



HAL
open science

Le nom de baptême au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. : L'observatoire breton

Pierre-Yves Quémener

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Quémener. Le nom de baptême au XV^{ème} et XVI^{ème} siècles. : L'observatoire breton. Histoire. Université d'Angers, 2020. Français. NNT : 2020ANGE0081 . tel-03896447

HAL Id: tel-03896447

<https://theses.hal.science/tel-03896447v1>

Submitted on 13 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE NOM DE BAPTÊME AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES

L'observatoire breton

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le fruit de plus de dix années de recherches sur la prénomination. Entamées en 2009, il s'agissait à l'origine de dresser un vaste panorama de l'évolution des prénoms en Bretagne, depuis le V^e siècle, en réponse aux interrogations de quelques amis généalogistes qui constataient avec étonnement la rareté de nos « prénoms bretons » modernes dans les anciens registres d'état civil. Ces premières recherches furent publiées dans les pages du *Kaier ar Poher* de mars 2010 à décembre 2011 grâce à l'amabilité de Gilles Le Penglaou, alors président du Centre généalogique et historique du Poher.

J'en serais resté là s'il n'y avait eu l'intervention inattendue d'André-Yves Bourgès, éminent spécialiste de l'hagiographie bretonne médiévale, à qui je me dois de dédier ce mémoire qui n'aurait pas vu le jour sans ses encouragements chaleureux à poursuivre mes travaux dans le cadre d'une recherche universitaire. Je lui suis infiniment reconnaissant pour ce coup de pouce initial et pour sa collaboration permanente tout au long de ces années.

Je sais gré à Georges Provost d'avoir saisi l'intérêt de mon projet et d'avoir guidé mes premiers pas dans le monde universitaire. L'inscription en doctorat nécessitait l'obtention préalable d'un Master. J'ai donc consacré les deux premières années de mon cursus universitaire à suivre des cours par correspondance à l'université de Rennes 2. Sous la direction attentionnée et bienveillante de Jean-Pierre Lethuillier, j'ai rédigé puis présenté en 2012 un premier mémoire sur *Les choix de prénomination dans la sénéchaussée de Gourin aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

Ma première année de thèse à l'université d'Angers débuta en 2013. En sept années de recherches, les rencontres et les contacts ont été innombrables et il ne m'est pas possible de citer ici toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur concours et leur éclairage érudit dans des domaines qui ne m'étaient pas familiers.

Je dois remercier en premier lieu tous les responsables et les membres des associations généalogiques de Bretagne, d'Auvergne, du Rouergue, de la Franche-Comté et de Savoie qui ont contribué à l'avancement de mes travaux. La recherche anthroponymique se fonde principalement sur l'analyse de données statistiques et il n'est pas envisageable de mener aujourd'hui une enquête d'envergure sur le seul fondement de dépouillements personnels. J'ai ainsi eu le bonheur et l'honneur de bénéficier de la communication de très nombreux relevés de baptême établis méticuleusement depuis une trentaine d'années par des généalogistes passionnés. Ce travail n'aurait pu être mené à terme sans eux. J'ai une pensée particulière pour Hervé Offredo, Jean-Louis Crolet et Christian Monneret parmi tant d'autres.

L'analyse des motivations de la nomination requiert l'exploration de sources documentaires multiples et diverses et il est toujours bénéfique de pouvoir s'appuyer sur les avis et remarques de spécialistes quand les connaissances font défaut. Je suis ici grandement redevable à Jean-Luc Deuffic pour ses éclaircissements sur les livres d'heures et les calendriers médiévaux. J'ai aussi beaucoup apprécié la collaboration de Martine Gallois et de Jérôme Devard à l'occasion de mes recherches sur la littérature médiévale, celle de Margreet Dieleman sur le monde protestant ou encore celle de Joël-H. Grisward sur l'idéologie indo-européenne.

Le parcours d'un doctorant est naturellement jalonné de fréquentes participations à des séminaires, colloques et conférences qui sont autant d'occasions de rencontres amicales et fructueuses. Je tiens notamment à remercier Sébastien Nadiras de la Société française d'onomastique, Vincent Gourdon et les collègues du groupe Patrinus, Bertrand Yeurc'h pour le Centre international de recherche et de documentation sur le monachisme celtique.

Ma plus grande gratitude va à mon directeur de recherche, Michel Nassiet. Sept années durant, j'ai eu la chance de profiter de ses conseils féconds, justes et pertinents, ramenant toujours à l'essentiel. Si je peux me dire aujourd'hui historien, c'est à lui que je le dois.

Je remercie du plus profond du cœur Arnaud Quémener pour l'élaboration de la cartographie, Jacqueline Philippe-Quentin pour sa participation à la relecture de ce mémoire, Charles et Martha pour leur accueil chaleureux. Par-dessus tout, je remercie mon épouse et mes enfants pour leur soutien indéfectible tout au long de ces années pendant lesquelles ma présence fut trop souvent imperceptible.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

POURQUOI CE NOM PLUTÔT QU'UN AUTRE ?

1. **Le cadre chronologique : 1350-1600**
2. **Problématiques sémantiques et anthropologiques**
 - 2.1. Approche sémantique
 - 2.2. Approche anthropologique
 - 2.3. Le traitement de l'onomastique littéraire
 - 2.4. Typologie anthroponymique générale
3. **Les sources**
4. **Motivations, fonctions, influences**

PREMIÈRE PARTIE : ÉVOLUTION ET TYPOLOGIE DES RÉPERTOIRES ONOMASTIQUES

1. **L'évolution du stock onomastique entre le XI^e et le XIV^e siècle**
 - 1.1. Les noms de saints en Bretagne avant le XIII^e siècle : un caractère programmatique ?
 - 1.2. La démocratisation des noms de saints au XIII^e siècle
 - 1.3. Spécificités de basse et de haute Bretagne
 - 1.4. Bilan de l'évolution de l'anthroponymie en Bretagne entre le XI^e et le XIV^e siècle
 - 1.4.1. L'influence des aires linguistiques
 - 1.4.2. La concentration des répertoires
 - 1.4.3. Jean et Guillaume dans la littérature réaliste du XIII^e siècle
2. **Typologie des répertoires onomastiques**
 - 2.1. Typologie des répertoires masculins
 - 2.1.1. Noms ethniques
 - 2.1.2. Noms religieux
 - 2.1.3. Autres noms masculins
 - 2.2. Typologie des répertoires féminins
 - 2.2.1. Noms ethniques
 - 2.2.2. Noms religieux
 - 2.2.3. Autres noms féminins spécifiques
 - 2.2.4. Noms masculins féminisés
 - 2.3. L'évolution des pratiques nominatives
3. **Évolution des répertoires onomastiques de 1350 à 1600**
 - 3.1. Le déclin des noms ethniques
 - 3.2. Le succès des noms religieux
 - 3.3. Les autres noms : une évolution disparate
 - 3.4. La féminisation des noms masculins
 - 3.5. Bourgeois, ruraux et marins
 - 3.6. La tonalité sémantique des noms de baptême
 - 3.7. Le marquage onomastique de la noblesse
 - 3.8. Noms de baptême et aires linguistiques au XV^e siècle
4. **Conclusions**

DEUXIÈME PARTIE : DONNER UN NOM DE SAINT

1. **Les églises et la nomination**
 - 1.1. Les églises protestantes
 - 1.1.1. Conflits de nomination à Genève en 1546
 - 1.1.2. Les premiers synodes français (1559-1594)
 - 1.1.3. Les registres de l'église protestante de Caen (1560-1572)
 - 1.2. L'Église catholique
 - 1.2.1. Avant le concile de Trente
 - 1.2.2. Le concile de Trente et la réforme catholique
 - 1.2.3. Quelques précisions sur la dévotion, le culte des saints et les saints patrons
2. **Des indicateurs pour recenser les dévotions**

- 2.1. Les catalogues de jours chômés
- 2.2. Les calendriers liturgiques
- 2.3. Les litanies des saints dans les ouvrages liturgiques
- 2.4. Les litanies des saints dans les livres d'heures
- 2.5. Les catalogues des saints dans les calendriers de navigation
- 2.6. Les noms de navires
- 2.7. Les dévotions locales d'après la statuaire religieuse
- 2.8. Les noms de saints en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles : synthèse
- 3. Quelles concordances entre dévotions et noms de baptême ?**
- 3.1. Des noms de baptême sans connotation religieuse
- 3.2. Des noms de saints repris comme noms de baptême
- 3.3. Des noms de saints délaissés comme noms de baptême
- 4. Conclusions**

TROISIÈME PARTIE : LE POIDS DES TRADITIONS FAMILIALES

- 1. Approches sérielles : donner le nom du père**
- 2. Approches généalogiques**
- 2.1. La maison de Laval
- 2.2. Les heures d'Isabeau de Pontbriand
- 2.3. Le livre de raison de la famille Dautye (1467-1576)
- 2.4. Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye (1481-1546)
- 2.5. Le journal de René Fleuriot (1594-1610)
- 2.6. Généalogies bignanaises (XVI^e siècle)
- 3. Conclusions**

QUATRIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DU MILIEU

- 1. Les noms de la littérature**
- 1.1. Le droit nom
- 1.2. Processus d'attribution de noms littéraires comme noms de baptême
- 1.3. Les noms de la littérature du XI^e au XIII^e siècle
- 1.3.1. Les héros des chansons de geste
- 1.3.2. Les noms arthuriens
- 1.3.3. Les noms des chansons de geste et des romans arthuriens : bilan
- 1.4. Les noms dans la littérature du Moyen Age finissant et de la Renaissance
- 1.4.1. *Lion de Bourges*
- 1.4.2. Le dénigrement des noms dans les farces du XV^e et XVI^e siècle
- 1.4.3. Anthroponymie rabelaisienne
- 1.5. Le nom et la littérature : conclusions
- 1.5.1. La littérature, reflet des structures sociales ?
- 1.5.2. Influence de la littérature sur les pratiques nominatives du XV^e et XVI^e siècle
- 2. Le nom et l'évolution des mentalités**
- 2.1. Le nom dans la pensée médiévale
- 2.2. La réflexion sur le nom à la Renaissance
- 2.2.1. La nostalgie des noms signifiants
- 2.2.2. La critique des rationalistes
- 2.3. Analyse des processus de fixation des surnoms
- 3. Le parrainage et la nomination**
- 3.1. Le système du compérage
- 3.2. Le nombre des parrains et marraines
- 3.3. La transmission du nom aux filleuls
- 3.4. Parrainage intrafamilial et extrafamilial
- 3.5. Parrainage et nomination : conclusions
- 4. Causes et modalités de l'évolution des répertoires**
- 4.1. Grandeur et décadence des noms
- 4.1.1. *Guillaume*, du « noble baron » au sot
- 4.1.2. *François* et le renversement des valeurs
- 4.1.3. *Mathurin*, un nouveau modèle de référence à la fin du Moyen Age

- 4.1.4. Culte et usage du nom de sainte Anne
- 4.2. Les tabous onomastiques
 - 4.2.1. Le problème de *Marie*
 - 4.2.2. Les noms des puissants
- 4.3. Conclusion : se doter de nouveaux modèles de référence
- 5. L'anthroponymie féminine, une clé pour la connaissance des structures familiales**
 - 5.1. L'attribution du nom des filles en Franche-Comté
 - 5.2. L'attribution du nom des filles en Bretagne
 - 5.3. En Bretagne : recherches de corrélation
 - 5.3.1. Une absence de corrélation avec les limites ecclésiastiques
 - 5.3.2. Une corrélation avec les frontières linguistiques
 - 5.3.3. Une corrélation avec les paysages ruraux
 - 5.3.4. Une corrélation avec les modes de faire-valoir des sols
 - 5.3.5. Une corrélation avec les systèmes familiaux
 - 5.3.6. Une corrélation avec les pratiques de proximité familiale
 - 5.4. En Bretagne : essai de synthèse
 - 5.4.1. Archéologie du paysage autour de la forêt de Paimpont
 - 5.4.2. Mobilité sociale et solidarités de voisinage
 - 5.4.3. Le développement du domaine congéable dans la zone intermédiaire
 - 5.4.4. Le cas particulier du Léon
 - 5.4.5. Synthèse : structures familiales et anthroponymie féminine en Bretagne
 - 5.5. En Franche-Comté
 - 5.5.1. Une géographie humaine contrastée
 - 5.5.2. Le temps des défrichements
 - 5.5.3. Mainmorte et structures familiales
 - 5.5.4. L'affranchissement de la mainmorte et la mutation des pratiques nominatives
 - 5.5.5. Synthèse : structures familiales et anthroponymie féminine en Franche-Comté
 - 5.6. L'anthroponymie féminine révèle les structures familiales
- 6. L'influence du milieu : conclusions**
 - 6.1. La littérature et le théâtre
 - 6.2. Les croyances et représentations
 - 6.3. Les codes sociaux

CONCLUSION GÉNÉRALE

LE NOM DE BAPTÊME, SCEAU DE L'AMITIÉ

ANNEXES

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- 1. Sources**
 - 1.1. Sources manuscrites
 - 1.1.1. Registres paroissiaux
 - 1.1.2. Relevés de baptêmes
 - 1.1.3. Livres d'heures
 - 1.1.4. Rôles de réformation de la noblesse
 - 1.2. Sources imprimées
 - 1.2.1. Cartulaires
 - 1.2.2. Enquêtes de canonisation
 - 1.2.3. Rôles de la réformation des fouages de 1426-1427 et montres de la noblesse
 - 1.2.4. Registres paroissiaux
 - 1.2.5. Généalogies
 - 1.2.6. Livres de raison
 - 1.2.7. Littérature
 - 1.2.8. Autres sources imprimées
- 2. Bibliographie**
 - 2.1. Ouvrages généraux
 - 2.2. Littérature médiévale et moderne
 - 2.3. Parenté, systèmes familiaux, héraldique

- 2.4. Piété populaire, liturgie et art religieux
- 2.5. Baptême et parenté spirituelle
- 2.6. Linguistique et étymologie
- 2.7. Dictionnaires et répertoires onomastiques

3. Études anthroponymiques

- 3.1. Généralités
- 3.2. Antiquité et Moyen Age
- 3.3. Époque moderne

INDEX DES NOMS MASCULINS

INDEX DES NOMS FÉMININS

INDEX DES AUTEURS ET ŒUVRES LITTÉRAIRES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX

Introduction

Pourquoi ce nom plutôt qu'un autre ?

Le mardi 16 mai 1606, Melchior de Marconnay, évêque de l'ancien diocèse de Saint-Brieuc, se déplaçait dans la petite paroisse de Plerneuf pour y consacrer une nouvelle chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Dans un acte recopié cinq jours plus tard sur les registres de baptêmes de la paroisse voisine de Plouvara, on apprend que, ce jour-là, Tristan Malros, fils de Jacques Malros et de Guionne Million, « *fust confirmé par ledit seigneur evesque [...] et fust ledit Tristan nommé Jan d'autant que le nom de Tristan estoit un nom prophane* »¹. Il s'agit là de la première attestation connue d'un changement de nom à la confirmation, en Bretagne. La même année, Melchior de Marconnay avait inscrit dans les statuts synodaux du diocèse l'interdiction faite aux prêtres « *de recevoir aucun nom au Baptesme qui ne soit de quelque saint ou sainte, à l'exemple duquel le baptisé pourra estre excité à la vertu ; advisant les parains et maraines de n'insister à donner des noms de Payens ou autres inventez par les Poëtes, et ce à peine d'encourir l'excommunication* »². À Plerneuf, l'évêque briochin n'avait pas tardé à joindre les actes à la parole. Il inaugurait ainsi, dans son diocèse, la nouvelle politique tridentine qui marquait les débuts de l'ingérence de l'Église catholique dans le choix des noms de baptême. Les prêtres devaient veiller à ce que tous les baptisés reçoivent un nom de saint ou de sainte, ôtant ainsi aux familles la liberté pleine et entière de choisir à leur guise les noms de leurs enfants. On eut pu dès lors s'attendre à un renouvellement important de la distribution antérieure des noms de baptêmes dans les familles catholiques. Or, il n'en a rien été. Le répertoire onomastique habituel était déjà fondamentalement religieux et la recommandation du catéchisme tridentin que venait d'appliquer Monseigneur de Marconnay visait essentiellement des cas qui étaient dans la pratique relativement marginaux.

Il n'en demeure pas moins qu'il existait jusqu'au début du XVII^e siècle dans les paroisses catholiques une liberté onomastique totale, sans contrainte religieuse ou politique d'aucune sorte. Et en dépit de cette complète liberté de choix, nous constatons une concentration surprenante des choix de nomination sur un petit nombre de noms extrêmement populaires : à Plouvara, trois noms – *Jean*, *Guillaume* et *Jacques* – suffirent à nommer plus de la moitié des garçons nés entre 1590 et 1599³. Un tel paradoxe suppose qu'il existait des motivations supérieures, d'ordre culturel, religieux ou familial, qui prévalaient aux obligations légales au moment du choix du nom de baptême. Ce sont ces motivations que l'on se propose de découvrir ici.

¹ Registre des baptêmes de Plouvara (1543-1633), *Archives départementales des Côtes d'Armor*, cote 5 Mi 355, vue 243. L'acte précise que Tristan avait été baptisé le 28 mars 1598 par le sous-curé de la paroisse de Plouvara et qu'il avait alors été tenu sur les fonts par noble Jan Hellegou, Tristan Goustor et dame Michelle le Vicompte.

² Cité par Arthur de La Borderie, *Archives du bibliophile breton*, tome 1, Rennes, 1880, p. 22.

³ Sur 103 baptêmes, on relève 25 *Jean* (24,3%), 16 *Guillaume* (15,5%) et 11 *Jacques* (10,7%)

Le monde change et les noms changent pareillement. Aux XV^e et XVI^e siècles, le renouvellement des noms suit le rythme des évolutions de la société : lent mais permanent et durable. Certains noms déclinent tandis que d'autres entament leur croissance inéluctable. D'une certaine manière, les noms reflètent l'évolution du monde. Ils sont chargés de valeurs, de références sociales, religieuses, politiques, culturelles ou familiales qui correspondent aux besoins ou aux aspirations d'une époque. Étudier l'évolution des répertoires onomastiques, c'est donc s'intéresser à la manière dont l'individu vit ses relations sociales au sein de la communauté, c'est chercher à comprendre sa vision du monde.

Je n'utiliserai pas ici la terminologie courante *nom* et *prénom* dans son acception actuelle. Selon cette terminologie, le *nom* désigne le *nom de famille*, nom patronymique héréditaire, tandis que le *prénom* désigne le *nom individuel*, qui précède le nom de famille. Adoptée en France à l'époque révolutionnaire, elle consacre l'idée d'un couple indissociable dans lequel le *nom patronymique* serait l'élément fondamental et le *prénom* un simple attribut qui ne pourrait avoir d'existence autonome. Ce concept est étranger à l'époque qui nous intéresse. La primauté du *nom de baptême* est notamment manifeste à la lecture des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux, toujours classées selon l'ordre des *noms de baptême* et non selon l'ordre des *noms patronymiques* comme c'est le cas dans les registres de l'état civil à partir de la Révolution⁴. Je choisis donc d'utiliser la terminologie en usage aux périodes médiévale et moderne, où l'on parlait simplement de *noms* et de *surnoms*. Le *nom* est le *nom de baptême*, attribué à la naissance depuis le XI^e siècle, et qui constitue une entité en soi, tandis que le *surnom*, qui se développe à partir de la même époque, fut pendant longtemps une *autre forme de dénomination*, nom accessoire que l'on ne peut assimiler tel quel à notre *nom de famille*⁵. En outre, avant le XI^e siècle, les enfants étaient généralement baptisés à Pâques, ou à défaut à la Pentecôte. Il est vraisemblable qu'ils avaient déjà reçu quelques jours après la naissance, comme cela était l'usage dans le monde franc, un *nom de naissance* choisi par les parents⁶. Au jour du baptême, les parrains avaient la possibilité de donner à leur filleul un autre nom, qui sera alors le *nom de baptême* proprement dit⁷. Les textes de la littérature médiévale foisonnent de récits de conversions dans lesquels les convertis recevaient généralement – mais pas toujours – un

⁴ Dans les registres paroissiaux de Plouay (Morbihan), les actes sont classés en fin de registre selon l'ordre alphabétique des noms de baptêmes. Pour les sépultures, il est fait en outre une distinction entre les hommes et les femmes. Voir par exemple les tables de 1792, vues 238-239 sur les registres numérisés *Baptêmes, mariages, sépultures* (1789-1792), Archives départementales du Morbihan [en ligne], site : <http://recherche.archives.morbihan.fr/archive/recherche/etatcivil/n:6>

⁵ Voir Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle : fonctions, normes, valeurs sociales », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2016, n° 58, p. 179-233

⁶ Selon la Loi salique, la coutume des Francs était l'attribution du nom le neuvième jour. Cf. Jacques-Paul Migne, *Theologiae cursus completus*, Paris, 1840, t. 20, p. 103

⁷ Arthur Giry, *Manuel de diplomatique*, Paris, Alcan, 1925, p. 558

nouveau nom, symbole de leur intégration dans la communauté chrétienne⁸. Dans sa vie d'adulte, un homme pouvait ainsi se faire appeler soit par son *nom de naissance* choisi par ses parents si le baptême avait été tardif, soit par son *nom de baptême* donné par les parrains, soit par son *surnom* attribué par le groupe social. Cette souplesse onomastique apparaît fréquemment dans les sources médiévales. Lorsqu'il existe plusieurs noms d'usage, le scribe rédigeant en latin cite dans ce cas les deux noms connus en les reliant par les termes ou expressions appropriés : *seu* (« ou »), *dictus* (« dit »), *quevocatur* (« appelé »), *cognomine* (« surnommé »). À partir du XI^e siècle, le *nom de baptême* supplante le *nom de naissance* mais les formes nominatives ne sont pas encore figées. Dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, un même personnage peut ainsi être nommé *Haimon de Guinnon* (« Hamon de Guignen ») dans un acte de 1101 et *Hamon quem Burringan cognominant* (« Hamon que l'on surnomme Burringan ») dans un autre document de la même année⁹. Que ce soit dans les rôles de la taille de Paris de 1292¹⁰ ou dans la liste des participants au *Combat des Trente* en 1351¹¹, les individus sont le plus souvent présentés par leur *nom d'usage* et un *complément de dénomination* qui n'est pas nécessairement un *patronyme* héréditaire. Les *noms de famille* ne prendront un caractère immuable qu'au XVI^e siècle¹² et jusqu'alors les noms employés par les scribes répondaient à un besoin d'identification qui ne s'inscrivait pas nécessairement dans un formalisme imposé. Dans les textes médiévaux, il y a souvent une part de discours sur l'individu dans la nomination.

⁸ Dans *La belle Hélène de Constantinople*, *Roboastre* reçoit le nom de *Coustancien* au baptême, *Ardoubourg* celui d'*Amaury*, *Maradin* celui de *Meurant*, *Maloré* celui de *Pierre*. Par contre, *Plaisance* conserve son nom.

⁹ Aurélien de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1868, documents 337 et 338, page 288.

¹⁰ Contribuants de la *queste Saint-Jacque* : *Geffroi le Melle*, *Denis le boiteux*, *Jacques qui dort*, *Renaut de Vernon*, *Maheut de Saint-Cloust*, *Yvon le Breton*, frère *Daniel*, *Philippe l'Englois*, *Alain le marie*, *Daniel le Breton*, *Jehan le papelart*, *Jehan l'Angevin*, *Thomas du Bois*, *Richart Cuer-de-Lion*, *Jehan de Chastiaufort*, *Raoul le Normant*, *Jehan de Danfront*, *Hunout le fuiz Cuer-de-Lion*, etc. Extrait de H. Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel, d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Paris, 1837, p.103.

¹¹ « Seigneurs, dist Beaumanoir, sy les enchoissson.

Et prindrent Tyntyniac, à Dieu le beneisson !

Et Guy de Rocheffort, et Charruel le bon,

Et Robin Raganel, ou nom de saint Symon,

Caro de Bodegat qui moult est bel et bon,

Guillaume de la Lande sera son compaignon

Et Ollivier Arrel qui est hardy breton,

Sire Jehan Rousselet qui a cueur de léon,

Messire Geffray du Boys le gentil compaignon. »

René de Laigue, *Le Combat des Trente et les champions du Parti Breton*, 1913, p. 18 (Ms Didot).

¹² Voir Anne Lefebvre-Teillard, *Le nom, droit et histoire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, p. 30

1. Le cadre chronologique : 1350-1600

En anthroponymie, le découpage traditionnel époque médiévale – époque moderne ne se justifie pas *a priori*. Pour ce qui concerne plus spécialement les noms individuels (*noms de naissance* ou, plus tard, *noms de baptême*), il y a entre le début du Moyen Age et le XX^e siècle deux points de rupture fondamentaux, l'un au XI^e siècle, l'autre au XVIII^e siècle.

La première rupture s'inscrit dans le cadre de la grande mutation sociale et religieuse du XI^e siècle. Ce fut l'époque où, selon la formule célèbre de Raoul Glaber, « la terre entière se revêtit d'un blanc manteau d'églises »¹³. Dans le même temps, la population s'accroît et se regroupe massivement autour de ces nouvelles églises et de leurs cimetières désormais collectifs, lieux de sépultures mais aussi lieux de marchés, lieux d'asile et parfois lieux habités¹⁴. Ce développement des sociabilités communautaires dans l'espace sacré des champs des morts trouve un écho remarquable dans l'évolution des pratiques nominatives. Avant l'an mil, les parents composaient le plus souvent les noms de leurs enfants en juxtaposant deux lexèmes dont l'un au moins était emprunté au patrimoine onomastique familial (ex. *Catlouuen*, fils de *Ratlouuen*) ou en leur donnant un nom formé à partir d'un lexème unique dérivé sous une forme hypocoristique (*Maelon*, dérivé de *Mael*, prince). Ces procédés de composition se recensent dans toute l'Europe septentrionale, que ce soit dans le monde franc, pour les noms d'origine germanique, ou en Bretagne où les noms avaient une étymologie bretonne pour la plupart¹⁵. Ces noms avaient une dimension familiale fondamentale, ils inscrivaient l'enfant dans une lignée.

Au XI^e siècle, ces *noms composés* sont progressivement abandonnés en faveur de *noms entiers* invariables, empruntés à un catalogue restreint mais que l'on pouvait néanmoins décliner sous des formes hypocoristiques (*Robin* pour *Robert*, *Colas* pour *Nicolas*, etc.). C'est l'époque de la généralisation du baptême des nouveau-nés et de l'instauration du *nom de baptême* comme nom d'usage. Dans la cérémonie du baptême un rôle majeur est désormais confié aux parrains en matière de nomination puisque ce sont eux qui indiquent au prêtre le nom choisi pour l'enfant. Cette évolution des pratiques nominatives est vraisemblablement à l'origine du renouvellement des répertoires onomastiques et de l'abandon des *noms composés*. Désormais, le nom ne sera

¹³ Ce texte du moine bourguignon a été traduit de diverses manières. Georges Duby parlait en 1980 d'une « blanche robe d'églises » (G. Duby, *L'an mil*, Gallimard, 2003 [1980], p. 248) tandis que Matthieu Arnoux propose une « éblouissante robe d'églises » (Raoul Glaber, *Histoires*, Brepols, 1996, p. 265).

¹⁴ Michel Lauwers, « Le cimetière dans le Moyen Age latin. Lieu sacré, saint et religieux », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54^e année, n° 5, 1999, p. 1047, 1051 ; Pierre Duparc, « Le cimetière, séjour des vivants (XI^e-XII^e siècles) », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (Année 1964)*, Paris, 1967, p. 482-504.

¹⁵ Bernard Tanguy, « Les noms d'hommes et les noms de lieux », dans le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, p. 51 ; Régine Le Jan, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 193-213

plus un marqueur obligé de la filiation mais plutôt une marque d'honneur à l'égard d'un personnage référent, fréquemment le parrain, renvoyant alors au réseau des relations sociales des parents ou à leurs croyances religieuses¹⁶. Le nom n'inscrit plus l'enfant dans le passé mais lui assigne une place dans la communauté des vivants.

Le second point de rupture intervient au XVIII^e siècle. Ce siècle est celui du développement des *noms multiples* avec la compilation de deux, voire trois, noms de baptême. Cette pratique nominative permettait de concilier les aspirations des parents avec celles des parrains et marraines qui s'étaient accaparés progressivement depuis le XI^e siècle la maîtrise des choix de nomination. On assiste en fait à la récupération de cette maîtrise des choix de nomination par les parents. L'affaiblissement de la fonction nominative des parrains révèle aussi l'étiollement de leur fonction sociale qui perdait inexorablement en intensité. Louis Sébastien Mercier le constatait avec une certaine nostalgie en 1783 dans son *Tableau de Paris* : « Le baptême d'un enfant exige la présence d'un parrain et d'une marraine, ce qui ne laisse pas quelquefois d'être embarrassant pour le père. Il vous sollicite avec un air honteux, car c'est une petite corvée dont on se passerait bien. On l'impose aux plus proches parents, quand on n'est pas brouillé avec eux. En général, le temps du compéragage est passé »¹⁷.

Né au XI^e siècle, le *temps du compéragage* s'achève au XVIII^e siècle. Caractérisé par une forte sociabilité entre membres d'une même communauté, il s'appuyait principalement sur les réseaux de solidarité constitués entre parents et parrains à l'occasion des baptêmes et exprimés publiquement par le biais de la nomination.

À l'intérieur de ce cycle multiséculaire, la tranche 1350-1600 constitue une sous-période centrale, l'apogée en quelque sorte du *temps du compéragage*. Pour quelles raisons avoir délimité cette tranche chronologique particulière ? La motivation première fut le souhait d'étudier les choix de nominations en dehors des contraintes ou prescriptions religieuses. En Occident, l'Église catholique ne s'est pas préoccupée de cette question avant le concile de Trente, et sans doute en partie par réaction aux prises de position des Églises réformées. En fait, les actes du concile n'abordaient pas directement la question de la nomination mais le *catéchisme romain* de 1566 qui en est l'émanation préconisait expressément l'attribution des noms de saints et le rejet des noms

¹⁶ L'appréciation du poids de la parenté spirituelle dans les choix de nomination aux XI^e et XII^e siècles est difficile à définir en raison de l'insuffisance de la documentation, d'autant plus que les sources disponibles évoquent principalement les pratiques aristocratiques. Il est possible néanmoins de considérer que cette époque constitue le *terminus a quo* de leur participation significative à la dation des noms puisque c'est à partir de la généralisation du baptême des nouveau-nés que le *nom de baptême* devint le nom personnel principal des individus.

¹⁷ Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Amsterdam, t. 7, 1783, p. 50

profanes. En Bretagne, l'adoption de ces mesures a peut-être été retardée par les guerres de la Ligue et elles ne seront mises en œuvre progressivement qu'au XVII^e siècle, dans le cadre de la réforme catholique. L'exemple de *Tristan Malros*, renommé *Jean* par l'évêque de Saint-Brieuc en 1606, illustre ainsi la volonté des autorités ecclésiastiques d'utiliser désormais les noms de baptême à des fins de christianisation et justifie logiquement la fixation du *terminus ad quem* de cette sous-période à la fin du XVI^e siècle. Dans le domaine de l'art religieux, Émile Male a pu dire que le Moyen Age prit fin en 1563, quand le concile de Trente décréta quels étaient les bons et mauvais usages des images¹⁸. Dans le domaine de la nomination, la publication du catéchisme de 1566 marqua également la fin d'un Moyen Age onomastique caractérisé par l'absence d'ingérence de l'Église dans le choix des noms. D'une certaine manière, ce mémoire invite donc le lecteur à découvrir l'histoire du nom de baptême à la *fin du Moyen Age*¹⁹.

Le *terminus a quo* a été fixé en 1350 parce qu'il correspond au début de la crise démographique qui dévasta tout l'Occident chrétien au XIV^e siècle. Cette crise provoqua en quelques décennies une désertification massive des campagnes et une dégradation considérable des structures sociales existantes. Au moment de la reprise démographique, tout était à reconstruire. Les politiques de défrichement destinées à remettre les terres en culture provoquèrent de nouveaux déplacements de population. Elles favorisèrent en certains lieux le développement de nouvelles formes d'organisation sociale et d'exploitation agricole et probablement une transformation des structures familiales. Il s'agit donc de voir si le bouleversement des structures économiques, sociales et familiales a pu avoir un impact sur les pratiques nominatives et sur les choix de nomination aux XV^e et XVI^e siècles.

Le choix d'une période qui enjambe délibérément la coupure traditionnelle entre le Moyen Age et la période moderne constitue par ailleurs un observatoire intéressant pour rechercher les traces d'une éventuelle renaissance onomastique au XVI^e siècle, que ce soit au niveau des répertoires ou de la perception du nom²⁰.

¹⁸ Émile Male, *L'art religieux de la fin du Moyen Age*, Paris, Armand Colin, 1995 [1^{ère} édition en 1908], préface, p. III. Ce volume traite de l'iconographie entre le début du XIV^e siècle et la fin du concile de Trente. Le décret des 3 et 4 décembre 1563 recommande de supprimer « toute superstition dans l'invocation des saints, dans la vénération des reliques ou dans un usage sacré des images ; toute recherche de gains honteux sera éliminée ; enfin toute indécence sera évitée, en sorte que les images ne soient ni peintes ni ornées d'une beauté provocante ». Cf. *Les conciles œcuméniques, t. II-2 : les décrets. Trente à Vatican II*, Paris, Cerf, 1994, p. 1577.

¹⁹ Sur la période de la Renaissance des XV^e et XVI^e siècles comme « apogée et crise terminale du Moyen Age », voir Philippe Hamon, « Du Moyen Age aux Temps modernes : une « charnière » canonique et ses remises en cause », *Atala*, 2014, n° 17, p. 133-145.

²⁰ À propos de cette problématique de la périodisation, voir Florian Mazel, « Un, deux, trois Moyen Age... Enjeux et critères des périodisations internes de l'époque médiévale », *Atala* [en ligne], 2014, n° 17 (*Découper le temps, Actualité de la périodisation en histoire*), p. 101-113 ; Jean Le Bihan et Florian Mazel, « Aux frontières des quatre périodes canoniques. Premier bilan d'une enquête », *Atala*, 2014, n° 17, p. 233-247 ; Benoît Grévin, « Enfin la fin du Moyen Age ?... », *Questes* [en ligne], 2016, n° 33 (*Finir le Moyen Age*), consulté le 30 septembre 2016.

2. Problématiques sémantiques et anthropologiques

La problématique générale est simple : il s'agit de comprendre quelles étaient les principales motivations qui présidaient au choix des noms de baptême aux XV^e et XVI^e siècles. Comment expliquer le succès de certains noms, le délaissement de certains autres et l'évolution des répertoires ? La nomination fait intervenir trois acteurs principaux – le *nommé*, le *nommeur* et le *groupe social* – et ces trois acteurs entretiennent les uns avec les autres des rapports qu'il s'agit de préciser.

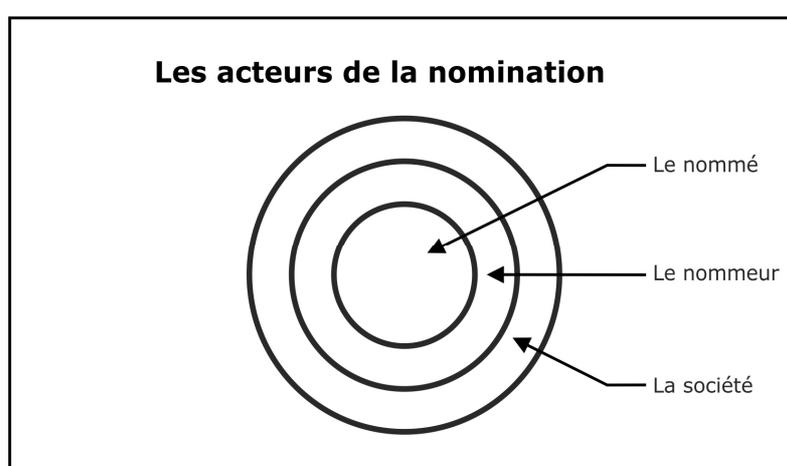


Figure 1 : Les acteurs de la nomination

Le nommé entretient généralement un rapport particulier avec son propre nom. Il ne le considère pas comme une simple étiquette et perçoit sa substitution par un numéro quelconque (numéro de matricule ou de sécurité sociale), comme une négation de sa personnalité. De nos jours, dans l'éventail des appellatifs agréés (nom individuel, patronyme, surnom familial), le nom individuel occupe une place privilégiée et, dans la culture française, son emploi n'est pas autorisé à tous et généralement réservé à un cercle restreint. A-t-on une idée de la façon dont les hommes et les femmes percevaient leurs propres noms aux XV^e et XVI^e siècles ?

Le choix d'un nom de baptême dépend en grande partie de la connotation qu'on lui donne. Peut-on retrouver les connotations que l'on attribuait aux noms les plus populaires à la fin du Moyen Age ? Croyait-on que le nom pouvait exercer une influence déterminante sur la vie de son porteur ?

Au début de l'époque moderne, le *nommeur* est principalement le parrain puisque c'est lui qui indique au prêtre le nom choisi pour son filleul au cours de la cérémonie du baptême. Cependant, s'il ne fait aucun doute qu'il était le *vecteur* de la nomination, en était-il le *décisionnaire* ? Comment se déroulait le processus habituel de la nomination et à quel moment le nom était-il choisi ? Dans la très grande majorité des cas examinés pour les XV^e et XVI^e siècles, les nouveau-

nés recevaient au baptême le nom de leur parrain ou de leur marraine. La dation du nom possède donc une dimension qui dépasse le simple acte nominatif, elle crée un faisceau de relations : relations affectives entre le parrain et son filleul, relations d'assistance entre le père et son compère et, dans tous les cas, relations d'obligations réciproques.

La dation du nom intègre également le *nommé* dans son groupe social et participe en quelque sorte à la constitution et à l'identité de ce groupe puisqu'il est quelquefois possible de deviner le milieu d'origine d'un individu à partir de la simple mention de son nom. Peut-on dire dans ce cas que le nom est un révélateur du groupe social ou de son organisation, de sa structure, de ses valeurs ? Et si le nom d'un individu est lié à sa position dans son milieu social, ce nom évolue-t-il en même temps que sa position ?

Dans un article déjà ancien mais toujours stimulant, Christian Bromberger estimait que la vocation propre de la recherche anthroponymique était de dégager les *règles* d'attribution des noms de personnes, les *principes* selon lesquels on classe les individus par leur nom, les *lois* qui régissent le système des appellations successives, les *propriétés* caractéristiques qui distinguent les noms de personnes des autres formes nominales et enfin les *normes sociales* qui interdisent ou prescrivent l'emploi des noms dans le discours²¹. Promoteur d'une démarche résolument anthropologique, l'auteur regrettait que l'anthroponymie était souvent considérée comme un outil accessoire pour fournir des précisions sur l'histoire du peuplement, sur les aires culturelles, sur des phénomènes de mode ou de dévotion religieuse alors que son objet principal devrait être l'analyse des structures et de la fonction des systèmes de noms propres. En effet, on ne peut pas interpréter les choix de nomination comme des indices de comportements sociaux ou religieux sans avoir déterminé au préalable la fonction primaire des noms de personnes dans la société que l'on étudie. En ce sens, la réponse à la question de la motivation des noms apparaîtra progressivement au cours de cette étude en répondant à la question de leur finalité : à quoi servaient-ils ?

Cette étude se veut à la fois diachronique et synchronique.

Diachronique parce qu'elle étudie l'évolution de la représentation du nom à la fin du Moyen Age. Jusqu'au XV^e siècle, il existe un consensus à peu près général sur la conception du nom et son rapport intime et ontologique à la chose désignée qui ne sera véritablement remis en question qu'au cours du XVI^e siècle : « le nom, ce n'est pas une partie de la chose ni de la substance ! » dira Michel de Montaigne en 1572. Le nom était en train de perdre son caractère magique.

Synchronique parce qu'à toute époque, à l'intérieur d'un fond culturel commun, les sous-cultures régionales, correspondant peu ou prou aux différentes aires linguistiques, développent des

²¹ Christian Bromberger, « Pour une analyse anthropologique des noms de personnes », *Langages*, 1982, n° 66, p. 103-124 (p. 103-104)

systèmes sociaux spécifiques. Cela se traduit notamment par la place du parrain dans les rapports sociaux, avec une influence parfois importante sur les pratiques nominatives. À cet égard, les structures familiales de basse et de haute Bretagne ont généré des pratiques nominatives très différentes et, indirectement, des variantes significatives dans les choix de nomination.

Synchronique encore par la diversité des pratiques nominatives adoptées par certains milieux sociaux, notamment par les élites sociales, indépendamment de leur implantation géographique.

L'individu est au cœur de cette recherche. Sur son nom se cristallisent les attentes du milieu familial, les vœux de ses parrains et marraines, dans le respect des convenances sociales qui organisent la distribution des noms afin de faire de chaque nouveau-né un maillon supplémentaire dans une chaîne en perpétuel renouvellement.

Comment mesurer le poids de ces différents leviers familiaux, sociaux, culturels ou religieux dans la décision finale du nom de baptême ? Quels outils utiliser, quelles grilles d'analyse peut-on mettre en œuvre pour obtenir des réponses satisfaisantes à ces questions rarement abordées par les sources documentaires ? Les textes regorgent de noms mais nous pouvons cumuler les statistiques à l'infini sans pouvoir dire finalement pourquoi ces noms avaient été choisis et ce qu'ils représentaient pour les nommeurs si l'on ne met pas en œuvre une méthodologie appropriée. J'ai privilégié dans cette étude une *approche anthropologique* fondée sur la conviction que les noms donnés aux individus ou utilisés dans la vie courante contribuaient à structurer les relations sociales dans une communauté. Un exemple simple tiré de la vie quotidienne suffit à l'illustrer. Lorsque l'on discute avec quelqu'un, nous pouvons nous faire appeler par notre prénom ou par un autre nom d'usage, par notre nom de famille ou par un titre. Selon la forme nominale que nous imposons dans nos échanges, nous définissons d'emblée le type de relation que nous souhaitons instaurer avec notre interlocuteur. Cette étude porte essentiellement sur le *nom de baptême* mais je n'oublie pas pour autant que ce nom n'est que l'un des éléments de notre *système anthroponymique* qui inclut bien d'autres formes de nomination : noms familiaux, pseudonymes, surnoms ou autres noms d'usage.

Parallèlement, une place importante sera accordée à l'*approche sémantique* car on ne peut comprendre les motivations de la nomination à la fin du Moyen Age sans comprendre ce que signifiait un nom pour un homme à cette époque. Aujourd'hui encore, les noms donnés à un enfant sont chargés de connotations qui renvoient aux goûts personnels des parents, à des souvenirs, à des modes ou à des personnes proches que l'on souhaite honorer. À cet égard, le nom définit certainement davantage les parents que l'enfant lui-même.

Les deux approches – anthropologique et sémantique – se complètent et rendent compte de la double propriété des noms individuels : propriété structurelle d'une part, propriété signifiante d'autre part.

2.1. Approche sémantique

Pour l'historien de la nomination, la confrontation entre les sources médiévales et les théories de la linguistique moderne produit de prime abord une certaine frustration. Les unes et les autres s'accordent en effet difficilement tant les conceptions fondamentales paraissent diamétralement opposées. Étudier la nomination aux XV^e et XVI^e siècles dans une approche sémantique est néanmoins incontournable car la question de la signification des mots et de leur adéquation aux choses était encore très prégnante à la fin du Moyen Age. Je détaillerai plus loin les différents points de vue qui ont pu être exprimés sur cette question mais quelques exemples permettent d'en donner la teneur. En 1527, Érasme aborde le sujet dans ses *Colloques*, imaginant un dialogue entre deux amis – *Béat* et *Boniface* – à propos de leurs noms respectifs que l'auteur rapprochait étymologiquement de « riche » (*beatus*) et de « beau » (*bonne face*). En 1548, Rabelais consacre tout un chapitre sur « les noms propres des lieux et des personnes » dans son *Quart livre*. En 1557, Jules César Scaliger répond à Jérôme Cardan dans *De Subtilitate*, contestant l'idée selon laquelle le nom des personnes pouvait avoir une influence sur leur destinée. Quelques années plus tard, Montaigne aborde à son tour la question des *Noms* dans le premier tome de ses *Essais*. Du Bellay consacre un ouvrage entier aux anagrammes (*Xenia*) et son collègue de la Pléiade, Pontus de Tyard, publie vers 1590 *De la droite imposition des noms* dans lequel il s'interroge sur le « vrai » sens des noms. Si cette question a été largement débattue par les penseurs, poètes et romanciers de la Renaissance, on se tromperait à la cantonner au cercle restreint des intellectuels et érudits. Les pratiques religieuses montrent en effet que la pensée analogique imprégnait fortement les croyances et les représentations populaires : en Bretagne par exemple *saint Méen* était devenu le spécialiste thérapeutique des problèmes de peau parce que son nom évoquait celui de la *main*, *saint Cornely* était le protecteur des *bêtes à cornes* et on a inventé de toutes pièces en basse Bretagne un *sant Diboan* (litt. « Sans peine », « sans douleur » en breton), chargé de soulager les souffrances des malades et des moribonds. Les débats et dissertations sur le nom à la fin du Moyen Age et à la Renaissance ne relèvent donc pas de pures spéculations intellectuelles. Ils reposent sur des observations et des pratiques qui postulaient l'existence d'un lien consubstantiel entre les noms et les choses et dont les penseurs s'interrogeaient justement sur le bien-fondé. Cette réflexion n'était pas propre à la pensée occidentale des derniers siècles du Moyen Age, elle est multiculturelle et remonte à la plus haute Antiquité.

La tradition du juste nom des choses

Dans la tradition hébraïque, la réflexion sur l'adéquation des noms aux choses est particulièrement manifeste dans le livre de la *Genèse*. L'ouvrage est le fruit d'assemblages de traditions multiples ;

il aurait été mis en forme après l'exil du peuple juif à Babylone, au VI^e siècle avant Jésus-Christ, et remanié tout au long de l'époque perse (538-332)²². L'étymologie du nom des personnages y est fréquemment commentée : « L'homme appela sa femme du nom d'Ève – c'est-à-dire *la Vivante* – car c'est elle qui a été la mère de tout vivant » (Gen 3,20)²³ ; « Léa devint enceinte et enfanta un fils qu'elle appela Ruben car, dit-elle, le Seigneur a regardé (hébr. *raab*) mon humiliation et maintenant mon époux m'aimera » (Gen 29,32). La nomination est généralement justifiée par des jeux de mots entre le nom attribué et un autre terme hébreu : « Rachel s'écria : Dieu m'a fait justice (hébr. *dananni*) ! Il m'a aussi exaucée et m'a donné un fils. C'est pourquoi elle l'appela Dan » (Gen 30,6). En outre, il arrive que le nom d'un personnage soit changé, ou qu'il en reçoive un autre en complément, lorsqu'un événement important modifie le cours de son existence : « On ne t'appellera plus Jacob, mais Israël (nom dérivé de *sara*, fort) car tu as lutté avec Dieu et avec les hommes et tu l'as emporté » (Gen 32,29)²⁴. Dans la tradition biblique, les noms individuels correspondent à des traits caractéristiques de la personne et disent quelque chose de sa nature, de son destin ou des circonstances de sa naissance. Le procédé onomastique sera abondamment repris au XIII^e siècle par Jacques de Voragine dans la *Légende dorée*, en introduction à ses récits hagiographiques.

Le souci de l'adéquation des noms aux réalités, ou plutôt de l'adéquation des réalités aux noms qu'elles portent, se retrouve dans la Chine ancienne à travers les *Entretiens* de Confucius (551-479). Celui-ci souhaitait donner comme priorité à l'administration des affaires publiques la « rectification » des noms, de telle sorte que l'on rende « à chaque chose son vrai nom » : « Si les noms ne sont pas ajustés, le langage n'est pas adéquat. Si le langage n'est pas adéquat, les choses ne peuvent être menées à bien. Si les choses ne peuvent être menées à bien, les bienséances et l'harmonie ne s'épanouissent guère, les supplices et les autres châtiments ne sont pas justes. Les supplices et les autres châtiments n'étant plus justes, le peuple ne sait plus sur quel pied danser. Tout ce que l'homme honorable conçoit, il peut l'énoncer, et l'énonçant, il peut le faire »²⁵. Cette exigence onomastique promue par Confucius sera reprise par toutes les écoles de pensée chinoises²⁶. Le respect du *juste nom des choses* était un gage du maintien de l'ordre social et de la stabilité politique.

²² Voir l'introduction aux livres du *Pentateuque* dans *la Bible de Jérusalem*, Le Cerf, 1973, p. 23-27

²³ *La Bible, Ancien testament I*, Traduction œcuménique de la Bible, Le Livre de Poche. Les autres citations sont également extraites de cette version pluriconfessionnelle établie en 1975.

²⁴ Roland Barthes propose une analyse textuelle de ce passage dans *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985, p. 315-328 (« la lutte avec l'ange : analyse textuelle de *Genèse* 32.23-33 »).

²⁵ Confucius, *Entretiens (Lun yu)*, chap. 13.3

²⁶ Karien Chemla et François Martin, « De l'adéquation entre noms et réalités en Chine ancienne », *Extrême-Orient – Extrême-Occident*, 1993, n° 15, p. 5. Article liminaire à un dossier spécial de cette revue intitulé « Le juste nom ».

Dans la Grèce ancienne, la problématique de la « justesse des noms » est à l'origine du célèbre *Cratyle* de Platon, dialogue composé au IV^e siècle avant J.-C. mettant en scène les personnages de Socrate, Cratyle et Hermogène, devisant à propos de la relation entre les noms et les choses : tout nom implique-t-il ou non une réalité qui lui corresponde ? Cratyle défend l'idée d'une relation naturelle entre les choses et les noms : le mot est en quelque sorte une image de la chose, une reproduction sonore ou graphique qui remonte à l'origine du langage. Hermogène prétend au contraire que les mots sont attribués par convention, qu'ils ne ressemblent en rien aux choses désignées et qu'elles auraient très bien pu s'appeler autrement si les hommes l'avaient voulu. Socrate adopte une position médiane et soutient que les mots ne sont pas conformes aux choses qu'ils désignent mais aux apparences des choses qu'ils servent à désigner²⁷. On verra que la question était toujours discutée à la Renaissance.

Au haut Moyen Age, Isidore de Séville (v. 570-636) consacre dans ses *Étymologies* l'idée selon laquelle l'étymologie permettrait de révéler le caractère intrinsèque de ce qu'un mot désigne. Passant en revue les noms des nations, il signale ainsi à propos des Bretons : « Les Bretons, selon certains, sont ainsi nommés en latin, parce qu'ils sont abrutis, nation située en plein Océan, entourée par la mer, comme hors du monde »²⁸. L'ouvrage eut un succès considérable tout au long du Moyen Age et a fortement marqué la pensée médiévale²⁹.

La conviction selon laquelle les noms devaient correspondre aux propriétés des choses était encore défendue par Thomas d'Aquin à la fin du XIII^e siècle³⁰. Il y a tout lieu de croire que cette conviction était partagée par l'ensemble de la population dans les derniers siècles du Moyen Age.

Ces quelques références sur lesquelles nous reviendrons permettent déjà de saisir que pour l'homme médiéval, le nom, qu'il soit *commun* ou *propre*, est toujours motivé et que sa signification profonde est inscrite dans le mot. Il n'y a d'ailleurs pas de distinction fondamentale entre les *noms propres* et les *noms communs* si ce n'est que les premiers ne désignent qu'un seul et unique objet³¹. Tout au long du Moyen Age, de nombreux philosophes et théologiens se sont appliqués à élaborer des théories explicatives du langage : Boèce, Anselme d'Aoste, Abélard, Thomas d'Aquin, Roger Bacon, Duns Scot, Guillaume d'Ockham, etc. Les uns et les autres se

²⁷ Sur le *Cratyle*, voir Jean-Louis Vaxelaire, *Les noms propres*, Honoré Champion, Paris, 2005, p. 412-420 et « Cratyle, Hermogène et Saussure au XXI^e siècle », *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2014*, SHS Web of Conferences [en ligne, consulté le 26 décembre 2017].

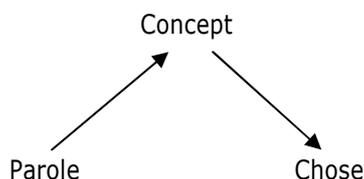
²⁸ « *Brittones, quidam latine nominatos suspicantur eo quod bruti sind, gens intra Oceanum interfuso mari quasi extra orbem posita* », Isidore de Séville, *Étymologies*, livre IX, texte établi, traduit et commenté par Marc Reydellet, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 100-101 (Chap. 2,102)

²⁹ Marc Reydellet, « La diffusion des *Origines* d'Isidore de Séville au haut Moyen Age », *Mélanges de l'école française de Rome*, 1966, tome 78-2, p. 383-437 ; Jacques Elfassi et Bernard Ribémont, « La réception d'Isidore de Séville durant le Moyen Age tardif (XII^e-XV^e s.) », *Cahiers de Recherche Médiévales et Humanistes*, 2008, tome 16, p. 1-5 ; Jean-Louis Vaxelaire, *Les noms propres*, op. cit., p. 444-448.

³⁰ Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, Paris, Cerf, 1986, p. 279

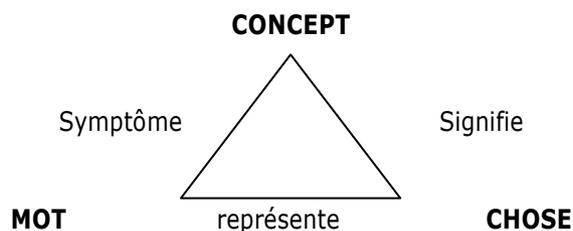
³¹ Jean-Louis Vaxelaire, *Les noms propres*, op. cit., p. 478 ; Pierre-Henri Billy, « Nom propre et nom commun au Moyen Age », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1995, n° 25-26, p. 19-35

fondaient principalement sur les théories d'Aristote, l'inventeur du *modèle triadique* moderne³². Ce modèle fait intervenir trois facteurs fondamentaux du langage : les *choses*, les *pensées* (ou *concepts*) et les *paroles* (ou *mots*). Pour Aristote, il n'y a pas de lien direct entre les paroles et les choses. Le lien se fait nécessairement par l'intermédiaire des concepts :



Thomas d'Aquin (1225-1274) résumait ainsi la pensée d'Aristote : « Les paroles sont les signes des pensées et les pensées des similitudes des choses. D'où il suit que les paroles se réfèrent aux choses désignées moyennant les concepts »³³. En d'autres termes, les mots sont des symboles qui marquent les concepts et ces concepts sont des images des choses désignées.

À la suite de Roger Bacon (1214-1292), Guillaume d'Ockham (1285-1347) reprend la trame du modèle triadique d'Aristote mais postule une relation directe entre les mots et les choses :



Dans la pensée d'Ockham, la relation entre les *mots* et les *concepts* est complètement négligée³⁴. L'accent porte sur les relations entre les *choses* et les *concepts* qui les signifient d'une part, entre les *choses* et les *mots* qui les désignent d'autre part. La difficulté de l'analyse des sources médiévales avec les outils de la linguistique actuelle provient précisément d'une divergence profonde entre les centres d'intérêt des penseurs médiévaux et ceux des linguistes de l'époque contemporaine.

³² Carine Duteil-Mougel, « Introduction à la sémantique interprétative », *Texto ! Textes et Cultures*, Équipe Sémantique des textes, 2004, IX (4), p. 1-59 ; François Rastier, « La triade sémiotique, le trivium et la sémantique linguistique », *Actes sémiotiques*, 2008, n° 111, publié en ligne le 13 octobre 2008 [consulté le 27 décembre 2017] ; Jean-Yves Tilliette, « Sémantique du nom de personne dans le haut Moyen Age (VI^e-XII^e siècle) », dans Patrice Beck (dir.) *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, tome IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles)*, Publications de l'Université de Tours, 1997, p. 3-22.

³³ Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I-ap., 2.13, a.1. resp.

³⁴ Umberto Eco, *Kant et l'ornithorynque*, Paris, Grasset, 1977, p. 584

Le nom propre « vide de sens »

En dépit de quelques voix discordantes, la théorie dominante dans le domaine linguistique jusque dans les années 1980 était clairement celle du « nom propre vide de sens »³⁵. Cette théorie s'était progressivement imposée aux linguistes sous l'influence des travaux du logicien et philosophe britannique John Stuart Mill (1806-1873). En 1843, il publie son *Système de logique déductive et inductive* dans lequel il définit une typologie des noms en fonction de trois critères principaux : général ou singulier, concret ou abstrait, connotatif ou non connotatif³⁶. Mill fait une distinction importante entre les noms qui *dénotent*, c'est-à-dire ceux qui désignent un objet particulier (le *référént*), et ceux qui *connotent*, c'est-à-dire ceux qui contiennent une signification³⁷. Parmi les noms *non connotatifs*, on trouve des noms abstraits généraux (*couleur, blancheur*) ou singuliers (*humanité, égalité, vision, toucher*) ainsi que les *noms propres*, qualifiés de noms concrets et singuliers : « Les noms propres ne sont pas connotatifs ; ils désignent les individus, mais ils n'affirment pas, n'impliquent pas des attributs appartenant à ces individus »³⁸. Du strict point de vue grammatical, il est clair en effet qu'un *nom de personne* ne peut être défini de la même manière qu'un *nom commun*, et c'est ce qui justifie dans les dictionnaires le classement distinct des noms communs et des noms propres. Mill soutient à juste titre que la motivation de la nomination ne réside pas dans le terme lui-même, au sens lexical, mais qu'elle lui est extérieure : « Lorsque nous appelons un enfant Paul, ou un chien César, ces noms servent simplement à indiquer ces individus comme sujets possibles de discours. Sans doute on peut dire qu'il a dû y avoir quelque raison de leur donner ces noms plutôt que d'autres ; et cela est vrai ; mais le nom, une fois donné, reste indépendant du motif. Un homme peut avoir été appelé Jean, parce que c'était le nom de son père ; une ville peut s'appeler Dartmouth, parce qu'elle est située à l'embouchure de la Dart ; mais il n'y a dans la signification du mot Jean rien qui implique que le père de l'individu ainsi nommé portait le même nom ; ni même dans le mot Dartmouth que cette ville soit située à l'embouchure de la Dart »³⁹. Par conséquent, le nom propre *désigne* mais n'a pas de *signification*.

³⁵ Pour les logiciens qui étudient les mots et la syntaxe sans tenir compte du texte ni du contexte, les termes « sens » et « signification » sont relativement synonymes. Toutefois, pour la clarté du propos, j'utiliserai ici de préférence – à l'exception des citations – le terme de *signification* pour parler d'un mot pris isolément, hors du texte (la *signification* d'un mot est généralement sa définition), et celui de *sens* pour parler du mot pris en tant qu'élément d'un texte (lorsqu'un mot possède plusieurs définitions, c'est seulement le texte ou le contexte qui peuvent en donner le *sens*). Sur ces définitions, voir Jean-Louis Vaxelaire, « Étymologie, signification et sens », *Congrès Mondial de Linguistique Française – CMLF 2008*, 2008, p. 2187-2199.

³⁶ Voir Romain Alloncle, « Le nom propre dans la théorie du langage de John Stuart Mill » dans *Nom propre et référence*, Mémoire de Master 2, Philosophie, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2011-2012, p. 8-26

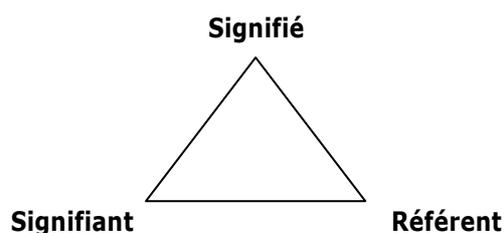
³⁷ Cette définition de la dénotation et de la connotation est propre à John Stuart Mill.

³⁸ John Stuart Mill, *Système de logique déductive et inductive*, tome 1, Paris, Ladrangé, 1866, p. 33

³⁹ John Stuart Mill, *ibid.*

L'étape suivante du divorce entre la pensée médiévale et la linguistique moderne est imputable à Ferdinand de Saussure (1857-1913), auteur d'un célèbre *Cours de linguistique générale* compilé après son décès et publié en 1916⁴⁰. L'auteur y expose sa *théorie du signe*, fondée sur l'idée que la langue est essentiellement un système de signes caractérisé par deux éléments distincts mais indissociables : le *signifiant*, qu'il appelle *l'image acoustique*, et le *signifié*, autrement dit le *concept*. Cette approche fondamentalement et exclusivement linguistique écarte délibérément du raisonnement les *choses* désignées qui constituaient l'objet majeur de la réflexion médiévale. En outre, parce qu'ils ne servent qu'à désigner sans avoir de signification, les *noms propres* n'ont pas leur place dans le système saussurien, ils sont par nature inanalysables⁴¹.

La théorie saussurienne sera toutefois amendée dans les années 1960 par le linguiste Émile Benveniste (1902-1976) qui réintroduit la notion de *référence* écartée par Ferdinand de Saussure, estimant en effet que le sens d'un mot réside toujours dans le rapport à un objet du monde dont on ne peut faire abstraction⁴². Il est convenu de présenter les différents termes du système linguistique dans un schéma triangulaire inspiré du *triangle sémiotique* d'Ogden et Richards⁴³ :



Ce schéma reproduit la triade médiévale *mot/concept/chose* mais avec une terminologie empruntée en partie au système ternaire des stoïciens : « Les stoïciens disent qu'il y a trois choses liées les unes aux autres, le signifié, le signifiant et le porteur. Le signifiant, c'est le son vocal lui-même, par exemple « Dion » ; le signifié, c'est la chose même qui est désignée par ce nom, dont nous saisissons la réalité au fond de notre pensée et que les barbares ne comprennent

⁴⁰ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Paris, Payot, 1995 (1^{ère} édition en 1916).

⁴¹ Marie-Noëlle Gary-Prieur, « Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? », *Langue française*, 1991, n° 92 (« Syntaxe et sémantique des noms propres »), p. 12.

⁴² Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, 1966, p. 161-163 ; Pierre Frath, « Pour une sémantique de la dénomination et de la référence », dans Adolfo Murguía (dir.), *Sens et références, Sinn und Referenz*, Günther Narr Verlag, Tübingen, 2005, p. 121-148 (126).

⁴³ Charles Kay Ogden et Ivor Armstrong Richards, *Le sens du sens, Étude sur l'influence du langage sur la pensée et la science du symbolisme*, édition originale parue en anglais en 1923 sous le titre *Meaning of Meaning*. Dans le triangle d'Ogden et Richard, les trois termes du schéma sont le *symbole* (pour le *signifiant*), la *pensée* ou *référence*, et le *référent*.

pas, bien qu'ils entendent le son vocal ; enfin, le porteur, c'est le sujet extérieur, comme Dion lui-même en l'occurrence »⁴⁴.

Le terme *signifié* peut être lui-même décomposé en « signifié de dénotation » et « signifié de connotation ». Christian Vandendorpe distingue la *dénotation* de la *connotation* en fonction d'un axe *socialisé/non socialisé* : « Est dénoté ce qui est explicitement inscrit dans la langue et partagé par tous les locuteurs ; est connoté ce qui est indirectement rattaché à des mots en fonction des expériences de chacun »⁴⁵. Il n'est pas certain que ce critère social soit réellement pertinent pour l'étude de l'anthroponymie médiévale si l'on limite la définition du terme *connotation* au seul registre individuel. On conservera donc ici l'acception habituelle des termes : la *connotation* exprime un sens second, une évocation, par opposition à la *dénotation* qui correspond aux caractéristiques objectives du mot, à ses définitions courantes.

Un nom commun peut avoir plusieurs *signifiés de dénotation* : le mot « livre » peut par exemple renvoyer à un volume composé de feuilles reliées entre elles, à une unité de poids ou à une unité monétaire. Les noms propres n'ont pas dans les sociétés occidentales modernes de *signifiés de dénotation*, si ce n'est une signification minimum tenant au genre (masculin ou féminin) qui n'est pour autant pas toujours assurée (c'est le cas des prénoms épicènes comme *Claude* ou *Dominique*). L'assertion de l'absence de signification est plus difficile à soutenir lorsque l'on étudie l'anthroponymie des sociétés traditionnelles ou celle des sociétés médiévales : les noms de *Guillaume le conquérant* ou de *Bède le vénérable* possèdent incontestablement des *signifiés dénotatifs*. Le courant dominant de la linguistique moderne ne reconnaît toutefois aux noms propres que des *signifiés de connotation*, ce qui justifie leur marginalisation du système au motif que les connotations relèvent de l'extralinguistique⁴⁶.

Troisième étape décisive qui marqua la théorie du « vide de sens » des noms propres : les travaux du logicien américain Saül Kripke (né en 1940) qui publia en 1972 *Naming and Necessity*⁴⁷, ouvrage dans lequel il exposait sa thèse désormais célèbre du « désignateur rigide ». Kripke y distingue les *désignateurs accidentels* qui qualifient des expressions dont la dénotation varie selon le monde de référence (ex. « président de la république ») des *désignateurs rigides* qui qualifient des expressions dont la dénotation ne varie pas, quel que soit le monde considéré (ex.

⁴⁴ Texte du philosophe grec Sextus Empiricus (II^e siècle av. J.C.), cité par Jean-Baptiste Gourinat, *La dialectique des stoïciens*, Paris, Vrin, 2000, p. 111

⁴⁵ Christian Vandendorpe, « Quelques considérations sur le nom propre. Pour un éclairage du linguistique par le cognitif et réciproquement », *Langage et société*, 1993, n° 66, p. 63-75, note 2.

⁴⁶ Jean-Louis Vaxelaire, *Les noms propres*, op. cit., p. 773, 801.

⁴⁷ Ouvrage traduit en français par P. Jacob et F. Récanati sous le titre *La logique des noms propres*, publié en 1982 aux Éditions de Minuit.

« Mitterrand »)⁴⁸. Pour le logicien américain, les noms propres sont par nature des désignateurs rigides, il s'agit de signifiants sans signifiés (ou avec un signifié vide) qui ont simplement pour fonction de désigner un référent⁴⁹. Ce concept a été adopté par de nombreux linguistes, à la fois pour sa simplicité, et à la fois par défaut de théorie propre puisqu'ils avaient délibérément écarté les noms propres de leur champ de recherche. D'autres, tels Jean-Louis Vaxelaire, le critiquent ouvertement, d'une part parce que, selon cet auteur, « ce qui intéresse Kripke, c'est la personne qui est désignée par le nom et pas ce nom »⁵⁰, d'autre part parce que la réalité montre que les noms propres ne sont pas figés et immuables : il est possible d'en recevoir plusieurs, d'en changer, de les traduire⁵¹. Quiconque en effet a déjà eu l'occasion de nommer, que ce soit pour choisir le prénom d'un enfant, pour donner un nom à un animal de compagnie ou simplement pour se choisir un pseudonyme sur un site internet, sait par expérience que dans la pratique un nom n'est jamais « vide de sens ». S'il peut l'être d'un point de vue strictement lexical, il est au contraire dans la réalité fréquemment chargé d'une infinité de sens qui dépendent de ce que représente le mot pour le nommeur et son environnement social.

Le nom propre porteur de sens

Comme le soulignait Jean Molino en 1982, le nom propre a été pendant longtemps un « parent pauvre de la linguistique » alors qu'il était par ailleurs un objet d'étude privilégié pour les logiciens, les anthropologues et les onomasticiens⁵². Dès 1897 pourtant, le linguiste français Michel Bréal (1832-1915) soutenait que les noms propres étaient les plus significatifs de tous : « On peut dire qu'entre les noms propres et les noms communs il n'y a qu'une différence de degré [...] La différence avec les noms communs est une différence toute intellectuelle. Si l'on classait les noms d'après la quantité d'idées qu'ils éveillent, les noms propres devraient être en tête, car ils sont les plus significatifs de tous, étant les plus individuels »⁵³. Le regain d'intérêt pour les noms propres depuis une trentaine d'années a donné lieu à une grande diversité de points de vue parmi les spécialistes, certains se ralliant toujours à la conception du « vide de sens » énoncée par John Stuart Mill et développée par Saül Kripke tandis que d'autres la remettent en question parce qu'elle

⁴⁸ François Récanati, « La sémantique des noms propres : remarques sur la notion de désignateur rigide », *Langue française*, 1983, n° 57 (« Grammaire et référence »), p. 109

⁴⁹ Jean-Louis Vaxelaire, *Les noms propres*, op. cit., p. 763

⁵⁰ *Id.*, p. 768

⁵¹ Jean-Louis Vaxelaire, « Lexicologie du nom propre et onomastique », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2009, n° 51, p. 301-315

⁵² Jean Molino, « Le nom propre dans la langue », *Langages*, 1982, n° 66 (*Le Nom Propre*), p. 5-20 (5) ; Robert Martin, « La notion d'univers de croyance dans la définition du nom propre », *Linx*, 1983, n° 9 (« Sémantique, poétique, vérité »), p. 7-28 ; Christian Vandendorpe, « Quelques considérations ... », op. cit., p. 63

⁵³ Michel Bréal, *Essai de sémantique (science des significations)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2005, p. 134 [pour l'édition originale : Paris, Hachette, 1897, p. 197-198]

est sans cesse contredite par les faits⁵⁴. L'onomasticien Pierre-Henri Billy souligne ainsi que, dans les textes de la pratique, le nom propre ne désigne pas toujours le même objet et que la référence varie selon le locuteur⁵⁵. Parmi les linguistes, le renouveau vient surtout des tenants de la *praxématique* dont l'une des idées fortes est la récusation pure et simple de la théorie saussurienne du signe. Leur approche est en effet radicalement différente des autres écoles linguistiques puisqu'ils soulignent le rôle important joué par les connotations dans la production de sens des noms propres⁵⁶. Les praxématiciens se situent donc clairement dans la lignée de Michel Bréal mais revendiquent également l'héritage de l'ethnologue Claude Lévi-Strauss (1908-2009) qui a montré, par ses recherches sur le langage dans les sociétés traditionnelles, le caractère éminemment significatif des noms propres : « Le problème des rapports entre noms propres et noms communs n'est pas celui du rapport entre nomination et signification. On signifie toujours, que ce soit l'autre ou soi-même »⁵⁷. Cette évolution significative de la recherche en linguistique renvoie par ailleurs à une remarque de Roland Barthes sur la dénotation et la connotation, publiée en 1964 dans un article sur la sémiologie, où il écrivait alors que, bien que « les phénomènes de connotation n'aient pas encore été étudiés systématiquement [...], l'avenir est sans doute à une linguistique de la connotation »⁵⁸. Dans une autre étude, le même auteur rappelait l'importance des noms propres en littérature : « Un nom propre doit être toujours interrogé soigneusement, car le nom propre est, si l'on peut dire, le prince des signifiants ; ses connotations sont riches, sociales et symboliques »⁵⁹. Et, à propos des noms propres dans l'œuvre de Proust, il écrit : « Le nom propre est lui aussi un signe, et non bien entendu, un simple indice qui désignerait, sans signifier, comme le veut la conception courante, de Peirce à Russel [...] Si le Nom (on appellera ainsi, désormais, le nom propre) est un signe, c'est un signe volumineux, un signe toujours gros d'une épaisseur touffue de sens, qu'aucun usage ne vient réduire, aplatir, contrairement au nom commun, qui ne livre jamais qu'un de ses sens par syntagme »⁶⁰.

⁵⁴ Cette diversité de points de vue est bien mise en évidence par Jacques Chaurand, « Du nom propre : à propos de *Nom propre et nomination*. Actes du Colloque de Brest », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1995, n° 25-26, p. 3-10.

⁵⁵ Pierre-Henri Billy, « Pour une redéfinition du nom propre » dans Michèle Noailly (dir.), *Nom propre et nomination. Colloque international de Brest (21-23 avril 1994)*, Toulouse, 1995, p. 137-144, et, du même auteur, « Nom propre et nom commun au Moyen Age », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1995, n° 25-26, p. 19-35.

⁵⁶ Jean-Louis Vaxelaire, *Les noms propres, op. cit.*, p. 789

⁵⁷ Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 242 ; cité par Michelle Lecolle, Marie-Anne Paveau et Sandrine Reboul-Touré, « Les sens des noms propres en discours », *Les Carnets du Cediscor*, 2009, n° 11 (« Le nom propre en discours ») [en ligne, consulté le 1^{er} octobre 2016].

⁵⁸ Roland Barthes, « Éléments de sémiologie », *Communications*, 1964, n° 4, p. 131, étude reprise dans *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985, p. 78

⁵⁹ Roland Barthes, « Analyse textuelle d'un conte d'Edgar Poë » dans Claude Chabrol (éd.), *Sémiotique narrative et textuelle*, Larousse, 1973, repris dans *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985, p. 335, note d.

⁶⁰ Roland Barthes, *Nouveaux essais critiques*, Paris, Seuil, 1972, p. 124-125

En France, les recherches en praxématique ont été initialisées par Robert Lafont (1923-2009)⁶¹ et développées depuis la fin des années 1980 par Paul Siblot. L'impulsion de la recherche a été motivée par le besoin de se détacher de la théorie développée par Ferdinand de Saussure qui considérait que le signifié était toujours inscrit dans les mots de façon stable et définitive. Pour les praxématiciens, les mots ne sont plus étudiés seulement en tant que signes mais en fonction de leur utilisation dans le discours. Il s'agit d'un déplacement majeur de la problématique puisque la linguistique moderne s'était focalisée depuis la fin du XIX^e siècle sur l'étude des relations entre les *signifiants* et les *signifiés*, rejetant dans les marges de sa discipline les rapports à la réalité (les *choses* ou les *référénts*) et tout ce qui pouvait être qualifié d'extralinguistique. Afin de marquer l'originalité de leur démarche, les praxématiciens substituent donc au concept du « signe » (composé d'un *signifiant* et d'un *signifié*) celui du « praxème » défini comme un « outil linguistique de catégorisation et de nomination »⁶², fondé sur les utilisations pragmatiques du mot dans le discours (la *praxis*). Dans cette optique, le sens d'un mot ne réside pas seulement dans le *signe* mais dans son emploi. Si je prends pour exemples les noms d'*Austerlitz* et de *Waterloo*, ces mots ont certainement une *étymologie* mais, du point de vue strictement linguistique, ils n'ont pas de *signification* dans la mesure où ils ne définissent pas les toponymes concernés, d'autant plus qu'il existe au moins trois villes portant le nom de *Waterloo* (en Belgique, dans l'Ontario et au Québec). C'est donc le texte seul qui permet d'identifier le toponyme. D'autre part, si les noms d'*Austerlitz* et de *Waterloo* sont sans signification, ils sont néanmoins très fortement chargés de sens puisqu'ils évoquent immédiatement deux batailles célèbres de Napoléon. Cependant, le sens donné à ces noms sera vraisemblablement très différent si le locuteur est Français ou Anglais puisque l'un pensera victoire quand l'autre pensera défaite. La démarche praxématique élargit considérablement la problématique saussurienne.

Concernant les *noms propres*, à l'inverse de la tendance dominante en linguistique qui les considère comme une catégorie à part, sans trop savoir comment les définir précisément, les praxématiciens, n'étant plus enfermés dans le schéma réducteur des *signifiants* et *signifiés*, partagent l'idée exposée en son temps par Michel Bréal selon laquelle il n'y aurait qu'une « catégorie unique dont le nom propre serait le prototype particulièrement signifiant »⁶³. Pour l'étude de l'anthroponymie médiévale, cette démarche est particulièrement heureuse car elle dispense l'historien d'une catégorisation quelquefois difficilement justifiable, notamment lorsqu'il est impossible de déterminer si le *surnom* d'un individu possède un caractère héréditaire ou s'il s'agit d'un simple complément de dénomination (ex. *Yvon le breton*).

⁶¹ Robert Lafont, *Le Travail et la langue*, Paris, Flammarion, 1978

⁶² Paul Siblot, « Signifiante du praxème nominal », *L'Information Grammaticale*, 1998, n° 77, p. 24-27

⁶³ Paul Siblot, « L'antonomase entre nom propre et catégorisation nominale », *Mots*, 2000, n° 63 (« Noms propres »), p. 89-104 (90).

Les praxématiciens rejettent également l'idée couramment admise de la vacuité sémantique des noms propres. Ils estiment au contraire que ces noms produisent du sens de plusieurs façons.

Ils le produisent par le choix des appellatifs : chacun peut être appelé de diverses manières, que ce soit par son prénom, par son patronyme, par un sobriquet ou par le rajout d'un titre honorifique (*Monsieur, Madame, etc.*) et, lorsque l'on fait le choix de telle ou telle appellation, elle revêt toujours un sens précis, exprimé par le locuteur et perçu par l'interlocuteur.

Ils le produisent également par le caractère classificatoire des noms : cela est particulièrement vrai pour les prénoms qui déterminent fréquemment l'intégration sociale et le statut de leurs porteurs.

Ils le produisent enfin par les connotations que l'on attache, consciemment ou non, aux noms propres, qu'il s'agisse de noms de personnes ou de noms de lieux, en fonction du vécu personnel ou du milieu social⁶⁴.

Autre implication de la démarche praxématique : dès lors que le sens d'un mot est sans cesse actualisé par la pratique et le discours⁶⁵ et qu'il ne peut donc se résoudre à un signifié lexical unique et immuable, la notion antique du « juste nom » des choses s'écroule fatalement. Il est en effet illusoire de vouloir trouver le sens qui correspondrait à l'essence des êtres et des choses désignés puisque l'on n'a finalement que des sens partiels à un moment donné. Pour Paul Siblot, « fondamentalement, le sens n'est pas inhérent aux mots mais aux *praxis* »⁶⁶. La praxématique s'inscrit donc en faux contre les conceptions antiques et médiévales qui envisageaient la relation entre les mots et les choses dans une perspective essentielle et réduit cette relation au rapport entre le locuteur et la chose : « le nom ne saurait nommer l'objet en soi et ne peut délivrer que la représentation que nous nous en faisons »⁶⁷.

Il n'est pas étonnant de constater que la démarche praxématique, qualifiée de *linguistique anthropologique* par ses partisans, recueille l'adhésion des anthropologues : pour Cécile Leguy « l'enquête ethnographique inclut l'observation de pratiques langagières, et c'est seulement en discours, dans la manière dont les mots singuliers viennent désigner une personne ou l'interpeller, qu'on peut repérer et appréhender le nom propre. C'est pourquoi l'approche praxématique proposée par les linguistes nous semble la plus intéressante, la mieux à même de prendre en

⁶⁴ Paul Siblot, « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique*, 1987, n° 8 (« Théories et fonctionnements du nom propre »), p. 97-114, et, du même, « D'un nom l'autre », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1997, n° 29-30, p. 3-18 (9).

⁶⁵ Il suffit pour s'en rendre compte de constater l'évolution des définitions dans les dictionnaires anciens et modernes.

⁶⁶ Paul Siblot, « De la dénomination à la nomination », *Cahiers de praxématique*, 2001, n° 36, p. 11

⁶⁷ Paul Siblot, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, 1997, n° 127 (« Langue, *praxis* et production de sens »), p. 52.

compte les aspects sociaux des noms propres »⁶⁸. Pour l'historien de la nomination, il s'avère que l'approche praxématique est également la plus stimulante, notamment pour l'étude de l'anthroponymie médiévale qui présente des similitudes importantes avec celle des sociétés traditionnelles étudiées par les anthropologues. C'est donc naturellement cette approche qui sera privilégiée ici.

2.2. Approche anthropologique

Parce que la nomination est un acte qui se rapporte à la famille, à la parenté au sens large, aux réseaux sociaux, aux structures profondes de la société et aux croyances religieuses, son étude relève naturellement de l'anthropologie⁶⁹, et plus précisément de l'anthropologie historique⁷⁰ puisque l'on s'intéresse ici aux « noms de baptême aux XV^e et XVI^e siècles ». Pour André Burguière, l'anthropologie historique se distingue de l'histoire événementielle et de l'histoire des institutions par son champ d'étude qui est celui des comportements et des habitudes⁷¹. Elle donne la priorité à l'analyse des structures (structures sociales et règles de fonctionnement) et au sens

⁶⁸ Cécile Leguy, « Noms propres, nomination et linguistique » dans Sophie Chave-Dartoen, Cécile Leguy, Denis Monnerie (dir.), *Nomination et organisation sociale*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 51-81 (73).

⁶⁹ Pour Claude Lévi-Strauss, l'*ethnographie* enregistre l'organisation d'une société, l'*ethnologie* établit à partir des descriptions précédentes une réflexion sur les structures et l'évolution de cette société, l'*anthropologie* fait une synthèse comparatiste entre plusieurs sociétés sur une thématique précise. Voir Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 2016 [1958], p. 411-413.

⁷⁰ Jusque dans les années 1970, les champs d'études des différentes sciences sociales étaient bien délimités et on ne parlait pas encore d'*anthropologie historique* : à l'*historien* l'étude des faits du passé, à l'*anthropologue* (ou *ethnologue*) l'étude des sociétés primitives contemporaines, sous-entendu les *sociétés sans écriture*, et au *sociologue* l'étude des faits sociaux observables dans les sociétés industrielles, à savoir les *sociétés écrivantes*. Aujourd'hui les champs d'étude se sont élargis et les trois disciplines empruntent fréquemment l'une à l'autre des méthodes ou des objets qui leur étaient précédemment bien spécifiques. Traditionnellement, la méthode classique en histoire est celle de la critique interne et externe des sources. Parce qu'il a les moyens de le faire, l'anthropologue privilégie pour sa part l'immersion dans le milieu étudié, l'observation directe, la collecte d'informations et le classement des données pour aboutir à terme à une mise en évidence des invariants d'une société et à une synthèse comparative entre cultures différentes. Quoique travaillant lui aussi sur des sociétés actuelles, le sociologue tient par contre à garder ses distances avec son objet d'étude pour préserver son objectivité. Il établit des questionnaires et des sondages, recherche les variables et se méfie des généralisations, laissant également de côté le symbolisme qu'il est toujours difficile de prouver avec évidence. Si les approches de l'anthropologie et de la sociologie restent encore bien différentes, Alain Boureau estime que « tout se passe comme si les méthodes et les tendances devenaient plus discriminantes que les découpages » puisque l'anthropologue voit son objet d'étude traditionnel disparaître progressivement.

Sur l'anthropologie historique et ses rapports avec la sociologie, voir André Burguière, « Anthropologie historique » dans André Burguière (dir.) *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 52-59 ; Roland Barthes, *L'aventure sémiologique*, Seuil, 1985, p. 235 ; Misgav Har-Peled, « Décoloniser l'histoire occidentale : les naissances politiques de l'anthropologie historique », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010, mis en ligne le 19 juin 2010, consulté le 14 août 2017 ; Alain Boureau, « Questions disputées *quomodo Historiam scribere* », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010, mis en ligne le 19 juin 2010, consulté le 14 août 2017.

⁷¹ André Burguière, « Anthropologie historique », art. cit., p. 54. Cf. Gil Bartholeyns, « Le paradoxe de l'ordinaire et l'anthropologie historique », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010, mis en ligne le 19 juin 2010, consulté le 14 août 2017.

(fonction des institutions, rituels et croyances)⁷². Dans cette perspective, je m'inscris plus précisément dans une démarche qui privilégie « l'histoire socioculturelle » dans la lignée des travaux de Dominique Kalifa qui prône une « approche ethno-anthropologique des sociétés, soucieuse de restituer les appréciations, les sensibilités, les valeurs, les croyances, les imaginaires, mais aussi les expériences subjectives des acteurs, bref l'ensemble des voies par lesquelles les individus et les groupes perçoivent, pensent et donnent sens au monde qui les entoure »⁷³.

Du point de vue méthodologique, si la recherche sur les pratiques nominatives des siècles passés ne peut utiliser les méthodes actuelles des sociologues et anthropologues, elle s'apparente toutefois à une véritable enquête sociologique qui repose sur deux axes majeurs : les études quantitatives et les études qualitatives. En outre, ces deux axes de recherche peuvent être enrichis de manière très significative par le recours au comparatisme, tant synchronique que diachronique.

La méthode quantitative

Elle doit être mise en œuvre aussi souvent que possible⁷⁴. Sa finalité est l'élaboration de statistiques à partir de la collecte de données prélevées dans des échantillons prédéfinis. Cette méthode permet d'appréhender un phénomène dans toute son ampleur, d'en avoir une vision large, ce qui évite de prendre des cas particuliers ou des événements marginaux pour des généralités. Dans le domaine culturel les comportements normatifs sont rarement explicités ou soulignés dans nos sources puisque l'on suppose qu'ils sont connus et acceptés de tous. Les normes sociales n'ont généralement pas besoin d'être écrites. À cet égard, il importe d'ailleurs de rester prudent avant d'accorder une portée générale aux sources écrites qui abordent la problématique des motivations de la nomination. Quelquefois, un document qui explique une motivation explique en fait la raison pour laquelle on s'est écarté de la norme. Les statistiques permettent de repérer les comportements normatifs, d'apprécier leur évolution, de comparer les pratiques d'une région ou d'un milieu social avec celles d'autres régions ou milieux sociaux, de repérer l'apparition de nouvelles tendances ou, au contraire, de suivre le déclin d'une pratique.

En anthroponymie, la principale difficulté des analyses sérielles est celle de la sélection des échantillons. Une comparaison n'est réellement pertinente que si elle se base sur des échantillons collectés de manière identique. Or ce n'est pas le cas si l'on étudie d'un côté des registres

⁷² Jean-Claude Schmitt, « Anthropologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* [en ligne], Hors-série n° 2, 2008, mis en ligne le 13 janvier 2009, consulté le 30 septembre 2016, et, du même auteur, « L'anthropologie historique de l'Occident médiéval. Un parcours », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010, mis en ligne le 19 juin 2010, consulté le 14 août 2017.

⁷³ Dominique Kalifa, « L'histoire culturelle contre l'histoire sociale ? » dans Laurent Martin et Sylvain Venayre (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2005, p. 75-84.

⁷⁴ Sur l'utilisation de cette méthode dans les recherches historiques, voir Claire Lermercier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008

paroissiaux qui donnent les noms de baptême d'enfants nouveau-nés pour une population entière et, d'un autre côté, des montres de la chevalerie qui renseignent sur les noms d'usage d'une population adulte masculine issue d'un milieu social bien spécifique. J'ai privilégié la constitution d'échantillons portant sur des populations relativement homogènes, préférant fonder mes analyses sur des échantillons réduits mais nombreux et significatifs plutôt que sur des échantillons volumineux mais peu représentatifs.

Dans le domaine de la nomination, la seconde difficulté est celle des grilles de classement. L'analyse des statistiques est intéressante quand elle permet de suivre non seulement l'évolution de la popularité des différents noms mais aussi l'évolution de certaines catégories thématiques. Il est clair que le choix préliminaire des différentes catégories orientera irrémédiablement les analyses postérieures et que la répartition des noms dans ces catégories aura également une incidence sur les résultats. J'ai opté pour un classement des noms reflétant l'évolution historique des répertoires : *noms ethniques* à l'origine, *noms religieux* par la suite. Ces choix seront explicités dans la première partie. La question de l'affectation des noms aux différentes rubriques est délicate en raison de la polysémie de certains noms et de l'impossibilité de connaître avec exactitude les motivations profondes des nommeurs, sachant qu'un nommeur a très bien pu déterminer son choix en fonction de critères multiples. Comment savoir en effet si un porteur du nom *Guillaume* l'a été en raison de l'affection particulière du nommeur pour le héros homonyme des chansons de geste, en souvenir de Guillaume le Conquérant, par dévotion à saint Guillaume de Gellone ou simplement parce que son parrain portait lui-même ce nom ? Puisqu'il est impossible de le savoir, sauf exceptions, le choix a été fait de classer les différents noms selon leur connotation principale, celle à laquelle tout un chacun pensait naturellement, en fonction de son milieu culturel, en faisant abstraction des connotations personnelles, évidemment bien réelles, qui ont pu motiver le choix du nom.

On le voit, l'analyse statistique a ses limites, elle doit être utilisée avec précaution et elle ne peut rendre compte à elle seule de la complexité des motivations de la nomination. Elle fixe néanmoins un cadre général, une porte d'entrée sur le sujet qui permet de distinguer le courant du marginal, d'identifier les tendances majeures et les cycles éventuels. Elle sera particulièrement utile pour apprécier le poids des motivations religieuses, le degré de transmission du nom des pères à leurs enfants, ou du nom des parrains et marraines à leurs filleuls et filleules, la fréquence des noms de la littérature, l'ampleur des modes et des tabous onomastiques, les spécificités de certains milieux sociaux.

La méthode qualitative

Pour André Burguière, « l'efficacité de l'analyse sérielle pour décrire et dater l'apparition des mutations [...] n'a d'égale que son impuissance à en fournir l'explication »⁷⁵. Si l'on veut rendre compte de ces mutations, il faut en effet sortir du quantitatif et abandonner la précision descriptive des analyses sérielles pour la richesse explicative de la démarche anthropologique en dépit de son caractère approximatif⁷⁶.

On ne travaille plus ici sur des bases de données mais sur des discours et des témoignages. Le point faible de la méthode est évident : quelle représentativité peut-on accorder à des points de vue particuliers ? Le problème serait moindre si nous disposions d'un volume important de témoignages mais ils ne sont pas très fréquents et ils émanent le plus souvent des classes sociales les plus élevées, le milieu des lettrés, des bourgeois ou de la noblesse. La parole populaire peut néanmoins se faire entendre à travers les témoignages des enquêtes de canonisation ou dans les livres de miracles mais elle reste toujours rare à la fin du Moyen Age. Nous disposons par ailleurs de références importantes dans la littérature de fiction (chansons de geste, romans courtois ou œuvres littéraires de la Renaissance) mais leur représentativité reste sujette à caution : sont-elles le reflet de la réalité ou l'expression d'idéaux ou de vœux revendiqués par les auteurs de ces œuvres ? Pour être probantes, les données sur la nomination issues des témoignages et autres discours doivent donc faire l'objet d'une critique textuelle systématique qui en précisera la portée.

L'analyse des changements comportementaux (analyse fonctionnelle)

Qu'il s'agisse de modes onomastiques ou de modifications de pratiques nominatives impliquant toute une population, je postule qu'à l'origine de tout changement significatif il y a un facteur déclenchant et que ce changement n'est pas fortuit ou spontané mais qu'il s'est imposé à la population parce que la pratique antérieure n'était plus tenable. Il faut donc en déterminer les causes, ou les finalités, qui permettent d'expliquer ce que la nouvelle pratique apportait de plus. Cette méthode d'analyse fonctionnelle se fonde sur le postulat d'une corrélation fondamentale entre les comportements et un ensemble de besoins ou de contraintes. Autrement dit, tout comportement social est une réponse appropriée à un besoin ou à une contrainte. Par conséquent, lorsqu'un changement de comportement se produit, on commencera par déterminer quels étaient les besoins ou contraintes qui le motivaient à l'origine et l'on vérifiera ensuite si ces besoins ou contraintes ont évolué : le besoin est-il satisfait ? obsolète ? inadéquat ? inutile ? La contrainte antérieure, politique, sociale, économique ou religieuse, a-t-elle disparu ou une nouvelle contrainte a-t-elle été instituée ?

⁷⁵ André Burguière, « L'anthropologie historique et l'école des annales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 1999, n° 22 [en ligne], p. 11

⁷⁶*Ibid.*

Si aucun changement notable des besoins ou contraintes n'est identifié, on cherchera alors les raisons pour lesquelles la réponse apportée précédemment n'était plus appropriée. Si l'on détermine par exemple que la nomination était liée à un besoin de protection de l'enfant et que ce besoin s'est maintenu dans le temps, on cherchera à voir de quelle façon les choix de nomination successifs permettaient de répondre différemment à cette problématique récurrente.

Le comparatisme

Dans l'analyse sérielle, dès lors que l'on établit des statistiques, on compare. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la méthode. Plus précisément, on compare des séries chiffrées à partir d'échantillons sélectionnés autant que possible de manière identique. L'objectif de la méthode comparative est tout autre. On ne compare plus des statistiques mais des sociétés ou des cultures différentes. Et si l'on s'intéresse à la nomination aux XV^e et XVI^e siècles, on va aller voir ce qui s'est fait ailleurs et à d'autres époques sur la base du principe fondamental du comparatisme : « à un même effet correspond une même cause »⁷⁷.

La méthode peut s'avérer très enrichissante pour l'analyse des pratiques et des motivations de la nomination car elle permet de dépasser l'impasse des sources documentaires trop avares de précisions. Comme le souligne Pierre-Olivier Dittmar, les interdits les plus fondamentaux ne sont jamais formulés et, inversement, le fait d'écrire une norme témoigne du fait que cette dernière ne va pas de soi⁷⁸. D'où l'intérêt évident du recours à la méthode comparative qui a depuis longtemps fait ses preuves dans l'analyse des sociétés sans écritures et qui dispose également de fervents promoteurs dans des disciplines caractérisées par des démarches très différentes. Dès 1895, Émile Durkheim la considérait comme « la seule qui convienne à la sociologie »⁷⁹. Marc Bloch était également convaincu de son intérêt pour les recherches historiques⁸⁰ et Claude Lévi-Strauss en avait fait une marque distinctive de l'anthropologie, présentée comme une « synthèse comparative entre des sociétés parfois très éloignées les unes des autres, à la fois dans l'espace et le temps »⁸¹.

Dans le domaine de la recherche historique, il existe deux approches qui se distinguent par la nature des sociétés que l'on compare.

⁷⁷ Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Félix Alcan, 1895, p. 157. Cf. Étienne Anheim et Benoît Grévin, « Choc des civilisations ou choc des disciplines ? Les sciences sociales et le comparatisme », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2002/5, n° 49-4 bis, p. 122-146.

⁷⁸ Pierre-Olivier Dittmar, « Deux comparatismes pour une anthropologie historique », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], 06/2010, mis en ligne le 14 juillet 2010, consulté le 14 août 2017.

⁷⁹ Émile Durkheim, *op. cit.*, p. 154.

⁸⁰ Marc Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, t. 46, 1928, p. 15-50.

⁸¹ Claude Lévi-Strauss, « Introduction : Histoire et ethnologie », dans *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1974, [1958], p. 11.

Dans la première application, on met en parallèle deux sociétés nettement séparées dans le temps et l'espace, de telle sorte que « les analogies, observées de part et d'autre, entre tel ou tel phénomène, ne peuvent, de toute évidence, s'expliquer ni par des influences mutuelles, ni par aucune communauté d'origine »⁸². Si l'on observe les mêmes phénomènes de part et d'autre, il est vraisemblable que ces phénomènes soient motivés par une cause identique.

Dans la seconde application, on compare des sociétés voisines et contemporaines, susceptibles d'être influencées les unes par les autres, en comptant sur le fait que l'absence de motivation d'un phénomène dans l'une des sources documentaires pourra être heureusement explicitée dans l'autre⁸³.

Pour cette étude, l'intérêt du recours à la méthode comparative peut être illustré par deux exemples.

J'observe en Bretagne deux typologies distinctes des noms féminins aux XV^e et XVI^e siècles selon que l'on se trouve en Bretagne occidentale ou orientale : à l'ouest, dans la zone bretonnante, les féminisations de noms masculins sont rares (à l'exception du nom *Jeanne*, puis, plus tardivement des noms *Louise* et *Françoise*) tandis que les noms masculins féminisés (*Perotte*, *Jacquette*, *Guillemette*, etc.) sont très fréquents à l'est, dans la zone gallèse. Les sources sont muettes sur la motivation de ces pratiques nominatives mais une analyse statistique permet néanmoins d'émettre un certain nombre d'hypothèses explicatives. Il se trouve qu'un phénomène similaire de répertoires onomastiques féminins distincts est observable dans d'autres régions françaises à la même époque, et notamment dans des territoires caractérisés par la présence de plusieurs aires linguistiques (Franche-Comté, Auvergne). L'analyse comparative permettra de valider l'hypothèse qui rendra compte des phénomènes dans toutes les situations.

Pour la période étudiée, la recherche des motivations sociales du choix des noms est délicate car les sources sont rarement explicites sur le sujet. Pour justifier le succès de tel ou tel nom dans les répertoires onomastiques, l'historien est souvent réduit à formuler des suppositions à partir de quelques témoignages épars dans la littérature ou dans les écrits du for privé. Il en déduit des schémas explicatifs qui révèlent des pratiques sociales très normées et des conceptions du nom très éloignées des nôtres, sans pouvoir toutefois en apporter des preuves formelles. Les travaux menés par les anthropologues sur les sociétés traditionnelles s'avèrent ici particulièrement intéressants car les pratiques nominatives observées dans ces sociétés sont fréquemment les mêmes que celles que l'on observe en France à la fin du Moyen Age. Mais l'anthropologue dispose d'un avantage déterminant par rapport au médiéviste parce qu'il est en mesure d'interroger les

⁸² Marc Bloch, *op. cit.*, p. 17

⁸³ Sur la méthode comparative en histoire, voir aussi Élise Julien, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », *Hypothèses*, 2005/1 (8), p. 191-201.

acteurs sur leurs motivations. Et c'est précisément cet avantage qui fait ici tout l'intérêt de la méthode comparative car elle permet de donner plus de poids à une hypothèse ou au contraire de la discréditer.

2.3. Le traitement de l'onomastique littéraire

Les questions soulevées par l'onomastique littéraire s'inscrivent dans une problématique plus large qui est celle des rapports entre l'histoire et la littérature : dans quelle mesure la littérature peut-elle constituer une source pour l'historien ? L'attitude des critiques littéraires quant à l'historicité des descriptions contenues dans les œuvres de fiction a connu bien des soubresauts depuis la fin du XIX^e siècle. Si l'école positiviste de la première moitié du XX^e siècle concevait les textes littéraires comme des textes objectifs, et donc représentatifs d'une certaine réalité historique, les critiques ont, pour la plupart, fortement remis en cause la pertinence de cette lecture historique dans les années 1970. Les approches sont aujourd'hui moins radicales à l'exemple de John W. Baldwin qui déclarait en 1990, à propos des sources historiques et de la littérature, que « consultées ensemble, elles peuvent mieux éclairer l'interaction de l'histoire et de la littérature, des idéaux et de la pratique »⁸⁴. Dans le domaine anthroponymique, la littérature de divertissement présente en effet certaines situations idéales qui relèvent de l'imagination des auteurs et que l'on ne retrouve pas dans les actes de la pratique (les héros portent des noms rares, fréquemment signifiants). Tout ce qui vient en contradiction évidente avec des faits avérés doit donc être traité *a priori* comme un artifice littéraire ou l'expression d'un idéal.

Il convient également de rester circonspect lorsque les pratiques évoquées dans les textes littéraires paraissent trop réductrices par rapport à ce que les sources historiques nous disent du déroulement des faits. Il en est ainsi par exemple de l'absence fréquente des parrains et marraines dans les récits de baptême, ou de la minoration de leur rôle dans les processus de nomination. Il se pourrait bien en effet que l'auteur exprimait dans ces situations un idéal, peut-être partagé par son public, qui considérait les parrains et marraines comme personnages indésirables dans les processus de nomination, à moins qu'il n'ait simplement pas souhaité alourdir son récit par des détails sans intérêt.

La littérature de fiction ne permet pas de renseigner sur l'étendue de la diffusion des noms. Elle peut néanmoins apporter à l'historien des informations essentielles sur l'usage des formes diminutives, sur les motivations de la nomination, sur la conception populaire des noms et sur l'idée que l'on pouvait se faire du lien entre les choses et leurs appellations. L'analyse doit prendre

⁸⁴ John W. Baldwin, « Jean Renart et le tournoi de Saint-Trond : une conjonction de l'histoire et de la littérature », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, n° 3, p. 583

en compte la fonction des épisodes nominatifs dans le déroulement du récit. Une pratique nominative a d'autant plus de chances d'être représentative des mentalités qu'elle n'est pas motivée dans le récit ou explicitée par l'auteur.

Il convient enfin d'aborder chaque texte de fiction en fonction de son genre littéraire. Les auteurs de farces, de fabliaux ou des romans que l'on qualifie de « réalistes » donnent généralement à leurs personnages des noms issus du répertoire courant. On sera enclin à leur accorder plus de crédit en matière de nomination qu'aux auteurs de chansons de geste ou de romans courtois qui attribuent plus fréquemment à leurs héros des noms inventés ou altérés afin de leur façonner une personnalité instantanément repérable et leur assurer ainsi une pérennité littéraire. Si l'on en croit l'auteur de *L'escoufle*, le public médiéval savait très bien faire la part du « mensonge » (l'imaginaire) et de la « vérité » (le plausible) :

« Je vois une foule de conteurs qui mettent leurs soins à bien dire et à rappeler des contes auxquels je ne puis adhérer de cœur, car la raison me l'interdit : si l'on dépasse et néglige la vérité et d'un conte on fait une fable, ce n'est pas une œuvre solide ni reçue en nulle cour ; car du moment que le mensonge prend les devants et que la réalité reste en arrière, on sait bien qu'un conteur ne doit pas débiter son conte dans une cour royale ou comtale, si le mensonge dépasse la réalité »⁸⁵.

L'analyse anthroponymique des œuvres imaginaires est cependant d'un grand intérêt pour déterminer les connotations attachées aux noms des héros. En général, les noms des principaux personnages d'une fiction à succès deviennent tabous dans les œuvres ultérieures comme c'est le cas par exemple avec ceux de *Roland*, d'*Arthur* ou de *Lancelot*. Par contre, les noms de personnages moins célèbres peuvent être repris par d'autres auteurs pour incarner de nouveaux héros (ex. *Joie*, *Blanchefleur*, etc.) et ceci contribue à préciser et enrichir la connotation de ces noms au fil du temps. À la fin du Moyen Age les tabous onomastiques tombent, dans la littérature comme dans la vraie vie, et quelques auteurs n'hésitent plus à reprendre d'anciens noms prestigieux pour leur redonner un nouveau souffle. On le voit par exemple dans *Tristan de Nanteuil* et également dans le roman de *Lion de Bourges* où le fils de Lion et Florantine porte le nom d'*Olivier*. À la même époque, les nobles commencent à donner à leurs enfants des noms issus du répertoire de la littérature arthurienne. Comme le souligne Michel Zink, c'est un temps où la société chevaleresque, en fastueux déclin, manifeste « le désir d'actualiser dans le réel la fiction romanesque »⁸⁶.

⁸⁵ Jean Renart, *L'escoufle, roman d'aventures*, traduit en français moderne par Alexandre Micha, Paris, Champion, 1992, p. 1

⁸⁶ Michel Zink, *Littérature française du Moyen Age*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 328

2.4. Typologie anthroponymique générale

La présentation de l'approche sémantique a permis de préciser un certain nombre de termes et de notions linguistiques. Pour la clarté de l'exposé, je propose ici une typologie des différentes formes nominatives, à savoir les *noms*, les *surnoms* et les *appellations familiales*. Cette présentation typologique s'attache à définir des notions générales et des questions de vocabulaire, à situer le *nom de baptême* parmi les autres modes de dénomination des personnes. Je traiterai plus loin de la typologie particulière des noms de baptême telle qu'elle ressort de l'analyse des répertoires onomastiques médiévaux⁸⁷.

Les noms

Le *nom* est le nom individuel officiel de la personne, qui est généralement son *nom de baptême* depuis le XI^e siècle. Dans les textes médiévaux, c'est ce que l'on appelle le « droit nom ». J'ai établi une grille de classement inspirée des travaux de Marie-Catherine Vignal⁸⁸ :

- Les formes standard, que l'on appelle également *formes pleines*, correspondent aux formes primitives des noms, les formes de référence : *Pierre, Jean, Guillaume, Marie, Catherine, Marguerite*.
- Les variantes orthographiques sont celles qui ne produisent aucune altération du son : ex. *Jaques* pour *Jacques*, *Ollivier* pour *Olivier*.
- Les noms dérivés se répartissent en deux catégories. Il y a d'une part les altérations phonétiques mineures (*Phelippes* pour *Philippe*) et d'autre part les diminutifs, que l'on appelle aussi hypocoristiques, formés le plus souvent par suffixation (*Huguenin* pour *Hugues*) ou par aphérèse (*Colas* pour *Nicolas*), ou parfois par combinaison des deux (*Colette*).

Le *diminutif* est un nom entier, attribué tel quel à la naissance, et non une appellation familière à caractère affectueux ou amical utilisé par la famille ou par les proches. Le terme *hypocoristique* peut porter à confusion. Étymologiquement, il signifie « caressant » (du grec *hypokoristos*) mais ce mot n'était pas utilisé au Moyen Âge et il n'y a pas lieu d'attribuer *a priori* aux formes hypocoristiques médiévales des connotations affectueuses. C'est la raison pour laquelle je préfère employer ici le terme *diminutif* qui comporte au contraire une connotation dépréciative. Ces

⁸⁷ *Infra* p. 75-96

⁸⁸ Marie Catherine Vignal, « Étude anthroponymique : patrons et patronymes à la fin du Moyen Âge », *Annales de Normandie*, 1991, n° 4-5, p. 261-294 (262)

formes se développent dans l'anthroponymie française au XIII^e siècle⁸⁹. Leur fonction première n'est pas de distinguer des homonymes (par un développement du répertoire onomastique) mais de marquer une distinction sociale en créant plusieurs niveaux honorifiques. Cette distinction est quelquefois signifiée par le parrain au moment du baptême lorsqu'il attribue à son filleul une forme dérivée de son propre nom⁹⁰. Les formes pleines sont plus honorifiques que les formes diminutives. En Bretagne, on constate par exemple dans les montres de la noblesse de la fin du XV^e siècle que les porteurs du nom *Yves* sont très fréquemment qualifiés par un titre (*Maître, Dom* ou *Messire*) alors que ce n'est quasiment jamais le cas pour les porteurs du nom dérivé *Yvon*⁹¹. Au XV^e siècle, cette forme diminutive était d'ailleurs encore bien plus répandue que la forme pleine qui renvoyait à la figure emblématique de saint Yves, canonisé en 1347.

Au Moyen Âge, une même personne pouvait être désignée tantôt par une forme diminutive, tantôt par une forme pleine⁹². L'emploi de cette forme pleine est une manière d'honorer la personne désignée. Selon son propre témoignage, Jeanne d'Arc déclara à son procès, tenu à Rouen en 1431, que « *au lieu ou elle avoit esté nee, on l'appelloit Jhanette, et en France Jhenne* »⁹³. Dans l'Émilie du XIII^e siècle, Olivier Guyotjeannin a constaté que certains enfants porteurs d'une forme hypocoristique du nom de leurs pères abandonnaient cette forme diminutive pour adopter la forme pleine au décès ou au retrait des affaires du chef de famille⁹⁴.

La typologie générale adoptée pour ce classement onomastique (*formes pleines, variantes orthographiques, noms dérivés*) s'adapte difficilement aux noms du répertoire féminin car celui-ci comporte une part importante de féminisations de noms masculins. On peut distinguer d'une part les féminisations simples par adjonction d'un *-e* final (*Jeanne, Louise, Françoise, Nicole, Richarde*, etc.) qui sont des *altérations mineures* de noms masculins, ayant dans le répertoire féminin le

⁸⁹ Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'anthroponymie... », op. cit., p. 220. Pour la Lorraine, voir Patricia Marchais, « Le système anthroponymique messin au XIV^e siècle », *Les Cahiers lorrains*, 1998, n° 2, p. 145-149.

⁹⁰ À Roz-Landrieux (département actuel de l'Ille-et-Vilaine), entre 1485 et 1501, le prêtre *Jacobus Landry* donne à deux de ses filleuls le nom de *Jacobus* et à trois autres celui de *Jamettus*.

⁹¹ Dans la montre de la noblesse bretonne rassemblée à Carhaix les 4 et 5 septembre 1481, on relève 87 *Yvon*, 3 *Yvonet* et 9 *Yves*. Pas un seul chevalier nommé *Yvon* ou *Yvonet* n'est qualifié de *maistre* mais c'est le cas pour six des neuf *Yves*. Cf. Chevalier de Fréminville, « Monstre de l'Euesché de Cornouailles de l'an 1481 », *Antiquités de Bretagne : Finistère*, 1852, p. 316-378, en ligne sur www.tudchentil.org, 2002, consulté le 21 janvier 2018.

⁹² À Roz-Landrieux toujours, l'épouse d'Alain Paumier est nommée *Johanne* en 1497, 1500 et 1505 mais *Johanette* en 1503. Le prêtre Jacques Landry était nommé *Jamet* en 1482 et *James* en 1483.

⁹³ Françoise Michaud-Frejaille, « Dans son pays on l'appelait Jeannette. Essai sur le discours et l'usage anthroponymique dans le procès de Jeanne d'Arc », dans Patrice Beck (dir.), *Genèse Médiévale de l'Anthroponymie Moderne*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1997, t. IV, p. 163, n. 2.

⁹⁴ Olivier Guyotjeannin, « L'onomastique émilienne (XI^e-milieu XIII^e) ». Le cas de Reggio Emilia d'après les fonds de San Prospero », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 1994, t. 106, n° 2, p. 388. Dans son étude sur l'anthroponymie du cartulaire du Petit-Clairvaux de Metz, Patricia Marchais note que les formes pleines étaient des signes de « maturité et de notabilité » au XIV^e siècle. Cf. « Le système anthroponymique... », op. cit., p. 148.

caractère de *formes pleines* ; d'autre part les noms formés par suffixation (en *-ette, -otte, -atte, -on, -onne, -ine*) assimilés à des *diminutifs*.

Les noms *épïcènes* sont des *formes pleines* que l'on rencontre essentiellement dans les répertoires féminins (*Claude, Antoine, Étienne, Dominique, Jacques, Philippe, etc.*) mais il arrive également que certains noms féminins soient repris sans altération dans le répertoire masculin (*Anne, Marie*).

Surnoms

Comme il a été souligné en introduction⁹⁵, le *nom* doit être bien distingué du *surnom* (*sornom* ou *sournom* en ancien français). Ce terme recouvre dans les textes médiévaux plusieurs situations.

Il peut s'agir d'un autre nom individuel, choisi par les parents, l'entourage ou le porteur lui-même, et qui peut être utilisé indépendamment du nom de naissance qui reste le nom officiel, le premier nom donné à l'individu, le *droit nom* selon la terminologie médiévale. Cet autre nom peut être un nom issu du répertoire courant⁹⁶, un sobriquet⁹⁷, un nom de héros emprunté à un roman de chevalerie⁹⁸. Selon les circonstances, le surnom peut même devenir nom d'usage et se substituer totalement au nom initial⁹⁹.

Il peut s'agir également d'un complément de dénomination, attribué pour apporter une précision sur l'identité ou la personnalité du porteur : une qualité¹⁰⁰, une particularité physique¹⁰¹, une filiation, une fonction, une origine¹⁰², un comportement particulier¹⁰³. Ces surnoms peuvent difficilement être utilisés isolément hors contexte. Dans les sources médiévales, ces compléments

⁹⁵ Cf. *supra*, p. 12

⁹⁶ Saint Arnoult était appelé *Christophe* par sa mère. Voir François Giry, « Saint Arnoult, évêque de Soissons », dans la *Vie des saints*, corrigée, compétée et continuée par M. Paul Guérin, Paris, Palmé, 1863 (4^e édition), t. 8, p. 36 ; l'Anglais Orderic avait été renommé *Vital* au monastère normand de Saint-Evroult. Voir F. Guizot (éd.), *Histoire de Normandie, par Orderic Vital*, 1827, t. 4, p. 537

⁹⁷ Hamon de Guignen était surnommé *Burrigan*, nom dérivé du vieux breton *borr*, gros. Cf. *supra* p. 13

⁹⁸ Dans son journal autobiographique rédigé de 1593 à 1624, René Fleuriot rapporte le baptême de sa fille *Fleurie* le 12 septembre 1602, puis son décès le 23 juin 1609 mais sous le nom de *Fleurimonde*. Cf. Anatole de Barthélemy, « Le Journal de René Fleuriot, gentilhomme breton (1593-1624) », *Le Cabinet historique*, 1878, t. 24, p. 99-117 (112). Le nom de *Fleurimonde* renvoie à *Florimonde*, épouse d'Octavien dans la chanson de geste *Florent et Octavien* (fin XIII^e siècle) dont une version en prose avait été publiée en 1454. D'après Orderic Vital, le chevalier croisé Boémond de Tarente avait été nommé Marc au baptême : « Il avait été appelé Marc au baptême ; mais son père ayant entendu raconter dans une conversation enjouée le conte du géant Boémond, donna ce nom par plaisanterie à son fils ». Cf. F. Guizot, *op. cit.*, t. 4, p. 186

⁹⁹ Dans une liste de chevaliers du 18 juillet 1378, on relève un « messire Morandas sire de Rouville, chevalier ». Cf. Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 1744, t. 2, col. 389. Il s'agit en fait de « Pierre Gougeul, dit Moradas, sire de Rouville ». Cf. P. Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, 1733 (3^e édition), t. 7, p. 709. Dans le roman de *Floriant et Florete* (XIII^e siècle, mise en prose en 1480), *Moradas* est le nom d'un chevalier redoutable, ennemi de Floriant.

¹⁰⁰ Exemples avec Bède le vénérable ou Guillaume le conquérant.

¹⁰¹ Frédéric Barberousse

¹⁰² Voir les surnoms attribués aux contribuants de la *queste Saint-Jacque supra*, p. 13, note 10.

¹⁰³ Noël du Fail rapporte ainsi le cas de Thenot du Coing, « appelé du Coing, pour ce que jamais ne sortit hors sa maisonnette, ou, pour ne mentir, les limites ou bords de sa paroisse ». Cf. Noël du Fail, *Propos rustiques, baliverneries, contes et discours d'Eutrapel*, Paris, Gosselin, 1842, p. 52

deviennent systématiques dans les textes français du XIII^e siècle¹⁰⁴. Il s'agit encore de surnoms personnels généralement non héréditaires mais certains d'entre eux peuvent être repris à l'identique par des fils qui se trouvent dans la même situation que leur père : *le Breton* pour un Breton installé à Paris, *le Fevre* pour un forgeron, un nom de fief pour un noble, etc. Ces surnoms conservent un caractère descriptif et peuvent rester héréditaires tant que la situation ne change pas. La transmission héréditaire du surnom s'est produite progressivement à la fin du Moyen Age, à des rythmes différents selon les milieux sociaux. Dans le Messin, 60% des patriciens transmettent leur surnom dès le début du XIV^e siècle. Pour les classes inférieures, la barre des 50% n'est pas encore franchie au début du XV^e siècle¹⁰⁵. En Savoie, dans les années 1330, le surnom n'est héréditaire dans le massif des Bauges que dans trois cas sur quatre¹⁰⁶. Dans le Trégor, la transmission héréditaire du surnom n'est toujours pas systématique au milieu du XV^e siècle : Jeanne Laurent cite le cas d'un certain Simon, fils de Jean, nommé *Simon Jean* dans un acte de 1465, et de son fils Jean, nommé *Jean Simon* dans le même texte¹⁰⁷. Anne Lefebvre-Teillard estime que la coutume de la transmission héréditaire du surnom ne s'est pas définitivement fixée avant la fin du XV^e siècle, un peu plus tôt, un peu plus tard selon les régions et les classes sociales¹⁰⁸.

Un changement de situation peut entraîner une modification du surnom. On peut citer le cas bien connu de *Jean de Montfort* (1385-1414) qui abandonna ses nom et surnom pour ceux de *Guy de Laval* en épousant Anne de Laval en 1405¹⁰⁹. L'instauration progressive des registres d'état civil à partir du XV^e siècle contribuera à la pérennisation de la transmission héréditaire des surnoms, et les changements furent progressivement contrôlés par le pouvoir royal à partir du XVI^e siècle, sans être toutefois interdits¹¹⁰. En décembre 1516, François 1^{er}, roi de France et duc de Bretagne,

¹⁰⁴ La systématisation des surnoms semble avoir été plus tardive en Italie du nord, notamment en Toscane : en 1427, seulement 36,7% des contribuables de la ville de Florence sont désignés par un surnom et le taux n'est que de 9,4% pour les habitants des campagnes. Cf. Daniel Herlihy et Christiane Klapisch-Zuber, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, Editions de l'EHESS, Presses de la FNSP, 1978, p. 537-542.

¹⁰⁵ Patricia Marchais, « Le système anthroponymique... », art. cit., p. 171

¹⁰⁶ Nicolas Carrier et Fabrice Mouthon (dir.), *Paysans des Alpes, Les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 203.

¹⁰⁷ « *Simon Jehan, qui estoit filz juveigneur dudit Jehan Simon, quel Jehan Simon estoit filz juveigneur dudit Simon Jehan* ». Jeanne Laurent, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle. La quévaise*, Paris, SEVPEN, 1972, p. 49, 322 (document du 20 mai 1465, Pont-Melvez).

¹⁰⁸ Anne Lefebvre-Teillard, *Le nom, droit et histoire*, op. cit., p. 32.

¹⁰⁹ Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval, 1020-1605*, Paris, Picard et fils, 1900, t. 3, p. 3 ; René Blanchard, *Archives de Bretagne, t. 4, Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1891, t. 4, p. 20-22. L'adoption des nom, surnom, cri, timbre et armes de Laval est la première des conditions imposées par Guy XII de Laval pour le consentement au mariage de sa fille Anne avec Jean de Montfort.

¹¹⁰ La fameuse ordonnance d'Amboise de 1555 défendant « à toutes personnes de ne changer leurs noms et armes sans avoir nos lettres de dispense et permission » n'a jamais eu de portée nationale. Elle ne concernait que la Normandie et a été révoquée à la demande du Parlement de Normandie l'année suivante. Voir Anne Lefebvre-Teillard, op. cit., p. 96-110. En Italie, dans la partie nord des Marches, les *noms de famille* ne se

autorise ainsi Michel Le Moyenne à prendre et porter le « *surnom de La Grassardière sans que doresnavant il soit ne puisse estre autrement appellé tenu respondre ne se faire enroller ne intituler es rolles des monstres de notre ban arriere, ban des nobles de notredit pays et duché de noz ordonnances ne d'ailleurs* »¹¹¹. Les changements de surnoms sont encore fréquents au XVI^e siècle. Jean-Claude Diedler a rapporté le cas de *Jehan Boulanger*, maire de la communauté de Verdenal en Lorraine, qui prit le nom de *Jehan le Vefve* en 1562 à la suite de la mort de son père car « il n'était plus que le fils d'une veuve »¹¹².

C'est quelquefois l'usage seul qui entraîne le changement du surnom. Ainsi à Lochrist (Finistère), le surnom des descendants du cartographe conquétois Guillaume *Brouscon* disparaît progressivement au profit de celui de *Lyver* au tournant du XVII^e siècle¹¹³. La substitution s'explique vraisemblablement par la connotation péjorative du surnom initial (*brouscon* signifie « gros navet » en breton) qui aurait été remplacé par un surnom de métier (*liver* signifie « peintre », « teinturier » en breton).

Appellations familiales

Ce sont les appellations courantes, obtenues par déformation du nom de baptême, utilisées fréquemment comme noms d'usage par la famille ou l'entourage proche. Comme elles n'ont aucun caractère officiel, on les rencontre rarement dans les documents de nature juridique, administrative ou fiscale, ni dans les témoignages puisque les personnes concernées n'utilisent jamais ces appellations pour se désigner elles-mêmes. Il est possible toutefois de les rencontrer dans des textes qui racontent la vie quotidienne, écrits par des auteurs qui connaissent personnellement les hommes ou femmes désignés de cette façon. Parmi les sources médiévales les plus utiles pour cette recherche, on peut citer les farces et les fabliaux, les poèmes de François Villon, les contes de Noël du Fail.

sont stabilisés que dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Cf. Michaël Gasperoni, « Le *nom fragile* : mobilité onomastique, sociale et géographique entre Marches et Romagne (Italie centrale) à l'époque moderne », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], n° 19 bis, 2018, mis en ligne le 25 juin 2018, consulté le 19 novembre 2018.

¹¹¹ Le surnom de substitution était le nom de l'une de ses maisons nobles. Lettre de mutation de nom transcrite par Michel Nassiet dans « Lettres de pardon du roi de France (1487-1789) », *Criminocorpus* [en ligne], Les sources de la recherche, Articles, mis en ligne le 6 septembre 2017, consulté le 3 octobre 2017, p. 222-223.

¹¹² Jean-Claude Diedler, « Penser et vivre l'honneur dans les communautés rurales : l'exemple de la Lorraine du sud des XVI^e et XVII^e siècles », dans Hervé Drévillon et Diego Venturino (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 305.

¹¹³ Les quatre premiers enfants du couple Guillaume Brouscon et Jacquette Kerourien portent le surnom *Brouscon* (baptêmes en 1584, 1586, 1587 et 1589) tandis que les deux derniers portent celui de *Lyver* (en 1595 et 1597). Laurent Brouscon et Barbara Guen ont eu sept enfants de 1606 à 1625 : le premier et les trois derniers dont enregistrés au baptême avec le surnom de *Lyver* (1606, 1617, 1620 et 1625) tandis que les trois autres sont enregistrés avec le surnom *Brouscon* (1610, 1613 et 1616).

Ainsi, dans la *Farce nouvelle, très bonne et très joyeuse, de Jeninot, de son chat et de ses maîtres* (fin du XV^e ou début du XVI^e siècle)¹¹⁴, le personnage principal est désigné par un diminutif que l'on ne rencontre généralement pas dans les registres de baptêmes ou autres documents administratifs et qui correspond vraisemblablement à une appellation familière. Dans le *Testament Villon*, l'auteur nomme entre autres bénéficiaires *Michault Cul d'Ou* et *Charlot Tarrenne* : Le premier nommé est connu par ailleurs sous le nom de *Michel Culdoe*, bourgeois parisien né en 1408, élu échevin en 1440, et le second sous le nom de *Charles Taranne*¹¹⁵. Il cite dans un autre passage *la Grosse Margot* qui était le nom d'une prostituée¹¹⁶ et, dans la *Ballade des menus propos*, une femme appelée *Belet*, forme diminutive familière du nom *Isabelle*¹¹⁷. De son côté, Noël du Fail met en scène dans ses *Propos rustiques* les personnages de *Margot la hâlée*, *la vieille Jeanneton*, *Catin la Rude* dont les noms sont manifestement des appellations familières¹¹⁸.

Par ailleurs, une forme diminutive peut elle-même être déclinée en de multiples formes familières, le premier nom constituant alors le *droit nom* de l'individu, son nom de baptême en général, et les autres étant autant de *noms d'usage* plus ou moins affectueux. Ainsi, dans le *Jeu de Robin et Marion*, pièce de théâtre composée par Adam de la Halle vers 1282, les noms des personnages principaux sont adaptés en permanence aux circonstances du discours. Robin, le héros principal, est généralement nommé de cette façon par ses interlocuteurs mais son amie Marion l'appelle quelquefois de manière affectueuse *Robinet* (c'était aussi le nom du mouton) ou *Robechon*. À deux reprises, et de manière plus pompeuse, Robin est appelé *Robert*, forme qui revêt manifestement une connotation plus aristocratique. Marion est régulièrement appelée par ce nom dans le récit mais son nom d'usage est en fait *Marote* (nom que l'on donnait également aux simulacres de sceptres utilisés par les bouffons des farces satiriques), voire *Marot*, *Marotain* ou *Marotele*. Sa compagne Peronnelle est quant à elle appelée la plupart du temps *Perrote* ou *Perrete* par les autres personnages de la pièce¹¹⁹.

On constate fréquemment que le caractère familier de ces formes nominatives est rendu par une finale en *-ot* pour les hommes, ou en *-otte* pour les femmes. Cependant, dans les répertoires

¹¹⁴ L. Robert-Busquet, *Farces du Moyen Age*, Paris, Lanore, 1973, p. 99

¹¹⁵ François Villon, *Œuvres complètes*, édition établie par Jacqueline Cerquiglini-Toulet avec la collaboration de Laëtitia Tabard, Paris, Gallimard, 2014, p. 121, 788 (n. 22-23), Pierre Champion, *François Villon, sa vie et son temps*, Paris, Champion, 1913, t. 1, p. 6, 135, 195.

¹¹⁶ François Villon, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 137, 792 (n. 4)

¹¹⁷ *Ibid*, p. 194, 810 (n. 8).

¹¹⁸ Noël du Fail, *Propos rustiques...*, *op. cit.*, p. 68, 70, 92

¹¹⁹ Louis Jean Nicolas Monmerqué et Francisque Michel, *Théâtre français au Moyen Age*, Paris, Delloye, 1839, p. 102-135

masculins, les noms à finale en *-ot* (*Perrot, Jeannot, Thévenot, Phelipot*, etc.) existent également comme *noms officiels* – ils figurent dans des documents de nature officielle – mais leur emploi semble plus familier que les autres formes diminutives. Dans une approche praxématique, on pourrait dire que la connotation des appellations familières varie en fonction du locuteur : elle sera plutôt affectueuse et amicale si elle est employée en milieu familial ou par les proches, et plutôt péjorative si elle est employée par quelqu'un qui n'appartient pas à ce cercle restreint.

3. Les sources

Elles sont importantes pour la période étudiée. Naturellement, il s'agit principalement de listes nominatives, extraites de documents de nature fiscale, administrative ou religieuse et elles permettent en premier lieu l'établissement des statistiques indispensables pour mesurer l'évolution des répertoires onomastiques. La documentation bretonne s'est révélée à cet égard particulièrement riche : chartes de cartulaires et enquêtes de canonisation du XIV^e siècle contenant un nombre important de témoins, rôles de la réformation des fouages de 1426-1429 pour l'ensemble des évêchés bretons, recensements de population et montres de la noblesse à la fin du XV^e siècle, et, surtout, des registres paroissiaux depuis 1451 qui permettent de dresser le bilan complet d'une population, tant hommes que femmes, pour une période donnée et dans un espace clairement délimité. Cette recherche de l'exhaustivité et de la représentativité a été le critère déterminant des sélections opérées. Ont été ainsi privilégiées les sources qui pouvaient refléter l'intégralité des milieux sociaux d'un territoire plutôt que celles qui se limitaient à une seule classe sociale ou qui portaient sur un espace géographique trop étendu. En dépit de leur volume considérable, les montres de la noblesse seront ainsi peu exploitées et j'ai renoncé également à comptabiliser globalement l'ensemble des noms cités dans un cartulaire ou dans un registre de la réformation des fouages. En anthroponymie médiévale et moderne, la masse conduit facilement à des impasses interprétatives lorsqu'elle produit des statistiques sans réelle pertinence. Un nom peut en effet être très populaire dans une paroisse sans qu'il ait du tout la même faveur dans une paroisse voisine. Une compilation trop hétérogène peut ainsi aboutir à des résultats qui ne se vérifient en réalité nulle part. Il a donc été fait le choix de privilégier des études portant sur des échantillons à l'échelle d'une paroisse si possible, sur une durée limitée. La vision d'ensemble est obtenue par l'assemblage et la comparaison des différents résultats¹²⁰. L'inconvénient majeur inhérent à la méthode est l'obtention d'échantillons de taille relativement réduite. Afin de tester le niveau de fiabilité de mes échantillons, j'ai procédé à une étude détaillée

¹²⁰ Hugues Neveux rejette au contraire le cadre paroissial en raison même des disparités locales et privilégie l'abondance des rôles fiscaux. Cf. Hugues Neveux, « Du prénom Guillaume et des Normands au XVI^e siècle », *Cahier des Annales de Normandie*, 1990, n° 23 (*Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*), p. 440-442

de plusieurs échantillons volumineux, comportant plus de mille noms, en les décomposant en petits segments de taille différente. En comparant ensuite les statistiques obtenues à partir de ces différents segments, j'ai pu établir que pour les listes nominatives des périodes médiévales et modernes, un échantillon constitue un bon indicateur des choix de nomination à partir de cent cinquante individus et devient tout à fait représentatif pour les noms dominants à partir de trois cent individus¹²¹.

L'objectif des analyses statistiques est de mesurer l'évolution des tendances et de fournir des outils de comparaison entre secteurs géographiques ou entre milieux sociaux ou culturels différents. Il a donc paru utile de présenter quelques statistiques des choix de nomination observés en Bretagne avant le XIV^e siècle ainsi que d'autres statistiques réalisées à partir de listes nominatives extérieures à la Bretagne. Afin d'apprécier la pertinence des hypothèses émises à partir de l'analyse des statistiques bretonnes, j'ai souhaité vérifier si dans d'autres régions françaises les mêmes causes produisaient les mêmes effets. J'ai ainsi analysé la distribution des noms dans des registres de baptême du XVI^e siècle de la Franche-Comté, de la Savoie et de l'Auvergne, zones multilinguistiques où l'on parlait la langue d'oïl, le francoprovençal ou la langue d'oc, afin de vérifier s'il existait un lien entre les langues parlées et les structures familiales susceptibles d'être à l'origine de répertoires onomastiques différents. J'ai analysé les premiers registres de baptême du Rouergue où l'on a eu recours très tôt au « parrainage intrafamilial », c'est-à-dire le parrainage des enfants par des membres de la famille proche, afin de voir si le mode de parrainage pouvait avoir un impact significatif sur les choix de nomination. J'ai également analysé la distribution des noms donnés aux enfants dans les premiers registres de l'église protestante de Caen pour étudier la réaction populaire consécutive à la suppression des modèles traditionnels de nomination. Il s'agit encore ici de déterminer le fond commun des motivations, ce qui est permanent quel que soit le cadre religieux.

L'analyse comparatiste a ainsi pu mettre en évidence qu'il existait en Bretagne deux typologies distinctes de l'anthroponymie féminine aux XV^e et XVI^e siècles et que cette dualité offrait une corrélation significative avec les types familiaux (cf. fig. 2). L'étude de l'anthroponymie bretonne permet ainsi de définir des clés d'identification des structures familiales à l'époque de la Renaissance.

¹²¹ Voir à ce sujet Claire Lemerrier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives...*, *op. cit.*, p. 24-31

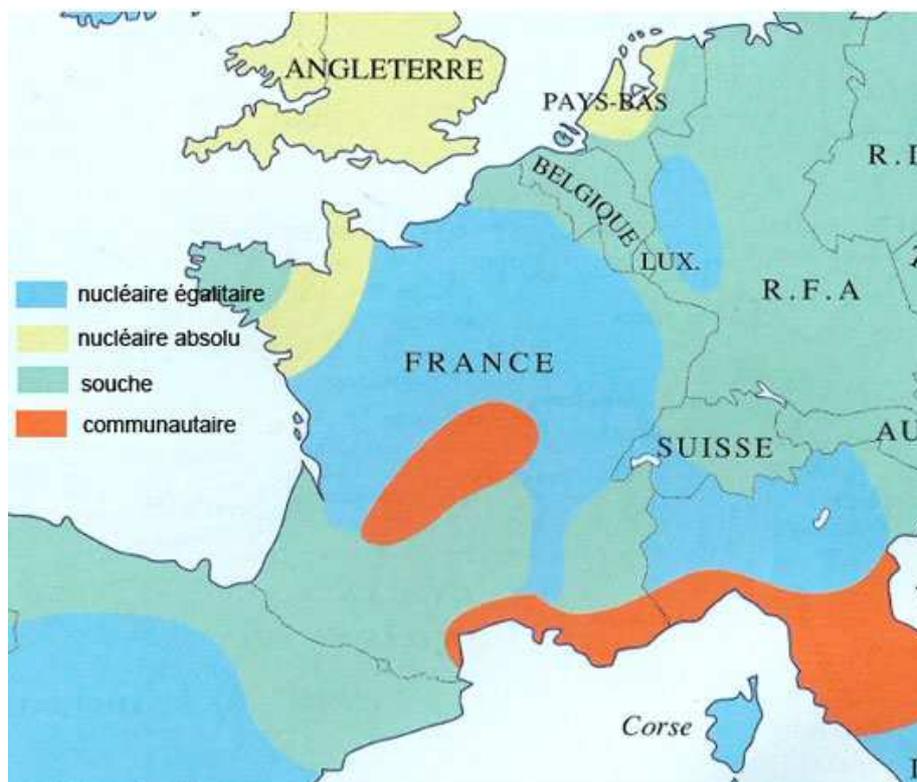


Figure 2 : Les types familiaux en Europe d'après Emmanuel Todd
(Source : Emmanuel Todd, *La diversité du monde*, édition 2017, extrait)

L'analyse des motivations est difficilement accessible à partir des seules données statistiques portant sur une population hétérogène. Pour aller plus loin, il faut entrer dans les familles, étudier la transmission des noms sur plusieurs générations, collecter les anecdotes les plus infimes sur les choix de nomination qui apporteront, lorsqu'elles auront été rassemblées, un éclairage significatif sur les pratiques nominatives. Pour les XV^e et XVI^e siècles, les sources documentaires les plus intéressantes à cet égard sont les « écrits du for privé », à savoir les livres de raison et autres journaux de famille que tenaient certains pères de famille dans les milieux aisés de la bourgeoisie et de l'aristocratie. L'analyse de ces documents requiert toutefois un sens critique aiguisé car il est facile de se fourvoyer dans des généralisations hâtives, d'autant plus que les élites sociales cherchaient fréquemment à se démarquer des pratiques populaires en matière de nomination. Pour tenter de comprendre comment et pourquoi les familles choisissaient tel ou tel nom pour leurs enfants, les études statistiques ou généalogiques sont encore insuffisantes. Il est nécessaire de reconstituer le contexte culturel et religieux dans lequel vivaient les nommeurs. Quelle que soit l'époque où l'on vit, les noms revêtent généralement des connotations qui dépendent du goût du moment, de l'histoire personnelle mais aussi de la culture populaire qui associe ces noms à des valeurs partagées ou à des références acceptées par l'ensemble de la population. L'historien doit éviter ici de transposer sur la période médiévale les concepts anthroponymiques de la réforme

catholique du XVII^e siècle. Trop souvent, on ne conçoit la nomination qu'à travers l'intercession. Sans même se poser la question, on suppose que tous les noms se référaient à un « saint patron » et que la dation d'un nom était naturellement la marque d'une dévotion envers ce patron céleste. Lorsque l'on aborde la question des motivations de la nomination à l'époque médiévale, on pourrait avoir *a priori* le sentiment que la motivation principale des parents était de mettre leur enfant sous la protection d'un saint. Or, il s'avère que l'un des noms masculins les plus portés dans toute la France était celui de *Guillaume*. Bien qu'il ait existé plusieurs saints de ce nom, ils n'ont jamais bénéficié d'une dévotion populaire importante et il importe donc de pouvoir mesurer le plus exactement possible la connotation religieuse des différents noms, de pouvoir les situer dans une échelle dévotionnelle. Il existe plusieurs moyens de retrouver quels étaient les noms qui possédaient une forte connotation religieuse. L'une des méthodes consiste à recenser les noms des saints qui étaient ordinairement mis en avant par les autorités ecclésiastiques, en s'attachant à déterminer ceux qui bénéficiaient d'un plus grand honneur. Ces informations figurent dans les catalogues de jours chômés définis par les statuts synodaux ou dans les calendriers et les *litanies des saints* des ouvrages liturgiques (bréviaires, martyrologes, etc.). Une autre méthode consiste à procéder aux mêmes investigations dans des documents reflétant plus exactement les dévotions populaires : les *litanies des saints* des livres d'heures ou les invocations de saints dans les testaments, les sélections de saints dans les calendriers marins ou, de manière plus originale, les attributions de noms de saints aux navires répertoriés dans les rôles de l'enregistrement maritime. La représentation du nom à la fin du Moyen Age peut être étudiée à partir de sources littéraires et philosophiques. La question de la signification des noms et de leur rapport avec les choses nommées a passionné de nombreux penseurs et logiciens depuis le XI^e siècle, avec les débats autour du nominalisme (Roscelin de Compiègne, Abélard), jusqu'aux remises en question de l'époque moderne. Nous examinerons ici plus particulièrement les points de vue développés aux XV^e et XVI^e siècles par Érasme, Pierre de la Ramée, Jules César Scaliger et Michel de Montaigne. Dans le domaine de la littérature de fiction, nous étudierons la nomination dans une épopée tardive du XIV^e siècle : *Lion de Bourges*. Au XVI^e siècle, poètes et romanciers s'interrogent toujours sur le sens exact des noms et sur ce qu'ils peuvent nous apprendre des choses et des personnes. Leur réflexion est semée de doutes, de jeux de mots étymologiques et de désillusions. Quatre auteurs en particulier mériteront notre attention : François Rabelais, Joachim du Bellay, Pontus de Tyard et Miguel de Cervantès.

L'éventail des sources sollicitées reflète la finalité de cette thèse. Son objectif ne se limite pas à envisager la nomination sous un angle purement régionaliste mais vise à fournir plus largement des clés de compréhension des pratiques nominatives en France aux XV^e et XVI^e siècles, à partir d'exemples majoritairement bretons.

4. Motivations, fonctions, influences

Honorer, rendre propice, intégrer. Ces trois fonctions étaient au cœur des pratiques nominatives et justifient à elles-seules tout l'intérêt des études anthroponymiques pour notre connaissance de l'histoire des XV^e et XVI^e siècles.

L'analyse des motivations

Comment y parvenir ? Le sujet est complexe et ne se laisse pas facilement circonscrire. Les trois fonctions peuvent être mises en œuvre simultanément dans un même acte de nomination et elles peuvent être interdépendantes les unes des autres. En la matière, le libre-arbitre des parents n'est jamais absolu et ils effectuent leurs choix – dans la mesure où ce sont eux qui choisissent le nom – en fonction de certains besoins à satisfaire ou de contraintes imposées. À travers la nomination, le nommeur exprime des vœux explicites ou implicites, tout en respectant certaines convenances propres à son environnement. Ces motivations peuvent être multiples et concomitantes et elles sont rarement énoncées. À l'occasion d'un débat sur la place de l'anthropologie au sein des sciences sociales historiques, Dominique Julia faisait remarquer avec justesse qu'il nous est « rarement donné de saisir le sens que les acteurs donnaient à leurs gestes, tant ces gestes ou ces actes appartenaient à l'évidence, n'avaient pas besoin d'être explicités et, faisant partie de l'ordre des pratiques, n'ont pas à être écrits »¹²². Il nous faut donc être très attentif aux non-dits, aux évidences sous-jacentes à la nomination. Paradoxalement, ces non-dits se révèlent quelquefois à travers l'énonciation des motivations. Lorsque, par exemple, un récit comporte de multiples mentions de baptêmes et que, dans un seul cas, l'auteur prend la peine de nous expliquer les raisons pour lesquelles un nom particulier a été choisi, il convient de s'interroger sur les causes réelles de cette explication, au risque de prendre l'exception explicitée pour la règle implicite.

Les motivations strictement personnelles ne pourront pas être prises en compte : considérations esthétiques, émotionnelles, références biographiques personnelles ou autres. Il ne fait pas de doute que ces motivations existaient et qu'elles pouvaient avoir une influence sur les choix de nomination aux XV^e et XVI^e siècles. L'analyse des sources montrera toutefois que le poids des usages et des convenances était tel que l'influence des goûts personnels dans le choix du nom devait être tout à fait minime, notamment en milieu populaire. Les contraintes étaient moins fortes dans les classes supérieures mais on se souviendra aussi qu'en 1492 Charles VIII lui-même

¹²² Dominique Julia, intervention à la suite de la communication de Michel Naepels, « L'anthropologie au sein des sciences sociales historiques », dans Philippe Minard et *al.*, « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2002/5, n° 49-4 bis, p. 113

n'avait pas eu le libre choix du nom de son fils aîné¹²³. Et il en est d'ailleurs de même aujourd'hui, à ceci près que la nature des besoins et des contraintes a changé. Les travaux des sociologues contemporains montrent en effet que c'est désormais la mode qui règle le choix d'un prénom¹²⁴. L'influence de la mode est telle que les choix personnels s'inscrivent en réalité dans un stock préalablement purgé en fonction de critères généraux partagés par la majorité du groupe social. Et lorsque l'on cumule l'ensemble des choix de nomination effectués au cours d'une année, il est aisé de les regrouper en quelques catégories bien définies. Il y a une illusion de choix personnels, réalisés hors de toutes contraintes familiales, religieuses ou sociales, alors que l'on choisit en réalité un groupe d'appartenance, celui des noms courts ou longs, celui des noms ayant telle ou telle sonorité, celui des noms qui s'inspirent de certaines séries télévisées ou de références ethniques. En choisissant un nom à la mode, le nommeur se donne une image sociale et se classe de fait dans le « groupe des parents qui suivent la mode », et plus précisément dans tel ou tel sous-groupe selon le type de prénom choisi. C'est une démarche d'intégration sociale. L'ensemble de ces choix personnels se conjugue et aboutit à tracer des tendances, des transformations et des options propres aux différents milieux sociaux ou culturels. Ce sont ces évolutions générales que l'on souhaite ici saisir et comprendre.

Les recherches anthroponymiques peuvent être perturbées par un certain nombre d'idées reçues – attribuées à tort ou à raison – dont il importe de se dégager pour arriver à une compréhension la plus objective possible des pratiques nominatives. En l'occurrence, les présupposés naissent quelquefois d'une représentation fantasmée d'un passé complètement différent du présent, un passé que l'on imagine forcément moyenâgeux et barbare. Par ailleurs, l'histoire anthroponymique est parfois conçue avec une certaine linéarité, comme s'il n'existait qu'un modèle unique ancien, opposé à notre modèle actuel, ce qui peut avoir pour effet de projeter sur la période médiévale des concepts post-tridentins relativement récents.

Les trois fonctions essentielles de la nomination

Dans tout acte de nomination, il existe une fonction élémentaire d'identification des personnes. Je ne m'attarderai pas sur cet aspect. Je m'intéresserai essentiellement à la détermination des

¹²³ Le chroniqueur Jérôme Münzer rapporte que le baptême du Dauphin avait été retardé de trois jours car les grands seigneurs du royaume n'acceptaient pas le nom *Orland*, suggéré par l'ermite François de Paule et approuvé par les parents. L'enfant fut finalement baptisé sous le nom de *Charles Orland*. Cf. Denise Péricard-Méa (éd.), *De Nuremberg à Grenade et Compostelle : itinéraire d'un médecin allemand, août 1494-avril 1495*, Traduction du récit de voyage de Jérôme Münzer par Anne Berthelot et Carlos Montenegro ainsi que Paule Ciselet [et al.], Biarritz, Atlantica, 2009, p. 266.

¹²⁴ Joséphine Besnard et Guy Desplanques, *La cote des prénoms en 2005*, Paris, Balland, 2004, p. 10. Voir aussi Philippe Besnard et Guy Desplanques, *Un prénom pour toujours*, Balland, 1986, p. 7-86 ; Jean-Michel Berthelot, « Le choix du prénom. Des régularités statistiques aux mécanismes cognitifs », *Revue européenne des sciences sociales*, 2004, t. 42, n° 129, p. 13-21

fonctions anthropologiques et signifiantes des noms de baptême aux XV^e et XVI^e siècles, de leur rôle éventuel dans l'organisation des relations sociales et familiales. Comment le nom permettait-il à un individu de trouver sa place dans la société ? Si les noms pouvaient exprimer les vœux des parents, quels étaient ces souhaits et étaient-ils prioritaires ou secondaires par rapport au poids des contraintes sociales ou familiales ? Comme le soulignait Michel Vovelle en étudiant les statistiques de la nomination en Provence au XVIII^e siècle, « on peut se demander dans quelle mesure le choix du prénom est révélateur de préférence réelle, de choix délibéré, et non d'une tradition ou d'une transmission familiale extrêmement contraignante, qui laisse peu de place à l'initiative personnelle »¹²⁵.

Au-delà de la fonction élémentaire de désignation, il importe donc de préciser au préalable les fonctions essentielles de la nomination.

Pour un anthropologue, la fonction primordiale de la nomination se définit souvent en termes de classement social. Comme le rappelait Claude Lévi-Strauss, « on classe comme on peut, mais on classe »¹²⁶. Corrélativement, l'enquête sur les fonctions de la nomination induit généralement une recherche sur la signification des noms et sur leur valeur performative : l'étymologie ou les connotations d'un nom sont-elles prises en compte au moment de son attribution ? Est-ce qu'un nom peut avoir une influence sur la vie de son porteur ? Il me semble que de tous temps, même si cela peut paraître moins évident dans nos sociétés contemporaines, la nomination vise ces trois objectifs fondamentaux : l'honneur, la appropriation et l'intégration.

La nomination peut être une marque d'honneur à l'intention d'une personne aimée ou respectée. Je qualifie cette fonction de *fonction honorifique*. Aux XV^e et XVI^e siècles, elle valide un échange entre le père de l'enfant et son compère, ou entre les parents et le saint que l'on souhaite honorer. En contrepartie de l'honneur accordé, les parents espèrent une réponse favorable à leurs attentes, que ce soit par une solidarité active dans le cadre du compérage, ou par une intercession en faveur de l'enfant.

L'une des fonctions essentielles de la nomination est d'assurer la survie et le bonheur de l'enfant. Je parlerai ici de *fonction propitiatoire*. Le nom doit être propice et favorable. Autant que faire se peut, les nommeurs choisissent donc dans le stock onomastique les noms qui incarnent le mieux l'une ou l'autre des trois vertus primordiales que sont la force, la sagesse et la beauté, qualités dont on espère qu'elles permettront à l'enfant d'avoir une vie longue et heureuse.

Tout nom assigne à l'individu qui le reçoit une place déterminée dans la société qui l'accueille. Ce peut être dans un groupe familial, dans un réseau de solidarité, dans une classe sociale particulière ou dans tout autre groupe d'appartenance. Je qualifie cette fonction de *fonction*

¹²⁵ Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1973, p. 175.

¹²⁶ Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 285.

d'intégration. Nous verrons qu'aux XV^e et XVI^e siècles, cette fonction visait essentiellement à la consolidation des relations sociales à travers le système du compérage. L'objectif d'intégration familiale paraît quant à lui peu significatif, hormis dans les élites sociales qui attribuaient à certains « noms de lignée » une valeur patrimoniale qu'il convenait de protéger. Cette valeur patrimoniale du nom de baptême finira toutefois par s'estomper au profit du surnom lorsque celui-ci deviendra définitivement immuable et héréditaire.

Je me propose de déterminer les poids respectifs de ces trois fonctions essentielles de la nomination dans la société française des XV^e et XVI^e siècles.

Influences religieuses, familiales et socioculturelles

Sauf exceptions, la carence des sources ne nous permet généralement pas d'accéder directement aux motivations de la nomination à partir des seules situations personnelles. Comment donc déterminer ces motivations ? Il faut éviter ici l'écueil des grilles d'analyse trop rigides ou trop directives et multiplier au contraire les angles d'approche pour ne pas se laisser enfermer dans une vision étroite ou orientée. J'ai choisi d'aborder la problématique de la nomination sous trois angles complémentaires qui sont ceux des trois principaux facteurs d'influence dans le domaine anthroponymique : l'influence religieuse, l'influence de la parenté, l'influence de l'environnement social et culturel. La pression qu'exercent ces facteurs sur le nommeur n'est pas nécessairement imposée, elle découle aussi des traditions familiales, de la mode, des héritages culturels. Elle participe à la décision finale que prendra le nommeur en fonction des objectifs prioritaires qu'il aura privilégié.

Pour mesurer le poids des différents facteurs d'influence, j'ai choisi d'analyser un nombre important d'échantillons significatifs à partir d'indicateurs permettant de calculer des valeurs relatives pour chaque domaine de motivation : quelle est la part des noms religieux dans le corpus ? Quel est la fréquence des transmissions du nom du père à l'un des fils ? Quel est la fréquence des homonymies entre les parrains et leurs filleuls ? La fiabilité des résultats dépend essentiellement de la pertinence des indicateurs prédéfinis. Ceux qui ont été retenus ici l'ont été dans une perspective comparatiste. Il fallait des indicateurs simples à mettre en œuvre et utilisables en d'autres lieux et d'autres temps afin de pouvoir établir des comparaisons, repérer les évolutions et formuler des hypothèses explicatives. L'objectif n'est pas de retrouver avec précision quelles ont été les motivations personnelles pour chaque nomination, ce qui serait absolument chimérique. Il s'agit de dégager les tendances majoritaires. J'étudie les cumuls. L'essentiel n'est pas de déterminer la représentativité exacte des différentes fonctions de la nomination mais de relativiser ces fonctions les unes par rapport aux autres et de mesurer l'évolution de ces rapports. Ce n'est finalement qu'au terme des différentes analyses partielles qu'il sera possible d'élaborer une synthèse globale et de proposer une vision d'ensemble des pratiques de la nomination aux XV^e et XVI^e siècles.

Un plan en quatre parties

J'examinerai dans un premier temps l'évolution des répertoires onomastiques à la fin du Moyen Age. Il s'agit d'une approche essentiellement statistique. L'analyse diachronique ne peut se passer d'une présentation préalable des stocks onomastiques des siècles antérieurs à la période étudiée (1350-1600). Je commencerai donc par montrer la christianisation progressive de ces stocks entre le XI^e et le XIV^e siècle. Cette première étape permettra l'élaboration d'une typologie précise des répertoires de la France septentrionale au bas Moyen Age, composés de trois catégories principales : les *noms ethniques*, les *noms religieux* et les *autres noms* (*noms antiques*, *noms de la littérature*, *noms signifiants*).

De manière générale, l'analyse des statistiques repose autant que faire se peut sur des comparaisons d'échantillons de nature identique, sélectionnés dans différentes listes nominatives de la fin du Moyen Age. L'interprétation de ces statistiques a cependant été fortement nourrie des études anthroponymiques des sociétés traditionnelles menées depuis une trentaine d'années par les ethnologues.

La seconde partie aborde les aspects religieux des pratiques nominatives. En la matière, on considère fréquemment que donner un nom à un enfant, c'est le mettre sous la protection d'un saint. Qu'en était-il réellement aux XV^e et XVI^e siècles ? La présentation des différentes positions prises par les églises réformées et catholiques au cours du XVI^e siècle montrera que ces prises de position sont nées des polémiques développées autour du culte des saints. Elles influencèrent profondément les pratiques nominatives au moment de la réforme catholique du XVII^e siècle qui prôna l'attribution exclusive de noms de saints et encouragea la dévotion aux saints homonymes, présentés comme modèles de piété, protecteurs et avocats. J'examinerai ensuite plusieurs indicateurs des dévotions à la fin du Moyen Age (catalogues des jours chômés, calendriers, litanies des saints dans les ouvrages liturgiques et dans les livres d'heures, noms de navires, statuaire) afin de mettre en évidence la typologie onomastique dévotionnelle : quels étaient les noms qui possédaient alors une connotation fondamentalement religieuse ? Quels étaient les noms de saints et de saintes que l'on retrouvait le plus souvent dans les représentations dévotionnelles ? L'étape suivante consistera à examiner la concordance entre les registres dévotionnels et les répertoires des noms de baptême. Je montrerai d'une part que le répertoire anthroponymique était loin d'être exclusivement religieux et que l'on donnait fréquemment un nom sans motivation religieuse préalable, sans le souci de mettre l'enfant sous la protection d'un saint. Nous verrons d'autre part que le répertoire anthroponymique religieux n'était pas le reflet exact du répertoire dévotionnel. Il existait des tabous onomastiques sur certains noms et l'attribution d'autres noms était quelquefois disproportionnée en regard du culte dont bénéficiaient les saints ou saintes de référence. En définitive, ce n'était pas tant la dévotion qui provoquait le choix d'un nom de baptême mais plutôt

la recherche d'une qualité ou d'un bénéfice qui guidait le choix des nommeurs vers certains types de noms culturellement connotés.

La troisième partie est consacrée aux problématiques anthroponymiques familiales. J'étudie la réalité des « stocks onomastiques familiaux » aux XV^e et XVI^e siècles et leur mode de diffusion. Pour la période étudiée, la reconstitution de généalogies familiales est difficile à réaliser en milieu populaire. Les sources sollicitées sont principalement les registres de baptêmes de Roz-Landrioux (1451-1528) et de Bignan (1531-1590), ainsi que quelques livres de raison tenus par des familles de la bourgeoisie ou de la noblesse bretonne. Je montrerai qu'il n'existait pas encore, à cette époque, de modèle de transmission systématique de noms puisés dans un répertoire familial restreint. La pratique de la transmission des « noms de lignée » est une tradition propre à certaines familles de la noblesse qui attribuaient à ces noms une valeur patrimoniale, au même titre que les armes ou le cri de ralliement.

La quatrième partie traite des influences socioculturelles. Elles étaient extrêmement prégnantes aux XV^e et XVI^e siècles et laissaient peu de place aux goûts personnels. La conception du nom évolue considérablement au XVI^e siècle. L'adéquation intrinsèque entre le nom et la chose désignée est remise en question et cette nouvelle perception a pour conséquence d'atténuer la valeur signifiante des noms et de favoriser un élargissement accru des répertoires.

L'implication des parrains dans les processus de nomination est l'un des points qui soulève les questions les plus délicates à résoudre : dans quelle mesure participaient-ils au choix du nom ? Étaient-ils choisis par les parents en fonction de leur nom ? L'analyse statistique des registres de baptêmes montrera l'importance de la transmission généralisée du nom du parrain ou de la marraine aux filleuls et filleules en Bretagne. Cette pratique devrait logiquement avoir pour effet de figer les répertoires et de bloquer la diffusion de nouveaux noms. Or les répertoires évoluent fortement. Certains noms anciens disparaissent tandis que d'autres émergent et peuvent modifier significativement la composition des répertoires. L'introduction des nouveaux noms est parfois à l'initiative des élites sociales et leur diffusion dans toutes les couches de la société peut alors s'expliquer en partie par le recours important au « parrainage vertical ». Cette explication est néanmoins insuffisante. Certains noms appréciés des élites ne se diffusent jamais à grande échelle dans la population. Cela suppose la mise en œuvre de stratégies de parrainage qui permettaient aux parents de concilier à la fois leur volonté d'honorer les parrains et leur faveur pour certains noms particuliers.

Aux XV^e et XVI^e siècles les choix de nomination et les pratiques nominatives étaient fortement conditionnés par l'observance de quelques codes sociaux fondamentaux : donner à l'enfant le nom d'une personne connue et appréciée, honorer les parrains en leur conférant le choix ultime de la nomination, veiller à ce que le nom soit en adéquation avec la personne qui le recevait.

Le XVI^e siècle sonne le glas des noms programmatiques. On ne croit plus que l'individu puisse devenir ce que son nom annonce par la seule vertu de ce nom. La vertu fondamentale du nom de baptême consiste désormais à consolider les réseaux de solidarité. L'analyse de la typologie de l'anthroponymie féminine permet d'ailleurs de déceler la nature des solidarités principalement mises en œuvre dans une communauté : un répertoire dominé par des féminisations de noms masculins est l'indice de structures familiales isolées, intégrées dans des communautés s'appuyant essentiellement sur les solidarités de voisinage¹²⁷ ; inversement, un répertoire dans lequel les noms de saintes femmes figurent parmi les noms les plus portés est l'indice d'une communauté fortement soudée par les solidarités familiales. L'analyse de l'anthroponymie féminine permet ainsi de révéler les structures familiales d'une communauté à l'époque de la Renaissance.

¹²⁷ Les noms de saintes femmes les plus courants aux XV^e et XVI^e siècles sont ceux de *Catherine*, *Marguerite*, *Anne* et *Marie*.

Première partie : Évolution et typologie des répertoires onomastiques

*Que cet enfant grandisse,
Qu'il réalise ce que son nom signifie,
Et qu'il jouisse de la même puissance
Que posséda jadis celui dont il a reçu le nom*
Message du roi Gontran à son filleul Clotaire II en 591,
à l'occasion de son baptême,
en mémoire de son grand-père Clotaire 1^{er}
Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, livre X, chap. 28

Une analyse des évolutions des répertoires onomastiques à la fin du Moyen Age impose la recherche préalable de points de comparaison. Les répertoires se sont profondément transformés entre le XI^e et le XV^e siècle. Je présenterai dans un premier chapitre les grandes lignes des évolutions majeures constatées pendant cette période. Les analyses peuvent être facilitées si l'on arrive à regrouper les différents noms en « familles onomastiques » significatives, pertinentes pour la période étudiée. Plutôt que de définir arbitrairement une typologie en fonction de problématiques actuelles (*noms celtes, noms arthuriens, noms de saints* ou autres), il m'a paru préférable d'analyser dans un premier temps les évolutions majeures des répertoires dans la seconde partie du Moyen Age afin de repérer les changements significatifs. Ce travail préliminaire me permettra de proposer dans un deuxième temps une typologie cohérente des répertoires onomastiques. Enfin, dans un troisième chapitre, je présenterai les statistiques de la nomination dans plusieurs régions de Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles.

1. L'évolution du stock onomastique entre le XI^e et le XIV^e siècle

L'examen de la documentation bretonne des XI^e et XII^e siècles met en évidence la suprématie des noms d'origine bretonne ou germanique¹²⁸. À partir du XIII^e siècle, on assiste à une percée significative des noms d'apôtres, notamment ceux de *Jean* et *Pierre*. Dans les années 1350, au seuil de notre période d'étude, les situations onomastiques sont très contrastées entre la basse Bretagne, où l'on parlait le breton, et la haute Bretagne, où l'on parlait la langue gallèse.

1.1. Les noms de saints en Bretagne avant le XIII^e siècle : un caractère programmatique ?

En Bretagne occidentale, le répertoire onomastique est largement dominé par les noms bretons mais on note aussi une bonne représentativité de quelques noms francs¹²⁹. Globalement les noms de personnages bibliques représentent 7% du corpus. Il s'agit essentiellement de noms puisés

¹²⁸ Sur l'anthroponymie bretonne de cette époque, voir André Chédeville, « L'anthroponymie bretonne », dans Monique Bourin et Pascal Chareille, *Genèse médiévale de l'anthroponymie bretonne*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1992, tome II-1, p. 9-40

¹²⁹ Voici la liste des dix noms masculins les plus portés en Cornouaille aux XI^e et XII^e siècles : *Riuallon* (3,2%), *Guillelmus* (2,6%), *Euen* (2,3%), *Daniel* (2,2%), *Eudon* (2,0%), *Guegon* (1,9%), *Haerueus* (1,6%), *Moruan* (1,4%), *Altfret* (1,3%), *Guihomarch* (1,3%). Statistiques établies à partir des chartes du cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (dates extrêmes de 1029 à 1232, documents rédigés principalement entre 1066 et 1186). Sur l'onomastique de ce cartulaire, voir Bernard Tanguy, « Noms d'hommes et noms de lieux », dans Cyprien Henry, Joëlle Quaghebeur et Bernard Tanguy, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 83-93.

dans l'Ancien testament (« noms vétérotestamentaires ») : *Daniel, David, Abraham, Salomon, Isaac, Jacob, Simon, Israël, Adam*. Ces noms sont transcrits quelquefois dans les chartes sous leurs formes bretonnes : *Saliou (Salomon), Helias (Elie), Moisan (Moïse)*. *Daniel* est indéniablement celui qui emporte les faveurs populaires et le seul qui figure dans la liste des dix noms masculins les plus portés. Dans l'Ancien testament, Daniel est un prophète hébreu exilé à Babylone, célèbre pour être sorti vivant de la fosse aux lions dans laquelle il avait été jeté¹³⁰. Il était perçu au Moyen Age comme une préfiguration du Christ¹³¹. Le nom pouvait évoquer le secours accordé par Dieu à ceux qui lui restaient fidèles. L'attribution de son nom à un nouveau-né pourrait être l'indice d'une prière des parents en sa faveur pour qu'il survive, notamment lorsque les chances de survie étaient faibles.

Les noms empruntés à des personnages du Nouveau testament (« noms néotestamentaires ») sont très minoritaires et, dans le cartulaire de Quimperlé, on ne compte que sept *Pierre* et quatre *Jean* sur 1385 noms masculins¹³². Sur les sept *Pierre* en question, trois exerçaient une profession ecclésiastique. Dans cette liste réduite, on relève notamment le duc de Bretagne Pierre de Dreux (1187-1250), dont on dit par ailleurs qu'il avait reçu le surnom de *Mauclerc* après avoir renoncé à une carrière ecclésiastique¹³³. La coloration religieuse du nom *Jean* est encore plus manifeste puisque les quatre porteurs du nom sont respectivement abbé, chanoine, diacre et cleric.

Les noms de martyrs et confesseurs de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age ne sont guère plus plébiscités que les noms d'apôtres puisqu'ils ne représentent que 1% des attributions (trois *Maurice*, trois *Vital*, deux *Benoît*, un *Clément*, un *Laurent*, un *Nicolas* et un *Sylvestre*). Fait remarquable : huit des douze porteurs étaient moines ou évêques, ce qui permet de penser que l'attribution de ces noms était fortement liée à une consécration religieuse. Il est possible que cette vocation ait été déterminée par les parents dès la naissance ou que les porteurs aient reçu un nouveau nom lorsqu'ils avaient déjà embrassé la carrière religieuse¹³⁴.

L'emploi des noms de personnages bibliques ou ceux des premiers martyrs et confesseurs était encore très codifié. À la fin du XII^e siècle, le nom de *Jésus* est tabou en anthroponymie et celui de

¹³⁰ Le livre de Daniel a suscité un vif intérêt à l'époque carolingienne. Voir Sumi Shimahara, « Daniel et les visions politiques à l'époque carolingienne », *Médiévales*, 2008, n° 55, p. 19-32. Le prophète était fréquemment représenté dans édifices romans. Dans l'abbaye de Vigeois (Limousin) construite au XI^e siècle, vingt-quatre sculptures représentent des scènes bibliques : une seule est empruntée à l'Ancien testament et elle figure Daniel dans la fosse aux lions.

¹³¹ W. Deonna, « *Salva me de ore leonis*. À propos de quelques chapiteaux romans de la cathédrale Saint-Pierre à Genève », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1950, t. 8, fasc. 2, p. 502.

¹³² Par comparaison, on compte quarante-cinq *Rivallon* et trente-six *Guillaume*.

¹³³ Voir Marjolaine Lêmeillat (éd.), *Actes de Pierre de Dreux, Duc de Bretagne (1213-1237)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 14 ; Gui Alexis Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, Guignard, 1707, t. 1, p. 198.

¹³⁴ Cf. Joseph Depoin, *Recherches sur l'état civil, les conditions du baptême et le mode de dénomination des enfants du IX^e au XI^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1914.

Marie commence à peine à se développer en France¹³⁵, les noms vétérotestamentaires sont attribués occasionnellement, dans une intention apparemment prophylactique, afin d'assurer la survie de l'enfant, tandis que les noms de saints (apôtres et premiers martyrs) semblent réservés à ceux que l'on destinait à une carrière ecclésiastique¹³⁶. La fonction des noms vétérotestamentaires et néotestamentaires est différente : propitiatoire pour les premiers, intégrante pour les seconds. Ce caractère programmatique des noms néotestamentaires correspondait vraisemblablement à un souhait des parents d'orienter leur enfant vers une carrière religieuse. Cette orientation ne s'imposait cependant pas aux porteurs (voir l'exemple de Pierre Mauclerc) et l'accès aux carrières religieuses ne leur était en aucun cas réservé.

Le caractère programmatique des noms de saints aux XI^e et XII^e siècles semble spécifique à la Bretagne ou tout au moins au monde brittonique. Si ces noms sont davantage portés par les clercs et les moines en Angleterre¹³⁷, ce n'est pas du tout le cas en Touraine¹³⁸, en Bourgogne¹³⁹, dans le Dauphiné¹⁴⁰ ou le Languedoc¹⁴¹. Dans le royaume d'Aragon, les noms de *Pierre* et de *Jean* étaient encore rarissimes au XI^e siècle mais ils figuraient aux premiers rangs du répertoire masculin dès le début du XII^e siècle¹⁴². À Modène et à Padoue, les trois noms masculins les plus portés au IX^e siècle étaient ceux de *Jean*, *Dominique* et *Pierre*¹⁴³. À Naples, Jean-Marie Martin a noté que les noms de *Jean*, *Étienne*, *Léon*, *Serge*, *Pierre* et *Grégoire* désignaient chacun plus de 5% de la population masculine au début du X^e siècle. Les noms féminins les plus populaires étaient ceux de *Marie* (représentant entre un quart et un tiers des attributions) puis *Anne*, *Drosu*, *Theodenanda*,

¹³⁵ Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle : fonctions, normes, valeurs sociales », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2016, n° 58, p. 225-226.

¹³⁶ Jean-Louis Biget constate que dans le Languedoc « vers la fin du XI^e siècle, beaucoup de cadets de famille destinés à l'Eglise semblent avoir reçu, dans cette perspective, le nom de Pierre » : « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17, 1982, p. 311. Cf. Louis Pérouas et alli., *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS, 1984, p. 47.

¹³⁷ Arnaud Lestremou, *Donner sens au nom de personne dans le royaume anglo-saxon (X^e-XI^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2018, p. 203.

¹³⁸ M.-C. Fiévé, M. Bourin et P. Chareille, « Désignation des clercs et des laïcs en Touraine : le cartulaire de Noyers, Étude d'anthroponymie comparative », dans Monique Bourin et Pascal Chareille (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome II-1 (ci-après *GMAM II-1*), Tours, 1992, p. 68-85

¹³⁹ Patrice Beck, « Anthroponymie et désignation des clercs en Bourgogne (X^e-XIV^e siècles) », *GMAM II-1*, p. 102-103

¹⁴⁰ Norbert Pascaud, « L'anthroponymie des clercs dans la région de Grenoble vers 1100 », *GMAM II-1*, p. 106-113

¹⁴¹ Monique Bourin, « L'anthroponymie des clercs en Bas-Languedoc : le cartulaire du chapitre d'Agde », *GMAM II-1*, p. 124-131

¹⁴² Carlos Laliena Corbera, « Los sistemas antropónimos en Aragón durante los siglos XI y XII », dans Pascual Martínez Sopena et Carmen Díez Herrera (éd.), *Antroponimia y sociedad, Sistemas de identificación hispano - cristianos en los siglos IX a XIII*, Valladolid, Universidades de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, p. 324-325.

¹⁴³ Konrad Huber, « Les éléments latins dans l'onomastique de l'époque carolingienne », *Vox Romanica*, n° 23, 1964, p. 239-255. Cf. Jean-Marie Martin, « Anthroponymie de l'Italie méridionale lombarde (VIII^e-IX^e siècles) », et Alain Birolini, « Études d'anthroponymie génoise », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age*, t. 107, n° 2, 1995, p. 333-342 et p. 467-496

Euphémie, Eupraxie. Il observe plus généralement que les noms chrétiens l'emportent largement dans toutes les régions ayant appartenu à l'empire byzantin¹⁴⁴.

Lorsque le nom de saint revêt un caractère programmatique, il implique pour les porteurs une obligation morale de conformité au modèle donné. Cependant, comme le rappelait le théologien Guibert de Nogent (1055-1124), il ne suffit pas de porter un nom de saint pour être saint. Il contestait en effet vigoureusement dans son *Autobiographie* l'idée d'une sanctification automatique par le nom :

« Que je me nomme Pierre ou Paul, ou Rémi, ou Nicolas, ce nom « légué par le grand Jules » – pour parler comme le poète – ne me sera pas d'un grand secours si je ne reproduis scrupuleusement les modèles de ceux dont la Providence (ou la Fortune) m'a fait porter le nom »¹⁴⁵.

Cette remarque reflète néanmoins *a contrario* que l'on pensait que le nom exerçait une influence directe sur son porteur, qu'il pouvait transférer sur lui les qualités du personnage référent. L'obligation morale d'être en adéquation avec le nom que l'on porte générait de fait une présélection des noms que l'on pouvait donner à un enfant et cette obligation bloquait jusqu'à la fin du XII^e siècle, en Bretagne, la diffusion des noms d'apôtres et de martyrs. À cette époque, les connotations ou les obligations associées aux noms de saints évoluent et leur diffusion s'accroît soudainement.

1.2. La démocratisation des noms de saints au XIII^e siècle

Les documents bretons du XIII^e siècle montrent une progression spectaculaire des noms de saints et en particulier ceux des noms d'apôtres et de disciples. Ces derniers noms, qui ne représentaient encore que 1% des attributions dans les chartes du cartulaire de Quimperlé, représentent désormais 11% dans les documents du XIII^e siècle du cartulaire de l'abbaye de Bégard¹⁴⁶. Si les

¹⁴⁴ Jean-Marie Martin, « L'Italie méridionale », dans Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (éd.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, École française de Rome, 1996, p. 36.

¹⁴⁵ Guibert de Nogent, *Autobiographie*, Paris, Les Belles Lettres, 1981, p. 21-23

¹⁴⁶ L'abbaye de Bégard se situe dans l'ancien diocèse de Tréguier. Les dix noms les plus portés sont les suivants : *Eudon* (11,3%), *Geffroy* (9,9%), *Guillaume* (8,5%), *Henri* (7,0%), *Alain* (5,6%), *Hamon* (5,6%), *Jean* (4,2%), *Pierre* (4,2%), *Hugues* (2,8%), *Merian* (2,8%). Statistiques établies à partir du cartulaire de l'abbaye de Bégard, publié par Claude Evans, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, 2012. Je n'ai retenu ici que les noms cités dans les actes du XIII^e siècle (documents 12 à 51). L'abbaye de Bégard avait des contacts privilégiés avec l'Angleterre du fait de la possession de quelques terres dans le Yorkshire et plusieurs documents mentionnent des intervenants anglais. Je n'ai pas retenu les noms de ces intervenants pour l'élaboration des statistiques sur le Trégor. Les relations soutenues entre l'abbaye et l'Angleterre expliquent peut-être la popularité du nom *Henry*, inhabituelle dans les corpus bretons.

noms les plus attribués sont encore des noms d'origine bretonne ou germanique¹⁴⁷, l'évolution la plus notable est l'introduction des noms *Jean* et *Pierre* dans la liste des dix noms les plus portés. Cette progression significative des noms d'apôtres est générale en France septentrionale et paraît plus précoce en milieu aristocratique : à la fin du XII^e siècle, ils ne représentaient encore que 3% dans la liste des saints francs-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune¹⁴⁸ mais 19% dans le livre des Vassaux de Champagne et de Brie en 1172-1222¹⁴⁹. Ils représentent 29% dans la liste des habitants de La Rochelle en 1224¹⁵⁰, 24% dans la liste des témoins cités dans le livre des miracles de Savigny en 1243-1244¹⁵¹, 39% dans le registre des censitaires d'Étampes en 1271¹⁵².

¹⁴⁷ Le « nom breton » le plus populaire au XIII^e siècle est celui d'*Eudon*. Son étymologie est toutefois incertaine. Pour Léon Fleuriot, il aurait été composé à partir du vieux breton *eu*, apprécié, excellent, et de *don*, signifiant don, faculté innée, grâce, pouvoir. Cf. Léon Fleuriot, « Brittonica : Notes philologiques », *Études celtiques*, 1982, t. 19, p. 273. Le nom *Eudo* était cependant porté hors de Bretagne au haut Moyen Âge : le plus ancien porteur connu est saint Eudon de Lérins (VI^e ou VII^e siècle) ; le nom a été également porté par un duc d'Aquitaine mort en 735. J'ai noté la présence d'un *Eudo* à Gorze en 886 et un autre en 949 ; un *Eudo* à Lérins en 1036 (abbaye d'origine de *saint Eudon* au VII^e siècle) ; un *Eudo* à Marseille en 1031 et 1041 ; un *Eudo* dans le Cotentin en 1066 (*Eudo Dapifer*), un *Eudo* à Jumièges vers 1170. La dispersion géographique des témoins semble exclure *a priori* une hypothèse étymologique exclusivement bretonne. Il est possible que ce nom ait été importé en Bretagne où son succès pourrait s'expliquer par les correspondances qu'il offrait avec certains termes de la langue bretonne.

Hors de Bretagne, les Bretons porteurs du nom lui substituaient généralement le nom franc *Yvon*, en raison de la proximité phonologique des deux noms à la suite de la disparition de la dentale du nom *Eudon* qui se prononçait *Eon*, *Yon* ou *Iwun* en français au XI^e ou XII^e siècle (voir le *roman de Rou* de Wace). Cette pratique rappelle celle des *noms d'assonance* en usage dans le monde romain. L'expression a été forgée par Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier pour désigner « les noms qui existent tels quels en latin mais qui rappellent un nom ou une racine homophone indigène, avec un sens identique ou un sens différent ». Pour cette auteure, ces choix onomastiques manifestaient « une volonté de latinisation intégrée à des données locales qu'elle n'effaçait pas, un souci d'acquiescer une dénomination nouvelle sans rupture avec ses racines culturelles, sans abandon de l'héritage linguistique ». Cf. Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, « Réflexions sur les anthroponymes à double entrée dans le monde romain », *L'antiquité classique*, t. 74, 2005, p. 225-231 (228), et « Noms de personnes, noms de lieux dans l'Occident romain. Quelques outils récents », *L'antiquité classique*, t. 77, 2008, p. 289-307 (290).

En Bretagne, le nom *Eudon* sera francisé au Bas Moyen Âge sous la forme *Eon*. J'ai relevé dans les rôles de la taille imposée en 1292 sur les habitants de Paris 207 individus surnommés « le Breton », les dix noms les plus fréquents sont les suivants : *Guillaume* (29), *Yvon* (25), *Jehan* (16), *Hervy* (16), *Gefroi* (15), *Daniel* (15), *Hemon* (10), *Henri* (9), *Alain* (8), *Raoul* (8). Pour la plupart ces noms figurent également dans la liste du cartulaire de Bégard, à ceci près que le nom *Yvon* n'apparaît pas dans la liste bretonne tandis qu'*Eudon* ne figure pas dans la liste parisienne. Le nom *Yvon* se diffuse parallèlement en Bretagne dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à commencer par les élites sociales. Il se substituera totalement au nom *Eudon* au XIV^e siècle, vraisemblablement en raison de la canonisation d'Yves Héloré en 1347. Dans le cartulaire de Bégard, le nom *Yvon* apparaît en 1348 et supplante rapidement les *Eudon*.

¹⁴⁸ Statistiques établies à partir d'une liste présentée par Laurent Ripart, « Une liste de saints francs-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (fin XII^e siècle) », dans Guido Castelnuovo et Sandrine Victor, *L'Histoire à la source : acter, compter, enregistrer (Catalogne, Savoie, Italie, XII^e-XV^e siècle)*, Chambéry, Université Savoie Mont-Blanc, 2017, vol. 1, p. 75-77.

¹⁴⁹ Statistiques établies à partir de l'ouvrage d'Auguste Longnon, *Le livre des vassaux de Champagne et de Brie (1172-1222)*, Paris, Franck, 1869.

¹⁵⁰ Statistiques établies à partir du « Serment de fidélité des habitants de La Rochelle au roi de France en 1224 », publié par Abel Bardonnnet dans les *Archives Historiques du Poitou*, 1889, t. 20, p. 232-261.

¹⁵¹ Statistiques établies à partir de la *Chronique de Savigny* : « *E chronico savigniacensi* », dans De Wailly, Delisle et Jourdain, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Welter, t. 23, p. 584-605.

En Bretagne, la progression des noms d'apôtres doit être mise en rapport avec la régression des noms vétérotestamentaires qui passent de 6% (cartulaire de Quimperlé) à 3% (cartulaire de Bégard) : on assiste en fait à un transfert de registres onomastiques dans le domaine religieux. Jusqu'à la fin du XII^e siècle, les références religieuses s'exprimaient par l'attribution de noms vétérotestamentaires (et par celui de *Daniel* en particulier). Ces noms sont abandonnés au XIII^e siècle en faveur de noms d'apôtres (et celui de *Jean* en particulier) alors que ceux-ci étaient jusqu'alors souvent réservés en Bretagne aux enfants que l'on prédestinait à une carrière religieuse. Désormais, dans le domaine des noms religieux, la fonction propitiatoire est étendue à l'ensemble des noms du Nouveau Testament. Le changement de registre, consécutif à la levée d'un tabou onomastique, produit par sa démocratisation une dépréciation du prestige attaché jusqu'alors aux noms néotestamentaires. Il est difficile d'expliquer les motivations de cette appropriation populaire. Plusieurs hypothèses ont été proposées : un effet de la généralisation du baptême à la naissance¹⁵³, une évolution du culte des saints¹⁵⁴. On peut penser également à une influence des pratiques onomastiques byzantines découvertes à l'occasion des Croisades. Il se pourrait enfin que cette évolution résulte d'une transformation de la perception du nom et que l'obligation morale de l'adéquation des êtres aux noms ne fût plus aussi prégnante que par le passé. La diffusion, très inégale, des noms de saints sur le territoire français avant le XIII^e siècle pose question, tout comme la diversité des fréquences de diffusion dans les différents milieux sociaux, mais il s'agit là de problématiques qui dépassent le cadre de cette étude¹⁵⁵.

1.3. Spécificités de basse et de haute Bretagne

Au début du XIV^e siècle, le nom *Jean* figure désormais partout dans les trois premières places des classements des noms dominants¹⁵⁶. En basse Bretagne, celui de *Pierre* peine à se diffuser et il ne

¹⁵² Statistiques établies à partir des *registres censitaires étampois des dames de Longchamp*, transcrits et publiés par Bernard Gineste : <http://www.corpusetampois.com/che-13-longchamp1268a1274.html> [site du *Corpus étampois*, consulté le 10 février 2018]

¹⁵³ Henri Duffaut, « Recherches historiques sur les prénoms en Languedoc », *Annales du Midi*, t. 12-46, 1900, p. 180-193.

¹⁵⁴ Benjamin Z. Kedar, « Noms de saints et mentalité populaire à Gênes au XIV^e siècle », *Le Moyen Age*, t. 73, n° 3-4, 1967, p. 431-446. Cf. André Vauchez, « Saints admirables et saints imitables : les fonctions de l'hagiographie ont-elles changé aux derniers siècles du Moyen Age ? » dans *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988), Rome, École française de Rome, 1991, p. 161-172.

¹⁵⁵ Pour l'exemple italien, voir aussi Alain Birolini, « Études d'anthroponymie génoise », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age*, t. 107, n° 2, 1995, p. 467-496 ; David Herlihy, « Tuscan Names, 1200-1530 », *Renaissance Quarterly*, n° 41, 1988, p. 561-582 [576-582]

¹⁵⁶ Les *noms dominants* sont les noms qui se détachent nettement dans un répertoire onomastique. A la fin du Moyen Age, ce sont généralement les noms qui cumulent plus de 8% des attributions, mais quelquefois moins. On a souvent trois noms dominants dans un classement, quelquefois deux ou quatre. Voici la liste des dix noms masculins et féminins les plus portés dans le Trégor en 1330 d'après les témoignages cités dans

le figure même pas dans la liste des dix noms les plus portés par les paysans dans le pays de Lannion en 1350 (tableau 1)¹⁵⁷.

Tableau 1 : Les quevaisiers de Bégard en 1350

Noms masculins	En %
Alen	14,8%
Yvon	13,0%
Jahan	12,4%
Guillaume	11,8%
Hamon	8,9%
Rivallen	7,1%
Geffroy	5,3%
Olivier	3,6%
Derian	3,0%
Rollant	3,0%
Dix noms les plus portés	82,9%

Au milieu du XIV^e siècle, la part des noms vétérotestamentaires s'est effondrée (1% du corpus à Bégard) tandis que celle des noms d'apôtres n'a cessé de progresser (12% du corpus).

Yvon remplace définitivement *Eudon* dans le haut des classements, vraisemblablement en raison d'une évolution de sa connotation : au XIII^e siècle, les porteurs du nom *Eudon* se faisaient appeler *Yvon* hors de Bretagne¹⁵⁸ ; au XIV^e siècle, après la mort d'Yves Hélyory en 1303, le nom *Yves* acquit en effet un prestige extraordinaire en basse Bretagne en raison de la réputation de sainteté

l'enquête diligentée en vue de la canonisation d'Yves Hélyory : pour les noms masculins, *Yvon* (12,2%), *Jean* (8,8%), *Alain* (8,5%), *Guillaume* (7,4%), *Geffroy* (6,0%), *Hervé* (5,5%), *Hamon* (4,4%), *Olivier* (3,9%), *Derian* (3,0%) et *Pierre* (3,0%) ; pour les noms féminins, *Catherine* (6,8%), *Tiphaine* (6,8%), *Levenez* (6,0%), *Adelice* (5,3%), *Margilie* (5,3%), *Mahaut* (4,5%), *Jeanne* (3,8%), *Bleven* (3,0%), *Pétronille* (3,0%) et *Adenor* (2,3%). Statistiques établies à partir de la traduction des registres par Jean-Paul Le Guillou, *Saint Yves, Enquête de canonisation, Ceux qui l'ont connu témoignent, ceux qu'il a guéris racontent*, Saint-Brieuc, Imp. Teck, 1989. L'ouvrage a été réédité en 2015 par les éditions L'Harmattan sous le titre *Saint Yves de Tréguier*. Le manuscrit latin a été publié par Arthur de la Borderie, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887. L'échantillon comporte 433 noms masculins et 133 noms féminins.

¹⁵⁷ Statistiques établies à partir d'une liste de 169 noms de paysans des environs de Bégard cités à l'occasion d'un rassemblement organisé à Lannion le 20 octobre 1350 pour réclamer la révision à la baisse du prix des redevances suite à la « grande mortalité ». Document publié par Claude Evans, *L'abbaye cistercienne de Bégard...*, document 73, p. 186-188. Statistiques complètes en annexe, tableau 74.

¹⁵⁸ Cf. *supra*, p. 63, note 147. Aux XIII^e et XIV^e siècles, les scribes rédigeant en latin transcrivaient le nom breton sous les formes *Eudo*, *Eudonis*, mais le nom se prononçait alors *Euzen* ou *Eu(h)on* selon que l'on se trouvait à l'ouest ou à l'est de la Bretagne. De la même manière, le nom *Guy*, dérivé du germanique *Wido*, était principalement utilisé sous la forme *Guyon* au Bas Moyen Age tout en étant transcrit *Guido*, *Guidonis* dans les textes en latin.

du prêtre trégorrois. Ceci amena rapidement les porteurs du nom *Eudon* à substituer à leur nom breton celui d'*Yvon*, provoquant par contrecoup l'arrêt brutal des attributions du nom primitif¹⁵⁹.

Le répertoire féminin s'est aussi progressivement christianisé. Il comporte au milieu du XIV^e siècle quatre noms à forte connotation religieuse dans la liste des dix noms les plus portés : *Catherine, Typhaine, Jeanne* et *Pétronille*¹⁶⁰.

La popularité du nom *Catherine* est fortement liée à la légende de la sainte et plus précisément aux dernières paroles qu'elle aurait prononcées au moment de son martyre, lorsqu'elle supplia Dieu d'accorder sa protection à tous ceux qui l'invoqueraient en cas de nécessité¹⁶¹. Le nom remplit ici une fonction propitiatoire et reflète les espoirs des parents pour la survie de l'enfant.

Au bas Moyen Age, *Typhaine* (ou *Thiephaine, Tiphanie, Tiffaine, Thiphagne*) était le nom de la fête célébrée le 6 janvier en commémoration de la visite des rois mages à Bethléem. Cette fête, appelée aujourd'hui l'*Épiphanie*, clôturait la période des douze jours du solstice d'hiver¹⁶² pendant lesquels on fêtait aussi la *fête des fous*. Le jour célébrait la renaissance du soleil. Il est vraisemblable que le nom *Typhaine* était empreint de cette connotation¹⁶³.

Jeanne (Johanna) et *Pétronille (Petronilla)* sont des féminisations des noms *Jean (Johannes)* et *Pierre (Petrus)*. En ce qui concerne le nom *Petronilla*, il est probable qu'il s'agit en fait d'une traduction latine abusive du nom féminin *Perrine* car la forme *Pétronille* est rare dans les textes français du XIV^e siècle¹⁶⁴.

En haute Bretagne, la progression des noms religieux est encore plus prononcée qu'en basse Bretagne comme il ressort des statistiques réalisées à partir de deux listes des bourgeois de Fougères en 1348 (tableau 2)¹⁶⁵ et de Vitré en 1363 (tableau 3)¹⁶⁶. Il se peut toutefois que la

¹⁵⁹ Dans l'enquête de canonisation de 1330, un seul homme est nommé exclusivement *Eudon* (*Eudon Fallor*, cité par le témoin 222). *Yvon le Brun*, né vers 1280 (témoin 70), était également connu sous le nom d'*Eudon* : « *Yvo Bruni, alias dictus Eudo Bruni* » (voir déclarations des témoins 68, 69 et 70). Au XVIII^e siècle, le nom *Yves* se traduisait toujours en breton par *Euzen* dans le Léon (Grégoire de Rostrenen, *Dictionnaire françois-celtique*, 1732, p. 977).

¹⁶⁰ Statistiques établies à partir des témoignages cités dans l'enquête de canonisation d'Yves Hélorcy en 1330.

¹⁶¹ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Paris, Gallimard, 2004, p. 982

¹⁶² Au Moyen Age, le solstice d'hiver était fixé au 25 décembre. Le terme *Épiphanie* ne semble pas avoir été d'un usage courant avant le XVI^e siècle.

¹⁶³ Les éditions du *Tiers Livre* de François Rabelais publiées au XVII^e et au XVIII^e siècle contenaient une glose qui faisait de Typhaine la mère des rois mages. Il n'est pas certain que cette personnification de la fête ait réellement eu cours au Moyen Age. Cf. *Les œuvres de M. François Rabelais*, Amsterdam, 1659, t. 1, p. 442 et les *Œuvres de Maître François Rabelais avec des remarques historiques et critiques de Mr Le Duchat*, Amsterdam, 1741, t. 1, p. 473 : « *entre Noël et la Typhaine (ainsi nommoit-il la Mere des trois Roys)* ». La glose ne figure pas dans le texte de l'édition de Guy Demerson (Rabelais, *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1995, p. 712).

¹⁶⁴ Sainte Pétronille est le nom d'une vierge martyre du 1^{er} siècle. Au Moyen Age, on pensait qu'elle était fille de l'apôtre Pierre. Cf. Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Paris, Gallimard, 2004, p. 413

¹⁶⁵ Statistiques établies à partir d'une liste de 149 noms de bourgeois cités dans un document du cartulaire de Fougères en 1348, publié par Jacques Aubergé, *Le cartulaire de la seigneurie de Fougères*, Rennes, Oberthur, 1913, t. 3, document 64, p. 201-203. Statistiques en annexe, tableau 73.

percée des noms religieux se soit produite d'abord en milieu urbain avant de se diffuser en milieu rural. Les noms bretons sont totalement absents du classement des noms dominants dans le pays de Rennes et seuls quelques noms francs ont conservé une grande popularité : *Guillaume* et *Raoul* à Fougères, *Guillaume*, *Geffroy* et *Robin* à Vitré.

Le répertoire est alors dominé par les noms religieux. Il s'agit principalement de noms d'apôtres ou de disciples : *Jean*, *Pierre* et son dérivé *Perrot*, *Jamet* (pour *Jacques*), *Thomas*, *Luc* l'évangéliste. Le nom de l'archange *Michel* est repris sous sa forme pleine ou sous une forme hypocoristique (*Michau*). Enfin quelques noms de martyrs : *Gilot* (pour *Gilles*) et *Denis* sont également présents.

Tableau 2 : Les bourgeois de Fougères en 1348

Noms masculins	En %
Jean	20,1%
Guillaume	10,7%
Pierre	8,7%
Jamet	5,4%
Thomas	4,7%
Michel	4,0%
Raoul	4,0%
Gilot	3,4%
Michau	3,4%
Denis	2,0%
Dix noms les plus portés	66,4%

Tableau 3 : Les bourgeois de Vitré en 1363

Noms masculins	En %
Jean	18,4%
Guillaume	10,5%
Pierre	9,2%
Michel	9,2%
Geffroy	5,2%
Jamet	4,0%
Robin	4,0%
Thomas	4,0%
Perrot	4,0%
Luc	4,0%
Dix noms les plus portés	72,4%

¹⁶⁶ Statistiques établies à partir d'une déclaration de 76 bourgeois de la ville en 1363. Document publié par Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval (1020-1605)*, Paris, Picard, t. 2, 1898, p. 262. Statistiques en annexe, tableau 75.

1.4. Bilan de l'évolution de l'anthroponymie en Bretagne entre le XI^e et le XIV^e siècle

1.4.1. L'influence des aires linguistiques

La christianisation progressive du répertoire onomastique masculin en Bretagne entre le XI^e et le XIV^e siècle est schématisée dans la figure 3.

Il apparaît que l'adoption des noms d'apôtres a été nettement plus lente en basse Bretagne bretonnante (Bégard, Trégunc, Tréguier, Lannion) qu'en haute Bretagne gallèse (Fougères, Vitré)¹⁶⁷. La christianisation du répertoire onomastique masculin à partir du XIII^e siècle est plus évidente lorsque l'on dispose de données suffisantes pour suivre l'évolution d'un même corpus sur plusieurs siècles. Pour offrir un point de comparaison, j'ai analysé la distribution des noms religieux dans les testaments de l'Officialité de Besançon (figure 4).

La comparaison avec d'autres corpus du XIII^e siècle¹⁶⁸ confirme que le développement des noms d'apôtres a été freiné en basse Bretagne par le développement simultané de quelques noms bretons qui acquièrent alors une grande popularité : *Eudon* (ou son substitut *Yvon*), *Alain*, *Rivalon*, *Hervé*. En fait, la christianisation du répertoire onomastique au début du XIII^e siècle est concomitante d'un autre phénomène : la concentration des attributions sur un stock réduit.

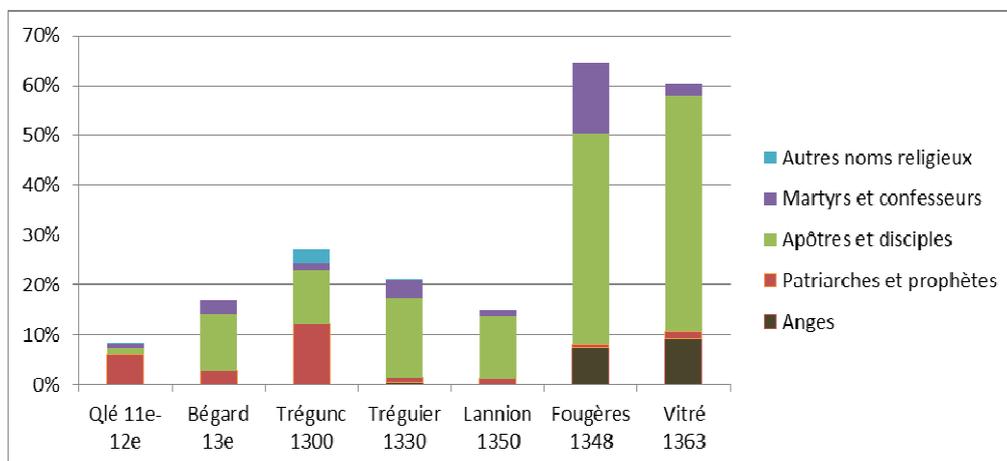


Figure 3 : La christianisation du répertoire onomastique en Bretagne¹⁶⁹

¹⁶⁷ La distinction entre *pays gallo* et *pays bretonnant* est d'ordre linguistique. Le *pays gallo* désigne la Bretagne orientale, ou *haute Bretagne*, où l'on parle français. Le *pays bretonnant* désigne la Bretagne occidentale, ou *basse Bretagne*, où l'on parle breton.

¹⁶⁸ Statistiques personnelles établies à partir du serment des habitants de La Rochelle en 1224, du livre des miracles de Savigny (1243-1244), et du registre des censitaires d'Étampes en 1271.

¹⁶⁹ La catégorie des *Martyrs et confesseurs* regroupe ici les noms de personnages de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge à forte connotation religieuse. Pour cette période, le nom *Yvon* est classé dans la famille des *noms ethniques* et n'a pas été intégré dans ce schéma.

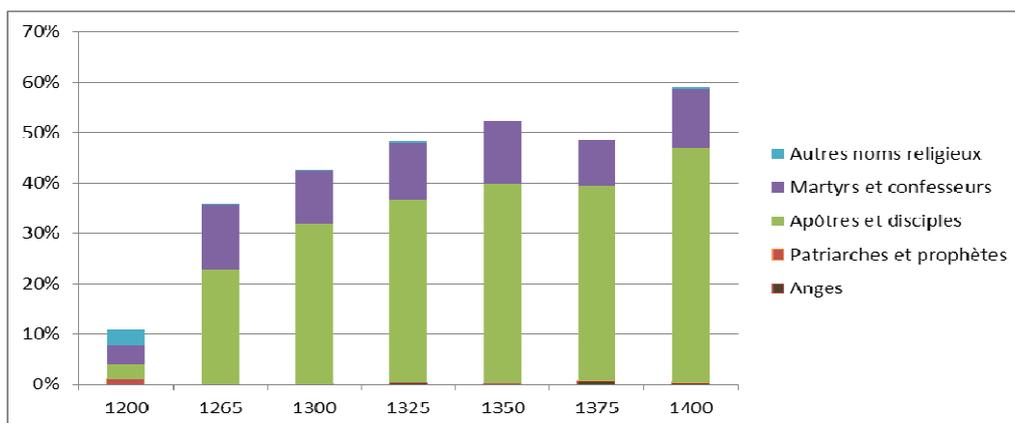


Figure 4 : La christianisation du répertoire onomastique en Franche-Comté¹⁷⁰

1.4.2. La concentration des répertoires

Dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (XI^e-XII^e siècle), les dix noms masculins les plus portés représentent 20% du corpus ; en 1224, ils représentaient déjà près de 60% des attributions dans le serment des habitants de La Rochelle et le chiffre se situe dans les années 1350 autour de 70% à Fougères et à Vitré et à plus de 80% dans la liste des quevaisiers de Bégard à la même époque. La concentration est davantage marquée pour les noms masculins que pour les noms féminins comme il apparaît dans le graphique de la figure 5.

Cette différence de traitement pour les noms masculins et féminins laisse penser que les préoccupations des parents n'étaient pas tout à fait les mêmes pour les garçons et pour les filles.

En pays bretonnant, la concentration des attributions sur un petit nombre de noms progresse au même rythme que dans les zones francophones. On relève également, dans les listes nominatives, les noms francs les plus appréciés en France septentrionale (*Guillaume, Geffroy*, etc.) mais les faveurs se sont également portées sur quelques bretons qui disposaient d'un prestige apparemment supérieur à celui de certains noms d'apôtres.

¹⁷⁰ Les premières statistiques (1200) ont été établies à partir d'une liste de 279 individus publiée par Laurent Ripart : « Une liste de saints franc-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (fin XII^e siècle) », dans Guido Castelnuovo et Sandrine Victor (dir.), *L'histoire à la source : acter, compter, enregistrer (Catalogne, Savoie, Italie, XII^e - XV^e siècle)*, Université de Savoie, 2017, p. 61-82. Toutes les autres ont été réalisées à partir des noms cités dans les testaments de l'Officialité de Besançon publiés par Ulysse Robert : *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, Paris, Imprimerie nationale, 2 tomes, 1902 et 1907. Il convient de relativiser la représentativité du premier échantillon par rapport aux suivants car la population étudiée n'est pas la même : des serviteurs de sanctuaires pour les premiers, des membres du clergé, de la noblesse, des professions juridiques et des marchands principalement pour les suivants.

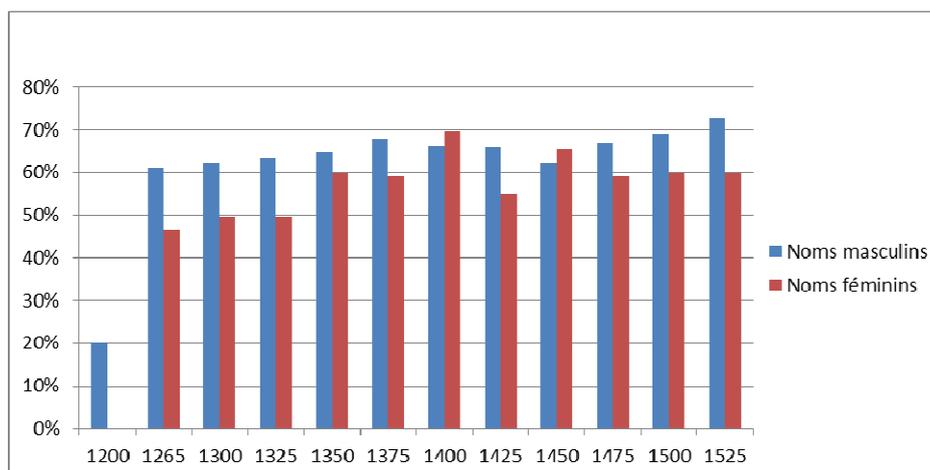


Figure 5 : La part des dix noms les plus portés en Franche-Comté

1.4.3. Jean et Guillaume dans la littérature réaliste du XIII^e siècle

En quelques décennies, dès le début du XIII^e siècle en Bretagne, les choix de nomination se focalisent sur quelques noms vedettes. Rapidement, sept noms suffisent pour nommer la moitié de la population masculine ; le processus est un peu plus lent pour le répertoire féminin mais la tendance est également très nette. Dans le répertoire masculin, deux noms figurent presque toujours dans les cinq premières places, ce sont ceux de *Jean* et *Guillaume*. L'utilisation de ces noms dans la littérature du XIII^e siècle permet de comprendre quelles étaient leurs représentations dans les mentalités populaires. En ce début du XIII^e siècle se développe un nouveau type de roman qui revendique expressément le retour à la réalité dans la littérature, se situant radicalement à contre-courant du merveilleux arthurien. Le porte-parole de cette nouvelle tendance est connu sous le nom de Jean Renart, vraisemblablement un pseudonyme choisi par l'auteur que l'on décrit comme un clerc lettré¹⁷¹ et que Rita Lejeune pense pouvoir identifier à Hugues de Pierrepont, évêque de Liège de 1200 à 1229¹⁷². À sa suite, on peut signaler d'autres poètes tels que Philippe de Rémi et l'auteur de *Joufroi de Poitiers*.

De Jean Renart, on connaît surtout deux œuvres majeures, *L'escoufle*, composé vers 1200-1202¹⁷³, et *Guillaume de Dole*, composé vers 1208-1210¹⁷⁴. Dans ces deux romans, le héros se

¹⁷¹ Jean Renart, *L'escoufle, roman d'aventures*, traduit en français moderne par Alexandre Micha, Paris, Champion, 1992, p. VI.

¹⁷² Rita Lejeune, « Jean Renart, pseudonyme littéraire de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont (1200-1229) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1999, n° 77-2, p. 271-297.

¹⁷³ Jean Renart, *L'escoufle...*, p. VI

¹⁷⁴ Jean Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Traduction, présentation et notes de Jean Dufournet avec le texte édité par Félix Lecoy, Paris, Champion, 2008, p. 13

nomme *Guillaume*. Dans le premier, Guillaume est un jeune chevalier, fils du comte Richard, dont l'auteur vante ainsi les brillantes qualités :

« Il ne gardait pas pour lui ses richesses, en prenait qui voulait. Outre sa générosité, il excellait magnifiquement au maniement des armes, il tenait l'écu de côté par les courroies avec plus d'art qu'une dame avec son manteau ne tient son nez dans la zibeline. Assurément il était le digne rejeton de sa race et de son lignage. Jamais il ne s'emporta contre un homme de son entourage. Je serais incapable de dire sa prouesse et sa valeur en un seul jour, et même alors mon compte serait au-dessous de la réalité. »¹⁷⁵

Dans *Guillaume de Dole*, le héros incarne tout au long du récit la vertu militaire. Il représente pour Jean Dufournet l'exemple parfait de la fonction guerrière dans les structures trifonctionnelles des peuples indo-européens décrites par Georges Dumézil¹⁷⁶, tout comme *Jougllet* le jongleur incarne la fonction de souveraineté caractérisée par la sagesse, et *Lienor* celle de la fécondité caractérisée par la beauté¹⁷⁷. Ces trois fonctions seront présentées en détail dans un prochain chapitre¹⁷⁸.

Philippe de Rémi a choisi quant à lui de donner le nom de *Jean* aux héros masculins de ses deux principaux romans : *Jehan et Blonde* (vers 1240)¹⁷⁹ et *la Manekine* (entre 1230 et 1250)¹⁸⁰.

Dans *Jehan et Blonde*, le héros est le fils aîné du comte de Dammartin, caractérisé dès sa présentation par les attributs de la première et de la troisième des fonctions duméziliennes :

« Ses ainsnés fiex ot non Jehans,
Sages, courtois et biaux et grans »¹⁸¹.

Dans *La Manekine*, le roman raconte les tribulations de Joie, fille unique du roi de Hongrie, qui préféra se couper une main plutôt que de devoir épouser son propre père, ce qui lui vaudra d'être appelée ensuite la *Manekine* (la manchote). En Écosse, elle épouse le roi du pays et donne

¹⁷⁵ Jean Renart, *L'escoufle...*, p. 134

¹⁷⁶ Georges Dumézil, *Mythe et épopée, L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Paris, Gallimard, 1968.

¹⁷⁷ Jean Renart, *Le Roman de la Rose...*, p. 17-25.

¹⁷⁸ Cf. *infra*, p. 117s (« La tonalité sémantique des noms de baptême »)

¹⁷⁹ Philippe de Rémi, *Le roman de Jehan et Blonde*, traduit en français moderne par Sylvie Lécuyer, Paris, Champion, 1987, p. 21

¹⁸⁰ Philippe de Rémi, *La Manekine*, édition bilingue, Publication, traduction, présentation et notes par Marie-Madeleine Castellani, Paris, Champion, 2012, p. 27

¹⁸¹ « Son fils aîné, Jehan, était sage, courtois, bien fait et grand ». Cf. Philippe de Rémi, *Jehan et Blonde, Roman du XIII^e siècle*, édité par Sylvie Lécuyer, Paris, Champion, 1999, p. 30, pour la version originale.

naissance à un fils qui sera appelé *Jehan*. Celui-ci ne participe jamais à l'intrigue comme acteur principal mais son personnage est essentiel dans la narration car c'est lui qui détermine la condamnation de sa mère au bûcher et la suite de ses aventures. Or, toutes les descriptions de l'enfant se focalisent sur son aspect physique : d'une laideur monstrueuse pour ceux qui veulent sa perte mais d'une beauté exceptionnelle pour tous ceux qui l'ont vu :

« Elle enfanta d'un fils, le plus bel enfant qu'ait jamais produit la Nature. Jamais un enfant aussi beau n'était né jusque-là et aucun ne naquit ensuite »¹⁸².

Ces quelques textes brossent clairement les profils onomastiques des porteurs des noms *Guillaume* et *Jean* : *Guillaume* est le type du chevalier parfait, dont les traits caractéristiques sont la prouesse et la recherche de la renommée¹⁸³. Le prototype littéraire pourrait être *Guillaume d'Orange*, dit *Guillaume au Court Nez*, lui-même émanation de Guillaume, comte de Toulouse au IX^e siècle¹⁸⁴. Jean Renart n'y fait toutefois jamais allusion alors qu'il cite en exemple la vaillance d'Arthur, de Gauvain et de Roland¹⁸⁵. Le nom *Jean* symbolise quant à lui la sagesse et la beauté. Il renvoie à la figure du disciple bien-aimé, celui qui *couchait sur le sein de Jésus* lorsqu'ils étaient à table¹⁸⁶. Dans l'art médiéval français, saint Jean a « le privilège de l'éternelle jeunesse » pour reprendre les termes d'Émile Mâle¹⁸⁷. Il est presque toujours représenté imberbe, parfois même avec des traits efféminés. Dante privilégie quant à lui le symbolisme de la sagesse en affectant métaphoriquement à *Blanche (Bianca)*, *Jeanne (Giovanna)* et *Comtesse (Contessa)* les trois attributs de la beauté, de la sagesse et de la courtoisie dans un poème des *Canzones* :

« Chanson, près d'ici est une dame
Qui est de notre pays ;
Belle, sage et courtoise,
Ainsi chacun la nomme et nul ne s'en avise

¹⁸² Philippe de Rémi, *La Manekine...*, p. 335, cf. p. 337, 343.

¹⁸³ Le personnage de Guillaume dans le roman de *L'escoufle* est caractérisé à la fois par sa prouesse et par sa générosité, qualité généralement associée à la troisième fonction. Dans l'esprit médiéval, la prouesse, la sagesse, la générosité et la fidélité caractérisaient l'idéal chevaleresque.

¹⁸⁴ Sur le personnage de *Guillaume d'Orange*, voir Dominique Boutet (dir.), *Le Cycle de Guillaume d'Orange*, Librairie Générale Française, 1996, p. 23-28 ; Michel Stanesco, *Lire le Moyen Age*, Paris, Dunod, 1998, p. 37-38 ; Joël H. Grisward, *Archéologie de l'épopée médiévale : structures trifonctionnelles et mythes indo-européens dans le cycle des Narbonnais*, Paris, Payot, 1981. Pour cet auteur, Guillaume figure plus précisément le type du guerrier « cogneur et coureur », au physique ingrat mais bon vivant, affectionnant les combats frontaux, tandis qu'Aimeri représente le type « force et vitesse », guerriers au physique avenant mais de nature farouche, spécialistes de la guérilla.

¹⁸⁵ Jean Renart, *L'escoufle...*, p. 17, 23.

¹⁸⁶ *Évangile de Jean*, chap. 13, v. 23

¹⁸⁷ Émile Mâle, *Les saints compagnons du Christ*, Paris, Beauchesne, 1988 [1958], p. 185.

Quand il dit son nom,
En l'appelant *Bianca, Giovanna, Contessa* »¹⁸⁸.

Le succès des noms *Guillaume* et *Jean* dans l'anthroponymie du XIII^e siècle n'est donc pas fortuit. Ces deux noms synthétisent les qualités fondamentales des héros des épopées indo-européennes : sagesse, force et beauté¹⁸⁹. Dans l'aristocratie franque et bretonne, ils pouvaient correspondre à de véritables marqueurs fonctionnels prédestinant les porteurs du nom *Guillaume* aux métiers des armes et ceux du nom *Jean* aux carrières ecclésiastiques¹⁹⁰. Si cette prédestination onomastique ne devait pas avoir cours dans les milieux populaires, on peut penser néanmoins que les deux noms incarnaient les qualités dont les parents attendaient la concrétisation pour leurs enfants. Pour quelles raisons la représentation de ces qualités fonctionnelles s'est-elle focalisée prioritairement sur les noms de *Guillaume* et de *Jean* au XIII^e siècle alors que d'autres noms auraient également pu faire l'affaire ? La littérature médiévale pouvait en effet proposer les noms de deux de ses héros les plus prestigieux, *Roland* et *Olivier*, dont la *Chanson de Roland* résume justement les qualités respectives par une formule célèbre : « Roland est preux et Olivier est sage » (chant 87). Dans les années 1135-1139, le sculpteur Niccolo réalisa pour le portail de la cathédrale de Vérone les statues des deux guerriers, promus au rang de défenseurs de la chrétienté. Les personnalités des deux héros sont particulièrement bien marquées : Roland affirme sa volonté farouche de combattre tandis qu'Olivier surprend par sa posture, ses cheveux ondulés et ses traits efféminés¹⁹¹. Les choix de nomination ne se sont pourtant pas fixés massivement sur les noms de *Roland* et *Olivier*. L'explication tient vraisemblablement à la fois à la rareté de leur représentativité dans les répertoires onomastiques du XII^e siècle¹⁹² et aux modalités de nomination qui favorisaient la transmission des noms des nommeurs¹⁹³.

¹⁸⁸ Dante, *Rimes*, édition bilingue, traduite par Jacqueline Risset, Flammarion, 2014. Cf. André Pézard, *Dante sous la pluie de feu (Enfer, chant XV)*, Paris, Vrin, 1950, p. 361.

¹⁸⁹ Sur ces qualités fonctionnelles, voir Joël H. Grisward, « Triades de calamité et médecine tripartite », dans Jean Taillardat, Gilbert Lazard et Guy Serbat (éd.), *E. Bienveniste aujourd'hui, Actes du colloque international du C.N.R.S.*, Louvain, Peeters, 1984, t. 2, p. 63-75 ; Florence McCulloch, « La création du monde de Robert de Blois », *Romania*, 1970, t. 91, n° 362, p. 262-277.

¹⁹⁰ Une illustration *a contrario* avec la généalogie des seigneurs de Combour au XI^e siècle. Rivallon 1^{er}, fils d'Hamon de Dinan, épousa Aremburge, fille du seigneur du Puiset, dont il eut six enfants : *Guillaume*, *Jean*, *Gilduin*, *Geoffroi*, *Havoise* et *Berthe*. La succession devait échoir à *Guillaume* mais celui-ci se fait moine dans l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Ce fut donc son cadet *Jean* qui devint par défaut seigneur de Combour à la mort de leur père vers 1070. La transmission préférentielle des noms familiaux dans l'aristocratie explique pourquoi plusieurs seigneurs de Combour portèrent le nom *Jean* dans les générations suivantes. Cf. Paul de la Bigne, « Combour et ses seigneurs », *Revue de Bretagne*, t. 39, 1908, p. 185-201.

¹⁹¹ Voir figures 6 et 7 ci-après. Dans la *Chanson de Roland*, ce dernier représente le guerrier farouche et solitaire tandis qu'Olivier figure davantage le guerrier sociable, meneur de troupes, qui allie l'action à la réflexion.

¹⁹² Dans les statistiques du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé (476 noms pour 1385 individus), on relève trois *Roland* mais pas un seul *Olivier*.

¹⁹³ Ces modalités seront présentées dans la quatrième partie de cette étude.



Figure 6 : Roland. Portail de la cathédrale de Vérone (XII^e siècle)



Figure 7 : Olivier. Portail de la cathédrale de Vérone (XII^e siècle)

2. Typologie des répertoires onomastiques

L'examen des répertoires onomastiques bretons a mis en évidence une domination massive des noms francs et bretons jusqu'au XII^e siècle, avec une minorité de noms vétérotestamentaires, puis, à partir du XIII^e siècle, une régression de la fréquence de ces catégories onomastiques au profit de noms d'apôtres. La typologie proposée se fonde sur cette évolution et distingue deux catégories onomastiques principales : les *noms ethniques* regroupent les noms francs ou bretons portés au Moyen Age central, les *noms religieux* regroupent les noms bibliques et les autres noms à forte connotation religieuse. Une troisième catégorie regroupe tous les *autres noms* ne relevant pas des deux premières. La principale difficulté consiste à définir précisément quels sont les noms « à forte connotation religieuse ». Si cette connotation ne fait aucun doute pour les noms des personnages bibliques et pour les saints ou saintes de l'église primitive qui portaient des noms latins ou grecs, elle est moins évidente pour les saints qui portaient des noms francs ou bretons. Considérant que la christianisation du répertoire, à partir du XIII^e siècle, s'est produite par l'incorporation au répertoire de noms d'apôtres et de quelques noms de martyrs et confesseurs, j'en déduis *a priori* l'absence de connotation religieuse prépondérante des *noms ethniques* portés aux XI^e et XII^e siècles. *A contrario*, je considère que les noms de saints bretons ou francs du haut Moyen Age qui n'étaient pas portés aux XI^e et XII^e siècles (mais qui seront repris aux XV^e et XVI^e siècles à l'époque de l'essor des noms de martyrs et confesseurs) possédaient quant à eux une forte connotation religieuse.

En dépit du fait que les *noms ethniques* des XI^e et XII^e siècles étaient à l'origine dépourvus de connotation religieuse, il se trouve que certains porteurs de ces noms ont acquis après leur mort une réputation de sainteté qui a pu conférer une connotation religieuse particulière aux noms qu'ils portaient, tout au moins dans la région où ils étaient connus. Néanmoins, et on le verra dans les prochains chapitres, les indicateurs des expressions de la piété populaire montrent que la dévotion était presque exclusivement tournée, au bas Moyen Age, vers les saints et saintes de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age. Il existe relativement peu d'églises ou de chapelles placées sous le vocable d'un saint du Moyen Age central et les représentations de ces saints dans la statuaire ou la peinture ne sont guère fréquentes. Il est de même assez exceptionnel de rencontrer les noms de saints de cette époque dans les textes liturgiques ou dans les livres d'heures. Quelques-uns toutefois font exception et cela peut justifier le classement de leurs noms, après leur mort, dans la catégorie des noms religieux. Il en est ainsi par exemple du nom Yves qui acquit une forte connotation religieuse à la fin du Moyen Age comme le prouvent le développement simultané de l'emploi de son nom en anthroponymie et celui des représentations et titulatures religieuses à partir du XIV^e siècle.

2.1. Typologie des répertoires masculins

La typologie ci-dessous repose principalement sur l'étude des usages anthroponymiques de la France septentrionale au bas Moyen Age. Dans le Midi, les noms d'origine latine sont plus fréquents et justifieraient peut-être la constitution d'une catégorie spécifique.

2.1.1. Noms ethniques

En Bretagne, le stock des *noms ethniques* est composé essentiellement de noms bretons et de noms francs.

Les noms bretons représentaient la majorité du répertoire en pays bretonnant au XI^e siècle. Dans le pays nantais, ces noms étaient également bien présents au XI^e siècle (35% du corpus) mais l'onomastique bretonne s'effondre au XII^e siècle au profit des noms francs et passe de 23% des attributions dans la première moitié du siècle à 5% entre 1150 et 1200¹⁹⁴.

Les noms francs s'implantent durablement en territoire bretonnant au cours du XIII^e siècle pour représenter dans certaines listes nominatives la moitié des attributions du répertoire masculin.

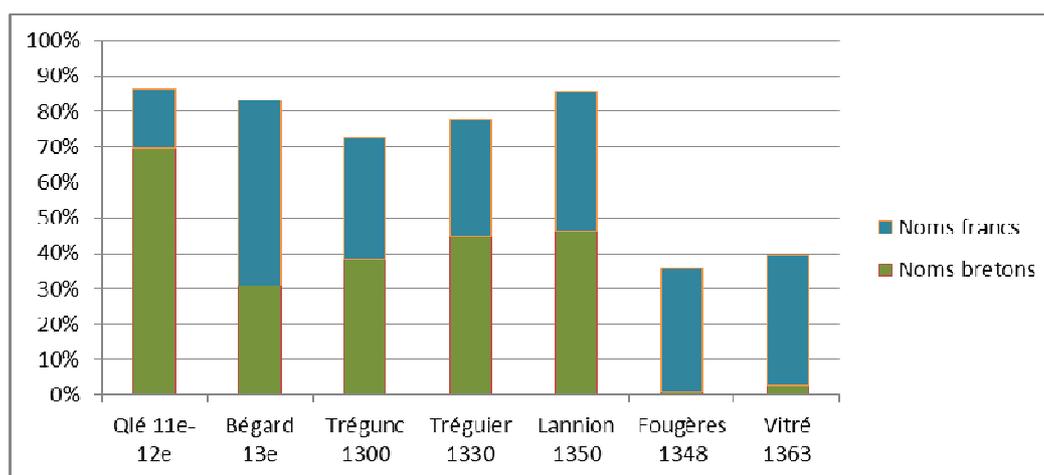


Figure 8 : Noms bretons et noms francs en Bretagne (XI^e – XIV^e siècles)

Le classement des *noms ethniques* repose sur un critère culturel : est considéré comme « nom breton » tout nom porté fréquemment en Bretagne et rarement porté ailleurs, quelle que soit son étymologie¹⁹⁵. Paradoxalement, selon ce critère, les trois *noms bretons* les plus populaires en Bretagne à la fin du Moyen Age n'ont pas une étymologie bretonne.

¹⁹⁴ Noël-Yves Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, Presses de l'Université d'Angers, 1994, p. 381-382 et 401-402.

¹⁹⁵ Cette prééminence du culturel sur l'étymologie conduit à classer dans les *noms bretons* ceux de *Patern* et de *Melaine*, noms d'origine latine qui se diffuseront localement en Bretagne à partir du XV^e siècle par référence aux saints fondateurs des évêchés de Vannes et de Rennes.

Trois noms équivoques : Yvon, Alain et Hervé

Yvon est un nom franc qui se diffuse principalement à partir du Perche¹⁹⁶ et qui se répand au XI^e siècle dans le Maine, la Normandie, l'Anjou, la Touraine et l'Île-de-France. Le nom est introduit en Bretagne à cette époque, en commençant par le pays gallo puis en se propageant en pays bretonnant¹⁹⁷. Il se substitue progressivement au nom *Eudon* (ou *Eon*), d'abord pour des raisons phonologiques, puis, à partir du XIV^e siècle, par le prestige que lui conférait la réputation de sainteté d'Yves Hélor¹⁹⁸. La confusion du nom franc avec l'ancien nom *Eudon*, que l'on prononçait *Euzen* à l'ouest de la Bretagne, perdurait encore au XVIII^e siècle si l'on en croit Louis le Pelletier :

« *Euzen* est le nom propre d'homme le plus diversifié que l'on puisse s'imaginer en si peu d'étendue de pays et dans un même langage. On prononce donc *Eusen*, *Eosen*, *Esoen*, *Esoan*, *Esoin*, *Usen*, *Youwain*, ou *Hiouwain*, *Yauwan*, *Jeun* ou *Yeun*, et par plus grande corruption *Erwain*, pour *Eswain*. Ceux de ce pays qui parlent François disent *Yvon*. Les Hauts-Bretons *Yves*, comme nous »¹⁹⁹.

L'étymologie du nom **Alain** (*Alanus* dans les textes latins) n'est pas assurée. Sémantiquement, il renvoie au peuple scythique qui fit irruption en Gaule au début du V^e siècle et qui aurait laissé son nom à une race de chiens – les *alans* – très appréciés au Moyen Age pour leur courage et leur combativité. Les auteurs de dictionnaires de noms bretons rattachent parfois le nom *Alain* au nom celtique **Elan*, d'une racine **el* qui désignerait la couleur brune, au vieux breton *e/leuc*, génisse ou au gallois ancien *elain*, biche. Ces différentes explications étymologiques ne sont guère convaincantes car elles ne s'accordent pas aux modes de composition habituels des anthroponymes bretons²⁰⁰.

¹⁹⁶ Le fondateur de la maison de Bellême est *Ivo de Bellême*, né vers 940, peut-être lui-même fils d'un autre *Ivo*. L'étymologie du nom est incertaine. Elle pourrait s'expliquer par la racine germanique *-iv*, désignant l'if. On connaît par ailleurs un évêque de Marseille nommé *Ivo*, cité par un acte du cartulaire de l'abbaye Saint-Victor daté du 12 mars 781. Les Anglais honorent quant à eux un *saint Ives*, éponyme de la ville de *St Ivo* dans le Cambridgeshire, qui aurait été évêque en Perse au VII^e siècle.

¹⁹⁷ Les premières occurrences du nom dans les documents bretons ont été relevées à Tinteniac entre 1032 et 1060, au Châtelier et à Martigné vers 1050, à Campénéac dans une charte du XI^e siècle. Cf. Pierre-Yves Quémener, *Yves, histoire d'un prénom breton*, op. cit., p. 10-13.

¹⁹⁸ A propos du nom *Eudon*, cf. supra, note 147, page 63.

¹⁹⁹ Louis Le Pelletier, *Dictionnaire de la langue bretonne*, Paris, Delaguette, 1752, p. 292. Voir également Grégoire de Rostrenen, *Dictionnaire françois-celtique*, Rennes, Vatar, 1732, p. 977 qui indique les multiples traductions bretonnes du nom *Yves* : *éüzen*, *euzen* ou *éauzen* dans le Léon ; *éroüan* ou *yoüen* dans le Trégor ; *yoüen*, *yeun* en basse Cornouaille ; *even*, *eoüan*, *ezan*, *éen* en haute Cornouaille ; *eoüan* en Vannetais.

²⁰⁰ Cf. Gwennole Le Menn, *Les noms de famille les plus portés en Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 2000, p. 53 ; Albert Deshayes, *Dictionnaire des prénoms celtiques*, Douarnenez, Le Chasse-Marée/ArMen, 2000, p. 33-34.

Le premier porteur du nom dont l'existence ne saurait être mise en doute²⁰¹ est l'abbé Alain de Farfa, originaire d'Aquitaine, mort en Italie en 769. En Bretagne, le nom est cité dans le cartulaire de Redon dans des documents de la seconde moitié du IX^e siècle à propos d'*Alan*, comte de Waroch, et d'un autre *Alan*, près d'un dénommé *Haerui*²⁰². Sa diffusion ne prend toutefois son essor qu'au XI^e siècle. Il est possible que son succès en Bretagne ait été favorisé par les correspondances que le nom pouvait avoir dans la langue bretonne mais il s'explique sans doute surtout par le prestige de plusieurs héros de l'indépendance ou de l'autonomie bretonne : Alain surnommé *le Grand* (888-908), roi de Bretagne après sa victoire sur les Normands en 888 ; Alain *Barbetorte*, son petit-fils, qui restaura l'indépendance de la Bretagne dans les années 936-938 ; Alain III, dit *Roebrit* (« roi breton »), duc de Bretagne de 1008 à 1039 ou encore Alain IV *Fergent*, duc de Bretagne de 1084 à 1112.

L'histoire du nom **Hervé** est encore plus complexe. Pour Albert Dauzat et Marie-Thérèse Morlet, *Hervé* est un nom dérivé du breton *Haerveu* signifiant « actif au combat ». Le nom se serait répandu dans l'Ouest et le Centre et cristallisé comme patronyme sous différentes formes telles qu'*Hervieu(x)* en Normandie ou *Hervier* dans le Berry²⁰³. Les linguistes bretons sont plus circonspects. Ils sont en tout cas unanimes à reconnaître que le véritable nom du saint breton du VI^e siècle que l'on présente aujourd'hui sous le nom de *saint Hervé* devait être *Hoarvé*, issu d'un ancien nom breton composé des termes *hoiarn*, fer, et *biu*, vif²⁰⁴. On rencontre la forme *Hoearnuiui* dans un calendrier de la première moitié du X^e siècle à l'usage de l'abbaye de Landévennec²⁰⁵ et le nom est écrit sous des formes similaires dans les anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles : *Hoeiarnuiue* dans le manuscrit de Salisbury, *Hoiarnbiu* dans le manuscrit de Limoges, *Huarnueue* dans le manuscrit de Saint-Vougay²⁰⁶. Nous avons également des formes apparentées à *Hoarvé* dans sa *vita*, composée au XIII^e siècle, ainsi que dans le Bréviaire de Tréguier du XV^e siècle, dans le Bréviaire de Léon de 1516 (*Hoaruei*), dans les

²⁰¹ D'après le moine gallois Nennius (IX^e siècle), le premier homme à venir vivre en Europe après le Déluge se nommait *Alanus*. Geoffroy de Monmouth proposait dans son *Histoire des rois de Bretagne* une généalogie fabuleuse remontant à Conan Meriadec qui aurait eu pour descendant un nommé *Alain*, roi de Bretagne au VI^e siècle.

²⁰² Bertrand Yeurc'h, *Le Vannetais du IX^e au XI^e siècle*, étude mise en ligne sur le site www.academia.edu, consultée le 11 mars 2018,

[URL : https://www.academia.edu/19367143/Le_Vannetais_du_IXe_au_XIe_si%C3%A8cle]

²⁰³ Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, édition revue et augmentée par Marie-Thérèse Morlet, Paris, Larousse, 1980, p. 326

²⁰⁴ Bernard Tanguy, *St Hervé, vie et culte*, Minihi Levenez, 1990, p. 21 ; Joseph Loth, *Les noms des saints bretons*, Paris, Champion, 1910, p. 62 ; Albert Deshayes, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée / ArMen, 1995, p. 91

²⁰⁵ Jean-Luc Deuffic, « Calendrier à l'usage de l'abbaye de Landévennec », *Britannia Christiana*, 1985, fasc. 5, p. 31

²⁰⁶ Bernard Tanguy, « Anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 2002, n° 131, p. 456.

calendriers du Conquet de 1543 (*Houarne*) et dans la toponymie²⁰⁷. Toutefois, à la suite du transfert de ses reliques à Nantes, au X^e ou XI^e siècle, le nom du saint subit une mutation dans le pays nantais et devient *Heuhervei* dans le calendrier du *Missel de Barbechat*²⁰⁸, *Hurvei* dans un *Missel de Nantes* du XV^e siècle²⁰⁹, *Hervé* dans les *Heures d'Anne de Mathefelon* en 1425²¹⁰, *Hervee* dans les *Heures de Pierre II* en 1455²¹¹. En pays gallo, où le nom breton était inusité, le nom du saint a donc été remplacé par un nom phonologiquement proche : *Heuhervei*.

Dans les anciens cartulaires bretons, deux noms de personne sont relativement similaires mais d'étymologies différentes : *Haerueu* (ou *Haerui*, *Haeruiuet* *Haerueus*) et *Herueu* (ou *Herueus*, *Heruius*, *Hervi*, *Hervics*). Le premier nom ne se rencontre qu'en Bretagne²¹² et peut s'expliquer par les termes bretons *haer*, fort, et *biu*, vif²¹³. Le second nom se rencontre en Bretagne, essentiellement en pays gallo, mais surtout hors de Bretagne, dans tout le bassin ligérien, la Normandie, le Maine et la Beauce, dans des documents du X^e au XII^e siècle. Compte tenu de l'ampleur de cette diffusion géographique, il n'est pas envisageable que *Herueu* ait été un nom breton qui se soit propagé dans l'ouest de la France à partir de la Bretagne comme le suggérait Albert Dauzat, d'autant plus que *Herueu* serait, dans ce cas de figure, le seul nom breton dans des répertoires composés presque exclusivement de noms d'origine germanique et de quelques noms bibliques²¹⁴. *Herueu* est d'après Bernard Tanguy un nom qui procède du germanique *Hariwic*, nom composé des termes *hari*, armée, et *wig*, combat²¹⁵. C'est ce nom qui a été utilisé en pays nantais pour désigner le saint léonard.

²⁰⁷ Gwennole Le Menn, *Grand choix de prénoms bretons*, Paris, Coop Breizh, 1990, p. 43-44 ; Albert Deshayes, *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée / ArMen, 1999, p. 353

²⁰⁸ Manuscrit du XII^e siècle, paroisse du Loroux-Botttereau près de Nantes. Cf. Léopold Delisle, *Le Missel de Barbechat*, Rennes, 1906, p. 18.

²⁰⁹ François Duine, « Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1922, t. 49, p. 165.

²¹⁰ *Les Heures de Mathefelon*, Ms 1924.4.1 du Musée du Berry à Bourges, consultable en ligne sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes : <http://www.bvh.univ-tours.fr/index.htm> [consulté le 17 mars 2018]. Cf. D. Mater, « Le livre d'heures d'Anne de Mathefelon », *Mémoires de la société des Antiquaires du Centre*, 1903, t. 26, p. 151.

²¹¹ Communication personnelle de Jean-Luc Deuffic du 28 janvier 2014

²¹² Les formes *Haerueu* sont rares dans le cartulaire de Redon (cinq occurrences seulement dans des documents du IX^e siècle), elles sont très fréquentes dans le cartulaire de Quimperlé (documents des XI^e et XII^e siècles) et c'est cette forme qui est utilisée dans les plus anciennes chartes du cartulaire de Landévennec (deux occurrences au XI^e siècle).

²¹³ Cf. Gwennole Le Menn, *Les noms de famille les plus portés en Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 2000, p. 136, qui envisage également comme premier terme du nom le vieux breton *air*, combat, massacre.

²¹⁴ Consulter par exemple les index des noms de personne présentés dans les ouvrages suivants : Émile Mabilley, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, Paris, Henaux, 1866 ; Émile Mabilley, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, Chateaudun, Lecesne, 1874 ; Edmond Martène, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. 2, Tours, Guillaud-Verger, 1875 ; Auguste Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, Paris, Champion, 1886 ; Abbé Barret, *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne, Meaux, 1894 ; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, Angers, Germain et Grassin, 1903.

²¹⁵ Bernard Tanguy, *St Hervé...*, *op.cit.*, p. 25. Voir aussi "Les noms d'hommes et les noms de lieux", art. cit., p. 58.

En définitive, *Herueu* est un nom franc d'origine germanique, attesté en pays gallo dès le IX^e siècle, qui avait une correspondance avec un nom d'origine bretonne, *Haerueu*. Le nom *Hervé* se diffusa en pays bretonnant, à partir du XI^e siècle, en même temps que les autres noms francs, et fut repris pour nommer le saint breton *Hoarvé*.

Le point commun entre ces trois noms est le fait qu'ils pouvaient tous avoir du sens en Bretagne et hors de Bretagne. Plus précisément, il s'agissait de noms connus hors de Bretagne mais peu usités et qui auraient été adoptés en Bretagne en raison des connotations positives – linguistiques ou référentielles – qui s'y rattachaient. Leur succès pourrait témoigner d'un souhait d'intégration des Bretons à la culture française dominante sans qu'il y ait pour autant rupture avec la culture d'origine.

À partir du XIII^e siècle, l'essor des noms d'apôtres provoque le recul des noms du répertoire traditionnel. Mais les noms les plus prestigieux se maintiennent ou même se développent fortement au point de figurer dans la liste des noms dominants lorsque le prestige de quelques porteurs emblématiques est « récupéré » pour être transféré à de nouveaux porteurs. En Bretagne, tel fut le destin des noms *Yvon*, *Alain* et *Hervé*. Celui d'*Yvon* se répandit dans toute la basse Bretagne en même temps que l'édification des chapelles placées sous le patronage du saint de Tréguier. Le nom revêt, dès la canonisation d'Yves Hélor, une forte connotation religieuse. C'est un nom qui évoque la justice. Le nom d'*Alain* renvoie aux grands chefs qui ont contribué à faire de la Bretagne un état fort : Alain le Grand, Alain Barbetorte, Alain Canhiart, Alain Fergent puis à la toute puissante lignée des vicomtes de Rohan (depuis son fondateur, Alain 1^{er}, 1084-1147). Il se diffusera principalement en Cornouaille et dans le Vannetais, territoires d'origine des porteurs emblématiques. C'est un nom qui incarne la souveraineté bretonne. Le nom d'*Hervé* se diffusera essentiellement dans le Léon. C'est le pays d'origine de saint Hoarvé mais surtout le territoire des seigneurs de Léon qui choisirent précisément le nom d'*Hervé* comme nom de lignée dès le XI^e siècle. C'est un nom qui évoque la force guerrière.

En définitive, c'est essentiellement en raison du prestige de leurs représentants homonymes que les noms d'*Yvon*, d'*Alain* et d'*Hervé* peuvent être considérés comme de véritables *noms bretons* à partir des XIII^e et XIV^e siècles, sans posséder pour autant une étymologie bretonne.

Comme on le voit, la distinction entre *noms francs* et *noms bretons* a quelque chose d'arbitraire et c'est la raison pour laquelle ils sont regroupés dans une seule famille rassemblant l'ensemble des *noms ethniques*. Ce regroupement se justifie d'autant plus que certains *noms francs* ont acquis en sens inverse une connotation bretonne indéniable en se développant sous une forme endémique : c'est le cas par exemple pour les noms *Hamon* (variante d'*Aymon*) et *Guillou* (variante de *Guillaume*).

Par convention, je classe dans les *noms ethniques* tous les noms d'origine germanique ou bretonne portés aux XI^e et XII^e siècles – c'est-à-dire avant le développement des noms religieux – peu importe qu'ils aient été ou non portés par des saints au bas Moyen Age. Ce choix méthodologique peut avoir un impact significatif sur les statistiques lorsque le nom « ethnique » est l'objet d'une grande diffusion. Il en est ainsi en Bretagne pour le nom *Yvon*, chargé d'une très forte connotation religieuse après la canonisation d'Yves Hélyor, époque à laquelle le nom doit être reclassé dans la catégorie des noms religieux. L'analyse catégorielle ne doit donc pas s'attacher trop scrupuleusement aux pourcentages fournis par les statistiques. Il convient de les examiner attentivement et d'y apporter, si nécessaire, nuances ou explications.

2.1.2. Noms religieux

L'appellation « noms religieux » a été préférée pour son caractère englobant à d'autres appellations telles que « noms chrétiens » ou « noms de saints » : les noms des personnages de l'Ancien testament n'auraient pas leur place dans une rubrique intitulée « noms chrétiens » ni les noms de fêtes religieuses dans une rubrique limitée aux « noms de saints ».

La structure interne de la catégorie des noms religieux est par contre évidente car elle est inscrite dans les schémas de pensée médiévaux exprimés dans la liturgie de l'Église catholique. En effet, lorsqu'il s'agit de constituer un « catalogue » des saints – comme on peut le voir dans les litanies des ouvrages liturgiques ou des livres d'heures – le classement est toujours le même et se fonde à la fois sur un critère chronologique (pour les groupes principaux) et sur un critère d'honorabilité (pour le classement des saints à l'intérieur de ces différents groupes). Les listes commencent invariablement par la mention des « saints bibliques » répartis en trois groupes : les *anges*, les *patriarches et prophètes*, les *apôtres et disciples*. Sont ensuite évoqués les saints *martyrs* puis les *confesseurs*, et enfin les *vierges*.

Les anges

Dans la pensée médiévale, les anges sont des êtres célestes, assistants et messagers de Dieu et protecteurs des hommes. Ils sont caractérisés essentiellement par leur fonction. La Bible catholique en cite trois : Michel, Gabriel et Raphaël²¹⁶. À chacun est attribuée une fonction spécifique : Michel est le chef de l'armée céleste. C'est un combattant, chargé de protéger le peuple de Dieu. Au Moyen Age, il est représenté le plus souvent en armure, terrassant le dragon. On lui attribue également une fonction de peseur des âmes et d'ange psychopompe, chargé d'accompagner et de protéger l'âme du mourant après la mort. Clémentine Denèle souligne

²¹⁶ L'ange Raphaël n'est cité que dans le *livre de Tobie*, classé par les églises protestantes dans les écrits « deutérocanoniques ».

toutefois que, dans le culte médiéval, « le guerrier Michel se présente moins comme un protecteur [...] que comme un punisseur »²¹⁷. Gabriel est le messager de Dieu par excellence, le porteur des grandes nouvelles. Quant à Raphaël, sa mission est inscrite dans l'étymologie de son nom : *Dieu guérit*. Le culte de ces deux derniers anges est peu développé au Moyen Age²¹⁸ et leurs noms sont également rares en nomination alors que celui de *Michel* se rencontre fréquemment à partir du XIII^e siècle. On peut remarquer que Michel a l'avantage de concentrer sur son nom les caractéristiques des trois fonctions duméziliennes : il possède à la fois la *sagesse* divine, la *force* du guerrier et la *beauté* de l'ange.

Les patriarches et prophètes

Cette catégorie rassemble tous les personnages cités dans l'Ancien testament d'Adam à Jean-Baptiste. Ce dernier est cité dans le Nouveau testament mais néanmoins considéré comme le « dernier des prophètes », l'ultime représentant de l'*ancienne alliance*. À l'exception de Jean-Baptiste, les *patriarches et prophètes* ne sont pas qualifiés de saints. C'est précisément ce qui explique l'emploi de leurs noms en nomination au Moyen Age central, notamment en Bretagne. Ces noms possèdent une forte connotation religieuse mais ils n'obligent pas leurs porteurs à s'engager dans une carrière religieuse ou à se montrer des modèles de sainteté. Cette nuance apparaît dans la sélection des noms opérée dans le répertoire vétérotestamentaire. Les préférences vont en effet beaucoup plus aux noms des patriarches et des souverains laïcs (Moïse, Abraham, Isaac, Jacob, David, Salomon, etc.)²¹⁹ qu'aux noms des prophètes, souvent issus du milieu religieux (Esaïe, Jérémie, Ézéchiël, Osée, Joël, Amos, Michée, Abdias, etc.). Daniel constitue un cas particulier. J'ai signalé plus haut que son nom était celui qui était le plus attribué parmi les noms vétérotestamentaires aux XI^e et XII^e siècles, notamment parce qu'une idée de survie était attachée à son nom²²⁰. Mais Daniel, quoiqu'il soit classé parmi les « grands prophètes », est aussi un laïc, reconnu par tous pour sa sagesse et particulièrement par le roi Nabuchodonosor qui « le nomma gouverneur de la province de Babylone et chef suprême des sages de Babylone »²²¹. Jusqu'au XIII^e siècle, les noms de *patriarches et prophètes* constituaient, en France septentrionale, la principale alternative religieuse aux *noms ethniques*. Ils seront délaissés au moment de la levée du tabou onomastique qui pesait sur les noms de saints. La réforme protestante leur donnera toutefois une nouvelle jeunesse au XVI^e siècle.

²¹⁷ Clémentine Denèle, *L'iconographie de saint Michel archange dans les peintures murales et les panneaux peints en Italie (1200-1518)*, thèse de doctorat en histoire de l'art médiéval, Université de Bourgogne, 2014, p. 179. Sur les fonctions des anges, voir également p. 73-81.

²¹⁸ Clémentine Denèle, *id.*, p. 163

²¹⁹ Les formes bretonnes des noms des *patriarches et prophètes* (*Moisan, Salaun*, etc.) sont classées dans ce groupe et non dans celui des *noms ethniques* bretons.

²²⁰ Cf. *supra*, p. 60.

²²¹ *Livre de Daniel*, chap. 2, verset 48.

Les apôtres et disciples

Les noms d'*apôtres* et de *disciples* sont ceux des personnages mentionnés dans le Nouveau testament : les *Douze* principalement mais aussi l'apôtre Paul et ses collaborateurs, les évangélistes Marc et Luc ainsi que quelques disciples cités dans les évangiles. Ce qui les distingue fondamentalement des *martyrs et confesseurs* c'est le fait que, pour la plupart, ils ont connu Jésus de leur vivant, ce qui leur conférait un lien de proximité privilégié avec le Seigneur, une aptitude plus grande et une légitimité naturelle pour l'intercession.

En nomination, l'attribution de leurs noms se développe en Bretagne à partir du XI^e siècle mais reste encore réservée principalement à ceux que l'on destinait à une carrière religieuse ou à ceux qui avaient pris l'habit religieux à l'âge adulte. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que ces noms se démocratisent véritablement, entraînant la christianisation rapide du répertoire onomastique. Les noms les plus en faveur sont alors ceux des principaux apôtres (*Pierre, Jacques et Jean*) tandis que celui de *Paul* est complètement délaissé. À la différence des premiers, simples pêcheurs sans instruction, Paul cumule deux « handicaps » qui freinent considérablement la diffusion de son nom : il n'a jamais connu Jésus de son vivant et son statut de *docteur* savant, versé dans les Écritures, l'éloigne irrémédiablement des milieux populaires.

Les martyrs et confesseurs

La distinction entre *martyrs* et *confesseurs* tient uniquement aux circonstances de leur mort : sont qualifiés de *confesseurs* tous les saints de l'Église catholique qui ne sont pas morts martyrs. J'ai regroupé dans cette rubrique les saints, canonisés ou non, depuis les premiers martyrs de l'église primitive jusqu'aux *novi sancti* du bas Moyen Age²²², en passant par les « saints bretons » du haut Moyen Age, à l'exception cependant de tous ceux qui portaient des *noms ethniques* en usage aux X^e et XI^e siècles.

Étienne est le *proto-martyr* et figure à ce titre dans la liste des *martyrs* et non dans celle des *apôtres et disciples*. En Bretagne, son nom est fréquent dès le XIII^e siècle dans les répertoires onomastiques. Tout comme Paul, il n'a pourtant pas connu Jésus de son vivant mais plusieurs éléments jouent en sa faveur : Étienne est un simple diacre, sans grande instruction mais qui réussit néanmoins à discuter avec les maîtres de la Loi ; il a été choisi par les apôtres parce qu'il était « de bonne réputation, rempli du Saint-Esprit et de sagesse » ; lors de sa défense devant le Conseil des autorités juives, tous ceux qui étaient là virent alors « que son visage était semblable

²²² L'expression *novi sancti* (« nouveaux saints ») désigne les saints dont le culte est apparu et s'est développé en Occident entre la fin du XII^e et le début du XV^e siècle. Cf. André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, École française de Rome, Rome, 1981, p. 6.

à celui d'un ange »²²³, et enfin, au moment de sa lapidation, il eut le privilège de contempler dans le ciel la gloire divine et Jésus à la droite de Dieu²²⁴. Étienne incarne la sagesse et la beauté, il est à la fois proche du peuple et proche de Dieu. Le culte des martyrs de l'église primitive était très développé dans la seconde moitié du Moyen Age mais les noms de *Laurent, Vincent, Sébastien, Georges, Christophe, Denis, Maurice* et autres martyrs ne se développèrent véritablement dans les répertoires onomastiques qu'à partir du XV^e siècle.

De la même manière, à l'exception de celui de *Nicolas*, le protecteur des enfants, les noms des *confesseurs* tardèrent à se diffuser avant le XV^e siècle. Ceux qui ont alors la faveur populaire sont les noms des saints proches du peuple (*François, Yves, Mathurin*) et non ceux des grands Docteurs de l'Église (*Grégoire, Ambroise, Jérôme, Augustin*).

Ce n'est également qu'à partir du XV^e siècle que commence à se développer en Bretagne la diffusion des noms des saints bretons des V^e et VI^e siècles : *Goulven, Corentin, Guénoél, Cognogan, Maudet, Patern*, etc.

Autres noms religieux masculins

Cette rubrique contient les noms de baptême correspondant à des fêtes religieuses (*Pascal, Toussaint, Noël*) ainsi que d'autres noms liés au baptême (*Chrétien, Jourdain*).

2.1.3. Autres noms masculins

Cette catégorie regroupe les noms qui n'ont pu être classés ni dans les noms ethniques ni dans les noms religieux.

Les **noms de la littérature** sont principalement ceux des héros des chansons de geste (*Roland et Olivier* notamment) et ceux des romans arthuriens (*Arthur, Lancelot, Perceval, Tristan* et quelques autres).

Dans les chansons de geste, les noms des personnages peuvent être soit des noms francs couramment portés dans la réalité (*Guillaume, Guy, Geoffroy, Henry, Thierry*, etc.) soit des noms inventés ou très rarement portés (*Beuve, Bonnefoy, Doon, Bradmond, Yvori, Doctrix, Fabur, Furez* etc. pour citer quelques personnages de la chanson de *Beuve de Hamptone*). On y compte très peu de noms religieux. Je classe les premiers noms dans la catégorie des *noms ethniques* et les seconds dans celle des autres noms dans la mesure où leur attribution en nomination renvoie vraisemblablement au personnage d'une chanson. En fait, ces derniers noms ne seront quasiment jamais utilisés comme noms de baptême mais exceptionnellement comme surnoms. Les cas des noms de *Roland* et *Olivier* sont particuliers. *Roland* est un nom franc d'origine germanique et ce

²²³ *Actes des apôtres*, chap. 6, verset 15

²²⁴ *Actes des apôtres*, chap. 7, verset 55

nom aurait très bien pu figurer dans les *noms ethniques* tandis qu'*Olivier* renvoie probablement à un *Oliba* méridional²²⁵. J'ai choisi cependant de les classer dans la catégorie des *autres noms* en raison de leur forte connotation littéraire. Cela n'est pas sans incidence sur les statistiques puisque ces deux noms s'installent durablement dans les répertoires onomastiques à partir du XIII^e siècle et ils seront fortement attribués dans quelques régions, notamment en basse Bretagne.

À la différence de l'anthroponymie des chansons de geste, rares sont les noms de la réalité dans les romans courtois dont l'anthroponymie rompt radicalement avec l'onomastique germanique même si, de temps à autre, quelques personnages portent des noms francs. La *matière de Bretagne* ne fait pas un plus grand usage des noms religieux. Il est possible que Chrétien de Troyes et les autres auteurs de romans arthuriens se soient inspirés de noms d'étymologie bretonne ou galloise pour désigner leurs héros mais ce qui leur importait principalement était de créer un répertoire original qui transportait leurs lecteurs et auditeurs dans un monde imaginaire. *Artuus* par exemple est un nom que l'on rencontre bien en Bretagne dans les documents du cartulaire de l'abbaye de Redon mais essentiellement dans les actes du IX^e siècle (29 occurrences). Dans les actes des XI^e et XII^e siècles, à l'époque où paraissent les premiers romans arthuriens, on n'en trouve plus un seul. Comme noms de baptême, les *noms arthuriens* sont extrêmement rares avant le XV^e siècle.

Les **noms antiques** apparaissent également dans les répertoires onomastiques bretons à la fin du Moyen Age, essentiellement dans le milieu des élites cultivées qui souhaitent alors se démarquer de l'anthroponymie populaire en se donnant des noms de héros grecs (*Achille*, *Hector*, etc.) ou ceux des grandes figures de la Rome antique (*César*, *Brutus* et autres). Leur diffusion restera très limitée.

Entrent enfin dans la catégorie des *autres noms* les **noms significatifs**. Je qualifie ainsi tous les noms dont le sens littéral était encore compréhensible à l'époque où ils étaient portés. Ce peut être des *épithètes* (*Constant*, *Clément*, etc.), des noms *auguratifs* ou *laudatifs* exprimant des

²²⁵ Voir notamment Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire *Roland et Olivier* », *Annuaire de l'institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, 1950, t. 10, p. 371-401 ; Paul Aebischer, « Les trois mentions plus anciennes du couple Roland et Olivier », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1952, t. 30, fasc. 3-4, p. 657-675 ; Maurice Delbouille, *Sur la genèse de la Chanson de Roland*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1954, p. 98-120 ; Paul Aebischer, « L'entrée de Roland et d'Olivier dans le vocabulaire onomastique de la *Marca Hispanica* », *Estudis Romanica*, 1956, n° 5, p. 55-76 ; André Burger, « La question rolandienne, faits et hypothèses », *Cahiers de civilisation médiévale*, Juillet-septembre 1961, n° 15, p. 269-291.

vœux pour l'enfant : *Bienfortuné, Aimé, Bonaventure*, etc. Ces noms apparaissent régulièrement dans les répertoires du XII^e et du XIII^e siècle puis tendent à disparaître par la suite²²⁶.

Cet essai de typologie des noms du répertoire masculin n'a pas pour finalité de classer définitivement chaque nom dans une catégorie bien déterminée. On a vu combien certains choix pouvaient être purement arbitraires et ambigus, d'autant plus qu'il était parfois possible de faire évoluer certains noms d'une catégorie à l'autre quand un personnage célèbre donnait soudain une nouvelle connotation au nom dont il était porteur. L'intérêt essentiel du classement est donc de repérer et de quantifier l'évolution des différentes catégories prédéfinies.

Mais les familles choisissaient-elles les noms de leurs enfants en fonction des catégories que l'on vient de déterminer ? Était-ce un critère de choix ? Oui, dans une certaine mesure puisque l'abandon des noms vétérotestamentaires, l'essor de la diffusion des noms d'apôtres puis le développement des noms de martyrs et confesseurs correspondent à des séquences aisément repérables dans le temps et qui ne peuvent être fortuites. Mais est-ce seulement un effet de mode ? Une évolution des goûts ? En réalité, les fonctions de la nomination restent les mêmes, les besoins à satisfaire sont globalement identiques mais ils sont exprimés de différentes manières selon les époques. Au-delà du renouvellement des répertoires, il existe des constantes thématiques qui régissent les choix onomastiques. Ces constantes peuvent être rassemblées autour de trois thèmes majeurs : la sagesse, la force et la beauté. Quel que soit le répertoire en vogue à une époque donnée, les familles choisissent de préférence dans le répertoire usuel les noms qui incarnent le mieux l'une ou l'autre des qualités souhaitées. Et c'est encore mieux si un seul nom peut incarner plusieurs de ces qualités à la fois ! Le nom est censé attirer sur la personne les qualités qui lui sont associées. La démarche n'était finalement pas très différente avant l'an mil, lorsque l'on composait pour chaque enfant un nom original en combinant plusieurs termes pour obtenir au final un nom qui exprimait du mieux possible les vœux que l'on formulait pour le nouveau-né. Derrière ces souhaits particuliers on pressent aussi la préoccupation ultime des parents : faire en sorte que leur enfant ait un nom qui lui permette d'avoir une vie longue et heureuse.

²²⁶ Pour la Franche-Comté, voir Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie... », *op. cit.*, p. 202-208. Les noms auguraux sont particulièrement fréquents en Italie du XII^e au XIV^e siècle. Voir Gérard Rippe, « L'onomastique dans la Vénétie du XIII^e siècle : l'exemple de Monselice », dans *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, 1989, p. 269-285 ; Benjamin Z. Kedar, « Noms de saints et mentalité populaire à Gênes au XIV^e siècle », *Le Moyen Age*, 1967, t. 73, p. 431-446 ; Didier Lett, « Les noms des hommes, des filles et des épouses dans les Marches d'après le procès de canonisation de Nicolas de Tarentino (1325) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 2007, n° 119-2, p. 401-413 (407-408).

2.2. Typologie des répertoires féminins

L'analyse de l'évolution des noms féminins dans la seconde moitié du Moyen Age montre que la grille de classement utilisée pour les noms du répertoire masculin n'est pas pleinement adaptée pour le répertoire féminin. En effet, si l'on retrouve à l'identique dans ce répertoire des *noms ethniques*, des *noms religieux*, des *noms antiques* et des *noms signifiants*, ce répertoire a la particularité de contenir un grand nombre de dérivés féminins de noms masculins. Ces déclinaisons affectent essentiellement les *noms ethniques* et les *noms religieux*. Il eut été possible de classer *Jeanne* et *Perrine* d'après leurs référents masculins dans les *noms religieux*, ou *Henriette* et *Guillemette* dans les *noms ethniques* mais, ce-faisant, la spécificité de l'évolution du répertoire féminin à la fin du Moyen Age nous échappait totalement. J'ai donc choisi d'isoler tous les *noms masculins féminisés* dans une rubrique unique dont il devient alors possible d'étudier l'évolution sur les plans chronologique, géographique, thématique et social.

2.2.1. Noms ethniques

Je regroupe ici les noms spécifiquement féminins, d'origine bretonne ou franque, qui n'ont pas de connotation religieuse prépondérante.

Le stock onomastique breton comporte aux XI^e et XII^e siècles les noms d'*Aourken*, *Argent*, *Argentken*, *Guenlodoë*, *Haelhoiarn* et autres noms généralement composés à partir de deux termes empruntés au registre de la beauté, de la pureté ou de la majesté et dont la signification littérale était encore immédiatement compréhensible en pays bretonnant. Ces noms s'éteignent progressivement au XIV^e siècle et sont remplacés par d'autres noms bretons dont l'étymologie n'est pas toujours assurée²²⁷ : *Levenez*, *Margilie*, *Blezven*, *Plezou*, *Meance*, *Gloeguen*, etc. Certains de ces noms étaient très populaires en basse Bretagne à la fin du Moyen Age et subsisteront jusqu'à la réforme catholique du XVII^e siècle.

Le stock onomastique franc comporte notamment aux XI^e et XII^e siècles les noms d'*Azelice*, *Ermengardis*, *Haduis*, *Hodiern*, *Milesande* et bien d'autres, solidement implantés dans toute la Bretagne dès cette époque et qui, pour la plupart, disparaîtront progressivement au XIV^e siècle. Ce stock ne s'est guère renouvelé au bas Moyen Age. Les *noms ethniques* spécifiquement féminins d'origine germanique qui subsistent encore sont principalement des évolutions de formes anciennes : *Alice/Alix*, *Havoise*, *Mathilde/Mahaut*, *Yolande*.

²²⁷ Comme pour les noms masculins, je qualifie ici de *noms bretons* tous les noms utilisés fréquemment en Bretagne et très rarement ailleurs.

2.2.2. Noms religieux

Cette rubrique regroupe essentiellement des noms de *saintes femmes* et quelques autres noms à connotation religieuse. Je qualifie ici de « saintes femmes » les femmes citées dans la Bible et les Vierges de l'église primitive honorées dans la liturgie médiévale.

Les personnages vétérotestamentaires sont relativement peu nombreux : *Judith*, *Suzanne*, *Esther* principalement. La réforme protestante les remettra à l'honneur au XVI^e siècle.

Les saintes du Nouveau testament ne sont guère plus nombreuses : Marie est la plus connue mais l'attribution de son nom restera longtemps tabou, jusqu'au XVII^e siècle dans certaines régions²²⁸. Le nom d'*Anne*, attribué tardivement à la mère de Marie, peut être considéré comme un nom néotestamentaire bien qu'il ne soit jamais cité dans le Nouveau testament. Sa diffusion commence en Bretagne au début du XV^e siècle. Les noms de *Marthe* et de *Madeleine* étaient de même très peu attribués au Moyen Age. Il faut croire que leur connotation n'était pas suffisamment attractive pour justifier leur reprise comme nom de baptême.

Le nom d'*Élisabeth* a connu un destin particulier. Dans le Nouveau Testament, c'est le nom de l'épouse de Zacharie, mère de Jean-Baptiste. Elle figure dans les répertoires féminins du Toulousain et de Bourgogne dès le X^e siècle²²⁹. Le nom se diffuse dans toute la France sans être toutefois très en faveur en Bretagne. Il est très tôt assimilé au nom *Isabelle* que l'on considère généralement comme une forme hypocoristique d'*Élisabeth* après aphérèse de la première syllabe et modification de la dernière (-beth/-belle)²³⁰. *Élisabeth* de Blois, épouse de Sulpice III d'Amboise, née vers 1170, est nommée dans les actes tantôt *Isabet* (en 1199), tantôt *Isabella* (1202, 1218) ou *Elisabet* (1218-1219)²³¹. *Élisabeth* de Hainaut (1170-1190) est nommée *Elisabet* sur son sceau, réalisé à l'occasion de son mariage avec Philippe Auguste en 1180, et son nom est toujours orthographié *Élisabeth* dans la *Chronique* de son contemporain Gilbert de Mons²³². C'est généralement sous ce nom qu'elle est citée dans les actes mais l'obituaire de l'abbaye de Saint-Denis la qualifie de « *Isabel regina Francorum* » vers 1261²³³.

²²⁸ Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'anthroponymie... », *op. cit.*, p. 224-226 ; cf. *infra*, p. 439-450.

²²⁹ Voir l'index des « noms de femmes relevés dans les divers cartulaires étudiés » présenté en annexe du tome II-2 de la collection *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, publié sous la direction de Monique Bourin et Pascal Chareille, Tours, 1992, p. 231-242

²³⁰ C. Tanet et C. Hordé, *Dictionnaire des prénoms*, Paris, Larousse, 2007, p. 241

²³¹ Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'anthroponymie... », *op. cit.*, p. 224

²³² *La chronique de Gislebert de Mons*, publiée par Léon Vanderkindere, Bruxelles, Kiessling, 1904, p. 89, 101, 103, 126, 129, etc.

²³³ Auguste Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. 1 (Diocèses de Sens et de Paris), Paris, Imprimerie nationale, 1902, p. 312.

L'auteur du *Lancelot en prose*, composé dans les années 1215-1220, invente la forme hybride *Helizabel* (variantes *Eliabel*, *Heliabel*, *Elizabel*) pour nommer la mère de Galaad²³⁴. Cette forme hybride est reprise vers 1230-1240 par Philippe de Remi dans *la Manekine* pour nommer la mère de Jean-Baptiste (*Elysabel*)²³⁵. Quelques décennies plus tard, dans les années 1270, le poète Rutebeuf compose l'histoire de « *la vie de sainte Elyzabel* », autrement dit *Élisabeth*, fille du roi de Hongrie, morte en odeur de sainteté en 1231, la nommant indifféremment *Ysabel* ou *Ysabiaux* dans son poème et une seule fois *Elisabiaux*²³⁶. L'assimilation entre les deux noms est donc définitivement validée au cours du XIII^e siècle. La précocité des premières mentions du nom *Isabelle* pose toutefois problème. Il apparaît en effet relativement tôt puisque l'on relève sept *Isabel* et une *Elisabet* dans une liste d'hommes et de femmes de la région de Beaugency (Orléanais) au tournant du XIII^e siècle²³⁷ alors que les formes hypocoristiques se sont développées essentiellement à partir du XIII^e siècle. Il semblerait que les deux noms coexistaient primitivement et qu'ils aient été assimilés au XIII^e siècle, époque à laquelle le nom *Élisabeth* bénéficia, par rapprochement phonologique, de l'image de beauté attachée au nom *Isabelle* comme en témoigne le roman de *L'escoufle* :

« Aélis veut savoir son nom, elle lui dit avec modestie qu'elle s'appelle Isabelle [*Ysabiax*]. Par Dieu, voilà un beau nom ! Vous devez remercier Dieu de vous avoir fait la faveur d'un beau nom et d'un beau visage. »²³⁸

La confusion entre les deux noms rappelle la pratique des *noms d'assonance* en usage dans le monde romain, pratique déjà évoquée à propos des associations homophoniques *Eudon-Yvon* ou *Hoarvé-Haerueu-Herueu*²³⁹.

Pour ces différentes raisons, je choisis de ne pas assimiler les deux noms dans la typologie du répertoire féminin. Je maintiens le nom *Élisabeth* dans la catégorie des noms religieux mais je

²³⁴ Alexandre Micha, *Lancelot, roman en prose du XIII^e siècle*, t. 7, Genève, Droz, 1980, p. 60. Voir pages 462-476 pour les variantes. *Helizabel* était le « droit nom » de la mère de Galaad, son « sornon » était *Amite*.

²³⁵ Philippe de Remi, *La Manekine*, op. cit., p. 486 (vers 5693)

²³⁶ Rutebeuf, *Œuvres complètes*, Texte établi, traduit, annoté et présenté par Michel Zink, Le Livre de Poche, 2005, p. 636, vers 1385.

²³⁷ Auguste Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, Paris, Champion, 1886, p. 61-65. Le nom est également celui de l'un des personnages principaux de l'une des plus anciennes chansons de geste françaises, *Aiol*, dont la première partie a été composée entre 1150 et 1173. Dans cette chanson, la fille de Charlemagne est généralement appelée *Ysabiaux* (vers 1984, 2003, 2075, 2098, 2122, 2257, 2307, 2342, 3507, 4272, 4647, 5108, 7982, etc.) et quelquefois *Ysabiau* (vers 3633) ou *Ysabel* (vers 3507, 3673, 4272, 4610, 5108). Cf. Jacques Normand et Gaston Raynaud, *Aiol, chanson de geste*, Paris, Didot, 1877.

²³⁸ Jean Renart, *L'escoufle...*, op. cit., p. 85 (vers 5295-5301).

²³⁹ Cf. *supra*, note 147, page 63, et pages 77-80.

classe celui d'*Isabelle* et ses hypocoristiques (*Isabeau, Isabelette, Belot, Belette, etc.*) comme noms signifiants dans la catégorie des autres noms²⁴⁰.

Le martyrologe romain contient de nombreux noms de Vierges (*Agathe, Agnès, Cécile, Lucie, etc.*) repris comme noms de baptême depuis le XI^e siècle mais la popularité de ces noms n'atteindra jamais celle de *Catherine* et *Marguerite* qui s'imposent dans les répertoires féminins à partir du XIII^e siècle. Anne et Élisabeth étaient honorées en tant que « génitrices », Catherine et Marguerite le sont en tant que « saintes intercesseuses », on pourrait même les qualifier de « saintes accoucheuses ». Dans la *Légende dorée*, composée entre 1260 et 1298, Jacques de Voragine encourageait indirectement ses lecteurs à demander l'intercession de ces saintes pendant les moments difficiles :

« Jésus, bon roi, je t'en supplie : que tous ceux qui garderont mémoire de ma passion et m'invoqueront, soit au moment du départ de leur âme, soit en cas de nécessité, obtiennent l'effet de ta protection » (Vie de sainte Catherine)²⁴¹.

« Elle pria pour elle-même et pour ses persécuteurs, ainsi que pour tous ceux qui auraient mémoire d'elle et l'invoqueraient avec dévotion ; et elle ajouta que toute femme qui serait en danger accoucherait sans dommage si elle l'invoquait » (Vie de sainte Marguerite)²⁴².

Il est vraisemblable que ces récits aient contribué à la diffusion de leurs noms lorsque les accouchements s'avéraient périlleux.

En dépit du fait que le nom de *Jeanne* figure dans le Nouveau testament dans lequel il désigne la femme de Chouza, intendant d'Hérode, j'ai choisi de le classer dans les noms masculins féminisés, et non dans les noms religieux. Cette Jeanne est en effet citée à titre tout à fait anecdotique dans l'évangile de Luc sans qu'elle n'ait jamais été honorée dans l'église primitive²⁴³. Le développement du nom *Jeanne* dans les répertoires anthroponymiques médiévaux est fondamentalement lié à celui de *Jean*. Il acquiert toutefois, à la fin du Moyen Age, un statut de véritable nom féminin

²⁴⁰ Dans une étude sur « Les noms des juifs à Paris, XII^e-XIV^e siècles », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 60, 2018, p. 7-41, Sonia Fellous constate la grande popularité des noms féminins associés au nom Belle (*Bèle, Bèle-assez, Bèle-assez-Bèle, Belasset, etc.*) et souligne à juste titre que « si le nom *Belle* est porté par les juives, il prend plutôt la forme d'*Isabelle* chez les non-juifs » (p. 37).

²⁴¹ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Paris, Gallimard, 2004, p. 982

²⁴² Jacques de Voragine, *id.*, p. 503

²⁴³ *Évangile de Luc*, chap. 8, verset 3 et chap. 24, verset 10

autonome car sa diffusion se généralise partout, y compris dans les régions où les noms masculins féminisés ne s'étaient pas développés.

Outre les noms de saintes femmes, la rubrique des noms religieux inclut quelques autres noms à connotation religieuse liés à la célébration des fêtes importantes ou au sacrement de baptême (*Osanna, Noëlle, Christine, Paquette*, etc.). Un nom en particulier bénéficie d'une grande popularité aux XIII^e et XIV^e siècles : *Typhaine*, dont j'ai dit plus haut qu'il était lié à l'idée de renaissance²⁴⁴. On notera que ce nom de fête n'avait pas d'équivalent masculin.

2.2.3. Autres noms féminins spécifiques

Je détaille cette rubrique de la même manière que celle des *autres noms masculins* en distinguant les *noms de la littérature*, les *noms antiques* et les *noms signifiants*.

En dépit d'un stock onomastique potentiellement élevé, notamment dans le fonds des romans courtois, les noms des héroïnes de la littérature médiévale ont été très peu attribués comme noms de baptême et les *Iseut* sont aussi rares que les *Guenièvre*. Ces noms n'ont même pas bénéficié d'une popularité tardive comme ce fut le cas pour les noms des héros arthuriens à la fin du Moyen Age.

Les *noms antiques* féminins ont par contre bénéficié d'une grande faveur en nomination mais il convient de distinguer deux phases d'inspiration bien différentes. La première phase est ancienne et concerne toutes les couches de la population. Les noms en faveur ne sont pas alors ceux de femmes célèbres de l'Antiquité mais des noms d'origine latine possédant une connotation augurative ou élogieuse : *Beatrix* (dérivé de *beatus*, heureux, fortuné), *Sybille* (le nom désignait les femmes qui avaient le don de prophétie), *Mabille* (dérivé d'*amabilis*, digne d'être aimé), *Amicie*, *Nobilie*, etc. Le nom ne renvoie pas à un personnage historique mais à une qualité. La seconde phase est bien plus récente et se produit à la Renaissance. Elle ne concerne en outre que les élites cultivées qui souhaitaient se démarquer socialement en attribuant à leurs enfants les noms de personnages célèbres de l'Antiquité. Dans le répertoire féminin, le plus connu est *Lucrèce* mais sa diffusion restera extrêmement limitée. Le nom ne renvoie plus directement à certaines qualités que l'on souhaite transmettre à l'enfant, inscrites dans la signification du mot, mais il renvoie de manière indirecte aux qualités dont le personnage de référence est connoté.

Les *noms signifiants* représentaient une part importante du répertoire féminin au Moyen Age central. En Gascogne, Benoît Cursente note que dans les années 1150-1250 « l'anthroponymie

²⁴⁴ Cf. *supra*, p. 66.

féminine est largement dominée par des noms de formation romane, comportant des désignations auguratives, descriptives ou géographiques, inconnues ou rares chez les hommes. Cette domination, au surplus, s'accroît nettement du XII^e au XIII^e siècle »²⁴⁵. De nombreux noms féminins, classés dans la catégorie des noms ethniques bretons, pourraient d'ailleurs être considérés comme noms signifiants jusqu'au XIII^e siècle puisque leur sens littéral était vraisemblablement connu des contemporains : *Aourken* signifie « beauté de l'or », *Arganken*, « beauté de l'argent », *Conbrit*, « esprit élevé », etc. De la même manière, l'attribution des noms antiques de la première génération était principalement motivée par le caractère signifiant de ces noms.

J'ai constaté également une proportion considérable de noms signifiants dans les registres de l'Officialité de Besançon du XIII^e siècle²⁴⁶ : *Bonne*, *Clémence*, *Douce*, *Blonde*, *Constance*, *Comtesse*²⁴⁷, *Florette*, *Rosette*, etc. Si l'on cumule les noms antiques et les noms signifiants, cet ensemble représente 41% des attributions dans le répertoire féminin en 1265-1299 alors qu'ils ne représentaient que 10% du corpus masculin à la même époque.

Si l'on compare l'évolution des deux répertoires, on observe dans le répertoire masculin une adoption massive dès le XI^e siècle de *noms référentiels* – le nom renvoie à des porteurs historiques ou littéraires emblématiques – alors que les *noms signifiants* se sont maintenus bien plus tardivement dans le répertoire féminin. Les modalités diffèrent mais la finalité reste la même : il s'agit de transmettre à l'enfant des qualités caractérisées par les trois thématiques fondamentales de la sagesse, de la force et de la beauté.

2.2.4. Noms masculins féminisés

La féminisation des noms du répertoire masculin est une pratique ancienne puisqu'elle existait déjà à Rome où les noms féminins étaient créés par l'adjonction de désinences féminines à des noms masculins²⁴⁸. Les noms masculins et les noms féminins étaient bien différenciés dans les

²⁴⁵ Benoît Cursente, « Les femmes de Gascogne et leur nom d'après le cartulaire de Berdoues (milieu XII^e – milieu XIII^e siècle) », dans Monique Bourin et Pascal Chareille, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, 1992, tome II-2 (ci-dessous *GMAM II-2*), p. 116.

²⁴⁶ Pierre-Yves Quémener, « Réflexions sur l'anthroponymie... », *op. cit.*, p. 217-219

²⁴⁷ Les noms de *Comtesse* et de *Marquise* semblent avoir été dans l'anthroponymie féminine des équivalents du nom *Payen* dans le répertoire masculin : ce sont des noms que l'on donnait provisoirement aux enfants avant leur baptême lorsque celui-ci était différé. Cf. Joseph Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*, t. 1, Paris, Jouve, 1912, p.115, note 178.

²⁴⁸ Arnaud Lestremou, « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VI^e-XI^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, 2017, p. 206. Sur l'onomastique latine, voir Monique Dondin-Payre (dir.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Paris, De Boccard, 2011.

répertoires anthroponymiques bretons et germaniques du haut Moyen Age²⁴⁹. Le développement des formes féminisées de noms masculins est par contre le phénomène majeur de l'anthroponymie féminine dans la seconde moitié du Moyen Age. Il ne s'est toutefois pas produit à la même époque et avec la même intensité dans toutes les régions françaises. Dans le Midi, ces formes apparaissent dès le XI^e siècle dans le Toulousain (*Stephana, Ricarda, Raimunda, Poncia*, etc.)²⁵⁰ et dans le bas Languedoc (*Guillelma, Raimunda, Poncia*, etc.)²⁵¹. Elles se développent au tournant du XII^e siècle dans le Vendômois (*Johanna, Dionisia, Bertrada*, etc.)²⁵² et seulement au tournant du XIII^e siècle en Bourgogne (*Guillemetta, Jehanna, Jaquetta*, etc.)²⁵³. On constate que le phénomène affecte généralement tous les noms du répertoire masculin, qu'il s'agisse de noms ethniques ou de noms religieux. En basse Bretagne cependant, la féminisation des noms ethniques masculins d'étymologie bretonne est rarissime.

2.3. L'évolution des pratiques nominatives

L'élaboration des grilles de classement des noms masculins et féminins a mis en évidence trois changements majeurs de l'anthroponymie au début de la seconde moitié du Moyen Age :

- La concentration des noms sur un répertoire restreint,
- La christianisation intensive du répertoire par la diffusion des noms d'apôtres,
- La féminisation des noms masculins.

Fait remarquable, ces trois changements se produisent toujours simultanément dans les différentes régions françaises mais pas aux mêmes époques. Ils se développent premièrement dans le Midi (dès le XI^e siècle) puis progressivement dans les régions septentrionales au tournant du XIII^e siècle. Cet étalement dans le temps écarte d'emblée une explication du phénomène en lien avec un événement historique précis. L'analyse de l'évolution des besoins et contraintes amène à privilégier une hypothèse explicative fondée sur une transformation des réseaux sociaux.

²⁴⁹ Cf. Bernard Tanguy, « Les noms d'hommes et les noms de lieux », dans le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, p. 51-60.

²⁵⁰ Marie Nigoul, « Désignation et anthroponymie des femmes dans le Lézadois », dans *GMAM II-2*, p. 136, 145-149

²⁵¹ Monique Bourin, « Désignation et anthroponymie des femmes en Bas-Languedoc : l'exemple du cartulaire du chapitre d'Agde », dans *GMAM II-2*, p. 165, 181-183

²⁵² Dominique Barthélemy, « Éléments d'anthroponymie féminine d'après le cartulaire du Ronceray d'Angers (1028-1184 environ), dans *GMAM II-2*, p. 76-80

²⁵³ Patrice Beck, « Anthroponymie et désignation des femmes en Bourgogne au Moyen Age (X^e-XIV^e siècles) », dans *GMAM II-2*, p. 99-100

Les pratiques nominatives antérieures peuvent être résumées comme suit :

- Absence de noms dominants,
- Faible représentation des noms religieux et répertoires constitués presque exclusivement de noms ethniques, de noms antiques et de noms signifiants,
- Répertoire féminin composé uniquement de noms féminins spécifiques.

Il n'existait pas de réglementation particulière d'ordre religieux ou administratif imposant une contrainte institutionnelle sur le choix des noms de baptême. Les usages étaient fixés par des contraintes culturelles : jusqu'au XI^e siècle, l'usage le plus courant était de composer des noms à partir de lexèmes empruntés au stock familial. Ce système fut définitivement abandonné au XI^e siècle en faveur de *noms entiers*. A la même époque se généralise le baptême des nouveau-nés, entraînant un déplacement du cadre de la nomination : jusqu'alors le nom était donné peu après la naissance, dans un cadre familial²⁵⁴ ; désormais le nom est donné pendant la cérémonie du baptême, dans un cadre religieux. Il s'agit d'une modification fondamentale du rite d'institution de l'imposition du nom²⁵⁵.

Pour Régine Le Jan, outre sa fonction primaire de désignation, le nom servait principalement au haut Moyen Age à intégrer l'enfant dans sa parenté : « Les noms servent de marqueur familial, ils confirment l'appartenance à une famille, à un groupement, tout en situant l'individu au sein de cette famille »²⁵⁶. Le nom permet d'inscrire l'enfant dans une lignée, il possède une dimension patrimoniale à la fois *intégrante et honorifique*.

Par ailleurs, la récurrence des thématiques de la sagesse, de la force et de la beauté dans les choix onomastiques, qu'il s'agisse de *noms composés* ou de *noms entiers*, montre que les souhaits des nommeurs étaient que le nom soit bénéfique à l'enfant. On espère que les vœux formulés à travers le choix du nom se concrétisent dans la vie du jeune enfant. Nous retrouvons ici les caractéristiques de la *fonction propitiatoire*.

Monique Bourin et Pascal Chareille expliquent l'abandon des *noms composés* et l'adoption de *noms entiers* par une évolution des attentes parentales : « Les attentes des parents changèrent : pour

²⁵⁴ En complément du *nom de naissance*, un *nom de baptême* pouvait être attribué au moment de la cérémonie baptismale. Cf. Régine Le Jan, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age*, Paris, Picard, 2001, p. 236 ; voir aussi du même auteur *Famille et pouvoir dans le monde franc*, op. cit., p. 179-223.

²⁵⁵ Sur la nomination comme rite d'institution, voir Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Fayard, 1982, p. 121-134 (« Les rites d'institution »).

²⁵⁶ Régine Le Jan, « Nommer/identifier ou la puissance du nom dans la société du haut Moyen Age », *Sources travaux historiques*, 1996, n° 45-46, p. 49

leurs enfants, ils espéraient une protection, une référence prestigieuse que les racines des ancêtres ne semblaient plus pouvoir apporter. Vint le temps où ils attribuèrent à leurs enfants un nom sacré ou princier »²⁵⁷. L'hypothèse avait été développée précédemment par Michael Mitterauer. Selon cet auteur, les noms expriment à partir du X^e siècle une relation de vassalité, soit vis-à-vis d'un prince, soit vis-à-vis d'un saint, en contrepartie d'une demande de protection²⁵⁸. Je partage l'idée selon laquelle l'évolution des répertoires onomastiques est liée à une évolution des besoins de protection. Cependant, il ne me semble pas que cette recherche de sécurité s'inscrive dans un schéma vertical mais plutôt dans une démarche horizontale visant à renforcer les liens de solidarité de voisinage ou d'assistance familiale. Par ailleurs, je pense que l'attente de protection était placée dans le nom lui-même, à travers sa connotation, plutôt que dans le personnage référent, qu'il soit saint ou puissant. Je reviendrai sur ces aspects dans les prochains chapitres car la problématique sera sensiblement la même aux XV^e et XVI^e siècles.

Il est possible d'envisager une explication du changement des pratiques nominatives entre le XI^e et le XIII^e siècle par une évolution des besoins ou contraintes liées à la nomination.

L'abandon des *noms composés* a très certainement affecté la fonction onomastique patrimoniale puisque les *noms entiers* qui les ont remplacés ne contenaient pas, dans leur étymologie, de références au patrimoine onomastique familial. Dans l'aristocratie, cette carence a été compensée par l'adoption de « noms de lignée » attribués aux aînés, mais il ne semble pas que cette pratique élitiste ait été suivie dans les milieux populaires au bas Moyen Age²⁵⁹. La généralisation du baptême des nouveau-nés a également contribué à infléchir la dimension familiale de la nomination en faisant intervenir les parrains dans les processus de dévolution des noms. Dans le rituel de la cérémonie du baptême, les parents peuvent être présents mais ils ne participent pas. Le nom choisi pour l'enfant est indiqué au prêtre par le parrain qui joue de ce fait un rôle essentiel dans l'acte de nomination.

À la fin du Moyen Age, le nom individuel perd son caractère d'intégrateur familial au profit d'une intégration sociale élargie. J'examinerai plus loin le niveau d'influence des réseaux sociaux sur les pratiques nominatives au cours des XV^e et XVI^e siècles, en portant une attention plus particulière à l'évolution du système du compérage. Dans la seconde moitié du Moyen Age, on assiste en effet dans la plupart des pays occidentaux au développement de la pratique des *transmissions*

²⁵⁷ Monique Bourin et Pascal Chareille, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris, Picard, 2014, p. 19.

²⁵⁸ Michael Mitterauer, « Une intégration féodale ? La dénomination, expression des relations de service et de vassalité », dans Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (éd.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, École française de Rome, 1996, p. 295-311.

²⁵⁹ Patricia Marchais a calculé, dans un échantillon portant sur des actes datés entre 1268 et 1417, que 4% seulement des individus avaient un nom porté par un autre membre de la famille (« Le système anthroponymique... », *op. cit.*, p. 149-150). Sur les *noms de lignée*, voir *infra*, p. 268.

homonymiques, pratique consistant à transmettre au filleul ou à la filleule le nom du parrain ou de la marraine. Il s'agit d'un déplacement important de la fonction honorifique de la nomination. Au lieu d'honorer la mémoire d'un membre de la parenté biologique, on honore désormais prioritairement les *parents spirituels*, que ceux-ci appartiennent ou non au milieu familial. L'honneur accordé aux parrains n'est pas sans contrepartie, il valide en réalité un échange de services : le parrain offre des cadeaux et assistance à son filleul tandis que le père s'engage moralement à porter assistance à son compère en cas de besoin. C'est un contrat tacite, il n'y a rien d'écrit. Ce système du compérage a contribué à la constitution de réseaux de solidarité. Il y a tout lieu de croire que c'est précisément la recherche de ces réseaux de solidarité qui a donné naissance au système du compérage en influençant par la suite les pratiques de la nomination. Par ailleurs, la levée progressive des contraintes familiales qui pesaient sur le choix du nom à l'époque des *noms composés* donnait désormais aux parents la possibilité d'opter pour les noms qui leur paraissaient les plus bénéfiques pour leurs enfants. Cette nouvelle liberté onomastique peut être à l'origine de la christianisation des répertoires, de la féminisation de certains noms masculins et de la concentration des choix de nomination sur des répertoires restreints. Parallèlement, le souhait d'honorer les parrains par le biais de la transmission homonymique a pu accroître dans certaines régions la diffusion des noms masculins féminisés lorsque le parrain souhaitait transmettre son propre nom à sa filleule. Ces aspects sociaux de la nomination seront étudiés dans la dernière partie de l'étude, après l'analyse des influences religieuses et familiales.

3. Évolution des répertoires onomastiques de 1350 à 1600

Le mouvement général de christianisation du stock onomastique enclenché depuis le XIII^e siècle se poursuit tout au long des XV^e et XVI^e siècles. Dans ce chapitre, je présente l'évolution générale des attributions de noms de baptême de 1350 à 1600 : quels étaient les noms dominants ? Comment ont évolué les noms ethniques et les noms religieux ? Les choix étaient-ils différents selon que l'on était rural ou bourgeois ? Noble ou roturier ? Bretonnant ou francophone ? Les statistiques ont été établies principalement à partir de recherches effectuées dans des sources bretonnes. La base de données complète comporte plus de 68 000 noms (tableau 4) mais pour la précision de l'analyse, j'ai privilégié l'étude d'échantillons de taille réduite dans la mesure où ils pouvaient être représentatifs d'une zone géographique cohérente, d'un milieu social ou professionnel particulier.

Tableau 4 : bases de données bretonnes

Source	Période	Noms	
		masculins	féminins
Procès de canon. Charles de Blois, Angers	1371	177	
Procès de canon. Charles de Blois, Guingamp	1371	361	58
Hommages au vicomte de Rohan	1396	960	65
Cartulaire de l'abbaye de Bégard	1400-1499		46
Minu de Jehan le Barbu, Ploudiner	1413	142	
Réformation des fouages de Cornouaille	1426	1022	
Réformation des fouages de Nantes	1427-1431	460	
Réformation des fouages de Plouguiel	1427	250	
Réformation des fouages de Pommerit	1427	722	
Réformation des fouages de Morlaix	1427	515	
Réformation des fouages de Rennes	1427-1429	647	36
Serment des nobles de Tréguier et Goëlo	1437	271	
Étagers de Melesse	1445	327	43
Bourgeois de Guingamp	1447	493	
Recensement de villages de Carnac	1475	212	
Maîtres des navires bretons	1470-1509	486	
Baptêmes de Roz-Landrieux	1451-1528	570	552
Procès de canonisation Vincent Ferrier, Vannes	1453	431	147
Montre de la noblesse, Vannes	1477	504	
Montre de la noblesse, Saint-Brieuc	1479	2003	
Montre de la noblesse, Cornouaille	1481	1033	
Montre de la noblesse, Vannes	1492	274	
Aveu de Jean de Kermeno	1496	226	
Montre de la noblesse, Tréguier	1503	1020	
Montre de la noblesse, Léon	1503	901	
Baptêmes de Pannecé	1476-1599		1553
Baptêmes d'Anetz	1500-1599		1159
Baptêmes de Bouvron	1504-1599		1328
Baptêmes d'Amanlis	1576-1590		289
Baptêmes de Beignon	1500-1524	283	259
Baptêmes de Bignan	1530-1591	1384	1175
Baptêmes de Locmaria	1534-1556	260	215
Baptêmes de Morlaix	1538-1550	545	543
Baptêmes de Guingamp	1541-1569	585	476
Baptêmes de Guingamp	1570-1599	342	315
Rentes de Callac	1549	263	63
Baptêmes des Côtes d'Armor	1472-1599	20661	19281
Totaux		39452	28626

La cohérence des échantillons est généralement bien assurée pour la plupart des sources retenues. Elle l'est moins cependant lorsqu'il s'agit d'enquêtes de canonisation (Yves Hélorly en 1330, Charles de Blois en 1371, Vincent Ferrier en 1453) : ces sources sont très intéressantes car

les témoins qui y sont cités appartiennent à toutes les couches de la population, tant hommes que femmes, et il n'est pas toujours aisé de disposer de bases documentaires de cette étendue pour les XIV^e et XV^e siècles. Les membres de la noblesse y sont toutefois surreprésentés en regard de leur représentativité réelle dans la population et l'origine géographique des individus est quelquefois assez disparate.

Il faut attendre la rédaction des premiers registres de baptême pour pouvoir disposer de bases de données complètes pour la population féminine. À défaut, il a fallu se contenter d'échantillons très faibles pour les statistiques antérieures à 1450. La cohérence générale des représentations graphiques sur l'ensemble de la période confirme cependant que ces échantillons restreints sont significatifs et pertinents.

3.1. Le déclin des noms ethniques

Le déclin des noms ethniques est frappant, tant pour les noms masculins (figure 9) que pour les noms féminins (figure 10). Pour les premiers, la fréquence des attributions chute de 85% au XII^e siècle à 25% environ à la fin du XVI^e siècle (cf. tableau 71 en annexe). Le déclin est encore plus brutal pour les seconds puisque l'on passe de 90% d'attributions au XII^e siècle à un abandon complet dans certaines régions à la fin du XVI^e siècle. Le phénomène touche à la fois les noms bretons traditionnels et la plupart des noms francs.

Dans le répertoire masculin, *Eudon*, *Alain*, *Rivalon*, *Hervé*, *Derian* – pour les noms bretons – et *Geffroy*, *Guy* ou *Hamon* – pour les noms francs – disparaissent les uns après les autres des classements des dix noms les plus portés. Dans cette catégorie des anciens noms ethniques masculins, *Guillaume* est pratiquement le seul à tenir le coup en se maintenant fréquemment dans le petit groupe des noms dominants.

La comparaison entre les données de l'enquête de canonisation de Charles de Blois tenue à Guingamp en 1371 (tableau 5) et celles des registres de baptêmes de la même ville en 1570-1599 (tableau 6) illustre bien les évolutions onomastiques²⁶⁰. Nous sommes en pays bretonnant : en 1371, les noms bretons représentaient 16% des attributions ; ils ne représentent plus que 4% des attributions à la fin du XVI^e siècle. *Alain* chute du troisième rang au douzième. On relevait treize noms bretons dans la première liste (*Alain*, *Hervé*, *Prigent*, *Derien*, *Morvan*, *Euzen*, *Even*, *Menguy*, *Guidomar*, *Jegat*, *Judicel*, *Merien*, *Rivallon*) mais seuls les trois premiers ont résisté et figurent encore dans la seconde liste. Les noms francs régressent également et passent de 32% des

²⁶⁰ Statistiques complètes en annexe, tableaux 76 et 77 pour l'enquête de canonisation, tableaux 113 et 114 pour le registre des baptêmes. Les deux échantillons sont de taille identique pour le répertoire masculin : 361 noms en 1371, 342 en 1570-1599.

attributions en 1371 à 19% en 1570-1599. Quatre d'entre eux (*Guillaume* et son dérivé *Guillot*, *Geoffroy* et *Hamon*) figuraient dans le classement des dix noms les plus portés en 1371 mais de ces noms il ne reste que *Guillaume* dans le second tableau. Par contre, et il s'agit d'une innovation significative des répertoires onomastiques de la fin du Moyen Age sur laquelle on reviendra, le nom *Louis*, qui fut pendant des siècles réservé à ceux qui pouvaient s'enorgueillir de posséder du sang royal dans leur ascendance, commence à se développer au début du XV^e siècle. Il ne cessera dès lors de progresser dans les classements. Il figure au septième rang dans le classement des baptêmes de 1570-1599 alors que l'on ne relève qu'un seul porteur du nom dans l'enquête de 1371 : Louis de Dinan-Montafilant, seigneur de Limoëlan²⁶¹.

Tableau 5 : Noms cités au procès de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1371)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	18,8%	Amicie	8,6%
Guillaume	11,1%	Azénore	8,6%
Alain	6,9%	Jeanne	8,6%
Geoffroy	6,6%	Olive	8,6%
Olivier	6,6%	Catherine	6,9%
Perrot	5,3%	Margilie	6,9%
Yves	5,0%	Marguerite	6,9%
Guillot	2,8%	Typhaine	6,9%
Hamon	2,8%	Bienvenue	3,4%
Roland	2,8%	Guillotte	3,4%
Dix noms les plus portés	68,7%	Dix noms les plus portés	69,0%

Tableau 6 : Noms de baptêmes à Guingamp (1570-1599)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	25,4%	Jeannette	21,0%
Pierre	11,4%	Marguerite	12,4%
François	8,8%	Catherine	11,1%
Yves (24), Yvon (3)	7,9%	Marie	11,1%
Guillaume	7,9%	Anne	7,3%
Jacques	5,3%	Françoise	6,7%
Louis	5,0%	Isabelle	6,0%
Roland	2,9%	Louise	4,8%
Barthélemy	2,6%	Jacquette	3,5%
Henry	2,0%	Plésote	2,5%
Dix noms les plus portés	77,8%	Dix noms les plus portés	86,3%

²⁶¹ Louis de Dinan-Montafilant était le troisième fils de Roland III de Dinan et de Thomasse de Chateaubriant. Ses frères et sœur se nommaient Roland, Geoffroy et Isabelle. Il n'y a aucun autre porteur connu du nom *Louis* dans leur généalogie.

Côté féminin, les noms bretons traditionnels, dont certains étaient très populaires au XIV^e siècle (*Levenez, Margelie, Bleven, Plezou*) disparaissent généralement des listes nominatives à la fin du XV^e siècle, de même que la plupart des noms francs (*Azenor, Adeline, Alix, Mahaut, etc.*).

L'analyse comparative entre les listes nominatives de Guingamp de 1371 et de 1570-1599 ne peut être trop poussée car le premier échantillon est de taille très réduite (58 noms). On constate néanmoins la régression importante des noms ethniques : 21% des attributions dans la seconde moitié du XIV^e siècle, 4% à la fin du XVI^e siècle. Dans les registres de baptême de cette époque, ils ne sont plus alors représentés que par trois noms bretons (*Plésote, Levenez*²⁶² et *Margelie*) et un nom franc (*Aliette*). La percée du nom *Louise*, inexistant dans l'enquête de 1371, classé au huitième rang des noms de baptême en 1570-1599, sera examinée plus loin²⁶³.

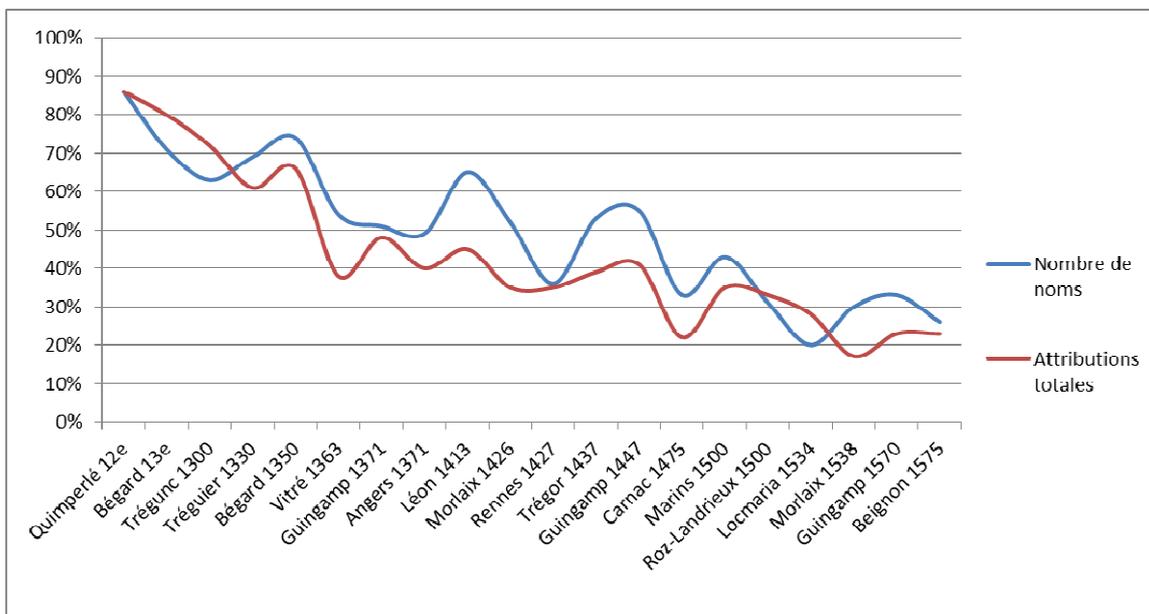


Figure 9 : Évolution des *noms ethniques masculins*

²⁶² Dans les registres de baptême tenus en latin, le nom breton est traduit par *Leticia*.

²⁶³ Cf. *infra*, p. 111-112.

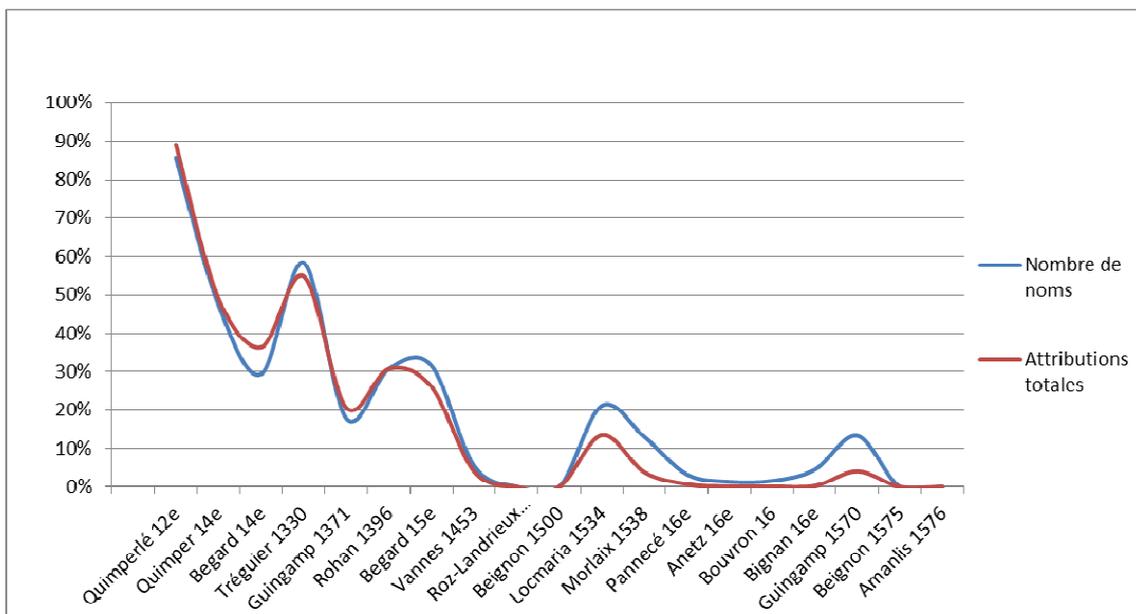


Figure 10 : Évolution des *noms ethniques* féminins

3.2. Le succès des noms religieux

La régression des noms ethniques a joué essentiellement en faveur des noms religieux.

Dans le répertoire masculin, la christianisation du répertoire profite notamment au groupe des *apôtres* qui rassemble le plus souvent entre 35% et 45% des attributions à la fin du XVI^e siècle. Elle profite en particulier au nom de *Jean*, associé au souhait de survie de l'enfant et porté pratiquement à cette époque par le quart de la population. En Toscane, tous les enfants jugés non viables à la naissance étaient nommés uniformément *Giovanni* ou *Giovanna*, même s'ils avaient déjà un frère ou une sœur de ce nom en vie²⁶⁴.

Le succès des noms religieux s'explique cependant principalement par la forte progression des noms de martyrs et de confesseurs. Ces noms n'étaient quasiment pas portés avant le XIV^e siècle mais leur répertoire ne cesse de se développer à la fin du Moyen Age. Le schéma de la figure 12 montre que leur part oscille entre 20 et 30% des attributions, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, mais qu'ils représentent généralement entre 30 et 50% du stock des noms masculins (cf. tableau 72 en annexe). Ceci signifie que le répertoire des noms disponibles s'était considérablement élargi mais qu'une bonne partie de ces noms de martyrs et de confesseurs était

²⁶⁴ Christiane Klapisch-Zuber, « L'attribution d'un prénom à l'enfant en Toscane à la fin du Moyen Age », *Senefiance*, n° 9, 1980, p. 80.

faiblement attribuée. Il s'agit en général de noms de saints de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Age, honorés dans tout l'Occident chrétien et qualifiés à ce titre de *saints universels* : Maurice, Nicolas, Laurent, Vincent de Saragosse, Christophe, Antoine l'Ermitte, Sébastien, Denis, Gilles, Julien, Georges, etc. En basse Bretagne, on commence au XV^e siècle à donner également aux enfants les noms des anciens saints bretons : *Guénolé, Maudet, Tugdual, Meriadedec, Goulven, Ronan, Corentin, Conogan, Patern, Armel, Malo*, etc. Le même phénomène se produit dans toutes les régions en faveur des saints locaux : *Claude, Mathurin, Fiacre, Philibert, Hilaire, René* et autres.

Au XVI^e siècle, deux noms de *confesseurs* rassemblent cependant des suffrages exceptionnels et se classent généralement dans la liste des dix noms les plus portés : *Yves* et *François*. Le premier s'est diffusé essentiellement en basse Bretagne où il existe une corrélation nette entre la densité des lieux de culte au saint breton et l'usage de son nom comme nom de baptême²⁶⁵.

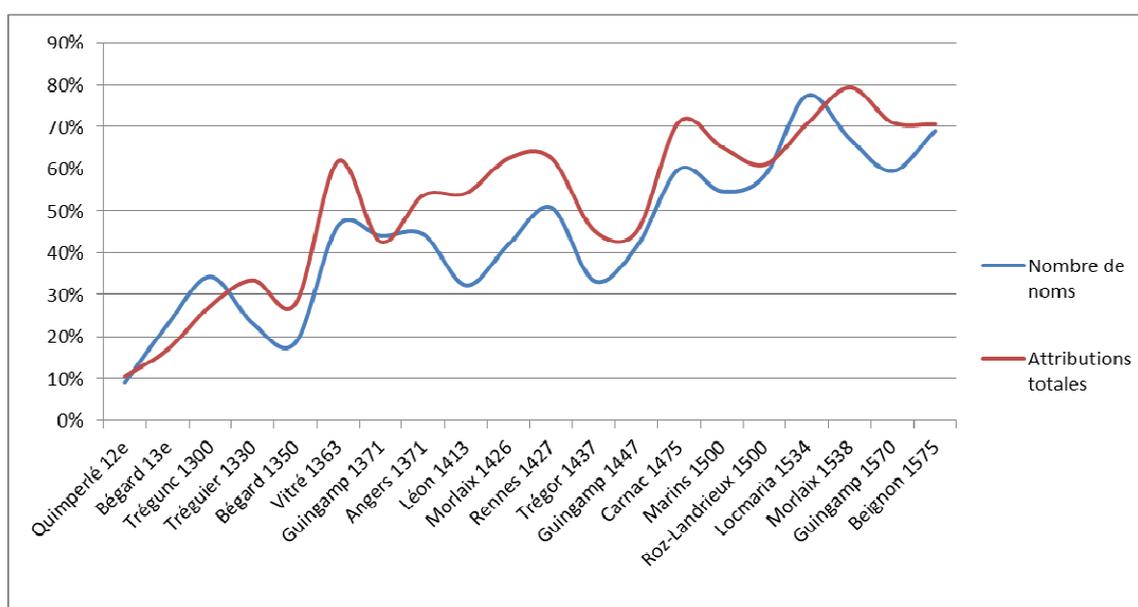


Figure 11 : Noms masculins religieux

²⁶⁵ Sur la répartition des lieux de culte, voir Bernard Tanguy, « Les lieux de culte de saint Yves en Bretagne », dans Jean-Christophe Cassard et Georges Provost (dir.), *Saint Yves et les Bretons*, Rennes, PUR, 2004, p. 125-139. Le nom Yves est porté par 11,8% des nobles présents à la montre de Tréguier en 1503, et par 12,7% des nobles cités dans la montre de Léon de la même année. Les attributions sont de 12,5% à Morlaix (1538-1550), de 11,5% à Bignan (1530-1591) mais seulement de 3,9% à Beignon (pays gallo) en 1500-1524 et 1,4% en 1575-1599.

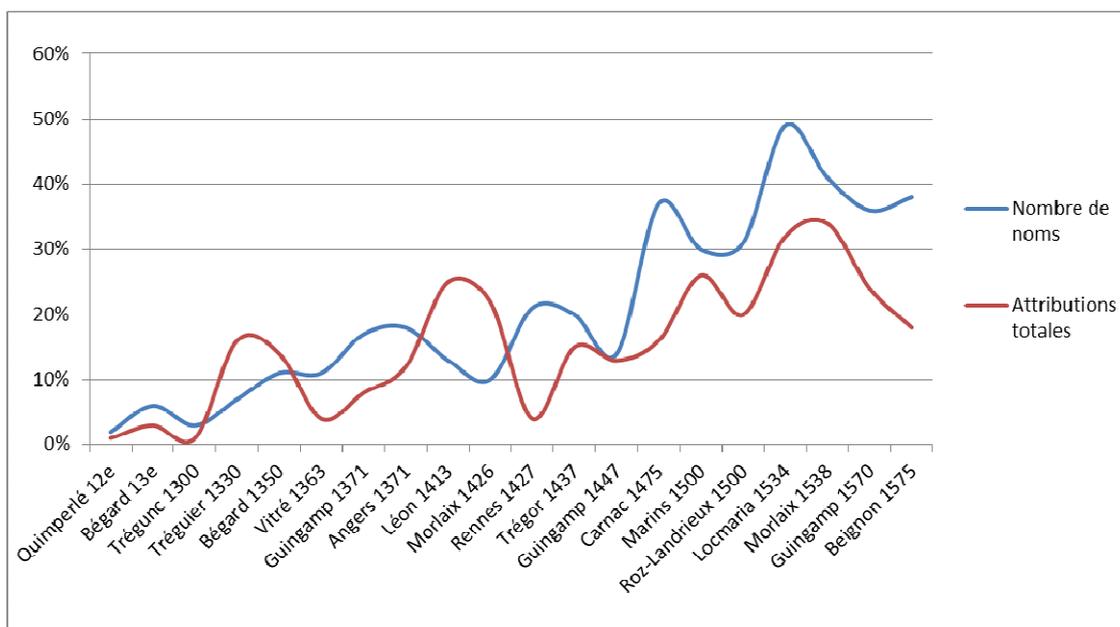


Figure 12 : Noms de martyrs et de confesseurs

Le nom *François*, attribué très sporadiquement en Bretagne au XIV^e siècle, se développe lentement au XV^e siècle et connaît une grande popularité dans la noblesse dès la fin de ce siècle. Il faut cependant attendre la seconde moitié du XVI^e siècle avant qu'il ne se diffuse en masse dans toutes les couches de la population. J'étudierai plus loin les mécanismes de la transmission de ce nom en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles²⁶⁶.

3.3. Les autres noms : une évolution disparate

Selon la typologie adoptée, la catégorie des autres noms masculins regroupe les noms de la littérature, les noms antiques et les noms signifiants²⁶⁷. Le graphique de la figure 13 indique que leur représentativité était faible en Bretagne (moins de 10% en général du XIV^e au XVI^e siècle) et que leur évolution ne suit globalement aucune tendance significative. Cette impression chaotique se résout à l'examen détaillé des différents échantillons.

²⁶⁶ Cf. *infra*, p. 422-428.

²⁶⁷ Cf. *supra*, p. 84-86.

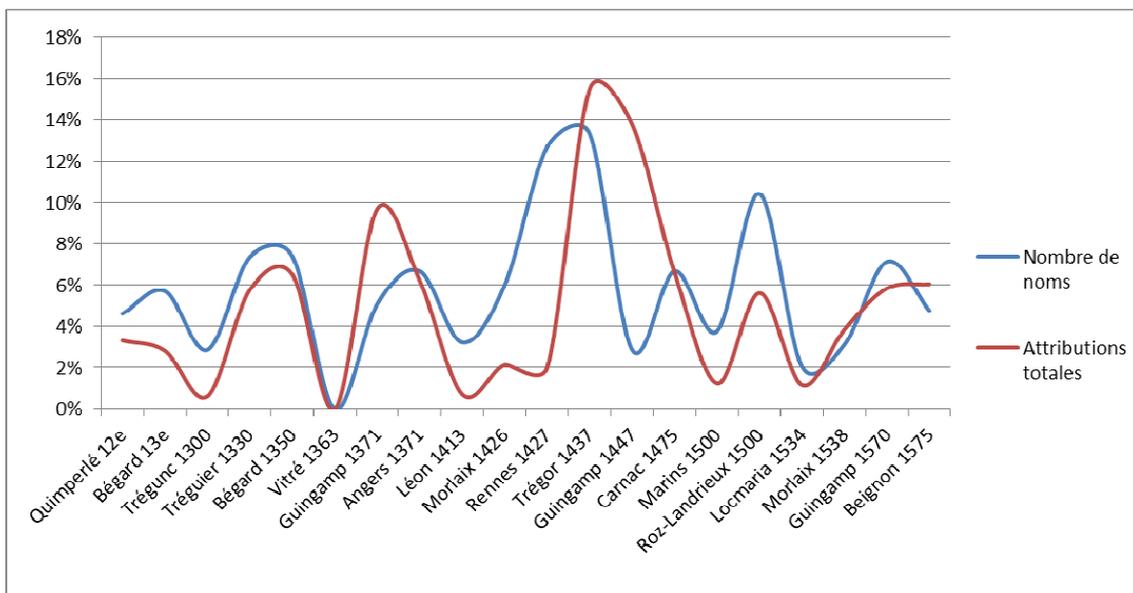


Figure 13 : Autres noms masculins

La catégorie des autres noms ne comporte en général que quelques noms en milieu populaire (de zéro à cinq) mais le répertoire s'élargit considérablement dans les listes nominatives de la noblesse (de cinq à quinze). Les noms signifiants sont rares. Relèvent de cette typologie des noms tels que *Bienvenu*, *Morin*, *Normand*²⁶⁸. Les noms antiques sont également rarissimes dans les répertoires bretons de la fin du Moyen Âge et ils ne sont usités que par les élites cultivées²⁶⁹. L'essentiel du stock onomastique des autres noms est donc constitué de noms de la littérature. Dans les documents du XIV^e siècle, le répertoire des noms de la littérature se limite sauf exception à ceux d'*Olivier* et de *Roland*, quel que soit le milieu social. Leur représentativité est quelquefois très forte. Le nom d'*Olivier* renvoie à des connotations de sagesse et de beauté tandis que celui de *Roland* évoque davantage la force guerrière²⁷⁰. En Bretagne, les deux noms sont généralement bien représentés mais les courbes de la figure 13 montrent que leur popularité est assez disparate : ils sont très appréciés dans les diocèses de Tréguier²⁷¹ et de Saint-Brieuc²⁷² mais délaissés dans celui de Rennes²⁷³ et en basse Cornouaille²⁷⁴. *Olivier* est presque partout largement

²⁶⁸ Noms cités dans la montre de la noblesse rassemblée à Saint-Brieuc en 1479.

²⁶⁹ On relève par exemple deux *Hector* dans la montre de Saint-Brieuc de 1479.

²⁷⁰ Cf. *supra*, p. 73.

²⁷¹ Attributions du nom *Olivier* : 3,6% à Bégard (1350), 3,2% à Plouguiel (1427), 5,9% dans le serment des nobles de Tréguier et Goëlo (1437), 6,7% à Guingamp en 1447 (recensement des bourgeois), mais 1,5% en 1541-1569 et 1,8% en 1570-1599 (registres de baptêmes).

Attributions du nom *Roland* : 3,0% à Bégard, 2,0% à Plouguiel, 8,1% dans le serment des nobles de Tréguier et Goëlo, 7,1% à Guingamp en 1447 mais 2,7% en 1541-1569 et 2,9% en 1570-1599.

²⁷² Attributions du nom *Olivier* : 7,3% dans la montre de la noblesse de Saint-Brieuc (1479).

Attributions du nom *Roland* : 5,9% dans la montre de la noblesse de Saint-Brieuc.

²⁷³ Attributions du nom *Olivier* : absent à Fougères (1348) et à Vitré (1363), 0,3% à Rennes (1427), 0,9% à Melesse (1445).

préférée à *Roland* et le devance habituellement dans les statistiques, sauf dans l'évêché de Tréguier où *Roland* supplante quelquefois *Olivier*. Les deux noms étaient particulièrement appréciés dans le milieu de la noblesse mais pas seulement.

Les noms des romans arthuriens étaient quant à eux quasiment inusités avant le XV^e siècle. Ils commencent à se diffuser au début du XV^e siècle dans le milieu de la noblesse : on relève ainsi dans le serment des nobles de Tréguier et Goëlo de 1437²⁷⁵ un *Gauven*, un *Lancelot* et un *Percevaux* mais aucun *Arthur*, nom qui semble alors tacitement réservé en Bretagne à la famille ducale²⁷⁶. Dans la montre de la noblesse rassemblée à Saint-Brieuc en 1479²⁷⁷, on compte onze *Lancelot*, six *Arthur*, six *Tristan* et trois *Perceval*. À la fin du XV^e siècle, les noms arthuriens se diffusent lentement dans toutes les couches de la population par le biais du parrainage noble. Quelques exemples tirés des registres de baptêmes de Roz-Landrieux, petite bourgade proche de la cité épiscopale de Dol, où l'on relève trois cas de nomination pour le nom *Arthur* entre 1451 et 1528. En 1497, *Arturus* Landry reçoit le nom de son parrain *Arturus* Gruel, qualifié de *noble homme*. Le parrain était seigneur de la Haye-Boutier dans la même paroisse²⁷⁸. Nous savons qu'il avait lui-même reçu son nom d'un parrain illustre, Arthur de Richemont, duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III²⁷⁹. À Roz-Landrieux toujours, *Arturus* Fane reçoit son nom en 1503 de son parrain, *Arturus* de Hyrel, seigneur de la Mogatelleraye. Le troisième cas est celui d'*Arturus* Mace, nommé en 1526 par son parrain, Arthur Foucher. Ces noms de la littérature ne possédaient aucune connotation religieuse. Ils figuraient cependant quelquefois dans le classement de tête des noms dominants : *Roland* et *Olivier* sont respectivement au quatrième et au sixième rang dans le

Attributions du nom *Roland* : absent à Fougères et à Vitry, 0,8% à Rennes, 0,3% à Melesse.

²⁷⁴ Attributions du nom *Olivier* : 0,6% à Trégunc (1300), absent dans la liste des patrons de navire (1470-1509), 1,2% à Locmaria (1534-1556).

Attributions du nom *Roland* : absent à Trégunc, absent dans la liste des patrons de navire, absent à Locmaria.

²⁷⁵ L'échantillon comprend 271 noms. Cf. annexe, tableau 85.

²⁷⁶ Il est vraisemblable que l'absence d'attribution du nom *Arthur* en Bretagne au début du XV^e siècle s'explique par le fait que le nom avait été porté par deux ducs de Bretagne (Arthur 1^{er}, né en 1187, duc de 1196 à 1203 et Arthur II, duc de 1305 à 1312) et qu'il était alors porté par l'un des fils du duc Jean V, né en 1393 et qui devint lui-même duc en 1457. Sur les circonstances de l'attribution du nom *Arthur* au fils de Geoffroy Plantagénêt et Constance de Bretagne et sur la portée politique de cette nomination, voir Yannick Hillion, « La Bretagne et la rivalité Capétiens-Plantagenêts. Un exemple : la duchesse Constance (1186-1202), *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 92, n° 2, 1985, p. 113, et Jean-Christophe Cassard, « Arthur est vivant ! Jalons pour une enquête sur le messianisme royal au moyen âge », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 126, avril-juin 1989, p. 141.

²⁷⁷ L'échantillon comprend 2003 noms. Cf. annexe, tableau 97.

²⁷⁸ Achille Le Vavas seur, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, par Guillaume Gruel, Paris, Renouard, 1890, p. vii, note 2

²⁷⁹ *Id.*, p. x. Arthur Gruel était le fils d'Arthur Gruel et de Brigitte de la Haye-Boutier, et petit-fils de Raoul Gruel, écuyer d'Arthur de Richemont en 1420, armé chevalier en 1439, capitaine de Solidor et chambellan en 1457. Ce fut probablement par égard à ce dernier qu'Arthur Gruel fut tenu sur les fonts par Jean de Malestroit « au nom du duc » en 1458. Cf. Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 2, Paris, Osmon t, 1746, col. 1724. Artur Gruel est cité comme seigneur de la Haye-Boutier en Roz-Landrieux dans l'enquête des exempts de fouage de l'évêché de Dol en 1478. Par ailleurs, Guillaume Gruel, auteur de la célèbre *Chronique d'Arthur de Richemont*, était son grand-oncle.

serment des nobles de Tréguier et Goëlle en 1437, au cinquième et au sixième rang dans le recensement des bourgeois de Guingamp en 1447. Manifestement, la nomination n'avait pas toujours un caractère religieux à la fin du Moyen Age.

Les courbes de l'évolution des *autres noms* féminins (figure 14) appellent deux remarques préliminaires : la courbe du nombre de noms montre que le stock des noms disponibles était assez étendu à la fin du Moyen Age mais qu'il se restreignît significativement au XVI^e siècle ; la courbe des attributions indique qu'elles furent très faibles aux XV^e et XVI^e siècles.

À la différence du registre des *autres noms* masculins, le répertoire féminin ne comporte quasiment aucun nom de la littérature. L'essentiel de ce répertoire est composé de *noms signifiants* dont certains remontent à l'Antiquité grecque ou romaine. Leur reprise ne tient cependant pas à la culture générale des nommeurs mais aux connotations que ces noms évoquaient pour les hommes et femmes du Moyen Age. Il s'agit, sauf exceptions, de noms qui appartiennent principalement aux registres de la beauté et de la sagesse.

Dans les documents bretons des XIII^e et XIV^e siècles, les noms que l'on relève le plus fréquemment sont ceux de *Béatrice*, *Constance*, *Clarisse*, *Nobilie* (ou *Noblina*), *Mabille*, *Amicie* ou *Amette* (dérivé d'*amatus*, aimé), *Basilia* (pour *Reine*), *Fleur* ou *Florie* (*Floria*, *Florida* en latin, *Bleven* en breton), *Bonne*, *Jolie* et *Sybille*²⁸⁰.

Aux XV^e et XVI^e siècles, quelques noms anciens perdurent avec plus ou moins de succès (*Béatrice* en particulier) tandis que d'autres émergent ou se développent : *Isabelle* et son dérivé *Ysabeau*²⁸¹, *Angélique*, *Honorée*, *Honorable*, *Bienvenue*, *Blanche*, *Désirée*, *Clémence*, *Bonaventure*, *Félicie*, etc. Le répertoire s'est renouvelé mais ce sont toujours les mêmes thèmes de la beauté, de la douceur, de la joie et de l'amour qui constituent les motivations signifiantes profondes de la nomination féminine²⁸². *A contrario*, le nom *Violente*, attribué à Morlaix à deux reprises en 1542 et 1548 par une marraine porteuse de ce nom, se place clairement dans le registre de la force qui constitue le réservoir de la majorité des noms masculins.

L'époque de la Renaissance est également, pour les noms féminins, celle de la promotion des héroïnes de l'Antiquité. Elles ne sont pas très nombreuses à figurer dans les documents bretons du XV^e et XVI^e siècle. J'ai toutefois relevé le baptême d'une *Lucesse* Gendron à Bouvron en 1589, en référence à la légendaire *Lucrece*, jeune romaine renommée pour sa beauté et sa vertu, qui se serait suicidée après avoir été violée²⁸³.

²⁸⁰ Cf. *supra* p. 91 pour la typologie et les connotations des noms signifiants féminins.

²⁸¹ Sur le caractère signifiant du nom *Isabelle*, voir *supra*, p. 88-90.

²⁸² Pour l'Italie, voir Christiane Klapisch-Zuber, « Les patrons célestes des filles et des garçons au baptistère de Florence (XIV^e-XV^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, 2017, p. 77.

²⁸³ La vie légendaire de *Lucrece* a été racontée par plusieurs auteurs latins dont Tite-Live et Denys d'Halicarnasse. Le viol et la mort de *Lucrece* ont inspiré de nombreux artistes de la Renaissance (Botticelli, Titien, Dürer, Véronèse, etc.)

En définitive, la reprise de noms de personnages illustres ne constitue pas une révolution fondamentale des pratiques nominatives : le socle des qualités recherchées reste identique mais au lieu d'attribuer des noms signifiants qui traduisent ces qualités, les nommeurs optent pour des noms culturellement connus qui recouvrent les mêmes connotations.

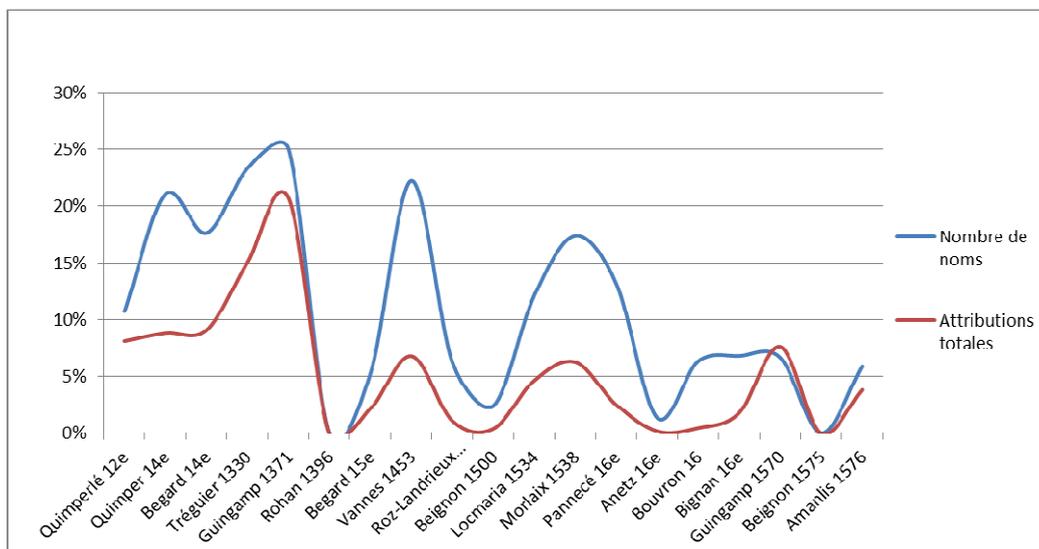


Figure 14 : Autres noms féminins

3.4. La féminisation des noms masculins

L'étude de l'évolution de la féminisation des noms masculins soulève deux difficultés majeures. La première est la carence des sources documentaires car les échantillons féminins que l'on peut constituer sont généralement de taille très réduite avant l'instauration des registres de baptême. La seconde difficulté est celle de la disparité géographique et sociale des sources. L'une des caractéristiques du phénomène est en effet qu'il ne s'est pas produit partout au même moment et dans les mêmes conditions. L'analyse globale des sources bretonnes est de fait biaisée et ne permet pas de saisir parfaitement les spécificités de cette pratique nominative, sa mise en place et son évolution. Pour en comprendre la portée, il fallait disposer d'une source documentaire qui soit à la fois ancienne, volumineuse en termes de noms féminins, socialement stable et qui corresponde à un milieu où la pratique de la féminisation des noms masculins s'était développée dès le Moyen Age central. La collection des testaments de l'Officialité de Besançon présentait l'avantage exceptionnel de rassembler toutes ces conditions. Le corpus comporte 2179 noms

féminins répartis sur une période ininterrompue s'étendant de 1265 à 1560²⁸⁴. Leur analyse apporte donc un éclairage tout à fait intéressant sur le développement des noms masculins féminisés.

Le graphique de la figure 15 présente l'évolution du répertoire féminin tout au long de cette période. Les *noms féminisés* sont tous ceux qui ont été créés à partir d'un nom masculin. Ils se développent à Besançon au cours du XIII^e siècle : ils représentent déjà 35% du corpus féminin en 1265-1299 et atteignent 57% en 1300-1324. Dans cette dernière tranche chronologique, sept des dix noms les plus portés sont des noms masculins féminisés : *Guillemette, Jeannette, Étienne, Simonette, Jacqueline, Guyette, Perrette*²⁸⁵. On voit encore très peu de noms de saintes femmes dans la liste des noms dominants : *Marguerite* se classe au septième rang et on ne relève par ailleurs que quelques rares *Agnès, Agathe, Catherine, Cécile, Élisabeth, Anne* ou *Marie*.

Leur développement se fait au XIV^e siècle, au détriment des noms signifiants qui disparaissent progressivement du répertoire féminin²⁸⁶. Le répertoire des noms masculins féminisés les plus portés reste relativement stable jusqu'au XVI^e siècle, mais on note toutefois la progression continue de la forme brève *Jeanne* au détriment de l'hypocoristique *Jeannette*. Au XVI^e siècle, l'évènement majeur est la grande faveur pour le nom *Claude*, soit sous sa forme épïcène, soit sous la forme *Claudine* plus féminine. Cette nouveauté est directement liée à l'essor du culte de saint Claude à cette époque, en Franche-Comté et dans les régions avoisinantes²⁸⁷. Contrairement à d'autres régions, les noms de *Françoise* et *Louise*, en plein essor au XVI^e siècle, n'y auront pas un grand succès. Les noms de saintes femmes restent toujours minoritaires : *Marguerite, Catherine* et *Anne* figurent dans le classement des dix noms les plus portés en 1525-1560 mais *Marie* est rarissime. Là où les noms masculins féminisés sont très importants, le nom de la Vierge souffre souvent d'un tabou onomastique. Nous y reviendrons.

²⁸⁴ Les statistiques ont été établies à partir de la transcription des testaments réalisée par Ulysse Robert, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, Paris, Imprimerie nationale, 2 tomes, 1902 et 1907.

²⁸⁵ Les autres noms dominants de cette période sont *Isabelle, Marguerite* et *Alix*.

²⁸⁶ Sur ce graphique comme sur celui des figures 17 et 18, les *autres noms* féminins correspondent à l'espace vierge entre les colonnes et la limite des 100%. Ils n'ont pas été représentés afin de mieux mettre en évidence leur déclin dans les derniers siècles du Moyen Âge.

²⁸⁷ Le centre du culte de saint Claude est l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura. Les reliques du saint, redécouvertes en 1160, furent l'objet d'un pèlerinage très populaire à la fin du Moyen Âge. Cf. *infra*, p. 402.

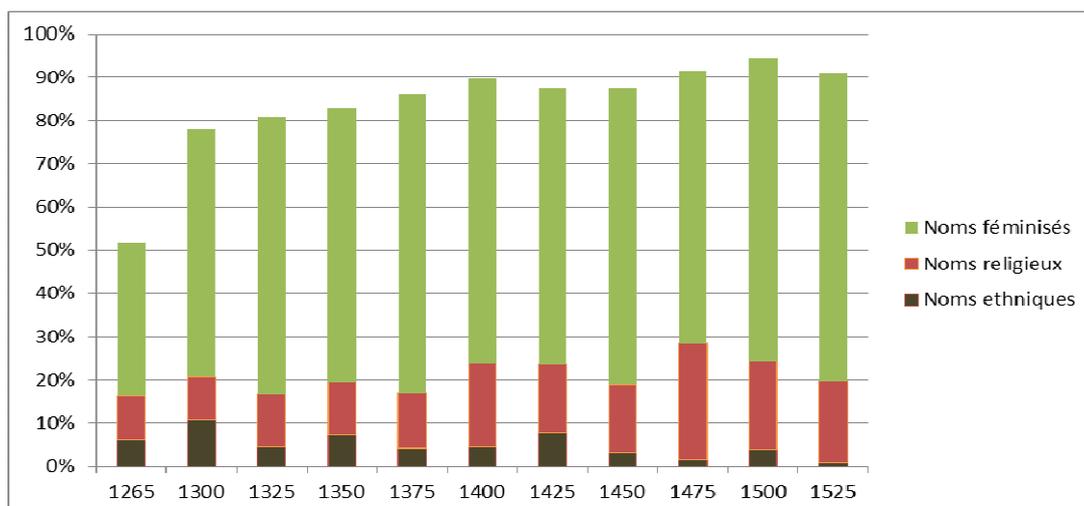


Figure 15 : Évolution du répertoire féminin à Besançon

En Bretagne, la diffusion des noms masculins féminisés se produit également à partir du XIII^e siècle²⁸⁸ mais ce qui frappe surtout, ce sont les divergences profondes entre l'évolution du répertoire féminin à l'ouest et à l'est de la Bretagne. Le graphique de la figure 16 présente en effet des distorsions importantes entre les fréquences des noms masculins féminisés dans les différents échantillons sélectionnés. Globalement, on note une tendance générale à l'augmentation de cette catégorie onomastique mais les fréquences aux XV^e et XVI^e siècles se situent autour de 40% dans certaines localités – que ce soit pour le stock des noms utilisés ou pour la fréquence des attributions – tandis qu'elles oscillent entre 80 et 100% dans d'autres secteurs.

Les graphiques des figures 17 et 18 présentent l'évolution de la typologie des répertoires féminins à l'ouest et à l'est de la Bretagne.

En Bretagne occidentale (figure 17), les noms masculins féminisés étaient encore très faiblement représentés au début du XIV^e siècle : on relève seulement quelques *Johanna*, *Petronilla*, *Oliva* et

²⁸⁸ Le *Livre des miracles des Saints de Savigny*, rédigé en 1243 et 1244, permet de connaître le stock onomastique en usage dans le pays de Fougères dans la première moitié du XIII^e siècle. Dans le répertoire féminin, les noms les plus portés sont ceux de *Marie*, *Jeanne*, *Aalis*, *Pétronille*, *Denise*, *Eremberge*, *Mathilde*, *Nicole* et *Osanna*. Le nom *Pétronille* (*Petronilla*) peut être considéré ici comme une transcription latine abusive du nom *Perrine* car sa fréquence suit celle du nom *Pierre* dans le classement masculin et sa représentativité dans le classement féminin ne concorde pas à l'importance du culte dont pouvait bénéficier sainte Pétronille au Moyen Age. Statistiques réalisées à partir d'un échantillon portant sur 401 noms masculins et 112 noms féminins. Le texte du livre des miracles de Savigny a été publié dans le tome 23 du *Recueil des Histoires des Gaules et de la France*, Paris, Welter, 1894, p. 587-605 (« *Ex libro de miraculis sanctorum savigniacensium* »). Une carte de l'origine géographique des témoins a été réalisée par Daniel Pichot, « Savigny : une abbaye entre Normandie, Bretagne et Maine », dans Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac (dir.), *Bretons et Normands au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2008, p. 241-257 [257].

*Gervasia*²⁸⁹. Le répertoire est alors dominé par les noms bretons. Les *noms féminisés* progressent au XVI^e siècle grâce à l'introduction des noms *Françoise* et *Louise*.

En Bretagne orientale (figure 18), le répertoire est très majoritairement composé de noms masculins féminisés aux XV^e et XVI^e siècles. Le contraste avec le graphique de la figure 17 serait encore plus saisissant si l'on reclassait les noms de *Julienne* et *Pétronille* – très utilisés à l'est et peu fréquents à l'ouest – dans la rubrique des noms masculins féminisés.

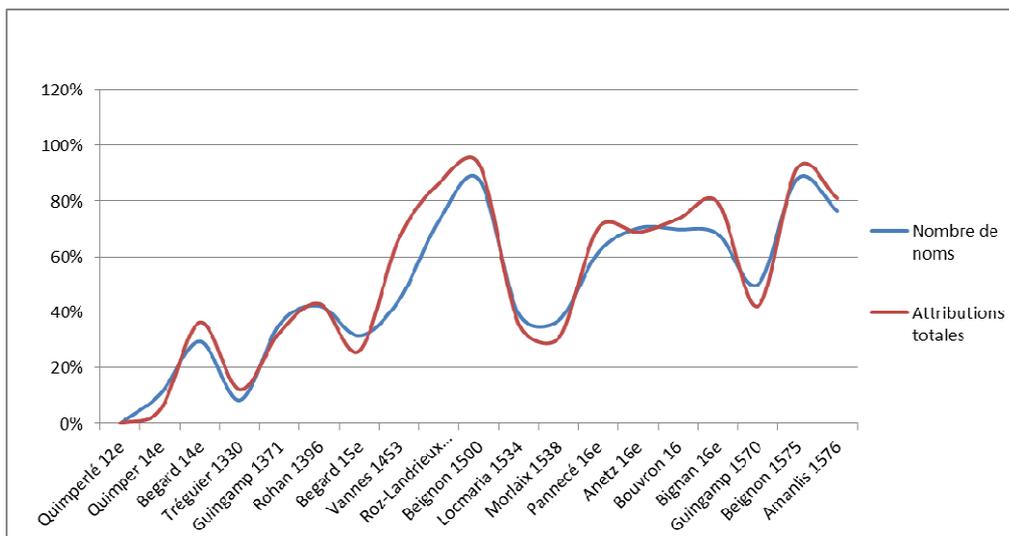


Figure 16 : Noms masculins féminisés

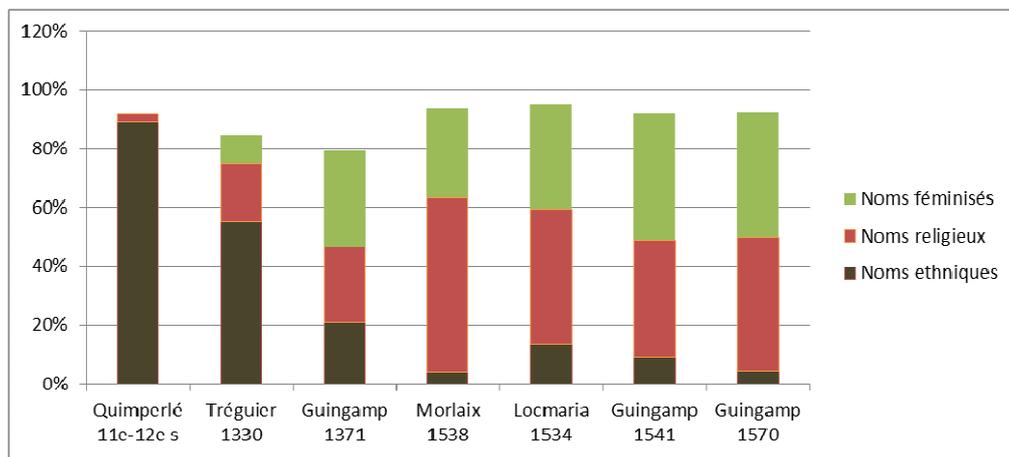


Figure 17 : Évolution du répertoire féminin en Bretagne occidentale

²⁸⁹ Dans l'enquête de canonisation d'Yves Hélor (Tréguier 1330), les *noms ethniques* représentent 55% des attributions, les *noms religieux* 20%, les *noms masculins féminisés* 10% et les *autres noms* 15%.

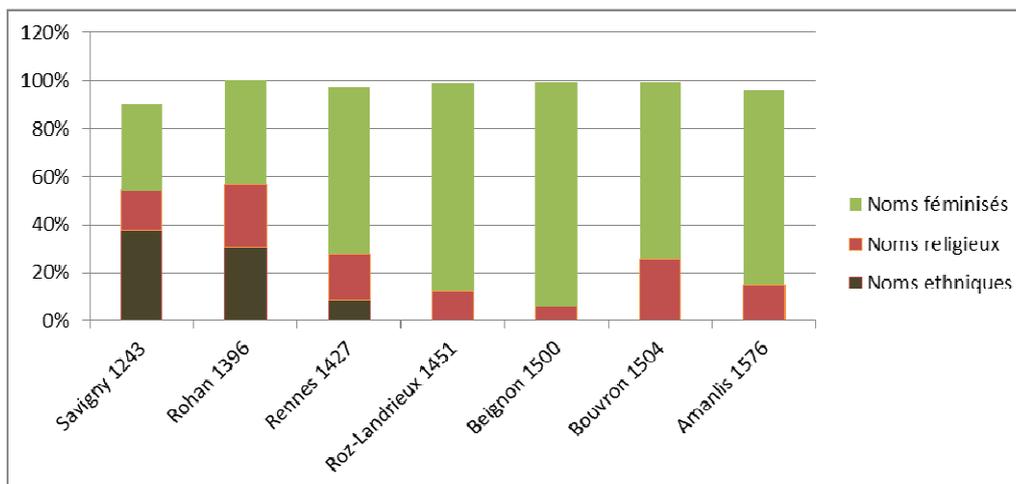


Figure 18 : Évolution du répertoire féminin en Bretagne orientale

François, Louis et leurs dérivés féminins

Les noms de *Françoise* et *Louise* se sont développés dans les répertoires bretons à partir de la seconde moitié du XV^e siècle, en même temps que ceux de *François* et *Louis*. Mais, à la différence de la plupart des autres noms masculins féminisés, ils obtinrent directement le statut de véritables noms féminins au même titre que celui de *Jeanne*, c'est-à-dire qu'ils pouvaient se diffuser indépendamment de leurs correspondants masculins. Nous verrons en effet, plus loin, que la diffusion des noms féminisés est fortement liée à la pratique de la transmission du nom du parrain à la filleule. Comme les parrains transmettaient également leurs noms à leurs filleuls, la pratique a eu pour conséquence de générer des répertoires masculins et féminins extrêmement similaires. Cette concordance, particulièrement frappante dans les classements onomastiques des paroisses de Bretagne orientale (tableaux 9-11, p. 113-114), n'apparaît pas du tout dans les classements des paroisses occidentales (tableaux 7-8, p. 113). La règle ne s'est toutefois jamais appliquée en Bretagne occidentale pour le nom de *Jeanne* premièrement, pour ceux de *Françoise* et de *Louise* par la suite, et leur diffusion est tout à fait indépendante du parrainage masculin. Le développement du nom *Jeanne* se produit en même temps que celui de *Jean* : il y a en arrière-plan de ces attributions le souhait de la survie de l'enfant, qu'il soit garçon ou fille, parce que le nom de *Jean* évoquait l'affection particulière de Jésus pour ce disciple *bien-aimé*, et qu'à ce titre, les parents espéraient que Dieu aimerait tout autant leur enfant s'il portait également ce nom.

L'essor des noms *Louise* et *Françoise* ne s'est produit qu'à la fin du Moyen Age, en même temps que ceux de *Louis* et *François*, quand bien même ils étaient connus depuis longtemps. Dans la monarchie française, le premier porteur du nom *Louis* est Louis le Pieux, fils de Charlemagne. Il sera ensuite régulièrement porté par des souverains carolingiens ou capétiens. C'est le nom monarchique par excellence, en France, et c'est très vraisemblablement la raison pour laquelle il était rarement attribué au Moyen Age. C'est un nom qui signifie le pouvoir, l'autorité et il renvoie

par conséquent à la première fonction dumézilienne de la souveraineté²⁹⁰. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, les tabous onomastiques commencent à tomber et le nom *Louis* glisse peu à peu dans le répertoire populaire. Progressivement, il va grignoter la part du nom *Guillaume* dont le prestige s'étiolé considérablement²⁹¹. Le nom *François* était aussi fortement connoté à la fin du Moyen Âge et renvoyait essentiellement à François d'Assise, mort en 1226 et canonisé deux ans plus tard. En France, le nom tarde à se diffuser, vraisemblablement en raison de la réputation de sainteté de son référent et parce qu'il était le fondateur d'un ordre religieux. Dans l'esprit du temps, attribuer à un enfant un nom très fortement associé aux ordres monastiques revenait à l'inciter à entrer dans les ordres²⁹². La diffusion progressive du nom dans les répertoires populaires, dans le courant du XV^e siècle, est la marque de l'affaiblissement d'un autre tabou onomastique qui imposait aux porteurs d'un nom d'avoir une vie conforme à celle du référent emblématique. On assiste ainsi, dans la seconde moitié du XV^e siècle, à une libéralisation importante des répertoires onomastiques – dont *Louis* et *François* sont les principaux marqueurs – et à une appropriation populaire de certains noms que l'on était réticent à attribuer jusqu'alors. La diffusion des noms *Louise* et *Françoise* à la fin du Moyen Âge est l'expression de cette libéralisation onomastique appliquée au répertoire féminin. Ces deux noms se développent également en Bretagne orientale dans la seconde moitié du XV^e siècle. Le graphique de la figure 18 montre toutefois que les *noms féminisés* étaient déjà bien implantés au XIV^e siècle. Ils ne représentent pas encore la majorité des attributions en raison de la popularité persistante de quelques noms ethniques francs (*Alix*, *Mahaut*, *Aliénor*). L'extinction de ces deniers au XV^e siècle laisse un vide qui ne sera pas occupé par les noms de saintes femmes comme en Bretagne occidentale mais par une déclinaison massive des noms masculins. En certains lieux, les noms masculins féminisés représentent alors plus de 90% des attributions (97% à Beignon en 1500-1524, 98% à Amanlis en 1576-1590). Cette confiscation générale du répertoire étouffe littéralement le développement des noms religieux : rares sont dans ces paroisses les femmes à s'appeler *Marie*, *Anne*, *Catherine* ou *Marguerite*.

Cette dichotomie est l'un des aspects les plus intéressants du développement de l'anthroponymie féminine en Bretagne et il sera plus largement traité dans la dernière partie de cette étude.

²⁹⁰ Il n'y a pas lieu de rattacher le nom *Louis* à un souverain particulier : il signifie la fonction monarchique dans sa globalité.

²⁹¹ Au XV^e siècle, la connotation du nom *Guillaume* qui exprimait jusqu'alors l'idéal chevaleresque se dégrade pour désigner dans la *Farce de Maître Pathelin* un personnage sot et niais : « *Tient-il les gens pour Guillaume ?* » s'exclame ainsi le Drapier pour exprimer son indignation (v. 772). Voir R. Busquet, *Farces du Moyen-Âge*, Paris, Lanore, 1973, p. 31 ; Roger Dragonetti, *Le gai savoir dans la rhétorique courtoise*, Paris, Seuil, 1982, p. 33-48 [chap. 2, « Les Guillaume »] ; Bruno Roy, Michel et Foulques Josseaume, « *C'est ung Guillaume qui a seurnom de Joceaume* », *Moyen Âge*, n° 3-4, 1990, t. 96, p. 503-518.

²⁹² C'est la raison pour laquelle on relève par exemple très peu de *Benoît* dans les listes nominatives du XI^e au XV^e siècle. Le cas du nom *Bernard* (porté par Bernard de Clairvaux) est différent car le nom était populaire avant la naissance de ce dernier. Sa connotation était plutôt guerrière, notamment dans le Midi.

Tableau 7 : Noms de baptême à Locmaria (1534-1556)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	25,4%	Marie	18,1%
Guillaume	9,2%	Jeanne	16,7%
François	6,9%	Marguerite	13,0%
Yves	6,5%	Catherine	11,6%
Alain	5,8%	Levenez	6,0%
Pierre	5,8%	Françoise	5,6%
Louis	4,6%	Louise	4,2%
Goulven	2,7%	Azelice	3,3%
Vincent	2,7%	Béatrice	2,8%
Bertrand	2,3%	Laurence	2,8%
Dix noms les plus portés	71,9%	Dix noms les plus portés	84,2%

Tableau 8 : Noms de baptême à Morlaix (1538-1550)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	20,6%	Marie	19,7%
Yvon	12,5%	Anne	12,7%
Pierre	8,3%	Marguerite	12,3%
François	6,2%	Françoise	11,0%
Jacques	5,7%	Catherine	9,8%
Guillaume	4,6%	Jeannette	6,6%
Alain	3,7%	Louise	3,5%
Olivier	2,9%	Barbe	2,8%
Thomas	2,8%	Michèle	2,4%
Hervé	2,4%	Amicie	2,2%
Dix noms les plus portés	69,5%	Dix noms les plus portés	83,1%

Tableau 9 : Noms de baptême à Roz-Landrieux (1451-1528)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	23,3%	Jeanne	22,5%
Guillaume	15,6%	Guillemette	15,4%
Jacques	4,4%	Julienne	3,8%
Georges	3,9%	Robine	3,8%
Olivier	3,9%	Gillette	3,4%
Alain	3,5%	Macée	3,4%
Étienne	2,8%	Étiennette	3,3%
Pierre	2,8%	Marie	3,1%
Robert	2,8%	Olive	3,1%
Colin	2,5%	Perrine	2,9%
Dix noms les plus portés	65,4%	Dix noms les plus portés	64,7%

Tableau 10 : Noms de baptême à Beignon (1500-1524)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jehan	21,6%	Jehanne	23,6%
Guillaume	15,5%	Guillemette	15,8%
Pierre	13,1%	Perrine	8,9%
Olivier	7,4%	Raoulette	7,3%
Raoul	5,7%	Michèle	6,6%
Robert	5,7%	Jacquette	5,0%
Yvon	3,9%	Olive	4,2%
Michel	3,5%	Julienne	3,5%
Guyon	3,2%	Thomasse	3,5%
Thomas	3,2%	Marie	1,9%
Dix noms les plus portés	82,7%	Dix noms les plus portés	80,3%

Tableau 11 : Noms dominants à Beignon (1575-1599)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	27,0%	Jeanne	23,9%
Pierre	14,3%	Perrine	13,9%
Guillaume	11,5%	Guillemette	11,5%
Julien	6,1%	Julienne	7,0%
Raoul	6,0%	Raoulette	6,3%
Olivier	4,5%	Olive	4,9%
Michel	4,1%	Michelle	4,6%
Thomas	2,3%	Thomasse	2,6%
Jacques	2,2%	Jacquette	2,2%
François	2,1%	Françoise	2,2%
Dix noms les plus portés	80,2%	Dix noms les plus portés	79,2%

3.5. Bourgeois, ruraux et marinières

Le nom de baptême était-il aux XV^e et XVI^e siècles un marqueur socioprofessionnel ? J'ai retenu trois échantillons spécifiques pour aborder cette problématique : le recensement des bourgeois de Guingamp en 1447²⁹³, le recensement des villages de Carnac en 1475²⁹⁴ et la liste des maîtres et armateurs bretons, cités dans les rôles de l'enregistrement maritime de Bordeaux, de 1470 à

²⁹³ Statistiques établies à partir de la transcription de Sigismond Ropartz, *Guingamp : Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, t. 2, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1859, p. 218-270 [« Compte de Denis des Prez »]. Cf. annexe, tableau 87.

²⁹⁴ Statistiques établies à partir de la transcription de Jean Gallet, « Une société rurale bretonne : Carnac en 1475 », *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, t. 108, 1981, p. 15-36. Cf. annexe, tableau 94.

1509²⁹⁵. Ces échantillons présentent plusieurs avantages : ils concernent des catégories socioprofessionnelles bien définies, la taille des échantillons est suffisamment importante²⁹⁶, ils appartiennent tous au pays bretonnant²⁹⁷ et la période chronologique n'est pas trop large. Bref, il s'agit d'échantillons significatifs et comparables. L'étude ne porte toutefois que sur les noms masculins car les échantillons de noms féminins sont insuffisants. Notons enfin que ces listes nominatives donnent des noms d'usage qui peuvent parfois être différents des noms de baptême.

Examinons tout d'abord la taille du stock onomastique : le répertoire des noms disponibles était-il plus ou moins étendu selon les catégories socioprofessionnelles ? La difficulté de cette recherche réside dans la taille des échantillons analysés : plus l'échantillon est grand, plus le nombre de noms s'accroît automatiquement. La comparaison ne peut théoriquement être effectuée que pour des échantillons de taille strictement identique. Cette difficulté peut être résolue en relevant pour tous les échantillons sélectionnés le nombre de noms utilisés pour nommer 80% de la population²⁹⁸. Cet indicateur permet de mesurer avec suffisamment de fiabilité tous les échantillons étudiés, quelle que soit leur taille. Pour les échantillons retenus, les résultats donnent quatorze noms à Guingamp, neuf noms à Carnac et autant pour les marinières (tableau 12). On peut déjà en déduire que l'on utilisait en ville un stock onomastique plus développé qu'en campagne. En fait, le stock de base n'est pas véritablement beaucoup plus étendu mais on y faisait usage d'un volume beaucoup plus important de formes hypocoristiques : *Guillaume* se décline en *Guille*, *Guillou*, *Guihout*, *Guillo*, *Guillemin* ; *Jehan* en *Jehannin*, *Janot*, *Jehannou* ; *Pierre* en *Pezron*, *Perin*, *Perrot* ; *Eon* en *Eonet*, *Philippe* en *Phelippe* ; *Nicolas* en *Colin* ; *Robert* en *Robin* ; etc. En réalité, si l'on écarte ces formes dérivées, on obtient un stock de formes pleines d'une cinquantaine de noms environ. On constate que des formes hypocoristiques sont créées, logiquement, pour les noms les plus portés, qu'il s'agisse de noms francs ou de noms religieux. Par contre, la dérivation est rarissime pour deux autres types de noms, quand bien même ils figurent tout en haut des classements : ceux de *Roland* et *Olivier* d'une part, et tous les *noms ethniques* bretons d'autre part, à l'exception du nom *Yves*. On ne relève en effet aucune forme dérivée aux noms *Alain*, *Hervé*, *Prigent* pour ne citer que les plus fréquents. Si l'hypocoristique constitue une dévalorisation de la forme pleine²⁹⁹, on peut supposer que les noms préservés de ces dérivations possédaient une connotation particulièrement forte qu'il convenait de ne pas

²⁹⁵ Statistiques établies à partir des transcriptions de Jacques Bernard, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 – vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, Appendices. Cf. annexe, tableau 93.

²⁹⁶ La liste des bourgeois de Guingamp comporte 493 noms, celle des paysans de Carnac 212 noms et celle des marinières bretons 486 noms.

²⁹⁷ La ville de Guingamp dépendait de l'évêché de Tréguier, Carnac relevait de l'évêché de Vannes et l'origine de la plupart des marinières bretons était cornouaillaise ou léonarde.

²⁹⁸ Il s'agit des attributions cumulées des fréquences des noms les plus portés.

²⁹⁹ Cf. *supra* p. 39-40.

dégrader (cas de *Roland* et *Olivier*) ou plus simplement que la pratique n'était culturellement pas ancrée (cas des *noms bretons*). Le cas du nom *Yves* est particulier. Dans le recensement des bourgeois de Guingamp, il s'agit du second nom le plus porté après celui de *Jean*. Cependant, sur les quarante-cinq occurrences relevées, on compte un seul *Yves* pour quarante-quatre *Yvon*. Et le premier est manifestement un notable influent de la ville puisqu'il est présenté comme « Maistre Yves de Lannoy ». La référence à saint Yves est si forte que le nom en devient tabou. Seuls les membres des élites s'autorisent à se faire désigner par la forme pleine. L'emploi et la fréquence de la forme hypocoristique manifeste ici *a contrario* le profond respect des Bretons pour leur saint patron.

La fréquence importante des formes hypocoristiques en milieu urbain ne signifie pas pour autant qu'elles n'existaient pas en campagne mais il est probable que leur emploi était moindre, dans la mesure où elles étaient moins nécessaires à l'identification des personnes. C'est la concentration d'une population dans un territoire restreint qui provoque la dilution du répertoire. On constate ainsi à Carnac une faveur exceptionnelle pour le nom *Jean* puisque presque la moitié de la population masculine le porte mais nous n'y voyons pourtant que deux formes : la forme pleine *Jehan* (34% des attributions) et son dérivé *Jouhan* (9% des attributions). L'absence de recours à d'autres formes hypocoristiques ne s'imposait pas car les homonymies pouvaient être atténuées par la simple mention du lieu de résidence, en l'occurrence le village.

Tableau 12 : Nombre de noms utilisés pour nommer 80% de la population

Échantillons	Guingamp	Carnac	Mariniers
Taille de l'échantillon	493	212	486
Nombre total de noms utilisés	70	30	53
Noms utilisés pour nommer 80% de la population	14	9	9

Nous pouvons affiner ces premiers constats en analysant la répartition typologique des stocks utilisés (tableau 13) et la répartition des attributions par catégories onomastiques (tableau 14). Le milieu urbain se distingue d'une autre manière puisqu'il apparaît qu'au XV^e siècle, on y donnait davantage de noms ethniques qu'à la campagne ou en zone côtière où l'on avait plus de faveur pour les noms religieux. Les bourgeois de Guingamp avaient en effet une affection particulière pour quelques anciens noms francs (*Geffroy* et *Hamon* notamment) que l'on ne rencontre pas – ou dans des proportions bien moindres – dans les stocks onomastiques des paysans de Carnac ou ceux des mariniers. On notera par ailleurs la fréquence exceptionnelle des noms *Roland* et *Olivier* qui occupent respectivement les cinquième et sixième rangs du classement guingampais³⁰⁰.

³⁰⁰ *Olivier* figure à la cinquième place à Carnac (6,1% des attributions) et à la treizième place dans le classement des mariniers (1% des attributions). *Roland* est par contre absent de ces deux listes.

Il convient sans doute de ne pas trop exagérer la portée de ce constat mais il semblerait que les références laïques étaient plus répandues en ville qu'à la campagne.

Tableau 13 : Typologie des stocks onomastiques socioprofessionnels (en %)

Échantillons	Bourgeois	Ruraux	Mariniers
Noms ethniques	56%	33%	43%
Noms religieux	41%	60%	55%
Autres noms	3%	7%	2%

Tableau 14 : Répartition des attributions par catégories socioprofessionnelles (en%)

Source	Bourgeois	Ruraux	Mariniers
Noms ethniques	41%	22%	35%
Noms religieux	45%	71%	65%
Autres noms	14%	7%	N/S

3.6. La tonalité sémantique des noms de baptême

Tentons à présent de dégager la tonalité sémantique des différents répertoires. Pour cette analyse, je considère qu'un nom renvoie généralement à un référent ou à un ensemble de référents qui lui donnent une connotation particulière. Cette connotation peut varier avec le temps. Tous les noms n'avaient sans doute pas de connotations culturelles étendues mais ce devait être le cas pour les noms les plus courants. Les différentes connotations sont attachées à certaines qualités ou vertus que l'on souhaite transmettre à l'enfant à travers son nom. Comme les thèmes les plus fréquents sont souvent ceux de la sagesse, de la force ou de la beauté, j'ai choisi d'utiliser comme grille de répartition l'idéologie tripartite des peuples indo-européens telle qu'elle a été définie par Georges Dumézil. Selon cet auteur, l'ensemble des activités sociales et religieuses s'ordonnent dans les civilisations indo-européennes autour de trois fonctions correspondant aux « trois besoins que tout groupement humain doit satisfaire pour survivre – administration du sacré (ou, aujourd'hui, de ses substituts idéologiques), défense, nourriture »³⁰¹. Ces trois fonctions fondamentales sont les suivantes :

- La *fonction sacerdotale*, sous ses deux aspects de la souveraineté et de la spiritualité. Elle est principalement représentée par les rois, les juristes et les prêtres. Les vertus qui lui

³⁰¹ Georges Dumézil, *Mythe et épopée, L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Paris, Gallimard, 1968, p. 48

sont attachées sont notamment celles de la justice et de la sagesse mais aussi l'équité, l'intelligence, l'excellence.

- La *fonction guerrière*, qui maintient l'ordre. Elle est exercée principalement par les soldats et les guerriers et est associée aux thèmes de la force, du courage et de l'héroïsme.
- La *fonction nourricière* est garante de la richesse et de l'abondance. Socialement, elle s'applique à toutes les activités économiques et productives. Par extension, elle concerne également la fécondité et la reproduction. Ses principales caractéristiques sont la générosité, la beauté, le désir, le plaisir, la paix, la chance³⁰².

Un même nom de baptême peut se rattacher simultanément à plusieurs de ces catégories. Pour définir la fonction dominante, il faut pouvoir discerner pour chaque nom les qualités ou vertus qui lui étaient culturellement attachées. Ces qualités générales sont quelquefois explicitées par les nommeurs dans nos sources documentaires mais cela est relativement rare. Les noms religieux renvoient généralement à un personnage bien identifié et l'iconographie permet fréquemment d'en déterminer la fonction principale. La recherche est moins aisée pour les *noms ethniques* mais il est possible de retrouver les connotations en se référant aux figures historiques célèbres ou aux personnages popularisés par la littérature et le théâtre, voire à l'étymologie.

La question des dévotions ne se pose pas dans une analyse sémantique. On s'intéresse à l'image signifiante que pouvait renvoyer un nom à une époque donnée. Cette dimension était d'autant plus fondamentale au Moyen Age qu'il n'existait pas encore de consignes religieuses en matière onomastique. Les nommeurs choisissaient leurs noms dans un « stock disponible » fortement limité par les contraintes familiales et sociales mais, dans cet espace réduit, il est vraisemblable que la tonalité sémantique était un critère déterminant des choix opérés. Il est donc envisageable de tenter de comprendre, par le biais de cette analyse, les spécificités et les évolutions des répertoires. Les noms nous renseignent ainsi sur les préoccupations et les aspirations essentielles d'une population, sur les besoins qu'elle cherche à satisfaire en priorité.

Pour Georges Dumézil, la finalité des trois fonctions est de permettre à une société de subsister en satisfaisant ses besoins primordiaux. Du point de vue sémantique, cette perspective est aussi celle de la nomination car sa finalité est souvent de favoriser la survie de l'enfant, de lui garantir une vie longue et heureuse par la satisfaction de ses besoins physiologiques primaires. En ce sens, le nom est investi d'une fonction protectrice. Les trois fonctions duméziliennes recouvrent trois aspects de la protection attendue : spirituelle, militaire ou nourricière. Très schématiquement, la

³⁰² Cf. Georges Dumézil, *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*, Bruxelles, Latomus, 1958 (*Collection Latomus*, vol. 31), p. 18-19 ; Pierre Smith, Dan Sperber, « Mythologiques de Georges Dumézil », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3-4, 1971, p. 559-586 [561] ; Éric de Putter, *Les trois fonctions indo-européennes et l'instrument de musique*, thèse de doctorat en Sciences religieuses, Université de Strasbourg, 2009, p. 18.

première fonction renvoie à la divinité, la seconde possède une connotation plutôt masculine tandis que la troisième fait davantage écho à la protection maternelle. Le nom évoque l'idée d'une protection mais il n'y a pas lieu d'y voir *a priori*, au Moyen Age, la marque d'une allégeance à l'égard du personnage référent ou d'une demande de mise sous protection. C'est le nom lui-même qui est censé apporter la protection.

Il ne s'agit pas ici de vérifier si les registres thématiques anthroponymiques confirment ou non la thèse de l'idéologie tripartite des civilisations indo-européennes. Les attributs spécifiques des différentes fonctions recourent très largement le vocabulaire utilisé dans la composition des anciens noms de personnes. Il est donc commode de reprendre le classement défini par Georges Dumézil pour essayer d'apporter un éclairage supplémentaire sur une société à travers ses pratiques nominatives. L'étymologie des anciens noms bretons ou francs était en effet très caractéristique. Souvent construits à partir de termes relevant de la seconde fonction (la force, le combat, la valeur, la bravoure, la course, la victoire, etc.), les noms masculins étaient fréquemment associés à des termes se rattachant à la première fonction (la sagesse, la royauté, l'esprit, la perfection, etc.) ou à la troisième (l'abondance, le bonheur, la richesse, la générosité, etc.). Les noms féminins bretons privilégiaient quant à eux des notions apparentées à la première ou à la troisième fonction (la beauté, l'éclat, la pureté, la majesté) tandis que les noms féminins francs exaltaient davantage les qualités viriles et guerrières caractéristiques de la seconde fonction³⁰³. Il me semble que ces considérations n'avaient nullement disparu lorsque l'on abandonnât entre le IX^e et le XI^e siècle l'usage des *noms composés* pour leur préférer des *noms entiers*³⁰⁴. Des préoccupations ou aspirations identiques s'expriment dans l'anthroponymie de la seconde moitié du Moyen Age par le biais des personnages référentiels.

Je me propose d'établir ci-dessous un essai de classification dumézilienne des noms les plus portés par les bourgeois de Guingamp, les villageois de Carnac et les maîtres et armateurs de navires bretons. Le classement des dix noms les plus portés dans chaque échantillon est présenté sous forme graphique dans les figures 21 à 23 (p. 124).

Noms associés à la fonction sacerdotale

J'inclus dans cette catégorie les noms de *Pierre, Yvon, Olivier, Alain, Riou* et *Henri*.

Le nom de **Pierre** renvoie sans ambiguïté au premier des apôtres, à celui qui avait reçu du Seigneur les « clefs du Royaume des Cieux ». Ces clefs constituent d'ailleurs ses attributs iconographiques principaux. Pierre incarne la souveraineté religieuse.

³⁰³ Bernard Tanguy, « Les noms d'hommes et les noms de lieux », dans le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998, p. 51-57.

³⁰⁴ Cf. *supra* p. 14, 93-94.

À partir du XIV^e siècle, le nom **Yvon** renvoie à la figure de saint Yves qui fut au cours de sa vie prêtre et juge ecclésiastique. Il possède toutes les caractéristiques de la fonction sacerdotale.

Archétype de la sagesse et du bon conseil dans la *Chanson de Roland*, **Olivier** s'inscrit prioritairement dans cette catégorie mais son champ sémantique est bien plus large puisqu'il est également un guerrier et qu'il est en outre reconnaissable à sa beauté, attribut caractéristique de la troisième fonction³⁰⁵. Son nom même fait référence à un arbre auquel on accordait dans l'Antiquité les plus belles qualités : la force, la sagesse, l'immortalité, la richesse, l'abondance³⁰⁶. Ce nom représente un idéal de perfection. Dans le registre religieux son équivalent pourrait être l'archange *Michel*, un personnage à la fois juge et guerrier, possédant la beauté de l'ange.

En Bretagne, le nom **Alain** renvoie d'abord aux comtes et aux ducs qui ont régné sur la Bretagne depuis Alain le Grand au IX^e siècle jusqu'à Alain Fergent au XII^e siècle. C'est sans doute le prestige du nom qui amena Geoffroy de Monmouth, auteur d'une *Histoire des rois de Bretagne*, composée en 1136, peu après la mort d'Alain Fergent (1115), à l'attribuer à deux autres représentants de la dynastie mythique de Conan Meriadec³⁰⁷. À la fin du Moyen Âge, ce nom évoque la souveraineté bretonne.

Le nom **Riou** n'a pas de référent prestigieux. Je le classe dans la première fonction en raison de son étymologie : il s'agit d'un hypocoristique construit à partir du terme *Ri-* signifiant « roi » en breton.

Le nom **Henri** renvoie quant à lui aux monarques d'Angleterre : huit souverains l'ont porté depuis Henri 1^{er} (1100-1135) jusqu'à Henri VIII (1509-1547). Il était particulièrement en faveur au XV^e siècle³⁰⁸.

Noms associés à la fonction guerrière

J'inclus dans cette catégorie les noms de *Guillaume, Roland, Geoffroy, Guyon, Hamon* et *Jacques*.

³⁰⁵ Cf. *supra*, p. 73.

³⁰⁶ Cf. Marcel Detienne, « L'olivier : un mythe politico-religieux », *Revue de l'histoire des religions*, t. 178, n° 1, 1970, p. 5-23 ; Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire *Roland et Olivier* », *Annuaire de l'institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, t. 10, 1950, p. 371-401 [382-383].

³⁰⁷ Geoffroy de Monmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008, p. 274-283. Cf. Pierre-Yves Quémener, *Saint Alain, en quête d'identité*, 2012, étude mise en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER> [consultée le 24 juin 2018]. Le nom *Alain* sera repris comme nom de lignée par les vicomtes de Rohan du XII^e au XV^e siècle.

³⁰⁸ Règnes d'Henri IV (1399-1413), d'Henri V (1413-1422), d'Henri VI (1422-1461) et d'Henri VII (1485-1509). En France, à l'exception d'Henri 1^{er}, roi des Francs de 1031 à 1060, le nom *Henri* ne sera pas porté avant le XVI^e siècle (Henri II de 1547 à 1559, Henri III de 1574 à 1599). Les porteurs n'étaient en outre pas destinés à la couronne : Henri 1^{er} est le fils cadet de Robert le Pieux, Henri II est le second fils de François 1^{er} et Henri III le quatrième fils d'Henri II. Sept souverains du Saint-Empire romain germanique ont par ailleurs porté le nom d'*Henri* entre le X^e et le XIV^e siècle mais leur influence en Bretagne devait être bien moindre que celle des souverains anglais qui ont exercé une domination importante sur le duché entre le XII^e et le XIV^e siècle.

Le nom **Guillaume** est l'un de ceux qui représentent le plus parfaitement la seconde fonction. Je renvoie ici à ce qui a été dit précédemment à propos des noms *Jean* et *Guillaume* dans la littérature réaliste du XIII^e siècle³⁰⁹.

La classification de **Roland** dans cette catégorie va également de soi. Son prototype – le Roland de la *Chanson* – s'illustre superbement par sa prouesse et son héroïsme. Olivier est certes tout autant vaillant mais il incarne davantage une combativité réfléchie tandis que son compagnon personnifie la force brute, obstinée et farouche³¹⁰.

Les noms de **Geffroy**, **Guyon** et **Hamon** ne renvoient pas à des référents prestigieux. Par défaut, je les classe dans la seconde fonction car, à la fin du Moyen Age, ces noms sonnaient probablement comme des noms de chevalerie. De très nombreux personnages de la littérature chevaleresque portent en effet ces noms : Ernest Langlois a ainsi recensé 155 personnages nommés *Gui* ou *Guion* dans les chansons de geste, 63 *Jofroi* et 7 *Gaufroi*, 9 *Hamon* et 15 *Aimon*, dont Aymon de Dordon, le père des célèbres *Quatre fils Aymon*³¹¹.

Je choisis également de classer le nom de **Jacques** dans la seconde fonction : le nom renvoie principalement à l'apôtre Jacques le Majeur qui fut, avant d'être le modèle du pèlerin, l'archétype du saint guerrier, le *Matamore* venant au secours des chrétiens contre les infidèles. À la fin du Moyen Age, cette connotation lui était toujours associée comme en témoigne la célèbre gravure de Martin Schongauer qui se diffusa alors dans toute l'Europe (figure 19)³¹².

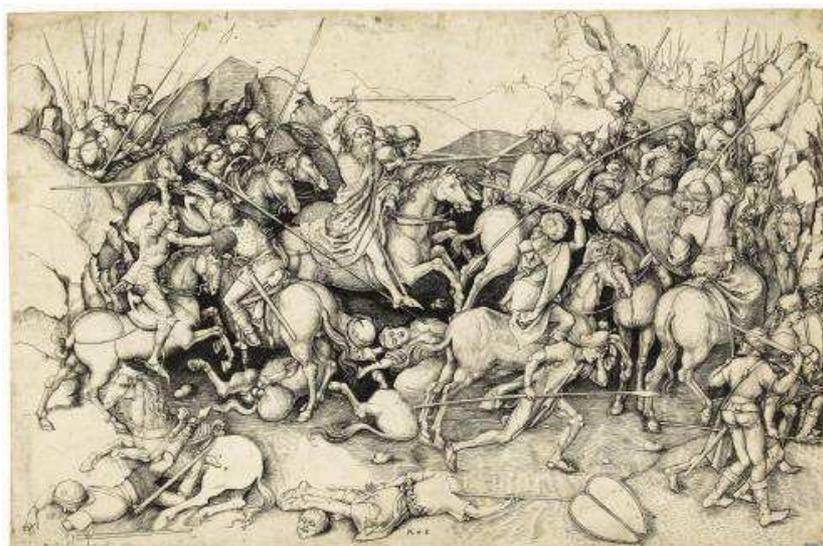


Figure 19 : Le combat de saint Jacques à Clavijo
Gravure de Martin Schongauer, réalisée entre 1475 et 1480

³⁰⁹ Cf. *supra*, p. 70-73.

³¹⁰ Cf. Bernard Cerquiglini, « Roland à Roncevaux, ou la trahison des clercs », *Littérature*, n° 42, 1981, p. 40-56.

³¹¹ Ernest Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, Paris, Bouillon, 1904.

³¹² Émile Mâle, *Les saints compagnons du Christ*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 151

Noms associés à la fonction nourricière

J'inclus dans cette catégorie les noms de *Jean* et de *Nicolas*.

La tonalité sémantique du nom **Jean** est polymorphe. Historiquement, le nom renvoie à deux personnages bibliques célèbres, Jean le Baptiste et Jean l'Apôtre. Dans notre approche fonctionnelle, la figure du baptiste peut toutefois être écartée car elle ne renvoie pas à un idéal fort et attractif. Jean-Baptiste n'est pas véritablement un modèle d'identification, il est le précurseur, l'annonciateur du Christ. Son nom évoque certes la cérémonie du baptême, et donc indirectement la nomination, mais il est difficile d'associer à son personnage des qualités que l'on souhaiterait transmettre à un nouveau-né. Il en va différemment avec la figure de l'apôtre. C'est d'abord le disciple *bien-aimé*, le favori du Seigneur, et, du point de vue iconographique, il représente dans la tradition occidentale la jeunesse et la beauté, voire une certaine féminité, notamment dans les représentations de la *dernière Cène* (cf. figure 20)³¹³.

Nous avons vu précédemment que le nom *Jean* signifiait la sagesse et la beauté dans la littérature réaliste du XIII^e siècle³¹⁴. Je choisis de le classer ici dans la troisième fonction parce que c'est précisément par sa beauté que Jean se distingue dans l'iconographie des autres disciples (cf. la représentation de Jean, assis à la gauche de Jésus, dans le tableau de Dieric Bouts, figure 20).



Figure 20 : Dieric Bouts, *La dernière Cène* (vers 1468)
Le retable du Saint-Sacrement, Église Saint-Pierre, Louvain

³¹³ Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien, tome III, Iconographie des saints, vol. II (G-O)*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 711. Sur « le problème johannique », voir Jean-Louis Biget, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17, 1982, p. 318-319.

³¹⁴ Cf. *supra*, p. 72.

Les trois principaux apôtres, Pierre, Jacques et Jean, forment ainsi une triade assez représentative des trois fonctions duméziliennes et de leur hiérarchie. Il n'en demeure pas moins que la connotation d'un nom est souvent constituée des significations particulières que chacun veut bien y associer³¹⁵.

Le nom de **Nicolas** renvoie immanquablement à saint Nicolas, évêque de Myre au IV^e siècle. Sa vie et ses miracles ont été longuement développés par Jacques de Voragine dans la *Légende dorée*. Cependant, nous n'y trouvons pas l'histoire des trois enfants assassinés par un hôtelier, mis en morceaux dans un saloir avant d'être ramenés à la vie par l'intervention du saint³¹⁶. Ce fut pourtant l'une des scènes les plus représentées dans l'iconographie de saint Nicolas à la fin du Moyen Age. Elle a largement contribué à donner de lui l'image d'un protecteur privilégié des enfants en bas âge. Plusieurs de ses miracles évoquent la nourriture, la santé et la richesse et justifient assurément le classement de son nom dans la *fonction nourricière*.

Le nom de **François** peut s'inscrire dans les trois catégories par sa référence incontournable à François d'Assise, personnage hors normes s'il en est. François rêve de richesses et de chevalerie mais il renonce finalement à tout pour prôner des valeurs d'humilité, de partage, de générosité et de paix. Il revêt donc à la fois les caractéristiques de la fonction sacerdotale (l'humilité est une forme de sagesse), de la fonction guerrière par son idéal chevaleresque, et de la fonction nourricière par son goût du partage³¹⁷.

L'anthroponymie socioprofessionnelle et ses valeurs sémantiques

Examinons à présent quels étaient les répertoires préférés des bourgeois, des paysans et des marins bretons à la fin du Moyen Age.

³¹⁵ Voir *infra*, p. 355-357, les sens multiples attribués par Dante au nom *Jeanne*.

³¹⁶ Jacques de Voragine, *La légende dorée*, *op. cit.*, p. 28-36 ; Arthur Martin et Charles Cahier, *Vitraux peints de Saint-Étienne de Bourges*, Paris, 1842, p. 262 ; Charles Cahier, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris, Poussièguez, 1867, t. I, p. 303-304 ; Émile Male, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, Colin, 1910, p. 336-337.

³¹⁷ Les richesses fondent la troisième fonction parce qu'ils renvoient à la prospérité ; les notions de partage et de générosité en sont un prolongement moral. Sur l'idéologie chevaleresque de saint François, voir Jacques Dalarun, *François d'Assise en questions*, Paris, CNRS, 2016, p. 39-53 [« *Quête du Graal et commerce de Pauvreté* »]. François d'Assise était par ailleurs un modèle d'humilité que l'on considérait au Moyen Age comme une vertu. Sur ce sujet, voir Michel Zink, *L'humiliation, le Moyen Age et nous*, Albin Michel, 2017.

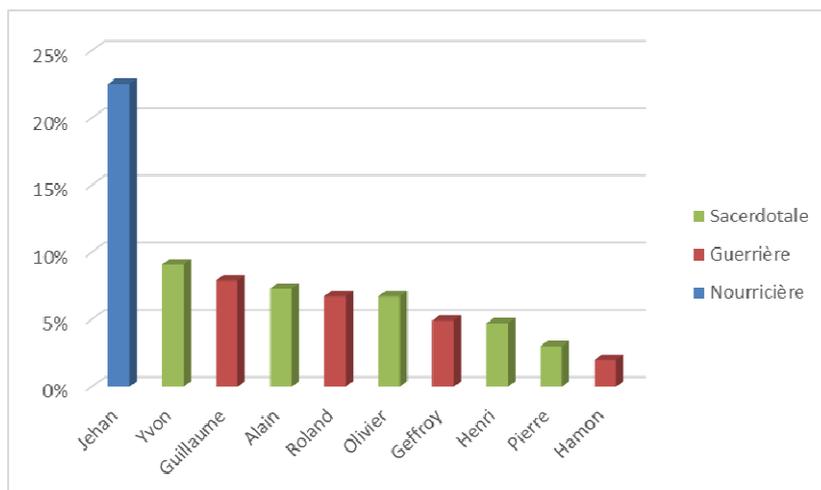


Figure 21 : Les bourgeois de Guingamp en 1447

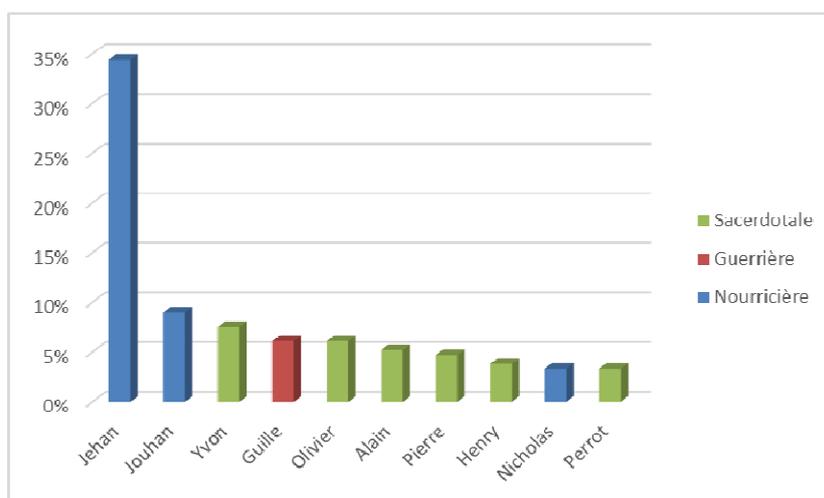


Figure 22 : Les villageois de Carnac en 1475

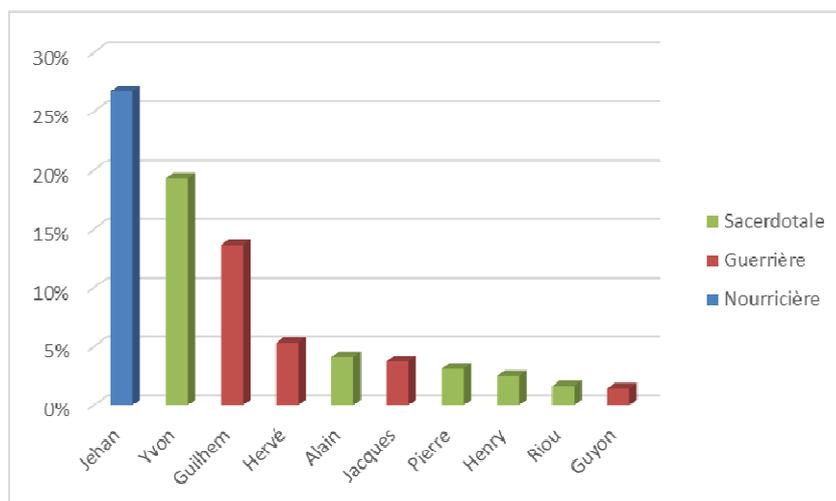


Figure 23 : Les maîtres de navires bretons en 1470-1509

L'interprétation de ces graphiques requiert un « mode d'emploi » adéquat. Dans le cadre d'une recherche sémantique, je considère que le nom est l'expression d'un idéal désiré. Par définition, l'idéal s'oppose à la réalité, l'idéal est quelque chose qui fait défaut, quelque chose que l'on veut obtenir ou réaliser. L'acte de nomination investit le porteur du nom d'une mission spécifique : c'est sur lui que reposent les espoirs des nommeurs pour la réalisation de l'idéal. Le niveau de popularité d'un nom renseigne par conséquent sur l'importance des besoins à combler dans une population si elle se sent en mesure de les combler par elle-même. Très schématiquement, les trois fonctions sacerdotale, guerrière et nourricière correspondent à trois besoins fondamentaux : la justice, la sécurité et l'abondance. Les populations des trois échantillons étudiés exercent toutes des activités de production qui se rattachent par définition à la troisième fonction : ils sont artisans ou commerçants, laboureurs ou marins. Cette identité commune ne leur impose en aucun cas de choisir uniquement des noms qui seraient en lien avec leur fonction sociale. Le nom ne décrit pas un état mais dit ce que l'on aimerait être.

Les trois populations s'accordent pareillement sur le choix des trois premiers noms : systématiquement et dans le même ordre nous avons *Jean* (ou son dérivé *Jouhan*), *Yvon* et *Guillaume*. On aura remarqué que ces trois noms représentent également les trois fonctions duméziliennes.

Le nom *Jean* est largement plébiscité dans tous les échantillons. Il pourrait exprimer l'incertitude des populations à assurer leurs moyens de subsistance. C'est à Carnac que la suprématie du nom est la plus écrasante : il représente 43% des attributions si l'on inclut la variante *Jouhan*. La part significative du nom *Nicolas* dans ce corpus accroît encore la prédominance des noms liés à la fonction nourricière et reflète l'image d'une communauté où les conditions de vie étaient sans doute précaires.

Le nom *Yvon* exprime le sens de la justice et de l'équité. Ce sentiment est particulièrement fort chez les maîtres de navires. Le choix du nom reflète *a contrario* un sentiment d'injustice sociale et supporte une forme de revendication populaire. Cette attitude n'est pas propre au milieu des marins : on relève des taux d'attribution du nom *Yvon* quelquefois très élevés en milieu rural dans le Léon (23% à Ploudiner en 1413)³¹⁸ et dans l'évêché de Tréguier (21% à Plouguiel en 1427)³¹⁹ ainsi qu'en milieu urbain (20% à Morlaix en 1427)³²⁰. Il faut noter par ailleurs que le

³¹⁸ Minu de rachat de Jehan le Barbu en Léon en 1413, *Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la chambre des comptes de Bretagne*, document transcrit par Hervé Torchet, consultable en ligne sur le site <http://www.laperenne-zine.com> [consulté le 24 décembre 2018]. Voir aussi *Bibliothèque Nationale*, Paris, F11531, p. 387. Statistiques complètes en annexe, tableau 78.

³¹⁹ Statistiques complètes en annexe, tableau 82, établies à partir des transcriptions publiées par Hervé Torchet, *Réformation des fougues de 1426, Diocèse ou évêché de Tréguier*, La Pérenne, 2003, p. 61-62.

³²⁰ Statistiques complètes en annexe, tableau 79, établies à partir des transcriptions publiées par Hervé Torchet, *Réformation des fougues de 1426, Diocèse ou évêché de Léon*, La Pérenne, 2009, p. 123-125.

choix du nom *Yvon*, comme expression la plus représentative de la fonction sacerdotale, est propre à la basse Bretagne. En haute Bretagne, comme ailleurs en France septentrionale, il est toujours remplacé par le nom *Pierre*. Les deux noms recouvrent le même champ sémantique.

Les attributions du nom *Guillaume* sont particulièrement fortes chez les maîtres de navires et chez les bourgeois de Guingamp où l'on observe également d'autres noms liés à la fonction guerrière (*Roland*, *Geffroy* et *Hamon* à Guingamp ; *Hervé*, *Jacques* et *Guyon* pour les mariners). La fréquence relativement faible des noms de cette catégorie à Carnac ne doit pas être interprétée comme si les besoins de sécurité étaient totalement satisfaits dans cette population, mais sous l'angle de la capacité ou de la prétention d'une population à assumer cette sécurité par ses propres moyens : la préoccupation essentielle des paysans de Carnac est leur subsistance quotidienne, ils ont délégué à d'autres le soin d'assurer leurs droits et leur sécurité. *A contrario*, le répertoire onomastique des bourgeois de Guingamp révèle qu'ils ont la volonté de prendre en mains leur sécurité, ou tout au moins d'y contribuer.

3.7. Le marquage onomastique de la noblesse

Est-ce que la noblesse se distinguait de l'ensemble de la population par un répertoire onomastique particulier ? Une réponse peut être apportée à cette question en comparant les statistiques propres à ce milieu avec les statistiques présentées au point précédent. Pour réduire les risques de surinterprétation, j'ai sélectionné deux échantillons caractéristiques du XV^e siècle, l'un spécifique au pays bretonnant (Noblesse de Tréguier et Goëlo en 1437)³²¹, l'autre rassemblant une population majoritairement francophone (Noblesse de Saint-Brieuc en 1479)³²². Je complète cet examen par l'observation de quelques autres statistiques issues de montres de la noblesse, tenues au tournant du XVI^e siècle, dans d'autres villes de Bretagne ou de Normandie.

La première impression qui se dégage de ces graphiques est celle de la suprématie indéniable du nom *Jean* dans la noblesse comme dans l'ensemble de la population. Dans les deux exemples, il rassemble 23% des attributions si l'on inclut la variante *Jouhan*. Ce constat amène à relativiser l'interprétation de la faveur du nom *Jean* en milieu populaire : le désir de prospérité et de paix n'est pas un monopole du bas peuple au XV^e siècle.

³²¹ Statistiques complètes en annexe, tableau 85, établies à partir des transcriptions publiées par Hervé Torchet, consultables en ligne sur le site <http://www.laperenne-zine.com> [« Serment des nobles de Tréguier et Goëlo en 1437 », consulté le 24 décembre 2018]. Documents originaux conservés aux *Archives départementales de Loire-Atlantique, Trésor des chartes du duc de Bretagne*, cotes E-144 à E-147.

³²² *Montres de l'évêché de Saint-Brieuc tenues en l'an 1479*, Transcription publiée initialement par Pol Potier de Courcy dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1870, p. 285-331, en ligne sur le site www.tudchentil.org [consulté le 24 décembre 2018].

Les cinq noms suivants les plus portés par les nobles de Tréguier et Goëlo sont ceux d'*Yvon*, *Alain*, *Roland*, *Guillaume* et *Olivier*. Nous avons à peu près les mêmes noms à Saint-Brieuc (*Guillaume*, *Pierre*, *Olivier*, *Roland*, *Alain*) à ceci près qu'*Yvon* a laissé sa place à *Pierre*. On remarque par ailleurs que les fréquences sont relativement proches pour ces différents noms dans le premier échantillon alors qu'elles régressent plus brutalement dans le second. Le classement des noms dominants est très différent dans les deux exemples et cette remarque s'applique notamment au nom *Guillaume*, classé second à Saint-Brieuc avec près de 15% des attributions et seulement cinquième à Tréguier avec 7% d'attributions. Le rapprochement avec d'autres corpus de la noblesse bretonne montre plus ou moins ces mêmes noms dans les classements de tête, sans ordre bien défini toutefois si ce n'est la prédominance de *Jean*.

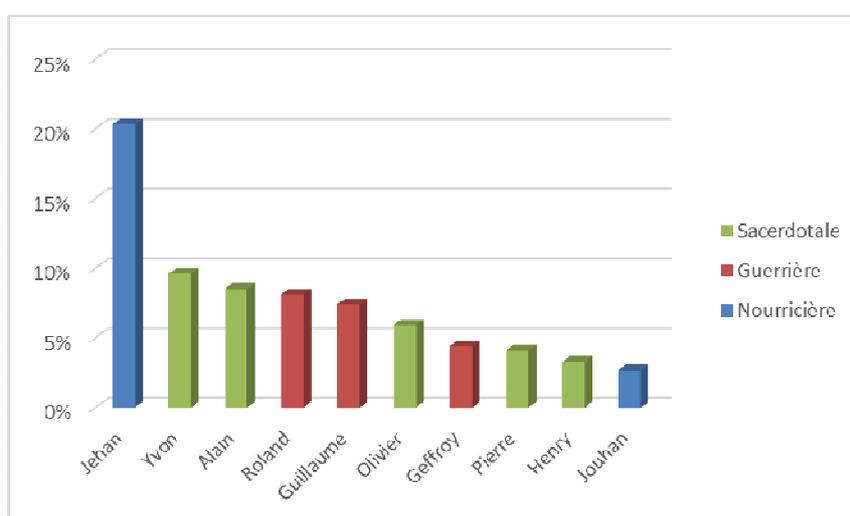


Figure 24 : Noms des nobles de Tréguier et Goëlo en 1437

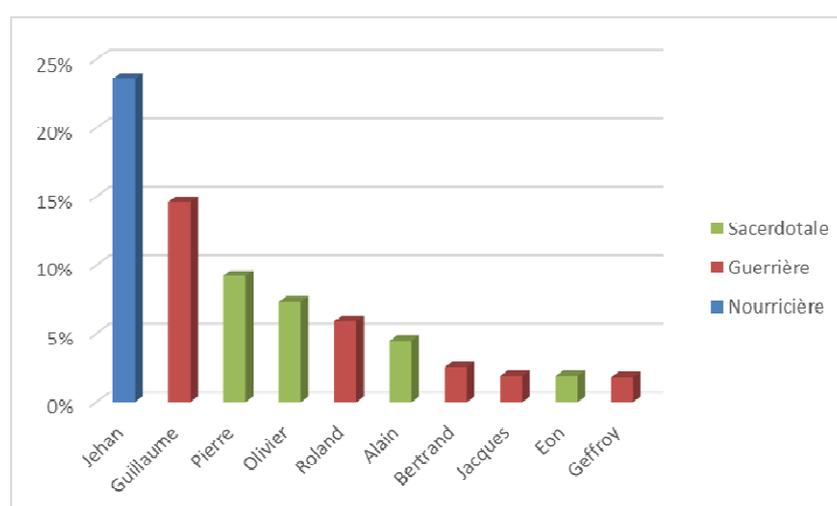


Figure 25 : Noms des nobles à la montre de Saint-Brieuc de 1479

Hormis le fait que le nom *Guillaume*, marqueur essentiel de la fonction guerrière, se place fréquemment en seconde place dans les corpus de la noblesse, il n'y a pas un répertoire onomastique propre à ce milieu social si l'on prend en compte uniquement les noms les plus portés. La différence réside davantage dans l'appropriation primitive de certains noms qui se popularisent d'abord dans la noblesse avant de se diffuser dans l'ensemble de la population. On le constate notamment aux XV^e et XVI^e siècles pour les noms *François* et *Louis*. On remarque par ailleurs une faveur quelquefois plus prononcée pour le nom de *Maurice*, autre marqueur onomastique de la fonction guerrière, et l'usage presque exclusif, quoique très limité, de quelques noms empruntés à la littérature arthurienne comme il a été indiqué précédemment³²³.

L'hypothèse des besoins sociaux inassouvis montre toutefois ses limites s'agissant de la noblesse, tant il est peu probable qu'en partageant un même répertoire onomastique avec les milieux populaires, les membres de la noblesse partageraient pour autant avec eux les mêmes préoccupations. Il n'en demeure pas moins que la forte concentration des attributions sur quelques noms dominants s'explique certainement par les connotations qui y étaient attachées. En ce sens la nomination est une investiture : l'enfant est censé recevoir par sa nomination un certain nombre de qualités qui le rendront apte à réaliser les aspirations du nommeur.

Deux témoignages médiévaux bien attestés illustrent parfaitement cette conception.

En 591, le roi Gontran vint à Paris pour baptiser le fils de son frère Chilpéric 1^{er}. Grégoire de Tours rapporte qu'il décida de lui donner le nom de *Clotaire*, en mémoire de son grand-père, Clotaire 1^{er}, et qu'il prononça alors ces paroles : « Que cet enfant grandisse et qu'il réalise ce que son nom signifie, qu'il jouisse de la même puissance que jadis celui de qui il a reçu le nom »³²⁴. Plus tard, en Lorraine, au X^e siècle, l'épouse de Teutbert, comte de Saulnois, donne naissance à un fils. Le père se rend à l'abbaye de Saint-Arnoul où il fait baptiser l'enfant par l'abbé du lieu qui décide de lui donner le nom de *Benoît*, au grand dam de la mère qui s'exclama, toute triste en l'apprenant : « Ce nom ne convient qu'aux moines qui renoncent au siècle, car il a été tiré pour eux de saint Benoît ! », ce à quoi Teutbert rétorqua : « C'est bien ce que notre fils sera, avec le temps »³²⁵.

Ces exemples montrent bien à quel point les noms pouvaient avoir une valeur programmatique, que ce soit par leur étymologie ou par leurs références historiques ou culturelles. Cette « tonalité sémantique » justifiait pour une large part l'adoption ou le rejet de certains noms. Il est clair cependant que ce n'était pas le seul critère du choix d'un nom, et pas nécessairement le plus important.

³²³ Cf. *supra*, p. 105.

³²⁴ Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, t. 2, Paris, Les Belles Lettres, 1963, p. 309 [Livre 10, chap. 28]. Le nom *Clotaire* signifiait en dialecte francique « célèbre dans la guerre ».

³²⁵ Michèle Gaillard, *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge, Le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 191 ; Joseph Depoin, « De la propriété et de l'hérédité des noms dans les familles palatines », *Revue des études historiques*, 1902, p. 546-547.

3.8. Noms de baptême et aires linguistiques au XV^e siècle

J'ai signalé précédemment l'évolution différente des répertoires onomastiques de haute et basse Bretagne du XI^e au XIV^e siècle, marquée par une diffusion bien plus rapide des noms d'apôtres à l'est qu'à l'ouest³²⁶. Comment la situation a-t-elle évoluée au XV^e siècle ?

Les noms masculins

Pour cette analyse, j'ai comparé des statistiques établies à partir des rôles de la réformation des fouages de 1426-1429 dans les évêchés de Léon et Tréguier (ville de Morlaix, pays bretonnant, figure 26)³²⁷ et dans l'évêché de Rennes (pays francophone, figure 27)³²⁸.

Dans les deux échantillons, les noms religieux représentent déjà plus de 60% des attributions : 62% tant à Morlaix que dans le pays de Rennes. L'autre point commun est la prépondérance incontestable du nom *Jean* : 30% à Morlaix, 34% à Rennes.

Les deux populations diffèrent par contre pour le choix des noms dominants : on en compte cinq à Morlaix (*Jean*, *Yvon*, *Hervé*, *Alain* et *Guillaume*) mais seulement trois dans l'évêché de Rennes (*Jean*, *Guillaume* et *Pierre*). En pays bretonnant, trois noms à forte connotation bretonne occupent la tête du classement derrière *Jean*³²⁹. Cette préférence régionale a pour effet de décaler les noms dominants du classement rennais de quelques rangs : *Guillaume* est relégué au cinquième rang à Morlaix et *Pierre* passe au sixième.

Les nommeurs développent des thématiques sémantiques identiques mais optent selon les lieux pour des noms emblématiques différents : c'est toujours *Jean* pour la *fonction nourricière* mais ce sera *Pierre* ou *Yvon* pour la *fonction sacerdotale*, *Guillaume* ou *Hervé* pour la *fonction guerrière*. Le nom *Hervé* était particulièrement apprécié dans le Léon. Les seigneurs de Léon l'avaient d'ailleurs choisi comme nom de lignée³³⁰. Que ce soit sous sa forme bretonne ou sa forme germanique, le nom évoque par son étymologie la force et le combat. En basse Bretagne, la confusion avec le nom de *saint Hoarvé* ne s'était pas encore produite au XV^e siècle. Le marquage culturel est donc très fort en pays bretonnant. Toutefois, il s'exprime encore très rarement par la reprise des noms des anciens saints bretons du haut Moyen Age mais essentiellement par l'emploi de noms

³²⁶ Cf. *supra*, p. 62-67.

³²⁷ Statistiques complètes en *Annexes* (tableau 79), établies à partir des transcriptions publiées par Hervé Torchet, *Réformation des fouages de 1426, Diocèse ou évêché de Léon*, La Pérenne, 2009, p. 123-125. Échantillon de 515 personnes issues de tous les milieux sociaux.

³²⁸ Statistiques complètes en *Annexes* (tableau 84), établies à partir des transcriptions du Ms BnF Fr 8311, *Réformation de la noblesse de Bretagne (1426-1513)*. Échantillon de 647 personnes issues pour la plupart de la noblesse.

³²⁹ Sur le caractère culturellement breton des noms *Yves*, *Alain* et *Hervé*, voir la typologie p. 77-80.

³³⁰ Huit seigneurs de Léon ont porté ce nom depuis Hervé 1^{er} (1179-1203) à Hervé VIII (1344-1363).

ethniques traditionnels : *Guyomar, Even, Gueguen, Derian, Prigent, Audren, Conan, Merien, Morvan, etc.*

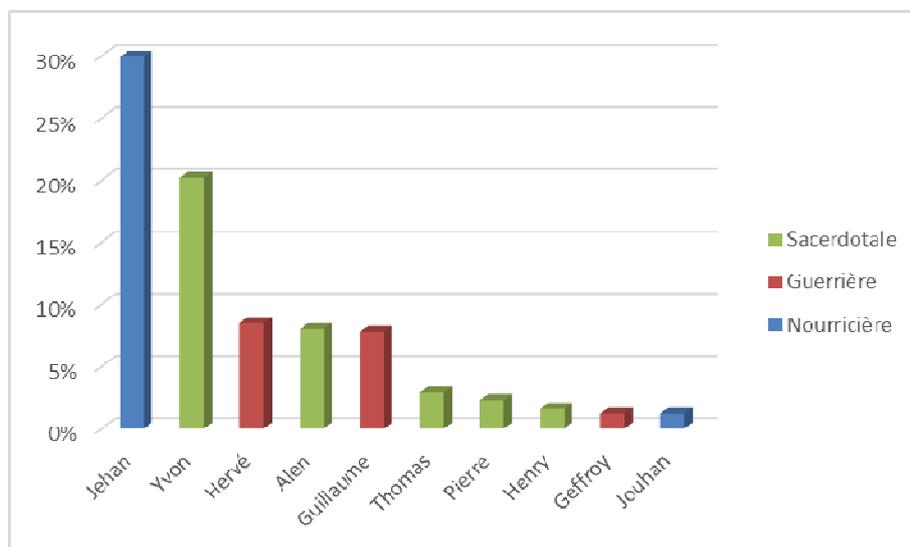


Figure 26 : Noms masculins à Morlaix en 1427

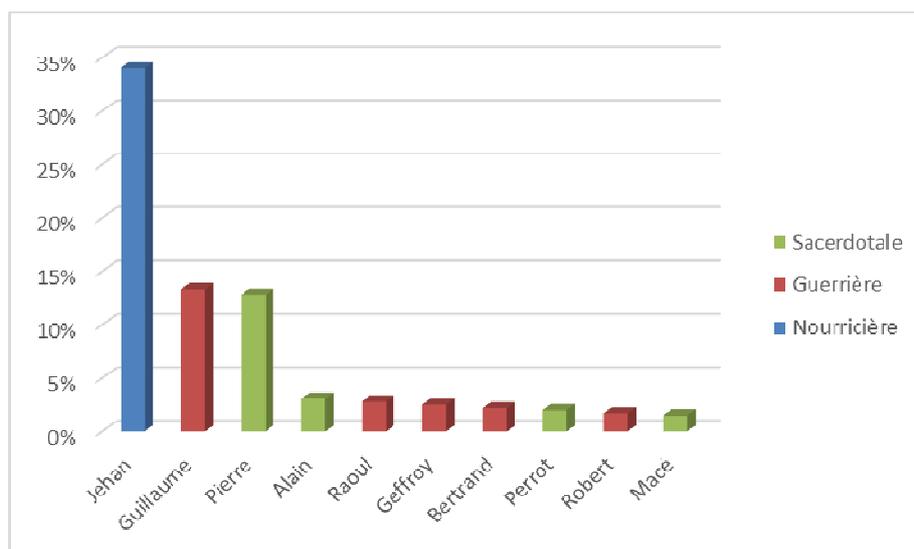


Figure 27 : Noms masculins dans l'évêché de Rennes en 1427-1429

Noms féminins

Pour le XV^e siècle, il est difficile de disposer de données suffisamment importantes pour établir des statistiques véritablement représentatives sur un territoire restreint. Faut de mieux, j'ai relevé pour le pays bretonnant l'ensemble des noms féminins cités dans les documents du XV^e siècle du cartulaire de l'abbaye de Bégard. L'échantillon ne comporte que 46 individus mais il renseigne

néanmoins sur les noms les plus courants (figure 28)³³¹. Les données sont plus significatives pour la haute Bretagne grâce aux premiers registres de baptêmes : ceux de Roz-Landrieux totalisent 552 noms de filles nées entre 1451 et 1528 (figure 29)³³². La confrontation entre les deux graphiques révèle immédiatement que les pratiques nominatives sont radicalement différentes. Il ne s'agit pas ici de particularités linguistiques comme on a pu le constater pour les noms masculins. Ce ne sont pas seulement les noms qui sont différents, ce sont également les catégories onomastiques.

À Bégard nous avons dans la liste des dix noms les plus portés un seul nom masculin féminisé (*Jeanne*) pour trois noms de saintes femmes et six noms ethniques. À Roz-Landrieux nous avons au contraire neuf noms masculins féminisés pour un seul nom de sainte femme (*Marie*). À l'évidence, en dépit du fait que l'on ait plusieurs noms ethniques bretons dans le stock onomastique de Bégard (*Plezou, Margilie, Levenez*), la différence entre les deux listes n'a pas une explication simplement linguistique. Il n'y a même aucun nom ethnique féminin d'origine franque dans l'ensemble du stock de Roz-Landrieux alors que l'on aurait pu s'attendre à y voir au moins quelques noms tels que *Mahaut, Alice, Agaisse* ou *Auffraize* que l'on relevait encore dans les listes nominatives du début du XV^e siècle.

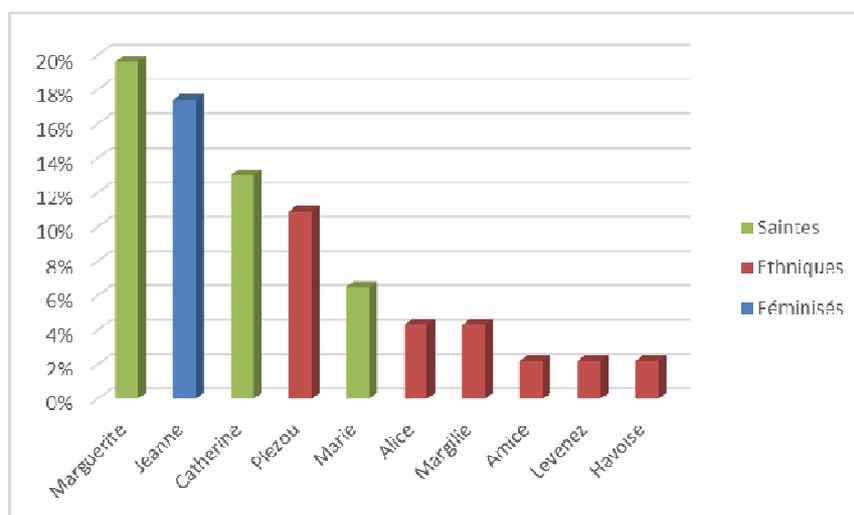


Figure 28 : Noms féminins à Bégard au XV^e siècle

³³¹ Statistiques établies à partir du cartulaire de l'abbaye de Bégard, publié par Claude Evans, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, 2012. Je n'ai retenu ici que les noms cités dans les actes du XV^e siècle (documents 115 à 272). Cf. annexe, tableau 88.

³³² Statistiques établies à partir de la transcription des registres de baptêmes de Roz-Landrieux, *Archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, cote 10 NUM 35246 1, Baptêmes 1451-1528. Cf. annexe, tableau 90.

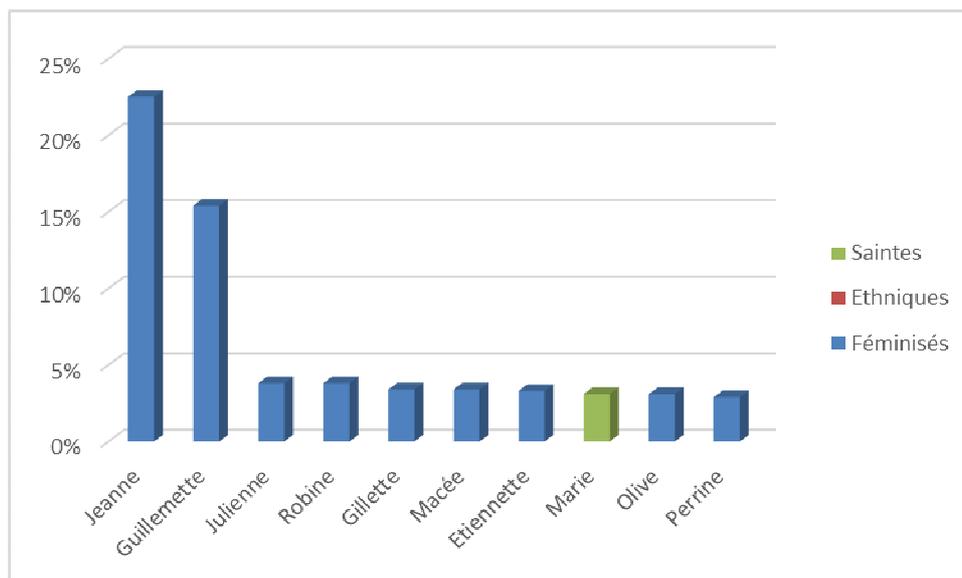


Figure 29 : Noms féminins à Roz-Landrieux (1451-1528)

Les outils de l'idéologie tripartite de Georges Dumézil ne sont pas appropriés ici pour rendre compte des écarts constatés. La majorité des noms attribués en pays bretonnant pourrait relever de la troisième fonction car leur tonalité sémantique est principalement associée soit à l'idée de survie de l'enfant³³³, soit aux thématiques de la beauté, de la sexualité ou de la joie³³⁴. Le nom de *Jeanne* lui-même, en tant que forme féminine de *Jean*, est lié à la conviction que l'enfant vivrait plus longtemps s'il portait ce nom. Bref, comme les noms masculins, ce sont des noms qui peuvent transmettre, en vertu de leur étymologie ou de leurs référents historiques, des qualités spécifiques au porteur, censées favoriser la réalisation des vœux du nommeur.

À Roz-Landrieux, les noms les plus portés par les filles ne sont pas à proprement parler – à l'exception du nom de *Marie* – des noms véritablement féminins. Il s'agit en réalité d'un décalque du répertoire masculin sous une forme féminisée. Le nom même de *Julienne* qui, dans un autre contexte, pourrait être une référence à sainte Julienne est d'abord ici le féminin de *Julien*. En effet, si les références religieuses avaient été déterminantes à Roz-Landrieux, on remarquerait inmanquablement à cette époque les noms de *Marguerite* et de *Catherine* dans la liste des noms dominants. Or ces deux noms existent bien dans la paroisse mais ils sont tout à fait minoritaires : sept attributions seulement pour *Marguerite* de 1451 à 1528 et une seule pour *Catherine*. Comme sainte Julienne était invoquée par les femmes enceintes, au même titre que sainte Marguerite ou

³³³ C'est le cas pour les noms des *saintes femmes*. Cf. la typologie des répertoires féminins, p. 88-91.

³³⁴ L'étymologie du nom *Plezou* est incertaine, il peut se rattacher au mot breton *plezh* qui signifie tresse, natte. Le nom *Margilie* (*Margilia*, *Margellia* dans les documents en latin) ne se rencontre qu'en Bretagne mais son étymologie ne paraît pas bretonne ; un rapprochement peut être envisagé avec le latin populaire *margella* (d'où le mot *margelle* en français) qui désignait la pierre percée qui borde le tour d'un puits. Le nom breton *Levenez* signifie joie, allégresse en français.

sainte Catherine, il y a tout lieu de croire qu'en nomination le choix s'est porté sur la première à Roz-Landrieux précisément parce que son nom avait un équivalent masculin et parce que le système de dation des noms rendait difficile l'attribution des noms de saintes femmes.

La tonalité sémantique est absente, ou tout au moins fortement réduite, dans les répertoires féminins de haute Bretagne. Cette tonalité, lorsqu'elle existe, est le support de la fonction propitiatoire de la nomination : on espère que le nom, par sa seule vertu, sera favorable à l'enfant. Ici, cette donnée est généralement occultée, et on pourrait même dire que c'est l'enfant qui est occulté. Nous verrons que dans cette situation, l'enjeu du baptême était prioritairement la constitution de réseaux sociaux entre les parents et les parrains par le biais du compérage. L'enfant était l'instrument de cette constitution et son nom en était l'attestation. En définitive, la fonction propitiatoire s'efface pour laisser toute la place aux deux autres fonctions sociales de la nomination : l'honneur et l'intégration.

4. Conclusions

Récapitulons les grandes lignes de l'évolution des noms de baptême à la fin du Moyen Age.

Pendant tout le bas Moyen Age, les stocks onomastiques n'ont cessé de se christianiser. Pour le répertoire masculin, les noms religieux cumulaient en moyenne entre 50 et 60% des attributions au XV^e siècle, pour atteindre quelquefois 70% au XVI^e siècle. Cette progression s'est faite à la fois au détriment des noms ethniques (entre 30 et 40% au XV^e siècle, 25% en moyenne au XVI^e siècle) et des autres noms (de 5 à 10% au XV^e siècle, 5% environ au XVI^e siècle).

Le répertoire féminin a évolué de façon très différente à l'ouest et à l'est de la Bretagne. En pays bretonnant les noms de saintes femmes se sont considérablement développés (entre 40 et 60% des attributions au XVI^e siècle) parallèlement au développement de noms masculins féminisés (entre 35 et 45% des attributions), essentiellement des dérivés de noms religieux masculins (*Jeanne* puis *Françoise* et *Louise*). Les noms ethniques féminins, bretons ou francs, ne représentent plus que 5 à 15% des attributions au XVI^e siècle et les autres noms généralement moins de 5%.

À l'est de la Bretagne, la part des autres noms s'effondre également (moins de 5%) et les noms ethniques disparaissent complètement. Cette évolution n'a pas profité pour autant aux noms de saintes femmes dont les scores plafonnent généralement entre zéro et 15% des attributions. Au XVI^e siècle, la plus grande partie du répertoire féminin est alors constituée de noms masculins féminisés (de 85 à 100% des attributions) qui correspondent, comme par effet de miroir, avec leurs référentiels dans les classements masculins.

Les répertoires évoluent, les noms changent et varient d'un territoire à l'autre, mais il y a à la base des choix onomastiques une constance étonnante des mêmes tonalités sémantiques. Que l'on se situe avant l'an mil, à l'époque des noms composés, au XIII^e siècle à la grande époque des noms signifiants ou aux XV^e et XVI^e siècles, les noms renvoient fréquemment à des connotations de sagesse, de force ou de beauté, associées dans l'idéologie tripartite des peuples indo-européens aux besoins vitaux de justice, de sécurité et d'abondance. Chaque époque et chaque territoire se choisit, dans un stock onomastique restreint, les noms qui lui semblent les plus appropriés à ces qualités et besoins, en fonction de sa propre histoire et de sa propre culture.

Sous l'angle sémantique, la nomination possède une fonction propitiatoire, le nom doit être favorable à celui qui le porte. C'est la recherche de cette finalité qui explique la concentration des attributions sur un tout petit nombre de noms puisque l'on souhaite toujours donner le meilleur à l'enfant que l'on va nommer.

Les répertoires onomastiques reflètent l'évolution des mentalités de leur époque. L'évolution du culte des saints à la fin du Moyen Age, moins hiératique et plus proche des préoccupations quotidiennes, déclenche l'essor des noms des martyrs et des confesseurs. Cette époque est aussi celle d'une remise en question d'un concept solidement ancré dans la culture médiévale qui imposait au porteur d'un nom d'avoir une vie en tous points conforme à celle du référent emblématique. Cette obligation tacite engendrait des tabous onomastiques justifiés par l'incapacité ou le refus d'être semblable au modèle. À partir du XV^e siècle, l'adoption de certains noms précédemment écartés témoigne d'une levée progressive de ces tabous. On assiste alors au développement des noms royaux *Louis* et *Charles*, à l'essor des noms *François* ou *Marie* et à la diffusion limitée des noms des romans arthuriens et des noms des héros de l'Antiquité.

Deuxième partie : Donner un nom de saint

C'est déjà trop d'avoir avec le peuple une même religion et un même Dieu : quel moyen encore de s'appeler Pierre, Jean, Jacques, comme le marchand ou le laboureur ? Évitions d'avoir rien de commun avec la multitude ; affectons au contraire toutes les distinctions qui nous en séparent (Jean de La Bruyère, Les Caractères, 1688)

À la fin du Moyen Age, la dimension religieuse de la nomination est indéniable, ne serait-ce que par la christianisation considérable du répertoire onomastique à cette époque. Il s'agit à présent de comprendre les motivations de cette christianisation. Les chapitres précédents ont mis en évidence les trois fonctions fondamentales de la nomination : intégrer, honorer, rendre propice. Chacune d'entre elles peut se décliner sous des aspects religieux. Dans le cadre de la cérémonie baptismale, la dation du nom est la composante mémorielle qui manifeste l'intégration du baptisé dans la communauté chrétienne. Lorsque le nom choisi est celui d'un saint ou d'une sainte dont la dévotion est encouragée par l'Église, la dation du nom peut être perçue comme une façon d'honorer le saint ou la sainte homonyme. Enfin, la dation d'un nom religieux peut être envisagée comme un moyen de transférer sur l'enfant les bienfaits associés au nom du saint ou de la sainte désignés.

Afin d'apprécier le poids de ces différentes fonctions dans les pratiques nominatives, nous verrons dans un premier temps les positions des églises catholique et protestantes sur la nomination aux XV^e et XVI^e siècles ; nous examinerons ensuite les indicateurs les plus pertinents pour recenser les saints et saintes bénéficiant des plus fortes dévotions à la fin du Moyen Age. Dans une troisième étape, j'analyserai les concordances et discordances entre le catalogue des dévotions et les répertoires des noms de baptême afin de mettre en évidence les motivations religieuses essentielles.

Nous verrons que plusieurs des noms les plus portés n'avaient pas encore de connotation religieuse importante aux XV^e et XVI^e siècles. Par ailleurs, les nommeurs opéraient une sélection très nette dans le catalogue religieux en privilégiant les noms des saints et saintes susceptibles de favoriser l'existence de l'enfant. Manifestement, l'intérêt de l'enfant primait sur la dévotion aux saints.

1. Les églises et la nomination

Il convient ici de parler « des » églises et pas uniquement de la seule Église catholique car il s'avère que celle-ci n'a clairement pris position sur le choix des noms de baptême qu'en 1566, avec la publication du catéchisme du concile de Trente, tandis que la question avait déjà été tranchée dans les églises calvinistes dès 1546.

Il importe également de préciser la terminologie utilisée, notamment sur la définition des « noms bibliques », car l'absence de définition claire sur cette expression génère quelquefois des contresens regrettables. Lorsque Jean-Pierre Kintz évoque, par exemple, « la substitution des

prénoms bibliques aux prénoms catholiques »³³⁵, il opère une distinction entre « prénoms bibliques » et « prénoms catholiques » fondée sur le constat de la reprise importante des noms des personnages de l'Ancien testament dans les églises protestantes. L'auteur qualifie ainsi les noms vétérotestamentaires de « prénoms bibliques » en écartant implicitement de cette appellation tous les noms des personnages cités dans le Nouveau testament. La confusion est encore plus dommageable si l'on assimile l'Écriture au seul Ancien testament, comme le fait Céline Borello quand elle indique que le synode réformé de 1562 avait « recommandé de choisir les prénoms d'enfants protestants dans l'Ancien testament »³³⁶ alors que le texte parlait des « noms approuvés dans l'Écriture ». L'Écriture se réfère à la Bible toute entière, incluant pour les églises chrétiennes l'Ancien et le Nouveau testament, même si les églises réformées n'ont pas retenu dans leur canon de l'Ancien testament l'intégralité des ouvrages qui avaient un caractère canonique pour l'Église catholique³³⁷. La conséquence de ces imprécisions est que l'on en vient à supposer que les églises réformées avaient déconseillé l'usage des noms des apôtres ou celui de Marie, alors que cela n'a jamais été le cas.

Je n'ai pas défini, dans ma typologie des noms religieux, une catégorie spécifique de « noms bibliques », préférant m'en tenir à la classification en usage dans la liturgie catholique médiévale (*Anges, Patriarches et prophètes, Apôtres et disciples, Martyrs et confesseurs*). Toutefois, lorsque l'on évoque les « noms bibliques », il est préférable de regrouper sous cette appellation tous les noms empruntés à des personnages de l'Ancien et du Nouveau testament³³⁸.

1.1. Les églises protestantes

1.1.1. Conflits de nomination à Genève en 1546

Grâce aux registres du Consistoire de Genève, nous pouvons suivre dans le détail les péripéties qui amenèrent Jean Calvin à promulguer, le 22 novembre 1546, une ordonnance particulière sur *l'imposition des noms au Baptême*. Le réformateur espérait ainsi mettre fin à une longue querelle qui s'était développée dans l'église genevoise entre les ministres du culte et les fidèles à propos des noms que l'on pouvait imposer aux enfants.

³³⁵ Jean-Pierre Kintz, « Société luthérienne et choix des prénoms à Strasbourg, XVI^e-XVII^e siècles », dans Jacques Dupâquier et *alli* (dir.), *Le prénom, mode et histoire*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1984, p. 232

³³⁶ Céline Borello, « Pierre, Marie, Jean et les autres : prénommer dans la Provence protestante d'Ancien Régime », *Provence historique*, t. 53, fasc. 212, 2003, p. 233

³³⁷ Plusieurs ouvrages du judaïsme tardif ont été considérés comme « deutérocanoniques » par les églises réformées. Ce sont les livres de *Judith*, de *Tobie*, des *Macchabées*, de la *Sagesse*, de l'*Ecclésiastique*, de la *Lettre de Jérémie* et de certains passages grecs du *livre de Daniel*.

³³⁸ C'est la définition adoptée par Suzanne Hoyez et Andrée Ruffelard dans leur étude sur les « Prénoms protestants au XVII^e siècle en Brie et en Provence », dans Jacques Dupâquier et *alli* (dir.), *Le prénom, mode et histoire*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1984, p. 224.

Le conflit avait débuté au mois d'août quand un ministre officiant refusa de baptiser le fils du barbier Aymé Chappuis sous le nom de *Claude*, qui était déjà celui du parrain (Claude Bastard)³³⁹. Pour les pasteurs, ce refus se justifiait par les soupçons d'idolâtrie qui pesaient sur l'attribution de ce nom renvoyant explicitement à saint Claude, le célèbre saint thaumaturge, particulièrement honoré à l'abbaye Saint-Claude du Jura, vers laquelle affluaient de nombreux pèlerins depuis le XII^e siècle. Les ministres « se lamentent de ce qu'il y a plusieurs gens idolâtres, qui à tout propos veulent faire mettre les noms de leurs enfants, Claude, quand on les apporte à l'église pour être baptisés »³⁴⁰. La pratique est d'autant plus inquiétante que « l'idolle appelé St-Claude [...] est vénéré à sept petites lhieuz pres d'icy »³⁴¹. Pour l'éradication de l'idolâtrie, les ministres recommandent donc que « défenses soient faites que nul se permette d'imposer tel nom à son enfant »³⁴².

Les fidèles voyaient les choses sous un autre angle. Il s'agissait d'abord, pour les parents, d'honorer les parrains qui portaient leurs enfants sur les fonts baptismaux, en acceptant qu'ils puissent transmettre leur nom à leurs filleuls. À Genève, Gaspard Favre et Balthazar Sept se plaignent ainsi en 1552 aux membres du Conseil, disant « comment quand aulcungs leurs voysins leur font l'honneur de les appeler pour leurs comperes à l'esglise, l'on ne veult recepveoir leur noms don ils en hont reproche »³⁴³. Les registres du Consistoire de Genève mentionnent de très nombreux conflits de nomination. L'argumentation des parrains relève quelquefois du domaine affectif : « les parreins desquels desirent qu'ils portent leurs noms, declarans qu'autrement ils ne les affectionnent tant s'ils ne portent leurs noms »³⁴⁴. La superstition religieuse redoutée par les pasteurs n'était sans doute pas sans fondement puisque Calvin lui-même rappela en 1552 le cas du fils d'Aymé Chappuis, baptisé sous le nom d'*Abraham* par l'officiant en 1546, mais renommé *Claude* à la maison par une femme de Vouvrey : « aucun avait fait certain baptême par les femmes, en la maison d'eux, à Saint-Gervais, au nom de Claude, espérant que par le nom de Claude il vivrait »³⁴⁵.

³³⁹ Robert M. Kingdon (dir.), *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin, tome II (1545-1546)*, Genève, Droz, 2001, p. 278-280

³⁴⁰ Cité par Eugène Ritter, *Les noms de famille*, Paris, Franck, 1875, p. 60. En Franche-Comté, le nom *Claude* occupe le cinquième rang (6,7%) dans le classement des noms masculins dans les testaments de l'Officialité de Besançon en 1525-1560 (derrière *Jean*, *Guillaume* et *Pierre*) ; il cumule 16,7% des attributions dans les registres de baptême de la paroisse d'Arbois en 1552-1589 (devant *Jean* à 15,6%) ; le maximum est atteint à Saint-Claude même où le nom du saint rassemble 29,8% des attributions, très loin devant *Pierre*, 13,8%, et *Jean*, 10,7%) [Statistiques personnelles]

³⁴¹ L'abbaye de Saint-Claude dans le Jura, située à une cinquantaine de kilomètres de Genève. Cité par Robert M. Kingdon, *op. cit.*, p. 280, note 999

³⁴² Eugène Ritter, *op. cit.*, p. 60

³⁴³ Robert M. Kingdon, *op. cit.*, p. 281, note 999

³⁴⁴ Cité par Roger Stauffenegger, *Église et société : Genève au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1984, p.733, note 280

³⁴⁵ Eugène Ritter, *op. cit.*, p. 73 (cf. p. 58-59).

Le 15 novembre 1546, le Conseil de la ville de Genève demande à Calvin de dresser une liste de noms dont l'imposition devrait être interdite au baptême, afin de clarifier la situation³⁴⁶. L'ordonnance fut publiée le 22 novembre :

« Deffendent premierement de imposer noms d'ydoles qui ont regné au païs pour ce qu'il pourroit encores avoir de la supersition et aussi que c'est ung memorial de l'ydolatrie de laquelle il a pleu à Dieu delivrer le païs par sa grace, comme Suaire, Claude, Mama, et autres, aussi les noms qu'on appelle des roys³⁴⁷ tant pour ce que c'est ung abuz comme aussi qu'il y a faulce confiance.

Item les noms d'offices pour ce qu'ilz n'appartiennent sinon à ceulx ausquelz la charge en estoit commise et sont appelez de Dieu, comme Baptiste, Ange, Evangeliste et autres semblables.

Item les noms appartenans à Dieu seul ou à nostre Seigneur Jesus Christ, comme Dieu le filz, Esprit, Emmanuel, Sauveur, Jesus.

Item les noms ineptes où il y a quelque absurdité dont on se peult mocquer, comme Toussaint, Croix, Dimanche, Typhaine, Sepulchre, Noel, Pasques, Pentecoste ; Chrestien pour ce qu'il est commun à tous.

Item les doubles noms et autres qui sonnent mal comme Gonin, Mermet, Sermet, Allemand.

Item les noms corrompus comme Tyvan, Tevete, au lieu d'Estienne, Monet au lieu de Simon »³⁴⁸.

Cette ordonnance est uniquement restrictive. Elle n'oblige pas les familles à choisir les noms de baptême dans un registre spécifique qui serait, par exemple, celui des noms religieux, et plus particulièrement celui des noms bibliques, conformément au souhait de Calvin exprimé devant le Conseil de Genève le 30 août précédent, quand il le pria « de faire des remontrances à ceux qui portent leurs enfants baptiser et leur mettent plusieurs et divers noms qui ne sont point de l'Écriture »³⁴⁹. L'ordonnance énonce simplement quelques noms qu'il est désormais défendu d'imposer aux enfants, en s'intéressant essentiellement aux noms du répertoire masculin³⁵⁰.

³⁴⁶ J.B.G. Galiffe, *Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*, Genève, 1863, p. 75-78

³⁴⁷ Le projet d'ordonnance indiquait les « trois roix » ; il s'agit des noms attribués aux rois mages : *Gaspard, Melchior et Balthazar*. Cf. Jean Calvin, *Opera quae supersunt omnia*, vol. 10, Brunsvigae, 1871, col. 49-50.

³⁴⁸ Jean-François Bergier, *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin*, tome premier (1546-1553), Genève, Droz, 1964, p. 29

³⁴⁹ J.B.G. Galiffe, *op. cit.*, p. 77. Cf. Amédée Roget, *Histoire du peuple de Genève, depuis la Réforme jusqu'à l'escalade*, t. 2, Genève, 1873, p. 247-248.

³⁵⁰ L'ordonnance du 22 novembre 1546 mentionne un seul nom féminin : *Typhaine*.

Cette liste n'est pas très longue puisqu'elle ne comporte explicitement qu'une trentaine de noms. Calvin écarte tout d'abord les noms des « saints du pays », en raison des superstitions qui leur étaient parfois attachées. Cet article concerne au premier chef le nom de *Claude* que l'on pensait être une assurance pour la survie de l'enfant. La référence au nom *Mama* est du même ordre puisque saint Mama (ou Mamant, Mammès) était principalement invoqué par les nourrices qui souffraient d'insuffisance de la sécrétion lactée, d'inflammation des mamelles ou de fissures aux mamelons³⁵¹. Il y a tout lieu de croire que la spécialisation thérapeutique du saint – la protection de l'allaitement – s'explique par l'association phonologique entre son nom et les mamelles.

On peut penser que l'exclusion des noms des rois mages se justifie pareillement par le rôle de protection des enfants qui leur était attribué³⁵².

Le rejet des noms divins et des noms d'office vise à protéger ces noms d'une dévalorisation de leur connotation, consécutive à un usage trop ordinaire.

Calvin réproche d'autre part tous les noms de fêtes religieuses, qu'il juge ridicules, et les formes hypocoristiques d'une manière générale, qu'il s'agisse de dérivés de noms ethniques (*Gonin*, *Mermet*, etc.), parce qu'ils « sonnent mal », ou de dérivés de noms bibliques (*Tyvan*, *Monet*, etc.), parce qu'ils sont « corrompus ».

Les objectifs de Calvin étaient doubles : d'une part, éliminer les comportements superstitieux ; d'autre part, revaloriser et rétablir la pureté des noms en protégeant les plus prestigieux et en interdisant les plus médiocres. Ce faisant, il cherchait davantage par cette ordonnance à expliquer ses conceptions onomastiques qu'à supprimer du répertoire une liste précise de noms désormais prohibés. À l'exception du nom de *Claude*, les autres noms explicitement visés par l'interdiction étaient en effet peu usités³⁵³. L'esprit de la nouvelle législation sera cependant mis en application avec une grande célérité car les changements constatables dans les registres de baptême de la seconde moitié du XVI^e siècle sont considérables (tableau 15)³⁵⁴.

³⁵¹ Roberto Lionetti, *Le lait du père*, Paris, Imago, 1988, Chap. 1.

³⁵² Sur l'invocation des rois mages au Moyen Âge, voir Edina Bozoky, « Les moyens de la protection privée », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 8, 2001, p. 175-192

³⁵³ J'ai recensé dans le *Livre des Bourgeois de l'ancienne république de Genève* (publié par Alfred Covelle, Genève, Jullien, 1897) tous les noms de baptême des habitants de la ville admis sur les rôles de la bourgeoisie entre 1500 et 1549. Sur un total de 1472 individus, on relève en 1554 cent-soixante-seize *Claude* (3^{ème} rang du classement avec 12% des attributions), vingt-deux *Mermet* (14^{ème} rang), dix *Monet*, cinq *Gonin*, quatre *Tyvan*, trois *Sermet*, trois *Dominique*, deux *Gaspard*, un *Baptiste*, un *Esprit*, un *Paquier* et un *Germain*. J'ai relevé un *Soyre* (*Suaire*). Aucun *Mama*, ni *Jésus*, *Sepulchre* ou *Pentecoste*.

³⁵⁴ Les statistiques des attributions de noms de baptêmes à Genève dans la seconde moitié du XVI^e siècle ont été réalisées à partir du *Répertoire des baptêmes de la ville (1550-1798)* consultable sur le site des Archives d'État de la République et canton de Genève, cote E.C. rép. 1.1.1 mat : <https://ge.ch/arvaegconsult/ws/consaeg/public/fiche/AEGSearch> [consulté le 16 mai 2018]. L'échantillon comporte 796 noms au total (424 noms masculins et 372 noms féminins) relevés dans les 40 premiers folios du registre 1550-1563.

Tableau 15 : Noms masculins à Genève au XVI^e siècle

Noms des bourgeois (1500-1549)	En %	Baptêmes 1550-1563	En %
Jean	16,8%	Jean	16,3%
Pierre	15,4%	Pierre	13,0%
Claude	12,0%	Jacques	6,1%
Jacques	6,0%	Daniel	5,7%
François	5,2%	Étienne	5,4%
Louis	2,9%	Abraham	4,5%
Antoine	2,7%	Isaac	4,2%
Étienne	2,3%	David	4,0%
Guillaume	2,3%	Jacob	2,6%
Michel	2,0%	Isaïe	2,4%
Dix noms les plus portés	68,4%	Dix noms les plus portés	64,2%

Ce que l'on constate d'abord, c'est que les deux noms les plus portés restent *Jean* et *Pierre*, sans grande modification. Par contre, six noms très en faveur avant l'ordonnance de 1546 disparaissent du classement des noms dominants (*Claude*, *François*, *Louis*, *Antoine*, *Guillaume* et *Michel*), ce qui permet à *Jacques* et *Étienne* de gagner quelques places. Les noms écartés sont remplacés par six noms vétérotestamentaires : *Daniel*, *Abraham*, *Isaac*, *David*, *Jacob* et *Isaïe* qui n'apparaissent même pas dans les répertoires de la période précédente. Il s'agit réellement d'un renouvellement onomastique en profondeur et l'on comprend que cette évolution forcée par les autorités genevoises ne se soit pas faite sans opposition. Les graphiques des figures 30 et 31 permettent de saisir l'ampleur du phénomène.

Entre la première moitié et la seconde moitié du XVI^e siècle, on constate l'extinction presque complète des anciens noms ethniques et des noms de saints post-bibliques³⁵⁵ qui laissent la place désormais aux noms vétérotestamentaires. Par ailleurs, le nombre des noms diminue considérablement par l'épuration des formes hypocoristiques : on passe de 132 noms masculins en 1500-1549 (pour un échantillon de 1472 individus) à 70 noms en 1550-1563 (pour 424 individus)³⁵⁶.

À défaut d'échantillon représentatif des noms féminins pour la période 1500-1549, il n'est pas possible d'analyser l'évolution de ce répertoire au cours du XVI^e siècle mais la représentation graphique des noms de baptêmes attribués en 1550-1563 permet de penser à une évolution relativement similaire à celle des noms du répertoire masculin (figure 32).

³⁵⁵ Noms de *martyrs et confesseurs*, à l'exception de celui d'*Étienne*, classé dans les noms du *Nouveau Testament*

³⁵⁶ La taille plus réduite du second échantillon explique en partie la diminution du nombre de noms mais l'éventail des noms disponibles en réalité relativement plus large dans la seconde période en raison de la disparition des formes hypocoristiques.

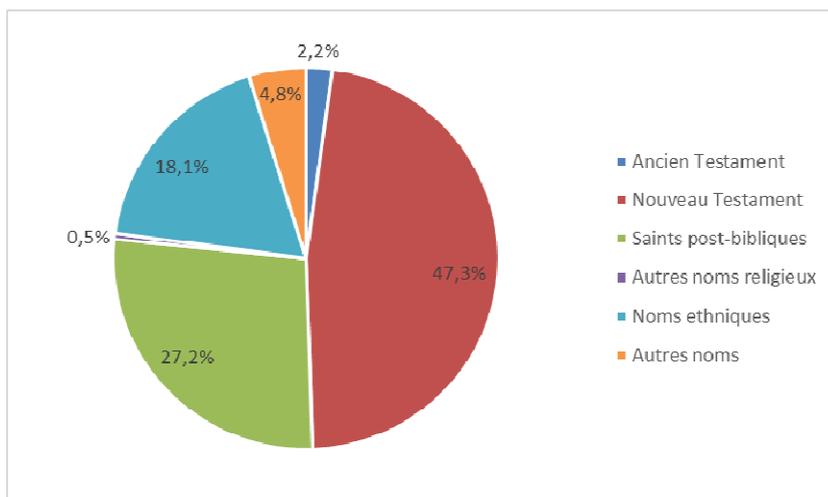


Figure 30 : Noms des Bourgeois de Genève (1500-1549)

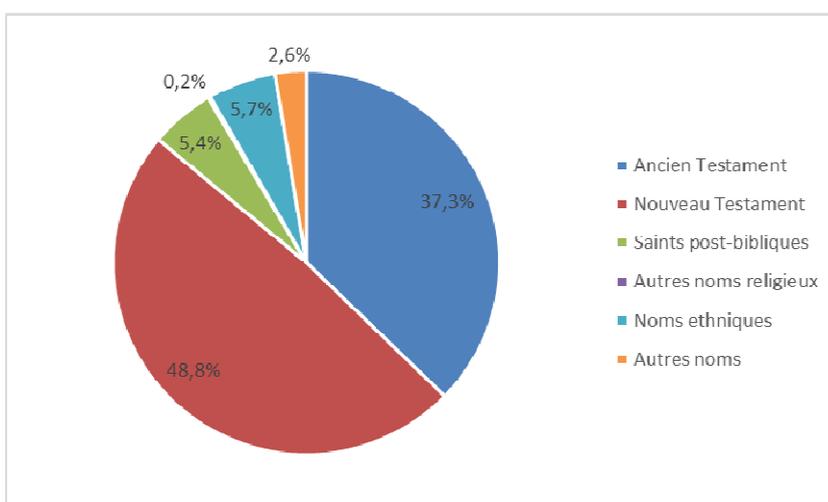


Figure 31 : Noms de baptême masculins à Genève en 1550-1563

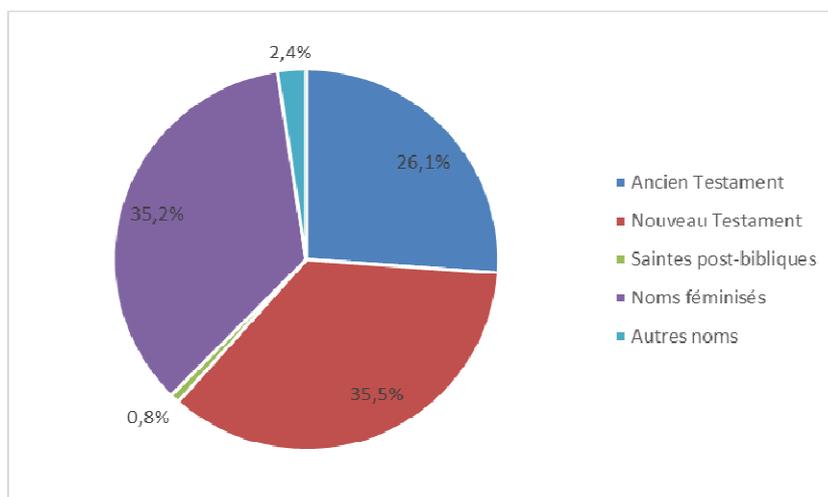


Figure 32 : Noms de baptême féminins à Genève en 1550-1563

La part des saintes post-bibliques y est négligeable et se réduit à deux *Marguerite* et une *Catherine* pour un échantillon total de 372 individus. Trois saintes néotestamentaires figurent dans le classement des dix noms les plus portés³⁵⁷ : *Marie* (1^{er} rang, 16,7%), *Anne* (2^{ème} rang, 8,1%)³⁵⁸ et *Élisabeth* (7^{ème} rang, 5,9%). Quatre femmes célèbres citées dans l'Ancien testament les accompagnent : *Sara* (7,3%), *Judith* (6,2%), *Suzanne* (4,6%)³⁵⁹ et *Rachel* (3,5%).

La surprise vient de la proportion importante des féminisations de noms masculins, principalement *Jeanne* (14,5%), *Pernette* (8,1%) et *Jacqueme* (3,2%), et, avec moins d'ampleur, *Françoise*, *Louise*, *Pauline*, *Philiberte*, *Étiennette*, *Perrine*, *Andrée*, *Antoinette*, *Benoïste*, *Bernardine*, *Claudine*, *Henriette*, *Jacquemine*, *Laurence*, *Thomasse*, etc. On remarquera en particulier que l'ordre des trois premiers correspond exactement à la hiérarchie de leurs référents masculins (*Jean*, *Pierre* et *Jacques*). Comme on le verra dans la suite de cette étude, la fréquence des noms masculins féminisés, et plus particulièrement les noms féminins dérivés de *Pierre* ou de *Jacques*, est l'indice que, pour une part importante des attributions, le nom des filles n'était pas déterminé en dernière instance par les marraines mais par les parrains. La filleule recevait, dans cette situation, une forme féminisée du nom de son parrain.

L'importance numérique des noms masculins féminisés (le tiers du répertoire féminin en 1550-1563) confirme par ailleurs le moindre intérêt ou la moindre exigence que semblait avoir Calvin pour l'onomastique féminine.

En 1576, quarante ans après l'ordonnance du 22 novembre 1546, le Conseil général de Genève révisa ses ordonnances ecclésiastiques et consacra un article spécifique à l'imposition des noms de baptême :

³⁵⁷ Le répertoire féminin est encore plus restreint que le répertoire masculin et comprend 46 noms seulement avec une très forte concentration sur les noms dominants (les dix noms les plus portés représentent 78% de l'ensemble).

³⁵⁸ Quoique le nom d'*Anne* appliqué à la mère de la vierge Marie ne figure pas dans les textes du Nouveau testament, je suis ici la tradition chrétienne fondée sur le *Protoévangile de Jacques* (II^e siècle) qui donna un nom aux parents de Marie. Ce nom renvoie implicitement à Anne, mère du prophète Samuel dans l'Ancien testament. Deux autres femmes citées dans la Bible portent le nom d'*Anne* : la femme de Tobie l'ancien dans le *Livre de Tobie* (ouvrage *apocryphe* ou *deutérocanonique* de l'Ancien testament) et une prophétesse mentionnée dans l'*Évangile de Luc* (Luc, 2,36-38).

³⁵⁹ Suzanne est l'héroïne d'un chapitre du *Livre de Daniel* qui n'existe que dans la version grecque des *Septante* et qui était à ce titre exclu du canon juif des Écritures. Le *Livre de Judith* n'existe pareillement que dans le texte de la *Septante*. A la Réforme, les églises protestantes adoptèrent le canon juif de l'Ancien testament et rejetèrent les textes propres à la *Septante* comme *apocryphes*. Dans son édition de la Bible en allemand de 1534, Luther les avait regroupés à la fin de l'Ancien testament sous ce titre : « *Apocryphes : livres à ne pas considérer à l'égal de l'Écriture mais bons à lire* ». Dans le *Nouveau testament*, Suzanne est dans l'*Évangile de Luc* le nom de l'une des femmes qui suivaient Jésus : « Marie, dite de Magdala, de laquelle étaient sortis sept démons, Jeanne, femme de Chuza, intendant d'Hérode, Suzanne, et plusieurs autres, qui l'assistaient de leurs biens » (Luc 8,2-3).

« Quant à l'imposition des noms qui se fait au baptême, afin d'en exclure toutes profanations, avons ordonné pour bonnes raisons de défendre que nul n'ait à imposer le nom de Claude, ou les noms de ceux qu'on a appelés les trois Rois, d'autant qu'ils ont été appliqués à l'idolâtrie en ce pays, et à quelque manière de sorcellerie. Item, qu'on n'ait à imposer des noms d'offices comme Ange, et Baptiste et semblables. Item, le nom de Suaire est pareillement défendu, comme étant introduit par une sottise trop lourde et ridicule »³⁶⁰.

Ce texte est moins développé que celui de l'ordonnance de 1546, mais il constitue un bon résumé de sa première partie : il ne s'agit pas de limiter le répertoire des noms autorisés au seul catalogue des noms bibliques mais de se prémunir de certaines déviances superstitieuses. Par contre, les restrictions concernant les formes hypocoristiques sont définitivement levées.

La consultation des répertoires des noms de baptême attribués dans la ville de Genève, au cours des décennies suivantes, confirme que ces restrictions minima ont bien été respectées. La part des attributions de noms vétérotestamentaires se réduira cependant au fil des années en faveur des noms néotestamentaires. Dans les années 1620, on assiste également à la résurgence de quelques noms disparus tels qu'*Antoine* ou *Nicolas* pour les garçons, *Catherine* ou *Marguerite* pour les filles.

1.1.2. Les premiers synodes français (1559-1594)

Les Églises réformées de France se positionnent sur la question des noms de baptême dès le troisième synode national tenu à Orléans le 25 avril 1562³⁶¹. L'article 21 s'inspire largement de l'ordonnance du Conseil de Genève en 1546 :

*« Touchant les noms qui sont imposés aux enfants, les ministres rejettent ceux qui restent du vieux Paganisme, et pareillement n'imposeront aux enfants les noms attribués à Dieu dans l'Écriture Sainte, ni pareillement les noms d'offices, comme Baptiste, Archange. Et au reste ils avertiront les Pères et les Parrains de choisir les noms approuvés dans l'Écriture, tant que faire se pourra »*³⁶².

Cet article des églises françaises est toutefois plus directif que l'ordonnance genevoise puisqu'il recommande explicitement aux fidèles de choisir les noms des enfants dans les textes bibliques, « tant que faire se pourra ». Il y a tout lieu de croire que le changement des pratiques ne se soit

³⁶⁰ Henri Heyer, *L'Église de Genève (1555-1909)*, Genève, Jullien, 1909, p. 286 (article 41 des *Ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève, passées et revues en Conseil Général le 2 juin 1576*).

³⁶¹ Les deux précédents s'étaient tenus à Paris le 25 mai 1559 puis à Poitiers le 10 mars 1560.

³⁶² Jean Aymon, *Tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, La Haye, Delo, 1710, p. 27

pas fait sans réticences importantes car, dix ans plus tard, le huitième synode national tenu à Nîmes le 6 mai 1572 est un peu moins formaliste :

« Il a été résolu que le neuvième Article touchant le Batême resteroit dans toute sa force. Et les ministres de la Province seront avertis d'avoir un peu plus de condescendance, et de ne pas faire naître tant de difficultés sur des Questions purement de Nom » (art. 3)³⁶³.

Le texte adopté en 1579 par le synode de Figeac renonce à imposer des noms empruntés à l'Écriture et restreint les interdictions aux noms divins et aux noms ridicules (les noms des fêtes religieuses d'après l'ordonnance de 1546) :

« En imposant des noms aux enfans, il faut d'une part s'accommoder à la nécessité présente, et de l'autre éviter la superstition et le scandale : parce que cet usage, comme tous les autres, doit servir à l'édification de l'Église. De façon que là où les pères ou parrains requerront que leurs noms, ou autres soient donnés aux enfans qu'ils présentent, ils pourront être reçus ; pourveu que ce ne soient pas des noms prohibés à la fin de l'Article 9 de notre Discipline, comme sont les noms de Dieu, ceux des Anges, et aussi tous ceux qui sont notoirement ridicules » (art. 4)³⁶⁴.

Enfin, en 1594, le synode de Montauban lève définitivement les derniers interdits onomastiques en s'en remettant au bon sens des officiants :

« Les ministres seront exhortés de ne plus faire plus difficulté de donner aux enfans qu'ils batiseront les noms qui ne se trouveront pas dans l'Écriture Sainte, pourveu qu'ils ne contiennent rien d'indécent » (art 32)³⁶⁵.

En dépit de ce revirement important, les prescriptions des Églises réformées produiront un impact considérable sur les usages onomastiques dans la seconde moitié du XVI^e siècle. L'analyse des premiers registres de baptême de l'église protestante de Caen permet d'en mesurer l'ampleur.

³⁶³ Jean Aymon, *id.*, p. 113

³⁶⁴ Jean Aymon, *id.*, p. 140

³⁶⁵ Jean Aymon, *id.*, p. 183

1.1.3. Les registres de l'église protestante de Caen (1560-1572)

Le 27 décembre 1560, Vincent Lebas, co-fondateur de la jeune église réformée de Caen, ouvre les premiers registres des baptêmes et mariages protestants de la ville³⁶⁶. Les recommandations calvinistes au sujet des noms de baptême y étaient déjà en usage et les noms des saints martyrs et confesseurs prohibés. Par contre, les parents, nés catholiques, portaient naturellement les noms en usage dans la région avant la Réforme³⁶⁷. Il m'a paru intéressant de confronter le stock onomastique des parents (tableau 16) à celui des enfants baptisés de 1560 à 1572 (tableau 17, p. 151) pour mesurer les changements survenus dans la communauté et déterminer les motivations à l'origine du nouveau répertoire.

Les noms des parents

Tableau 16 : Noms des parents protestants (Caen 1560-1572)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	19,0%	Jeanne	15,1%
Guillaume	9,2%	Marie	9,0%
Pierre	8,7%	Catherine	7,1%
Jacques	5,2%	Anne	5,5%
Robert	5,0%	Marguerite	4,8%
Michel	4,1%	Perrine	3,9%
Thomas	3,5%	Jacqueline	3,6%
Nicolas	3,3%	Guillemette	2,9%
Marin	3,2%	Magdalène	2,8%
Gilles	2,6%	Françoise	2,7%
Dix noms les plus portés	63,8%	Dix noms les plus portés	57,4%

L'échantillon des parents comporte 140 noms masculins et 110 noms féminins³⁶⁸.

³⁶⁶ Sur ces registres, voir Sophronyme Beaujour, « Les registres de l'ancienne Église de Caen retrouvés dans une ferme en Normandie », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 11, n° 1/3, 1862, p. 1-7

³⁶⁷ Ces registres ont été publiés en 1908 par Charles Edmund Lart, *The Registers of the Protestant Church at Caen*, Huguenot Society of London, Vol. 1 (B & M 1560-1572).

³⁶⁸ L'échantillon compte 2932 noms masculins et 2745 noms féminins. S'agissant des noms des pères et mères des enfants baptisés entre 1560 et 1572, pères et mères peuvent être comptabilisés autant de fois qu'ils ont eu des enfants baptisés. La fiabilité des résultats statistiques est toutefois assurée par la taille de l'échantillon. Les résultats sont par ailleurs corroborés par les statistiques établies par Hugues Neveux d'après les rôles de la taxe sur les aisés à Caen en 1568 : à l'exception du nom *Marin* (9^{ème} position dans le classement des pères de l'église protestante), tous les autres noms du tableau 9 figurent également dans la liste des dix noms les plus portés à Caen en 1568. Voir Hugues Neveux, « Les prénoms masculins à Caen (1568-1775) », *Annales de Normandie*, n° 2, 1981, p. 115-145 (130). Sur l'anthroponomie normande du XVI^e siècle, voir aussi Pierre Le Verdier, *Les prénoms dans le canton de Longueville (Seine-Inférieure) aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rouen, Cagniard, 1896.

Le répertoire masculin est constitué pour moitié de noms religieux (77) qui représentent toutefois 72% des attributions. Cette prédominance des noms religieux est manifeste dans le tableau des dix noms les plus portés dans lequel ne figurent que deux noms ethniques d'origine germanique (*Guillaume* et *Robert*). Les noms d'apôtres représentent 40% des attributions et ceux de *Jean*, *Pierre*, *Jacques* et *Thomas* cumulent à eux-seuls 36% du total³⁶⁹. Les faveurs pour le nom de *Michel* peuvent s'expliquer par l'importance du culte de l'archange en Normandie³⁷⁰. La popularité du nom de *Nicolas* est liée à l'un des épisodes de la légende de saint Nicolas de Myre qui avait contribué à en faire l'un des principaux protecteurs des enfants au Moyen Âge³⁷¹. Le succès du nom de *Gilles* s'explique également par un trait de la légende du saint homonyme. Celle-ci nous raconte en effet comment le saint, qui s'était retiré dans un désert, fut nourri pendant son séjour du lait d'une biche qui lui rendait visite tous les jours à heure fixe³⁷². Saint Gilles devint au Moyen Âge le patron des mères qui allaitaient leurs enfants³⁷³. L'attribution de son nom aux nouveau-nés recouvrait très vraisemblablement cette connotation pour les jeunes mamans qui venaient d'accoucher, même si les motivations de la nomination pouvaient être multiples.

La faveur des Caennais pour le nom *Marin* est étonnante car le nom est rarement présent dans les listes des noms dominants de la Renaissance. Quoiqu'il existe plusieurs saints homonymes³⁷⁴, leur culte était peu répandu en France. Le nom de *Marin* recouvre plutôt une invocation à la Vierge : il s'agit en effet d'une masculinisation approximative du nom de *Marie* et l'on peut présumer une connotation qui renvoyait à la mise de l'enfant sous la protection de la Vierge. Mais ce procédé d'*association paronymique* pouvait également être utilisé dans certaines régions pour permettre aux marraines de transmettre une forme dérivée de leur nom à leurs filleuls. Les marraines appelées *Marie* nomment ainsi leurs filleuls *Marin*, *Maury* ou *Maurice* et pareillement *Alain* pour *Hélène*, *Marc* pour *Marguerite*, *Christophe* pour *Christine*, *Isaac* ou *Abel* pour *Isabelle*³⁷⁵. À Caen, le

³⁶⁹ Le recours aux noms des autres apôtres est bien moins fréquent : *Philippe* (1%), *André* (0,9%), *Simon* (0,5%), *Matthieu* (0,4%). Rien pour *Barthélémy*, *Jude*, *Mathias* et *Judas*.

³⁷⁰ Sur le culte des saints en Normandie, voir Jean Fournée, *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie : étude générale*, Paris, SPHAN, 1973, et Pierre Bouet et François Neveux (dir.), *Les Saints dans la Normandie médiévale*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000.

³⁷¹ Cet épisode est celui des « trois enfants ressuscités ». Sur l'histoire de la légende de saint Nicolas, voir Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. 3, Paris, PUF, 1958, p. 976-988. En anthroponymie médiévale, le nom du saint se décline fréquemment sous forme hypocoristique : dans la liste des noms des pères de l'église protestante de Caen, *Colas* figure au quinzième rang avec 1,2% des attributions.

³⁷² Jacques de Voragine, *La légende dorée*, Paris, Gallimard, 2004, p. 719.

³⁷³ Louis Réau, *op. cit.*, p. 595. Sur le culte de saint Gilles, voir aussi Marcel Girault et Pierre-Gilles Girault (dir.), *Livre des Miracles de saint Gilles*, Orléans, Paradigme, 2007.

³⁷⁴ Louis Réau, *op. cit.*, p. 890

³⁷⁵ À Naizin (Morbihan), j'ai relevé dans les registres de baptême de la paroisse vingt garçons baptisés *Marin* entre 1622 et 1668 : dix d'entre eux ont reçu leur nom d'une marraine nommée *Marie*, neuf autres avaient un parrain qui s'appelait déjà *Marin* et un dernier parrain se nommait *Marc*.

procédé de l'association paronymique se rencontre également dans les noms de *Marguerin* et de *Catherin*.

On remarque par ailleurs que les Caennais avaient une affection particulière pour les noms à finale en *-in* : *Martin, Germain, Alain, Joachim, Fremin (Firmin), Mathelin, Mathurin, Adrien, Cyprien, Fabien, Hermen, Saturnin, Bastien, Lubin, Romain, Ursin, Raullin, Tassin, Philippin, Cardin, Bardin, Landrin...*

Le répertoire féminin utilisé à Caen avant l'application des recommandations des synodes protestants est marqué par une forte proportion de noms masculins féminisés (57%) : il s'agit principalement de dérivés féminins de noms de saints (*Jeanne, Perrine, Jacqueline, Françoise, Philippine, Lucette, Thienotte, etc.*) mais on relève également de nombreuses féminisations de noms ethniques (*Guillemette, Robine, Cardine, Girette, Rauline, Bertine, Tassine, etc.*). Cette fréquence des noms ethniques féminisés permet de dire que le recours à ce procédé de nomination ne se justifiait pas uniquement à Caen par une préoccupation à caractère religieux, à savoir mettre l'enfant sous la protection d'un saint. La féminisation de noms masculins devait être régulièrement appliquée lorsque la nomination des filles était conférée aux parrains, qui choisissaient alors de transmettre à leurs filleules une forme féminine de leur propre nom. On constate par ailleurs que les quatre noms masculins féminisés les plus portés (*Jeanne, Perrine, Jacqueline* et *Guillemette*) correspondent aux quatre noms masculins les plus portés, bien que la hiérarchie ne soit pas entièrement respectée (*Guillaume* occupe la seconde place du classement masculin).

Il y a tout lieu de croire que le succès du nom *Jeanne* avait les mêmes causes que celles qui jouaient en faveur du nom *Jean*. Il témoigne d'une conviction que le fait de s'appeler *Jean* ou *Jeanne* offrait de meilleures garanties de survie au nouveau-né. Dans les Évangiles, Pierre, Jacques et Jean sont les apôtres qui étaient les plus proches de Jésus : ce sont eux qui eurent le privilège d'assister à la Transfiguration³⁷⁶ et d'accompagner Jésus au jardin de Gethsémani avant son arrestation³⁷⁷. C'est ce qui explique en grande partie le succès de leurs noms comme noms de baptême car leurs biographies ne contiennent rien par ailleurs qui ait un lien particulier avec les enfants. Plusieurs raisons peuvent justifier la primauté fréquente du nom *Jean* dans ce trio privilégié : c'est tout d'abord parce que l'apôtre a toujours été identifié comme le « disciple bien-aimé » évoqué à plusieurs reprises dans l'*Évangile de Jean*, celui que Jésus préférait³⁷⁸ ; ce peut

³⁷⁶ *Évangile de Marc*, chap. 9, v. 2.

³⁷⁷ *Évangile de Matthieu*, chap. 26, v. 36

³⁷⁸ Voir notamment dans l'*Évangile de Jean*, chap. 13, v. 23 et chap. 19, v. 26. C'est ce que pensait Denys, évêque d'Alexandrie au III^e siècle : « Je sais que les homonymes de l'apôtre Jean sont nombreux. Par amour pour lui, par admiration, par le désir d'être chéris du Seigneur comme lui, ils recherchaient de s'appeler ainsi que lui. C'est pour la même raison que le nom de Paul est fréquent, comme celui de Pierre, parmi les enfants

être aussi en partie parce que, d'après la *Légende dorée*, son nom évoquait la grâce divine : « Le nom de Jean, *Johannis*, se comprend comme « grâce du Seigneur » ou comme « celui en qui se trouve la grâce », ou « celui à qui on a fait un don », ou encore « celui qui a reçu une donation de Dieu »³⁷⁹. Il ne fait guère de doute que, dans l'esprit des nommeurs, le nom de *Jean* fut celui qui était le plus propice à assurer la survie de l'enfant³⁸⁰.

Les autres noms favoris du répertoire féminin caennais confirment l'inquiétude extrême des parents sur la survie de leur progéniture au moment de l'accouchement. Les vies ou légendes de Marie, Anne, Catherine et Marguerite sont en effet fortement liées à la maternité et au secours accordé par Dieu en cas de péril de mort³⁸¹.

Un récit conservé dans le *Livre des miracles de sainte Catherine de Fierbois* rapporte une anecdote qui témoigne avec une grande sincérité des espoirs que les familles mettaient alors dans l'intercession des saintes Catherine et Marguerite en cas d'accouchement difficile. L'évènement se passe à Loches en Touraine, en 1420. Thomasse, femme de Pierre du Brulli, est sur le point d'accoucher et souffre énormément. Son mari et tous ses amis implorent Dieu pour qu'il lui vienne en aide :

« *Ils requeroient Dieu, la Vierge Marie et toute la court de Paradis, affin qu'elle peust delivrer d'enfant. En faisans ces prieres, il vint a la maison de ladite femme Jehan Leblont, son frere, et quant il vit la pitié et le travail ou elle estoit il commença a pleurer et prier devotement Dieu pour elle, et les femmes qui la gardoient luy distrent : « Por Dieu, lisez la vie sainte Margarite sur votre seur, et au plaisir Dieu elle enfantera ». Si commença a lire ladite vie, et en commençant a prononcer ladite vie, elle delivra d'ung enfant masle, et quant les femmes virent le fruit comment il vint, commencerent a pleurez et mener dueil. Si demanda son frere : « Quelles*

des fidèles ». Cité par Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, Livres V-VIII, texte grec et traduction française par Emile Grapin, Paris, Picard, 1911, p. 371.

³⁷⁹ Jacques de Voragine, *op. cit.*, p. 68. C'est aussi le sentiment de Raymond de Capoue, confesseur de Catherine de Sienne, auteur d'une biographie de la sainte composée dans les années 1385-1395. Il note ainsi à propos de Catherine et de sa sœur Jeanne : « La préférée cependant reçut le nom de Catherine, l'autre fut appelée Jeanne. Jeanne avait reçu, avec la grâce du baptême, un nom de grâce ». Cf. Raymond de Capoue, *La vie de sainte Catherine de Sienne*, traduction par le R.P. Hugueny, Paris, Téqui, 2000, p. 23 [édition originale en 1904]. Le sens littéral est également souligné par Philippe de Mézières dans le *Songe du Vieux Pèlerin*, composé vers 1389, lorsqu'il présente le jeune roi Jean de Castille : « *O tu, Jehan, qui vault autant par interpretacion comme grace de Dieu* ». Cf. Philippe de Mézières, *Songe du viel pelerin*, édition critique établie par Joël Blanchard, avec la collaboration d'Antoine Calvet et de Didier Kahn, Genève, Droz, 2015, chap. 72.

³⁸⁰ Cette conviction était encore ancrée dans le pays niçois jusqu'à une époque récente où la coutume voulait que le nom de *Jean* soit donné à un enfant prématuré pour lui réserver des chances de survie. Cf. André Compan, *Les noms de personne dans le comté de Nice aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Nice, Serre, 2004, p. 233.

³⁸¹ Cf. *supra*, p. 90.

nouvelles ? », lors disdrent les femmes : « Mauvaises, car nous ne savons que c'est, car le fruit estoit ensemble aussi noir comme charbon », et s'escria son frere a haulte voix : « Je vous requiers pour Dieu mectons nous tous a genoultz et requérons madame sainte Katherine, glorieuse Vierge et Martire comment il luy plaise Dieu prier pour que l'enfant ait baptesme ». »³⁸².

L'attribution du nom d'une « sainte accoucheuse » résultait sans doute quelquefois d'un engagement à donner le nom de la sainte à l'enfant, en cas d'issue heureuse à l'accouchement. Pour le reste, le répertoire féminin se distingue également du répertoire masculin par l'usage courant d'attribuer aux filles des noms signifiants : *Isabeau, Blanche, Fleurance, Constance, Bonne, Fleurie, Aimée, Gracieuse*, etc. En volume d'attributions, ces noms ne représentent pas grand-chose (moins de 5% du total) mais il s'agit d'une caractéristique des répertoires féminins de la fin du Moyen Age. Cela dénote que les enjeux n'étaient pas tout à fait les mêmes lorsqu'il s'agissait de nommer une fille ou un garçon, comme si l'on pouvait s'accorder un espace de liberté plus élargi pour les noms des filles, sans que le nom renvoyât systématiquement à un référent connu de l'entourage.

Les noms des enfants

Tableau 17 : Noms des enfants protestants baptisés (Caen 1560-1572)³⁸³

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jean	24,7%	Marie	36,6%
Jacques	14,5%	Anne	19,4%
Pierre	14,1%	Jeanne	7,7%
Daniel	6,0%	Judith	6,8%
Abraham	4,7%	Élisabeth	6,3%
Jacob	3,4%	Esther	5,7%
David	3,4%	Magdalène	5,6%
Thomas	3,2%	Suzanne	4,3%
Isaac	2,7%	Rachel	2,0%
Philippe	2,6%	Marthe	1,5%
Dix noms les plus portés	79,2%	Dix noms les plus portés	96,0%

Le synode d'Orléans de 1562 avait édicté une véritable police onomastique, selon que les noms étaient jugés convenables ou indésirables. Étaient exclus désormais tous les noms issus du « vieux

³⁸² Yves Chauvin, *Livre des miracles de sainte Catherine de Fierbois (1375-1470)*, Poitiers, Société des Archives historiques du Poitou, 1976, p. 42

³⁸³ L'échantillon reprend les noms de 1513 garçons et de 1421 filles baptisés entre 1560 et 1572.

paganisme » (cumulant pêle-mêle les noms antiques, les noms ethniques et les noms des anciens martyrs et confesseurs) pour laisser toute la place aux noms « approuvés par l'Écriture ». Dans l'Église protestante de Caen, la mise en application des nouvelles règles de nomination fut extrêmement stricte les premières années, bien plus stricte qu'à Genève même. La première conséquence fut un effondrement du stock onomastique : on ne comptait plus que 73 noms dans le répertoire masculin et que 27 noms dans le répertoire féminin, ce qui entraîna une concentration inévitable sur un petit nombre de noms favoris : pour les filles, les dix noms les plus portés représentaient 96% des attributions en 1560-1572 (dont 56% pour *Marie* et *Anne*).

Chez les garçons, le répertoire est entièrement purgé des noms ethniques et se compose désormais de noms religieux à 99,9%. Seuls ont subsisté un *Louis* et un *Raoul* dans la catégorie des anciens noms d'origine franque. Les noms des saints post-bibliques ne représentent plus que 0,3% des attributions (quatre *Jérôme* et un *Nicolas*) alors qu'ils représentaient 22% à la génération précédente. Inversement, les noms vétérotestamentaires passent de 6% chez les pères (dont 4,1% pour *Michel*) à 33% dans la nouvelle génération. Les noms des grands apôtres (*Jean*, *Jacques* et *Pierre*) rassemblent encore plus de suffrages qu'auparavant mais ils sont désormais suivis par quelques grandes figures de l'Ancien testament : *Daniel*, *Abraham*, *Jacob*, *David*, *Isaac*. S'il fallait dessiner le profil type des principaux noms que l'on va puiser dans l'Ancien testament, on peut penser que Daniel était mis à contribution parce qu'il évoquait la victoire de la vie sur la mort³⁸⁴, tandis que les autres noms favoris évoquaient surtout la promesse : la promesse annoncée aux patriarches (Abraham, Isaac et Jacob) ou réalisée par le roi David. Tous ces noms, vraisemblablement encouragés par les ministres du culte, véhiculent l'idéologie d'une nouvelle royauté à venir et l'exhortation à supporter courageusement les difficultés du temps présent.

Le nouveau répertoire féminin a subi trois modifications profondes : il a été purgé de tous les noms du « vieux paganisme » (la quasi-totalité des noms provient désormais de la Bible), de toutes les formes hypocoristiques (tout comme dans le répertoire masculin) et de la quasi-totalité des noms masculins féminisés.

Les noms de *Catherine* et de *Marguerite* occupaient respectivement les troisième et cinquième rangs dans le classement des mères. Dans le classement des filles, il n'y a plus une seule *Marguerite* (sur 1421 baptêmes) et seulement trois *Catherine*.

Les formes hypocoristiques et les féminisations de noms masculins n'ont plus leur place : parmi les exceptions, on relève seulement une *Perrine*, une *Andrée* et une *Denise*³⁸⁵. Et si le nom *Jeanne*

³⁸⁴ Cf. *supra*, p. 60, 82.

³⁸⁵ Le nom *Denis* avait été admis également dans le nouveau catalogue des noms masculins car le *Nouveau testament* cite à Athènes un personnage nommé Denys l'Aéropagite (*Actes des Apôtres*, chap. 17, v. 34)

a pu se maintenir dans le nouveau répertoire caennais, c'est uniquement en raison de la présence d'une dénommée Jeanne, femme de Chouza, dans un épisode de l'*Évangile de Luc*³⁸⁶.

Pour nommer leurs filles, les familles n'ont donc eu d'autre recours que de puiser dans le répertoire biblique. Dans le Nouveau testament, hormis Marie, Élisabeth et Magdalène, il n'y avait que très peu de femmes de premier plan mais la révolution onomastique propulse leurs scores (*Marie* passe de 9% à 36% des attributions) et sort de l'indifférence *Marthe*, *Phoebe*, *Dorcas*, *Lydie*, *Olympe* et *Perside*. Plusieurs noms d'héroïnes de l'Ancien testament s'inscrivent directement dans le classement des dix noms les plus portés : *Judith* (6,8%), *Esther* (5,7%), *Suzanne* (4,3%) et *Rachel* (2%)³⁸⁷. Alors que *Sara* était le nom vétérotestamentaire préféré des protestants genevois, il ne figure qu'à la onzième place dans le classement caennais. Cette « anomalie » est symptomatique d'une différence de contexte : en milieu hostile les protestants de Caen ont mis à l'honneur les femmes qui incarnaient le mieux la résistance à l'opresseur ; *Sara* est par contre délaissée car dans la Bible elle évoque le doute et le manque de foi³⁸⁸. Il en était tout autrement à Genève où les Réformés dirigeaient la cité et où la stratégie nominative ne visait pas à susciter la foi mais à la purifier par l'abolissement de certaines pratiques superstitieuses attachées à quelques noms particuliers.

En définitive, quel fut l'apport de la Réforme en matière de pratiques nominatives ?

Elle a clairement bousculé les pratiques antérieures, fondées sur un certain nombre de contraintes sociales ou familiales et de croyances religieuses. Elle ne nie pas la puissance du nom comme force opérante mais s'efforce de combattre les pratiques qui contribuent à pérenniser le culte des saints thaumaturges. Calvin souhaite revenir à la pureté évangélique et s'oppose aux superstitions. Il s'efforce en outre de redonner de l'honneur aux noms, en éliminant ceux qui seraient ridicules ou dépréciatifs.

L'application des principes calvinistes fut difficile, pour les premières générations, car elle ne permettait plus la visualisation des réseaux de parrainage et des liens filiatifs. L'ordonnance promulguée par le synode de Figeac, en 1579, montre d'ailleurs que ce sont ces considérations sociales et familiales qui ont conduit les églises réformées à assouplir les règles initiales, en renonçant à imposer l'usage exclusif des noms bibliques. La tentative d'utilisation des noms comme moyen de contrôle des sentiments religieux de la communauté a été un fiasco. Globalement l'opération fut toutefois un succès pour ses promoteurs sur le plan des noms *ridicules* ou *indécents* car elle purgea définitivement des stocks onomastiques les formes hypocoristiques,

³⁸⁶ *Évangile de Luc*, chap. 8, v. 3.

³⁸⁷ Comme à Genève, les ministres de Caen ne voient aucun empêchement à la reprise des noms de *Judith* et de *Suzanne* qui figurent dans des écrits que les Protestants considéraient comme apocryphes.

³⁸⁸ En raison de son âge avancé, *Sara* n'avait pas cru en la parole divine qui lui annonçait la naissance prochaine d'un fils (*Genèse*, chap. 18, v. 12).

dans le répertoire masculin tout au moins. Par contre, la remise en question du système antérieur n'a pas laissé aux parents le champ libre pour des choix de nomination fondés principalement sur des critères esthétiques, émotionnels ou simplement personnels. La nomination reste essentiellement un moyen d'intégration communautaire, l'expression d'une collectivité.

1.2. L'Église catholique

1.2.1. Avant le concile de Trente

L'Église catholique ne s'est guère préoccupée des noms de baptême avant le XVI^e siècle. Cette question est si secondaire pour les théologiens du Moyen Age qu'elle est rarement évoquée dans les conciles, statuts ou traités ecclésiastiques traitant du baptême. L'essentiel est que le rituel soit respecté scrupuleusement pour assurer la validité du sacrement. Ainsi, Guillaume Durand, évêque de Mende au XIII^e siècle, aborde bien la question du nom de baptême dans son *Rationale* mais c'est seulement pour expliquer pourquoi le nom doit être donné pendant la cérémonie et indiquer quelle doit être la conduite à suivre si le rituel n'a pas été bien observé :

« On donne un nom dans le baptême aux enfants baptisés ; ce qui vient de ce que le baptême est le vicaire de la circoncision, dans laquelle les Hébreux donnent un nom à leurs enfants, parce que ce fut dans la circoncision que le nom d'Abraham fut changé ; car, auparavant, il s'appelait Abram ; depuis, il fut nommé Abraham. Mais si, par oubli, on ne donnait pas de nom au baptisé, ou bien que quelquefois par erreur on donnât le nom d'un homme à une femme ou d'une femme à un homme, le baptême est valide et ne sera pas réitéré ; on leur imposera de nouveau un nom dans la confirmation, en faisant l'onction sur le front »³⁸⁹.

L'évêque de Mende rappelle à cette occasion que le seul moment où l'on puisse changer un nom de baptême est lors de la confirmation³⁹⁰. Antonin Pierozzi, archevêque de Florence de 1446 à 1459, réprouvait cependant l'usage de certains noms : « Il faut veiller à imposer le nom d'un saint homme ou femme, et non les noms de païens, comme Pyramides, ou Palamidès, Lancelot et

³⁸⁹ Charles Barthélemy, *Rational ou Manuel des divins offices de Guillaume Durand*, t. 4, Paris, Vivès, 1854, p. 174

³⁹⁰ Cette pratique du changement de nom à la confirmation est attestée au début du XVI^e siècle. Dans le Valais, Pierre Dubuis a recensé dans les années 1510 plusieurs changements de noms pour des jeunes femmes appelées *Jeannette* ou *Antoinette* et renommées *Catherine*, *Marguerite* ou *Madeleine* à la confirmation. Cf. Pierre Dubuis, *Les vifs, les morts et le temps qui court, Familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne, Université de Lausanne, 1995, p. 56. On notera que les noms délaissés sont des *noms masculins féminisés* tandis que les nouveaux sont des noms spécifiquement féminins à caractère religieux.

autres, ou des noms abrégés, comme Nanni, Meo, Thoma, Maso, Pippo, ou des noms sans signification, comme Blando, Lapo, Ginevra et autres »³⁹¹.

Les Pères de l'Église primitive furent plus sensibles aux questions de la nomination. Ils citent parfois en exemple les chrétiens qui donnaient à leurs enfants les noms de saints martyrs pour leur assurer une puissante protection dans le Ciel, ou pour les exciter à imiter le courage de leurs modèles³⁹². Jean Chrysostome, archevêque de Constantinople au IV^e siècle, regrette ainsi que les fidèles préfèrent donner à leurs enfants des noms d'ancêtres plutôt que des noms de saints et l'exprime sans détours dans une homélie sur la Genèse :

« Voyez-vous, ce que je disais en commençant, que l'on trouve dans des noms, dans de simples noms, de riches trésors ? Ici, en effet, se montre non seulement la piété des parents, mais leur attention, leur diligence pour leurs enfants. Nous voyons, ici, comment tout de suite, dès le commencement, ils instruisaient leurs enfants qui venaient de naître ; comme ils les avertissaient, par les noms qu'ils leur avaient donnés, de pratiquer la vertu. Ce n'était pas alors, comme aujourd'hui, au hasard, et le premier nom venu qu'on donnait, l'enfant, dit-on aujourd'hui, s'appellera comme son aïeul ou son bisaïeul ; autrefois on procédait autrement ; on mettait tout son soin à donner aux enfants des noms qui excitaient à la vertu, non seulement ceux qui avaient reçu ces noms, mais aussi tous les autres hommes, même dans les âges à venir : ces noms étaient tout un enseignement de sagesse. La suite de ce discours nous le fera bien voir. En conséquence, nous aussi, ne donnons pas aux enfants les premiers noms venus, les noms des aïeuls, des bisaïeuls, les noms qui marquent une naissance illustre ; donnons-leur les noms des saints, de ceux dont les vertus ont brillé, de ceux qui ont dû leur gloire à leur confiance, à leur force dans le Seigneur »³⁹³.

Cet enseignement aurait pu être mis dans la bouche de Jean Calvin car il correspond tout à fait à sa pensée, d'autant plus que Jean Chrysostome reproche également à ses auditeurs le caractère manifestement superstitieux de certaines nominations :

³⁹¹ Sancti Antonini, *Summa theologica*, t. 3, Verone, 1740, col. 645. Traduction d'un passage du *Sermon de baptême*, section 14 sur les sacrements. Cité par Christiane Klapisch-Zuber, « Les patrons célestes des filles et des garçons au baptistère de Florence (XIV^e-XV^e siècle) », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 45, 2017, p. 75 [en ligne, consulté le 19 octobre 2017].

³⁹² Jules Corblet, *op. cit.*, p. 234

³⁹³ Saint Jean Chrysostome, *Œuvres complètes*, traduites sous la direction de M. Jeannin, t. 5, Bar-le-Duc, Guérin, 1865, p. 129 (« Vingt-unième homélie sur la Genèse »). Précisons que l'autrefois auquel se réfère l'archevêque de Constantinople remonte aux premières années de la Création, au temps d'Adam et Ève.

« Si un enfant naît du mariage, nous revoyons encore la même folie, et une foule d'usages ridicules. En effet, quand il faut lui donner un nom, on ne le cherche pas parmi ceux des saints, comme le faisaient nos ancêtres ; mais on allume des lampes auxquelles on donne des noms, et celle qui dure le plus laisse le sien au nouveau-né : c'est une probabilité qu'il vivra longtemps »³⁹⁴.

Ces usages de l'Antiquité tardive reflètent parfaitement les fonctions essentielles de la nomination qui avaient toujours cours à la fin du Moyen Age : la fonction honorifique (ici honorer un aïeul), la fonction d'intégration (ici l'intégration au milieu familial) et la fonction propitiatoire (assurer une longue vie à l'enfant). L'idée de l'imitation du modèle de référence est bien connue mais négligée³⁹⁵. Les nommeurs pensent principalement aux bénéfices potentiels pour l'enfant et non aux obligations éventuelles de piété. Tous les efforts de la Réforme catholique vont porter sur ce point.

1.2.2. Le concile de Trente et la réforme catholique

En fait, les décrets du concile, rédigés entre 1545 et 1563, n'abordent pas la question des choix de nomination. On n'y lira aucune allusion dans les *Canons sur le sacrement de baptême*, rédigés le 3 mars 1547, au cours de la session portant sur les sacrements³⁹⁶. Le catéchisme de Pierre Canisius, publié pour la première fois en 1555 et remanié en 1566, ne s'y intéresse pas davantage³⁹⁷. L'exhortation à donner des noms de saints aux baptisés se trouve dans le *Catéchisme du concile de Trente*, presque achevé à la fin du concile³⁹⁸ mais publié seulement en 1566 sous la direction de Charles Borromée, archevêque de Milan depuis 1564. Le texte vient conclure le chapitre 15 consacré au sacrement de baptême :

³⁹⁴ Saint Jean Chrysostome, *op. cit.*, p. 374 (« Douzième homélie sur la première épître de Paul aux Corinthiens »). Les pratiques rituelles médiévales étaient également fortement teintées de superstitions et insistaient sur la proclamation solennelle du nom de la personne invoquée. La nomination y revêt souvent un caractère magique et participe à la réalisation du vœu. Ainsi, pour la guérison de l'épilepsie, on allumait douze cierges correspondant aux douze apôtres avant de rebaptiser le malade au nom de l'apôtre dont le cierge s'était éteint en dernier. Voir Edina Bozoky, « Les moyens de la protection privée », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001, p. 175-192.

³⁹⁵ Cf. *supra*, p. 62, à propos de Guibert de Nogent qui rappelait à ses lecteurs la nécessité de se conformer aux modes de vie des personnages illustres dont on portait le nom s'ils souhaitaient bénéficier des avantages que l'on associait à ces noms.

³⁹⁶ *Les conciles œcuméniques, t. II-2 : les décrets. Trente à Vatican II*, Paris, Cerf, 1994, p. 1395

³⁹⁷ Abbé A.-C. Peltier, *Le Grand catéchisme de Canisius*, t. 2, Paris, Vivès, 1873, p. 171-173

³⁹⁸ Alain Tallon, « Père et mère honoreras : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI^e siècle », dans Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 700

« Enfin, on donne un nom au baptisé, mais ce nom, on doit toujours l'emprunter à un personnage que sa piété et ses vertus éminentes ont fait placer au nombre des Saints. La ressemblance du nom le portera à imiter sa justice et sa sainteté ; et non seulement il l'imitera, mais encore il voudra l'invoquer comme un Protecteur et un Avocat auprès de Dieu, qui l'aidera à sauver tout ensemble, et son âme et son corps. On doit donc blâmer fortement ceux qui affectent de donner aux enfants des noms de personnages païens, et particulièrement de ceux qui ont été les plus impies. Ils font bien voir par là le peu d'estime et de respect qu'ils ont pour la Piété chrétienne, puisqu'ils prennent plaisir à rappeler la mémoire de ces hommes mauvais, et qu'ils veulent que les Fidèles aient continuellement les oreilles frappées de ces noms profanes »³⁹⁹.

La première partie de cette recommandation s'inscrit dans la lignée des souhaits de Jean Chrysostome : la ressemblance du nom portera le fidèle à imiter les vertus du saint homonyme. Elle va cependant plus loin puisqu'elle attribue désormais une fonction protectrice au saint homonyme. La seconde partie s'en prend explicitement à la vogue des noms antiques qui s'était répandue, dans les milieux cultivés de la Renaissance, dans la seconde moitié du XV^e siècle. Parmi ses représentants célèbres, on peut citer notamment en Italie *César* et *Lucrece* Borgia, enfants du cardinal Rodrigo Borgia, qui fut pape sous le nom d'Alexandre VI, de 1492 à 1503. Il s'agit d'une exhortation destinée plus particulièrement aux classes dirigeantes, afin qu'elles s'illustrent par des comportements exemplaires. Vingt ans exactement après les ordonnances de Jean Calvin à Genève, l'Église catholique organise à son tour sa police onomastique. Elle ne limite toutefois pas le répertoire autorisé au seul registre des noms bibliques, mais l'étend à tous les noms de saints. Plus précisément, il s'agit d'écarter de la nomination les noms profanes, à savoir ceux qui se réfèrent à des personnages païens célèbres. C'est ce que rappelle Léonard Janier, curé de Saint-Étienne de Furan, dans son sermon sur *le jour de Saint Jean Baptiste*, publié en 1578 :

« Mais dit Saint Jean Chrysostome, parlant de son temps : Aujourd'hui il y a grand abus en l'Église, quand pour l'imposition des noms, les pères imposent noms barbares et de Payens à leurs enfans, qui est mal fait. Et pource il dit en l'homelie douzième ad Corinthiens, qu'on doit donner à ses enfans le nom des Saints, à fin que par leur nom ils soyent incitez à vivre vertueusement : Et se courrouce

³⁹⁹ *Catéchisme du saint concile de Trente*, Traduit par A. Carpentier, Paris, Desclée, 1923, p. 157

aigrement contre ceux qui baillent noms de Payens à leurs enfans. Ainsi les parens doivent prier les parrains donner quelque nom d'un Saint à leurs enfans »⁴⁰⁰.

La catégorie des noms profanes n'est pas assimilable à celle des noms ethniques. Quelle que soit son origine, tout nom peut être retenu dans la mesure où il a déjà été porté par un saint dont la vie ou les qualités peuvent être données en exemple. Par contre, les noms antiques, les noms de la littérature, les noms auguratifs doivent être rejetés comme noms profanes dès lors qu'ils ne peuvent être rattachés à des saints connus. La mesure frappe également les formes hypocoristiques et les noms des fêtes religieuses puisque ces noms ne renvoient à aucun modèle d'identification. L'ingérence de l'Église dans le domaine onomastique ne remet pas en cause l'usage des noms les plus portés du répertoire existant mais a pour effet de réduire considérablement le stock des noms disponibles. En Bretagne, les mesures coercitives ne seront pas appliquées avant la mise en œuvre de la réforme catholique, au XVII^e siècle⁴⁰¹. Le premier exemple connu est celui de *Tristan* Malros, dont il a été question en introduction, renommé *Jan* en 1606 par l'évêque de Saint-Brieuc, expressément en raison du caractère profane du nom *Tristan*⁴⁰². L'offensive onomastique du clergé catholique sera particulièrement dense pendant les années 1630-1650. Les registres de baptême de cette époque mentionnent régulièrement des changements de noms à la confirmation. Voici un petit florilège des noms rejetés par la réforme catholique, relevés dans les registres bretons :

- Noms ethniques bretons : *Levenez, Bleuven, Meance, Eon, Eunette, Eunothe*
- Noms ethniques francs : *Maury, Richard, Auffray, Aliette, Geffeline, Ravane*
- Noms de la littérature : *Arthur, Tristan, Oriane, Béatrice* (la muse de Dante)
- Noms auguratifs : *Honorine, Amice, Fleurie, Florence*
- Noms antiques : *Lucesse*
- Noms de fêtes religieuses : *Noël*
- Formes hypocoristiques : *Taxine, Pheline*
- Noms masculins féminisés (dans certaines régions) : *Guillemette, Symone, Cyprienne, Mathurine, Silvy, Sylvine*
- Noms de l'Ancien testament : *Abel, Daniel, Isaac*

⁴⁰⁰ Léonard Janier, *Sermons évangéliques et apostoliques sur les dimanches et festes solennelles de toute l'année, t. 2, Depuis la Pentecoste jusques à l'Advent*, Paris, Chaudière, 1578, p. 258

⁴⁰¹ Les recommandations tridentines sur le choix des noms de baptême ont été mises en œuvre tardivement en France. À Milan, le concile provincial organisé par Charles Borromée en mai 1576 reprenait déjà les idées du catéchisme de 1566 en précisant que les prêtres « empêcheront de donner des noms déshonnêtes, ou ridicules, ou païens, aux enfans ». Cité par P. Guérin, *Les Conciles généraux et particuliers*, t.3 (1327-1868), Paris, Palmé, 1869, p. 574

⁴⁰² Cf. *supra*, p. 11.

Une première remarque s'impose à la lecture de ce petit catalogue des noms indésirables : il s'agit essentiellement de noms féminins. Comme les changements de noms de baptême ne pouvaient se faire qu'à la confirmation, on pourrait penser que la population des confirmés était principalement féminine. Il est plus vraisemblable que la fréquence des changements de noms féminins s'explique plutôt par la typologie et la souplesse relative de ce répertoire onomastique. D'une part parce que l'on y rencontre davantage de noms auguratifs que dans le répertoire masculin, d'autre part parce que l'usage de la référence à la parenté (biologique ou spirituelle) y était sans doute moins prégnant. Il y aurait donc moins d'obstacles ou de réticences au changement pour les noms féminins.

Du fait du nombre peu important de saintes femmes de grande renommée, les répertoires onomastiques féminins étaient généralement moins « religieux » que les répertoires masculins⁴⁰³. La connotation religieuse était fréquemment obtenue par la féminisation de noms de saints. L'attitude des autorités ecclésiastiques à l'égard des féminisations de noms masculins dépend en partie du contexte culturel (elles étaient plus ou moins fréquentes selon les régions). Elle dépendait peut-être aussi des convictions personnelles des évêques car certains s'y opposaient fortement⁴⁰⁴ tandis que d'autres n'y voyaient pas d'inconvénients majeurs tant que le nom renvoyait indirectement à un saint. Ainsi à Vannes, l'évêque Antoine Fagon remplaça le nom de baptême de *Silvy* Matignon (nom reçu de sa marraine en 1714) par celui de *Vincente*, féminisation du nom du saint patron de la ville.⁴⁰⁵

Le catéchisme tridentin blâmait fortement ceux qui donnaient à leurs enfants les noms de personnages impies. Force est de constater que les noms antiques n'étaient pas très fréquents au XVI^e siècle en Bretagne. Ils étaient utilisés essentiellement par les élites cultivées et constituaient à ce titre de véritables marqueurs sociaux. Ces noms disparaîtront des répertoires onomastiques

⁴⁰³ À Roz-Landrieux en 1451-1528, le répertoire féminin est composé de 6 noms de *saintes femmes* et de 20 féminisations de noms de *saints*, sur un total de 48 noms (552 individus), tandis que le répertoire masculin contient 25 noms de *saints*, sur un total de 48 noms également (570 individus). À Locmaria en 1534-1556, le répertoire féminin est composé de 6 noms de *saintes femmes* et de 10 féminisations de noms de *saints*, sur un total de 33 noms (215 individus), tandis que le répertoire masculin comporte 34 noms de *saints*, sur un total de 49 noms (260 individus).

⁴⁰⁴ Certains théologiens de la réforme catholique y étaient vigoureusement opposés : « *N'y aurait-il point encore de superstition à donner à des filles les noms de Michelle, de Gabrielle et de Raphaëlle, de Jacqueline, de Thomine, de Macine, ou Macette ; de Paulete, de Barthelemie, d'Andrée, de Philippotte (...)? [...] Les instructions synodales de M. Godeau, évêque de Grasse et de Vence, le défendent en ces termes : Nous défendons aux parrains et aux marraines d'imposer aux filles des noms qui ne sont que des diminutifs de Saints, sans qu'aucune Sainte se trouve avoir été ainsi appelée* ». Cf. Jean-Baptiste Thiers, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, t. 2, Avignon, Chambeau, 1778, p. 102-106 [1^{ère} édition en 1679]. Pour le texte de référence, voir Antoine Godeau, *Ordonnances et instructions synodales*, Paris, Savreux, 1672 (5^{ème} édition), p. 74.

⁴⁰⁵ *Archives Départementales du Morbihan*, Registre des baptêmes, mariages et sépultures, 1700-1718, Vannes, paroisse Saint Pierre, vue 527.

sous la pression de la réforme catholique mais il faut croire que les *Grands* en avaient encore une certaine nostalgie, à la fin du XVII^e siècle, si l'on se réfère aux propos que La Bruyère leur attribuait en 1688 :

« Pour nous autres Grands, ayons recours aux noms profanes, faisons-nous baptiser sous ceux d'Annibal, de César et de Pompée, c'étaient de grands hommes ; sous celui de Lucrece, c'était une illustre Romaine ; sous ceux de Renaud, de Roger, d'Olivier et de Tancrede, c'étaient des paladins, et le roman n'a point de héros plus merveilleux ; sous ceux d'Hector, d'Achille, d'Hercule, tous demi-dieux ; sous ceux même de Phébus et de Diane : et qui nous empêchera de nous faire nommer Jupiter ou Mercure, ou Vénus, ou Adonis ? »⁴⁰⁶

On notera enfin, dans la liste des noms réprouvés par la réforme catholique, plusieurs noms vétérotestamentaires : *Abel*, *Daniel* et *Isaac*. Ces noms avaient pris une connotation protestante au XVII^e siècle mais leur rejet peut aussi s'expliquer par le fait que les personnages de l'Ancien testament n'offraient sans doute pas des modèles de piété suffisamment pertinents pour certains évêques.

La sélection opérée dans les différents répertoires par le clergé tridentin montre clairement que sa préoccupation fondamentale était de fournir à chaque baptisé un modèle religieux de référence. La purge onomastique ne toucha quasiment pas les noms dominants car ils possédaient déjà, pour la plupart, des référents religieux. Parmi les noms ethniques francs les plus répandus, il n'était pas difficile en effet de rencontrer un porteur du bas Moyen Age canonisé ou reconnu comme saint. Quelques noms féminins d'origine germanique ne subsistèrent toutefois pas à la réforme catholique : *Alix*, *Mahaut*, *Havoise* pour en citer quelques-uns. La purge fut plus importante pour les noms ethniques bretons car très peu de noms en usage, au bas Moyen Age, avaient eu l'honneur d'être portés par un saint ou une sainte. La réforme tridentine sonna le glas des *Eon*, *Morvan*, *Rivalen*, *Derian*, *Brient*, *Plezou*, *Margilie*, *Bleuven*, *Levenez* et bien d'autres. *Alain* dut sa survie à l'invention, au début du XVI^e siècle, vraisemblablement à l'instigation des vicomtes de Rohan qui avaient choisi ce nom comme nom de lignée, d'une *vita* de saint Alain de Quimper, calquée sur celle de saint Alain de Lavour (Tarn), elle-même calquée directement sur celle de saint Amand d'Elnone⁴⁰⁷. Le nom *Tanguy* fut pareillement christianisé, sans doute à la demande de la famille du Chastel, par la composition, au tournant du XVI^e siècle, de la légende de sainte Haude

⁴⁰⁶ La Bruyère, *Les Caractères*, Librairie Générale Française, Paris, 1995, p. 352

⁴⁰⁷ Pierre-Yves Quémener, *Saint Alain, En quête d'identité*, 2012, étude mise en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER> [consultée le 24 juin 2018]

et de saint Tanguy⁴⁰⁸. On aura remarqué que ces récupérations onomastiques sont antérieures au concile de Trente et qu'elles répondaient en fait au besoin de prestige de quelques grandes familles bretonnes, soucieuses que leurs noms de lignée soient associés à des référents religieux célèbres.

L'application des consignes du catéchisme tridentin marqua surtout la fin des attributions des formes hypocoristiques masculines et de leurs déclinaisons féminines comme noms de baptême. L'ensemble de ces épurations onomastiques révèle *a contrario* qu'avant le XVII^e siècle, la dimension religieuse n'était pas une condition *sine qua non* du choix des noms au baptême.

1.2.3. Quelques précisions sur la dévotion, le culte des saints et les saints patrons

Lorsque l'on traite de la problématique de la dimension religieuse de la nomination, on est naturellement amené à s'interroger sur la réalité de la représentativité religieuse des corpus onomastiques : est-ce que les répertoires peuvent être considérés comme le reflet des dévotions populaires ? Est-ce que la dévotion à saint Yves est à l'origine de la diffusion du nom Yves en Bretagne ? Est-ce que l'attribution d'un nom religieux présuppose une démarche dévotionnelle ?

Certains textes vont dans ce sens. L'auteur de la chronique du règne de Charles V rapporte ainsi que sa dernière fille, née le 4 février 1377 de son mariage avec Jeanne de Bourbon, fut nommée *Catherine* « *par devocion que la dicte royne avoit à madame Sainte Katherine* »⁴⁰⁹. On se rend compte cependant à la lecture du texte que cette remarque vient expliquer en réalité pourquoi l'enfant n'a pas été tenu sur les fonts baptismaux par des parrains et marraines de grand lignage, comme ses prédécesseurs, mais par le prieur de Sainte-Katherine du Val-des-Escholiers et par une demoiselle de compagnie de la reine (nommée également *Catherine*). De la même manière, les registres de baptêmes de la paroisse vannetaise de Brech de l'année 1698 mentionnent à une dizaine de reprises des nominations explicitement dévotionnelles, en l'honneur de sainte Anne, de Marie, de sainte Geneviève, de saint Mathurin, de saint Joseph ou de saint Quirin⁴¹⁰. L'expression consacrée est « à qui on a donné le nom de [nom du saint ou de la sainte] par dévotion ».

⁴⁰⁸ Dom Lobineau disait à propos de cette légende que « *l'auteur qui a fabriqué ces actes a voulu, sans doute, flatter les seigneurs du Châtel, dont il y en a plusieurs qui ont porté le nom de Tanguy au château de Trémazan* ». Cf. Guy-Alexis Lobineau, *Les Vies des Saints de Bretagne*, Rennes, Compagnie des Imprimeurs-Libraires, 1725, p. 119

⁴⁰⁹ Roland Delachenal (éd.), *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. 2 (1364-1380), Paris, Renouard, 1916, p. 278.

⁴¹⁰ Pierre-Yves Quémener, *Quirin : culte et prénomination en Vannetais au 17^e et 18^e siècle*, 2014, p. 17. Étude mise en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER> [consultée le 24 juin 2018].

L'examen des registres montre en fait que le curé de la paroisse apportait cette précision à chaque fois que l'enfant ne recevait pas le nom de son parrain ou de sa marraine. À chaque fois, on remarque que la mention du choix du nom pour des motifs dévotionnels est là pour expliquer pourquoi les usages habituels de la nomination n'ont pas été observés.

Il importe par ailleurs de clarifier la notion de dévotion. En 1751, l'abbé Edme-François Mallet donnait cette définition du mot dans la première édition de *l'Encyclopédie* : « Piété, culte de Dieu avec ardeur et sincérité. La dévotion se peut définir un attendrissement de cœur et une consolation intérieure que sent l'âme du fidèle dans les exercices de piété »⁴¹¹. La connotation sentimentale de cette définition n'était pas prépondérante dans la terminologie médiévale. Elle découle de l'exhortation à l'intériorisation de la foi prônée par la Réforme catholique, s'inscrivant dans le prolongement de la *devotio moderna* du XV^e siècle⁴¹². Dans la pensée médiévale, le terme *dévotion* est d'un usage très courant, sans avoir un caractère exclusivement religieux. Il marque principalement une attitude de *dévouement* envers quelqu'un, le *souhait* ou la *ferme intention* de faire quelque chose⁴¹³. C'est un engagement, un vœu solennel qui sous-tend l'idée d'un contrat tacite avec l'interlocuteur, d'une contrepartie dont on attend l'exécution. À la fin du Moyen Age, la dévotion aux saints possède encore une vocation essentiellement utilitaire. Le saint doit défendre la cause de celui qui l'invoque comme l'avocat doit défendre son client en justice. Le saint est un intercesseur, sa fonction est d'assurer le relais entre Dieu et les hommes dont il traduit les prières pour en assurer l'efficacité⁴¹⁴. Son pouvoir d'intercession résulte d'une double proximité : parce que c'est un homme, il connaît parfaitement les faiblesses humaines ; parce qu'il a gagné le Ciel après sa mort, en récompense de ses mérites, il est proche de Dieu, auprès de qui il peut désormais intercéder en faveur des vivants⁴¹⁵.

Soulignons par ailleurs que le Moyen Age ignore l'expression « culte des saints ». On doit son succès aux Réformateurs protestants qui en firent grand usage pour dénigrer les travers de ce culte et en contester l'utilité. Le texte de la *Confession d'Augsbourg* (1530) contient ainsi vingt-six

⁴¹¹ Diderot et d'Alembert (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers*, t. 4, Paris, 1751, p. 920

⁴¹² Sur la vie religieuse à la fin du Moyen Age, voir notamment Johan Huizinga, *L'automne du Moyen Age*, Payot, 1989 [1^{ère} édition en 1919], p. 183-197 (chapitre 13 : *Types de vies religieuses*)

⁴¹³ Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, t. 2, Paris, 1883, p. 705. Voir également le *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, ATLIF, CNRS et Université de Lorraine, <http://www.atilf.fr/dmf>, article « dévotion » [en ligne, consulté le 8 juillet 2018]

⁴¹⁴ Yvette Duval, « *Les saints protecteurs ici-bas et dans l'au-delà. L'intercession dans l'Antiquité chrétienne* », dans Jean-Marie Moeglin (dir.), *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne*, Genève, Droz, 2004, p. 25.

⁴¹⁵ Yvette Duval, *id*, p. 27

occurrences du mot *culte*, utilisé dans le sens de *rite, pratique religieuse*, et appliqué aux saints dans l'article 21, précisément intitulé « Du culte des saints » (*De Cultu Sanctorum*)⁴¹⁶.

En tant qu'intercesseur, le saint joue le rôle d'un protecteur et d'un avocat. Il est fréquemment qualifié de « patron » dans les textes de la fin du Moyen Age et de la Renaissance. Dans ces textes, le *saint patron* n'est toutefois pas, sauf exceptions, le « saint dont on porte le nom ». En effet, jusqu'à la Réforme catholique du XVII^e siècle, le *saint patron* n'est pas le saint homonyme mais le saint protecteur d'une communauté particulière, celui d'une nation, d'une ville, d'une paroisse, d'une confrérie ou d'une corporation⁴¹⁷. La relation de patronage n'est généralement pas envisagée sous un angle personnel mais dans sa dimension collective. En reconnaissant tel ou tel saint comme *patron*, un groupe se définit en tant que collectivité et utilise le saint désigné comme vecteur d'intégration sociale. Dans cette acception, il ne peut y avoir de lien direct entre le nom du saint et celui des membres de la communauté puisque l'adhésion au groupe n'emporte jamais l'obligation de porter le nom de son saint patron.

L'encouragement à la dévotion au saint homonyme, qui ressort de la recommandation du catéchisme tridentin⁴¹⁸, est significatif de l'évolution de la pensée religieuse aux XV^e et XVI^e siècles. Le précurseur de cette dévotion fut le théologien Jean de Gerson (1363-1429) qui n'a cessé de s'indigner des comportements religieux de ses contemporains⁴¹⁹. Dans l'un de ses traités, il reprochait aux flagellants les excès de leurs pratiques pénitentielles et invitait les fidèles en quête de dévotions nouvelles à se tourner vers des formes de piété moins extravagantes :

« Enfin, puisque les gens du peuple sont attentifs aux nouveautés, il faut leur inculquer celles dans lesquelles la dévotion est saine et salutaire, comme la miséricorde des saints et le recours à ces derniers, ou à l'ange qui est le gardien particulier, au saint dont on porte le nom, à la Mère de Dieu et à son virginal époux Joseph »⁴²⁰.

⁴¹⁶ Le dictionnaire Godefroy ne contient aucune entrée « *culte* ». L'auteur note cependant à propos du verbe *coutiver, coltiver*, que le verbe s'employait autrefois dans le sens d'adorer, en parlant de la divinité. Cf. Frédéric Godefroy, *op. cit.*, p. 343. Il n'y a pas de distinction formelle entre le *cultivateur* de terre et le *cultivateur* de paix, de droit ou de justice. Cultiver, c'est pratiquer quelque chose et s'y appliquer.

⁴¹⁷ Sur le saint patron à la fin du Moyen Age, voir Pierre-Yves Quémener, *Le saint patron dont on porte le nom. Genèse d'une dévotion (15^e-16^e siècle)*, 2015. Étude mise en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER> [consultée le 8 juillet 2018].

⁴¹⁸ Il convient d'invoquer le saint dont on porte le nom « comme un protecteur et un avocat ».

⁴¹⁹ Étienne Delaruelle, « le siècle de Gerson » dans E. Delaruelle, E.-R. Labande et Paul Ourliac (dir.), *L'Église au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, t. 2, Bloud et Gay, 1964, p. 837-869.

⁴²⁰ Jean de Gerson, *Traité contre la secte des flagellants [Tractatus contra sectam flagellantium]*, dans Joannis Gersonii, *Opera omnia*, t. 2, 1728 [1^{ère} édition en 1417], col. 660-664 (664).

On ne trouve toutefois pas de textes antérieurs à la Réforme catholique qui fassent mention d'une dévotion particulière aux saints patrons « dont on porte le nom », que ce soit dans les livres d'heures ou dans les testaments⁴²¹. Il convient, par conséquent, d'éviter de projeter sur les XV^e et XVI^e siècles des concepts tardifs, associés à certains termes du vocabulaire religieux. Les hommes et femmes de cette époque n'avaient généralement pas de dévotion particulière envers les saints ou saintes qui portaient le même nom qu'eux. Le saint patron que l'on honore plus particulièrement est celui d'une communauté. Du point de vue onomastique, il n'y a donc pas lieu d'envisager *a priori* que la transmission du nom du nommeur à un enfant soit l'expression d'une dévotion de ce nommeur envers le saint homonyme.

Par ailleurs, la dévotion que les Bretons pouvaient avoir pour leurs saints fondateurs n'avait pas d'impact en nomination avant le XV^e siècle comme il ressort des statistiques du tableau 18. La reprise de leurs noms commence à se diffuser dans la seconde moitié du XV^e siècle, en même temps que l'essor général des noms de martyrs et confesseurs. Deux noms sont repris plus particulièrement : celui de *Paul* qui peut se référer, dans l'évêché de Léon, au saint fondateur Paul Aurélien et à l'apôtre, et celui de *Tugdual* (*Tutgal*, *Tudguel*, *Tugoel*, *Tugdoel*) qui n'avait jamais disparu du répertoire onomastique breton⁴²².

Tableau 18 : Attributions du nom des saints fondateurs des évêchés bretons

Source	Période	Évêché	Saint patron	Taille échantillon	Attributions du nom
Minu de Jehan le Barbu, Ploudiner	1413	Léon	Paul	142	Néant
Fouages de Cornouaille	1426	Cornouaille	Corentin	1022	Néant
Fouages de Plouguiel	1427	Tréguier	Tugdual	250	3
Fouages de Pommerit-le-Vicomte	1427	Tréguier	Tugdual	722	Néant
Fouages de Morlaix	1427	Léon	Paul	515	Néant
Fouages de Rennes	1427-1429	Rennes	Melaine	647	Néant
Étagers de Melesse	1445	Rennes	Melaine	327	Néant
Bourgeois de Guingamp	1447	Tréguier	Tugdual	493	Néant

⁴²¹ Pierre-Yves Quémener, *Le saint patron...*, op. cit., p. 10-12, 18. Dans son étude sur les testaments du Blésois et du Vendômois, Marc Boyssou note que « l'invocation au saint dont le testateur *a l'honneur de porter le nom* apparaît à la fin du XVI^e siècle, mais ne concerne jusqu'à la mi-XVII^e siècle qu'un petit nombre de testaments ». Marc Bouyssou, *Réforme catholique et déchristianisation dans le sud du diocèse de Chartres, XVI^e - XVIII^e siècles*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998, p. 184.

Dans son étude sur les testaments aixois de la première moitié du XV^e siècle, Noël Coulet constate également que « *les saints patrons qui sont invoqués ainsi ne sont pas toujours ceux dont le testateur porte le nom* ». Noël Coulet, « Jalons pour une histoire religieuse d'Aix au bas Moyen Age (1350-1450) », *Provence Historique*, t. 22, fasc. 89, 1972, p. 243.

⁴²² Ce nom signifie « peuple valeureux » en vieux breton. On le rencontre à de multiples reprises dans le cartulaire de Redon, dans des documents rédigés du IX^e au XII^e siècle, sous les formes *Tutgual*, *Tutual*, *Tutuual*, *Tutuualus*. C'est la raison pour laquelle je l'ai classé dans les *noms ethniques* dans mes statistiques et non dans les noms de *martyrs et confesseurs*.

Recensement de villages de Carnac	1475	Vannes	Patern	212	1
Baptêmes de Roz-Landrieux	1451-1528	Dol	Samson	570	1
Montre de la noblesse, Vannes	1477	Vannes	Patern	504	Néant
Montre de la noblesse, Saint-Brieuc	1479	Saint-Brieuc	Brieuc	2003	Néant
Montre de la noblesse, Cornouaille	1481	Cornouaille	Corentin	1033	1
Montre de la noblesse, Tréguier	1503	Tréguier	Tugdual	1020	10
Montre de la noblesse, Léon	1503	Léon	Paul	901	8
Baptêmes de Beignon	1500-1524	Saint-Malo	Malo	283	1
Baptêmes de Bignan	1530-1591	Vannes	Patern	1384	1
Baptêmes de Locmaria	1534-1556	Cornouaille	Corentin	260	2
Baptêmes de Morlaix	1538-1550	Léon	Paul	545	10
Baptêmes de Guingamp	1541-1569	Tréguier	Tugdual	585	2
Baptêmes de Guingamp	1570-1599	Tréguier	Tugdual	342	Néant
Rentes de Callac	1549	Cornouaille	Corentin	263	Néant

Enfin, les noms des saints patrons de paroisse n'étaient pas particulièrement repris en nomination avant le XV^e siècle. J'ai examiné les statistiques de quelques-unes des paroisses citées dans le tableau 18. Saint Pierre patronne les églises de Roz-Landrieux, Beignon et Bignan : dans les statistiques de Roz-Landrieux, le nom *Pierre* se classe au huitième rang ; à la troisième à Beignon et à la sixième à Bignan. Les attributions du nom ne sont guère différentes quand Pierre n'est pas le patron de l'église paroissiale. À Bignan, l'église est dédiée à saint Pierre et à saint Paul : le nom de *Paul* est complètement absent des statistiques. L'église paroissiale de Callac est sous la titulature de saint Laurent mais son nom est absent des listes nominatives de 1549. On relève un seul *Cornely* à Carnac où l'église est sous le patronage de saint Corneille. La pratique de la reprise des noms des saints patrons de communautés se développera au moment de la réforme catholique du XVII^e siècle.

2. Des indicateurs pour recenser les dévotions

Les Églises ne se sont pas réellement intéressées à la nomination avant la seconde moitié du XVI^e siècle. Cependant, les attributions de noms de saints dans les siècles précédents, parcimonieuses jusqu'au XII^e siècle, massives par la suite, montrent que la nomination avait une dimension religieuse évidente. La christianisation du répertoire onomastique est d'émanation populaire et peut donc être considérée comme une expression de la piété populaire⁴²³. Il ne s'agit pas de

⁴²³ Je n'utilise pas ici le terme *populaire* pour distinguer une « religiosité vécue » par les gens du peuple, forme de religion naturelle marquée par le paganisme et les superstitions, qui serait en conflit avec une « religion officielle » prônée par les institutions religieuses. À l'époque qui nous intéresse, cette opposition formelle est sans fondement puisqu'il n'existait pas encore de position officielle de ces institutions sur la nomination. Dans les derniers siècles du Moyen Âge, il est d'ailleurs inapproprié de d'opposer de manière générale une « religion populaire » à une « religion cléricale et savante ». Comme l'a montré Marc Venard, le

distinguer de manière trop systématique la mentalité d'une classe sociale particulière, celle des gens de basse condition par exemple, par rapport à celle d'autres classes sociales plus cultivées telles que la noblesse, la bourgeoisie ou le clergé. En matière de nomination, il n'y a pas lieu de considérer *a priori* que les gentilshommes ruraux ou que le clergé des paroisses avaient une conception différente de celle de l'ensemble de la population. Le terme *populaire* définit ici ce que l'on pourrait appeler l'opinion publique, le sentiment général, l'ensemble des idées partagées par le plus grand nombre dans une société, par rapport à des points de vue que l'on pourrait qualifier de marginaux.

Si la nomination peut être une expression de la piété populaire, il importe de pouvoir confronter les choix de nomination, relevés dans les répertoires onomastiques, aux préférences dévotionnelles. Il s'agit de mieux comprendre les motivations des nommeurs, de déterminer quels étaient les noms de saints qui étaient repris en nomination et ceux qui ne l'étaient pas. Pour ce faire, j'ai analysé différentes sources d'inspiration religieuse qui permettront de mieux saisir la diversité des pratiques dévotionnelles à la fin du Moyen Age.

Je commencerai par une présentation des principaux saints proposés à la vénération des fidèles par les institutions religieuses, à partir de l'examen de trois sources d'origine ecclésiastique : les catalogues de jours chômés, les calendriers et les litanies des saints dans les ouvrages liturgiques. J'examinerai ensuite les choix dévotionnels opérés dans quelques sources d'origine laïque : les litanies des saints dans les livres d'heures, les catalogues des saints dans les calendriers de navigation et les noms de navires bretons aux XIV^e et XV^e siècles. Je compléterai ces analyses par une présentation rapide de la statuaire actuelle des églises et chapelles du Finistère. Je tâcherai de montrer que la dévotion populaire utilise un répertoire de saints et saintes relativement restreint et que les sélections opérées s'effectuent en fonction des objectifs de protection. Pour chaque type de besoin, le fidèle invoque les saints qu'il estime être les plus compétents. Il en va de même en nomination : les répertoires de noms religieux ne reflètent pas le sanctoral populaire dans son intégralité, ils nous renseignent sur les noms des saints et saintes que l'on estimait être les plus favorables pour un enfant.

fossé entre les conceptions religieuses des masses et celles des élites ne commence véritablement à se creuser qu'au tournant du XVII^e siècle.

Sur le concept de « religion populaire », voir notamment les articles de synthèse de Gustave Thils, « La religion populaire : approches, définition », *Revue théologique de Louvain*, 1977, n° 8-2, p. 198-210 et de Marc Vovelle, « La religion populaire : problèmes et méthodes », *Le monde alpin et rhodanien, Revue régionale d'ethnologie*, 1977, n° 1-4, p. 7-32. L'ouvrage d'Étienne Delaruelle, *La piété populaire au Moyen Age*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1975, rassemble un grand nombre d'études publiées par l'auteur sur ce thème. Voir aussi André Vauchez, « Les procès de canonisation médiévaux comme sources de l'histoire de la religion populaire », dans *La religion populaire*, Actes du colloque international du CNRS, Paris, 1979, p. 111 ; Marc Venard, « Dans l'affrontement des réformes du XVI^e siècle : regards et jugements portés sur la religion populaire », dans *La religion populaire*, Actes du colloque international du CNRS (Paris 17-19 octobre 1977), Paris, CNRS, 1979, p. 116-125.

2.1. Les catalogues de jours chômés

En annexe, différents tableaux donnent, d'une part, les listes des jours chômés fixés par les statuts synodaux de l'évêché de Tréguier en 1437 et 1459⁴²⁴, par les statuts synodaux de l'évêché de Rennes en 1464⁴²⁵ et par les statuts synodaux de l'évêché de Cornouaille en 1536⁴²⁶ et, d'autre part, la liste des jours fériés dans les évêchés de Dol, Rennes, Nantes, Saint-Malo et Vannes en 1539⁴²⁷.

On peut être frappé, en première lecture, par le nombre important de jours chômés à la fin du Moyen Age : de 47 à Rennes, en 1464, à 93 dans le même diocèse en 1539. Et il ne s'agit encore là que des fêtes célébrées à dates fixes, auxquelles il fallait ajouter toutes les fêtes mobiles liées au cycle pascal (principalement Pâques, Ascension, Pentecôte et Fête-Dieu) qui représentaient une douzaine de jours chômés supplémentaires. Jusqu'à la fin du XI^e siècle, il n'y avait encore, en dehors des dimanches, qu'une vingtaine de *fêtes d'obligation*. Un capitulaire du IX^e siècle donne la liste suivante : Noël, Étienne, Jean, les Innocents, l'octave du Seigneur (1^{er} janvier), l'Épiphanie, l'octave de l'Épiphanie (13 janvier), la Purification de Marie, Pâques, les Litanies majeures (ou Rogations, le 25 avril), l'Ascension, la Pentecôte, Jean Baptiste, Pierre et Paul, Martin, André, l'Assomption⁴²⁸. Avec l'essor du culte des saints au bas Moyen Age, le nombre des jours chômés explosa et dépassa, à Troyes, la soixantaine dès le début du XII^e siècle⁴²⁹. À l'initiative des évêques, ce chiffre continuera à s'accroître aux siècles suivants, au grand dam de certains théologiens. En 1413, Nicolas de Clamanges rédige à cet égard un traité virulent *Contre l'institution des fêtes nouvelles* pour en dénoncer les effets déplorables :

« Je ne crois pas convenable, – que les plus sages me le pardonnent, – de multiplier dans l'Église, de nos jours, de nouvelles fêtes ; d'autant qu'aucune nécessité ne le réclame [...] Aussi, pour eux [le « vulgaire profane »], les fêtes ne se célèbrent-elles

⁴²⁴ Edmond Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. 4, 1717, col. 1145-1146 et col. 1164.

⁴²⁵ Abbé Guillotin de Courson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. 1, Rennes, 1880, p. 332-333.

⁴²⁶ *Registre des baptêmes de Landerneau, paroisse de Saint-Thomas*, Archives Départementales du Finistère, cote 1 MI EC 125-1, 1527-1644, consultable en ligne sur le site <http://mnesys-portail.archives-finistere.fr>, vue 28/586. Les statuts promulgués en 1536 pour l'évêché de Cornouaille par l'évêque Jean de La Motte ont été recopiés dans les registres de baptêmes de cette paroisse de Landerneau à l'année 1546. Transcription des statuts (sauf le catalogue des jours chômés) par H. Waquet, « Statuts synodaux de Cornouaille et de Léon », *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, n° 21, 1922, p. 76-85.

⁴²⁷ *Ensuyt le kalendriez pour trouver les jours ferielz tant a clero que les courtz et jurisdictions tant ecclesiastiques que seculiers des éveschez de Dol, Rennes, Nantes, Saint Malo et Vennes*, édité par Jacques Berthelot pour Thomas Mestrard, 1539, Bibliothèque de Rennes, cote R 10064/1.

Cf. annexe, tableaux 118 et 119.

⁴²⁸ Charles Lahore, *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes*, Troyes, Caffé, 1869, p. 12

⁴²⁹ *Ibid*, p. 15 avec l'indication des fêtes chômées rapportées dans un bréviaire écrit vers l'an 1100.

pas à l'église, non plus qu'à la maison. C'est à la taverne que se déroulent toutes les solennités de leur célébration. C'est là qu'on se rassemble dès le lever du soleil ; c'est là qu'on s'attarde souvent jusqu'à la tombée de la nuit ; qu'on jure, qu'on parjure, qu'on blasphème, qu'on maudit Dieu et tous les saints, qu'on crie, qu'on se chamaille, qu'on se dispute... »⁴³⁰

Dans les catalogues des jours chômés de la fin du Moyen Age, c'est tout d'abord la Vierge qui est mise à l'honneur avec pas moins de sept jours qui lui sont particulièrement dédiés pour les fêtes de la *Purification*, l'*Annonciation*, la *Visitation*, l'*Assomption*, la *Nativité*, la *Présentation* et la *Conception*.

Toutes les listes comportent les fêtes des apôtres (Pierre, Mathias, Jacques et Philippe, Jean, Barthélemy, Mathieu, Simon et Jude, André, Thomas) ainsi que celles de Paul et Barnabé et des évangélistes Marc et Luc.

L'archange Michel est partout fêté le 29 septembre et bénéficie, dans certains évêchés bretons, d'un second jour chômé le 16 octobre (*Michel au Mont Tombe*).

Les patriarches et prophètes ne sont jamais honorés, à l'exception du « dernier des prophètes », Jean Baptiste, fêté le 24 juin (jour de sa *Nativité*) et le 29 août (jour de sa *Décollation*).

Peu de martyrs et confesseurs figurent automatiquement dans toutes les listes. Seulement sept saints de l'église primitive ou de l'Antiquité tardive ont cet honneur : Étienne, Nicolas, Fabien et Sébastien, Laurent, Denis et Martin. En Bretagne, cette liste se complète avec Yves Hélyory, fêté dans tous les évêchés le 19 mai.

Les *saintes femmes* sont peu présentes. À l'exception de la Vierge, seules Marie Madeleine et Catherine bénéficient d'un jour chômé dans toutes les listes bretonnes. Certains diocèses honorent également Marthe, Marguerite, Anne, Agnès, Agathe ou Cécile.

Chaque diocèse consacre en outre un jour particulier à son saint patron : Melaine à Rennes, Corentin en Cornouaille, Malo à Saint-Malo, Briec à Saint-Briec, Tugdual à Tréguier, Samson à Dol, etc. Rares sont les autres saints bretons à bénéficier d'un jour chômé. C'est toutefois le cas pour Goneri à Tréguier, Maudez à Rennes et Tréguier, Conogan à Quimper.

⁴³⁰ Palémon Glorieux, « Mœurs de chrétienté au temps de Jeanne d'Arc. Le traité *Contre l'institution de fêtes nouvelles* de Nicolas de Clémenges », *Mélanges de science religieuse*, t. 23, 1966, p. 15-29 (17). Je remercie le Service du patrimoine de l'Université catholique de Lille pour la communication de ce document. Sur cette question, voir également Johan Huizinga, *L'automne du Moyen Age*, Payot, 1989, p. 157-158 ; Christine Barralis, « L'évolution du nombre de jours chômés à la fin du Moyen Age : enjeux spirituels et économiques », dans Claude Mazauric (dir.), *Temps social, temps vécu. 129^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Besançon 2004)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007, p. 98-98 ; Jacques Toussaert, *Le sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Age*, Paris, Plon, 1963, p. 336-340 ; Paul Adam, *La vie paroissiale en France au XIV^e siècle*, Paris, Sirey, 1964, p. 100-103 ; Philippe Desmette, « les fêtes de précepte dans le diocèse de Cambrai à l'époque moderne », *Revue du Nord*, 2009, n° 379, p. 61-84.

Les catalogues de jours chômés se complètent ensuite selon les diocèses de quelques saints martyrs ou confesseurs : Antoine l'Érmite, Vincent de Saragosse, Thomas d'Aquin, Grégoire, Benoît, Ambroise, Georges, Augustin, Gilles, Jérôme, François d'Assise, Clément, Thomas de Cantorbéry. Dans l'ensemble, on relève peu de *saintes femmes* dans ces catalogues et peu de *novi sancti* du bas Moyen Âge à l'exception de saint Louis, François d'Assise, Thomas d'Aquin, Thomas de Cantorbéry et Yves Héloré. Ce sont les saints du Nouveau testament qui ont la prédominance puis, en second lieu, les saints fondateurs d'évêchés ou d'ordres monastiques, les saints évangélistes et les Docteurs de l'Église. Dans les derniers siècles du Moyen Âge, à travers les catalogues de jours chômés, l'objectif des évêques n'était pas de proposer aux fidèles des modèles de piété ou d'identification mais plutôt de leur rappeler la mémoire des hommes qui avaient construit l'Église et qui, à ce titre, méritaient leur respect.

2.2. Les calendriers liturgiques

L'examen des calendriers liturgiques permet de dresser des répertoires de noms de saints plus développés que ceux des catalogues de jours chômés. Dans ce chapitre, j'étudie plus particulièrement le calendrier du *Bréviaire imprimé de Léon* publié en 1516⁴³¹, par comparaison à deux autres calendriers liturgiques, celui du *Bréviaire de Philippe le Bon* (première moitié du XV^e siècle)⁴³² et celui du *Bréviaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille* (fin du XV^e siècle)⁴³³.

Usage et typologie des calendriers liturgiques

Les bréviaires sont des ouvrages liturgiques à l'usage des célébrants, destinés à la lecture des offices à voix haute, pour les dimanches, les fêtes⁴³⁴ et les fêtes de l'année liturgique. Ils

⁴³¹ J'ai consulté l'exemplaire conservé à la *Bibliothèque municipale de Rennes*, n° 15952. Pour une présentation de cet ouvrage, voir Léopold Delisle, « Les Heures bretonnes du XVI^e siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1895, t. 56, p. 45-83 (59-60) ; « L'ancien bréviaire de Saint-Pol de Léon », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1904, t. 65, p. 537-540 ; François Duine, « Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au XVII^e siècle », *Bulletin et mémoires de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine (BMSAIV)*, 1906, t. 35, p. 152-157 ; « Inventaire liturgique de l'Hagiographie Bretonne », *BMSAIV*, 1922, t. 49, p. 213-215 ; J. Le Hir, « Le bréviaire de Saint-Pol-de-Léon de 1516, Notes sur les auteurs et les éditeurs », *BMSAIV*, 1906, t. 35, p. 389-401 ; André-Yves Bourges, « En tournant les pages du Bréviaire imprimé de Léon de 1516 : Quelques réflexions sur l'hagiographie bretonne à la fin du Moyen Âge », *Britannia monastica*, 2011, t. 15, p. 139-161.

⁴³² Abbé V. Leroquais, *Le Bréviaire de Philippe le Bon, Bréviaire parisien du XV^e siècle*, Bruxelles, Weckesser - Paris, Maurice Rousseau, 1929. Ce calendrier a également été étudié par Paul Perdrizet dans *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Âge, d'après le bréviaire et les livres d'heures*, Paris, Les Belles Lettres, 1933.

⁴³³ Victor Saxer, « Les calendriers liturgiques de Saint-Victor et le sanctoral médiéval de l'abbaye », *Provence historique*, fasc. 65, 1966, t. 16, p. 463-519.

⁴³⁴ Dans la liturgie de l'Église catholique, le terme *fêtes* désigne les jours de la semaine autres que les dimanches. Cf. Jean-Baptiste Lebigue, *Initiation aux manuscrits liturgiques*, Ateliers du cycle thématique de

rassemblent les prières devant être lues chaque jour à des heures déterminées⁴³⁵. Ils sont généralement composés de cinq éléments : le calendrier, le psautier (accompagné des *litanies des saints* et d'oraisons diverses), le temporal (ou *Propre du temps*)⁴³⁶, le sanctoral (ou *Propre des saints*)⁴³⁷ et le commun des saints⁴³⁸.

Les calendriers liturgiques, généralement placés en tête de l'ouvrage, ont une vocation essentiellement utilitaire. À la différence des calendriers des livres d'heures, il importe peu qu'un saint corresponde à chaque jour de l'année dans le calendrier d'un bréviaire⁴³⁹. Cela est particulièrement notable pour les mois du Carême, période pendant laquelle l'ancienne liturgie proscrivait les fêtes des saints⁴⁴⁰. En outre, dans un calendrier liturgique, beaucoup de dates mentionnent la célébration de la *vigile* d'une fête ou de son *octave*. Il comporte également des indications sur la nature de l'office (simple, semi-double, double, double majeur, etc.) qui organisaient une hiérarchie des fêtes en leur décernant un degré de solennité plus ou moins important.

Les calendriers liturgiques de la fin du Moyen Age sont le fruit d'une histoire multiséculaire qui garde la trace d'anciennes fêtes, parfois reléguées au second plan (citées pour *mémoire*), et remplacées par des fêtes nouvelles ou par les fêtes de saints locaux que les compositeurs souhaitaient privilégier. À la base, on trouve toujours le « fonds grégorien » du VIII^e siècle, qualifié par l'abbé Leroquais de « commun dénominateur » de tous les ouvrages liturgiques de France au Moyen Age⁴⁴¹. Ce *sanctoral grégorien* donne les dates de soixante-dix-huit fêtes majeures (vigiles non comprises) et met à l'honneur les principaux apôtres (Pierre, Jean, André, Philippe et Jacques le mineur), quelques autres saints du Nouveau testament (Jean-Baptiste, Paul, Étienne, Timothée, Nicomède), l'archange Michel et de nombreux saints et saintes de l'église romaine primitive (Fabien et Sébastien, Vincent, Valentin, Grégoire, Georges, Gervais et Protas,

l'IRHT de l'année 2003-2004 consacrée aux manuscrits liturgiques, 2007, p. 7, consultable en ligne sur le site HAL : <https://cel.archives-ouvertes.fr/cel-00194063> [consulté le 17 août 2018]

⁴³⁵ Pour la présentation des bréviaires, je renvoie à l'introduction rédigée par l'abbé Leroquais dans *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, t. 1, p. I-LXXXIV.

⁴³⁶ Le *temporal* donne toutes les explications utiles à la célébration des offices qui doivent être dits à l'occasion de certains « temps liturgiques » de l'année (le *cycle pascal*, le *cycle de Noël*, les *Quatre-Temps* et le *temps ordinaire*).

⁴³⁷ Le *sanctoral* complète le *temporal* et donne des indications sur les oraisons devant être prononcées le jour de la fête de certains saints. Il comporte pour chaque saint une brève notice biographique.

⁴³⁸ Le *commun des saints* récapitule les oraisons à prononcer pour les saints ne disposant pas d'un office propre.

⁴³⁹ À titre d'illustration, je renvoie à l'étude de Paul Perdrizet sur *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age*, dans laquelle il présente en vis-à-vis pour chaque mois de l'année le calendrier d'un bréviaire (celui de Philippe le Bon) et celui d'un livre d'heures.

⁴⁴⁰ Abbé V. Leroquais, *Le Bréviaire de Philippe le Bon...*, p. 28

⁴⁴¹ Abbé V. Leroquais, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1924, t. 1, p. XLIV.

Laurent, Côme et Damien, Martin de Tours, Clément, Sylvestre, Agnès, Agathe, Cécile, Félicité, Lucie, etc.)⁴⁴².

À partir du IX^e siècle, les calendriers liturgiques furent progressivement enrichis d'une série de saints dont le culte florissait en France. Leurs noms sont récapitulés dans l'ancien *sacramentaire gélasien*, ce qui explique le titre de « fonds gélasien » attribué à cette catégorie. Elle comprend trente-six fêtes supplémentaires (vigiles non comprises) honorant certains apôtres qui ne figuraient pas encore dans le *sanctoral grégorien* (Jacques le majeur, Barthélemy, Mathieu, Simon et Jude, Thomas), l'évangéliste Luc et d'autres saints et saintes de l'église romaine (Léon, Augustin, Jérôme, Damase, Émérence, Julienne, Perpétue, etc.)⁴⁴³.

Le socle des fonds grégorien et gélasien se complète ensuite, dans les calendriers du bas Moyen Age, par un nombre important de vierges, martyrs et confesseurs dont le culte s'est développé plus tardivement en Occident (Anne, Catherine et Marguerite par exemple) ou plus localement dans un pays ou une région particulière.

La formation du sanctoral léonard

À l'instar de tous les calendriers liturgiques, le calendrier du *Bréviaire imprimé de Léon* de 1516 a pour socle primitif le *sanctoral grégorien* comportant la totalité des soixante-dix-huit fêtes, à l'exception de la fête de la dédicace de l'église de Sainte-Marie-aux-Martyrs à Rome en 609 (le 13 mai), remplacée par celle de saint Servais, et la commémoration du diacre Césaire (le 1^{er} novembre), remplacée par la fête de tous les saints, instituée par Grégoire IV en 835⁴⁴⁴. Quelques saints grégoriens ont cependant été déclassés et cités pour mémoire, laissant la primauté à d'autres fêtes inscrites au *fonds gélasien*. Le 28 août, Hermès, martyr romain, est relégué en seconde position derrière Augustin et, le 29 août, Sabine, autre martyre romaine, a laissé la place à la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste. Le déclasserment d'autres saints du *fonds grégorien* permet de penser que leur culte était alors délaissé au profit de cultes plus en faveur au bas Moyen Age : le 30 août, Fiacre, l'ermite irlandais de la Brie, supplante les martyrs romains Félix et Adauctus⁴⁴⁵ ; le 2 juillet, Procès et Martinien ont été rétrogradés pour laisser la place à la

⁴⁴² Le « sanctoral grégorien » doit son nom au *Sacramentarium Gregorianum Hadrianum*, sacramentaire grégorien daté du début du VIII^e siècle et remis par le pape Adrien à Charlemagne en 791. L'abbé Leroquais en a donné une transcription complète dans son introduction au premier volume des *Sacramentaires* (p. XLIV-XLX) et dans son étude sur *le Bréviaire de Philippe le Bon* (p. 55-56).

⁴⁴³ La liste complète est donnée par l'abbé Leroquais dans les ouvrages cités à la note précédente.

⁴⁴⁴ Par ailleurs, la fête de la dédicace de la basilique des Saints-Anges sur la *via Salaria* à Rome (le 29 septembre) évolua pour devenir une fête dédiée uniquement à saint Michel. Sur l'histoire de cette fête, voir Paul Perdrizet, *Le calendrier parisien...*, p. 227-230.

⁴⁴⁵ Pour ces trois dates, les saints grégoriens sont également cités pour mémoire – en faveur des mêmes substituts – dans le Bréviaire de Philippe le Bon. Dans le Bréviaire de Saint-Victor, Félix et Adauctus conservent logiquement leur place le 30 août puisque le culte de saint Fiacre ne s'était pas développé dans le Midi.

fête de la Visitation de Marie, instituée en 1389⁴⁴⁶ ; le 12 mars, le pape Grégoire le Grand, qualifié d'*évêque* et *confesseur*, est cité après Paul, premier évêque du Léon et patron du diocèse ; le 29 juillet, Félix, martyr à Nole ou Nicomédie, passe derrière le saint breton Suliau⁴⁴⁷ ; le 30 juillet, les martyrs Abdon et Sennen cèdent leur place à Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Brieuc, mort en 1234 et canonisé en 1247⁴⁴⁸, etc.

Le *fonds gélasien* est également repris quasi intégralement dans le calendrier du *Bréviaire imprimé de Léon* de 1516. Seules les fêtes de quelques martyrs romains peu connus n'ont pas été retenues : Marius et Martha le 19 janvier, Soter, Zoticus, Ireneus et Iacintus le 10 février, Vitalis, Felicula et Zeno le 14 février, Marcellus et Apulcus le 7 octobre, Chrysanthus, Maurus et Daria le 29 novembre.

Les additions du sanctoral parisien au calendrier léonard

En sus des fêtes du *fonds grégorien* et du *fonds gélasien*, le calendrier du Bréviaire de Philippe le Bon comprend environ cent-soixante-dix dates supplémentaires. La mention de nombreux saints et saintes, honorés dans le diocèse de Paris, atteste qu'il s'agit d'un calendrier parisien⁴⁴⁹. Pour l'essentiel, les saints et saintes qui ont été rajoutés vécurent avant le VII^e siècle⁴⁵⁰.

Ces fêtes ont été reprises pour la plupart dans le *Bréviaire imprimé de Léon*, à l'exception de treize d'entre elles, des fêtes mineures en général⁴⁵¹, ce qui permet d'en déduire que le bréviaire léonard s'est très fortement inspiré du modèle parisien ou d'un modèle commun. *A contrario*, le bréviaire de Saint-Victor est bien différent puisqu'environ cent fêtes inscrites au bréviaire parisien sont

⁴⁴⁶ Substitution identique dans le Bréviaire de Philippe le Bon et dans le Bréviaire de Saint-Victor.

⁴⁴⁷ Sur saint Suliau, voir François Duine, « Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne », *BMSAIV*, 1918, t. 46, p. 346-348 ; André-Yves Bourgès, « En tournant les pages du Bréviaire imprimé de Léon... », *op. cit.*, p. 156-157.

⁴⁴⁸ Dans le Bréviaire de Philippe le Bon et le Bréviaire de Saint-Victor, les deux martyrs parthes conservent leur primauté.

⁴⁴⁹ Abbé V. Leroquais, *Le Bréviaire de Philippe le Bon*, *op. cit.*, p.21, 25, 37.

⁴⁵⁰ J'ai recensé seulement 31 saints ou saintes décédés au cours du VII^e siècle ou aux siècles suivants :

VII^e siècle (12) : Grégoire le Grand, Landri, Thuriau, Wandrille, Philibert, Ouen, Fiacre, Bertin, Céran, Léger, Aure, Martin pape.

VIII^e siècle (5) : Rigobert, Leuffroi, Gilles, Godegrand, Herbland.

IX^e siècle : aucun

X^e siècle (1) : Géraud

XI^e siècle (1) : Léonard

XII^e siècle (2) : Bernard, Thomas de Canterbury.

XIII^e siècle (8) : Thomas d'Aquin, Dominique, Guillaume Pinchon, Pierre de Vérone, Louis roi de France, Pierre l'ermite, Thibault de Marly, François.

XIV^e siècle (2) : Yves, Philippe le Bel.

XV^e siècle : aucun

⁴⁵¹ Fêtes non reprises dans le Bréviaire imprimé de Léon : Translation du chef de saint Louis (8 mai), Pierre l'ermite (19 mai), Ferréol et Ferjeux (16 juin), Marine (18 juin), Translation de Thomas de Canterbury (7 juillet), Translation de Martin (4 août), Radegonde (13 août), Victoire de Philippe le Bel à Mons-en-Pévèle (17 août), reliques de la Sainte-Chapelle (30 septembre), Candide (4 octobre), Géraud (13 octobre), Loup (25 octobre) et Valérie (2 décembre).

absentes du bréviaire marseillais, alors que ce dernier comporte cinquante-cinq fêtes non mentionnées dans la Bréviaire de Philippe le Bon. Pour la plupart, les fêtes propres au bréviaire parisien se rapportent logiquement à des saints de France septentrionale tandis que les fêtes propres au bréviaire marseillais concernent des saints méridionaux.

Les spécificités du calendrier du Bréviaire de Léon

Le calendrier du bréviaire parisien du XV^e siècle mentionnait déjà les fêtes d'une dizaine de « saints bretons » : Yves (19 mai)⁴⁵², Lunaire (1^{er} juillet), Thuriau (13 juillet), Samson (28 juillet), Herbland (18 octobre), Magloire (24 octobre), Translation de saint Yves (28 octobre à Paris, 29 octobre dans le bréviaire léonard), Guenaël (3 novembre), Malo (15 novembre), Colomban (21 novembre). Plusieurs de ces fêtes faisaient écho à l'exode des reliques de nombreux saints bretons dans le bassin parisien, au moment des invasions vikings du X^e siècle.

Les compilateurs du bréviaire léonard ont effectué quelques modifications de dates pour donner la primauté à certains saints locaux :

- Le 29 janvier, Gildas supplante Paule, déplacée au 28 janvier,
- Le 1^{er} février, Brigitte (citée pour mémoire à Paris) supplante Ignace, déplacé au 31 janvier,
- Le 29 juillet, Suliau supplante Marthe, reléguée au 4 août,
- Le 3 octobre, Tenenoc supplante Aure, reléguée au 5 octobre,
- Le 3 novembre, Guénaël supplante Marcel, relégué au 5 novembre.

Par ailleurs, les compilateurs léonards ont procédé à deux substitutions à caractère régionaliste : saint Seine est remplacé par saint Sezni le 19 septembre et sainte Aude (disciple de sainte Geneviève) est remplacée par sainte Haude (sœur de saint Tanguy) le 18 novembre.

Le bréviaire léonard se distingue néanmoins par l'ajout de cinquante-sept fêtes supplémentaires. Quelques-unes se rapportent à des saints martyrs et confesseurs extérieurs à la Bretagne⁴⁵³ mais, pour l'essentiel, il s'agit de saints honorés principalement en Bretagne et plus particulièrement dans le diocèse de Léon : Gildas (29 janvier), Derien (8 février), Guongad (13 février), Jaoua (2 mars), Guénolé (3 mars), Peran (5 mars), Senan (6 mars), Patrick (10 mars), Paul évêque de Léon (12 mars et 10 octobre), Vincent Ferrier (5 avril), Juvette (15 avril), Patern (16 avril), Briac

⁴⁵² Yves Hélyory était également fêté dans le calendrier du bréviaire de Saint-Victor.

⁴⁵³ Didier (11 février et 23 mai), Blaise ? (15 février), Florent (19 février), Victorin (25 février), Honorine (28 février), Lazare évêque d'Aix (14 mars), Paul de Constantinople (7 juin), Aignan (13 juin), Eutrope (15 juillet), Agile (31 août), Justine (26 septembre), Cyprien et Félix (12 octobre), Fauste, Janvier et Martial (13 octobre), René (12 novembre), Edmond roi d'Angleterre (20 novembre), Gatien (3 décembre), Lazare et Marthe (17 décembre).

(30 avril), Servais (13 mai), Caradoc (16 mai), Ronan (1^{er} juin), Hervé (17 juin), Goulven (1^{er} juillet), Brandan (5 juillet), Tenenan (16 juillet), Suliau (29 juillet), Guillaume Pinchon (30 juillet), Armel (16 août), Thegonnec (6 septembre), Sezni (19 septembre), Melar (2 octobre), Ternoc (3 octobre), Conogan (15 octobre), Gouesnou (25 octobre), Alor (26 octobre), Melaine (6 novembre), Ildut (7 novembre), Maudez, Budoc et Haude (18 novembre), Houarzon (19 novembre), Tugdual (2 décembre), Corentin (12 décembre).

On peut noter la forte concentration des fêtes de février à mi-avril. Cette période, quasiment inutilisée par les fonds grégorien et gélasien en raison de l'ancienne proscription des fêtes pendant la période du Carême, offrait par conséquent un nombre important de dates disponibles, récupérées pour y placer les nouvelles fêtes.

Les grandes fêtes du sanctoral léonard

Dans tous les calendriers médiévaux, certaines fêtes étaient écrites avec une encre différente pour marquer leur plus grande solennité. Dans celui du *Bréviaire imprimé de Léon*, cinquante-huit fêtes importantes sont signalées par une encre rouge. Pour l'essentiel, ce sont les mêmes que celles de la plupart des calendriers de la fin du Moyen Age. Ainsi, cinquante d'entre elles figurent également dans le calendrier du Bréviaire manuscrit de Saint-Victor du XV^e siècle⁴⁵⁴. En supplément, le bréviaire léonard a marqué en rouge les fêtes de Paul, patron du diocèse (12 mars et 10 octobre), Caradoc, Hervé, la translation de saint Eloi, Goulven et Lunaire, la translation de saint Yves, Maudez ainsi que la fête de la Présentation de la Vierge, instituée en 1374.

Nous ne disposons pas de la liste des jours chômés dans le diocèse de Léon, au début du XVI^e siècle, mais la comparaison avec le catalogue des jours chômés en 1536, dans le diocèse voisin de Cornouaille, permet de penser que les fêtes marquées en rouge dans le calendrier léonard correspondaient principalement aux jours chômés. En effet, ce sont quasiment les mêmes fêtes qui étaient chômées en Cornouaille, à l'exception des quelques fêtes spécifiquement léonardes citées ci-dessus⁴⁵⁵.

⁴⁵⁴ Dans l'édition publiée par Victor Saxer, trente-huit de ces fêtes sont transcrites en italique : Épiphanie, Fabien et Sébastien, Conversion de saint Paul, Purification de la Vierge, Chaire de saint Pierre, Mathias, Annonciation, Résurrection, Marc, Philippe et Jacques, Invention de la Sainte-Croix, Jean Porte Latine, Jean Baptiste, Pierre et Paul, Visitation de la Vierge, Marie Madeleine, Jacques, Anne, Pierre aux liens, Laurent, Assomption, Barthélemy, Décollation de Jean Baptiste, Nativité de la Vierge, Exaltation de la Sainte-Croix, Michel, Luc, Onze mille vierges, Simon et Jude, Tous les saints, Défunts, Martin, André, Conception de la Vierge, Noël, Etienne, Jean apôtre, Innocents.

Douze autres fêtes sont transcrites en écriture ordinaire : Circoncision, Thomas d'Aquin, Yves, Barnabé, Marguerite, Gilles, Matthieu, Jérôme, François, Catherine, Nicolas, Thomas apôtre.

⁴⁵⁵ Dans le diocèse de Cornouaille étaient également chômées les fêtes suivantes : Vincent de Saragosse, Grégoire, Translation de saint Nicolas, Ronan, Augustin, Denis, Conogan, Alor, Clément, Corentin.

Quelques fêtes notées en rouge dans le bréviaire léonard n'étaient pas chômées en Cornouaille : Thomas d'Aquin, Résurrection, Marguerite, Anne, Gilles, Onze mille vierges.

Les « noms de saints » à la fin du Moyen Age

L'analyse des noms de saints et saintes inscrits dans les calendriers liturgiques des XV^e et XVI^e siècles peut se résumer comme suit :

Anges

Michel est le seul représentant de cette rubrique. Le jour de sa fête est toujours inscrit en rouge dans les calendriers : son nom possède donc une forte connotation religieuse.

Patriarches et prophètes

Les noms de patriarches et prophètes vétérotestamentaires ne figurent jamais dans les calendriers. Ils ne sont pas considérés comme des saints. Du fait de leur appartenance à l'histoire biblique, ces noms possèdent une connotation religieuse mais elle reste faible et ne se situe pas sur le même plan que les noms des apôtres, martyrs et confesseurs.

Le nom de *Jean Baptiste*, dernier des prophètes, toujours honoré par deux fêtes chômées (24 juin et 29 août) fait exception.

Apôtres et disciples

Les douze apôtres⁴⁵⁶ ont leurs noms inscrits dans tous les calendriers. La mention de *Pierre*, *Jean*, *André*, *Philippe* et *Jacques* dans l'ancien fonds grégorien témoigne de leur plus grande notoriété. En outre, *Pierre* bénéficie de trois fêtes chômées (22 février, 29 juin et 1^{er} août) et *Jean* de deux (6 mai et 27 décembre).

Paul est également mis à l'honneur par deux fêtes chômées, en association avec *Pierre* le 29 juin, et en mémoire de sa conversion le 25 janvier.

Martyrs et confesseurs

Il s'agit presque exclusivement de martyrs de l'église primitive et de confesseurs ayant vécu avant le VII^e siècle⁴⁵⁷. Dans le groupe des martyrs, quelques-uns bénéficient d'une notoriété plus grande du fait de l'inscription de leurs noms dans les catalogues des jours chômés : *Étienne*, *Fabien* et *Sébastien*, *Vincent*, *Georges*, *Laurent*, *Denis*, *Clément*.

Quelques confesseurs célèbres ont également cet honneur : *Grégoire*, *Ambroise*, *Augustin*, *Jérôme*, *Martin*, *Nicolas*. Très peu de *novi sancti* du bas Moyen Age figurent par contre dans les calendriers liturgiques, et encore moins dans les catalogues des jours chômés. Yves Hélyory est

⁴⁵⁶ *Judas* est remplacé par *Mathias*

⁴⁵⁷ A Marseille, Victor Saxer note que « *ce qui frappe l'observateur, même le moins averti, c'est la nette prépondérance des saints antérieurs au VII^e siècle* » (« Les calendriers liturgiques de Saint-Victor... », *op. cit.*, p. 490).

cependant de ceux-là, que ce soit en Bretagne, à Paris ou à Marseille. *Thomas* de Canterbury a également cet honneur dans la plupart des diocèses, de même que *François* d'Assise. Ces noms possédaient par conséquent une forte connotation religieuse à la fin du Moyen Age.

Les noms de *Bernard*, *Louis* et *Guillaume* possédaient une connotation religieuse bien moindre car, quoique ces noms fussent régulièrement mentionnés dans les calendriers liturgiques par l'évocation de Bernard de Clairvaux, de saint Louis⁴⁵⁸ ou de plusieurs porteurs du nom *Guillaume*⁴⁵⁹, leur absence dans les catalogues des jours chômés limitait considérablement leur portée religieuse.

Pour le reste, les noms de certains évêques, moines ou ermites, pouvaient avoir une connotation religieuse importante, localement. En Bretagne, c'est le cas des noms des premiers évangélisateurs des V^e et VI^e siècles.

Vierges

Les calendriers liturgiques honorent la mémoire de nombreuses vierges martyres ou saintes femmes des premiers siècles⁴⁶⁰ mais seulement une dizaine d'entre elles bénéficiait d'un jour de fête chômé à la fin du Moyen Age : *Marie* (sept fêtes chômées), *Marie Madeleine*, *Marguerite*, et quelquefois *Catherine*, *Anne*, *Lucie*, *Agnès*, *Agathe*, *Cécile* et *Marthe*.

D'une manière générale, on constate que les noms à forte connotation religieuse sont des noms qui ont été portés par des saintes et saints entre le I^{er} et le VI^e siècle. Il s'agit essentiellement de noms d'origine hébraïque, grecque ou latine, rarement de noms d'origine germanique.

2.3. Les litanies des saints dans les ouvrages liturgiques

Les *litanies des saints* sont des prières récitées à l'occasion de célébrations particulières. Dans les ouvrages liturgiques elles prennent généralement place après le psautier. Leur intérêt pour l'étude du corpus des noms de saints tient à leur caractère sélectif et à la méthode de classement utilisée. Dans les catalogues de jours chômés, les sélections opérées parmi les saints et saintes du calendrier permettent de solenniser certaines fêtes mais il s'agit surtout de marquer le temps, d'exercer une forme de contrôle sur l'activité quotidienne, notamment sur l'activité économique.

⁴⁵⁸ Outre le roi de France canonisé en 1297 et fêté le 25 août, le calendrier de Saint-Victor célèbre également la fête de Louis d'Anjou, franciscain, mort en 1297 et canonisé en 1323, fêté le 19 août.

⁴⁵⁹ Le calendrier du bréviaire de Léon honore Guillaume Pinchon le 30 juillet. A Paris, on célèbre Guillaume de Bourges le 10 janvier et, à Marseille, on célèbre Guillaume de Gellone le 28 mai.

⁴⁶⁰ *Fonds grégorien et gélasien* : Prisque, Agnès, Agathe, Béatrice, Sabine, Euphémie, Lucie, Cécile, Lucie, Marthe, Emerentienne, Julienne, Daria.

Ajouts du *sanctoral parisien* : Geneviève, Paule, Batilde, Brigitte, Apolline, Scolastique, Eulalie, Gertrude, Opportune, Potentienne, Petronille, Crescentia, Julitte, Marien, Marguerite, Praxède, Marie Madeleine, Christine, Anne, Marthe, Radegonde, Thècle, Aure, Aude, Élisabeth, Catherine, Valérie, Fare.

Ajouts du *sanctoral léonard* : Juvette, Haude, Honorine, Justine.

La vocation des litanies des saints est purement dévotionnelle. Elles invitent les fidèles à recourir à l'intercession des saints mis à l'honneur par l'institution ecclésiastique. Leur promotion est un gage de leur efficacité. Les litanies dressent donc un catalogue restreint des saints et saintes les plus recommandables. Dans le cadre d'une étude sur la nomination, l'intérêt est de pouvoir confronter les listes des saints proposés à la dévotion des fidèles aux listes des noms de baptême issues des statistiques nominatives.

Dans les litanies, les compositeurs opèrent un double classement de nature typologique et honorifique. Elles se présentent toujours de la même manière. Après une triple invocation du *Kyrie* et l'appel à la sainte Trinité et à la Vierge, la prière égrène une suite de noms de saints et saintes répartis dans six rubriques principales : les *Anges*, les *Patriarches et prophètes*, les *Apôtres et disciples*, les *Martyrs*, les *Confesseurs*, les *saintes Vierges*. Chaque série s'achève par une invocation collective aux autres saints de la catégorie : « Tous les saints Anges et Archanges, priez pour nous », etc. Le nombre de saints énumérés à l'intérieur de chaque rubrique peut varier fortement selon les litanies mais il respectera généralement un critère d'ordre honorifique.

Les litanies des saints du *Bréviaire imprimé de Léon de 1516*

Ces litanies sont l'aboutissement d'un processus d'ajustements périodiques, consécutifs à l'intégration de quelques *novi sancti* dans le modèle primitif. Il est vraisemblable que les compilateurs se soient inspirés d'un modèle courant au Moyen Age central car toutes les litanies contiennent pour chaque rubrique un « fonds commun » de saints et saintes, fréquemment énumérés dans un ordre à peu près identique. À cet égard, les litanies du bréviaire léonard de 1516 peuvent être utilement rapprochées des litanies du Psautier de Salisbury, datées du X^e siècle, vraisemblablement composées par un clerc ou moine originaire du Léon⁴⁶¹.

Tableau 19 : Litanies du *Bréviaire imprimé de Léon* (1516)

Saints bibliques	Martyrs	Confesseurs	Vierges
Michael	Innocentes	Silvester	Anna
Gabriel	Stephane	Leo	Élisabeth
Raphaël	Line	Martine	Maria Magdalena
	Clete	Gregori	Maria Egyptiata
Iohannes Baptista	Clemens	Ambrosi	Maria Jacobi
	Sixte	Hieronyme	Maria Salome
Petre	Corneli	Augustine	Martha
Paule	Cypriane	Nicolae	Katherina

⁴⁶¹ Bernard Tanguy, « De l'origine des anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles », *Britannia monastica*, 2006, t. 10, p. 52. Voir aussi du même auteur « Anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 2002, t. 131, p. 453-479, et F.-E. Warren, « Un monument inédit de la liturgie celtique », *Revue celtique*, 1888, t. 9, p. 88-96.

Andrea	Laurenti	Paule	Margareta
Iacobe	Vincenti	Goluine	Agatha
Iohannes	Fabiane	Ioeuine	Agnes
Philippe	Sebastiane	Tenenane	Cecilia
Thoma	Georgi	Senane	Lucia
Bartholomé	Christofore	Tugduale	Brigida
Mathee	Marcelle	Briocce	Iuliana
Symon	Blasi	Guillherme	Eufemia
Iuda	Cosma	Maclovi	Scolastica
Mathia	Damiane	Sampson	Perpetua
Barnaba	Donatiane	Paterne	Christina
Luca	Rogatiane	Corentine	Anastasia
Marce	Dionysi	Goeznouee	Barbara
	Maurici	Iuliane	Clara
	Eustachi	Ronane	Iustina
	Nichasi	Gaciane	Petronilla
	Ypolite	Cognogane	Honorina
		Brici	Aurea
		Sulpici	Radegundis
		Yvo	Columba
		Maudete	Felicitas
		Fiacri	Fides
		Gildasi	Spes
		Philiberte	Charitas
		Maturine	Castilas
		Guengaloe	Sapienta
		Guennaele	Ursula
		Leonori	
		Anthoni	
		Maure	
		Columbane	
		Karadoce	
		Dominice	
		Francisce	
19 saints bibliques	25 martyrs	42 confesseurs	35 vierges

L'édition du bréviaire de 1516 comporte cent-vingt-et-un noms de saints et saintes se répartissant comme suit : *Anges* (3), *Patriarches et prophètes* (1), *Apôtres et disciples* (15), *Martyrs* (25), *Confesseurs* (42), *Vierges* (35). À titre de comparaison, les fêtes marquées à l'encre rouge dans le calendrier léonard – à l'exception des fêtes mariales et des fêtes du Seigneur – concernent

seulement trente-sept saints et saintes⁴⁶². Dans la liste des *Apôtres et disciples*, on note que Paul est associé à Pierre, directement en tête de liste et avant les autres apôtres. La liste des *Martyrs* est de facture relativement classique. Elle débute par une suite de saints inscrits aux *fonds grégorien* et *gélasien*⁴⁶³, complétée par une dizaine de martyrs mentionnés au *sanctoral parisien*⁴⁶⁴.

La série des *Confesseurs* se décompose en deux rubriques principales.

La première rubrique est celle des *Pontifes*, papes ou évêques, elle-même décomposée en trois sous-séries. La première sous-série donne les noms de huit personnalités éminentes de l'Église romaine : Sylvestre, Léon, Martin de Tours, Grégoire, Ambroise, Jérôme, Augustin, Nicolas. Suit une série de douze évêques bretons, listés selon un itinéraire circulaire partant du diocèse de Léon pour s'achever en Cornouaille⁴⁶⁵. Une dernière sous-série regroupe huit évêques complémentaires : Goëznou, évêque supposé de Léon ; Julien, probablement le premier évêque du Mans ; Ronan, évêque supposé de Cornouaille ; Gatien, premier évêque de Tours ; Conogan, évêque supposé de Cornouaille ; Brice, quatrième évêque de Tours ; Sulpice, évêque de Bourges.

La seconde rubrique donne les noms de quinze autres *Confesseurs*, abbés, ermites ou simples prêtres⁴⁶⁶. Elle devait débiter à l'origine par saint Maudez mais celui-ci est précédé dans l'édition actuelle par Yves Hélor, canonisé en 1347. Deux autres *novi sancti* viennent clore la série : Dominique, fondateur de l'ordre des Frères prêcheurs en 1215, canonisé en 1234, et François d'Assise, canonisé en 1228.

La dernière série des litanies léonardes énumère les noms de trente « saintes femmes » et de cinq « saintes mystiques » (*Foi, Espérance, Charité, Chasteté, Sagesse*). La liste rappelle en premier

⁴⁶² Répartition dans le calendrier léonard : *Anges* (1), *Patriarches et prophètes* (1), *Apôtres et disciples* (15), *Martyrs* (5), *Confesseurs* (10), *Vierges* (5). Tous les saints inscrits à l'encre rouge dans le calendrier figurent dans les litanies à l'exception d'Éloi, Gilles, Hervé et Thomas d'Aquin.

Dix saints ou saintes énumérés dans les litanies ne figurent pas dans le calendrier de 1516 : les anges Gabriel et Raphaël (fêtés le 29 septembre en même temps que Michel), Clet (dont la fête tombait le 26 avril), Eustache (fêté le 20 septembre), Briec (fêté au 1^{er} mai), Marie Jacobé, mère de Jacques le mineur (fêtée le 25 mai), Marie Salomé, mère de Jean et Jacques le majeur (fêtée le 22 octobre), Claire d'Assise (fêtée le 11 août) ainsi que *Chasteté* et *Sagesse*, rajoutées à la liste des *Vierges* à la suite des « vertus théologiques » (*Foi, Espérance* et *Charité*).

⁴⁶³ Les saints innocents, Etienne, Clément, Sixte, Corneille, Cyprien, Laurent, Vincent de Saragosse, Fabien et Sébastien, George, Côme et Damien, Hyppolite.

⁴⁶⁴ Lin, successeur de Pierre à la chaire de Rome, Christophe, Marcel (fêté le 4 septembre), Blaise, Donatien et Rogatien, Denis, Maurice et Nicaise.

⁴⁶⁵ Évêques du Léon : Paul, Goulven, Jaoua, Tenenan et Senan (évêque irlandais assimilé à saint Sané en Bretagne). Évêque de Tréguier : Tugdual. Évêques de Saint-Briec : Briec, auquel a été associé tardivement Guillaume Pinchon, canonisé en 1247. Évêque de Saint-Malo : Malo. Évêque de Dol : Samson. Évêque de Vannes : Patern. Évêque de Cornouaille : Corentin. Les compilateurs des litanies léonardes n'ont pas intégré les fondateurs des évêchés de Rennes et de Nantes.

⁴⁶⁶ Yves, Maudez, Fiacre, Gildas, Philibert, Mathurin, Guénoël, Guénaël, Lunaire, Antoine, Maur, Colomban, Caradoc, Dominique, François. Le statut de saint Lunaire est ambivalent. Dans le calendrier, il est qualifié d'évêque (*Leonori epi*) et marqué en rouge au 1^{er} juillet mais son classement dans les litanies parmi les *autres confesseurs* le considère comme un simple abbé. Sur cette question, voir André Carrée et Bernard Merdrignac, *La vie latine de saint Lunaire*, Landévennec, Britannia monastica, 1991, p. 44-53.

lieu les noms de sept femmes de l'entourage de Jésus et se poursuit par une longue liste de vierges martyres, abbesses ou moniales. La mention de sainte Ursule en toute fin de liste est l'indice d'une insertion probablement tardive, à moins que sa relégation après les *vierges mystiques* s'explique par le caractère collectif de sa fête⁴⁶⁷. À l'exception de Claire, fondatrice de l'ordre des Clarisses, morte en 1253, il s'agit uniquement de saintes de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Age.

L'analyse des litanies des saints du *Bréviaire imprimé du Léon* confirme les conclusions des analyses précédentes. Les noms à connotation religieuse sont essentiellement des noms portés par des saints et saintes ayant vécu avant le VII^e siècle. Cela signifie d'une manière générale que si un homme ou une femme du XV^e siècle portait un nom de baptême appartenant à cette famille des noms de saints, nous pouvons présumer une part de motivation religieuse dans le choix du nom. *A contrario*, il n'y a pas lieu de présumer une motivation religieuse si le nom ne relevait pas de cette catégorie.

2.4. Les litanies des saints dans les livres d'heures

L'analyse des listes de saints et saintes dont la dévotion était encouragée par les institutions ecclésiastiques peut être complétée par l'analyse de sources laïques si l'on souhaite connaître dans quelle mesure les fidèles s'approprièrent les dévotions qui leur étaient proposées. Quel était le socle des invariants appartenant peu ou prou à toutes les listes ? Quelles étaient les inflexions les plus fréquentes par rapport à ce fonds de référence ?

Livres de prière à l'usage des laïcs, les livres d'heures constituent une source de choix pour l'étude des dévotions populaires. Les calendriers que l'on peut y voir se prêtent toutefois mal à ce type d'examen car les préoccupations des copistes relevaient davantage d'une démarche esthétique que de considérations dévotionnelles⁴⁶⁸. Il s'agissait d'ouvrages de piété mais aussi de « beaux livres », d'objets de luxe et de prestige social dont la valeur s'appréciait à la qualité des

⁴⁶⁷ Dans le calendrier liturgique, Ursule est fêtée le 21 octobre en même temps que les *Onze mille vierges*. Le récit de leur martyr est rapporté dans la *Légende dorée* (chapitre 154 dans l'édition de la Pléiade).

⁴⁶⁸ Les livres d'heures ne s'intéressent pas à l'ordonnement des offices de l'année liturgique. Les calendriers des bréviaires et autres ouvrages liturgiques étaient par contre parfaitement représentatifs de la prédication de l'Église. Ils trouvaient naturellement un écho dans les notices de la *Légende dorée* puisque cette compilation de vies de saints, comme celle des autres recueils hagiographiques, visait à fournir aux pasteurs des informations sur la vie des saints inscrits au calendrier. La préface de Jean de Mailly en introduction à son *Abrégé des actes et miracles des saints* explique clairement les motivations de l'auteur : « Comme beaucoup de pasteurs n'ont pas à leur portée les Passions et les Vies des saints qu'ils devraient connaître et prêcher en vertu de leur charge, afin d'exciter la dévotion des fidèles envers ces bienheureux, nous rassemblerons des vies sous une forme abrégée et spécialement celle des saints dont les noms figurent au calendrier ». Cf. Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Gallimard, 2004, p. XXIX ; Abbé V. Leroquais, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934, t. 1, p. XI.

enluminures et des décorations marginales, notamment à la fin du Moyen Âge⁴⁶⁹. Ce souci esthétique majeur influençait fortement la composition des calendriers qui proposaient généralement, à la différence des calendriers liturgiques, un saint pour chaque jour. Comme le déplorait l'abbé Leroquais, le lecteur a quelquefois l'impression que le copiste « semble n'avoir obéi qu'à une préoccupation : ne laisser aucun espace vide dans les colonnes, pourvoir chaque jour d'un nom de saint quel qu'il soit »⁴⁷⁰. De ce fait, les calendriers des livres d'heures perdent une grande partie de leur intérêt pour l'étude des dévotions.

Il n'en est pas de même toutefois pour les rubriques dédiées aux *Litanies des saints*. Alors que dans le calendrier, l'objectif premier est le remplissage, nous trouvons au contraire dans les litanies une sélection généralement restreinte de saints et saintes. Le tableau 20 indique le nombre de saints cités dans quelques livres d'heures en comparaison avec les litanies du *Bréviaire imprimé de Léon* de 1516.

Tableau 20 : Les litanies des saints dans quelques livres d'heures et dans le Bréviaire de Léon

Livres d'heures	Date	Saints				Total
		bibliques	Martyrs	Confesseurs	Vierges	
Heures de Saint-Brieuc	1420	19	20	22	14	75
Heures de Neville	1420	19	17	14	13	63
Anne de Mathefelon	1425	19	16	14	15	64
Isabeau de Pontbriand	1430	18	11	17	13	59
Catherine Madeuc	1460		25	29	21	
Anne de Bretagne	1508	20	17	18	13	68
<i>Pour mémoire :</i>						
Bréviaire de Léon	1516	19	25	42	35	121

Le nombre de saints bibliques (*anges, Patriarches et prophètes, Apôtres et disciples*) est toujours relativement stable. Les listes de *martyrs, confesseurs* et *vierges* peuvent être très différentes

⁴⁶⁹ Brenda Dunn-Lardeau, « Les enluminures et les bordures du livre d'heures de Pellegrin de Remicourt », dans *Le livre médiéval et humaniste dans les Collections de l'UQAM : Actes de la première Journée d'études sur les livres anciens, suivis du Catalogue et l'exposition « L'humanisme et les imprimeurs français au XVI^e siècle »*. Montréal, 2006, coll. Figura, vol. 15, p. 13. L'usage des livres d'heures comme ouvrages de piété personnelle est néanmoins confirmé par l'insertion fréquente d'objets dévotionnels (enseignes de pèlerinage, *véroniques*, gravures) et par l'effacement anormal de certaines enluminures qui laissent penser qu'elles étaient fréquemment touchées ou embrassées. Voir Denis Bruna, « Témoins de dévotions dans les livres d'heures à la fin du Moyen Âge », *Revue Mabillon*, t. 9, 1998, p. 127-161 ; Valérie Biquet, « Le livre d'heures d'Anne de Mathefelon », *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, t. 187, 2011, p. 19-34 (32) ; Paul Saenger, « Prier de bouche et prier de cœur, Les livres d'heures du manuscrit à l'imprimé », dans Roger Chartier (dir.), *Les usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987, p. 191-227 ; Gil Bartholeyens, Pierre-Olivier Dittmar et Vincent Jolivet, « Des raisons de détruire une image ? », *Images Re-vues* [en ligne], n°2, 2006, document 1, p. 7.

⁴⁷⁰ Abbé V. Leroquais, *Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1927, t. 1, p. XV. Cf. Paul Perdrizet, *Le calendrier parisien...*, op. cit., p. 16. Voir aussi Pierre Rezeau, *Les prières aux saints en français à la fin du Moyen Âge, Introduction, Les prières à plusieurs saints*, Genève, Droz, 1982, p. 8.

d'un livre d'heures à l'autre. Dans la liste des *martyrs*, Étienne, Clément, Sébastien, Fabien, Laurent et Vincent de Saragosse font partie des saints incontournables mais Lin, Clet, Sixte, Corneille et Cyprien sont fréquemment délaissés. Les premiers doivent leur notoriété à leur fête fréquemment chômée dans la plupart des diocèses à la fin du Moyen Age, alors que ce n'était jamais le cas pour les suivants. Le choix des autres martyrs cités dans les litanies reflète sans doute les préférences dévotionnelles du commanditaire ou celles du destinataire de l'ouvrage : Crépin dans le livre de Catherine Madeuc, Blaise et Christophe dans celui d'Anne de Mathefelon, Eutrope, Quintin et Érasme dans celui d'Anne de Bretagne (cf. tableau 21). La liste des *confesseurs* est toujours la plus personnalisée⁴⁷¹. Elle débute généralement par l'énumération des grands confesseurs dont la fête était la plupart du temps chômée : Sylvestre, Augustin, Grégoire, Ambroise, Jérôme, Martin et Nicolas. Fréquemment, le copiste a inséré, parmi ces grands saints honorés dans toute la chrétienté, un ou plusieurs saints locaux pour lesquels le destinataire du livre d'heures pouvait avoir une dévotion particulière : Malo⁴⁷² dans le livre d'Isabeau de Pontbriand, Hilaire⁴⁷³ dans celui d'Anne de Mathefelon, Clair, Félix et Similien⁴⁷⁴ dans celui de Catherine Madeuc. Dans cette série, l'énumération s'accorde toujours avec la hiérarchie ecclésiastique (papes et évêques, abbés, prêtres et ermites) et c'est ce qui explique pourquoi saint Yves figure généralement en fin de liste, en dépit de la profonde dévotion dont il pouvait être l'objet.

Le nombre des saintes *Vierges* est toujours assez limité : une quinzaine en général, qui se résume souvent à une dizaine si l'on met de côté les *vierges mystiques* (*Foi, Espérance, Charité, Chasteté* et *Sagesse*). Les saintes inscrites aux catalogues des jours chômés sont dans presque toutes les listes : Anne, Marie Madeleine, Agathe, Agnès, Lucie, Cécile, Catherine et Marguerite. La liste la plus fournie est celle des *Heures de Catherine Madeuc* qui y rajoute Marie l'Égyptienne, Félicité et Perpétue, Anastasie, Scolastique, Brigitte, Julienne, Pétronille, Radegonde et Emerancienne.

⁴⁷¹ Confesseurs des *Heures de Saint-Brieuc* : Sylvestre, Martin, Léon, Grégoire, Augustin, Ambroise, Nicolas, Brieuc, Guillaume (Pinchon), Jérôme, Benoît, Malo, Sanson, Melaine, Patern, Coentin, Maur, Antoine, Gilles, Gildas, Yves, Léonard.

Confesseurs des *Heures de Neville* : Martin, Nicolas, Léon, Jérôme, Gilles, Ronan, Coentin, Augustin, Rivoire, Moruret, Quinoc, Budoc, Yves.

Confesseurs des *Heures d'Anne de Mathefelon* : Sylvestre, Léon, Hilaire, Martin, Nicolas, Benoît, Maur, Ambroise, Augustin, Jérôme, Aubin, Dominique, Guillaume, Yves.

Confesseurs des *Heures d'Isabeau de Pontbriand* : Malo, Sylvestre, Augustin, Grégoire, Ambroise, Jérôme, Martin, Brieuc, Guillaume (Pinchon), Lunaire, Nicolas, Samson, Patern, Servais, Yves, Tugdual, Louis.

Confesseurs des *Heures de Catherine Madeuc* : Sylvestre, Clair, Félix, Similien, Léon, Grégoire, Martin, Nicolas, Augustin, Germain, Hilaire, Ambroise, Brice, Gratien, Julien, Aubin, Samson, Guillaume (Pinchon), Hervé, Martin (de Vertou), Jérôme, Benoît, Gilles, Maur, Philibert, Léonard, Colomban, Florent, Yves.

Confesseurs des *Heures d'Anne de Bretagne* : Sylvestre, Grégoire, Martin, Ambroise, Augustin, Jérôme, Rémi, Marcel, Nicolas, Eloi, Gilles, Julien, Benoît, Maur, Lubin, Sulpice, Léonard, Guillaume. Aucune tonalité bretonne dans cette liste ou saint Yves n'est même pas mentionné.

⁴⁷² Saint Malo est honoré en Bretagne comme fondateur de l'évêché de Saint-Malo.

⁴⁷³ Saint Hilaire est le premier évêque attesté de l'évêché de Poitiers

⁴⁷⁴ Clair, Félix et Similien sont respectivement les premier, seizième et troisième évêques de Nantes.

Les litanies des saints donnent finalement une image relativement fidèle des dévotions populaires à la fin du Moyen Age. Elles s'adressent principalement aux saints et saintes dont les jours de fête étaient fréquemment chômés. À ce sanctoral primitif s'ajoute un nombre plus ou moins important de saints martyrs ou confesseurs retenus pour leur fonction protectrice (Barbe et Christophe étaient invoqués contre la mort subite, Léonard et Guillaume étaient les protecteurs des prisonniers) ou pour leur proximité géographique (saints honorés dans le diocèse ou dans la paroisse). Les prières des livres d'heures rappellent fréquemment que la finalité de la dévotion est d'avoir part aux « mérites des saints » afin de jouir de leur protection.

Les dévotions populaires sont sensiblement les mêmes que celles qui étaient encouragées dans les ouvrages liturgiques même si une sélection était généralement opérée dans le martyrologe pour aboutir à une liste personnalisée. Les saints retenus sont essentiellement des saints de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Age dont la vie était rapportée dans la *Légende dorée*. Les noms de *Guillaume* ou d'*Yves* figurent fréquemment dans les litanies bretonnes en raison de la canonisation des saints homonymes au XIII^e et XIV^e siècle, rarement celui de *Louis*, et jamais ceux de *Roland*, *Olivier*, *Henri*, *Robert*, *Raoul*, *Bertrand*, *Bernard*, *Guy* ou *Alain*, noms pourtant très fréquemment portés aux XV^e et XVI^e siècles. Inversement, les noms de la plupart des martyrs et confesseurs bénéficiaires des dévotions populaires ne sont pas fréquents dans les répertoires onomastiques. Il n'y a pas lieu de considérer *a priori* que la dation d'un nom au baptême possédait une dimension religieuse.

Tableau 21 : Litanies des *Grandes heures d'Anne de Bretagne*

Saints bibliques	Martyrs	Confesseurs	Vierges
Michel	Innocents	Sylvestre	Anne
Gabriel	Étienne	Grégoire	Marie Madeleine
Raphaël	Clément	Martin	Agathe
Jean Baptiste	Sébastien	Ambroise	Agnès
Pierre	Fabien	Augustin	Lucie
Paul	Laurent	Jérôme	Cécile
André	Vincent	Rémi	Catherine
Jacques	Thomas	Marcel	Barbe
Jean	Gervais	Nicolas	Marguerite
Philippe	Protas	Eloi	Foi
Jacques	Denis	Gilles	Espérance
Barthélemy	Maurice	Julien	Charité
Thomas	Eustache	Benoît	Chasteté
Mathieu	Georges	Maur	
Simon	Eutrope	Lubin	
Thaddée	Quintin	Sulpice	
Mathias	Érasme	Léonard	

Barnabé	Guillaume		
Luc			
Marc			
20 saints	17 martyrs	18 confesseurs	13 vierges

2.5. Les catalogues des saints dans les calendriers de navigation

L'analyse des noms de saints inscrits dans les calendriers de navigation du XVI^e siècle met en évidence une autre forme de l'emploi du sanctoral médiéval à des fins non dévotionnelles. Ces calendriers peuvent être utilement comparés aux calendriers liturgiques et à ceux des livres d'heures. Pour la Bretagne, nous avons la chance de disposer des « guides nautiques » réalisés par le cartographe conquétois Guillaume Brouscon dans les années 1540. Il s'agit de livrets de parchemin – manuscrits ou imprimés – conçus spécialement pour la navigation, contenant systématiquement un calendrier, des cartes nautiques des côtes de l'Europe occidentale et des cadrans de marée⁴⁷⁵. Ces guides étaient principalement à l'usage des patrons de navires, effectuant le transport de marchandises sur la façade atlantique et dans la Manche, jusqu'aux ports de la Mer Baltique. La finalité première des calendriers de navigation était de connaître les cycles lunaires permettant de déterminer l'amplitude des marées tous les jours de l'année. Ils mentionnaient en outre un certain nombre de fêtes ainsi que les jours des *vigiles*, marqués dans ces calendriers par des dessins de petits poissons⁴⁷⁶.

⁴⁷⁵ Un exemplaire manuscrit des guides nautiques conquétois daté de 1543 est conservé à la *Huntington Library* de San Marino (cote HM 46). Quelques folios de ce manuscrit sont consultables en ligne sur le site : <http://bancroft.berkeley.edu/digitalscriptorium/huntington/HM46.html>. Il existe cinq autres guides imprimés en xylographie conservés dans des bibliothèques anglaises (Londres, Greenwich, Oxford, Cambridge) ou française (Chantilly). Sur ce sujet, voir Louis Dujardin Troadec, *Les cartographes bretons du Conquet, la navigation en images, 1543-1650*, Brest, Imprimerie commerciale et administrative, 1966 ; Eugène Dutuit, *Manuel de l'amateur d'estampes, Introduction générale*, Paris, Lévy, 1884, p. 293-297.

⁴⁷⁶ Ces *vigiles* sont au nombre de treize, répartis sur toute l'année, la veille de quelques grandes fêtes. Les jours de *vigile* étaient également nommés *jours maigres*, parce que l'usage était de s'abstenir de manger de la viande, des œufs ou du laitage ces jours-là. Il était cependant possible de manger du poisson, dont la nature « froide » n'était pas susceptible d'éveiller la luxure et le plaisir associés à la consommation des viandes carnées et autres denrées proscrites. C'est ce qui explique le motif iconographique du poisson dans les calendriers conquétois : ils renseignaient les mariniers sur les jours d'abstinence, quels que soient les lieux où ils se trouvaient. Les calendriers perpétuels ne pouvaient indiquer que les vigiles liées aux fêtes fixes. Les calendriers conquétois indiquent celles du 1^{er} février (veille de la Purification de Notre-Dame), du 24 mars (veille de l'Annonciation), du 25 avril (jour de la Saint-Marc), du 23 juin (veille de la Saint-Jean-Baptiste), du 28 juin (veille de la fête de saint Pierre et saint Paul), du 9 août (veille de la Saint-Laurent), du 14 août (veille de l'Assomption), du 20 septembre (veille de la Saint-Matthieu), du 27 octobre (veille de la fête de saint Simon et saint Jude), du 31 octobre (veille de la Toussaint), du 29 novembre (veille de la Saint-André), du 7 décembre (veille de la fête de la Conception de Notre-Dame) et du 24 décembre (veille de Noël).

Tous les calendriers n'indiquent pas un nombre identique de fêtes : celui du *manuscrit de la Huntington Library* en contient quatre-vingt-un et celui du *Musée Condé de Chantilly* en comporte quatre-vingt-douze. Ce dernier calendrier est présenté dans la figure 33⁴⁷⁷.



Figure 33 : Calendrier conquétois de 1546 pour les mois de janvier et février (Musée Condé de Chantilly, Ancienne collection du duc d'Aumale, cote 1585 cat Delisle)

Un calendrier donne l'étendue du sanctoral d'une région mais ne permet pas de savoir quels étaient les saints et saintes bénéficiant des plus grandes dévotions populaires. L'inscription en rouge de certaines fêtes dans un calendrier et les catalogues de jours chômés ne renseignent pas davantage sur l'importance des dévotions car il s'agit là de fêtes institutionnelles mettant à l'honneur les grandes figures de la chrétienté, les fondateurs et les modèles de piété et de vertu. Pour reprendre le vocabulaire des livres d'heures, les saints sont ceux qui, par leurs mérites et leur vie sainte, bénéficient aujourd'hui des « joies supérieures des cieux » et qui, à ce titre, peuvent intercéder auprès du Seigneur en faveur de tous ceux qui rappellent leur mémoire. Si l'on voulait établir un « palmarès » des saints et saintes les plus populaires dans un milieu ou dans une région, d'autres analyses devraient être mises en œuvre : décompte des enseignes de pèlerinage,

⁴⁷⁷ Ce guide nautique est consultable en ligne sur le site du Ministère de la Culture : <http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections>.

statistiques de la fréquence des mentions dans les suffrages des saints des livres d'heures, recensement des représentations dans les lieux de culte, etc. A titre d'exemple, je donnerai plus loin la fréquence des statues des saints et saintes dans le diocèse de Quimper et de Léon. La portée de l'analyse des calendriers nautiques est limitée : il s'agit de définir les critères ayant déterminé la sélection des différents saints pour comprendre la finalité de cette sélection.

Dans le calendrier conquétois de 1546, les fêtes sont représentées soit par des noms⁴⁷⁸, souvent abrégés compte tenu de la place disponible, soit par des motifs iconographiques⁴⁷⁹, soit à la fois par un nom et un motif. Quoique Guillaume Brousson, éditeur du calendrier, travaillait dans le diocèse de Léon, ses destinataires principaux n'étaient manifestement pas Léonards. Plusieurs fêtes importantes de saints léonards ne sont pas inscrites dans le calendrier du *Bréviaire imprimé de Léon* : Paul Aurélien, Tenenan, Suliau, Thegonnec, Sezni, Goueznou. Le sanctoral du calendrier nautique offre par contre une correspondance flagrante avec le catalogue des jours chômés en Cornouaille de 1536, puisqu'une seule des fêtes cornouaillaises n'est pas reprise dans le calendrier, celle de saint Alor au 26 octobre⁴⁸⁰. Le catalogue cornouaillais constitue donc le socle du calendrier conquétois et donne les noms des saints que l'on peut qualifier de *saints institutionnels*, mis à l'honneur par l'institution ecclésiastique. La reprise de ces saints, dans le calendrier nautique, ne suffit pas à présupposer une dévotion populaire, elle renseigne surtout les mariniers sur les jours pendant lesquels il est interdit de travailler, et donc de prendre ou décharger leurs marchandises.

Trente-sept fêtes complémentaires ont été inscrites au calendrier conquétois.

Vingt-deux de ces fêtes étaient déjà des jours chômés dans d'autres diocèses bretons : *Antoine, Julien, Aubin, Thomas d'Aquin, Benoît, Patern, Georges, Eutrope, Translation d'Eloi, Goulven, Thuriau, Marguerite, Anne, Germain d'Auxerre, Invention d'Étienne, Fiacre, Gilles, Antonin, Ursule, Translation d'Yves, Maudez, Thomas de Canterbury*. Là-aussi, la finalité de ces mentions vise vraisemblablement à renseigner les mariniers sur les jours de chômage obligatoire dans certains ports qu'ils avaient l'habitude de fréquenter.

⁴⁷⁸ Pour les mois de janvier et février, on trouve *Circon[cision], Epypha[n]i, Sebast, Vi[ncenti], Pauli, Julieni, Brigide, Maria, Vala[n]ti, Petri, Matias*.

⁴⁷⁹ En janvier-février : un globe terrestre pour la *Circoncision*, un pot d'huile et d'onguents pour l'*Épiphanie*, une cloche pour *Antoine*, un homme percé de flèches pour *Sébastien*, un moine pour *Vincent*, une épée pour la *décollation de Paul*, une barre de justice pour *Julien*, une crosse pour *Gildas*, une femme pour *Brigitte*, un chandelier pour la *Purification de la Vierge* (fête de la chandeleur), un oiseau (colombe) pour *Valentin*, une clé pour *Pierre*, une hache pour *Mathias*.

⁴⁸⁰ Le catalogue cornouaillais de 1536 comportait cinquante-six jours de fêtes chômées. Il est possible que l'absence de saint Alor dans le calendrier de 1546 résulte d'un manque de place dans le feuillet du mois d'octobre qui comportait déjà huit fêtes (*François d'Assise, Yvi, Denis, Conogan, Luc, Ursule, Simon et Jude, Translation d'Yves*). *Alor* figurait bien par contre dans le calendrier nautique de 1543 présenté sous une forme à colonnes plus classique.

Quinze dernières fêtes, inscrites dans le calendrier nautique de 1546, n'étaient pas chômées dans les diocèses bretons et méritent donc une attention particulière. Comme elles se rapportent toutes à des martyrs et confesseurs, l'analyse peut être développée à partir d'une grille de classement complémentaire, basée sur des critères dévotionnels. Je reprends ici la typologie définie par Simon Cahanier dans son étude sur les boutons-enseignes des XV^e et XVI^e siècles⁴⁸¹ en répartissant les différents saints dans l'une ou l'autre des trois catégories suivantes : « saints universels » non spécifiquement thaumaturges, « saints thaumaturges » faiseurs de miracles et « saints de proximité » associés à des pèlerinages régionaux. L'application de cette méthode de classement est inévitablement délicate car le choix d'une catégorie d'affectation n'est pas évident pour de nombreux saints.

Aucun *saint universel* non spécifiquement thaumaturge ne figure dans la liste des quinze saints et saintes propres au calendrier conquétois.

Cinq *saints* ou *saintes thaumaturges* ne sont pas associés à un pèlerinage particulier : Côme, le martyr médecin, Valentin, le prêtre thaumaturge invoqué pour les épileptiques, Médard, le saint météorologiste guérisseur des névralgies, des maux de dents et des maladies mentales, Germain de Paris, protecteur des prisonniers, et Barbe, la jeune vierge de Nicomédie invoquée pour la préservation de la foudre et de la mort subite. La mention de ces saints dans le calendrier reflète visiblement les préoccupations des marins quant à leur propre santé et à leur sécurité, voire à la protection du navire en mer.

Les autres saints et saintes peuvent être classés dans la rubrique des *saints de proximité* même si certains d'entre eux bénéficiaient d'un culte étendu à la fin du Moyen Age. C'est le cas notamment pour Brigitte, fêtée le 1^{er} février, invoquée principalement pour la fertilité, mais dont la mention se justifie probablement ici par son statut de patronne de l'Irlande⁴⁸². Tous les autres étaient particulièrement honorés dans les bourgs ou villes de la côte sud de la Cornouaille et du Vannetais : Gildas (Saint-Gildas de Rhuys), Guénolé (Penmarc'h), Thumette (Penmarc'h), Vio (Tréguennec), Philibert (Trégunc, Moëlan, Auray), Yvi (Elliant), Guenaël (Lanester, Caudan, Cléguer)⁴⁸³, Trémour (Le Guilvinec). Il y a tout lieu de croire que le jour de fête de chacun de ces saints était chômé dans les paroisses dont ils étaient les saints patrons. Vincent Ferrier lui-même, inscrit dans le calendrier conquétois au 5 avril, et classé ici dans les *saints de proximité*, doit certainement sa mention en sa qualité de saint patron de Vannes. La fréquence des saints honorés sur la côte cornouaillaise permet de présumer que le calendrier nautique de 1546 était principalement destiné à des marins rattachés aux ports de Penmarc'h ou du Guilvinec.

⁴⁸¹ Simon Cahanier, « Les boutons-enseignes. Un groupe original d'enseignes religieuses des XV^e et XVI^e siècles », *Revue Mabillon*, vol. 28, t. 89, 2017, p. 173-215

⁴⁸² Sur le culte de sainte Brigitte, voir Louis Gougoud, *Les saints irlandais hors d'Irlande*, Louvain, Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1936, p. 16-45

⁴⁸³ Sur le culte de saint Guénaël, voir Fanch Morvannou, « Saint Guénaël », *Britannia monastica*, n° 4, 1997.

Comment se présente en définitive le sanctoral du calendrier conquétois ? Si nous le comparons aux litanies des saints des livres d'heures présentées plus haut, la structure du calendrier nautique n'est pas aussi équilibrée (cf. figures 34 et 35). Le calendrier conquétois met principalement à l'honneur les *confesseurs* en négligeant les *martyrs* et les *vierges*⁴⁸⁴. Pour la plupart, les saints complémentaires sont des *saints de proximité* dont le culte ne s'étend généralement pas au-delà d'un diocèse, parfois même de quelques paroisses, et qui donnent une forte coloration régionale à ce calendrier. Par ailleurs, les saints récents du bas Moyen Age sont toujours aussi peu nombreux⁴⁸⁵.

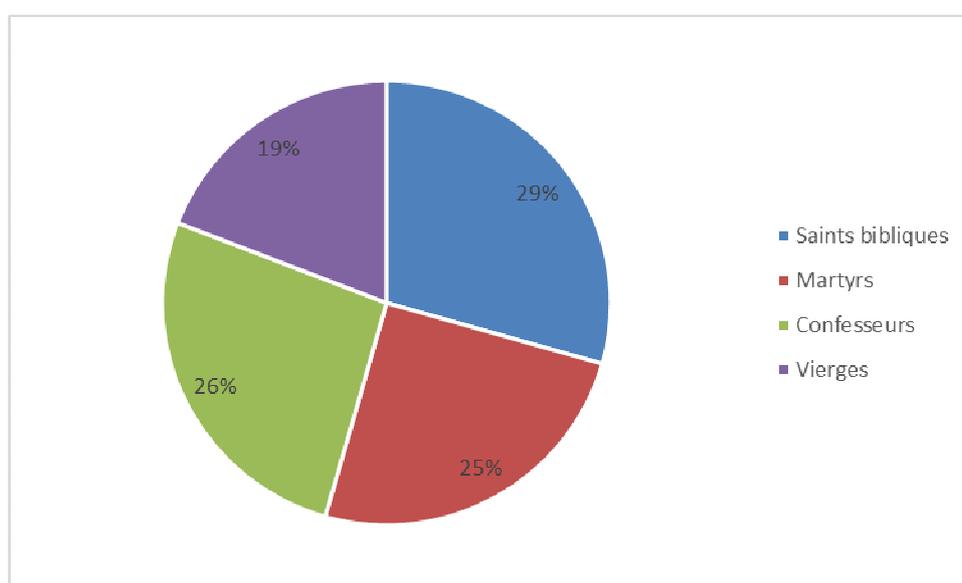


Figure 34 : Le sanctoral des litanies des saints des Grandes heures d'Anne de Bretagne (1508)

⁴⁸⁴ Les *fêtes du Seigneur* et les *fêtes de la Vierge* n'ont pas été prises en compte dans ces graphiques. Les saints de la *litanie des saints* des Grandes Heures d'Anne de Bretagne (68 saints et saintes) : 20 saints bibliques, 17 martyrs, 18 confesseurs, 13 vierges. Les fêtes du calendrier conquétois (78) : 20 saints bibliques, 12 martyrs, 38 confesseurs, 8 vierges.

⁴⁸⁵ On compte cinq *novi sancti* dans le calendrier conquétois de 1546 : Thomas d'Aquin, Vincent Ferrier, Yves Hélyor, François d'Assise et Thomas de Canterbury.

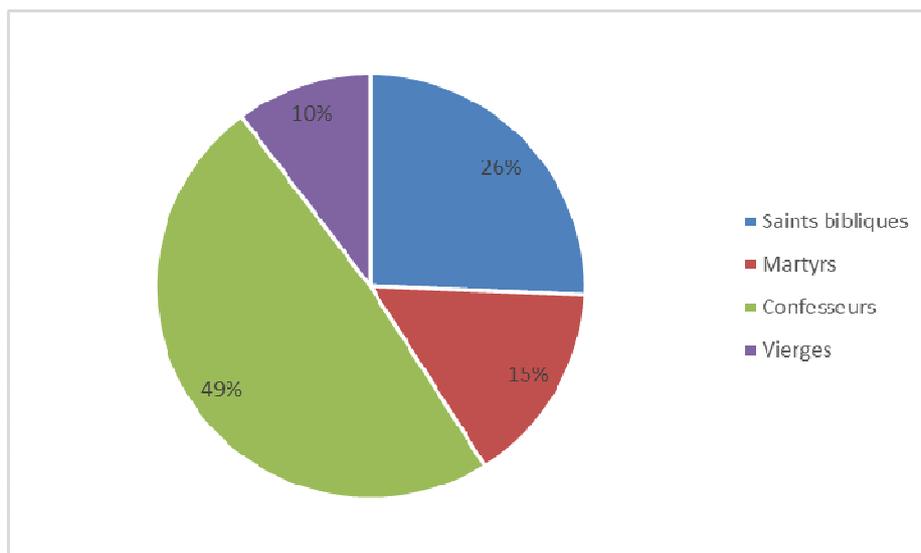


Figure 35 : Le sanctoral du calendrier nautique du Conquet de 1546

La vocation du calendrier nautique est essentiellement utilitaire. Son but principal est de renseigner les marins sur la date des jours chômés et, ce faisant, il met en avant les saints fondateurs honorés par les institutions ecclésiastiques tandis que la dévotion des fidèles était davantage orientée vers les saints martyrs et les vierges. Cinq saints ou saintes thaumaturges sont toutefois mis à l'honneur par le calendrier conquétois : Côme, Valentin, Médard, Germain et Barbe. Ces références posent difficulté lorsque l'on s'interroge sur la teneur du lien entre dévotions et nomination car les noms des premiers saints sont particulièrement rares comme noms de baptême au XVI^e siècle.

2.6. Les noms de navires

L'analyse des noms donnés aux navires à la fin du Moyen Age est un moyen supplémentaire de connaître les dévotions propres à un milieu particulier – celui des gens de mer en l'occurrence – et cette fois sans subir les interférences institutionnelles. Pour cette étude, nous disposons des registres des services de l'inscription maritime de Bordeaux, enregistrant tous les mouvements de navires dans le port, en indiquant méthodiquement leurs noms et leurs ports d'attache, l'identité du patron et la nature des marchandises transportées. Certains de ces registres ont déjà été étudiés, principalement du point de vue économique. Jean-Christophe Cassard a analysé les registres girondins de la Grande Coutume des vins pour les années 1306-1309⁴⁸⁶ et Jacques Bernard a mené une enquête d'une ampleur exceptionnelle sur les *Navires et gens de mer à*

⁴⁸⁶ Jean-Christophe Cassard, « Les marins bretons au début du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de L'Ouest*, t. 86/3, 1979, p. 379-397.

Bordeaux à partir des minutes notariales établies de 1445 à 1509⁴⁸⁷. Je me propose ici de les examiner du seul point de vue onomastique. Je m'intéresserai essentiellement aux navires rattachés à des ports bretons.

L'aspect religieux des noms de navires a été étudié par Geneviève et Henri Bresc dans le cadre d'une recherche portant sur toute la façade atlantique et l'ouest de la Méditerranée entre 1200 et 1460⁴⁸⁸. Alors que les noms laïcs, sans référence chrétienne, dominaient partout dans la première moitié du XIII^e siècle, la christianisation des vocables de navires se produit à l'échelle européenne entre les XIII^e et XIV^e siècles, avec une évolution légèrement retardée dans l'aire atlantique par rapport à la Méditerranée⁴⁸⁹.

Les navires bretons à Bordeaux au début du XIV^e siècle

Jean-Christophe Cassard a relevé les noms de 129 navires bretons enregistrés dans les rôles portuaires de Bordeaux et de Libourne en 1308 et 1309⁴⁹⁰. Ils étaient pour la plupart originaires du pays guérandais.

La répartition des noms de navires par catégorie (tableau 22) montre que les deux tiers de ces noms étaient des noms de personnes. Quand il s'agit de noms masculins, la connotation religieuse est évidente puisqu'à deux exceptions près, ils sont toujours qualifiés de *saints*. La dation du nom revêt un caractère honorifique et probablement propitiatoire : le rappel régulier de la mémoire d'un saint oblige celui-ci qui se doit d'intercéder en faveur de celui qui l'invoque. La dation d'un nom équivaut alors à la mise sous protection du navire sous le patronage du saint. Il joue le rôle d'une amulette protectrice. En soi, l'attribution d'un nom de saint est une marque de dévotion, la demande de protection n'est pas explicite mais elle est supposée dans la mesure où elle est la contrepartie naturelle attendue, lorsque la personne honorée est d'un rang plus élevé que celui du locuteur.

Étonnamment, le saint le plus plébiscité par les marins bretons au début du XIV^e siècle est saint Louis. Et cela est d'autant plus curieux que Geneviève et Henri Bresc constataient justement, à l'échelon européen, l'absence étonnante des saints dynastiques (Louis, Edmond, Édouard, Charles ou Ferdinand)⁴⁹¹. Curieux également à cette époque parce que le duché de Bretagne n'a pas encore été rattaché à la France. Il faut sans doute y voir un effet de mode lié à la canonisation

⁴⁸⁷ Jacques Bernard, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 – vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968. L'auteur a consacré un chapitre entier à l'étude des noms de navires : « *What sort of a name has she got ?*, Le témoignage du nom des navires », t. 2, p. 733-764

⁴⁸⁸ Geneviève et Henri Bresc, « Les saints protecteurs de bateaux (1200-1460) », *Ethnologie française*, t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 161-178.

⁴⁸⁹ *Id.* p. 161, 170

⁴⁹⁰ Jean-Christophe Cassard, « Les marins bretons... », p. 391-394 et, du même auteur, « Les flottes du vin de Bordeaux au début du XIV^e siècle », *Annales du Midi*, t. 95, n° 162, 1983, p. 119-133 [128-133].

⁴⁹¹ Geneviève et Henri Bresc, « Les saints protecteurs... », p. 168. Outre saint Louis, on relève également un navire breton baptisé *Saint Édouard*.

toute récente de saint Louis qui jouissait d'une popularité dépassant manifestement les limites du royaume français⁴⁹².

Tableau 22 : Noms de navires bretons à Bordeaux en 1308-1309

Noms masculins	Nbr	Noms féminins	Nbr	Autres noms	Nbr
Saint Louis	9	Notre Dame	14	Saint Esprit	7
Saint Jacques	6	Mariotte	7	Sainte Croix	5
Saint Jean	5	Johanette	4	Dieudonnée	4
Saint Michel	5	Sainte Marie	3	Gagnepain	3
Saint Nicolas (trois <i>Saint</i>)	4	Sainte Marie Rose	3	Plantea	2
Saint Christophe	3	Marguerite	2	Pélegrine	2
Saint Pierre	3	Sainte Anne	2	Volante	2
Saint Julien	2	Sainte Catherine	1	Porte joie	2
Saint Barthélemy	2	Rose	1	Vinetière	2
Saint Thomas	2	Laurence	1	Ave Maria	2
Saint Vincent	2			Bonaventure	2
Saint Aubin	1			Dieu la sauve	2
Saint Édouard	1			Marchande	1
Saint Guérolé	1			Passe rose	1
Saint Étienne	1			Sauve	1
Bernard	1			Biche	1
Saint Arnoul	1			Terreire	1
Saint Paul	1			Paradis	1
18 noms masculins	50	10 noms féminins	38	18 autres noms	41

Les autres saints, dont le patronage spirituel est invoqué sur les navires, sont pour la plupart liés au monde maritime : Pierre, tout comme Jacques et Jean, étaient pêcheurs sur la mer de Galilée⁴⁹³. Saint Jacques était par ailleurs le patron des voyageurs se rendant à Compostelle. Saint Nicolas de Myre était quant à lui l'objet d'une grande dévotion auprès des marinières et on l'invoquait pour son assistance en cas de péril en mer⁴⁹⁴. Toute la légende de saint Christophe, le

⁴⁹² Saint Louis a été canonisé en 1297. Sur sa popularité à la fin du Moyen Age, voir André Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, Rome, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1981, p. 415-417. Guillaume de Saint-Pathus, auteur d'une *Vie de saint Louis* composée en 1322, rapporte une parole du roi qui rend bien compte de la façon dont on concevait le rôle des saints à la fin du Moyen Age : « Il en est, disait-il, par similitude des saints du paradis comme il en est des conseillers des rois. Quiconque a affaire à un roi de ce monde s'enquiert en effet de savoir qui est bien vu de lui et, ayant son oreille, est susceptible de l'aborder utilement. Il va ensuite trouver cette personne bien en cour et la prie de transmettre sa requête. De même en est-il des saints du paradis qui, étant les intimes de notre Seigneur et ses familiers, peuvent l'invoquer en toute assurance, puisqu'il ne peut manquer de les écouter ». Texte transcrit en français moderne par André Vauchez, *op. cit.*, p. 539. Citation originale dans Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, Paris, Delaborde, 1899, p. 73.

⁴⁹³ *Évangile de Marc*, chap. 1, v. 16-20

⁴⁹⁴ Le soutien attentionné de saint Nicolas en faveur des gens de mer est rapporté dans la *Légende dorée* : « Un jour, des marins étaient en danger ; ils firent alors cette prière qu'ils mêlaient de larmes : « Nicolas, serviteur de Dieu, si ce que nous avons entendu dire de toi est vrai, c'est le moment pour nous de

« porteur du Christ », est bâtie autour de son activité de passeur⁴⁹⁵, tout comme celle de saint Julien l'Hospitalier qui construisit un hospice au bord d'un grand fleuve pour aider ceux qui voulaient le traverser⁴⁹⁶. Par ailleurs, en Bretagne, la dévotion à saint Michel était fortement associée au Mont Saint-Michel, que l'on désignait au Moyen Age par l'appellation *Mont Saint-Michel au péril de la mer*⁴⁹⁷. L'attribution du nom *Saint Paul* se justifie pareillement en raison des multiples voyages de l'apôtre en Méditerranée, racontés dans les *Actes des Apôtres*.

On ne relève qu'un seul saint breton dans la liste des noms de navires de 1308-1309 : saint Guénolé, honoré particulièrement en Cornouaille et dans le pays guérandais (Batz-sur-Mer) où le culte a vraisemblablement été importé à la suite d'échanges avec des marins cornouaillais.

Le registre féminin possède également une connotation essentiellement religieuse. Il est largement dominé par les noms précédés de l'épithète *sainte* (*Sainte Marie, Sainte Marie Rose, Sainte Anne, Sainte Catherine*). *Notre-Dame* est largement plébiscitée puisqu'elle représente à elle seule plus du tiers des attributions de noms féminins. Ceci n'est guère surprenant quand on connaît l'importance de la dévotion mariale dans le milieu maritime où la Vierge était quelquefois dénommée *l'Etoile de Mer (Stella Maris)*, nom qui renvoie dans le vocabulaire religieux au culte des déesses marines⁴⁹⁸.

Cinq noms féminins de navires ne sont pas qualifiés de *saintes* : *Mariotte, Johanette, Marguerite, Rose et Laurence*. Quoique le nom de *Marguerite* ait été porté par une sainte célèbre, l'absence d'épithète et la présence dans cette liste de *Johanette* et de *Rose* permet de dire que l'on est ici dans le registre floral : *Jehannette* était en effet, au Moyen Age, l'un des noms vernaculaires du narcisse. Octavien de Saint-Gelais cite d'ailleurs ces trois fleurs dans un même vers, dans le sonnet du *Séjour d'honneur* :

« Herbes et fleurs parees de verdure
Semblent belles et cleres au matin

l'éprouver. » Aussitôt apparut un homme qui lui ressemblait et qui leur dit : « Vous m'avez appelé. Me voici ! » Et il se mit à les aider dans le maniement des voiles, des cordages et des autres gréements du navire ; et aussitôt la tempête cessa ». Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, Paris, Gallimard, 2004, p. 30.

⁴⁹⁵ Jacques de Voragine, *id.*, p. 537-543

⁴⁹⁶ Jacques de Voragine, *id.*, p. 171-177. Sur l'élaboration de la légende de saint Julien l'Hospitalier, voir l'étude très intéressante de Colette Manhes-Deremble dans *Les vitraux narratifs de la cathédrale de Chartres*, Paris, Le Léopard d'Or, 1993, p. 78-91.

⁴⁹⁷ L'expression *Mons sancti Michaelis in periculo maris* se rencontre à plusieurs reprises dans *l'Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital dans le second quart du XII^e siècle.

⁴⁹⁸ Je renvoie ici le lecteur à l'étude de Dominique Bon, « De l'Etoile de Mer à Notre-Dame du Bon-Secours : la dévotion à la *Stella-Maris* », *Les Cahiers de l'Atan*, Pratiques dévotionnelles. Études anthropologiques, n° 1, Automne 2003, Nice. Consultable en ligne sur le site <http://atan.chez-alice.fr/stella.pdf> [consulté le 13 octobre 2018]

*Mais quant ce vient le declin vespertin
Palles, gisent voyre et mortiffiees.
[...] Il n'est rose, marguerite ou jehannette
Qui n'y laisse blanche ou rouge couleur »⁴⁹⁹.*

Le nom *Mariotte* est également très particulier. Il s'agit d'une forme diminutive du nom *Marie* mais il est rarissime en nomination, tout au moins comme nom de baptême⁵⁰⁰. Le nom pouvait toutefois être utilisé comme surnom familial pour des jeunes filles baptisées sous le nom de *Marie*, comme il apparaît dans cette *Pastourelle* du XII^e ou XIII^e siècle :

*« Bele Mariette,
Pres de moi te tien ;
Par desoz ta cotte,
Te bottrai del mien.
Bele Mariotte,
Pres de moi t'acoste
Seule senz engien »⁵⁰¹.*

Mais ce nom avait par ailleurs une connotation religieuse très forte au Moyen Âge puisque c'était aussi celui que l'on donnait aux figurines de la Vierge, connues également sous le nom de *marioles*⁵⁰².

En appelant son navire *Johanette* ou *Mariotte*, le nomeur joue donc avec les sens. Dans les deux cas, il s'agit de diminutifs féminins familiers et il attribue de cette façon une personnalité féminine au navire mais, en sus de cette connotation immédiate, il introduit l'idée de la beauté d'une fleur en choisissant le nom *Johanette*, ou celle d'une invocation religieuse avec le nom de *Mariotte*.

J'ai classé dans une troisième catégorie tous les noms de navires qui n'étaient pas des noms de personnes ou qu'il était difficile de classer dans les « noms masculins » ou les « noms féminins » (*Saint Esprit* par exemple). On trouve dans cette rubrique des noms honorifiques à caractère religieux (*Saint Esprit*, *Sainte Croix*, *Ave Maria*, *Dieudonnée*), des noms auguratifs exprimant les

⁴⁹⁹ Octavien de Saint-Gelais, *Le séjour d'honneur*, édition critique, introduction et notes par Frédéric Duval, Genève, Droz, 2002, p. 290, vers 63-68 et 75-76. Œuvre composée dans les années 1490-1495.

⁵⁰⁰ *Mariote* est un diminutif de *Marie* dans le Limousin au XIV^e siècle. Cf. Louis Pérouas, *op. cit.*, p. 54

⁵⁰¹ Jean-Claude Rivière, *Pastourelles*, t. 2, Genève, Droz, 1975, pièce XLVI, p. 72.

⁵⁰² Dans un sermon sur le Deutéronome, Calvin s'en prenait ainsi au culte des saints : « *Ainsi donc, n'attendons point qu'on nous mette des mariottes, des marmousets devant les yeux...* ». Jean Calvin, *Sermons de M. Jean Calvin sur le V livre de Moysse nommé Deutéronome*, Genève, Impr. Thomas Courteau, 1567, p. 672

vœux du patron ou de l'armateur (*Gagnepain, Porte joie, Bonaventure, Dieu la sauve, etc.*) ou d'autres noms empruntés au vocabulaire courant, associant simplement au navire une représentation ou une qualité appréciée par le nommeur (*Volante, Biche, Marchande, etc.*). La magie du nom, c'est sa capacité à rendre l'objet nommé conforme aux attentes du nommeur.

Dans l'ensemble, il apparaît que les noms de navires bretons étaient principalement choisis, au début du XIV^e siècle, dans un répertoire à connotation religieuse. Néanmoins, l'onomastique poétique y avait aussi sa place. Les noms de saints et de saintes donnent une image vraisemblablement assez fidèle du sanctoral des gens de mer. Il serait sans doute trop restrictif de le limiter à cette courte liste. Nous avons ici la liste des saints et saintes les plus invoqués par les marins bretons pour la protection des navires. Le choix d'un nom de saint est lié à son objet, au résultat attendu. Il y a tout lieu de croire que leur sanctoral était bien plus étendu si l'on devait prendre également en compte les problèmes de santé, de fertilité ou de fécondité.

Les navires bretons à Bordeaux, au tournant du XVI^e siècle

L'étude se fonde sur des statistiques élaborées à partir des relevés des minutes notariales de Bordeaux établis par Jacques Bernard⁵⁰³. La base complète comprend 1498 navires, enregistrés à l'inscription maritime de Bordeaux de 1470 à 1509, dont on connaît le nom, l'identité du maître ou de l'armateur, la ville d'origine et la date de l'évènement. La répartition des navires par date d'enregistrement montre que la majorité des inscriptions se sont faites dans les décennies 1490-1510 (figure 36).

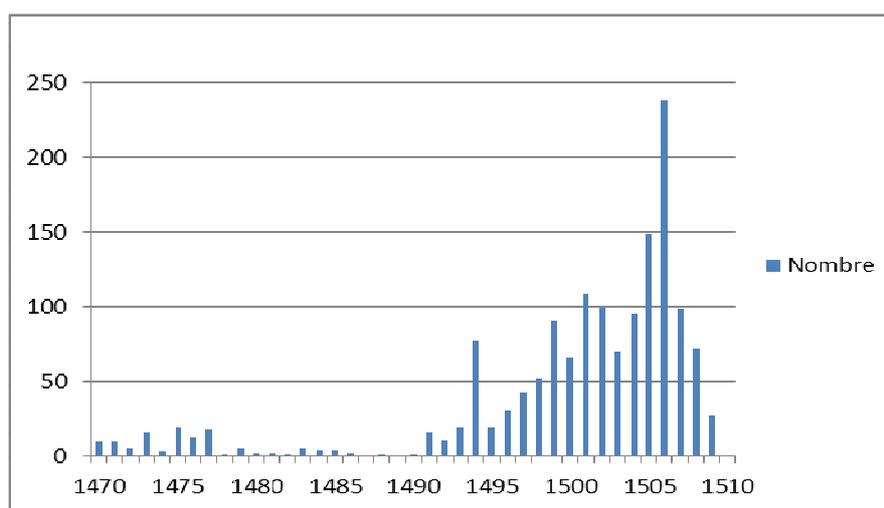


Figure 36 : Nombre de navires inscrits à l'enregistrement maritime de Bordeaux (1470-1509)

⁵⁰³ Jacques Bernard, *op. cit.*, t. 3, Appendices.

La fin du XV^e siècle a été extrêmement propice au commerce maritime breton sur la façade atlantique car la reprise définitive de la Guyenne aux Anglais, en 1453, avait considérablement réduit l’emprise de l’Angleterre sur cette activité. Au tournant du XVI^e siècle, plus de la moitié du trafic est tenu par les marins bretons, si l’on en juge d’après les rôles de l’inscription maritime (figure 37).

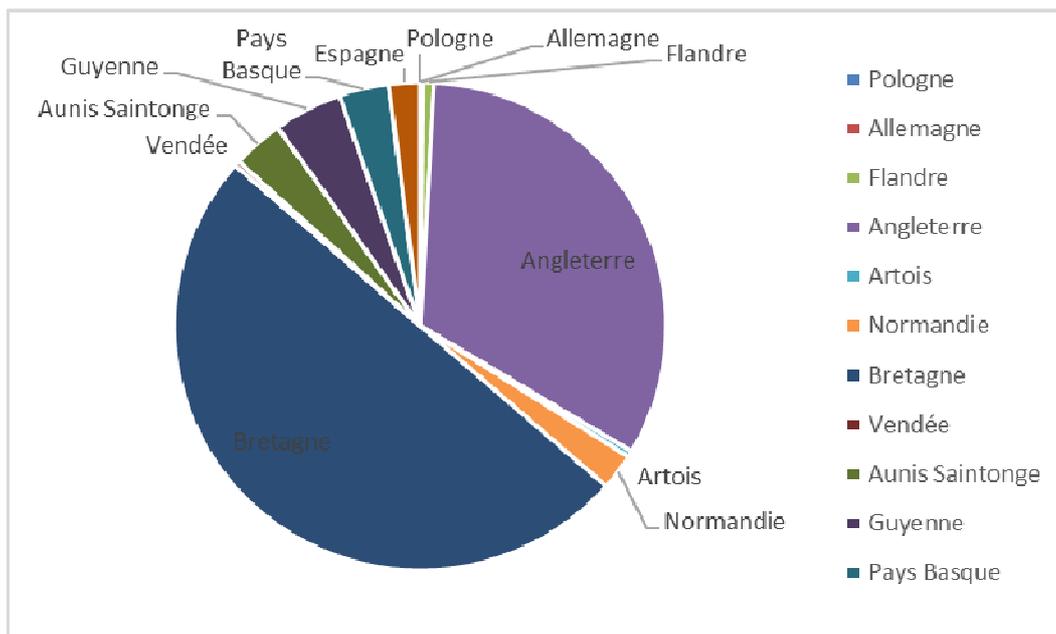


Figure 37 : Origine des navires présents à Bordeaux en 1470-1509

Une analyse plus fine de la localisation des ports d’attache montre que ce trafic était largement contrôlé par les armateurs cornouaillais. Leurs navires représentent à eux seuls 79% de la flotte bretonne (figure 38).

Je m’intéresse ici essentiellement aux noms des navires bretons. L’exploitation des données statistiques a nécessité un traitement préliminaire pour écarter les nombreux doublons liés aux passages répétés de certains navires au port de Bordeaux⁵⁰⁴. Il reste, après ce filtrage, 500 navires bretons, portant 70 noms différents, répartis en trois catégories principales (noms masculins, noms féminins, autres noms).

⁵⁰⁴ J’ai considéré qu’il y avait doublon dès lors que l’on constate pour un navire donné une similitude de nom, de la provenance et du déclarant. La méthode n’est certes pas infaillible car il est probable que certains navires ont changé de propriétaire en conservant le même nom, ou qu’un navire ait pu être déclaré selon les circonstances par différentes personnes (maître ou armateur). L’incidence de ces doublons non répertoriés ne doit toutefois pas être globalement significative.

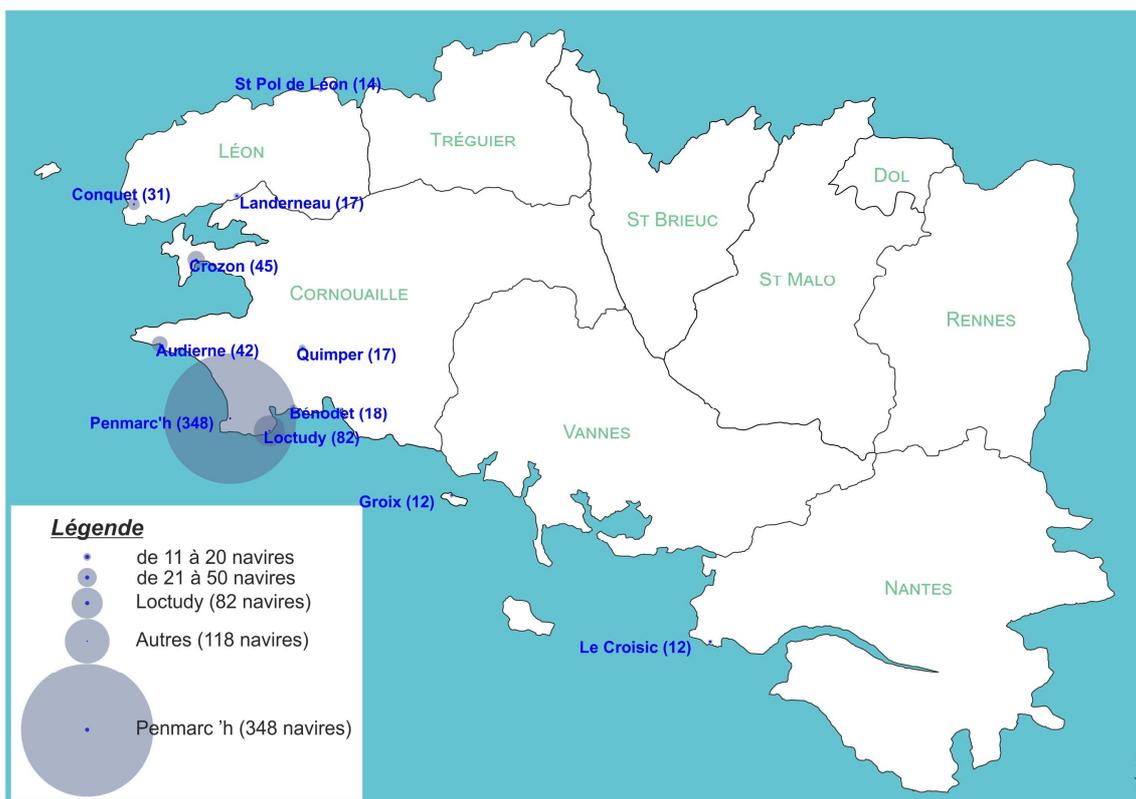


Figure 38 : Origine des navires bretons déclarés à Bordeaux en 1470-1509

Tableau 23 : Noms des navires bretons à Bordeaux en 1470-1509

Noms masculins	Nbr	Noms féminins	Nbr	Autres noms	Nbr
Nicolas	24	Marie	123	Trinité	22
Nonne	24	Katherine	26	Bonne Aventure	8
Tremer	17	Marguerite	23	Cerf	4
Pierre	16	Magdalene	19	Brebis	3
Christofle	15	Julienne	18	Brigantin	2
Guynolé	14	Jehannete	18	Aigneau	1
Yves	9	Barbe	17	Brunete	1
Jacques	6	Michelle	7	Capdouen	1
Cleden	5	Notre Dame	7	Flory	1
Tudal	5	Francoyse	4	Griffon	1
Jehan	5	Anne	3	La Charrette	1
Bastian	3	Jacquette	2	Le Grand Yvroyne	1
Mathieu (ou Mahé)	3	Martine	2	Le Mothon	1
Philibert	3	Suzanne	2	Marquise	1
Bartholomé	2	Bertrande	1	Mayo	1
Fiacre	2	Constance	1	Penthoffle	1
Lucas	2	Nicolle	1	Renart	1
Martin	2			Roza	1
André	1				
Clemens	1				

Estienne	1				
Gabriel	1				
George	1				
Germain	1				
Grégoire	1				
Guydas	1				
Harry	1				
Jérôme	1				
Julien	1				
Marc	1				
Ragate (ou Driagat)	1				
Renan	1				
Renol	1				
Tuguen	1				
Vincent	1				
35 noms masculins	174	17 noms féminins	274	18 autres noms	52

Si l'on compare les données du tableau 23 avec celles des navires bretons de 1308-1309 (tableau 22), on constate que la part des noms de personnes, en nombre de noms, est strictement identique dans les deux échantillons (74% des noms). Il y a cependant, à la fin du XV^e siècle, un nombre beaucoup plus important de navires à porter un nom de personne (68% en 1308-1309 contre 90% en 1470-1509). L'autre évolution notable est la disparition presque totale de l'épithète *saint*, ou *sainte*, devant le nom du navire. Elle a toutefois été maintenue pour les noms de 49 navires, soit 10% du total. Nous reviendrons plus loin sur ces cas particuliers. En dépit de cette disparition, il n'en demeure pas moins que les vocables religieux dominent largement le répertoire comme il apparaît sur le graphique des noms les plus fréquents (figure 39).

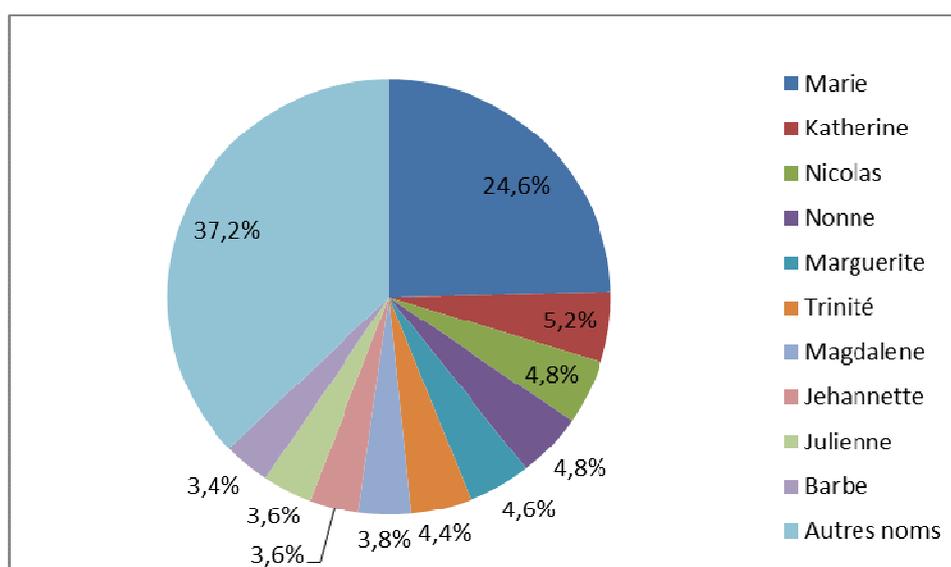


Figure 39 : Noms des navires bretons à Bordeaux en 1470-1509

Une consultation rapide de la liste des noms masculins révèle immédiatement la rareté des noms d'origine germanique : *Guillaume, Raoul, Robert, Geffroy* ou autres. Dans le répertoire masculin, les noms de navires appartiennent tous au registre religieux. On y relève uniquement deux saints récents, ayant vécu après le VII^e siècle : saint Henry (Harry) mort en 1024 et saint Yves, saint patron de la Bretagne depuis sa canonisation en 1347. Une analyse plus fine du répertoire permet de répartir la plupart des noms masculins en deux séries principales. On a d'une part tous les saints liés au domaine fluvial ou maritime par un élément de leur biographie ou par un épisode de leur légende : *Pierre, Jean, Jacques, André, Christophe, Nicolas, Julien, Clément*⁵⁰⁵. La seconde série regroupe les saints locaux, honorés dans les paroisses d'origine des marins : *Nonne* (Penmarc'h), *Guénolé* (Penmarc'h et Loctudy), *Tremeur* (Guilvinec), *Cleden* (Cleden et Audierne), *Tudal* (Loctudy et Bénodet). *Yves* a été choisi par des patrons ou armateurs originaires de toute la Bretagne (Penmarc'h, Audierne, Le Conquet, Saint-Pol-de-Léon, Le Croizic).

Il est tout à fait remarquable de constater que la plupart des noms associés à l'épithète *saint* sont des saints bretons (41 cas sur 49). Quoique ces noms de saints soient également fréquemment attribués aux navires sans épithète, cette distinction reflète l'évolution du culte des saints au XV^e siècle. Elle révèle en effet une plus grande familiarité avec les saints et, en même temps, une réticence bien perceptible à se passer de titre pour désigner les saints les plus honorés. Ce serait leur manquer de respect. La forme du nom est également une marque de respect. Les formes hypocoristiques sont rarissimes quand il s'agit de désigner un saint alors qu'elles étaient extrêmement fréquentes dans la vie courante. L'exemple du nom Yves est assez frappant. Neuf navires bretons déclarés à Bordeaux portaient un nom apparenté à Yves : huit d'entre eux portent la forme pleine et sont tous précédés de l'épithète (*Saint Yves*), un seul est sans épithète et il se nomme *Yvon*. Dans ce dernier cas, ce n'est plus le saint que l'on souhaite honorer mais plus probablement un proche. Ceci confirme que l'emploi de la forme hypocoristique dans l'anthroponymie courante est une façon de sacrifier *a contrario* la forme pleine.

Dans le répertoire féminin, le nom de *Marie* supplante très largement tous les autres noms. Il s'agit incontestablement du nom favori des armateurs et patrons de navires bretons puisqu'il représente à lui seul près du quart des attributions. Le nom n'est jamais précédé de l'épithète *sainte*. Aucun nom du répertoire féminin ne possède cette épithète⁵⁰⁶ alors qu'il est néanmoins dominé par les noms religieux : les noms les plus attribués (*Marie, Catherine, Marguerite, Madeleine, Julienne*) sont en effet les plus fréquents dans les listes des *Vièrges* des litanies des

⁵⁰⁵ Selon sa légende, le pape Clément avait été jeté à la mer avec une ancre au cou.

⁵⁰⁶ On relève à plusieurs reprises des navires portant le nom de *Sainte Nonne* mais il s'agit en réalité d'une féminisation du nom de saint Nonna, patron de l'une des églises de Penmarc'h.

saints. Le caractère religieux des noms *Barbe*, *Anne* et probablement *Suzanne*, est également validé par leur mention occasionnelle dans les catalogues des jours chômés et les litanies des saints.

Plusieurs noms ne possèdent toutefois pas de connotation religieuse majeure : *Jehannete* surtout, déjà signalée en 1308-1309, dont la forme hypocoristique évoque le narcisse ; *Michelle*, qui n'est pas ici une version féminisée de saint Michel, absent du répertoire masculin ; *Françoise*⁵⁰⁷, *Jacquette*, *Martine*, *Bertrande*, *Nicolle*.

La plupart des noms donnés aux navires sont des noms de personne. Quoique la rubrique des *Autres noms* comporte dix-huit noms supplémentaires, ils ne représentent pas une part importante des attributions, à l'exception notable de celui de *Trinité* qui connaît un réel succès au tournant du XVI^e siècle. Il a en quelque sorte remplacé le nom de *Saint-Esprit* donné aux navires bretons du début du XIV^e siècle.

D'une manière générale, par rapport aux noms donnés aux navires au début du XIV^e siècle, on constate une diminution significative des *Autres noms* (32% des attributions en 1308-1309, 10% en 1470-1509), et notamment des noms auguratifs. Le répertoire se concentre sur les noms de personnes et continue à se christianiser (71% en 1308-1309, 87% en 1470-1509)⁵⁰⁸. Paradoxalement cette christianisation des nominations s'accompagne de la réduction massive des épithètes *saint* et *sainte*. Le recours aux saints s'accroît en même temps qu'ils deviennent plus familiers. Alors que les saints mis à l'honneur sur la proue des navires au début du XIV^e siècle étaient principalement des saints liés au monde maritime, le répertoire de la fin du XV^e siècle s'est enrichi d'un nombre important de saints locaux pour lesquels la dévotion semble plus marquée. On ne dit plus *Notre-Dame* mais tout simplement *Marie*. La réticence des hommes et femmes du XIV^e siècle à appeler la Vierge par son nom explique sans doute en partie le recours au nom dérivé de *Mariotte*, représentation imagée de la Vierge. Ce tabou onomastique est toujours fréquent lorsqu'il existe un rapport hiérarchique entre deux individus, que ce soit au niveau familial ou dans un cadre social plus élargi : la personne de rang subalterne éprouve une certaine gêne à appeler la personne de rang supérieur directement par son nom et a tendance à faire usage de titres ou d'avant-noms. La levée de ce tabou onomastique révèle un changement important des mentalités.

⁵⁰⁷ Le culte de Françoise d'Amboise, morte en 1485, n'était pas suffisamment répandu pour que l'on puisse envisager une référence à sa personne au tournant du XVI^e siècle.

⁵⁰⁸ En 1308-1309, j'ai assimilé à des noms profanes les noms masculins et féminins qui n'étaient pas précédés de l'épithète *Saint/Sainte* ainsi que les *Autres noms* à l'exception de *Saint-Esprit*, *Sainte-Croix*, *Dieudonnée*, *Ave Maria* et *Dieu la sauve*. En 1470-1509, j'ai assimilé à des noms profanes ceux d'*Yvon* et d'*Harry* dans le répertoire masculin, les noms masculins féminisés dans le répertoire féminin et tous les *Autres noms* à l'exception du nom *Trinité*.

Que ce soit au XIV^e siècle ou au XVI^e siècle, on note que le répertoire masculin est presque exclusivement composé de noms religieux tandis que le répertoire féminin accorde une large place aux formes diminutives utilisées dans la vie quotidienne. Les deux répertoires n'ont pas le même niveau d'exigence. On s'autorise une plus grande liberté et une certaine familiarité pour le choix des noms féminins. Les noms masculins doivent s'insérer dans un cadre conventionnel plus strict. Il est clair cependant que les noms attribués aux navires offrent une image assez précise des dévotions des marins bretons à la fin du Moyen Age, même si ce sanctoral est vraisemblablement incomplet, comme je l'ai rappelé précédemment. La comparaison des statistiques des noms de navires avec celles des noms de leurs patrons ou armateurs nous permettra de vérifier la teneur du lien entre les noms de baptême et les dévotions locales.

Quelles étaient les fonctions du nom de navire à la fin du Moyen Age ? Il est d'usage de dire que le nom est protecteur, et plus précisément que l'acte de nomination revient à placer le navire sous la patronage des « saints protecteurs »⁵⁰⁹. Cette définition ne répond pas à tous les cas de nomination. Nombreux en effet sont les noms profanes – noms auguratifs, noms d'animaux, noms de fleurs, noms féminins réels ou idéalisés – qui ne s'y inscrivent pas. Un nom doit être favorable au navire, il porte les espérances du nommeur et on doit donc parler plus largement de « fonction propitiatoire » : la nomination transfère sur le navire les qualités attendues par le nommeur pour que ce nom lui porte chance. De par sa fonction, le nom de navire s'apparente à l'amulette en ce sens qu'il possède une vertu prophylactique⁵¹⁰. Il s'en distingue toutefois du point de vue formel puisque le nom est un *signe* parlé, éventuellement écrit, tandis que l'amulette est un *objet* que l'on porte sur soi.

On peut également rapprocher le nom de navire du tatouage : les deux procédés ont en commun le fait d'être des marquages symboliques dont les fonctions sont assez similaires. Luc Renaut distingue trois fonctions ordinaires du marquage corporel dans l'Antiquité⁵¹¹ : une *fonction ornementale*, une *fonction thérapeutique et prophylactique* (se débarrasser du mal ou s'en protéger) et une *fonction d'appartenance et de stigmatisation pénale* (marquage de la servitude notamment)⁵¹². La fonction ornementale n'est cependant qu'une fonction intermédiaire puisque

⁵⁰⁹ Geneviève et Henri Besc, « Les saints protecteurs... », *op. cit.*, p. 168 ; Jean Lepage, « Les saints protecteurs... », *op. cit.*, p. 39 ; Jean-Christophe Cassard, « Les flottes du vin de Bordeaux... », *op. cit.*, p.128.

⁵¹⁰ Pour Claude Lecouteux une *amulette* est un « objet tutélaire, portatif et personnel auquel on attribue une vertu préventive » tandis qu'un *talisman* est un « objet portant des signes consacrés auxquels on attribue des vertus magiques de protection et de pouvoir ». Claude Lecouteux, *Le livre des talismans et des amulettes*, Imago, Paris, 2005, p. 27.

⁵¹¹ Luc Renaut est l'auteur d'une thèse de doctorat intitulée *Marquage corporel et signation religieuse dans l'Antiquité* soutenue à l'École pratique des hautes études de Paris en 2004 [thèse consultable en ligne].

⁵¹² Luc Renaut, « Marquage corporel et signation religieuse dans l'Antiquité », *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses, Annuaire*, t. 113, 2004-2005, 2004, p. 471-480.

l'auteur précise que sa caractéristique est aussi d'être un marqueur sexuel et social. Il s'agit finalement d'une fonction classificatrice d'intégration dans un groupe social. Les tatouages d'appartenance sont également des marqueurs de classification sociale. Si l'on compare ces fonctions du tatouage aux trois fonctions sociales assignées à la nomination (intégration, propitiation, honneur)⁵¹³, on constate que deux d'entre elles sont identiques.

La fonction d'intégration peut sembler peu évidente pour les noms de navires mais elle est toujours présente dès qu'il y a nomination : le fait de donner à un navire le nom du saint patron de la paroisse est une manière de marquer son appartenance à une communauté paroissiale. Sous un autre aspect, la typologie du nom choisi pour le navire (nom profane ou nom religieux, nom religieux avec ou sans l'épithète *saint*) est aussi une manière pour le nommeur de se classer dans une catégorie particulière. En choisissant un nom pour son bateau, le patron ou l'armateur révèle quelque chose de lui-même ou de sa vision du monde.

La fonction propitiatoire est présente dans le nom de navire comme dans le tatouage : les deux doivent porter chance à celui qui le porte. Il s'agit dans les deux cas de signes visibles. Que ce signe soit peint sur la proue d'un navire ou gravé sur la peau, on espère qu'il garantira une protection. Cette protection ne nécessite toutefois pas la présence d'un protecteur, c'est le signe lui-même qui est protecteur. C'est évident pour le tatouage, c'est évident également pour un nom auguratif (*Porte Joie*, *Bonaventure* ou autre) et il ne devait pas en être autrement quand le nom de navire était un nom de saint. C'est le nom en tant que signe qui assure la protection, quelle que soit la dévotion que l'on puisse avoir par ailleurs pour celui dont on a récupéré le nom. Les vertus du saint sont transférées sur le nom. Celui-ci n'est pas une simple étiquette mais un contenant de bénédictions. Fréquemment le nom du navire est en rapport avec un saint lié au monde maritime ou fluvial, invoqué par les marins en cas de péril en mer, et cela contribue à lui affecter une connotation particulièrement bénéfique. Le nom possède toute la puissance du signe protecteur. Cette conviction médiévale trouve des échos multiples dans la littérature biblique. Après qu'il eut été maudit et chassé du sol fertile pour avoir tué son frère, Yahvé mit sur Caïn un signe – le *signe de Caïn* – afin « que le premier venu ne le frappât point »⁵¹⁴. Une conception identique du signe se lit dans le récit de l'Exode, lorsque Yahvé décida de frapper tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, en épargnant toutefois les Hébreux. Ceux-ci prirent du sang des moutons ou des chèvres égorgés et en mirent sur les montants et le linteau des maisons : « le sang sera pour vous un signe sur les maisons où vous vous tenez. En voyant ce signe, je passerai outre et vous échapperez au fléau destructeur »⁵¹⁵. À cet égard, le nom est très proche du tatouage antique.

⁵¹³ Cf. *supra*, p. 50-52, 94.

⁵¹⁴ *Livre de la Genèse*, chap. 4, verset 15

⁵¹⁵ *Livre de l'Exode*, chap. 12, verset 13

De tout ceci il est possible de dégager deux conclusions. La première est que la fonction protectrice du nom n'est qu'un aspect de la fonction propitiatoire : tous les noms ne sont pas nécessairement protecteurs mais ils doivent toujours être bénéfiques. La seconde est que lorsqu'un nom de saint est donné à un navire, ce n'est pas le saint qui est protecteur mais le nom. Le nom de navire possède une fonction propre absente dans le tatouage : la fonction honorifique. À l'exception des noms auguratifs, des noms d'animaux ou des noms de fleurs, lorsque le nom de navire est un nom de personne, il renvoie à un ou plusieurs référents. Il s'agit généralement d'un saint – saint maritime ou patron de la paroisse – quand le nom choisi est un nom masculin, et le plus souvent Marie lorsqu'il s'agit d'un nom féminin. Ce peut être aussi le nom d'une femme connue du nommeur (mère, épouse ou fille). On donne rarement le nom d'un inconnu ou celui d'un personnage de fiction, c'est presque toujours le nom d'une personne que l'on souhaite honorer. Les motivations de la nomination des personnes au baptême sont très similaires.

2.7. Les dévotions locales d'après la statuaire religieuse

L'étude de la statuaire religieuse présente un inconvénient insurmontable dans l'état actuel de notre documentation puisque celle-ci ne nous renseigne pas précisément sur l'ancienneté des œuvres. Et quand bien même nous disposerions de cette datation, nous n'aurions pas les moyens de savoir si une statue récente ne vient pas remplacer une autre plus ancienne en l'honneur du même saint. Il m'a paru néanmoins intéressant de présenter brièvement les résultats d'une statistique portant sur les statues conservées actuellement dans les églises et chapelles du Finistère⁵¹⁶. Le répertoire établi par René Couffon et Alfred Le Bars ne recense pas les statues de la Vierge et de sainte Anne, ni celles des apôtres et des disciples présents dans de très nombreux lieux de culte. Il s'agit donc d'un classement permettant de mesurer la popularité des saints de « second rang ». Dans ce catalogue restreint, les modèles de sainteté proposés à la dévotion des fidèles sont majoritairement masculins puisque l'on comptabilise 1624 statues de saints (46 saints) pour seulement 355 statues de saintes (6 saintes)⁵¹⁷. La parité serait évidemment nettement plus équilibrée, voire même à l'avantage des représentations féminines, si l'on prenait en compte les représentations de Marie et de sainte Anne. Le déséquilibre montre surtout que le sanctoral chrétien est essentiellement masculin.

⁵¹⁶ Le classement des saints et saintes les plus représentés dans les églises et chapelles du Finistère a été établi à partir du « Répertoire des statues de saints » publié par René Couffon et Alfred Le Bars dans le *Nouveau répertoire des églises et chapelles, Diocèse de Quimper et de Léon*, Association diocésaine de Quimper, 1988, p. 454-464.

⁵¹⁷ Cf. annexe, tableau 120.

Je donne ci-dessous uniquement le classement des principaux saints et saintes honorés dans les églises et chapelles du Finistère (tableaux 24 et 25). J'ai relevé pour chaque saint le nombre de titulatures recensées pour tous les lieux de culte connus, qu'ils soient aujourd'hui détruits ou existants⁵¹⁸. Ce rapprochement permet en quelque sorte de « mesurer » l'importance des dévotions populaires quand la proportion du nombre de statues d'un saint est nettement plus importante que celle des titulatures.

Statues de saints

Afin de comparer les statistiques de la statuaire aux saints préférés des marins, voici la liste des dix noms masculins les plus attribués aux noms de navires bretons : *Nicolas, Nonne, Tremer, Pierre, Christophe, Guénolé, Yves, Jacques, Cleden, Jean*.

Jean, Pierre et *Jacques* doivent être écartés du comparatif puisque l'on ne dispose pas du recensement des statues des apôtres. *Joseph* doit être écarté de la liste de la statuaire car la dévotion à saint Joseph ne s'est développée qu'à partir de la réforme catholique du XVII^e siècle. Pour le reste, il apparaît qu'à l'exception notable de saint Yves, les dévotions des marins (essentiellement cornouillais) sont très différentes de celles de l'ensemble du département actuel du Finistère, territoire rural composé majoritairement de laboureurs éleveurs.

Les saints favoris de ces derniers peuvent se répartir en trois catégories.

Il y a tout d'abord les saints qui encadrent la vie humaine : Jean-Baptiste, dont le nom est associé dans les églises à la cérémonie du baptême des nouveau-nés, et Michel, le convoyeur des âmes après la mort.

Viennent ensuite deux saints régionaux, d'envergure différente cependant : Corentin, patron du diocèse de Cornouaille, dont le culte sera largement promu par le Père Maunoir au XVII^e siècle, et Yves, le seul saint breton dont l'aura dépassait, au Moyen Âge, le cadre de la Bretagne.

Les cinq autres saints les plus vénérés sont des saints thaumaturges, invoqués pour des problèmes de santé humaine ou animale : Sébastien et Roch préservaient des épidémies, Laurent était invoqué pour les brûlures et les maladies de peau, Eloi (*Alar* en basse Bretagne) protégeait les chevaux et Herbot protégeait les bêtes à cornes. On constate que ces deux derniers saints, peu choisis comme titulaires d'églises ou de chapelles, étaient représentés dans de très nombreuses paroisses. Guénolé et Nicolas, protecteurs privilégiés des marins, occupent les 11^e et 12^e rangs du classement, suivis de Fiacre, saint protecteur des cultures.

Cette courte liste suffit à montrer que la dévotion des fidèles était essentiellement fonctionnelle, utilitaire et pragmatique : on n'honore pas tel ou tel saint parce qu'il est un modèle de piété ou de

⁵¹⁸ Relevés établis à partir du répertoire des « Titulaires des églises et chapelles » publié dans le *Nouveau répertoire* de René Couffon et Alfred Le Bars (p. 443-451).

vertu mais pour sa capacité d'intercession auprès de Dieu, afin d'assurer le bien-être de celui qui l'invoque. Les noms de quelques-uns de ces saints favoris – *Eloi*, *Roch* et *Herbot* – quasiment jamais repris comme noms de baptême, laissent déjà entrevoir le fossé qui sépare la dévotion de la nomination.

Tableau 24 : Statues de saints et lieux de culte dans le Finistère

Saint	Églises et chapelles	Statues
Jean Baptiste	36	157
Sébastien	33	148
Yves	39	133
Joseph	25	115
Eloi (Alar)	11	89
Roch	20	73
Michel	25	69
Corentin	10	62
Herbot	7	62
Laurent	33	59
Totaux	239	967

Statues de saintes

Tableau 25 : Statues de saintes et lieux de culte dans le Finistère

Sainte	Églises et chapelles	Statues
Notre-Dame	334	
Anne	68	
Barbe	26	107
Marguerite	15	99
Catherine	13	82
Madeleine	17	34
Apolline	4	20
Brigitte	16	13
Totaux		355

J'ai indiqué en tête de liste le nombre de titulatures d'églises et de chapelles attribuées à la Vierge et à sainte Anne afin de donner un point de référence aux titulatures des autres saintes.

La vocation utilitaire des dévotions ne fait aucun doute et reflète les préoccupations essentielles des fidèles : Barbe préservait de la mort subite, Marguerite facilitait les accouchements, Catherine soulageait les mourants, Madeleine protégeait de la lèpre, Apolline venait en aide à ceux qui

souffraient de maux de dents et Brigitte était, selon les termes de Dom Gougaud, « la sainte de la vie agricole, la laitière parfaite »⁵¹⁹.

La surprise de ce catalogue restreint vient surtout de la prééminence de sainte Barbe, dont le nom était rarement repris comme nom de baptême à la fin du Moyen Age mais qui bénéficia d'un culte exceptionnel au XV^e siècle, à une époque où la peur de la mort n'avait jamais été aussi fortement exprimée et représentée. Sa grande popularité se découvre également dans l'inventaire des boutons-enseignes des XV^e et XVI^e siècles, réalisé par Simon Cahanié : Barbe y représente 20% du corpus total (saints et saintes) et présente à elle seule trois fois plus de moules que n'importe quel autre sujet iconographique⁵²⁰. Sainte Barbe figurait en outre, avec Catherine et Marguerite, dans le cercle restreint des « saints auxiliaires » français, cercle qu'Hélène Millet nomme plus justement les « saints privilégiés »⁵²¹. Le point commun qui les caractérisait – pour leurs promoteurs – était le fait d'avoir demandé au Seigneur, avant leur mort, la grâce de pouvoir exaucer à coup sûr quiconque les invoquerait⁵²². Apolline faisait également quelquefois partie de ce petit groupe des saintes privilégiées. Un livre d'heures imprimé en 1510 contient notamment cette antienne à la sainte : « Les tyrans commencèrent par lui ôter les dents avec des maillets de fer et, tandis qu'elle était dans ce tourment, elle pria le Seigneur Jésus-Christ afin que quiconque invoquerait son nom avec dévotion ne sentit point les maux de dents »⁵²³.

⁵¹⁹ Louis Gougaud, *Les Saints irlandais hors d'Irlande*, Bibliothèque de la revue d'Histoire ecclésiastique, Louvain, 1936, p. 30 et p. 26 : « C'est à elle que les paysannes recourent pour obtenir que les vaches de leur troupeau soient bonnes laitières et, par extension, pour que le lait dont elles ont besoin elles-mêmes pour nourrir leurs propres enfants soit abondant. Par extension encore, les femmes stériles la prient pour avoir des enfants, les femmes enceintes pour obtenir une grossesse favorable et les femmes en couche pour obtenir une heureuse délivrance ».

⁵²⁰ Simon Cahanié, « Les boutons-enseignes... », *op. cit.*, p. 177-182.

⁵²¹ Hélène Millet, « Eustache Deschamps, précoce témoin de la dévotion aux saints privilégiés », dans Thierry Lassabatère et Miren Lacassagne (dir.), *Eustache Deschamps, témoin et modèle*, Paris, PUPS, 2008, p. 164. Dans les textes français, les *saints privilégiés* sont généralement au nombre de dix, cinq saints et cinq saintes. Le groupe des hommes comprend Georges, Denis, Christophe, Gilles et Blaise. Celui des femmes est variable : il comprend toujours Catherine, Marguerite et Barbe, quelquefois Marthe et Christine, ou parfois Apolline et Julienne, ou d'autres fois Agathe et Agnès.

⁵²² Pierre Rézeau, *Les prières aux saints en français à la fin du Moyen Age*, vol. I, *Introduction, Les prières à plusieurs saints*, Genève, Droz, 1982, p. 217 et vol. II, *Prières à un saint particulier et aux anges*, 1983, p. 70. Dans les vies de saints rapportées dans *la Légende dorée* de Jacques de Voragine, cette promesse n'avait été accordée qu'à sainte Catherine.

⁵²³ *Heures à l'usage de Rome*, imprimé à Paris par Gillet Hardouyn [vers 1510], *Bibliothèque historique de la Ville de Paris*, cote 8-RES-0105, ouvrage consultable en ligne sur le portail des bibliothèques municipales spécialisées, folio 83v. Texte en latin. Ouvrage traduit sur le site livreheurestraduit.pagesperso-orange.fr, page 151 [consulté le 3/11/2018]. Les suffrages aux saintes sont adressés à Anne, Marie Madeleine, Catherine, Marguerite, Barbe et Apolline. La demande d'exaucement des prières ne figure pas dans le récit primitif du martyre de sainte Apolline (lettre de Denys d'Alexandrie reprise par Eusèbe de Césarée).

2.8. Les noms de saints en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles : synthèse

L'objectif assigné à ce second chapitre était de définir, à partir de l'analyse de quelques « indicateurs de dévotions », un catalogue des noms de saints honorés en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles. L'analyse renseigne d'abord sur les noms qui n'ont pas ou très peu de connotation religieuse.

Les noms ethniques du bas Moyen Age ont rarement une connotation religieuse

Je rappelle que l'expression *noms ethniques*⁵²⁴ désigne ici l'ensemble des noms d'origine franque ou bretonne que l'on portait déjà aux XI^e et XII^e siècles.

Bien que de nombreux noms francs utilisés dans la seconde partie du Moyen Age aient été portés par des saints, canonisés ou non par l'Église catholique (*Robert, Bernard, Charles, Henri, etc.*), ces noms n'avaient pour la plupart aucune connotation religieuse en Bretagne. Ils n'apparaissent pas dans les calendriers des ouvrages liturgiques, ni dans ceux des livres d'heures, ni dans les calendriers de navigation. Le fait qu'un nom ait été porté par un saint ne suffit pas à lui conférer une connotation religieuse lorsqu'il n'est pas spécialement honoré dans un territoire. La dévotion populaire peut se mesurer à la fréquence de la représentativité d'un saint dans la statuaire, à la fréquence des enseignes de pèlerinage, à l'emploi de son nom dans la nomination des navires, à sa mention dans les litanies des saints ou dans les suffrages des livres d'heures. Ce n'est pratiquement le cas pour aucun saint portant un nom franc en usage à la fin du Moyen Age.

Le cas du nom *Guillaume* est particulier. Il a été porté par plusieurs saints médiévaux : Guillaume de Gellone au VIII^e siècle, Guillaume de Bourges au XII^e siècle (canonisé en 1218), Guillaume Pinchon au XIII^e siècle (canonisé en 1247). Le premier est un saint militaire, honoré comme protecteur des prisonniers, et que l'on retrouve quelquefois à ce titre dans les litanies des saints de quelques livres d'heures des familles de la noblesse. La chapelle privée du château de Brézal à Plouneventer lui était dédiée⁵²⁵. Il est représenté casqué, le corps entouré de chaînes, dans l'église actuelle du Cloître-Saint-Thégonnec⁵²⁶ et une statue similaire, aujourd'hui exposée au Musée de Morlaix, provient de la chapelle Saint-Antoine, ancienne chapelle de la prison de la ville⁵²⁷. Le second Guillaume, qui fut archevêque de Bourges, est inconnu en Bretagne. Guillaume Pinchon par

⁵²⁴ Voir le chapitre sur la typologie pages 76-80.

⁵²⁵ René Couffon et Alfred Le Bars, *Nouveau répertoire...*, op. cit., p. 302

⁵²⁶ René Couffon et Alfred Le Bars, *Nouveau répertoire...*, op. cit., p. 68 ; Louis Le Guennec, *Le Finistère monumental*, t. I, *Morlaix et sa région*, Les Amis de Louis Le Guennec, Quimper, 1979, p. 213

⁵²⁷ René Couffon et Alfred Le Bars, *Nouveau répertoire...*, op. cit., p. 215 ; Michel Nassiet, « Dévotions et prénomination dans la noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles », dans Marcel Launay (dir.), *Église et société dans l'Ouest Atlantique du Moyen Age au XX^e siècle*, Nantes, Presses académiques de l'Ouest, 2000, p. 120.

contre, parce qu'il fut évêque de Saint-Brieuc, et l'un des seuls *novi sancti* bretons à bénéficier d'une canonisation officielle, est naturellement honoré dans son diocèse. Il est également mentionné dans le calendrier du *Bréviaire imprimé de Léon* en 1516 et dans les litanies de plusieurs livres d'heures. Son jour de fête n'était toutefois pas chômé en Bretagne en dehors de son diocèse d'origine et son nom n'est jamais repris comme nom de navire. Dans le Finistère, il n'a ni titulature de lieu de culte, ni statuaire. Nous pouvons en déduire qu'à la fin du Moyen Age, le nom *Guillaume* n'avait pas une connotation religieuse prépondérante en Bretagne, hormis dans le milieu de la noblesse où il pouvait posséder une double connotation militaire et religieuse.

La connotation religieuse du nom *Louis* est équivoque. La fête de saint Louis, canonisé en 1297, était chômée dans les diocèses de Nantes et de Rennes en 1539. Le roi était manifestement très populaire, au début du XIV^e siècle, dans le milieu des marins bretons puisque son nom était l'un des plus attribués aux navires. Son culte était encouragé par l'Église et on lui connaît, dans le Finistère, dix-sept statues pour treize titulatures d'églises ou de chapelles, la plupart aujourd'hui détruites. Au tournant du XVI^e siècle cependant, plus aucun navire breton ne porte son nom et il est vraisemblable qu'il avait repris une connotation essentiellement royale.

Le nom *François*⁵²⁸ possède quant à lui une connotation religieuse très forte. En Bretagne, la fête de François d'Assise, canonisé en 1228, était chômée dans les diocèses de Tréguier, Rennes, Quimper et Vannes. Avec Yves Héloré et Louis IX, François est l'un des seuls saints portant un nom ethnique du bas Moyen Age à avoir bénéficié d'une inscription dans les catalogues de jours chômés des diocèses bretons. Il s'agit manifestement d'une promotion à l'initiative du clergé car, si le saint est bien mentionné à la fin de la liste des confesseurs dans les litanies du *Bréviaire imprimé de Léon*, il ne l'est que rarement dans celles des livres d'heures destinés à la dévotion privée. Son nom n'est jamais repris comme nom de navire et, paradoxalement, peu de lieux de culte lui sont dédiés (six seulement dans le Finistère) alors qu'il y est très fortement représenté (trente-huit statues). Avant le concile de Trente, François d'Assise représentait un idéal de charité et de pauvreté. À partir de la réforme catholique, son iconographie se transforme radicalement, le saint est désormais présenté comme un modèle d'ascétisme et de pénitence⁵²⁹. Un examen attentif de la statuaire et de sa datation permettrait sans doute d'approfondir la réalité des dévotions populaires à son sujet à la fin du Moyen Age.

Dans la catégorie des noms ethniques bretons, on peut distinguer aux XV^e et XVI^e siècles deux répertoires fondamentalement distincts.

⁵²⁸ Sans être d'origine germanique, le nom *François* est classé dans les noms francs pour sa signification littérale (*françois = français*).

⁵²⁹ Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. III, *Iconographie des saints, A-F*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 516-535

Il y a d'une part les noms d'origine bretonne utilisés depuis le XI^e siècle et dont certains remontent au IX^e siècle. Le graphique de la figure 40 présente les vingt noms les plus cités dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, classés de manière chronologique, selon qu'ils figurent dans des documents du IX^e siècle ou du XI^e et XII^e siècles.

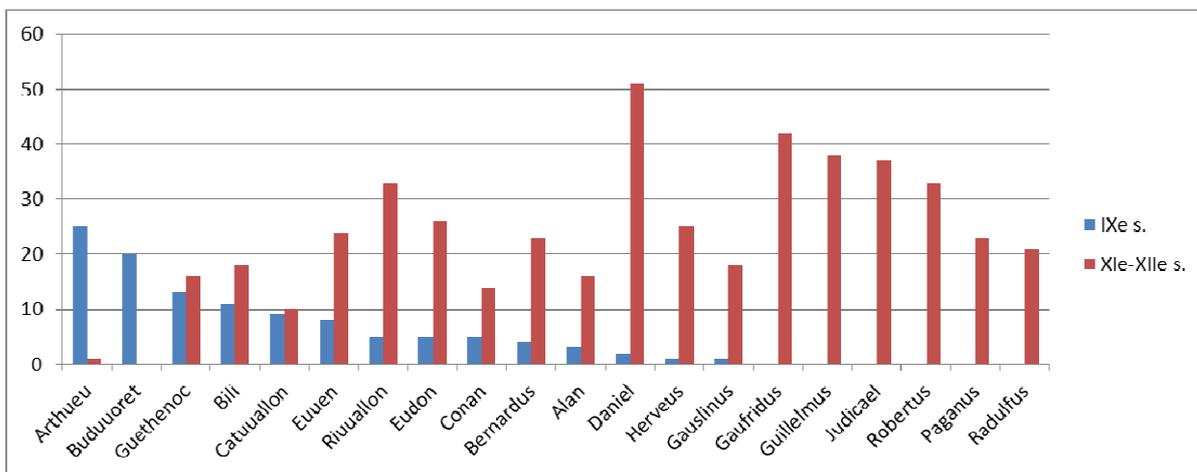


Figure 40 : Noms dominants dans le Cartulaire de Redon

Au IX^e siècle, le répertoire est largement dominé par les noms bretons : *Arthueu*, *Budduoret*, *Guethenoc*, *Bili*, *Catuallon*, *Euuen*, *Riuuallon*, *Eudon*, *Conan*. Certains de ces noms vont disparaître progressivement après l'an mil. *Arthueu* renaîtra en quelque sorte, au XII^e siècle, en devenant sous la forme *Artus* (ou *Arthur*) le nom du principal héros des romans de la *Matière de Bretagne*. *Euuen*, *Riuuallon* et *Eudon* résisteront bien à la vague des noms francs qui s'implantèrent durablement dans le répertoire à partir du XI^e siècle. Ils sont encore présents à la fin du Moyen Âge sous les formes *Even*, *Rivalon*, *Eon*. Tous ces noms bretons issus du Moyen Âge central n'ont aucune connotation religieuse. N'ayant été portés par aucun personnage reconnu comme saint, ils ne figurent naturellement pas dans les ouvrages liturgiques.

Le second répertoire est celui des noms des saints patrons des paroisses et évêchés bretons. Pour la plupart il s'agit de saints ayant vécu entre le V^e et le VII^e siècle, au moment de l'évangélisation de la Bretagne. Leurs noms sont présents dans de nombreux ouvrages liturgiques, des églises et chapelles leur sont dédiées et ils sont fréquemment représentés dans la statuaire : *Gildas*, *Guongad*, *Jaoua*, *Guénolé*, *Peran*, *Senan*, *Caradoc*, *Ronan*, *Goulven*, *Brandan*, *Tenenan*, *Suliau*, *Thegonnec*, *Conogan*, *Gouesnou*, *Maudez*, etc. Tous ces noms possèdent une connotation religieuse quasi exclusive. Ils n'étaient pas utilisés comme noms de baptême au Moyen Âge central.

Le nom Yves constitue un cas particulier. À l'origine, il s'agit d'un nom d'origine franque qui s'est développé principalement au nord de la Loire à partir du XI^e siècle⁵³⁰. En Bretagne, la forme hypocoristique *Yvon* était considérée comme un substitut français au nom breton *Eudon / Eon*. Le nom n'avait aucune connotation religieuse dans le duché avant la canonisation d'Yves Hélyor, en 1347, date à partir de laquelle il revêtit au contraire une très forte connotation religieuse, y compris hors de la Bretagne.

Différents niveaux de connotation religieuse

Tous les noms du répertoire religieux n'ont pas le même prestige. Selon leur degré d'honorabilité, ils sont plus ou moins attribués comme noms de baptême et, selon les lieux et les époques, le trop grand prestige d'un personnage constitue quelquefois un frein à la reprise de son nom en nomination. Par ailleurs, la vie et les actions du saint, le fait qu'il ait été religieux ou laïc, sa spécialisation thérapeutique ou prophylactique, chargent son nom de connotations particulières qui influencent également sa reprise – ou son délaissement – comme nom de baptême.

Tous les noms bibliques possèdent par nature une connotation religieuse prépondérante. Cependant, l'intensité de cette connotation est très faible, voire nulle, pour les personnages de l'Ancien testament. Les patriarches et les prophètes ne sont pas considérés comme de véritables saints.

Inversement, le prestige des apôtres est exceptionnel, et en particulier celui de Pierre, Jacques et Jean, qui doivent cette notoriété au fait qu'ils étaient parmi les disciples les plus proches de Jésus⁵³¹.

Par ailleurs, le prestige d'un nom religieux est fortement accru lorsque la fête du saint référent est inscrite au catalogue des jours chômés d'un diocèse. Au XV^e siècle, y figurent toujours l'archange Michel, Jean-Baptiste, les Douze, Paul et Barnabé, les évangélistes Marc et Luc, Étienne. Les martyrs et confesseurs y sont relativement peu nombreux : Nicolas, Fabien et Sébastien, Laurent, Denis et Martin sont cités partout ; Georges, Grégoire, Augustin, Jérôme, Ambroise, Gilles, Clément, Sylvestre, Benoît apparaissent fréquemment. Peu de *novi sancti* bénéficient de ce privilège. C'est cependant souvent le cas pour François d'Assise, Thomas d'Aquin, Thomas de Cantorbéry et Yves Hélyor.

Parmi les saintes femmes, Marie est la plus honorée de toutes. Son nom est souvent remplacé par l'expression *Notre-Dame* qui contribue encore davantage à sa sacralisation. Les noms féminins prestigieux sont peu nombreux. Les plus notables sont ceux des femmes ayant vécu dans l'entourage de Jésus (Anne, Élisabeth, Marie Madeleine, Marthe) et ceux de quelques vierges

⁵³⁰ Cf. *supra*, p. 77.

⁵³¹ Cf. *supra*, p. 149.

martyres (Catherine et Marguerite principalement, Agnès, Agathe, Cécile et Lucie dans une moindre mesure).

3. Quelles concordances entre dévotions et noms de baptême ?

Noël Coulet posait déjà brutalement la question en 1972, après avoir examiné la distribution des noms de baptêmes dans les testaments aixois du XV^e siècle et entrevu le poids considérable des traditions familiales : « Le choix d'un prénom a-t-il alors une grande signification religieuse ? »⁵³² Pour y répondre, la confrontation entre les données statistiques de la première partie de cette étude et celles issues de la recherche des indicateurs des dévotions peut nous permettre d'examiner méthodiquement les concordances et les écarts entre les répertoires des noms de baptême et le registre des noms de saints.

3.1. Des noms de baptême sans connotation religieuse

La plupart des noms ethniques, qu'ils soient francs ou bretons, n'avait pas de connotation religieuse prépondérante aux XV^e et XVI^e siècles. Je rappelle que cette appellation désigne les noms qui étaient déjà portés du XI^e au XIII^e siècle, avant la christianisation du répertoire, et que l'on a continué à attribuer tout au long du Moyen Age. Hormis quelques exceptions comme le nom Yves, ces noms n'apparaissent pratiquement jamais dans les registres religieux (calendriers, catalogues de jours chômés, litanies des saints, représentations, etc.). Tous les indicateurs l'ont confirmé : dans les pratiques médiévales, la dévotion aux saints allait essentiellement aux saints du Nouveau testament, à ceux de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age. En bref, à ceux qui avaient vécu avant le VII^e siècle. Le fait qu'un porteur de nom ethnique ait été canonisé au XIII^e ou XIV^e siècle ne suffit pas à conférer à son nom une connotation religieuse. Ces noms ethniques, non religieux, représentaient encore de 20 à 40% du répertoire masculin aux XV^e et XVI^e siècles. De nombreux autres noms n'avaient pas de connotation religieuse : la plupart des noms des personnages des chansons de geste (*Roland* et *Olivier* notamment), tous les noms de la littérature arthurienne, les noms des héros de l'Antiquité, les noms auguratifs (*Bonabes* par exemple). Ces noms littéraires ou auguratifs pouvaient représenter jusqu'à 15% du répertoire masculin à la fin du Moyen Age, selon les lieux.

⁵³² Noël Coulet, « Jalons pour une histoire religieuse d'Aix au bas Moyen Age (1350-1450) », *Provence Historique*, t. 22, fasc. 89, 1972, p. 243.

Le répertoire féminin avait une coloration religieuse plus prononcée et concernait de 70 à 85% du répertoire, en moyenne, si l'on cumule les noms de saintes femmes et les noms religieux masculins féminisés.

Donner à un enfant un nom de saint n'était donc pas quelque chose qui allait de soi avant le concile de Trente. C'était souvent le cas mais ce n'était pas perçu comme une obligation ou une nécessité. Par ailleurs, il n'y avait pas de dévotion particulière pour son « saint patron homonyme », tout simplement parce que ce concept ne s'était pas encore développé.

3.2. Des noms de saints repris comme noms de baptême

Les indicateurs dévotionnels donnent des listes nominatives toujours plus fournies pour les personnages masculins que pour les personnages féminins. Dans les catalogues de jours chômés et les calendriers liturgiques, on recense habituellement entre quarante et soixante saints et de cinq à dix saintes⁵³³. Les litanies du *Bréviaire imprimé de Léon* de 1516 donnent les noms de quatre-vingt-six saints et de trente-cinq saintes mais les chiffres sont bien moins élevés dans les litanies des livres d'heures : en moyenne de quarante à cinquante saints et de dix à vingt saintes. Le sanctoral populaire est donc de taille relativement modeste quand on le compare aux martyrologes. Dans ces répertoires restreints, quels étaient les saints et saintes dont les noms étaient repris couramment comme noms de baptême ?

Le corpus des saints bibliques (anges, patriarches et prophètes, apôtres et disciples) comprend un peu moins d'une vingtaine de noms. Trois d'entre eux (*Jean, Pierre* et *Jacques*) sont repris très fréquemment comme noms de baptême. Pour les autres, c'est assez aléatoire et il est exceptionnel que leur fréquence dépasse pour chacun 1% des attributions, seuil qui correspond globalement aux noms qui se situent dans les vingt premiers rangs des classements. Ceux qui y arrivent quelquefois : l'archange *Michel* et les apôtres *Thomas, Mathieu, Philippe* et *Barthélemy*⁵³⁴. Il n'est pas anodin d'observer que les trois apôtres qui avaient la faveur populaire en nomination étaient les seuls qui avaient assisté à la Transfiguration de Jésus et les seuls qui l'accompagnaient au jardin de Gethsémani. Ces disciples qui étaient les plus proches du Seigneur. Et cette proximité physique était encore plus accentuée pour Jean dont on nous dit qu'il était « couché sur le sein de Jésus » lorsqu'ils étaient à table. Il est vraisemblable que les noms de Pierre, Jacques et

⁵³³ Le registre masculin est composé *a minima* d'une vingtaine de *saints bibliques* et selon les sources de vingt à quarante *martyrs et confesseurs*.

⁵³⁴ Quelques scores inhabituels : *Massé (Mathieu)* atteint 2,5% des attributions, *Thomas*, 2,3% et *Michel* 1,9% à Roz-Landrieux (1451-1528), *Michel* obtient 3,5% des attributions et *Thomas* 3,2% à Beignon (1500-1524), *Thomas* obtient 2,4% des attributions, *Philippe*, 2,2%, *Paul* 1,8% et *Matthieu* 1,3% à Morlaix (1538-1550), *Barthélemy* atteint 2,6% des attributions à Guingamp (1570-1599).

Jean, étaient particulièrement appréciés comme noms de baptême parce que ces trois disciples avaient bénéficié d'une proximité exceptionnelle avec Jésus au cours de sa vie terrestre.

Les noms des martyrs et confesseurs étaient rarement repris comme noms de baptême avant le XIV^e siècle. Les catalogues liturgiques en comptent généralement entre vingt et quarante (67 dans le *Bréviaire imprimé de Léon*). Au XIV^e siècle, ils commencent à se diffuser dans les répertoires onomastiques mais c'est surtout à partir de la seconde moitié du XV^e siècle qu'ils connaîtront leur plus fort développement. Ces noms peinent à dépasser, pour la plupart, la barre des 1% des attributions en Bretagne. C'est quelquefois le cas pour *Étienne, Maurice, Nicolas, Georges, Julien, Gilles, Laurent*, et plus rarement pour *Antoine, Martin, Claude, Vincent, Christophe*. Deux noms sortent indiscutablement du lot, ce sont ceux de deux *novi sancti* : *Yves*, très populaire à l'ouest de la Bretagne, et *François*, qui se développe essentiellement au XV^e siècle. C'est également à cette époque que les noms de saints bretons du haut Moyen Age commencent à se répandre dans les répertoires onomastiques, sans jamais atteindre toutefois des fréquences élevées.

La diffusion tardive de ces noms dans les répertoires, alors que les saints homonymes étaient honorés dans l'Église depuis bien longtemps, s'explique à une évolution du culte des saints à la fin du Moyen Age. Cette évolution est particulièrement visible dans l'art religieux qui connaît à cette époque un tournant majeur dans sa manière de représenter les saints. Jusqu'alors, l'usage était de les montrer en majesté, revêtus de longues tuniques et de draperies. Dès le début du XV^e siècle, les artistes abandonnent cette tradition séculaire en choisissant de vêtir désormais leurs personnages avec les vêtements de leurs contemporains⁵³⁵. Fréquemment dépourvus de leur auréole, on peinerait même à les reconnaître si l'artiste ne prenait soin de les représenter munis de leurs attributs caractéristiques, véritables marqueurs de leur identité. Plus proches des hommes dans leur apparence, ils en deviennent plus familiers et plus accessibles. C'est l'âge d'or des « saints auxiliaires » devenus les intercesseurs privilégiés des fidèles. La conception de l'intercession évolue. Ou, plus précisément, la conception de l'intercesseur, dont la fonction essentielle était de défendre la cause du fidèle auprès de Dieu, évolue⁵³⁶. Jusqu'alors, on estimait que l'intercession avait d'autant plus de chances d'être efficace que l'intercesseur était proche de Dieu, qu'il pouvait être admis en sa présence. Cette conception est manifeste en nomination. Avant le XV^e siècle, lorsque l'on donnait un nom de saint, on privilégiait les noms de ceux qui avaient été les plus proches de Jésus au cours de sa vie terrestre. À partir du XV^e siècle, on préfère les intercesseurs proches des hommes. C'est ce qui explique le succès grandissant des

⁵³⁵ Émile Male, *L'art religieux de la fin du Moyen Age*, Paris, Armand Colin, 1922, p. 157

⁵³⁶ Sur l'intercession à la fin du Moyen Age, voir Catherine Vincent, « L'intercession dans les pratiques religieuses du XIII^e au XV^e siècle », dans Jean-Marie Moeglin (dir.), *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne*, Genève, Droz, 2004, p. 171-193.

noms de martyrs et confesseurs, et plus particulièrement les noms des saints humbles, proches du peuple par leurs actions ou par leur statut : Étienne, un simple diacre ; Mathurin, prêtre à Larchant ; François, fondateur des Frères mineurs ; Yves, curé de la petite paroisse de Louannec.

En dépit de listes de saintes femmes parfois très étendues (trente-six dans le *Bréviaire imprimé de Léon* avec Marie), force est de constater que peu d'entre elles obtiennent les faveurs de la nomination aux XV^e et XVI^e siècles. À l'est de la Bretagne, les noms de saintes femmes étaient presque inexistants puisque le répertoire féminin était composé presque exclusivement de noms masculins féminisés. La situation était toute autre à l'ouest mais le nombre de saintes femmes n'y dépassait généralement pas la dizaine. Les noms de *Marie*, *Marguerite* et *Catherine* étaient plébiscités et se situaient toujours dans les cinq premiers rangs des classements. Le nom d'*Anne* commence à être repris en nomination au XV^e siècle dans la noblesse et il se diffuse surtout au XVI^e siècle en basse Bretagne, plus ou moins rapidement selon les lieux : le nom n'est pas encore attribué à Locmaria en 1534-1556, il se classe au septième rang à Guingamp en 1541-1569 et occupe la seconde place du classement à Morlaix en 1538-1550. À l'exception de *Barbe*, classée huitième à Morlaix, et de *Julienne*, classée treizième à Guingamp, les autres noms de saintes femmes (*Madeleine*, *Cécile*, *Hélène*, *Geneviève*, *Pétronille*) ne rassemblent jamais plus de 1% des attributions. Dans l'ensemble, on peut observer que ce qui justifie la popularité du nom d'une sainte, ce n'est pas sa piété ni ses mérites, mais l'association que l'on peut faire entre son nom ou un élément de sa légende et l'accouchement, l'allaitement ou la maternité. Sainte Julienne de Nicomédie était invoquée en faveur des femmes grosses⁵³⁷ et sainte Brigitte était pareillement invoquée en Bretagne pour la sauvegarde des femmes enceintes⁵³⁸.

3.3. Des noms de saints délaissés comme noms de baptême

Un recensement rapide des saints ou saintes, fréquemment honorés dans la liturgie, les livres de piété ou les représentations, mais dont les noms sont rarement repris comme noms de baptême, confirme les observations précédentes.

Dans le groupe des apôtres et disciples, le nom de Paul, généralement cité tout de suite après Pierre, est complètement délaissé en nomination⁵³⁹. À sa décharge, Paul cumule deux handicaps :

⁵³⁷ Paul Perdrizet, *Le calendrier parisien...*, *op. cit.*, p. 98.

⁵³⁸ Anatole Le Braz, « Les saints bretons d'après la tradition populaire », *Annales de Bretagne*, t. 8, n° 1, 1893, p. 45.

⁵³⁹ Absent à Morlaix en 1426 (tableau 79), *Paul* est 20^e dans la montre de Léon en 1503 (tableau 101) et 13^e dans les registres de baptêmes de Morlaix en 1538-1550 (tableau 110). La référence n'est pas ici l'apôtre Paul mais Paul Aurélien, saint fondateur de l'évêché de Léon.

d'une part, il n'a jamais vu Jésus de son vivant ; d'autre part, c'est un érudit, élevé « aux pieds de Gamaliel », l'un des plus fameux docteurs de la Loi de Jérusalem en son temps.

La sélection d'un nom de baptême dans les listes de martyrs tient principalement à l'inscription ou non du jour de leur fête dans les catalogues de jours chômés. Les noms de ceux qui n'avaient pas cet honneur (Lin, Clète, Sixte, Corneille, Cyprien, etc.) étaient en effet rarement repris, quand bien même leur vie était racontée dans la *Légende dorée* ou d'autres ouvrages hagiographiques.

Les listes de confesseurs indiquent presque toujours dans les premiers rangs les noms de Sylvestre, Léon, Grégoire, Ambroise, Jérôme et Augustin. Ils figurent au sommet du sanctoral catholique, leurs jours de fêtes ont longtemps été chômés (à l'exception de celle de saint Léon) et pourtant leurs noms figurent très rarement dans les listes nominatives. Ce délaissement est manifestement lié à leur statut : les trois premiers ont été papes et Grégoire forme avec les trois derniers le quatuor des grands *Docteurs de l'Église* latine. Leur monde est trop éloigné des préoccupations populaires. Le fossé est trop grand, ils ne peuvent être donnés, ni reçus, comme modèles de référence. L'imposition d'un nom « obligeait » le porteur à se conformer à la vie de son référent. Cette obligation morale implicite explique les réticences tenaces, dans certaines régions, à attribuer le nom de *Marie* aux filles. L'absence d'un nom de saint en nomination peut ainsi être, paradoxalement, l'expression d'une grande dévotion⁵⁴⁰.

Le rejet d'un nom de saint pouvait tenir également à sa spécialité thérapeutique : Eloi, Roch et Herbot figurent parmi les saints les plus représentés dans la statuaire du Finistère et pourtant leurs noms sont complètement absents des registres de baptême. Le constat est net : un saint peut être l'objet d'une grande dévotion populaire sans que son nom soit repris pour autant en nomination. Dans les exemples cités, Eloi protège les chevaux, Herbot les bêtes à cornes et Roch préserve des épidémies. Leurs noms sont tellement associés à l'objet de leur intercession qu'ils en deviennent impropres à la protection d'un enfant. Et lorsque la spécialisation d'un saint est trop poussée ou unique, l'affinité entre le nom du saint et la maladie qu'il est censé soigner conduit à connoter l'enfant baptisé de cette maladie : c'est ce qui explique probablement pourquoi le nom de *Roch* n'était quasiment jamais donné comme nom de baptême.

C'est sans doute la même chose qui explique la rareté du nom *Barbe* comme nom féminin jusqu'au XVI^e siècle alors que le culte de la sainte était particulièrement intense : parce qu'elle était invoquée contre la mort subite, donner son nom à un enfant revenait à associer l'idée de mort subite à cet enfant, comme nommer un enfant *Herbot* l'aurait associé immédiatement à un bœuf.

⁵⁴⁰ On peut donner en exemple le cas de saint Eudon, l'un des premiers abbés du monastère de Saint-Chaffre du Monastier (Haute-Loire) au VI^e ou VII^e siècle. Il est considéré comme l'un des saints fondateurs de la communauté dans la chronique placée en tête du Cartulaire de l'abbaye mais son nom ne sera porté par aucun individu cité ensuite dans ce cartulaire (716 documents rédigés de 680 à 1344). Cf. Ulysse Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye de St-Chaffre du Monastier*, Montbéliard, Hoffmann, 1891.

S'il est possible de connaître l'aire d'extension d'un culte à partir de la nomination, la fréquence d'un nom de saint dans une région ne suffit pas à mesurer véritablement le niveau de popularité de son culte. La comparaison entre les noms de navires et les noms de leurs patrons ou armateurs en fournit un exemple complémentaire.

Les noms de saints préférés pour les navires bretons enregistrés à Bordeaux entre 1470 et 1509 étaient ceux-ci : *Nicolas, Nonne, Tremeur, Pierre, Christophe, Guénolé, Yves, Jacques, Cleden et Tudgual*. Ce sont principalement des saints liés au monde maritime (Nicolas, Pierre, Christophe, Jacques) ou les saints patrons des paroisses de résidence des mariniers (Nonne, Tremeur, Guénolé, Cleden, Tudgual). Il y a tout lieu de croire que ces noms reflétaient assez bien les principales dévotions populaires et on pourrait s'attendre à les retrouver de la même manière en tête des listes de noms de baptêmes si la nomination suivait une logique dévotionnelle.

Or, voici les dix noms les plus portés par les maîtres et armateurs de ces navires bretons : *Jean, Yvon, Guillaume, Hervé, Alain, Jacques, Pierre, Henri, Riou et Guyon*. À l'évidence, les logiques de nomination sont différentes et l'on peut en tirer deux conclusions générales. D'une part, un nom de baptême peut être attribué sans lien avec une dévotion. D'autre part, lorsqu'un nom de baptême a un caractère religieux, le nommeur ne cherche pas à exprimer une dévotion personnelle, il souhaite transmettre un nom qui sera favorable à l'enfant. L'attribution d'un nom ethnique relève d'ailleurs de la même démarche.

4. Conclusions

Pourquoi finalement donner un *nom de saint* à un enfant ? Nous avons vu qu'il n'y avait aucune obligation imposée par les institutions ecclésiastiques, avant les réformes protestantes et catholiques de la seconde moitié du XVI^e siècle. La pratique relevait de choix personnels et il ne semble pas que le fait de porter un *nom religieux* ait été perçu comme un titre particulièrement honorifique à la fin du Moyen Age, dans la majorité des cas, exception faite de certains noms prestigieux comme celui d'*Yves*, sous sa forme pleine, en Bretagne ou celui de *Marie*. Par ailleurs, la « démocratisation » des noms de saints au XIII^e siècle n'avait pas entraîné l'abandon immédiat des noms ethniques. Les familles ont continué à puiser leurs noms dans l'un ou l'autre de ces registres. L'étude du poids des traditions familiales sera l'objet de la troisième partie de cette étude. Nous verrons si l'attribution des noms religieux était spécifique à certaines familles ou à certains milieux sociaux, ou si, au contraire, il existait un éclectisme onomastique dans toute la population.

L'attribution d'un nom de saint avait-elle pour finalité d'attirer la protection de ce saint sur l'enfant ainsi nommé ? Il est clair que l'acte de nomination a quelque chose à voir avec la protection.

Parler seulement de protection serait toutefois réducteur. Le nom a une fonction plus généralement propitiatoire en ce sens qu'il est censé transférer, sur l'enfant, un ensemble de qualités que je résume par les termes de *sagesse, force et beauté*. Ces qualités doivent lui permettre d'avoir une vie longue et heureuse mais ceci n'est nullement une prérogative des noms religieux.

Comme je l'ai signalé à propos des noms de navires, le nom possédait aux XV^e et XVI^e siècles certains caractères des amulettes ou des tatouages antiques. Le pouvoir de protection est transféré sur l'objet ou sur le signe que l'on investit de cette fonction. Les amulettes de saint Christophe étaient déjà célèbres au XIV^e siècle. Il suffisait, disait-on, de voir son image pour être sûr de ne pas mourir dans la journée⁵⁴¹. On assiste à la fin du Moyen Age à une substitution progressive des reliques par l'image. En témoignent par exemple ces nombreuses enseignes des XIII^e et XIV^e siècles, à l'effigie de sainte Marguerite, placées dans de petits sacs de toile que les femmes enceintes portaient sur le ventre dans l'espoir d'une grossesse sereine et d'un accouchement heureux⁵⁴². L'image est quelquefois remplacée par le nom du saint mais la finalité reste identique. Claude Lecouteux rapporte l'existence, au XVI^e siècle, de nombreuses amulettes portatives de bois ou de papier sur lesquelles on inscrivait les noms divins ou les noms des saints que l'on souhaitait invoquer. Ainsi cette amulette de l'Église d'York énumérant les trente-huit noms de Dieu censés protéger de « tous les maux de l'âme et du corps », ou cette autre pratique consistant à écrire le nom de saint Bernard sur un papier et de l'avaler ensuite pour être à l'abri des armes blanches, des blessures et de toute capture⁵⁴³.

Que ce soit par l'image du saint ou par l'inscription de son nom, on considère que le marquage produit véritablement le transfert de la puissance du saint dans l'objet qui lui est dédié. Il y a assimilation entre la fonction du saint et l'objet qui le représente⁵⁴⁴. En d'autres termes, il y a assimilation entre le concept et le mot ou, pour le dire avec les termes de la sémantique moderne, entre le signifié et le signifiant. La puissance protectrice du saint se réalise dans le nom comme dans l'image. Dans l'absolu, il est possible de transmettre un nom auquel est attachée la protection d'un saint, laquelle profitera au nouveau porteur, sans que celui-ci manifeste pour autant une dévotion pour le saint en question. Le nom devient une sorte d'amulette que l'on porte sur soi. C'est cette attitude que Calvin qualifiait d'idolâtrie en 1552 quand il dénonçait le comportement de ceux qui donnaient à leur enfant le nom de saint Claude pour cette unique raison, « espérant que par le nom de Claude il vivrait ».

⁵⁴¹ Émile Male, *L'art religieux de la fin du Moyen Age*, Paris, Armand Colin, 1922, p. 185

⁵⁴² Denis Bruna, *Enseignes de plomb et autres menues chosettes du Moyen Age*, Paris, Léopard d'Or, 2006, p. 176.

⁵⁴³ Claude Lecouteux, *Le livre des talismans et des amulettes*, Imago, Paris, 2005, p. 80-81.

⁵⁴⁴ Cf. Denis Bruna, *Enseignes de plomb...*, p. 173.

La nomination n'avait pas de véritable fonction religieuse avant le concile de Trente. Certains noms pouvaient être attribués, à l'occasion, pour exprimer une dévotion mais la nomination n'avait pas en soi pour finalité d'exprimer les dévotions des nommeurs. Ceux-ci souhaitaient que le nom soit propice à l'enfant sans pour autant le mettre pour toute sa vie sous la protection d'un « saint patron » homonyme, envers qui il aurait une dévotion particulière. Ce concept a été développé par la réforme catholique.

En réalité, la figure du saint référent finit même par s'estomper derrière les connotations contenues dans son nom : lorsque l'on donne le nom de *Jean* à un enfant, on n'est pas en train de demander l'intercession de saint Jean en faveur de cet enfant, on est simplement convaincu que son nom lui sera favorable.

Troisième partie : Le poids des traditions familiales

Item sera tenuz et promect ledit escuier de porter et prandre doresavant le nom, cri et armes de Laval, c'est assavoir dès moitenent et des present ledit mariage contracté, le propre nom et surnom dudit feu sire de Gavre, c'est assavoir Guy de Laval, sire de Gavre, et le cri, timbre et armes que portait ledit feu sire de Gavre, filz dudit sire de Laval (Contrat de mariage entre Jean de Montfort et Anne de Laval, 1405)

Quel était le poids des traditions familiales dans le choix des noms de baptême aux XV^e et XVI^e siècles ? Il s'avère que cette recherche est fréquemment biaisée par plusieurs présupposés tenaces. Nous avons en effet conservé le souvenir de traditions familiales, bien ancrées jusque dans les années 1950, selon lesquelles il était d'usage de choisir les prénoms de ses enfants dans un « réservoir onomastique » familial, notamment pour le fils aîné, à qui l'on octroyait bien souvent le prénom de son grand-père⁵⁴⁵. Par ailleurs, notre connaissance de l'anthroponymie médiévale repose en grande partie sur les pratiques aristocratiques, caractérisées par l'usage systématique de « noms de lignée », qui ont perduré jusqu'à la fin du Moyen Age. Il semble donc acquis que, de tous temps, nos ancêtres donnaient à leurs enfants des « noms familiaux » transmis de génération en génération⁵⁴⁶. Cette pratique remonterait même à l'Antiquité si l'on en croit Jean Chrysostome qui reprochait justement aux jeunes parents chrétiens de donner à leurs enfants « les premiers noms venus, les noms des aïeuls, des bisaïeuls, les noms qui marquent une naissance illustre... »⁵⁴⁷. En outre, une pratique similaire était mise en œuvre pendant le haut Moyen Age puisque les noms étaient le plus souvent composés à partir de lexèmes empruntés aux registres onomastiques familiaux⁵⁴⁸.

Pour Martin Aurell, la « révolution anthroponymique » du Moyen Age central, marquée par l'adoption de *noms entiers* et le développement du système anthroponymique à deux éléments (*nom* + *surnom*) n'aurait d'ailleurs pas bouleversé cet usage : « L'habitude s'instaure ainsi de transmettre à l'aîné le nom de son père ou de son grand-père paternel : celui qu'on choisit pour l'enfant contient un véritable programme de vie, un rappel de la fonction à exercer, et il est normal que le futur chef de famille reproduise le modèle paternel. Le deuxième fils reçoit, de même, un nom agnatique. En revanche, les cadets prennent des noms tirés de la parenté maternelle »⁵⁴⁹.

La cause semble donc entendue : quelle que soit l'époque, les parents ont toujours choisi les noms de leurs enfants dans des stocks onomastiques familiaux restreints. Il existait en outre des règles d'attributions bien spécifiques selon que l'on soit aîné ou cadet, fille ou garçon. L'objet de cette troisième partie est de vérifier la pertinence de ces assertions aux XV^e et XVI^e siècles.

⁵⁴⁵ Pour un aperçu des pratiques récentes, voir Agnès Fine, « L'héritage du nom de baptême », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 4, 1987, p. 853-877.

⁵⁴⁶ Un *nom familial* est un nom de baptême issu du « stock onomastique familial », c'est-à-dire présent à toutes les générations ou au moins une génération sur deux. Un *nom de lignée* est un nom familial qui, au même titre que le surnom, le blason ou le cri de guerre, contribue à marquer l'identité d'un lignage par des signes visuels ou auditifs. Les *noms de lignée* sont normalement des noms masculins. Il peut y en avoir un ou deux dans une famille et ils sont alors généralement transmis au fils aîné et au puîné.

⁵⁴⁷ Cf. *supra*, p. 155-156.

⁵⁴⁸ Cf. *supra*, p. 14.

⁵⁴⁹ Martin Aurell, « La parenté en l'an mil », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 170, avril-juin 2000, p. 134. Un *nom agnatique* est un nom emprunté au répertoire onomastique de la branche paternelle. Un *nom cognatique* est issu soit de la branche paternelle, soit de la branche maternelle.

À cet effet, je mettrai en œuvre deux approches complémentaires.

La première approche est basée sur l'analyse sérielle des registres de baptêmes de Roz-Landrieux (1451-1528) et de Bignan (1530-1591). Il s'agit de déterminer dans quelle mesure les enfants reprenaient les noms de leurs pères. Contrairement à ce à quoi l'on aurait pu s'attendre, cette pratique était très peu fréquente aux XV^e et XVI^e siècles, en Bretagne tout au moins. Pour cette période, nous ne disposons pas de registres de mariages et de décès qui permettraient de reconstituer les familles de toute la population d'une paroisse. Il n'est guère possible par conséquent d'aller plus loin dans cette approche.

La seconde approche est généalogique. Après avoir reconstitué la généalogie de différentes familles issues de la grande ou petite noblesse (la maison de Laval, les familles de Carcaing, Becdelièvre, de La Fruglaye, Fleuriot), de la bourgeoisie (les Dauyte de Rennes) ou de la paysannerie bretonne (familles de Bignan), j'étudierai les stratégies et les logiques nominatives mises en œuvre pour en déceler les causes et les finalités. Les sources interrogées sont multiples : chroniques, livres d'heures, livres de raison, autobiographies, registres de baptêmes.

Au terme de cette présentation, il apparaîtra qu'en dehors du cercle restreint de la haute noblesse, les parents ne se préoccupaient guère aux XV^e et XVI^e siècles de transmettre à leurs enfants un patrimoine onomastique familial. Leur principal souci au moment de l'acte de nomination était de constituer ou de consolider leurs réseaux sociaux.

1. Approches sérielles : donner le nom du père

Il eut été souhaitable de réaliser une approche statistique sur les taux de transmission du nom des grands-pères à leurs petits-enfants, et notamment à l'aîné d'entre eux. Ce travail est difficilement réalisable à l'échelle d'une paroisse aux XV^e et XVI^e siècles car il impose de connaître au préalable *a minima* le nom des grands-parents pour une part significative d'une population et, en surplus, la composition complète d'une famille avec le nom et la date de naissance de tous les enfants. Il est difficile également d'établir des statistiques fiables sur les taux de réattribution à un cadet du nom d'un aîné décédé prématurément, dans la mesure où ne sommes pas en mesure de connaître les dates de décès des enfants en bas âge. Pour des raisons similaires d'absence d'informations chronologiques, il n'est pas possible de vérifier statistiquement s'il était d'usage de transmettre à un membre de la famille le nom d'un aïeul après sa mort, ou, dit autrement, d'éviter de transmettre le nom d'un aïeul à un enfant tant qu'il était vivant. Ces questions pourront néanmoins être abordées lors de l'examen des généalogies familiales.

L'analyse statistique de la transmission du nom des pères aux enfants présente un risque de surinterprétation évident aux XV^e et XVI^e siècles. Le fait qu'il existe une homonymie entre les parents et leurs enfants ne permet pas de présumer qu'elle ait été programmée et réfléchie dans le cadre d'une « transmission patrimoniale ». Les statistiques précédentes ont montré qu'en général trois ou quatre noms suffisaient à nommer la moitié d'une population. Comme les noms étaient puisés la plupart du temps dans un réservoir onomastique très restreint, on peut penser qu'il devait être relativement rare que, dans une famille, il n'y ait pas un membre de la fratrie qui s'appelât *Jean, Yves, Guillaume* ou *Pierre*. Pour éviter ce biais, il convient donc de relativiser l'importance des homonymies lorsqu'elles portent sur les noms les plus courants.

Par ailleurs, l'homonymie entre un père et l'un de ses fils peut être fortuite, et tout à fait indépendante de sa volonté, si elle est concomitante à l'application de la norme de la transmission du nom du parrain à son filleul. C'est ce que j'appelle la *transmission homonymique*. Si cette norme est appliquée à l'ensemble d'une population, il y a tout lieu de croire qu'elle est prépondérante et prioritaire. On peut naturellement envisager dans ce cas que le père, qui souhaitait transmettre son nom à l'un de ses enfants, ait sollicité à cette occasion un parrain qui portait déjà ce nom. L'examen des généalogies familiales montrera que cette stratégie nominative était quelquefois mise en œuvre, dans le milieu des élites sociales tout au moins.

J'ai relevé dans les registres de baptême de Roz-Landrieux (tableau 26) et de Bignan (tableau 27) les vingt noms attribués le plus fréquemment aux garçons en indiquant, pour chacun d'entre eux, le nombre de cas où l'enfant portait le nom du père (*Pères homon.*)⁵⁵⁰. Lorsque la situation se présentait, j'ai également indiqué, pour ces seuls cas, le nombre des parrains qui portaient également le même nom (*Parrains homon.*). J'ai calculé ensuite le solde net des situations où l'homonymie ne pouvait pas s'expliquer par la transmission du nom du parrain (*Père seul*).

Tableau 26 : Transmission du nom du père à Roz-Landrieux (1451-1528)

Noms des enfants	Nombre enfants	Pères homon.	Parrains homon.	Père seul
Jean	133	31	28	3
Guillaume	89	15	11	4
Jacques	25			
Georges	22			
Olivier	22			
Alain	20	1	1	
Étienne	16	1	1	
Pierre	16			
Robert	16	1	1	
Colin	14			

⁵⁵⁰ Les vingt noms les plus portés représentent 88% des attributions à Roz-Landrieux (48 noms au total) et 98% à Bignan (39 noms au total).

Julien	14			
Mathieu	14			
Noël	14			
Robin	14			
Bertrand	13			
Gilles	13			
Thomas	13	1	1	
Nicolas	12			
Michel	12			
Raoul	9			
Totaux	501	50	43	7

Tableau 27 : Transmission du nom du père à Bignan (1530-1591)

Noms des enfants	Nombre enfants	Pères homon.	Parrains homon.	Père seul
Jean	350	114	99	15
Guillaume	192	30	25	5
Yves	159	23	20	3
François	104	7	4	3
Olivier	92	5	3	2
Pierre	85	7	5	2
Louis	73	9	7	2
Alain	70	5	1	4
Jacques	36			
Vincent	34	3	1	2
Julien	33	2		2
Payen	25	1	1	
Nicolas	24	2	1	1
Guy	21			
René	17			
Georges	15			
Robert	11			
Mathieu	6			
Antoine	4			
Charles	3			
Totaux	1354	208	167	41

Les constats sont identiques pour les deux échantillons étudiés.

Nous avons tout d'abord un taux de transmission apparemment important pour les noms dominants. Cette première impression doit être relativisée par la prise en compte de la transmission du nom des parrains. Nous voyons que, dans la très grande majorité des cas, le parrain portait également le nom du père et qu'il y a finalement très peu de cas où l'on peut présumer que le père a souhaité transmettre son nom à l'un de ses fils. Les taux de transmission sont extrêmement bas et ils se réduisent encore au fur et à mesure que l'on descend dans le classement⁵⁵¹. Pour l'ensemble des vingt noms les plus portés, le taux global est de 10% à Roz-

⁵⁵¹ A Roz-Landrieux 2,2% pour le nom *Jean* et 4,5% pour *Guillaume* ; à Bignan 4,3% pour *Jean*, 2,6% pour *Guillaume* et 1,9% pour *Yves*.

Landrieux, et de 15% à Bignan, si l'on fait le calcul sur l'ensemble des homonymies. Cependant, ces fréquences chutent à 1,4% à Roz-Landrieux, et à 3% à Bignan, si l'on écarte les homonymies qui s'expliquent déjà par le nom des parrains.

A l'exception des noms dominants, la transmission du nom du père est très faible à Bignan et quasiment nulle à Roz-Landrieux. La rareté des transmissions est telle qu'il n'y a même pas lieu de s'interroger si elles se faisaient en faveur de l'aîné des garçons ou d'un autre membre de la fratrie. La transmission du nom du père présente en fait un caractère exceptionnel. Par ailleurs, le fait que les noms dominants étaient présents dans une famille à chaque génération ne suffit pas à en faire des *noms familiaux* particulièrement caractéristiques dans la mesure où ils devaient être présents dans toutes les familles. Ils ne devaient donc pas posséder la nature de véritables marqueurs identitaires dans leur communauté.

En ce qui concerne le nom des pères, on ne ressent aucune volonté manifeste de transmettre un patrimoine onomastique familial au XV^e siècle. La tendance se développe au XVI^e siècle mais elle reste encore très faible.

2. Approches généalogiques

Je présente dans ce chapitre les pratiques nominatives mises en œuvre dans quelques familles particulières afin de repérer d'éventuels comportements normatifs : les noms des grands-parents sont-ils transmis aux petits-enfants ? Le cas échéant, existe-t-il un ordre d'attribution ? Existe-t-il un stock onomastique familial ? Les noms repris sont-ils empruntés de préférence dans la famille du père ou dans la famille de la mère ? Rencontre-t-on des cas de réattribution dans une fratrie du nom d'un aîné disparu ? Lorsque l'on connaît les noms des parrains et marraines, existe-t-il une norme de transmission homonymique et, le cas échéant, comment fonctionne-t-elle ? Les parents sollicitent-ils des membres de leur parenté (parrainage *intrafamilial* ou *endogamique*) ou en dehors de leur parenté (parrainage *extrafamilial* ou *exogamique*) ? Dans ce dernier cas, les parrains et marraines appartiennent-ils au même milieu social que les parents ?

2.1. La maison de Laval

Cette famille illustre avait été fondée par Guy 1^{er} de Laval au XI^e siècle. Dès le XIII^e siècle, elle noue des relations durables avec le duché breton : en 1239, Guy VII épouse Philippa de Vitré, dont la mère était la sœur de la duchesse de Bretagne ; en 1315, Guy X épouse Beatrix de Bretagne, fille du duc Arthur II, et, au siècle suivant, Guy XIV épouse Isabeau de Bretagne, fille de Jean V, en 1430. Du point de vue onomastique, la particularité de cette famille est son attachement obsessionnel au nom *Guy*, porté par la quasi-totalité des chefs de lignée.

Bertrand de Broussillon est l'auteur d'une volumineuse histoire de la Maison de Laval⁵⁵². Ses travaux m'ont permis de rassembler les données généalogiques de cette famille sur près de six siècles et de les présenter tout d'abord sous une forme synthétique (tableau 121 en annexe)⁵⁵³. J'ai repris dans une seconde étape les noms de tous les conjoints et de tous les enfants en les répartissant selon leur sexe dans les tableaux 28 et 29. Les noms de baptême issus du stock onomastique de la lignée alliée sont notés en gras sur fond bleu.

Tableau 28 : Noms masculins dans la maison de Laval

Noms	XIe	XIIe	XIIIe	XIVe	XVe	XVIe	Total
Guy	3	4	5	6	1	1	20
Jean	1		1	4	2		8
Hamon	1	1					2
Gervais	1	1					2
Hugues	1						1
Robert			2				2
Mathieu, Mahé			3	1			4
Bouchard			1				1
Guillaume			1				1
André			1		1		2
Louis			1	1	2	1	5
Thibaud				1			1
Rasses				1			1
Pierre				1	3		4
Foulques				1			1
François					2	2	4
Jacques					1		1
Nicolas					1		1
René						1	1
Claude						1	1
Totaux	7	6	16	15	13	6	63

⁵⁵² Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval (1020-1605)*, 5 tomes, Paris, Picard, 1895-1903

⁵⁵³ Ce tableau présente les parents et enfants des seize premiers seigneurs de Laval, du XI^e siècle au début du XVI^e siècle. Afin de repérer immédiatement les homonymies, j'ai indiqué les informations relatives à chaque couple sur deux lignes :

- 1) Le nom de l'époux, ses parents, ses garçons
- 2) Le nom de l'épouse, ses parents, ses filles.

Exceptionnellement, j'ai indiqué le nom des époux des filles lorsque la maison tomba en quenouille, ce qui se produisit à deux reprises, une première fois au XIII^e siècle lorsque la succession échût à Emma, fille de Guy VI, et une seconde fois au début du XV^e siècle, lorsqu'elle échût à Anne, fille de Guy XII.

Tableau 29 : Noms féminins dans la maison de Laval

Noms	XIe	XIIe	XIIIe	XIVe	XVe	XVIe	Total
Berthe	1						1
Rotrude	1						1
Hildelinde	1						1
Agnès	1	1	1				3
Hildeburge	1						1
Hersende	1						1
Denise	1						1
Cécile (ou Sybille)	1	1					2
Emma, Emmette		3	2				5
Avoise		1	1				2
Ozanne			1				1
Isabelle, Isabeau			2	1	1		4
Jeanne			2	2	3		7
Philippa			2	1			3
Thomasse			1				1
Catherine			2	1	2	1	6
Yolande			1		1		2
Eustachie			1				1
Beatrix			1	2			3
Eléonore				1			1
Louise				2	1	1	4
Anne				1	2	2	5
Marie					1		1
Françoise					3		3
Artuse					1		1
Elaine					1		1
Charlotte					1	1	2
Antoinette					1		1
Marguerite						1	1
Totaux	8	6	17	11	18	6	66

Le premier constat qui ressort de ces tableaux est le renouvellement important et permanent du stock onomastique. Sur les six siècles étudiés, il est rare qu'un nom ait été porté par plus de cinq individus⁵⁵⁴. Beaucoup d'entre eux n'ont été attribués qu'à un seul porteur. En outre, lorsqu'un nom est repris sur plusieurs générations, il sort généralement du stock onomastique au bout de trois siècles. Il existe quelques exceptions notables.

La première exception est évidemment celle du nom *Guy*, marqueur emblématique de la famille. L'attachement au nom est tel qu'il sera attribué par substitution à plusieurs seigneurs de Laval ayant reçu un autre nom au baptême. Ainsi, en 1348, Guy XI de Laval meurt sans postérité dans

⁵⁵⁴ Ont été portés par plus de cinq individus les noms de *Guy* (20), *Jean* (8) et *Catherine* (6).

son château de Vitré. La succession échoit à son frère cadet, Jean, qui change aussitôt son nom pour celui de *Guy* en devenant *Guy XII de Laval*. Quelques décennies plus tard, en 1404, Guy, fils unique du précédent, chute mortellement dans un puits au cours d'un jeu de paume. Il n'avait encore que quinze ans et sa sœur Anne devint alors l'héritière présomptive de la seigneurie de Laval. Guy XII n'apprécie guère l'idée d'une disparition du nom de sa lignée et exige de son futur gendre – Jean de Montfort-Gaël – qu'il reprenne non seulement les armes des Laval mais également son nom et son cri de guerre⁵⁵⁵. À son mariage, Jean de Montfort devient donc *Guy de Laval, comte de Grave*. Le fils aîné du couple reçoit naturellement à son baptême le nom emblématique de la famille pour devenir *Guy XIV de Laval* au décès de son père. Il épouse, en 1430, Isabeau, fille du duc de Bretagne Jean V. Curieusement, leur premier fils, né en 1435, ne se voit pas doter du nom de *Guy* mais reçoit celui de *François*, nom assurément imposé par son oncle François, futur duc de Bretagne et pour l'occasion parrain du nouveau-né⁵⁵⁶. Cette anomalie onomastique marquait publiquement l'alliance contractée entre les comtes de Laval et les ducs de Bretagne. Cependant, dès le décès de son père en 1486, François de Laval abandonne son nom de baptême pour reprendre celui des chefs de lignée de sa maison et devient *Guy XV de Laval*.

La pratique se perpétue aux générations suivantes. Guy XV de Laval meurt sans postérité en 1499. La succession passe à son neveu Nicolas qui s'empresse aussitôt de prendre le nom de *Guy XVI de Laval*. Son premier fils, né en 1500 ou 1501 de son mariage avec Charlotte d'Aragon, fut logiquement baptisé sous le nom de Guy. Il mourut jeune et le titre passa à l'un de ses frères cadets, Claude, qui troqua son nom pour celui de *Guy* en 1531, devenant par la même occasion *Guy XVII de Laval*. Il décéda de pleurésie à l'âge de 26 ans et la succession échût finalement en 1547 à sa nièce Renée de Rieux, qui prit elle-même le nom de *Guyonne XVIII de Laval*⁵⁵⁷.

Tous ces changements à répétition montrent que le nom de lignée n'est pas une simple appellation honorifique, il appartient véritablement au patrimoine incorporel de la succession, auquel sont

⁵⁵⁵ Le texte du consentement donné par Jean V, duc de Bretagne, au contrat de mariage entre Jean de Montfort et Anne de Laval, rédigé à Vitré le 22 janvier 1405 (nouveau style), précise ainsi que « *Ledit escuier [Jean de Montfort] et mari futur de ladite damoiselle [Anne de Laval] sera tenuz et promect par ces présentes de delessier son nom, cri et armes et celles de sondit père, et de les bailler, assigner et transporter audit Charles, son frère prochain né après lui, qui sera tenuz et promist de les prandre et accepter [...]. Item sera tenuz et promect ledit escuier de porter et prandre doresavant le nom, cri et armes de Laval, c'est assavoir dès moitenent et dès présent ledit mariage contracté, le propre nom et sournom dudit feu sire de Gavre, c'est assavoir Guy de Laval, sire de Gavre, et le cri, timbre et armes que portait ledit feu sire de Gavre, filz dudit sire de Laval* ». Bibliothèque de Nantes, fond Bizeul, anciennes archives de Rohan, Contrats de mariage, n° 28, copie du temps sur papier. Cité par René Blanchard dans *Archives de Bretagne, t. 4, Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1891, p. 21-22.

⁵⁵⁶ Pierre Le Baud, *Chroniques de Vitré*, rédigées vers 1305, publiées par le sieur d'Hozier, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, Paris, Alliot, 1638, p. 74.

⁵⁵⁷ Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. 6, 1730, 3^{ème} édition, Paris, Compagnie des libraires associés, p. 768.

attachés un certain nombre de droits. En langage juridique actuel, on parlerait de marque protégée.

Le nom *Jean* a été attribué à huit porteurs, essentiellement à partir du XIII^e siècle, mais jamais au premier-né, à l'exception du premier porteur, fils de Guy 1^{er}, né au début du XI^e siècle. Quoiqu'il fût l'aîné, il y a tout lieu de croire que son nom le prédestinait à la naissance à une carrière ecclésiastique. C'est ce qui arriva en effet puisqu'il embrassa la profession monastique en 1055, laissant de fait la succession à son frère cadet Hamon⁵⁵⁸.

Deux autres noms s'ancrent durablement dans le stock onomastique de la maison de Laval : celui de *François* à partir du XV^e siècle, lié comme nous l'avons vu à l'alliance contractée avec le duché de Bretagne, et celui de *Louis*, inscrit au répertoire familial dès le XIII^e siècle, et dont il convient de dire quelques mots. Ce nom avait alors une connotation prestigieuse puisqu'à l'époque il n'était quasiment porté en France que par ceux qui pouvaient justifier d'une filiation royale. Il fut introduit dans le répertoire onomastique des Laval par Guy VIII à la suite de son second mariage avec Jeanne de Brienne. Le troisième fils né de cette union reçut le nom de *Louis* au baptême et il est vraisemblable que son parrain fut son grand-père maternel, Louis de Brienne. Ce Louis de Brienne était lui-même fils de Jean de Brienne qui fut roi de Jérusalem de 1210 à 1225, puis empereur latin de Constantinople de 1229 à 1237. L'attribution du nom *Louis* est ici encore un marqueur distinctif de la royauté. Tout porteur du nom a la possibilité de le transmettre à qui il le souhaite par le biais du parrainage et c'est ainsi sans doute qu'il a été transmis par la suite dans la maison de Laval. C'est en raison de son prestige qu'il a été ensuite conservé sur de nombreuses générations, à la différence de la plupart des autres noms familiaux.

Dans le répertoire féminin, deux noms seulement se maintiennent en permanence dans le stock onomastique des Laval : *Catherine* et *Anne*. Il ne s'agit pas ici d'une pratique justifiée par le prestige d'une lignée, ou liée à des alliances matrimoniales, mais motivée plus simplement par la grande popularité de ces deux noms à la fin du Moyen Age, probablement parce qu'ils étaient considérés comme étant plus bénéfiques que d'autres.

La première fille à porter le nom de *Catherine* chez les Laval est la seconde fille de Guy VII et de Philippa de Vitré, née vers 1240. Elle eut vraisemblablement pour marraine sa grand-mère maternelle, Catherine de Thouars.

⁵⁵⁸ Sébastien Legros, « L'origine du premier seigneur de Laval : reprise d'une enquête », *La Mayenne, archéologie, histoire*, 2013, p. 14, article en ligne sur le site www.archives53.fr/Textes-en-ligne/La-Mayenne-Archéologie-Histoire [consulté le 12 janvier 2019].

Le nom *Anne* s'est développé très tardivement en Occident. Anne de Laval, fille de Guy XII et de Jeanne de Laval, née en 1385, est l'une des premières porteuses célèbres de ce nom en France⁵⁵⁹. J'ignore de quelle façon le nom a été introduit dans le répertoire onomastique des Laval. En 1434, il est attribué par Guy XIV et Isabeau de Bretagne à leur quatrième fille. Le chroniqueur Pierre Le Baud nous rapporte qu'elle fut « nommée Anne en l'honneur et mémoire de Madame la comtesse Anne sa grand-mère »⁵⁶⁰.

Hormis ces quelques exceptions, il est rare que les noms familiaux subsistent très longtemps dans le répertoire onomastique de la maison de Laval. Cela s'explique manifestement parce qu'ils n'étaient pas prioritaires et que les circonstances accordaient la primauté à d'autres noms. La lecture des tableaux 28 et 29 montre en fait que le répertoire est renouvelé en permanence par l'apport de nouveaux noms issus du stock onomastique de la lignée alliée⁵⁶¹. Chaque nouvelle alliance est généralement consolidée immédiatement par l'attribution aux enfants des noms déjà portés par des membres de la parenté de la « pièce rapportée » à la maison de Laval. Ces noms sont transmis sur quelques générations avant de laisser la place à d'autres noms, introduits dans le répertoire à la suite de nouvelles alliances. Le nom exerce chez les Laval une fonction éminemment intégratrice qui consacre leur ascension sociale.

Martin Aurell a observé au XI^e siècle l'usage de l'attribution de noms agnatiques pour les deux premiers garçons, tandis que les suivants recevaient plutôt des noms empruntés à la branche maternelle. Chez les Laval, cette pratique n'est appliquée que pour les aînés qui reçoivent invariablement le nom de *Guy*, le nom du second garçon est souvent celui de son grand-père maternel. Sauf exceptions, le nom de la mère n'est jamais transmis à l'une des filles⁵⁶². Il saute fréquemment une génération et est attribué presque systématiquement à l'une des petites-filles.

⁵⁵⁹ Avant elle, on connaît également Anne de Kiev (vers 1030 – vers 1075), d'origine russe et épouse d'Henri 1^{er}; Anne d'Albon ou de Bourgogne (1192-1242), épouse d'Amédée IV de Savoie, parfois nommée *Marguerite*, ainsi qu'une autre Anne d'Albon (1255-1298), épouse d'Humbert de la Tour du Pin. J'ai également relevé une *Anne*, fille de Robert de Montoviler, dans un censier de l'évêque d'Amiens en 1301. Cf. Joseph Estienne, « Noms de personnes de la région du Nord (1267-1312) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1942, p. 201-221 [210]. Sur ce nom, voir *infra*, p. 434-438.

⁵⁶⁰ Pierre Le Baud, *op. cit.*, p. 74. Exceptionnellement, le chroniqueur n'indique pas les noms de ses parrain et marraine et il est probable qu'ils n'appartenaient pas à la haute noblesse. La comtesse Anne de Laval (1385-1466) était encore vivante mais elle ne semble pas avoir été la marraine. L'indication de Pierre Le Baud précise justement la raison pour laquelle la norme de la transmission du nom du parrain ou de la marraine n'a pas été observée.

⁵⁶¹ Il s'agit généralement de la parenté de l'épouse si le mari est un Laval, mais ce peut être aussi de la parenté de l'époux si la succession est tombée en quenouille.

⁵⁶² Il pourrait y avoir une exception avec Béatrix, fille de Guy X et de Béatrix de Bretagne, mais elle est plus souvent appelée Catherine, et sa grand-mère paternelle se nommait également Béatrix (Béatrix de Gavre). Cf. André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, Cramoisy, 1624, p. 569.

Les enfants de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne

Dans ses *Chroniques de Vitré*, Pierre Le Baud a rapporté les naissances de tous les enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne, nés entre 1431 et 1442, en indiquant lorsqu'il en avait connaissance l'identité des principaux parrains et marraines. Cette richesse documentaire apporte un éclairage tout à fait intéressant sur les pratiques nominatives de la maison de Laval au XV^e siècle. L'arbre généalogique (figure 41) présente les frères, sœurs et parents des deux conjoints ainsi que leurs dix enfants. Le tableau 30 reprend les informations données par Pierre Le Baud dans ses *Chroniques* en respectant l'ordre de présentation des parrains et marraines. Il s'agit d'un ordre de préséance, mettant en avant le parrain ou la marraine de rang le plus élevé, ou celui ou celle que l'auteur souhaite honorer plus particulièrement. On observe dans la plupart des cas une homonymie entre le premier nommé et le nom de l'enfant. Les noms des parrains et marraines sont renseignés pour neuf naissances et la transmission homonymique a été appliquée à huit reprises⁵⁶³. Il s'agit clairement d'une pratique normative. La question qui se pose est donc celle-ci : est-ce que les parents ont dans un premier temps fait le choix du nom de leur enfant et sollicité ensuite un parrain ou une marraine qui portait déjà ce nom, ou, au contraire, ont-ils choisi d'abord les parrains et marraines en sachant que leur enfant porterait le nom de l'un d'entre eux, ou à défaut une forme dérivée de leur nom ?

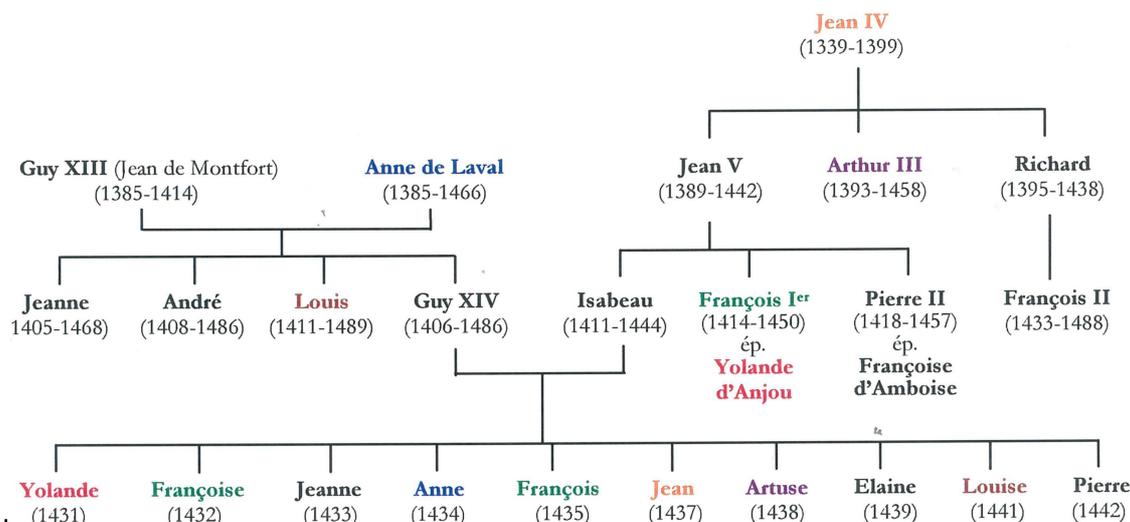


Figure 41 : Les enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne

Nous connaissons l'identité de onze parrains et de sept marraines. Ils appartiennent pour moitié à la parenté des époux⁵⁶⁴. Le plus souvent, l'un des parrains ou marraines est de la parenté et

⁵⁶³ Le seul cas de non-transmission est celui du benjamin de la fratrie, Pierre, né en 1442.

⁵⁶⁴ Dans le tableau 30, les parrains et marraines issus de la parenté sont indiqués en rouge.

l'autre non. Sauf exception, le nom de l'enfant est donné par celui d'entre eux qui est de la parenté⁵⁶⁵. Sur les neuf parrains et marraines issus de la parenté, huit appartiennent à la branche maternelle (celle des ducs de Bretagne) et un seul à la branche paternelle (Louis de Laval)⁵⁶⁶. Pour Guy XIV de Laval, le compérage est de toute évidence un moyen de nouer des relations solides et durables avec sa lignée alliée. Il est peu probable par conséquent que le choix du nom ait primé sur le choix des parrains et marraines. En réalité, la question ne devait pas réellement se poser de cette façon pour les parents. Sauf exception, le choix ne se faisait pas sur la base de considérations esthétiques ou dévotionnelles. Le choix du nom est stratégique, tout comme le choix des parrains et marraines relève des stratégies d'alliance, c'est un ensemble. La transmission du nom au filleul ou à la filleule honore autant les parrains et marraines qu'elle honore les parents. Le nom est le signe visible de l'alliance contractée.

La typologie onomastique des membres d'une fratrie renseigne par ailleurs sur la nature de l'alliance conclue entre les familles paternelles et maternelles. Nous avons vu en effet que la dation du nom peut être considérée comme une marque d'honneur des parents envers le parrain ou la marraine. L'honneur suppose une contrepartie attendue. Dans la mesure où la personne honorée est implicitement redevable envers celui qui l'honore, nous pouvons présumer que le rang social (ou l'aisance financière) de la première est supérieur à celui du second. Par conséquent, lorsque les noms des membres d'une fratrie renvoient de manière indifférenciée aux répertoires onomastiques des branches paternelles et maternelles, il y a tout lieu de présumer une alliance égalitaire. *A contrario*, lorsque les noms de la fratrie renvoient principalement à l'une ou l'autre de ces branches, nous pouvons présumer une alliance inégalitaire. Si ces noms renvoient à la branche paternelle, il s'agit vraisemblablement d'une alliance de type *hypogamique* pour les époux, c'est-à-dire que la lignée de l'épouse est inférieure, en richesse ou en dignité, à celle de l'époux. Inversement, si les noms de la fratrie renvoient principalement à la branche maternelle, nous pouvons présumer une alliance de type *hypergamique* pour les époux, autrement dit une union où

⁵⁶⁵ La seule exception concerne Éleine, née en 1439, qui fut tenue sur les fonts par Alain de Rohan et Yolande d'Anjou. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que Yolande d'Anjou avait déjà donné son nom à la fille aînée de la fratrie. La notoriété du parrain a certainement été prise en compte également.

Jean-Luc Chassel a observé dans les pratiques onomastiques de l'aristocratie de la seconde moitié du Moyen Âge que « lorsque la femme épouse un homme de rang supérieur au sien [...] les enfants sont nommés prioritairement par emprunt au stock onomastique de la famille paternelle ». Inversement, ils reçoivent prioritairement des noms matrilinéaires lorsque le rang de l'épouse est supérieur à celui de son mari. Cf. Jean-Luc Chassel, « Le nom et les armes : la matrilinéarité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droit et cultures*, n° 64, 2012, p. 117-148, et Michel Nassiet, « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 64, 1994, p. 26-27, annexe 1.

⁵⁶⁶ Quelques parrains et marraines sont sollicités à plusieurs reprises, sans que les premiers filleuls soient décédés en bas-âge : Yolande d'Anjou est trois fois marraine, son époux François (1^{er}) est deux fois parrain, tout comme l'évêque de Nantes Jean de Maestroit et l'amiral de Bretagne (Jean III du Queleuennec).

le mari épouse une femme d'un rang supérieur au sien⁵⁶⁷. Les noms des enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne en offrent un exemple flagrant. La typologie générale du répertoire onomastique des Laval semble en outre indiquer que cette maison pratiquait ce type d'alliance depuis le XI^e siècle au moins.

Tableau 30 : Parrains et marraines des enfants de Guy XIV de Laval

Enfant	Date	Parrains (P) et marraines (M)
Yolande	01/10/1431	M : Yolande d'Anjou , fille de Louis IV d'Anjou et de Yolande d'Aragon P : Richard de Bretagne , comte d'Étampes, son [grand] oncle
Françoise	1432	P : François de Bretagne , son oncle M : Mademoiselle de Rohan
Jeanne	10/11/1433	P : Jean de Malestroit, évêque de Nantes M : la Dame de Kaer
Anne	1434	« nommée Anne en l'honneur et mémoire de Madame la comtesse sa grand-mère » [Anne de Laval]
François (Guy XV)	16/11/1435	P : François de Bretagne , son oncle, et l'évêque de Nantes, chancelier de Bretagne [Jean de Malestroit]
Jean	14/02/1437	P : Jean V , duc de Bretagne, son grand-père M : Yolande d'Anjou
Artuse	17/02/1438	P : Artus de Bretagne [Arthur III], fils de Jean IV, et l'Amiral de Bretagne [Jean III du Quelennec]
Elaine	17/06/1439	M : Yolande d'Anjou P : Alain , vicomte de Rohan [Alaix IX]
Louise	13/01/1440	P : Louis de Laval , sire de Chatillon [frère de Guy XIV] M : Madame de Malestroit
Pierre	17/07/1442	M : Mademoiselle de Montafilant [Françoise de Dinan probablement] P : l'Amiral de Bretagne

Les noms choisis pour les enfants de Guy et d'Isabeau sont par ailleurs révélateurs des pratiques nominatives de la Bretagne orientale. Dans cette région, la primauté du choix du nom revenait en effet généralement aux parrains, que ce soit pour les garçons ou les filles. Deux des trois garçons de la fratrie ont reçu les noms de leurs parrains⁵⁶⁸ mais seulement une des filles a reçu le nom de sa marraine⁵⁶⁹. Cinq filles ont reçu un nom dérivé du nom de leur parrain, soit en recevant un nom

⁵⁶⁷ Sur ces concepts, voir Michel Nassiet, *Parenté, noblesse et états dynastiques (XV^e-XVI^e siècles)*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2000, p. 135-156.

⁵⁶⁸ François de Bretagne est le parrain de François en 1435 et Jean V de Bretagne est le parrain de Jean en 1437.

⁵⁶⁹ Yolande, née en 1431, a reçu le nom de sa marraine Yolande d'Anjou, fille de Louis IV d'Anjou et de Yolande d'Aragon, épouse du futur duc de Bretagne François 1^{er}.

masculin féminisé (*Françoise, Jeanne, Artuse, Louise*), soit un nom obtenu par *association paronymique* (*Élaine*)⁵⁷⁰.

Dans trois cas, nous pouvons présumer que les parents avaient choisi les parrains et marraines après avoir décidé du nom.

C'est le cas sans doute pour Jeanne, née le 10 novembre 1433, qui reçut son nom de Jean de Malestroit, évêque de Nantes. Ni le parrain, ni la marraine n'appartiennent à la parenté des époux. Il est probable que cette nomination était une manière de rendre hommage à la grand-mère maternelle, Jeanne de France, qui allait mourir le mois suivant (le 27 décembre 1433)⁵⁷¹.

La nomination d'Anne en 1434 est expliquée par Pierre Le Baud comme une manière d'honorer Anne de Laval, la grand-mère paternelle. Celle-ci était encore en vie mais elle n'a sans doute pas été sa marraine, pour une raison que nous ignorons. Les parrains et marraines sollicités ne devaient pas être d'un rang social élevé car leur souvenir ne s'est pas conservé.

Le choix personnel des parents est généralement perceptible lorsque les parrains et marraines sont très jeunes ou d'un rang social inférieur à celui des parents. C'est le cas avec Pierre, né en 1442. Il fut tenu sur les fonts par Mademoiselle de Montafilant et l'Amiral de Bretagne. Ni l'un ni l'autre n'étaient de la parenté des époux. La primauté honorifique est dévolue à Mademoiselle de Montafilant : en 1442, le titre désignait celle qui allait devenir la plus riche héritière du duché de Bretagne, Françoise de Dinan, alors âgée de six ans seulement⁵⁷². Chez les Laval, le nom de *Pierre* prédestine à une carrière ecclésiastique : ce fut le cas avec Pierre, fils de Guy IX et Béatrix de Gavre, qui fut évêque de Rennes en 1354 ; ce sera également le cas avec le fils de Guy XIV qui sera nommé évêque de Saint-Brieuc en 1472, puis archevêque de Reims l'année suivante.

On constate que ni le nom du père, ni le nom de la mère, n'ont été transmis aux enfants. Nous avons vu que les mères ne transmettaient jamais leur nom aux filles chez les Laval mais toujours aux petites-filles. Par contre, l'absence de transmission du nom du père au fils aîné est absolument exceptionnelle. Le fait qu'il n'ait pas été transmis non plus à un cadet laisse supposer que l'adoption future du nom *Guy* par le successeur de Guy XIV était déjà programmée. À moins que le concept même du nom de lignée fût devenu obsolète.

⁵⁷⁰ Cf. *supra* p. 148. Ce procédé était fréquent en Bretagne orientale. Il permettait d'attribuer à l'enfant un nom typique de son sexe tout en conservant la référence onomastique au nommeur. Dans le cas présent, Alain de Rohan pouvait également nommer sa filleule *Alaine* ou *Alanette* car ces deux formes existaient dans les répertoires féminins médiévaux. En la nommant *Élaine* (*Hélène*), il assure son marquage onomastique et attribue un véritable nom féminin, possédant en outre une référence religieuse prestigieuse (la mère de l'empereur Constantin).

⁵⁷¹ Pierre Le Baud, *op. cit.*, p. 74. D'autres sources indiquent une date de décès au 27 septembre 1433.

⁵⁷² En raison de sa fortune, Françoise de Dinan fut très courtisée par les seigneurs bretons. Elle avait été fiancée à François de Laval (fils de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne) mais la duchesse Françoise d'Amboise (épouse de Pierre II) proposa après le décès de sa belle-sœur Isabeau (en 1443) que le mariage se fasse plutôt avec Guy XIV devenu veuf, ce qui se fit en 1451. Trois enfants sont issus de cette seconde union : Pierre, François et Jacques.

En définitive, il apparaît que le choix du nom s'insère prioritairement chez les Laval dans des logiques d'honneur et d'intégration. Il n'y a guère de place pour des considérations esthétiques ou des goûts personnels dans cette perspective. Il n'y a pas de véritable dilemme : choix du nom ou choix des parrains ? Les parents choisissent les uns et les autres en même temps. Les parents souhaitent rendre honneur aux grands-parents mais leur souci de transmettre un patrimoine onomastique familial ne va généralement pas au-delà du nom de lignée.

Une dernière remarque à propos de l'onomastique de la maison de Laval. L'attribution préférentielle du nom d'un prince en milieu populaire est quelquefois présentée comme un moyen d'attirer sur l'enfant une protection princière⁵⁷³. Si c'était le cas, on devrait logiquement trouver le nom *Guy* dans la liste des noms dominants des terres de la seigneurie de Laval pour que les enfants puissent bénéficier de cette protection supposée. C'est tout le contraire : on relève un seul *Guy* dans la liste des bourgeois de Vitré en 1363 (tableau 75). Les noms de lignée des puissants sont le plus souvent tabous dans leur zone d'influence lorsqu'il ne s'agit pas de noms appartenant déjà au répertoire onomastique courant⁵⁷⁴.

2.2. Les heures d'Isabeau de Pontbriand

Exécutées vers 1430, les heures d'Isabeau de Pontbriand étaient destinées à une dame de la petite noblesse bretonne dont les origines sont assez floues. Une note manuscrite du XVI^e siècle inscrite à la fin de l'ouvrage rapporte les noms de ses propriétaires successifs et qualifie Isabeau de *dame de Beaulieu*, mère d'Olivier de Villarmoye⁵⁷⁵. Une note supplémentaire rédigée au XVIII^e siècle la déclare épouse d'Olivier Tufin, seigneur de Montmoron⁵⁷⁶. Le texte est cependant confus

⁵⁷³ Monique Bourin et Pascal Chareille, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris, Picard, 2014, p. 79.

⁵⁷⁴ Monique Bourin et Pascal Chareille signalent à juste titre que « les noms lignagers des familles châtelaines ne se répandent guère dans le district de leurs châteaux », *op. cit.*, p. 75.

⁵⁷⁵ En 1480, un Olivier de Villermoye est propriétaire du manoir de Beaulieu à Saint-Cast-le-Guildo (Côtes d'Armor). Une famille de Pontbriand possédait un manoir à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine), proche de Saint-Cast-le-Guildo.

Le livre d'heures d'Isabeau de Pontbriand est consultable en intégralité sur le site des *Tablettes rennaises* <http://www.tablettes-rennaises.fr/app/photopro.sk/rennes/>. La note manuscrite figure au recto du folio 140 (vue 281/298). Le texte a été retranscrit par Jean-Luc Deuffic et mis en ligne le 22 juin 2015 sur le blog *Le manuscrit médiéval*, « Un voyage dans le temps : les heures d'Isabeau de Pontbriand (Rennes, BM, ms. 1277) <http://blog.pecia.fr/> [consulté le 16 janvier 2019]. Voir aussi Jean-Luc Deuffic, *Le livre d'heures enluminé en Bretagne*, Turnhout, Brepols, 2019, p. 148-164.

⁵⁷⁶ « Ces heures appartinrent d'abord a dame Isabeau de Pontbriand dame de Beaulieu épouse de messire Ollivier Tufin, chev[alier], seign[eur] de Montmoron et a laquelle les donna a son decez en 1449 a ecuyer Olivier [« Tufin » surligné] de la Vilermois son fils lequel lequel (sic) les donna a dlle Jacqueline Berthelot sa niepce laquelle les donna en 1489 a dlle Françoise de Carcaing sa petite fille laquelle Françoise les donna au lit de sa mort a Guillemette de Carcaing sa sœur épouse d ecuyer Guillaume de Languedoc fils de messire François Guillaume de Languedoc et dlle Janne Even... » (folio 140v).

et on ne sait pas si Isabeau était l'épouse d'un Villarmoye ou d'un Tuffin⁵⁷⁷. Je me fonde ci-dessous sur le texte primitif, excluant tout lien de parenté direct des descendants d'Isabeau de Pontbriand avec la famille des Tuffin d'Antrain.

Du point de vue onomastique, le livre d'heures d'Isabeau de Pontbriand a le grand avantage d'être précédé d'un véritable *livret de famille* rapportant sur plusieurs pages les naissances de tous les enfants des propriétaires successifs de l'ouvrage. Il indique notamment les baptêmes des onze enfants de Jean de Carcaing et de Jacqueline Berthelot (entre 1510 et 1530), ceux des seize enfants de Gilles de Carcaing et Julienne d'Horlande (entre 1543 et 1566), puis ceux des dix enfants de Guillaume de Languedoc et Guillemette de Carcaing (entre 1575 et 1589)⁵⁷⁸. L'ensemble de ces données constitue une documentation extrêmement intéressante car elle permet d'analyser l'évolution des pratiques nominatives au cours du XVI^e siècle pour une même famille sur trois générations. D'emblée, il apparaît que la transmission du nom des parrains, ou des marraines, aux filleuls et filleules était une pratique normative dans cette famille : elle est appliquée en intégralité pour le premier couple, quinze fois sur seize pour le second et huit fois sur dix pour le troisième⁵⁷⁹. L'étude de la nomination est donc indissociable d'une analyse du parrainage : la transmission d'un éventuel patrimoine onomastique ne pouvant alors se faire que par l'intermédiaire des parrains et marraines.

Les enfants de Jean de Carcaing et de Jacqueline Berthelot

Nous ne savons pas grand-chose de la famille de Jean de Carcaing. Il appartient à la petite noblesse bretonne et semble résider à Antrain (nord de l'Ille-et-Vilaine) dans les années 1510, au moment de la naissance de ses premiers enfants. Il n'est toutefois pas mentionné dans cette paroisse dans les rôles de la réformation de la noblesse de 1513⁵⁸⁰ et son installation y est peut-être récente. Son épouse est Jacqueline Berthelot, née le 25 septembre 1489 et nièce d'Olivier de Villarmoye. Le premier acte de baptême les présente comme *sieur et dame du Chastelet et de la Mesnardière*. Les noms de onze enfants sont donnés dans le tableau 31⁵⁸¹.

Les quatre garçons (Gilles, Adrien, Guillaume, Rolland) ont reçu le nom de leur premier parrain.

⁵⁷⁷ La note a été rédigée au XVIII^e siècle et il n'est pas impossible que son auteur ait voulu rattacher sa famille à celle d'Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, héros de la guerre d'indépendance américaine en 1777, dont les aïeux étaient les Tuffin d'Antrain. La généalogie de cette famille ne connaît aucune union entre un Olivier Tuffin et Isabeau de Pontbriand. Cf. P. Delarue, *Charles-Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, chef de la Conjuration bretonne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1899, p. 3-5.

⁵⁷⁸ Je remercie chaleureusement Jean-Luc Deuffic pour la communication de la transcription intégrale et annotée du livret de famille des Carcaing.

⁵⁷⁹ Soit un taux de transmission homonymique de 100% pour le premier couple, de 94% pour le second et de 80% pour le troisième.

⁵⁸⁰ *Réformation de la noblesse de Bretagne (1426-1513)*, BnF, Ms Fr 8311, en ligne sur le site Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90651122> [consulté le 16 janvier 2019], folio 127

⁵⁸¹ Dans ce tableau comme dans les suivants, les transmissions homonymiques sont indiquées en caractères gras. Les parrains et marraines issus de la parenté sont notés en rouge.

Quatre des filles (Marguerite, Jeanne née en 1514, Georgine, Radegonde) ont reçu le nom de leur première marraine et trois autres (Janne née en 1510, Guillemette, Vincente) ont reçu un nom féminin dérivé du nom de leur parrain. L'usage de cette pratique nominative confirme que nous sommes bien en Bretagne orientale. Il n'est pas possible de donner avec certitude la raison pour laquelle certaines filles ont été nommées par leurs marraines et d'autres par leurs parrains. J'ai toutefois constaté dans les premiers registres de baptêmes de Roz-Landrieux (1451-1528) que la nomination des filles par les marraines était, dans cette région, une prérogative des dames de la noblesse⁵⁸². En milieu populaire, les filles étaient presque toujours nommées par leurs parrains. Lorsque la marraine jouissait d'un statut social plus élevé que le parrain, la nomination des filles lui incombait d'office. Cela se produisait aussi quelquefois lorsque le parrain était un prêtre qui se désistait en quelque sorte de son droit de nomination en faveur de la marraine⁵⁸³. C'est ce qui s'est passé manifestement à Antrain pour le baptême de Marguerite de Carcaing en 1511. Lorsque le parrain et la marraine principale appartenaient tous les deux à la noblesse, le choix de la nomination se faisait peut-être collectivement mais on peut penser que l'âge et le rang social donnaient vraisemblablement la primauté à l'un ou à l'autre.

Il n'est pas possible non plus de dire si la seconde *Jeanne* a été nommée ainsi à la suite du décès prématuré de la sœur aînée (on ne connaît pas sa date de décès) ou simplement parce que ses parrains et marraines se nommaient *Jean* et *Jeanne*.

Aucun des fils ne porte le nom de leur père (*Jean*) et aucune des filles ne porte le nom de leur mère (*Jacquette*).

En France septentrionale, avant la mise en application des recommandations du concile de Trente, chaque baptisé était normalement tenu sur les fonts par deux parrains et une marraine, s'il s'agissait d'un garçon, ou par un parrain et deux marraines, s'il s'agissait d'une fille⁵⁸⁴. Les époux de Carcaing ne dérogent jamais à cet usage.

Les parrains et marraines de leurs enfants appartiennent pratiquement tous à la petite noblesse d'Antrain ou des paroisses voisines. Aucun des parrains ou marraines ne se nomme de Carcaing ou Berthelot. Un seul parrain semble être issu de la parenté proche des époux⁵⁸⁵ : Guillaume Turpin, sieur du Chanblot, qui porte le nom de la mère de l'épouse. Il s'agit donc d'un parrainage

⁵⁸² Pierre-Yves Quémener, *Le choix du nom de baptême à Roz-Landrieux (Haute-Bretagne) au 15^e et 16^e siècle*, mis en ligne en 2014 sur <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>, p. 13-14 [consulté le 16 janvier 2019]

⁵⁸³ *Ibid.* Il n'y a pas à proprement parler de « droit de nomination » : c'est un usage, une norme sociale.

⁵⁸⁴ C'est ce que l'on nomme le *modèle ternaire* du parrainage, par opposition au *modèle du couple* (un parrain et une marraine).

⁵⁸⁵ Ce pourrait être Guillaume Turpin (Jacquette était fille de Jehan Berthelot et de Marguerite – ou Jeanne – Turpin). Le nombre total des parrains et marraines est de trente-trois personnes, ce qui donne un taux de parrainage intrafamilial de 3% (1/33). La parenté avec la famille Tuffin est douteuse et très contestable car elle ne repose que sur une note du XVIII^e siècle (cf. note 577). La *parenté proche* inclut la *parenté immédiate* (pères et mères des époux, enfants, frères et sœurs et leurs enfants) et les conjoints des frères et sœurs.

majoritairement extrafamilial, très différent de celui que nous avons observé pour les enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne. Les parents ont sollicité essentiellement des membres de leur milieu social. Il ne s'agit pas ici de consolider les relations avec la lignée alliée mais de constituer un réseau de solidarité. Les causes de l'absence de parrainage de la parenté proche peuvent être doubles : soit il n'y avait pas de famille à proximité (parents éloignés ou décédés), soit l'usage social accordait la préférence au parrainage extrafamilial.

L'absence apparente de lien de parenté avec les parrains et marraines et l'application systématique de la norme des transmissions homonymiques parrains/filleuls laisse ici très peu de place à une éventuelle stratégie de transmission d'un patrimoine onomastique familial. Les noms des enfants renseignent sur le réseau social et non sur la lignée familiale.

Tableau 31 : Enfants de Jean de Carcaing et de Jacqueline Berthelot

Enfant	Date	Parrains et marraines
Janne	05/08/1510	Noble homme Jan de la Servelle, sieur de la Vilière Louyse le Senechal dame de la Rouerye et Janne du Pontavice
Marguerite	10/02/1511	Dom Jean Tramel, curé et Jean d'Antrain Marguerite Tuffin et Colasse Trehec femme de Francoys Gerard sieur de Perrousel
Janne	03/06/1514	Jan Trehec sieur du Chesnay Dlle Janne de Pouez dame des Carées et Ysabeau de Domaigné dame de la Hirelaye
Georgine	04/./1516	Noble homme Jean Gerard sieur de la Blanchaye Georgine du Mes femme de NH Vincent Tuffin et Guillemette Deslandes
Guillemette	08/01/1517	Guillaume Debort sieur de Launay Jeanne du Vaurouze fe. de Mr de la Blanchaye et Janne Denoual femme de J. Gontier
Gilles	08/09/1519	Gilles de Porcon sieur dudit lieu et Pierre Pinier sieur de la Barbaye Catherine de Bonnefontaine femme de Francoys Gerard sieur de Perrousel
Adrian	23/01/1520	Adrian Le Marigné sieur de la Godelinaye et Jullien de la Crouez sieur de Corbes Jacquette Cadore femme d'Amaury Pinier sieur de Launay
Guillaume	12/10/1523	Nobles gens Guillaume Turpin sieur du Chanblot et Geffroy Mouton sieur du Plessis Guillemette du Porcon femme de Jean Gerar sieur de la Blanchaye
Vincente	08/12/1526	Vincent Tuffin escuyer de la Rouerye Dlle Jeanne de Monbirail et Vincente Debort
Rolland	31/03/1528	Rolland du Pontavice sieur dudit lieu et Henry de Porcon Margueritte du Hallay femme de Jan Tuffin sieur de Vauhullin
Radegonde	11/03/1530	Noble homme Pierre Poupart sieur de la Rouerye Dlle Radegonde de Porcon et honneste Guyonne de Hargougues dame de la Barette

Les enfants de Gilles de Carcaing et Julienne de Horlande

Gilles, né en 1519, était le premier fils de Jean de Carcaing et de Jacqueline Berthelot. C'est lui qui hérita du livre d'heures d'Isabeau de Pontbriand. D'après le livret de famille, il épousa Julienne de Horlande le 7 octobre 1543. L'identité des parents de l'épouse n'est pas indiquée mais on connaît la date de son baptême (le 22 mai 1524) et le nom de sa seconde marraine qui n'était autre que

sa future belle-mère, Jacquette Berthelot, fait qui témoigne de la solidité et de la longévité des liens du compérage. Le couple donna naissance à dix garçons et six filles (tableau 32).

Les neuf premiers garçons (Étienne, Vincent, François, Julien, René, Raoul, Jean, Adrien, Julien) ont reçu le nom de leur premier parrain. Le dixième fait exception : son parrain est Guillaume de Carcaing, vraisemblablement son oncle, né en 1523, et qui renonce à lui transmettre son propre nom pour lui attribuer le nom du père, *Gilles*. Lorsque celui-ci naît en 1566, le père a déjà 47 ans et il n'aura plus d'autre enfant. Visiblement, l'attribution de son nom à son dernier-né est une marque honorifique du parrain à son égard. On note donc l'intention de la transmission d'un nom familial mais cette attribution tardive marque *a contrario* qu'il ne s'agit pas d'un nom de lignée et qu'il n'y avait pas de réelle volonté de la part du père de transmettre son nom à l'un de ses enfants.

Les six filles ont reçu leur nom par transmissions homonymiques. À trois reprises, le nom transmis est celui de la marraine (Julienne, Françoise, Nicolle)⁵⁸⁶. Dans les trois autres cas, le nom est soit une forme dérivée du nom du parrain (*Julienne* pour *Julien*), soit une forme hypocoristique construite à partir du nom du parrain (*Mepte*, diminutif de *Guillemette*⁵⁸⁷, pour *Guillaume*, et *Pheline*, diminutif de *Geffeline*, pour *Geffroy*).

Quelques enfants portent des noms déjà portés par les parents ou les grands-parents. Du côté paternel, on trouve le nom du père (*Gilles*) dont l'attribution est certainement une référence familiale. Le nom de la mère (*Julienne*) est attribué à l'aînée des filles en 1545 et celui du grand-père (*Jean*) est attribué au septième garçon en 1556. Ces attributions sont sans doute fortuites et s'expliquent d'abord par l'homonymie avec les parrains. Si les parents avaient souhaité honorer Jean de Carcaing, ils n'auraient pas attendu la naissance du septième garçon pour le faire.

L'identité des parents et grands-parents de Julienne de Horlande est inconnue et il n'y a pas moyen de savoir si leurs noms ont été attribués aux enfants.

Les parents ont sollicité leurs compères et commères selon le *modèle ternaire* classique⁵⁸⁸. Sur un total de quarante-sept parrains et marraines, six d'entre eux sont issus de la parenté, ce qui porte le taux de parrainage intrafamilial à 13%. C'est une augmentation considérable par rapport à la génération précédente. Cinq ont été sollicités dans la parenté du mari (Julien Turpin, Marguerite de Carcaing, Roland de Carcaing, Adrien de Carcaing et Guillaume de Carcaing). Le premier devait

⁵⁸⁶ En 1562, la marraine *Collase* Liays transmet à sa filleule la forme entière de son nom (*Nicolle*). Il est possible que *Collase* était son nom d'usage et qu'elle avait également reçu le nom de *Nicolle* à son baptême.

⁵⁸⁷ La *petite marraine* se nommait également *Mepte*. Il s'agit vraisemblablement de la future épouse de Guillaume de Languedoc (*Guillemette de Carcaing*) et future héritière du livre d'heures d'Isabeau de Pontbriand. Le rédacteur – ou la rédactrice – de cette section du livret de famille (une même écriture pour tous les enfants de Jean et Gilles de Carcaing) a sans doute donné ici son nom d'usage. Il n'est pas impossible d'ailleurs que ce soit l'écriture de *Guillemette*.

⁵⁸⁸ Un cas particulier : en 1548, François a eu un parrain et deux marraines.

avoir un lien de parenté avec la grand-mère paternelle (la mère de Jacqueline Berthelot était une Turpin). Les quatre suivants étaient vraisemblablement les frères et sœurs de Gilles de Carcaing⁵⁸⁹. Les parrains et marraines semblent principalement avoir été choisis dans la même tranche d'âge que les parents. Un seul compère a été sollicité dans la parenté de l'épouse : Julien de Horlande, qui pourrait être l'un de ses frères.

L'implication de la parenté dans le parrainage peut contribuer de deux façons à la constitution d'un stock onomastique familial. Dans la mesure où ils sont les nommeurs, les membres de la parenté contribuent à pérenniser leurs noms dans la famille s'ils appliquent la norme de la transmission homonymique⁵⁹⁰. Cependant, on observe que les transmissions homonymiques sont moins fréquentes lorsque le parrain ou la marraine est un membre de la parenté immédiate (père ou mère, frère ou sœur, fils ou fille). Il est vraisemblable que lorsque les parents tenaient à donner un nom précis à leur enfant, il leur était plus facile de solliciter un de leurs proches pour être parrain, sachant qu'il ne serait pas froissé de ne pas transmettre son nom à son filleul. C'est manifestement ce qui s'est produit pour la nomination du dernier-né de Gilles de Carcaing et Julienne de Horlande.

Tableau 32 : Enfants de Gilles de Carcaing et de Julienne de Horlande

Enfant	Date	Parrains et marraines
Estienne	../03/1543	Estienne Debort sieur de Launay et dom Nycolas L'abé Francoyse Lecamus
Vincent	06/04/1545	Noble Vincent Tuffin sieur de la Rouerie et Artur de la Piguelaye sieur de la Porte Janne Anger dame de Puier
Jullienne	15/04/1545	Noble Jullien Turpin sieur de Langevinière Gillette Deccaux dame de Perousel et Francoyse Le Camus dame du Breil
Mepte	03/05/1547	Guillaume Tuffin, sieur de la Rouerie Marguerite de Carcaing dame de la Tuelaye et Mepte Gerard dame des Regoetz
Francoys	27/08/1548	François de Monmoron sieur dudit lieu Bertranne Gallesne dame de Hellandière et Vincente Debort
Jullien	03/10/1549	Jullien de Horlande sieur du Motais et Guillaume Grandel sieur de la Tronsonnaye Marye Gilbert dame de la Longueraye
Pheline	14/12/1550	Geffroy le Camus sieur de la Vigne Francoyse Pinier dame de la Barbaye et Claudine Boulain dame du Presouer
Charlotte	27/01/1551	Jullien Poccas sieur de Marigné Dlle Charlotte de la Marzelière dame de Scepeaux et Anne Anger dame de Puicey
René	15/02/1553	René Tuollay sieur dudit lieu et Robert Bocain sieur du Ho... Jacqueline Gilbert femme Gilles Gontier

⁵⁸⁹ Marguerite est née en 1511, Roland en 1528, Adrien en 1520 et Guillaume en 1523.

⁵⁹⁰ Le nommeur habituel est le premier parrain pour un garçon, la première marraine pour une fille. Des attributions préférentielles en faveur d'autres parrains et marraines peuvent être convenues en fonction de l'âge (les mineurs transmettent rarement leur nom) ou du statut social, ou à la suite du retrait volontaire du nommeur d'usage.

Raoul	24/05/1554	Raoul de la Hellandière sieur dudit lieu et Pierre Brindel sieur du Plessix Catherine du Boysgle dame de Lohingat
Jan	20/09/1556	Jan de Bonnefontaine sieur du Breil et Rolland de Carcaing sieur de la Garenne Françoise le Guillorel dame des Escotaiz
Adrian	11/10/1557	Adrian de Carcaing sieur de Saint-Denys et Jan de Vauble sieur du Plessix Françoise le Guillorel dame des Escotaiz
Françoise (Francyne)	16/08/1559	Francoys Tuffin sieur de la Coquillonaye (blanc) et Françoise le Camus
Nycolle	22/11/1562	Francoys Lorien sieur de Guynoray Collase Liaye dame de la Tuollaye et Jacquemine Boullain dame de Puisey
Jullien	23/03/1564	Jullien de la Hellandière sieur dudit lieu et Abel Gardaye sieur des Bussonnez Dlle Jullienne Levesque dame de Nutilliez et de Langle
Gille	../12/1566	Guillaume de Carcaïn sieur du Pressouer et Jan Goupil Jacquette Gache dame de la Myterie

Les enfants de Guillaume de Languedoc et de Guillemette de Carcaing

Guillemette de Carcaing épouse Guillaume de Languedoc à Rennes le 27 septembre 1574. Les origines de la famille de l'époux sont inconnues⁵⁹¹. Cinq garçons et cinq filles naissent de cette union (tableau 33).

Tous les garçons ont reçu le nom de leur parrain (Pierre, Roul, René, Jan, Geffroy).

Quatre des filles ont bénéficié d'une transmission homonymique : ce fut le nom de la marraine pour Julienne, Françoise et Gillette, un nom dérivé de celui du parrain pour Janne (*Jan*). Il y a eu une exception pour Marguerite dont les marraines furent ses tantes Julienne de Carcaing et Helaine de Languedoc. La dérogation s'explique sans doute par le fait que le nom de *Julienne* avait déjà été attribué à la fille aînée. Le choix du nom de *Marguerite*, nom de la célèbre *sainte accoucheuse*, n'a pas de référente connue dans la génération précédente. Il est possible que ce nom ait été choisi d'un commun accord par les deux tantes pour éviter un conflit de préséance.

Les noms des parents et grands-parents sont encore faiblement transmis. On relève celui de la grand-mère paternelle (*Françoise*) attribuée à la fille cadette. Celle-ci n'a toutefois pas reçu son nom de sa grand-mère qui fut pourtant marraine du cadet des garçons deux ans plus tard. On ne perçoit pas de volonté de transmission de noms familiaux.

Par rapport aux deux générations précédentes, le parrainage intrafamilial s'est fortement développé puisque dix des vingt-huit parrains et marraines (soit 36%) appartiennent à la parenté

⁵⁹¹ Je n'ai trouvé aucun porteur du nom Languedoc dans l'index des noms de personnes citées dans la *Réformation de la noblesse de Bretagne (1426-1513)*.

immédiate⁵⁹². Lorsque celle-ci a été sollicitée les jeunes parents ont essentiellement fait appel à la branche paternelle (huit fois) et très peu à la branche maternelle (deux fois). Il n’y a pas lieu d’y déceler l’indice d’une mésentente entre les deux familles : à l’exception de Julienne, baptisée à Antrain en 1575, tous les autres enfants ont été baptisés à Saint-Lorans (vraisemblablement Saint-Laurent, paroisse de Rennes), à Saint-Germain (autre paroisse de Rennes) puis à Betton (nord de Rennes) où les Languedoc s’installèrent à la fin du XVI^e siècle⁵⁹³.

Tableau 33 : Enfants de Guillaume de Languedoc et de Guillemette de Carcaing

Enfant	Date	Parrains et marraines
Julienne	08/09/1575	Jean Gerard sieur de la Guenguenais Dlle Julienne de Horlande sa grand-mère et Dlle Charlotte des Helandiere
Françoise	02/11/1577	Pierre de Languedoc sieur de Saint-Lorans Dlle Françoise Pinyer dame de la Barbaye et Renée Morbihan
Pierre	15/02/1579	Pierre Tuffin ecuyer sieur de la Coquelonnaye et Pierre Faineux Françoise Even sa grand-mère
Roul	08/05/1580	Roul Pepin sieur de la Barbaye et Jullien Bazire Anne Pepin femme du sieur de la Mandardiere
Margueritte	07/11/1581	Pierre Touchaye sieur du Bois Harel Dlle Julienne de Carcain sa tante et H.F. Helaine de Languedoc aussi sa tante
René	05/06/1583	René Even et René Grégoire Guillemette de Languedoc
Gilette	07/02/1585	Blaize Simon sieur de la Grignardaye Dlle Gilette de Languedoc et Janne Cochart
Jan	08/03/1586	Jan Guisyupe sieur de la Touche et son petit parrain (non nommé) Sa marraine (non nommée)
Janne	06/05/1587	Jan Cochart sieur de la Gueroullaye Perrine de Languedoc et Margeritte Alloe
Geffroy	02/07/1589	H.H. Geffroy de Languedoc et Jan de Languedoc H.F. Germaine Bouvier

Au terme de cette présentation des choix de nomination dans les familles de Carcaing et de Languedoc, il apparaît que ces familles ne possédaient pas encore au XVI^e siècle de patrimoines onomastiques particuliers. Il n’existe pas de système onomastique global qui gèrerait les nominations en fonction du rang des naissances et des branches paternelles et maternelles (le nom du grand-père paternel est donné à l’aîné des garçons, le nom de la grand-mère paternelle à l’aînée des filles, etc.). On observe toutefois le recours de plus en plus fréquent au parrainage

⁵⁹² La *parenté immédiate* est celle des parents et frères et sœurs des époux. Les informations fournies dans les actes ne permettent pas de savoir si quelques-uns des parrains et marraines appartiennent à la *parenté par alliance* (conjoints des frères et sœurs et leurs enfants s’ils ne portent pas le patronyme des époux).

⁵⁹³ Le premier baptême célébré à Betton fut celui de Jan en 1586. La famille fera construire à la Grande Mesvrais un manoir dont le linteau de l’une des portes porte l’inscription 1594.

intrafamilial qui induit le renouvellement automatique de certains noms par le mécanisme des transmissions homonymiques. Nous avons constaté en outre que l'attribution de noms familiaux, vraisemblablement choisis par les parents, passait prioritairement par le parrainage intrafamilial, sans doute parce que les grands-parents, oncles ou tantes des baptisés étaient plus enclins à renoncer à la transmission de leurs propres noms à leurs filleuls et filleules. Deux hypothèses principales peuvent être envisagées pour expliquer le développement de cette forme de parrainage : d'une part l'accroissement de l'aisance ou de la sécurité financière des familles (qui évite de faire appel à de la solidarité extérieure), d'autre part le souhait des parents de décider eux-mêmes du nom de leurs enfants.

2.3. Le livre de raison de la famille Dautye (1467-1576)

Les écrits du for privé constituent une source anthroponymique très utile lorsque leurs propriétaires ont pris le soin d'y noter en détail des naissances de leurs enfants et les autres événements familiaux importants⁵⁹⁴. Celui des familles Dautye et Becdelièvre est particulièrement intéressant en raison de son ancienneté (1467-1576) et de l'abondance des mentions concernant les baptêmes⁵⁹⁵. Le livre est ouvert en juin 1467 par Jean Dautye, marchand mercier de la paroisse Saint-Germain de Rennes. On connaît les noms de ses enfants (Clément, Michelle, Guillemette et Catherine) mais il n'y a pas d'informations sur l'identité de leurs parrains et marraines.

Son fils aîné, Clément, épouse Jamette Carré à Rennes le 5 juin 1485. Il hérite de son père le livre de raison familial et y reporte alors les naissances de ses six enfants : Jehanne (1491), Gillette (1493), Julien (1494), Gilles (1496), Pierre (1497) et Jehan (1499). Seuls deux parrains nous sont connus : Jehan de Lepinay, « *seigneur dudit lieu et tresorier general de Bretagne* » fut celui de

⁵⁹⁴ Pour une présentation générale des livres de raison, je renvoie à Sylvie Mouysset, *Papiers de famille, Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Nicole Lemaitre, « Les livres de raison en France (fin XIII^e-XIX^e siècles) », *Testo & Senso*, n° 7, 2006, article disponible sur le site www.testoesenso.it [consulté le 22 janvier 2019] ; Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005 ; Jean Tricard, « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête », *Revue historique*, 2002/4, n° 624, p. 993-1011 (avec une bibliographie abondante en note 1) ; le volume spécial de la revue *Provence historique*, t. 54, fasc. 217, 2004, consacré aux livres de raison.

Voir également pour des approches plus familiales Bernard Delmaire, « Le livre de famille des le Borgne (Arras 1347-1538) », *Revue du Nord*, t. 65, n° 257, avril-juin 1983, p. 301-326 ; Françoise Lehoux, « Le livre de Simon Teste, correcteur à la chambre des comptes (1481-1557) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1942, p. 137-199, et Edgard Testu de Balincourt, *Deux livres de raison du XV^e siècle : les Merles de Beauchamps*, Nîmes, Chastanier, 1903.

⁵⁹⁵ Le texte a été publié par Paul Parfouru, « Anciens livres de raison de familles bretonnes », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 16, 1898, p. 403-441 [*Livres de raison des familles Dautye, Juhel et Becdelièvre, 1467-1576*].

Jehanne, premier enfant du couple, et François de Sorie, parrain « *en nom de Gilles Bourgneuf, sieur de Saint-Sire* », fut celui de Gilles. Quoique laconiques, ces mentions sont néanmoins instructives. Clément Dautye révèle ici ses ambitions en citant deux parrains manifestement prestigieux par rapport à son propre statut social, ce qui permet de penser *a contrario* que les autres parrains et marraines appartenaient comme lui au milieu social de la bourgeoisie rennais. La transmission du nom du parrain au filleul ou à la filleule manifeste publiquement la parenté spirituelle contractée par le biais du parrainage. Jehanne a reçu une forme féminisée du nom de son parrain (Jehan de Lepinay). Gilles a été parrainé par procuration : le parrain sollicité (Gilles Bourgneuf) n'a pas pu se déplacer pour le baptême mais il a chargé François de Sorie de le représenter et de nommer son filleul en son nom. Le respect de la pratique de la transmission homonymique est un frein important à la constitution de répertoires onomastiques familiaux dès lors que l'on fait appel à un parrainage extrafamilial. Le recours à ce type de parrainage est principalement motivé par le souhait de consolider ses réseaux sociaux de solidarité et limite significativement les possibilités que les parrains aient été sélectionnés en fonction de leurs noms. En 1501, les affaires de Clément Dautye devaient être florissantes puisqu'il est alors prévôt de la confrérie des marchands merciers de Rennes⁵⁹⁶. L'année suivante, il noue une alliance majeure avec une puissante famille de la noblesse rennais en mariant Jeanne, sa fille aînée qui n'avait encore que onze ans, à Étienne Becdelièvre, « gentilhomme breton », fils cadet de Thomas Becdelièvre, seigneur du Bouëxic, et de Perrine Gillot⁵⁹⁷. Un premier enfant (Raoul) naît très vite de cette union en 1505 mais il ne survivra pas. Leur second enfant (Gilles) ne naîtra que dix ans plus tard en 1515. Entre-temps, Étienne Becdelièvre a acquis en 1510 le manoir de Buris à Chavagnes⁵⁹⁸ où il est cité comme noble exempt de fouages en 1513⁵⁹⁹. Les noms de ses neuf enfants sont reportés dans le tableau 34. L'identité de tous les parrains et marraines n'est pas fournie et il n'est pas possible par conséquent d'en tirer des statistiques sur les taux de transmission homonymique ou sur le parrainage intrafamilial⁶⁰⁰.

La norme de la transmission homonymique a été respectée pour trois des garçons (Raoul, Gilles et Étienne). Il y a une exception avec André, né en 1521, dont le principal parrain fut son cousin

⁵⁹⁶ Matthieu Pichard-Rivalan, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale (1491-1610)*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, vol. 1, 2014, p. 48

⁵⁹⁷ Le Bouëxic est situé dans la commune actuelle de Guipry (Ille-et-Vilaine) au sud de Rennes. La généalogie des Becdelièvre est bien documentée : P.-Louis Lainé, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, Paris, 1839, t. 6, famille De Becdelièvre, p. 1-59 ; Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872, t. 1, p. 124-146.

⁵⁹⁸ Paul Parfouru, *op. cit.*, p. 406, note 3

⁵⁹⁹ *Réformation de la noblesse de Bretagne (1426-1513)*, folio 151.

⁶⁰⁰ Les enfants ont été baptisés à Saint-Germain de Rennes (Raoul, Bertranne, Perrine, Julienne, Rose), à Chavagnes (Gilles, André) et à Saint-Aubin de Rennes (Françoise, Etienne). Les premiers registres de baptême de Rennes remontent à 1501 (Saint-Sauveur) et à 1507 (Toussaint) mais ceux qui ont été conservés pour Saint-Germain et Saint-Aubin ne commencent respectivement qu'en 1534 et 1602.

Gilles Becdelièvre, fils de Raoul, frère aîné d'Étienne, qui venait tout juste de se marier⁶⁰¹. L'absence de transmission du nom du parrain s'explique sans doute par le fait qu'un frère aîné portait déjà le nom de *Gilles*. Je n'ai toutefois pas réussi à savoir pour quelle raison l'enfant a été baptisé *André*. Il n'y a en effet aucun porteur de ce nom dans la parenté proche, tant du côté des Becdelièvre que du côté des Dautye.

Les noms des marraines de Françoise et Rose ne sont pas donnés et nous ne pouvons pas savoir s'il y a eu ou non transmission homonymique. Ce fut bien le cas cependant pour Bertranne et Perrine, qui reçurent une forme féminisée du nom de leur parrain, ainsi que pour Julienne qui a reçu le nom de sa marraine.

Étienne Becdelièvre a recouru à plusieurs reprises au parrainage intrafamilial et ceci a contribué à la formation des prémices d'un répertoire onomastique familial puisque son frère Raoul agissait visiblement de même : les noms de ses quatre enfants (Gilles, Étienne, Perrine et Rose) sont aussi ceux de quatre des enfants d'Étienne. Raoul a parrainé le premier fils d'Étienne et il est vraisemblable que ce dernier a été le parrain du second fils de Raoul qui se nomme également Étienne. Celui-ci succéda à son père comme lieutenant de la Sénéchaussée de Rennes en 1528⁶⁰² et il fut lui-même parrain du dernier des enfants de son oncle en 1530 qui se nomma donc *Étienne* comme son père.

Le recours au parrainage de la parenté s'est fait à trois reprises dans la branche paternelle (le frère aîné de l'époux et ses deux garçons) et à cinq reprises dans la branche maternelle. Les parents de l'époux n'ont pas été sollicités : Thomas Becdelièvre était décédé avant le mariage de son fils et son nom n'a été attribué à aucun de ses petits-enfants, une des filles d'Étienne porte le nom de la grand-mère (Perrine) mais ce nom lui vient surtout de son parrain (Pierre Dautye). Les autres frères et sœurs d'Étienne n'ont pas été sollicités. Ils ne résidaient apparemment pas à proximité de Rennes⁶⁰³. Du côté maternel, le père de Jeanne (Clément Dautye) ne figure pas dans la liste des parrains (il mourut en 1503) et son nom n'est pas attribué. Sa mère (Jamette Carré) fut la marraine de la fille aînée (Bertranne) mais elle n'eut cependant pas l'honneur de la nomination puisque ce fut le parrain qui transmet le sien. Pierre Dautye, frère de Jeanne, fit une carrière remarquable à la ville de Rennes dont il fut contrôleur de 1523 jusqu'à sa mort en 1549⁶⁰⁴. Son beau-frère le sollicita à deux reprises, une première fois en 1523 pour le baptême de sa seconde fille (Perrine) et une seconde fois en 1530 comme « petit parrain » pour son dernier-né (Étienne). Les autres frères et sœurs de Jeanne n'ont pas été sollicités, preuve que la demande de

⁶⁰¹ Raoul Becdelièvre avait épousé Guillemette Challot en 1489. Gilles se maria en 1520 avec Gillette de la Chasse.

⁶⁰² Paul Parfouru, *op. cit.*, p. 407, note 3 (noté 1428 par erreur).

⁶⁰³ Thomas Becdelièvre (fils) était seigneur de Gouen, Pierre était doyen de Lohéac, Guillaume fut recteur de Comblèsac et Laurence épousa Jean de la Fouays, seigneur de Bois-au-Vayer.

⁶⁰⁴ Matthieu Pichard-Rivalan, *op. cit.*, p. 610. Voir aussi p. 48, 186.

compéage s'inscrivait dans une logique clientéliste dont chacun espérait bien tirer quelque avantage.

En conclusion, le livre de raison de la famille Dautye montre une répétition fréquente de certains noms du fait de l'intensité du parrainage intrafamilial et de l'application de la norme des transmissions homonymiques. On ne relève cependant aucun nom de lignée transmis de génération en génération aux fils aînés, que ce soit chez les Dautye ou les Becdelièvre, ni aucun système organisé d'attribution des noms.

Tableau 34 : Enfants d'Étienne Becdelièvre et de Jeanne Dautye

Enfant	Date	Parrains et marraines
Raoul	28/05/1505	Raoul Becdelièvre sieur du Bouexic et Michel Carré sieur des Loges Jehanne de Bourgneuf dame du Hautbois
Gilles	15/09/1515	Gilles Carré sieur des Loges, principal parrain
Bertranne	19/03/1519	Bertrand de Cacé sieur dudit lieu Jamette Carré aïeule de l'enfant et Jeanne Juhel femme de Bertrand Le Riveré
André	31/12/1521	Gilles Becdelièvre sieur de la Fauvelaye, principal parrain
Perrine	30/10/1523	Pierre Dautye son oncle
Julienne	10/01/1525	Julienne de Beloczac femme de Jean Goujon, principale marraine
Françoise	11/07/1525	Pierre Robelot sieur de Queleneuc
Rose	13/02/1528	
Étienne	06/01/1530	Étienne Becdelièvre sieur des Menils et Pierre Dautye contrôleur de Rennes

2.4. Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye (1481-1546)

La famille de la Fruglaye semble avoir toujours vécu à Plurien, petite paroisse du diocèse de Saint-Brieuc. Les documents les plus anciens attestent leur présence dans la localité dès le XIII^e siècle. En 1546, Jehan de la Fruglaye, alors âgé de trente et un ans, entreprend de rassembler la mémoire familiale et de répertorier dans un livre l'ensemble des titres de propriété de la famille et toutes les pièces généalogiques⁶⁰⁵. Il y recopie notamment un « *extrait écrit de la main dudit Michel de la Fruglaye* » (son grand-père) récapitulant les actes de naissance de ses six enfants, nés de 1481 à 1494, puis note les actes de baptême des enfants de ses parents, Bertrand de la Fruglaye et Jehanne Rouxel), nés de 1514 à 1528, à partir du « *livre du baptistère de Plurien* »⁶⁰⁶. Ces naissances ont été reprises dans les tableaux 35 et 36.

⁶⁰⁵ Le texte a été publié par René de Laigue, « Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye, seigneur de la Villaubaust », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 20, 1902, p. 108-132.

⁶⁰⁶ Les registres de baptême de Plurien de cette époque ont aujourd'hui disparu. Les premiers qui ont été conservés sont en très mauvais état et commencent en 1554.

Les transmissions homonymiques ont été appliquées dans la quasi-totalité des cas : il y a deux exceptions à la première génération et aucune à la seconde. Ces exceptions sont d'autant plus intéressantes à étudier.

Le premier cas est celui de Jehan, dont l'année de naissance n'a pas été indiquée. L'un de ses parrains (Bertrand de Tremereuc) appartenait à la famille la plus puissante de la paroisse⁶⁰⁷ et le *petit parrain* était un prêtre (dom Julien Collas). Jehan de la Fruglaye nous dit qu'il fut baptisé « *le jour de la décollation Monsieur Saint Jehan Baptiste* », c'est-à-dire le 29 août⁶⁰⁸. On pourrait penser que le parrain a renoncé à transmettre son nom et qu'il ait choisi à la place celui de *Jehan* par dévotion à saint Jean-Baptiste. Quelle qu'ait pu être la dévotion de Bertrand de Tremereuc ou celle des parents à l'égard du saint, ce n'était cependant sans doute pas la principale motivation de la dérogation à la norme : le fait est que le fils aîné de la fratrie s'appelait déjà *Bertrand*. Les parents ont visiblement souhaité que le cadet porte un autre nom. Le choix du nom du saint du jour est donc un choix par défaut, une solution de remplacement lorsque la transmission homonymique ne convient pas.

Le second cas est celui de Jacques, né le 23 avril 1492. Il a été parrainé par Mathurin des Triac, oncle par alliance du baptisé du fait de son mariage avec Julienne Pelouaisel, sœur de la mère. Le *petit parrain* était également un prêtre, dom Olivier Hervé. C'est le seul cas de parrainage intrafamilial pour les enfants de Michel de la Fruglaye et Jacqueline Pelouaisel. Nous avons observé dans les chapitres précédents que lorsque le parrainage de la parenté était exceptionnel, la norme de la transmission homonymique était rarement appliquée. Cette dérogation à la norme pouvait s'expliquer par la volonté des parents de donner à leur enfant un nom de leur choix personnel. C'est vraisemblablement ce qui s'est passé à Plurien en 1492. On ne sait pas ce qui a motivé le choix du nom de *Jacques* mais on sait à qui le nom fait référence : le seul fils connu de Mathurin des Triac s'appelait Jacques⁶⁰⁹. Le nom a peut-être été proposé par le parrain lui-même. Il y a en tout cas eu un arrangement qui satisfaisait à la fois l'honneur du parrain et le souhait des parents.

Il y a peu à apprendre des pratiques nominatives de la seconde génération tant elles sont normatives par rapport à ce que nous connaissons déjà. On note toutefois un développement significatif du parrainage intrafamilial puisque sept des vingt-huit parrains et marraines ont un lien de parenté avec les parents (25%). Dans la génération précédente, tous les principaux parrains et

⁶⁰⁷ Trente-et-un nobles de Plurien étaient présents à la montre réunie à Saint-Brieuc en 1480. Les revenus de chacun d'entre eux sont indiqués : Bertrand de la Fruglaye disposait de 20 livres de revenus ; le plus riche était Charles de Tremereuc de Lehen avec 200 livres de revenus. Cf. Michel Nassiet, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Saint-Brieuc en 1480 », *Société d'émulation des Côtes d'Armor*, 1996, p. 7-89 [37 et 45].

⁶⁰⁸ René de Laigue, *op. cit.*, p. 121.

⁶⁰⁹ René de Laigue, *op. cit.*, p. 120.

marraines appartenaient à la noblesse de Plurien. Ils étaient choisis à proximité, dans le même milieu social, mais exceptionnellement dans la parenté. L'objectif était de pérenniser les réseaux sociaux de solidarité. *A priori*, il n'y avait aucune raison que ça change au début du XVI^e siècle pour les enfants de Bertrand de la Fruglaye et de Jehanne Rouxel : les deux familles étaient implantées dans la paroisse depuis longtemps et elles appartenaient au même milieu social. On peut supposer par conséquent que le modèle antérieur ne convenait plus entièrement et qu'il était en voie de devenir inutile ou inefficace. On constate cependant que le parrainage de la parenté est encore un parrainage de second plan puisque les membres de la famille proche sont rarement les nommeurs : ils sont en effet fréquemment parrains ou marraines pour un enfant du sexe opposé, voire *petits parrains*. Le recours au parrainage intrafamilial apparaît donc comme une solution de facilité, une manière d'éviter d'importuner les voisins et les amis. On assiste au développement de la solidarité familiale au détriment d'une solidarité de voisinage.

Qu'en est-il du patrimoine onomastique familial ? Il est quasiment inexistant chez les Fruglaye. Les noms des grands-parents paternels (*Michel* et *Jacquette*) ne sont pas attribués à la seconde génération et si l'on trouve bien ceux des parents de l'épouse (Jehan Rouxel et Catherine Bernart), cela semble plutôt dû à la fréquence des noms et à l'usage habituel des transmissions homonymiques. La grand-mère maternelle a bien été sollicitée comme marraine en 1523 mais c'était pour le baptême d'un garçon (Guyon). Son nom sera transmis à la cinquième des filles par une autre Catherine.

Les noms des parents ne sont pas du tout transmis dans la première génération. Ils le sont dans la seconde pour le cinquième des garçons et pour la troisième des filles mais ces rangs d'attribution rendent peu probable l'hypothèse d'un choix délibéré des parrains et marraines en fonction de leurs noms et l'existence d'un système organisé d'attribution des noms. Simple coïncidence ou volonté manifeste : on remarque qu'à plusieurs reprises, dans les généalogies étudiées, le dernier né des garçons porte le nom du père (*Gilles* de Carcaing, tableau 32, p. 240 ; *Étienne* Becdelièvre, tableau 34, p. 246 ; *Bertrand* de la Fruglaye, tableau 36).

Tableau 35 : Enfants de Michel de la Fruglaye et de Jacqueline Pelouaisel

Enfant	Date	Parrains et marraines
Honorée	19/08/1481	Guy de la Chetais seigneur dudit lieu Honorée Madeux dame de Lehen et Jehanne de Tremereuc dame de l'Hospital
Bertrand	../05/1484	Bertrand Rouxel seigneur de l'Hospital et Bertran des Cougnetz seigneur de Gallynée Jehanne de Tremereuc
Robine	30/09/1486	Robert Ferier seigneur de la Motte Jehanne de la Hazaye dame de Pontjollis et Jehanne Chapelle
Jehan	29/08/14..	Bertran de Tremereuc et dom Jullien Collas Jehanne Ferier dame de l'Hospital

Jacques	23/04/1492	Mathurin Destriac et dom Ollivier Hervé Marguerite Rouxel
Jehanne	03/02/1494	Jehan Tranchant seigneur du Pontjollis Jehanne Goueon f. Pierre de Saint Melair et Jehanne Rouxel f. Arthur de la Vigne

Tableau 36 : Enfants de Bertrand de la Fruglaye et de Jehanne Rouxel

Enfant	Date	Parrains et marraines
Gilles	02/10/1514	Gilles de Tremereuc seigneur de Lehen et Gaillardeau Rouxel seigneur de L'Hospital Marie Blanchart
Jehan	23/11/1515	Jehan Rouxel (oncle) et dom Bertran Bya Jehanne de la Fruglaye (tante ?)
Françoise	25/03/1516	Jehan Pinel seigneur du Feuochart (oncle, époux d'Honorée de la Fruglaye) Françoise de la Motte dame de Lehen et Mathurine de Lision
Mathurin	../05/1518	Mathurin de la Planche seigneur de Prepotier et Jehan de la Mare sgr de la Ville Rogier Honorée de la Fruglaye (tante)
Marie		(Feuillet déchiré)
Jehanne	10/03/152.	Allain Gaultier Jehanne Bouan dame du Papeu et Marie Mahé
Guyon	28/04/1523	Guyon des Coughnetz seigneur de Gallynée et Pierre de la Fruglaye sgr de Bohunaust Catherine Bernard (grand-mère maternelle)
Honorée	27/09/1524	Honorée de la Fruglaye (tante)
Catherine	07/03/1525	Pierre Geril seigneur du Papeu Catherine Le Roy et Marguerite de la Vigne
Suzanne	../11/1527	Jacques Guyguemer Suzanne Rouxel dame du Fay dame de l'Hospital et Aliette Garnier dame de la Touche
Bertrand	29/07/1528	Bertran Collas seigneur de la Villehunaust et Allain de la Motte sgr de Champchappel Marguerite de la Planche

2.5. Le journal de René Fleuriot (1594-1610)

René Fleuriot, gentilhomme breton de pays de Tréguier, entame la rédaction de son journal autobiographique en 1594. Dans son introduction, rédigée probablement avant 1610, il présente son mémoire de cette façon :

« Issy après est enregistré le temps que j'espousé damoiselle Margueritte de Cheff-de-Bois, dame et héritière de Kerlouët, ma femme ; ensemble la naissance de mes enfants et la mort de partie d'eulx, avecq plusieurs aultres chousses mémorables advenuz tant pendant la guerre de la Ligue en Bretagne que depuis la paix ; le tout

soubz le règne de Henri quattriesme, roy de France et de Navarre, à qui Dieu veille prolonger la vie pour le bien et repos de son peuple et de son Estat »⁶¹⁰.

D'un point de vue onomastique, le livre de famille de René Fleuriot est doublement intéressant, d'une part, parce que l'auteur vivait en Bretagne occidentale, où les pratiques nominatives se démarquaient significativement des pratiques de la Bretagne orientale ; d'autre part, parce qu'il a expliqué à de nombreuses reprises le choix du nom de ses enfants.

René Fleuriot baigne dans le milieu militaire. Charles, son frère aîné, était chevalier de l'ordre et avait épousé la sœur d'un capitaine, Claude de Kerguesay, qui fut un temps gouverneur de la ville de Guingamp. Lui-même servait sous les ordres de ce dernier pendant les guerres de la Ligue et la liste des principaux témoins présents à son mariage en 1593 témoigne clairement de ses affinités : Claude de Kerguesay, son capitaine, Marc Antoine de Rochefort, qui fut tué au Pont de l'Arche en 1596, Charles de Lesmaes, tué à Huelgoat en 1594, ainsi que son frère Charles, sa belle-sœur Marie de Kerguesay, et Louise de Goulaine, belle-sœur de Claude de Kerguesay⁶¹¹. Essentiellement donc des compagnons d'armes et leurs conjoints. C'est dans ce cercle restreint d'amis et de parents proches que René Fleuriot choisira la plupart des parrains et marraines de ses neuf enfants.

Une consultation rapide de la liste des enfants de René Fleuriot et Marguerite Chefdubois (tableau 37, p. 254) révèle quelques différences significatives par rapport aux familles précédentes.

Tout d'abord, il n'y a plus qu'un seul parrain et une seule marraine. C'est ce que l'on appelle dans l'histoire du parrainage le « modèle du couple ». Il ne s'agit pas d'une omission volontaire du rédacteur, ni d'une spécificité de la basse Bretagne, mais de la mise en pratique de la recommandation édictée par le concile de Trente dans son décret sur le baptême en 1563 : « une personne seulement, homme ou femme, ou tout au plus un seul homme et une femme soient parrain ou marraine lors d'un baptême »⁶¹². La mesure fut appliquée progressivement dans les états catholiques, relativement tôt en basse Bretagne (dès 1570 dans l'évêché de Tréguier) mais avec difficulté en haute Bretagne (au tournant du XVII^e siècle)⁶¹³.

⁶¹⁰ Le texte a été publié par Anatole de Barthélemy, « Le journal de René Fleuriot, gentilhomme breton (1593-1624) », *Le cabinet historique*, 24^e année, seconde série, t. 2, 1878, p. 99-117. Voir aussi Jean Meyer, « Un témoignage exceptionnel sur la noblesse de province à l'orée du XVII^e siècle. Les *advis moraux* de René Fleuriot », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1972, t. 79-2, p. 315-347. René Fleuriot rapporte ainsi l'assassinat d'Henri IV : « *Le vendredi 14^e may, 1610, fust tué le roy Henry 4^e dans un carosse, d'un coup de coulteau au costé gauche, près le semittière St-Innocent, par un nommé Fransois Ravailac, fils d'un avocat d'Angoulesme* ».

⁶¹¹ Anatole de Barthélemy, *op. cit.*, p. 105

⁶¹² Guiseppe Alberigo (dir.), *Les conciles œcuméniques. Les décrets de Trente à Vatican II*, t. II-2, Paris, Cerf, 1994, p.1539.

⁶¹³ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de démographie historique*, 2017, n° 1, p. 156.

Par ailleurs, le répertoire onomastique féminin est bien différent de celui utilisé en Bretagne orientale. Le classement des noms féminins répertoriés dans la généalogie de René Fleuriot (cf. tableau 122 en annexe) donne en effet les résultats suivants : *Marie* (6), *Jeanne* (5), *Marguerite* (4), *Louise* (2), *Madeleine* (1), *Françoise* (1), *Claude* (1), *Fleurie* (1) et *Renée* (1). Pas une seule *Jacquette*, *Perrine*, *Guillemette*, *Bertranne* ou *Robine*. Les formes hypocoristiques avec finales en *-ette*, *-ine*, *-otte* ou *-onne*, dérivées de noms masculins, se réduisent au fur et à mesure que l'on s'avance en Bretagne occidentale⁶¹⁴. Plus généralement les noms masculins féminisés y étaient beaucoup moins fréquents. Celui de *Jeanne* (ou *Jeannette*) a toujours fait exception et, au XV^e siècle, ceux de *Louise* et de *Françoise* se sont développés en même temps que leurs équivalents masculins. La profusion des noms masculins féminisés en Bretagne orientale ne s'explique cependant pas par une mode ou une faveur particulière pour ce type de noms mais par une pratique nominative qui confiait fréquemment, voire préférentiellement, l'attribution des noms de filles aux parrains. Nous l'avons constaté dans la maison de Laval (tableau 30, p. 233), chez les Carcaing (tableaux 31-32, p. 238-240) et chez les Becdelièvre (tableau 34, p. 246) : cette pratique favorise la diffusion des dérivés de noms masculins et freine d'autant plus la diffusion des noms de saintes femmes. En Bretagne occidentale, la nomination des filles relevait traditionnellement de la compétence des marraines. Ce sujet sera plus largement abordé dans la quatrième partie.

Une proportion relativement faible des enfants de René Fleuriot a bénéficié d'une transmission du nom de leur parrain ou marraine : seulement cinq d'entre eux sur neuf enfants au total. Le choix du nom semble pourtant bien incomber aux parrains et marraines. Le fils aîné fut parrainé par Claude de Kerguesay et René Fleuriot nous précise qu'il « *fust nommé par ledit seigneur de Kergoumar, Claude, de son nom* ». La fille aînée eut pour marraine Louise de Goulaine, dame de Kergoumar, « *qui la nomma de son nom Louisse* ». Manifestement, la transmission homonymique est la pratique normative et les quatre cas de non-transmission sont des exceptions. Le père a pris soin de nous les expliquer dans son journal.

Le second fils fut tenu sur les fonts par « *Toussaints de Périen, sieur de Kerbrésellec et Bréseillac, et commère haulte et puissante dame Janne de Quellenec dame de Kerjollis qui le nomma, du nom de son dernier mary, Morisse* ». En principe, la nomination devait incomber au parrain. Il peut arriver que l'honneur de la nomination soit confiée à la marraine, quand bien même le baptisé est un garçon, si celle-ci est d'un rang social supérieur à celui du parrain. En l'occurrence cela semble être le cas mais ce qui explique principalement la dérogation est le fait que le parrain était le petit-fils de la marraine et qu'il ne devait avoir à l'époque que dix ou quinze ans. Elle aurait

⁶¹⁴ Voir en annexe les classements des noms féminins à Locmaria (tableau 109) et à Morlaix (tableau 111).

pu donner le nom de *Jean* (forme masculinisée de son propre nom) à son filleul mais elle lui préféra celui de *Maurice*, qui fut celui de son troisième et dernier mari (Maurice de Perrien), et qui n'était autre que le grand-père du parrain⁶¹⁵. Le baptisé portait finalement la marque onomastique de ses parrain et marraine sans pour autant porter l'un ou l'autre de leurs noms.

Les trois filles suivantes portent les noms de leurs marraines (*Louise*, *Marguerite* et *Marie*). Un problème se posa pour la quatrième fille, pour laquelle le père avait sollicité son frère François et « *damoiselle Marie Fleuriot, dame des Isles* », qui pourrait être sa troisième fille⁶¹⁶. René Fleuriot nous apprend que la marraine « *la nomma Fleurie à cause d'un aultre qui portoict le même nom* ». Nous pouvons en déduire que l'honneur de la nomination incombait normalement à la marraine et qu'elle renonça à transmettre son nom à sa filleule parce qu'une autre fille de la fratrie, née deux ans plus tôt, s'appelait déjà *Marie*. Nous ne savons pas si cette substitution a été faite spontanément par la marraine ou à la demande du père, ni ce qui a motivé le nom de substitution. On peut constater toutefois que le nom choisi, *Fleurie*, s'accorde bien avec le patronyme de la marraine et, à plus forte raison, avec celui du père. René Fleuriot aura la tristesse de mentionner le décès de sa fille en 1609, en la nommant pour la circonstance par un nom qui devait être son nom d'usage, *Fleurimonde*⁶¹⁷.

Le dernier des fils de René Fleuriot et Marguerite Chefdubois naquit en 1607. Le parrain sollicité fut « *noble et puissant missire Claude du Poierrier, seigneur du Méné* ». Son rang social est manifestement supérieur à celui du père mais il n'y a pas eu transmission homonymique. L'explication tient encore à un problème d'homonymie dans la fratrie : l'enfant fut nommé « *par ledit seigneur du Mené, Marc du nom de son fils aîné, d'aultant que mon fils aîné avoict nom Claude* ». Il y a tout lieu de croire que le souhait d'éviter l'homonymie avait été exprimé par le père et qu'il avait proposé au parrain de renoncer à la transmission de son nom et d'en choisir un

⁶¹⁵ Après le décès de son second mari, Guy de Lesmaes, Jeanne de Quellenec épousa en troisièmes noces Maurice de Perrien, grand-père de Toussaint. Guy de Lesmaes était frère de Charles, témoin au mariage de René Fleuriot et Marguerite Chefdubois en 1593.

⁶¹⁶ Je n'ai pas réussi à identifier avec certitude Marie Fleuriot. Dans la généalogie de René Fleuriot, la seule à se nommer *Marie* est la propre fille de celui-ci, née en 1600. Son titre de *dame des Isles* n'apporte pas d'éclairage décisif. On notera toutefois que la grand-mère maternelle de René Fleuriot se nommait *Marie de Lisle*. Le concile de Trente n'impose pas un âge minimum pour être parrain ou marraine. Les conciles provinciaux et les rituels postérieurs ont défini un âge minimum qui devait être de quatorze ans pour les garçons et de douze ans pour les filles. Puisque selon le décret du concile de Trente, un seul parrain ou marraine suffit, on considérerait parfois qu'il suffisait que l'un des parrains ou marraines ait atteint l'âge de raison pour que le baptême soit valide. Voir à ce sujet Jules Corblet, *Histoire du sacrement de baptême*, t. 2, Paris, Victor Palmé, 1882, p. 192. Les rédacteurs du Rituel d'Évreux précisent par exemple que si « au baptême d'un garçon, le parrain a quatorze ans, on pourra recevoir pour marraine une fille à l'âge de dix ans ; si c'est une fille qu'on baptise, on pourra recevoir pour parrain un garçon à l'âge de dix ans, pourvu que la marraine en ait douze ». *Rituel du diocèse d'Évreux publié en 1741, revu, corrigé et augmenté par Monseigneur Charles-Louis de Salmon du Chatellier*, Dijon, Douiller, 1833, p. 27.

⁶¹⁷ Ce nom de *Fleurimonde* fait peut-être écho à celui de *Florimonde*, épouse d'Octavien dans la chanson de geste *Florent et Octavien*, texte composé à la fin du XIII^e siècle mais dont une version en prose avait été publiée en 1454.

autre à sa convenance. La solution du nom *Marc* exauce le souhait des parents tout en restant un marqueur onomastique du lien de parrainage.

La dernière fille de René Fleuriot n'a pas reçu non plus le nom de sa marraine, Marguerite Fleuriot, fille de son frère Charles et de Marie de Kerguesay, âgée alors de dix-huit ans. Le jeune âge de la marraine, associée à un parrain de la parenté proche qui n'est pas d'un rang social élevé (Philippe Péan est *sieur* et beau-frère de René) laisse d'emblée présumer que leur profil permettait aux parents d'imposer plus facilement leurs préférences nominatives. L'explication donnée par René Fleuriot rappelle la norme habituelle et le motif de la dérogation qui est encore une fois un problème d'homonymie dans la fratrie : sa nièce « *la nomma Renée et non de son nom à cause que mon aînée portait le mesme nom de Margueritte* ». La motivation du nom de substitution n'est pas rapportée mais on constate que le nom de Renée est une féminisation du nom du père, ce qui n'est pas sans rappeler la pratique observée précédemment de l'attribution du nom du père au dernier-né de la fratrie.

Les choix de compérage de René Fleuriot ont toujours été mûrement réfléchis. Pour les premiers enfants, il a souhaité consolider son réseau d'amitiés en faisant appel à des parrains et marraines de son milieu social, avec qui il était déjà en contact du fait de son activité professionnelle. Ces relations de compérage venaient également consolider des liens de parenté plus ou moins proches, dans la mesure où les alliances se faisaient habituellement dans ce même milieu social. René Fleuriot prend soin de concrétiser ses principales relations de compérage par un marqueur onomastique. On le voit bien par exemple avec Toussaint de Perrien, qui fut le parrain de son fils cadet en 1596 et dont le parrainage n'avait pas été honoré par une transmission homonymique en raison de son jeune âge. Huit ans plus tard, Toussaint, devenu adulte, est sollicité une seconde fois pour le parrainage d'un autre garçon, à qui il pourra alors transmettre son nom.

Il ne semble pas que le passage du *modèle ternaire* au *modèle du couple* ait modifié de manière significative les pratiques du parrainage dans cette famille de la petite noblesse bretonne. Les parrains et marraines sont toujours sollicités dans le milieu social des parents. L'examen des relations de parrainage dans les familles étudiées précédemment laisse penser que les *petits parrains* et *petites marraines* avaient fréquemment un statut social inférieur à celui des premiers parrains et marraines. On a l'impression qu'ils n'avaient aucune fonction particulière, que ce soit vis-à-vis de leurs filleuls ou vis-à-vis des parents, et qu'ils étaient nommés essentiellement en tant que suppléants auxquels il conviendrait de recourir en cas de défaillance des titulaires.

Chez les Fleuriot, les parrains et marraines ont été exclusivement sélectionnés dans le réseau social de l'époux. Il faut dire que le père de Marguerite était décédé vers 1588 et son unique frère en 1598. Sa mère s'était remariée et elle n'avait probablement gardé aucune relation avec son gendre. En tout cas, René Fleuriot n'y fait jamais allusion dans son journal.

Le recours au parrainage intrafamilial intervient seulement à partir de la troisième naissance et c'est avec un cousin à la mode de Bretagne (Yves de Kerleau). À la naissance suivante (Marguerite), la marraine est la grand-mère paternelle et le parrain (Bertrand Fleuriot) porte bien le patronyme familial mais il n'a en réalité qu'une lointaine parenté à la quatrième génération avec René Fleuriot. Il a été manifestement sollicité principalement parce qu'il était procureur du roi à Lannion. À la naissance de Marie, la marraine (Marie de Kerguesay) est la belle-sœur de René et le parrain (Jean Le Ver) n'a aussi qu'une lointaine parenté : sa grand-mère paternelle était la sœur de la grand-mère paternelle de René. Il se peut que Fleurie ait eu sa sœur pour marraine mais ce n'est pas assuré. Trois autres membres de la parenté proche ont été sollicités pour les derniers baptêmes : son frère François en 1602, son beau-frère (Philippe Péan) et sa nièce (Marguerite Fleuriot) en 1610. Si l'on ne retient que les membres de la parenté proche, on obtient un taux de parrainage intrafamilial de 39%⁶¹⁸, plus important que celui qui avait été calculé dans les familles précédentes. Le taux passe à 50% (9/18) en intégrant le parrainage de la parenté éloignée et il s'élève à 83% (15/18) si l'on prend en compte la totalité des parrains et marraines liés par un lien de parenté indirect, voire très éloigné (beau-frère et belle-sœur du frère, parents du conjoint de la belle-sœur du premier, etc.).

Il n'y a pas de volonté de transmettre aux enfants des noms issus du répertoire familial. En ligne directe, les ascendants de René Fleuriot se nomment René, Bertrand, Vincent, Jean. Aucun de ses quatre garçons ne porte l'un de ces noms : il n'y a pas de nom de lignée. Les noms de ses oncles et tantes (Anne, Philippe, Jeanne) n'ont pas été transmis non plus. René avait six frères et sœurs (Charles, Jean, François, Renée, Yvon, Claude) : un seul d'entre eux (François) a été parrain de l'une de ses nièces et son nom n'a pas été transmis. Le concept de patrimoine onomastique familial n'avait pas cours chez les Fleuriot au tournant du XVII^e siècle.

Tableau 37 : Enfants de René Fleuriot et de Marguerite Chefdubois

Enfant	Date	Parrains et marraines
Claude	06/06/1594	Claude de Kerguesay, seigneur de Kergoumar (beau-frère de Charles Fleuriot) Marie de Goulaine, dame de Lesmaes (belle-sœur du parrain)
Morisse	05/07/1596	Toussaints de Périen, seigneur de Kerbrésellec et Bréseillac Janne de Quellenec, dame de Kerjollis
Louisse	13/02/1598	Yve de Kerleau , sieur de Goazarcharan (cousin du père à la mode de Bretagne) Louisse de Goulaine, dame de Kergoumar (épouse de Claude de Kerguesay)
Margueritte	17/05/1599	Bertrand Fleuriot, sieur de Kéréven, procureur du roy à Lannion Margueritte de Kerleau (mère de René Fleuriot)

⁶¹⁸ Sept parrains et marraines sur dix-huit au total : Yves de Kerleau, Marguerite de Kerleau, Marie de Kerguesay, François Fleuriot, Marie Fleuriot, Philippe Péan, Marguerite Fleuriot. Le taux de parrainage par la « parenté homonymique » (nom du père ou de la mère) s'établit à 22% (quatre Fleuriot, aucun Chefdubois).

Marie	18/06/1600	Jean Le Ver, escuier, sieur de Kergroas Marie de Kerguésay , dame de Kernévénay (belle-sœur de René Fleuriot)
Fleurie	12/09/1602	François Fleuriot , sieur de Kerselvestre (frère de René Fleuriot) Marie Fleuriot , dame des Isles
Toussaints	09/07/1604	Toussaints de Perrien, sieur de Bresseillac Madeline Roger, dame de Pennerus
Marc	08/04/1607	Claude du Poierrier, seigneur du Méné Janne de Kermarec, dame de Kerchallet
Renée	21/06/1610	Philippe Péan , sieur de Coatelazran (beau-frère de René Fleuriot) Marguerite Fleuriot , ma nièce et héritière de Kernévénay

2.6. Généalogies bignanaises (XVI^e siècle)

Je me propose d'étudier dans ce chapitre les pratiques nominatives de trois familles bretonnes au cours du XVI^e siècle. Elles ne seront toutefois pas étudiées uniquement pour elles-mêmes, prises isolément, mais insérées dans leur contexte communautaire. Le cadre choisi est celui de la paroisse de Bignan, au cœur de l'ancien évêché de Vannes, dans un territoire où l'on a toujours parlé breton, à la limite toutefois du pays gallo. Nous disposons pour cette localité de registres de baptêmes importants et continus pour une bonne partie du XVI^e siècle⁶¹⁹. J'ai sélectionné trois familles bignanaises pour lesquelles j'avais une connaissance relativement satisfaisante des liens généalogiques (ascendants et lignée alliée) : les Eudoux, nobles influents de la paroisse (tableaux 40-42, p. 264-265), les Kergrohen et Cabelguen (tableaux 43-45) et les Corff (tableaux 46-48). La documentation se limite aux registres de baptêmes.

Les répertoires onomastiques

Les quatre noms masculins les plus portés dans la paroisse sont dans l'ordre *Jean*, *Guillaume*, *Yves* et *François*. Les quatre noms dominants du classement féminin sont ceux de *Jeanne*, *Guillemette*, *Yvonne* et *Françoise*. On aura remarqué la symétrie parfaite de ces deux classements. Le fait que les noms les plus populaires du répertoire féminin étaient des féminisations de noms masculins est l'indice d'une ancienne nomination des filles par les parrains. Ce n'était toutefois plus

⁶¹⁹ La première série couvre la période 1530-1591 et contient 2561 actes de baptême. Les registres sont consultables en ligne sur le site des Archives du Morbihan : <https://archives.morbihan.fr/accueil/> [commune de Bignan, baptêmes 1531-1640]. Je remercie Hervé Offredo pour la réalisation et la communication des relevés détaillés de ces registres. Le classement des noms masculins et féminins attribués pendant cette période est donné en annexe (tableaux 106 et 107).

Les premiers registres de Bignan sont rédigés en latin. Ils sont brusquement interrompus en décembre 1591 et reprennent directement le 13 mai 1599 (baptême de Marguerite de Kermeno, vue 215/577). Il y a tout lieu de croire que cette interruption s'explique par les troubles des guerres de la Ligue qui durèrent en Bretagne de 1588 à 1598. En 1599, un nouveau recteur est nommé à Bignan (Pierre Pepion) et les registres sont désormais rédigés en français.

systématiquement le cas au XVI^e siècle. Les taux de transmission homonymique sont très élevés (94% des garçons portent le nom de l'un de leurs parrains ou marraines et le taux est de 91% pour les filles). C'est généralement le parrain principal qui donne son nom au garçon et la marraine principale qui donne son nom à la fille. Les attributions croisées sont néanmoins fréquentes : 14% des garçons ont reçu une forme masculinisée du nom de leur marraine et 25% des filles ont reçu une forme féminisée du nom de leur parrain. On ne constate toutefois pas au XVI^e siècle une nomination majoritaire des filles par les parrains comme on peut le constater dans d'autres parties de la Bretagne.

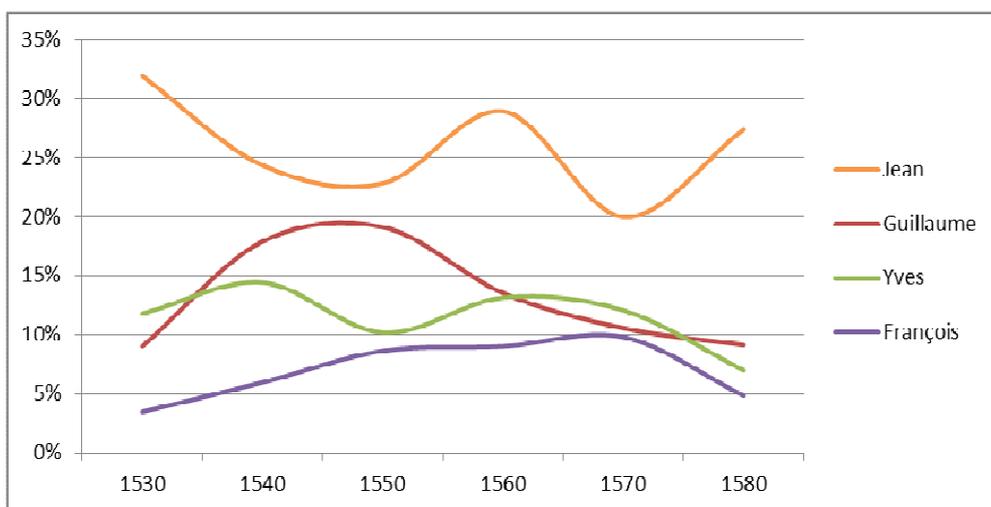


Figure 42 : Noms masculins à Bignan (1530-1591)

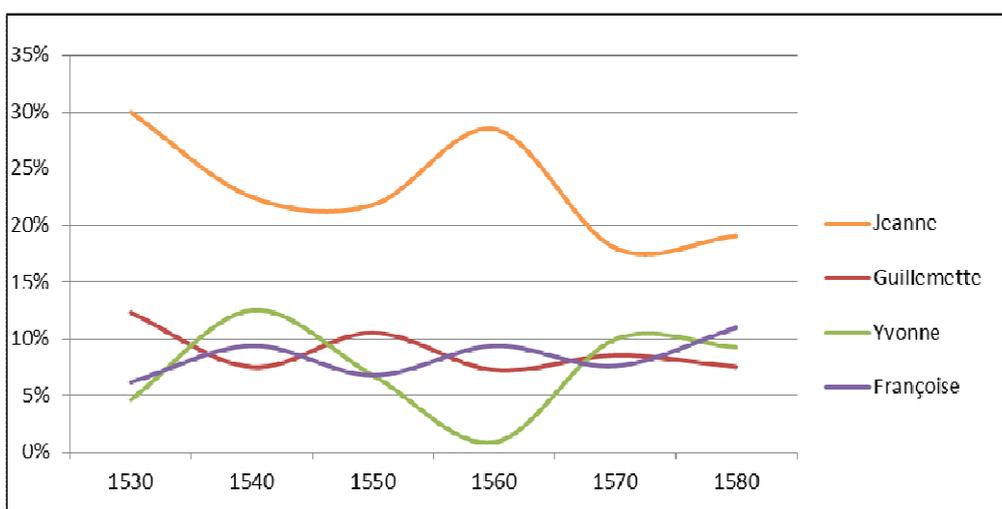


Figure 43 : Noms féminins à Bignan (1530-1591)

De 1530 à 1591, les quatre noms masculins les plus portés représentaient 58% des attributions et les quatre noms féminins 49% des attributions⁶²⁰. Afin de voir comment se situaient les familles sélectionnées par rapport à ces statistiques générales, j'ai recensé pour chacune d'entre elles l'ensemble des noms des parents, enfants, parrains et marraines cités dans les actes de baptême. J'ai ensuite calculé le nombre moyen d'attributions par nom (tableau 38) et la part cumulée des noms *Jean, Guillaume, Yves, François* et *Jeanne, Guillemette, Yvonne* et *Françoise* (tableau 39).

Tableau 38 : Nombre moyen d'attributions par nom à Bignan

Sexe	Paroisse	Eudoux	Kergrohen	Corff
Garçons	35,4	2,2	3,2	4,1
Filles	26,7	2,2	3,2	3,1

Tableau 39 : Part des quatre noms les plus portés à Bignan

Sexe	Paroisse	Eudoux	Kergrohen	Corff
Garçons	58%	33%	57%	58%
Filles	49%	35%	49%	63%

En ce qui concerne le nombre moyen d'attributions par nom, les écarts constatés entre la moyenne de la paroisse et les moyennes familiales témoignent de la fiabilité limitée de cet indicateur : comme le stock de noms disponibles est généralement restreint et peu extensible, plus l'échantillon est important et plus le nombre moyen d'attributions par nom est élevé. Cet indicateur n'a de sens que lorsque les échantillons sont de taille à peu près équivalente, ce qui est le cas pour les trois familles recensées⁶²¹. La comparaison entre les trois échantillons familiaux fait ressortir un taux d'attributions bien moindre pour les Eudoux. Cela permet de penser que l'on

⁶²⁰ Détail des noms masculins : *Jean* (25,3%), *Guillaume* (13,9%), *Yves* (11,5%), *François* (7,5%). Il y a 39 noms différents pour 1384 individus (soit une moyenne de 35,4 attributions par nom).

Détail des noms féminins : *Jeanne* (23%), *Guillemette* (8,9%), *Yvonne* (8,6%), *Françoise* (8,3%). Il y a 44 noms différents pour 1175 individus (soit une moyenne de 26,7 attributions par nom).

⁶²¹ Le répertoire de la famille Eudoux compte 16 noms masculins pour 36 individus et 9 noms féminins pour 20 individus.

Noms masculins : *Jean* (9), *Payen* (4), *Louis* (3), *René* (3), *Guillaume* (2), *Robert* (2), *Antoine* (2), *Vincent* (2), *Pregent* (2), *Pierre*, *Gilles*, *Julien*, *Alain*, *Charles*, *François*, *Maurice*.

Noms féminins : *Louise* (5), *Jeanne* (4), *Vincente* (3), *Françoise* (2), *Suzanne* (2), *Gillette*, *Marguerite*, *Élisabeth*, *Jacquette*.

Le répertoire de la famille Kergrohen 11 noms masculins pour 35 individus et 11 noms féminins pour 35 individus.

Noms masculins : *Jean* (10), *François* (5), *Guillaume* (4), *Olivier* (3), *Robert* (3), *Pierre* (3), *Julien* (3), *Thomas*, *Jacques*, *Yves*, *Alain*.

Noms féminins : *Jeanne* (8), *Françoise* (5), *Perrine* (4), *Marie* (4), *Louise* (3), *Marguerite* (3), *Vincente* (2), *Yvonne* (2), *Guillemette* (2), *Nicole*, *Olive*.

Le répertoire de la famille Corff 10 noms masculins pour 41 individus et 14 noms féminins pour 43 individus.

Noms masculins : *Jean* (11), *Pierre* (8), *Yves* (5), *Guillaume* (4), *François* (4), *Jacques* (3), *Payen* (2), *Olivier* (2), *Guy*, *Alain*.

Noms féminins : *Jeanne* (13), *Françoise* (6), *Olive* (5), *Guillemette* (5), *Yvonne* (3), *Béatrice* (2), *Nicole* (2), *Marianne*, *Guyonne*, *Louise*, *Vincente*, *Jacquette*, *Julienne*, *Marie*.

utilisait un nombre plus important de noms dans la noblesse. À l'exception du nom *Jean*, fortement porté dans le milieu social des Eudoux, le répertoire masculin est relativement développé et moins concentré sur un petit nombre de noms dominants. On ne relève aucun *Yves* dans cet échantillon réduit mais plusieurs noms peu fréquents dans le répertoire onomastique de la paroisse : *Payen, Antoine, Gilles, René, Louis, Charles, Pregent, Maurice*. Le répertoire féminin de la noblesse est également plus dilué : on ne recense aucune *Guillemette, Yvonne* ou *Perrine* dans l'échantillon des Eudoux, ni même une seule *Marie*, ce qui est plus surprenant.

L'originalité onomastique de la noblesse se confirme dans le second tableau qui atteste de la part relativement faible des noms dominants de la paroisse dans le répertoire des Eudoux : on note une volonté de démarquage par rapport au reste de la population même s'il n'y a pas *a priori* de noms réservés. En outre, les Eudoux s'étaient choisis un nom de lignée – *Payen* – qui était à la fois un nom ancien et rare, à forte connotation aristocratique.

Les transmissions homonymiques

La transmission du nom de l'un des parrains et marraines aux filleuls et filleules est la norme quel que soit le milieu social : le taux de transmission est de 100% chez les Eudoux (15 cas sur 15), de 88% chez les Kergrohen (15 cas sur 17) et de 90% chez les Corff (18 cas sur 20). Les attributions croisées surviennent lorsque le parrain jouit d'un statut social supérieur à celui des marraines pour le baptême d'une fille, ou inversement lorsque les parents souhaitent honorer la marraine sollicitée pour le baptême d'un garçon. Vincente de Kermeno donne ainsi la forme masculine de son nom à son filleul Vincent Eudoux en 1575 (tableau 41, p. 264)⁶²², Louise de Kerveno nomme son filleul *Louis* en 1574 (tableau 42)⁶²³, François Kergrohen donne le nom de *Françoise* à sa filleule en 1577 (tableau 44) et Olivier Brazedec nomme sa filleule *Olive* en 1584 (tableau 44).

Les motivations des dérogations à la norme des transmissions homonymiques n'apparaissent pas toujours avec évidence mais il est possible d'expliquer quelques cas. En 1559, la troisième fille d'Olivier Kergrohen et Louise Gouic reçoit le nom de *Marie* (tableau 43). Son parrain se nommait *Robert* et ses marraines s'appelaient *Françoise* et *Jeanne*. Le choix du nom *Marie* tient

⁶²² Les épouses respectives de Payen Eudoux et de Robert Eudoux, tous deux fils de Payen Eudoux et de Jacqueline Guycheust, ont donné naissance le même jour (15 août 1575) à un garçon et à une fille. Les deux enfants ont été baptisés à un mois d'intervalle par Vincente de Kermeno qui a nommé le premier *Vincent* (le 26 septembre) et la seconde *Vincente* (le 23 août).

⁶²³ Les parents avaient sollicité pour l'occasion un membre de la parenté proche comme premier parrain (Payen Eudoux, frère de Robert), tout comme ce dernier sollicitera l'année suivante son frère pour le baptême de son fils Vincent, sachant que le nom serait attribué par la marraine (Vincente de Kermeno). Dans les deux cas, les parents ont sollicité la marraine en raison de son rang social, sachant que cette désignation impliquerait l'attribution de son nom sous une forme masculinisée, et ils ont ensuite sollicité un membre de la famille pour être parrain, étant convenu qu'il ne transmettrait pas son nom à son filleul. Nous avons une situation inverse avec Françoise Eudoux, née en 1578 (tableau 42) : elle a reçu son nom de son parrain, le seigneur de Beaulieu François de Lanvaux, et nous pouvons présumer que le père a demandé à sa mère d'être marraine, étant convenu au préalable qu'elle ne transmettrait pas son nom à sa filleule.

certainement à la date du baptême, le 2 février, jour de la fête de la Purification de la Vierge. C'est le seul cas rencontré où la motivation principale du nom est manifestement d'inspiration religieuse. En 1563, le second fils de Pierre Corff et Olive Mouel est appelé *Pierre* alors que ses parrains se nomment *Alain* et *François* et sa marraine *Françoise* (tableau 46). Deux explications sont ici envisageables : il se peut que le père ait souhaité transmettre son nom à son fils cadet ; le choix du nom peut également être l'indice d'une orientation programmée vers une carrière ecclésiastique à la fois du fait de la connotation religieuse du nom *Pierre* et en raison du statut particulier des parrains (les deux sont prêtres). Il est possible que ce premier *Pierre* soit décédé en bas âge car le troisième fils, né six ans plus tard, portera aussi le nom de *Pierre*. Le parrain principal se nomme bien *Pierre* cette fois, ce qui rend impossible toute conjoncture supplémentaire pour essayer de savoir si les parents ont souhaité « refaire » le nom d'un aîné décédé ou bien s'il s'agissait d'une simple homonymie imputable à la norme des transmissions homonymiques.

Le parrainage des prêtres

Le modèle de parrainage est le *modèle ternaire* sur toute la période⁶²⁴. Dans la plupart des cas, un homme est parrain principal d'un à six enfants. Les prêtres sont sollicités toutefois bien plus souvent et quelques-uns très massivement : Guillaume Branchu est premier parrain à trente-cinq reprises de 1539 à 1557 et Guy Branchu trente-quatre fois de 1545 à 1556. Le record est détenu par Jean Jehanno, premier parrain à cent quatorze reprises de 1559 à 1591. Les motivations du recours au parrainage des prêtres pouvaient être multiples : il permettait notamment de réduire les situations d'impossibilité de mariage en raison des interdits religieux liés à l'existence de parentés spirituelles ; il pouvait favoriser les opportunités d'ascension sociale si le prêtre prenait en charge l'éducation de son filleul. On peut penser également qu'il s'agissait d'une forme de paternité de substitution accordée par certaines familles à ceux des leurs qui s'étaient engagés dans la prêtrise.

Généralement, les prêtres transmettaient leur nom à leurs filleuls mais on observe fréquemment un renoncement de leur part en faveur du second parrain ou en faveur de la marraine qui transmettait alors une forme masculinisée de son nom au garçon. On peut même présumer dans ce cas que le prêtre ait été sollicité précisément pour cette raison, pour que l'enfant puisse recevoir le nom de sa marraine sans blesser pour autant l'amour propre du parrain⁶²⁵.

Le recours au parrainage des prêtres se rencontre dans toutes les familles mais son intensité peut être différente selon les cas. Chez les Eudoux, les prêtres sont fréquemment sollicités comme seconds parrains (Guillaume Branchu, Jean Jehanno) ou comme premiers parrains pour le

⁶²⁴ Il n'y aura plus qu'un parrain et une marraine à partir de la reprise des registres en 1599.

⁶²⁵ Voir les nominations de Vincent Eudoux en 1575 (tableau 41) et de François Kergrohen en 1544 (tableau 43),

baptême d'une fille (Julien Lannoil). En 1578, le parrainage du quatrième fils de Payen Eudoux par deux prêtres (Jean Rio et Alain Picault, tableau 41, p. 264) pourrait bien être l'indice d'une orientation vers une carrière ecclésiastique. Chez les Kergrohen et Cabelguen, le fils aîné est systématiquement parrainé par un prêtre (tableaux 42, 43 et 44), et l'on peut penser que la motivation principale des parents est ici de garantir l'éducation de l'enfant. Le recours aux prêtres peut être quelquefois très étendu comme on le constate pour les enfants de Pierre Corff et Olive Mouel (tableau 46) : cinq de leurs sept enfants auront au moins un prêtre pour parrain. Il faudrait en savoir davantage sur la composition de leur réseau social et sur leur situation financière pour expliquer les raisons de ce recours systématique aux prêtres.

D'un point de vue onomastique, cette pratique tend naturellement à accroître les attributions du nom des prêtres fortement sollicités lorsque la norme des transmissions homonymiques est appliquée. On peut ainsi comparer la fréquence des attributions du nom *Guy* dans différentes localités : 1,5% à Bignan (14ème place) contre 0,6% à Guingamp en 1570-1599, 0,4% à Morlaix en 1538-1550 et rien à Locmaria en 1534-1556. On peut aussi noter l'indifférence des représentants du clergé à cette époque vis-à-vis du caractère religieux ou profane des noms de baptême : en 1554, Dom Guillaume Branchu est second parrain de Payen Corff, qui reçut son nom de son premier parrain, Payen Eudoux (tableau 46)⁶²⁶.

Le parrainage des nobles

Les nobles sont des parrains particulièrement sollicités quand ils résident en permanence dans la paroisse. À Bignan, il y avait une quinzaine de manoirs nobles au début du XVI^e siècle d'après la réformation de la noblesse de 1514, une douzaine d'après celle de 1536⁶²⁷. Il semblerait toutefois que leurs propriétaires n'y résidaient pas régulièrement car ils sont peu cités dans les registres de baptêmes. Une famille fait exception, celle des Eudoux, propriétaires du manoir de Kerbiquet. Leur présence à Bignan ne doit pas être antérieure au début du XVI^e siècle. Ils ne sont pas cités dans les montres de la noblesse du XV^e siècle et les rapporteurs chargés de l'enquête de la réformation de la noblesse de 1514 ont noté à propos du manoir de Kerbiquet (appartenant à *Yenon Endoux*)

⁶²⁶ Aux XI^e et XII^e siècles, à l'époque de la généralisation du baptême des nouveau-nés, le nom *Payen* était fréquemment donné aux garçons avant la cérémonie du baptême. Cf. Joseph Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs*, op. cit., p. 115, 67, 102, 103, 128. Lorsque le baptême était attribué tardivement, le nom était parfois conservé comme nom d'usage au point de devenir dans certaines familles aristocratiques un véritable nom de baptême qui pouvait se transmettre ensuite par parrainage à d'autres porteurs. Dans la première série des baptêmes de Bignan, les actes sont rédigés en latin et les rédacteurs ont noté le nom sous la forme *Paganus*. Dans les registres postérieurs tenus en français, ils utilisent les formes *Paien* ou *Payen*. Il semblerait cependant que la forme française vernaculaire était plutôt *Peau* dans les régions situées au nord de la Loire. C'est sous ce nom qu'est désigné Payen Eudoux dans les registres de la réformation de la noblesse de 1514. Sur l'histoire du nom *Paganus*, voir aussi Dominique Barthélemy, *La société dans le comté de Vendôme, de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 624-626.

⁶²⁷ René de Laigue, op. cit., p. 96-98

« qui à raison de la demourance de plusieurs personnes nobles a esté par longtemps franc et exempt, néantz que depuis LX ans il estoit partable, et en icelluy demouroit feu Olivier Le Torchon »⁶²⁸. Il est possible que la famille soit originaire de la paroisse proche de Moustoirac car il est question dans la réformation de la noblesse de cette localité d'une tenue de Quistinic appartenant aux héritiers de *Péan Endoux*⁶²⁹. Dans les registres de baptêmes de Bignan, un certain *Payen Eudoux* est parrain à deux reprises en 1534 et 1535⁶³⁰. Il s'agit vraisemblablement du personnage désigné sous le nom de *Yenon Endoux* dans la réformation de 1514 et sous le nom de *Péan Eudoux* à Kerbiguet dans la réformation de 1536. Après une interruption d'une vingtaine d'années, on retrouve un *Payen Eudoux*, seigneur de Kerbiguet, sollicité à vingt-cinq reprises comme premier parrain de 1551 à 1561 : il s'agit sans doute cette fois d'un fils homonyme du précédent, époux de Jacqueline Guycheust, dont quatre enfants ont été baptisés dans la paroisse entre 1546 et 1556 (tableau 40). Ce second *Payen* a eu lui-même un fils du même nom, baptisé hors de Bignan, sans doute avant 1546, qui épousera Suzanne du Fresne. Le couple donne naissance à six enfants de 1571 à 1579 (dont un garçon nommé *Payen*, tableau 41). Le père est probablement le *Payen Eudoux* parrain à cinq reprises de 1573 à 1590.

Transmis sur trois générations successives, le nom *Payen* est incontestablement un marqueur familial chez les *Eudoux* et s'apparente à un nom de lignée. Dans la dernière génération cependant, le nom n'est pas transmis à l'aîné mais au cadet, tandis que le nom porté par le premier des garçons (*Antoine*) n'a aucun antécédent connu dans la famille. On note par ailleurs que la transmission du nom familial se fait dans le respect de l'honneur dû au parrain : pour pouvoir transmettre son nom à son second fils, *Payen Eudoux* a sollicité le parrainage d'un homonyme résidant dans la paroisse voisine de Moréac (*Payen du Roscoet*).

Le nom se diffuse très largement dans la paroisse par le parrainage au point d'accéder à une douzième place honorable dans le classement des noms les plus portés de 1530 à 1591. La quasi-totalité des garçons baptisés par les *Payen* successifs ont reçu le nom de leur parrain (19 cas sur 22) et les seules dérogations ont été faites par le dernier des *Payen* en faveur du nom *Louis*⁶³¹. Il semblerait que le nom ait perdu de sa popularité à Bignan à la fin du siècle. En dépit de ces attributions multiples, le nom *Payen* ne se pérennisera pas dans la paroisse et l'on constate que très peu de porteurs du nom le transmettront à leur tour une fois devenus adultes. Ils portent en eux-mêmes la marque du parrainage des seigneurs de Kerbiguet et le transmettent difficilement à

⁶²⁸ *Ibid*, p. 97. Il est probable que le nom a été transcrit *Yenon Endoux* à la place de *Peau Eudoux*.

⁶²⁹ *Id.*, p. 401. On trouve des porteurs du nom *Eudoux* à Moustoirac dès 1464 (p. 398-399) mais aussi à Camors en 1464 (p. 128), à Locminé (p. 398) et à Naizin (p. 410).

⁶³⁰ Baptêmes de *Payen Pasquo* le 1^{er} juin 1534 et de *Payen Roy* le 15 septembre 1535.

⁶³¹ *Louis Pihan* reçoit le nom de sa marraine en 1573 (*Louise Boscher*, belle-sœur du parrain, épouse de *Robert Eudoux*), *Louis Eudoux* reçoit également le nom de sa marraine en 1574 (*Louise de Kermenon*) et *Louis Moréac* reçoit pareillement son nom de sa marraine *Louise Eudoux*, fille du parrain, en 1590.

leurs propres filleuls. Il s'agit peut-être d'une réticence de leur part ou d'une demande expresse des parents⁶³².

Les marraines

Le choix des marraines peut également avoir une incidence significative sur le classement des noms féminins lorsqu'une personnalité éminente de la paroisse est sollicitée à de multiples reprises. À Bignan, c'est notamment le cas de quelques femmes de la noblesse locale : Françoise Eudoux, épouse de Jean Thetu (dont six enfants nés de 1562 à 1571) puis de Guillaume Quentrec (dont trois enfants nés de 1573 à 1578), est dix-huit fois marraine, de 1545 à 1587. Sa belle-sœur Jacqueline Guycheust, épouse de Payen Eudoux, est première marraine à vingt-et-une reprises de 1555 à 1578, contribuant, par le biais des transmissions homonymiques, au placement du nom *Jacquette* au quatorzième rang du classement féminin et à celui de *Jacques* au neuvième rang du classement masculin par l'effet de plusieurs attributions croisées.

Il est probable que les sages-femmes étaient fréquemment sollicitées. C'était peut-être la profession de Guillemette Quentrec, épouse de Guillaume Goff (dont six enfants nés de 1558 à 1570), marraine à dix-sept reprises alors que son mari n'a été sollicité que trois fois seulement.

Un autre cas de marrainage intensif est celui des femmes sans enfant : Jeanne Morice est l'épouse de Louis Dréano, forgeron de son état. Le couple ne donne naissance à aucun enfant dans la paroisse mais Jeanne a été première marraine à quatorze reprises, de 1557 à 1573, et son mari a été choisi treize fois comme premier parrain. Dans le cas présent, il est vraisemblable que la sollicitation fréquente du mari s'explique d'abord par sa profession de forgeron, rôle éminemment social dans la communauté. Nous pouvons penser qu'il était connu et apprécié de tous et que sa réputation a également joué en faveur de son épouse.

Le parrainage intrafamilial

En raison du poids de la norme des transmissions homonymiques pendant toute la période, la constitution d'un stock de noms familiaux ne pouvait se faire que lorsque les parents recourraient au parrainage intrafamilial. J'ai représenté sur le graphique de la figure 44 la part du parrainage intrafamilial par la *parenté proche* pour les trois familles étudiées⁶³³. Pour chaque famille, la première série correspond à la génération des parents (naissance des enfants entre 1540 et 1570)

⁶³² Il y eut seulement treize baptêmes entre 1530 et 1591 pour lesquels les parrains principaux se nommaient *Payen* et résidaient dans la paroisse. Dans sept cas, il s'agit de baptêmes de filles. Pour le baptême des garçons, le nom *Payen* a été attribué à quatre d'entre eux et à deux reprises le choix s'est porté sur le nom des seconds parrains (*Guillaume* et *Alain*).

⁶³³ Les données de ce graphique indiquent les taux de parrainage correspondant aux noms inscrits en rouge dans les tableaux. Elles figurent dans les tableaux suivants : 40, 41 et 42 (Eudoux), 43, 44 et 45 (Kergrohen) et 46, 47 et 48 (Corff). Les différents taux sont récapitulés au tableau 49, p. 272.

et les deux suivantes correspondent à la génération des enfants (naissances de leurs propres enfants entre 1570 et 1590).

Globalement, la famille Eudoux recourt un peu moins au parrainage par la parenté que les autres familles⁶³⁴ mais ce qui frappe surtout, c'est le changement important entre la pratique du milieu du XVI^e siècle et celle du dernier quart du siècle.

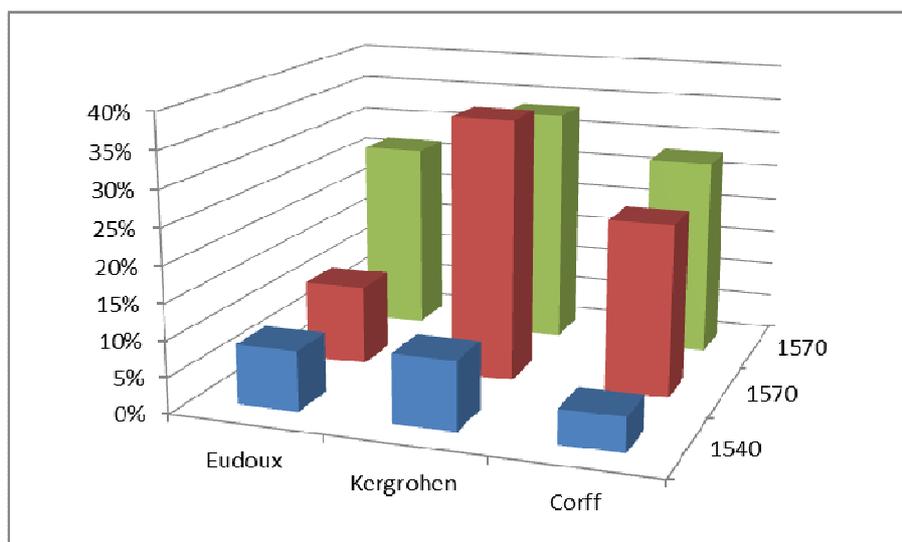


Figure 44 : Parrainage intrafamilial à Bignan

Dans les années 1540-1570, la sollicitation d'un membre de la famille proche est exceptionnelle. Dans aucun cas, le parrain ou la marraine n'est le nommeur. Les parents font appel à eux en tant que seconds parrains ou marraines, comme parrain pour le baptême d'une fille ou inversement comme marraine pour le baptême d'un garçon. Dans ces exemples, le parrainage intrafamilial n'a aucune incidence sur la nomination.

Chez les Eudoux, même si le recours à la parenté se développe à la génération suivante, cela reste un parrainage de complaisance et une solution de facilité qui évite aux parents d'aller importuner des membres du réseau social ou un moyen de pratiquer une *attribution croisée* sans porter ombrage au parrain comme nous l'avons vu précédemment. De manière générale, les Eudoux s'efforcent avant tout de consolider leur réseau social dans leur propre milieu mais en faisant appel fréquemment à des nobles plus puissants qu'eux. Leur priorité est de nouer des relations. La question du nom n'est cependant jamais anodine. Elle est fréquemment sous-jacente à la combinaison du couple des principaux parrains et marraines.

⁶³⁴ Moyennes générales : 16% pour les Eudoux, 24% pour les Kergrohen et 19% pour les Corff.

Les deux autres familles font quelquefois appel au parrainage des nobles mais ils placent fondamentalement leurs espoirs d'ascension sociale dans l'aide que pourrait apporter à leurs enfants les prêtres avec qui ils sont déjà particulièrement proches. Les couples de la seconde génération avaient la chance d'avoir des membres du clergé dans leur parenté et ce sont vers eux qu'ils se tournent en priorité : les aînés des Kergrohen ont tous été parrainés par Dom François Kergrohen et les aînés des Corff l'ont tous été par Dom Guillaume Brazedec. Pour les naissances suivantes, le recours au parrainage de la parenté semble bien moins primordial. Les membres de la famille sont généralement sollicités comme parrains pour une fille, marraines pour un garçon, ou comme seconds parrains et marraines. Ce sont donc rarement eux qui donnent leur nom à leurs filleuls ou filleuls.

Finalement, sur toute la période, le parrainage intrafamilial ne joue qu'un rôle très minime dans la nomination. L'instauration d'un nom familial est évidente chez les Eudoux mais généralement inexistante en milieu populaire. *A fortiori*, le recours préférentiel au parrainage extrafamilial pour le choix des nommeurs freine inévitablement la constitution de stocks onomastiques familiaux.

Tableau 40 : Enfants de Payen Eudoux et de Jacqueline Guycheust

Enfant	Date	Parrains et marraines
Robert	09/01/1546	Robert Drean sieur de Kerbiquet et Guillaume Agre sieur de Kergoal Jeanne de Lessonet dame de Kernicol
René	08/07/1553	René de Kermeno sgr de Kermeno et Garo et Maurice de la Saudraye sr de Kerollivier Jeanne de Tymadec
Louise	08/12/1555	Jean Le Mee sieur de Trenouhardet Louise de Kerveno dame du Garo et Françoise Philipès
Louis	22/12/1556	Louis Lancelot de Coetligne sieur de Gouelo et Dom Guillaume Branchu Jeanne Eudoux

Tableau 41 : Enfants de Payen Eudoux et de Suzanne du Fresne

Enfant	Date	Parrains et marraines
Anthoine	31/05/1571	Anthoine Guydo sieur de la Villeroy et Pierre Ryo greffier d'office Auray Jeanne Guydo femme de Vincent Cadio
Payen	08/03/1572	Payen du Rouscoet seigneur dudit lieu et Gilles de Champagne Bignan Dlle Louise Fromont
Vincent	26/09/1575	Robert Eudoux seigneur du Mené (oncle) et Dom Jean Jehanno prêtre Né le 15/08 Dlle Vincente de Kermeno
Louise	13/02/1577	Dom Jullien Lannoil recteur de Plouay Louise de Kerveno dame du Garo et Gillette d'Aulray dame de Kerjagu
Jean	04/02/1578	Dom Jean Rio et Dom Alain Picault sous chantre de l'église St-Pierre de Vannes Marguerite Lucas veuve de Jean de Quellen
Jean	07/07/1579	Jean de Kerdegorge seigneur de Kerdegorge et Jean Guillemeut Louise Bocher dame du Mené (tante)

Tableau 42 : Enfants de Robert Eudoux et de Louise Boscher

Enfant	Date	Parrains et marraines
René	23/08/1573	René de Kermeno seigneur de Kermeno et Dom Jean Jehanno Suzanne du Fresne dame de Kerbiguet (tante)
Louis	22/08/1574	Payen Eudoux de Kerbiguet (oncle) et Jean du Chamel seigneur de Kerjagu Louise de Kerveno dame de Kermeno
Vincente	23/08/1575 Née le 15/08	Charles Jocet seigneur de Kergoal Dlles Vincente de Kermeno et Élisabeth Eudoux (tante)
Pregent	14/04/1577	Pregent de Kermeno seigneur de Kermeno et NH Gilles de Champagne Noble Dlle Vincente Derian
Françoise	22/06/1578	François de Lanvaux seigneur de Beaulieu Dlle Jacquette Guychoux et Suzanne Guillemain femme de Jean de Quelen

Tableau 43 : Enfants d'Olivier Kergrohen et de Louise Guoic

Enfant	Date	Parrains et marraines
François	04/12/1544	Dom Jean Allanic et François Kergrohen Françoise André femme Jean Le Goffic
Perrine	13/06/1550	Olivier Moel Perrine Guillerm et Louise Kergrohen
Jeanne	06/03/1552	Dom François Pochec Jeanne Mouel et Marie Picault
Guillaume	05/04/1556 Pâques	Dom Guillaume Gougault et Thomas Gillet Françoise Moysan fille de Jacques
Marie	02/02/1559 Purification	Robert Guido Françoise Mouel femme de Jean Buleon et Jeanne Le Roch
Marguerite	05/04/1562 Quasimodo	Guillaume Sampson Jeanne Gougault et Marguerite Buleon
Vincente	06/04/1565	Jean Buleon Marguerite Branchu femme Jean Josso et Vincente Quentrec femme Pierre Moysan

Tableau 44 : Enfants de Pierre Kergrohen et d'Yvonne Cabelguen

Enfant	Date	Parrains et marraines
Françoise	16/07/1577	Dom François Kergrohen Nicole Cabelguen et Guillemette Kergrohen
Jean	11/01/1580	Dom Jean Jehanno et François Chapperon Jeanne Gougault
Olive	08/06/1584	Olivier Brazedec Jeanne Gougault et Yvonne Breton
Louise	30/05/1587	Dom Guillaume Moel Jeanne Hemon

Tableau 45 : Enfants de Guillaume Cabelguen et de Marie Kergrohen

Enfant	Date	Parrains et marraines
François	03/02/1578	Dom François Kergrohen et Jean Cabelguen Perrine Cabelguen
Perrine	17/07/1580	NH Pierre Perhornnant Guillemette Hervo et Yvonne Cabelguen femme Pierre Kergrohen
Jean	08/12/1582	Dom Jean Jehanno et Yves Buleon Jeanne Gougault femme Jean Allanic
Jeanne	24/02/1585	Olivier Brazedec Jeanne Bihan femme Julien Buleon et Jeanne Bihan fille Alain
Robert	27/03/1587	Robert Eudoux sieur du Mené et Jean Fos Marie Cabelguen (tante)
Julien	05/03/1589	Julien Brazedec et François Chapperon Françoise Fos fille Jean

Tableau 46 : Enfants de Pierre Corff et d'Olive Mouel

Enfant	Date	Parrains et marraines
Janne	23/06/1549	Jean Le Gouzeu de St Patern Olive Le Brazedec et Marianne Le Brazedec
Payen	08/09/1554	NH Payen Eudoux du Mené et Dom Guillaume Branchu Béatrice Eoche femme Jacques Courtet
Guyonne	09/08/1556	Dom Guy Branchu Françoise Mouel et Louise Bihan
Pierre	26/11/1563	Dom Alain Picault et Dom François Laigo Françoise Turnier femme Jean Gal
Françoise	24/03/1566	François Le Becre Nicole Daniel et Jeanne Cadoret femme Jean Jezo
Jeanne	08/06/1567	Dom François Pechec ND Jeanne Olivo femme François Le Becre et Vincente Gillet femme Yves Quybias
Pierre	29/07/1569	Dom Pierre Prat et Jean Folledro N. Daniel fille Yves

Tableau 47 : Enfants de Payen Corff et de Jacquette Brazedec

Françoise	07/11/1575	Dom Guillaume Brazedec Françoise Brazedec et Jeanne Le Cam femme Jean Breton
Béatrice	11/11/1576	Jean Breton Béatrice Eoche femme Jacques Courtet et Julienne Brazedec
Jeanne	04/04/1579	Dom Jean Jehanno Nicole Buleon femme Yves Roch et Jeanne Roch fille Olivier
Yvonne	29/07/1584	Yves Roch Yvonne Dreano femme Jean Labourier et Jeanne Picault femme Jean Corff

Olivier	13/10/1585	Pierre Maliaud et Jean ... Jeanne Cam femme Jean Breton
Pierre	14/04/1587	Pierre Brient et Pierre Metier Marie Picault
Guillemette	02/02/1590	Dom François Sampson Guillemette Marechal et Jeanne Corff (tante)

Tableau 48 : Enfants de Jean Corff et de Jeanne Picault

Enfant	Date	Parrains et marraines
Guillemette	12/10/1572	Guillaume Brazedec (Dom) Jeanne Breton et Jeanne Branchu femme Yves Guyot
Olive	16/02/1575	Yves Roch Olive Picault fille Guillaume et Jacquette Brazedec femme Payen Corff
Jeanne	08/05/1577	Payen Corff Jeanne Cam femme Jean Breton et Olive Buleon
Jean	25/01/1580	Jean Labourier et Jean Haziff Françoise Guillerm
Guillemette	07/03/1582	Guillaume Picault Guillemette Breton et Yvonne Du...
Jacques	31/10/1588	Pierre Brient et Jacques Picault Jeanne Turnier femme Yves Picault

3. Conclusions

La conclusion évidente qui s'impose au terme de cette troisième partie est qu'il n'existait pas de système familial d'attribution des noms en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles. On observe bien l'attachement particulier de quelques familles de la noblesse à certains noms caractéristiques de leur lignée mais il s'agit d'une pratique très minoritaire.

En milieu populaire, la transmission du nom du père à l'un des enfants n'est pas une préoccupation. Lorsqu'il y a homonymie entre un père et l'un de ses enfants, c'est généralement parce que le parrain se nomme également ainsi. Les homonymies se concentrent en outre sur les noms les plus portés dans une paroisse. À Roz-Landrieux, si l'on excepte les noms de *Jean* et de *Guillaume*, j'ai relevé uniquement quatre cas d'homonymies pour 279 occurrences, et, dans ces quatre cas, le parrain portait le même nom que le père. La rareté des homonymies constatées lorsque le père ne porte pas un nom dominant permet de présumer avec une quasi-certitude que la sollicitation de parrains homonymes n'était vraisemblablement pas motivée par un souhait de transmission du nom paternel.

L'analyse des généalogies reconstituées à partir des livres de raison et des anciens registres de baptêmes a montré qu'il n'y avait, dans la majorité de la population bretonne, quel que soit le

milieu – petite noblesse, marchands ou paysans –, aucune règle d’attribution systématique du nom des grands-parents paternels ou maternels aux petits-fils ou petites-filles, ni même aucun rang d’attribution préférentiel des noms issus du côté paternel ou maternel. En fait, il n’y a même aucune volonté de transmettre à ses enfants les noms des membres de sa famille. Pour reprendre l’exemple de la famille Fleuriot, aucun des quatre garçons de René Fleuriot ne porte le nom de l’un ou l’autre de ses quatre ascendants agnatiques, les noms de ses oncles et tantes n’ont pas été attribués et seulement un seul des noms de ses six frères et sœurs a été transmis à l’un des neuf enfants. Dans la plupart des cas étudiés, il n’existe pas de stock onomastique familial caractéristique, et, *a fortiori*, pas de nom de lignée. Dans quelques cas cependant, j’ai constaté que le nom du père avait été transmis au dernier-né, sans pouvoir assurer qu’il s’agissait d’une simple coïncidence ou d’une intention volontaire. Si c’était le cas, il n’y aurait toutefois pas lieu d’y voir l’indice d’un véritable nom de lignée, marqueur emblématique de l’identité familiale transmis aux aînés, mais plutôt une simple trace mémorielle, une signature onomastique en quelque sorte. En dépit de l’absence de patrimoine onomastique familial, on aurait tort cependant de penser que les parents étaient indifférents aux noms que portaient leurs enfants. Dans les élites sociales notamment, ils veillaient à éviter autant que possible les homonymies dans les fratries en s’arrangeant au préalable avec les parrains. Mais les souhaits d’intégration et de prospérité l’emportaient généralement sur les considérations personnelles. Deux causes majeures et concomitantes ont freiné jusqu’à la fin du XVI^e siècle la constitution de répertoires onomastiques familiaux : le recours préférentiel au parrainage extrafamilial et la pratique généralisée de la transmission du nom du parrain ou de la marraine aux filleuls et filleules. Il s’agit là d’un véritable système social caractérisé par l’interrelation de deux phénomènes indissociables : la désignation des parrains et marraines et le choix du nom. La désignation des premiers s’inscrit la plupart du temps dans une démarche visant à consolider les réseaux sociaux de solidarité. Cette stratégie était commune à l’ensemble des pays d’Europe occidentale aux XV^e et XVI^e siècles⁶³⁵. La comparaison avec les pratiques en usage à la fin du Moyen Age dans le milieu des marchands

⁶³⁵ Parmi une bibliographie abondante, je renvoie notamment pour la période des XV^e et XVI^e siècles à Christof Rolker, « *Pater spiritualis*, La parenté spirituelle à la fin du Moyen Age et au début de l’époque moderne » dans Aude-Marie Certin (dir.), *Formes et réformes de la paternité à la fin du Moyen Age et au début de l’époque moderne*, Frankfurt, Peter Lang, 2016, p. 69-92 ; Michael Bennet, « Spiritual Kinship and the Baptismal Name in Traditional European Society » et Philip Niles, « Baptism and the naming of children in late medieval England » dans David Postles and Joel T. Rosenthal (éd.), *Studies on the personal name in later medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 115-146 et 147-157 ; Guido Alfani and Vincent Gourdon (éd.), *Spiritual Kinship in Europe, 1500-1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012 ; Bernhard Jussen, *Spiritual Kinship as Social Practice, Godparenthood and Adoption in the Early Middle Ages*, Newark, University of Delaware Press, 2000 ; Pierre Dubuis, *Les vifs, les morts et le temps qui court, Familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne, Université de Lausanne, 1995, p. 49-65 ; Pierre Pégeot, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age, Porrentruy 1482-1500 », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l’enseignement supérieur public*, 12^e congrès, Nancy, 1981, p. 53-70.

florentins révèle par contre d'autres priorités. Ces pratiques ont fait l'objet d'études approfondies de la part de Christiane Klapisch-Zuber⁶³⁶. Il ne semble pas qu'elles aient été en usage en milieu populaire⁶³⁷. Elles ont en commun avec le système européen majoritaire un recours préférentiel au parrainage hors de la parenté et une recherche de développement des relations de compérage⁶³⁸. Elles s'en distinguent complètement en matière de nomination. En Toscane, les transmissions homonymiques de parrains à filleuls sont exceptionnelles et les noms sont presque toujours empruntés à un stock onomastique familial. Il existe en outre des règles d'attribution caractérisées par une transmission préférentielle du nom du grand-père paternel au fils aîné ou une transmission du nom de la grand-mère paternelle à la fille aînée. Par la suite, le second fils reçoit normalement le nom de son grand-père maternel et la seconde fille celui de sa grand-mère paternelle. Des dérogations fréquentes peuvent être apportées à ce modèle général en fonction d'un principe fondamental selon lequel on ne donne pas à un enfant le nom d'un membre de la famille tant qu'il est encore vivant. *A contrario*, on s'empresse de donner à un nouveau-né le nom d'un membre de la famille récemment décédé de telle sorte que la chaîne onomastique ne soit jamais rompue. C'est ce que les auteurs de livres de familles florentins (les *ricordanze*) appellent « refaire le nom »⁶³⁹. Il s'agit en réalité du principe moteur du système nominatif de l'aristocratie marchande florentine⁶⁴⁰. Dans ce milieu, la priorité est la construction de l'identité familiale et, manifestement, le nom de famille n'était pas un marqueur onomastique suffisant pour assurer cette cohésion. L'enfant ne trouve sa place dans la famille que lorsqu'il succède à quelqu'un d'autre. Il est possible que ce concept existât aussi en France sous une forme latente mais il était relégué au second plan pour laisser la priorité aux parrains et marraines à qui revenait la décision ultime du choix du nom de leurs filleuls et filleules. L'adoption progressive des noms multiples au XVII^e et surtout au XVIII^e siècle permettra de concilier les différents objectifs⁶⁴¹. Pour

⁶³⁶ Je renvoie principalement à son étude intitulée « L'attribution d'un prénom à l'enfant en Toscane à la fin du Moyen Age », *Senefiance*, n° 9, 1980, p. 73-85 ainsi qu'à cette autre intitulée « Parrains et filleuls. Une approche comparée de la France, l'Angleterre et l'Italie médiévales », publiée initialement dans *Medieval Prosopography*, n° 6 (2), 1985, p. 51-77 et intégrée dans le recueil *La maison et le nom, Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 109-122 sous le titre « Parrains et filleuls, étude comparative ».

⁶³⁷ Christiane Klapisch-Zuber, « L'attribution d'un prénom... », art. cit., p. 83.

⁶³⁸ Christiane Klapisch-Zuber, « Compérage et clientélisme », dans *La maison et le nom, op. cit.*, p. 123-133.

⁶³⁹ Sur les pratiques onomastiques florentines, voir également Jean Boutier, « Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVI^e siècle », dans Michel Cassan, Jean Boutier et Nicole Lemaitre (éd.), *Croyances, pouvoirs et société*, Treignac, Les Monédières, 1988, p. 143-163 ; David Herlihy, « Tuscan Names, 1200-1530 », *Renaissance Quarterly*, n° 41, 1988, p. 561-582 ; Colette Gros, « La transmission des prénoms féminins dans une famille florentine du XIV^e siècle, les Velluti », *Italies*, n° 3, 1999, p. 323-344.

⁶⁴⁰ Christiane Klapisch-Zuber, « Parrains et filleuls », dans *La maison et le nom, op. cit.*, p. 115.

⁶⁴¹ L'usage des noms multiples avait été adopté par les marchands florentins dès la fin du XIV^e siècle pour concilier précisément les différentes demandes adressées au nom et les hiérarchiser : les premiers noms rappelaient les ancêtres, les seconds témoignaient fréquemment d'une dévotion, les suivants servaient à marquer un vœu des parents ou à attirer sur l'enfant les vertus du référent éponyme, etc. Cf. Christiane Klapisch-Zuber, « L'attribution d'un prénom... », art. cit., p. 82 ainsi que « Quel Moyen Age pour le nom ? »

les marchands florentins, l'honneur des ancêtres était primordial. Ailleurs, la priorité était l'honneur des parrains. On peut penser que l'aisance financière des premiers leur permettait peut-être d'éviter de solliciter trop fréquemment l'assistance de leurs compères.

Nous avons vu dans nos généalogies bretonnes que les parents du XV^e et XVI^e siècle avaient toutefois à leur disposition d'autres moyens de donner à leur enfant un nom de leur choix qui ne correspondait pas nécessairement à celui du parrain ou de la marraine. À plusieurs reprises, nous avons pu remarquer en effet l'absence de transmission homonymique lorsque le parrain principal appartenait à la parenté immédiate des parents. Compte tenu de la rareté du recours au parrainage intrafamilial à cette époque, il y a tout lieu de penser que la sollicitation du parrain était liée à un arrangement préalable concernant le nom à donner au nouveau-né. Quelquefois, le recours au parrainage d'un prêtre semble aussi se justifier par le souhait de transmettre à l'enfant une forme masculinisée du nom de la marraine.

Un autre moyen consistait à solliciter un parrain déjà porteur du nom désiré pour l'enfant. Cette pratique a été observée à différentes reprises mais elle était vraisemblablement exceptionnelle. Les parrains et marraines étaient choisis pour leur potentiel d'assistance ou pour sceller une amitié, pas uniquement pour une question d'onomastique.

Bien que le recours au parrainage intrafamilial se soit fortement développé à la fin du XVI^e siècle, il ne contribua encore que très faiblement à la constitution de répertoires de noms familiaux. On a constaté en effet qu'il s'agissait encore bien souvent d'un parrainage de seconde main, sans que les membres de la parenté puissent bénéficier de l'honneur de la nomination.

Le souci du nom de lignée était par contre constant dans les familles de la grande aristocratie. L'onomastique de la maison de Laval en a fourni un exemple tout à fait symptomatique puisque les chefs de lignée n'hésitaient pas à changer leur nom de baptême pour celui de *Guy* lorsqu'ils héritaient d'une succession à laquelle ils n'avaient pas été destinés à leur naissance⁶⁴². On n'y observe pas cependant le système nominatif repéré par Martin Aurell dans les familles aristocratiques autour de l'an mil⁶⁴³, ni ceux que l'on constate fréquemment dans l'aristocratie de

dans Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (éd.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, École française de Rome, 1996, p. 477, et Jean Boutier, « Prénoms et identité urbaine en Toscane... », art. cit., p. 149.

⁶⁴² La pratique était fréquente dans les grandes familles. Cf. Monique Bourin et Pascal Chareille, « Le choix anthroponymique : entre hasards individuels et nécessités familiales », dans Monique Bourin et Pascal Chareille (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 3, Tours, Université de Tours, 1995, p. 237.

⁶⁴³ Cf. *supra*, p. 221. L'usage de modèles nominatifs n'est pas propre au monde franc. Les familles de l'aristocratie byzantine utilisaient déjà des modèles proches depuis le IX^e siècle : le fils aîné recevait le nom de son grand-père paternel, le cadet celui de son grand-père maternel et les autres garçons les noms de leurs oncles. Cf. Jean-Claude Cheynet, « L'anthroponymie aristocratique à Byzance », dans Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (éd.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, op. cit., p. 282.

la seconde moitié du Moyen Age⁶⁴⁴. Hormis l'attribution systématique du nom de lignée aux fils aînés, il n'y a en fait aucune règle fixe chez les Laval. Le nom du grand-père maternel est fréquemment donné au fils cadet sans que cette pratique soit normative. Elle témoigne cependant de l'intérêt constant des Laval pour le répertoire onomastique de la lignée alliée. La majorité des noms donnés aux enfants entre le XI^e et le XVI^e siècle a été puisée en effet dans le répertoire maternel : pour les garçons, ces noms représentent 60% du répertoire (douze noms sur vingt au total) et pour les filles, le taux s'élève à 72% (vingt-et-un noms sur vingt-neuf). L'analyse du cas particulier des enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne confirme ce constat général puisque six des huit enfants du couple (soit un taux de 75%) ont reçu un nom issu du répertoire familial de la mère. Dans le cas présent, les attributions étaient directement liées à un recours important au parrainage de la famille du duc de Bretagne, dans le cadre d'une stratégie d'alliance, et on peut penser que, d'une façon générale, la forte proportion des noms issus du stock maternel résultait d'un recours au parrainage de la lignée alliée.

Dans la haute noblesse, la sollicitation fréquente du parrainage de la parenté favorisait la constitution d'un stock de noms familiaux. En général, ces noms n'étaient toutefois repris que sur quelques générations. La conclusion de nouvelles alliances entraînait régulièrement l'adoption de nouveaux noms issus du répertoire de la lignée alliée et produisait un renouvellement continu du répertoire.

Les pratiques nominatives de la maison de Laval ne se retrouvent pas dans celles de la petite noblesse bretonne. Parmi les généalogies étudiées, il n'y a que la famille des Eudoux de Bignan qui s'efforce de pérenniser un nom familial. Il est généralement impossible de déceler des stocks de noms familiaux repris de génération en génération. L'explication est simple et résulte du recours prépondérant au parrainage extrafamilial et d'une sélection presque exclusive des nommeurs en dehors de la parenté. Les préoccupations de la grande et de la petite noblesse sont différentes : la puissance et la sécurité acquises par les premiers leur permettent de vivre en cercle fermé tandis que les seconds ressentent toujours le besoin d'étendre leur réseau d'assistance et de solidarité. Le développement progressif du parrainage intrafamilial – principalement à la fin du XVI^e siècle – révèle *a contrario* la diminution de ce sentiment d'insécurité.

⁶⁴⁴ Monique Bourin et Pascal Chareille relèvent deux modèles principaux : un modèle à nom de lignée unique, transmis systématiquement au fils aîné, et un modèle binaire alternant rigoureusement deux noms d'une génération à l'autre pour les fils aînés. Dans ce dernier cas, le fils aîné recevait généralement le nom de son grand-père paternel tandis que le cadet recevait celui de son père. Cf. « Le choix anthroponymique... », *id.*, p. 237-238. Voir aussi, dans le même volume, Joseph Morsel, « Changements anthroponymiques et sociogenèse de la noblesse en Franconie à la fin du Moyen Age », p. 112 ; Eleanor Krawutschke et George Beech, « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI^e-XII^e siècles) : l'importance de noms familiaux », p. 146-147.

Mais, dira-t-on, ce constat d'absence du parrainage intrafamilial au début du XVI^e siècle est biaisé. Nous ignorons probablement une partie des liens de parenté entre les parents des premières générations et leurs compères et commères parce que nous ne sommes pas en mesure de reconstituer l'intégralité de leurs généalogies. Ce ne serait donc qu'une impression erronée, un artefact. Le constat peut cependant être vérifié et confirmé par l'examen de l'évolution des seules *homonymies patronymiques* pour lesquelles il n'y a aucun risque de données inconnues puisque l'on connaît toujours les noms de famille du père et de la mère. Cet indicateur ne comptabilise en effet que les parrains et marraines qui portent le nom de l'un ou l'autre des deux époux⁶⁴⁵. L'indicateur est certes partiel et logiquement inférieur à celui de la parenté proche⁶⁴⁶ mais il permet de vérifier la cohérence de la méthode.

Tableau 49 : Récapitulatif du parrainage par la parenté

Tabl.	Couples	Dates naissances	Parr. Homon.		Parenté		
			Marr.	patron.	En %	proche	En %
1.	Famille Carcaing						
T. 31	Carcaing – Berthelot	1510-1530	33	0	0%	0	0%
T. 32	Carcaing – Horlande	1543-1566	47	4	8%	6	13%
T. 33	Languedoc – Carcaing	1575-1589	28	9	32%	10	36%
2.	Famille de La Fruglaye						
T. 35	La Fruglaye – Pelouaisel	1481-1494	18	0	0%	1	5%
T. 36	La Fruglaye – Rouxel	1514-1528	28	5	18%	7	25%
3.	Famille Eudoux						
T. 40	Eudoux – Guycheust	1546-1556	12	1	8%	1	8%
T. 41	Eudoux – Du Fresne	1571-1579	18	1	6%	2	11%
T. 42	Eudoux – Boscher	1573-1578	15	2	13%	4	27%
4.	Famille Kergrohen						
T. 43	Kergrohen – Gouic	1544-1565	21	2	9%	2	9%
T. 44	Kergrohen – Cabelguen	1577-1587	11	3	27%	4	36%
T. 45	Cabelguen – Kergrohen	1578-1589	18	5	28%	6	33%
5.	Famille Corff						
T. 46	Corff – Mouel	1549-1569	21	1	5%	1	5%
T. 47	Corff – Brazedec	1575-1590	21	4	19%	5	24%
T. 48	Corff – Picault	1572-1588	18	4	22%	5	28%

⁶⁴⁵ Pour une présentation de la méthode, voir Camille Berteau, Vincent Gourdon et Isabelle Robin, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le Parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 49.

⁶⁴⁶ Cf. *supra*, p. 237, n. 585 : la *parenté proche* inclut la *parenté immédiate* et les conjoints des frères et sœurs de chacun des époux. Elle exclut les oncles et tantes des époux ainsi que leurs cousins et cousines. La *parenté homonymique* désigne les parrains et marraines qui portent le nom de famille du père ou de la mère.

Les résultats sont sans ambiguïté. Dans les familles étudiées, le parrainage par la *parenté homonymique* est inexistant au tournant du XVI^e siècle. Il reste encore exceptionnel dans la première moitié du XVI^e siècle et se développe fortement dans le dernier quart du XVI^e siècle. Nous avons obtenu exactement les mêmes résultats par l'analyse du parrainage par la parenté proche.

Il est significatif par ailleurs de constater l'abandon progressif des noms de lignée à partir du XV^e siècle. En Bretagne, ce phénomène est observable dans la plupart des grandes familles. Les Montfort avaient adopté le nom de *Raoul* comme nom de lignée au XI^e siècle. Le dernier porteur fut Raoul IX (1364-1419) qui ne transmet son nom à aucun de ses garçons (Jean, Charles et Guillaume). Les Rohan avaient choisi quant à eux le nom *Alain*, depuis le XI^e siècle également. Le dernier chef de lignée à porter le nom fut Alain IX (1382-1462). Il avait bien transmis le nom à son fils aîné mais celui-ci mourut au combat en 1449. La succession passa au fils cadet, Jean (1452-1516), qui épousa en 1462 la fille cadette du duc de Bretagne François 1^{er}. Pas un seul de leurs cinq garçons (François, Jean, Georges, Jacques et Claude) ne recevra le nom d'*Alain*. L'attachement au nom de lignée était plus tenace chez les Laval puisqu'il subsistera jusqu'en 1547, date à laquelle Renée de Rieux (1524-1567) troqua son nom de baptême pour celui de *Guyonne* lorsqu'elle reprit la succession de Guy XVII. La transmission systématique avait toutefois déjà été interrompue par Guy XIV puisqu'aucun de ses trois garçons, nés de 1435 à 1442 (François, Jean et Pierre), n'avait reçu le nom de *Guy* au baptême. On pourrait expliquer cette évolution par un amenuisement du sens du lignage mais il est plus vraisemblable qu'elle était l'indice d'une évolution de la perception du nom lui-même à la fin du Moyen Âge. C'est ce que l'on examinera dans la quatrième partie de cette étude.

Quatrième partie : L'influence du milieu

Qui bien y pense, il doit ymaginer que selon l'interpretacion et la vertu de mon nom, je ne puis pas, ne ne doy, autre chose faire que ce que ma balance divine de jour en jour m'enseigne
(Philippe de Mézières, *Songe du Viel Pelerin*, Livre I, chap. 60)

J'ai montré dans les deux précédentes parties l'influence relativement faible des institutions religieuses et du milieu familial. Aux XV^e et XVI^e siècles, le nom de baptême ne désigne pas le saint patron du baptisé et il est rarement un marqueur familial. Bien entendu, il n'y a pas d'absolu en anthroponymie et il arrive aussi que certains noms soient donnés par dévotion, ou que le nom du père ou celui du grand-père soit transmis au nouveau-né. Ces pratiques ne sont toutefois pas normatives et ne constituent pas les motivations premières des parents au moment du choix du nom de baptême. Plutôt que « parents », il est d'ailleurs préférable d'utiliser le terme « nommeurs » tant est que les parents ne sont pas les seuls décisionnaires des noms de leurs enfants : cette responsabilité est partagée avec les parrains et marraines qui sont en réalité les décisionnaires ultimes en matière de nomination. L'importance du parrainage dans les processus de nomination a été relevée à plusieurs reprises, cela montre à quel point le nom de baptême constitue un facteur fondamental d'intégration sociale. Si le nom joue véritablement ce rôle aux XV^e et XVI^e siècles, il devrait être possible de déceler, par effet de miroir, quelques-unes des caractéristiques essentielles d'une société à travers le prisme de la nomination. C'est ce que je me propose d'étudier dans cette quatrième partie. Il s'agira donc d'examiner tour à tour différents aspects sociaux ou culturels, en lien avec la dation du nom de baptême, pour tenter de mieux comprendre ce qu'il représentait pour les nommeurs, pour les nommés et leur milieu social.

De nos jours, les séries télévisées, notamment les séries américaines, constituent un réservoir fécond de prénoms populaires. Les prénoms réels des acteurs, des chanteurs ou autres personnes fortement médiatisées, sont repris moins fréquemment. Il est de bon ton, en effet, que le prénom comporte une part de rêve et de fiction mais il n'en faut cependant pas trop : on évitera soigneusement les noms des super-héros, ceux des bandes dessinées ou ceux des films d'animation. Qu'en était-il aux XV^e et XVI^e siècles ? J'examinerai quelques œuvres littéraires du Moyen Age et de la Renaissance pour déterminer dans quelle mesure les noms de personnages de fiction pouvaient être donnés aux enfants, et, le cas échéant, dans quels milieux sociaux et à quelle époque précisément ? Ce sera également l'occasion de s'intéresser à la façon dont les auteurs littéraires présentaient la nomination et d'évaluer la pertinence de leur discours pour comprendre le monde dans lequel ils vivaient.

Dans un second chapitre, j'élargirai cette réflexion à l'ensemble des commentaires produits par les penseurs, théologiens, philosophes, poètes et romanciers du bas Moyen Age et du début de l'époque moderne, amenés à se prononcer sur leur perception du nom. On verra que la principale question qui faisait alors débat était celle de l'adéquation du nom avec la personne nommée. J'exposerai en conclusion de ce chapitre une hypothèse sur les raisons du développement des surnoms et de leur fixation à la fin du Moyen Age.

Le troisième chapitre est consacré à l'analyse du parrainage. À partir de l'étude de documents variés (textes littéraires, livres de raison) et de statistiques établies à partir de registres de baptêmes ou de généalogies familiales, je montrerai les effets principaux du compérage sur les pratiques nominatives.

Depuis les années 1960, le développement des phénomènes de mode en prénomination est un facteur d'intégration sociale qui compense l'exclusion des parrains et marraines des processus de nomination. Il n'existait pas aux XV^e et XVI^e siècles de mode des noms de baptême au sens où nous l'entendons aujourd'hui. On observe néanmoins un renouvellement permanent des répertoires et l'existence de tabous onomastiques. L'analyse sur la longue durée des cycles de vie de quelques noms vedettes à partir de sources médiévales (testaments, cartulaires, rôles fiscaux, livres de miracles, etc.), et des registres de baptêmes, pour les périodes plus récentes, permettra de discerner les moteurs de la diffusion des noms et de comprendre les clés de leur succès, les causes de leur déclin ou de leur interdit social.

Enfin, je présenterai, dans un cinquième et dernier chapitre, une hypothèse inédite expliquant la diversité des répertoires anthroponymiques féminins sur le territoire français. Deux catégories de noms y sont en effet parfois largement représentées ou, au contraire, très faiblement représentées : les noms de saintes femmes et les noms masculins féminisés. J'explique cette diversité par le degré d'implication des parrains dans les processus de nomination des filles : un répertoire dominé par des noms masculins féminisés est l'indice d'une nomination des filles par les parrains. Je considère que ce privilège de nomination conféré aux parrains marquait un besoin d'assistance entre compères particulièrement important. Lorsque les parrains et marraines sont principalement sollicités en dehors du milieu familial, les noms masculins féminisés renvoient à une société s'appuyant fortement sur les solidarités de voisinage. À l'inverse, les noms de saintes femmes se développent dans des sociétés où les besoins d'assistance sont pris en charge prioritairement par les solidarités familiales. L'anthroponymie féminine révèle les structures familiales d'une société et permet de distinguer celles qui étaient ouvertes sur l'extérieur de celles qui, à l'inverse, s'organisaient autour de groupes familiaux élargis.

1. Les noms de la littérature

Dans son *Histoire symbolique du Moyen Age occidental*, publiée en 2004, Michel Pastoureau rappelait à juste titre que « pour bon nombre d’auteurs antérieurs au XIV^e siècle, la vérité des êtres et des choses est à chercher dans les mots », signalant au passage à quel point « ce que les linguistes modernes, à la suite de Saussure, appellent l’arbitraire du signe, est étranger à la culture médiévale »⁶⁴⁷. Le nom est symbolique et porteur d’idéaux. Michel Pastoureau explique comment l’anthroponymie littéraire est à la fois le reflet et le modèle de la réalité⁶⁴⁸. Il déplore cependant l’absence d’enquêtes systématiques sur l’anthroponymie de la légende arthurienne et encourage donc la réalisation d’études quantitatives de grande ampleur qui permettraient d’apporter « des informations neuves concernant différentes questions chères à l’anthropologie historique : la diffusion des modèles culturels, les structures de la parenté, le culte des saints, l’attitude de l’Église face à l’anthroponymie »⁶⁴⁹. Je me propose d’apporter ici quelques éléments de réponse.

A partir des registres de baptêmes antérieurs à 1600, j’ai établi à l’échelon breton des statistiques portant sur un corpus de plus de vingt mille noms de baptême masculins, attribués dans le territoire du département actuel des Côtes d’Armor aux XV^e et XVI^e siècles⁶⁵⁰. Je récapitule ci-dessous les données relatives aux noms des héros des chansons de geste (tableau 50) et à ceux des héros des romans arthuriens (tableau 51).

Tableau 50 : Les noms des héros des chansons de geste dans les registres de baptême des Côtes d’Armor antérieurs à 1600

Noms	Nombre	En %
Guillaume	1673	8,10%
Hamon	14	0,07%
Huon	1	0,005%
Olivier	822	3,98%
Roland	564	2,73%

⁶⁴⁷ Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Seuil, 2004, p. 14

⁶⁴⁸ *Id.*, « Jouer au roi Arthur, Anthroponymie littéraire et idéologie chevaleresque », p. 296.

⁶⁴⁹ *Id.*, p. 296, 297, 305. Depuis la publication de cet ouvrage de Michel Pastoureau, on peut signaler la parution de l’étude de Florence Plet-Nicolas, *La création du monde. Les noms propres dans le roman de Tristan en prose*, Paris, Champion, 2007, et celle d’Adeline Latimier-Ionoff, *Lire le nom propre dans le roman médiéval : onomastique et poétique dans le roman arthurien tardif en vers*, Thèse de doctorat en littérature française, soutenue à l’Université de Rennes 2 le 1^{er} décembre 2016, mais il s’agit encore d’approches essentiellement littéraires.

⁶⁵⁰ Ces statistiques ont été élaborées à partir des relevés de baptêmes antérieurs à 1600 enregistrés dans la base de données du *Centre généalogique des Côtes d’Armor*. Les données sont principalement du XVI^e siècle.

Tableau 51 : les noms des héros arthuriens
dans les registres de baptême des Côtes d'Armor antérieurs à 1600

Noms	Nombre	En %
Arthur	40	0,19%
Galaad	0	
Galehaut	0	
Gauvain	0	
Lancelot	29	0,14%
Perceval	26	0,13%
Tristan	13	0,06%

Je reviendrai plus loin sur l'analyse de ces statistiques mais elles permettent déjà de relativiser la popularité des différents répertoires. Trois noms popularisés par les chansons de geste (*Guillaume*, *Roland* et *Olivier*) bénéficiaient d'une faveur importante auprès des Bretons aux XV^e et XVI^e siècles. Les *noms arthuriens* ne représentaient quant à eux qu'une part infime des attributions. On peut constater que le corpus des noms à forte connotation littéraire se limite finalement à une petite douzaine de noms, ce qui est tout à fait insignifiant par rapport à l'immense corpus anthroponymique de la littérature médiévale.

Quelles étaient les relations entre l'anthroponymie littéraire et la nomination aux XV^e et XVI^e siècles ? Cette question doit être examinée sous deux angles différents mais complémentaires. Il s'agit d'une part de voir dans quelle mesure le répertoire courant des noms de baptême a subi l'influence des noms popularisés par la littérature. Il s'agit d'autre part de vérifier si, dans la littérature, les personnages portaient des « noms réels », c'est-à-dire empruntés aux répertoires onomastiques de leur époque, ou s'ils portaient des « noms inventés », nés de l'imagination de leurs auteurs. Dans le premier cas, la connotation littéraire du nom est évidemment bien moins forte que dans le second. L'exemple type est celui du nom *Guillaume* qui bénéficiait déjà d'une diffusion importante dans certaines régions au XI^e siècle⁶⁵¹. Dans ce cas, le prestige du héros des chansons de geste apporte une connotation supplémentaire au nom mais la popularité de celui-ci dans les classements de noms de baptême n'est pas fondamentalement liée à sa connotation littéraire.

Le constat de la faveur des nommeurs des XV^e et XVI^e siècles pour plusieurs noms issus des répertoires des chansons de geste ou des romans arthuriens oblige à ne pas restreindre l'analyse aux seuls ouvrages rédigés pendant la Renaissance mais à l'étendre à l'ensemble de la littérature

⁶⁵¹ Cf. les différentes statistiques présentées dans le tome 1 de la collection *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*.

composée au Moyen Age classique (XI^e-XIII^e siècles). J'examinerai donc successivement l'anthroponymie générale des *chansons de geste* puis celle des *romans courtois* avant d'aborder l'anthroponymie des œuvres littéraires du Moyen Age finissant et de la Renaissance. Ce sera l'occasion également d'analyser plus généralement les pratiques nominatives et les représentations du nom dans les œuvres de fiction en repérant, le cas échéant, les modalités de la dation des noms, de leur pluralité et de leur motivation. Michael Mitterauer a observé l'essor de certains *noms princiers* (*Robert, Hugues, Guillaume, Richard, Bernard, Raimond*) et celui de certains *noms de saints* à partir du X^e siècle. Selon ce chercheur, cette évolution serait liée au développement des relations vassaliques : l'attribution de ces noms exprimerait une demande de protection spécifique, adressée au prince référent dans le premier cas, au saint invoqué dans le second cas⁶⁵². L'analyse des textes littéraires ne semble pas valider cette hypothèse.

En guise de préambule à ce chapitre sur les noms de la littérature, il m'a paru utile de rappeler l'importance du *droit nom* dans les représentations médiévales et d'éclairer ce concept fondamental par une présentation sommaire du *vrai nom* dans les sociétés traditionnelles contemporaines.

1.1. Le droit nom

Cette expression court à travers toute la littérature médiévale et on touche avec elle aux domaines de l'apparence et de l'intime. De la révélation du *droit nom* d'Enide dans *l'Erec et Enide* de Chrétien de Troyes dans les années 1170⁶⁵³ au traité sur *La droite imposition des noms* de Pontus de Tyard en 1590⁶⁵⁴, le *droit nom* est un concept qui dépasse largement la simple désignation de l'identité d'un individu. Si tel était le cas, la seule utilisation du mot « nom » suffisait amplement. L'adjonction du qualificatif atteste d'abord de la *droiture*, c'est-à-dire de l'exactitude du nom proclamé ; en second lieu, il implique que l'individu ainsi dénommé peut avoir d'autres noms qui en l'occurrence seraient moins *droits*. On ne peut comprendre pleinement la perception du nom

⁶⁵² Michael Mitterauer, « Une intégration féodale ?... », art. cit., p. 295-311.

⁶⁵³ Dans le roman *d'Erec et Enide*, la révélation du nom de l'héroïne n'intervient en effet qu'au vers 2026 : « *Quant Erec sa fame reçut / Par son droit non nommer l'estut / Qu'autremant n'est fame esposee / Se par son droit non s'est nommee / Ancor ne savoit nns son non / Lors premierement le sot on / Enide ot non an baptestire* » (éd. Foerster, v. 2025-2031). Après avoir maintenu ses auditeurs dans le secret pendant toute la première partie du roman, l'auteur dévoile le nom de la future épouse d'Erec avec beaucoup de solennité. L'emploi à deux reprises de l'expression « droit nom » signifie que le nom d'Enide lui convient parfaitement. Pour quelle raison ? Vraisemblablement parce qu'il suggère une analogie avec le nom d'Énée. Dans le roman de Virgile, Énée est empêché par Didon de réaliser son devoir ; dans le roman de Chrétien de Troyes, c'est Enide qui empêchera Erec de remplir son devoir de chevalerie.

⁶⁵⁴ Pontus de Tyard, *Œuvres complètes*, sous la direction d'Éva Kushner, t. 7, *La droite imposition des noms (De recta nominum impositione)*, Texte établi et traduit par Jean Céard, Paris, Champion, 2007.

aux XV^e et XVI^e siècles sans mesurer la portée de cette notion qui n'est pas si anodine qu'elle pourrait paraître⁶⁵⁵.

De quel droit nom parle-t-on ?

Dans les textes les plus anciens, le *droit nom* désigne le *nom de baptême*. La remarque de Chrétien de Troyes dans *Erec et Enide* est sans ambiguïté : le *droit nom* d'Enide est celui qu'elle avait reçu au baptistère (vers 2027). C'est également au baptême que Gligois reçut son *droit nom* : « *Quant il fu de fons baptisiéz / par droit non Glygloiz le nommerent* »⁶⁵⁶.

Le *droit nom* se distingue ainsi du *surnom* personnel, à savoir l'autre nom utilisé pour désigner l'individu et qui tient lieu fréquemment de nom d'usage. Nous lisons ainsi dans le roman de Merlin que le *droit nom* du roi Pandragon était *Aurelius Ambrosius* : « *Pandragon [le roi, que li Anglois apeloient par son droit nom de batesme Aurelius Ambrosius]* »⁶⁵⁷. Dans le *Conte du Graal*, le chevalier interpellé par le jeune Perceval lui demande avec insistance son *droit nom* mais il l'ignore encore et ne peut lui donner que les termes d'adresse affectueux par lesquels il se reconnaît : *Beau fils, Beau frère, Beau sire*⁶⁵⁸...

Dans le *Lancelot en prose*, la mère de Galaad « *avoit non Amite en sornom et en son droit non Helizabel* »⁶⁵⁹. Dans le même ouvrage, l'auteur précise à propos de son héros qu'il « *avoit non Lancelos en sournon, mais il avoit non en baptesme Galaaz* »⁶⁶⁰.

Saint Ouen, conseiller de Dagobert au VII^e siècle, est connu sous deux appellations homophoniquement proches mais néanmoins distinctes : *Audoenus* (*Oains* en français du XIII^e siècle) et *Dado*. Un passage de la *Vie de saint Eloi*, dont il est l'auteur, indique qu'il se nommait

⁶⁵⁵ Voir sur le sujet Dominique Lagorgette, « La vérité du nom : métadiscours sur le droit nom, métadiscours sur l'origine ? », *Bien Dire et Bien Aprandre*, 2005, n° 23 [« Le Vrai et le Faux au Moyen Age »], p. 277-293.

⁶⁵⁶ *Le roman de Gligois, récit arthurien du XIII^e siècle*, édition critique par Jacques-Charles Lemaire, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2005, p. 16 (v. 6-7). Voir aussi Simonetta Bianchini, « *Interpretatio nominis e pronominatione nel Cligès di Chretien de Troyes* », *Vox Romanica*, n° 61, 2002, p. 181-221 [p. 184, note 13].

⁶⁵⁷ *Merlin, roman en prose du XIII^e siècle*, édité par Gaston Paris et Jacob Ulrich, t. 1, Paris, Didot, 1886, p. 85.

⁶⁵⁸ « *Mes or te pri que tu m'anseignes / par quel non je t'apelerai.*

- *Sire, fet il, jel vos dirai / j'ai nom Biax Filz.*
- *Biax Filz as ores ? / Je cuit bien que tu as ancores / un autre non.*
- *Sire, par foi / j'ai non Biau Frere.*
- *Bien t'an croi / mes se tu me vials dire voir / ton droit non voldrai savoir.*
- *Sire, fet il, bien vous puis dire / qu'a mon droit non ai non Biau Sire.*
- *Si m'aïst Dex, ci a biau non. / As an tu plus ?*
- *Sire, je non / ne onques certes plus n'an oi ».*

Il s'agit d'une variante du manuscrit AL, après le vers 334, dans Chrétien de Troyes, *Le conte du Graal ou le roman de Perceval*, édition du manuscrit 354 de Berne, traduction critique, présentation et notes de Charles Méla, Le livre de poche, 1990, p. 48.

⁶⁵⁹ *Lancelot, roman en prose du XIII^e siècle*, édition critique par Alexandre Micha, t. 7, Genève, Droz, 1980, p. 60 (chap. VIIIa, § 8). On trouvera dans l'Appendice de multiples variantes pour ce passage (p. 462-476) : le *droit nom* de la reine est parfois *Helizabel, Eliabel, Heliabel, Elyabel, Elazabel, Elizabel* ou *Elizabet*, et son *surnom* est noté *Amide, Enide, Amude, Ande* ou *Emide*.

⁶⁶⁰ Cf. *infra*, p. 311.

Audoenus mais qu'il était appelé *Dado*⁶⁶¹. Ce dernier nom était vraisemblablement son nom d'usage et c'était celui qu'il utilisait pour signer ses diplômes⁶⁶². La *Vie de saint Eloi* rédigée au XIII^e siècle confirme que son *droit nom* était *Oains* : « *En droit nom ert nommés Oains / Dado fu ses surnoms* »⁶⁶³.

Dans les *Évangiles*, saint Mathieu est parfois désigné sous le nom de *Lévi* dans l'épisode qui raconte son appel par Jésus, alors qu'il se tenait assis au lieu du péage⁶⁶⁴. Dans l'évangile de Marc, on le nomme « *Levi, fils d'Alphée* » et dans l'évangile de Luc « *un péager nommé Lévi* ». Dans l'évangile qui lui est attribué, Mathieu ignore toutefois ce nom et parle d'un « *homme assis au lieu du péage, nommé Mathieu* ». Calvin résolvait ce paradoxe en distinguant le *droit nom* primitif de l'apôtre et un nom d'emprunt qu'il aurait choisi en raison de sa profession : « *Quant à ce que S. Marc et saint Luc le nomme Lévi, il est aisé à veoir que c'estoit son droit nom par lequel les gens du pays l'appeloient ; mais pource qu'ils estoit Péager, cela fut cause qu'il print aussi un autre nom estranger* »⁶⁶⁵.

On constate que l'expression *droit nom* est fréquemment employée pour divulguer un nom peu connu ou peu usité dont on atteste cependant la primauté. Il serait toutefois inapproprié de parler de « *vrai nom* » ou de « *nom véritable* » car les autres noms n'en sont pas moins authentiques. Le *droit nom* est caractérisé par son antériorité et sa prééminence.

Au XVI^e siècle, la définition de l'expression *droit nom* évolue et désigne quelquefois le groupe nominal complet composé du *nom* et du *surnom* désormais figé et transmissible de génération en génération⁶⁶⁶. Une anecdote rapportée par Philippe de Vigneulle dans *Les cent nouvelles nouvelles* apporte à cet égard de précieux renseignements sur les représentations anthroponymiques au tout début du siècle. L'histoire est celle de Jaquemette venue à Metz voir un receveur pour régler un litige financier. Arrivée en ville, elle en oublie le nom de son receveur et passe la moitié de la journée à trotter d'une rue à l'autre pour le chercher. Il faut dire que l'homme était connu sous deux dénominations différentes : « *communément ou l'appelloit Pierson de Boulegnei, mais son droict nom et comme il se escripvoit estoit Pierson Robatte, et venoit ce*

⁶⁶¹ « *Elegerunt autem cum eo et Audoenum sodalem ejus, qui vocabatur Dado, ut praeesset Ecclesiae Rotomagensi* ». Cité par Léopold Pannier, *La noble-maison de Saint-Ouen*, Paris, Franck, 1872, p. 28.

⁶⁶² *Ibid.*

⁶⁶³ Achille Peigné-Delacourt, *Les miracles de saint Éloi, poème du XIII^e siècle*, Paris, Aubry, 1859, p. 23

⁶⁶⁴ Comparer *Matthieu*, chap. 9, v. 9 ; *Marc*, chap. 2, v. 14 et *Luc*, chap. 5, v. 27.

⁶⁶⁵ Jean Calvin, *Commentaires sur le Nouveau Testament*, t. 1, Paris, Meyrueis, 1854, p. 225-226.

⁶⁶⁶ Un passage du poème *L'enfer*, composé par Clément Marot pendant son séjour dans les prisons du Châtelet en 1526, confirme l'intégration du surnom au « *droit nom* ». Au juge qui l'invite à décliner son identité, le poète répond en jouant sur les mots : « *Mon droit nom je ne te veux point taire [...], car tu es rude, et mon nom est Clément [...], Quant au surnom, aussi vrai qu'Évangile / il tire à cil du Poète Virgile / jadis chéri de Mécenas à Rome / Maro s'appelle, et Marot je me nomme* ». Le nom complet de Virgile était *Publius Vergilius Maro*. Cf. Clément Marot, *Œuvres poétiques*, édition G. Defaux, Paris, Bordas, t. 2, 1993, p. 29.

surnom de son père, qui estoit cousturier »⁶⁶⁷. Jaquemette avait vaguement gardé en mémoire la connotation vestimentaire du surnom du receveur et s'avisait qu'il devait s'appeler *Chaussette*, et c'est ainsi qu'elle courut la ville à s'enquérir du domicile d'un certain *Pierson Chaussette*, désespérément introuvable.

Philippe de Vigneulles nous précise que le surnom de Pierson lui venait de son père qui était couturier, vraisemblablement parce qu'il confectionnait des *robattes*. Ce n'est pas assuré mais la tournure de phrase de l'auteur laisse penser que *Robatte* était le surnom personnel du père et qu'il n'est devenu héréditaire qu'à la génération de son fils Pierson, ce qui tendrait à confirmer les observations de Patricia Marchais sur le caractère tardif de la fixation des surnoms dans le Messin⁶⁶⁸.

Philippe de Vigneulles fait par ailleurs un *distinguo* très net entre la dénomination d'usage, employée à l'oral, et le *droit nom*, dénomination utilisée à l'écrit : « *Pierson de Boulignei, lequel, comme dit est, se appeloit par escript Pierson Robatte* ».

La sémantique du droit nom

Du point de vue sémantique, le *droit nom* est également riche de significations. Dans la mentalité médiévale, il existe une présomption permanente de l'adéquation originelle des noms aux choses désignées, et, en ce qui concerne les personnes, la présomption que le nom propre d'un individu est lié à son essence même ou à son destin. La conviction profonde de la réalité de ce lien ontologique impose à toute personne d'agir en conformité avec l'étymologie de son nom, au sens médiéval du terme⁶⁶⁹. Dans le *Songe du Vieux Pèlerin*, Philippe de Mézières fait ainsi dire à la *reine Vérité* que « celui qui y réfléchit bien, celui-là doit se dire qu'en fonction de la signification et de la vertu de mon nom, je ne peux pas, je ne dois pas faire autre chose que ce que ma divine balance m'indique chaque jour »⁶⁷⁰. Parmi la multiplicité des appellations, surnoms, diminutifs ou autres noms d'usage que pouvaient recevoir un individu, le *droit nom* n'est pas le nom qui reflète 'le mieux' l'adéquation de la personne à son être profond, il est précisément celui qui exprime pleinement cette adéquation. À la suite d'Isidore de Séville⁶⁷¹, de nombreux auteurs du bas Moyen

⁶⁶⁷ Philippe de Vigneulles, *Les cent nouvelles nouvelles*, éditées par Charles H. Linvingston, Genève, Droz, 1972, p. 322. L'ouvrage avait été publié pour la première fois en 1505.

En Lorraine, le nom *robatte* désignait une petite robe à longues manches. Cf. Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, t. 7, Paris, 1892, p. 211.

⁶⁶⁸ Cf. *supra*, p. 42.

⁶⁶⁹ Au sens moderne du terme, l'*étymologie* est l'étude scientifique de la filiation d'un mot. Au sens médiéval, l'*ethymologia* est pour Pierre Guiraud « une figure qui consiste à imaginer des caractères, des situations, des événements en jouant sur la forme des noms [...]. [Elle] se contente d'établir un rapprochement entre deux noms et ensuite d'inventer, de trouver, une situation qui le justifie ». Pierre Guiraud, « Étymologie et *ethymologia* (motivation et rétro-motivation) », *Poétique*, n° 11, 1972, p. 405-406.

⁶⁷⁰ Philippe de Mézières, *Songe du Vieux Pèlerin*, traduit de l'ancien français par Joël Blanchard, Pocket, 2008, p. 320 (chap. 60). L'ouvrage a été composé à la fin du XIV^e siècle, vers 1389.

⁶⁷¹ Cf. *supra*, p. 22.

Age et de la Renaissance se sont efforcés de trouver dans l'étymologie d'un nom le caractère intrinsèque de la personne. À la fin du Moyen Age, à une époque où la langue française éclipse désormais le latin, le *droit nom*, celui qui exprime l'essence de l'être ou de la chose, ne peut être dans l'esprit des auteurs français qu'un nom existant dans une langue ancienne, généralement le grec ou le latin. Philippe de Mézières explique le nom de *Charles* de cette façon et détermine par analogie la destinée du roi Charles VI :

« Je treuve par droit nom de baptesme que tu es appelle Lumiere : car Charles en Latin, qui est Karolus, selon son interpretaction vault autant a dire comme cara lux, chere lumiere.

- He, dist la royne, quelle belle interpretaction ! Tu doys estre doncques non tant seulement lumiere mais treschiere et amee lumiere, voyre a ton peuple, qui jusques cy est ale en tenebres par deffault de lumiere »⁶⁷².

Le *droit nom* est par défaut le nom qui a été composé dans la langue originelle. Ceci s'applique aux noms propres des personnes, mais aussi aux toponymes. En 1544, Gemma Frison publie en français la *Cosmographie ou description des quatre parties du Monde* à partir d'un ouvrage rédigé initialement en latin par Pierre Apian. Il précise à ses lecteurs que « plusieurs villes et places nont point leur droict nom en François, nous les avons mis en Latin, et la ou nous avons trouve le droict nom François, nous l'y avons mis aussi »⁶⁷³.

Les plantes ont de même un *droit nom*, c'est généralement le « nom savant » composé en grec ou en latin, par opposition au « nom vulgaire » utilisé en français. Dans *L'histoire des plantes* publiée en français en 1558, Léonart Fuchs se désole de ne pas connaître le droit nom de la *scabieuse* :

« Je confesse pareillement que je ne say de quel nom ceste herbe dut appellee des Grecz [...]. Le vulgaire la nomme Scabiosa, du quel nom il nous faudra user, tant que son droict nom soit bien trouvé. Or est il tres evident qu'elle ha esté appellee

⁶⁷² Philippe de Mézières, *Songe du viel pelerin*, édité par Joël Blanchard, avec la collaboration d'Antoine Calvet et de Didier Kahn, Genève, Droz, 2015, chap. 189. Sur ce passage, voir Alessia Marchiori, « Forger fins besans », *Le songe du Vieil Pelerin de Philippe de Mézières : projet sotériologique et pouvoir de l'écriture à la fin du XIV^e siècle*, thèse de doctorat soutenue à l'Université de Vérone le 28 mars 2014, édition en ligne, p. 152.

⁶⁷³ *Cosmographie ou description des quatre parties du Monde, escrite en latin par Pierre Apian*, corrigée et augmentée par Gemma Frison, édition de 1581, p. 72.

Scabiosa, ou pour la rudesse et aspreté de l'herbe, ou par ce qu'elle porte medecine à la galle. Ce que la diction Psora semble donner a entendre »⁶⁷⁴.

Lorsque l'on attribue à un mot une origine française, le *droit nom* est sa forme primitive. Dans sa définition du terme *Vasselage*, Jean Nicot indique ainsi que « *le droict nom seroit Vassalage (car il vient de Vassal, comme Passage, de Pas, et Hommage, de Homme)* »⁶⁷⁵.

En dépit de leur diversité, les situations rencontrées offrent quelques points communs irréductibles : le *droit nom* est le nom d'origine, celui qui est censé renfermer la quintessence de la personne ou de la chose nommée, par rapport aux autres noms, noms d'usage attribués par la communauté ; le premier relève de l'intime et est souvent méconnu, les seconds sont populaires mais de moindre valeur.

Le « vrai nom » dans les sociétés traditionnelles

L'analyse comparatiste prend ici tout son sens. Dans la mesure où l'on observe dans les sociétés occidentales de la fin du Moyen Age et dans les sociétés traditionnelles contemporaines des pratiques nominatives identiques, nous pouvons supposer des motivations similaires selon le principe « à un même effet, une même cause »⁶⁷⁶. En l'occurrence, l'intérêt du comparatisme est d'apporter un éclairage fiable et pertinent sur les motivations des pratiques du Moyen Age finissant et de la Renaissance, rarement exprimées dans nos sources. Il se trouve que l'une des principales spécificités des sociétés traditionnelles contemporaines, tant asiatiques qu'africaines, est la multiplicité des noms portés par un même individu. Dans l'Ouest africain par exemple, chacun est généralement connu sous deux noms différents, voire trois et parfois jusqu'à cinq⁶⁷⁷. Tous ces noms remplissent des fonctions différentes mais l'un d'entre eux se distingue néanmoins nettement des autres, celui que l'on qualifie parfois de « vrai nom » ou de « nom en propre »⁶⁷⁸.

⁶⁷⁴ Leonart Fuschs, *L'histoire des plantes, nouvellement traduit du Latin en François*, Lyon, Rouille, 1558, p. 488.

⁶⁷⁵ Jean Nicot, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, t. 2, 1606.

⁶⁷⁶ Sur les principes et les méthodes de l'analyse comparatiste, cf. *supra*, p. 35.

⁶⁷⁷ Cf. B. Holas, « Remarque sur la valeur sociologique du nom dans les sociétés traditionnelles de l'Ouest africain », *Journal de la Société des Africanistes*, 1953, t. 23, p. 79 ; Geneviève Calame-Griaule, « *Le Malchanceux*, conte dogon », *Cahiers de Littérature Orale*, 2006, n° 59-60 [« Des noms et des personnes »], p. 116.

⁶⁷⁸ Dans une présentation synthétique des pratiques anthroponymiques du Sud-Est asiatique, Josiane Massard-Vincent et Simone Pauwels constatent la diversité des expressions utilisées de part et d'autre et avouent que « la pluralité des noms – dans la synchronie et au fil du cycle de vie – relevée partout dans les sociétés, jointe aux difficultés terminologiques pour les décrire qui en découlent, ont constitué pour nous un casse-tête. Bien que désirant amorcer, par-delà les limites de l'Asie du Sud-Est, un dialogue au moyen d'une terminologie commune, nous avons craint de distordre ou de gommer les spécificités ethniques au nom de l'harmonisation ». J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est, Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, p. 9, n. 5.

Barnard Vernier a observé que « chez les Gouin de Haute-Volta, chacun reçoit trois types de noms : un nom de clan, puis un ou plusieurs noms dits « de peine » et un nom d'ancêtre »⁶⁷⁹. Plus généralement, Jacques Fédry distingue en Afrique « trois grandes catégories : nom reprenant celui d'une autre personne, décédée ou vivante ; noms de circonstance en référence à une donnée de la naissance ; noms-messages, adressés à un destinataire invisible et/ou à l'entourage »⁶⁸⁰.

Dans de nombreuses sociétés l'enfant peut recevoir un *nom ethnique* et un *nom religieux* : au Rwanda, le bébé reçoit toujours un nom chrétien et un nom rwandais, fréquemment en rapport avec les circonstances de la naissance ou de la vie des parents⁶⁸¹ ; à la Réunion, les enfants des familles hindoues portent généralement un nom hindou, choisi conjointement par l'officiant astrologue et les parents en fonction du thème astral, et un nom français déclaré à l'état civil⁶⁸².

En Asie du Sud-Est, le *vrai nom* est souvent définitif, à la différence des autres noms, parfois qualifiés de *descriptifs*, qui peuvent être provisoires ou éphémères⁶⁸³. Ces *noms descriptifs* regroupent les noms familiaux affectueux, mais aussi les sobriquets et les « noms-masques » à but prophylactique censés exercer un effet repoussoir contre les esprits⁶⁸⁴. Parce qu'on lui accorde beaucoup plus d'importance qu'aux autres, le *vrai nom* est toujours choisi avec soin dans l'idée de créer une harmonie entre le nom et son porteur. On pense qu'il peut exercer une influence sur la vie de l'enfant. Un témoin Toradja du Sulawesi affirme ainsi que « le nom est chargé de sens ou

⁶⁷⁹ Bernard Vernier, « Le pouvoir de nommer et ses effets de genre. Matériaux pour une anthropologie comparative », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2017, n° 45 [« Le nom des femmes »], p. 230. Le *nom de peine* peut avoir trait aux circonstances de la naissance, il peut aussi protéger l'enfant de la mort ou exprimer la tristesse, les préoccupations ou le mécontentement des parents.

⁶⁸⁰ Jacques Fédry, « Le nom, c'est l'homme. Données africaines d'anthroponymie », *L'Homme*, 2009/3, n° 191, p. 83. Dans l'ancien Congo Belge, les Louba possédaient trois noms : « le *nom intérieur*, de vie ou d'être ; le nom donné à l'occasion d'un *accroissement de force*, comme la circoncision ; et enfin, le *nom extérieur*, que le porteur choisit à son gré et abandonne quand bon lui semble ». Cité par B. Holas, *art. cit.*, p. 79.

⁶⁸¹ Danielle de Lame, « Enfants des ancêtres, enfants du monde. Les rituels rwandais de dation du nom, moments-clés d'intelligence sociale », dans Isidore Ndaywel è Nizem et al. (dir.), *Images, mémoires et savoirs*, Paris, Karthala, 2009, p. 428.

⁶⁸² Yolande Govindama, *Le monde hindou à La Réunion. Une approche anthropologique et psychanalytique*, Paris, Karthala, 2006, p. 98. On trouve des pratiques relativement similaires à l'île Maurice (*nom familial + nom religieux*) où vit une importante communauté de religion hindoue. Ces traditions y ont été importées par les premiers migrants originaires de l'Inde venus travailler dans les plantations. Voir Margaret Sinclair Stevenson, *Les Rites des deux-fois-nés*, Paris, Le Soleil Noir, 1982, p. 46-48.

⁶⁸³ J. Massard-Vincent et S. Pauwels, *op. cit.*, p. 9-10 ; Véronique Arnaud, « Longévité et ancêtres (Botel Tobago, Taiwan) », dans J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *op. cit.*, p. 62-67 ; Monique Jeudy-Ballini, « Homonymie et sobriquets. Le lien de nom dans une société de Nouvelle-Bretagne », dans J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *op. cit.*, p. 93 ; Jeannine Koubi, « Noms et classe sociale chez les Toradja de Sulawesi », dans J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *op. cit.*, p. 149 ; Christian Pelras, « Le système de dénomination individuelle des Bugis », dans J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *op. cit.*, p. 172. Pour l'Afrique, voir Cécile Leguy, « Noms de personne et expression des ambitions matrimoniales chez les Bwa du Mali », *Journal des africanistes*, n° 75-2, 2005 [en ligne] ; Mbonji Edjenguèlè et Paul Abouna, *L'onomastique en négro-culture : dits et non-dits*, Saint-Denis, Connaissances et Savoirs, 2018, p. 40.

⁶⁸⁴ Brigitte Renard-Clamargirand, « Le nom wewewa : jeu et enjeu (Sumba, Indonésie de l'Est) », dans J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *op. cit.*, p. 38

porteur de caractéristiques, il est une prière pour la survie d'un enfant »⁶⁸⁵. Un autre rajoute que grâce à son nom « l'enfant vivra, ne sera pas malade, ne connaîtra ni la faim ni la misère [...], il aura même une belle destinée »⁶⁸⁶. Jacques Fédry note qu'en Afrique « le nom comporte un aspect de programme ou de projet à réaliser, disons mieux : de promesse »⁶⁸⁷. Le nom contient un message et sa signification dépend de ce qu'il évoque pour les nommeurs et le porteur. Comme le soulignent J. Massard-Vincent et S. Pauwels, il semble que la connotation prime sur la dénotation⁶⁸⁸. La nomination emporte pour le porteur une obligation d'agir en conformité avec ce que son nom évoque ou signifie. Au Burkina Faso, « le porteur du nom se devait de correspondre de son mieux au message véhiculé par son nom en le valorisant par des actes, paroles et attitudes dignes »⁶⁸⁹.

Parce que la survie et le destin de l'enfant sont liés à son *vrai nom*, celui-ci doit être protégé pour ne pas porter atteinte à la vulnérabilité de son porteur. Chez les Bwa du Mali, le « nom du marigot » donné à la naissance correspond à la véritable identité de la personne et ne doit jamais être employé⁶⁹⁰. Dans d'autres sociétés, le *vrai nom* est fréquemment tenu secret ou connu d'un tout petit nombre de personnes⁶⁹¹.

L'ensemble de ces enquêtes et témoignages atteste de l'importance des concordances entre les représentations anthroponymiques médiévales et celles des sociétés traditionnelles contemporaines. Dans ces sociétés, le *vrai nom* est très similaire au *droit nom* des textes médiévaux : c'est le nom qui a la primauté sur tous les autres, celui qui exprime la quintessence de l'individu. En outre, à la différence des autres noms (noms affectueux, noms de tribu, surnoms, etc.) dont la fonction consiste principalement à intégrer l'enfant dans son milieu social (la famille, la communauté, le clan), la fonction essentielle du *vrai nom* est propitiatoire, il doit être bénéfique à son porteur.

⁶⁸⁵ Jeannine Koubi, *op. cit.*, p. 133.

⁶⁸⁶ *Id.*, p. 138

⁶⁸⁷ Jacques Fédry, *art. cit.*, p. 95. Voir aussi Alphonse Tierou, *Le nom africain ou langage des traditions*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1977 : « Pour l'Africain traditionnel, le Nom revêt, et est sensé posséder une importance et un pouvoir extraordinaire. Par conséquent, il considère son Nom comme le bien le plus beau et le plus riche de tout son patrimoine culturel » (p. 63) ; « Le Ouehi considère son nom comme son ombre, sa projection et un prolongement de lui-même dans le temps et l'espace [...]. Pour l'Africain, le Nom demeure le témoignage de sa réputation, de sa vie, son passeport pour l'immortalité : la société l'oubliera ou gardera de lui un souvenir vivace, uniquement en fonction de ce qu'il aura fait de son Nom durant son incarnation présente » (p. 65).

⁶⁸⁸ J. Massard-Vincent et S. Pauwels, *op. cit.*, p. 15.

⁶⁸⁹ Jacques Fédry, *art. cit.*, p. 96.

⁶⁹⁰ Cécile Leguy, *op. cit.*

⁶⁹¹ J. Massard-Vincent et S. Pauwels, *op. cit.*, p. 22 ; Geneviève Calame-Griaule, *art. cit.*, p. 117 ; Danielle de Lame, *art. cit.*, p. 428 ; Jacques Fédry, *art. cit.*, p. 80 ; B. Holas, *art. cit.*, p. 78.

1.2. Processus d'attribution de noms littéraires comme noms de baptême

Michel Pastoureau soulignait dans son étude sur l'anthroponymie littéraire que l'un des problèmes qu'il lui paraissait important d'élucider était celui de la fixation de la date à partir de laquelle les *noms arthuriens* étaient devenus de véritables noms de baptême et non plus de simples surnoms⁶⁹², adjoints aux noms de baptême par une locution du type *dit* ou *dictus*. À partir d'enquêtes précédemment menées sur un corpus important de sceaux médiévaux, il envisageait une diffusion relativement rapide des *noms arthuriens* dans les répertoires des noms de baptême, dès la seconde moitié du XIII^e siècle. Si cette transformation de noms littéraires en noms véritables était avérée pour cette époque, elle constituerait selon lui une étape importante dans le processus évolutif de l'anthroponymie occidentale, passée progressivement « d'un système patrimonial du nom transmis (c'est-à-dire marquant l'appartenance à un groupe, pris dans un stock limité de noms 'appartenant' à ce groupe, et dévolu selon des règles rigoureuses où les ascendances et les parrainages jouent un rôle essentiel), vers un système plus libre du nom choisi par les parents, soumis à la mode, au goût, voire à des considérations affectives, religieuses ou psychologiques plus étroitement personnelles »⁶⁹³. L'attribution de noms arthuriens comme noms de baptême passe cependant quelquefois par une phase de transition qui fait perdre au nom sa connotation littéraire exclusive. Il faut rappeler que la part des noms arthuriens était très faible dans les registres de baptême du XV^e et XVI^e siècle (cf. tableau 51, p. 280). On verra qu'elle était encore plus faible dans les documents du XIV^e siècle (tableau 53, p. 306). En outre, la mention dans une liste nominative d'un *nom arthurien* ne suffit pas à attester que ce nom était réellement le nom de baptême de l'individu, si le fait n'est pas corroboré par une inscription dans un registre de baptême. Il se peut en effet que l'individu soit cité par son seul nom d'usage, sans que soit utilisée dans ce cas une locution de type *dit* ou *dictus*. Je donne ci-dessous trois exemples qui permettent de comprendre comment, avant le XV^e siècle, un nom littéraire, à l'origine simple *surnom* personnel, pouvait devenir dans une famille un véritable *nom de baptême* au bout d'une ou deux générations.

Le premier cas est celui d'un certain « Morandas sire de Rouville, chevalier »⁶⁹⁴, mentionné dans un registre de comptes daté de 1378, mais absent de la généalogie de cette famille établie par le Père Anselme à la fin du XVII^e siècle. On y relève cependant à la même période un « Pierre Gougeul, dit Moradas, sire de Rouville, chevalier » et il y a tout lieu de croire qu'il s'agit du même

⁶⁹² Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, op. cit., p. 297

⁶⁹³ *Id.*, p. 297-299.

⁶⁹⁴ Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. 2, Paris, Osmont, 1746, col. 389.

individu⁶⁹⁵. *Moradas* est en fait le nom d'un personnage de plusieurs romans (*Floriant et Florette*) et chansons de geste (*Anseis de Cartage*), nommé quelquefois *Marados* ou *Moadras* (*Chanson d'Aspremont, Aliscans, Charroi de Nîmes, Enfances Vivien*, etc.)⁶⁹⁶. En ce qui concerne le sire de Rouville, il semblerait donc que son surnom s'était substitué à son nom de baptême comme nom d'usage⁶⁹⁷.

Dans une situation comme celle-ci, lorsque le surnom devient le nom d'usage principal, il arrive qu'un nom littéraire puisse être transmis ensuite comme nom de baptême authentique. Ce processus est bien attesté dans la généalogie de la maison royale de Dreux dont plusieurs représentants portèrent le nom de *Gauvain* aux XIV^e et XV^e siècles⁶⁹⁸. Le premier porteur, né vers 1330, fils de Jean 1^{er} de Dreux et de Marguerite de la Roche, avait en réalité reçu au baptême le nom de son grand-père paternel (Estienne de la Roche, seigneur de la Roche Moysan en Pont-Scorff) mais il hérita en même temps de son surnom comme l'avait découvert André du Chesne en 1631 : « *Tous ceux qui ont parlé de luy jusques à present l'ont appellé simplement Gauvain de Dreux. Mais j'ay aprins de quelques tiltres que son vray nom de baptesme estoit Estienne, auquel on adjousta celui de Gauvain, en mémoire d'Estienne de la Roche dit Gauvain, son ayeul maternel* »⁶⁹⁹. Estienne de Dreux, dit Gauvain, transmet par la suite son surnom comme nom de baptême à son troisième fils, Gauvain II de Dreux, mort à Azincourt en 1415. Il apparaît clairement que ce n'est pas le *nom littéraire* qui fut transmis au nouveau-né mais le nom du père. Dans le cas présent, le nom *Gauvain* possède naturellement une connotation chevaleresque par l'évocation du roman arthurien mais ce n'est pas la référence principale qui reste essentiellement familiale.

Un autre exemple est donné par Orderic Vital au tout début du XII^e siècle, lorsqu'il rapporte la venue en France du célèbre croisé Boémond de Tarente :

« Quand Boémond eut quitté Saint-Léonard-le-Noblet, où se trouve le tombeau du pieux confesseur, et qu'il y eut terminé ses prières, il parcourut pendant le Carême les villes et places fortes de France, et partout accueilli avec vénération, tant par le

⁶⁹⁵ Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. 8, 1733, 3^{ème} édition, Paris, Compagnie des libraires associés, p. 709

⁶⁹⁶ Charles de La Lande de Calan, *Les personnages de l'épopée romane*, Redon, Bouteloup, 1900, p. 70.

⁶⁹⁷ Dans cette même famille de Rouville, une montre de la noblesse tenue à la Ferté-Bernard en 1392 cite un *Tretrain de Rouville* et un *Nesmery de Rouville* (Hyacinthe Morice, *op. cit.*, col. 614). Les noms de ces chevaliers sont absents des répertoires habituels des noms de baptême. *Tretrain* est en fait l'une des multiples variantes du nom *Tristan* (*Tristam, Tristain, Tristran, Tritran*, etc.) et le nom *Nesmery* se rapproche quant à lui du nom d'*Aimeri de Narbonne* que l'on trouve dans plusieurs chansons sous les formes *Naimeri, Naymeri, Naimerit* ou autres.

⁶⁹⁸ André du Chesne, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, Cramoisy, 1631, p. 171-189.

⁶⁹⁹ *Id.*, p. 175

clergé que par le peuple, il racontait les divers évènements auxquels il avait assisté (...). Beaucoup de nobles personnages venaient le trouver, et lui présentaient leurs enfants qu'il tenait de bon cœur sur les fonts baptismaux, et auxquels même il donnait son nom [*cognomen*]. En effet, il avait été appelé Marc au baptême ; mais son père ayant entendu raconter dans une conversation enjouée le conte du géant Boémond, donna ce nom par plaisanterie à son fils. Ce nom [*nomen*] retentit ensuite par tout le monde, et fut honorablement connu par d'innombrables personnes dans les trois climats du monde ; il devint célèbre en France après avoir été presque inconnu à tous les Occidentaux. »⁷⁰⁰

Il convient certes de relativiser les exagérations d'Orderic mais l'exemple montre bien que l'attribution du nom de baptême passe fondamentalement par la transmission. Pour les nobles qui souhaitaient donner le nom de *Boémond* à leur fils, il n'était pas concevable qu'ils le fassent par eux-mêmes, sans le parrainage de Boémond lui-même. En outre, celui-ci, comme Étienne de Dreux, était connu par un nom d'usage qui était en réalité son surnom. Le *nom littéraire* du géant Boémond se diffusa ensuite dans le répertoire des noms de baptême en perdant une part importante de sa connotation primitive au profit de la référence au parrain homonyme.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, le développement important des *noms arthuriens* peut toutefois s'expliquer difficilement par de simples mutations « accidentelles » de surnoms littéraires en véritables noms de baptême. On assiste alors à une réelle faveur pour les noms littéraires, attribués directement comme noms de baptême, mais s'agit-il pour autant d'un passage du système des « noms transmis » à un système de « noms choisis » comme l'envisage Michel Pastoureau ? L'exemple de la nomination du dauphin Charles Orland en 1492 montre qu'il pouvait y avoir alors une aspiration des parents à choisir eux-mêmes les noms de leurs enfants en toute indépendance mais que la mise en œuvre de ce souhait restait difficile, même pour des parents royaux. Le récit de la nomination du premier fils de Charles VIII et d'Anne de Bretagne figure dans un registre de la Chambre des comptes, dans un acte daté du 13 octobre 1492, consigné trois jours après le baptême⁷⁰¹. Les parrains du Dauphin furent le duc d'Orléans et le duc de Bourbon, et la marraine la reine de Sicile (Jeanne de Laval). Le nom ne fut toutefois attribué par aucun d'entre eux mais par l'ermite calabrais François de Paule, conseiller spirituel du roi, désigné dans le registre par le qualificatif de « saint homme » : « *Ledit saint homme que le Roy durant le*

⁷⁰⁰ F. Guizot (éd.), *Histoire de Normandie, par Orderic Vital*, t. 4, Paris, Brière, 1827, p. 186

⁷⁰¹ *Histoire de Charles VIII, roi de France, par Guillaume de Jaligny et André de La Vigne et autres Historiens de ce temps-là [...]*, le tout recueilli par feu Monsieur Godefroy, Paris, Mabre-Cramoisy, 1684, p. 627-628. L'enfant était né trois jours plus tôt, le 10 octobre.

baptême tenoit par la main le nomma Charles Orland ». Les circonstances de l'attribution de ce nom de baptême peu courant ont été relatées dans le détail par le chroniqueur allemand Jérôme Münzer, qui fit halte au mois de mars 1495 au château d'Amboise, où se trouvait encore le Dauphin, âgé de trente mois. Il nous raconte comment François de Paule, qui résidait alors dans son couvent de Plessis-lès-Tours, fut informé de la naissance prochaine de l'enfant et comment il signifia au roi le nom qui devait lui être donné : « Hâte-toi de retourner auprès de ton roi, et dis-lui que demain à l'aurore il lui naîtra un fils dont le nom sera Roland »⁷⁰². Le nom suggéré par l'ermite calabrais était plus exactement *Orland*, pour *Orlando*, variante italienne du nom du héros de Roncevaux dans la *Chanson d'Aspremont*⁷⁰³. Le chroniqueur précise ici qu'Orland fut jadis « un prince catholique qui remporta la victoire sur les Calabrais et les Apuliens et connut dans toutes ses entreprises triomphe et prospérité ». Cette proposition fut toutefois fermement contestée par les grands seigneurs du royaume et c'est ce qui explique, nous dit Jérôme Münzer, pourquoi le baptême fut retardé de trois jours. Finalement, « l'enfant reçut un nom double, à savoir Roland Charles [Orland Charles], ce qui satisfaisait aussi bien le vœu de l'ermite que le désir des barons »⁷⁰⁴.

Cet épisode illustre à la fois l'évolution des mentalités à la fin du Moyen Age et la persistance des traditions séculaires. Il n'était pas convenable de donner à un enfant un nom inconnu, sans référent dans l'entourage proche, et encore bien moins le nom d'un personnage de fiction, fut-il celui d'un héros renommé. La solution de compromis adoptée – le nom double – confirme indirectement la rémanence du système du nom transmis. En outre, l'attribution exceptionnelle d'un nom choisi en dehors du stock anthroponymique conventionnel ne signifie pas un changement radical des pratiques nominatives. Le nouveau nom est intégré au stock anthroponymique courant et pourra alors se diffuser selon les modes de transmission habituels.

La véritable innovation est celle qui permet désormais d'attribuer à un enfant le nom d'un personnage fictif – héros de la littérature ou de la mythologie – même si l'initiative suscite encore une forte désapprobation. Cette nouvelle liberté onomastique se développe en France au cours du XV^e siècle et constitue une dérogation importante à la norme culturelle en usage qui voulait que l'on donnât aux enfants le nom d'une personne aimée et respectée, un nom « *par amour et en l'honneur de* » pour reprendre l'expression utilisée par l'auteur du *Lancelot en prose*⁷⁰⁵.

⁷⁰² Denise Péricard-Méa, *De Nuremberg à Grenade et Compostelle, Itinéraire d'un médecin allemand (août 1494 – avril 1495)*, Biarritz, Atlantica, 2009, p. 268. Le texte original en latin a été publié par E.-Ph. Goldschmidt, « Le voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France, 17 sept. 1494 – 14 avril 1495 », *Humanisme et Renaissance*, t. 6, n° 2, 1939, p. 198-220 [207].

⁷⁰³ Cf. Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII, le vouloir et la destinée*, Paris, Fayard, 1986, p. 158

⁷⁰⁴ Denise Péricard-Méa, *op. cit.*, p. 269. Le texte original : « *Proceres autem regni graviter ferebant infantulum tali nomine baptisari. Protractum est baptisime in terciū diem. Tandem baptisatus est et binomius vocatus, ut Orlandus Karolus, et sic satisfactum est voto heremite et desiderio procerum* ».

⁷⁰⁵ Cf. *infra*, p. 311.

1.3. Les noms de la littérature du XI^e au XIII^e siècle

1.3.1. Les héros des chansons de geste

L'anthroponymie des chansons de geste a été l'objet de nombreuses études depuis les années 1950 mais il n'existe pas encore d'ouvrage qui traite globalement de ce sujet⁷⁰⁶. Nous disposons cependant pour ces recherches de deux outils particulièrement précieux : la *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste*, publiée par Ernest Langlois en 1904⁷⁰⁷, et l'édition plus récente du *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste*, d'André Moisan⁷⁰⁸. Je me contenterai ici de contextualiser l'anthroponymie des chansons de geste dans le cadre des pratiques nominatives en usage dans les derniers siècles du Moyen Age.

Le système anthroponymique

En France, le système anthroponymique à deux éléments s'est mis en place progressivement entre le XI^e et le XII^e siècle, au moment même de la composition des premières chansons de geste⁷⁰⁹. Dans les documents historiques du début du XI^e siècle, les individus étaient encore généralement désignés par un seul nom, quelquefois accompagné d'une *désignation complémentaire* (titre ou fonction, nom de lieu, filiation) et plus rarement d'une *dénomination complémentaire* (sobriquet ou autre nom de personne). Dans le Vendômois, Dominique Barthélemy distingue deux étapes majeures : l'apparition des surnoms vers 1030⁷¹⁰, puis une période de brouillage aux abords de 1100 où l'on passe d'un système à deux noms (*X dit ou surnommé Y*) à un système de nom double, période « durant laquelle [les qualificatifs] *nomen* et *dictus* s'appliquent indifféremment à l'un ou l'autre des deux noms tandis que se rencontrent, pour un même homme, deux ou trois

⁷⁰⁶ Il serait trop long de donner ici les références de ces multiples études qui ne portent souvent que sur les noms de personnages emblématiques, ou sur l'onomastique d'une œuvre particulière, fréquemment dans le cadre d'une présentation générale de l'œuvre. Pour une première approche superficielle, je renvoie à Patrice Beck, « Discours littéraires sur l'anthroponymie (VI^e-XVI^e siècles) », dans Patrice Beck (dir.) *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, tome IV, op. cit.*, p. 121-161.

⁷⁰⁷ Ernest Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, Paris, Bouillon, 1904

⁷⁰⁸ André Moisan, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz, 1986

⁷⁰⁹ Sur la « genèse » du système anthroponymique à deux éléments, je renvoie notamment au premier tome des études du groupe d'Azay-le-Ferron publié en 1990 et plus particulièrement à celle de Dominique Barthélemy, « Vendômois : le système anthroponymique (X^e – milieu XIII^e siècles), dans Monique Bourin (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Publications de l'Université de Tours, t. 1, 1990, p. 35-60.

⁷¹⁰ Voici à titre d'exemple la liste des signataires d'une charte rédigée au château de Meulan (Yvelines) en 1030 : *Henricus Dei gratia Francorum rex, Roberti Northmannorum ducis, Walteri Statuelli, Sansonis de Turri, Arnulfi prepositi, Walteri filii Beboni, Gozelini prepositi, Vuidonis, Genselini, Adonis, Ivonis de Archnilo, Odonis Morel, Rainardi sineschal, H. et Zelini clerici, Hildegarii thesaurarii, Drogonis comitis, Walteri filii ejus*. J.-J. Vernier, *Chartes de l'abbaye de Jumièges*, Paris, Picard, t. 1, 1916, p. 50.

dénominations ou désignations différentes »⁷¹¹. À la fin du XII^e siècle, le système anthroponymique à deux éléments se stabilise, sans que les surnoms aient acquis pour autant un caractère définitivement héréditaire⁷¹².

Les auteurs des chansons de geste ne se soucient guère des évolutions du système de nomination et l'on ne perçoit pas de changement notable entre la présentation des compagnons d'armes de Charlemagne dans la *Chanson de Roland*, composée à la fin du XI^e siècle⁷¹³, et celle des douze larrons de la chanson d'*Aiol*, cités dans la seconde partie de cet ouvrage composée au début du XIII^e siècle⁷¹⁴ : dans les deux textes, les individus sont désignés selon les usages du début du XI^e siècle, c'est-à-dire essentiellement par leur nom propre auquel est quelquefois adjoint un complément de désignation. Les narrateurs maintiennent leur auditoire dans un univers onomastique associé à l'imaginaire de l'époque carolingienne.

Les auteurs de chansons de geste empruntent fréquemment les noms de leurs personnages à un répertoire assez caractéristique. Qu'il s'agisse de noms réels ou de noms inventés, ils sont facilement reconnaissables, soit parce qu'ils ont déjà été attribués à d'autres personnages de chansons antérieures, soit parce qu'ils s'accordent à la typologie onomastique habituelle des chansons de geste. L'univers onomastique de ces chansons se distingue ainsi assez nettement de celui des romans arthuriens et n'a rien à voir avec celui des farces et des pièces de théâtre. Ceci n'empêche toutefois pas les références transversales et il n'est pas rare qu'un auteur de chanson évoque pour son auditoire la bravoure d'Arthur ou les amours de Tristan et Yseult. Les références internes à l'univers des chansons de geste sont également courantes et renvoient à des « personnages référentiels » déjà connus des auditeurs⁷¹⁵. En outre, la « matière de France » se répartit en trois cycles épiques majeurs dans lesquels interviennent en permanence les mêmes personnages : la *Geste du Roi* avec la *Chanson de Roland* pour noyau, la *Geste de Garin de*

⁷¹¹ Dominique Barthélemy, *id.*, p. 38.

⁷¹² Cf. *supra*, p. 41-43. L'évolution du système anthroponymique peut être illustrée par une liste de signataires d'une chartre de l'abbaye de Jumièges, rédigée dans les années 1172-1178 : *Robertus de Ansgervilla, Robertus Sanson, Hugo de Urticato, Alanus de Falesia, Reigner Burdon, Girardus de Meisnillo, Gilo de Baillolo*. J.-J. Vernier, *id.*, t. 2, 1916, p. 22.

⁷¹³ « *Le duc Oger e l'arcevesque Turpin / Richard li velz e sun nevoid Henri / E de Gascoigne li proz quens Acelin / Tedbald de Reins et Milun sun cusin / E si i furent e Gerers et Gerin / Ensembl' od els li quens Rollant i vint / E Oliver, li proz et li gentilz* » (v. 170-176). *La Chanson de Roland*, publiée d'après le manuscrit d'Oxford et traduite par Joseph Bédier, Paris, Piazza, 1922, p. 14.

⁷¹⁴ *Aiol, chanson de geste*, publiée d'après le manuscrit unique de Paris, par Jacques Normand et Gaston Raynaud, Paris, Didot, 1877, p. 194 : « *Cil ot a non Gonbaus, li quivers renoiés / qui par grant traison s'estoit fait roengiés / Morans et Allivins et li glous Galiens / Constans et Gonsellins et Ricier et Rahiers / Flohars de Vallieuré et Hagenon d'Orliens / Clarenbaus de Valbrune, Corson de Valrahier* » (vers 6665-6670). Traduction par Alain Gaubert, en ligne sur le site http://www.alaingaubert.fr/Site_AIOL_1-4000/ACCUEIL_AIOL.html [consulté le 10 mars 2019] : « *Celui-ci s'appelle Gonbaut, une canaille renégate / qui fut banni pour haute trahison / Moran, Allivin et la canaille Galien / Constant et Gonsellin, Ricier et Rahier / Flohar de Vallieuré et Hagenon d'Orléans / Clarembau de Valbrune, Corson de Valrahier* ».

⁷¹⁵ Cf. Vanessa Obry, *Et pour ce fu ainsi nommée. Linguistique de la désignation et écriture du personnage dans les romans français en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 2013, p.38.

Monglane dont le héros majeur est Guillaume d'Orange, et la *Geste de Doon de Mayence* dont la principale caractéristique est de mettre en scène des héros révoltés contre le roi ou l'empereur⁷¹⁶. Pour la présentation de la typologie onomastique des chansons de geste, j'ai choisi une œuvre qui n'appartient à aucun de ces cycles mais qui en respecte tous les codes : *Aiol*, chanson composée pour partie dans les années 1150-1173 et pour partie au début du XIII^e siècle⁷¹⁷.

La typologie onomastique dans *Aiol*

Comme les autres chansons de geste, celle d'*Aiol* s'adresse principalement à un public de cour, aux seigneurs, aux chevaliers et à leurs dames que le jongleur se donne pour but de divertir en leur racontant une histoire qu'il présente comme véridique⁷¹⁸. Ce souci de donner une impression du réel explique sans doute la profusion des personnages cités dans la chanson, cent quarante-six au total, même si on ne connaît parfois de certains d'entre eux que le nom. Sauf exceptions, ces personnages ne sont connus que par un nom unique, quelquefois complété par un complément toponymique ou par un nom de métier (« *Quikenars li panetiers* », v. 2863). À l'inverse de ce qui se passait dans la vie courante aux XII^e et XIII^e siècles, il n'y a pas de noms dominants dans les chansons de geste. Les conteurs s'efforcent au contraire d'éviter les homonymies pour permettre à leur auditoire de bien identifier chaque personnage. Dans *Aiol*, quelques noms sont toutefois repris à plusieurs reprises pour nommer des personnages de second plan : on relève ainsi, entre autres, sept *Gautier*, cinq *Gerart*, quatre *Joffroi*, trois *Bernart*, trois *Garin*, trois *Henri*, deux *Josserant*, deux *Nevelon*, deux *Renier*, etc.

Les noms des principaux protagonistes sont originaux et fortement connotés.

Le héros de la chanson se nomme *Aiol* : son nom serait celui d'un grand serpent (v. 61-68) mais on ne connaît aucun animal de ce nom en moyen français. Le nom rappelle plutôt celui d'*aiëul* (*ayol*, *ayeul*, *aioul*, *aiol* en moyen français) et renvoie à l'idée de lignage, concept qui parcourt tout le récit puisque la mission du héros consiste précisément à restaurer l'honneur et l'héritage du père injustement disgracié.

⁷¹⁶ Michel Zink, *Littérature française du Moyen Age*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 77-83. Sur l'anthroponymie de la « matière de France », voir Jérôme Devard, *Parenté et pouvoir(s) dans la Matière de France et le Roman de Renart*, Thèse de doctorat soutenue le 28 novembre 2014, Université de Poitiers, t. 1, p. 238-275 [« Une anthroponymie épique générationnelle : écueils méthodologiques et état des lieux »]. Je remercie vivement l'auteur pour la communication de son mémoire. Sur les noms de personnages de la *Geste de Garin de Monglane*, voir Jeanne Wathélet-Willem, *Recherches sur la Chanson de Guillaume*, Paris, Les Belles Lettres, 1975, t. 1, p. 506-625 [« L'enseignement des noms propres »] et t. 2, p. 1215-1229 [« Index des noms propres »].

⁷¹⁷ *Aiol, Chanson de geste (XII^e-XIII^e siècles)*, éditée par Jean-Marie Ardouin, Paris, Champion, 2016.

⁷¹⁸ « Maintenant, seigneurs, écoutez [...], aimeriez-vous entendre une chanson de hauts faits historiques ? Cessez le tapage, et rejoignez-moi. Les jongleurs aujourd'hui sont sans vergogne : à cause de leurs fables, toute vérité est oubliée ; l'histoire, la vraie, ils l'ont abandonnée, ils la fuient, je vous ferai un conte qui la respectera ». (v. 1-10). Traduction en ligne d'Alain Gaubert.

Aiol est le fils du comte *Élie*, chassé de ses terres de France (sous-entendu, la France septentrionale) et accueilli en Gascogne par l'ermite *Moïse* (*Moyisés*), dans les *Landes de Bordeaux* (v. 44-52). Ces deux noms bibliques n'ont pas été choisis au hasard. Dans le Nouveau testament, Moïse et Élie représentent *la Loi et les Prophètes*, autrement dit la totalité de l'Ancien testament. Ils évoquent plus largement la relation unique et privilégiée élaborée entre Dieu et le peuple hébreu tout au long de son histoire. Comme Moïse passa 40 jours et 40 nuits sur le mont Sinaï⁷¹⁹ et Élie qui marcha 40 jours et 40 nuits dans le désert⁷²⁰, Jésus vécut lui-même 40 jours et 40 nuits dans le désert⁷²¹. Tous les trois se retrouvent sur la montagne de la Transfiguration⁷²² dans un épisode qui constitue Jésus comme digne héritier et continuateur de ses illustres prédécesseurs. Fils d'Élie et filleul de Moïse (v. 57, 450, 471), Aiol est un nouveau messie, investi d'une mission que l'on pouvait déjà deviner dans le nom que lui attribua son parrain : tout comme l'*aieil* est « une bête sauvage [...] que tous redoutent, les grands comme les petits » (v. 63-66), Aiol « devint hardi chevalier plein de vaillance, et il restitua à son père toutes ses possessions » (v. 68-69). Ce nom évoque la vaillance, la *force guerrière* si l'on se réfère à la typologie dumézilienne. La coloration symbolique des noms du père (*Élie*) et du parrain (*Moïse*) associe l'idée d'une restauration et de l'accomplissement d'un vœu, ce qui est assez paradoxal sachant qu'à la base le nom désigne un serpent. Ce n'est toutefois pas la connotation malfaisante du serpent qui est mise en avant par le conteur mais sa rapidité de frappe et la terreur qu'il peut inspirer aux hommes.

Aiol est entouré de femmes dont les noms ont également été choisis avec soin.

Celui de sa mère est *Avisse*. Elle est fille de Charlemagne (*Charles* ou *Karlemagne*) et donc frère du roi Louis (*Loeys*). Historiquement, on ne connaît aucune fille de Charlemagne de ce nom et il est également peu courant dans les chansons de geste⁷²³. Le nom est peu fréquent sous cette forme dans les documents médiévaux. On le trouve plus généralement sous la forme *Havoise* (transcrit *Hadeuguis*, *Hadeuis*, *Haduis* ou *Hazevisia* en latin).

L'une de ses tantes du côté paternel porte un nom peu fréquent d'origine germanique à consonance plutôt austère (*Hersent* ou *Marsent*)⁷²⁴ tandis que sa tante maternelle – autre fille putative de Charlemagne – a reçu le joli nom d'*Ysabel*, noté le plus souvent *Ysabeau* (*Ysabiaus*) dans la chanson. Elle est la mère d'une jeune fille nommée *Lusiane* qui va tomber éperdument amoureuse du héros. Ce nom, particulièrement poétique, est rarissime dans les répertoires

⁷¹⁹ Livre de l'Exode, chap. 34

⁷²⁰ 1^{er} Livre des Rois, chap. 19, v. 8.

⁷²¹ Évangile de Matthieu, chap. 4, v. 2

⁷²² Évangile de Matthieu, chap. 17, v. 3

⁷²³ *Avise* est aussi le nom de baptême d'Esclarmonde, épouse de Vivien, dans la chanson de *Maugis* ; l'épouse de Renier de Vautamise porte aussi ce nom dans la chanson de *Gaufrei*.

⁷²⁴ Un autre personnage féminin de la chanson porte le nom d'*Hersent* et le conteur la présente sous des traits peu flatteurs : « Si seulement Hagenons le saoulard était là, avec sa femme Hersent au gros ventre (*Hersent sa mollier al ventre lé*) » (v. 2588-2589) ; « Arriva soudain Hersent la Ventruie (*Hersent al ventre grant*) » (v. 2657).

anthroponymiques, comme dans les chansons de geste, et renvoie peut-être à la famille de Lusignan, ou à la légende de Mélusine, par sa sonorité⁷²⁵.

C'est finalement vers la princesse *Mirabel*, fille du roi de Perse *Mibrien*, qu'iront les faveurs du jeune Aiol. La belle princesse a été dotée d'un nom qui conjugait, par sa première racine, une référence paternelle et, par la seconde, un rappel de sa beauté éclatante. Son nom est fréquemment noté *Mirabiaus* dans la chanson⁷²⁶.

Le couple donnera naissance à deux jumeaux, enlevés à la naissance et recueillis par *Grassien*, roi de Venise, et par son épouse *Orclare*, qui les tiendront sur les fonts baptismaux et leur donneront les noms de *Thomas (Tumas)* et *Manessier (Manesier)* (v. 9353). Le choix de deux noms bibliques peut surprendre : Thomas est l'un des douze apôtres, célèbre pour son incrédulité ; Manassé est l'ancêtre de l'une des douze tribus d'Israël, mais c'est aussi le nom de l'un des souverains les plus impies du royaume de Juda, qu'il aurait dirigé pendant cinquante-cinq ans. Deux noms par conséquent qui associaient des connotations de prestige et des références négatives. Il est difficile aujourd'hui de savoir quelles étaient les principales connotations attachées à ces deux noms à l'époque de la rédaction de la chanson. Saint Thomas fut, après saint Jean, l'apôtre qui a le plus inspiré l'art du Moyen Âge qui a souvent mis en valeur son caractère fougueux et spontané⁷²⁷. Sa légende est en outre largement fondée sur un voyage extraordinaire en Inde où il aurait été appelé par le roi du pays pour y construire un palais. Ses aventures n'auraient sans doute pas déplu aux amateurs de chansons de geste⁷²⁸ ! Thomas y croise des personnages dont les noms s'apparentent fortement à ceux des répertoires onomastiques de la littérature romanesque médiévale : *Gundoforus*, *Abanès*, *Pélagie*, *Gad*, *Sintice*, *Migdonia*, *Carisius*. Un autre fait historique explique peut-être le choix du nom *Thomas* pour le fils d'Aiol. La première partie de la chanson a été composée entre 1150 et 1173 : cette date maximale est aussi celle de la canonisation de Thomas de Cantorbéry, assassiné en 1170. Le nom de *Manessier* était quant à lui particulièrement apprécié par l'aristocratie champenoise et picarde aux XII^e et XIII^e siècles⁷²⁹.

La classification des noms des différents personnages de la chanson selon leur typologie permet de comprendre les principes qui ont dicté les choix onomastiques de l'auteur (tableau 52). J'ai indiqué pour chaque catégorie si les noms étaient *réels* ou *inventés* et s'ils étaient employés dans d'autres chansons de geste (*Autres chansons*).

⁷²⁵ J'ai toutefois relevé dans une liste de vassaux de Château-Thierry (Champagne) établie vers 1172 une *Luciana de Villariis*. Cf. Auguste Longnon, *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie (1172-1222)*, Paris, Franck, 1869, p. 69. Le nom dérive probablement du latin *Lucius*.

⁷²⁶ Dans le Midi, le toponyme *Mirabel*, ou *Mirabeau*, dérivé du verbe *mirar*, regarder, est l'équivalent du toponyme *Beauregard* en France septentrionale.

⁷²⁷ Émile Male, *Les saints compagnons du Christ*, Paris, Beauchesne, 1988 [1^{ère} édition en 1958], p. 187.

⁷²⁸ Voir notamment la version de Jacques Voragine dans la *Légende dorée*, *op. cit.*, p. 40.48.

⁷²⁹ Dans le classement des noms de vassaux des comtés de Champagne et de Brie (1172-1222), le nom *Manessier* figure au vingt-deuxième rang (1,2% des attributions), derrière *Baudouin* et avant *Garnier* (statistiques personnelles).

Tableau 52 : Noms des personnages dans la chanson d'Aiol

Typologie des personnages	Nombre individus	Noms réels	Noms inventés	Autres chansons
Personnages principaux masculins	10	80%	20%	70%
Femmes	12	50%	50%	33%
Chevaliers	67	88%	12%	96%
Bourgeois et gens du peuple	20	60%	40%	80%
Brigands	22	23%	77%	82%
Païens	15	0	100%	27%
Totaux	146	62%	38%	77%

Les personnages féminins sont peu nombreux mais ils possèdent toujours des noms originaux⁷³⁰. On peut noter l'absence complète de noms masculins féminisés et la présence d'un seul nom de sainte femme (*Geneviève*, rarissime comme nom de baptême à l'époque) attribué à une commère sarcastique : « Il entendit des femmes querelleuses qui virent Aiol près de la muraille. L'une huche à l'autre : Chère commère ! Raiborghe, Holduit et Geneviève ! Voyez là ce chevalier étourdi... » (v. 2738-2741).

Les noms de chevaliers ont été empruntés pour la plupart au répertoire anthroponymique courant et il s'agit très majoritairement de noms d'étymologie germanique⁷³¹. Ce sont aussi des noms qui appartiennent au répertoire habituel des chansons de geste. Les rois reçoivent fréquemment des noms possédant une tonalité particulière. Dans *Aiol*, ils se nomment *Grassien*, *Mibrien*, *Florien* ou *Gorhon*. Il n'existe pas de typologie onomastique spécifique pour les noms des partisans du héros et une autre pour ses opposants⁷³². Les noms religieux sont exceptionnels. Deux chevaliers portent des noms vétérotestamentaires : *Manesier* et *Sanson* (*Sanse*) ; deux compagnons d'Aiol portent des noms de confesseurs : *Hilaire* (*Ylaires*) et *Jérôme* (*Geraumes*)⁷³³. Le répertoire

⁷³⁰ Liste complète des noms de personnages féminins : *Aie*, *Avisse*, *Esmeraude*, *Geneviere*, *Hersent* (2), *Holduit*, *Lusiane*, *Mirabel*, *Orclare*, *Raiborc*, *Ysabel*.

⁷³¹ Quelques noms de chevaliers dans la chanson d'Aiol : *Anscier*, *Berenger*, *Bernart*, *Garin*, *Gautier*, *Gerart*, *Godefroi Gontier*, *Guillaume*, *Guimart*, *Henri*, *Hugon*, *Jobert*, *Joffroi*, *Joserant*, *Nevelon*, *Oton*, *Raoul*, *Reinart*, *Reinier*, *Richart*.

⁷³² L'adversaire principal du héros porte un nom qui était réservé aux traîtres dans l'épopée carolingienne : *Makaire*. Il est employé dans ce sens dans les chansons de *Makaire*, *la mort d'Augis*, *la mort de Garin*, *Fierabras*, *Gui de Nanteuil*. Paradoxalement, ce nom possédait également une forte connotation religieuse au Moyen Âge puisque c'était celui d'un saint ermite égyptien du IV^e siècle, fêté le 15 janvier (cf. la *Légende dorée*, *op. cit.*, p. 123, 1118). Cette référence explique qu'il ait été porté par plusieurs abbés aux XI^e et XII^e siècles. On connaît notamment un Machaire, abbé de Montierneuf vers 1070, et un Machaire, abbé de Morigny en 1140. Cf. Vincent Desprez, *Les « Macaire » dans l'Occident latin (IV^e-XV^e s.)*. Contribution à l'étude de la réception du dossier macarien en Occident, document pdf accessible en ligne sur le site <https://nominis.cef.fr/contenus/MacaireOccidentDesprez.pdf> [consulté le 17 mars 2019].

⁷³³ Ces deux noms étaient rarissimes comme noms de baptême à l'époque : dans la liste des vassaux du comté de Champagne et de Brie, on relève un seul *Giraume* sur un total de 2620 individus, et aucun *Hilaire* (statistiques personnelles).

religieux était pourtant en plein essor dans l'anthroponymie de l'est de la France à la fin du XII^e siècle mais il ne convenait manifestement pas pour des chevaliers⁷³⁴. Les auteurs des chansons de geste tiennent à maintenir le cadre historique de leur action à l'époque carolingienne.

Le principe d'authenticité est appliqué avec moins de rigueur pour les gens du peuple, plus fréquemment affublés de noms inventés : *Quiquenars* pour un bourgeois d'Orléans (le nom est repris dans d'autres chansons de geste), *Boidin*, *Guinehot*, *Hagenel*, *Hercenfroï*. Deux personnages ont reçu en outre le nom de *Pierre* : un bourgeois d'Orléans qui bombarde le héros de poumons de vache à son arrivée dans la ville (v. 2582-2584) et un cordonnier de Poitiers (*Pieron*), chez qui Aiol pourrait trouver à se loger (v. 968). De manière générale, les bourgeois sont présentés dans cette chanson comme des gens méchants et malveillants (v. 955), plutôt acerbes à l'égard des aristocrates oisifs : « Il n'y a aucune honte à gagner son pain » (v. 972).

Une catégorie de personnages est fortement représentée dans la chanson, celle des *brigands*, qui rassemble vingt-deux individus. Du point de vue onomastique, leur répertoire est assez caractéristique puisqu'il se compose très majoritairement de noms inventés (77% des attributions) mais il s'agit aussi de noms fréquemment attribués dans d'autres chansons de geste (82%). La simple mention de leurs noms devait permettre à l'auditoire de savoir à qui on avait à faire⁷³⁵.

La dernière catégorie de personnages est celle des *païens*. Ils portent toujours des noms inventés et l'auteur a quelquefois fait preuve de beaucoup d'inventivité pour leur donner des noms originaux : « Ingenart appelle Ingrant et Ingresain : Faites venir Tabrin et Haston de Tudele, et Tabor qui sera le sixième, Nustrans le septième » (v. 4972-1974). Il s'efforce en général de leur attribuer des noms aux tonalités exotiques mais il les affuble aussi quelquefois de noms français qui ne devaient pas manquer de produire leur effet comique sur l'assistance : *Tornebeuf*, *Propisse* et *Floquipasse* (v. 3984, 9718).

La dation du nom au baptême

Les chansons de geste regorgent d'histoires d'enfants au destin tragique, enlevés à la naissance puis trouvés et recueillis par d'honorables bienfaiteurs⁷³⁶. On y recense également de nombreux récits de conversion de païens ayant reçu le baptême sous les bons auspices et le parrainage des chevaliers qui les avaient préalablement vaincus. Quoique liés à des circonstances particulières,

⁷³⁴ Les noms religieux représentent 28% des attributions dans le classement des noms des vassaux du comté de Champagne et de Brie en 1172-1222. *Pierre* et *Jahan* occupent respectivement les premier et troisième rangs. Les dix noms les plus portés sont les suivants : *Pierre* (6,3%), *Hue* (6,3%), *Jahan* (4,5%), *Guillaume* (3,7%), *Miles* (3,4%), *Odes* (3,1%), *Gui* (3,0%), *Raoul* (2,7%), *Renaut* (2,6%) et *Simon* (2,5%).

⁷³⁵ Voici la liste complète des noms de brigands dans la chanson d'Aiol : *Aliaume*, *Allivin*, *Clairembaut*, *Constant*, *Corsaut*, *Estout*, *Flohart*, *Foucart*, *Galien*, *Gonselin*, *Hagenon*, *Harpin*, *Henri*, *Magegot*, *Morant*, *Nivart*, *Piniaus*, *Rahier*, *Ricier*, *Robaut*, *Sanses*, *Sorant*.

⁷³⁶ Voir entre autres études, Bernard Ribémond [Ribémont], « Mabrien ou le cheminement d'un chevalier du XV^e siècle en route vers le roman d'aventures », *Le Moyen Age*, t. 113, 2007/2, p. 335-359.

ces épisodes sont généralement l'occasion de récits de nomination ou de re-nomination qui apportent des éclairages tout à fait intéressants sur les pratiques nominatives médiévales.

L'histoire d'Aiol commence par le récit de sa naissance. Sa mère était enceinte lorsqu'elle fut chassée de France. Elle trouva alors refuge avec son époux chez Moïse, un ermite vivant dans un petit monastère dans les landes de Bordeaux. À la naissance de l'enfant, l'ermite fut naturellement son parrain au baptême et lui donna le nom du serpent qu'il découvrit près de lui (v. 63, 453)⁷³⁷. Le conteur nous explique précisément la raison pour laquelle le nouveau-né n'avait pas reçu un nom ordinaire : « Il n'y avait dans l'entourage ni femme, homme et ni valet qui pût lui fournir un nom à donner à l'enfant » (v. 59-60). Autrement dit, la norme était l'attribution d'un nom déjà porté par une personne de l'entourage du baptisé. On notera également que le nom est choisi par le parrain. La nomination de l'enfant par le parrain résulte généralement d'une procuration des parents comme cela apparaît clairement dans la chanson de *Macaire*, quand Primerain propose à la reine, qui vient d'accoucher, d'être le parrain du nouveau-né : « Dame, vous nous avez apporté ici un beau fils ; c'est bien fait à vous. Quand il vous plaira qu'il soit baptisé, je serai volontiers votre compère. – Je vous en rends mille grâces, dit la reine, usez-en à votre volonté et donnez à mon enfant le nom qui vous plaira. – J'y ai déjà songé, reprend l'hôte. Il se nommera, comme moi, Primerain »⁷³⁸. Le parrain transmet fréquemment son nom à son filleul. Dans la chanson de *Richard le beau*, le futur héros est abandonné à la naissance dans une forêt et recueilli par le comte Richard qui se charge de son baptême : « Il le fait ensuite porter à l'église, tenir sur les fonts baptismaux et baptiser. L'enfant devient son filleul, le comte lui donne son nom : il s'appelait Richard »⁷³⁹. Autre cas de nomination par le parrain dans la chanson de *Parise la duchesse* : Parise vient d'accoucher d'un fils et l'enfant est amené auprès du roi Hugon pour être baptisé. Il accepte d'en être le parrain et de lui donner un nom : « *L'anfant ont batisié, et li rois l'a levé ; i rois li a mis son nom, Uges l'ont appelé* »⁷⁴⁰. Les parents ont la possibilité de proposer un nom au parrain, voire de l'imposer s'ils ont un rang social supérieur à celui-ci. Voir par exemple la nomination de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, par Guillaume Longue épée dans le *Roman de Rou* : « *Sire dus, dist li roiz, a Monleüm vendrez / la roïne a un fiz, de fonz le leyez / vous serez son parrain, Lohier l'apelerez / - Sire, ce dit le duc, si soit com vous voudrez* »⁷⁴¹. Dans ce même roman, Wace rappelle que le duc Rollon (*Rou*) reçut le nom de son parrain (le duc Robert d'Aquitaine) au

⁷³⁷ Dans la version espagnole de la chanson, le héros reçut de l'ermite le nom de *Montesinos* parce qu'il était né dans des *montagnes escarpées*. Jacques Normand et Gaston Raynaud, *op. cit.*, p. liv.

⁷³⁸ Traduction partielle des vers 1392-1402 par François Guessard, *Macaire, chanson de geste*, Paris, Franck, 1866, p. clvij, 118-119.

⁷³⁹ Texte original : « *Ses filleus fu, son non li donne, Richart ot non* » (v. 675-678). Traduction par Gérard Jacquin et Fleur Vigneron, *Richard le beau, roman du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 2004, p. 62. Texte original dans *Richars li biaux, roman du XIII^e siècle* édité par Anthony J. Holden, Paris, Champion, 1983, p. 45.

⁷⁴⁰ v. 901-902. F. Guessart et L. Larchey, *Parise la duchesse*, Paris, Vieweg, 1860, p. xxiv-xxv, 27-28.

⁷⁴¹ v. 1691-1694. A.J. Holden, *Le roman de Rou de Wace*, t. 1, Paris, Picard, 1970, p. 72.

baptême : « *Franches [Francon], li archevesques, li duc Rou baptiza / li duc Robert le tint et Robert l'apela* »⁷⁴².

Il n'est aucunement question dans ces textes d'assurer la protection de l'enfant en lui attribuant un nom de saint ou un nom princier, selon l'hypothèse développée par Michael Mitterauer⁷⁴³. Il s'agit d'honorer une personne appartenant au réseau social des parents et, par le biais de l'homonymie, d'intégrer l'enfant à son milieu pour qu'il y trouve sa place.

Le récit du baptême des enfants d'Aiol et de Mirabel (v. 9344-9356), repêchés par Thierry dans les eaux du Rhône, puis parrainés à Venise par le roi Gratien et sa femme Orclare, n'apporte pas d'explications sur les motivations de leur nomination. Il offre néanmoins un tableau sans doute assez réaliste des baptêmes princiers : participation de plusieurs prêtres et abbés, vêtements somptueux du nouveau-né, cadeaux de grande valeur (Thomas et Manessier reçoivent chacun une ville dont ils prendront possession le jour de leur adoubement).

La chanson d'Aiol raconte trois baptêmes de païens intéressants pour notre propos.

Celui de Mirabel tout d'abord, qui eut le roi et « les meilleurs de sa cour » pour parrains, et Lusiane, sa rivale malheureuse, pour marraine. Le conteur nous précise toutefois qu'il « ne fut pas question de changer son nom qui fut confirmé comme étant chrétien, Mirabel garda donc le nom qu'elle avait » (v. 8148-8150)⁷⁴⁴. On remarquera qu'un *nom chrétien* n'est pas par définition le nom d'un saint à qui l'on rend un culte : tout nom confirmé au baptême devient de fait un nom chrétien.

Le roi Mibrien, père de Mirabel, est également autorisé à conserver son nom. On peut penser que ce fut en raison de son rang : « Il se fit baptiser, au nom de sainte Marie, on lui laissa garder son nom, on n'y toucha pas » (v. 10965-10966).

Ses serviteurs Floquipasse et Propisse reçoivent par contre un nouveau nom au baptême, ordonné par Aiol : « Il les fait baptiser en grande cérémonie. L'un sera nommé Aiol, et l'autre Élie » (v. 10941-10942). Le nom de baptême marque et valide une filiation à la fois sociale et spirituelle. Cet épisode de nomination qui clôt la chanson fait écho à la nomination d'Aiol au tout début : le nom est conçu principalement comme un facteur d'intégration.

Influence sur le choix des noms de baptême

Élargissons à présent l'angle de vue en resituant la chanson d'Aiol dans le cadre plus général des chansons de geste et en examinant l'influence éventuelle de l'onomastique littéraire dans les répertoires anthroponymiques de la fin du Moyen Age.

⁷⁴² *Id.*, v. 1165-1166.

⁷⁴³ Cf. *supra*, p. 95, 281.

⁷⁴⁴ « *Ainc son non ne li varent cangier ne tant ne quant / en la loi crestiane la le vont confremant / Mirabeus ot a non issi comme devant* »

Du point de vue onomastique, la chanson d'*Aiol* s'insère parfaitement dans les codes sélectifs mis en place avec la *chanson de Roland*. Les chevaliers portent généralement des noms réels d'étymologie germanique, les sarrasins sont dotés de noms inventés et les conteurs privilégient le plus souvent pour leurs personnages principaux des noms originaux, qu'ils soient peu fréquents dans l'usage courant, ou carrément inventés⁷⁴⁵.

A l'occasion des baptêmes, les nommeurs puisent-ils dans le répertoire des chansons de geste pour attribuer leurs noms aux nouveau-nés ? À proprement parler, non. Les noms qui sont de pure fiction, complètement absents des stocks anthroponymiques habituels, ne sont pas attribués au baptême, quelque soit le prestige des héros de référence. On cherchera en vain dans les listes nominatives de la fin du Moyen Age les noms d'*Aiol* et de *Mirabel*, pas plus que ceux de *Mibrien* ou d'*Orclare*. Il en va autrement des noms de personnages déjà usités comme noms de baptême. Dans ce cas, les connotations de bravoure, de sagesse ou de beauté associées aux personnages des chansons vont naturellement enrichir et imprégner leurs noms, et cela se produira avec d'autant plus d'intensité si ces noms sont associés à des personnages clairement identifiés et bénéficiant d'une grande popularité. Le nom de *Guillaume* bénéficia certainement au XII^e siècle des qualités associées au personnage de *Guillaume d'Orange* mais le nom renvoyait déjà à d'autres porteurs historiques de renom tels que Guillaume d'Aquitaine, comte de Toulouse au VIII^e siècle, ou Guillaume le Conquérant, duc de Normandie au XI^e siècle. L'absence d'individualisation spécifique explique la reprise fréquente du nom dans les chansons : Ernest Langlois a recensé quarante-sept porteurs différents du nom *Guillaume* dans sa table des noms propres⁷⁴⁶. Le cas des noms de *Roland* et *Olivier* est très différent. Ces noms étaient peu fréquents comme noms de baptême avant la composition de la *chanson de Roland* et ils seront repris bien moins souvent pour désigner d'autres personnages : Ernest Langlois a relevé quinze autres porteurs du nom *Olivier*, généralement pour des personnages secondaires, et un seul pour le nom *Roland*. Ce sont des noms qui renvoient sans ambiguïté aux héros de Roncevaux⁷⁴⁷. Le succès de ces noms comme

⁷⁴⁵ On peut comparer à cet égard les noms des douze pairs de Charlemagne dans la *Chanson de Roland* et ceux des membres du conseil du roi Marsille : « Charles s'écrie : Où êtes-vous, beau neveu [Roland] ? Où est l'archevêque [Turpin] ? Où le comte Olivier ? Où est Gerin ? Et Gerier son compagnon ? Où est Oton ? Et le comte Bérengier ? Ivon et Ivoire, que je chérissais tant ? Qu'est devenu le Gascon Engelier ? Le duc Samson ? Et le preux Anséis ? Où est Gérard de Roussillon le vieux ? » (v. 2402-2409). L'anthroponymie sarrasine est toute autre : « Le roi Marsille a tenu son conseil. Il appela Clarin de Balaguer, Estamarin et son pair Eudropin, et Priamon et Guarlan le barbu, et Machiner et son oncle Maheu, et Joüner et Malbien d'outremer, et Blancandrin » (v. 62-68). *La Chanson de Roland*, op. cit., p. 182-185, 6-7.

⁷⁴⁶ Ernest Langlois, *Table des noms propres...*, op. cit., p. 306-309. Sur Guillaume de Toulouse, voir Jeanne Wathelet-Willem, *Recherches sur la chanson de Guillaume*, t. 1, Paris, Les Belles Lettres, 1975, p. 509-523.

⁷⁴⁷ Sur les noms de *Roland* et *Olivier*, voir Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire Roland et Olivier », *Annuaire de l'institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, t. 10, 1950, p. 371-401 ; Paul Aebischer, « Les trois mentions plus anciennes du couple Roland et Olivier », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 30, fasc. 3-4, 1952, p. 657-675 ; Maurice Delbouille, *Sur la genèse de la chanson de Roland*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1954, p. 98-131 ; Paul Aebischer, « L'entrée de Roland et d'Olivier dans le vocabulaire onomastique de la Marca Hispanica », *Institut*

noms de baptême est directement lié au prestige des porteurs emblématiques mais cela a pu se produire parce qu'ils étaient considérés, à l'instar de *Guillaume*, comme des personnages réels et pas seulement des héros de fiction comme devaient l'être les autres personnages des chansons de geste (*Rainouard*, *Vivien*, etc.). En outre, l'ampleur de la diffusion d'un nom dans une région dépend fortement du nombre de porteurs existants dans cette région, si l'on considère qu'un nom peut être attribué à la double condition qu'il existe déjà un porteur dans l'entourage du nouveau-né et que ce nom ait une connotation positive. Le nom d'*Olivier*, qui se développe dans la première moitié du XI^e siècle dans les provinces du sud de la Loire, dérive probablement du nom *Oliva* (ou *Oliba*) que l'on rencontre en Septimanie (pays de Narbonne) au début du IX^e siècle. Celui de *Roland* (*Rotlandus*) est attesté dès le VIII^e siècle au nord de la Loire⁷⁴⁸. Pour des motifs encore inexpliqués, ces deux noms vont se répandre bien plus fortement en Bretagne que dans le reste de la France. Dans une étude qui portait sur trois cents cartulaires de toute la France allant du IX^e siècle au XIV^e siècle, Pierre Gallais avait été frappé, en dépouillant les cartulaires bretons, de l'extrême vogue des noms épiques au XII^e et au XIII^e siècles, plus exactement des deux des plus prestigieux, *Roland* et *Olivier*⁷⁴⁹. L'expression « extrême vogue » est sans doute excessive pour la Bretagne occidentale à cette époque puisque l'on ne relève dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé que trois *Roland* et pas un seul *Olivier* dans les chartes qui couvrent la période de 1029 à 1232 (1385 individus au total, essentiellement de 1066 à 1186)⁷⁵⁰. Par contre, j'ai relevé trois *Roland* et neuf *Olivier* dans les *Actes des ducs de Bretagne* entre 944 et 1148⁷⁵¹ ainsi que deux *Roland* et six *Olivier* dans le cartulaire de Saint-Melaine de Rennes (actes de 1121 à 1343)⁷⁵². Les deux noms se diffusent également dans les autres régions françaises mais plus lentement⁷⁵³. En Bretagne, ils se développeront essentiellement en pays bretonnant à partir du

d'estudis catalans, 1955, publié l'année suivante dans *Estudis Romanica*, n° 5, 1956, p. 55-76 ; André Burger, « La question rolandienne, faits et hypothèses », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 15, juillet-septembre 1961, p. 269-291 ; Harry Jacobsson, *Études d'anthroponymie lorraine. Les bans de tréfonds de Metz (1267-1298)*, Göteborg, 1955, p. 179-181.

⁷⁴⁸ Rita Lejeune, « la naissance du couple littéraire Roland et Olivier », *op. cit.*, p. 388 ; Maurice Delbouille, *op. cit.*, p. 107.

⁷⁴⁹ Pierre Gallais, « Bleheri, la cour de Poitiers et la diffusion des récits arthuriens sur le continent » dans *Actes du septième congrès national, Poitiers, 1965, Moyen Age et littérature comparée*, Paris, Didier, 1967, p. 47-79 [74].

⁷⁵⁰ *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, présenté et introduit par Cyprien Henry, Joëlle Quaghebeur et Bernard Tanguy, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014. Statistiques personnelles.

⁷⁵¹ Hubert Guillotel, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014. Le premier porteur du nom *Roland* est cité dans un acte de 1069 (*Rollant de Leun*, p. 340) et le premier porteur du nom *Olivier* est mentionné dans un acte de 1084 (*Olivarius* ou *Olivanus*, p. 393).

⁷⁵² Chantal Reydellet, Monique Chauvin-Lechaptois et Julien Bachelier (éd.), *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015. Le premier porteur du nom *Roland* est cité dans un acte de 1185 (*Roland*, cardinal diacre de Sainte-Marie in Porticu, p. 389). Le premier porteur du nom *Olivier* est cité dans un acte de 1170 (*magistri Oliveri*, p. 91).

⁷⁵³ J'ai relevé uniquement deux *Olivier* et deux *Roland*, contre quatre-vingt-seize *Guillaume*, dans le Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie en 1172-1222 ; sept *Roland* et un seul *Olivier*, contre deux cent soixante et onze *Guillaume*, dans le serment des habitants de La Rochelle en 1224 (sur 1716 individus au

XIV^e siècle. Ils y connaîtront alors un succès important notamment dans le département actuel des Côtes d'Armor comme en témoigne leur fréquence dans les registres de baptême du XVI^e siècle (tableau 50, p. 279).

Aucun autre héros de chanson de geste ne bénéficie d'une telle popularité. Les noms de *Vivien* et de *Rainouart* sont par exemple rarissimes comme noms de baptême⁷⁵⁴. De manière générale – à l'exception de *Roland* et *Olivier* – les noms des personnages de chansons de geste que l'on rencontre fréquemment comme noms de baptêmes étaient déjà utilisés en nomination au moment de la composition des chansons.

Il faut signaler enfin que les noms de *Louis* et de *Charles*, très popularisés par les chansons de geste mais réservés à l'empereur et à son fils Louis le Pieux, ne furent quasiment jamais repris en France comme noms de baptême, en dehors des lignées royales, avant le XV^e siècle. À cette époque, le tabou onomastique lié à leur connotation particulière s'effondre rapidement⁷⁵⁵. Ce constat est un argument supplémentaire à l'encontre de l'hypothèse des noms princiers proposée par Michael Mitterauer⁷⁵⁶.

1.3.2. Les noms arthuriens

En 1967, dans une étude onomastique passionnante, Pierre Gallais s'était intéressé à la diffusion des noms arthuriens sur le continent du IX^e au XIV^e siècle. Il avait observé, d'une part, « la rareté des noms arthuriens, ou du moins leur apparition fort tardive dans de nombreuses provinces de France », d'autre part, la fréquence et la précocité du nom *Arthur* en Bretagne, et la diffusion du nom *Gauvain* en Anjou et Poitou au tournant du XII^e siècle. Il en concluait que la légende arthurienne avait fait irruption dans les pays non celtiques à plusieurs reprises : une première fois

total) ; trois *Olivier*, aucun *Roland*, pour cent quarante-deux *William* dans les rôles de l'impôt royal en Artois au tournant du XIV^e siècle (Pierre Bougard et Mauritz Gysseing, « L'impôt royal en Artois (1295-1302) », *Anthroponymica*, t. 18, 1970).

⁷⁵⁴ Sur les noms de *Vivien* et *Rainouart*, voir notamment Jeanne Wathélet-Willem, *op. cit.*, p. 524-530, 557-563 ; Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel », *Marche romane*, t. 20-1, 1970, p. 39-60, et « Le nom de Vivien, héros épique. Étude anthroponymique », dans *Symposium in honorem prof. M. de Riquer*, Universitat de Barcelona, 1984, p. 115-136 ; Joël H. Grisward, « La naissance du couple littéraire Vivien et Rainouart », *Medioevo romanzo*, t. 21, 1997, p. 441-456.

Quelques données statistiques : Un *Vivian*, aucun *Rainouart* dans le Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie en 1172-1222 ; deux *Vivian*, aucun *Rainouart* dans le serment des habitants de La Rochelle en 1224 ; ni l'un ni l'autre dans les rôles de l'impôt royal en Artois en 1295-1302 (mais deux occurrences du surnom *Rainouars*) ; idem dans les testaments de l'Officialité de Besançon de 1300 à 1324 (695 individus) ; idem dans les liste des nobles présents à l'hommage au vicomte de Rohan en 1396 (960 individus) ; idem dans la liste des nobles présents à la montre de Saint-Brieuc en 1479 (2003 individus).

⁷⁵⁵ Ni l'un ni l'autre dans la liste des vassaux du comté de Champagne et de Brie ; un *Louis* dans le serment des habitants de La Rochelle en 1224 ; un *Charles* comme surnom dans les rôles de l'impôt royal en Artois en 1295-1302 ; deux *Louis* dans les testaments de l'Officialité de Besançon en 1300-1324 ; un *Charles* dans les hommages au vicomte de Rohan en 1396 ; mais vingt-cinq *Charles* et treize *Louis* dans la montre de Saint-Brieuc en 1479.

⁷⁵⁶ Cf. *supra*, p. 95, 281, 301.

dans le Maine et l'Anjou vers les années 1030/40, sans doute à partir de la Bretagne, et une seconde fois dans le Poitou et l'Anjou dans les années 1085/90⁷⁵⁷. En 1987, dans une enquête sur la diffusion des noms des héros arthuriens à la fin du Moyen Age, Michel Pastoureau constatait pour sa part que, « chronologiquement, c'est à la fin du XIII^e siècle et pendant tout le dernier tiers du XIV^e siècle que la vogue de ces noms semble avoir été la plus forte »⁷⁵⁸. Philippe Walter partageait cet avis en 2013, en déclarant que les contes inspirés par la matière arthurienne, colportés de chaque côté de la Manche par les jongleurs à la fin du XI^e siècle, « suscitèrent un engouement qui provoqua une véritable mode de prénoms de baptême. L'implantation du nom de Gauvain dans le grand ouest de la France n'a pas d'autre explication »⁷⁵⁹.

Cette présentation de la diffusion des noms arthuriens au Moyen Age central me semble exagérée. Parler de « forte vogue » ou de « véritable mode » entre le XI^e et le XIV^e siècle me paraît inadéquat à l'examen des statistiques de la distribution des noms de baptême pendant cette période⁷⁶⁰. Rattacher les attributions les plus anciennes à une influence des romans arthuriens me paraît également difficilement soutenable.

Comme le souligne Pierre Gallais, les noms de *Perceval* et de *Lancelot* n'ont pas été donnés avant la fin du XII^e siècle et les noms de *Tristan* et d'*Iseut* étaient rares avant le XIII^e siècle⁷⁶¹. Deux noms arthuriens étaient par contre plus fréquents : celui d'*Arthur* dans le grand ouest (Bretagne orientale, Anjou et Normandie) et celui de *Gauvain* dans le Poitou et le Saintonge⁷⁶². Il convient toutefois de rappeler que le nom *Arthur* était donné en Bretagne essentiellement au IX^e siècle et qu'il ne le fut pratiquement plus après l'an mille⁷⁶³. C'est un nom ethnique breton dont la diffusion cessa à l'époque où il fut investi de sa connotation littéraire de roi légendaire. Le nom *Gauvain* apparaît comme nom de baptême dans les documents médiévaux au tournant du XII^e siècle⁷⁶⁴. Pour Pierre Gallais, « seul un courant intellectuel, une vogue, une mode d'origine religieuse ou littéraire peut expliquer l'apparition subite des Gauvain à partir de 1085/90 » dans le centre

⁷⁵⁷ Pierre Gallais, *op. cit.*, p. 70, 75-76, 78-79.

⁷⁵⁸ Michel Pastoureau, « L'enromancement du nom. Enquête sur la diffusion des noms de héros arthuriens à la fin du Moyen Age », dans R. Bansard et *alli* (dir.), *Les romans de la Table ronde. La Normandie et au-delà...*, Condé-sur-Noireau, Corlet, 1987, p. 73-84 [80].

⁷⁵⁹ Philippe Walter, *Gauvain, le chevalier solaire*, Paris, Imago, 2013, p. 15

⁷⁶⁰ A titre d'exemple, les statistiques des noms masculins cités dans le livre des vassaux de Champagne et de Brie ne mentionnent pour la période 1172-1222 aucun *Arthur*, ni aucun *Gauvain*, *Galaad*, *Lancelot*, *Merlin*, *Perceval* ou *Tristan* sur un échantillon de 2620 nobles. On relève par contre la présence d'un *Lancelain*, dont le nom est peut-être à l'origine de celui de *Lancelot*. Dans le serment des habitants de La Rochelle en 1224 je n'ai également pas trouvé un seul nom arthurien pour 1716 individus cités. Dans les testaments de l'Officialité de Besançon, je n'ai relevé aucun nom arthurien entre 1265 et 1349 (2068 individus) et uniquement un *Perseval* de 1350 à 1399 (1570 individus).

⁷⁶¹ Pierre Gallais, *op. cit.*, p. 60

⁷⁶² *Id.*, p. 72 (carte)

⁷⁶³ Cf. *supra*, p. 208 pour la distribution des noms dominants dans le cartulaire de Redon (figure 40).

⁷⁶⁴ Pierre Gallais, *op. cit.*, p. 62 : un nommé *Gualvannus* dans un acte du cartulaire de Saint-Cyprien de Poitiers daté de 1100 environ.

ouest⁷⁶⁵. Les études onomastiques récentes montrent toutefois que les répertoires onomastiques des noms ethniques se sont profondément renouvelés au cours du XI^e siècle⁷⁶⁶ et le nom *Gauvain* ne fait sans doute pas exception à la règle. Contrairement à ce qu'affirme Philippe Walter, les 'prénoms' les plus fréquents au début du XII^e siècle ne sont pas ceux des saints du calendrier chrétien⁷⁶⁷ et l'emploi du nom *Gauvain* ne constitue en aucun cas une anomalie onomastique que l'on ne pourrait expliquer sans le recours à l'influence de la littérature romanesque. Il s'agit vraisemblablement d'un nom ethnique franc repris par les auteurs des récits arthuriens.

En Bretagne, l'examen des données statistiques révèle en fait que les attributions des noms arthuriens se sont développées essentiellement au XV^e siècle, sans que ces noms ne représentent jamais une proportion importante des attributions (tableaux 53-54).

Tableau 53 : Noms arthuriens en Bretagne (1)

Noms arthuriens	Yves Hél. Tréguier 1330	Ch. Blois Guingamp 1371	Fouages Morlaix 1427	Nobles Tréguier 1437	Bourgeois Guingamp 1447	Ferrier Vannes 1453	Baptêmes Roz-Land 1451-1528
Arthur							3
Galaad							
Galehaut							
Gauvain				1			
Lancelot				1			
Perceval				1			
Tristan							
Yvain							
Total noms	0	0	0	3	0	0	3
Total échantillon	433	361	515	271	493	431	570
Soit en %	0	0	0	1,1%	0	0	0,5%

Tableau 54 : Noms arthuriens en Bretagne (2)

Noms arthuriens	Montre Vannes 1477	Montre St Briec 1479	Montre Corn. 1481	Montre Tréguier 1503	Montre Léon 1503	Baptêmes Morlaix 1538-1550	Baptêmes Bignan 1530-1591
Arthur	1	6	1	5			
Galaad							
Galehaut				1			
Gauvain							
Lancelot	2	11		2	3		
Perceval	1	3	2	5	1		
Tristan		6					
Yvain							
Total noms	4	26	3	13	4	0	0
Total échantillon	504	2003	1033	1020	901	545	1384
Soit en %	0,8%	1,3%	0,3%	1,3%	0,4%	0	0

⁷⁶⁵ *Id*, p. 78

⁷⁶⁶ Pour le cas de la Bretagne, voir Bernard Tanguy, « Les noms d'hommes et les noms de lieux », *op. cit.*, p. 49-69.

⁷⁶⁷ Philippe Walter, *Gauvain, le chevalier solaire*, *op. cit.*, p. 14.

Il convient tout d'abord de rappeler que les noms par lesquels les chevaliers étaient désignés dans les montres de la noblesse pouvaient être leurs noms d'usage (surnoms littéraires éventuellement) et pas nécessairement leurs noms de baptême. Ces statistiques s'accordent en partie seulement avec les conclusions établies par Michel Pastoureau dans son étude sur l'anthroponymie des sceaux à la fin du Moyen Age. Au début du XV^e siècle, les attributions de noms arthuriens restent encore exceptionnelles et les données statistiques ne permettent pas d'affirmer que la diffusion de ces noms a été relativement rapide⁷⁶⁸, en Bretagne tout au moins. L'analyse sigillographique a mis en évidence que la « mode des noms arthuriens » concernait au premier chef deux classes sociales spécifiques : la petite noblesse et la bourgeoisie aisée⁷⁶⁹. Lorsque l'on regarde les résultats des statistiques bretonnes, il est difficile de qualifier les attributions de noms arthuriens de « mode » tant il apparaît qu'elles n'ont concerné en réalité qu'une frange très minime de la population. Le succès des noms arthuriens est attesté dans la noblesse bretonne à la fin du Moyen Age mais ces noms sont très peu adoptés par les autres classes sociales. On n'en recense aucun chez les bourgeois de Guingamp en 1447. À Roz-Landrieux, j'ai relevé trois attributions du nom *Arthur* en 1497, 1503 et 1526, donnés à chaque fois à des enfants issus de famille roturières. Ces attributions ne reflètent toutefois une véritable appropriation des noms arthuriens par la population. Les deux premières s'expliquent par un parrainage noble⁷⁷⁰ et le nom peine à se pérenniser dans la paroisse par la suite. Comme les autres noms arthuriens, il a conservé une forte connotation chevaleresque et il est tacitement réservé aux élites sociales. Michel Pastoureau souligne à juste titre que, pour la petite noblesse, « c'est un moyen de conserver un peu de son prestige militaire et chevaleresque largement entamé par la guerre de Cent Ans »⁷⁷¹. L'époque de l'adoption des noms des héros des romans arthuriens suit de peu celle de la création des ordres de chevalerie à la fin du Moyen Age : la Jarretière en 1348, l'*Étoile* en 1350, l'*Hermine* en 1381, la Toison d'or en 1430, Saint-Michel en 1469. Elle exprime la nostalgie d'une chevalerie à la recherche de ses valeurs primitives.

L'analyse des statistiques bretonnes révèle par ailleurs que la *vogue* des noms arthuriens ne s'est pas développée de la même manière dans tous les évêchés bretons. Elle est relativement faible

⁷⁶⁸ Michel Pastoureau, « *L'enromancement du nom...* », op. cit., p. 77. J'ai réalisé une étude statistique sur les noms cités dans les testaments de l'Officialité de Besançon de 1265 à 1560. Sur un corpus total de 6941 individus masculins, on recense uniquement trois *noms arthuriens* : en 1386, testament d'Agnès de Salins, femme de *Perseval* Pallate, lombard ; en 1411, testament de *Tristan* Braçard, de Montaigu, écuyer ; en 1416, testament de Guillaume, fille de *Perceval* de Vannoz.

⁷⁶⁹ *Id.*, p. 81

⁷⁷⁰ Cf. *supra*, p. 105.

⁷⁷¹ Michel Pastoureau, « *L'enromancement du nom...* », op. cit., p. 81

dans les diocèses de Cornouaille, de Vannes et de Léon et beaucoup plus significative dans ceux de Saint-Brieuc et Tréguier.

Il n'est pas anodin de constater que les noms de *Roland* et d'*Olivier* se sont également fortement diffusés dans ces mêmes évêchés. Dans la montre de la noblesse de Saint-Brieuc de 1479, le nom d'*Olivier* se situe au quatrième rang du classement et celui de *Roland* au cinquième rang ; dans la montre de Tréguier de 1503, *Olivier* figure également en quatrième position et *Roland* à la sixième⁷⁷². Il y a eu une véritable faveur pour les noms de chevalerie en Bretagne septentrionale à la fin du Moyen Age. Elle a été cependant bien plus marquée pour les deux héros de la *Chanson de Roland* – dont les noms se sont diffusés dans toutes les classes de la société – que pour les noms arthuriens qui n'ont guère dépassé les sphères de la noblesse bretonne⁷⁷³.

En ce qui concerne la popularité des différents noms arthuriens, l'anthroponymie bretonne ne confirme finalement pas les résultats de l'enquête sigillographique de Michel Pastoureau qui donnait une très large avance en termes de popularité au nom *Tristan*⁷⁷⁴. La rareté des noms arthuriens dans le répertoire anthroponymique fragilise cependant les analyses en profondeur. Dans le tableau 51 (p. 280), le nom le plus populaire est *Arthur* et le second *Lancelot* : si l'on examine la dispersion des occurrences de ce dernier nom, on constate que, sur les vingt-neuf cas recensés, vingt-et-un ont été attribués dans la seule paroisse de Plestin-les-Grèves. Par ailleurs, il est remarquable de noter que les nommeurs sont réticents à attribuer des noms de héros trop parfaits (*Gauvain*, le *héros solaire*, ou *Galaad*, le « meilleur chevalier du monde »). Ils leur préfèrent largement les noms de chevaliers moins irréprochables (cf. la naïveté de *Perceval*, la passion adultère de *Lancelot*, la mélancolie de *Tristan* ou la passivité d'*Arthur*)⁷⁷⁵.

Typologie des noms arthuriens

Les noms des personnages de la légende arthurienne sont principalement connus par les romans de Chrétien de Troyes, composés dans les années 1170-1180, mais, dès 1155, le Normand Wace

⁷⁷² Voir tableaux complets en annexe. Nombre de noms et classement :
Nobles de Tréguier et Goëlo en 1437 : 22 *Roland* (4^{ème} rang) et 16 *Olivier* (6^{ème} rang)
Montre de Vannes en 1477 : 23 *Olivier* (6^{ème}) et 7 *Roland* (13^{ème})
Montre de Saint-Brieuc en 1479 : 147 *Olivier* (4^{ème}) et 118 *Roland* (5^{ème})
Montre de Cornouaille en 1481 : 23 *Olivier* (10^{ème}) et 13 *Roland* (14^{ème})
Montre de Tréguier en 1503 : 62 *Olivier* (4^{ème}) et 55 *Roland* (6^{ème})
Montre de Léon en 1503 : 46 *Olivier* (5^{ème}) et 2 *Roland* (42^{ème})

⁷⁷³ Sur la diffusion des noms de la littérature dans le milieu de la noblesse bretonne à la fin du Moyen Age, voir Michel Nassiet, « Dévotions et prénomination dans la noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles », dans *Enquêtes et documents*, n° 27 (« Église et société dans l'Ouest atlantique du Moyen Age au XX^e siècle »), CRHMA, Nantes, 2000, p. 115-132.

⁷⁷⁴ Michel Pastoureau, « L'enromancement du nom... », op. cit., p. 81. Le classement est le suivant : *Tristan* (120 cas sur un total de 40000 noms environ), *Lancelot* (79), *Arthur* (72), *Gauvain* (46), *Perceval* (44), *Yvain* (19), *Galehaut* (12), *Bohort* (11), *Lionel* (7), *Sagremor* (5), *autres* (16).

⁷⁷⁵ Sur ces personnages, voir Philippe Walter, *Dictionnaire de mythologie arthurienne*, Paris, Imago, 2014

se faisait l'écho, dans le *Roman de Brut*, de légendes qui circulaient sur la « *Roonde Table* » d'Arthur dont, précisait-il, « *Breton dient mainte fable* »⁷⁷⁶. Il avait lui-même rédigé son histoire légendaire de l'île de Bretagne à partir du matériau narratif de l'*Histoire des rois de Bretagne* (*Historia regum Britanniae*), composée deux décennies plus tôt par Geoffroi de Monmouth. Cet auteur donnait déjà les noms de quelques-uns des personnages de l'épopée arthurienne : *Merlin*⁷⁷⁷, le sénéchal *Keu*, *Gauvain* et *Mordred*, les deux neveux d'Arthur⁷⁷⁸, et son épouse *Guenièvre*, dont les déboires conjugaux avaient également été rapportés par Caradoc de Llancarvan dans la *Vie de saint Gildas*, composée vers 1130⁷⁷⁹.

A la différence du répertoire anthroponymique des chansons de geste, celui des romans courtois est composé très majoritairement de noms inventés, quel que soit le statut et le sexe du personnage⁷⁸⁰. À l'instar de *Lancelot*, *Perceval*, *Yvain*, *Calogrenant*, *Bohort* ou *Tristan*, rares sont les chevaliers à porter des noms issus du répertoire anthroponymique courant des XII^e et XIII^e siècles, composé essentiellement de noms d'étymologie germanique. C'est du moins l'impression dominante qui ressort de la lecture de ces récits, dans lesquels les principaux protagonistes portent généralement des noms très originaux. On peut dès lors être surpris de relever, dans la *Table des noms propres* de Louis-Fernand Flutre, pas moins de quarante-quatre porteurs du nom *Guillaume* dans les romans courtois, quarante *Henri*, trente-sept *Guy*, trente-trois *Robert*, trente-deux *Gérard*, vingt-quatre *Gautier*, vingt-deux *Godefroi* et une proportion relativement considérable d'autres noms ethniques francs. À y regarder de plus près, il s'avère que ces noms issus du répertoire anthroponymique usuel se retrouvent principalement dans certaines catégories

⁷⁷⁶ *Le roman de Brut*, par Wace, poète du XII^e siècle, publié par Le Roux de Lincy, t. 2, Rouen, Édouard, 1836, p. 74-75

⁷⁷⁷ Sur l'étymologie du nom *Merlin* et les correspondances entre ce personnage et le *Myrddin* des légendes galloises, voir Philippe Walter (dir.), *Le devin maudit. Merlin, Lailoken, Suibhne. Textes et étude*, Grenoble, Ellug, 1999, p. 11-16

⁷⁷⁸ Dans les différentes versions du texte en latin de Geoffroy de Monmouth, *Gauvain* s'appelle *Galvanus*, *Gwalvanus*, *Gwalgwinus*, *Walvanus*, *Walvanus* ou sous d'autres formes. Le nom est francisé en *Valwains*, *Walvain*, *Gawain* dans le *Roman de Brut* de Wace. Le personnage est représenté sur l'archivolte de la cathédrale de Modène sous le nom de *Galvagnus*. Dans cette composition datée des années 1120-1140, l'artiste a également représenté les personnages d'*Artus de Bretania*, *Isdernus* (Ider), *Burmaltus*, *Winlogee* (Guenièvre ?), *Mardoc*, *Carrado* (Caradoc), *Galvariun* et *Che* (Keu). Cf. Jacques Stiennon et Rita Lejeune, « La légende arthurienne dans la sculpture de la cathédrale de Modène », *Cahiers de civilisation médiévale*, Juillet-septembre 1963, n° 23, p. 281-296.

Le frère de *Gauvain* se nomme *Modredus* dans l'*Historia regum Britanniae*. Il portait le nom de *Medrawt* dans les sources galloises du haut Moyen Âge et se transformera en *Mordred* dans les romans du XIII^e siècle. Sur *Mordred*, voir Martin Aurell et Catalina Girbéa, « *Mordred, traître scélératissime* : inceste, amour et honneur aux XII^e et XIII^e siècles », dans M. Billoré et M. Soria (dir.), *La Trahison au Moyen Âge De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 133-149.

⁷⁷⁹ Dans la *Vie de saint Gildas*, l'épouse d'Arthur se nomme *Gwenhwyfar* (litt. « Blanche fée » ou « Blanc fantôme »). Son nom est écrit *Guanhumara* ou *Ganhumara* dans le texte de Geoffroy de Monmouth et francisé en *Genièvre* dans le *Roman de Brut* de Wace. Voir Jean Marx, « La vie et les aventures de la reine *Guenièvre* et la transformation de son personnage », *Journal des savants*, 1965, p. 332-342.

⁷⁸⁰ Voir le répertoire de Louis-Fernand Flutre, *Table des noms propres avec toutes leurs variantes figurant dans les romans du Moyen Âge*, Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 1962.

particulières de romans : les *romans lignagers* comme celui de *Fouke*, composé dans la première moitié du XIV^e siècle⁷⁸¹, les romans pseudo-historiques comme le *Roman du Hem*, composé en 1278, citant les noms de très nombreux personnages réels de l'époque⁷⁸², les *romans réalistes* du XIII^e siècle (*L'escoufle*, *Guillaume de Dole*, *Jehan et Blonde*, *la Manekine*, *Joufroi de Poitiers*)⁷⁸³ ou les romans tardifs du XIV^e ou XV^e siècle (*Mélusine*, *Ponthus et Sidoine*, *Le petit Jehan de Saintré*, etc.). C'est logiquement dans ces mêmes romans, composés à partir du XIII^e siècle, que l'on rencontre des personnages affublés de *noms religieux* : la *Table des noms propres* de Flutre donne ainsi les noms de cent personnages de romans courtois porteurs du nom *Jehan* ! Les auteurs des romans du cycle arthurien, composés aux XI^e et XII^e siècles, tenaient à se démarquer fortement à la fois de l'anthroponymie courante et de celle des chansons de geste, transportant leurs lecteurs dans un univers onomastique complètement déconnecté du réel et des repères habituels.

Il est vraisemblable que certains noms arthuriens aient été créés à partir de substrats celtiques mais, à l'exception d'*Arthur*, de *Caradoc* et de quelques autres, les noms ethniques bretons sont relativement rares. Quelle que soit leur source d'inspiration, les noms des personnages principaux reçoivent dans les romans arthuriens une tonalité sémantique française qui n'a plus rien à voir avec l'étymologie du nom originel : le nom de *Merlin* dérive peut-être du *Myrddin* gallois mais il évoque surtout le *merle* en français ; le nom de *Lancelot* peut être issu du germanique *ansel*, ou être une forme hypocoristique du nom germanique *Lanzo*, mais, dans sa forme francisée, il évoque d'abord la *lance*⁷⁸⁴ ; de même, celui de *Tristan* peut bien renvoyer à un *Tristram* celtique mais le personnage du roman français est indéniablement connoté par la tristesse et la mélancolie⁷⁸⁵. Le

⁷⁸¹ Cf. Louis Brandin, « Nouvelles recherches sur *Fouke Fitz Warin* », *Romania*, t. 55, n° 217, 1929, p. 17-44 ; Myriam White-Le Goff, « Entre Histoire et mythe : quand il faut être un héros pour être hors-la-loi », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 18, 2009, p. 293-305.

⁷⁸² Cf. Christine Ferlampin-Acher, « A la mode de Bretagne : la culture arthurienne dans le *Roman du Hem* de Sarrasin (1278) et le *Roman de Guillaume d'Orange* (entre 1454 et 1456) », dans Christine Ferlampin-Acher (dir.), *Arthur après Arthur, La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien (1270-1530)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 517-538.

⁷⁸³ Sur les *romans réalistes*, cf. *supra*, p. 70-73.

⁷⁸⁴ Le nom *Lancelot* pourrait être un dérivé du nom *Lancelin* dont l'un des premiers porteurs connus est cité dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé dans deux actes datés de 1069, pour désigner un individu dont le père porte un nom bien breton (document 52, *Lancelin mab Buduoere*, et document 54). Le nom était présent également dans l'Orléanais au début du XI^e siècle où il a été porté notamment par plusieurs seigneurs de Beaugency, dont Lancelin 1^{er} (nommé *Lancelinus* ou *Landricus* dans les actes). Sa fille Hildegarde, épouse de Foulques le Rechin, était surnommée *Lancelotte* par celui-ci dans les années 1060. Cf. Pierre Gallais, « Bleheri... », art. cit., p. 75.

⁷⁸⁵ Cf. Philippe Walter, *Dictionnaire de mythologie arthurienne*, op. cit., p. 369.

Le récit le plus complet de la nomination de Tristan se trouve dans la *Saga norroise* : « Il dit qu'il fallait baptiser l'enfant de sorte qu'il ne meure pas sans l'avoir été ; le prêtre vint alors avec le saint chrême et il l'administra à l'enfant, demandant comment il allait s'appeler et disant : « Il me semble judicieux qu'en raison de la peine et de l'anxiété, de l'affliction et des tourments, du chagrin et des inquiétudes, des souffrances et des nombreux sujets de tristesse, et de ce tragique évènement, qui nous sont échus à l'occasion de sa naissance, cet enfant soit nommé Tristan » – dans cette langue *trist* signifie triste, et *hum* signifie homme, et son nom a été changé du fait que *Tristam* est plus joli à prononcer que *Tristhum*. « Je vais

nom du personnage de *Perceval* peut être rapproché quant à lui du *Peredur* des légendes galloises mais, dans le roman de Chrétien de Troyes, il s'agit d'un véritable nom signifiant, construit à partir d'un jeu de mot étymologique et énigmatique ayant un rôle essentiel dans la trame narrative (le héros aurait du *percer* le secret du *val*, à savoir l'énigme du Graal)⁷⁸⁶.

Il est par ailleurs remarquable de constater qu'en dépit de la forte coloration religieuse des romans arthuriens, notamment à partir du XIII^e siècle, les motivations religieuses sont très largement absentes des récits de nomination. Dans la plupart des cas, le nom attribué est soit un nom signifiant, choisi en fonction des caractéristiques physiques de l'enfant, des vœux des parents ou des circonstances de la naissance⁷⁸⁷, soit le nom d'un proche parent ou celui du parrain.

L'auteur du *Lancelot en prose* (début du XIII^e siècle) dit ainsi de son héros qu'il « *avoit non Lancelos en sournon, mais il avoit non en baptesme Galaaz* » et que ce surnom de *Lancelot* lui avait en fait été attribué par son père, Ban de Bénoïc, par amour et en l'honneur de son propre père, qui portait déjà ce nom : « *Je sui Lanceloz et sui tes aieux et par amor de moi et por honor t'apela li rois Bans, mes filz, Lancelot, ainz as-tu non en baptesme Galaad* »⁷⁸⁸. Le nom de *Galaad* est en l'occurrence celui du fondateur de la lignée, fils de Joseph d'Arimathie, retransmis au propre fils de Lancelot.

lui donner ce nom, dit le maréchal, parce qu'il nous est né dans l'affliction. Il a perdu son bonheur et sa joie, c'est-à-dire son père, notre seigneur, et sa mère, notre maîtresse, et il convient que nous soyons affligés par le fait qu'il soit né dans la peine et les tourments. » Il fut alors dénommé *Tristram* et fut baptisé sous ce nom. Il reçut ce nom parce qu'il avait été conçu dans les tourments et porté dans la souffrance, et qu'il est né dans l'affliction et la peine, et sa vie fut remplie de peine. Il s'appela *Tristan* à juste titre, car il s'éveillait triste, s'endormait triste, et mourut triste, comme pourront l'apprendre ceux qui écouteront cette histoire plus avant. » (*Tristan et Iseut. Les poèmes français. La saga norroise*. Traduits par D. LACROIX et P. WALTER, 1989, p. 508-509).

⁷⁸⁶ Cf. Philippe Walter, *Dictionnaire de mythologie arthurienne*, op. cit., p. 315-319 ; Philippe Ménard, « La révélation du nom pour le héros du conte du Graal », dans Danielle Quérueil (éd.), *Amour et Chevalerie dans les romans de Chrétien de Troyes*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p. 47-59.

Dans d'autres romans, le héros reçoit les noms de *Perlesvaus* et de *Par-lui-fait* : « Il [son père] désirait qu'il soit nommé *Perlesvaus*, car le Seigneur des Marais lui avait pris la majeure partie des Vaux de Camaalot, et il voulait que son fils gardât ce fait en mémoire à travers son nom » ; « Il se nommait *Perlesvaus*, mais le bon ermite, le bon roi, lui avait donné le nom de *Par-lui-fait*, parce qu'il s'était fait par lui-même ». Le héros est nommé *Perceval* dans toute une section du roman (extrait de « *Perlesvaus, le haut livre du Graal* », dans Danielle Régner-Bohler (dir.), *La Légende arthurienne*, Paris, Laffont, 1989, p. 138, 201 et 218).

⁷⁸⁷ Voir dans les notes ci-dessus les motivations des noms de *Tristan* et de *Perlesvaus*, et, plus loin, la justification du nom *Niniane* (note 792, p. 314). Les noms de *Floire* et de *Blanchefleur*, nés tous les deux le jour de la fête de *Pâques Fleuries* (le jour des Rameaux), sont également des noms de circonstance : « La païenne eut un garçon et la chrétienne une fille. A leur naissance, les deux enfants reçurent un nom en rapport avec la fête : la chrétienne, en l'honneur de cette fête, donna à sa fille le nom de *Blanchefleur*, et le roi celui de *Floire* à son fils lorsqu'il eut appris ce que signifiait cette fête » (Robert d'Orbigny, *Le conte de Floire et Blanchefleur*, publié, traduit, présenté et annoté par Jean-Luc Leclanche, Paris, Champion, 2003, p. 11).

⁷⁸⁸ Cf. Alexandre Micha, *Lancelot, Roman en prose du XIII^e siècle*, t. 7, Genève, Droz, 1980, p. 1, et *Essais sur le cycle du Lancelot-Graal*, Genève, Droz, 1987, p. 29 ; Marie-Luce Chênerie, « Le thème du nom dans la carrière héroïque de Lancelot du Lac. Deuxième partie : la révélation du nom et du lignage », *Littératures* 12, printemps 1985, p. 15-30.

Le récit de la nomination de Caradoc, qui reprit le nom de son père, est rapporté dans le roman éponyme, composé à la fin du XII^e siècle : « Quand arriva le temps d'accoucher, la reine mit au monde un très beau garçon. La joie fut grande dans tout le pays ; personne ne pourrait décrire la joie que manifesta Caradoc son seigneur. Il fit baptiser l'enfant solennellement et, parce qu'il lui était si cher, il lui fit donner son nom : il le fit appeler Caradoc »⁷⁸⁹.

Le récit de la nomination de Méraugis de Portlesguez, fils bâtard du roi Marc de Cornouaille et de sa nièce Labiane, est rapporté dans la *version Post-Vulgate de la Queste del saint Graal*, composée dans les années 1230-1240. Méraugis reçut au baptême le nom du chevalier qui lui servit de parrain : « (Il) ot nom en baptesme Meraugis de Porlegues pour ung chevalier qui son nom lui mist, qui ainsi estoit appellés »⁷⁹⁰.

1.3.3. Les noms des chansons de geste et des romans arthuriens : bilan

Je récapitule ci-dessous les principaux constats sur la typologie des noms des héros des chansons de geste ou des romans arthuriens et sur la reprise de ces noms comme noms de baptême.

Dans les chansons de geste, les chevaliers portent le plus souvent des noms réels, d'origine germanique, déjà portés aux XI^e-XIII^e siècles. Comme ces noms étaient déjà utilisés avant leur reprise dans la littérature, ils n'ont pas une connotation ou une histoire exclusivement littéraire. L'utilisation fréquente de noms issus du répertoire germanique pour désigner les chevaliers a cependant contribué à conférer aux noms de ce répertoire une connotation chevaleresque particulière. Les chansons de geste ont renforcé la connotation royale des noms *Charles* et *Louis* (qui renvoient aux personnages historiques de Charlemagne et de Louis le Pieux) et doté les personnages de Roland et Olivier d'un statut d'héros historiques, modèles de la chevalerie. Elles ont également contribué à consolider la connotation de force et de bravoure attachée au nom *Guillaume* déjà porté par des représentants prestigieux.

Dans les romans arthuriens, la plupart des chevaliers porte des noms inventés. Plusieurs d'entre eux remontent vraisemblablement à des substrats celtiques. Les noms de ce répertoire possèdent une connotation essentiellement littéraire et renvoient à des personnages de fiction, à l'exception du nom *Arthur* qui renvoie à un personnage historique supposé.

L'analyse de la reprise des noms des héros des chansons de geste est problématique puisqu'il est difficile de déterminer la part de l'influence des chansons dans les choix de nomination. C'est

⁷⁸⁹ Michelle Szkilnik, « Le livre de Caradoc », dans *La Légende arthurienne*, op. cit., p. 438

⁷⁹⁰ *La Version Post-Vulgate de la Queste del saint Graal et de la Mort Artu*, éditée par Fanni Bogdanov, Paris, SATF, 1991, t. 2, p. 387, cité par Michelle Szkilnik, « Méraugis, l'homme sans père », dans Christine Ferlampin-Acher et Denis Hüe (dir.), *Lignes et lignages dans la littérature arthurienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 294. Cf. dans le même ouvrage l'étude de Florence Plet-Nicolas, « Comment nommer un bâtard arthurien ? », p. 59.

notamment le cas pour le nom *Guillaume*. Il était déjà suffisamment courant et pourvu d'une connotation positive, avant la constitution des chansons liées au personnage de Guillaume d'Orange, pour pouvoir se placer dans le classement des noms les plus portés sans cette promotion littéraire. Il est certain par contre que le succès des attributions des noms *Roland* et *Olivier* est directement lié au prestige des héros de Roncevaux. La diffusion de ces deux noms était pratiquement nulle avant la mise par écrit de la *Chanson de Roland*. En Bretagne, *Roland* et *Olivier* se développent simultanément au XIV^e siècle dans toutes les couches de la société, plus particulièrement dans les évêchés voisins de Tréguier et de Saint Brieuc. On note quand même un décalage considérable entre la date de rédaction des chansons et la reprise massive des noms de ces héros comme noms de baptême. Les noms de *Charles* et de *Louis* disposaient d'une connotation très positive mais leur diffusion fut bloquée pendant plusieurs siècles, en raison de leur connotation royale. On estimait vraisemblablement qu'ils ne convenaient pas à des individus ne pouvant pas justifier d'une ascendance royale. Ils possédaient toujours cette même connotation au XV^e siècle mais le tabou onomastique avait disparu, signe d'une évolution des conceptions du nom, et, probablement, d'une transformation de la perception du lien supposé entre les noms et les choses nommées : on peut s'appeler *Louis* ou *Charles* sans être pour autant de lignée royale ! Les autres noms du répertoire des chansons de geste (*Vivien*, *Rainouard*, *Turpin*, *Oger*, etc.) connaîtront une diffusion très limitée comme noms de baptême pour des raisons différentes : ces héros littéraires n'étaient pas connus comme personnages historiques et leurs noms n'étaient pas très fréquents comme noms de baptême avant la composition des chansons. Ils étaient de fait classés dans la catégorie des noms à connotation essentiellement littéraire, attribués à des personnages de fiction.

C'est également la connotation fondamentalement littéraire des noms des héros arthuriens qui a bloqué la diffusion de ces noms comme noms de baptême jusqu'à la fin du Moyen Age : il n'était pas convenable que l'on donne à un enfant le nom d'un personnage de fiction. Ce principe est plus facile à comprendre en faisant un parallèle avec l'époque actuelle : on accepterait difficilement que l'on nomme un enfant *Batman*, *Hulk* ou *Spiderman*, quelles que soient les valeurs associées à ces noms. La reprise des noms arthuriens comme noms de baptême est donc en réalité relativement surprenante. Nous avons vu qu'un nom littéraire pouvait occasionnellement devenir recevable comme nom de baptême quand le surnom littéraire d'un individu finissait par supplanter son nom de baptême originel comme nom d'usage dans sa communauté. Par contre, le développement des attributions de noms arthuriens aux enfants de la noblesse à partir du XV^e siècle révèle un changement des mentalités et une approche plutôt anticonformiste de la nomination, moins soumise à l'observation rigoureuse des conventions sociales.

Les conventions sociales brident naturellement l'attribution de certains noms. L'impression générale qui ressort de l'étude des chansons de geste et des romans arthuriens est que l'on donnait alors aux enfants un nom « par amour et en l'honneur » d'une personne avec laquelle il existait un lien de proximité. Le nom donné à l'enfant était généralement le nom de la personne que l'on souhaitait honorer. L'idée selon laquelle le nom servait à attirer sur l'enfant la protection des saints ou des princes n'est pas récurrente dans les textes littéraires⁷⁹¹. On donne à l'enfant le nom d'une personne que l'on connaît personnellement, pas celui d'un prince qui ignorera tout de l'honneur qu'on lui fait.

Il a été peu question des noms féminins dans ce chapitre. Les noms féminins de la littérature médiévale, tant celle des chansons de geste que celle des romans arthuriens, ont été très peu repris comme noms de baptême. Il s'agit généralement de noms inventés, ou de noms réels peu usités en nomination. Ils possèdent donc une connotation littéraire très forte qui implique leur classement systématique dans la catégorie des personnages de fiction, ce qui les rend *de facto* impropres à leur reprise comme noms de baptême. Les noms féminins issus des romans arthuriens sont ainsi attribués de manière extrêmement marginale. Dans les relevés de baptêmes du XV^e et XVI^e siècle réalisés par le Centre généalogique des Côtes d'Armor, je n'ai pas recensé une seule *Guenièvre*, *Iseut* ou *Morgane* sur un total de 18777 baptêmes féminins, et une seule *Viviane*, baptisée à Trémeloir en 1598, nommée du nom de sa marraine, Demoiselle Viviane Conen⁷⁹². La vogue des noms arthuriens ne s'est pas déclinée au féminin.

1.4. Les noms dans la littérature du Moyen Age finissant et de la Renaissance

Poursuivons notre voyage littéraire par l'analyse anthroponymique de quelques œuvres de la fin du Moyen Age et de la Renaissance. Comment y nommait-on les personnages ? Les noms de ces personnages ont-ils influencé les choix de noms de baptêmes aux XV^e et XVI^e siècles ? Y trouve-t-on la description de certaines pratiques nominatives permettant d'apporter un éclairage sur les représentations sociales du nom de baptême ?

⁷⁹¹ C'est l'hypothèse soutenue par Monique Bourin et Pascal Chareille. Cf. Monique Bourin et Pascal Chareille, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris, Picard, 2014, p. 21.

⁷⁹² Dans les textes arthuriens primitifs, le nom de la fée n'était pas *Viviane* mais *Niniane* : « Dyonas demeura ainsi dans cette contrée pendant longtemps, tant et si bien qu'il engendra en sa femme une fille de très grande beauté. Elle eut comme nom de baptême Niniane, ce qui en chaldéen résonne de la même façon que si elle disait en français « je n'en ferai rien », et cela s'appliqua à Merlin, comme le conte le relatara en détail par la suite ». (Daniel Poirion et Philippe Walter (dir.), *Le Livre du Graal. I. Joseph d'Armathie. Merlin. Les Premiers Faits du roi Arthur*. Paris, Gallimard, 2001, p. 1057. Les noms de *Viviane*, *Ninienne*, *Nimane*, *Nimiane* figurent dans d'autres manuscrits.

J'ai retenu dans cette perspective des œuvres correspondant à trois genres littéraires différents : *Lion de Bourges*, roman d'aventures du XIV^e siècle, quelques farces des XV^e et XVI^e siècles et, pour le XVI^e siècle également, l'épopée gargantuesque de François Rabelais.

1.4.1. *Lion de Bourges*

Lion de Bourges est une œuvre à part dans la littérature médiévale française. Composée en vers dans les années 1350, il ne s'agit pourtant plus tout à fait d'une « chanson de geste » tant les éléments romanesques y sont omniprésents. Du fait de sa nature composite, on la qualifie parfois d'« épopée tardive » ou de « chanson d'aventures ». Elle raconte l'histoire mouvementée du jeune Lion, fils du duc Herpin de Bourges injustement condamné à l'exil par Charlemagne, son mariage avec la fille d'un roi de Sicile, ses victoires sur les Sarrasins et la réappropriation finale de son héritage. La famille est au cœur de ce poème : sa dispersion, ses errements et sa reconstitution sont à l'origine de nombreuses intrigues et rebondissements. Le scénario de la séparation brutale des enfants enlevés à leurs parents se répète d'ailleurs à deux reprises. Le nouveau-né d'Herpin de Bourges et de son épouse Alis, est enlevé à la naissance par trois brigands avant d'être recueilli par une lionne dont il héritera le nom de *Lion*. Plus tard, les deux fils jumeaux de Lion seront enlevés à leur tour. Toute situation nouvelle peut être l'occasion d'une re-nomination (une adoption, un baptême, un changement de vie). L'histoire de *Lion de Bourges* en offre maints exemples⁷⁹³.

LA GÉNÉALOGIE DE LION DE BOURGES

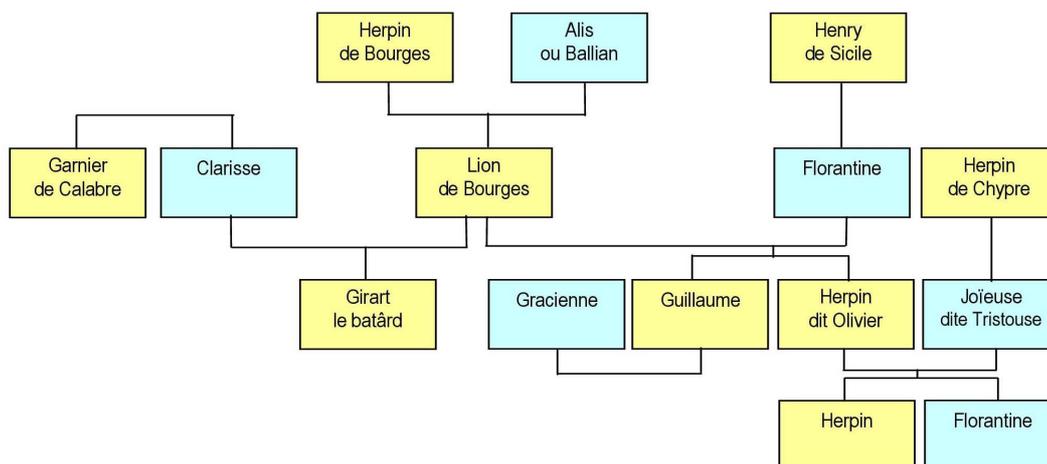


Figure 45 : La généalogie de Lion de Bourges

⁷⁹³ Pour la présentation de l'œuvre, voir Martine Gallois, *L'idéal héroïque dans Lion de Bourges, poème épique du XIV^e siècle*, Paris, Champion, 2012. Une table des noms propres figure dans l'édition de William W. Kibler, Jean-Louis G. Picherit et Thelma S. Fenster (éd.), *Lion de Bourges, poème épique du XIV^e siècle*, t. 1, Genève, Droz, 1980, p. 1113-1150.

L'arbre généalogique de Lion de Bourges (figure 45) est clairement dominé par les *Herpin* puisque quatre personnages de la chanson portent ce nom, tous liés à la famille du héros. Comme nom de baptême, ce nom existe au Moyen Âge mais il est rarissime. Il a été porté notamment par *Herpin de Laval*, seigneur d'Attichy (département actuel de l'Oise) au début du XIV^e siècle, fils de Bouchard de Laval et de Beatrix d'Erquery⁷⁹⁴. Cette dernière était fille de Raoul, dit *Herpin*, sire d'Erquery, grand panetier de France en 1309. Il y a tout lieu de croire que le surnom du grand-père maternel a été attribué comme nom de baptême à son petit-fils, soit par son grand-père lui-même, soit en son honneur. Nous avons là un nouveau cas d'instauration d'un *nom littéraire* comme *nom de baptême*. Il est vraisemblable en effet que le surnom de Raoul d'Erquery était une référence au personnage d'*Herpin de Bourges*, déjà cité dans la *Chanson du Chevalier du Cygne et de Godefroid de Bouillon*, composée à la fin du XII^e siècle⁷⁹⁵.

Dans le poème de *Lion de Bourges*, le nom *Herpin* constitue le marqueur lignager d'une famille disloquée. Il est attribué une première fois par Lion à un païen converti, le roi de Chypre, à qui il donne le nom du père recherché : « [Il] a fait baptiser le roi de Chypre ; Lion lui a fait changer le nom qu'il portait. En raison du voyage qu'il avait entrepris pour chercher son propre père qu'il aimait tant, il a fait appeler le roi dont vous m'avez entendu parler Herpin, en mémoire de son père » (v. 19052-057).

Tout au long du récit, les noms attribués par le héros aux païens convertis jalonnent sa propre quête identitaire. Un peu plus tôt, Margilie, la fille du roi Bruyant, avait été renommée *Aelis* au baptême, du nom de l'épouse d'Herpin de Bourges : « On prépare le baptême et les fonts baptismaux. La jeune fille se dévêt sur place et ils la baptisèrent en l'honneur de Dieu. Et le prêtre s'adresse à Lion : « Sire, dit-il, comment va-t-on l'appeler ? [lacune] ... en l'honneur de ceux que je vais chercher pendant mon voyage. J'ai conquis cette dame, elle est bien une parente proche ». Et le prêtre répond : « Vous êtes instruit, vous avez bien parlé, je vous l'accorde ». Alors les barons l'appellent *Aelis* ; ainsi elle portera ce nom toute sa vie » (v. 16749-758).

Plus tard, quand son épouse Florantine est sur le point d'accoucher de deux jumeaux, Lion, qui n'a pas encore résolu le mystère de ses origines, insiste pour que le nom de son père putatif soit donné à l'aîné de ses enfants : « Aussitôt et sans tarder, on les fit baptiser. On appela le premier Herpin, Lion l'avait demandé lors de son départ. L'autre reçut le nom de Guillaume comme un

⁷⁹⁴ Père Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, t. 3, 1728, 3^{ème} édition, Paris, Compagnie des libraires, p. 653 ; Claude Carlier, *Histoire du duché de Valois*, t. 2, Paris, Guillyn, 1764, p. 312-313.

⁷⁹⁵ William W. Kibler, *op. cit.*, p. lxxxix et note 37. Il est vraisemblable en outre que le personnage de la chanson a été inspiré par Eudes Arpin, vicomte de Bourges à la fin du XI^e siècle. Étymologiquement, le nom *Herpin* dérive du moyen français *harpin*, joueur de harpe.

noble baron » (v. 14779-14782)⁷⁹⁶. L'héritier présomptif de Lion ne portera cependant jamais le nom d'*Herpin* puisque, enlevé à sa naissance, abandonné sous un olivier par son ravisseur et recueilli par le vacher Élie, il recevra le nom de l'arbre sous lequel il avait été trouvé : « Et la dame [l'épouse d'Élie] lui dit : « Il faudrait le baptiser ». Le vacher donna volontiers son consentement et dit : « Parce que j'ai trouvé le petit enfant sous un olivier dans les bois, je le ferai appeler du nom d'Olivier » (v. 15373-15377).

Cette double nomination est particulièrement riche de sens. D'une part, parce que l'auteur nous renseigne sur les motivations des nommeurs : au premier de ses garçons, Lion donne le nom de son père et l'inscrit ainsi dans une lignée ; le nom du second est choisi pour sa connotation chevaleresque (« comme un noble baron »). Les enfants trouvés sont nombreux dans la littérature médiévale et, lorsqu'il s'agit de les nommer, le choix d'un nom lié aux circonstances de la découverte vient le plus souvent palier l'ignorance des liens familiaux⁷⁹⁷. Le fils de Lion va ainsi être renommé *Olivier* parce qu'il avait été trouvé sous un olivier⁷⁹⁸.

Par ailleurs, les noms de *Guillaume* et d'*Olivier* ne sont pas anodins dans la littérature médiévale puisqu'ils renvoient inmanquablement à deux héros mythiques des chansons de geste. L'auteur du XIV^e siècle mentionne Guillaume d'Orange, dit *Guillaume au court nez*, à plusieurs reprises dans son poème (v. 25655, 31765, 31867, 31936s., 32383) et il évoque également dans un autre passage le souvenir du héros de Roncevaux et de son compagnon Roland (v. 3476). À une époque où l'on se passionne à nouveau pour les romans de chevalerie⁷⁹⁹, l'auteur de *Lion de Bourges* récupère par un clin d'œil le souffle épique des anciennes chansons en leur donnant une nouvelle jeunesse.

Dans la suite du poème, Olivier épouse Joïeuse, la fille du roi de Chypre (renommé *Herpin* au baptême à la demande de Lion), et celle-ci donne naissance à deux nouveaux jumeaux, un garçon et une fille. Le récit de leur nomination illustre avec beaucoup de pertinence le fait que les enjeux

⁷⁹⁶ Cette traduction comme les suivantes est de Martine Gallois que je remercie chaleureusement pour sa collaboration.

⁷⁹⁷ Voir par exemple la nomination de *Lion* et *Bras* dans *La belle Hélène de Constantinople* (chap. 49) ainsi que celle de *Jaseran* dans le même roman (chap. 102-103). *La belle Hélène de Constantinople*, Traduit du moyen-français, présenté et annoté par Marie-Claude de Crécy, dans Danielle Régner-Bohler (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne*, Paris, Laffont, 1995, p. 164, 201-202.

⁷⁹⁸ La nomination de Lion par son père adoptif fut également une nomination circonstancielle : « Par bonne intention, [Baudoin de Monclin] fit aussitôt baptiser l'enfant. Avec l'accord de ses compagnons qui ne sont pas des [hommes] sauvages, ils donnèrent à l'enfant un nom [rappelant] le lion apprivoisé qui avait nourri l'enfant, de bon cœur et sans ruse : il aurait pour nom Lion jusqu'à la fin ; ainsi fut-il appelé par son entourage » (v. 576-581).

⁷⁹⁹ Dans son introduction au roman de *Meliador*, Florence Bouchet rappelle que « Froissart répondait à un intérêt très vif du public du XIV^e siècle pour la légende arthurienne, engouement qui se traduisait socialement par l'organisation de fêtes et de tournois arthuriens, par d'adoption d'armoiries ou de noms de héros arthuriens ». *Meliador (extraits)*, par Jean Froissart, traduit du moyen français par Florence Bouchet, dans REGNIER-BOLHER, Danielle (dir.), *La légende arthurienne, Le graal et la table ronde*, Paris, Laffont, 1989, p. 1042.

sociaux étaient bien moindres pour la nomination des filles que pour celle des garçons : « L'héritier que Dieu vous envoie, faites-le lever [sur les fonts baptismaux]. Faites-le moi savoir, s'il vous plaît, si on peut me prévenir ; et veuillez, ma Dame, lui donner le nom de Herpin en l'honneur de mon aïeul qui accomplit tant d'actes admirables, et si c'est une fille, je vous prie sans mentir, de lui donner le nom que vous voudrez » (v. 30093-098).

Finalement, Olivier choisira également le nom de sa fille et lui donnera celui de sa propre mère : « Le courageux roi demande à sa dame qu'étant sa dame et son amie, elle pense à lui et que la fille soit appelée Florantine, car sa mère était ainsi appelée » (v. 31182-185).

On notera la volonté farouche du héros de transmettre à sa descendance le patrimoine onomastique familial dans une double perspective qui est à la fois honorifique et intégrante. À travers le nom, il s'agit d'honorer les aïeux et de relier les nouveau-nés à un réseau de parenté.

Les références religieuses sont rares dans les récits de nomination de la littérature médiévale. Dans *Lion de Bourges*, de nombreux saints sont évoqués ou invoqués (saint Amant, saint Aubin, saint Claron, saint Denis, saint Éloi, saint Florant, saint Fremin, etc.) mais à aucun moment on ne donne le nom d'un saint au baptême pour des motivations religieuses. Cette remarque vaut pour l'ensemble des chansons de geste et des romans courtois : l'idée d'une protection de l'enfant par l'attribution d'un nom de saint y est généralement étrangère⁸⁰⁰.

L'auteur de *Lion de Bourges* a toutefois inséré dans son poème une curieuse anecdote religieuse à propos de la re-nomination au baptême de Margilie, fille du roi des Indes. Margilie est l'épouse du roi sarrasin Sinagon qui contrôle la Sicile avec sa nièce Gracienne. Elle trahit son époux et demande le baptême. Elle reçoit alors un nouveau nom de la part de Gracienne, qui occupe dans le récit la place de la marraine :

« Et ils la font aussi baptiser et laver.
La dame au visage blanc a pour nom Suzanne
En raison [en mémoire] d'une chambrière qui était digne d'admiration
Qui servait Gracienne, comme je vous l'ai raconté ;
Et celle-ci toute première alla son nom nommer.
Elle a pour nom Suzanne, c'est facilement prouvé,
Elle est sainte au paradis, personne ne doit le contester.
On pourrait trouver en son couvent à Rome

⁸⁰⁰ Dans le roman de *La belle Hélène de Constantinople*, le païen Maloré reçoit le nom de *Pierre* au baptême mais cette nomination n'est pas tant motivée par une dévotion que par les circonstances de l'évènement : « Le bon archevêque vint aussitôt, fit faire des fonts qu'il bénit et baptisa tout le peuple. Mais Maloré fut le premier : il fut nommé Pierre parce que c'était le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, le premier jour d'août » (chap. 140). *La belle Hélène de Constantinople*, op. cit., p. 234.

L'église de la dame qu'on fit construire là

Pour les beaux miracles que Dieu veut montrer [réaliser] » (v. 33871-880)

L'attribution du nom de *Suzanne* n'est pas justifiée par une référence à la Suzanne biblique, héroïne du *Livre de Daniel* ; Gracienne donne à sa filleule le nom d'une de ses servantes particulièrement appréciée (« *une chamberiere qui moult fist a louer qui servoit Gracienne* »). L'idée sous-jacente est celle d'une reproduction des vertus et qualités du personnage référent chez le nouveau porteur. Pour certains théologiens médiévaux, le nom devait renvoyer à un modèle à imiter, être un encouragement à la vertu⁸⁰¹. Ce principe sera consacré par le catéchisme tridentin en 1566. Les textes littéraires véhiculent cependant l'idée d'une transmission automatique des vertus du personnage référent par la simple transmission de son nom⁸⁰². A travers l'acte de nomination, le nommeur exprime le vœu que le nouveau baptisé *devienne* comme son référent, avec la conscience que le nom lui-même participe à cette réalisation.

Si telle était la pensée de Gracienne, ses espérances ont été comblées puisque l'auteur du poème atteste que Margilie, alias Suzanne, n'est autre que sainte Suzanne de Rome⁸⁰³. Le récit de sa vie ne figure pas dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine mais le culte de la vierge et martyre romaine est néanmoins bien attesté à l'époque médiévale⁸⁰⁴. D'un point de vue strictement historique, l'identification de l'héroïne de *Lion de Bourges* avec la sainte romaine soulève évidemment un problème chronologique pour le lecteur moderne puisque la première est censée vivre à l'époque de Charlemagne tandis que la seconde a subi le martyre au III^e siècle sous le règne de Dioclétien.

L'auteur de *Lion de Bourges* aime jouer avec les noms de ses personnages. Son anthroponymie illustre parfaitement la conception, perceptible à travers toute la littérature médiévale, selon laquelle on aimait trouver une symbiose entre un individu et le nom qu'il portait : le nom reflète la personnalité de son porteur et dévoile les caractéristiques intrinsèques de son être. Le cas de Joïeuse, fille du roi Herpin de Chypre, et future épouse d'Olivier, en est un exemple typique. Son nom est très certainement inspiré de celui de l'héroïne du roman de *la Manekine*, composé à la fin du XIII^e siècle, racontant l'histoire malheureuse de *Joie* qui préféra se couper une main plutôt que de subir le désir incestueux de son père. Dans *Lion de Bourges*, Joïeuse préfère aussi se couper

⁸⁰¹ Cf. *supra*, p. 62, 156-157.

⁸⁰² Nombreux exemples de nominations dans la littérature médiévale dans Jens N. Faaborg, *Les enfants dans la littérature française du Moyen Age*, Copenhague, Museum Tusulanum Press, 1997, p. 149-170

⁸⁰³ Voir aussi les vers 33293-296 : « *Et est devant Jhesu es Saint Cielz coronnee / En la citeit de Romme est en fiertre levee / Sainte Susane est li douce demme clamee* ».

⁸⁰⁴ La fête de sainte Suzanne était célébrée le 11 août. Cf. Jacques Dubois, *Le martyrologe d'Usuard, op. cit.*, p. 281 ; Paul Perdrizet, *Le calendrier parisien...*, *op. cit.*, p. 100.

une main plutôt que d'épouser son propre père. Elle s'enfuit du domicile paternel et se fait alors appeler par un nouveau nom – *Trestouze* ou *Tristouze* – qui se trouve être la réplique inverse de son nom précédent. Sa double identité est révélée par Herpin à Olivier :

- « - Comment s'appelait-elle ? dit Olivier,
- Elle s'appelait Joïeuse quand elle m'a quitté,
Joïeuse ? dit le roi. Elle ne s'appelait pas ainsi ; elle avait pour nom Tristouze, ainsi l'appelait-on, ainsi se faisait-elle appeler quand je l'ai trouvée.
 - Olivier, dit Herpin, elle a changé son nom avec raison : elle était vraiment « tristouze », la tristesse la dominait car elle est passée de la joie à une très grande douleur. Il est juste qu'elle portât le nom de Tristouze quand elle me quitta » (v. 33986-994).

Joïeuse était en outre dotée d'un troisième nom puisqu'elle avait été nommée *Ginophe* au baptême (v. 19064). Ce nom reste une énigme : aucune explication n'est donnée dans le poème et le nom ne renvoie à aucun référent connu, que ce soit dans la littérature médiévale, dans les répertoires onomastiques courants ou dans les martyrologes.

Les quelques cas présentés ci-dessus illustrent bien l'anthroponymie générale de l'œuvre, conforme en tous points aux codes onomastiques des anciennes chansons de geste. Les personnages principaux reçoivent généralement des noms rares ou inventés, dont plusieurs appartenaient déjà au répertoire habituel des chansons, soit parce que le personnage était déjà connu (*Herpin de Bourges*, *Aymery de Narbonne*, *Girart de Roussillon*, *Naime de Bavière*, *Ogier le Danois*, *Raymond de Vauvenisse*, *Parise*, etc.), soit parce que le nom possédait une connotation poétique (*Gallienne*, *Clarisse*, *Margalie*, *Galeran*, *Ganor*, *Ysoré*, etc.). D'autres noms ne se retrouvent nulle part et sont nés de l'imagination de l'auteur : *Aquaron*, *Gaudiffer*, *Hermer*, *Carambaus*, *Princepz*, *Ottinel*, etc. C'est souvent le cas pour les noms de païens⁸⁰⁵.

Les rois, nobles et chevaliers portent très fréquemment des noms francs d'origine germanique : *Baudoin*, *Garnier*, *Guion*, *Henri*, *Thierry*, *Gautier*, *Gérard*, *Geffroy*, *Othon*, etc.

Par contre, comme toujours dans les chansons de geste et les romans courtois, peu de personnages sont dotés d'un nom religieux. On relève quelques noms vétérotestamentaires (deux *Sanson*, deux *Salmon* et deux *Elie*), attribués aussi bien à des chevaliers qu'à des brigands ou des paysans. Les noms d'apôtres et de disciples sont complètement absents et les noms de martyrs et

⁸⁰⁵ Noms de païens dans *Lion de Bourges* : *Acquetin*, *Adrascus*, *Amaury*, *Brehier*, *Bruyant*, *Clariant*, *Lucien* (ou *Bisiant*), *Lucion* (*Busion*), *Fernagut*, *Gaiffier*, *Gallagre*, *Gaudion*, *Gombault*, *Mallabron*, *Marcille*, *Nabugor*, *Orible*, *Ottinel*, *Sinagon*, *Ysores*.

confesseurs sont également délaissés. L'auteur a toutefois une faveur particulière pour le nom *Clément* qu'il attribue à cinq de ses personnages : un pape, un chevalier, deux aubergistes et un pêcheur. Fait remarquable dans les chansons de geste : un personnage féminin porte le nom de *Marie*, attribué à une dame de compagnie de Florantine.

Dans l'ensemble, il existe un décalage profond entre l'anthroponymie de *Lion de Bourges* et les noms portés dans la vie courante à la fin du Moyen Age. L'auteur emprunte une partie des noms de ses personnages au répertoire des noms de baptême mais ce répertoire est limité aux noms d'origine germanique (ils possèdent une coloration chevaleresque que n'ont pas les noms d'apôtres) et réservé généralement aux personnages de second plan (ceux de *Guillaume* et *d'Olivier* renvoient aux héros des premières chansons). À l'inverse, les noms des personnages de fiction, hommes ou femmes, ne sont pas repris comme noms de baptême. Ceci s'explique vraisemblablement par la conception du nom personnel encore en usage à la fin du Moyen Age : à chaque nom est attaché un certain nombre de qualités attribuées au porteur référentiel que le nouveau porteur est à même de récupérer par sa nomination. Le transfert n'est toutefois possible qu'entre personnes réelles, il ne fonctionne pas avec des héros de fiction.

1.4.2. Le dénigrement des noms dans les farces du XV^e et XVI^e siècle

L'anthroponymie des farces n'a plus rien à voir avec celle des chansons de geste ou celle des romans courtois. Elle s'inscrit davantage dans le prolongement du théâtre du XIII^e siècle dont le *Jeu de Robin et Marion* d'Adam de la Halle, composé en 1283, est l'une des pièces les plus célèbres⁸⁰⁶. Ces pièces s'adressaient à un public populaire⁸⁰⁷ et l'objectif n'était pas de faire rêver l'auditeur en le transportant dans un univers imaginaire, peuplé de belles dames et de chevaliers héroïques, mais de le faire rire. Les auteurs de farces racontent des histoires de la vie de tous les jours, mettant fréquemment en scène des aventures conjugales et des maris trompés, des intrigues dans lesquelles un farceur un peu niais mais rusé réussira à duper le bourgeois, des bouffonneries basées sur les défauts physiques ou mentaux d'un personnage⁸⁰⁸. Ceux-ci sont des gens du peuple pour la plupart, rarement présentés sous un jour flatteur, fréquemment caractérisés par la ruse ou la naïveté. En dépit de ses excès et de ses traits caricaturaux, la farce

⁸⁰⁶ Adam de la Halle, *Le Jeu de Robin et Marion*, Les Éditions de Londres, 2017. La pièce fait intervenir dix personnages : *Robin*, un jeune berger, *Marion* (ou *Marote*), le chevalier *Aubert*, *Péronnelle* (ou *Perrette*), *Gautier*, *Baudon*, *Huart*, *Warnier*, *Guiot* et *Rogaut*, tous bergers.

⁸⁰⁷ Le terme *populaire* est à entendre au sens de « global » comme le souligne André Tessier. C'est un public composite qui rassemble nobles, notables, bourgeois et gens du peuple. Il semblerait toutefois que ce public était davantage citadin que rural. Cf. André Tissier, *Recueil de farces (1450-1550)*, t. 1, Genève, Droz, 1986, p. 48-54.

⁸⁰⁸ L. Robert-Busquet, *Farces du Moyen Age*, Paris, Lanore, 1973, p. 10.

n'en demeure pas moins une peinture de la société du XV^e et XVI^e siècle dont elle sait mettre en valeur les conflits et les conventions⁸⁰⁹.

Il y a généralement peu de personnages dans les farces et ils sont souvent anonymes, désignés laconiquement par leur type (*le mari, l'épouse, l'amant, le badin, le valet, le gentilhomme*), par leur métier ou leur rôle dans la pièce (*le savetier, le laboureur, le curé, le brigand, etc.*), par une caractéristique physique ou morale (*la vieille, la commère, la bigote, l'aveugle*) ou encore par un simple surnom (*Pain perdu, Maulevault, Rousine, etc.*). On n'y trouve pas de longues dissertations sur les pratiques du baptême ou sur les motivations de la nomination et l'on peut légitimement s'interroger sur l'intérêt d'une étude de l'anthroponymie dans ce genre littéraire. Les farces présentent pourtant un double intérêt anthroponymique. Elles offrent tout d'abord un panel relativement réaliste des noms d'usage aux XV^e et XVI^e siècles. Le second intérêt, et certainement le plus intéressant, tient au traitement systématiquement dépréciatif de certains noms. Jusqu'à présent, à la différence des *surnoms* ou *sobriquets* attribués par le milieu social, les *noms de baptême* avaient toujours été présentés sous un aspect positif : ils étaient généralement bénéfiques pour leurs porteurs et, dans tous les cas, un sujet de fierté parce qu'ils représentaient un ensemble de valeurs, de vertus et de qualités reconnues. Les farces nous révèlent leur face cachée et les connotations négatives dont ils pouvaient être affublés.

Il peut être utile par conséquent de dresser un bref inventaire des noms ayant subi un traitement dépréciatif dans les farces et de chercher à comprendre ce qui a pu justifier ce traitement. Les noms à connotation péjorative ont-ils été choisis par les auteurs précisément parce qu'ils possédaient déjà cette connotation dans la vie courante ou est-ce une innovation des *farceurs* ? Ces dépréciations ont-elles influencé la fréquence des attributions des noms concernés au baptême à la fin du Moyen Age ?

J'ai établi, à partir du *Répertoire des farces françaises* de Bernard Faivre, un recensement des noms de personnages cités dans les farces du XV^e et XVI^e siècle⁸¹⁰. Les *noms inventés* ont généralement été relevés mais je n'ai pas retenu de nombreux *noms signifiants* et autres

⁸⁰⁹ Sur l'aspect social des farces, voir Konrad Schoell, *La farce du quinzième siècle*, Tübingen, Narr, 1992 ; « L'individu et le groupe social dans la farce », dans Wim Hüsken et Konrad Schoell (dir.), *Farce and Farcical Elements*, Amsterdam, Sondergaard, 2002, p. 103-119 ; et « Commerçants et paysans. Structures de *Pathelin* : l'opposition des personnages », dans Denis Hue et Darwin Smith (dir.), *Maistre Pierre Pathelin, Lectures et contextes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 51-65. Robert Garapon souligne toutefois le traitement conventionnel et schématique des aspects sociaux dans les farces. Elles décrivent des comportements généraux (l'impudeur, l'égoïsme, la vanité, l'ignorance) en ne retenant de la vie courante que les aspects les plus bas, les plus répugnants et les plus risibles. Cf. Robert Garapon, « Le réalisme de la farce », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1974, n° 26, p. 9-20.

⁸¹⁰ Bernard Faivre, *Répertoire des farces françaises, des origines à Tabarin*, Paris, Imprimerie nationale, 1993. Statistiques réalisées à partir de l'index des personnages, p. 549-572, à l'exception des personnages cités dans les farces tabariniques du XVII^e siècle.

sobriquets caractéristiques de certaines farces : *Autruï, Aventureux, Balbille, Musard, Ragot, Paillart, Mal en point, Maupensé, Près Tondu, Figue, Noix, Châtaigne, Grand gosier, Grattelard*, etc. Au total, les statistiques portent sur 178 personnages masculins et 83 personnages féminins⁸¹¹. Les principaux résultats sont présentés dans le tableau 55.⁸¹²

Le répertoire masculin est dominé par les noms religieux mais deux noms ethniques figurent néanmoins dans le haut du classement (*Guillaume* et *Gautier*). En raison de l'emploi de multiples formes hypocoristiques, le stock onomastique est particulièrement élevé (107 noms différents).

Le répertoire féminin est logiquement moins étoffé (29 noms différents) du fait de la représentativité plus faible des personnages féminins dans les farces. La fréquence importante des noms masculins féminisés (*Jeanne, Guillemette, Perrette, Jacquette, Colette*) et la symétrie remarquable avec les noms les plus portés du répertoire masculin permettent de penser que les auteurs des farces évoluaient dans un milieu où les noms des filles étaient traditionnellement choisis par les parrains qui avaient l'habitude de transmettre à leurs filleules une forme féminisée de leur propre nom. Les noms de saintes femmes sont quelquefois repris dans les farces mais généralement sous des formes hypocoristiques (*Marion, Margot, etc.*).

Tableau 55 : Noms de personnages dans les farces du XVe et XVIe siècle

Noms masculins	Nbre	Noms féminins	Nbre
Jehan, Jenin, Janot, Jouan...	33	Jehanne, Jehannette, Janeton...	8
Guillaume, Guillot, Guillerme...	11	Alison, Alix, Lison	8
Gautier, Gaultier	11	Guillemette, Guilalmeta	7
Pierre, Pernet, Peroton, Pierrou	10	Perrete, Perine, Pernette...	6
Colin, Colinet, Colas, Collart	10	Marion	4
Martin	8	Margot, Marguerite, Marguet	4
Jacques, Jacquet, Jaquinot...	7	Jacquette, Jacqueline	3
Michault	3	Beatrix, Bietrix	3
Thibault	3	Colette	3
Lucas	3	Thomasse	3
Dix noms les plus portés	99	Dix noms les plus portés	49

La plupart de ces noms se retrouve dans tous les répertoires des noms de baptêmes français des XV^e et XVI^e siècles⁸¹³. Sans tenir compte des spécificités locales (*Yvon* et *Alain* en Bretagne par

⁸¹¹ Halina Lewicka avait réalisé un recensement similaire en 1980 sur un corpus de 160 farces françaises dont les résultats avaient été présentés partiellement dans « Le langage et la nature sociale de la farce », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 11/1, 1980, p. 15-16. Elle avait trouvé « 49 personnages du nom de *Jean* ou des ses variantes *Jeannin, Jeanot*, etc., 25 du nom de *Pierre, Pernet*, etc., 18 *Nicolas, Colin*, etc., 15 *Guillaumes*, 13 *Jacques* ou *Jacquets*, 9 *Maries, Marion*, etc., 9 *Jeannettes*, 9 *Alix, Alisons*, 8 *Perrettes*, 5 *Jacquettes*, etc. ». Le nombre des personnages est plus important mais les fréquences des différents noms sont sensiblement identiques.

⁸¹² Les statistiques complètes figurent en annexe, tableaux 123 et 124.

⁸¹³ Cf. par exemple les tableaux statistiques présentés *supra*, p. 113-114.

exemple), on note cependant l'absence remarquable du nom *François* dans l'onomastique masculine des farces, et la rareté des *Anne*, *Catherine* ou *Françoise* dans l'onomastique féminine⁸¹⁴. Elle se justifie peut-être par une forme de respect pour les personnages historiques référents, notamment pour saint François d'Assise et les franciscains.

La fréquence de certains noms particuliers dans les farces (*Colin*, *Martin*, *Marion*, *Alison* et *Perrette*) permet par ailleurs de repérer approximativement le *terroir* d'origine des farceurs. Le tableau 56 présente la fréquence de ces noms dans les répertoires de quelques régions françaises aux XV^e et XVI^e siècles⁸¹⁵.

Tableau 56 : Fréquence de quelques noms de baptême en France aux XV^e et XVI^e siècles

Région	Nicolas	Martin	Marie	Alix	Perrette
Lyonnais (XIV ^e – XV ^e siècles)	NC	1,9%	2,7%	2,2%	8,8%
Franche-Comté (Besançon 1451-1474)	2,5%	0,2%	2,5%	2,5%	2,5%
Haute Bretagne (Roz-Landrieux 1451-1528)	4,8%	-	3,1%	-	2,9%
Savoie (Thônes 1561)	1,5%	0,04%	1,8%	-	14,5%
Normandie (Caen 1560-1572)	4,5%	0,9%	11,5%	0,2%	5,3%
Basse Bretagne (Guingamp 1541-1569)	1,4%	0,3%	12,8%	0,2%	0,4%
Artois (1569)	4,5%	2,1%	16,2%	-	5,1%
Vexin français (1565-1580)	8,9%	NC	12,1%	NC	7,3%

La comparaison entre les différents échantillons révèle des divergences importantes pour l'attribution de certains noms : le nom *Martin* est généralement peu attribué et la fréquence des attributions du nom *Marie* est très variable selon les régions. Globalement, les statistiques montrent que le nom *Nicolas* (et ses formes hypocoristiques) était particulièrement apprécié dans le Nord-Est ; *Martin* était fréquent en Picardie ; le nom *Marie* était attribué sous sa forme pleine dans le Sud et le Nord-Ouest mais *Marion* était particulièrement apprécié en Île-de-France, *Mariete* ou *Maroie* dans le Nord et les Flandres, *Mariotte* en Bourgogne ; le nom *Alix* était fréquent dans le Lyonnais et en Bourgogne où l'on appréciait tout particulièrement la variante *Alison* ; parmi les

⁸¹⁴ Je n'ai relevé aucune *Anne* ni *Catherine* dans le *Répertoire des farces françaises* de Bernard Faivre et une seule *Françoise*.

⁸¹⁵ Je reporte dans ce tableau les fréquences cumulées des formes pleines des noms cités ainsi que l'ensemble des formes hypocoristiques associées.

Bretagne, Normandie et Franche-Comté : statistiques personnelles.

Vexin français : Jacques Dupâquier, « La fréquence des prénoms dans le Vexin français », dans Jacques Dupâquier et *alli* (dir.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 357 (prénoms des parents des enfants baptisés vers 1565-1580) (NC : non communiqué)

Savoie : Michel Emerich, « Les prénoms dans la vallée de Thônes du XIV^e au XVII^e siècle », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 39-40, 2002, p. 144-149 (recensement de la gabelle du sel en 1561)

Artois : Roger Berger, Patrick Warin et Jean-Pierre Pélissier, *Répertoire des noms de personnes artésiens en 1569*, deux tomes, Hesdin, Centre d'études généalogiques du pays des 7 vallées, 2000.

Lyonnais : Marie-Thérèse Lorcin, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Age*, Paris, CNRS, 1981, p. 200-201 (prénoms dans les familles roturières aux XIV^e et XV^e siècles d'après les testaments)

multiples formes féminisées du nom *Pierre*, *Perrine* était fréquente dans le Nord-Ouest et *Perrette* se retrouvait plutôt en Île-de-France⁸¹⁶.

Dans l'ensemble, il ressort que le milieu onomastique privilégié des farces est d'abord l'Île-de-France et, en second lieu, la Picardie et la Bourgogne. Ce constat confirme les propos de Konrad Schoell qui indique que la farce trouve ses assises sociales, dès ses débuts au XIII^e siècle, dans les villes du nord de la France⁸¹⁷ et ceux de Sandrine Thonon qui souligne que le genre se développe essentiellement en région parisienne entre 1450 et 1550⁸¹⁸.

L'anthroponymie du *Testament* de François Villon confirme également le fort ancrage parisien des auteurs de farces⁸¹⁹. Le tableau 57 présente les noms les plus portés par les légataires cités dans cette œuvre composée en 1461-1462⁸²⁰. Le rapprochement entre la liste des légataires et celle des personnages des farces atteste que l'on se situe bien dans le même environnement, qui est celui des clercs et des étudiants résidant à Paris à la fin du Moyen Age.

⁸¹⁶ Sondages réalisés à partir de la base de données Geneanet consultable sur le site www.geneanet.org/prenom pour les données du XVI^e siècle [consulté le 27 avril 2019]. Cette base de données est établie à partir des seules généalogies déposées par les adhérents de Geneanet et n'a donc qu'une valeur indicative, d'autant plus que les résultats dépendent du volume de registres de baptêmes disponibles.

Pour la Bourgogne, voir aussi Henri Dubois, « Offensive chrétienne et résistance germanique ? Les prénoms en Bourgogne à la fin du Moyen Age », dans *Media in Francia... Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner*, Maulévrier, Hérault Editions, 1989, p. 101-117. Pour la Normandie, voir également Marie-Catherine Vignal, « Étude anthroponymique : patrons et patronymes à la fin du Moyen Age », *Annales de Normandie*, 1991, n° 4-5, p. 261-294 (les prénoms aux XIV^e-XV^e siècles d'après l'exemple de la population du diocèse d'Évreux)

⁸¹⁷ Konrad Schoell, « Commerçants et paysans. Structures de *Pathelin* : l'opposition des personnages », dans Denis Hüe et Darwin Smith (dir.), *Maistre Pierre Pathelin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 53. Les farces datent majoritairement des années 1450-1550. La plus ancienne serait celle *Du garçon et de l'aveugle* qui aurait été jouée pour la première fois à Tournai dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Bernard Faivre, *op. cit.*, p. 185.

⁸¹⁸ Sandrine Thonon, « Le peuple de la farce. Jalons pour une approche littéraire des activités urbaines à la fin du Moyen Age », dans Robert Boglioni et alli (dir.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 213. Sur le milieu d'origine des farces, voir également Halina Lewicka, « Notes sur quelques pièces du Recueil de farces inédites du XV^e s. », *Romania*, t. 76, n° 303, 1955, p. 342-373.

⁸¹⁹ François Villon était lui-même un *farceur* et Rita Lejeune a souligné la grande proximité entre le milieu social de l'auteur du *Testament* et celui de l'auteur de la *Farce de Maître Pathelin*, composée dans les années 1464-1465. Cf. André Tissier, *Recueil de farces (1450-1550)*, t. 7, Genève, Droz, 1993, p. 140 ; Pierre Guiraud, *Le Testament de Villon ou le gai savoir de la Basoche*, Gallimard, 1970, p. 127 ; Rita Lejeune, « Pour quel public la farce de Maistre Pierre Pathelin a-t-elle été rédigée ? », *Romania*, t. 82, n° 328, 1961, p. 508 ; L. Robert-Busquet, *Farces du Moyen Age*, Paris, Lanore, 1973, p. 11 ; Bernard Faivre, *op. cit.*, p. 249. Bruno Roy défend quant à lui âprement une origine angevine. Voir *Pathelin : l'hypothèse Triboulet*, Orléans, Paradigme, 2009.

⁸²⁰ Michel Zink, *Littérature française du Moyen Age*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 296. Statistique réalisée à partir de l'ouvrage de Pierre Guiraud, *Le Testament de Villon, op. cit.*, p. 11-51 [« L'identité des légataires »]. La liste complète compte 61 légataires hommes. Outre les dix noms les plus portés, on trouve les noms d'Angelot, Philip, Andry, Girart, Noël, Macé, Martin, Ythier, Régnier, Guy, Charlot, Thomas et Robert.

Tableau 57 : Noms des légataires dans le *Testament* de Villon

Noms masculins	Nbre	Noms féminins	Nbre
Jehan	16	Marion	2
Pierre (5), Perrot, Perrenet	7	Jehanne	1
Guillaume	5	Margot	1
Colin, Nicolas	5		
Jacques	3		
Francoys	3		
Michault (2), Michel (1)	3		
Denis	2		
Thibault	2		
Robin (1), Robinet (1)	2		
Dix noms les plus portés	48	Dix noms les plus portés	4

Comme le souligne Halina Lewicka, l'onomastique de la farce est remarquablement homogène⁸²¹. L'une des caractéristiques majeures de l'anthroponymie des farces est l'emploi massif de formes hypocoristiques pour désigner les personnages, et plus particulièrement pour désigner les gens du peuple⁸²². Les analyses précédentes ont montré que ces formes étaient plus fréquentes en milieu urbain qu'en milieu rural⁸²³ et le constat que l'on fait ici à propos des farces n'est pas surprenant puisqu'elles étaient essentiellement destinées à un public citadin.

Les noms masculins les plus portés sont majoritairement des noms religieux (à l'exception de *Guillaume*) tandis que le répertoire moins courant se répartit équitablement entre noms ethniques et noms religieux. On relève relativement peu de *noms inventés*, la majorité des noms appartient déjà au stock usuel des noms de baptêmes. Les noms peu courants sont choisis pour l'effet comique que l'on espère produire dans l'assistance : *Maistre Aliboron*, *Maistre Mymin*, *Enguerrant*, etc. Ce peut être aussi une manière de ridiculiser un personnage et une forme de satire sociale puisque les porteurs de ces noms rares sont fréquemment attribués dans les farces à des notables. C'est le peuple qui se moque des bourgeois prétentieux de la cité, soucieux de se démarquer du populaire jusque dans leur anthroponymie. Ce n'est toutefois pas le bas peuple qui prend sa revanche sur les élites. Majoritairement, les auteurs de farces comme leur public

⁸²¹ Halina Lewicka, « Le langage et la nature sociale de la farce », *op. cit.*, p.15

⁸²² Dans *Le Curia*, *Pierrou* est le nom d'un laboureur ; *Peroton* est le nom du fauconnier des champs dans *Le fauconnier de ville* ; *Pernet* désigne un personnage de sot dans *Pernet qui va à l'école* et un personnage de cocu dans *Pernet qui va au vin*. Par contre le professeur de la farce du *Clerc qui fut refusé à être prêtre* est nommé « Maître Pierre », tout comme l'avocat dans *Maître Pierre Pathelin*, et dans *Le fol, le mari, la femme et le curé*, ce dernier porte également la forme pleine du nom (« Messire Pierre »).

⁸²³ Cf. *supra*, p. 115. On peut consulter également les rôles de la taille imposée sur les habitants de Paris au temps de Philippe le Bel et les Testaments de l'Officialité de Besançon.

appartenaient aux milieux urbains cultivés qui prenaient simplement plaisir à dénoncer les travers de leurs contemporains pour mieux en rire⁸²⁴.

Deux noms sont particulièrement dépréciés dans les farces de la fin du Moyen Age : *Jean* et *Guillaume*. Il s'agit précisément des deux noms qui sont portés par le plus de personnages.

Lorsqu'il est attribué sous sa forme pleine, le nom *Jean* est fréquemment affecté à des prêtres (« Messire Jehan ») souvent caractérisés par leur paillardise⁸²⁵.

Sous cette même forme ou sous une forme hypocoristique, le nom est régulièrement porté par des personnages de sots : C'est « Jehan le sot » dans *L'arbalète*, « Janot le badin » dans *Le badin qui se loue* et dans *Jehan de Lagny*. Dans *Janot dans le sac* et *Jeninot qui fit un roi de son chat*, le héros joue également le rôle d'un benêt, stupide mais néanmoins attachant par sa naïveté.

La dépréciation du nom est sans équivoque dans *Le badin qui se loue*, lorsque celui-ci se présente au mari :

LE MARY

« Dy moy, sans faire le fin,
Comme c'est qu'on te nomme.

LE BADIN

D'aucuns m'appellent Bonhomme
Les autres m'appellent Janot

LE MARY

Janot est le vray nom d'un sot » (v. 59-63)

Le rôle le plus caractéristique attribué aux porteurs du nom *Jean* est toutefois celui du mari jaloux, trompé par son épouse infidèle et rusée, à tel point que le nom en est devenu un nom générique pour désigner les maris cocus. Dans *Le Cuvier*, le héros Jacquinot réagit vivement aux paroles de sa belle-mère qui vient de le traiter insidieusement de *Jehan* :

LA MERE

« J'entens bien ; mais je propose
Que ce n'est rien du premier an.
Entendez-vous, mon amy Jehan ?

JACQUINOT

Jehan ! Vertu saint Pol, qu'est-ce à dire ?

⁸²⁴ Robert Garapon, *op. cit.*, p. 18-19. Sur le milieu de la basoche parisienne, voir Pierre Guiraud, *op. cit.*, p. 90-98.

⁸²⁵ Voir les farces de *Jehan de Lagny*, *Jenin fils de rien*, *Maître Jehan Jenin vrai prophète*, *Messire Jehan*, *Jaquet le badin, sa mère et le curé*, *Le savetier Audin*, *Le testament de Pathelin*.

*Vous me accoustrez bien en sire,
D'estre si tost Jehan devenu,
J'ay nom Jacquinot ; mon droit nom :
L'ygnorez-vous ?
LA MERE
(Non, non,) mon amy, non !
Mais vous estes Jehan marié » (v. 42-50)⁸²⁶*

La connotation du nom paraît à ce point évidente qu'il est inutile de l'expliquer au public. On la retrouve par exemple dans *Les deux maris et leurs deux femmes* où l'un des maris interroge son compagnon à propos de la fidélité de son épouse : « *Mais en parlant icy entre nous, te feroit-elle point janin, ta femme ?* » (v. 60-62)⁸²⁷. Dans la *farce des troys nouveaulx Martirs*, l'un des personnages en vient même à faire de saint Jean le patron des cocus : « *Sainct Jouan cocu, ora pro nobis* »⁸²⁸.

Le nom de *Guillaume* n'est généralement pas porté sous sa forme pleine dans les farces⁸²⁹ et il est surtout connu pour être celui du drapier, *Guillaume Josseaume*, dans la plus célèbre d'entre toutes, celle de *Maître Pierre Pathelin*. Le nom est cité à trois reprises et l'utilisation systématique de l'article invite à le comprendre comme un nom générique, désignant un type de personnage particulier :

*« C'est ung Guillaume qui a seurnom Joceaulme » (v. 389-390)
« Et cest advocat potatif a trois leçons et trois pseaulmes, Et ! Tient-il les gens pour
Guillaumes ? » (v. 770-772)
« Or s'en va-il, le beau Guillaume » (v. 996)*

L'auteur de la farce ne donne aucune explication sur la connotation du nom et il y a donc tout lieu de penser qu'elle était connue de son auditoire. Pour Roger Dragonetti, le nom *Guillaume* est à

⁸²⁶ André Tissier, *Recueil de farces (1450-1550)*, t. 3, Genève, Droz, 1998, p. 44-45. Sur le nom *Jean* dans les farces, voir aussi Halina Lewicka, « Un prénom spécialisé de l'ancienne farce : Jean et consorts », *Marche romane*, t. 19, n° 1, 1969, p. 63-69.

⁸²⁷ André Tissier, *Recueil de farces, op. cit.*, t. 1, p. 420.

⁸²⁸ Gustave Cohen, *Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*, Cambridge, The Mediaeval Academy of America, 1949, p. 310 (*Farce nouvelle a quatre personnages des III nouveaulx martirs*). Pour d'autres exemples, voir *La femme qui fut dérobée à son mari en sa hotte*, *Le pâté*, *Les deux savetiers*.

⁸²⁹ Le nom est porté par l'un des galants dans *Les trois amoureux de la croix*, une femme déguisée en prêtre dans *Celui qui se confesse à sa voisine* (« Messire Guillaume ») et un curé dans *Le pâté* (« Maître Guillaume »).

rapprocher du moyen français *guille* signifiant ruse, tromperie ou mensonge. Le champ sémantique du nom oscillerait alors entre l'idée de ruse et celle de niaiserie⁸³⁰.

A la manière dont les noms *Jean* et *Guillaume* sont présentés, il ne fait guère de doute que leur connotation négative était connue et partagée par le public des farces. En ce qui concerne celui de *Jean*, la connotation de mari cocu remonte au moins au milieu du XV^e siècle car François Villon y fait une allusion en citant l'un des légataires de son *Testament* : « *Item, a Thibault de la Garde... Thibault ? Je men : il a nom Jehan* » (chap. 137, v. 1354-1355)⁸³¹.

Par la suite, de nombreux auteurs se sont faits l'écho de cette mauvaise réputation.

En 1546, dans le *Tiers Livre* de Rabelais, Pantagruel félicite Panurge pour son courage, le compare à Hercule mais le met aussi en garde :

- « C'est bien ce que l'on dit : le Jean en vaut deux, et Hercule n'osa pas combattre seul deux adversaires.
- Je suis Jean ? dit Panurge.
- Mais non, mais non, répondit Pantagruel. Je pensais au Jean du jeu de l'ourche ou du tric-trac » (chap. 12).

Rabelais joue ici sur l'équivoque entre le « coup du Jan » au tric-trac qui permettait au joueur de doubler les points perdus et l'interprétation de Panurge qui pensait au mari cocu⁸³².

En 1547, Noël du Fail utilise pareillement dans ses *Baliverneries* le nom *Jean* (*Jouan*) comme un appellatif pour désigner les cocus en racontant l'histoire d'un villageois se lamentant sur le comportement de son épouse : « *C'est un passe-temps que de ma femme tout le monde s'en sert : ma femme a beau monter aux eschaffaux, je suis des jouans* »⁸³³.

Quelques décennies plus tard, Estienne Tabourot ironise en 1582 dans *Les bigarrures du Seigneur des Accords* à propos de l'épithète d'un certain Jean, dont la devise devait être « Pour parvenir

⁸³⁰ Roger Dragonetti, *Le gai savoir dans la rhétorique courtoise*, Paris, Seuil, 1982, p. 34-35. Voir également les définitions du *Dictionnaire du Moyen-Français*, consultable en ligne sur le site <http://www.atilf.fr/dmf/> pour l'article *guille* [consulté le 28 avril 2019]. Sur le personnage historique de Guillaume Josseaume, voir Rita Lejeune, « Pour quel public... », art. cit., p. 508-512 ; Bruno Roy, Michel et Foulques Josseaume, « *C'est ung Guillaume qui a seurnom de Joceaume* », *Moyen Age*, t. 96, n° 3-4, 1990, p. 503-518 ; Bruno Roy, *Pathelin : l'hypothèse Triboulet*, op. cit., p. 19-31, 75-87 ; André Tissier, *Recueil de farces (1450-1550)*, t. 7, Genève, Droz, 1993, p. 392-394.

⁸³¹ François Villon, *Œuvres complètes*, édition établie par Jacqueline Cerquiglini-Toulet, Gallimard, 2014, p. 123 et note 28, p. 789.

⁸³² François Rabelais, *Œuvres complètes*, édition établie, annotée et préfacée par Guy Demerson, Seuil, 1995, p. 594-595.

⁸³³ J. Assézat, *Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, t. 1, Paris, Daffis, 1874, p. 154

j'endure » mais que le peintre avait malencontreusement rendu par « Pour parvenir Jan dure », ce qui amena ce commentaire facétieux de l'auteur : « *Un quidam nommé Jan de nom, et qui l'estoit peut estre aussi de surnom comme son épitaphe l'enseigne* »⁸³⁴.

Montaigne résume parfaitement la situation en 1580, déclarant que « *chaque nation a quelques noms qui se prennent, je ne sçay comment, en mauvaise part : et à nous Jehan, Guillaume, Benoist* »⁸³⁵. Les deux premiers noms sont en effet ceux qui étaient le plus dénigrés dans les farces du XV^e et XVI^e siècle. Le nom *Benoît* n'y apparaît pas car il n'y est attribué à aucun personnage. Son discrédit résultait vraisemblablement d'un rapprochement avec le mot *benest*, autrement dit, un sot⁸³⁶.

Michel de Montaigne reprenait en fait à son compte une remarque formulée vingt ans plus tôt par Estienne Pasquier, qui achevait sa présentation de la farce de *Maistre Pierre Patelin* par ces mots : « *Nous avons deux noms desquels nous baptisons en commun propos ceux qu'estimons de peu d'effect, les nommans Jeans, ou Guillaumes. Dont soit cela provenu, je m'en rapporte à ce qui en est. Bien vous diray-je que dès le temps de ceste farce fut composée, on se mocquoit des Guillaumes* »⁸³⁷.

La remarque d'Estienne Pasquier est particulièrement intéressante puisqu'elle nous confirme que les noms de *Jean* et de *Guillaume* étaient l'objet de railleries au milieu du XVI^e siècle. Il y a tout lieu de croire que ces noms étaient déjà dépréciés au siècle précédent mais leur emploi dans les farces a vraisemblablement contribué à amplifier fortement leur dévalorisation. En outre, il semblerait que ces noms étaient communément attribués aux enfants les moins considérés, ceux que l'on estimait « *de peu d'effect* », expression qui s'applique d'après le *Dictionnaire de l'Académie Française* de 1718 à une personne « qui n'est capable d'exécuter que peu de choses »⁸³⁸.

Qu'en était-il exactement ? Observe-t-on dans les statistiques nominatives du XVI^e siècle une régression des attributions des noms de *Jean* et *Guillaume* au baptême ?

Les statistiques des testaments de l'Officialité de Besançon permettent de comparer l'évolution des noms les plus portés en Franche-Comté de 1265 à 1560 (figure 46).

⁸³⁴ Estienne Tabourot, *Les bigarrures du Seigneur des Accords* (premier livre), Fac-similé de l'édition de 1588, Genève, Droz, 1986, p. 31

⁸³⁵ Montaigne, *Les Essais*, édition établie par Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Gallimard, 2007, p. 296 (Livre I, chap. 46, « Des noms »)

⁸³⁶ Maurice Gillet, *Le jean-foutre et la marie-salope, Les prénoms dénigrés, dévoyés ou encanaillés, du Moyen Age à nos jours*, 2013, Livre en version électronique, p. 72-73. Voir également Georges Doutrepont, « Les prénoms français à sens péjoratif », *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. 27, 1929, p. 10-11.

⁸³⁷ Estienne Pasquier, *Les recherches de la France*, Paris, Mettayer et L'Huillier, édition de 1596, p. 344 (Livre sixième, chapitre 54).

⁸³⁸ *Nouveau dictionnaire de l'Académie française*, t. 1, Paris, Coignard, 1718, p. 515 : « On dit d'un homme qui n'est capable d'exécuter que peu de chose que *C'est un homme de peu d'effect* ».

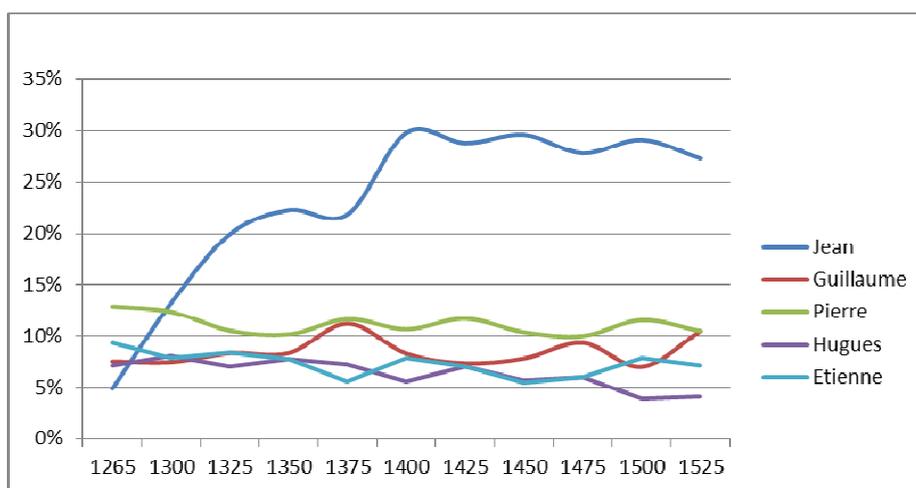


Figure 46 : Noms masculins dans les Testaments de Besançon

Ce graphique peut être complété par une présentation des fréquences de ces mêmes noms dans quelques registres de baptême franc-comtois du XVI^e siècle (tableau 58).

Tableau 58 : Noms masculins en Franche-Comté au XVI^e siècle

Région	Jean	Guillaume	Pierre	Hugues	Étienne	Claude
Nozeroy 1533-1549	18,4%	3,4%	11,7%	2,1%	4,1%	13,8%
Nozeroy 1550-1592	18,4%	2,6%	7,9%	4,3%	4,5%	16,4%
Dampjoux 1546-1599	19,3%	1,7%	15,6%	5,4%	6,6%	15,4%
Montbenoit 1547-1559	13,8%	5,5%	9,8%	2,9%	3,5%	20,7%
Montbenoit 1560-1569	12,5%	6,1%	13,0%	1,2%	3,6%	23,2%
Mouthe 1559-1599	12,9%	4,0%	16,8%	-	1,3%	22,7%
Flangebouche 1571-1599	10,8%	5,8%	11,5%	-	5,0%	19,4%
Arbois 1582-1589	15,6%	3,9%	11,0%	0,6%	3,4%	16,7%
Saint-Claude 1592-1599	13,8%	3,1%	13,8%	0,6%	0,9%	29,8%

Les testaments de l'Officialité de Besançon donnent les noms de testateurs et de leurs proches : il convient donc de retrancher grosso modo une cinquantaine d'années aux dates indiquées dans la figure 46 pour effectuer la comparaison avec les données du tableau 58, basées sur des dates de baptêmes.

Le parcours du nom *Jean* est incontestablement le plus remarquable de la série. Il explose littéralement au début du XIV^e siècle pour atteindre une fréquence de 30% des attributions au début du XV^e siècle. Une phase de déclin s'amorce alors mais le nom domine encore largement le répertoire masculin jusqu'au début du XVI^e siècle. L'effondrement des attributions se produit en Franche-Comté au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Statistiquement, il est remplacé par

le nom *Claude* qui remplit exactement la même fonction du point de vue des connotations : assurer une longue vie à l'enfant⁸³⁹. Le nom ne représentait en effet que 1% des attributions dans les années 1475-1499 (16^{ème} rang du classement) mais il se hisse directement au cinquième rang dans les années 1500-1524, avec 5% des attributions, en évinçant le nom *Hugues* du classement de tête. Les données du tableau 58 attestent de sa progression constante au cours du XVI^e siècle avec des fréquences culminant à près de 30% des attributions dans la ville de Saint-Claude en 1592-1599.

Dans le ressort de l'Officialité de Besançon, les quatre autres noms les plus portés au bas Moyen Age se maintiennent relativement bien sur toute la période. Celui de *Pierre* est particulièrement stable et conservera une fréquence moyenne de 11% des attributions tout au long du XVI^e siècle. Le nom de *Guillaume* occupe le plus souvent le troisième rang du classement et sa fréquence oscille entre 7 et 11% des attributions. Il connaît cependant une chute brutale de popularité au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle avec des fréquences généralement inférieures à 5%. Les noms de *Hugues* et *Étienne* régressent aussi fortement au XVI^e siècle et subissent le contrecoup de la progression fulgurante des *Claude* et de la percée des *François* (5% à Nozeroy en 1533-1549, 8% en 1550-1592).

On assiste en fait à une redistribution importante des noms les plus populaires au cours du XVI^e siècle. Les fonctions du nom de baptême restent identiques mais les supports changent. La dépréciation particulièrement forte des noms *Jean* et *Guillaume* dans les farces du XV^e et XVI^e siècle ne peut expliquer à elle seule le déclin de ces noms dans le stock onomastique. En effet, à l'exception du nom *Pierre*, la baisse des fréquences frappe également les autres noms les mieux placés dans le classement alors qu'ils n'étaient pas connotés négativement dans les farces. Il est peu probable d'ailleurs que la mauvaise réputation du nom *Guillaume* à la fin du Moyen Age soit due au rapprochement que l'on a pu faire avec le terme *guille* : l'explication étymologique ne permet pas de rendre compte ni de la dépréciation du nom *Jean* dans les farces, ni du déclin des noms *Hugues* et *Étienne*. Le dénigrement de ces deux noms s'explique sans doute plus simplement par l'importance de leur diffusion dans les répertoires anthroponymiques ; ils ont été victimes de leur succès et de l'usure du temps. L'influence de la littérature farcesque est ici minime. Elle a manifestement contribué à la dépréciation des noms mais elle accompagne cette dépréciation sans en être la cause.

Le maintien remarquable du nom *Pierre* dans le classement de tête des répertoires franc-comtois du XVI^e siècle amène d'ailleurs à considérer une nouvelle fois la distribution des noms les plus populaires sous l'angle de l'idéologie trifonctionnelle indo-européenne. Les noms de *Jean*, *Pierre* et *Guillaume* étaient attachés respectivement aux fonctions nourricière, sacerdotale et guerrière.

⁸³⁹ Cf. *supra*, p. 71-72, 122-123, 149-150 pour le nom *Jean* et p. 139 pour le nom *Claude*.

Dans d'autres régions françaises, et en Bretagne notamment, la popularité du nom *Jean* est restée forte au XVI^e siècle mais en Franche-Comté elle s'est fortement dégradée au profit du nom *Claude*. Le nom *Guillaume* a été supplanté par le nom de *Jacques* et par celui de *François*, dont les connotations pouvaient renvoyer à la fois à la fonction nourricière et à la fonction guerrière. Au XVI^e siècle, le nom de *Pierre* n'avait pas encore trouvé de substitut en Franche-Comté. En basse Bretagne, il était directement concurrencé par celui d'*Yves* et ailleurs il commençait à subir la concurrence du nom *Louis*. En définitive, les besoins à satisfaire et les souhaits restent les mêmes d'une époque à l'autre, il y a simplement un changement de façade et une actualisation de la nomenclature. L'évolution des dévotions participe à ce renouvellement des répertoires mais on ne peut pas en déduire pour autant des conclusions sur l'intensité d'un culte : la substitution du nom *Claude* à celui de *Jean* en Franche-Comté n'est pas l'expression du déclin de la popularité des cultes de Jean-Baptiste ou de Jean l'Évangéliste dans cette région. Cette substitution exprime essentiellement la conviction des nommeurs que le nom *Claude* était alors potentiellement le plus bénéfique à l'enfant pour sa survie et sa croissance. Il y a certes une part de dévotion dans cette nomination mais, de la même manière que le nom de *Roland* peut évoquer la force et le courage et celui d'*Olivier* la sagesse et la beauté, le nom est choisi principalement pour les qualités et avantages qu'il peut apporter à l'enfant, avant d'être une marque de dévotion.

1.4.3. Anthroponymie rabelaisienne

Une présentation du traitement de l'anthroponymie dans la littérature du Moyen Âge finissant et de la Renaissance peut difficilement occulter l'œuvre de François Rabelais. Parmi les auteurs du XVI^e siècle, il est sans doute celui qui attachait le plus d'importance au choix du nom de ses personnages. L'anthroponymie rabelaisienne n'a plus rien à voir avec celle des chansons de geste ni celle des romans courtois. Certains de ses personnages portent des noms réels, utilisés à son époque comme noms de baptême, mais ils sont peu nombreux. Pour la plupart, il s'agit de noms inventés et nous verrons que nombre d'entre eux s'apparentent plutôt aux noms des personnages de certaines farces du XV^e et XVI^e siècle, en raison de leur caractère signifiant. Amoureux de la Grèce antique et de la langue française, Rabelais puise son inspiration onomastique dans ces deux sources particulièrement fécondes. Il redécouvre aussi avec d'autres auteurs de la Renaissance *le Cratyle du divin Platon*, pour reprendre l'expression fameuse de Pantagruel⁸⁴⁰. Cette œuvre a suscité de nombreux commentaires et discussions dans les milieux lettrés français du XVI^e siècle et témoigne d'une réflexion intense sur le langage autour de cette question fondamentale : les

⁸⁴⁰ François Rabelais, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 996 (*Quart Livre*, chap. 37). Toutes les citations à suivre proviennent de cette édition. Par simplification, j'indiquerai uniquement le titre de l'œuvre : *Pantagruel*, *Gargantua*, *Tiers Livre*, *Quart Livre* et le numéro du chapitre. Sur le *Cratyle* de Platon, cf. *supra*, p. 20.

mots sont-ils en adéquation avec les choses qu'ils désignent ?⁸⁴¹ La question était d'autant plus aiguë pour les noms propres car il existait jusqu'alors une forme de consensus selon lequel le nom de personne était à la fois l'expression de l'essence de l'individu et de sa destinée. Je présenterai plus loin les grandes lignes de l'évolution de la représentation du nom au bas Moyen Age et à la Renaissance. Pour sa part, Rabelais n'apporte pas de réponse définitive en laissant à ses lecteurs le soin de se forger leur propre opinion. Il y a d'une part le Rabelais philosophe qui fait dire à Pantagruel dans le *Tiers Livre* que « c'est une erreur de dire que nous avons un langage naturel : les langues existent de par les institutions arbitraires et les conventions des peuples ; les mots, comme disent les dialecticiens, n'ont pas de sens en eux-mêmes, mais selon notre volonté »⁸⁴². D'un autre côté, le Rabelais poète n'a de cesse de donner du sens aux noms de ses personnages par ses explications étymologiques, en consacrant même tout un chapitre du *Quart Livre* à un « notable discours sur les noms propres des lieux et des personnes » où il défend résolument la thèse du caractère divinatoire des noms propres⁸⁴³. Ces deux positions apparemment ambivalentes et contradictoires ne l'étaient sans doute pas pour leur auteur qui soutenait finalement une position médiane : le sens des noms propres est celui que nous leur donnons. Il n'est pas envisageable de réaliser ici une étude approfondie sur la philologie de Rabelais, ni même une étude d'ensemble sur l'anthroponymie de ses romans. L'objet de ce chapitre est d'en présenter les grandes lignes afin de comprendre comment un esprit anticonformiste du XVI^e siècle concevait la nomination. Je m'attarderai un peu plus longuement sur l'épisode de la *Guerre des Andouilles* (*Quart Livre*, 35-42) dans lequel l'onomastique est omniprésente et constitue l'une des clés de compréhension du récit.

Le répertoire onomastique des romans de Rabelais

Warren F. Motte a recensé les *noms inventés* par Rabelais, à savoir les noms de son invention propre, à l'exclusion des noms de personnages historiques et des noms de fiction empruntés à d'autres sources. Sur un corpus de trois cents noms ainsi défini, Motte a constaté que la quasi-totalité de ces noms renvoyait au personnage de manière significative et non pas seulement

⁸⁴¹ Pour une excellente synthèse de cette réflexion dans le milieu littéraire français, voir François Rigolot, *Poétique et onomastique, L'exemple de la Renaissance*, Genève, Droz, 1977, p. 14-21.

⁸⁴² *Tiers Livre*, 19.

⁸⁴³ *Quart Livre*, 37. Sur ces deux facettes de Rabelais, voir François Rigolot, *Poétique et onomastique, op. cit.*, p. 102-104, et Warren F. Motte Jr, « Procédés anthroponymiques chez Rabelais », *Neophilologus*, n° 64, 1980, p. 505.

appellative⁸⁴⁴. Trois noms échappent à cette règle : un officier de Gargantua nommé *Alexandre*⁸⁴⁵ et deux échansons de Grandgousier nommés *Janot* et *Miquel*⁸⁴⁶.

Peu de personnages portent des *noms réels* et, même lorsque cela arrive, ces noms ne sont pas neutres du point de vue des significations, ils sont choisis pour leur connotation particulière. Ainsi, au chapitre 40 du *Quart Livre*, Rabelais nous donne les noms de tous les cuisiniers se préparant à affronter les belliqueuses Andouilles. Dans cette longue liste qui s'apparente fortement à une parodie des montres de la chevalerie, comme il s'en tenait encore au XVI^e siècle, tous les noms des « *preux et vaillants cuisiniers* » sont des noms signifiants, fréquemment en rapport avec le thème de la nourriture : *Pèselardon*, *Vesselardon*, *Mirelardon*, *Couillu*, *Saladier*, *Cressonnière*, *Racle-navet*, *Cochonnier*, etc. Parmi tous ces noms les plus fantaisistes les uns que les autres, on trouve pourtant un nom réel, « *Robert, cestuy feut inventeur de la saulse Robert* » et la seule mention de ce nom incongru produit un effet comique dans le récit par sa singularité.

L'un des plus fidèles compagnons de Gargantua se nomme *Frère Jean des Entommeures*⁸⁴⁷. Frère Jean est un moine bon vivant, amateur de plaisanteries grivoises et de bon vin et on se rappelle que, dans les farces, le nom *Jean* était justement fréquemment attribué à des prêtres paillards⁸⁴⁸. En outre, la vaillance au combat du personnage est soulignée par son surnom *des Entommeures* signifiant littéralement « hachis », sous-entendu « celui qui fait du hachis de ses ennemis ».

Un autre personnage tourné en dérision dans le livre de *Gargantua* est un théologien de l'Université de Paris dont le nom est donné une première fois pompeusement sous une forme latinisée, *Joaninus de Barranco*, puis dans la suite du récit sous une forme hypocoristique, *Maistre Janotus de Bragmardo*⁸⁴⁹, deux noms choisis pour marquer à la fois le pédantisme et la sottise de l'individu. L'influence de l'onomastique farcesque ressort encore dans le *Tiers Livre* avec l'évocation par Panurge du personnage de *Guillot le songeur*, type proverbial qui renvoyait à l'attitude d'une personne méditant d'une manière stupide⁸⁵⁰.

Que Rabelais ait été un amateur de farces ne fait aucun doute : il déclare même dans le *Tiers Livre* avoir autrefois joué la farce de la *Moralité de celui qui avait épousé une femme muette* avec

⁸⁴⁴ Warren F. Motte Jr, *id*, p. 504.

⁸⁴⁵ *Gargantua*, 51. Voici les noms des autres capitaines cités dans ce passage : *Ponocrates*, *Gymnaste*, *Eudémon*, *Tolmère*, *Ithybole*, *Acamas*, *Chironacte*, *Sébaste* et *Sophrone*.

⁸⁴⁶ *Gargantua*, 37. Autres cuisiniers et échansons de Grandgousier cités dans ce passage : *Fripesaulce*, *Hochebot*, *Pilleverjus* et *Verrenet*.

⁸⁴⁷ *Gargantua*, 27.

⁸⁴⁸ Cf. *supra*, p. 327. Frère Jean est décrit comme « jeune, fier, pimpant, joyeux, pas manchot, hardi, courageux, décidé, haut, maigre, bien fendu de gueule, bien servi en nez, beau débiteur d'heures, beau débrideur de messes, beau décrotteur de vigiles et pour tout dire, en un mot, un vrai moine ».

⁸⁴⁹ *Gargantua*, 17.

⁸⁵⁰ *Tiers Livre*, 14.

quelques amis lorsqu'il était encore à Montpellier⁸⁵¹ et cite par ailleurs à plusieurs reprises la célèbre farce de *Maître Pierre Pathelin*⁸⁵² et le poète François Villon⁸⁵³.

De manière générale, l'onomastique rabelaisienne relève de deux registres linguistiques privilégiés, le français et le grec. La plupart des noms français s'apparente aux noms inventés que l'on donnait à l'époque aux personnages de certaines farces. Ainsi par exemple dans la farce des *Trois coquins* dont les personnages principaux sont *Maulevault*, *Peu d'acquêt* et *Pain Perdu*. L'objectif est de faire rire et ces noms comportent généralement une connotation péjorative ou dépréciative. Dans *Gargantua*, les hommes laissés comme otages par Picrochole sont « les ducs de Tournemoule, de Basdefesses et de Menuail, le prince de Gratelles et le vicomte de Morpiaille »⁸⁵⁴. A l'inverse, les noms des personnages construits à partir de termes grecs renvoient plutôt à des qualités : *Carpalim* signifie prompt et rapide ; *Eusthenes* veut dire robuste, vigoureux ; *Epistemon* se traduit par sage, savant et le nom *Panurge* vient du grec *panourgos*, habile, intelligent⁸⁵⁵.

Rabelais n'a de cesse de rechercher la motivation des noms propres⁸⁵⁶. Il ne s'agit pas simplement pour lui de retrouver l'origine étymologique d'un nom mais d'en comprendre la portée en devinant ce qu'il nous dit de l'essence d'un individu ou de son destin. Il n'est pas l'inventeur des noms de ses personnages principaux et il ne s'en cache pas puisqu'il présente son œuvre comme la continuation des *Grandes et inestimables Chroniques de l'énorme géant Gargantua* et de la *Chronicque Gargantuine*, contes populaires qui racontaient la conception de *Grant-Gosier* et *Galemelle* en Orient, nés des pouvoirs magiques de Merlin, puis la naissance de *Gargantua* et son épopée à travers la France et la Grande Bretagne pour retrouver le roi Arthur⁸⁵⁷. Rabelais ne retient pas l'épisode de la conception magique par l'enchanteur Merlin⁸⁵⁸ et modifie légèrement le

⁸⁵¹ *Tiers Livre*, 34.

⁸⁵² *Gargantua*, 20 ; *Pantagruel*, 30 ; *Tiers Livre*, 4.

⁸⁵³ *Pantagruel*, 14 et 30.

⁸⁵⁴ *Gargantua*, 31

⁸⁵⁵ Exemples cités par Lazare Sainéan, *La langue de Rabelais*, t. 2, Paris, De Boccard, 1923, p. 459. Voir également Warren F. Motte Jr, *art. cit.*, p. 508 ; Mireille Huchon, « Variations rabelaisiennes sur l'imposition du nom », dans *Prose et prosateurs de la Renaissance, Mélanges offerts à M. le Professeur Robert Aulotte*, Paris, SEDES, 1988, p. 93-100.

⁸⁵⁶ Ce souci de la motivation des noms propres ne se limite pas aux noms de personnes et concerne de la même manière aux noms de lieux : voir ainsi ses étymologies pour le moins fantaisistes du pays de Beauce et de la ville de Paris (*Gargantua* 16-17).

⁸⁵⁷ L'ensemble de ces récits a été publié sous le titre *Les Chroniques Gargantuines*, éditées par Christiane Lauvergnat-Gagnière et Guy Demerson, Paris, Nizet, 1988. Voir également Lazare Sainéan, *La langue de Rabelais*, t. 1, Paris, De Boccard, 1922, p. 241-253 ; Diane Desrosiers-Bonin, « Les Chroniques gargantuines et la parodie du chevaleresque », *Études françaises*, t. 32, n° 1, 1996, p. 85-95 ; Marcel Françon, « Des Chroniques Gargantuines à Pantagruel », *Modern Philology*, t. 53, n° 2, 1955, p. 82-87, et « Les Chroniques de Gargantua et les romans de Rabelais », *Romance Notes*, t. 15, n° 2, 1973, p. 337-340.

⁸⁵⁸ Chez Rabelais, *Grand Gosier* est le fils de *Vitdegrain* (*Pantagruel*, 1) et *Gargamelle* la fille du roi des Parpaillons (*Gargantua*, 3). La généalogie du héros rapportée au premier chapitre de *Pantagruel* est un chef d'œuvre d'ironie et une parodie des généalogies bibliques données dans les premiers chapitres de la *Genèse* (chap. 4-5 et 10-11). On y trouve pêle-mêle des personnages légendaires (les géants *Atlas*, *Goliath*, *Hercule*,

nom de la mère qui devient dans ses romans *Gargamelle*, inflexion visant à créer un rapprochement onomastique entre elle et son futur fils⁸⁵⁹. Par ailleurs, il justifie indirectement le nom de *Grandgousier* en consacrant tout un paragraphe à décrire son appétit féroce⁸⁶⁰ et propose une autre étymologie du nom de *Gargantua*. Dans les *Chroniques*, le nom serait dérivé d'un « *verbe grec, qui vault autant a dire comme tu as ung beau filz* »⁸⁶¹ ; pour Rabelais, le nom serait plutôt la transcription du commentaire que fit Grandgousier après avoir entendu le premier cri poussé par son fils, brailant déjà pour demander à boire : « Que grand tu as ! (sous-entendez : le gosier). À ces mots, les assistants dirent qu'assurément il devait, pour cette raison, recevoir le nom de Gargantua, pour suivre le modèle et l'exemple des anciens Hébreux »⁸⁶². Cette dernière remarque renvoie au modèle biblique développé plus particulièrement dans le livre de la Genèse, dans lequel de nombreux patriarches recevaient un nom en adéquation avec les circonstances de leur naissance, une caractéristique physique ou morale ou bien encore un destin⁸⁶³.

Rabelais aspire fortement à cette époque révolue où le nom ne servait pas simplement à l'identification d'un individu mais aussi à sa définition. En publiant ses premières œuvres sous le pseudonyme d'*Alcofribas Nasier*, anagramme de *François Rabelais*, l'auteur montrait d'ailleurs d'emblée à ses lecteurs son anticonformisme et son attachement à une anthroponymie personnalisée, individualisant et caractérisant l'individu, sans qu'elle ne l'enferme dès sa naissance dans le carcan des relations sociales.

Cette préoccupation permanente de donner du sens aux noms se confirme dans l'épisode de la nomination de *Pantagruel*, occupant tout un chapitre du roman éponyme. Rabelais n'est pas l'inventeur de ce nom : il appartenait déjà à l'onomastique des *Mystères* du XV^e siècle, notamment à celle de la *Vie de saint Louis*, dans lequel *Panthagruel* était le nom d'un démon, assoiffant les buveurs en introduisant du sel dans leur bouche pendant leur sommeil⁸⁶⁴. Pour Lazare Sainéan, ce nom était plus généralement synonyme d'altération opprimante ou de respiration pénible et, à cet égard, il convenait particulièrement bien au héros de Rabelais⁸⁶⁵. L'année de la naissance de Pantagruel fut en effet marquée par une grande sécheresse et une « *horrificque altération* », à tel

Fierabras, Olivier et Roland, Ogier le Danois) et d'autres aux noms inventés par l'auteur. Les plus anciens portent des noms à consonance grecque (*Typhée, Aloe, Othe, Egéon, Briarée, Porphirion*, etc.) et les plus récents des noms français (*Gobe-Mouches, Mord-Mottes, Lambin, Gayoffe, Mâchefoin, Brûlefer, Avalevent*, etc.).

⁸⁵⁹ François Rigolot, « D'Isidore à Platon : Rabelais et la *figura etymologica* », *Lexique*, n° 14 (« L'étymologie de l'antiquité à la renaissance »), 1998, p. 190.

⁸⁶⁰ *Gargantua*, 3

⁸⁶¹ *Les Chroniques Gargantuines*, *op. cit.*, p. 118.

⁸⁶² *Gargantua*, 7. Traduction en français moderne de Guy Demerson.

⁸⁶³ Le nom de *Seth* signifie « accordé » (*Gen.* 4,25) ; celui d'*Ismaël* peut se traduire par « Que Dieu entende » (*Gen.* 16,11) ; Esaü est surnommé *Edom* pour avoir réclamé un potage de couleur rousse (*adom* en hébreu) (*Gen.* 25,30) ; le premier-né de Léa fut appelé *Ruben* par rapprochement avec l'expression *Ra'a be'oniyi* signifiant « il a vu ma détresse » (*Gen.* 29,32), etc.

⁸⁶⁴ Lazare Sainéan, *La langue de Rabelais*, t. 2, *op. cit.*, p. 455

⁸⁶⁵ *Ibid*

point qu'il faillit manquer d'eau bénite dans les églises ! Le jour même de sa naissance, une rosée miraculeuse s'éleva de terre mais, alors que chacun voulût s'en désaltérer, on se rendit compte que cette eau était encore « *que saulmure pire et plus salée que n'estoit l'eaue de la mer. Et par ce que en ce propre jour nasquit Pantagruel, son père imposa tel nom. Car Panta en Grec vault autant à dire comme tout, et Gruel en langue Hagarene vault autant comme alteré, voulant inferer que à l'heure de sa nativité le monde estoit tout alteré* »⁸⁶⁶. L'étymologie mixte proposée par Rabelais, composée de grec et de moresque (la langue d'Agar), pourrait nous sembler farfelue mais elle ne l'était certainement pas pour ses contemporains. Ainsi, quelques années plus tôt, le Père Maurice Geffroy avait composé dans les années 1470 une biographie de saint Yves pour lequel il proposait à ses lecteurs une surprenante étymologie gréco-bretonne. Selon lui, en effet, Yvo serait la même chose qu'Eudo, ou plus exactement Euden. Or, précisait-il, *eu* en grec veut dire « bon » et *den* en breton signifie « homme ». Par conséquent, le nom Yves devait être interprété « homme bon » ou « homme de bonté »⁸⁶⁷. Une étymologie est pertinente tant qu'elle permet de rendre compte de l'harmonie entre un individu et son nom propre.

Cette question de l'adéquation des noms aux choses, récurrente pour les lettrés du XVI^e siècle, avait été abordée, quelques années avant la rédaction du *Pantagruel*, par Érasme, maître à penser de François Rabelais, dans l'un de ses fameux *Colloques*, intitulé *La chose et le mot*⁸⁶⁸. Le dialogue met en scène la rencontre entre deux amis, Béat et Boniface, entamant plaisamment leur conversation par des jeux de mots sur leurs noms respectifs⁸⁶⁹ :

BEAT – « Salut ! Boniface.

BONIFACE – Je vous salue de tout mon cœur, Béat. Mais plutôt à Dieu que nous fussions l'un et l'autre tels qu'on nous nomme, vous riche, et moi beau.

⁸⁶⁶ *Pantagruel*, 2. Voir aussi Marie-Luce Demonet, *Les Voix du signe, Nature et origine du langage à la Renaissance (1480-1580)*, Paris, Champion, 1992, p. 66-67.

⁸⁶⁷ *Bonum hominem seu Bonitatis hominem*. Cette biographie a été publiée dans le tome IV des *Acta Sanctorum Maii* [BHL 4637], p. 584. Je remercie André-Yves Bourgès pour cette communication.

⁸⁶⁸ Le livre de *Pantagruel* fut publié en 1532. La première édition des *Colloques* d'Érasme date de 1518 mais l'ouvrage a été constamment revu et augmenté par l'auteur jusqu'en 1533. Le chapitre intitulé *La chose et le mot* date de 1527. Cf. Érasme, *Colloques*, traduction et présentation d'Étienne Wolff, t. 2, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 175-182 ; Carine Ferradou, « La réflexion sur le pouvoir du langage dans plusieurs colloques d'Érasme, le *Lucien batave* », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 58, 2004, p. 76-77. L'admiration que portait Rabelais à l'humaniste de Rotterdam est manifeste dans une lettre qu'il lui écrivit en novembre 1532 : « *Ce que je suis, ce que je vauz, c'est à vous seul que je le dois* ». Texte et traduction dans François Rabelais, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 1422. Sur la communauté de pensée entre Érasme et Rabelais, voir Lucien Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle, La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1947, p. 315-338 ; Silvia Frugani, *Érasme, Rabelais et l'écriture dissidente*, Thèse soutenue à l'Université de Padoue, 2017, édition en ligne.

⁸⁶⁹ *Béat* vient du latin *beatus*, bienheureux, fortuné et *Boniface* est interprété ici comme une contraction de « bonne face » pour « beau visage ». Le nom dérive en réalité du latin *bonifatus* signifiant « qui a un bon destin ».

BEAT – Comptez-vous donc pour rien d’avoir un nom magnifique ?

BONIFACE – Je trouve que cela ne signifie absolument rien si la chose ne s’y joint.

BEAT – Cependant la plupart des mortels pensent différemment ».

Cette dernière remarque de Bêat, porte-parole d’Érasme dans le dialogue, est intéressante parce qu’elle nous éclaire sur la représentation courante du nom au début du XVI^e siècle : pour le commun des mortels, il importe d’avoir un beau nom. Plus loin, Bêat admet que certains d’entre eux « préfèrent la chose au mot », c’est-à-dire posséder la *qualité* désignée plutôt que le *nom* qui la désigne, mais considère que pour « beaucoup d’autres, c’est le contraire ». Le débat se poursuit par une réflexion sur le caractère trompeur et mensonger des apparences qu’aiment à se donner certains hommes attachant plus d’importance aux mots qu’aux réalités qu’elles représentent. Il s’achève par une exhortation sarcastique à se rendre digne par la qualité de ses mœurs. Sur le strict plan anthroponymique, on retiendra qu’Érasme assimilait les noms à des apparences trompeuses. Toute la grande séquence consacrée par Rabelais à la « guerre des Andouilles » dans le *Quart Livre* tourne également autour de l’énigme des noms et des apparences trompeuses.

La guerre des Andouilles

Du débarquement dans l’île Farouche au traité de paix avec Niphleseth, l’épisode n’occupe pas moins de huit chapitres du *Quart Livre*⁸⁷⁰ agencés autour d’un chapitre central intitulé *Comment les Andouilles ne sont à mespriser entre les humains* dans lequel l’auteur s’efforce de persuader ses lecteurs de la véracité de ses propos et que l’on peut lire comme un manifeste pour la tolérance⁸⁷¹. La thématique religieuse du carême est constamment en arrière-plan du récit et l’onomastique en donne la teneur : Les gens de Pantagruel sont pris par erreur pour des partisans de *Quaresmeprenant*, représentation souffreteuse des effets désastreux d’un carême excessif⁸⁷², et ils vont devoir affronter les farouches *Andouilles*, représentantes du *Gras* prohibé pendant toute cette période, placées sous la protection de leur dieu tutélaire *Mardigras*. Il est possible d’avoir

⁸⁷⁰ Les titres de ces huit chapitres sont les suivants :

Chap. 35 – *Comment Pantagruel descend en l’isle Farouche, manoir antique des Andouilles*

Chap. 36 – *Comment par les Andouilles farouches est dressée embuscade contre Pantagruel*

Chap. 37 – *Comment Pantagruel manda querir les capitaines Riflandouille et Tailleboudin ; avecques un notable discours sur les noms propres des lieux et des personnes*

Chap. 38 – *Comment Andouilles ne sont à mespriser entre les humains*

Chap. 39 – *Comment frère Jan se raille avecques les cuisiniers pour combattre les Andouilles*

Chap. 40 – *Comment par frère Jan est dressée la Truye et les preux cuisiniers dedans enclous*

Chap. 41 – *Comment Pantagruel rompit les Andouilles au genoux*

Chap. 42 – *Comment Pantagruel parle avecques Niphleseth, Royne des Andouilles*

⁸⁷¹ Ce chapitre central est encadré par deux exhortations à prendre au sérieux le récit de l’auteur : « Vous vous moquez ici, buveurs, et ne voulez accepter comme vrai ce que je vous raconte. Je ne saurais que faire pour vous convaincre. Croyez-le si vous voulez ; si vous ne voulez pas, allez-y voir » en introduction, et, en conclusion : « Cessez pourtant ici de vous moquer, et croyez qu’il n’est rien de si vrai que l’Évangile ».

⁸⁷² Trois chapitres (30-32) sont consacrés à la description physique et psychique du personnage.

une lecture strictement culturelle de cette séquence en la lisant comme une parodie du fameux *combat de Carnaval et Carême*, joué tous les ans sur les places et superbement représenté en 1569 par Pieter Brueghel l’Ancien (figure 47). Il est possible également de replacer le récit dans le contexte historique religieux des années 1540, époque secouée par le conflit qui opposait alors les catholiques, partisans du Carême, aux théologiens réformés qui en demandaient la suppression⁸⁷³.



Figure 47 : *Le combat de Carnaval et de Carême*

Par Pieter Brueghel l’Ancien, Musée d’Histoire de l’art de Vienne

Deux chapitres entiers sont consacrés à des questions d’onomastique : le chapitre 37 contient un long « discours sur les noms propres des lieux et des personnes » et le chapitre 40 donne les noms de tous les « preux et vaillants cuisiniers qui entrèrent dans la Truie comme dans le cheval de Troie ». L’interprétation de ces passages est délicate, en raison tout d’abord du style propre à l’auteur qui sait manier l’ironie à merveille, mais plus particulièrement encore pour cette séquence

⁸⁷³ On trouvera une bibliographie récente de l’épisode de la *guerre des Andouilles* dans la thèse de Louise Million-Hazo, « *Quelles bestes sont ce là ?* », *L’humanisme rabelaisien à l’épreuve de ses bestiaires*, thèse de doctorat en littérature française soutenue à l’Université de Sorbonne Nouvelle le 16 décembre 2017, p. 163. Voir également Claude Gaignebet, « Le combat de Carnaval et de Carême », *Annales, Économies, sociétés, civilisations*, n° 2, 1972, p. 313-345 ; Françoise Charpentier, « La guerre des Andouilles, Pantagruel IV, 35-42, *Études seiziémistes offertes à Monsieur le Professeur V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1980, p. 119-136.

qui se rapporte à la tradition carnavalesque, où tous les rôles pouvaient être renversés et les conventions habituelles remises en cause. Signe de ce renversement des codes, le nom même de l'ennemi juré des Andouilles, *Quaresmeprenant*, qui renvoie paradoxalement aux trois jours de réjouissance précédant le début du Carême, appelés les jours de *caresme prenant*. L'ambivalence fonctionne également à fond à propos de la représentation et de la sexualité des Andouilles. Elles sont assurément femelles d'après Xénomane⁸⁷⁴ bien que leur morphologie évoquerait naturellement davantage le sexe masculin. Comble de l'ironie, elles sont dirigées par une « reine » appelée *Niphleseth*, nom qui désignerait le « membre viril » en hébreu d'après la *Briefve déclaration*, glossaire composé par l'auteur et généralement publié en annexe du *Quart Livre*⁸⁷⁵. La confusion est permanente puisque le conflit est né d'un quiproquo, les Andouilles ayant pris les hommes de Pantagruel pour des gens de Quaresmeprenant⁸⁷⁶ alors qu'ils revendiquaient pourtant une généalogie commune⁸⁷⁷ et qu'ils avaient eux-mêmes choisi *Mardi Gras* comme mot de guet⁸⁷⁸.

Le *discours sur les noms propres* s'amorce sur le modèle du dialogue entre Béat et Boniface, à partir d'une interprétation littérale des noms de *Riflandouille* et *Tailleboudin*, les deux capitaines choisis par Pantagruel pour diriger ses troupes contre les farouches Andouilles⁸⁷⁹. Epistémon le félicite pour son choix car ces deux noms promettent selon lui « hardiesse, bonne chance et victoire dans ce conflit ». Pantagruel approuve et entame alors une longue démonstration de la manière de pronostiquer par les noms qu'il fait remonter aux Pythagoriciens. Son exposé commence par une série d'exemples bien connus de l'Antiquité : Auguste eut l'assurance de sa victoire au combat après avoir croisé un paysan nommé *Eutyche* (litt. « bien fortuné ») accompagné de son âne *Nicon* (« victorieux ») ; Vespasien eut la confirmation qu'il deviendrait empereur le jour où il vit entrer dans son lieu de prière l'un de ses serviteurs nommé *Basilide* (« royal ») ; l'élection de Régalien comme empereur s'explique manifestement par son nom car ses soldats le surnommaient facétieusement *Regilien* (jeu de mots à partir de la déclinaison *regi* dérivée du mot *rex*, « roi »)⁸⁸⁰. Pantagruel et Epistémon s'accordent ensuite pour attester qu'il est possible de savoir précisément, conformément aux théories pythagoriciennes, de quel côté se trouvent les imperfections physiques d'un individu boiteux, bossu ou borgne, simplement en

⁸⁷⁴ *Quart Livre*, 29.

⁸⁷⁵ François Rabelais, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 1147. Sur le nom de *Niphleseth*, voir aussi Louise Million-Hazo, *op. cit.*, p. 132.

⁸⁷⁶ *Quart Livre*, 36.

⁸⁷⁷ *Quart Livre*, 41 : « *Nous appartenons tous à Mardi Gras, votre vieil allié* ». Voir aussi la généalogie de Pantagruel : « *C'est de cette race que naquirent saint Pansart et Mardi Gras* » (*Pantagruel*, 1).

⁸⁷⁸ *Quart Livre*, 37.

⁸⁷⁹ Le nom *Riflandouille* est construit à partir du verbe *rifler* signifiant « râcler » en moyen français.

⁸⁸⁰ Cette anecdote est également rapportée par Pontus de Tyard. Cf. Pontus de Tyard, *Œuvres complètes, t. VII, La droite imposition des noms (De recta nominum impositione)*, Texte établi et traduit par Jean Céard et annoté par Jean-Claude Margolin et Jean Céard, Paris, Champion, 2007, p. 108.

comptant les syllabes de son nom : si le nombre est pair, le problème se situe du côté gauche, s'il est impair, ce sera du côté droit. Epistémon continue avec trois autres exemples qui confirment qu'une bonne interprétation des noms permet de deviner l'avenir : au siège de Tyr, Alexandre fut assuré de sa victoire après avoir vu en songe un satyre aux jambes de bouc car *satyros* peut se décomposer en *sa-tyros*, ce qui signifie littéralement « Tienne est Tyr » ; Pompée eut la conviction que sa défaite face à César était irrémédiable quand il aperçut dans sa fuite un palais nommé *Cacobasilea*, c'est-à-dire « mauvais roi » ; inversement, Paul Émile sut que sa victoire contre les Perses était imminente quand il apprit que *Persa*, la petite chienne de sa fille, venait de mourir.

Ces exemples témoignent d'une forte croyance en la prédestination. Si le destin d'un individu est inscrit dans son nom, alors l'art de la pronostication doit permettre d'en percevoir le sens profond. Le narrateur ne prend pas position à l'issue de ce dialogue et il n'est pas possible de dire si Rabelais était convaincu par l'argumentation. Il est même permis d'en douter fortement quand on voit le mépris qu'il affichait par ailleurs pour la pronostication. Dans sa *Pantagrueline prognostication*, on relève ainsi un petit bijou de parodie des almanachs populaires dans lequel il annonce les « *maladies de ceste année* » : « *Ceste année les aveugles ne verront que bien peu, les sourds oyront assez mal, les muets ne parleront guieres, les riches se porteront un peu mieulx que les pauvres, et les sains mieulx que les malades* »⁸⁸¹ !

En réalité, tout l'épisode de la *guerre des Andouilles* alerte le lecteur sur l'illusion onomastique. Rabelais aimerait redonner aux noms de personnes une individualité et une profondeur signifiante qu'ils ont perdu mais, en même temps, il reconnaît que les apparences peuvent être trompeuses et que l'interprétation que l'on pourrait proposer d'un nom n'est pas toujours en adéquation avec la réalité. L'essentiel est d'examiner toutes choses sans étroitesse d'esprit en se gardant, comme le déclare Maître Alcofribas à la fin du *Pantagruel*, de ne « jamais se fier aux gens qui regardent par un trou ».

1.5. Le nom et la littérature : conclusions

Au terme de ce survol de quelques œuvres de la littérature médiévale et de la Renaissance, quelles conclusions peut-on tirer de l'usage de l'anthroponymie par leurs auteurs et de l'influence éventuelle de cette littérature sur les pratiques anthroponymiques du XV^e et XVI^e siècle ? « Un nom propre est une chose extrêmement importante dans un roman, une chose capitale. On ne peut pas plus changer un personnage de nom que de peau » disait Gustave Flaubert à son ami

⁸⁸¹ François Rabelais, *Œuvres complètes*, op. cit., p. 1427.

Louis Bonenfant en 1868⁸⁸². Cette réflexion vaut à coup sûr pour le Moyen Age et la Renaissance. Comme un nom de baptême, un nom de personnage peut être chargé d'une foule de connotations. Flaubert a raison de l'assimiler à la peau de l'individu, même si, dans la vie réelle, une personne peut justement changer de nom et surtout en porter plusieurs. Le rapprochement est néanmoins intéressant car, comme la peau englobe et protège l'individu, tout en constituant l'aspect visible de son être pour ceux qui l'entourent, le nom d'une personne peut être investi de tous ces attributs⁸⁸³.

1.5.1. La littérature, reflet des structures sociales ?

Quel crédit pouvons-nous accorder aux œuvres littéraires pour décrire les structures sociales d'une époque ? Plus particulièrement, peut-on accéder à la réalité des pratiques nominatives à partir de la littérature ? Faut-il y voir le reflet des structures sociales ou plutôt l'expression de certaines aspirations ou idéaux revendiqués par l'auteur ou la société ambiante ?

Pour les tenants de la *poétique*, partisans d'une étude de la littérature pour elle-même, toute tentative visant à utiliser la littérature comme moyen d'accès à la connaissance des idées, des hommes ou des sociétés paraît vaine et fallacieuse⁸⁸⁴. Pierre Guiraud estime que la fonction de la littérature n'est pas de représenter le réel mais de créer des objets littéraires. L'analyse des chansons de geste et des romans courtois montre que ces œuvres sont « moins une représentation de la réalité historique qu'un système de relations intrinsèques et immanentes qui tire sa signification et sa finalité de sa propre structure et des lois de cette structure »⁸⁸⁵. L'idée selon laquelle les grands auteurs seraient les témoins de l'homme et de la société ne serait donc qu'une grande illusion.

L'analyse précédente de l'anthroponymie de quelques œuvres de la littérature médiévale et moderne a en effet montré que le risque est grand de se fourvoyer à chercher dans ces œuvres un reflet du réel. La plupart des auteurs s'efforcent au contraire d'extraire leurs lecteurs ou auditeurs de cette réalité et de les transposer dans un univers onomastique imaginaire⁸⁸⁶. Les données sont en outre partielles et subjectives et ne permettent pas de peindre un tableau pertinent de la

⁸⁸² Gustave Flaubert, *Correspondance*, Nouvelle édition augmentée, Arvensa éditions, 2014, p. 1247

⁸⁸³ Plus récemment, la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval tenait un discours similaire : « Le nom propre d'un homme n'est pas comme un manteau qui pend autour de lui, mais quelque chose comme une peau qui le recouvre entièrement et qu'on ne peut gratter ou écorcher sans le blesser. Il n'est que de voir la souffrance de ceux dont on écorche le nom ». Cf. G. Delaisi de Parseval, « Enfants sans noms », *Études*, avril 1998, p. 486.

⁸⁸⁴ Cf. Tzvetan Todorov, « Introduction à la symbolique », *Poétique*, 1972, n° 11, p. 273

⁸⁸⁵ Pierre Guiraud, « Étymologie et ethymologia », *Poétique*, 1972, n° 11, p. 412

⁸⁸⁶ Pour un aperçu sur l'onomastique littéraire du XVII^e siècle, voir Eglal Henein, « Le nom propre et le *topos* », dans Nicole Boursier et David Trott (éd.), *La naissance du roman en France. Topique romanesque de l'Astrée à Justin*, Paris, Biblio 17, 1990, p. 1-12

société. La rareté, par exemple, des représentations des parrains et marraines dans les chansons de geste et les romans arthuriens ne paraît pas correspondre à leur rôle véritable dans la société médiévale. Cette absence relative tend par conséquent à minorer leur implication dans les processus de nomination.

La littérature médiévale ignore généralement notre système anthroponymique moderne à deux éléments (« prénom » et « nom de famille » héréditaire) et, lorsqu'elle fait usage des surnoms, il s'agit la plupart du temps de surnoms personnels, de nature signifiante ou toponymique, choisis essentiellement pour créer le profil d'un personnage. Elle ignore également la concentration du répertoire onomastique sur un petit nombre de noms dominants.

Le système anthroponymique utilisé combine parfois le *droit nom* et le *nom d'usage*.

Le droit nom est *a priori* le nom de baptême et constitue fréquemment le seul nom par lequel le personnage est désigné. Plus précisément, le nom de baptême devient le droit nom lorsque le personnage est désigné par un nom d'usage différent. Ce droit nom est dans ce cas souvent méconnu, utilisé seulement par le cercle restreint des proches. Il possède une valeur d'identification plus forte que le surnom personnel car il est censé correspondre à l'essence de l'individu ou à sa destinée. Sa fonction est principalement propitiatoire : il doit être bénéfique à son porteur.

Le nom d'usage est quelquefois le surnom personnel utilisé pour désigner un individu dans ses relations sociales. Il s'agit éventuellement d'un sobriquet rappelant certaines caractéristiques physiques ou morales du personnage, d'un nom de personnage de fiction, d'un toponyme ou d'un nom de saint (pour des religieux). Il peut être attribué à la naissance ou à l'âge adulte et peut être choisi par les parents, par le porteur lui-même ou par son entourage. Il n'y a pas de règles d'attribution clairement définies : le nom d'usage sert essentiellement à définir l'individu dans son groupe social, tel qu'il est perçu ou tel qu'il souhaiterait être perçu. Du point de vue fonctionnel, ce nom favorise l'intégration sociale.

La littérature du Moyen Age et de la Renaissance a par ailleurs développé un répertoire très étendu de noms inventés qui, par leur sonorité ou leurs connotations, renvoient immédiatement les lecteurs à certains groupes sociaux : les chevaliers, les bandits, les sarrasins, les bourgeois, etc. On y relève également un goût prononcé pour les noms signifiants attachés aux circonstances de la naissance ou à la destinée du héros. La singularité onomastique est moins développée dans les romans réalistes du XIII^e siècle, les farces du XV^e siècle ou les poèmes de François Villon mais il n'en demeure pas moins que, dans ces œuvres également, les noms des personnages sont sélectionnés en fonction de leurs connotations particulières et non en fonction de leur fréquence dans les répertoires des noms de baptêmes de leur époque.

La littérature privilégie donc des noms qui disent quelque chose de leurs personnages et crée un système fondé sur des conventions et des marqueurs sociaux qui permettent de les identifier

rapidement⁸⁸⁷. Ce faisant, elle exagère manifestement certains clichés, que ce soit sur la connotation péjorative de tel ou tel nom, sur le caractère programmatique des noms ou sur leur capacité à révéler l'intime d'une personne, mais elle suppose également un fonds culturel adéquat et favorable sans lequel ces clichés ne seraient ni compris, ni recevables.

L'apport de la littérature est plus significatif en ce qui concerne les pratiques nominatives, à savoir l'ensemble des comportements, habitudes et motivations liés aux rites de la nomination. Les farces, parce qu'elles racontent des histoires de la vie de tous les jours, auraient pu être des sources particulièrement fécondes pour ce sujet mais elles se consacrent principalement à la satire sociale et ne se préoccupent guère de la nomination. Ce sont donc dans les chansons de geste et dans les romans que l'on collectera la matière la plus intéressante. L'idée selon laquelle un nom de baptême serait choisi pour attirer sur l'enfant la protection d'un puissant (par l'attribution d'un nom princier), ou la protection d'un saint (par l'attribution d'un nom religieux), n'y trouve aucun écho. Par contre, l'idée dominante est clairement de donner un nom *par amour et en l'honneur* de quelqu'un que l'on connaît. Une autre idée récurrente et indissociable est celle de la transmission : le nom attribué à l'enfant est celui de la personne que l'on apprécie ou que l'on souhaite honorer. Implicitement, le nommeur et l'entourage espèrent une transmission concomitante des vertus du personnage référent au nouveau porteur. De fait, cette conception exclut par son principe même l'attribution au baptême de noms de personnages de fiction, à moins que ces noms aient été préalablement utilisés comme surnoms ou noms d'usage par les référents, comme cela a été constaté à plusieurs reprises.

Le référent est rarement un saint. La plupart du temps, il s'agit d'une personne de l'entourage proche, appartenant au réseau social des parents. Fondamentalement, le rite de nomination est dans la littérature médiévale un rite d'intégration.

Michel Pastoureau estime que l'anthroponymie littéraire est, comme l'imaginaire, « à la fois le reflet et le modèle de la réalité »⁸⁸⁸. Il est possible de préciser et de nuancer cette assertion en distinguant, d'une part, le choix des noms de personnages et, d'autre part, les pratiques nominatives. Dans les œuvres littéraires, les noms sont choisis par leurs auteurs en fonction de leur apport sémantique et de leurs connotations ; ils ont pour fonction principale de conférer une identité littéraire aux personnages. Globalement, le répertoire anthroponymique littéraire n'est

⁸⁸⁷ Je reprends ici à mon compte la définition des « systèmes de dénomination individuelle » proposée par Christian Pelras, à savoir « un ensemble d'éléments (en l'occurrence terminologiques et onomastiques) qui, en relation les uns avec les autres, concourent à une même fonction, à savoir l'identification durable d'individus singuliers, au sein d'une collectivité donnée (humaine ou non), avec le minimum d'équivoque possible ». Christian Pelras, « Le système de dénomination individuelle des Bugis », *art. cit.*, p. 166.

⁸⁸⁸ Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Seuil, 2004, p. 296

donc pas le reflet de la réalité. Par contre, les motivations et les modes de nomination des personnages, pratiques liées à la fonction d'intégration des nommés dans une filiation ou un milieu social, peuvent être considérés comme un reflet partiel mais vraisemblable de la réalité.

1.5.2. Influence de la littérature sur les pratiques nominatives du XV^e et XVI^e siècle

L'anthroponymie littéraire est-elle finalement un « modèle » de la réalité ? Autrement dit, choisissait-on aux XV^e et XVI^e siècles les noms des enfants en fonction de « patrons littéraires » érigés en modèles de référence ? Jusqu'à la fin du Moyen Age, à quelques exceptions près, les noms des héros des épopées et des romans de chevalerie n'ont guère été repris comme noms de baptêmes. Parmi ces exceptions, il faut mentionner les noms de *Roland* et d'*Olivier* dont le succès, notamment en Bretagne, est indéniablement lié à la popularité des héros de Roncevaux. Le nom de *Guillaume* a sans doute bénéficié du prestige attaché au personnage de *Guillaume d'Orange* dans les chansons de geste mais ces chansons ont surtout contribué à renforcer la connotation positive d'un nom qui disposait déjà de référents historiques prestigieux. Les noms des héros arthuriens n'ont quant à eux connu qu'une diffusion très restreinte au moment de la composition des romans. Paradoxalement, leur diffusion va se développer lorsque les héros arthuriens appartiendront à la littérature du passé.

On observe en effet, à la fin du Moyen Age, un renouvellement important du répertoire onomastique et notamment un accroissement significatif des attributions de noms arthuriens, principalement dans le milieu de la noblesse. Il n'y a pas lieu pour autant d'expliquer cette évolution par une influence de la littérature. Ce besoin de renouvellement se justifie plutôt par une usure naturelle du répertoire en usage depuis le XIII^e siècle. Il n'y a pas eu de création de nouveaux noms mais simplement un recours à un « fonds culturel » existant mais peu exploité jusqu'alors qui profite à quelques noms vedettes (*François*, *Louis*) et à certaines catégories de noms autrefois délaissées ou tenues à l'écart (noms de martyrs et confesseurs, noms arthuriens). L'évolution des répertoires marque aussi une évolution de la représentation des noms au XV^e siècle. Des barrières onomastiques tombent, provoquant notamment l'introduction des noms royaux *Louis* et *Charles* dans le répertoire populaire. La levée de ces tabous est le signe d'une dégradation de la croyance en l'efficacité des noms, c'est-à-dire leur capacité à transférer sur le porteur les qualités inscrites dans ces noms. L'analyse de l'évolution de cette croyance est l'objet du prochain chapitre consacré à la représentation du nom.

Pour conclure, est-on passé à la fin du Moyen Age – ou en voie de passer – d'un système du *nom transmis* (par le groupe social) à un système du *nom choisi* (par les parents) ?

Quelques remarques préliminaires doivent être rappelées.

Le système du *nom transmis* n'a jamais privé totalement les parents de leur faculté de choisir pour leurs enfants les noms de leur préférence. Il restreignait seulement ce choix à un répertoire de noms existants déjà portés par les proches ou par les ascendants.

Le système était bridé d'une certaine façon par l'obligation morale d'honorer les parrains désignés pour porter l'enfant sur les fonts baptismaux. L'obligation dépend cependant du niveau d'assistance ou de la recherche d'alliance attendus par les parents : plus l'attente est forte, moins la liberté de manœuvre des parents est grande. Une solution maintes fois constatée dans la noblesse est la sollicitation de parrains pauvres ou d'un rang social nettement inférieur : dans ce cas, l'attente de solidarité sociale est nulle et les parents n'ont pas les mêmes obligations morales envers leurs compères.

Les parrains disposent toujours du droit de proposer aux parents un nom de leur choix qui n'appartient pas du tout au stock onomastique antérieur. Augustin du Paz rapporte ainsi que le nom du fils héritier de Geffroy d'Angleterre et de son épouse Constance avait été choisi par les prélats et barons de Bretagne qui « *luy imposèrent le nom d'Artur en mémoire et souvenance du preux Artur surnommé le Grand, jadis Roy de la grande Bretagne* »⁸⁸⁹.

Nous avons vu également que l'introduction d'un nom littéraire dans un stock onomastique pouvait se produire par la transmission à un descendant ou à un filleul d'un surnom littéraire devenu nom d'usage principal.

Le système du *nom transmis* n'a donc jamais été totalement rigide et permettait des innovations très larges. Au XV^e siècle, le développement des noms arthuriens, mais aussi celui des noms de héros de l'Antiquité et, d'une façon plus générale, celui des noms de martyrs et confesseurs, témoigne d'une aspiration à un renouvellement important du répertoire onomastique. On constate cependant rarement la rupture des modes de transmission habituels. Que ce soit dans les actes des registres de baptêmes, dans les annotations des livres de raison ou dans les chroniques, il apparaît que la plupart du temps les noms issus des nouveaux répertoires à la mode ont été transmis par les parrains, ce qui permet de penser que les noms de ces répertoires se sont développés principalement parce que les parents sollicitaient alors fortement les porteurs de ces noms peu courants pour le parrainage de leurs enfants. Il faudra en fait attendre le XVII^e siècle et l'avènement des noms multiples pour que l'on assiste à une véritable mutation du système de dénomination du *nom transmis* au *nom choisi*.

⁸⁸⁹ Augustin du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Buon, 1619, p. 8 (« Histoire généalogique des barons de Chasteau-Brient »). Cf. *infra*, p. 367 le cas de Jules Cesar Scaliger.

2. Le nom et l'évolution des mentalités

La question de la représentation du nom a déjà été abordée à plusieurs occasions dans les chapitres précédents. Je me propose de faire ici un point d'ensemble sur le sujet pour comprendre comment les hommes et femmes des XV^e et XVI^e siècles concevaient le nom de baptême. De nombreux savants, théologiens, philosophes ou écrivains de la Renaissance ont écrit sur l'efficacité supposée du nom et sur sa capacité à prédire l'avenir. L'objet du débat peut se résumer en quelques questions : Quel rapport existe-t-il entre un individu et son nom ? Le nom est-il une simple étiquette ou plutôt une expression de la nature profonde de l'individu ? Est-il porteur d'une destinée ? A-t-il un caractère programmatique pour la vie de son porteur ?

Avant de présenter les réponses apportées à ces questions par les penseurs du XVI^e siècle, je rappellerai brièvement les principales caractéristiques de la pensée médiévale sur la nomination. Je chercherai également à cerner autant que possible à travers ces différents témoignages la représentation populaire du nom, celle qui était partagée par le plus grand nombre.

2.1. Le nom dans la pensée médiévale

En matière de nomination, la pensée médiévale est fondamentalement dominée par la pensée analogique comme l'a rappelé Étienne Gilson : « La règle, pour tout penseur médiéval, est que lorsque deux mots se ressemblent, les choses qu'ils désignent se ressemblent »⁸⁹⁰. Ce principe se fonde sur l'idée communément admise qu'à l'origine les mots avaient été forgés à partir d'un élément qui caractérisait leur nature⁸⁹¹. Le vocabulaire se serait ensuite diversifié, enrichi, déformé, traduit à partir de la langue originelle. Toute la science étymologique médiévale se donnait donc pour objet de découvrir grâce aux similitudes l'origine première des mots, celle qui pouvait dévoiler leur sens profond, leur signification exacte parce qu'elle correspondait à leur nature intrinsèque primitive⁸⁹². C'est à partir de ce postulat qu'Isidore de Séville pouvait faire le rapprochement entre *frater* et *fructus* et en déduire que « les frères sont ainsi nommés, parce qu'ils sont nés du même fruit, c'est-à-dire de la même semence »⁸⁹³. Cette recherche de l'étymologie n'est pas une simple curiosité scientifique, il s'agit véritablement d'une quête des

⁸⁹⁰ Étienne Gilson, *Les Idées et les lettres*, Paris, Vrin, 1932, p. 166

⁸⁹¹ Claude Buridant, « Les paramètres de l'étymologie médiévale », *Lexique*, n° 14, 1998, p. 22-23.

⁸⁹² Sur l'étymologie médiévale, voir Robert Guiette, « L'invention étymologique dans les lettres françaises au Moyen Age », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1959, n° 11, p. 273-285 ; Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Gallimard, 1966, p. 32-59 ; Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2011, p. 184-199 [« La passion de l'étymologie »]

⁸⁹³ Isidore de Séville, *Étymologies*, Livre IX, Texte établi, traduit et commenté par Marc Reydellet, Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 202.

origines, d'un besoin d'aller au-delà des apparences⁸⁹⁴. À ce niveau, il n'y a pas de distinction entre les *noms communs* et les *noms propres*. Les uns comme les autres sont signifiants et doivent trouver leur explication dans un événement particulier, un fait qui les caractérise ou qui révèle leur origine. À propos du nom *César*, Isidore de Séville pensait ainsi que ce nom avait été donné à Jules César parce « qu'il fut mis au monde et à la lumière grâce à l'incision de l'utérus de sa mère morte, à moins que ce ne soit parce qu'il naquit avec des cheveux (*caesaries*). De lui les empereurs qui suivirent prirent le nom de César parce qu'ils étaient chevelus. Ceux que l'on sortait de l'utérus par incision étaient appelés *Caesones* et *Césars*. Quant au nom de Jules, il vient de ce qu'il tirait son origine d'Iule, fils d'Énée, selon ce qu'affirme Virgile : *Jules, ce nom qui vient du grand Iule* »⁸⁹⁵.

Durant tout le Moyen Âge, s'il y a donc un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est celui de l'existence d'un lien entre le nom et la chose – ou la personne – nommée. Il est possible de déceler dans le nom de l'individu une indication sur son essence ou sur sa destinée. Mais, à partir de ce postulat, les avis divergent. S'agit-il d'analogies plaisantes, d'observations anecdotiques, ou de la conviction qu'il existe un réel lien de consubstantialité entre le nom et la personne ? Le cas échéant, le nom est-il un *nom-programme*, c'est-à-dire un nom annonçant le programme à réaliser par son porteur ou une conduite à tenir ? Ou bien existe-t-il une forme de prédestination par laquelle le nom exercerait une influence sur la vie de l'individu indépendamment de sa volonté ? En d'autres termes, faut-il se mettre en adéquation avec ce que notre nom évoque ou signifie, ou bien sommes-nous dès la naissance conditionnés par le nom que nous portons ?

L'auteur de la *vita* ancienne de saint Melar, composée dans les années 1066-1084⁸⁹⁶, conçoit plutôt le nom comme un *nom-programme*, dictant à son porteur la conduite à tenir. À propos du nom *Melar*, il envisage tout d'abord une étymologie latine, fondée sur l'association des termes *melle*, miel, et *ore*, bouche, qu'il interprète ensuite comme un programme de vie :

« Il manifestait ainsi par la parole ce qu'il portait dans son nom. Car son nom sonne bellement puisqu'il est pour ainsi dire venu de miel et de bouche. Quoi de plus ? Il

⁸⁹⁴ Pour Michel Pastoureau, la pensée analogique médiévale s'efforce d'établir un lien entre quelque chose d'apparent et quelque chose de caché. Cf. Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Seuil, 2004, p. 17.

⁸⁹⁵ Isidore de Séville, *op. cit.*, p. 126. Dans l'*Énéide*, Virgile soutient que le nom de Jules César se rattache à celui de Iule, le fils d'Énée : « Un Troyen naîtra, César, d'illustre naissance, qui bornera son empire à l'Océan et son renom aux étoiles ; Jules, dont le nom lui viendra du grand Iule » chap. 1, v. 286-288).

⁸⁹⁶ André-Yves Bourguès, « Melar, prince breton », *Skol Vreizh*, octobre 1999, n° 44, p. 42, 59, 63.

s'appliquait à toujours vaincre les années tendres par la maturité des mœurs et à les assaisonner avec la bienveillance du cœur et le miel de la charité »⁸⁹⁷.

Le jeune Melar, fils du roi Meliau, eut la main droite et le pied gauche coupés sur ordre de son oncle, l'usurpateur Rivod, avant d'être recueilli par les religieux du monastère de saint Corentin où il s'était alors « adonné à l'éloquence avec une extrême distinction ». L'hagiographe voit dans cette orientation imprédictible l'accomplissement du programme de vie contenu dans son nom⁸⁹⁸. L'emploi du verbe *s'appliquer* suppose une participation active du jeune moine à ce processus : il n'est pas *né* bienveillant, il l'est *devenu*, mettant ainsi sa conduite en conformité avec l'étymologie de son nom.

L'idée selon laquelle chacun doit devenir ce que son nom annonce était également partagée par Guibert de Nogent comme il le rappelle dans un passage de son *Autobiographie*, composée au début du XII^e siècle, déjà cité au début de cette étude :

« Que je me nomme Pierre ou Paul, ou Rémi, ou Nicolas, ce nom « légué par le grand Jules » – pour parler comme le poète – ne me sera pas d'un grand secours si je ne reproduis scrupuleusement les modèles de ceux dont la Providence (ou la Fortune) m'a fait porter le nom »⁸⁹⁹.

⁸⁹⁷ Le texte original : « *Declarabat namque in officio lingue quod gestabat in nomine. Nomen vero ejus sonat pulchre, quasi deductum sit a melle et ore. Quid plura ? Teneros studebat annos morum maturitate semper vincere et benivolencia cordis et caritatis melle condire* ». Voir André-Yves Bourgès, « Le dossier hagiographique de saint Melar, prince et martyr en Bretagne. Texte, traduction commentaires », *Britannia monastica*, n° 5, 1997, p. 55-63. Je remercie l'auteur pour cette communication.

⁸⁹⁸ Les hagiographes bretons étaient friands de ce type d'interprétations étymologiques. Dans un bréviaire manuscrit de Rennes du XV^e siècle, le nom de saint Armel (*Arthmael* en vieux breton, autrement dit « ours prince ») est latinisé en *Armagilus* et expliqué par une étymologie latine (*arma gerens*, c'est-à-dire « portant les armes ») mettant en avant sa dimension guerrière : « *Armagilus arma gerens nuncupatur proprie* ». Voir François Duine, « Saint Armel », *Annales de Bretagne*, t. 20, n° 4, 1904, p. 454, et André-Yves Bourgès, « La dimension arthurienne de saint Armel », en ligne sur le blog <http://www.hagio-historiographie-medievale.org/> [consulté le 15 juin 2019]. Dans l'article précité, l'abbé Duine donnait les références d'autres interprétations étymologiques à propos des noms de saint Pasquier, saint Thuriau, saint Magloire et saint Clair (p. 454, note 7). L'hagiographe de saint Guénaël souligne quant à lui la parfaite concordance entre le nom de la mère du saint, Laetitia, et sa personnalité profonde (*laetitia* signifie « joie » en latin) : « La gaîté de sa physionomie, la sincérité de ses propos, la piété naturelle de son âme étaient l'illustration de son nom ». Voir Fanch Morvannou, « Saint Guénaël », *Britannia monastica*, n° 4, 1997, p. 39. Un second hagiographe rapporte qu'on « l'appelait Laetitia, et ce nom faisait connaître la joie que la grâce de Dieu avait départie à son âme sereine » (p. 81).

⁸⁹⁹ Cf. *supra*, p. 62. Le texte original : « *Si Petrus, aut Paulus vociter, si Remigius, aut Nicolaus appeler, non mihi, ut poetice loquar, proderit « a magno dimissum nomen Iulo », nisi illorum, quos providentia fecit mihi, seu fortuna cognomines, sagaciter exempla resculpsero* ».

En invoquant les figures des grands apôtres et confesseurs, ainsi que celle de Jules César, descendant du *grand Iule*⁹⁰⁰, le théologien ne fait plus le rapprochement entre l'*étymologie* des noms et leur influence sur la nature ou le destin des porteurs, mais entre la *connotation* de ces noms, suggérée et rehaussée par des porteurs prestigieux, et leur influence supposée sur des porteurs homonymes. Nous avons donc deux représentations complémentaires de l'influence d'un nom sur l'individu qui le porte : d'une part par son caractère signifiant, d'autre part par ses référents illustres. Après l'an mil, l'abandon des *noms composés* – qui avaient toujours un sens signifiant pour les locuteurs – en faveur des *noms entiers*, empruntés à un stock onomastique restreint, n'a pas fondamentalement modifié la conception du nom : on s'attend toujours à ce qu'il imprègne tout nouveau porteur des qualités qui lui sont associées. Guibert de Nogent rejette toutefois l'idée – vraisemblablement admise par ses contemporains – selon laquelle le transfert des qualités du référent se ferait de manière quasi automatique sur les nouveaux porteurs⁹⁰¹.

Un de ses contemporains, le poète Vital de Blois, semblait lui-aussi révoquer en doute la conception populaire de la transmission automatique et innée du prestige des référents illustres sur les individus qui en reprenaient les noms, en convoquant une nouvelle fois la figure emblématique de Jules César : « Bah ! J'aurais vécu malheureux même si je m'étais appelé Julius ; on peut changer de nom, cela ne change rien à la malchance »⁹⁰². Les érudits du XIII^e siècle s'attacheront davantage à la *signification* des noms.

A la différence des autres compilateurs hagiographiques de son époque, la grande originalité de Jacques de Voragine est l'insertion quasi systématique dans la *Légende dorée* de commentaires étymologiques en prologue à ses vies de saints⁹⁰³. Ces notices ont été rédigées pour la plupart à partir des gloses étymologiques rédigées à la fin du XII^e siècle par Huguccio de Pise dans l'*Agiographia*, gloses elles-mêmes inspirées du célèbre *Liber interpretationis Hebraicorum*

⁹⁰⁰ Guibert de Nogent reprend à son compte le texte de Virgile, déjà cité par Isidore de Séville dans son commentaire sur le nom *César*, qui faisait l'apologie de l'empereur Auguste, fils adoptif et petit-neveu de César. Le texte de Guibert devrait plutôt être traduit par « ce nom légué par le grand Iule ». Virgile soutenait que Jules César pouvait s'enorgueillir de descendre du héros légendaire Énée en raison de la proximité des noms *Jules* et *Iule* (fils d'Énée). La thèse selon laquelle les choses nommées se ressemblent lorsque les noms se ressemblent n'est pas une invention du Moyen Âge.

⁹⁰¹ Pour mémoire, voir *supra*, p. 128, la nomination de Clotaire, fils de Chilpéric, par son oncle Gontran en 591.

⁹⁰² Gustave Cohen, *La « Comédie » latine en France au XII^e siècle*, textes publiés sous la direction et avec une introduction de G. Cohen, Paris, Les Belles Lettres, 1931, t. 1, p. 76. Extrait du poème *Aulularia* composé dans les années 1125-1145. Voir aussi Jean-Yves Tilliette, « Sémantique du nom de personne dans le haut Moyen Âge (VI^e – XII^e siècles), art. cit., p. 11.

⁹⁰³ Jacques de Voragine a composé la *Légende dorée* dans les années 1260 ; il continuera à la remanier jusqu'à sa mort en 1298. Jean de Mailly avait composé les *Gestes et Miracles des Saints* en 1243 et Barthélémy de Trente publia le *Liber epigolorum in gesta sanctorum* en 1245.

nominum de saint Jérôme⁹⁰⁴. Je reprends ci-dessous quelques interprétations étymologiques proposées par Jacques de Voragine pour les noms de *Gilles*, *Maurice* et *Jean* :

« Le nom de **Gilles**, *Egidius*, vient de *e*, « sans », *geos*, « terre », *dyan*, « illustre » ou « divin ». Il fut en effet sans terre par son mépris des choses terrestres, illustre par le rayonnement de sa science, divin par l'amour qui assimile l'amant à l'aimé »⁹⁰⁵.

« Le nom de **Maurice**, *Mauritius*, vient de *mare*, « mer », et de *cis*, qui signifie « vomissant et « dur », et de *us*, qui signifie « conseiller » ou « pressé ». Ou bien le mot vient de *mauron*, qui selon Isidore signifie « noir » en grec. Il fut amer en effet pour avoir habité la misère et avoir été séparé de sa patrie, il fut vomissant par son rejet du superflu, dur et ferme dans son endurance des supplices, conseiller dans ses encouragements à ses compagnons d'armes, pressé dans sa ferveur et la multiplication des bonnes actions, noir dans le mépris qu'il eut de lui-même »⁹⁰⁶.

« Le nom de **Jean**, *Johannis*, se comprend comme « grâce du Seigneur », ou comme « celui en qui se trouve la grâce », ou « celui à qui on a fait un don », ou encore « celui qui a reçu une donation de Dieu ». Ces quatre significations expriment les quatre privilèges dont a joui saint Jean »⁹⁰⁷.

Il est possible d'expliquer à partir de ces exemples la méthode étymologique de l'auteur et les objectifs poursuivis. Jacques de Voragine est en permanence à la recherche du mot primitif, celui qui exprime l'essence de la chose et duquel dérivent toutes les formes ultérieures. Ses propositions ne sont toutefois pas exclusives et, dans le cas de *Maurice*, il se refuse à trancher entre les différentes solutions possibles. La signification du nom *Jean* est par contre sans ambiguïté car toutes les étymologies proposées se rattachent au thème de la *grâce* et du *don*, *attributs* caractéristiques de la fonction nourricière⁹⁰⁸. Jacques de Voragine en déduit quatre

⁹⁰⁴ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, édition publiée sous la direction d'Alain Boureau, Gallimard, 2004, p. XXXVIII.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p. 718 et p. 1368, note 1. L'étymologie « scientifique » du nom *Aegidius* est toujours discutée. Il est tantôt rattaché au grec *aigidion*, « petite chèvre », tantôt au grec *Aigeus*, « Égée », nom du père de Thésée.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p. 781. La deuxième explication a été rajoutée lors de la seconde rédaction de la Légende dorée (p. 1391, notes 2 et 3). L'étymologie scientifique moderne fait de *Mauricius* un dérivé de *Maurus*, nom ethnique signifiant « Maure ». Jean Nicot, auteur du *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, distingue le nom *Moro*, qui désigne les Mauritanians, de couleur basanée, du nom *Negro* qui désigne celui qui est de couleur parfaitement noire (édition de 1606, t. 2).

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p. 68 et p. 1090, note 1. Le nom *Jean* est la forme francisée du latin *Johannes*, dérivée du grec *Iōannēs*, transcription de l'hébreu *Yohanan*, forme contractée de *Yehohanan*, signifiant « Yahvé pardonne » ou « Yahvé fait grâce ». Cf. C. Tanet et C. Hordé, *Dictionnaire des prénoms*, Paris, Larousse, 2007, p. 249.

⁹⁰⁸ Pour Jérôme, le nom *Jean* signifie « en qui est la grâce », ou « grâce du Seigneur ». Cf. Abbé Bareille, *Œuvres complètes de saint Jérôme*, Paris, Vivès, 1878, t. 4, Fragments grecs du *Livre des noms hébreux*, p.

interprétations possibles qui s'accordent toutes à un aspect de la vie de l'apôtre Jean (l'amour que lui a porté le Christ, la pureté de la chair, la révélation des secrets, la charge de prendre soin de Marie). L'hagiographe ne cherche pas à définir le sens général du nom mais à comprendre de quelle manière il contient des éclaircissements sur la vie du personnage présenté. Le nom est la clé de compréhension de l'individu pour qui sait déchiffrer correctement son énigme.

L'interprétation est individualisée. Il peut en outre y avoir des étymologies complètement différentes pour un même saint : dans la notice de la fête du *dies natalis* de saint Rémi, métropolitain de Reims, le nom Rémi, *Remigius*, vient de *remi*, « paissant », et de *geos*, « terre » et il signifie « paissant les hommes de la terre par son enseignement »⁹⁰⁹ mais ce même nom *Remigius* vient de *remige*, « le rameur », c'est-à-dire le pilote ou le chef de navire, ou de *remis*, « les rames », et de *gyon*, « lutte », dans la notice consacrée à la commémoration de la translation des reliques du saint⁹¹⁰. L'essentiel est de découvrir dans le nom un condensé de la vie du personnage, la ou les lignes directrices de son existence.

La destinée d'un homme serait donc inscrite dans son nom. Et quand bien même il en ignorerait la signification, il ne ferait qu'accomplir sa vie durant ce qui est écrit de lui, qu'il le veuille ou non. Cette position paraît être en contradiction avec les propos précédents de Guibert de Nogent et de Vital de Blois. Les uns et les autres n'ont pas la même approche : Jacques de Voragine s'intéresse à la signification des noms et à leur relation avec la vie des individus tandis que les deux autres parlaient de la transmission automatique des qualités d'un référent prestigieux sur un homonyme.

Thomas d'Aquin était contemporain de Jacques de Voragine. Il rédige la troisième partie de sa *Somme théologique*, consacrée au Christ et aux sacrements, dans les années 1272-1273. La question 37 aborde le problème de l'imposition du nom de Jésus : comment se fait-il que le fils de Marie ait été nommé *Jésus* alors que ce nom n'est jamais évoqué dans les textes messianiques de l'Ancien testament ? Thomas pose comme principe que la réalité évangélique doit correspondre à l'annonce prophétique. Or, voici les noms annoncés pour le Messie dans l'Ancien testament : *Emmanuel*, *Prompt-Butin*, *Proche-Pillage*, *Admirable*, *Conseiller*, *Dieu*, *Fort*, *Père du monde à venir*, *Prince de la Paix*, *Orient*. Mais jamais *Jésus*. Le Dominicain résout cette contradiction en affirmant que tous ces noms ne sont finalement qu'un aspect particulier du nom *Jésus* signifiant « salut » et par extension « Sauveur ».

139. En latin, le mot *gratia* définit une manière d'être agréable l'un envers l'autre, le don que l'on peut faire à l'autre ou que l'autre nous fait. Il possède le même sens que le terme grec *charis*.

⁹⁰⁹ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, *op. cit.*, p. 118 et p. 1112.

⁹¹⁰ *Ibid*, p. 817 et p. 1406. L'étymologie scientifique n'est pas assurée : ce pourrait être un nom ethnique pour désigner un homme du pays des Rèmes, un Rémois (Nadine Cretin, *op. cit.*, p. 440) ou un nom apparenté à *remigis*, « rameur », dérivé de *remus*, « aviron » (C. Tanet et T. Hordé, *op. cit.*, p. 375).

L'intérêt de ce passage pour la compréhension des représentations médiévales de la nomination réside dans l'argumentation de l'auteur. Il pose tout d'abord le postulat que « les noms doivent correspondre aux propriétés des choses. C'est évident pour les noms des genres et des espèces parce que, dit Aristote, 'l'idée ou raison signifiée par le nom est la définition' qui désigne la nature propre de la chose »⁹¹¹. Ce principe de la concordance des noms et des choses s'applique également aux noms de personnes. Pour le démontrer, Thomas ne recourt pas à des considérations théologiques ou philosophiques, ni même à la science étymologique, mais à une simple observation des pratiques nominatives :

« Or le nom individuel que l'on donne à chaque homme est toujours justifié par une particularité de celui qui reçoit le nom.

Soit d'une circonstance de temps, comme on donne à certains hommes le nom de certains saints fêtés le jour de leur naissance.

Soit de la parenté, comme lorsque l'on donne à un fils le nom de son père ou d'un parent de celui-ci⁹¹² ; c'est ainsi que les proches de Jean Baptiste voulaient l'appeler « Zacharie du nom de son père », et non pas Jean « parce qu'il n'y avait personne dans sa parenté qui portait ce nom-là ».

Ou bien encore à partir d'un évènement, comme Joseph « appela son premier-né Manassé car, dit-il, Dieu m'a fait oublier toutes mes peines » (Gen 41,51).

Ou encore d'une caractéristique de celui que l'on nomme, comme on lit dans la Genèse (15,25) : « Celui qui sortit le premier du sein de sa mère était roux et tout entier comme un manteau de poil, aussi fut-il appelé Esaü » qui se traduit par « roux ».

Cette démonstration est particulièrement intéressante pour notre recherche puisqu'elle offre un récapitulatif, exemples à l'appui, des quatre principales motivations de la nomination au XIII^e siècle. On notera tout d'abord l'absence d'intérêt pour l'étymologie au sens médiéval du terme, à savoir la recherche des concepts associés aux mots primitifs à partir desquels le nom a été construit. Le quatrième point se réfère à ce que j'appelle les *noms signifiants*, c'est-à-dire les noms dont le sens littéral était encore compréhensible à l'époque où ils étaient portés (*Clément*,

⁹¹¹ Ce passage et les suivants sont extraits de l'édition numérique de la *Somme théologique IIIa Pars*, publiée par la bibliothèque des éditions du Cerf en 1999, mise à disposition du site sur les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin <http://docteurangelique.free.fr> en 2004.

⁹¹² « *Vel a cognatione, sicut cum filio imponitur nomen patris, vel alicuius de cognatione eius* ». En latin médiéval, le terme *cognatio* sert à désigner à la fois la parenté charnelle (*cognatio carnalis*) et la parenté spirituelle (*cognatio spiritualis*). Cf. Anita Guerreau-Jalabert, « La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, n° 46-47, 1988, p. 65-108 [74-75].

Blanche, Belle, etc.). Je note également qu'à aucun moment Thomas d'Aquin n'envisage qu'un nom puisse être choisi expressément pour attirer sur l'enfant la protection d'un saint ou d'un puissant. L'aspect dévotionnel est bien évoqué mais il se limite à des nominations mémorielles, relativement exceptionnelles, lorsque l'on donne à l'enfant le nom du saint fêté le jour de la naissance. Les considérations sur le destin de l'individu ou sur son essence profonde semblent totalement absentes. Pour le théologien, le lien qui existe entre une personne et son nom ne définit pas l'être intérieur mais il fait référence à certaines circonstances de la naissance (une date, un événement, une apparence) ou à des liens de parenté. Le nom n'est pas un cryptogramme ésotérique. Il n'est pas non plus une simple étiquette utile à l'identification d'un individu. À l'encontre des positions saussuriennes modernes, les noms propres *signifient* indéniablement puisqu'ils associent aux noms un certain nombre de faits ou de références qui ont motivé leur choix. Thomas d'Aquin ne se pose pas la question de l'efficacité du nom ou de son influence sur la nature ou la destinée des porteurs. Le nom de baptême est pour lui essentiellement un lieu de mémoire. La signification des noms ne se trouve pas dans les présages ou le devenir de la personne mais dans les événements passés et dans les relations de parenté à l'origine de leur attribution. La mémoire de ces personnes et de ces événements particuliers fait de chaque nom un nom unique et c'est ce qui permet à Thomas d'affirmer que véritablement *les noms correspondent aux propriétés des choses*.

Il existe en fait plusieurs manières de donner du sens aux noms, selon le contexte dans lequel on se trouve et selon le message que l'on souhaite faire passer. Ainsi, dans trois de ses œuvres, Dante propose à ses lecteurs une explication du nom *Jehanne (Giovanna)* mais elle est à chaque fois différente.

La première explication figure dans la *Vie nouvelle*, composée dans les années 1292-1295. Dans un rêve, Dante voit venir à lui une femme charmante et d'une grande beauté, qu'il reconnaît pour être l'amante de son meilleur ami : « Et le nom de cette dame était Jehanne, si ce n'est que pour sa beauté, selon ce que croient les gens, on l'avait baptisée Primevère, et ainsi l'appelait-on »⁹¹³. L'Amour, qui le guide dans son rêve, lui apprend alors que son surnom s'accorde aussi à sa destinée, à partir d'une analogie entre son nom (*Primavera* peut se traduire par « printemps ») et l'expression *Prima verra* (« elle viendra la première »), parce qu'elle est venue avant Béatrice, dont l'auteur est éperdument amoureux.

⁹¹³ Dante, *Œuvres complètes*, traduction et commentaires par André Pézard, Paris, Gallimard, 1965, p. 51-52 [*Vie nouvelle*, chap. 24,3]

« Celle qui va première est nommée Primevère seulement à cause de sa venue de ce jour d'hui ; car c'est moi qui poussai le bailleur dudit nom à l'appeler ainsi Primevère, c'est-à-dire *prima verra*, « première viendra-t-elle », le jour que Béatrice apparaîtra après la vision de son féal : et pour peu, même, que tu veuilles considérer son premier nom, lui aussi vaut autant comme de dire « première viendra-t-elle », pour que son nom Jehanne vient de ce Jehan qui précéda la lumière véritable, disant : « *Ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini* »⁹¹⁴.

Pour l'interlocuteur du poète, le surnom de *Primevère* attribué à *Jehanne* ne se justifiait donc pas par sa beauté mais parce qu'elle avait précédé la venue de Béatrice, comme Jean avait précédé la venue du Seigneur. Dans ce passage, le nom *Jehanne* est donc un nom référentiel qui renvoie à la figure de Jean-Baptiste. Tout se passe comme si le nom et le surnom de cette femme lui avaient été attribués expressément pour servir de signes annonciateurs au poète. Il faut lire ce texte comme un récit d'interprétation onirique.

Le second passage n'explique plus le nom *Jehanne* par rapport à un référent illustre mais par rapport à ses connotations :

« Chanson. Non loin d'ici est une dame
née en notre pays,
belle, sage et courtoise,
la dit chacun, et nul ne s'en avise
quand il jette son nom,
l'appelant *Blanche, ou Jehanne ou Comtesse* »⁹¹⁵.

Pour le poète, chaque nom cité correspond à une qualité particulière : le nom *Blanche* évoque la beauté, celui de *Jeanne* évoque la sagesse et celui de *Comtesse* la courtoisie. Nous retrouvons ici la connotation de sagesse fréquemment associée au nom de *Jean*⁹¹⁶.

Le dernier passage, extrait de la *Divine Comédie*, recourt cette fois à l'étymologie :

« Oh, bien *Félix* en vérité son père,

⁹¹⁴ Id., p. 52. Cf. *Évangile de Jean*, chap. 1,23: « Je suis celui qui crie dans le désert : préparez la voie du Seigneur ».

⁹¹⁵ Id., p. 221 [*Rimes*, Livre septième, CVI, 148-153]

⁹¹⁶ Cf. *supra*, p. 71-72 et p. 149-150.

bien *Jehanne* sa mère en vérité,
s'il faut interpréter comme gens disent ! »⁹¹⁷

Dante fait ici un éloge appuyé à saint Dominique dont les parents se nommaient fort à propos *Félix* (du latin *felix*, « heureux ») et *Jeanne* (de l'hébreu *Johanna*, « grâce du Seigneur »)⁹¹⁸.

Que ce soit par le biais d'un référent prestigieux, par les connotations ou par l'étymologie, il existe donc différentes manières de donner du sens au nom sans qu'elles ne soient aucunement contradictoires. Partant de là, considérait-on ces significations comme des allégories ou comme l'expression d'une réalité plus ou moins dissimulée ?

Pour Dante, il ne fait aucun doute qu'il existe un lien très fort entre la personne et son nom. Le nom signifie la personne⁹¹⁹. Il est possible que les nommeurs n'en aient pas pleinement conscience au moment où ils donnent un nom à un enfant mais, intuitivement ou inconsciemment, le nom possède inéluctablement certaines caractéristiques propres à l'individu nommé. Dans la *Vie nouvelle*, le poète évoque ainsi le souvenir de la nomination de *la glorieuse dame de ses pensées* « laquelle fut appelée Béatrice par bien des gens qui ne savaient ce que c'est que donner un nom »⁹²⁰. Autrement dit, comme le souligne André Pézard, ceux qui lui attribuèrent ce nom de *Béatrice* furent en quelque sorte obligés de lui donner ce nom, tant son air doux inspirait la béatitude⁹²¹. Cette conviction que les noms doivent être en adéquation avec les choses est si forte chez Dante qu'il n'envisage pas qu'un nom puisse mentir, annoncer ou recouvrir un *signifié* qui ne soit pas en harmonie avec le *signifiant* : « Le nom d'Amour est si doux à ouïr, qu'il me paraît impossible que son action propre, en la plupart des choses, ne soit toute douceur, comme ainsi soit que les noms répondent aux choses nommées, selon qu'il est écrit : *nomina sunt consequentia rerum* »⁹²². La question ne se pose pas de savoir si le nom *influe* ou non sur la personne, le nom *est* la personne. Ses significations peuvent être multiples, et elles ne sont parfois pas immédiatement perceptibles, mais elles existent assurément.

⁹¹⁷ Dante, *Œuvres complètes*, op. cit., p. 1463-1464 [*Paradis*, chant 12, 79-81]

⁹¹⁸ Les biographes médiévaux étaient habitués à faire le rapprochement entre les noms des personnes dont ils racontaient la vie et leur nature profonde. Thomas de Celano, auteur d'une *Vie de saint François d'Assise* en 1228, dit ainsi du *poverello* que « ce nom de François lui allait si bien, puisqu'il avait plus que tout autre le cœur franc et noble ». A propos de la fondatrice des Clarisses, il note qu'elle « *était Claire par le nom, plus claire par sa vie, très claire par sa vertu* ». Cf. Théophile Desbonnets et Damien Vorreux, *Saint François d'Assise. Documents, écrits et premières biographies*, Paris, Éditions franciscaines, 1981, p. 299 et 206.

⁹¹⁹ Voir Claude Perrus, « Fonctions du nom propre dans le comique dantesque, *Enfer*, chants XXI-XXII », *Arzana*, n° 2, 1994, p. 7-26.

⁹²⁰ Dante, *Œuvres complètes*, op. cit., p. 6 [*Vie nouvelle*, chap. 2, 1]

⁹²¹ André Pézard, *Dante sous la pluie de feu (Enfer, chant XV)*, Paris, Vrin, 1950, p. 362-363.

⁹²² Dante, *Œuvres complètes*, op. cit., p. 25 [*Vie nouvelle*, chap. 13, 4]. A propos de l'expression *Nomina sunt consequentia rerum*, voir André Pézard, *Dante sous la pluie de feu*, op. cit., p. 355-364 [Appendice V].

Le nom décrit la personne mais il lui indique également la conduite et le chemin à suivre. C'est du moins ce que suggère Philippe de Mézières en 1389 dans le *Songe du Vieux Pèlerin* lorsqu'il fait dire à la *reine Vérité* qu'il lui est impossible de cacher la vérité, précisément « en fonction de la signification et de la vertu » de son nom⁹²³. Ce qui est évident pour les noms signifiants vaut aussi pour les noms plus hermétiques dont il faut alors percer le sens grâce à l'art de l'interprétation. En vertu de la signification son nom, Charles VI, qu'il convient de traduire par « chère lumière » pour l'auteur du *Songe*, la destinée du souverain est toute tracée : « Tu dois donc être, non pas seulement une lumière, mais une très chère lumière pour ton peuple, qui jusqu'à présent se déplace dans les ténèbres par faute de lumière »⁹²⁴.

L'obligation morale d'agir conformément à la signification de son nom est également explicite dans *le livre de Alixandre et de Cligés*, roman en prose composé au milieu du XV^e siècle dans lequel la belle *Soredamours* commente elle-même son nom :

« Je ferai ce que mon nom m'enseigne. Car « sore » vault autant à dire comme couleur de l'or, qui plus est sor et plus est affiné, et l'autre partie « damours » avec ce premier mot « sore » doit estre dit « sororee d'amours », c'est a dire la plus especialle qui jamés fut touçant les fais d'amours. Je ne suis pas trop eslongee des termes raisonnables se je fais ce que mon nom me segnefie »⁹²⁵.

Raymond de Capoue, premier biographe de sainte Catherine de Sienne et contemporain de Philippe de Mézières⁹²⁶, rappelle dans un passage sur l'enfance de Catherine le besoin profond de corrélation entre le nom et la nature de la personne qui le porte : « L'extraordinaire consolation qu'ils y trouvaient [sa famille] leur apportait tant de joie qu'ils enlevèrent à l'enfant son nom de Catherine et l'appelèrent Euphrosyne »⁹²⁷. Raymond de Capoue ne s'explique pas les raisons de l'attribution du surnom d'*Euphrosyne*⁹²⁸ mais j'y vois pour ma part une référence au personnage d'*Euphrosyne* dans la mythologie grecque, l'une des *trois Charites* avec Thalie et Aglaé, assimilées aux *trois Grâces* par les Romains : *Euphrosyne*, dont le nom signifie « joie » en grec, personnifie

⁹²³ Voir *supra*, p. 284-285.

⁹²⁴ Philippe de Mézières, *Songe du Vieux Pèlerin*, traduit de l'ancien français par Joël Blanchard, Pocket, 2008, p. 595 [chap. 189]. Voir aussi p. 353 [chap. 74].

⁹²⁵ *Le livre de Alixandre empereur de Constantinoble et de Cligés son filz*, Roman en prose du XV^e siècle, édition critique par Maria Colombo Timelli, Genève, Droz, 2004, p. 78 (voir aussi p. 30).

⁹²⁶ Raymond de Capoue (1330-1399) composa la vie de Catherine de Sienne (1347-1380) aussitôt après la mort de la sainte, dans les années 1385-1395.

⁹²⁷ Raymond de Capoue, *La vie de sainte Catherine de Sienne*, traduction par le R.P. Huguency, Paris, Téqui, 2000, p. 24.

⁹²⁸ *Ibid.* Le biographe envisage l'emploi répété par Catherine de quelques expressions proches du mot *Euphrosyne* et qui auraient amené son entourage à lui donner finalement ce surnom.

l'allégresse, tandis que *Thalie* représente l'abondance et *Aglaé* la splendeur. Les *Trois Grâces* offrent une représentation idéalisée de la fonction nourricière. Il se trouve que Catherine s'appropriait complètement par la suite son surnom en lui donnant toutefois un tout autre modèle en la personne de sainte Euphrosine, moniale du IX^e siècle, qui choisit se retirer du monde pour échapper à un mariage imposé⁹²⁹.

Le ressenti de cette nécessité de l'adéquation entre le nom et la personne est l'une des fonctions essentielles des *surnoms* et il se pourrait bien d'ailleurs que leur développement dans la seconde moitié du Moyen Âge ait été motivé précisément par la déperdition progressive des significations, consécutive à l'abandon des *noms composés* et à l'adoption des *noms entiers*.

Pour Raymond de Capoue, l'adéquation du nom à la personne peut être perçue de deux façons différentes. Le premier niveau est celui de la simple mise en évidence d'une analogie entre le nom de la personne et un autre mot qui lui donne une signification particulière. Cette lecture relève du genre du calembour dont étaient particulièrement friands les gens du Moyen Âge. Le second niveau est celui de l'interprétation du nom et de la révélation du mystère qu'il recouvre. Jacques de Voragine et Dante Alighieri avaient déjà abondamment exploré cette voie. Raymond de Capoue en offre une nouvelle démonstration dans son prologue à la vie de Catherine de Sienne dans lequel il développe une longue apologie de la sainte fondée sur l'analogie entre son nom (*Catarina*) et le motif de la chaîne (*catena*) : « Le texte de Jean, thème de ce prologue, se terminait par ces mots : *Avec une grande chaîne dans sa main*. Nous pourrions signaler tout d'abord le rapprochement facile à faire, entre le nom de *chaîne* et celui de *Catherine*, mais nous arrêterons-nous à jouer sur les mots ? Allons plutôt au fond du mystère qu'ils signifient »⁹³⁰.

Cette déclaration résume en définitive assez bien la pensée médiévale, à savoir la conviction partagée par l'ensemble de la population que le nom dit quelque chose de l'essence et du destin de l'individu, mais que la signification profonde en est souvent cachée. Elle peut être néanmoins recherchée, et si elle est finalement dévoilée, il convient d'accorder sa conduite à ce qu'elle révèle.

⁹²⁹ *Id*, p. 35. Raymond de Capoue rapporte que Catherine lui avait souvent confessé son désir d'imiter sainte Euphrosyne qui, ayant dissimulé son sexe, avait pu entrer dans un monastère de moines.

⁹³⁰ *Id*, p. 426.

2.2. La réflexion sur le nom à la Renaissance

La tranquille assurance des auteurs médiévaux va être fortement remise en question au XVI^e siècle dans le milieu des intellectuels français. Romanciers et poètes continuent – sans trop y croire – à chercher dans les noms des traces de leur signification profonde mais leurs propositions ne parviennent plus à convaincre les esprits plus rationalistes qui ne voient dans les noms que des signes ou marques des choses nommées, sans aucun lien ontologique. En 1605, la publication du *Don Quichotte* de Cervantès est l’aboutissement de ce long processus de démythification du nom qui admet désormais l’incompatibilité entre les mots et les choses.

2.2.1. La nostalgie des noms signifiants

L’un des premiers humanistes de la Renaissance à exprimer cette nostalgie est François Rabelais. Celle-ci se manifeste dans toute son œuvre à travers les noms des personnages de ses romans⁹³¹. L’auteur rêve d’une société où tous les noms des individus seraient signifiants. À cet égard, son modèle favori est sans doute celui de la société des patriarches de l’Ancien testament, quand chacun recevait un nom en rapport avec sa personnalité : en matière onomastique, il convient de « suivre le modèle et l’exemple des anciens Hébreux » comme le rappellent les compagnons de Grandgousier⁹³². Le long discours de Rabelais sur le caractère divinatoire des noms propres semble toutefois relever de l’ironie car l’emphase donnée au récit ne parvient jamais à convaincre, tant les exemples apportés paraissent ridicules ou absurdes. Il serait ainsi possible de faire des pronostications infinies à partir des noms et même de localiser les imperfections physiques d’un individu à partir du nombre de syllabes de son nom. Ce que constate Rabelais en définitive, dans une forme de non-dit ironique, c’est que l’on peut faire dire n’importe quoi aux noms, et surtout ce que l’on a envie d’entendre. Tout en étant fasciné par l’onomastique, il n’en est pas dupe pour autant et reconnaît que les noms peuvent être trompeurs et qu’ils ne reflètent pas nécessairement la nature profonde des individus qui les portent. Le sens des noms propres est finalement celui que chacun veut bien leur donner mais il n’est pas inscrit dès l’origine, par une sorte de magie, dans les lettres qui les composent.

Anagrammes et allusions

Le XVI^e siècle est par ailleurs le grand siècle de l’anagramme. De nombreux poètes de la Renaissance s’y sont essayés⁹³³ et notamment Pierre de Ronsard, dans un célèbre poème composé

⁹³¹ Cf. *supra* le chapitre sur l’anthroponymie rabelaisienne, p. 333-342.

⁹³² François Rabelais, *Œuvres complètes, op. cit.*, p. 83 (*Gargantua*, chap. 7). Cf. le *Quart Livre*, chap. 37.

⁹³³ Michel Simonin, *L’encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004, p. 358-360 [article « Ronsard et l’anagramme : Sur le quatrain à Michel Lecomte », p. 351-371]. Voir également Estienne Tabourot, *Les*

sur la base d'un jeu de mots entre le nom *Marie* et le verbe *aimer*⁹³⁴. Chacun se cherche l'anagramme de son nom : ce peut être un simple pseudonyme, à la manière de François Rabelais, qui signe ses premiers romans de son nom de plume *Alcofribas Naser*, ou une évocation plus poétique, comme *Rose de Pindare* pour Pierre de Ronsard. L'art suprême consiste toutefois à découvrir l'anagramme qui révèle la nature profonde de la personne. Jean Dorat avait ainsi imaginé pour ce même Pierre de Ronsard l'anagramme grec *Sos o Terpandros*, commenté ainsi par Joachim du Bellay : « Celui qui désire te connaître suffisamment par la seule connaissance de ton nom, qu'il procède à l'anagramme de ton nom en grec. Il trouvera que, dans le nom de Ronsard, est celui de « Terpandre a survécu » et que, de ce fait, tu es l'égal des inspirés anciens »⁹³⁵. L'idée récurrente est naturellement que les noms ont un sens caché et que leur révélation met en évidence la caractéristique essentielle des êtres. Au XVI^e siècle, la recherche anagrammatique était devenue pour nombre de poètes un exercice littéraire réalisé sur commande, « plus pour acquérir l'amitié des grands seigneurs et gens d'honneur qu'autrement », selon les termes de Michel Lecomte, auteur de *L'art et Méthode à tourner noms en Latin et François* en 1578⁹³⁶. Le procédé sera vivement critiqué aux siècles suivants pour sa vanité, notamment par le virulent jésuite François Garasse : « *J'ay toujours estimé très impertinente l'occupation de certains esprits, qui s'amusent à faire des anagrammes, par le renversement des lettres [...]. C'est à mon advis, envoyer volontairement son esprit en galere, que de vacquer à de telles inepties* »⁹³⁷. Manifestement, la conception du nom telle qu'elle était perçue par les auteurs de la Renaissance était devenue incompréhensible au début du XVII^e siècle.

Au XVI^e siècle, les poètes, à l'instar de Joachim du Bellay, cherchaient également à résoudre les mystères du nom par le biais de l'étymologie. Celui-ci a en effet consacré tout un volume à la composition d'*allusions* sur les noms de ses amis ou des Grands de son temps⁹³⁸. L'auteur a tenu à expliquer sa démarche dans une épître liminaire et se défend d'emblée d'avoir composé une œuvre étymologique à proprement parler :

bigarrures du Seigneur des Accords (Premier livre), Fac-similé de l'édition de 1588, Notes et variantes par Francis Goyet, Genève, Droz, 1986, f. 102-114 [*Des Anagrammatismes ou Anagrammes*]

⁹³⁴ « Marie, qui voudroit vostre beau nom tourner,
il trouveroit Aimer : aimez-moi donq Marie,
Faites cela vers moi dont vostre nom vous prie,
Vostre amour ne se peut en meilleur lieu donner ».

⁹³⁵ Joachim du Bellay, *Œuvres poétiques*, t. VIII, *Autres œuvres latines*, texte présenté, établi, traduit et annoté par Geneviève Demerson, Paris, Nizet, 1985, p. 89 et 186. Terpandre était un poète lesbien du VII^e siècle à qui l'on attribue l'invention de la lyre à sept cordes.

⁹³⁶ Michel Simonin, *L'encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004, p. 354.

⁹³⁷ François Garasse, *Les Recherches des Recherches et autres œuvres de Me Estienne Pasquier*, Paris, Chappellet, 1622, p. 320-321. Voir aussi Michel Simonin, *op. cit.*, p. 360-361.

⁹³⁸ Il s'agit d'un ouvrage rédigé en latin et publié en 1569, dont le titre complet est *Xénia seu Illustrium quorundam Nominum Allusiones*, communément appelé les *Xénia*, traduit et commenté par Geneviève Demerson dans le tome VIII des *Œuvres poétiques* de Joachim du Bellay.

« Si le corps sonore des noms en français était soit composé, soit dérivé (c'est généralement le cas que l'on peut voir en hébreu, en grec, en latin), dans de telles conditions qu'on pût en tirer même quelque sens, ou une étymologie, j'aurais eu beaucoup moins de mal à travailler sur eux [...]. Mais comme ces noms, dans la plupart des cas, sont tels qu'ils paraissent avoir été donnés plutôt par hasard, que par suite d'une démarche rationnelle et réfléchie, voire par la nature elle-même (comme l'a voulu Platon), je n'ai pas tenté d'appréhender l'origine même des mots – l'étymologie – qu'il est peut-être bien impossible de découvrir, mais la nécessité m'a obligé à me replier sur, si j'ose dire, une sorte de jeu, l'allusion »⁹³⁹.

L'aveu de l'auteur au « lecteur humaniste de bonne foi » (*humanitate candida lector*) est remarquable : il annonce sans détours son scepticisme à l'égard du *cratylisme* de Platon et renonce à rechercher l'étymologie des noms puisqu'il n'existe de toute évidence aucun lien systématique et ontologique entre les signifiants et leur signifié. Ce qu'il propose donc à ses lecteurs, ce sont des jeux de mots, des « allusions » onomastiques destinées à les divertir en toute modestie. Il estime d'ailleurs que les Anciens ne faisaient pas autre chose en recherchant des correspondances entre le destin des personnages célèbres de l'Antiquité et la signification de leurs noms. C'était une manière de jouer avec les mots, un divertissement littéraire. Pour plaire à son public, le poète invente ainsi une soixantaine d'*allusions* – toujours élogieuses – portant sur les noms ou surnoms de célébrités de son époque, en faisant fi finalement des doutes exposés dans son propos liminaire, pour adopter la pensée commune au sujet des noms : « S'il est vrai que les noms qui ont été donnés aux choses leur conviennent... »⁹⁴⁰. Du Bellay n'a pas la prétention de faire une œuvre d'érudition et se fonde surtout sur le principe analogique communément admis selon lequel, si deux noms se ressemblent, alors les choses nommées se ressemblent. Il n'hésite donc pas à rapprocher le nom *Jean (Iane)* de celui de *Janus (Ianus)* lorsqu'il fait l'éloge de son oncle, le cardinal Jean du Bellay⁹⁴¹.

⁹³⁹ Joachim du Bellay, *Œuvres poétiques*, t. VIII, op. cit., p. 58.

⁹⁴⁰ *Id.*, p. 65-66, sur le nom de Catherine de Médicis (*Xénia*, 2) : « Ton esprit est plus pur que l'or, même purifié ; nulle tâche ne demeure en ton cœur : s'il est vrai que les noms qui ont été donnés aux choses leur conviennent, le mot *katharos* [« pur »], ô Catherine, te donne ton nom d'après la réalité. En effet, Florence la belle t'a donné le nom de *Medici*, puisque, dit-on, toi seule apportes une médecine à nos maux ».

⁹⁴¹ *Id.*, p. 72 avec une analogie complémentaire entre le surnom du cardinal (*Bellaius*) et le terme latin « guerre » (*bellum*) : « Parce que, dit-on, tu peux faire la Guerre et la Paix, très paisible Jean, tu possèdes un renom double, qui vient de ce que tu as deux noms : Mars est « belligérant » ; les présents de la Paix sont le fait de Janus. Toi, en raison de ton nom et de ton prénom, tu présentes aux yeux l'un et l'autre temps. Tant qu'on a voulu la belligérance, tu as toujours été *Bellay*, avec ta réflexion et les ressources de ton génie « bellipotent ». Maintenant nous recherchons la paix : porte véritablement le nom de Janus et, toi qui es paisible, assujettis les chaînes du dieu cruel. Que les fastes des descendants de Romulus mentionnent tes noms, et puissent-ils consacrer chaque année des offrandes sur les autels du dieu au double visage ».

Pontus de Tyard et la droite imposition des noms

Son collègue de la Pléiade, Pontus de Tyard, se rangeait quant à lui résolument du côté des *naturalistes*, persuadés que chaque objet avait reçu une dénomination juste qui lui revenait selon une convenance naturelle, contre les *conventionnalistes* qui affirmaient que les noms résultaient simplement d'un accord et d'une convention entre les hommes⁹⁴². Il compose dans sa vieillesse, vers 1590, un traité onomastique en latin d'une grande érudition qui sera publié en 1603, fondé sur l'étude du grec et de l'hébreu, intitulé *De la droite imposition des noms*⁹⁴³. D'emblée, il prévient son lecteur que « ce n'est pas par la légère conjecture et l'arbitraire des hommes, mais sous la conduite de la nature même, que les mots qui furent imposés furent jadis trouvés, chose qui doit à l'évidence être entendue autant de la nomination des hommes que de celle de toutes les choses »⁹⁴⁴. Pontus défend ardemment la thèse platonicienne selon laquelle « les noms sont réellement tels qu'est la nature des choses nommées, si bien que le Nom n'est rien d'autre que la définition ramassée de la chose » sans ignorer pour autant qu'Aristote rejetait cette thèse et considérait au contraire que « c'était par la volontaire convention des hommes que les noms sont formés ou imposés »⁹⁴⁵. Tout son ouvrage est ainsi conçu pour convaincre ses lecteurs que « les mots sont les images et les représentations de toutes les choses » et que « ces images, ces symboles ne sont rien d'autre que les formulations significatives des choses et de leur nature, que nous appelons des noms »⁹⁴⁶.

L'adéquation des noms aux choses nommées doit être recherchée à partir de l'étude de la langue originelle, celle dans laquelle les mots primitifs ont été élaborés, et il ne fait guère de doute pour Pontus de Tyard, comme pour la plupart de ses contemporains, que ce « premier idiome » était la langue hébraïque qui, « remontant à des siècles reculés, précède en ancienneté toutes les autres langues »⁹⁴⁷. L'auteur se propose de faire apparaître, pour de très nombreux noms de toutes sortes (noms de dieux, anthroponymes, toponymes, noms de plantes, d'animaux, etc.), le substrat primitif, hébraïque, grec ou latin, correspondant à la nature profonde de l'objet : Le nom *Janus* vient ainsi du mot latin *janua*, la porte⁹⁴⁸ ; celui de *Pluton*, le dieu souterrain, lui vient du

Le poète exploite à fond le thème du dieu Janus, associé dans la mythologie romaine au passage entre la paix et la guerre.

⁹⁴² Gérard Genette, *Mimologiques, Voyage en Cratylie*, Paris, Seuil, 1976, p. 11.

⁹⁴³ Pontus de Tyard, *Œuvres complètes, t. VII, La droite imposition des noms (De recta nominum impositione)*, Texte établi et traduit par Jean Céard et annoté par Jean-Claude Margolin et Jean Céard, Paris, Champion, 2007. Cf. Introduction, p. XIX-XXII.

⁹⁴⁴ *Id.*, p. 10

⁹⁴⁵ *Id.*, p. 12

⁹⁴⁶ *Id.*, p. 12-14

⁹⁴⁷ *Id.*, p. 60. Voir aussi p. 26, 44 et 302 (note 22).

⁹⁴⁸ *Id.*, p. 76

grec *ploutos*, richesses, « parce que c'est de la terre seule que sont tirées toutes les richesses »⁹⁴⁹, etc.

Pontus n'hésite pas à récuser certaines étymologies grecques – qu'il connaît bien – lorsqu'elles ne lui paraissent pas s'accorder avec la nature des personnages présentés. Pour le nom de l'apôtre *Philippe*, il néglige sans complexe « l'étymologie grecque d'amateur de chevaux » en faveur d'une étymologie hébraïque improbable signifiant « bouche de lampe », parce que Philippe peut « par sa bouche mettre en lumière ce que son cœur a conçu »⁹⁵⁰. De la même manière, à propos du nom de l'apôtre *André*, Pontus « laisse aux Grecs leur étymologie de force virile » et soutient une étymologie tirée des termes hébreux *anah*, s'affliger, et *dara*, réprobation, signifiant par conséquent « un être affligé et attristé à cause des réprouvés »⁹⁵¹. Partant du principe que le nom correspond nécessairement à la nature de la personne nommée, une étymologie n'est pertinente que lorsque cet accord peut être trouvé, ce qui n'exclut pas le fait qu'il puisse y avoir plusieurs étymologies pertinentes pour un même nom. Pour Pontus, il ne fait guère de doute que le destin d'un individu est donc partiellement inscrit dans son nom, quand bien même le nomeur n'en aurait aucune conscience, de la même manière que Dieu avait donné la parole à l'homme aux premiers temps de la création, « de sorte qu'il imposât aux choses des noms tirés des mots préconçus (à l'hébraïque) par l'ordre et la volonté de Dieu (inconnus à la raison humaine) »⁹⁵².

Dans un bilan provisoire établi à mi-chemin de l'étude, l'auteur tire de ses études étymologiques quelques conclusions fondamentales :

- Le nom révèle la nature de chaque chose,
- Il n'est pas une simple étiquette utile à l'identification des individus,
- Il est véritablement opérant et propre à réaliser ce qu'il signifie⁹⁵³.

L'un des apports les plus intéressants du traité de Pontus de Tyard est son analyse des systèmes anthroponymiques complexes. Il compare avec une grande acuité le système de dénomination du monde romain et le système à double élément instauré en Occident au bas Moyen Age.

A Rome, le système classique était celui des *tria nomina* composé comme son nom l'indique de trois noms : le *praenomen* (« prénom ») était un nom personnel, choisi dans une liste restreinte

⁹⁴⁹ *Id.*, p. 80

⁹⁵⁰ *Id.*, p. 240 et p. 454, note 545.

⁹⁵¹ *Id.*, p. 242

⁹⁵² *Id.*, p. 26

⁹⁵³ « Au demeurant, des faits que nous avons rapidement collectés, il apparaîtra qu'à l'origine les noms furent donnés aux choses avec un soin diligent, si bien que le nom révélait la nature de chaque chose ou quelque autre aspect qui se ressentait de sa nature. Si l'on se met dans l'idée que les noms sont dépouillés de toute utilité et de toute efficacité et privés de substance, et qu'ils ne sont là que parce qu'ils servent à appeler, eh bien ! on s'écarte fortement de la vérité » (*id.*, p. 220).

d'une quinzaine de noms ; le *nomen* (nom de famille héréditaire) désignait la *gens*, à savoir la souche ou le groupement familial d'origine ; le *cognomen* (« surnom ») permettait de cerner davantage l'identité de l'individu ou celle de ses parents immédiats par un trait ou une marque particulière⁹⁵⁴. L'instauration du *cognomen* est tardive et cette forme nominative se développa initialement au sein des groupes familiaux les plus prestigieux⁹⁵⁵. Surnom personnel à l'origine, le *cognomen* devint progressivement impersonnel et transmissible de génération en génération. Il éclipsa finalement le *praenomen*, dont on ne notait plus dans la pratique que l'initiale, pour constituer avec le *nomen* le *duo nomina* par lequel les Romains avaient l'habitude de se désigner⁹⁵⁶. La fixation héréditaire du *cognomen* contribua dans l'Antiquité tardive au développement d'un quatrième élément, l'*agnomen* (« surnom adjoint »), attribué le cas échéant au cours de la vie d'un individu et correspondant plus ou moins à un sobriquet. C'est ce quatrième élément qui intéresse plus particulièrement Pontus du Tyard. Il note dans son exposé qu'à l'époque des commencements de la ville de Rome, les Romains « n'avaient que deux noms, un nom (*nomen*) et un prénom (*praenomen*) » mais que par la suite « ils étaient désignés par trois noms, le nom de famille, un prénom et un surnom (*cognomen*), auxquels ils ajoutaient encore, pour quelque raison extérieure, de nombreux surnoms adjoints (*agnomina*) »⁹⁵⁷. Pontus rapporte ensuite une longue liste de *surnoms adjoints* portés par des personnalités de l'Antiquité, choisis fréquemment pour flatter leur *ego* mais attribués aussi quelquefois par raillerie. Ce que veut montrer l'auteur, c'est que les surnoms romains étaient à l'origine des noms signifiants, attachés à leur porteur dont ils décrivaient une caractéristique. Il n'est donc pas surprenant qu'il déplore la transmission progressive du *cognomen* comme nom héréditaire et critique notamment les motivations de cette pratique, née selon lui du désir des fils de se parer du prestige de leurs pères :

« Il était permis à chacun de prendre, d'éviter, de changer et de laisser le nom de son père, de son grand-père ou de l'un de ses aïeux. On pourra donc voir certains surnoms se transmettre très longuement aux descendants, d'autres se maintenir pendant un assez long temps dans la famille, et d'autres ne pas même parvenir aux fils. La plupart des gens, s'honorant du mérite d'un aïeul et de la gloire de leurs ancêtres qui rejaillissaient sur eux, gardèrent soigneusement le surnom de celui des leurs dont la célébrité jetait un éclat sur ses descendants. D'autres, d'une âme plus

⁹⁵⁴ Christine Bénévent, « Nommer à la Renaissance », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2012, t. 87, p. 30.

⁹⁵⁵ *Ibid.* Cf. aussi Monique Dondin-Payre (dir.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Paris, De Boccard, 2011, p. 14-16.

⁹⁵⁶ Le nom complet de Jules César était *Caius Julius Caesar*.

⁹⁵⁷ Pontus de Tyard, *Œuvres complètes*, t. VII, *op. cit.*, p. 100.

haute, estimant que leurs propres mérites suffisaient à leur assurer un florissant renom, comme s'ils n'avaient rien à envier à leurs ancêtres, se firent d'eux-mêmes un surnom nouveau »⁹⁵⁸.

Le rapprochement effectué par Pontus avec l'évolution de l'anthroponymie médiévale est extrêmement suggestif. Selon lui, la mise en place du système anthroponymique héréditaire à double élément daterait de la fin du XIII^e siècle et aurait également été motivée par le désir de s'accaparer la renommée d'ancêtres prestigieux :

« Jadis (ce temps, je crois, est écoulé depuis trois cent ans), les Gallo-français avaient un tel désir de rechercher et d'acquérir un renom propre, qu'ils se contentaient du seul nom à eux donné le jour de leur baptême. De plus, à l'ancienne mode, ils peignaient sur leurs boucliers leurs propres enseignes, sans se soucier ou tenir compte de celles qu'avaient portées de glorieux pères. Mais quand cette généreuse ardeur se fut refroidie, que la noblesse française commença à se reposer sur les mérites d'autrui et que ses efforts pour en acquérir de propres se firent languissants, nous nous sommes mis à prendre pour nous les enseignes de nos ancêtres et nous avons joint leurs surnoms à nos noms propres »⁹⁵⁹.

A la toute fin du XVI^e siècle, Pontus de Tyard milite donc en faveur d'un surnom personnel non héréditaire, ce qui était complètement à contre-courant à son époque où l'on entérinait au contraire la fixation définitive du surnom⁹⁶⁰. Le drame, ou la nostalgie, pour Pontus comme pour d'autres auteurs de la Renaissance, était de constater que le surnom était en voie de perdre son caractère signifiant en devenant désormais irrémédiablement héréditaire.

2.2.2. La critique des rationalistes

Au milieu du XVI^e siècle, l'enthousiasme fragile des poètes de la Pléiade, favorables aux thèses naturalistes, est sévèrement bousculé par les logiciens et les philosophes conventionnalistes.

En 1555, le grand savant humaniste Pierre de La Ramée met en garde les partisans du cratylisme : s'il est vrai que certains noms ont été forgés par imitation des choses qu'ils désignent, il n'existe pour d'autres aucun lien manifeste. Il convient donc de rester prudent avant de fonder

⁹⁵⁸ *Id*, p. 118

⁹⁵⁹ *Id*, p. 118-120

⁹⁶⁰ Cf. *infra*, p. 377 les positions inverses d'Estienne Tabourot et de Charles Loyseau qui critiquent sévèrement ceux qui renient les surnoms de leurs pères pour des motifs fiscaux ou par orgueil.

ses arguments sur des étymologies plus que douteuses qui ne sont quelquefois que sornettes et facéties⁹⁶¹.

Scaliger : Le nom est inopérant

Deux ans plus tard, Jules César Scaliger, célèbre autant pour sa vanité que pour ses travaux, s'en prend à Jérôme Cardan, dont l'ouvrage *De Subtilitate* venait tout juste d'être traduit en français⁹⁶². Il publie à Paris en 1557 un traité au titre éminemment polémique, *De Subtilitate, Ad Hieronymum Cardanum*, dans lequel il s'applique à critiquer les positions de son compatriote italien. Au chapitre 266, il aborde la question du caractère potentiellement divinatoire des noms de baptême, illustrant son propos par son cas personnel⁹⁶³. Son exposé apporte un éclairage très intéressant sur les pratiques et les représentations populaires du nom à la Renaissance.

Jules César Scaliger, né à Vérone en 1484, s'était forgé une généalogie fabuleuse en se rattachant à la prestigieuse famille des *Scala* de Vérone, entièrement construite à partir du sobriquet qui servait à le désigner (*Scala*), qui était en fait le nom du quartier où il vivait⁹⁶⁴. Dans son récit, l'auteur raconte que son père avait ordonné qu'il soit nommé *Can* à son baptême, « voulant renouveler le souvenir de ses ancêtres comme par une sorte de divination, à défaut d'en posséder le pouvoir »⁹⁶⁵. Ce nom faisait en effet référence à quelques représentants illustres de la famille Della Scala : *Cangrande* (1291-1329), puis *Canfrancesco* (1332-1359)⁹⁶⁶ et *Cansignorio* (1340-1375). Son parrain, l'astrologue néerlandais Paul de Middlebourg, professeur à l'université de Padoue en 1480, en décida autrement et déclara, après avoir examiné les configurations astrologiques, qu'il devait s'appeler *Jules César* : « Middelburg avait considéré le jour de ma naissance et l'aspect du ciel. Fort de l'optimisme que ses observations lui inspiraient, il dit [à mon père] : C'en est fini de la fortune de tes Can. Lui, c'est d'un autre destin, d'un destin tout nouveau,

⁹⁶¹ Pierre de La Ramée, *Dialectique, 1555, Un manifeste de la Pléiade*, texte modernisé par Nelly Bruyère, Paris, Vrin, 1996, p. 39 (article « Notation »). Cf. François Rigolot, *Poétique et onomastique, L'exemple de la Renaissance*, Genève, Droz, 1977, p. 240-241, et « D'Isidore à Platon : Rabelais et la *figura etymologica* », *Lexique*, n° 14 (L'étymologie de l'Antiquité à la Renaissance), 1998, p. 196.

⁹⁶² Ouvrage publié en 1556 sous le titre *Les livres de Hierome Cardanus, médecin milanois, intitulés De la Subtilité, et subtiles inventions, ensemble les causes occultes, et raisons d'icelles, Traduit de Latin en Francois par Richard le Blanc*, Paris, Guillaume le Noir.

⁹⁶³ Julii Caesaris Scaligeri, *Exotericarum exercitationum liber quintus decimus De Subtilitate, Ad Hieronymum Cardanum*, Lutetiae, 1557, f. 337v-339r.

⁹⁶⁴ Lucien Febvre, *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle, La religion de Rabelais*, Albin Michel, 2003, p. 79 [réédition de l'ouvrage publié pour la première fois en 1942. Le père de Jules César se nommait Benoit Bordone. Jules César Scaliger s'installa comme médecin à Agen en 1525 et demanda la naturalisation française.

⁹⁶⁵ La traduction est de Pierre Lardet, « L'onomastique facétieuse de Jules-César Scaliger », *Lexique*, n° 14, 1998, p. 172.

⁹⁶⁶ Il fut appelé par la suite *Cangrande* comme son grand-oncle, et reçut le surnom de *Can rabbioso* (« chien enragé ») après l'insurrection de Vérone en 1354.

qu'il doit être le dictateur et le chef »⁹⁶⁷. S'il en était ainsi, le nom de baptême serait donc l'expression d'une prédestination. L'avenir de l'individu serait déterminé par les circonstances astrologiques de sa naissance et il conviendrait de lui attribuer un nom en accord avec son destin⁹⁶⁸. Scaliger ne croit pas en cette prédestination onomastique : « C'est ici Scaliger, qui porte le nom de César, mais il ne fait pas plus de cas de ce nom seul que s'il s'appelait Bathyllus ou Santra, sauf à surpasser même ce nom par des actions d'éclat »⁹⁶⁹. Pour l'érudit italien, il ne fait aucun doute que « le nom est inopérant. Maints exemples le montrent et maintes raisons le prouvent. En effet, il est pur accident, et il l'est à telle enseigne que, loin d'être en aucune façon chose réelle, il est tout au plus signe de celle-ci, imaginé par l'esprit »⁹⁷⁰.

Scaliger conteste résolument la croyance en l'efficacité naturelle du nom, en l'idée qu'il pourrait être performatif et réaliser les connotations qu'il signifie, indépendamment de l'action de son porteur. Pour appuyer sa démonstration, il fait appel au bon sens de ses lecteurs, en leur faisant remarquer que le choix d'un nom peut être décidé en fonction du jour de la naissance ou en fonction des relations sociales ou familiales, mais sans aucun lien avec les circonstances astrales.

« Il varie en cela du fait de trois circonstances fortuites.

Certains nomment leur enfant d'après le jour concerné, les jours où il est fait mémoire de quelque saint insigne. Que ces jours concordent toujours avec les mêmes astres, il est de l'intérêt de chacun de l'affirmer : ce que l'on ignore, on peut en effet l'imaginer. Les mouvements uniformes du ciel se répondent toujours entre eux d'un commun accord.

Une autre façon d'imposer un nom s'effectue quand celui qui porte l'enfant sur les fonts sacrés fait en sorte de lui donner le sien.

Troisièmement, au sein de la noblesse, on observe bien des fois que le nom donné à l'enfant est celui de son père défunt, ou, si ce dernier est toujours vivant, le nom de son grand-père ».

⁹⁶⁷ Pierre Lardet, art. cit., p. 172. La croyance de l'influence des astres sur la vie de l'individu était encore très forte au XVII^e siècle si l'on en juge d'après le journal de Jean Hamon, notaire apostolique de Tréguier dans les années 1630-1650, qui notait systématiquement dans son livre les circonstances précises du jour de la naissance de ses enfants, le signe du zodiaque, la position de la lune et des étoiles. Cf. Hervé Le Goff, *Le journal de Jean et Pierre Hamon, père et fils*, p. 14-15 [ouvrage inédit]

⁹⁶⁸ Dans la religion hindoue, le nom de l'enfant est toujours choisi en fonction de son thème astral. Cf. Margaret Sinclair Stevenson, *Les Rites des deux-fois-nés*, Paris, Le Soleil Noir, 1982, p. 47.

⁹⁶⁹ Pierre Lardet, art. cit., p. 173.

⁹⁷⁰ *Id.*, p. 178.

Il en conclut avec un brin d'ironie que « si le nom était une chose propre à l'homme, tous les hommes auraient chacun leur propre nom distinct des autres, de même qu'ils ont chacun leur nature propre, du moins s'agissant de la majorité d'entre eux ». La concentration des noms sur un stock onomastique restreint s'inscrit en faux contre la multiplicité des destins humains.

Si l'on en croit Jules César Scaliger, la dation du nom dépend donc de trois circonstances qui n'ont aucun lien avec la configuration des étoiles et des planètes, et il est donc absurde de vouloir établir l'horoscope d'un individu d'après son nom. Ces circonstances sont en effet principalement liées à des jours de fête particuliers, à des usages sociaux (la transmission du nom par le parrain) ou à des usages familiaux (les noms de lignée dans la noblesse). L'examen des livres de raison et des premiers registres de baptêmes a montré que le premier cas était relativement exceptionnel aux XV^e et XVI^e siècles⁹⁷¹. Fondamentalement, Scaliger ne considère pas la nomination comme un acte de dévotion, sa finalité n'est pas de désigner un saint patron pour l'enfant. Cette notion est étrangère à la pensée médiévale comme à celle de la Renaissance. Il n'est pas question non plus, hormis dans la noblesse, de choisir les noms des nouveau-nés dans un stock onomastique familial. L'usage le plus fréquent est donc celui de la transmission à l'enfant du nom de son parrain ou de sa marraine.

Scaliger croit à l'influence de l'astrologie sur la destinée des individus mais la simple observation des pratiques nominatives témoigne du fait que le choix des noms n'est généralement pas dicté par le thème astral des nouveau-nés⁹⁷². Il ne croit plus aux vertus de l'analogie – si les noms se ressemblent, les individus nommés se ressemblent ! – ni au pouvoir magique du nom. Le nom n'est pas présage, il est mémoire. Il se réfère à quelqu'un ou à quelque chose. Sur ce point, il est intéressant de rapprocher la position de Scaliger de celle que professait Thomas d'Aquin en Italie trois siècles plus tôt. Pour ce dernier, le nom pouvait être une référence : 1) à une circonstance de temps, 2) à une parenté, 3) à un évènement particulier, 4) à une caractéristique de l'enfant⁹⁷³. On notera l'absence des deux dernières références dans la synthèse de Scaliger, signe du désintérêt pour les noms signifiants à la Renaissance et d'une plus grande faveur pour les noms marquant les

⁹⁷¹ Cf. toute la troisième partie [*Le poids des traditions familiales*] et plus spécialement p. 247 pour l'un des enfants de Jehan de la Fruglaye. La pratique avait toujours cours au XVII^e siècle tout en étant une pratique dérogatoire, l'usage le plus courant restant celle de l'attribution au nouveau-né du nom du parrain ou de la marraine. Dans son journal, Jean Hamon rapporte ainsi la naissance le 18 décembre 1636 d'un fils à Jean du Quellenec et Marie Bocher, nommé *François Mathurin*. Le parrain (François Cillart) a transmis le premier nom et le second a été attribué « à cause que le jour de la naissance estoit la feste de Mr saint Mathurin ». Le narrateur précise en outre que « ladite dame de Kermarquer accoucha l'année précédante 1635, le jour de Noël 25^e décembre, d'une fille qui fust nommée Noelle ». Cf. Hervé Le Goff, *Le journal de Jean et Pierre Hamon, op. cit.*, p. 84.

⁹⁷² « Si le destin dépend bien des astres, il ne dépend pas du nom, lequel ne dépend pas non plus des astres » (Pierre Lardet, art. cit., p. 179). Sur l'influence supposée des astres sur les individus, voir le *Journal de Jean et Pierre Hamon*, à propos de la naissance de l'un des fils de Pierre Hamon le 4 mai 1687 : « Il est né sous le signe de Libra, et l'almanach dict que l'enfant de ce jour sera maplaisant et mélancholique » (*op. cit.*, p. 149).

⁹⁷³ Cf. supra, p. 353-354.

réseaux de solidarité. En définitive, le lien qui relie l'individu à son nom possède des réminiscences sociales, familiales, voire dévotionnelles, mais il n'est pas constitutif de la nature du porteur ni de son destin⁹⁷⁴.

Montaigne : le nom et la chose ne sont pas consubstantiels

Plus encore que Scaliger, Michel de Montaigne réfute, dans deux de ses *Essais*, l'idée de l'adéquation du nom à l'individu. Je n'entrerai pas ici longuement dans les questions philosophiques liées à la conception montaignienne du langage et je renvoie plutôt aux nombreuses études qui ont déjà été publiées sur le sujet⁹⁷⁵. Je rappellerai simplement les grandes lignes développées par l'auteur pour montrer de quelle façon il s'inscrit dans le courant de pensée rationaliste.

Le premier de ces *Essais*, intitulé *Des noms*, figure dans le premier volume, au chapitre 46⁹⁷⁶. D'emblée, Montaigne aborde son essai avec une tonalité toute rabelaisienne en annonçant à son lecteur avoir fait une « *galimafrée de divers articles* » au sujet des noms⁹⁷⁷. Toute la suite de son exposé est en effet rédigée dans un style vif et parodique, déroulant une série de six *items* à la manière du modèle scholastique de la dispute d'école et s'achevant par une digression sur les surnoms (« *Pour clore nostre conte* »), une synthèse (« *Premièrement* », « *Secondement* ») et une ouverture (« *Toutesfois* »). Cet essai est manifestement conçu comme un texte à déclamer devant un public que l'on veut convaincre par l'emphase et l'utilisation abondante d'illustrations pertinentes. La question initiale – non formulée explicitement par l'auteur – est de savoir ce qu'un nom dit de l'individu qui le porte.

⁹⁷⁴ Sur Scaliger et la nomination, voir également François Rigolot, *Poétique et onomastique*, *op. cit.*, p. 19 ; Jean-Claude Margolin, « Introduction à Pontus de Tyard », dans *Œuvres complètes*, t. VII, *op. cit.*, p. XXVI.

⁹⁷⁵ L'étude fondamentale reste celle d'Antoine Compagnon qui a écrit un volume entier sur le sujet : Antoine Compagnon, *Nous, Michel de Montaigne*, Paris, Seuil, 1980. Voir également Marie-Luce Demonet, « Le *trait de plume* de Montaigne », *Études françaises*, n° 292, 1993, p. 45-63 ; Anne Chareille, « *Des noms* et *De la gloire* : deux Essais de Michel de Montaigne », dans Patrice Beck (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. IV, 1997, p. 211-222 ; Blandine Baillard-Perona, « Du nom de Dieu au nom de Montaigne », dans *Faire signe, La mise en scène du sens à la Renaissance, du Tiers Livre au Moyen de Parvenir*, thèse de doctorat en Littérature française, soutenue à l'Université de Paris IV-Sorbonne le 22 novembre 2008, p. 221-286 ; James Dauphiné, « De la *galimafrée* des noms (I, 46) à la *fricassée* (III, 13) des Essais », *Loxias*, n° 31, revue électronique, mise en ligne le 15 décembre 2010 ; Koji Takenaka, « Montaigne et le nom : problématique de l'incipit de l'essai *De la gloire* », *Cahiers d'études françaises*, Université Keio, n° 16, 2011, p. 33-48 ; Philippe Desan, « *Pour clore nostre conte* : la comptabilité de Montaigne », *Littérature*, n° 82, 1991, p. 28-42 ; James W. Greenlee and John F. Benton, « Montaigne and the 110 Guillaumes : a note on the sources », *Romance Notes*, vol. 12, n° 1, 1970, p. 177-179 ; François Rigolot, *Poétique et onomastique*, Genève, Droz, 1977, p. 235-239.

⁹⁷⁶ Montaigne, *Les Essais*, édition établie par Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Gallimard, 2007, p. 296-301 [Livre I, chap. 46, *Des noms*]. Les deux premiers livres ont été publiés en 1580.

⁹⁷⁷ Une *galimafrée* est le nom donné à un ragoût de restes de viandes.

Après une première remarque sur le caractère péjoratif de certains noms⁹⁷⁸, Montaigne note l'usage fréquent par les familles princières de noms de lignée emblématiques. Ainsi, de nombreux noms possèdent d'emblée des connotations culturelles, positives ou négatives, qui dépendent du milieu où l'on vit et qui transposent virtuellement sur l'individu des qualités ou défauts qui lui sont peut-être totalement étrangers.

Il observe ensuite l'extrême concentration des dénominations sur un petit nombre de noms, d'où sa perplexité : comment un nom peut-il définir précisément une personne s'il est partagé par un grand nombre d'individus⁹⁷⁹ ?

Inversement, il arrive qu'une personne ne soit pas connue sous son nom de baptême, fut-il beau et honorable, mais par une appellation différente : comment dès lors faire le lien entre un individu et son nom lorsqu'il en porte plusieurs ?

Il est clair également que les mœurs de certaines personnes sont quelquefois en total désaccord avec la connotation de leurs noms : Montaigne cite ici le cas fameux d'une prostituée de Poitiers qui portait le saint nom de Marie !

Il revient une nouvelle fois sur les connotations affectées à certains noms par la société, soit par injonction religieuse (*Mathusalem*, *Ézéchiël* et *Malachie* sentiraient mieux la foi que *Charles*, *Louis* ou *François*), soit par esthétisme (*Grumedan*, *Quedragan* et *Agésilan* sonnent bien mieux à l'oreille que *Pierre*, *Guillot* ou *Michel*)⁹⁸⁰. Mais sera-t-on plus pieux en s'appelant *Mathusalem* ou plus noble en s'appelant *Grumedan* ?

Dans son sixième *item*, Montaigne déplore l'usage de la traduction française des noms grecs ou latins au motif que cette traduction modifie notre perception des noms : en les métamorphosant « *nous ne savons où nous en sommes et en perdons la connaissance* ».

Le problème de la signification exacte des noms propres est également récurrent pour les surnoms. C'est le cas notamment pour les noms de terre ou de seigneurie portés par les nobles. Il arrive en effet fréquemment que certains d'entre eux ne résident plus sur les terres désignées par leur surnom. Montaigne regrette fortement les confusions que peut engendrer ce type de situation : « *Devinez où nous sommes de la connaissance de ces hommes* » ! Il en est de même d'ailleurs pour les armoiries qui « *n'ont de seurté, non plus que les surnoms* ».

En définitive, force est de constater que le nom propre n'est pas une source d'information fiable sur l'individu. Les causes de cette défaillance sont indéniablement pour notre auteur les mutations

⁹⁷⁸ « *Chaque nation a quelques noms qui se prennent, je ne sçay comment, en mauvaise part : et à nous Jehan, Guillaume, Benoist* ». Cf. *supra*, p. 330.

⁹⁷⁹ Montaigne se fait ici l'écho de l'anecdote rapportée initialement par Robert de Torigni à propos des cent dix *Guillaume* qui se trouvèrent assis en même temps à la table du duc de Normandie Henri le jeune, le jour de Noël 1171.

⁹⁸⁰ Les premiers exemples font référence aux noms vétérotestamentaires promus par les Réformés tandis que les noms de *Grumedan* et *Quedragan* sont des personnages cités dans *Amadis de Gaule*, roman de chevalerie à succès de la fin du Moyen Âge.

et les confusions anthroponymiques⁹⁸¹. Le nom en est réduit à ne plus être que quelques « *traits de plume* », un son plus ou moins joli, une « *voix* » comme il le notera dans l'incipit du chapitre *De la gloire* :

« *Il y a le nom et la chose : le nom, c'est une voix qui remerque et signifie la chose. Le nom, ce n'est pas une partie de la chose, ny de la substance : c'est une pièce estrangère joincte à la chose, et hors d'elle* »⁹⁸².

A son grand désarroi, Montaigne se résout finalement à assimiler le nom de l'individu au titre d'un ouvrage ou d'un chapitre : il en annonce *a priori* le contenu mais on aurait tort de s'y fier aveuglement⁹⁸³. Ces quelques réflexions et anecdotes rapportées par Michel de Montaigne sur les dénominations confirment l'importance des connotations dans les représentations populaires du nom au XVI^e siècle : un nom peut posséder une connotation noble ou péjorative, il peut être beau (c'est-à-dire agréable à entendre) ou laid, commun ou atypique, évoquer la magnificence ou l'humilité. Incontestablement, le nom signifie mais, quoi qu'on puisse en dire, la raison oblige à reconnaître que cette signification n'est que l'expression d'une convention sociale, sans lien avéré avec l'individu dénommé.

Cervantès : de l'inadéquation des noms aux réalités

C'est sans doute l'Espagnol Cervantès qui exprima le mieux cette désillusion générale en publiant en 1605 *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*⁹⁸⁴. Tout au long de ses aventures, le héros refuse de voir la réalité comme elle est mais la présente obstinément comme il aimerait qu'elle soit, une réalité sortie de son imagination et nourrie de la lecture insatiable des anciens romans de chevalerie. Il importe donc que lui-même et ses compagnons portent des noms conformes à leur nature et à leur destin. Devenu chevalier errant, Don Quichotte décide que le cheval qui allait l'accompagner dans ses aventures porterait désormais un nom nouveau : « il pensait que, puisqu'il avait changé d'état, il était bien juste que son cheval changeât aussi de nom [...]. Après avoir bien rêvé à ces noms et les avoir tournés, combinés, raccourcis, faits et défaits, il lui donna enfin celui de *Rossinante*, qui lui semblait noble, sonore et exprimant bien que, jadis roussin quelconque, il était devenu le premier du monde »⁹⁸⁵. Le nom présentait pour son auteur le double avantage d'évoquer une noblesse majestueuse par sa sonorité et la rusticité du *rosse* par

⁹⁸¹ « *Il n'est chose où il se rencontre plus de mutation et de confusion* ».

⁹⁸² Montaigne, *Les Essais*, *op. cit.*, p. 655 [Livre II, chap. 16, *De la gloire*]

⁹⁸³ Sur la conception montaignienne des titres, voir Luc Vaillancourt, « La rhétorique des titres chez Montaigne », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 97^e année, n° 1, janvier-février 1997, p. 3-17.

⁹⁸⁴ Voir Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Gallimard, 1966, p. 60-64.

⁹⁸⁵ Cervantès, *Don Quichotte*, Traduction de Francis de Miomandre, édition établie par Yves Roullière, Paris Robert Laffont, 2011, p. 68.

son étymologie. Notre gentilhomme abandonne également son surnom familial (était-ce *Quijada*, *Quesada* ou peut-être *Quijana* ?) pour le troquer contre un nom qui lui paraissait plus beau, en y rajoutant à l'instar d'*Amadis de Gaule*, et, comme tout bon chevalier qui se respecte, le nom de son pays : il s'appellera désormais, afin d'honorer sa famille et le lieu de sa naissance, *don Quichotte de la Manche*⁹⁸⁶. Il décide enfin de donner un nouveau nom à la dame de ses pensées, une jeune paysanne nommée Aldonza Lorenzo : « Alors, lui cherchant un nom qui ne fût pas moins noble que le sien, et qui fût digne d'une princesse ou d'une grande dame, il l'appela *Dulcinée du Toboso* »⁹⁸⁷. À la vérité, pour être bien choisi, un nom doit être « harmonieux, étrange et expressif »⁹⁸⁸. Les noms doivent correspondre aux choses.

Mais l'auteur comme ses lecteurs savent que c'est faux. Tout ceci n'est qu'illusion. Le changement de nom ne transforme pas la réalité et les déboires du héros le prouvent. Quoiqu'on le veuille, les mots ne peuvent donner aux choses nommées un sens qu'elles n'ont pas. Cette prise de conscience caractérise l'évolution des mentalités à la Renaissance. Les poètes et les romanciers en avaient bien conscience mais ne voulaient pas y croire. Les rationalistes en étaient convaincus tout en le déplorant.

2.3. Analyse des processus de fixation des surnoms

L'un des phénomènes majeurs de l'anthroponymie des XV^e et XVI^e siècles est la fixation définitive du caractère héréditaire des surnoms. Ce phénomène est aussi mal connu que les causes du développement et de la transmission progressive de ces surnoms à partir du XI^e siècle⁹⁸⁹.

Monique Bourin et Pascal Chareille ont fait observer que l'homonymie croissante qui se développe aux XII^e et XIII^e siècles, du fait de la concentration des noms de baptême sur un répertoire restreint, ne pouvait être tenue pour seule responsable du développement simultané des surnoms. Les enquêtes ont en effet montré que les surnoms sont quelquefois apparus dans des régions où il existait peu d'homonymies. Pour ces chercheurs, « les deux processus, concentration du choix des noms et apparition des surnoms, constituaient une spirale commune, une sorte de double hélice, où l'évolution de l'un confortait et accentuait l'évolution de l'autre. L'anthroponymie à deux éléments serait née de plusieurs désirs concomitants, attirer la protection sur l'enfant, non plus seulement des ancêtres, mais aussi des grands saints et de l'autorité princière, mieux situer les

⁹⁸⁶ *Ibid.*

⁹⁸⁷ *Id.*, p. 69

⁹⁸⁸ *Ibid.*

⁹⁸⁹ Pour une présentation synthétique, voir François Menant, *Le nom, document d'histoire sociale ou l'anthroponymie comme outil de classement social*, Séminaire 2010-2011 de l'ENS, document consultable en ligne sur le site <https://histoire.ens.fr/Archives-du-seminaire-Les-societes.html> [consulté le 6 septembre 2019]

personnes dans l'espace, mieux contrôler les sujets »⁹⁹⁰. Autrement dit, la concentration du répertoire des noms de baptême s'expliquerait par le besoin de protection des grands saints et des princes et les surnoms se seraient développés pour répondre aux nouvelles contraintes administratives. Je ne pense pas que la mise en place du système anthroponymique à deux éléments résulte de l'émergence simultanée de nouveaux besoins de protection et de contrôles administratifs. On ne trouve aucun écho de cette explication dans les propos de Thomas d'Aquin, de Scaliger ou de Pontus de Tyard. L'hypothèse néglige surtout certains aspects sociaux de la nomination qui me semblent fondamentaux : l'attachement à la signification des noms, qui doivent être en adéquation avec les personnes, le parrainage et la recherche de consolidation des réseaux de solidarité, l'utilisation des noms et surnoms comme marqueurs de lignée. L'hypothèse que je propose se fonde sur un constat maintes fois observé : lorsqu'un nom, à l'origine signifiant, finit par perdre son caractère personnel (par oubli ou par transmission héréditaire), ou si ce nom personnel n'est pas suffisamment signifiant, le groupe, ou l'individu, comble alors cette carence en ajoutant un autre nom personnel, qu'il s'agisse d'un second nom, d'un sobriquet, d'un diminutif, d'un pseudonyme ou de tout autre nom d'usage⁹⁹¹. Je pense que le développement des surnoms est une conséquence de l'abandon des *noms composés* qui étaient à la fois des noms personnels et des marqueurs de lignée.

Que s'est-il passé à la fin du Moyen Age pour que le surnom finisse par se cristalliser ? Pour Albert Dauzat, les noms de famille, stabilisés vers le XV^e siècle, se seraient fixés avec l'organisation des registres d'état civil rendus obligatoires par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539⁹⁹². En accord avec Anne Lefebvre-Teillard, il me semble que l'établissement laborieux et tardif des registres d'état civil rend peu probable cette hypothèse⁹⁹³. Pour cette auteure, ce serait dans la force de l'usage « qui se transforme en coutume, c'est-à-dire en norme juridique obligatoire, qu'il faut chercher la cause profonde de cette fixation »⁹⁹⁴. Je pense plutôt que la cristallisation des surnoms au XV^e siècle découle d'une évolution de leur fonction, désormais focalisée sur la mémoire familiale.

Je développerai ces hypothèses après avoir examiné dans un premier temps le problème des changements de surnom au XV^e siècle. À partir d'une analyse comparative entre les *surnoms* médiévaux et les *sobriquets de lignée* en usage en Émilie italienne au siècle dernier, je proposerai

⁹⁹⁰ Monique Bourin et Pascal Chareille, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris, Picard, 2014, p. 21.

⁹⁹¹ A titre d'exemple, je renvoie ici au cas de Catherine de Sienne, renommée *Euphrosyne* par ses proches (cf. *supra*, p. 358).

⁹⁹² Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, op. cit., p. VIII.

⁹⁹³ Anne Lefebvre-Teillard, op. cit., p. 31.

⁹⁹⁴ *Ibid.*

ensuite d'aller du mieux ou du moins mal connu au plus obscur, pour reprendre les termes de Marc Bloch, afin d'éclairer notre compréhension des *surnoms* à la fin du Moyen Age⁹⁹⁵.

Les changements de surnoms aux XV^e et XVI^e siècles

Au cours du XV^e siècle, le système anthroponymique à deux éléments se raidit et consacre la fixation quasi définitive du surnom⁹⁹⁶. Paradoxalement, les sources diplomatiques et judiciaires de l'époque font état d'une demande croissante de changements de surnoms.

L'attestation la plus ancienne concerne un certain Mathurin Warout, secrétaire du roi Charles VI en 1405, qui obtint en 1422, par lettres patentes de Charles, dauphin du royaume, l'autorisation de changer son surnom contre celui de Fumechon⁹⁹⁷. Selon ses dires, il tenait son surnom actuel de son grand-père « *ou autre prédécesseur du père dicellui exposant, ne scet pas bien lequel, qui estoit un homme très velu [...] fut appelé et surnommé Warout* »⁹⁹⁸. Il souhaite maintenant reprendre son « *droit seurnom de Fumechon* » qui était celui de la famille avant que son aïeul *velu* ne transmette le sien à ses descendants. Ce témoignage est extrêmement intéressant pour notre compréhension de l'évolution du système anthroponymique au bas Moyen Age. Au XIII^e siècle sans doute, et au début du XIV^e siècle vraisemblablement, le surnom familial était Fumechon. Il avait probablement été transmis sur plusieurs générations pour s'être implanté dans la mémoire familiale. Parce qu'il était particulièrement velu, un ancêtre de Mathurin reçut en supplément le surnom de Warout⁹⁹⁹. Ce surnom lui restât attaché et fit tomber le précédent en désuétude, à tel point que ses descendants en héritèrent tout à fait naturellement, sans aucune procédure judiciaire. En 1422 toutefois, Mathurin Warout, s'étant élevé dans l'échelle sociale, trouvât que ce surnom était plutôt honteux et indigne de ses fonctions. Comme les surnoms n'étaient pas encore figés au début du XV^e siècle, il aurait tout à fait pu décider lui-même de se faire désormais appeler Fumechon mais, dans son cas particulier, une autorisation administrative était nécessaire :

« *Voulientiers [...] laisseroit ledit seurnom de Warout mais pour le longtemps qu'il en a usé tant en son seing manuel comme notaire et secretaire de mondit seigneur et de*

⁹⁹⁵ Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire*, Paris, Colin, 1974, p. 48-49.

⁹⁹⁶ Anne Lefebvre-Teillard, *Le nom, droit et histoire*, *op. cit.*, p. 32.

⁹⁹⁷ Voir Françoise Autrand, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, Sorbonne, 1981, p. 250-251.

⁹⁹⁸ Anne Lefebvre-Teillard, *op. cit.*, p. 31.

⁹⁹⁹ En Beauvaisis, le mot *velu* se dit « warout ». Cf. Anne Lefebvre-Teillard, *op. cit.*, p. 106. Selon notre terminologie actuelle, il s'agit d'un sobriquet. La terminologie médiévale n'utilise toutefois que le mot *surnom*, terme générique qui peut désigner à la fois un sobriquet, un autre nom d'usage, un diminutif, un toponyme, une fonction ou un patronyme héréditaire (cf. *supra*, p. 41). Le système anthroponymique médiéval était moins rigide que notre système actuel et l'emploi de la terminologie moderne peut introduire dans l'analyse des concepts subjectifs ou anachroniques.

nous, lequel signe manuel il ne peut bonnement changier ne muer sans congié et licence »¹⁰⁰⁰.

Nous avons connaissance par ailleurs de deux actes de changement officiel de surnom au XV^e siècle. Ils ont été conservés dans les registres des ordonnances du roi Louis XI en l'année 1474¹⁰⁰¹. Le premier acte concerne maître Jean de Caumont, notaire et secrétaire du roi, qui fut autorisé à changer les seing et chiffre ou paraphe dont il s'était servi jusqu'à présent et à se faire appeler désormais Jean de Chaumont¹⁰⁰². Le roi souhaitait en effet changer le nom de son secrétaire parce qu'il sonnait mal à l'oreille¹⁰⁰³. Comme dans le cas précédent, le recours à l'autorisation royale est rendu nécessaire par la profession du requérant. Le second acte concerne Oliver le Mauvais, dit aussi *le Diable*, valet de chambre et favori du roi Louis XI qui venait récemment de l'anoblir. L'ordonnance de 1474 complète cet anoblissement en octroyant au récipiendaire et à sa postérité les armes choisies par le souverain. En outre, « *avecque ce voulons et nous plaist que lui et sadicte posterité et lignée soient d'ores en avant surnommez le Daing en tous lieux, et tant en jugement que dehors, et en leurs actes et affaires [...] sans ce que soit loisible à aucuns de plus les surnomer dudict surnom de Mauvais, lequel nous leur avons osté et aboly* ». L'ordonnance royale n'était pas obligatoire mais elle donne un véritable caractère officiel au changement de surnom. En dehors de ces textes, il n'existe pas pour le XV^e siècle d'autres sources connues de changement de surnom par décision du pouvoir royal. Au XVI^e siècle, il existe la fameuse ordonnance d'Amboise de 1555 qui stipule dans son article 9 que « *pour éviter à la supposition des noms et armes, deffenses sont faictes à toutes personnes de ne changer leurs noms et armes sans avoir nos lettres de dispense et permission, sur peine d'estre pugniz comme faulsaies et d'estre exauthorez de tout degré et privilège de noblesse* »¹⁰⁰⁴. L'objectif affiché de cette ordonnance était l'empêchement des usurpations de noblesse pouvant être soutenues à la suite d'un changement de surnom. La mesure a donc une portée fiscale indirecte. Cette ordonnance, qui ne s'appliquait à l'origine qu'à la Normandie, a cependant été révoquée dès l'année suivante¹⁰⁰⁵. Il n'y avait pas en définitive obligation d'obtenir une autorisation royale pour changer de surnom jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Tout porte à croire cependant que ces

¹⁰⁰⁰ Anne Lefebvre-Teillard, *op. cit.*, p. 10, note 230.

¹⁰⁰¹ M. le Marquis de Pastoret, *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. 18, Paris, Imprimerie royale, 1828, p. 40-41 et 58-59.

¹⁰⁰² Cf. la recension de l'ouvrage par Raynouard dans le *Journal des savans*, janvier 1829, p. 225.

¹⁰⁰³ « *Cum ejusdem magistri Johannis de Caumont cognomen de Caumont nostris non bene sonet in auribus* ». Cf. Max Prinet, « Changements de nom de famille autorisés par François 1^{er} », *Revue du seizième siècle*, t. 5, 1917-1918, p. 24.

¹⁰⁰⁴ Anne Lefebvre-Teillard, *op. cit.*, p. 97 ; Max Prinet, art. cit., p. 26.

¹⁰⁰⁵ *Id.*, p. 98.

changements étaient fréquents dans la seconde moitié du XVI^e siècle, si l'on en juge d'après les propos des détracteurs de cette pratique.

En 1572, Estienne Tabourot, juriste mais aussi poète à ses heures, publie un petit traité intitulé *Du changement de surnom* dans lequel il n'a pas de mots assez durs pour critiquer ceux qui abandonnent le nom de leurs pères pour une apparence de noblesse ou une vaine gloire : « Ces obereaux et mouchets de noblesse, qui estans yssus de bonnes et honestes familles des villes et citez de ce royaume, après le décès de leurs pères, lesquels à grand travail ont acquis plusieurs biens et seigneuries, venans à appréhender leurs successions, changent incontinent le surnom d'yceux, comme s'ils desdaignaient de se dire et faire remarquer leurs enfants ; et, oublieux de leur origine, prenoient plaisir, par une insigne fausseté, de s'eslever pardessus leurs ancestres, et vouloient par ce moyen fouler aux pieds leur mémoire »¹⁰⁰⁶. Les motivations de ces « changeurs de nom » varient selon leur statut social : les roturiers recherchent les exemptions d'impôts tandis que les gentilshommes apprécient de pouvoir porter le nom de leurs terres¹⁰⁰⁷.

Charles Loyseau, auteur en 1610 d'un *Traité des ordres et simples dignitez*, défend également ardemment la mémoire du nom des pères : « Nos gentilshommes d'à présent sont tellement attachez à la terre ou possédez par leurs terres, qu'ils aiment mieux en porter le nom que celui de leurs pères, lequel ils suppriment indignement et l'abolissent de la mémoire des hommes [...] Il semble qu'en ce faisant, ils renient leurs pères, et se reconnoissent eux-mesmes pour bastards, puisqu'ils prennent un nouveau nom, comme s'ils estoient les premiers de leur race »¹⁰⁰⁸.

Lorsque l'on prête attention aux motivations des uns et des autres, on observe que les promoteurs des changements de surnoms sont généralement attachés à la signification de leurs noms, qui ne doivent pas être dégradants mais mettre en avant les qualités des porteurs, tandis que les détracteurs privilégient quant à eux la mémoire familiale, c'est-à-dire une forme d'intégration dans un réseau vertical. Quoi de plus signifiant en effet qu'un surnom ? À l'origine tout au moins de leur attribution, ils désignaient toujours une particularité de leur porteur, qu'il s'agisse d'une filiation,

¹⁰⁰⁶ Estienne Tabourot, *Les Bigarures du Seigneur des Accords, Quatrième livre*, Paris, Richer, 1586, f. 22v-23r. Voir également l'édition moderne Étienne Tabourot, *Les Bigarures du Seigneur des Accords, Quatrième Livre avec les Apophtegmes du Sr Gaulard*, édition coordonnée par G.-A. Pérouse, Paris, Champion, 2004. Il est intéressant de remarquer qu'à la même époque Pontus de Tyard honorait ceux qui ne s'approprièrent pas le mérite de leurs aïeux en adoptant leurs surnoms. Cf. *supra*, p. 365.

¹⁰⁰⁷ « Or ce qu'en font aussi nos changeurs de nom, est afin qu'avec ce changement de nom, leur qualité peu à peu se change pour devenir escuyers et gentilshommes indirectement : car avec le temps, sans preuve de valeur, ils en usurpent le tiltre et les privilèges ; et sous ce prétexte ne sont pas cottisez aux tailles et autres impositions qui se lèvent sur le peuple, non plus que les vrais gentilshommes [...]. Du reste, examinant l'âme et la raison de la loy, on trouveroit que tous ces roturiers en général qui changent leur nom en un autre gentilhomme, ou lesquels y ajoutent un article, sont sujets à la peine de faux [...]. Quant aux gentilshommes, ils sont bien vilains, et reconnoissent bien qu'ils ne sont de vraye trempe quant ils changent de surnom pour en prendre un autre. Non que je leur vueille dénier ceste liberté d'estre surnommez du nom de leurs terres, à la différence de leurs parents, de mesme nom et armes. Mais quand il sera question d'acte sérieux, je voudrois qu'ils signassent de leur vray surnom ». *Id.* f. 30.

¹⁰⁰⁸ Charles Loyseau, *Traité des ordres et simples dignitez*, Chasteaudun, L'Angelier, 1610, p. 137.

d'un toponyme, d'un métier ou d'une caractéristique physique ou mentale. Et ils conservaient cette signification bien précise et comprise de tous sur plusieurs générations. Tout cela disparaît lorsque le surnom tend à devenir un nom de famille inamovible et rigide ; il perd alors son caractère signifiant. En fait, et l'exemple de Mathurin Warout le prouve, il semble bien que jusqu'au XV^e siècle, il existait une grande liberté onomastique qui ne voyait aucun inconvénient au changement de surnom. Ces changements se faisaient naturellement, spontanément pourrait-on dire, sans aucune procédure judiciaire, et en quelques décennies un nouveau surnom se substituait à l'ancien. Il pouvait alors être repris, ou être attribué, aux descendants tant qu'il signifiait quelque chose pour les locuteurs et venait à disparaître à son tour lorsqu'il n'était plus compris¹⁰⁰⁹.

L'exemple des *noms de lignée* en Émilie italienne

Ce processus de mutation naturelle du surnom offre une correspondance remarquable avec les « noms de lignée » en usage en Émilie italienne jusqu'à une époque récente. Il se trouve en effet qu'outre le *prénom* et le *nom de famille* habituels, le système anthroponymique de cette région comportait un troisième élément appelé le *sobriquet de lignée*¹⁰¹⁰. Fréquemment utilisé à la place du nom de famille, le *sobriquet de lignée* désigne le lignage que forme le groupe de consanguins portant un même patronyme. Carlo Severi rapporte qu'à Frassinoro, « seuls les étrangers, dont 'on ne connaît ni père ni mère' n'en ont pas, alors que les gens du village portent tous un sobriquet de lignée. En fait, dans un grand nombre de cas, le sobriquet personnel d'un chef de famille servira durant plusieurs générations, et aussi longtemps qu'il reste significatif, à l'ensemble de sa descendance patrilinéaire. Ainsi, d'un homme qui, à un moment de sa vie, fut appelé « le Chat », naîtra une fraction de lignage connue sous le nom de « Ceux du Chat »¹⁰¹¹. Il est indispensable pour sa pérennité que le sobriquet de lignée véhicule un sens : dans l'usage quotidien il doit fournir à la communauté « un renseignement sur les traits psychologiques que les habitants du village attribuent à ceux qui le portent et une indication du lieu de leur résidence »¹⁰¹². Pour reprendre l'exemple de « Ceux du Chat », le sobriquet renvoie par connotation à l'astuce de l'animal emblématique et l'on s'attend naturellement à ce que les représentants de cette lignée fassent preuve de cette même qualité.

¹⁰⁰⁹ Pour un exemple de changement « naturel » de surnom, sans formalité judiciaire, voir la substitution du surnom *Brouscon* (« gros navet ») par celui de *Lyver* (« peintre ») en Bretagne au tournant du XVII^e siècle. Cf. *supra*, p. 43.

¹⁰¹⁰ Carlo Severi, « Le Nom de lignée », *L'Homme*, 1980, t. 20, n° 4, p. 105-118.

¹⁰¹¹ *Id.*, p. 106

¹⁰¹² *Id.*, p. 109

Le *sobriquet de lignée* peut donc se définir par deux caractéristiques essentielles : une existence courte et la transmission nécessaire d'un sens¹⁰¹³. Il me semble que cette définition s'accorde particulièrement bien avec celle des *surnoms* à la fin du Moyen Age, avant leur fixation comme patronymes irrémédiablement héréditaires, et que l'on peut illustrer par le cas des *Warout* : un surnom familial peut se transmettre aux descendants tant qu'il reste signifiant et approprié.

Résultats partiels : le besoin vital de noms signifiants

L'hypothèse proposée repose sur l'idée qu'un système anthroponymique fonctionne lorsqu'il comporte des éléments personnels signifiants et des marqueurs de lignée. J'emploie ici le terme *signifiant* pour désigner un nom personnel qui possède un sens fort pour son porteur parce qu'il en fait quelqu'un d'unique, parce que ce nom a été choisi spécialement pour lui.

Avant l'an mil, le système des *noms composés* pouvait tout à fait se satisfaire d'un seul élément puisque ces noms possédaient une double caractéristique : ils étaient en effet des noms personnels signifiants, qui disaient quelque chose de leurs porteurs, parce qu'ils étaient construits à partir de termes valorisants appartenant au langage courant¹⁰¹⁴ et, en même temps, des marqueurs de lignée parce que généralement l'un ou l'autre des lexèmes entrant dans la composition du nom d'un porteur se retrouvait déjà dans le nom de l'un des membres de sa parenté.

Au XI^e siècle, les *noms composés* sont abandonnés au profit des *noms entiers*. Les *noms entiers* avaient l'avantage de pouvoir se référer à des personnages connus que l'on pouvait honorer par la transmission de leur nom à de nouveaux porteurs. Le référent pouvait être choisi à l'extérieur du cercle familial. L'époque est celle de la généralisation du baptême des nouveau-nés qui produit des conséquences importantes en matière de nomination. Avant l'an mil, il est probable qu'un nom était imposé à l'enfant par la famille quelques jours après la naissance. Un *nom de baptême* pouvait être attribué ultérieurement par le parrain au moment du baptême mais nos connaissances sont très limitées sur ce sujet¹⁰¹⁵. Le rapprochement de la cérémonie du baptême de la date de naissance consacra progressivement au XI^e siècle la primauté du *nom de baptême* sur le nom attribué à la naissance et, indirectement, transférera aux parrains une maîtrise du choix des noms des enfants. Le procédé de la transmission du nom du parrain au filleul se développe dès cette époque et le *nom de baptême* devient alors un marqueur important des réseaux sociaux¹⁰¹⁶.

¹⁰¹³ *Id.*, p. 110

¹⁰¹⁴ Le nom breton *Arthmael* est composé de *arth*, ours, et de *mael*, prince. Sur les *noms composés*, cf. *supra*, p. 14.

¹⁰¹⁵ Cf. Jules Corblet, *Histoire du sacrement de baptême*, t. 2, Paris, Victor Palmé, 1882, p. 289-295.

¹⁰¹⁶ Les questions liées au parrainage et aux *transmissions homonymiques* sont abordées au prochain chapitre.

Les conséquences de l'adoption des *noms entiers* sont multiples.

Par rapport aux *noms composés*, ces nouveaux noms ne possèdent pas la même valeur signifiante. Certains d'entre eux peuvent toujours renvoyer à des connotations spécifiques, soit par leur sens littéral (*Clément, Aimé, Bonne*, etc.), soit par leur univers référentiel (*Guillaume* évoque la force, etc.), mais ils sont néanmoins nettement moins personnels que les *noms composés*. Cet amoindrissement du caractère signifiant du nom de baptême s'accroîtra au fur et à mesure que les choix onomastiques se concentreront sur un répertoire de plus en plus restreint.

Le premier effet de cette mutation sera l'essor des *binomies* aux XI^e et XII^e siècles. Pendant ces deux siècles, on peut observer en effet une fréquence tout à fait exceptionnelle des doubles appellations pour un même individu¹⁰¹⁷.

On assiste également au développement des *noms de lignée*, attribués systématiquement aux fils aînés dans certaines familles de l'aristocratie. Ce procédé permettait d'affecter au *nom de baptême* un caractère de marqueur de lignée qui lui faisait naturellement défaut.

On assiste enfin au développement des *surnoms*, dénominations exclusivement personnelles à l'origine mais qui deviendront progressivement transmissibles aux descendants. Ces *surnoms* réintroduisent dans le système anthroponymique des noms signifiants caractéristiques du porteur, et des marqueurs de lignée lorsqu'ils sont repris par les descendants. L'avènement des *surnoms* a donc permis un rééquilibrage du système médiéval provisoirement perturbé par l'abandon des *noms composés*.

Au XV^e siècle, la fixation définitive des *surnoms* et la transmission quasi systématique du *nom de baptême* du parrain au filleul contribueront à privilégier les marqueurs sociaux et familiaux au détriment de la valeur signifiante des dénominations.

Comme le faisait remarquer Pontus de Tyard, la fixation du *surnom* réduit à néant la valeur signifiante de la dénomination, qui n'a dès lors plus rien de personnel. Elle renforce par contre son caractère de marqueur de lignée.

La généralisation des transmissions homonymiques accentue quant à elle la fonction de marqueur des réseaux sociaux du *nom de baptême* et valorise le « nom transmis » par le groupe social, au détriment du « nom choisi » par la famille, plus personnel et donc plus signifiant parce qu'il individualise davantage son porteur.

Le cas particulier de la nomination du dauphin Charles Orland en 1492 témoigne cependant des carences d'un système qui n'accorde plus une place suffisante aux noms personnels. La solution

¹⁰¹⁷ Sur ce point, voir Pierre-Yves Quémener, *À situation nouvelle, nom nouveau. Les doubles appellations dans l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital et la christianisation des noms de baptême aux XI^e et XII^e siècles*, 2013, étude consultable en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER> [consulté le 3 septembre 2019].

adoptée est annonciatrice de l'essor des *noms multiples*, phénomène majeur de l'anthroponymie du XVII^e siècle qui permettra d'ouvrir aux familles un espace de créativité plus large et plus libre.

Si, en France, le nom honorait le plus souvent le parrain ou la marraine et pouvait être considéré à ce titre comme un marqueur du compérage, ce n'était cependant pas du tout le cas en Italie du nord, où le nom était d'abord un marqueur familial, honorant la plupart du temps un ancêtre décédé, tout au moins dans le milieu des marchands florentins. Les usages du nom étaient totalement différents. Un autre point de divergence important avec les pratiques nominatives françaises fut l'attribution précoce des noms multiples en Italie. Christiane Klapisch-Zuber a noté que l'attribution d'un second, puis d'un troisième et parfois d'un quatrième nom de baptême n'était pas rare en Toscane à partir de la fin du XIV^e siècle¹⁰¹⁸. Il ne semble pas que les parrains et marraines aient été impliqués dans le choix de ces noms complémentaires¹⁰¹⁹.

En Italie, le système anthroponymique concentrait finalement sur les noms de baptême les marqueurs individuels et les marqueurs de lignée. Les noms de baptêmes n'y étaient pas des marqueurs des réseaux sociaux puisque la transmission du nom du parrain au filleul ne se pratiquait pas. Généralement choisi dans un répertoire familial, le nom de baptême était donc principalement un marqueur de lignée. En outre, la multiplicité des noms affectés à chaque enfant permettait de donner à chacun d'entre eux une identité onomastique propre qui le distinguait des autres membres de la lignée. L'usage massif de formes hypocoristiques contribuait par ailleurs à renforcer les marqueurs individuels.

Ce mode de fonctionnement particulier explique sans doute la lenteur de la mise en place des surnoms familiaux héréditaires en Italie. Ils n'étaient pas nécessaires à l'équilibre du système.

¹⁰¹⁸ Christiane Klapisch-Zuber, « Quel Moyen Age pour le nom ? », art. cit., p. 477.

¹⁰¹⁹ Christiane Klapisch-Zuber, « Les patrons célestes des filles et des garçons au baptistère de Florence (XIV^e-XV^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, 2017, p. 69.

3. Le parrainage et la nomination

Dans une synthèse récente sur *la parenté spirituelle à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne*, Christof Rolker déclarait que « la fonction sociale vraisemblablement la plus importante que les parrains exerçaient touchait à l'attribution du nom »¹⁰²⁰. Je dirais pour ma part que la fonction principale du parrainage était la constitution – ou la consolidation – de réseaux d'amitié entre parents et compères, et que la délégation de la dation du nom de l'enfant aux parrains et marraines scellait publiquement l'alliance contractée. Le nom est au parrainage ce que l'anneau est au mariage. Je présente dans ce chapitre les caractéristiques essentielles du système du compérage et ses incidences en matière de dévolution des noms aux XV^e et XVI^e siècles.

3.1. Le système du compérage

En Occident, l'implication des parrains et marraines dans le rituel du baptême est attesté dès l'époque de Clovis¹⁰²¹. Dans l'Église catholique, le rôle de ceux qui tiennent les enfants sur les fonts baptismaux est de garantir leur éducation religieuse¹⁰²². Il ne leur incombe pas de transmettre eux-mêmes cette instruction religieuse à leurs filleuls et filleules mais ils en sont responsables. Tertullien les qualifiait de « cautions » (*sponsores*) et Augustin de « garants » (*fidejussores*)¹⁰²³. En 1558, Johann Boehme parlait des parrains comme de ceux « *qui seroient comme pleiges ou tesmoins de la foy pour ledit enfant* »¹⁰²⁴. Les textes de la pratique sont cependant silencieux sur la réalité de cet engagement au Moyen Age et au début de l'époque moderne et il est difficile de dire dans quelle mesure et de quelle manière il était assumé dans la vie quotidienne. Il est certain en tout cas que l'éducation spirituelle des filleuls n'était pas assurée

¹⁰²⁰ Christof Rolker, « *Pater spiritualis*, La parenté spirituelle à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne » dans Aude-Marie Certin (dir.), *Formes et réformes de la paternité à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne*, Frankfurt, Peter Lang, 2016, p. 72.

¹⁰²¹ Arnold Angenendt, « Le parrainage dans le haut Moyen Age. Du rituel liturgique au cérémoniel politique », dans Michel Rouche (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 243-254. Pour Gabriel Herman, le parrainage chrétien découle d'une institution sociale analogue connue dans l'Antiquité classique sous le nom de *xenia* dans le monde grec et d'*hospitium* dans le monde romain. Cf. Gabriel Herman, « Le parrainage, l'hospitalité et l'expansion du christianisme », *Annales Histoire, sciences sociales*, novembre-décembre 1997, n° 6, p. 1305-1338.

¹⁰²² Le baptême des enfants paraît majoritaire dès la première moitié du VI^e siècle. Cf. Victor Saxer, « Les rites du baptême de Clovis dans le cadre de la pratique paléochrétienne », dans Michel Rouche (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, *op. cit.*, p. 229-241 (236).

¹⁰²³ François Babin, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les Sacrements en général, sur le Baptême et la Confirmation, tenues en l'année 1716*, Avignon, Giroud et Delorme, 1735, p. 293.

¹⁰²⁴ Johann Boehme, *Le recueil des pais selon leur situation avec les mœurs, loix et ceremonies d'iceux*, Paris, Cavalier, 1558, p. 250.

par les parrains dans les élites sociales au début du XVII^e siècle¹⁰²⁵. Cette obligation restait cependant formellement à charge des parrains « jusqu'à ce que les filleuls soient en état de se conduire »¹⁰²⁶, c'est-à-dire après dix-huit ou vingt ans selon le concile de Tours de 1583¹⁰²⁷.

Dans la pratique, les préoccupations des parrains et marraines à l'égard de leurs filleuls et filleules étaient plutôt d'ordre matériel et se concrétisaient premièrement par la fourniture de l'habit de baptême et le don de cadeaux¹⁰²⁸. Parrains et marraines contribuaient également, selon leur aisance financière, à subvenir ponctuellement aux « besoins temporels » de leurs protégés¹⁰²⁹. Ce sentiment était si vif chez Jean Calvin qu'il se sentait moralement et financièrement responsable de son filleul devenu orphelin et incapable de subvenir seul à ses besoins :

« Le souvenir de son père doit me pousser à désirer qu'on aide ses enfants. Et j'ai cette raison particulière : de celui-là j'ai été le parrain ; il faut donc que je remplace son père [...] Je t'écris ceci pour que tu présentes ma recommandation à tous ceux dont il y aura lieu d'implorer la bonté en faveur de cet enfant. Que ma lettre en soit le témoin : quelque service qu'ils lui rendent, il me sera agréable à moi comme s'il était rendu à mon propre fils »¹⁰³⁰.

Ce devoir d'assistance matérielle fut d'ailleurs formalisé dans l'Église réformée en 1598 par le synode national de Montpellier qui exhorta les parrains et marraines à veiller au bien-être des

¹⁰²⁵ François Babin, *op. cit.*, p. 301 : « Qu'on ne dise point que les Loix Ecclésiastiques, qui imposent aux Parrains l'obligation de veiller à l'instruction et sur la conduite de leurs filleuls, ne sont plus en vigueur, et qu'elles sont abrogées par le non usage, puisque les Parrains qui sont gens de bien ne s'embarrassent point aujourd'hui, ni de l'instruction, ni de la conduite de leurs filleuls ».

¹⁰²⁶ M. Gibert, *Consultations canoniques sur les sacrements*, t. 2, Paris, Bauche, 1750, p. 482.

¹⁰²⁷ *Id.*, p. 483. Sur l'institution du parrainage à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne, je renvoie principalement à Guido Alfani, Philippe Castagneti et Vincent Gourdon (dir.), *Baptiser, pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2009 ; Guido Alfani and Vincent Gourdon (ed.), *Spirituel Kinship in Europe, 1500-1900*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012 ; Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015 ; Françoise Héritier-Augé et Elisabeth Copet-Rougier (éd.), *La parenté spirituelle*, Paris, 1995 ; Augustin Redondo (dir.), *Les parentés fictives en Espagne (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988 ; Agnès Fine, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Fayard, 1994.

¹⁰²⁸ Arnold Angenendt, art. cit., p. 251. Le parrain participait également aux frais de la cérémonie (organiste, choristes, sonneur) et aux frais de la collation qui suivait. Cf. Hervé Le Goff, *Le journal de Jean et Pierre Hamon...*, *op. cit.*, p. 119. Sur les cadeaux et les lois somptuaires sur le baptême, voir pour le Quercy au XIV^e siècle Edouard Forestié, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle*, t. 1, Paris, Champion, 1890, p. CLI-CLVI, et, plus généralement, Guido Alfani et Vincent Gourdon, « Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale. Grandes tendances de la fin du Moyen Age au XX^e siècle », *Annales de démographie historique*, 2009, t. 1, p. 153-189.

¹⁰²⁹ M. Gibert, *op. cit.*, p. 458

¹⁰³⁰ Lettre de Jean Calvin à son ami Nicolas des Gallars à propos du fils de son ancien médecin, Benoît Textor. Publiée par Émile Doumergue, *Jean Calvin, Les hommes et les choses de son temps*, Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1905, t. 3, p. 559.

enfants présentés au baptême, autant sur le plan spirituel que sur le plan matériel¹⁰³¹. Dans l'Église catholique la recommandation ne figure pas dans les rituels et traités sur le baptême mais on peut penser qu'elle était régulièrement mise en œuvre, notamment en cas de décès des parents¹⁰³².

Le système du compérage ne se limitait pas à l'organisation des relations entre parrains et filleuls, il créait également des liens très forts entre les compères, au même titre que les mariages créaient des réseaux d'alliance entre les familles. Cette recherche d'alliances constituait le cœur du système du compérage si l'on en croit le cathare Guillaume Belibaste pour qui le baptême et les compaternités « ne sont bons à rien, sinon à faire contracter des amitiés entre les hommes »¹⁰³³. Son ami Pierre Maury trouvait cependant que c'était une excellente chose et se réjouissait que le parrainage lui permît d'acquérir « l'amitié de beaucoup de personnes »¹⁰³⁴. Au début du XVI^e siècle, les motivations étaient encore les mêmes pour Jehan d'Ivry, auteur d'une pièce satirique, *Les Secretz et Loix de Mariage*, dans laquelle il narrait le désarroi d'un jeune père de famille contraint de trouver au plus vite des parrains et marraines pour ses jumeaux nouveau-nés :

« Il court çà et là par les rues,
Pource qu'il luy fault trois compères
Et trois commères toutes drues.
Voire les raisons entendues,
Que je suppose y estre clères,
S'il a des parrains ou des frères,
Par ce moyen acquiert amys »¹⁰³⁵.

Le système du compérage possède une double dimension, affective et financière. Les deux aspects sont indissociables. Le parrain assiste son filleul par ses cadeaux mais il s'instaure en même temps entre eux une relation affective de nature filiale qui pouvait être très forte comme on le voit dans

¹⁰³¹ « L'obligation des Parreins et Marreines portée par le Formulaire du Batême, emporte non seulement l'instruction des enfans en la piété, mais aussi de leur procurer la subsistance et le moien de vivre en cas de nécessité ». Article VIII, cité par Jean Aymon, *Tous les synodes nationaux des Églises réformées de France*, La Haye, Delo, t. 1, 1710, p. 223. Je remercie Margreet Dieleman pour cette information.

¹⁰³² Pierre Hamon note ainsi dans son journal en 1680 qu'il s'était engagé, lors du décès de son beau-frère et compère René Mahé, « d'entretenir gratuitement Pierre Mahé, son fils aîné, mon filleul, et l'apprendre à lire et escrire jusqu'à laage de douze ans ». Cf. Hervé Le Goff, *Le journal de Jean et Pierre Hamon, op. cit.*, p. 145.

¹⁰³³ Jean Duvernoy, *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier (évêque de Pamiers), 1318-1325*, Paris, Moutin, 1978, 3 vol. t. 1, p. 971. Cité par Bernhard Jussen, « Le parrainage à la fin du Moyen Age : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, mars-avril 1992, n° 2, p. 486.

¹⁰³⁴ *Ibid.*

¹⁰³⁵ Anatole de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises des XV^e et XVI^e siècles. Morales, facétieuses, historiques*, t. 3, Paris, Jannet, 1856, p. 185.

l'exemple de Jean Calvin. Parallèlement, le parrain « acquiert » par les cadeaux faits à son filleul l'amitié de son nouveau compère : le père de l'enfant lui en est redevable et il se crée entre les deux hommes une relation marquée à la fois par l'assistance mutuelle et l'affection¹⁰³⁶. Plus précisément, le parrain doit s'occuper de son filleul, faire profiter éventuellement son compère de son réseau social et, de son côté, le père s'engage à porter assistance à son compère en cas de besoin. En France, la dation du nom scelle et symbolise cette alliance. Le père confie alors au parrain, ou à la marraine, l'honneur de l'attribution du nom au nouveau-né.

La question financière est également au cœur des cérémonies de baptême lorsque les parents font appel à des parrains et marraines pauvres pour tenir leur enfant sur les fonts baptismaux. Ce type de compérage est peu fréquent mais régulièrement mentionné dans certains livres de raison. Il était quelquefois mis en œuvre lorsque l'on craignait pour la survie de l'enfant, parfois après le décès en bas-âge d'enfants nés précédemment. Il arrive que le père note alors avoir agi « par dévotion » et que le nom donné à l'enfant soit celui d'un saint ou d'une sainte invoqués pour sa survie. Les noms des parrains et marraines ne sont généralement même pas mentionnés dans les livres, ce sont des « pauvres »¹⁰³⁷. Agir par dévotion, c'est agir sans recherche d'intérêt financier. En l'occurrence, les parents renoncent pour leur enfant aux cadeaux que celui-ci devrait normalement recevoir de ses parrains et marraines. Les parents ne sont pas pour autant exonérés de porter assistance aux parrains pauvres qu'ils auraient choisis¹⁰³⁸.

Le choix du nom fait normalement l'objet d'un consensus. Il est conditionné par plusieurs facteurs : le milieu social des co-contractants, les souhaits des uns et des autres, les circonstances de la naissance. Le témoignage de Guillaume Henri, « noble homme » d'Aix, consigné en 1363 dans l'enquête réalisée pour le procès de canonisation de Delphine de Puimichel, est un bon exemple de ce type de consensus¹⁰³⁹. En 1349, la comtesse annonça à Guillaume la naissance

¹⁰³⁶ Les livres de famille des marchands florentins du XV^e siècle apportent de nombreux exemples de services rendus entre compères dans leurs activités ordinaires : médiations dans les transactions, prêts gracieux, etc. Cf. Christiane Klapisch-Zuber, *La maison et le nom, Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'école des hautes études en sciences sociales, 1990, p. 130, n. 38.

¹⁰³⁷ Dans son livre de raison, Jehan Simon Froissard choisit en 1620 « deux pauvres » pour parrainer son troisième enfant après que ses deux premiers enfants soient morts en bas-âge et que son épouse n'arrivait plus à tomber enceinte. Il fut nommé François et sa mère le voua à porter « *un an l'habit de capucin et six ans l'habit blan* ». Cf. « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia de 1532 à 1701 », *Mémoires de la société d'émulation du Jura*, 1886, t. 2, p. 83.

¹⁰³⁸ Jehan Simon Froissard rapporte ainsi à l'occasion du baptême de son fils Simon, né en 1631, que « *pour ses parrain et marraine ont esté choisis notre filz Jean Ignace [né en 1627], et Estiennette Renau, femme de chambre de ma femme, et ce par dévotion, et au nom d'un pauvre que l'on entretiendrait quelques années. Nous n'avons pas pris le pauvre pour parrain, parce que souvent il arrive que n'estant pas bien élevés, ils ne s'adonnent pas à bien, ce qui donne du déplaisir au filleul et aux père et mère* ». Cf. « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia... », *op. cit.*, p. 94.

¹⁰³⁹ Jacques Cambell, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, p. 363-377.

prochaine d'un fils et son baptême par une personne pauvre. Comme elle avait fait vœu de pauvreté, elle insista pour être elle-même la marraine du futur enfant et s'enquerra du nom souhaité par le père :

« Seigneur Guillaume, par quel nom voulez-vous nommer le fils que Dieu vous donnera ? »

Et Guillaume de répondre : « Je souhaiterais de tout cœur le nommer du nom de François, s'il vous en convient ».

Et elle lui dit qu'elle s'en réjouissait, bien qu'elle eût préféré que l'enfant fût nommé du nom de son très saint mari, c'est-à-dire Eléazar »¹⁰⁴⁰.

On voit bien ici que les propositions pouvaient venir des différentes parties et que le choix du nom était fixé d'un commun accord, probablement directement après la sollicitation de parrainage. Un exemple un peu similaire figure dans la chanson de *Macaire*, composée à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, et confirme que la pratique était ancienne. Sibille (ou Blanche fleur dans le manuscrit de Venise) est accusée d'infidélité par Charlemagne, son époux. Elle est chassée du royaume et arrive en Hongrie où elle est hébergée chez un nommé Primerain. Elle donne alors naissance à un fils et son hôte se propose naturellement d'en être le parrain et de lui donner son nom :

- « *Quant vos plaira que il soit baptisiés, je vorroie estre vos comperes claimés.*
- *Dist la roine : « Cent merci en aiés ; De mon enfant ferés vo volonté : nommer le faites com vos venra a gré ».*
- *Dist Primerains : « Et l'ai bien porpensé ; Quand il sera baptisiés et levés, et d'oile benéis et sacrés, et sera il Primerains apelés par son droit nom, si com je l'ai esté »*¹⁰⁴¹.

L'honneur de la nomination est conféré à l'un ou l'autre des parrains et marraines présents à la cérémonie du baptême. Là encore, aucune norme n'est prévue dans les rituels, c'est une affaire qui se règle entre les parents et leurs compères et commères. L'usage qui prévalait le plus généralement aux XV^e et XVI^e siècles accordait l'honneur de la nomination des garçons aux parrains et celui de la nomination des filles aux marraines. Nous verrons toutefois que cette pratique n'était pas appliquée partout. En outre, lorsqu'elle était appliquée, l'usage était quand

¹⁰⁴⁰ *Id.*, p. 367 (traduction du latin). Cf. Gérard Veyssièrre, *Vivre en Provence au XIV^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 26 et 73, note 7.

¹⁰⁴¹ *Macaire, chanson de geste*, publiée d'après le manuscrit unique de Venise, par François Guessard, Paris, Franck, 1866, p. 117-119

même d'honorer prioritairement celui ou celle qui possédait le statut social le plus élevé¹⁰⁴². Plus exactement, il devait probablement s'agir de celui ou celle qui offrait le plus de cadeaux. Par ailleurs, en cas de pluralité de parrains et marraines, le nom était généralement choisi par le parrain principal ou la marraine principale. Cet usage est facilement observable dans les registres de baptême car le nom de l'enfant est très souvent celui du parrain ou de la marraine nommés en premier dans les actes. Il arrive cependant régulièrement que le nom du nouveau-né soit celui du second parrain ou de la seconde marraine. J'ai ainsi constaté fréquemment que certains prêtres, cités comme premiers parrains, ne transmettaient pas leur nom à leurs filleuls mais déléguaient en quelque sorte l'honneur de la nomination aux seconds parrains¹⁰⁴³. Il est possible d'expliquer cette pratique comme une forme d'humilité ou, plus vraisemblablement, par le fait que les cadeaux les plus importants aient été offerts par le second parrain. En tout état de cause, il convient que le nom choisi pour l'enfant ait été approuvé par l'ensemble du collège des parrains et marraines. Ce nom est d'ailleurs quelquefois choisi collectivement¹⁰⁴⁴.

A noter qu'en cas d'impossibilité pour un parrain désigné de se rendre personnellement au baptême de son filleul, le représentant de substitution nommé par procuration ne bénéficiait pas de l'honneur de la nomination qui restait attribué en principe au parrain sollicité¹⁰⁴⁵.

3.2. Le nombre des parrains et marraines

L'un des derniers décrets prononcés par le concile de Trente en 1563 interdit la pratique du multiparrainage en ordonnant que « une personne seulement, homme ou femme, ou tout au plus un seul homme et une seule femme soient parrain ou marraine lors d'un baptême »¹⁰⁴⁶. L'objectif clairement affiché était de réduire les cas d'empêchement au mariage. Cette résolution bouleversait cependant des habitudes séculaires dans les régions où le multiparrainage était depuis longtemps en usage. La lenteur avec laquelle cette réforme fut parfois appliquée laisse supposer qu'elle suscitait vraisemblablement des oppositions virulentes de la part des populations. Dans certains évêchés, tels celui de Saint-Malo en Bretagne, le changement de pratique passa par une phase intermédiaire où le « modèle ternaire » antérieur fut maintenu pendant quelques années sous l'artifice d'un changement de terminologie : il n'y avait plus trois parrains et

¹⁰⁴² Cf. *supra*, p. 251-252 pour le baptême du second fils de René Fleuriot en 1596 : le nom n'a pas été choisi par le parrain qui était encore très jeune (Toussaint de Perrien) mais par la marraine (Janne de Quelleneq) qui choisit de donner à son filleul le nom de son dernier mari défunt.

¹⁰⁴³ Cf. *supra*, p. 259.

¹⁰⁴⁴ Ce fut le cas par exemple pour le duc Arthur 1^{er} de Bretagne (cf. *supra*, p. 347) ou pour le Dauphin Charles Orland (cf. *supra*, p. 291).

¹⁰⁴⁵ Cf. *supra*, p. 244. Sur le parrainage par procuration, voir M. Gibert, *Consultations canoniques sur les sacrements*, op. cit., p. 447-457.

¹⁰⁴⁶ Guiseppe Alberigo (dir.), *Les conciles œcuméniques...*, op. cit., p. 1539

marraines, mais un parrain ou une marraine assisté d'un ou de plusieurs « témoins »¹⁰⁴⁷. Les motivations de cette résistance au changement sont rarement expliquées mais il est vraisemblable qu'elles étaient liées aux répercussions financières du nouveau système, à savoir une réduction possible du montant des cadeaux offerts au filleul à sa naissance, une diminution de l'assistance qui pouvait lui être fournie pendant son enfance ou son adolescence, ou encore une augmentation éventuelle du montant à charge des parrains et marraines, désormais seuls à participer aux frais. La limitation du nombre des parrains et marraines n'a eu aucun impact direct sur les répertoires onomastiques car les pratiques nominatives n'ont pas été modifiées pour autant¹⁰⁴⁸. Il convient néanmoins d'en dire quelques mots car l'évènement eut une portée historique considérable.

Le « modèle du couple » était déjà le modèle courant dans le Rouergue et le Languedoc, bien avant le concile de Trente, tandis que le « modèle ternaire » dominait dans les pays de langue d'oïl¹⁰⁴⁹. Au tournant du XVI^e siècle, le modèle du couple était également la norme dans certaines régions de la Suisse et dans le sud de l'Allemagne¹⁰⁵⁰. En Bretagne, le « modèle ternaire » était la règle générale à la fin du Moyen Age¹⁰⁵¹ et il s'agissait d'une limite qu'il ne fallait en principe pas dépasser. L'évêque de Saint-Brieuc Christophe de Penmarch interdit même rigoureusement, en 1498, « à tout recteur ou curé d'oser admettre à un baptême plus de deux parrains et d'une marraine pour un garçon, plus de deux marraines et d'un parrain pour une fille »¹⁰⁵². Dans la pratique, on relève néanmoins des dérogations avec deux parrains et deux marraines¹⁰⁵³.

Curieusement, l'adoption du « modèle du couple » fut bien plus difficile à mettre en œuvre dans les évêchés du sud-est (Vannes, Nantes, Rennes, Saint-Malo et Dol) que dans ceux du nord-ouest (Cornouaille, Léon, Tréguier et Saint-Brieuc). Dans les évêchés de Tréguier, de Saint-Brieuc et de

¹⁰⁴⁷ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de démographie historique*, 2017, n° 1, p. 157-158.

¹⁰⁴⁸ La recommandation du catéchisme tridentin de 1566 de proscrire les noms profanes comme noms de baptême aura naturellement un effet plus significatif sur les répertoires onomastiques. Toutefois, comme cette mesure ne fut mise en œuvre en France qu'au moment de la réforme catholique du XVII^e siècle, ses effets ne sont absolument pas visibles pour la période étudiée. Sur ce point, cf. *supra*, p. 156-158.

¹⁰⁴⁹ Cf. Vincent Gourdon, « Le renouveau de l'histoire du parrainage aux époques moderne et contemporaine en France », *Obradoiro de Historia Moderna*, N° 24, 2015, p. 31-32. Pour l'Auvergne, voir Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne au XVI^e siècle », *Histoire, économie et société*, 2018, n° 4, p. 24-31.

¹⁰⁵⁰ Christof Rolker, « *Pater spiritualis...* », art. cit., p. 73-75 ; Pierre Pegeot, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age. Porrentruy (1482-1500) », dans *Les Entrées dans la vie. Initiations et apprentissages. 12^e congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, p. 53-70.

¹⁰⁵¹ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », art. cit., p. 155.

¹⁰⁵² Léopold Delisle, « Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier au XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 61, 1900, p. 59-70.

¹⁰⁵³ Une étude statistique réalisée sur les registres de baptême de Roz-Landrieux (évêché de Dol) de 1451 à 1521 donne les résultats suivants : modèle ternaire 91%, modèle du couple 7% (modèle classique un parrain et une marraine, 6% ; deux parrains, 1%), modèle quaternaire 1%, monoparrainage 1%.

Cornouaille, le nouveau modèle fut mis en place respectivement en 1570, 1578 et 1584. Par contre, ce ne fut qu'en 1598 à Vannes, en 1600 à Nantes, en 1601 à Rennes et en 1603 à Saint-Malo¹⁰⁵⁴. Nous verrons plus loin que cette dichotomie correspond à deux formes de parrainage, produisant des effets importants sur la nomination des filles et correspondant en fait à deux modes d'organisation sociale.

3.3. La transmission du nom aux filleuls

Historique

L'usage de la transmission du nom des parrains ou marraines à leurs filleuls et filleules – que j'appelle *transmission homonymique* – est une pratique attestée depuis le X^e siècle¹⁰⁵⁵. Quoique certains chercheurs estiment que le parrainage n'a pas joué un rôle dominant dans la nomination avant le XIV^e siècle, parce qu'il n'est pas régulièrement mentionné avant cette date¹⁰⁵⁶, il me semble que la pratique de la transmission homonymique avait acquis un caractère normatif dès le XI^e siècle¹⁰⁵⁷. Elle se développe en même temps que la généralisation du baptême des nouveau-nés et il est vraisemblable qu'elle ait joué un rôle majeur dans le processus d'adoption des *noms entiers*. Cette pratique permettait en effet aux parrains de transmettre leurs propres noms à leurs

¹⁰⁵⁴ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », art. cit., p. 156-159.

¹⁰⁵⁵ Le duc Rollon fut nommé *Robert* par son parrain (Robert d'Aquitaine) lors de son baptême en 912. Cf. *supra*, p. 300-301

¹⁰⁵⁶ Monique Bourin et Pascal Chareille, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, op. cit., p. 103

¹⁰⁵⁷ La pratique de la transmission homonymique était l'usage le plus fréquent en Normandie au XI^e siècle si l'on se fie aux exemples rapportés par Orderic Vital dans son *Histoire ecclésiastique*. L'auteur mentionne dix cas de parrainages de 1010 à 1106 avec indication de l'identité des parrains et de leurs filleuls. Si l'on met de côté les deux cas de parrainage collectif par des communautés monastiques, on relève six cas de transmissions homonymiques pour huit parrainages (75%). Références dans Pierre-Yves Quémener, *À situation nouvelle, nom nouveau. Les doubles appellations dans l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital et la christianisation des noms de baptême aux XI^e et XII^e siècles*, op. cit., p. 40-43.

Au XI^e siècle toujours, le récit de la nomination de saint Arnoult, né dans le Brabant vers 1040, atteste de l'autorité du parrain à cette époque pour le choix du nom de baptême : la mère du futur évêque de Soissons voulait nommer son enfant Christophe, conformément à un songe qu'elle avait reçu. Le parrain sollicité, Arnoult d'Oudenarde, exigea toutefois que son filleul portât son propre nom, au grand dam de sa mère qui l'appela toujours Christophe. Cf. François Giry, *Vie des saints*, corrigée, complétée et continuée par M. Paul Guérin, Paris, Palmé, 1863 (4^e édition), t. 8, p. 36. Il s'agit d'une traduction libre de la *Vita Sancti Arnulfi* composée en 1108 par Hariulf, abbé d'Oudenbourg, publiée dans les *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti, Pars secunda*, p. 510.

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, le *Lai du Frêne* de Marie de France présente également le procédé de la transmission homonymique comme une pratique habituelle : « Lors de l'accouchement, elle met au monde deux enfants. Son mari en est très heureux. La joie qu'il éprouve lui fait annoncer à son bon voisin que sa femme lui a donné deux fils ; voilà de quoi assurer la prospérité de sa famille. Il lui en confiera un pour qu'il puisse le tenir sur les fonts baptismaux et lui donner son nom ». Version en français moderne présentée sur le site www.wikipoemes.com [consulté le 9 septembre 2019]

filleuls, transfert incompatible avec le mode de formation des *noms composés*¹⁰⁵⁸. J'ai constaté précédemment le caractère normatif de la pratique des transmissions homonymiques dans la paroisse bretonne de Bignan au XVI^e siècle¹⁰⁵⁹, il s'agit ici d'en présenter les modalités d'application, les motivations et les finalités.

Statistiques

Le calcul des taux de transmission homonymique nécessite de connaître les noms des parrains et les noms des filleuls pour un échantillon de taille suffisante. Pour la période antérieure à celle des premières collections d'état civil, nous devons nous contenter de sondages sur des échantillons réduits. La *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* donne par exemple les noms des huit enfants de Charles V et de Jeanne de Bourbon, nés entre 1357 et 1377 : les noms des parrains et marraines sont connus pour les six derniers et il s'avère que dans cinq cas, le nom de l'enfant est aussi celui de son parrain ou de sa marraine¹⁰⁶⁰. Dans le Gévaudan, Philippe Maurice a étudié 992 testaments rédigés entre 1380 et 1483¹⁰⁶¹. Près de 7% d'entre eux mentionnent des filleuls : 78% des filleuls portent le nom de leur parrain et 83% des filleules portent le nom de leur marraine¹⁰⁶². Ces statistiques sont confirmées par l'analyse des livres de raison de deux notaires de la région : les six enfants de Jehan Julien, notaire à Mende de 1456 à 1481, ont reçu les noms de leurs parrains ou marraines, et il en a été de même pour onze des treize enfants de Jehan Martin, notaire à Vébron de 1440 à 1519¹⁰⁶³. Le procédé de la transmission homonymique présente un caractère normatif évident.

Dès les premiers registres de baptême disponibles pour le XV^e siècle, il apparaît que l'usage des transmissions homonymiques est fermement établi, en Bretagne orientale tout au moins : à Roz-Landrieux, 88% des filles nées entre 1451 et 1528 portent le nom de leur marraine ou une forme féminisée du nom de leur parrain, et 92% des garçons portent le nom de leur parrain ou une forme masculinisée du nom de leur marraine¹⁰⁶⁴. Il en est de même à Porrentruy, petite bourgade

¹⁰⁵⁸ Dans la cérémonie du baptême, le nom attribué est toujours un *nom entier*, celui d'un référent donné en modèle au baptisé.

¹⁰⁵⁹ Cf. *supra*, p. 258-259.

¹⁰⁶⁰ C'est le cas pour *Jehanne* en 1366, *Charles* en 1368, *Loys* en 1371, *Ysabel* en 1373 et *Katherine* en 1377. La seule exception concerne *Marie*, née le 27 février 1370, qui eut pour marraines Jehanne de France, fille du roi Philippe, et Marguerite de Bourbon, et pour parrain le jeune dauphin Charles. Le couple royal avait eu précédemment trois filles (*Jehanne* née en 1357, *Bonne* née en 1360 et *Jehanne* née en 1366), toutes décédées en bas-âge : on peut penser que les parents aient été réticents à donner une fois de plus le nom de *Jeanne* à leur dernière-née. Cf. Roland Delachenal (éd.), *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, Paris, Renouard, t. 2 (1364-1380), 1916.

¹⁰⁶¹ Philippe Maurice, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 36.

¹⁰⁶² *Id.*, p. 274

¹⁰⁶³ Philippe Maurice, « L'état civil des notaires du Gévaudan à la fin du Moyen Age : choix des parrains, choix des noms », dans Patrice Beck (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. IV, 1997, p. 179, 185.

¹⁰⁶⁴ Statistiques personnelles

du Jura suisse pour laquelle il existe des registres de baptême depuis 1482. Pierre Pegeot a noté que dans cette localité la parenté baptismale a une influence majeure, déterminante, sur le choix des prénoms des baptisés : le parrain ou la marraine donne en effet son nom à l'enfant dans 95% des cas ¹⁰⁶⁵! Pour le XV^e siècle encore, les *Chroniques de Vitré* indiquent que huit des neuf enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne avaient reçu le nom de leur parrain ou de leur marraine¹⁰⁶⁶, ce qui atteste une fois encore la pratique courante des transmissions homonymiques. Les livres de raison confirment les résultats précédents. Étienne Benoist, banquier limousin, a rapporté la naissance de ses treize enfants nés entre 1403 et 1426 : il ne donne l'identité des parrains que pour les garçons seulement mais on note que cinq d'entre eux, sur huit au total, avaient reçu le nom de leur parrain¹⁰⁶⁷. Dans le Limousin également, Gérald Tarneau, notaire de Pierre-Buffière, mentionne dans une chronique des événements survenus entre 1423 et 1438 la naissance de ses huit enfants : six avaient reçu les noms de leurs parrains ou marraines¹⁰⁶⁸. La pratique est également attestée dans le Nord¹⁰⁶⁹ et dans le pays d'Avignon¹⁰⁷⁰. La situation est similaire en Angleterre à la fin du Moyen Âge¹⁰⁷¹ mais ce n'est pas le cas en Toscane où la coïncidence du nom entre un parrain et son filleul relève même de l'exception¹⁰⁷². Les relevés de baptême du XVI^e siècle témoignent de la permanence de la pratique des transmissions homonymiques tout au long du siècle. En Auvergne, le taux de transmission est de 97% pour les filles et de 96% pour les garçons dans les registres de la paroisse de Besse (1537-

¹⁰⁶⁵ Pierre Pegeot, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Âge... », art. cit., p. 62. Pour le Jura, voir aussi Abbé Berthet, « Un réactif social : le parrainage. Du XVI^e siècle à la Révolution. Nobles, bourgeois et paysans dans un bourg perché du Jura », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1946, p. 43-50.

¹⁰⁶⁶ Cf. *supra*, p. 231-234.

¹⁰⁶⁷ Louis Guibert, « Le livre de raison d'Étienne Benoist, 1426 », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 29, 1881, p. 225-318 [260-263].

¹⁰⁶⁸ Alfred Leroux et Auguste Bosvieux (éd.), « Chronique et Journal de Gérald Tarneau, notaire de Pierre-Buffière, 1423-1438 », dans *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, Tules-Limoges, 1886, p. 203-237.

¹⁰⁶⁹ Bernard Delmaire, « Le livre de famille des le Borgne (Arras 1347-1538) », *Revue du Nord*, t. 65, n° 257, avril-juin 1983, p. 301-326. Dans les $\frac{3}{4}$ des cas (21 sur 28 connus), l'enfant reçoit le prénom d'un parrain ou d'une marraine (p. 310).

¹⁰⁷⁰ Edgard de Balincourt, *Deux livres de raison du XV^e siècle : les Merles de Beauchamp*, Nîmes, Chastagnier, 1903. Louis de Merles avait commencé la rédaction de son recueil de souvenirs – intitulé *Recordancie mee* – en 1447. Il a eu vingt-sept enfants de ses mariages successifs, nés entre 1464 et 1503 ; la transmission homonymique a fonctionné à treize reprises (p. 13-17).

¹⁰⁷¹ Michael Bennett note que « *it is reasonable to infer that as many as 90% of the nobility and gentry of fourteenth-century England shared the same Christian name as one of their godparents* », « Spiritual Kinship and the Baptismal Name », dans Dave Postles and Joel T. Rosenthal, *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 135. Voir aussi dans le même ouvrage les études de Philip Niles, « Baptism and the Naming of Children in Late Medieval England », p. 147-157, et de Louis Haas, « Social Connections between Parents and Godparents in Late Medieval Yorkshire », p. 159-175.

¹⁰⁷² Jean Boutier, « Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVI^e siècle », art. cit., p. 12. Cf. *supra*, p. 269.

1599)¹⁰⁷³. En Franche-Comté, ceux de la paroisse d'Arbois donnent des taux de 91% pour les filles et de 93% pour les garçons (actes de baptêmes enregistrés entre 1552 et 1589)¹⁰⁷⁴.

En Bretagne, les taux moyens varient entre 70 et 90% selon les paroisses (voir figures 48 et 49)¹⁰⁷⁵. Les taux de transmission sont particulièrement élevés dans toute la partie est de la péninsule où ils dépassent fréquemment le seuil des 90%¹⁰⁷⁶. Les taux sont très élevés dans le Trégor et le Goëlo (partie ouest du diocèse de Saint-Brieuc) mais plus faibles en Cornouaille (de 54 à 81% pour les filles et de 57 à 85% pour les garçons). Dans le Léon, ils sont étonnamment bas dans deux paroisses du littoral (Ploumoguer et Roscoff). Nous y reviendrons¹⁰⁷⁷.

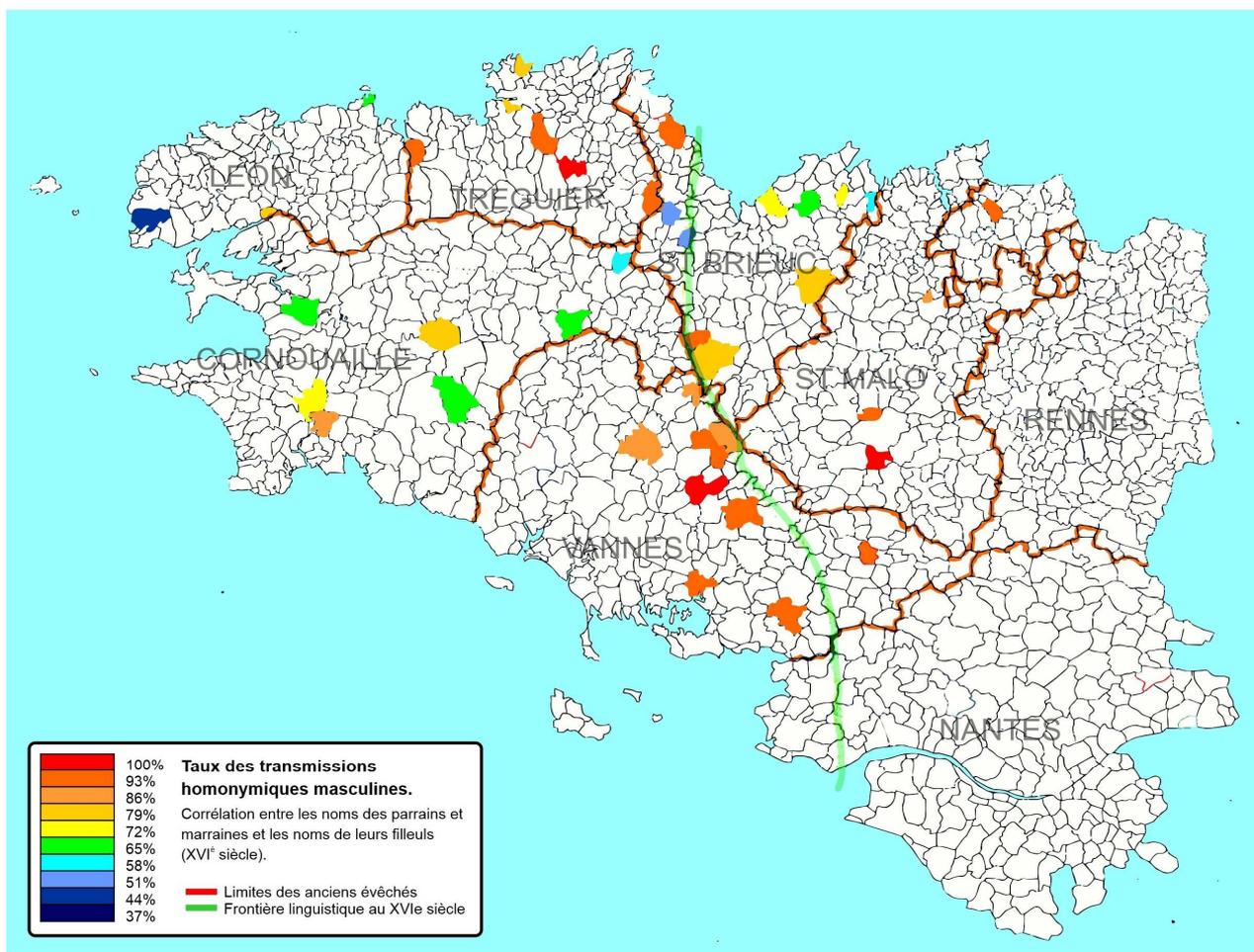


Figure 48 : Les transmissions homonymiques masculines au XVI^e siècle

¹⁰⁷³ Statistiques personnelles

¹⁰⁷⁴ Statistiques personnelles

¹⁰⁷⁵ Données chiffrées en annexe (tableau 125).

¹⁰⁷⁶ Il faut relativiser les données indiquées pour quelques paroisses du Penthièvre (partie est du diocèse de Saint-Brieuc) car les relevés de baptême de ce secteur ne renseignent parfois que sur l'identité des seuls premiers parrains et marraines, ce qui a pour effet de sous-évaluer le taux des transmissions homonymiques.

¹⁰⁷⁷ Voir *infra*, p. 491-492.

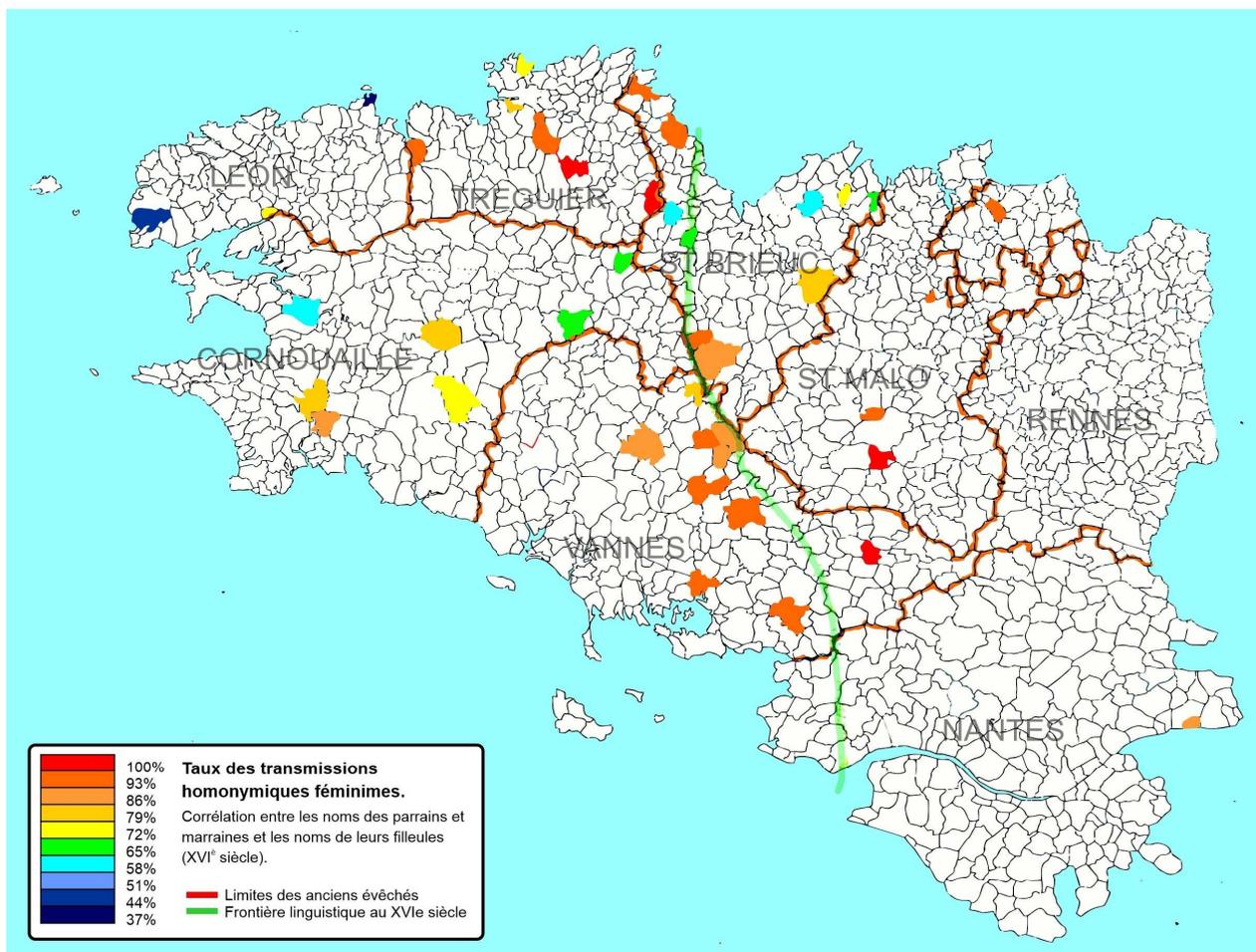


Figure 49 : Les transmissions homonymiques féminines au XVI^e siècle

Les transmissions croisées

Je considère qu'il y a une transmission homonymique dès lors que l'un ou l'autre des parrains ou marraines porte déjà le nom de l'enfant, soit à l'identique, soit sous une forme approchée. Par exemple, un parrain peut transmettre son nom à sa filleule en le féminisant, et, inversement, une marraine peut transmettre une forme masculinisée de son nom à son filleul¹⁰⁷⁸. Lorsque la transmission se fait de parrain à filleul ou de marraine à filleule, je parle d'*attributions directes* ; je parle d'*attributions croisées* lorsque la fille est nommée par son parrain ou quand le garçon est nommé par sa marraine¹⁰⁷⁹. Pour le baptême des garçons, le recours aux attributions croisées est

¹⁰⁷⁸ Lorsqu'en cas de multiparrainage plusieurs parrains ou marraines portent le même nom et qu'il s'agit également du nom de l'enfant, je ne compte dans les statistiques qu'une seule occurrence pour l'ensemble du collège des parrains et marraines.

¹⁰⁷⁹ Dans le tableau 125, les attributions croisées de marraines à filleuls sont indiquées dans la colonne « Marr. Filleuls » (si le parrain ne porte pas déjà le nom du filleul) et les nominations des filles par les parrains figurent dans la colonne « Parr. Filleules » (si la marraine ne porte pas déjà le nom de la filleule).

généralement peu fréquent mais, en Bretagne, il était anormalement élevé au XVI^e siècle dans les paroisses du Vannetais (15% en moyenne)¹⁰⁸⁰ et dans quelques paroisses de l'est du diocèse de Saint-Brieuc¹⁰⁸¹. D'ordinaire, cela se produit lorsque la marraine jouit d'un statut social supérieur à celui du parrain¹⁰⁸² ou lorsque le parrain choisit de se désister de sa prérogative naturelle par déférence à l'égard de la marraine¹⁰⁸³. Dans son journal, Pierre Hamon raconte ainsi son premier parrainage en tant qu'adulte avec un peu d'amertume envers sa commère, France (ou Françoise) de Préblancq, qu'il souhaitait pourtant honorer en donnant son nom à leur filleul commun : « *La commère estoit Mademoiselle de Préblancq nommée France [blanc] et sur ce qu'elle n'a voulu que l'enfant quy est un masle eus testé de son nom, je l'ay (...) et l'ay fait nommé François Pierre* ». Tout le monde se retrouva après la cérémonie au logis de la marraine mais la réception ne fut pas à la hauteur des attentes du parrain : « *ensuite sommes allé rendre la commère au logeix quy n'a jamais eu l'honneur en recommandation que de nous donner une goutte de vin blanc et un morceau de pain et de beurre sans autre chose. En quoy elle ne reconnoissoit pas l'honneur que je luy avois fait de preferer son nom au mien quoyque c'estoit un garçon* »¹⁰⁸⁴. On notera que les parents semblent s'être ici complètement déchargés du choix du nom de leur enfant sur le parrain et la marraine !

Les fréquences des attributions croisées de parrain à filleule sont très variables selon les régions. Si l'on examine le cas de la Bretagne, elles sont exceptionnelles à l'ouest, avec des taux généralement inférieurs à 5%, mais elles sont importantes dans le Vannetais (entre 20 et 30%) et très élevées dans l'est (entre 60 et 80%)¹⁰⁸⁵. De toute évidence, en Bretagne orientale, la nomination des filles par les parrains n'est plus une exception, un honneur conféré au parrain pour une raison particulière, mais une pratique normative, le cas habituel. Ce constat est encore renforcé si l'on prend en compte la totalité des cas où le parrain donne son nom à sa filleule. Dans les statistiques du tableau 125, les attributions croisées sont en effet enregistrées seulement si la marraine ne porte pas déjà le nom de la filleule. Le tableau 59 donne pour quatre paroisses de Bretagne orientale les taux de transmission calculés de deux manières différentes, selon que l'on donne la priorité au nom de la marraine ou au nom du parrain.

¹⁰⁸⁰ Cf. tableau 125 : paroisses numérotées 43 à 53.

¹⁰⁸¹ Cf. tableau 125 : paroisses 23 à 28.

¹⁰⁸² Cf. *supra*, p. 251-252, l'exemple de la nomination de Morisse Fleuriot par sa marraine, Janne de Quellennec. En l'occurrence, il n'y avait pas eu de transmission homonymique mais le nom du garçon avait toutefois été choisi par la marraine.

¹⁰⁸³ Cf. *supra*, p. 259, l'exemple des prêtres à Bignan.

¹⁰⁸⁴ Hervé Le Goff, *Le journal de Jean et Pierre Hamon, op. cit.*, p. 119. Le baptême a eu lieu en 1664 et cela explique pourquoi le garçon a reçu un nom multiple formé à partir d'une masculinisation du nom de la marraine en premier terme et du nom du parrain en second terme.

¹⁰⁸⁵ Cf. tableau 125 en annexe, colonne *Parr. Filleules*.

Tableau 59 : Noms des filles et transmissions homonymiques en Bretagne orientale au XVI^e siècle

Paroisse	Nom de la marraine	Parrain seul	Attributions totales	Nom du parrain	Marraine seule
Tréfumel	21%	69%	90%	83%	7%
Concoret	11%	77%	88%	84%	4%
Beignon	18%	77%	95%	94%	1%
Roz-Landrieux	27%	63%	90%	80%	10%

Il apparaît qu'en réalité, dans la très grande majorité des cas, le nom de la filleule est une forme féminisée du nom du parrain et que les cas où le nom de la filleule est uniquement celui de la marraine sont plutôt exceptionnels. Il s'agit manifestement d'une pratique culturelle qui révèle deux modes de nomination des filles complètement différents : en Bretagne occidentale, le nom des filles est choisi par les marraines ; en Bretagne orientale, elles sont nommées par leurs parrains. Cette diversité culturelle n'est pas propre à la Bretagne, on la retrouve notamment en Franche-Comté et dans le Roussillon. Je proposerai plus loin un essai d'explication de ces pratiques nominatives.

La nomination des filles par les parrains produit un effet majeur et immédiatement perceptible dans les répertoires féminins : dans les régions où ce mode de dévolution des noms est pratiqué, le répertoire féminin est largement dominé par les noms masculins féminisés (*Guillemette, Perrine, etc.*) tandis que les noms typiquement féminins y sont très minoritaires. On y trouve généralement relativement peu de noms de saintes femmes (*Marie, Catherine, Marguerite, Anne, etc.*) et peu de noms ethniques féminins (en Bretagne : *Levenez, Plezou, Bleuzven, etc.*) puisque les formes masculines de ces noms sont très rares. Inversement, les noms typiquement féminins sont fortement représentés dans les régions où les filles sont nommées par les marraines. Les noms masculins féminisés y sont bien moins fréquents, à l'exception de ceux qui avaient acquis un véritable statut de 'nom féminin' (*Jeanne, Louise et Françoise* plus particulièrement).

Une autre particularité des régions où les filles étaient nommées par les parrains est le caractère fortement symétrique des classements des noms dominants masculins et féminins. On peut comparer à cet égard les données des tableaux 7 et 8 pour la Bretagne occidentale (Locmaria et Morlaix) à celles des tableaux 9 à 11 pour la Bretagne orientale (Roz-Landrieux, Beignon)¹⁰⁸⁶ : il y avait trois « noms mixtes » à Locmaria dans la liste des dix noms les plus portés en 1534-1556¹⁰⁸⁷, deux seulement à Morlaix en 1538-1550¹⁰⁸⁸, mais six à Roz-Landrieux en 1451-1528¹⁰⁸⁹,

¹⁰⁸⁶ Cf. *supra*, p. 113-114.

¹⁰⁸⁷ *Jean et Jeanne, François et Françoise, Louis et Louise.*

¹⁰⁸⁸ *Jean et Jeannette, François et Françoise.*

sept à Beignon en 1500-1524¹⁰⁹⁰ et la totalité dans cette même paroisse en 1575-1599¹⁰⁹¹. Le fait le plus remarquable dans cette dernière liste est la symétrie parfaite des noms dans le classement et la quasi-équivalence des fréquences des noms masculins et de leurs variantes féminisées. Ce sont les mêmes parrains qui sont à l'origine de l'attribution des noms des filles et des garçons.

La symétrie peut se mesurer également à l'échelle chronologique. La figure 50 présente les attributions respectives des noms *Geffroy* (ou *Godefroy*) et *Pheline* (diminutif de *Geffeline*) au cours des XV^e et XVI^e siècles dans l'évêché de Rennes, diocèse où la nomination des filles incombait aux parrains. On peut observer que les attributions des formes féminines sont relativement proportionnelles aux noms féminins correspondants. La fréquence des premières est directement liée au nombre de parrains porteurs du nom.

Une explication identique à la densité importante des noms masculins féminisés au XVI^e siècle avait déjà été suggérée dans le Roussillon par Jean Guibeaud en 1897. Après avoir relevé l'usage intensif de l'emploi au masculin de noms féminins, il notait que « cet usage a été tellement répandu en Roussillon que l'on peut dire que, de 1516 à 1738, les noms d'homme pour lesquels on n'ait pas forgé un nom de femme correspondant sont une exception »¹⁰⁹². Pour cet auteur, « cet usage venait sans doute du désir de donner à la baptisée le nom du parrain »¹⁰⁹³.

Une dernière particularité des régions où l'on pratiquait les *attributions croisées* est la fréquence des *associations paronymiques*. En linguistique, le *paronyme* est un mot qui ressemble à un autre dans sa forme et sa prononciation. Appliqué à l'anthroponymie, le terme peut être utilisé pour désigner des noms masculins qui ressemblent fortement à des noms féminins, ou inversement, sans avoir pour autant la même étymologie. L'*association paronymique* était employée quelquefois par des parrains qui souhaitaient marquer le lien de parrainage avec leurs filleules tout en leur conférant des noms de baptême typiquement féminins : en Bretagne par exemple, le nom *Hélène* est une forme paronymique du nom *Alain*¹⁰⁹⁴. Il est possible également qu'une marraine nommée *Hélène* donne à son filleul le nom d'*Alain*. Les formes paronymiques sont beaucoup plus fréquentes pour les noms typiquement féminins qui ne possèdent pas de dérivés masculins. Le procédé est mis en œuvre lorsque le choix du nom du filleul est conféré à la marraine (ou lorsque le parrain

¹⁰⁸⁹ Jean et Jeanne, Guillaume et Guillemette, Olivier et Olive, Étienne et Étienne, Pierre et Perrine, Robert et Robine.

¹⁰⁹⁰ Jehan et Jehanne, Guillaume et Guillemette, Pierre et Perrine, Olivier et Olive, Raoul et Raoulette, Michel et Michèle, Thomas et Thomasse.

¹⁰⁹¹ Les mêmes que ci-dessus plus Julien et Julienne, Jacques et Jacqueline, François et Françoise.

¹⁰⁹² Jean Guibeaud, « Étude sur les noms de baptême à Perpignan, de 1516 à 1738 », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1898, p. 352.

¹⁰⁹³ *Id.*, p. 353. Cf. aussi p. 368.

¹⁰⁹⁴ Cf. *supra*, p. 234, n. 570.

veut honorer la marraine) : le filleul reçoit alors le nom de *Marin*, *Maury* ou *Maurice* quand la marraine s'appelle *Marie*, ou *Marc* pour *Marguerite*, *Isaac* ou *Abel* pour *Isabelle*¹⁰⁹⁵, etc.

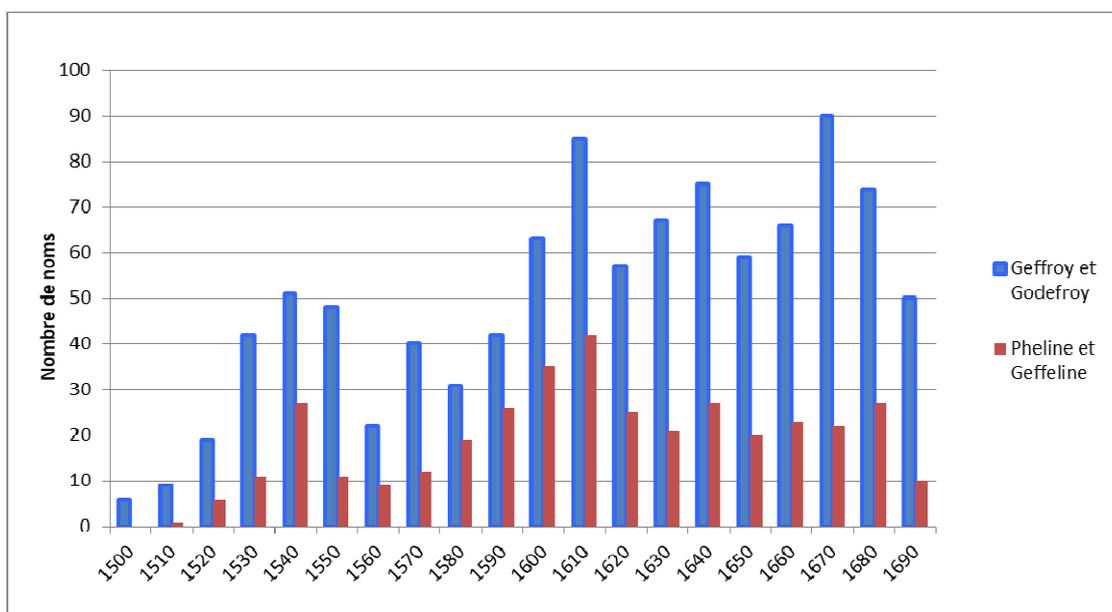


Figure 50 : Attribution des noms *Geffroy* et *Pheline* dans l'évêché de Rennes

Motivations et finalités

La transmission homonymique favorise la consolidation des réseaux de solidarité de multiples manières. Il s'agit tout d'abord d'honorer le parrain¹⁰⁹⁶. C'est à la fois un témoignage d'affection de la part de son compère et une marque commémorative puisque le souvenir du parrain reste vivace dans la communauté par le biais de son filleul. L'homonymie marque aussi l'intégration de l'enfant dans un groupe social où des liens se tissent en permanence par le compérage à chaque nouvelle naissance.

Enfin, la transmission du nom était supposée transmettre sur le nouveau porteur une part des qualités attachées à l'éponyme¹⁰⁹⁷. Comme le souligne Christof Rolker, les mêmes noms transmettent aussi les mêmes traits de caractère¹⁰⁹⁸. Cette conviction d'une influence directe du nom sur la personnalité de son porteur et de la « récupération » des vertus de l'homonyme est

¹⁰⁹⁵ Cf. *supra*, p. 148. On peut observer que dans le cas des enfants nommés *Isaac* ou *Abel*, la motivation religieuse est très secondaire ; il s'agit principalement d'honorer la marraine en transmettant un équivalent masculin de son nom à son filleul.

¹⁰⁹⁶ J'emploie ici le terme *parrain* dans un sens générique : les remarques s'appliquent à la fois aux parrains et aux marraines.

¹⁰⁹⁷ Je renvoie une nouvelle fois à l'exemple bien connu de Clotaire : cf. *supra* p. 128.

¹⁰⁹⁸ Christof Rolker, « *Pater spiritualis...* », art. cit., p. 85. La pratique de la transmission homonymique était également l'une des caractéristiques de l'institution des *xenia* dans la Grèce antique. On présume que certains traits de caractère du *xenos/hospes* paternel étaient supposés se transmettre à l'enfant. Cf. Gabriel Herman, art. cit., p. 1316 et 1324.

toujours très présente dans de nombreuses sociétés traditionnelles¹⁰⁹⁹. Il y aurait donc, par le biais de la nomination, la transmission virtuelle d'un héritage psychique entre le parrain et son filleul.

La transmission homonymique est un code social qui régit les relations entre les individus d'une même communauté et qui permet d'assurer la cohésion du groupe. Ce code définit des usages, ce qu'il est convenable de faire, mais ce n'est en aucun cas une loi qui s'imposerait à tous, sous peine de sanction. L'un des points essentiels, depuis le XI^e siècle et jusqu'à la fin du Moyen Age, était de donner à l'enfant le nom de quelqu'un de connu de tous, en principe le nom d'un membre de la communauté, et, par exception, le nom d'un saint que l'on souhaitait honorer. C'était dans tous les cas une marque d'affection pour une personne dont on voulait honorer la mémoire.

Le plus souvent, les parents confiaient aux parrains et aux marraines le choix du nom de leur enfant et acceptaient qu'il portât en reconnaissance le nom de l'un d'entre eux. Cet usage est révélateur de l'importance prise par la parenté spirituelle dans la société du second Moyen Age et il était encore la norme aux XV^e et XVI^e siècles. Il était toutefois tout à fait possible d'y déroger sans remettre en cause le système, à condition que cette dérogation soit motivée. Cette motivation est d'ailleurs régulièrement indiquée dans certains livres de raison ou, plus rarement, dans les registres de baptêmes. Les situations les plus fréquentes étaient celles-ci :

- Attribution du nom du père ou de la mère de l'enfant,
- Attribution du nom d'un aîné ou d'un aïeul disparu¹¹⁰⁰,
- Attribution du nom du saint ou de la sainte fêtés le jour de la naissance ou du baptême¹¹⁰¹,

¹⁰⁹⁹ On trouvera quelques exemples dans l'ouvrage collectif déjà cité, *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est*, chez les Wewewa d'Indonésie (p. 39-40), chez leurs voisins de Tanimbar (p. 51-52), ou encore chez des Toradja de Sulawesi (p. 144-146). Dans leur introduction, Josiane Massard-Vincent et Simone Pauwels notent que l'homonymie est « un moyen supplémentaire d'influer sur le destin du jeune nommé, en le mettant sous la protection de l'éponyme [...] La transmission du nom garantit la transmission de la « force vitale » de l'ancêtre à son jeune homonyme ». J. Massard-Vincent et S. Pauwels (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est...*, op. cit., p. 15. Voir également Bernard Vernier, « Prénom et ressemblance. Appropriation des enfants, économie affective et systèmes de parenté », dans Agnès Fine (dir.), *Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 97-119.

¹¹⁰⁰ En 1583, Claudine Blanchoz, épouse de Jean Froissard, accouche d'une fille « qui fut tenue sur les saints fonts de baptesme par le Sieur filz de fut Mons. de Monbardon, Dorothee de Villelume, et Dame Anne Le Goux, fille de fut Jacques Le Goux ». L'enfant ne reçut pas le nom de sa marraine mais celui de *Magdelaine* « conformément ès nom de Magdelaine Le Goux sa grand-mère ». Celle-ci était décédée depuis 1553. Cf. le « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia... », op. cit., p. 51.

En 1635, Jean Simon Froissard demande à ce que l'on nomme son dixième et dernier enfant du nom de *Jean* « en souvenance de fut mon père » décédé en 1595. Le parrain était Claude Antoine de Saint Mauris, son neveu. Cf. le « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia... », op. cit., p. 96.

¹¹⁰¹ Le 18 décembre 1636, Jan du Quellenec est père d'un garçon nommé *François Mathurin* par le parrain (François Cillart) « à cause que le jour de la naissance estoict la feste de Mr saint Mathurin. Ladictte dame de Kermarquer accoucha l'année précédante 1635, le jour de Noël 25^e décembre, d'une fille qui fust nommée Noelle ». Cf. Hervé Le Goff, *Le journal de Jean et Pierre Hamon*, op. cit., p. 84.

- Attribution du nom d'un saint ou d'une sainte « par dévotion », souvent à la suite d'un vœu¹¹⁰²,
- Attribution du nom d'un membre de la parenté des parrains ou marraines¹¹⁰³,
- Attribution du nom d'un parrain ou d'une marraine sollicités mais indisponibles¹¹⁰⁴.

Ces motivations ont été globalement bien résumées par Jules César Scaliger qui les regroupait en trois circonstances majeures : 1) nommer d'après le jour concerné, en mémoire de quelque saint remarquable, 2) donner le nom de celui qui porte l'enfant sur les fonts sacrés, 3) dans la noblesse, donner le nom du père ou du grand-père¹¹⁰⁵. Les dérogations à la norme des transmissions homonymiques restent socialement acceptables tant que le nom choisi est connu dans la communauté. Par contre, le choix d'un nom qui ne renvoie pas à un référent connu pose problème. On l'a vu en 1492 avec le cas de la nomination du Dauphin Charles Orland, dont le baptême fut retardé de trois jours parce que les parrains refusaient de lui donner le nom d'*Orland* proposé par les parents. Il n'y avait par contre aucune difficulté à introduire dans un répertoire le nom d'un saint martyr ou confesseur, dans la mesure où il s'agissait d'un personnage connu et censé avoir réellement existé. Par contre, il n'était pas convenable de donner à un enfant le nom d'un personnage de fiction ou celui d'un héros de l'Antiquité. Jean de La Bruyère s'en faisait encore l'écho en 1688 lorsqu'il évoquait l'aspiration contrariée des Grands à pouvoir se nommer *Annibal*, *César* ou *Pompée*, *Olivier* ou *Tancrede*, *Mercur*, *Vénus* ou *Adonis*¹¹⁰⁶.

Choix du nom ou choix des parrains ?

Avant la publication du catéchisme tridentin en 1566, aucun nom n'était interdit dans le monde catholique mais la liberté onomastique était néanmoins limitée par les usages et les convenances. Et même si le choix du nom devait faire l'objet d'un consensus entre parents et parrains, la

¹¹⁰² Les nominations *par dévotion* sont relativement rares jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Elles se multiplieront au XVII^e siècle sous l'influence de la réforme catholique et seront facilitées par le développement des noms multiples. En 1603, Charlotte Froissard, épouse de Luc de Saint Mauris, accouche d'un fils alors qu'une épidémie de petite vérole sévissant dans la ville de Dôle avait déjà causé la mort d'environ trois cent enfants. L'enfant est baptisé « à grande haste » et « levé par Messire Jean Petremand, lieutenant au baillage de Dôle, et par Damoiselle Anne Froissard, sa tante [...] Et eust nom par dévotion Jean Claude ». Le garçon a reçu un nom double composé du nom de son parrain et de celui du saint patron du Jura. Cf. le « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia... », *op. cit.*, p. 78-79. Voir aussi *supra*, p. 161. A partir de la réforme catholique, le saint homonyme est fréquemment qualifié de *parrain* : exemple en 1634 avec saint François dans *Le journal de Jean et Pierre Hamon, op. cit.*, p. 75. Sur le concept du *saint patron*, cf. *supra*, p. 162-165.

¹¹⁰³ En 1596, Janne de Quellenec donne à son filleul « le nom de son dernier mary, Morisse ». En 1607, un autre fils de René Fleuriot est nommé par son parrain, Claude du Poierrier, « Marc, du nom de son fils aîné, d'autant que mon fils aîné avoict nom Claude ». Cf. *supra*, p. 252-253.

¹¹⁰⁴ En 1578, Claudine Blanchoz donne naissance à une fille qui eut pour marraine Marguerite de Menou « en l'absence de Dame Catherine de Tenarre, vefve de fut Mons. de Marnigny, de laquelle lui fut imposé le nom ». Cf. le « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia... », *op. cit.*, p. 46.

¹¹⁰⁵ Cf. *supra*, p. 368-369.

¹¹⁰⁶ Cf. *supra*, p. 160.

pratique régulière des transmissions homonymiques, et le rôle majeur des parrains dans la dation du nom lors de la cérémonie du baptême, réduisaient fortement le champ des possibilités. La liberté de choix existait mais dans un cadre relativement restreint, celui des noms portés ou connus dans la communauté. S'il était presque inévitable qu'un filleul portât le nom de son parrain, quelle était finalement la marge de manœuvre des parents ? Choisissaient-ils prioritairement le parrain pour ce qu'il pouvait apporter à leur enfant, en acceptant d'avance qu'il portât son nom, ou choisissaient-ils plutôt le parrain en fonction du nom qu'ils souhaitaient donner à leur enfant ?

Dans la majorité des cas relevés dans les chroniques, journaux ou livres de raison, il apparaît que la priorité était donnée à la constitution des réseaux d'alliance : la préoccupation des parents était de nouer des relations d'amitié durable avec des membres de leur entourage et de procurer un bénéfice à leur enfant. La question du nom apparaît secondaire mais les parents n'étaient pas pour autant indifférents aux noms que porteraient leurs enfants. Ils avaient généralement des préférences et la démonstration la plus évidente de ces souhaits personnels est l'évolution des répertoires. Depuis le XI^e siècle et l'adoption des noms entiers, les répertoires onomastiques se sont renouvelés en permanence, consacrant ainsi le succès des noms d'apôtres au XIII^e siècle, puis ceux des martyrs et confesseurs au XV^e siècle, au détriment d'anciens noms ethniques et des noms signifiants. Ces changements n'ont pas été orchestrés par les institutions ecclésiastiques car celles-ci ne s'en sont pas préoccupées avant le XVI^e siècle.

Les changements pourraient découler théoriquement du recours intensif au parrainage de quelques personnes plus sollicitées que d'autres dans la communauté, pour des motivations plutôt sociales qu'onomastiques, et qui auraient eu pour conséquence, par le biais des transmissions homonymiques, de diffuser fortement leurs noms dans la population. On aurait alors un effet « boule de neige » puisque tout baptisé est un futur parrain en puissance susceptible de transmettre à son tour son nom à ses filleuls. Nous n'avons pas les moyens de nous assurer si le parrainage intensif était d'un usage courant au Moyen Age central mais l'exemple de Boémond de Tarente est encore là pour nous rappeler que cela est vraisemblable. Nous avons aussi l'exemple déjà cité de Pierre Maury, berger de Montaillou au tout début du XIV^e siècle, au moment de l'inquisition cathare, à qui l'on reprochait de se « *faire beaucoup de compères et de commères* » et de dépenser ses biens à le faire¹¹⁰⁷. En tout cas, le fait est avéré en Bretagne, dès la seconde moitié du XV^e siècle, comme on peut le voir dans les registres de baptême de Roz-Landrieux. Si la plupart des paroissiens ne sont généralement cités qu'une fois ou deux comme parrains ou marraines, voire trois ou quatre fois, quelques-uns cumulent par contre les parrainages, jusqu'à

¹¹⁰⁷ Cité par Bernhard Jussen, « Le parrainage à la fin du Moyen Age... », art. cit., p. 486.

une vingtaine de fois, ce qui est considérable compte tenu de la taille de la paroisse¹¹⁰⁸. Pour les hommes, ce n'étaient pas les nobles de la paroisse qui étaient le plus sollicités mais des prêtres et des hommes qui avaient en commun le fait de ne pas être mentionnés comme pères dans les registres, sans doute parce qu'ils ne pouvaient pas avoir d'enfants, à moins qu'ils ne soient veufs. Le fait est que les parents se tournaient de préférence vers des parrains qui étaient en quelque sorte « disponibles ». Était-ce parce qu'ils avaient ainsi plus de temps pour s'occuper de l'éducation de leurs filleuls, ou parce qu'ils étaient plus aisés financièrement n'ayant pas d'enfant à charge, ou par simple compassion ? Peut-être tout cela à la fois. Les marraines les plus sollicitées avaient un profil sensiblement différent. Certaines étaient à la fois mères et marraines à de nombreuses reprises, sur une longue période, sans que leurs époux ne soient sollicités avec la même fréquence : il se pourrait bien qu'elles aient été les sages-femmes de la paroisse. Plusieurs femmes nobles sans enfants connus à Roz-Landrieux ont également été marraines à de nombreuses reprises et il y a tout lieu de croire qu'elles ont été sollicitées principalement en raison de leur disponibilité.

On observe les mêmes caractéristiques à Bignan au XVI^e siècle¹¹⁰⁹. L'impact sur les classements onomastiques est très net : dès lors qu'un parrain (ou une marraine) est fortement sollicité dans une paroisse, son nom y connaît une diffusion bien plus large que dans les classements habituels¹¹¹⁰. On pourrait dès lors penser que l'évolution des répertoires s'est faite « accidentellement », automatiquement pourrait-on dire, par le biais des transmissions homonymiques, mais sans réelle intention de la part des familles ou des nommeurs. L'analyse des registres de baptêmes ne démontre toutefois pas cette hypothèse, elle l'invalide au contraire. On constate en effet que, dès lors qu'un nom est trop original ou surreprésenté dans une paroisse, par rapport à ses fréquences ordinaires dans les classements de son époque, sa transmission est bridée dans les générations suivantes. Ce qui revient à dire que les parents ont délibérément évité de choisir les porteurs des noms indésirables comme parrains ou marraines ou, s'ils l'ont fait, ils ont fait en sorte que ce ne soient pas leurs noms qui furent transmis à leur enfant. Ils disposaient de plusieurs moyens pour éviter cette transmission : désigner le porteur du nom indésirable comme second parrain ou seconde marraine, solliciter le parrain porteur du nom indésirable pour le baptême d'une fille ou favoriser une attribution croisée (la marraine va donner son nom au filleul si elle est d'un rang social supérieur à celui du parrain).

En définitive, si l'évolution des répertoires ne résulte ni d'une contrainte institutionnelle, ni d'une contrainte sociale, elle découle donc d'une initiative des parents qui sollicitaient certains parrains

¹¹⁰⁸ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et nomination en Bretagne... », art. cit., p. 152-154. J'ai observé que l'on était fréquemment parrain ou marraine avant son propre mariage et que c'était parfois la seule occasion de l'être.

¹¹⁰⁹ Cf. *supra*, p. 259-262.

¹¹¹⁰ Voir *supra*, p. 260 et 261 les cas des noms *Guy* et *Payen* à Bignan.

en fonction de leur nom, ou avaient négocié avec eux le choix d'un nom particulier, de telle sorte que ce nom soit transmis à leur enfant. Une fois qu'un nom est introduit dans le stock onomastique d'une communauté, il peut ensuite se diffuser très rapidement par le biais du parrainage, dans la mesure où le nom est apprécié et si le porteur primitif dispose d'une honorabilité suffisante.

J'analyserai plus loin les cas particuliers de la diffusion des noms *François* et *Mathurin* dans quelques paroisses bretonnes au XVI^e siècle mais on peut encore une fois se rappeler l'anecdote rapportée par Orderic Vital à propos de Boémond de Tarente, qui montre que la pratique avait déjà cours au tout début du XII^e siècle¹¹¹¹. Le choix du parrain en fonction de son nom devait donc être une pratique relativement exceptionnelle mais néanmoins réelle. Le livre de raison des Froissard en fournit un exemple en 1633 lorsque Jean Simon Froissard indique qu'il a demandé à son frère Claude de parrainer son neuvième enfant « *parce que ses deux filleux précédans estoient décédés, et je désirois avoir un filz portant son nom* »¹¹¹². La progression fulgurante du nom du saint patron du Jura en Franche-Comté à la fin du Moyen Age (figure 51) a pu se produire parce qu'il y avait à cette époque une forte demande de la part des parents en faveur du nom *Claude* et parce que ces parents sollicitaient massivement des parrains qui portaient déjà ce nom.

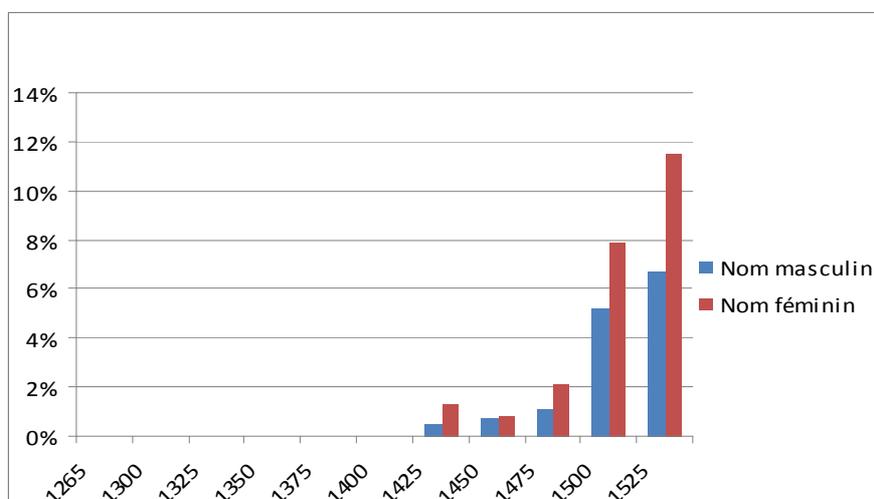


Figure 51 : Évolution du nom *Claude* dans les testaments de Besançon

¹¹¹¹ Cf. *supra*, p. 290-291. Le nom de *Boémond* retentit « par tout le monde et [...] devint célèbre en France après avoir été presque inconnu à tous les Occidentaux » après que le fameux croisé ait transmis son nom aux enfants des nobles venus le solliciter pour tenir leurs garçons sur les fonts du baptême.

¹¹¹² Le « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia... », *op. cit.*, p. 95. Claude Froissard avait déjà été parrain de la première fille de Jean Simon en 1615 (elle « *pourta le nom de Claude pour led. Sieur son parain et de Françoise par dévotion* ») qui décéda malheureusement l'année suivante, et du troisième garçon, né en 1625, nommé également *Claude*, qui ne survécut que deux mois.

3.4. Parrainage intrafamilial et extrafamilial

Le choix de solliciter des parrains et marraines à l'extérieur ou à l'intérieur de la parenté produit un effet immédiat sur la physionomie des répertoires onomastiques : si les parrains sont choisis en dehors de la parenté, le répertoire familial se renouvelle en permanence par le biais des transmissions homonymiques et le procédé bloque la constitution de stocks de noms familiaux. Par contre, si les parrains sont choisis dans la parenté proche, le répertoire s'enrichit régulièrement des noms apportés au gré des alliances successives et il devient possible de transmettre un nom sur plusieurs générations en faisant appel au parrainage de l'un ou l'autre des membres du cercle familial.

Le recours au parrainage intrafamilial ne s'est pas développé partout au même moment, ce qui permet d'exclure *a priori* une explication du phénomène liée à une évolution des mentalités. Cela oriente davantage vers une évolution de l'organisation sociale ou des systèmes familiaux. En Bretagne, j'ai observé un essor très net du parrainage intrafamilial dans l'évêché de Vannes au cours du dernier quart du XVI^e siècle¹¹¹³. Il se développe plus ou moins timidement en Franche-Comté, en Savoie, en Ile-de-France, à Lyon et à Bordeaux au tournant du XVII^e siècle¹¹¹⁴. Par contre, il était déjà normatif dès cette époque dans le Rouergue et le sud de l'Auvergne¹¹¹⁵. Nous manquons encore d'études qui permettraient de connaître plus précisément l'étendue de l'aire géographique du parrainage intrafamilial dans cette région et de savoir depuis quand il s'y était implanté. On sait cependant qu'il était normatif dans le Limousin dès le début du XV^e siècle¹¹¹⁶.

Le développement du recours à ce type de parrainage peut s'expliquer de plusieurs manières : soit par une diminution des attentes des parents, qui auraient moins besoin de l'assistance de leurs compères, vis-à-vis de leurs enfants ou pour leur propre intérêt ; soit par une diminution des attentes des parrains, pour qui le parrainage était en passe de devenir une « corvée dont on se passerait bien »¹¹¹⁷. Dans le premier cas, on se tourne vers la parenté proche par faveur ; dans le second, on a recours au cercle familial par défaut, comme solution de rechange.

¹¹¹³ Cf. *supra*, p. 262-267. Sur la progression du parrainage intrafamilial en Bretagne au XVI^e siècle, voir Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et nomination en Bretagne... », art. cit., p. 159-164.

¹¹¹⁴ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne au XVI^e siècle », *Histoire, économie et société*, n° 4, 2018, p. 34.

¹¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹¹⁶ La pratique est attestée par les données du livre de raison d'Étienne Benoist, bourgeois aisé de Limoges au début du XV^e siècle : huit des treize parrains de ses enfants nés entre 1403 et 1416 portent le patronyme du père ou de la mère (61%) et neuf des seize parrains et marraines des enfants de son fils Guillaume, nés entre 1427 et 1443 portent également le patronyme du père ou de la mère (56%). Cf. Louis Guibert, « Le livre de raison d'Étienne Benoist », *Bulletin de la société archéologique et historique du Limousin*, t. 29, 1881, p. 225-318 [260-263, 281-283]. Sur la représentativité des *homonymies patronymiques*, cf. *infra*, p. 410.

¹¹¹⁷ L'expression est de Louis Sébastien Mercier. Cf. *supra*, p. 15.

Il est peu probable que l'évolution soit liée à la mise en œuvre de nouvelles contraintes institutionnelles. L'interdiction du *modèle ternaire* promulguée par le concile de Trente en 1563¹¹¹⁸ a peut-être favorisé le recours au parrainage des élites mais il est difficile d'expliquer en quoi la réduction du nombre de parrains et marraines aurait pu inciter les parents à choisir leurs compères et commères prioritairement dans le cercle familial¹¹¹⁹. Par ailleurs, l'adoption tardive du *modèle du couple* dans le Vannetais en 1598 ne permet pas d'établir un lien direct entre cet événement et le développement du parrainage intrafamilial dès les années 1570. En haute Auvergne et dans le Rouergue, le *modèle du couple* était déjà en usage depuis le début du XVI^e siècle¹¹²⁰, parallèlement donc au parrainage intrafamilial, et l'un semble aller avec l'autre, mais ce n'était pas le cas dans le Jura suisse à la même époque où le modèle du couple coexistait avec un mode de parrainage extrafamilial¹¹²¹. Il se pourrait bien néanmoins que le choix du modèle ait été justifié primitivement par des questions financières, et plus particulièrement en lien avec le coût des dépenses du baptême (cadeaux, frais de cérémonie et collations, etc.). Les attentes des parents étaient peut-être moins fortes lorsque l'on faisait appel au parrainage de la parenté. Par contre, lorsqu'ils sollicitaient des compères et commères en dehors du cercle familial, il était peut-être plus convenable de répartir le coût entre un nombre plus important de personnes, à moins que le recours à ce parrainage multiple se justifiait par le souhait d'obtenir des cadeaux plus importants. Les deux explications ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

L'essor du parrainage intrafamilial a quelquefois été expliqué par un souhait des familles de transmettre à leurs enfants des noms familiaux¹¹²². Il me semble cependant que l'attribution du nom est principalement une conséquence du parrainage et non une cause. Certes, il pouvait arriver qu'un parrain fût choisi en fonction de son nom mais ce n'était sans doute pas le cas le plus courant. Il était d'ailleurs tout à fait possible de sélectionner n'importe quel parrain éponyme sans qu'il soit en même temps un membre de la famille. Parents et compères cherchaient prioritairement à nouer des relations d'amitié à travers lesquelles chacun y trouvait un avantage :

¹¹¹⁸ Cf. *supra*, p. 387.

¹¹¹⁹ La limitation du nombre de parrains et marraines peut par contre expliquer, dans les régions où le *modèle du couple* était la norme, la progression du « parrainage vertical », à savoir le recours plus important au parrainage des élites : les parents auraient ainsi privilégié les parrains qui pouvaient leur apporter les avantages les plus significatifs.

¹¹²⁰ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne... », *art. cit.*, p. 24-36. Il est difficile de déterminer le *terminus a quo* de ces pratiques dans le Midi. Il n'est pas impossible qu'elles aient eu cours dès la mise en place du système du compéage.

¹¹²¹ Pierre Pegeot, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age... », *art. cit.*, p. 65-66.

¹¹²² Cf. André Burguière, « Prénoms et parenté », dans J. Dupâquier, A. Bideau et M.-E. Ducreux, *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1984, p. 31 : « La raison essentielle qui poussait à faire passer le parrainage par le canal de la parenté était le désir de transmettre aux enfants des prénoms puisés dans le stock familial ». Cf. Vincent Gourdon, « Le renouveau de l'histoire du parrainage... », *art. cit.*, p. 38.

les premiers attendaient de leurs compères une prise en charge ou une participation éventuelle à l'éducation de leurs enfants, et, éventuellement, un bénéfice à tirer de cette nouvelle relation, tandis que les seconds espéraient un retour d'affection et du respect de la part de leurs filleuls, et, vraisemblablement, une assistance ou un soutien des premiers en cas de besoin. Les attentes pouvaient cependant être très diverses selon que l'on sollicitait le compérage d'un membre de la famille, d'un voisin plus ou moins aisé, d'un prêtre ou d'un notable.

Pour déterminer plus précisément les motivations du recours au parrainage intrafamilial et ses incidences éventuelles sur la nomination, j'ai analysé les relations de compérage dans deux familles de la bourgeoisie rouergate à la fin du XVI^e siècle. Je les ai ensuite comparées aux résultats déjà obtenus pour deux familles bretonnes de statut social à peu près équivalent.

L'évaluation de l'intensité du parrainage intrafamilial se mesure principalement à l'aide des taux d'*homonymies patronymiques* qui enregistrent la fréquence des cas où les parrains et marraines portent le patronyme du père ou de la mère¹¹²³. Cet indicateur est commode d'application par sa simplicité et permet d'établir rapidement des comparatifs fiables, dès lors que l'on connaît l'identité des parrains et marraines. Il est bien entendu partiel et peut être utilement complété par l'indicateur du parrainage par la *parenté proche* lorsque l'on connaît les liens de parenté entre les parents et leurs compères et commères¹¹²⁴. Ce second indicateur est encore incomplet mais il permet de vérifier la pertinence du premier taux et d'avoir une approche plus précise du parrainage intrafamilial. Il ne s'agit plus ici de statistiques portant sur des échantillons volumineux mais de micro-analyses établies à partir de généalogies familiales.

Le recours à des analyses portant sur des échantillons réduits soulève immédiatement le problème de leur réelle représentativité et donc de leur capacité à rendre compte d'un phénomène global. En l'occurrence, les familles étudiées appartiennent aux élites sociales bretonnes et rouergates (petite noblesse ou bourgeoisie aisée) et l'on pourrait penser que la sollicitation du parrainage des membres de la parenté fut plus importante pour ces familles que dans le reste de la population. Les analyses menées précédemment sur des familles bretonnes montrent que, si cela pouvait être le cas pour la haute noblesse, cela ne l'était apparemment pas pour la petite noblesse rurale. À Bignan par exemple, les taux d'homonymies patronymiques et de parrainage par la parenté proche des Eudoux, seigneurs de la paroisse, sont inférieurs à ceux des familles paysannes¹¹²⁵.

¹¹²³ Cf. *supra*, p. 272.

¹¹²⁴ La *parenté proche* inclut la *parenté immédiate* (pères et mères des époux, leurs enfants, les frères et sœurs et leurs enfants), ainsi que les conjoints de leurs frères et sœurs. Elle exclut cependant les oncles et tantes des époux, ainsi que leurs cousins et cousines.

¹¹²⁵ Cf. *supra*, tableau 49, p. 272, et figure 44, p. 263. Les taux d'homonymies patronymiques calculés pour la famille Eudoux (de 6 à 13%) sont également inférieurs au taux moyen calculé pour l'ensemble de la paroisse à partir des registres de baptême (22% pour la période 1530-1591).

Pour le Rouergue, j'ai eu recours à deux livres de raison : celui de Raymond d'Austray, riche marchand de Rodez dans les années 1580-1620¹¹²⁶, et celui d'Étienne Perrin, juge du sceau de cette ville à la même époque¹¹²⁷. Leurs enfants respectifs ont été répertoriés dans les tableaux 60 et 61. Les indicateurs de parrainage intrafamilial sont indiqués dans le tableau 62 (p. 410) : le taux d'homonymies patronymiques est de 33% pour les d'Austray et de 43% pour les Perrin. Ces chiffres sont inférieurs aux taux relevés dans quatre paroisses du Rouergue, établis à partir des statistiques sur les registres de baptême de 1580 à 1650, où les taux d'homonymies patronymiques oscillent entre 50 et 55%¹¹²⁸.

Nous pouvons considérer que les situations présentées dans ces généalogies familiales bretonnes et rouergates ne constituent pas des cas complètement marginaux mais qu'elles sont vraisemblablement assez représentatives des pratiques habituelles dans leurs régions respectives.

Le parrainage intrafamilial dans le Rouergue à la fin du XVI^e siècle

Les tableaux 60 et 61 mettent en évidence la prépondérance du parrainage intrafamilial pour les deux familles rouergates avec un recours massif au parrainage par la parenté proche (noms inscrits en rouge). Chez les Perrin, quelques relations extérieures ont toutefois été privilégiées et il s'agit exclusivement de trois parrains portant le patronyme Corneillan : il s'agit en fait d'une parenté indirecte puisque Charles de Corneillan fut le second mari de la mère de l'épouse (Antoinette de Coquelet). Les parents ont sollicité pour le parrainage de leur premier enfant Jacques de Corneillan, frère utérin de Charles, alors évêque de Rodez de 1562 à 1582. Ils ont récidivé en 1586 pour le parrainage de leur seconde fille en sollicitant François de Corneillan, neveu de Charles, devenu lui-même évêque de Rodez à la suite de Jacques. Si l'on rattache les Corneillan à la parenté des Perrin, on voit que ceux-ci ont eu recours à un parrainage familial intégral pour le baptême de leurs enfants.

Chez les d'Austray, il y a eu une priorité absolue au recours à la parenté proche pour le parrainage des cinq premiers enfants. Les parents se sont ensuite adressés à une parenté plus éloignée, manifestement par épuisement de la réserve de parrains et marraines potentiels du cercle restreint. Pour le parrainage de leur huitième enfant, ils ont demandé aux aînés de leurs enfants (Anne, 16 ans, et Jean, 11 ans) d'être les parrain et marraine de leur jeune frère. Tous les parrains et marraines ont un lien de parenté avec les parents, même si ce lien est très indirect pour la dernière-née.

¹¹²⁶ *Livre de raison de Raymond d'Austray*, transcrit et annoté par Antoine Debat, *Archives historiques du Rouergue*, vol. 23, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991.

¹¹²⁷ Le livre de raison a été publié par Sylvie Mouysset, « Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710). Edition critique du livre de raison des Perrin », *Études aveyronnaises*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2004, p. 209-244.

¹¹²⁸ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne », *art. cit.*, p. 34.

Tableau 60 : Enfants de Raymond d'Austry et d'Antoinette Causse

Enfant	Date	Parrains et marraines
Anne	02/03/1581	Pierre Causse , mon beau-père Anne d'Austry , ma sœur
Françoise	28/02/1583	Geraud d'Austry , mon frère Françoise Bernard , ma belle-mère
Jean	09/02/1586	Jehan Guilhermi , mon beau-frère Bourguine de Vaurz , ma belle-sœur
Anselme	30/03/1588	Anselme Fresal , mon beau-frère Francoyse de Causse , ma belle-sœur
Laurent	27/06/1590	Laurent Matti , mon beau-frère Anthonhette Bernarde, tante de ma femme
Raymond	10/04/1592	Ramond Bernard , cousin remué de germain Marguerite d'Ebrard, femme de l'oncle de ma femme
Marguerite	05/03/1595	Jehan Boniol, cousin germain de mon beau-père Marguerite de Corn , femme de mon cousin germain
Jacques	15/11/1597	Jehan d'Austry , mon fils Anne d'Austry , ma fille
Cécile	03/02/1601	Jehan le Noir, fiancé de ma fille Anne Jehanne de Jueri, veuve de Laurent Matti (ex-beau-frère)

Note : les liens de parenté se rapportent au père. Les transmissions homonymiques sont indiquées en gras. Les parrains et marraines issus de la parenté proche sont surlignés en rouge.

Tableau 61 : Enfants d'Étienne Perrin et d'Antoinette de Coquelet

Enfant	Date	Parrains et marraines
Jacques	11/06/1579	Jacques de Corneillan, évêque de Rodez, frère utérin de Charles de Corneillan Jeanne de Martin , grand-mère paternelle
Jean	01/12/1580	Jean Perrin , grand-père paternel Jeanne de Lapanouse , grand-mère maternelle
Marie	10/12/1583	Charles de Corneillan, second époux de Jeanne de La Panouse Marie Perrin , tante paternelle
Marie dite Savie	02/10/1586	François de Corneillan, évêque de Rodez, neveu de Charles de Corneillan Marie Girels , ép. De Valentin Perrin, tante paternelle
Laurent	17/09/1588	Laurent Perrin , oncle paternel Marie de Corneillan , fille de Charles, tante maternelle
Jeanne	02/10/1590	Jacques Perrin , frère aîné Marie Perrin[e] , sœur aînée
Valentin	01/09/1594	Valentin Perrin , oncle paternel Antoinette Morette , ép. Laurent Perrin, tante paternelle

Note : les liens de parenté se rapportent à l'enfant. Les transmissions homonymiques sont indiquées en gras. Les parrains et marraines issus de la parenté proche sont surlignés en rouge.

La recherche des éventuelles stratégies d'alliance, ou de l'instauration d'un ordre de parrainage privilégié, ne peut se faire que lorsque l'on dispose d'informations très fournies sur les familles. Connaître les liens de parenté des parrains et marraines avec les parents ne suffit pas car il existe de multiples facteurs qui peuvent expliquer leurs choix. Premièrement, on ne peut solliciter un membre de la parenté que s'il est encore vivant. Il faut donc savoir si les pères et mères des époux sont décédés et s'il existe des frères et des sœurs aptes à parrainer leurs enfants. L'un des grands intérêts des livres de raison est justement de fournir dans un seul ouvrage toutes ces informations utiles. On apprend ainsi que les parents de Raymond d'Austry décédèrent en 1573 et 1576, avant même son mariage avec Antoinette Causse en 1578. Il importe aussi de connaître le lieu de résidence des membres du cercle familial car les parents font rarement appel à des parrains et marraines domiciliés hors de leur paroisse. Enfin, d'autres événements peuvent perturber l'ordre ordinaire des demandes de parrainage. Raymond d'Austry témoigne ainsi en 1578 d'un ressentiment entre sa sœur Anne et le reste de sa famille. À l'occasion de la naissance du premier enfant d'Anne, l'auteur nota que « *feist parrin Ansel Fresal, son beau père, et madonne Anne de Mainart marrine. Et feist grand tort a ses belles soeurz, de mon frere aisé et ma fame* »¹¹²⁹.

Hormis ces quelques éléments impondérables, on constate que, dans le Rouergue, la pratique habituelle est de solliciter en premier lieu les grands parents des nouveau-nés, tant du côté paternel que maternel, avant de se tourner vers leurs oncles et tantes pour les naissances suivantes. Tant que possible, on choisit un représentant des branches paternelles et maternelles pour chaque baptême.

Le procédé des transmissions homonymiques a été appliqué sept fois sur neuf (78%) chez des d'Austry et six fois sur sept (86%) chez les Perrin¹¹³⁰. Le caractère normatif du procédé et le respect des règles de préséance font que les fils aînés portent généralement le nom de leur grand-père paternel si celui-ci est encore vivant à leur naissance¹¹³¹. La stricte application des transmissions homonymiques peut avoir pour effet d'attribuer un même nom à plusieurs enfants d'une fratrie. C'est ce qui s'est passé avec la seconde fille d'Étienne Perrin, qui reçut le nom de *Marie*, comme sa sœur aînée, parce que leurs marraines respectives portaient elles-mêmes ce nom. Le problème fut résolu par l'attribution d'un nom d'usage distinctif : « *Ma fille Marie Perrine, dicte Savie Marie, estant grandelette à l'occasion de la sagesse, modestie et vivacité d'esprit*

¹¹²⁹ *Livre de raison de Raymond d'Austry, op. cit.*, p. 41

¹¹³⁰ Dans le Rouergue, les filles sont normalement nommées par leurs marraines.

¹¹³¹ Ce n'est toutefois pas une règle absolue : chez les Perrin, le grand-père paternel n'est sollicité que pour le parrainage du second garçon. La préséance avait été accordée à l'évêque de Rodez, Jacques de Corneillan.

qu'elle monstroit avoir, outre et au dessus de son aage, avec une craincte et douceur mervelheuse »¹¹³².

Les pères attachent manifestement de l'importance à la transmission des noms de leurs père et mère à leurs descendants. Si les grands-parents sont décédés avant la naissance de leurs petits-enfants, une des solutions envisageables pour la transmission de leurs noms est la sollicitation des parrains et marraines homonymes. La solution a l'avantage de ménager l'honneur des compères et de permettre la transmission onomastique. Ni les d'Austry, ni les Perrin, n'ont toutefois mis en œuvre cette solution et en ont préféré une autre qui leur permettait de conserver la maîtrise de leurs choix de nomination en désignant pour parrain et marraine de leurs avant-derniers enfants les frères et sœurs aînés des nouveau-nés. Ce fut le cas pour Jacques d'Austry en 1597, à qui l'on donna le nom de son grand-père paternel, et pour Jeanne Perrin en 1590, qui reçut le nom de ses deux grand-mères, déjà marraines des deux premiers enfants de la fratrie. La priorité est donnée au parrainage intrafamilial.

Pour transmettre le nom de sa mère décédée à sa dernière fille (Cécile), Raymond d'Austry a eu recours à un autre procédé : au lieu de choisir des parrains et marraines dans son entourage immédiat, il a sollicité le fiancé de sa fille aînée et la veuve d'un beau-frère décédé (qui était aussi un ancien compère et l'un de ses meilleurs amis). Il y a eu manifestement un arrangement préalable avec la marraine pour le choix du nom. On notera au passage le paradoxe : les parents ont eu recours à un parrainage extrafamilial pour que leur enfant puisse recevoir un nom familial ! Les seules dérogations à la norme des transmissions homonymiques ont été exercées pour permettre l'attribution d'un nom choisi par les parents. Ce caractère exceptionnel témoigne de l'importance du nom dans les relations de compérage de la société rouergate. La transmission du nom exprime la reconnaissance des parents envers leurs compères, il s'agit une forme de gratitude. Elle n'est toutefois pas nécessaire ou attendue lorsque le rang social des parrains ou marraines est inférieur à celui des parrains. C'est le cas notamment lorsque l'on fait appel au parrainage par des enfants mineurs ou au parrainage par des pauvres. Il importe de « rendre l'honneur » à ceux qui doivent le recevoir¹¹³³. Cette question de l'honneur est essentielle dans les relations de parrainage intrafamilial et les manquements à ce code social sont sévèrement critiqués. Raymond d'Austry reproche ainsi amèrement à son frère aîné Geraut de ne pas lui avoir

¹¹³² Sylvie Mouysset, « Six personnages en quête de mémoire... », *op. cit.* Le nom féminin *Savie* signifie « sage » en ancien provençal.

Étienne Perrin conjugue toujours son patronyme lorsqu'il l'applique à ses enfants : *Jacques Perrin, Jean Perrin, Marie Perrine, Savie Marie Perrine, Laurens Perrin, Jeanne Perrine, etc.* la jeune Savie mourut malheureusement à l'âge de sept ans « avec un regret et douleur indicible de ses parants » !

¹¹³³ Il s'agit d'une règle de vie sociale rappelée à plusieurs reprises dans le Nouveau testament : « Rendez à tous l'honneur qui leur est dû ; aimez vos frères ; craignez Dieu ; honorez le roi » (1 Pierre 2,17) ; « Rendez à tous ce qui leur est dû : l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur » (Romains 13,7).

proposé d'être le parrain de son premier-né : « *Feist compere Mr de Bosignac et comere madonne Anne de Mainart, ses cosin et cosine, fesant grant tort a ses frere et sœur naturelz, gens de bien et desquelz il recoibt beaucoup d'honneur en leur fraternité* »¹¹³⁴.

L'honneur s'exprime par des préséances et des hiérarchies. Clef de voûte du parrainage intrafamilial, il participe à la structuration et à la consolidation des rapports sociaux. Les besoins d'assistance et de solidarité semblent passer au second plan, qu'il s'agisse de relations de prestige destinées à favoriser l'ascension dans l'échelle sociale ou de relations plus égalitaires avec des membres du même milieu professionnel. Ces besoins existaient très vraisemblablement mais on ne cherche pas prioritairement à les résoudre par le biais du compéragé. À l'inverse, le parrainage extrafamilial mise prioritairement sur la consolidation et le développement des réseaux sociaux, favorisant tantôt des relations d'amitié solides et durables avec des relations de travail, tantôt une forme de clientélisme qui profitera aux deux parties. Socialement, le parrainage intrafamilial renforce la structure familiale pour résister aux aléas extérieurs tandis que le parrainage extrafamilial vise l'intégration de l'individu dans son milieu social pour faire face aux mêmes difficultés. Dans l'un et l'autre cas, les noms des enfants renseignent sur les solidarités attendues.

Comparaison avec le parrainage intrafamilial en Bretagne à la fin du XVI^e siècle

Le tableau 62 et la figure 52 mettent en comparaison les taux de parrainage intrafamilial des deux familles rouergates avec ceux de deux familles de la petite noblesse bretonne à la même époque. Les résultats obtenus permettent premièrement de valider la méthode d'évaluation du parrainage intrafamilial par le calcul des homonymies patronymiques : de manière générale, on constate que les taux de parrainage déterminés par cette méthode représentent toujours approximativement 50% du parrainage par la parenté proche. Les analyses précédentes ont montré que les familles rouergates ont eu recours à un parrainage par la parenté quasiment intégral. On peut dès lors estimer que les taux de parrainage calculés par la méthode des homonymies patronymiques correspondent à un parrainage intrafamilial normatif lorsqu'ils sont proches de 40%.

Tableau 62 : Parrainage intrafamilial en Bretagne et Rouergue à la fin du XVI^e siècle

Tabl.	Couples	Région	Dates	Parr.	Homon.	Parenté		
			naissances	Marr.	patron..	En %	proche	En %
T. 42	Eudoux – Boscher	Bretagne	1573-1578	15	2	13%	4	27%
T. 37	Fleuriot – Chefdubois	Bretagne	1594-1610	18	4	22%	7	39%
T. 61	D'Austry – Causse	Rouergue	1587-1601	18	6	33%	11	61%
T. 60	Perrin – De Coquelet	Rouergue	1579-1594	14	6	43%	11	79%

¹¹³⁴ *Livre de raison de Raymond d'Austry, op. cit., p. 42*

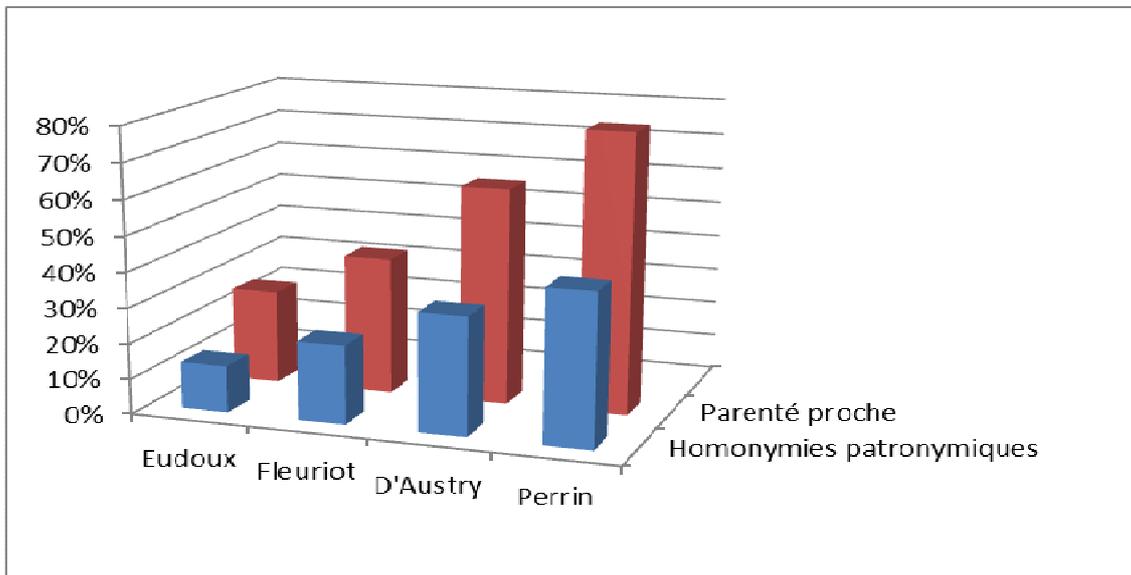


Figure 52 : Parrainage intrafamilial en Bretagne et Rouergue à la fin du XVI^e siècle

En second lieu, le comparatif confirme le fort ancrage du compéage intrafamilial dans le Rouergue à la fin du XVI^e siècle tandis que le recours à ce mode de parrainage était encore balbutiant en Bretagne. Le recours progressif au parrainage par la parenté peut révéler une moindre intensité des besoins de solidarités de voisinage. Les causes peuvent être multiples, liées peut-être à une amélioration des conditions de vie, ou plus probablement à une évolution de ces conditions de vie à la suite d'une dispersion ou d'un regroupement familial, d'un changement de mode de faire-valoir des terres qui réduirait les besoins d'assistance mutuelle, d'une évolution démographique ou pour toute autre raison qu'il reste à déterminer. Le recours au parrainage par la parenté semble encore avoir été en Bretagne au XVI^e siècle un recours par défaut, une solution de secours lorsque l'on n'arrivait pas à trouver des parrains hors du cercle familial. On constate en effet qu'avant la fin du siècle, les parrains ou marraines de la parenté étaient la plupart du temps cités comme seconds parrains ou secondes marraines. Dans le dernier quart du siècle, ils passent progressivement au premier rang comme si le parrainage extrafamilial n'était plus utile, ou qu'il était de plus en plus difficile de trouver des parrains hors de la parenté. La préoccupation des parents de faciliter l'éducation de leurs enfants restait cependant essentielle et ceci explique peut-être le développement du recours au parrainage des prêtres. On notera à cet égard que ce sont souvent les aînés qui étaient parrainés par des membres du clergé¹¹³⁵.

¹¹³⁵ Cf. *supra*, tableaux 43 à 48, p. 265-267.

Quoiqu'il en soit, les deux modes de parrainage correspondent manifestement à deux schémas différents d'organisation de la vie sociale. Il serait intéressant de connaître plus précisément l'ancienneté de la pratique dans le Massif central et les causes du changement en Bretagne. Cette recherche sort toutefois du cadre du présent mémoire et il n'y a pas lieu de la développer ici. Il s'agit néanmoins d'un champ d'investigation très prometteur¹¹³⁶.

3.5. Parrainage et nomination : conclusions

L'ensemble des sources analysées montre qu'il existait en France, aux XV^e et XVI^e siècles, un lien puissant entre le parrainage et la nomination. Ce lien remontait vraisemblablement au XI^e siècle, au moment de la généralisation du baptême des nouveau-nés, date à partir de laquelle le nom de baptême, attribué par les parrains, s'est substitué au nom donné jusqu'alors par les parents à la naissance. Parce que le rituel du baptême prévoyait que le nom du nouveau-né soit indiqué à l'officiant par les parrains et marraines, ceux-ci occupèrent dès lors un rôle déterminant dans le processus nominatif. L'importance de ce rôle fut encore accrue par le souhait des parents de les honorer en leur conférant un pouvoir décisionnaire sur le choix du nom. En France, les parrains prirent l'habitude de marquer leur parenté spirituelle en transmettant leurs noms à leurs filleuls. Ce ne fut pas le cas partout en Europe, et notamment en Italie du nord.

Dans les régions où l'on pratiquait la transmission homonymique, le nom devint ainsi un marqueur social qui intégrait chaque nouveau-né dans sa communauté en le reliant à ses parrains et marraines. Le nom de baptême assurait une forme de cohésion sociale. Il créait en outre des liens

¹¹³⁶ Les études comparatistes avec la pratique du parrainage dans les sociétés traditionnelles contemporaines peuvent être ici d'une grande utilité. On pourra notamment consulter avec profit l'ouvrage de Jean-Louis Christinat, *Des parrains pour la vie*, Neuchâtel, Éditions de l'Institut d'ethnologie, 1989. L'auteur a étudié le système du parrainage dans une communauté des Andes péruviennes et décrit avec la précision d'un ethnologue les motivations des parents et de leurs compères. La naissance d'un enfant est généralement l'occasion de deux cérémonies rituelles impliquant à chaque fois des parrains ou des marraines. La première est celle de l'*eau de secours* qui s'apparente au rite de l'ondoiement dans la société française d'Ancien Régime. La cérémonie a lieu immédiatement après l'accouchement et le parrain est chargé d'asperger un peu d'eau sur le nouveau-né et surtout de lui « mettre le prénom » choisi par les parents. Il s'agit normalement du nom de l'un des saints fêtés ce jour-là. La seconde cérémonie est celle du baptême proprement dit et les parents doivent choisir un nouveau parrain ou une nouvelle marraine « non pas tellement en fonction de ce qu'on en attend comme parrain mais plutôt en tenant compte de ce qu'on en espère comme compère » (p. 87). La pratique la plus courante est celle du parrainage extrafamilial mais il peut arriver aussi que les parents sollicitent des membres de leur parenté éloignée. On choisit toujours ses compères parmi des personnes jouissant d'une situation socio-économique égale ou supérieure et les stratégies ne sont jamais désintéressées (p. 82). Si le couple cherche à renforcer son prestige pour atteindre un statut social plus élevé, il sollicitera les personnalités les plus en vue. Ce faisant, il « accepte donc dès le départ d'entrer dans un système d'entraide inégale, ou en échange de prestige et de protection il devra fournir du temps et de la main d'œuvre, de la force de travail » (p. 87). En contrepartie, le parrain désigné accroîtra également son prestige dans sa communauté s'il est fréquemment sollicité et il pourra compter sur la main-d'œuvre de ses compères et, plus tard, sur celle de ses filleuls (p. 89). Le recours au parrainage de la parenté peut quant à lui être utilisé pour renforcer des liens préexistants, « lorsqu'on ne peut pas investir dans une relation coûteuse » ou « lorsqu'on estime pouvoir se passer de compères puissants » (p. 89).

durables entre les parents et les hommes et femmes choisis pour tenir leurs enfants sur les fonts baptismaux.

La sélection des parrains et marraines était un acte important, qui engageait les participants sur une longue période. Le système du compérage permettait aux parents de renforcer leurs réseaux sociaux de solidarité et d'amitié. Il permettait aussi d'intégrer dans le maillage social les prêtres et les couples sans enfants. La dation du nom, conférée par les parents aux parrains et marraines en remerciement de leur investissement (participation aux frais du baptême, services rendus ou à venir), jouait un rôle essentiel dans ce système. Le nom de baptême témoignait de l'engagement des nommeurs à s'occuper de leurs filleuls. Il était l'expression d'un code social selon lequel il importait d'honorer ceux qui nous honorent. À ce titre, il faisait fonction de régulateur social.

Cette préoccupation honorifique impacta fortement la composition des répertoires onomastiques. Le nom qui honore est un nom transmis. Que ce soit le nom de son parrain ou de sa marraine, le nom d'un aïeul ou celui d'un saint, l'enfant porte le nom d'un autre, que les nommeurs ont souhaité honorer. Le procédé a pour effet de freiner le renouvellement des répertoires et il exclut *a priori* les noms inventés, les noms des personnages de fiction ou les noms des héros de l'Antiquité, du moins tant qu'il n'y a pas un premier porteur dans le groupe social.

Le nom de baptême est un facteur d'organisation sociale. Selon les lieux et les époques, il a pu être utilisé pour structurer et assurer la cohérence de groupes familiaux ou de groupes sociaux-professionnels. L'intensité des fréquences des transmissions homonymiques révèle par ailleurs l'intensité des besoins d'assistance et de solidarités attendues entre compères. Dans la mesure où le nom honore celui qui le transmet, on peut penser en effet que plus le taux des transmissions était élevé, plus les attentes des parents devaient être fortes. Dans quelques régions très spécifiques, telle la Bretagne orientale, les filles recevaient une forme féminisée du nom de leur parrain. Il me semble que cette pratique révèle une forme d'organisation sociale et familiale spécifique, fondée sur les solidarités de voisinage. Ce point sera l'objet du dernier chapitre.

4. Causes et modalités de l'évolution des répertoires

Si l'on peut aujourd'hui donner à peu près n'importe quel prénom à son enfant, dans la mesure où l'officier de l'état civil estime qu'il ne nuit pas à l'intérêt de l'enfant et qu'il respecte les règles de l'orthographe française¹¹³⁷, il n'en demeure pas moins que le choix des prénoms est en réalité soumis au carcan de la mode et des interdits sociaux¹¹³⁸. Qu'en était-il aux XV^e et XVI^e siècles : y avait-il des modes et des tabous onomastiques ? Le principe de la transmission homonymique¹¹³⁹ restreignait d'une certaine façon la liberté de choix des parents puisqu'il leur fallait trouver un parrain ou une marraine déjà porteurs du nom désiré pour qu'il soit alors transmis à leur enfant, à moins de s'entendre avec eux au préalable sur un nom particulier. On pourrait dès lors s'attendre à une sclérose complète des répertoires onomastiques puisque l'on ne ferait que retransmettre indéfiniment les mêmes noms de génération en génération. Or, il n'en est rien. Certains noms progressent dans les répertoires tandis que d'autres régressent inéluctablement (voir figure 53). Les tendances s'observent sur des durées parfois très longues mais elles existent. S'il n'est pas approprié de parler de « modes » au sens moderne du mot, il n'en demeure pas moins que le répertoire onomastique s'est renouvelé tout au long du bas Moyen Age jusqu'au XVI^e siècle, en restant néanmoins concentré sur un petit nombre de noms dominants, preuve que les hommes et femmes de cette époque souhaitaient tout autant se démarquer des générations antérieures que de se fondre dans un groupe sécurisant.

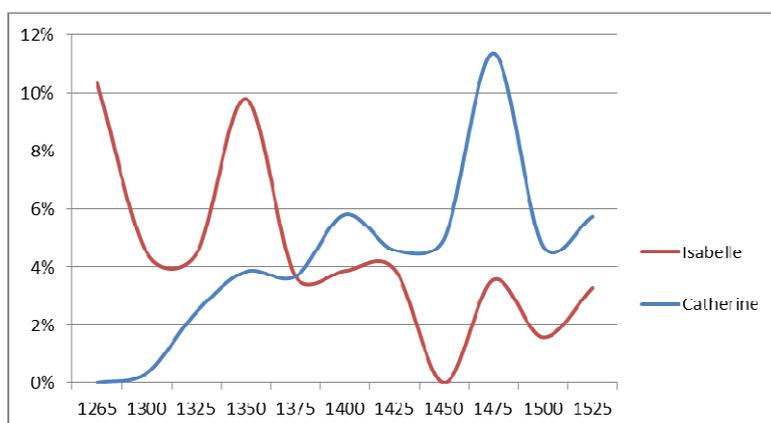


Figure 53 : Les noms *Isabelle* et *Catherine* dans les testaments de Besançon

¹¹³⁷ En 2017 et 2018, l'affaire du prénom breton *Fañch*, écrit avec un tilde sur la lettre *n*, a défrayé la chronique pour avoir été refusé par l'officier d'état civil au motif que le tilde ne faisait pas partie des signes diacritiques autorisés (trémas, accents et cédilles). Le prénom féminin *Derc'hen* avait été rejeté pour le même motif en 2017 (l'apostrophe ne fait pas partie des signes autorisés par la circulaire du 23 juillet 2014).

¹¹³⁸ L'interdit social frappe les prénoms que l'on estime inconvenants et il est sans doute plus étendu aujourd'hui qu'au bas Moyen Age, quand tous les noms signifiants étaient alors admis : *Bienfortuné*, *Forestier*, *Flamant*, *Besancenet*, *Doucette*, *Comtesse*, *Bienvenue*, *Bonne Amie*, etc.

¹¹³⁹ Cf. *supra*, p. 258-259 et p. 389-402.

4.1. Grandeur et décadence des noms

Mais d'abord, qu'est-ce que la mode ? Pour le Littré, la mode est « un usage passager qui dépend du goût et du caprice ». Être à la mode, c'est être dans le goût du jour. Le mot porte en lui-même un jugement négatif sur ce qui est ancien, désuet et suranné, et une notion de temporalité brève. La mode est quelque chose qui ne dure qu'un temps. Les sociologues proposent une définition plus resserrée. Pour Philippe Besnard et Guy Desplanques, la mode est une « diffusion sociale verticale dans le mouvement de transformation des goûts à tendance cyclique »¹¹⁴⁰. Cette définition met en avant deux traits distinctifs du phénomène. Il se caractérise d'une part par un mode de diffusion du haut en bas de l'échelle sociale. Dans le domaine onomastique, il y aurait ainsi des « prénoms bourgeois » et des « prénoms populaires » et une diffusion progressive des noms de l'élite à toutes les classes de la société. Cette notion de *diffusion verticale* semble aujourd'hui sur le déclin, voire contestée en ce qui concerne les prénoms : chaque milieu social utilise en fait son propre registre onomastique sans que celui des classes les plus élevées ne passe dans le répertoire des classes populaires¹¹⁴¹. L'autre trait distinctif de la mode est son caractère cyclique. Philippe Besnard et Guy Desplanques classent les prénoms actuels en deux catégories : les *prénoms mode* et les *prénoms classiques*¹¹⁴². Le *prénom mode* se caractérise par une phase de démarrage (prénom « précurseur » puis « pionnier »), une phase de croissance rapide (prénom « dans le vent », « conformiste » ou « hyper-conformiste ») puis une phase de déclin plus longue que la période d'ascension (prénom « à la traîne », « démodé », « désuet »)¹¹⁴³. Aujourd'hui, la « durée de vie » d'un prénom est relativement courte, une quarantaine d'années en moyenne pour les *prénoms mode* qui ont connu un certain succès¹¹⁴⁴. Le graphique de la figure 54 permet de visualiser les différentes phases d'un prénom féminin qui fut très à la mode en France entre 1985 et 2005 (Laura).

Les *prénoms classiques* échappent quant à eux au cycle de la mode et réussissent à se maintenir longtemps après leur phase de grande popularité : les prénoms *François* et *Hélène* ont ainsi connu un succès constant tout au long du XX^e siècle même s'ils sont aujourd'hui dans leur phase de

¹¹⁴⁰ Philippe Besnard et Guy Desplanques, « Les catégories socioprofessionnelles à l'épreuve de la stratification temporelle des goûts », *Revue française de sociologie*, 1999, n° 40-1, p. 97.

¹¹⁴¹ Philippe Besnard, « Pour une étude empirique du phénomène de mode dans la consommation des biens symboliques : le cas des prénoms », *Archives européennes de sociologie*, t. 20, n° 2, 1979, p. 343-351 [345-346] ; Philippe Besnard et Cyril Grange, « La fin de la diffusion verticale des goûts (Prénoms de l'élite et du vulgum) », *L'Année sociologique*, n° 43, 1993, p. 269-294. Voir également François Héran, « Un classique peu conformiste : La cote des prénoms », *Revue européenne des sciences sociales*, t. 42, 2004, n° 129, p. 159-178.

¹¹⁴² Philippe Besnard et Guy Desplanques, *Un prénom pour toujours, La cote des prénoms, hier, aujourd'hui et demain*, Paris, Balland, 1986, p. 34-35.

¹¹⁴³ Joséphine Besnard et Guy Desplanques, *La cote des prénoms en 2005*, Balland, 2004, p. 72-74. Voir aussi Alexandre Gofman, « Les éternels retours. Notes sur les cycles de mode », *Revue européenne des sciences sociales*, t. 42, 2004, n° 129, p. 135-144.

¹¹⁴⁴ Philippe Besnard et Guy Desplanques, *Un prénom pour toujours...*, op. cit., p. 35

déclin. Certains anciens *prénoms mode* parviennent toutefois à revenir au goût du jour et connaître un nouveau cycle de vie mais seulement après un long séjour au « purgatoire des prénoms » qui dure environ un siècle et demi, le temps que le souvenir des anciens porteurs se soit dissipé¹¹⁴⁵.

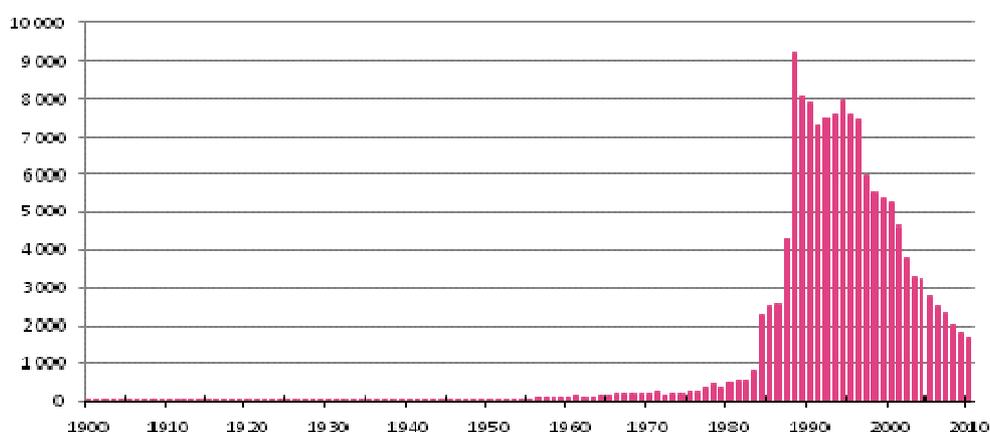


Figure 54 : Attributions du nom *Laura* en France depuis 1900

(Source : site www.prenoms.com)

Qu'en était-il aux XV^e et XVI^e siècles ? Le premier constat que l'on peut faire se rapporte à la durée de vie des noms de baptême. Il n'existe pas de cycles courts d'une quarantaine d'années comme cela existe pour les prénoms actuels. Les noms de baptême naissent, grandissent et meurent parfois mais leur évolution doit être étudiée sur plusieurs siècles. L'anthroponymie des testaments de l'Officialité de Besançon permet de suivre le parcours des noms donnés dans cette région du XIII^e au XVI^e siècle pour un même milieu social et en valeurs relatives. Il n'y a pas de modèle unique. Les courbes d'évolution peuvent être hachées comme on le voit pour les noms *Isabelle* et *Catherine* (figure 53) ou plus régulières comme pour les noms de *Jean*, *Hugues* et *Claude* (figure 55). Le nom *Hugues* s'était développé dans l'est de la France à partir du XI^e siècle¹¹⁴⁶ mais il connût un déclin inexorable tout au long du bas Moyen Age. Celui de *Jean* prit son essor seulement au XIII^e siècle mais il bénéficia d'une faveur extraordinaire jusqu'à la fin du XIV^e siècle avant d'entamer une phase de régression qui se poursuivit jusqu'au XX^e siècle¹¹⁴⁷. En Franche-Comté, le nom de *Claude* fut attribué aux premiers porteurs au début du XV^e siècle. Les fréquences explosèrent au XVI^e siècle avant d'amorcer un lent déclin au XVII^e siècle (figure 56).

¹¹⁴⁵ Philippe Besnard et Guy Desplanques, *Un prénom pour toujours...*, op. cit., p. 36-39

¹¹⁴⁶ Il a été porté notamment par le comte Hugues de Champagne (1074-1126).

¹¹⁴⁷ Sur les noms *Jean* et *Claude* en Franche-Comté, voir aussi *supra*, p.331-333. Je rappelle que les noms relevés dans les Testaments de Besançon sont principalement des noms de testateurs et qu'il convient de retrancher approximativement une cinquantaine d'années aux dates indiquées sur les graphiques pour obtenir la date de naissance des individus.

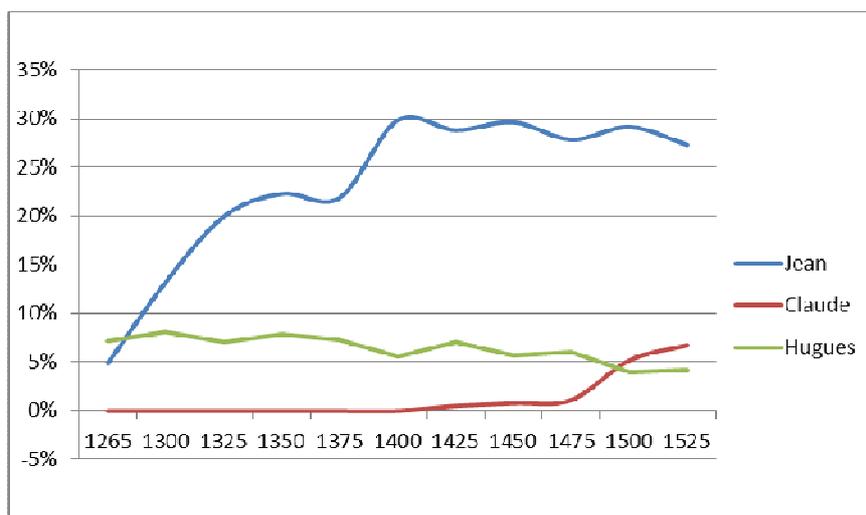


Figure 55 : Jean, Hugues et Claude dans les Testaments de Besançon

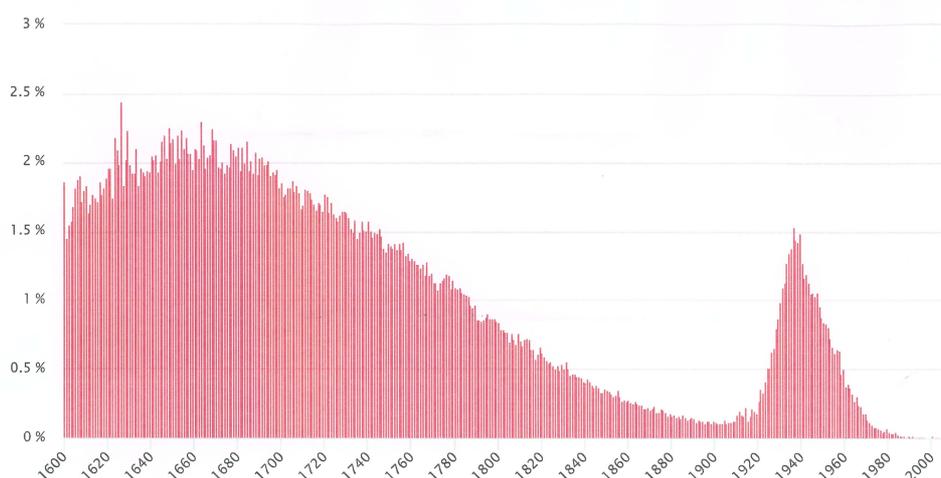


Figure 56 : Évolution du nom Claude en France depuis 1600

(Source : www.geneanet.org)¹¹⁴⁸

Les cycles de vie des noms de baptême attribués au bas Moyen Age et au début de l'époque moderne s'étalent ainsi sur plusieurs siècles et ils s'apparentent aux *prénoms classiques* d'aujourd'hui, insensibles aux courants de mode. Les phénomènes cycliques, c'est-à-dire le regain de faveur d'un nom après une période de délaissement, sont extrêmement rares. On peut

¹¹⁴⁸ L'éditeur indique que « l'évolution de la popularité du prénom, de 1600 à nos jours, est calculée sur la base de prénoms mentionnés dans les différentes bases de Geneanet : le pourcentage correspond à la fréquence du prénom par rapport à l'ensemble des prénoms donnés chaque année ». Site <https://www.geneanet.org/prenom/Claude> [consulté le 27 septembre 2019]. Les fréquences correspondent à des moyennes nationales.

toutefois citer l'exemple du nom *Arthur*, présent en Bretagne au IX^e siècle, attribué à trois ducs bretons au bas Moyen Age, et bénéficiaire de la vogue des *noms arthuriens* au XV^e siècle¹¹⁴⁹.

Aux XV^e et XVI^e siècles, s'il est sans doute abusif de parler d'une « diffusion verticale des goûts », il existe cependant une diffusion verticale de certains noms des classes sociales les plus élevées vers les classes au niveau inférieur. Cela vaut notamment pour des noms peu fréquents comme *Arthur*, dont la diffusion s'est faite par exemple à Roz-Landrieux par le biais du parrainage noble ou celui des notables¹¹⁵⁰. Nous avons vu que c'était également le cas à Bignan pour le nom *Payen*¹¹⁵¹. Nous verrons la même chose à Beignon pour le nom *François*¹¹⁵². Le phénomène ne peut toutefois être analysé comme une imitation des élites par ceux qui se situent en bas de l'échelle sociale. Il est lié essentiellement au mécanisme des transmissions homonymiques qui organise la dévolution quasi systématique du nom du parrain à son filleul. La diffusion verticale existe parce que les élites affectionnent l'innovation et les noms peu courants¹¹⁵³. Le système de dévolution des noms et le recours fréquent au parrainage intensif par ces élites assure ensuite la propagation de ces noms dans la population. On a vu cependant que ces mécanismes étaient insuffisants pour garantir le succès des noms diffusés si la population ne se les appropriait pas. Si un nom est peu connu ou trop connoté socialement, il ne se retransmet pas et disparaît des registres au bout de trois générations¹¹⁵⁴. Par contre, l'expansion peut être très rapide si le nom bénéficie déjà d'une connotation positive et s'il n'est pas sous le coup d'un interdit social.

Si la mode est par essence éphémère et passagère, on ne peut pas dire que la nomination était un phénomène de mode à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne. Il est même difficile d'appliquer ce concept à l'engouement pour les *noms arthuriens* dans le milieu de la noblesse aux XV^e et XVI^e siècles, d'une part parce que cette faveur a perduré pendant deux siècles, d'autre part parce que sa fin ne résulte pas d'un désintérêt des nommeurs pour ce type de noms mais de l'interdiction par l'Église des noms profanes au moment de la réforme catholique. Les causes de leur extinction ne sont pas culturelles mais institutionnelles.

Pour autant, les phénomènes de mode existaient bien au Moyen Age, notamment en ce qui concerne le port de la barbe, la coupe de cheveux ou les habitudes vestimentaires. Les innovations étaient généralement mal perçues par les clercs et fréquemment objets de scandale. Au tout début du XI^e siècle, plusieurs clercs bourguignons déplorèrent ainsi l'afflux « en France et en Bourgogne

¹¹⁴⁹ Cf. *supra*, p. 208, figure 40, et p. 304-312 (« les noms arthuriens »). Les trois ducs bretons sont Arthur 1^{er} (1187-1203), Arthur II (1261-1312) et Arthur III, duc de Richemont (1393-1458).

¹¹⁵⁰ Cf. *supra*, p. 105 et 307.

¹¹⁵¹ Cf. *supra*, p. 261.

¹¹⁵² Cf. *infra*, p. 422-428.

¹¹⁵³ Cf. *supra*, p. 257-258.

¹¹⁵⁴ Cf. *supra* à propos des noms *Arthur* et *Payen*, p. 262 et 307.

des hommes venus de l'Auvergne et de l'Aquitaine, pleins de légèreté et de vanité, de mœurs aussi contrefaites que leurs habits, mettant un luxe effréné dans leurs armes et dans les harnais de leurs montures, les cheveux coupés à mi-hauteur de la tête, la barbe rasée à la manière des histrions, portant des chaussures et des jambières indécentes »¹¹⁵⁵. L'usage des cheveux courts et de la barbe rasée s'implanta pourtant durablement au nord de la Loire. À la fin du XI^e siècle, une nouvelle mode émergea en France, au grand dam encore des ecclésiastiques : « Vers ce temps là, presque toute la jeunesse de la cour portait les cheveux longs à la manière des jeunes filles » ... « Maintenant presque tous les gens du peuple ont les cheveux frisés et la barbe courte, manifestant ainsi aux regards de tout le monde que comme des boucs fétides, ils se plaisent dans les ordures de la débauche » ... « Ils évitent de se raser de peur que leur barbe coupée ne blesse les maîtresses auxquelles ils donnent des baisers... »¹¹⁵⁶. On relève ici les traits distinctifs de la mode tels qu'ils ont été présentés en introduction. Les phénomènes de mode étaient donc bien connus à l'époque médiévale mais ils n'affectent véritablement les pratiques nominatives que depuis le milieu du XX^e siècle, date à partir de laquelle elles se caractérisent par un renouvellement extrêmement rapide des répertoires. La question se pose donc de savoir pour quelles raisons elles n'étaient pas affectées précédemment ?

L'explication est relativement simple et de nature fonctionnelle. Pour les sociologues, la fonction de la mode est double, elle « permet de satisfaire à la fois au désir de conformisme et au souci de la différenciation »¹¹⁵⁷. Le prénom que l'on donne aujourd'hui à son enfant ne doit être ni trop excentrique, ni trop commun¹¹⁵⁸. Il y a une illusion d'originalité mais les observateurs de la mode se placent en réalité dans un carcan onomastique qui limite sérieusement leur liberté de choix. La mode remplit donc des fonctions d'intégration et d'identification. Nous avons là deux des fonctions essentielles de la nomination : la fonction primaire d'identification des individus et la fonction fondamentale de l'intégration de ces individus dans un groupe social. Plus exactement, le nom identifie et les codes sociaux de la dévolution des noms permettent le classement des personnes dans des catégories sociales ou familiales. Aux XV^e et XVI^e siècles, le code social fondamental régissant la dévolution des noms était la délégation de la nomination aux parrains et marraines. Au XVII^e siècle, le développement des *noms multiples* témoigne de l'inadéquation de ce code aux aspirations des familles. Il continue à s'étioler lentement au cours des siècles suivants et

¹¹⁵⁵ Le propos est de Raoul Glaber, cité par Henri Platelle, « Le problème du scandale : les nouvelles modes masculines aux XI^e et XII^e siècles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, fasc. 4, 1975, p. 1074.

¹¹⁵⁶ Henri Platelle, *op. cit.*, p. 1078-1079.

¹¹⁵⁷ Philippe Besnard, « Pour une étude empirique du phénomène de mode... », *art. cit.*, p. 343. Cf. aussi Colette Méchin, « La fonction prénominale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 37-2, 2006, p. 165-180 ; Yves Baudelle, « Les connotations sociales des prénoms dans l'univers romanesque » dans Yves Baudelle et *alli*, *Roman, histoire, société. Mélanges offerts à Bernard Alluin*, Université Charles-de-Gaulle - Lille 3, Lille, 2005, p. 49-63.

¹¹⁵⁸ Philippe Besnard, *id.*, p. 347.

s'effondre dans les années 1960. On passe définitivement du *nom transmis* par l'entourage au *nom choisi* par la famille. La nomination ne peut plus alors réaliser sa fonction essentielle d'intégration sociale. Un nouveau code social est nécessaire pour marquer l'appartenance de l'individu à un groupe désigné. C'est désormais à la mode de fixer les nouvelles contraintes de ce qu'il est convenable de faire pour rester dans la communauté que l'on s'est choisie, tout en se démarquant du voisin. Il n'est donc pas approprié de parler de « modes onomastiques » pour décrire les évolutions de la fréquence des noms à la fin du Moyen Age et à la Renaissance. On parlera simplement de vogues ou de faveurs prolongées, affectant le renouvellement des répertoires, favorisant certains noms appréciés et en délaissant d'autres en fonction des connotations qui leur étaient affectées à un moment donné. L'analyse de l'évolution des noms *Guillaume*, *François*, *Mathurin* et *Anne* va nous permettre de comprendre comment un nom peut engranger les connotations et se diffuser dans une population.

4.1.1. *Guillaume*, du « noble baron » au sot

L'évolution du nom *Guillaume*, de l'an mil au XVI^e siècle, est un exemple intéressant du sort réservé à quelques noms prestigieux du répertoire onomastique médiéval.

Le nom est d'origine germanique, il a été formé à partir des termes *will*, « volonté », et *helm*, « casque ». Il est connu en Aquitaine dès le VIII^e siècle grâce à Guillaume de Gellone, mort en 812, comte de Toulouse et cousin issu de germain de Charlemagne¹¹⁵⁹. Il est repris par ses descendants et sera porté par plusieurs comtes d'Aquitaine, de Guillaume 1^{er} (875-918) à Guillaume X (1099-1137). *Guillaume* a été également utilisé comme marqueur lignager par les comtes de Provence depuis Guillaume 1^{er} (vers 955-994)¹¹⁶⁰. Ces différentes références confèrent au nom une connotation nettement aristocratique et expliquent le « foisonnement significatif de *Guillelmus* vers l'an mil »¹¹⁶¹.

Le nom se diffuse rapidement dans le Midi. Dans le Languedoc, il est le troisième nom le plus porté dès la seconde moitié du X^e siècle (5,1%) derrière *Bernard* (6,2%) et *Raymond* (5,4%) ; il passe à au second rang en 1001-1050 (8%), redescend au troisième rang en 1051-1100 (11,8%) après la percée de *Pierre* (12%), avant de prendre finalement la tête du classement masculin dans la

¹¹⁵⁹ Claudie Duhamel-Amado, « Introduction. Guillaume historique et héroïque : généalogie du thème et perspectives », dans Laurent Macé (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, CNRS – Université de Toulouse – Le Mirail, Toulouse, 2006, p. 9.

¹¹⁶⁰ Sur cette famille, voir Florian Mazel, « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu X^e – fin XII^e siècle) », *Provence historique*, t. 53, fasc. 212, avril-mai-juin 2003 [« Les prénoms en Provence (XI^e-XIX^e siècles) »], p. 131-174.

¹¹⁶¹ Rita Lejeune, « La naissance du couple littéraire *Guillaume d'Orange* et *Rainouard au Tinel* », *Marche romane*, t. 20-1, 1970, p. 52 ; Florian Mazel, « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale... », *op. cit.*, p. 138-140.

première moitié du XII^e siècle avec 17,1% des attributions¹¹⁶². Cette dernière progression significative au XII^e siècle doit sans doute être reliée à la mise par écrit de la *Chanson de Guillaume* car les fréquences des autres noms dominants du répertoire restent alors globalement stables¹¹⁶³. Le personnage du héros éponyme a vraisemblablement été inspiré à la fois par Guillaume de Gellone, fondateur de l'abbaye du même nom en 804, et par Guillaume 1^{er} de Provence, qui chassa les Sarrazins de la région en 973¹¹⁶⁴. Le nom prend alors une connotation chevaleresque et évoque les exploits guerriers de Guillaume d'Orange, son habileté et son astuce, autant de qualités associées dans les mentalités médiévales au milieu aristocratique et à la fonction guerrière¹¹⁶⁵. Cette connotation perdure au bas Moyen Age et trouve notamment un écho au milieu du XIV^e siècle dans l'épopée de *Lion de Bourges* où l'un des fils du héros reçoit le nom de *Guillaume* « comme un noble baron »¹¹⁶⁶.

Au nord de la Loire, le nom se diffuse principalement à partir du XII^e siècle même s'il était déjà porté dans l'aristocratie depuis le siècle précédent et bénéficiait du prestige de Guillaume le Conquérant (1027-1087). En Champagne, on ne relève pourtant encore aucun porteur du nom dans le livre des miracles de saint Gibrien en 1145¹¹⁶⁷. Il y a un seul dans la liste des saints franc-comtois de l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune vers 1200¹¹⁶⁸. Par contre, *Guillaume* se classe au quatrième rang dans le livre des vassaux de Champagne et de Brie en 1172-1222¹¹⁶⁹.

Le nom était l'un des préférés de l'aristocratie normande dans la seconde moitié du XII^e siècle si l'on en croit Robert de Torigni qui rapporte dans sa *Chronique* une anecdote célèbre survenue un soir de Noël 1171 au château de Bur-le-Roy près de Bayeux. Henri le Jeune, roi d'Angleterre et duc de Normandie, y avait organisé un festin somptueux auquel furent conviés tous les chevaliers

¹¹⁶² Statistiques établies par Jean-Louis Biget, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17 [« Liturgie et musique (IX^e-XIV^e s.) »], 1982, p. 297-341 [313].

¹¹⁶³ Entre la seconde moitié du XI^e siècle et la première moitié du XII^e siècle, *Raymond* passe de 12,9% à 13%, *Pierre* de 12% à 10,8%, *Bernard* de 9% à 10,6%. Le nom de *Jean* est encore délaissé dans le Languedoc (0,7% en 1101-1150) et se développera seulement à partir du XIII^e siècle. Voir les statistiques du XII^e au XV^e siècle présentées par Louis Stouf, « Pierre, Jean, Guillaume et les autres. Les noms de baptême à Arles (1200-1500) », *Provence historique*, t. 49, fasc. 195-196, janvier-juin 1999, p. 494, et Alain Venturini, « Les noms de baptême de Nice et du pays niçois (XIII^e-XIV^e siècles) », dans *Le peuple des saints, Croyances et dévotions en Provence et Comtat Venaissin à la fin du Moyen Age*, numéro spécial des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1985, p. 179-197.

¹¹⁶⁴ Voir notamment Pierre Chastang, « De saint Guilhem à Guillaume d'Orange : les métamorphoses d'un comte carolingien (fin X^e – début du XII^e siècle) », et Philip E. Bennett, « Autour de L'Archamp : perspectives épiques sur Guillaume d'Orange », dans Laurent Macé (éd.), *Entre histoire et épopée...*, op. cit., p. 207-231 et p. 233-245.

¹¹⁶⁵ Voir Martin Aurell, « Conclusions », dans Laurent Macé (éd.), *Entre histoire et épopée...*, op. cit., p. 272.

¹¹⁶⁶ Cf. *supra*, p. 317 et p. 70-72.

¹¹⁶⁷ Statistiques personnelles. L'échantillon comporte 76 noms masculins. Il n'y a pas encore de noms dominants. Les *noms ethniques* francs représentent 72% du corpus.

¹¹⁶⁸ Statistiques personnelles. L'échantillon comporte 279 noms masculins et il n'y a pas encore de noms dominants. Les *noms ethniques* francs représentent 84% du corpus.

¹¹⁶⁹ Statistiques personnelles. Échantillon de 2620 noms masculins. Les noms les plus portés sont *Pierre* (6,3%), *Hue* (6,3%), *Jahan* (4,5%) et *Guillaume* (3,7%).

de la région. L'assistance fut nombreuse et les sénéchaux de Normandie et de Bretagne, Guillaume de Saint-Jean et Guillaume fils d'Hamon, proposèrent par passe-temps que l'on ne fasse entrer dans la salle du banquet que les seuls chevaliers porteurs du nom *Guillaume* : il s'en trouva cent dix à porter ce nom, sans compter les simples écuyers ou serviteurs¹¹⁷⁰ ! Au XIII^e siècle, le nom se diffuse dans toutes les couches de la population et dans toutes les régions françaises. En 1224, *Guillaume* est le nom le plus porté par les habitants de la Rochelle, preuve qu'il s'est alors complètement vulgarisé¹¹⁷¹. Ce succès populaire du nom sera aussi la cause de sa déchéance. Sa réputation s'effondre au XVI^e siècle. On s'en sert désormais comme d'un surnom pour railler les sots¹¹⁷² mais cette dépréciation n'entraîne pas pour autant sa disparition.

4.1.2. François et le renversement des valeurs

A l'origine, *François* est vraisemblablement un nom signifiant de nature toponymique (litt « le Français ») comme il en existait fréquemment au XIII^e siècle¹¹⁷³. Le nom est rarissime comme nom de baptême avant François d'Assise. J'ai relevé toutefois un *Francone* dans les chartes du cartulaire de l'église Notre-Dame de Nîmes, mentionné en 898 et 902, peut-être le même que le prêtre nommé *Franco* ou *Francone* dans deux actes de 918 et 921, et un autre *Francone*, signataire d'une charte datée de 978¹¹⁷⁴. Le nom commence à se diffuser en Italie du nord à la fin du XIII^e siècle et le personnage référent est incontestablement François d'Assise, né en 1181 et mort en 1226. La nomination du saint a fait couler beaucoup d'encre¹¹⁷⁵. Selon plusieurs de ses

¹¹⁷⁰ Léopold Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, Rouen, Métairie, 1873, p. 31 ; James W. Greenlee, « Montaigne and the 110 Guillames : a note on the sources », *Romances Notes*, t. 12, n° 1, 1970, p. 177-179.

¹¹⁷¹ Statistiques personnelles. *Guillaume* (15,8%) précède *Pierre* (13,8%) et *Jean* (10,7%). Dans le livre des miracles de Savigny (Cotentin), *Guillaume* occupe également le premier rang du classement en 1243-1244 devant *Jean* (12,2%) et *Robert* (6,0%). Le nom occupe le second rang dans le registre des censitaires d'Étampes en 1271 (8,5%) et le quatrième rang dans les testaments de l'Officialité de Besançon en 1265-1299 (7,1%). Autres statistiques en France septentrionale pour les XI^e et XIV^e siècles dans Patrice Beck, « Évolution des formes anthroponymiques en Bourgogne (900-1280) », dans Monique Bourin (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Publications de l'Université de Tours, t. 1, 1990, p. 68-69 ; Michel Le Pesant, « Notes d'anthroponymie normande. Les noms de personne à Évreux du XII^e au XIV^e siècle », *Annales de Normandie*, 1956, n° 1, p. 52 ; Pierre Bougard et Maurits Gysseling, *L'impôt royal en Artois (1295-1302). Rôles du 100^e et du 50^e présentés et publiés avec une table anthroponymique*, Leuven, Instituut voor Naamkunde, 1970, p. 149. Statistiques pour le XVI^e siècle dans Hugues Neveux, « Du prénom Guillaume et des Normands au XVI^e siècle », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 23, 1990, p. 439-448.

¹¹⁷² Cf. *supra*, p. 327-332 à propos du dénigrement des noms dans les farces du XV^e et XVI^e siècle.

¹¹⁷³ En Franche-Comté par exemple, le nom *Besançon* figure au douzième rang du classement des noms masculins dans les testaments de l'Officialité de Besançon entre 1265 et 1299.

¹¹⁷⁴ *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*, publié et annoté par Eugène Germer-Durand, Nîmes, Catélan, 1874 : documents 8 (p. 16), 9 (p. 19), 19 (p. 32), 20 (p. 33) et 72 (p. 121). Au X^e siècle, le nom Francon pourrait se traduire par « le Franc ». Sur le nom *François*, voir aussi Michael Bihl, « De nomine sancti Francisci », *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 19, 1926, p. 469-526.

¹¹⁷⁵ Thomas de Celano rédige la première biographie du saint en 1228-1229, tout de suite après sa canonisation à la demande du pape Grégoire IX. Il note alors en introduction de son récit qu'il « y avait un homme dans la cité d'Assise, qui est située sur le territoire de la vallée de Spolète, du nom de François ».

biographes, François avait d'abord été nommé *Jean* par sa mère mais son père, absent au moment de sa naissance, lui donna le nom de *François* au retour d'un voyage qu'il venait de faire en France. Pour Thomas de Celano, le nom a un caractère laudatif et signifie la franchise.

Les attributions du nom sont encore peu fréquentes au XIII^e siècle. Il bénéficie d'une vogue importante en Toscane dans la première moitié du XIV^e siècle mais il décline à partir de 1348¹¹⁷⁶. En France, les occurrences sont encore sporadiques au XIV^e siècle. J'ai relevé dans les *testaments de l'Officialité de Besançon* de 1335 un testateur italien, probablement un marchand : *François de San-Damiano, lombard demeurant à Baume*¹¹⁷⁷. Dans le rôle des censiers de l'abbaye de Berteaucourt (Somme), on trouve une *Perrote, femme de Franchois*, en 1312¹¹⁷⁸. En Provence, *François* bénéficie déjà d'une certaine popularité dans la seconde moitié du XIV^e siècle¹¹⁷⁹. En Bretagne, les premières mentions du nom apparaissent dans le diocèse de Cornouaille dans la

Plus loin, en relatant la mission du saint en France, Thomas interprète son nom en jouant sur son caractère signifiant : « François, un homme sans instruction, ami de la véritable simplicité et de toute franchise. Et vraiment il était François, lui qui porta plus que tous un cœur franc et noble ».

L'*Anonyme de Pérouse*, dit Frère Jean, compose la seconde biographie de François en 1240-1241 et présente le saint comme « un homme qui était en la cité d'Assise, François de nom et marchand de son métier ». La *Légende des trois compagnons*, rédigée en 1246, apporte une précision inédite : « François, originaire de la cité d'Assise qui est située dans le territoire de la vallée de Spolète, fut d'abord appelé Jean par sa mère. Mais peu après, son père, en l'absence de qui il était né, revenant alors de France, le nomma François ». L'année suivante, Thomas de Celano compose sa seconde biographie et reprend le thème du nom de *Jean* pour établir un rapprochement entre le saint et la mission de Jean Baptiste : « François, serviteur et ami du Très-Haut, a reçu ce nom de la divine providence pour qu'à partir d'un nom singulier et inhabituel la réputation de son ministère se fasse vite connaître de la terre entière ; mais il fut appelé Jean par sa mère, lorsque de fils de la colère qu'il était, renaissant de l'eau et de l'Esprit saint, il devint fils de la grâce. Cette femme, amie de toute honnêteté, présentait dans ses mœurs une vertu remarquable et jouissait d'un certain privilège de ressemblance avec sainte Élisabeth, tant par le choix du nom de son fils que par son esprit de prophétie [...] Aussi le nom de Jean se rapporte-t-il à l'action du ministère qu'il a reçu, celui de François à l'expansion de sa réputation, qui parvint vite en tous lieux à propos de lui, désormais pleinement converti à Dieu. Aussi célébrait-il tout spécialement la fête de Jean Baptiste, de préférence à celle de tous les saints : la dignité de son nom imprima en François la trace d'une vertu mystique ».

On notera ici la conviction de l'auteur que le nom « imprime » ses vertus sur celui qui le porte.

Textes extraits de Jacques Dalarun (dir.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, Paris, Cerf, 2010, p. 461, 625-626, 989, 1083, 1465. Voir également les commentaires étymologiques de Jacques de Voragine dans la *Légende dorée*, *op. cit.*, p. 821-822 ; Jacques Dalarun, « Dis-moi comment tu t'appelles, je te dirai qui tu es », dans Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (éd.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, École française de Rome, 1996, p. 1-5 ; Anthony Mockler, *François d'Assise, les années d'errance*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 36-37.

¹¹⁷⁶ Charles de La Roncière, « L'influence des franciscains dans la campagne de Florence au XIV^e siècle (1280-1360) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age, Temps modernes*, t. 87, n° 1, 1975, p. 31-35.

¹¹⁷⁷ Ulysse Robert, *Testaments de l'Officialité de Besançon...*, *op. cit.*, p. 32. Sur les Lombards, cf. *id.*, p. 256.

¹¹⁷⁸ Joseph Estienne, « Noms de personnes de la région du Nord (1267-1312) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1942, p. 213.

¹¹⁷⁹ J'ai relevé neuf porteurs du nom *François* dans le procès de canonisation de Delphine de Puimichel. Les noms masculins les plus portés étaient alors ceux de *Guillaume* (46 occurrences), *Pierre* (42), *Jean* (38), *Raymond* (37), *Bertrand* (21) et *Jacques* (18). Le nom peut être attribué par dévotion : voir la nomination du fils de Guillaume Henri en 1349 dans Jacques Cambell, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, p. 363-377. Cf. *supra* p. 385-386.

Le procès de canonisation de Pierre de Luxembourg tenu en 1387 cite également plusieurs *François* : un hôtelier d'Avignon, originaire du Limousin, âgé de 50 ans en 1387 ; un patron de navire de Marseille en 1376, etc. Voir Gérard Veyssièrre, *Vivre en Provence au XIV^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 100-101, 92.

première moitié du XIV^e siècle¹¹⁸⁰. Il semble y avoir un reflux temporaire des attributions au XV^e siècle, en dépit de la promotion des ordres mendiants par le duc Jean V (1389-1442) qui donna le nom de *François* à son fils aîné en 1414¹¹⁸¹. L'adhésion de ce dernier aux idées franciscaines est sensible dans le livre d'heures de son épouse Isabelle Stuart, livre dans lequel il est figuré en prière, présenté par saint François (fig. 58). La représentation d'un saint auprès d'un personnage homonyme en prière ne suffit généralement pas à attester une dévotion particulière du personnage envers le saint qui l'accompagne. Il s'agit d'abord d'un code visuel permettant d'identifier rapidement le personnage représenté dans l'œuvre. La reprise de la représentation de François d'Assise dans l'enluminure présentant l'épouse du duc permet toutefois de penser que le couple avait une réelle dévotion pour le saint italien. Il n'est pas impossible par ailleurs que François 1^{er} de Bretagne ait été le parrain de son cousin, fils aîné de Richard d'Étampes, nommé *François* comme lui, qui deviendra duc de Bretagne sous le nom de François II¹¹⁸². La dévotion de celui-ci pour François d'Assise ne fait aucun doute puisqu'il en fit mention en 1488 dans son testament, priant « *la prêtreuse Vierge Marie, les benoists Saints et Saintes de Paradis, et particulièrement Monsieur Saint François dont portoit le nom, estre pour lui envers Dieu intercesseurs à impétrer pardon et rémission de ses péchés* »¹¹⁸³. En dépit de la présence ancienne des frères mineurs en Bretagne¹¹⁸⁴, il faut cependant attendre la fin du XV^e siècle pour que le nom du fondateur de l'ordre se diffuse véritablement dans le duché. Dans les registres de baptême de Roz-Landrieux, la première occurrence date de 1452 (*Franczia Carré*) et le nom était tellement inhabituel pour le rédacteur qu'il s'y est pris à trois fois pour l'écrire correctement (fig. 57). Aucun

¹¹⁸⁰ Les mentions figurent dans les documents du cartulaire de l'église de Quimper. En 1313, un acte de donation cite Daniel Strabon, son fils François et sa femme Azelice (doc. 175). D'autres porteurs du nom François sont cités dans des actes de 1338 (doc. 264), 1349 (doc. 300) et 1351 (322). Les documents ont été publiés dans le *Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie* dans les numéros de 1904 (p. 276) et de 1906 (p. 49, 149 et 199). L'enquête de canonisation de Charles de Blois, tenue à Guingamp en 1371, mentionne parmi les religieux du couvent des frères mineurs de la ville (fondé en 1283) un certain François Rose qui avait peut-être reçu son nom par vocation. Voir Aziliz Bourgès, *Édition et commentaire historique de l'enquête inédite réalisée à Guingamp sur Charles de Blois (+ 1364)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Brest, 2000, p. 19. On ne relève par contre aucun *François* dans l'enquête du procès de canonisation d'Yves de Kermartin en 1330, ni dans les actes du cartulaire de l'abbaye de Bégard (documents du XII^e au XV^e siècle, jusqu'en 1476). Un François de Boulognes est cité dans la ratification du traité de Guérande en 1381 (Dom Morice, *Preuves*, t. 2, col. 276) ; François de la Motte participe à la montre d'Olivier du Besse tenue à Dinan en 1378 et un homonyme rend hommage au vicomte de Rohan à Pontivy en 1396 (Dom Morice, *Preuves*, t. 2, col. 186, 672).

¹¹⁸¹ Pour Hervé Martin, la « période faste des Mendiants » s'établit en Bretagne du début du règne de Jean V (1399) à la fin de celui de François II (1488). Cf. Hervé Martin, « Religieux mendiants et classes sociales en Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 82, n° 1, 1975, p. 19-46 [19]

¹¹⁸² François II est né en 1433. François 1^{er} était alors âgé de 19 ans.

¹¹⁸³ Extrait du « Testament du Duc François II », dans Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 1756, t. 3, col. 602.

¹¹⁸⁴ Le couvent des frères mineurs de Quimper avait été fondé en 1232. Il y eut ensuite ceux de Rennes (1235), Dinan (1241), Nantes (1246), Vannes (1260) et Guingamp (1283) puis, au XV^e siècle, ceux de Fougères (1441) et de Saint-Brieuc (1451).

des parrain et marraines ne se nomme *François* ou *Françoise* et il s'agit vraisemblablement d'une nomination dévotionnelle. Les attributions deviennent plus régulières à partir de 1490. Le nom se diffuse alors par le biais des transmissions homonymiques : François Martin reçoit son nom de sa marraine (Françoise Bellaye, épouse de Mathieu Martin) en 1490 et il le transmet lui-même à son filleul François Lucas en 1520 et à sa filleule Françoise Hardouin en 1524 ; en 1492, Françoise Pean reçoit quant à elle le nom de son parrain, un noble de la paroisse (François de Cleuz). Au début du XVI^e siècle, plusieurs autres nobles porteurs du nom sont sollicités pour transmettre le nom à leurs filleuls et filleules : François du Vauclerc donne le sien à deux garçons et une fille (1520, 1521 et 1523) et Françoise de Vaucouleur le donne à deux filles en 1523. Le nom se diffuse principalement dans la paroisse par le parrainage noble.

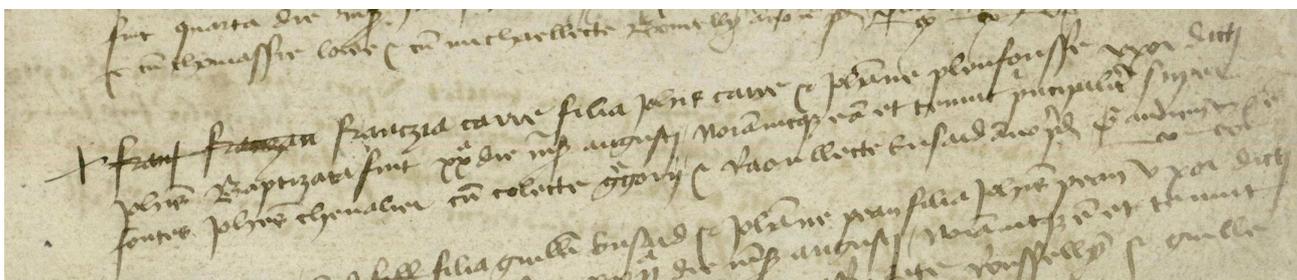


Figure 57 : Acte de baptême de *Franczia Carre* (Roz-Landrieux, 10 NUM 35246 1, 1451-1528)



Figure 58 : Le duc François 1er de Bretagne et son épouse Isabelle Stuart en prière (Livre d'heures d'Isabelle Stuart, BnF, Ms lat. 1369, f. 38 et 56)

Les registres de baptêmes de Beignon ont l'avantage de présenter des séries ininterrompues pour tout le XVI^e siècle. Leur examen confirme les premiers résultats issus de l'analyse des registres de Roz-Landrieux.

Le nom *François* peine à s'implanter dans la paroisse : une à deux attributions seulement par décennie jusqu'en 1540. La première attribution dans les registres est celle de Françoise Binard en 1509. Il reçut son nom de son parrain, François de Glesnily, « sieur dudit lieu ». Ce dernier est inconnu par ailleurs à Beignon où l'on ne trouve aucun porteur de ce nom de famille.

Le nom ne se diffuse pas par le biais du parrainage des nobles car ils sont peu à porter le nom dans la paroisse. Dans les années 1530, les familles sollicitent massivement un notable du lieu, Maître François Barre, pour qu'il transmette son nom à ses filleuls et filleules : il est parrain à dix reprises de 1526 à 1540 et donne son nom à ses sept filleules et à deux de ses filleuls.

Le nom se transmet essentiellement par transmission homonymique. Le graphique de la figure 59 montre que sur cinquante-trois attributions du nom masculin, on relève seulement trois cas où le filleul n'a pas reçu le nom de son parrain ou de sa marraine.

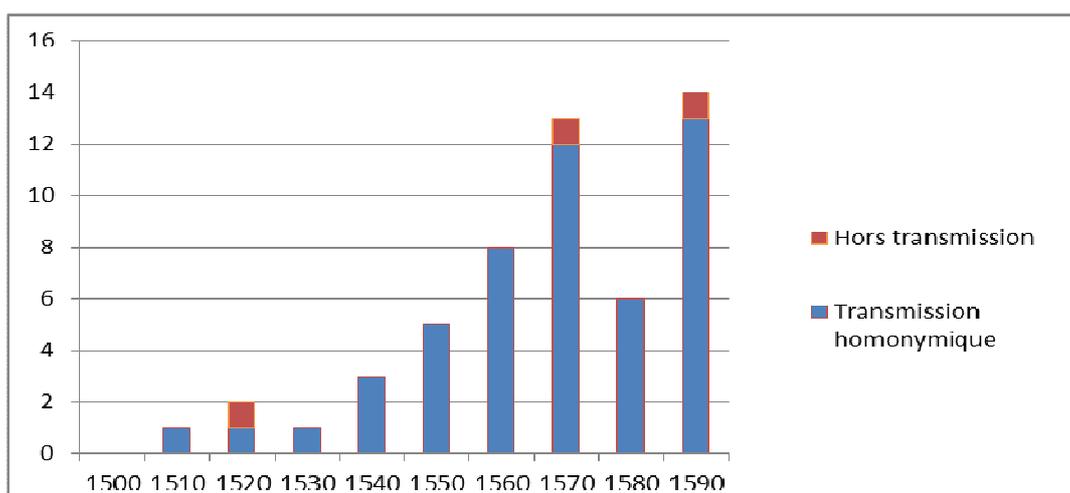


Figure 59 : Modes de transmission du nom *François* à Beignon au XVI^e siècle

Dans cette paroisse, les taux de transmission homonymique sont particulièrement élevés (figure 60) et le code social est si prégnant que les parents qui souhaitent donner un nom de leur choix à leur enfant doivent solliciter un parrain ou une marraine qui porte déjà le nom. Les exceptions existent naturellement mais elles sont peu fréquentes. De ce fait, on pourrait penser que, dès lors qu'un nouveau nom est introduit dans le répertoire onomastique d'une paroisse, il va se développer automatiquement, de façon mécanique par la simple multiplication des porteurs qui transmettront le nom à leur tour lorsqu'ils seront parrains. La diffusion devrait être encore plus amplifiée si le nom était porté par un notable de la paroisse. L'analyse comparée de l'évolution des différents noms ne valide pas cette hypothèse à Beignon : certains noms ont tendance à

augmenter tandis que d'autres régressent. Le graphique de la figure 61 présente l'évolution des noms *Olivier*, *François* et *Mathurin* à Beignon au cours du XVI^e siècle. La tendance des deux derniers est à la hausse tandis que le nom *Olivier* suit une trajectoire inverse. J'ai cependant relevé la présence d'un notable de ce nom dans les années 1560-1580, Maître Olivier Belouart, père de six enfants de 1562 à 1583, mais il n'est sollicité qu'à trois reprises pour des parrainages. Il en est de même pour le nom *Guillaume*. La fréquence du nom progresse régulièrement dans le premier quart du XVI^e siècle (de 14 à 22%) avant de décroître inexorablement par la suite (12% en 1580-1590) en dépit du parrainage de plusieurs prêtres ou maitres nommés *Guillaume*. Il est possible d'en conclure que lorsqu'un nom progresse, ou régresse, dans une paroisse sur plusieurs générations, cette évolution résulte d'un choix délibéré des parents qui sélectionnent ou écartent certains de leurs compères ou commères en fonction de leurs noms. Pour autant, cela ne signifie pas qu'ils aient été choisis en fonction de ce seul critère onomastique qui ne rend compte que de l'évolution des fréquences.

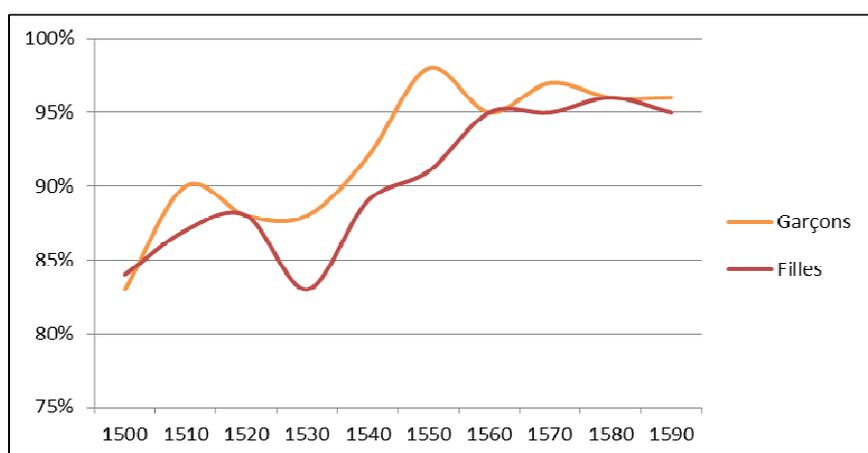


Figure 60 : Évolution des transmissions homonymiques à Beignon au XVI^e siècle

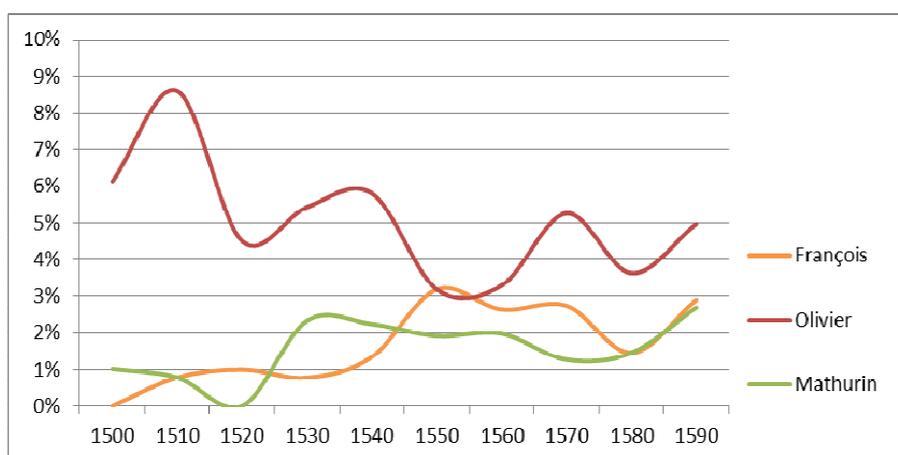


Figure 61 : Évolution de quelques noms masculins à Beignon au XVI^e siècle

Le succès du nom *François* n'est pas spécifique à la Bretagne. Il se répand dans toute la France au même moment. Ce n'est pas une mode passagère et confidentielle mais un phénomène de longue durée qui touche toutes les catégories de la population. Au XVI^e siècle, la popularité du nom *François* ne semble pas pouvoir s'expliquer par la popularité des ordres Mendians qui tend plutôt à se dégrader à la fin du Moyen Age¹¹⁸⁵. Le nom est en fait le révélateur d'une volonté générale de renouvellement du répertoire. Toutes les grandes références, qu'elles soient liées à la fonction de souveraineté (*Pierre, Olivier, Alain*), à la fonction guerrière (*Guillaume, Roland*) ou à la fonction nourricière (*Jean*), commencent à décliner et cèdent une part de leur prestige au profit d'autres noms qui jouent le même rôle onomastique : *Louis* et *Yves* représentent la première fonction ; *Jacques, Georges* et *Léonard* évoquent la seconde et *Claude* ou *Antoine* la troisième. Chaque région continue à se donner des noms favoris : ce sera *Yves* en Bretagne, *Claude* en Franche-Comté, *Antoine* dans le Midi, *Léonard* dans le Limousin. À l'exception de *Louis*, la plupart des nouvelles références sont religieuses¹¹⁸⁶ et plusieurs d'entre elles se caractérisent par une recherche d'humilité ou une proximité avec le peuple : saint *Yves* et saint *Mathurin* sont de simples prêtres, saint *Léonard* et saint *Antoine* sont des ermites¹¹⁸⁷, saint *Claude* est un abbé ayant renoncé à l'épiscopat pour se retirer dans un monastère.

Saint *François*, *laïc parmi les laïcs* selon la formule d'Étienne Delaruelle¹¹⁸⁸, amasse sur son personnage toutes les vertus associées aux trois fonctions mais elles sont inversées : au lieu de la sagesse, la folie ; au lieu de la force, la non-violence ; au lieu de l'abondance, la pauvreté. *François* est à la fois le « chevalier du Christ » et le « Pacifique »¹¹⁸⁹, il se pose en contre-modèle, à l'instar d'un *jongleur du Seigneur* comme il aime à le rappeler à ses compagnons¹¹⁹⁰, un homme qui pratique le renversement des valeurs et la remise en question permanente. La grande faveur pour son nom à la fin du Moyen Age est sans doute l'expression d'un profond désir de changement, elle reflète l'espérance des populations pour une amélioration de leur condition.

¹¹⁸⁵ Johan Huizinga, *L'automne du Moyen Age*, Payot, 1989, p. 184

¹¹⁸⁶ Le nom *Louis* comporte une connotation religieuse à travers le personnage de saint Louis mais son culte ne s'est jamais véritablement implanté. Le nom renvoie fondamentalement à la monarchie française.

¹¹⁸⁷ Dans le Midi, le nom *Antoine* renvoie à l'ermite, vénéré à Saint-Antoine-en-Viennois et non à saint Antoine de Padoue. Cf. Jacques Chiffolleau, « Culte des saints et pastorale de la sainteté chez les Cordeliers d'Avignon », dans *Le peuple des saints...*, op. cit., p. 224.

¹¹⁸⁸ Étienne Delaruelle, « L'influence de saint François d'Assise sur la piété populaire », dans *La piété populaire au Moyen Age*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1975, p. 230.

¹¹⁸⁹ Jacques Dalarun, « François d'Assise et la quête du Graal », *Romania*, t. 127, 2009, p. 147-167 [152] ; cf. Jacques Le Goff, *Saint François d'Assise*, Paris, Gallimard, 1999, p. 93.

¹¹⁹⁰ Jacques Dalarun, *François d'Assise en questions*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 44. Sur les jongleurs au Moyen Age, voir Caria Casagrande et Silvana Vecchio, « Clercs et jongleurs dans la société médiévale (XII^e et XIII^e siècles) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1979, n° 5, p. 913-928 et plus spécialement p. 919-922.

4.1.3. Mathurin, un nouveau modèle de référence à la fin du Moyen Age

La progression du nom *Mathurin*, dans les répertoires onomastiques masculins de l'ouest de la France aux XV^e et XVI^e siècles, illustre le changement des modèles de référence à la fin du Moyen Age.

Le personnage référent est saint Mathurin, prêtre à Larchant, petite bourgade du Gâtinais près de Nemours, relevant autrefois du diocèse de Sens. Usuard est le plus ancien témoin de son culte. Dans son *Martyrologe*, composé au IX^e siècle, il inscrit sa fête au 8 novembre : « *In pago Wastinensi, sancti Maturini confessoris* »¹¹⁹¹. Au XII^e siècle, les chanoines de Notre-Dame de Paris, possesseurs du fief de Larchant, exposent les reliques de saint Mathurin et sa renommée d'exorciste se répand alors rapidement. Selon sa légende, « les épileptiques, les lunatiques, les possédés du diable et beaucoup de malheureux affligés d'autres infirmités y viennent chercher le soulagement de leurs maux »¹¹⁹². La carte de la figure 62 montre que le culte du saint s'est diffusé principalement dans l'ouest de la France. On vient à Larchant depuis le Maine, l'Anjou, le Poitou et le Limousin mais les deux principales régions d'où affluent les pèlerins sont la Bretagne et la Normandie¹¹⁹³. Il est vraisemblable que ces pèlerins aient été à l'initiative de la construction des multiples sanctuaires locaux édifiés à leur retour au pays. En Bretagne, le plus ancien lieu de culte connu se trouve à Ligné et daterait du XIII^e ou XIV^e siècle¹¹⁹⁴. Le pillage du site de Larchant par les Huguenots en 1567 et 1568 porte un coup fatal au pèlerinage du Gâtinais et provoque le développement des pèlerinages vers les sanctuaires de proximité. Celui de Moncontour-de-Bretagne (ancien diocèse de Saint-Brieuc) attire en 1584 des pardonners originaires de quarante-deux paroisses différentes¹¹⁹⁵. Parallèlement, la spécialité thérapeutique du saint évolue et les

¹¹⁹¹ *Le martyrologe d'Usuard, op cit.*, p. 333 : « Au pays Gâtinais, saint Mathurin confesseur ». Sur le culte de saint Mathurin, l'ouvrage le plus complet est toujours celui d'Eugène Thoisson, *Saint Mathurin, étude historique et iconographique*, Paris, Picard, 1889. Il avait été publié précédemment en plusieurs articles dans les *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais* (tomes 4, 5 et 6, de 1886 à 1888). Voir également Priscille Dulin Aladjidi, *Le pèlerinage de Saint-Mathurin de Larchant, aspects spirituels et matériels*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Colette Beaune, Histoire médiévale, Université de Paris X, 1995.

¹¹⁹² Eugène Thoisson, « Saint Mathurin. Légende. – Reliques, pèlerinages. – Iconographie », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 6, 1888, p. 248.

¹¹⁹³ Priscille Dulin-Aladjidi, « Les pèlerins de Saint-Mathurin de Larchant du XI^e au XVII^e siècles », *Bulletin de l'association culturelle de Larchant*, déc. 1998, consultable en ligne sur le site <https://www.saint-jacques.info/larchant.htm> [consulté le 13 octobre 2019]. La carte a été réalisée par Eugène Thoisson et publiée dans « Saint Mathurin... », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 6, 1888, p. 56.

¹¹⁹⁴ Eugène Thoisson, « Saint Mathurin... », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 5, p. 284-285

¹¹⁹⁵ Concernant le culte de saint Mathurin en Bretagne, voir l'étude d'Eugène Thoisson, t. 5, p. 181-203, 278-286, et t. 6, p. 77-79, 279-284 ; François-Marie Habasque, « Notice sur quelques villes du département », *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1838, p. 59-68.

fidèles l'invoquent désormais pour la protection des récoltes, plus particulièrement celle du blé noir en Bretagne, contribuant ainsi à faire de saint Mathurin un *saint rural* par excellence¹¹⁹⁶.

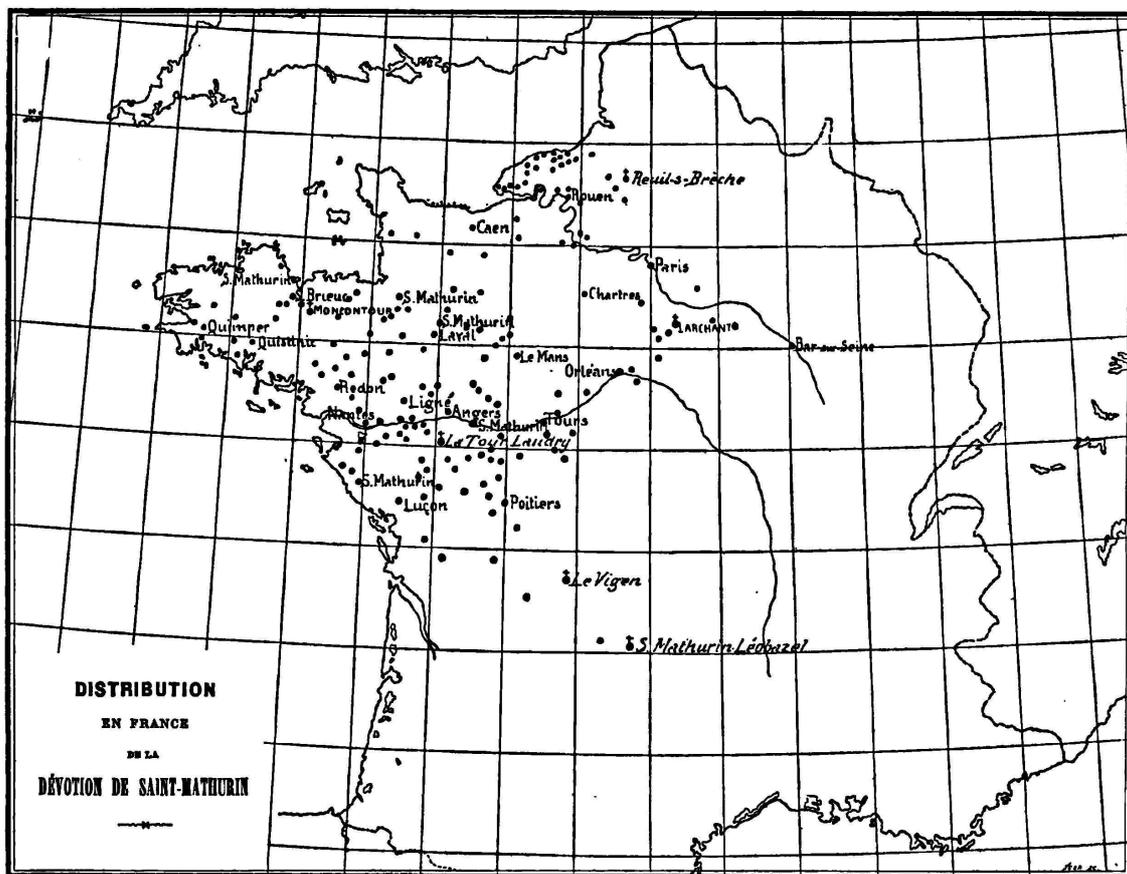


Figure 62 : Lieux de culte de saint Mathurin en France
(Source : Eugène Thoison, *Saint Mathurin*)

L'aire de diffusion du nom *Mathurin* recouvre globalement l'aire géographique du culte du saint homonyme¹¹⁹⁷ mais son développement ne prend véritablement son essor en Bretagne qu'à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. La plus ancienne occurrence relevée date approximativement de 1049. Elle figure dans la charte de fondation de l'abbaye de Talmond (Vendée), cosignée par un certain *Maturinus*, administrateur des biens du monastère¹¹⁹⁸. Au siècle suivant, l'abbé de Saint-Melaine de Rennes en 1182-1183 se nomme *Matelin Privé*¹¹⁹⁹. Ces premières mentions attestent

¹¹⁹⁶ Eugène Thoison, « Saint Mathurin... », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 5, p. 182.

¹¹⁹⁷ Cf. la carte de répartition du prénom *Mathurin* sur le site : <https://www.geneanet.org/prenom/Mathurin> [consulté le 13 octobre 2019]

¹¹⁹⁸ Denis de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. 2, Paris, 1720, col. 417

¹¹⁹⁹ *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes*, édité par Chantal Reydellet, Monique Chauvin-Lechaptos et Julien Bachelier, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 76 [doc. 17 : *Matellino Privato*]. *Matelin* est une variante courante du nom *Mathurin*.

que le culte de saint Mathurin était connu dans l'ouest de la France aux XI^e et XII^e siècles mais le nom n'était encore porté que par des moines. On ne trouve pas un seul *Mathurin* dans la liste des témoins au procès de canonisation d'Yves Hélyor en 1330, et on n'en relève pas non plus dans les actes du XIV^e siècle du cartulaire de l'église de Quimper, ni dans les listes des témoins entendus lors des enquêtes de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1367-1371, Angers 1371). Les occurrences deviennent plus fréquentes au XV^e siècle. Un *Mathelin Gauthier*, paroissien de Saint-Patern de Vannes, est cité dans l'enquête pour la canonisation de Vincent Ferrier en 1453¹²⁰⁰, et un *Mathurin Thibaud*, notaire à Nantes, figure dans un document du cartulaire de l'abbaye de Prières en 1476¹²⁰¹. L'apparition du nom, au moment même où l'on commence à tenir des registres de baptêmes, permet d'analyser les modalités de son introduction dans les répertoires onomastiques. J'ai étudié le cas particulier de la paroisse de Pannecé (ancien diocèse de Nantes) pour laquelle nous avons des registres depuis 1476. La localité se situe à une dizaine de kilomètres de Ligné et cela explique peut-être l'essor relativement rapide du nom *Mathurin* dans cette paroisse, par rapport à d'autres aires géographiques¹²⁰². Le graphique de la figure 63 montre comment la progression des noms en vogue à partir de la fin du XV^e siècle (*François*, *Julien* et *Mathurin* à Pannecé) s'est faite au détriment de celui de *Jean*¹²⁰³.

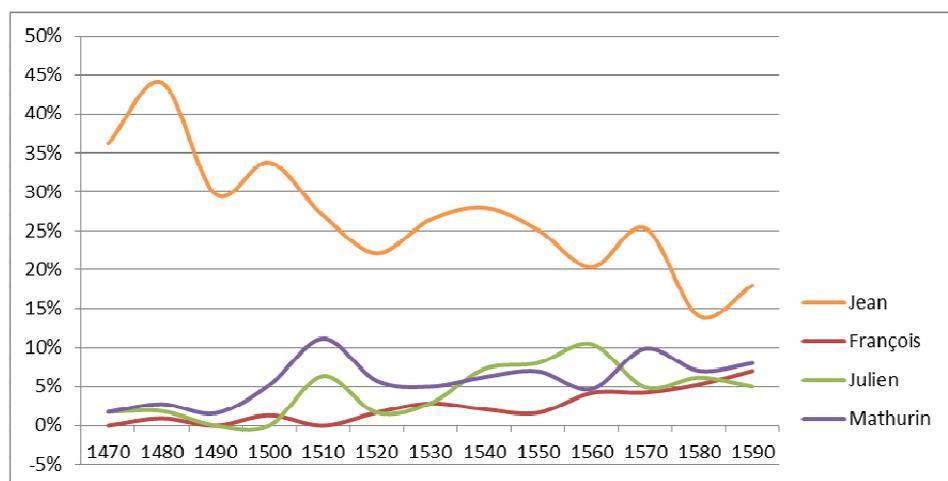


Figure 63 : Évolution de quelques noms masculins à Pannecé au XV^e et XVI^e siècle

¹²⁰⁰ J.-M. Mouillard, *Vie de saint Vincent Ferrier*, Vannes, De Lamarzelle, 1856, p. 283.

¹²⁰¹ Claude Evans, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 412 [doc. 272].

¹²⁰² Le culte de saint Mathurin n'atteindra que tardivement l'extrémité de la péninsule armoricaine et le nom du saint est quasiment absent du stock onomastique des évêchés de Léon, Tréguier et Cornouaille avant le XVII^e siècle.

¹²⁰³ La popularité du nom *Julien* dans le pays Nantais est liée à la renommée du sanctuaire de Saint-Julien de Vouvantes à la fin du Moyen Age. Sur ce saint et le pèlerinage à Saint-Julien de Vouvantes, voir Léon Maître, « L'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789 », *Annales de la société académique de Nantes*, 1879, vol. 9, n° 5, p. 328-356 [« Aumôneries de Saint-Julien »] ; Michel Nassiet, « Deux cultes de fertilité, un invariant (1770-1855) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, n° 100-4, p. 499-508.

Quelques paroissiens de Pannecé se nommaient déjà *Mathurin* avant l'ouverture des registres : c'est le cas de Mathurin Fouschard, qui donne son nom à Mathurine Lefeuvre en 1480, et de Mathurin Chevreteau, parrain de Mathurine Gautier en 1482. Le graphique de la figure 64 montre cependant que, jusque dans les années 1530, près de la moitié des attributions du nom se sont faites hors transmissions homonymiques, c'est-à-dire en dérogation au code social en usage à cette époque.

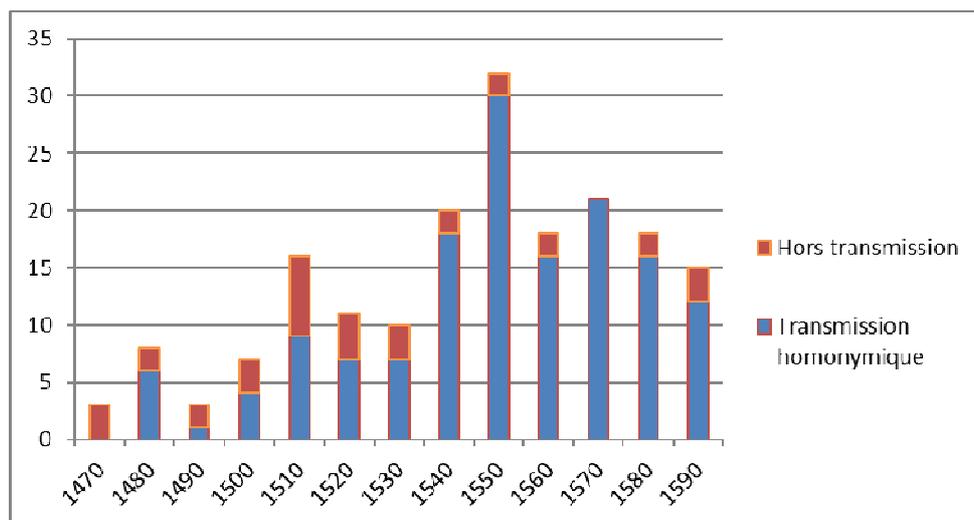


Figure 64 : *Mathurin* et *Mathurine* à Pannecé aux XV^e et XVI^e siècles

Cela s'explique évidemment par l'absence de porteurs du nom *Mathurin* dans la paroisse à la fin du XV^e siècle. À la différence du nom *François*, qui semble avoir été choisi principalement pour ses connotations fonctionnelles, celui de *Mathurin* est marqué par une dimension dévotionnelle importante. Son essor à la fin du Moyen Age dans le pays Nantais est lié à la grande popularité du pèlerinage à Larchant dans la région et à l'existence de sanctuaires relais comme celui de Ligné¹²⁰⁴. En outre, le nom est fréquemment promu par des prêtres non homonymes, ce qui est plutôt rare par exemple pour le nom *François* : à Pannecé, c'est le cas pour Mathurine Bricet en 1509 et Mathurin Aubin en 1510. Et s'il arrive qu'un prêtre porte déjà le nom, comme c'est le cas pour Dom Mathurin Henri, il est alors régulièrement sollicité pour des parrainages¹²⁰⁵. Plusieurs autres attributions sont validées jusque dans les années 1530 par de simples parrains et marraines qui ne bénéficient d'aucun avant-nom dans les registres. Il s'agit vraisemblablement de

¹²⁰⁴ Sur les pèlerinages à Saint-Mathurin de Moncontour et à Saint-Julien de Vouvantes, voir aussi Georges Provost, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Cerf, 1998, p. 153-154.

¹²⁰⁵ Mathurin Henri transmet son nom à huit de ses filleuls et filleules en 1512, 1515, 1516, 1517, 1523, 1524, 1529 et 1530.

nomination motivées principalement par une dévotion à saint Mathurin. À partir de 1540, ce caractère dévotionnel est certainement encore présent mais l'accroissement du nombre de paroissiens porteurs des noms *Mathurin* ou *Mathurine* permet désormais d'inscrire les nominations dans le cadre habituel des transmissions homonymiques. Les dérogations sont le fait de prêtres qui renoncent à transmettre leur propre nom en faveur de celui du saint de Larchant¹²⁰⁶, ou d'autres parrains et marraines qui donnent la préférence au nom du père ou de la mère de l'enfant¹²⁰⁷.

A Roz-Landrieux, dans l'évêché de Dol, le nom *Mathurin* est introduit dans le répertoire onomastique de la paroisse en 1481 par Mathurin de Broon, « noble homme », probablement lié à la famille des seigneurs de Broon. Il est également à l'initiative de deux autres attributions en 1483 et 1484¹²⁰⁸. Il est possible que Mathurin de Broon reçût son propre nom de baptême par dévotion car l'existence d'une chapellenie dédiée à saint Mathurin dans l'église de Broon est attestée en 1459¹²⁰⁹. Le nom n'est plus ensuite attribué à Roz-Landrieux avant 1504, date à laquelle le premier filleul de Mathurin de Broon, Mathurin Berthelot, désormais âgé de 25 ans, est sollicité à son tour comme parrain. Devenu prêtre de la paroisse, il est parrain à cinq reprises et transmet son nom à tous ses filleuls et filleules¹²¹⁰. À l'exception de Mathurine Simon, qui reçut son nom en 1518 d'un autre prêtre, Nicolas Turpin, il n'y eut aucune dation du nom qui se fût faite dans la paroisse en dehors du cadre des transmissions homonymiques. Cela peut être l'indice que le culte de saint Mathurin n'y était pas encore très développé au début du XVI^e siècle et que ce furent les prêtres locaux qui en donnèrent l'impulsion.

De manière générale, il apparaît que deux conditions sont nécessaires pour qu'un nom se développe dans un répertoire onomastique : il faut, au démarrage, un ou plusieurs parrains influents qui donnent le nom à leurs filleuls ; il faut ensuite que la connotation du nom soit suffisamment positive dans la paroisse pour que les premiers baptisés soient à leur tour sollicités pour transmettre le nom à leurs propres filleuls, lorsqu'ils seront en âge d'être parrains.

¹²⁰⁶ C'est le cas pour Mathurin Pineau en 1548, Mathurin Goupil en 1560, un autre Mathurin Goupil en 1581, Mathurin Thoreau en 1593 et Mathurin Dubourg en 1598.

¹²⁰⁷ En 1585, le fils né hors mariage d'Anthonie Cochard a reçu le nom de son père avoué, Mathurin Augereau. A défaut de porter le surnom de son père, l'enfant portera au moins son nom de baptême ! En 1593, la première fille de Simon Alis reçoit le nom de sa mère, Mathurine Raigeais. Le couple n'aura pas d'autres enfants et, en 1597 et 1599, Simon Alis est le père de deux autres enfants issus de son mariage avec Simone Rabu. La dation du nom *Mathurine* à la première fille pourrait s'expliquer par un décès de la mère au moment de l'accouchement.

¹²⁰⁸ Mathurin de Broon est parrain de Mathurin Berthelot en 1481, de Mathurin Cherpin en 1483 et de Mathurin Perier en 1484.

¹²⁰⁹ René Couffon, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Bulletins et mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 70, 1938, p. 59.

¹²¹⁰ Mathurin Berthelot est parrain de Mathurin Guerin en 1504, de Mathurin Huet en 1505, de Mathurine Duport en 1506, de Mathurin Dunes en 1519 et de Mathurin Rouxel en 1523.

4.1.4. Culte et usage du nom de sainte Anne

Le nom de la mère de Marie ne figure pas dans les textes du Nouveau testament. Les Évangiles n'en font aucune mention et c'est seulement un texte du second siècle, le *Protoévangile de Jacques*, qui attribue aux parents de la Vierge les noms d'Anne et de Joachim¹²¹¹. Cette tradition onomastique était si solidement ancrée au XVI^e siècle qu'elle ne fut pas contestée par les églises réformées. On a vu en effet que le nom Anne était toujours l'un des noms féminins préférés des protestants de Caen en 1560-1572¹²¹². Le culte de sainte Anne est attesté à Constantinople dès le VIII^e siècle mais il n'apparaît en Occident qu'au XII^e siècle et ne se développe véritablement qu'à partir du début du XIII^e siècle¹²¹³. L'un des principaux centres de diffusion fut la ville d'Apt en Provence qui prétendait avoir recueilli la dépouille mortelle de sainte Anne à la fin du 1^{er} siècle¹²¹⁴. Au bas Moyen Age, les reliques de la sainte se répandent dans toute la France, en Belgique, en Allemagne et en Italie¹²¹⁵. Le trésor de la cathédrale de Quimper possédait ainsi en 1274 un soulier de sainte Anne dans un soulier d'argent¹²¹⁶. La collégiale Saint-Aimé de Douai offrait quant à elle à la vénération des fidèles un reliquaire exceptionnel du pied de sainte Anne¹²¹⁷. Les reliques se multiplièrent alors à un tel point que Louis Réau a pu dire que la mère de la Vierge avait au bas Moyen Age autant de têtes que l'hydre de Lerne¹²¹⁸ ! Sainte Anne est rarement représentée seule en iconographie. Les artistes la mettent en scène généralement associée à la Vierge et à l'enfant Jésus, fréquemment en compagnie de sa nombreuse progéniture. Depuis le IX^e siècle, la tradition lui attribuait en effet trois maris successifs (Joachim, Cléopas et Salomé), pères respectifs des *trois Marie* : la première fut la mère de Jésus ; la seconde fut la mère de Jacques, Joseph,

¹²¹¹ Paul-Victor Charland, *Les trois légendes de Madame Sainte Anne*, Québec, Pruneau et Kirouac, Vol. 1, *La légende hagiographique*, 1898, p. 22.

¹²¹² Cf. *supra*, p. 147-154. Le nom Anne était le quatrième nom le plus porté par les parents (derrière Jeanne, Marie et Catherine). Il passe au second rang pour les noms donnés aux enfants (derrière Marie). Le nom de Joachim était par contre délaissé (porté par un père mais jamais attribué aux enfants), tout comme celui de Joseph (non porté par les pères mais attribué à deux enfants en 1565 et 1566).

Le nom Anne est toutefois attesté dans l'Écriture puisqu'il est notamment celui de la mère du prophète Samuel (1 Sam 1), celui d'une prophétesse qui vivait à l'époque de la naissance de Jésus (Luc 2,36) et celui d'un souverain sacrificateur (Luc 3,2 ; Jean 18,13). Littéralement, le nom signifie « grâce » en hébreu. De la même manière que pour le nom Jeanne (cf. *supra*, p. 153), la validation du nom comme *nom biblique* a permis sa conservation dans le répertoire féminin des protestants caennais en dépit du rejet du culte des saints.

¹²¹³ Paul Perdrizet, *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age*, *op. cit.*, p. 188.

¹²¹⁴ Paul-Victor Charland, *Les trois légendes de Madame Sainte Anne*, *op. cit.*, p. 209-219, et, du même auteur, *Le culte de sainte Anne en Occident. Seconde période : de 1400 (environ) à nos jours*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1921, p. 294-300.

¹²¹⁵ Paul-Victor Charland, *Les trois légendes de Madame Sainte Anne*, *op. cit.*, p. 222-232.

¹²¹⁶ *Cartulaire de l'Église de Quimper*, doc. 114, « Inventaire du trésor de la cathédrale (le 16 février 1274) », *Bulletin de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1903, p. 353.

¹²¹⁷ Paul-Victor Charland, *Le culte de sainte Anne en Occident*. *Op. cit.*, p. 337.

¹²¹⁸ Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. 3, *Iconographie des saints*, vol. 1 (A-F), Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 91.

Simon et Jude ; la troisième fut la mère de Jacques le Majeur et de Jean l'évangéliste¹²¹⁹. Jacques de Voragine s'en fit l'écho dans la *Légende dorée*¹²²⁰. Ce faisant, Anne, la femme stérile, devint une icône de la maternité et un symbole de fertilité. Il est important toutefois de souligner qu'elle vécut vingt ans avec son premier époux sans avoir d'enfant¹²²¹. Ces connotations étaient fortement associées au nom *Anne* à la fin du Moyen Age.

En 1494, l'humaniste allemand Tritenheim impulse un nouvel essor au culte de sainte Anne en soutenant que la mère de la Vierge avait elle-même conçu et enfanté sans péché¹²²². Une vingtaine d'années plus tard, en 1510, une gravure célèbre de Simon Vostre la représente en pleine majesté, à l'image de Marie, proclamant avec assurance ce passage du *Livre des Proverbes* : *Nondum erant abyssi et jam concepta eram*, « Les abîmes n'existaient pas encore et j'avais déjà été conçue »¹²²³. Le culte de la sainte était alors à son apogée.

En nomination, il fallut attendre le XVI^e siècle pour que le nom d'*Anne* se développe véritablement comme nom de baptême. Un précédent célèbre existe néanmoins en France avec Anne de Kiev, épouse du roi Henri 1^{er} en 1051. Son nom était alors si peu courant qu'il fut parfois remplacé par celui d'*Agnès*¹²²⁴. Les occurrences sont rarissimes jusqu'au XIV^e siècle. Elles deviennent un peu plus fréquentes au XV^e siècle mais elles sont encore très rares : les rôles des fouages de la paroisse de Moutiers (évêché de Rennes) mentionnent une *Anne d'Épinay* en 1427 ; À Roz-Landrieux, le nom est introduit dans la paroisse par Guillemette du Han, marraine d'*Anne Benoit* en 1460 (celle-ci transmettra son nom à deux de ses filleules en 1483 et 1492) ; dans les testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1560), la première porteuse du nom est *Anne Jouffroy*, épouse de l'écuier Henri Marchand, testatrice en 1497. Les premières attributions se font essentiellement dans les classes sociales supérieures. En Bretagne, la porteuse du nom la plus célèbre est naturellement Anne de Bretagne, née en 1477, qui a peut-être reçu son nom d'Anne de Beaujeu (1461-1522), instigatrice du mariage de son frère Charles VIII avec l'héritière du duché de Bretagne en 1491.

Au XVI^e siècle, le nom se popularise mais il se diffuse très inégalement selon les régions. Il connaît notamment un succès très important dans le Midi. À Perpignan, *Anne* est le second nom le plus

¹²¹⁹ Paul-Victor Charland, *Les trois légendes de Madame Sainte Anne*, op. cit., p. 75-76. L'*Epitome historia sacrae* est vraisemblablement l'œuvre d'Haymon d'Auxerre.

¹²²⁰ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, op. cit., p. 730.

¹²²¹ Paul-Victor Charland, *Les trois légendes de Madame Sainte Anne*, op. cit., p. 36 (d'après le *Protoévangile de Jacques*, édition Tischendorf).

¹²²² Émile Mâle, *L'art religieux de la fin du Moyen Age en France*, Paris, Armand Colin, 1995 (1908), p. 219.

¹²²³ *Id.*, p. 220. Cf le *Livre des Proverbes*, chap. 8, v. 24.

¹²²⁴ Un diplôme de 1060 porte la marque d'*Agnae Reginae*. Translation et fac-similé du document dans Alexandre Labanoff de Rostoff, *Recueil de pièces historiques sur la reine Anne ou Agnès*, Paris, Didot, 1825, p. 51-53. Voir aussi Robert-Henri Bautier, « Anne de Kiev, reine de France, et la politique royale au XI^e siècle : étude critique de la documentation », *Revue des études slaves*, t. 57, fasc. 4, 1985, p. 539-564.

porté dès le début du XVI^e siècle derrière *Jeanne*, mais devant *Catherine*, *Élisabeth* et *Marguerite* (fig. 65)¹²²⁵. *Anne* bénéficie également d'une grande popularité en Auvergne : le nom figure au premier rang du classement des noms de baptême à Besse en 1537-1599, devant *Jeanne* et les autres noms de saintes femmes (fig. 66).

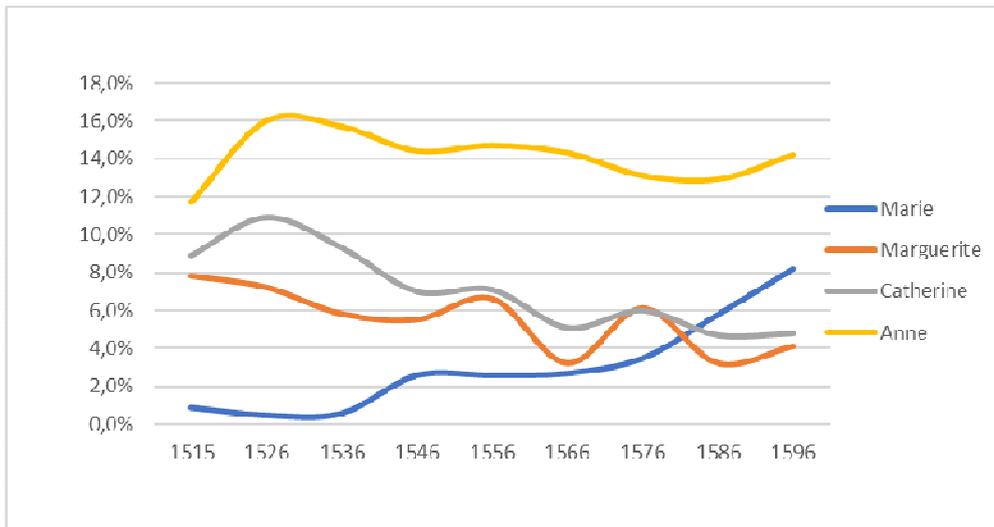


Figure 65 : Noms de saintes femmes à Perpignan en 1516-1605

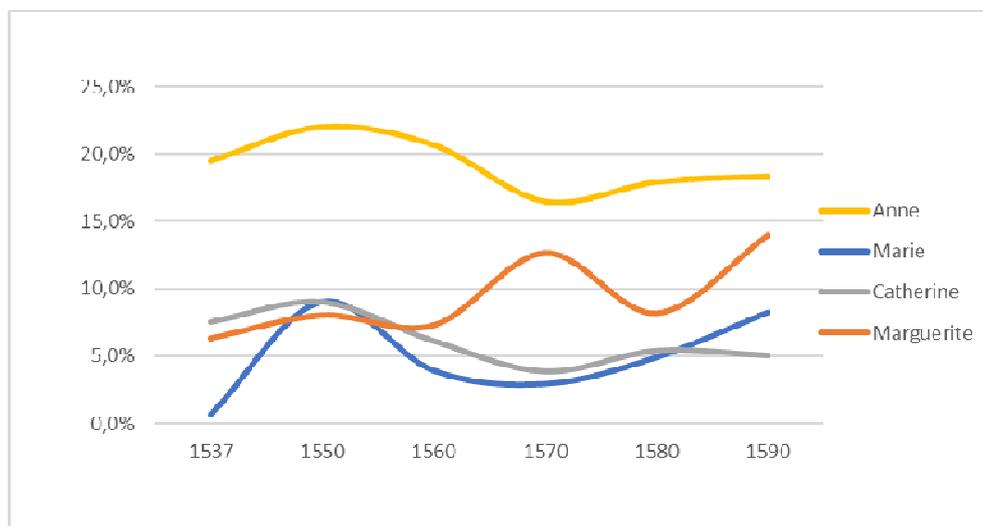


Figure 66 : Noms de saintes femmes à Besse en 1537-1599

¹²²⁵ Classement en 1516-1625 : *Jeanne* (20,6%), *Anne* (11,7%), *Catherine* (8,9%), *Élisabeth* (8,7%), *Marguerite* (7,8%). La part de *Jeanne* ne cesse de se dégrader dans le courant du siècle et *Anne* passe au premier rang en 1566-1575 avec 14,3% des attributions. Il faut attendre le début du XVII^e siècle pour que le nom *Marie* accède au troisième rang du classement (8,2% des attributions). Statistiques établies à partir des données fournies par Jean Guibeaud, « Étude sur les noms de baptême à Perpignan de 1516 à 1738 », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1897, Paris, Imprimerie nationale, 1898, p. 339-487.

D'une manière générale, *Anne* devance nettement *Marie* dans les registres de baptêmes auvergnats du XVI^e siècle :

- Besse 1537-1599 : *Anne* figure au 1^{er} rang (19,1%), *Marie* au 7^e (4,8%),
- Pontgibaud 1550-1617 : *Anne* est au 1^{er} rang (20,9%), *Marie* au 15^e (1,9%),
- Vernet-Sainte-Marguerite 1569-1603 : *Anne* au 1^{er} rang (25,5%), *Marie* au 7^e (7,3%)
- Egliseneuve d'Entraigues 1569-1606 : *Anne* au 2^e rang (15,5%) derrière *Catherine* ; pas une seule *Marie*,
- Ardes 1563-1632 : *Anne* au 5^e rang (7,3%) derrière *Jeanne*, *Antoinette*, *Marguerite* et *Catherine* ; *Marie* au 9^e (3,1%).

En Normandie par contre, le nom d'*Anne* était attribué fréquemment dans la première moitié du XVI^e siècle (5,5% à Caen) mais bien moins souvent que celui de *Marie* (9,0%)¹²²⁶.

En Bretagne également, le nom de la Vierge supplante généralement celui de sa mère qui peine à se développer. Dans le pays nantais, le nom *Anne* rassemble seulement cinq occurrences à Pannecé de 1476 à 1599 tandis que celui de *Marie* en compte soixante-dix-huit¹²²⁷. Dans le Vannetais, le nom *Anne* est encore complètement délaissé au XVI^e siècle : il n'est pas attribué une seule fois à Bignan de 1530 à 1591 (contre 6% pour *Marie*). C'est la même chose en Cornouaille où l'on ne compte qu'une seule occurrence pour le nom *Annette* à Locmaria en 1534-1556, contre trente-neuf pour celui de *Marie* qui figure au premier rang du classement¹²²⁸. La situation est très différente dans le nord de la péninsule puisque *Anne* est classée seconde à Morlaix (diocèse de Léon) en 1538-1550, juste derrière *Marie*. Elle figure au 7^e rang à Guingamp (diocèse de Tréguier) en 1541-1569, toujours derrière *Marie* (2^e rang), puis au 4^e rang ex-aequo avec *Marie* dans la même paroisse en 1570-1599.

¹²²⁶ Cf. tableau 16, p. 147. Il s'agit des noms portés par les parents des enfants protestants nés à Caen en 1560-1572.

¹²²⁷ Les rapports sont similaires à Anetz (1500-1599) où *Anne* figure au 22^e rang (0,9%) et *Marie* au 3^e (6%) derrière *Jeanne* et *Julienne*, et à Bouvron (1504-1599) où *Anne* est au 17^e rang (1,5%) et *Marie* au 7^e (3,6%).

¹²²⁸ *Annetta* Guymarch, née en 1535, n'avait pas reçu le nom de sa marraine principale (Azélice) mais celui de sa seconde marraine (*Annetta* Perenou). On notera qu'il s'agit ici de l'attribution d'une forme hypocoristique. Le nom *Anne* était pourtant attribué à Locmaria dans la génération précédente puisque sept marraines portent ce nom de baptême. L'une d'entre elles, Anne Gueguen, est marraine principale à douze reprises, dont sept fois pour des filles. Les noms transmis aux filleules sont ceux de *Marie* (3 fois), *Marguerite* (3 fois), *Jeanne*, *Béatrice* et *Levenez*. Pour quatre d'entre elles, le nom de baptême a été celui de la seconde marraine (*Marguerite* deux fois, *Marie* et *Levenez*). Le taux de transmission homonymique était pourtant fort dans la paroisse (81% dont 78% par les marraines) mais il y avait manifestement une réticence à attribuer le nom d'*Anne* aux enfants pendant cette période.

Les scores respectifs des deux noms étonnent. Le nom d'*Anne* est parfois plébiscité ou complètement délaissé et c'est la même chose pour celui de *Marie*. *Anne* se place généralement devant *Marie* dans les classements méridionaux mais c'est plutôt l'inverse dans le Nord. Ces deux noms réalisent quelquefois des scores bien inférieurs à ceux de *Catherine* ou *Marguerite* alors que Marie et sa mère étaient bien plus vénérées dans les églises et chapelles que sainte Catherine ou sainte Marguerite¹²²⁹. Le nom d'*Anne* ne se développe qu'au XVI^e siècle en nomination alors que le culte de la sainte avait pris son essor au début du XIII^e siècle. Manifestement, les fréquences des attributions des noms d'*Anne* ou de *Marie* ne correspondent pas à un baromètre des dévotions. L'analyse des attributions des noms de baptême et de leur évolution ne peut se faire par le biais d'une approche uniquement dévotionnelle. Une telle approche ne permet d'ailleurs pas de comprendre le succès de certains noms non religieux au XVI^e siècle¹²³⁰. Au XVI^e siècle, le succès d'un nom dépend à la fois de sa connotation et de la conception anthroponymique générale. Les deux paramètres fluctuent selon les époques, les lieux ou les milieux sociaux.

Le nom d'*Anne*, comme ceux de *Marie*, *Catherine*, *Marguerite* ou d'*Élisabeth*, renvoient au désir de maternité, à l'espérance d'une grossesse et d'un accouchement heureux. Il importe cependant de dissocier la dévotion de la nomination. On peut à la fois invoquer sainte Anne pour atténuer les douleurs de l'enfantement et être réticent à donner son nom à une fille parce qu'il renvoyait à l'image d'une femme qui était restée stérile pendant vingt ans, et qui avait eu trois maris successifs. Le succès d'un nom dépend fortement des connotations qui lui sont associées. Il dépend aussi de la conception que l'on peut avoir du nom et de ses effets potentiels sur la personne qui le porte. Tant que la croyance en l'adéquation des noms et des choses désignées était vive, elle contribuait à multiplier les attributions des noms qui possédaient les connotations les plus positives sans impliquer par ailleurs de contrepartie : un enfant nommé *Jean* sera aimé de Dieu mais le port du nom n'oblige en rien son porteur. Par contre, si une fille porte le nom de *Marie*, son nom lui imposera d'exprimer un idéal de pureté tout au long de sa vie. C'est tout le paradoxe souligné par Michel de Montaigne dans ses *Essais* à propos de la fameuse prostituée de Poitiers qui portait le nom de la Vierge¹²³¹. Jusqu'à la fin du Moyen Age, on s'attendait à ce que le porteur d'un nom devienne ce que son nom signifiait. On a vu que cette croyance s'étiolait au XVI^e siècle et que l'on pouvait désormais porter un nom sans être pour autant en harmonie avec le modèle référent. Il semblerait que cette nouvelle conception du nom se soit implantée plus facilement dans le Nord de la France que dans le Midi.

¹²²⁹ Voir tableau 25, p. 207.

¹²³⁰ A Locmaria, les noms de *Levenez* (litt. « Joie » en breton), *Azelice* et *Béatrice* occupent respectivement les 5^e, 8^e et 9^e rangs dans le classement des noms féminins de la paroisse en 1534-1556. Cf. tableau 7, p. 113.

¹²³¹ Cf. *supra*, p. 371.

4.2. Les tabous onomastiques

L'examen des statistiques de la nomination aux XV^e et XVI^e siècles révèle que plusieurs régions françaises plébiscitaient quelques noms favoris (*Yves* en basse Bretagne, *Claude* dans le Jura, *Léonard* dans le Limousin, etc.) mais qu'il existait aussi des carences très fortes dans certaines régions pour des noms bénéficiant pourtant d'une grande notoriété sur tout le territoire. C'est le cas notamment pour le nom *Marie* et pour les noms royaux *Louis* et *Charles*. Manifestement, ces noms étaient dans ces régions sous le coup d'un interdit social qui en limitait fortement les attributions.

4.2.1. Le problème de *Marie*

Tous les chercheurs qui se sont intéressés à l'histoire de la diffusion du nom *Marie* au Moyen Age ont été frappés par ce paradoxe : en dépit de la grande popularité du culte de Marie au Moyen Age, son nom n'a été repris massivement comme nom de baptême qu'assez tardivement, et de manière assez disparate selon les régions¹²³². Comme le soulignait Karl Michaëlsson en 1927, « ce qui est extraordinaire, c'est qu'elle n'ait pas servi de 'patronne onomastique' dans une mesure qui réponde à sa popularité »¹²³³. Son introduction dans les répertoires onomastiques est pourtant ancienne car le nom est bien présent dans les années 823-828 dans le *Polyptyque* de l'abbé Irminon¹²³⁴. On recense également plusieurs occurrences dans les actes du XI^e siècle du *livre des serfs de Marmoutier*¹²³⁵. Il se développe timidement dans la seconde moitié du XII^e siècle, notamment dans le Midi, mais c'est essentiellement au début du XIII^e siècle, au moment de la forte christianisation des répertoires, que le nom connaît une faveur exceptionnelle et se place en tête du classement des noms féminins dans plusieurs régions françaises¹²³⁶. L'examen des

¹²³² Louis Pérouas et ses collègues constataient en 1984 que « le prénom Marie, à lui seul, pose des questions pour l'instant insolubles, tant les réalités régionales accusent de diversité ». Cf. Louis Pérouas et alli, *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS, 1984, p. 54, note 62.

¹²³³ Karl Michaëlsson, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens (rôles de 1292, 1296-1300, 1313)*, Uppsala, 1927, p. 72.

¹²³⁴ Auguste Longnon, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, Paris, Champion, t. 2, 1886-1895. A noter qu'une grande partie des occurrences figure dans un document annexe daté de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e siècle (p. 61-65).

¹²³⁵ Ch. L. Grandmaison, *Le livre des serfs de Marmoutier*, Tours, Ladevèze, t. 16, 1864.

¹²³⁶ Dans la seconde moitié du XII^e siècle, le nom *Marie* ne rassemblait encore que 5% des attributions dans le Languedoc et 6% en Gascogne contre 13% et 15% au début du XIII^e siècle. Cf. les notes du tableau 63, p. 442. Dans la région de Montpellier, *Marie* devient le nom le plus porté dès les premières décennies du XIII^e siècle. Cf. Pierre-André Sigal, « L'anthroponymie féminine en Provence d'après le *Livre des miracles* et le procès de canonisation de saint Louis d'Anjou (fin XIII^e – début XIV^e siècle) », *GMAM* II-2, p. 205, n. 75.

Pour la christianisation du répertoire en Bretagne au XIII^e siècle, cf. *supra*, p. 62-64. En Espagne, le nom *Maria* se développe en Léon et dans les Asturies dès le XI^e siècle. Le développement sera plus tardif en

données du tableau 63 (p. 442) montre toutefois que ce n'est pas le cas partout et que le nom est complètement délaissé dans certaines aires géographiques. C'est le cas par exemple dans des zones aussi éloignées l'une de l'autre que le sont celles de Chalon en Bourgogne et de Lézat dans le Toulousain. Paradoxalement, en Bourgogne, les statistiques de Patrice Beck installent durablement *Marie* à la première place du classement tandis que son nom n'apparaît même pas dans la liste établie par Henri Dubois pour les noms les plus portés à Chalon. Les aires culturelles ne concordent pas avec les territoires politiques. En l'occurrence, l'anthroponymie féminine du nord-ouest de la Bourgogne est très différente de celle de l'est. Les noms typiquement féminins (*Marie, Marguerite, Isabelle*) ont la faveur des familles à l'ouest et au nord, tandis qu'à Chalon la nomination est, selon Henri Dubois, « largement dominée par les formes féminines de prénoms masculins »¹²³⁷. Les noms féminins les plus portés y sont alors ceux d'*Hugote*, de *Guillemotte* et des dérivés féminins de *Pierre*. En fait, l'anthroponymie de la partie nord-ouest de la Bourgogne se rattache apparemment à celle de l'Île-de-France, tandis que celle de Chalon est proche de celle des testaments de l'Officialité de Besançon aux XIII^e et XIV^e siècles. Pour autant, l'anthroponymie féminine de la Franche-Comté n'est elle-même pas uniforme et subit des évolutions importantes au bas Moyen Age. Au début du XIV^e siècle, le répertoire des testateurs bisontins est largement dominé par les féminisations de noms masculins (*Guillemette, Jeannette, Étienne, Simonnette*) mais il laisse au XV^e siècle une place de plus en plus importante aux noms typiquement féminins, à tel point qu'à la fin de ce siècle, *Catherine* et *Marguerite* figurent dans la liste des noms les plus portés, sans jamais toutefois accorder de faveur au nom de la Vierge¹²³⁸. Je reviendrai plus loin sur le cas particulier de l'onomastique franc-comtoise mais il semblerait que le recul des noms masculins féminisés dans cette région ait suivi le recul linguistique du francoprovençal¹²³⁹. On verra également qu'en Bretagne les pratiques anthroponymiques féminines ne sont pas non plus uniformes et qu'elles recouvrent globalement des aires linguistiques différentes, ou plus exactement des modes d'organisation sociale et familiale différents.

Catalogne, en Navarre et en Aragon. Cf. Pascual Martinez Sopena, « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX^e siècle et le XII^e siècle », dans Monique Bourin, Jean-Marie Martin et François Menant (dir.), *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 69, note 15.

¹²³⁷ Henri Dubois, « Offensive chrétienne et résistance germanique ? Les prénoms en Bourgogne à la fin du Moyen Age », *op. cit.*, p. 107. En 1270-1339, les noms les plus portés sont ceux de *Guillemote, Jehannote, Aalis, Hugote, Perrete* et autres dérivés de *Pierre*. En 1360, *Aalis* passe au 10^e rang tandis que les noms de *Thévenote, Girarde, Philiberte* et *Symonnote* progressent dans le classement.

¹²³⁸ Statistiques personnelles. Noms les plus portés en 1300-1324 : *Guillemette* (9,3%), *Jeannette* (8,6%), *Étienne* (5,2%), *Simonnette* (4,8%). Noms les plus portés en 1475-1499 : *Catherine* (11,3%), *Marguerite* (10,6%), *Jeanne* (8,5%), *Jeannette* (7,8%). Sur l'ensemble des notices testamentaires de l'Officialité de Besançon, je n'ai relevé pour la période allant de 1265 à 1560 que 25 occurrences du nom *Marie*, dont deux formes hypocoristiques (*Marionne* en 1305 et *Mariette* en 1529) et un nom composé (*Marianne* en 1282), soit 1,1% des attributions seulement, sur un corpus total de 2179 noms.

¹²³⁹ Cf. *infra*, p. 457.

Dans les Pyrénées ariégeoises, le volumineux cartulaire de l'abbaye de Lézat ne compte que sept occurrences du nom *Maria* tandis que les noms les plus portés sont pour une large part des noms masculins féminisés. Marie Nigoul souligne ainsi que « sur les quatre noms les plus usités, trois sont les féminins des prénoms masculins les plus fréquents » (*Raimunda, Bernarda, Guillelma*)¹²⁴⁰. Les noms typiquement féminins ne sont pas totalement écartés pour autant car plusieurs d'entre eux figurent aux premiers rangs du classement (*Emengarda, Adalaic, Sibilis, Bona, Emersenda*). Lorsque l'on examine l'évolution des répertoires féminins de la seconde partie du Moyen Age, il apparaît que la féminisation des noms masculins, qu'il s'agisse de noms ethniques ou de noms religieux, apparaît au cours du XII^e siècle mais se développe surtout au XIII^e siècle. Les analyses de la distribution des noms de baptêmes dans les registres paroissiaux du XV^e et XVI^e siècle où les noms masculins féminisés étaient prépondérants ont montré que ces attributions étaient directement liées à l'usage de la transmission du nom des parrains aux filleules¹²⁴¹. Le développement des féminisations de noms masculins pourrait dès lors être l'indice de l'implication des parrains dans les processus de nomination au moins dès le XII^e siècle.

Lorsque l'on compare les situations de Chalon et de Lézat, on observe dans les deux régions une forte progression des noms masculins féminisés mais leur expansion est loin d'être similaire : en Toulousain, le répertoire religieux féminin ne s'est pas encore développé dans la première moitié du XIII^e siècle et la féminisation du répertoire touche essentiellement les anciens noms ethniques. *Jean, Étienne* et surtout *Pierre* sont pourtant solidement implantés dans le stock masculin mais leurs dérivés féminins sont sous le coup d'un tabou onomastique. Il n'était apparemment pas convenable de donner un nom à connotation religieuse à une fille. Et si l'on évite de nommer une fille *Jeanne* ou *Peirote*, à plus forte raison on évitera de lui donner un nom de sainte comme *Marie, Catherine* ou *Marguerite*.

En Bourgogne orientale, le répertoire féminin s'est bien christianisé mais le groupe des noms dominants a été progressivement purgé des noms typiquement féminins (*Aalis, Isabelle, Béatrice, Marie*, etc.). Cette évolution résulte vraisemblablement d'une application stricte de la pratique de la nomination des filles par leurs parrains et de l'usage massif de la transmission homonymique. Dans la mesure où les hommes ne portent pas de noms dérivés des noms typiquement féminins, ces noms disparaissent peu à peu du répertoire et ne se maintiennent que lorsque les parents imposent d'eux-mêmes ces noms à leurs filles ou lorsqu'ils confèrent l'honneur de la nomination à une marraine déjà porteuse d'un nom typiquement féminin.

¹²⁴⁰ Marie Nigoul, « Désignation et anthroponymie des femmes dans le Lézadois », *GMAM* II-2, p. 136.

¹²⁴¹ Cf. *infra*, p. 388-397.

Dans le premier cas, la mise à l'écart de *Marie* résulte d'un choix délibéré de ne pas attribuer des noms religieux aux filles ; dans le second cas, son absence découle du système de nomination en usage dans la région.

Tableau 63 : Fréquences du nom *Marie* en France aux XIII^e et XIV^e siècles

Région	Ville	Source	Forme	1200 1249	1250 1299	1300 1349	1350 1399
Artois	Calais	Rôles 100 ^e et 50 ^e	<i>Marie</i>		5,1% (8)		
	Lens	Rôles 100 ^e et 50 ^e	<i>Marioie</i>		29% (1)		
Lorraine	Metz	Bans de tréfonds	<i>Mariate</i>		2,7%		
Champagne	Nobles	Livre des vassaux	<i>Marie</i>	4,8% (5)			
Bourgogne	Dijon, Yonne	Cartulaires	<i>Marie</i>	8,9% (1)	8,2% (1)	9,3% (2)	5,3% (5)
	Chalon	Cartulaires			NS		NS
Franche-Comté	Besançon	Testaments	<i>Marie</i>		0,9% (51)	0,3% (76)	Néant
Normandie	Évreux	Corpus varié		5,3%		NS	
	Savigny	Livre des miracles	<i>Marie</i>	10,7% (1)			
Bretagne	Tréguier	Enquêtes canon.	<i>Marion</i>			0,8%	1,7%
Ile de France	Paris	Rôles de la taille			7% (2)		
	Étampes	Censier	<i>Marie</i>	10,8% (1)			
Vendômois		Cartulaires	<i>Marie</i>		4,5% (7)		
Blésois	Blois	Liste habitants	<i>Marie</i>		15% (3)	1%	
	Blois	Liste habitants	<i>Marion</i>		Néant	5% (6)	
Limousin		Corpus varié	(<i>Mariote</i>)		6%		19%
Auvergne	Saint-Flour	Compoix	<i>Marie</i>				Néant
Gévaudan		Enquête paréage	<i>Marie</i>			1,2%	
Forez		Corpus varié	<i>Marieta</i>		2,8% (11)	3,4% (6)	
Provence	Marseille	Livre des miracles	<i>Marie</i>		3,1% (11)		
Toulousain	Lézat	Cartulaire	<i>Marie</i>	NS			
Gascogne	Berdoues	Cartulaire	<i>Marie</i>	15% (1)			
	Bigorre	Censier	<i>Marie</i>			20,1% (1)	
Comté de Foix		Reg. Inquisition	<i>Marie</i>			0,5%	
Languedoc	Agde	Cartulaire	<i>Marie</i>	13% (1)			
	Albi	Compoix	<i>Marie</i>			1,3%	NS

NS : non significatif. Entre parenthèses : rang dans le classement des noms féminins¹²⁴²

¹²⁴² Sources utilisées (voir la carte de la figure 67, p. 444, pour les localisations) :

Artois : Pierre Bougard et Maurits Gysseling, *L'impôt royal en Artois (1295-1302). Rôles du 100^e et du 50^e...*, op. cit., p. 150. La forme *Maria* est prépondérante à Calais ; à Aire-Lillers et à Lens-Arras-Bapaume par contre, *Marie* est absente du classement des noms dominants mais le nom féminin le plus porté est *Marioie*.

Lorraine : Harry Jacobsson, *Études d'anthroponymie lorraine. Les bans de tréfonds de Metz (1267-1298)*, Göteborg, 1955, p. 214. 73 occurrences en tout : 4 *Marie*, 59 *Mariate* et 10 *Marion*.

Champagne : statistiques personnelles établies à partir du *livre des vassaux de Champagne et de Brie (1172-1222)* publié par Auguste Longnon en 1869.

Bourgogne : Patrice Beck, « Anthroponymie et désignation des femmes en Bourgogne au Moyen Age (X^e-XIV^e siècles) », dans Monique Bourin et Pascal Chareille (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1992, t. II-2 (ci-dessous abrégé *GMAM II-2*), p. 100. Statistiques établies à partir de cartulaires composés principalement dans la partie ouest de la Bourgogne (Yonne, Molesmes, Dijon, Ainay, Autun, Chalon) ; Henri Dubois, « Offensive chrétienne et résistance germanique ? Les prénoms en Bourgogne à la fin du Moyen Age », op. cit., p. 107, 112. Ces statistiques ont été établies pour le XIII^e siècle à partir des cartulaires du chapitre de Chalon-sur-Saône de 1200 à 1339 en ne retenant que les noms de bourgeois ou d'habitants. Pour le XIV^e siècle, H. Dubois a utilisé le recensement des feux contribuables à un fouage à Chalon en 1360. Le nom *Marie*, ni aucune de ses formes hypocoristiques, n'apparaît pas dans la liste des noms féminins les plus portés.

Franche-Comté : statistiques personnelles établies à partir des *Testaments de l'Officialité de Besançon* publiés par Ulysse Robert en 1902.

Normandie : Michel Le Pesant, « Notes d'anthroponymie normande. Les noms de personne à Évreux du XII^e au XIV^e siècle », *Annales de Normandie*, 1956, n° 1, p. 73. Le taux inclut *Marie* et la forme hypocoristique *Marion*. Les données de Savigny (pays de Fougères) sont issues de statistiques personnelles établies à partir du *livre des miracles de Savigny* (1243-1244) publié dans la *Chronique de Savigny* : « *E chronico savigniacensi* », dans De Wailly, Delisle et Jourdain, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Welter, t. 23, p. 584-605.

Bretagne : statistiques personnelles établies à partir de l'enquête de canonisation d'Yves Hélorly tenue à Tréguier en 1330 (une occurrence du nom *Marita*) et celle relative à la canonisation de Charles de Blois tenue à Guingamp en 1371 (une occurrence du nom *Marion*).

Ile de France : Pour Paris, Caroline Bourlet, « L'anthroponymie à Paris à la fin du XIII^e siècle d'après les rôles de la taille du règne de Philippe Le Bel », *GMAM* II-2, p. 37. La fréquence indiquée (6,6%) est celle de 1292, elle passe à 6,3% en 1297 puis à 7% en 1300. L'échantillon comporte 4313 individus au total. Celui d'Étampes rassemble seulement 93 individus relevés dans les registres des censitaires de la ville de 1271 à 1323 (statistiques personnelles établies à partir des *registres censitaires étampois des dames de Longchamp* publiés par Bernard Gineste). *Registres censitaires étampois des dames de Longchamp*, transcrits et publiés par Bernard Gineste : <http://www.corpusetampois.com/che-13-longchamp1268a1274.html> [site du *Corpus étampois*, consulté le 10 février 2018]. La fréquence indiquée (10,8%) est celle du nom *Marie* (10 occurrences). La forme *Marote* est citée une fois.

Vendômois : statistiques établies par Dominique Barthélémy pour des actes du XIII^e siècle et signalées par Jean-Paul Sauvage, « Formes anthroponymiques féminines à Blois d'après une liste d'habitants de 1334 », *GMAM* II-2, p. 58, n. 10.

Blésois : l'étude précédente de Jean-Paul Sauvage, p. 61. Les statistiques du XIII^e siècle ont été établies à partir d'une liste de 53 noms de femmes non nobles, habitant la ville de Blois entre 1253 et 1297.

Limousin : Louis Pérouas et *alli, Léonard, Marie, Jean et les autres...*, *op. cit.*, p. 54. Le taux de 6% correspond à la fréquence du nom *Marie* au XIII^e siècle. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le taux de 19% cumule les fréquences de la forme pleine avec celle de la forme *Mariote* dans les registres notariaux de la famille Bordas de Saint-Léonard de Noblat de 1371 à 1381.

Auvergne : Albert Rigaudière, *L'assiette de l'impôt direct à la fin du XIV^e siècle. Le livre d'estimes des consuls de Saint-Flour pour les années 1380-1385*, Paris, 1977. Cité par Jean-Louis Biget, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 17, 1982, p. 325.

Gévaudan : Jean-Claude Hélas, « Les prénoms en Gévaudan au début du XIV^e siècle dans les *Feuda Gabalorum* », dans Élisabeth Mornet (dir.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 351. Statistiques établies à partir d'une enquête faite à l'occasion du paréage de 1307 entre le roi de France et l'évêque de Mende.

Forez : Antoine Vallet, *Les noms de personnes du Forez et confins (actuel département de la Loire) aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1961, p. 101-103 et 106-109. Dans la seconde moitié du 13^e siècle, l'auteur a recensé 8 *Marieta* et 3 *Maria* (échantillon total de 388 individus). De 1300 à 1400, il n'y a plus une seule *Maria* mais 107 *Marrieta* et 31 *Mariona* sur un échantillon total de 4031 individus.

Provence : Pierre-André Sigal, « L'anthroponymie féminine en Provence d'après le *Livre des miracles* et le procès de canonisation de saint Louis d'Anjou (fin XIII^e - début XIV^e siècle) », *GMAM* II-2, p. 204.

Toulousain : *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, publié par Paul Ourliac, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1987, t. 2, p. 587. Pour toute la période (actes du XI^e-XIII^e siècle essentiellement, jusqu'à 1250 environ), on ne compte que sept occurrences du nom *Maria*. Cf. Marie Nigoul, « Désignation et anthroponymie des femmes dans le Lézadois », *GMAM* II-2, p. 133-150.

Gascogne : Benoît Cursente, « Les femmes de Gascogne et leur nom d'après le cartulaire de Berdoues (milieu XII^e - milieu XIII^e siècle) », *GMAM* II-2, p. 126-128. La fréquence du nom *Maria* était de 6% dans les actes de 1134 à 1198. Maurice Berthe, *Le Comté de Bigorre, un milieu rural au Bas Moyen Age*, Paris, SEVPEN, 1976, p. 145. Cité par J.-L. Biget, *op. cit.*, p. 326.

Comté de Foix : Jean Duvernoy, *Le livre d'Inquisition de Jacques Fournier (1318-1325)*, 3 vol., Toulouse, 1965 - Corrections, Toulouse, 1972. Cité par J.-L. Biget, *op. cit.*, p. 320.

Languedoc : Monique Bourin, « Désignation et anthroponymie des femmes en Bas-Languedoc : l'exemple du cartulaire du chapitre d'Agde », *GMAM* II-2, p. 184. La fréquence du nom *Maria* était nulle dans les actes de 1050 à 1130 et de 5% dans les actes de 1130 à 1190. Jean-Louis Biget, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e s.) », *op. cit.*, p. 321-328.

Dans les régions où le nom *Marie* n'a pas été systématiquement écarté, son parcours dans les répertoires onomastiques ne se stabilise pas pour autant. On constate en effet que le nom figure rarement au premier rang du classement féminin dans la seconde moitié du XIII^e siècle alors que les cas étaient fréquents au début du siècle. À Marseille, le classement met à l'honneur des féminisations de noms ethniques (*Hugua* et *Raymunda* aux premier et quatrième rangs) ou des noms féminins auguratifs (*Béatrix* et *Dulcia* aux second et troisième rangs). Dans le Forez, les noms à connotation religieuse sont davantage à l'honneur (*Margarita*, *Johanna*, *Martha*, *Petronilla*) et les noms auguratifs sont également appréciés (*Blanchia* en troisième rang).

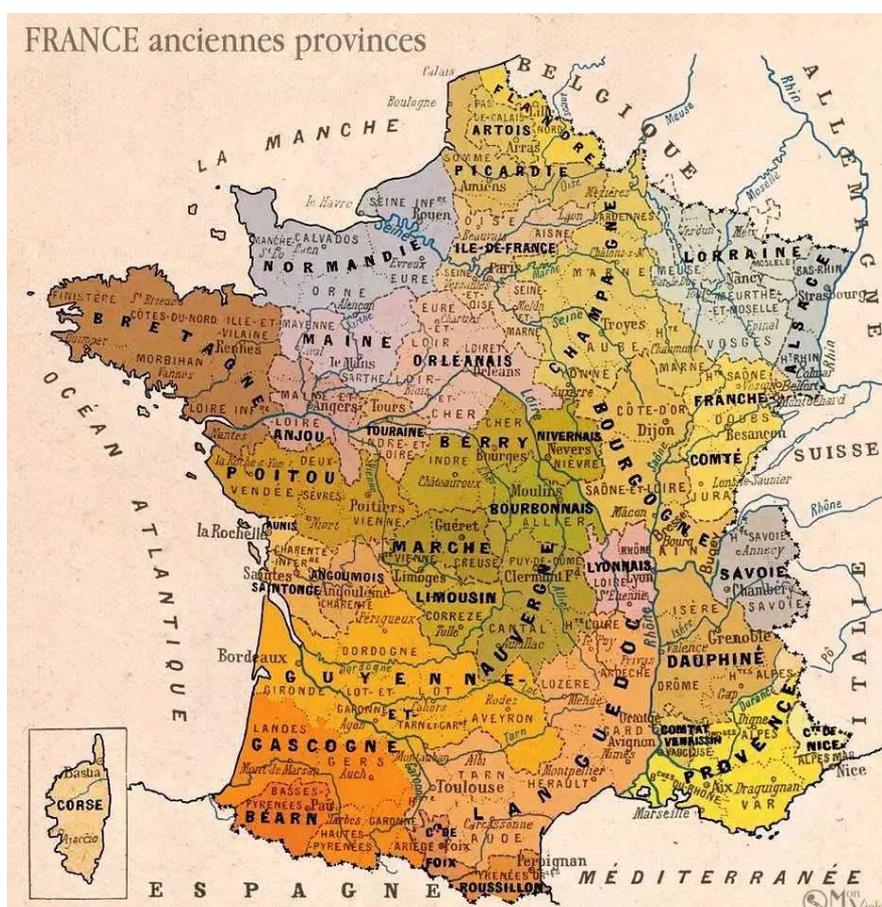


Figure 67 : Les provinces françaises à la fin du XVIII^e siècle

Il semblerait qu'à cette époque la position du nom *Marie* dans les classements onomastiques était inversement proportionnelle à la ferveur dont la Vierge devait être l'objet. Lorsque l'on relève dans la liste des noms dominants une forte proportion de noms de saintes femmes et que celui de *Marie* n'y figure pas, nous pouvons en effet supposer que son absence est vraisemblablement la marque d'une profonde dévotion. En évitant de donner le nom de la Vierge à un enfant, c'est d'abord une manière de signifier tout le respect qui lui est dû. Ce comportement n'est pas propre aux noms religieux et peut s'appliquer aux noms de toutes les personnes envers qui l'on souhaite exprimer

une forme d'humilité. Des codes sociaux similaires existent de nos jours dans certaines sociétés traditionnelles. Ainsi, dans la société malgache, Noël J. Gueunier a observé une forte réticence à donner à des enfants le nom de l'un de leurs parents : « porter le nom du père ou de l'un des ascendants signifie se mesurer à sa personnalité, lui manquer de respect »¹²⁴³.

Le nom *Marie* se maintient durablement comme nom dominant à la fin du XIII^e siècle en Ile-de-France et en Bourgogne occidentale mais dans plusieurs régions le respect dû à la Vierge se signale par une réticence à donner aux enfants la forme pleine du nom et par l'attribution de noms de substitution sous des formes hypocoristiques : on peut ainsi observer la fortune des *Maroie* en Artois, celle des *Mariate* en Lorraine, des *Marion* dans le Blésois, des *Marieta* dans le Forez et des *Mariote* dans le Limousin. L'emploi d'une forme hypocoristique vise à valoriser la forme pleine du nom. J'ai montré précédemment, dans la présentation des noms de navires bretons à la fin du Moyen Age, que les marins bretons réservaient la forme pleine du nom *Yves* pour la désignation du saint de Tréguier (« *Saint Yves* ») tandis que l'on utilisait plus généralement la forme *Yvon* pour nommer les individus. J'avais noté par ailleurs une évolution significative de la désignation de la Vierge entre le début du XIV^e siècle et la fin du XV^e siècle : en 1308-1309, les navires étaient nommés « *Notre Dame* » ; en 1470-1509, ils étaient nommés « *Marie* »¹²⁴⁴. Ce rapprochement confirme le constat d'un tabou sur le nom de *Marie* dans de nombreuses régions françaises entre la seconde moitié du XIII^e siècle et la fin du XV^e siècle¹²⁴⁵. Le comté de Bigorre constitue une exception remarquable. *Marie* y occupe le premier rang du classement des noms féminins tout au long du XIV^e et du XV^e siècle. Les formes hypocoristiques se développent de façon spectaculaire au XIV^e siècle mais si l'on trouve *Mariote* et *Mariete* comme dérivés du nom *Marie*, c'est toujours la

¹²⁴³ Noël J. Gueunier, « L'évolution récente des noms de personnes à Madagascar », dans Sophie Chave-Dartoën, Cécile Leguy, Denis Monnerie (dir.), *Nomination et organisation sociale*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 199. La réticence à donner aux enfants le nom d'un parent existe dans d'autres sociétés. Au Yémen, « Un enfant de sexe masculin ne doit pas porter le nom d'un parent vivant, car cela signifierait la 'résurrection' de celui-ci avant sa mort. On donne en revanche à l'enfant le nom d'un ancêtre éloigné, afin de le 'ramener à la vie'. Les prénoms les plus prestigieux sont l'objet d'une compétition, car un enfant hérite des obligations et des pouvoirs des ancêtres dont il porte le nom ». Cf. Gabriele Vom Bruck et Pauline Baggio, « Le nom comme signe corporel. L'exemple de la noblesse yéménite », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56^e année, n° 2, 2001, p. 290. Au Vietnam, il faut également « éviter de donner aux descendants le nom taboué de leurs ancêtres ». Cf. E. Tho Ngô, *Caractères interdits au Vietnam à travers l'histoire*, traduit et annoté par Emmanuel Poisson, Centre de l'École française d'Extrême-Orient, 1997, p. 207. Chez les Komo du Zaïre, « plus on doit de respect à quelqu'un, plus aussi il y a de restrictions à l'emploi de ses noms ». L'interdit social repose sur l'idée que « porter le nom d'une autre personne, c'est la re-présenter » devant la communauté. Cf. Wauthier de Mahieu, *Structures et symboles. Les structures sociales du groupe Komo du Zaïre dans leur élaboration symbolique*, Paris, Institut africain international, 1980, p. 127.

¹²⁴⁴ Cf. *infra*, p. 198-199.

¹²⁴⁵ Il est possible que l'application de ce tabou ne fût pas uniforme dans tous les milieux sociaux. Jean-Paul Sauvage a relevé dans le Blésois des attributions bien plus fortes de la forme *Marion* à Blois même que dans les campagnes. Il soulignait par ailleurs que les nobles et notables urbains adoptaient le même mode de dénomination pour leurs filles en soulignant toutefois que les formes hypocoristiques (*Marion*, *Jehannette*, *Gilon*, *Gilète*, *Pernelle*, *Guillemette* et autres) étaient choisies uniquement par les seconds. Cf. Jean-Paul Sauvage, *op. cit.*, p. 57-61.

forme pleine qui domine largement. Il n'y a pas eu de féminisation massive du répertoire, que ce soit dans le registre des noms ethniques ou dans celui des noms religieux (à l'exception de *Jeanne*). En 1313, le nom le plus porté après *Marie* est également un nom à connotation religieuse, *Dominique*, et les autres noms dominants sont pour la plupart des noms auguratifs : *Gaillarde, Franche, Aimée, Marquise, Douce*¹²⁴⁶.

Examinons à présent l'évolution de la diffusion du nom *Marie* en Bretagne au XVI^e siècle. La carte de la figure 68 révèle le contraste frappant entre les pratiques nominatives de l'est et de l'ouest de la région. Sur cette carte, on distingue clairement trois zones :

- Le nom *Marie* est très répandu à l'ouest, dans un territoire qui couvre les anciens évêchés de Léon, Tréguier et Cornouaille, ainsi que dans le Goëlo bretonnant et dans le bas Vannetais¹²⁴⁷. Avec 15 à 25% des attributions, il occupe généralement la première place au classement des noms féminins.
- Le nom est au contraire quasiment inexistant à l'est dans la seconde moitié du XVI^e siècle (souvent moins de 2,5%), notamment dans les anciens évêchés de Rennes, Dol, Saint-Malo et la partie est du diocèse de Saint-Brieuc.
- Dans la bande centrale qui va du Penthièvre au pays Nantais, en passant par le Porhoët et le haut Vannetais, les attributions sont un peu plus fréquentes (de 2,5 à 7,5%), avec un classement fréquent dans la liste des sept noms dominants.

La comparaison avec la carte de la diffusion des noms de saintes femmes (figure 69) fait encore apparaître avec plus de netteté ces trois zones caractéristiques de l'anthroponymie féminine bretonne : faveur importante pour les noms de saintes femmes à l'ouest, carence presque totale dans les évêchés de Saint-Malo, Dol et Rennes, attributions peu fréquentes dans la bande centrale qui descend du Penthièvre au pays Nantais. On peut de suite en déduire qu'il n'y avait pas de tabou onomastique spécifique sur le nom de *Marie* en Bretagne orientale au XVI^e siècle mais que l'interdit social, s'il en existait un, touchait plus largement l'ensemble des noms féminins à connotation religieuse.

¹²⁴⁶ *Dominique* est un nom à caractère oblatif (litt. « du Seigneur », sous-entendu « qui est offert au Seigneur »). Le nom figure au 5^{ème} rang dans le classement des noms masculins en 1313, après *Pierre, Bernard, Arnaud* et *Guillaume*.

Classement des noms féminins en 1313 (694 noms au total) : *Marie, Dominique, Gaillarde, Franche, Jeanne, Aimée, Marquise* et *Douce, Condor, Geralde*. Classement en 1429 (247 noms au total) : *Marie* (et var.), *Condor* et *Mengine, Dominique, Franche, Douce* et *Gaillarde, Aimée* et *Bonne, Jeanne*. A l'exception de *Marie*, les autres noms de saintes femmes (*Marguerite, Catherine, Anne, Elisabeth*) sont rares ou inexistants.

Cf. Maurice Berthe, *Le Comté de Bigorre...*, op. cit., p. 140-147.

¹²⁴⁷ Le Goëlo correspond à la partie orientale du diocèse de Saint-Brieuc. Le bas Vannetais est la partie orientale du diocèse de Vannes. Le Penthièvre se situe au nord-est du diocèse de Saint-Brieuc et le Porhoët se trouve au sud-ouest du diocèse de Saint-Malo.

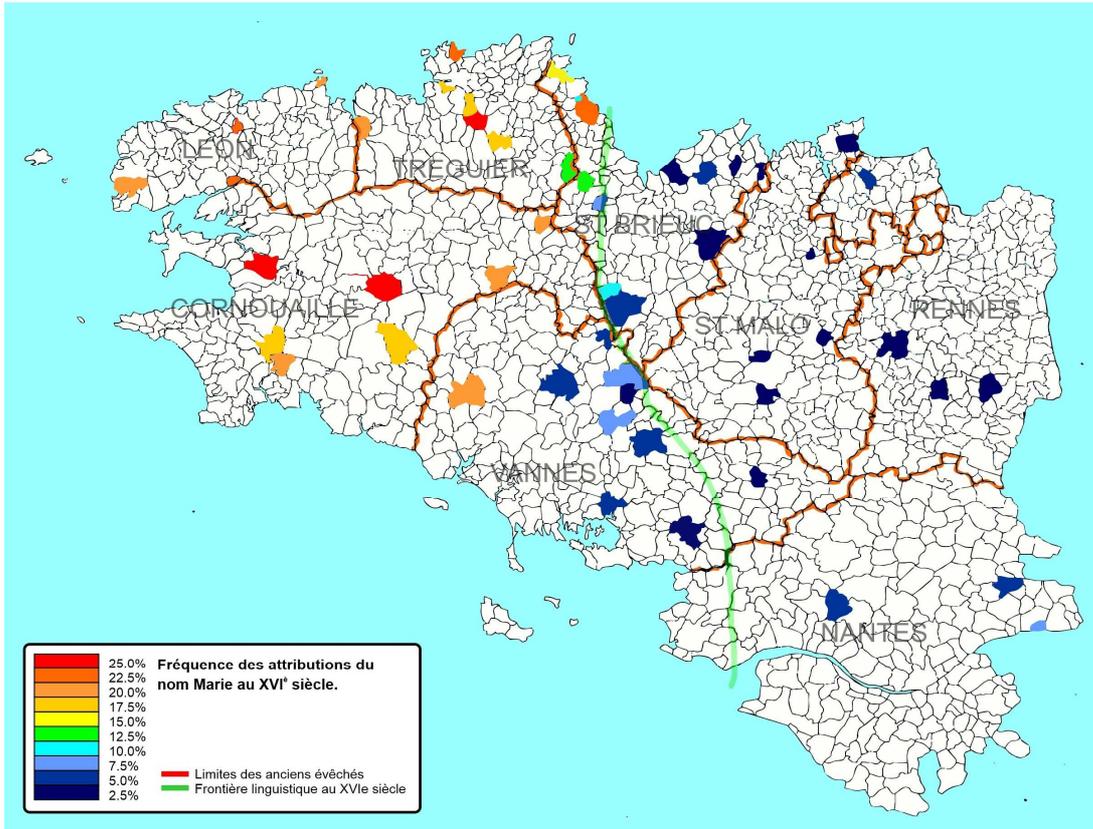


Figure 68 : Fréquence du nom *Marie* en Bretagne au XVI^e siècle

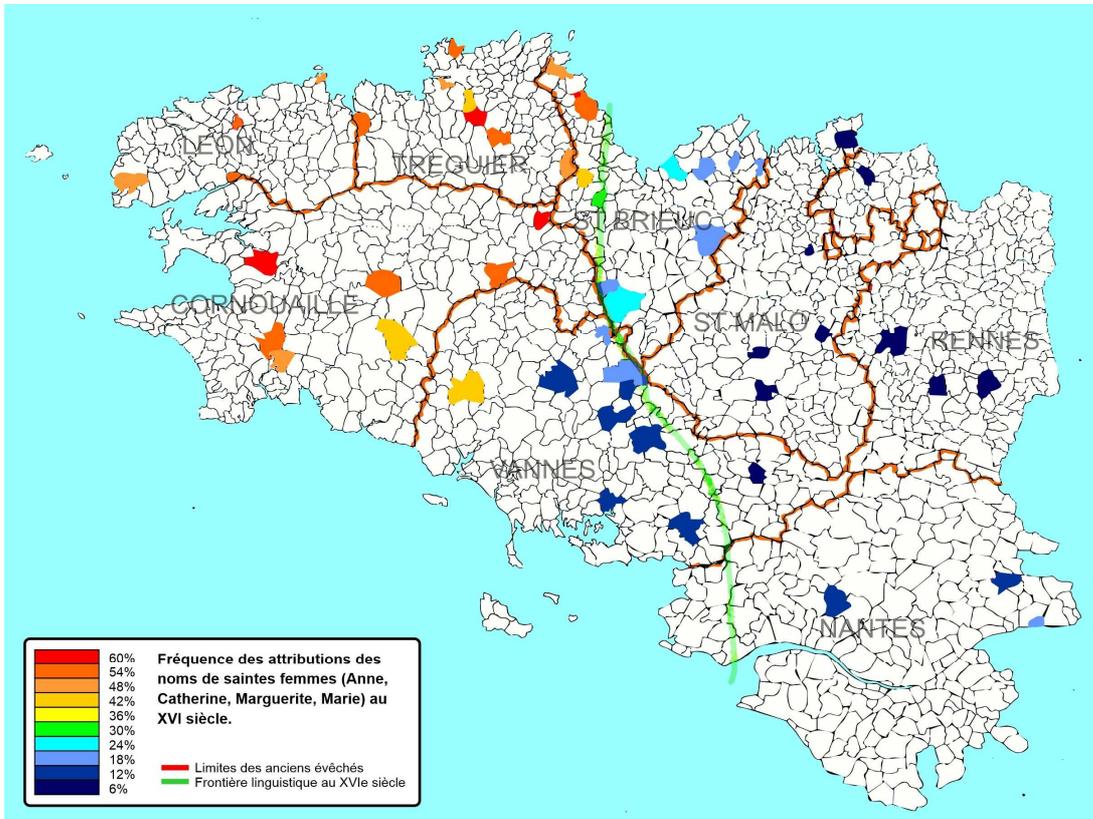


Figure 69 : Attribution des noms de "saintes femmes" en Bretagne au XVI^e siècle

En Bretagne occidentale, les statistiques présentées dans le tableau 63 affichent un interdit social sur le nom de *Marie* au XIV^e siècle comme dans la plupart des régions françaises. L'analyse des statistiques du bas Moyen Age permet de dater précisément les étapes qui ont fait passer ce nom de l'ombre à la lumière dans cette partie de la Bretagne.

La christianisation des stocks onomastiques s'y est produite tardivement. Alors que le nom *Pierre* était déjà bien implanté au XII^e siècle dans les répertoires masculins de plusieurs régions françaises, il était encore quasiment inexistant dans les stocks bretons à cette époque¹²⁴⁸. Les sources documentaires manquent pour établir des statistiques féminines au XIII^e siècle mais il ne semble pas qu'il y ait eu ici au début de ce siècle une faveur particulière pour le nom de *Marie*. Au XIV^e siècle en tout cas, le nom est complètement délaissé. Le répertoire est pourtant essentiellement féminin et comporte peu de formes féminisées de noms masculins. Les noms ethniques masculins bretons ont été très rarement féminisés et il en a été de même pour les noms ethniques francs. Si les *Guillaume* et *Geffroy* ont bien été adoptés en basse Bretagne à cette époque, leurs dérivés féminins ne sont pas attribués. Les dérivés féminins de noms religieux peinent eux-mêmes à s'implanter¹²⁴⁹. Cela signifie vraisemblablement qu'en Bretagne occidentale, les noms des filles n'étaient pas donnés par les parrains mais par les marraines.

Les noms de saintes femmes connaissent par contre une faveur exceptionnelle. Quelques noms de saintes femmes pour être plus précis. Dans le cartulaire de l'église de Quimper, le nom de *Catherine* figure en tête du classement féminin avec 17% des attributions au XIV^e siècle, celui de *Marguerite* est troisième (7%) mais il n'y a qu'une *Marie* et une *Marion* dans le corpus. *Catherine* occupe également le premier rang dans la liste des femmes citées dans l'enquête de canonisation d'Yves Hélor y en 1330 (7% des attributions) tandis que l'on y relève qu'une seule occurrence d'une forme hypocoristique du nom de la Vierge (*Marita*). Le nom de *Marie* est manifestement taboué.

Au XV^e siècle, le répertoire féminin de la Bretagne occidentale se caractérise toujours par une forte présence de noms féminins typiques, qu'il s'agisse de noms ethniques bretons (*Plezou*, *Margilie*, *Levenez*), de noms ethniques francs (*Alice*, *Havoise*) ou d'autres noms (*Amicie*, *Constance*). Les formes féminisées de noms ethniques francs sont toujours aussi faiblement représentées et, pour

¹²⁴⁸ Le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé contient des actes de 1029 à 1232 mais ils datent pour l'essentiel de 1006 à 1186. Sur un échantillon total de 1385 individus, j'ai recensé seulement sept *Pierre* et quatre *Jean*. L'échantillon féminin est relativement faible et ne comporte que 37 individus. L'unique nom religieux de ce corpus est un nom vétérotestamentaire, *Judith*.

¹²⁴⁹ Dans les actes du XIV^e siècle du cartulaire de l'église de Quimper (évêché de Cornouaille), j'ai compté seulement deux *Johanneta* et une *Petronilla* sur un échantillon de 102 individus. Dans le Trégor, le nom de *Jeanne* et de ses dérivés figurent par contre en tête du classement dans les actes du cartulaire de l'abbaye de Bégard (10 occurrences sur un échantillon de 33 personnes). Dans le Trégor également, *Johanna* figure à la septième place (3,8% des attributions) et *Petronilla* à la neuvième place (3%) dans le classement des noms féminins cités dans l'enquête de canonisation d'Yves Hélor y en 1330. Statistiques personnelles.

les dérivés féminins de noms de saints, seul celui de *Jeanne* se place dans les noms dominants. Dans la catégorie des noms de saintes femmes, si *Marguerite* et *Catherine* sont encore les noms les plus portés, on constate que les familles sont désormais moins réticentes à donner celui de *Marie* à leurs enfants¹²⁵⁰. Le tabou sur le nom de la Vierge est définitivement levé en Bretagne occidentale au début du XVI^e siècle : en Cornouaille, *Marie* est le nom féminin le plus porté à Locmaria en 1534-1556 et c'est également le cas dans le Léon à Morlaix en 1538-1550. Dans l'évêché de Tréguier, *Marie* s'implante avec un peu plus de difficulté : le nom figure à la seconde place derrière *Johannette* dans le registre des baptêmes de Guingamp en 1541-1569 et seulement en troisième position en 1570-1599, ex-aequo avec *Catherine*, derrière *Jeannette* et *Marguerite*¹²⁵¹. Les exemples de la Bretagne orientale et occidentale permettent ainsi de définir les indices qui indiquent si l'absence ou la rareté du nom *Marie* dans les listes nominatives du XV^e et XVI^e siècle correspondent ou non à un interdit social.

Si dans ces listes on constate l'absence générale des noms de saintes femmes dans le corpus des noms dominants (essentiellement *Catherine*, *Marguerite* ou *Anne*), on peut en déduire que le nom *Marie* n'est pas spécifiquement taboué dans la région mais que son absence est liée au système de nomination en usage, caractérisé par une délégation de la nomination des filles aux parrains. Ce système nominatif a été observé en Bretagne orientale et en Franche-Comté dans la zone du francoprovençal¹²⁵². On peut dès lors s'interroger sur les causes qui ont conduit à la mise en place d'un tel système et sur la nature des sociétés qui l'ont adopté. Ce point fera l'objet du dernier chapitre de cette thèse.

Si, au contraire, les noms de saintes femmes – à l'exception de celui de *Marie* – sont bien présents dans le corpus des noms dominants d'une région, on peut dès lors présumer l'existence d'un tabou sur le nom de la Vierge. Cette situation semble avoir été le cas général dans la plupart des régions françaises au bas Moyen Age. Par respect pour la Vierge, l'interdit social était quelquefois contourné par l'attribution de formes hypocoristiques. Il est levé progressivement à partir du XV^e siècle, définitivement à la fin du XVI^e siècle, à des rythmes différents selon les régions. En Bretagne occidentale, où les filles étaient nommées par les marraines, cela s'est produit dans la première moitié du XVI^e siècle. En Franche-Comté, dans la zone du parler franc-comtois, le tabou

¹²⁵⁰ Les noms féminins les plus portés dans les actes du XV^e siècle du cartulaire de l'abbaye de Bégard, sur un corpus de 46 individus : *Marguerite* (9), *Jeanne* ou *Joanne*, *Jauhanne*, *Jouhanne* (8), *Catherine* (6), *Plezou* (5), *Marie* (3), *Alice* (2), *Margilie* (2). Statistiques complètes en annexe (tableau 88).

¹²⁵¹ Voir en annexe les statistiques pour Locmaria (tableau 109), Morlaix (tableau 111) et Guingamp 1570-1599 (tableau 114).

¹²⁵² A Mouthe, dans le département actuel du Doubs, le nom de la filleule est une forme féminisée du nom du parrain dans 74% des cas. Les noms de saintes femmes sont peu fréquents : sur un échantillon total de 304 personnes, il n'y a aucune *Catherine* et seulement quatre *Marie*, trois *Anne* et une *Marguerite*. Statistiques personnelles établies à partir des registres de baptême de 1559 à 1599.

n'était pas encore levé dans le troisième quart du XVI^e siècle¹²⁵³. En Auvergne, le nom de *Marie* était encore taboué en 1550-1617 à Pontgibaud (Monts Dôme) mais il était passé en tête du classement féminin en 1574-1630 à Saint-Clément de Valorgues (Livradois)¹²⁵⁴. Dans le Roussillon, *Marie* était presque inusité dans la première moitié du XVI^e siècle. Le nom se développe à partir de 1546 et progresse fortement à la fin du siècle (figure 65, p. 436).

Si le tabou onomastique était la marque d'un respect pour la Vierge, doit-on en conclure dans ce cas que sa levée correspond à un refroidissement de la dévotion ? La levée simultanée de l'interdit social sur les noms royaux donne à penser que l'explication n'était pas religieuse mais qu'elle touchait plus largement à l'évolution de la conception du nom aux XV^e et XVI^e siècles.

4.2.2. Les noms des puissants

L'existence d'interdits sociaux sur les noms royaux au bas Moyen Age est un nouvel argument à l'encontre de l'hypothèse selon laquelle l'attribution de *noms princiers* exprimerait le souhait d'attirer sur l'enfant la protection du prince référent et s'inscrirait dans une relation de vassalité¹²⁵⁵. En ce qui concerne la notion de protection, j'ai montré plus haut que le concept de *nom protecteur* était à mon avis trop réducteur pour décrire la fonction propitiatoire du nom avant la mise en œuvre des prescriptions tridentines¹²⁵⁶. La fonction du nom ne réduisait pas à attirer la protection de quelqu'un sur un individu mais consistait plus largement à être bénéfique ou favorable à cet individu. Cette fonction propitiatoire se décline de la même manière dans les noms que l'on qualifie parfois de *laudatifs* ou *d'auguratifs* (*Bienaimé, Désiré, Clément, Douce*, etc.) et dans les noms célèbres pour avoir été portés par des personnages prestigieux, qu'il s'agisse de noms de saints ou de noms princiers. Il ne s'agit pas d'attirer sur l'enfant la protection de ces

¹²⁵³ Classement des sept premiers noms à Arbois (département actuel du Jura) en 1552-1589 : *Claudine* (14,9%), *Jeanne* (11,8%), *Marguerite* (8,1%), *Anthoinette* (6,5%), *Denise* (6,2%), *Pernette* (5,3%), *Françoise* (4,2%), *Catherine* (3,2%). *Anne* figure au douzième rang (2,2%) et *Marie* au treizième (1,8%). Statistiques personnelles établies à partir des registres de baptême de la paroisse (échantillon de 712 individus pour cette période). Le taux des transmissions homonymiques est de 91% dont 87% de concordance entre le nom de la marraine et celui de la filleule. Pour la période étudiée, les filles reçoivent donc principalement leurs noms de leurs marraines mais l'importance des formes féminisées de noms masculins dans le corpus des noms dominants permet de penser que cet usage était récent. Ce constat appuie l'hypothèse d'un abandon au cours du XV^e siècle dans la Franche-Comté septentrionale du système de nomination en usage dans les zones du parler francoprovençal. Cf. *supra*, p. 440 et *infra* p. 457.

¹²⁵⁴ A Pontgibaud, *Marie* ne représente que 1,8% des attributions (12 occurrences) tandis qu'*Anne* cumule 20,9% des attributions (1^{ère} place du classement avec 135 occurrences), *Catherine* 7% (3^{ème} rang) et *Marguerite* 6,5 (4^{ème} rang).

A Saint-Clément de Valorgues, *Marie* est au 1^{er} rang avec 16,8% des attributions devant *Marguerite* (10,6%). *Anne* figure à la 5^{ème} place (9,1%) et *Catherine* à la 8^{ème} (6%).

Statistiques personnelles établies à partir des relevés de baptêmes réalisés et transmis gracieusement par le Centre Généalogique et Héraldique de l'Auvergne et du Velay (CGHAV). Dans les deux localités, les filles recevaient normalement les noms de leurs marraines.

¹²⁵⁵ Cf. *supra*, p. 95, 281.

¹²⁵⁶ Cf. *supra*, p. 201-202.

personnages référents mais de transmettre à l'enfant les qualités ou vertus associées aux noms de ces référents.

En outre, si la fonction des noms consistait à attirer sur l'enfant la protection des puissants, nous aurions dû trouver *a minima* dans les listes françaises de noms dominants les *noms royaux* par excellence, ceux de *Louis* et de *Charles*¹²⁵⁷. Or, il est aisé de constater dans toutes les listes nominatives que ces noms n'étaient quasiment jamais attribués au bas Moyen Age en dehors des familles qui pouvaient prétendre ou revendiquer une ascendance royale¹²⁵⁸. Andrew W. Lewis constate de même que dans presque toutes les familles de la haute noblesse de la moitié nord de la France, et notamment chez les plus puissantes, « les noms de Louis et de Charles n'étaient pas donnés aux enfants, comme s'il existait une sorte de tabou »¹²⁵⁹. Il en déduit que ces deux noms étaient chargés d'une signification particulière qui les faisait juger impropres à l'usage courant.

Il n'est même pas possible de considérer cette carence comme une exception qui ne toucherait que les noms les plus prestigieux, par une forme de respect similaire à celle qui existait pour le nom de *Marie*. Il s'agit bien d'une marque de respect mais l'interdit social s'étendait en réalité à l'ensemble des noms des puissants qui n'étaient pas d'un usage courant, tout au moins dans leurs zones d'influence respectives. Cela vaut notamment pour les noms de lignée très spécifiques qui renvoyaient à des familles aristocratiques bien identifiées. On trouvera ainsi très rarement des *Archambaud* sur les terres des seigneurs de Bourbon ou des *Foulques* en Anjou. J'ai étudié plus particulièrement la diffusion du nom *Guy* sur les terres des seigneurs de Laval. Ce nom a été porté par quatorze seigneurs de cette maison, depuis Guy 1^{er}, mort vers 1062, à Guy XIV, mort en 1486. Le nom était fréquent dans la région au XI^e siècle mais il s'efface progressivement des répertoires après son adoption comme nom de lignée par les seigneurs de Laval¹²⁶⁰. On ne trouve ainsi aucun *Guy* parmi les vingt-neuf membres de la Confrérie du Saint Sacrement de Vitré en 1347 pas plus que dans la liste des soixante-quinze habitants de Vitré qui déclarent consentir à l'installation des ermites de Saint-Augustin dans leur cité en 1363¹²⁶¹. Force est de constater que

¹²⁵⁷ Ces deux noms renvoient aux fondateurs de la dynastie carolingienne, Charlemagne (« Charles le Grand ») et son fils Louis le Pieux. Ils ont été repris du XII^e au XIV^e siècle par les Capétiens puis par les Valois du XIV^e au XVI^e siècle. Les Capétiens avaient une faveur particulière pour le nom *Philippe* mais celui-ci ne possède pas la connotation royale des deux autres qui s'est formée au bas Moyen Age par la diffusion des chansons de geste dont l'action se situait essentiellement à l'époque de Charlemagne et Louis le Pieux.

¹²⁵⁸ Le nom *Louis* signifie la royauté mais il n'est pas nécessaire d'avoir un lien de parenté avec la dynastie royale de France pour pouvoir le porter. Dans la maison de Laval, le nom a été introduit dans le répertoire onomastique familial par Louis de Brienne, père de Jeanne qui épousa Guy VIII en 1286. Louis avait reçu son nom de son père, Jean de Brienne, qui fut roi de Jérusalem de 1210 à 1225 puis empereur latin de Constantinople de 1229 à 1237. Le nom *Louis* fut ensuite retransmis chez les Laval de génération en génération.

¹²⁵⁹ Andrew W. Lewis, *Le sang royal*, Paris, Gallimard, 1986, p. 78.

¹²⁶⁰ Le nom *Guido* est fréquent dans les actes du XI^e siècle du cartulaire de Laval et de Vitré transcrits par Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval (1020-1605)*, Paris, Picard, t. 1, 1895, p. 28-35.

¹²⁶¹ Documents transcrits par Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval (1020-1605)*, Paris, Picard, t. 2, 1898, p. 222-226 (doc. 657), et p. 262-264 (doc. 713).

lorsqu'un nom de lignée est peu courant, il est réservé pour les membres de cette lignée et évité par le reste de la population vivant sur le territoire du seigneur, à moins qu'il ait été transmis par parrainage par l'un des porteurs du nom à l'un de ses filleuls. On peut penser par conséquent que si les noms de *Hugues* et de *Robert* ont été fréquents au bas Moyen Age dans l'est de la France, ou ceux de *Bernard* et *Raymond* dans le Midi, ce n'était vraisemblablement pas pour exprimer une relation de vassalité mais probablement parce que ces noms étaient déjà largement diffusés et populaires avant que quelques familles princières les choisissent comme noms de lignée. Le prestige de ces familles a pu contribuer à accroître le prestige des noms emblématiques mais il n'y a pas lieu d'expliquer la diffusion populaire de ces noms par une demande de protection princière.

En France, le nom *Louis* fut généralement taboué jusqu'au XV^e siècle où il commence alors à se répandre dans quelques familles de la noblesse¹²⁶². Il se diffuse dans l'ensemble de la population au XVI^e siècle mais avec une intensité très variable selon les localités comme on peut le voir sur le graphique de la figure 70.

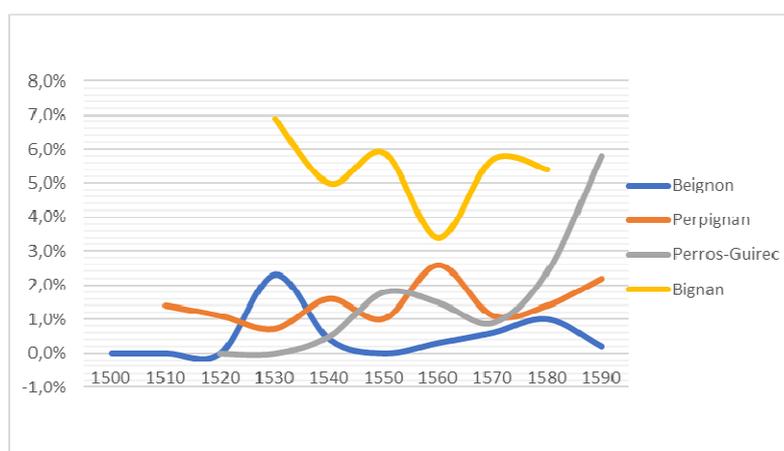


Figure 70 : La diffusion du nom *Louis* au XVI^e siècle

Les données de ce graphique présentent les fréquences des attributions du nom *Louis* d'après les registres de baptême de Perpignan (Roussillon) et de trois paroisses bretonnes¹²⁶³. À Beignon

¹²⁶² En Bretagne, les noms *Charles* et *Louis* sont portés dans la famille des Rohan depuis le XIV^e siècle (Charles 1^{er} de Rohan, fils aîné et unique de Jean 1^{er} de Rohan, né vers 1396, et Louis 1^{er} de Rohan, né vers 1410, fils aîné de Charles) mais l'interdit social avait été levé en 1377 par le mariage de Jean de Rohan avec Jeanne de Navarre, fille de Jeanne II de France, et petite fille de Louis X le Hutin. La dation des noms royaux signifiait précisément cette ascendance royale.

Dans la famille de Robien, le premier porteur du nom *Louis* est fils d'Eudon de Robien et d'Alix de Kergrazec, né probablement vers 1380. Il n'existe pas de lien de parenté connu avec les rois de France. Le nom a peut-être été transmis par parrainage mais il n'est pas retransmis aux descendants.

¹²⁶³ Statistiques personnelles établies à partir des relevés de baptême de Perpignan publiés par Jean Guibeaud (« Étude sur les noms de baptême à Perpignan », art. cit., p. 371-393) et à partir des relevés de

(évêché de Saint-Malo), les attributions sont encore très sporadiques au XVI^e siècle et elles s'expliquent par le parrainage de quelques notables de la paroisse (procureurs, greffiers, alloués). À Perpignan, comme à Perros-Guirec (évêché de Tréguier), le nom commence véritablement à se diffuser à partir de la seconde moitié du siècle. À Bignan (évêché de Vannes), le nom *Louis* est cependant déjà très populaire dans les années 1530 grâce notamment au parrainage de plusieurs prêtres homonymes et à quelques marraines nommées *Louise*, ce qui suppose que le nom était déjà donné dans la paroisse depuis le début du siècle.

Comment interpréter la levée de l'interdit social sur les noms royaux à la fin du Moyen Age ? Il n'y a pas lieu de l'expliquer par une dépréciation du modèle monarchique, de la même manière qu'il n'y a pas lieu d'expliquer la levée du tabou sur le nom de *Marie* par une dépréciation de la dévotion à la Vierge. Ces nouvelles pratiques nominatives s'inscrivent dans le contexte d'un renouvellement général du répertoire, caractérisé notamment par le développement des noms de martyrs et confesseurs (*François* et *Mathurin* par exemple) et par la levée des interdits sociaux sur les noms des personnages de fiction (*noms arthuriens* ou noms de l'Antiquité). On assiste en fait à la fin de l'exclusion arbitraire de certains types de noms indésirables et à la fin des « noms réservés » à des catégories particulières de la population, non pas parce que ces noms étaient précédemment défendus mais parce qu'il n'était pas convenable de les attribuer à n'importe qui¹²⁶⁴. L'évolution des répertoires reflète l'évolution de la conception du nom dont on a vu précédemment qu'elle avait été l'objet de débats passionnés à l'époque de la Renaissance entre poètes et rationalistes¹²⁶⁵. Dans l'esprit médiéval, la conviction de l'adéquation des noms aux choses nommées supposait que la dation du nom d'un personnage connu entraînait le transfert des qualités du référent au nouveau porteur. Celui-ci devenait le « représentant » de son prédécesseur. L'attribution du nom d'un référent prestigieux signifiait parallèlement la prétention ou la vocation à être semblable à lui. Cette conception est remise en cause à la fin du Moyen Age et rend caduc le code social onomastique antérieur.

Cette conception ne s'accorde pas par ailleurs avec l'hypothèse développée par Michael Mitterauer selon laquelle l'attribution de *noms princiers* s'inscrivait dans le cadre de relations de vassalité. La reprise d'un nom existant est une marque d'honneur et d'affection envers un porteur homonyme et non une marque d'allégeance. Le nom constitue le nouveau porteur en héritier, pas en vassal¹²⁶⁶.

baptême réalisés par les membres des associations généalogiques bretonnes pour Beignon, Perros-Guirec et Bignan.

¹²⁶⁴ Je peux rappeler ici l'anecdote déjà rapportée à propos du nom *Benoît* qui « ne convenait qu'aux moines ». Cf. *supra*, p. 128.

¹²⁶⁵ Cf. *supra*, p. 360-373 (« La réflexion sur le nom à la Renaissance »).

¹²⁶⁶ Ceci rejoint l'analyse de Pierre Bourdieu sur la dation du nom en Kabylie : « Donner à un nouveau-né le nom d'un grand ancêtre, ce n'est pas seulement accomplir un acte de piété filiale mais prédestiner en

4.3. Conclusion : se doter de nouveaux modèles de référence

Aux XV^e et XVI^e siècles, le répertoire onomastique est en pleine évolution. Certes, les noms les plus portés aux XIII^e et XIV^e siècles sont encore bien représentés mais leur représentativité a fortement décliné. Ils cèdent une part de leur popularité à d'autres noms, la plupart issus de la catégorie des noms de *martyrs et confesseurs* pour les noms masculins qui bénéficient, à partir du XV^e siècle, d'une grande diffusion à l'échelon régional (*Mathurin, Yves, Claude*, etc.) ou à l'échelon national (*François*). Il n'y a pas pour autant de création onomastique : tous ces nouveaux noms, qui jouissent désormais de la faveur des familles, existaient depuis longtemps mais ils étaient simplement délaissés, soit par manque d'intérêt, soit parce qu'ils étaient réservés jusqu'alors à des cas particuliers.

Le moteur de leur diffusion n'est pas la « mode » au sens où les sociologues l'entendent aujourd'hui, à savoir un phénomène culturel défini par un caractère cyclique et une diffusion verticale des goûts dans l'échelle sociale. Il n'y a pas de « prénoms mode » qui s'accordent à cette définition à l'époque qui nous intéresse. À la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne, les noms de baptême à succès relèvent tous de la catégorie des « prénoms classiques », caractérisés par un maintien sur la longue durée après une phase de grande popularité. On note bien un mouvement de diffusion verticale des nouveaux noms, adoptés premièrement par les élites et portés ensuite par l'ensemble de la population mais on ne discerne aucune volonté des membres des classes populaires d'imiter les pratiques des nobles ou des notables. Le nom est une marque d'honneur et d'affection, il est le signe visible d'une relation sociale partagée. Il existe bien par ailleurs un phénomène de reprise de noms anciens mais il ne s'agit pas d'épisodes cycliques récurrents alternant des phases de faveur et de délaissement. Aux XV^e et XVI^e siècles, on va puiser dans le stock onomastique hagiographique des noms de saints et de saintes bien connus mais peu repris jusqu'alors en nomination. Si l'on devait faire un rapprochement avec l'époque actuelle, on pourrait dire que le développement du phénomène de mode en nomination depuis les années 1960 est un mécanisme de compensation, consécutif à l'abandon de la pratique de la nomination des enfants par les parrains et marraines. Les deux pratiques sont deux manières différentes d'intégrer un individu dans son milieu social. Le moteur de la diffusion des nouveaux noms à la fin du Moyen Age est finalement le désir des populations de se doter de nouveaux modèles de référence plus en accord avec leurs aspirations et leurs préoccupations quotidiennes. Ces nouveaux référents sont, d'une part, des personnages prestigieux dont les noms étaient jusqu'alors taboués, d'autre part, des saints et saintes appréciés pour leur vie humble et proche du peuple.

quelque sorte l'enfant ainsi désigné à « ressusciter » l'ancêtre éponyme, c'est-à-dire à lui succéder dans ses charges et pouvoirs ». Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, 1980, p. 286.

5. L'anthroponymie féminine, une clé pour la connaissance des structures familiales

À plusieurs occasions, nous avons constaté que les répertoires féminins pouvaient être très différents d'une région à l'autre, non seulement en raison de préférences locales pour tel ou tel nom, mais plus généralement par le choix d'une typologie onomastique différente. En Bretagne occidentale par exemple, les noms de saintes femmes (essentiellement *Marie*, *Catherine*, *Marguerite* et *Anne*) étaient fortement représentés tandis qu'en Bretagne orientale ces noms étaient au contraire sous-représentés, et le répertoire était alors dominé par des noms masculins féminisés¹²⁶⁷. Ces options typologiques présentent une corrélation directe avec le niveau des transmissions homonymiques croisées, et plus précisément avec les taux d'attribution du nom du parrain à la filleule : si le taux est faible, cela signifie que les filles sont nommées par leurs marraines ; si le taux est élevé, cela signifie que les filles sont nommées par leurs parrains qui leur transmettent alors une forme féminisée de leur nom. Dans le premier cas, le système onomastique permet la diffusion des noms de saintes femmes (dans la mesure où ces noms sont déjà portés par les marraines) ; dans le second cas, le système bloque la diffusion de ces noms puisque le parrain transmet généralement à sa filleule le dérivé d'un nom masculin.

Le recours à l'un ou l'autre des systèmes de nomination relève d'un choix culturel dont il faut essayer de comprendre les tenants et les aboutissants. Sachant que la norme en France au XVI^e siècle était la nomination des filles par les marraines, j'ai examiné avec plus d'attention les situations où les filles étaient nommées par leurs parrains. Pour quelles raisons dans certaines régions les parents conféraient-ils l'honneur de la nomination des filles aux parrains ? Pour répondre à cette question, j'ai choisi une nouvelle fois de recourir à la méthode comparatiste. Si une pratique originale est observable dans deux milieux culturels différents, il est probable que la motivation initiale était la même dans les deux situations. Toute hypothèse explicative doit pouvoir être vérifiée pour l'ensemble des configurations. À cet effet, je présenterai successivement les caractéristiques et les modalités de l'attribution du nom des filles en Franche-Comté et en Bretagne. On verra que la pratique de la nomination des filles par les parrains était liée à une structure familiale confrontée à une situation d'isolement, prenant appui sur les solidarités de voisinage. Inversement, l'attribution du nom des filles par les marraines est la marque d'une communauté organisée autour du groupe familial et soudée par les solidarités familiales.

¹²⁶⁷ Cf. *supra*, p. 393-397 (« Les attributions croisées »)

5.1. L'attribution du nom des filles en Franche-Comté

La zone géographique étudiée correspond plus précisément à la partie est de l'ancien comté de Bourgogne (cf. figure 71) et au Bugey (nord-est du département actuel de l'Ain). La région a connu une histoire mouvementée. À la fin du XV^e siècle, le comté de Bourgogne est sous la domination des Habsbourg tandis que le Bugey est intégré dans les États de Savoie.



Figure 71 : Le duché et le comté de Bourgogne au XIV^e siècle

L'analyse des premiers registres de baptêmes de seize paroisses de la région révèle que deux systèmes de nomination féminine coexistaient au tournant du XVII^e siècle. Le tableau 64 met en évidence des taux de transmission homonymique extrêmement forts pour toutes les localités¹²⁶⁸. Les nouveau-nés portent presque toujours le nom de leur parrain ou de leur marraine. Par contre, les taux des attributions croisées présentent des situations très différenciées : dans les premières paroisses, ce sont essentiellement les mairaines qui transmettent leur nom à leurs filleules (taux d'attributions croisées inférieurs à 15%) tandis que dans les dernières paroisses, les filles reçoivent le plus souvent une forme féminisée du nom de leur parrain (taux entre 65% et 95%). Logiquement, les noms de saintes femmes sont fréquents dans les premiers cas et rares dans les seconds¹²⁶⁹. La localisation des différentes paroisses sur une carte de la région (figure 72) montre que les deux pratiques nominatives correspondent à deux aires géographiques spécifiques : le mode de nomination des filles par les mairaines est en usage dans le nord du département actuel

¹²⁶⁸ Statistiques personnelles établies à partir des relevés de baptêmes réalisés par différentes associations généalogiques franc-comtoises. Je remercie plus particulièrement Jean-Louis Crolet et Christian Monneret pour le Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté (CGEFC).

¹²⁶⁹ Voici la liste exhaustive des noms de saintes femmes (dans l'ordre des fréquences) : *Marguerite, Anne, Marie, Catherine, Élisabeth, Barbe, Foy, Agathe, Madeleine, Julienne, Suzanne, Claire, Radegonde, Pétronille, Hélène, Cécile, Marthe, Salomé, Ursule, Apolline, Léonore, Sarha, Valérie, Dorothée.*

du Doubs et dans le nord du département du Jura, tandis que le mode de nomination des filles par les parrains est en usage dans le sud de ces départements et dans le haut Bugey. On constate que la limite entre les deux modes suit approximativement la frontière linguistique entre le franc-comtois et le francoprovençal mais avec un décalage général vers le sud-est, comme si les pratiques septentrionales avaient été adoptées progressivement dans la zone du francoprovençal. L'analyse de l'évolution des noms de saintes femmes dans les testaments de l'Officialité de Besançon (figure 73) montre que l'adoption de cette catégorie de noms typiquement féminins a été tardive dans le nord de la Franche-Comté et qu'elle ne s'est développée véritablement qu'à partir du XV^e siècle. Le rapprochement avec les taux de fréquence des noms de saintes femmes en Bretagne occidentale au XVI^e siècle (de 45 à 60%)¹²⁷⁰, dans une zone où les filles étaient nommées par les marraines, vient appuyer l'hypothèse d'une acculturation progressive de la Franche-Comté septentrionale au bas Moyen Age et du recul des pratiques nominatives primitives qui se seraient néanmoins maintenues dans la zone du francoprovençal¹²⁷¹.

Tableau 64 : Taux de transmission homonymique en Franche-Comté et Bugey

Ordre	Paroisse	Départ.	Période	TH		Parr.	Saintes
				Garçons	Filles	Filleules	femmes
1	Cernay	Doubs	1531-1600	90%	80%	6%	42,4%
2	Dampjoux	Doubs	1546-1599	91%	92%	9%	24,1%
3	Chaux	Doubs	1578-1599	91%	93%	10%	21,8%
4	Arbois	Jura	1552-1589	93%	91%	11%	20,2%
5	Flangebouche	Doubs	1571-1599	79%	81%	12%	21,4%
6	Cour-Saint-Maurice	Doubs	1558-1592	88%	85%	14%	28,5%
7	Nozeroy	Jura	1550-1592	89%	92%	14%	22,1%
8	Belley	Ain	1574-1590	81%	83%	39%	9,0%
9	Hotonnes	Ain	1548-1599	76%	71%	65%	3,7%
10	Mouthé	Doubs	1559-1599	83%	79%	74%	13,1%
11	Songieu	Ain	1528-1619	82%	82%	76%	2,6%
12	Saint-Claude	Jura	1592-1599	92%	87%	78%	13,1%
13	Brénod	Ain	1547-1621	85%	83%	80%	2,3%
14	La Rixouse	Jura	1595-1650	96%	93%	89%	3,5%
15	Morbier	Jura	1561-1590	94%	91%	90%	1,8%
16	Les Rousses	Jura	1616-1643	98%	95%	93%	3,1%

TH = taux de transmission homonymique global

Parr. Filleules = attributions croisées parrains/filleules : part des transmissions homonymiques pour les filles lorsqu'elles portent une forme féminisée du nom de leur parrain.

¹²⁷⁰ Voir en annexe les statistiques pour Locmaria 1534-1556 (45,6%, tableau 109), Morlaix 1538-1550 (58,7%, tableau 111) et Guingamp 1570-1599 (46%, tableau 114).

¹²⁷¹ L'hypothèse est également envisagée par les linguistes. Pour Jean-Pierre Chambon, le nord-est de l'actuel domaine comtois d'oïl a relevé autrefois du francoprovençal. Cf. Jean-Pierre Chambon, « Remarques sur l'histoire du toponyme Coisevaux (Haute-Saône) : un indice du francoprovençal submergé dans le nord-est de la Franche-Comté ? », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 53, 2011, p. 7-14. Voir également la synthèse d'Heike Jauch, « Les frontières linguistiques extérieures du francoprovençal », dans Christina Ossenkop (dir.), *Manuel des frontières linguistiques dans la Romania*, Berlin, De Gruyter, 2018, p. 93-113.

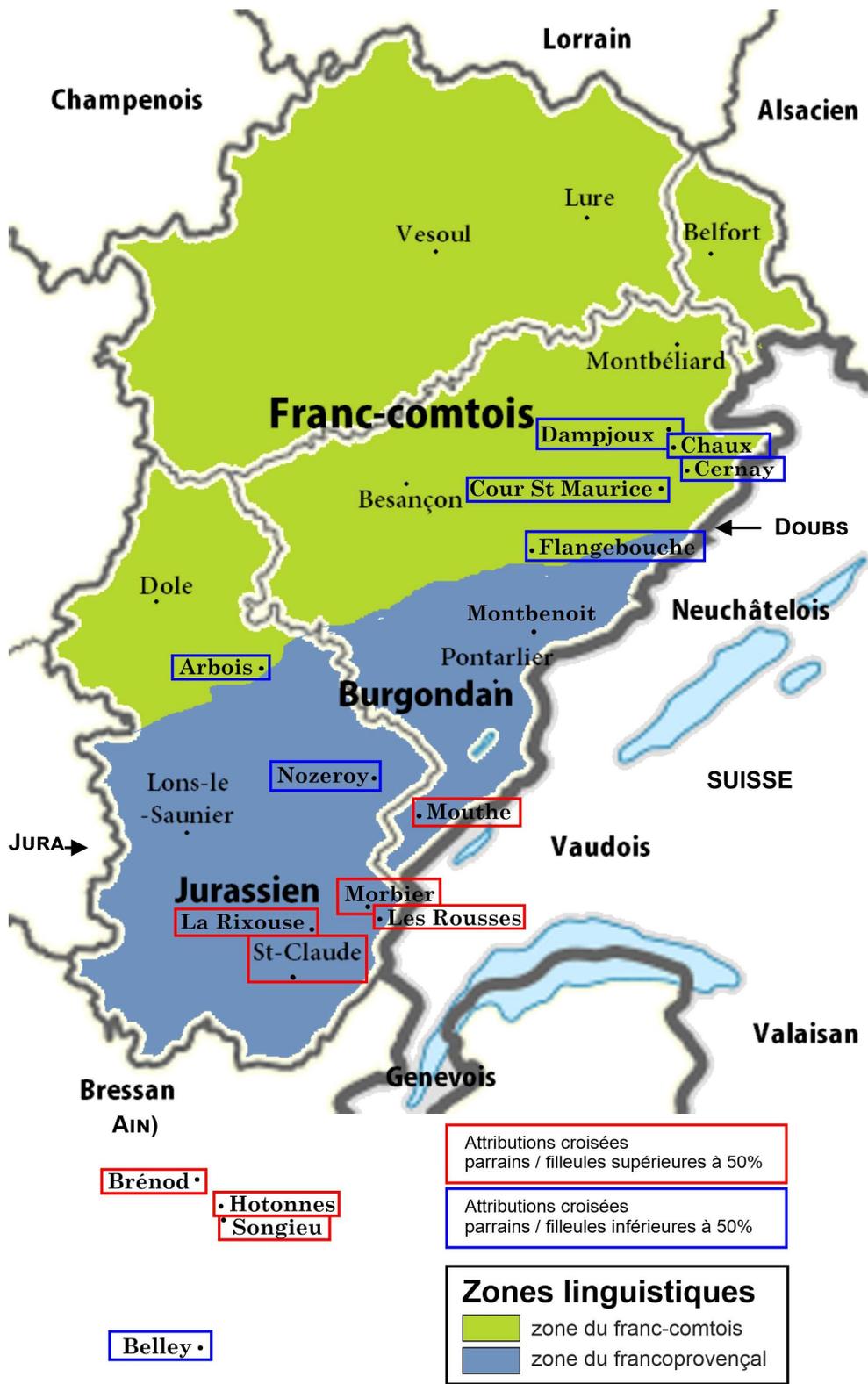


Figure 72 : Les attributions croisées parrains/filleules en Franche-Comté

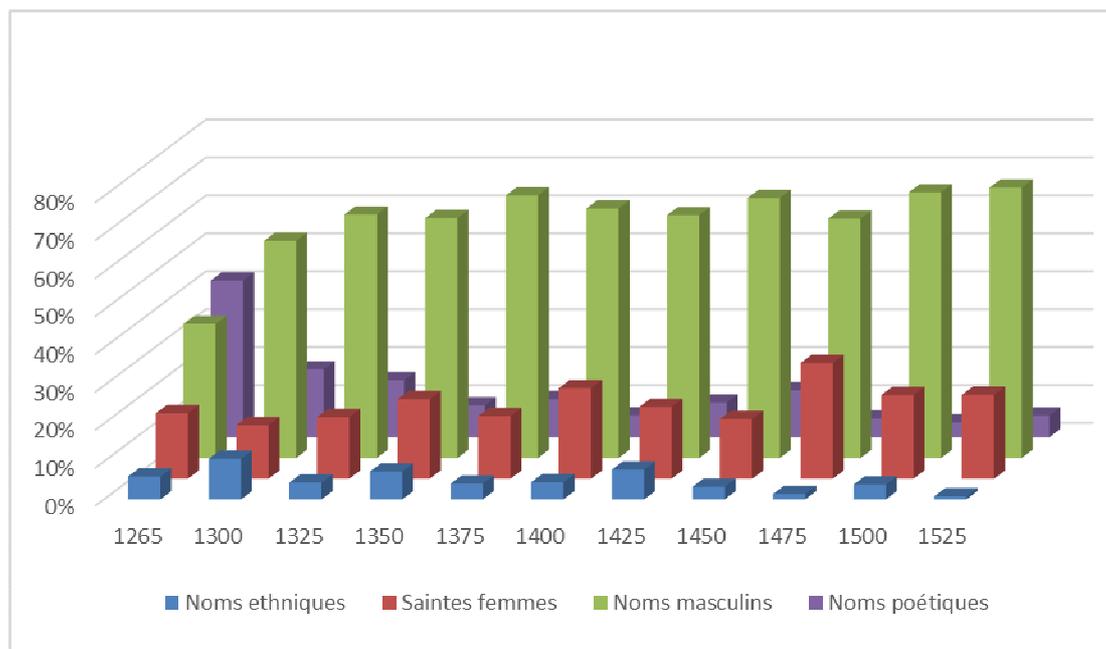


Figure 73 : Typologie des noms féminins à Besançon (1265-1560)

La fréquence des noms de saintes femmes dans les classements des noms les plus portés confirme leur enracinement tardif dans la zone septentrionale (noms en rouge dans les tableaux 65-Flangebouche et 66-Arbois). Bien que quelques noms de saintes figurent dans ces listes, aucun d'entre eux ne peut être véritablement qualifié de nom dominant, à l'exception du nom *Marguerite* placé au troisième rang dans le classement d'Arbois¹²⁷². Le nom même de *Marie* est encore taboué dans la plupart des paroisses¹²⁷³. À titre de comparaison, la situation est bien différente dans les classements des noms féminins en Bretagne occidentale où les noms de *Marie*, *Anne*, *Catherine* ou *Marguerite* occupent fréquemment les premiers rangs.

Dans les paroisses de la zone méridionale, l'ensemble des noms de saintes femmes représente généralement moins de 4% des attributions. La ville de Saint-Claude (tableau 67) constitue une exception notable en affichant une fréquence de 13% de noms de saintes, en plaçant notamment *Anne* au quatrième rang¹²⁷⁴. Les statistiques de Mouthe et de Belley sont plus représentatives de

¹²⁷² Il n'est pas utile de fixer le seuil minimum à partir duquel un nom peut être qualifié de « nom dominant ». Ce seuil est en effet variable selon les lieux et les époques. Les noms dominants sont généralement les trois ou quatre noms qui se détachent des autres noms du répertoire dans les classements.

¹²⁷³ Le nom rassemble généralement moins de 3% des attributions dans les classements de la zone septentrionale. Une exception notable à Nozeroy où *Marie* se place au second rang du classement féminin (10,6% des attributions). Les noms d'*Anne* (3,8%), *Marguerite* (2,3%) et *Catherine* (1,5%) sont moins appréciés. Cette faveur particulière pour le nom de la Vierge a peut-être un lien avec le statut particulier de la ville qui était alors la résidence d'été des seigneurs d'Orange-Chalon et qui auraient pu contribuer à lever le tabou onomastique pesant habituellement sur le nom de *Marie* dans la région.

¹²⁷⁴ La fréquence du nom *Anne* à Saint-Claude à la fin du XVI^e siècle se justifie peut-être par la fondation dans la paroisse, avant 1569, d'un ermitage de Sainte Anne. Cf. Jean-Luc Mordefroid, « *Hermite contraires*

l'anthroponymie féminine en territoire francoprovençal : le répertoire féminin s'y présente comme un duplicata du répertoire masculin, à l'instar des répertoires féminins de la Bretagne orientale (voir tableaux 9 à 11, p. 113-114).

En conclusion, l'anthroponymie féminine franc-comtoise se caractérise par la présence de deux systèmes nominatifs localisés approximativement de part et d'autre de la frontière linguistique qui sépare le parler franc-comtois (langue d'oïl) du francoprovençal. Le système nominatif en usage est lié au système du parrainage mis en œuvre dans chaque région.

Dans la zone méridionale, les parrains bénéficient d'un double honneur puisqu'ils nomment à la fois les filles et les garçons.

Cette pratique semble avoir été en usage également dans la zone septentrionale avant le XV^e siècle, ainsi que dans le sud du duché de Bourgogne (pays de Chalon), car les noms de saintes femmes n'étaient pratiquement pas représentés dans les répertoires féminins du XIV^e siècle¹²⁷⁵. On peut penser que, jusqu'à cette époque, les filles recevaient généralement leur nom de leur parrain. Cette pratique a été progressivement abandonnée au XV^e siècle en faveur de celle en usage dans le pays de Dijon où l'honneur de la nomination des filles était conféré aux marraines.

Ceci étant posé, il reste à expliquer les motivations de ces différentes pratiques. Autrement dit, pourquoi les parrains étaient plus spécialement honorés dans la zone du francoprovençal ? Je développerai plus loin l'hypothèse d'une justification par des attentes différentes en matière de solidarités.

Tableau 65 : Noms de baptême à Flangebouche (1571-1599)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Claude	19,4%	Claudia	19,3%
Pierre	11,5%	Françoise	11,9%
Jean	10,8%	Jehannette, Jeanne	10,9%
Antoine	9,4%	Pierette, Perrenette	5,9%
François	8,5%	Anne	4,8%
Guillaume	5,8%	Antoinette	4,6%
Étienne	5,0%	Blaise	4,4%
Nicolas	4,4%	Agathe	3,6%
Jacques	3,5%	Catherine	3,6%
Denis	2,9%	Marguerite	3,6%
Dix noms les plus portés	81,2%	Dix noms les plus portés	72,5%

du premier XVII^e siècle. Portraits croisés du père Jean Menet et du frère Roland Goguin, solitaires de Sainte-Anne à Saint-Claude (Jura) », dans Véronique Blanchet-Rossi (dir.), *Jura Patrimoine, les passions de Robert Le Pennec*, Saint-Claude, Les Amis du Vieux Saint-Claude et l'Association pour la promotion de l'archéologie dans le Haut-Jura, 2014, p. 229-240.

¹²⁷⁵ Cf. *supra*, p. 440-441.

Tableau 66 : Noms de baptême à Arbois (1552-1589)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Claude	16,7%	Claudine	14,9%
Jean	15,6%	Jeanne	11,8%
Pierre	11,0%	Marguerite	8,1%
François	5,2%	Antoinette	6,5%
Antoine	5,1%	Denise	6,2%
Denis	4,0%	Pernette	5,3%
Guillaume	3,9%	Françoise	4,2%
Étienne	3,4%	Catherine	3,2%
Jacques	2,3%	Étiennette	3,1%
Gaspard	2,1%	Jacobée	3,1%
Dix noms les plus portés	69,4%	Dix noms les plus portés	66,4%

Tableau 67 : Noms de baptêmes à Saint-Claude (1592-1599)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Claude	29,8%	Clauda	24,2%
Pierre	13,8%	Pernette	14,3%
Jean	10,7%	Jeanne	13,3%
Nicolas	5,0%	Anne	5,5%
François	4,4%	Humberte	4,4%
Antoine	4,1%	Catherine	3,8%
Jacques	4,1%	Guillauma	3,4%
Romain	3,4%	Françoise	2,7%
Guillaume	3,1%	Nicolarde	2,7%
Louis	2,8%	Romaine	2,0%
Dix noms les plus portés	81,2%	Dix noms les plus portés	76,5%

Tableau 68 : Noms de baptême à Mouthe (1559-1599)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Claude	22,7%	Jeanne	17,4%
Pierre	16,8%	Simone	14,5%
Jean	12,9%	Pernette	13,2%
Jacques	9,6%	Claudotte	12,2%
Simon	8,3%	Jacquotte	11,2%
Antoine	7,9%	Antoinette	7,9%
Guillaume	4,0%	Guillemette	5,6%
Denis	3,7%	Denise	2,6%
Nicolas	2,3%	Georgette	2,6%
Philippe	2,3%	Louise	2,0%
Dix noms les plus portés	90,7%	Dix noms les plus portés	89,1%

Tableau 69 : Noms de baptême à Belley (1574-1590)

Noms masculins	En %	Noms féminins	En %
Jehan	19,9%	Jeanne	15,6%
Claude	16,3%	Clauda	14,3%
Anthoyne	7,1%	Anthonya	6,8%
Francoys	6,8%	Louyse	6,4%
Pierre	5,6%	Francoyse	6,2%
Georges	4,2%	Pernette	5,3%
Benoïst	4,0%	Benoïste	3,7%
Louys	3,3%	Josette	3,1%
Joseph	2,5%	Charlotte	2,4%
Jacques	2,2%	Jacquema	2,4%
Dix noms les plus portés	70,8%	Dix noms les plus portés	66,3%

5.2. L'attribution du nom des filles en Bretagne

L'analyse menée précédemment sur la diffusion du nom *Marie* a permis de délimiter les trois zones caractéristiques de l'anthroponymie féminine en Bretagne au XVI^e siècle. La typologie des noms féminins dans ces trois zones est synthétisée dans le tableau 70.

Tableau 70 : Typologie des noms féminins en Bretagne aux XV^e – XVI^e siècles

Tab.	Paroisse	Évêché	Période	Noms ethniques	Noms religieux	Noms masculins	Autres noms
Zone occidentale							
108	Locmaria	Cornouaille	1534-1556	13,5%	46,0%	35,8%	4,7%
110	Morlaix	Léon	1538-1550	3,9%	59,3%	30,6%	6,3%
113	Guingamp	Tréguier	1570-1599	4,1%	46,0%	42,2%	7,6%
Zone intermédiaire							
106	Bignan	Vannes	1530-1591	0,1%	18,6%	79,5%	1,9%
94	Pannecé	Nantes	1476-1599	0,6%	26,7%	70,3%	2,4%
103	Anetz	Nantes	1500-1599	0,1%	30,9%	68,9%	0,2%
104	Bouvron	Nantes	1504-1599	0,1%	26,0%	73,5%	0,5%
116	Amanlis	Nantes	1576-1590		15,2%	81,0%	3,8%
Zone orientale							
89	Roz-Landrieux	Dol	1451-1528		12,5%	89,4%	1,1%
102	Beignon	Saint-Malo	1500-1524		6,2%	93,4%	0,4%
115	Beignon	Saint-Malo	1575-1599		8,0%	92,0%	

A l'ouest dominant les noms de saintes femmes (principalement *Marie*, *Catherine*, *Marguerite* et *Anne*), dans un territoire qui couvre les anciens évêchés de Léon, Quimper, Tréguier, le Goëlo bretonnant (évêché de Saint-Brieuc) et le bas Vannetais (partie ouest de l'évêché de Vannes). Les noms de saintes femmes sont rares dans l'est, notamment dans les anciens évêchés de Rennes,

Dol, Saint-Malo et la partie est du diocèse de Saint-Brieuc. Par contre, dans la bande centrale qui va du Penthièvre au pays Nantais, en passant par le Porhoët et le haut Vannetais, les noms de saintes femmes sont plus fréquents mais encore peu répandus.

Par effet inverse, les noms masculins féminisés sont beaucoup moins fréquents à l'ouest qu'à l'est. Il faut considérer à part dans cette catégorie le nom de *Jeanne* qui a toujours été attribué comme un nom féminin à part entière, en tant que substitut de *Jean* pour les filles, sans qu'il y ait un lien avec les pratiques du parrainage. Il en est de même pour les noms de *Louise* et de *Françoise* qui se développent partout à partir du XV^e siècle, quelque soit le système de parrainage en usage. Quelques noms, tels celui de *Julienne* (figure 74), doivent être appréciés en fonction du répertoire de la région : si l'on relève dans le répertoire masculin une fréquence à peu près équivalente du nom *Julien*, il faut le considérer comme un nom masculin féminisé ; si par contre *Julien* est absent ou peu fréquent dans le répertoire masculin, la forme féminine est dans ce cas une référence à sainte Julienne de Nicomédie. Pour le reste, les dérivés féminins de noms masculins, qu'ils soient d'origine ethnique (*Guillemette*, *Robine*, *Raoulette*, etc.) ou religieuse (*Perrine*, *Jacquette*, *Thomasse*, *Michelle*, *Gillette*, etc.) sont généralement l'indice qu'à un moment donné, les filles étaient nommées par leurs parrains. La carte de la diffusion du nom *Guillemette* en Bretagne (figure 75) illustre parfaitement ce principe : le nom est rarissime à l'ouest et fréquent à l'est.

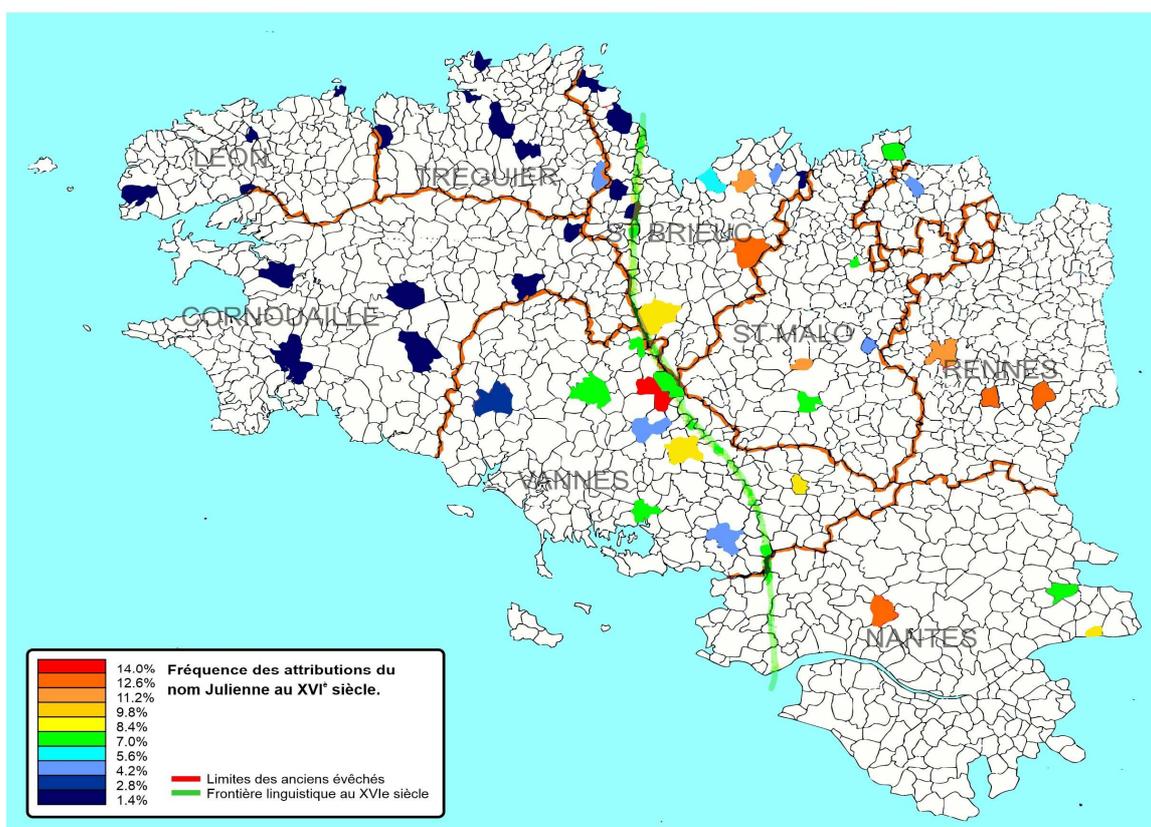


Figure 74 : Attributions du nom *Julienne* en Bretagne au XVI^e siècle

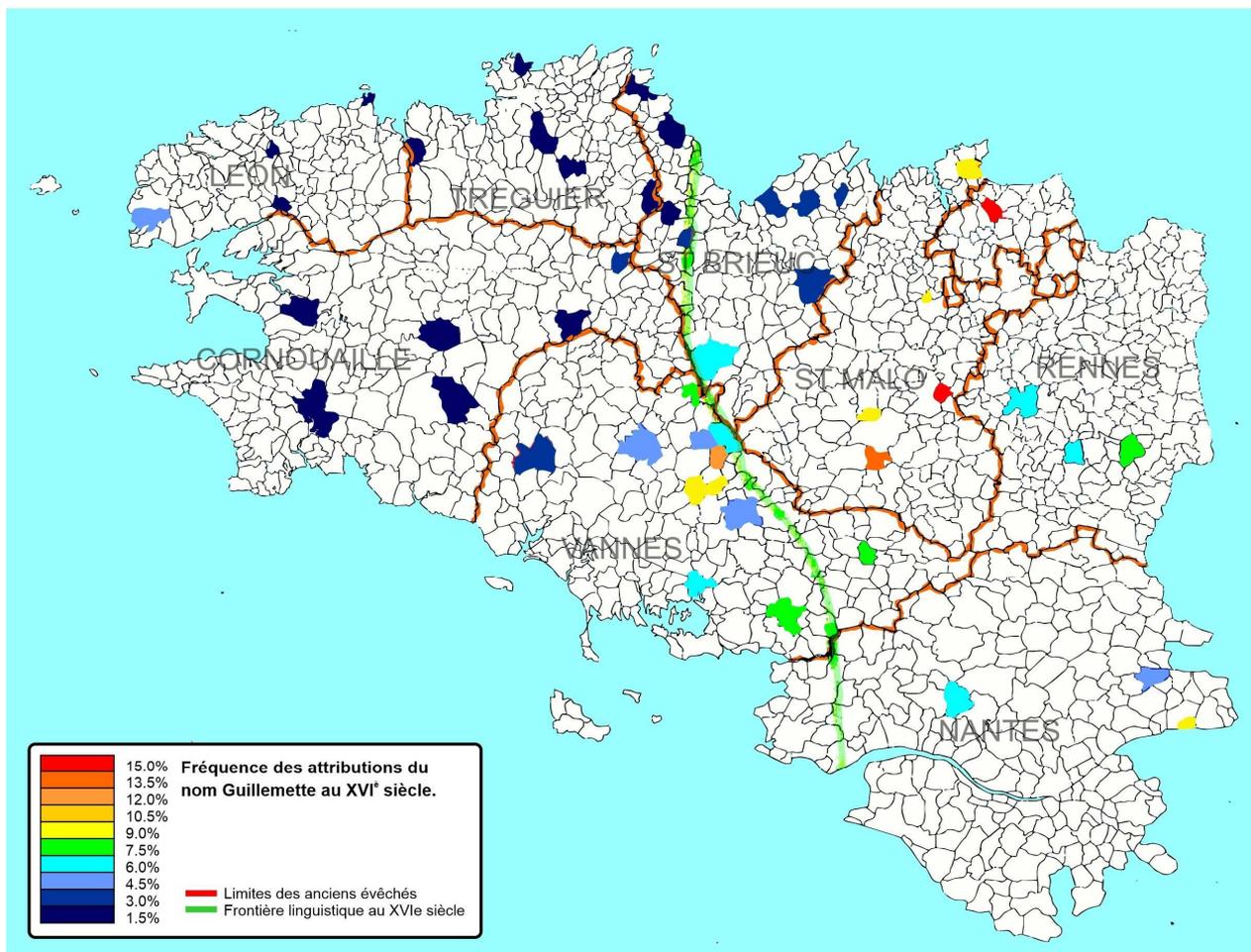


Figure 75 : Attributions du nom *Guillemette* en Bretagne au XVI^e siècle

L'existence d'une zone tampon entre les pratiques occidentales et orientales peut s'expliquer par une acculturation de cette zone où l'on aurait abandonné les pratiques initiales pour en adopter de nouvelles. La cartographie des fréquences des transmissions homonymiques croisées¹²⁷⁶ met une nouvelle fois en évidence le lien entre la nomination des filles et le parrainage.

Les attributions croisées pour les garçons (figure 76)

A l'ouest, les marraines ne participent quasiment jamais à la nomination de leurs filleuls (moins de 3%). Cela se produit exceptionnellement lorsque la marraine dispose d'un statut social supérieur à celui des parrains. Il arrive aussi quelquefois qu'un parrain – fréquemment un prêtre – se désiste

¹²⁷⁶ Je parle d'*attributions croisées* lorsqu'un garçon porte le nom de sa marraine (« attributions marraines / filleules ») ou lorsqu'une fille porte le nom de son parrain (« attributions parrains / filleules »). Je distingue en outre les « attributions croisées mixtes » lorsqu'un garçon reçoit un nom qui est à la fois celui de son parrain et une forme masculinisée de celui de sa marraine, ou inversement pour les filles, et les « attributions croisées exclusives » lorsque le garçon porte uniquement le nom de sa marraine, et la fille uniquement le nom de son parrain. Cf. *supra*, p. 393-397.

en faveur de la marraine, peut-être par humilité, peut-être parce que la marraine a contribué plus largement aux frais du baptême. À l'est, l'absence de participation des marraines à la nomination de leurs filleuls est également très nette. Que ce soit pour les garçons ou pour les filles, la nomination est l'affaire des parrains. La surprise vient en fait de la zone intermédiaire. Étonnamment, les femmes y jouent un rôle très actif dans la nomination des garçons, notamment sur les terres de l'ancien duché de Rohan, où les taux de transmission croisée se situent entre 14 et 26%. Lorsque la marraine porte déjà un dérivé de nom masculin (*Jeanne, Guillemette, Perrine*, etc.), le nom attribué au filleul sera naturellement la forme masculine du nom mais comment « masculiniser » un nom typiquement féminin ? Plusieurs solutions avaient cours : soit on abrégait la finale du nom féminin (*Catherin* pour *Catherine*, *Marguerin* pour *Marguerite*), soit on lui substituait purement et simplement un nom masculin à consonnance proche¹²⁷⁷. Par effet inverse, il arrivait aussi régulièrement, dans cette zone centrale, que des parrains transmettaient à leurs filleules un nom associé à leur propre nom par homophonie plutôt qu'une forme féminisée : un parrain nommé *Alain* peut nommer sa filleule *Alane* ou *Hélène*.

Les attributions croisées pour les filles (figure 77)

À l'ouest, les fonctions nominatives sont très genrées : de la même manière que les marraines nomment rarement les garçons, les parrains ne nomment pratiquement jamais leurs filleules (moins de 8%).

Au centre, les parrains interviennent beaucoup plus régulièrement pour la nomination de leurs filleules : les taux de corrélations exclusives évoluent généralement entre 15 et 45%. À l'est, dans les évêchés de Saint-Malo, Dol et Rennes, les parrains avaient la mainmise totale sur la nomination des filles et des garçons comme cela a déjà été signalé¹²⁷⁸, ce qui laisse penser que les marraines étaient plus effacées et qu'elles n'exerçaient qu'une influence mineure au sein de leur groupe social. Les pratiques nominatives de la zone intermédiaire sont beaucoup plus partagées : les parrains peuvent nommer leurs filleules comme les marraines peuvent nommer leurs filleuls. C'est un fonctionnement collégial, participatif, et l'on peut penser que lorsqu'il fallait choisir un nom pour un enfant les décisions étaient prises en commun par l'ensemble des parrains et marraines.

¹²⁷⁷ Cf. *supra*, p. 148, 396-397.

¹²⁷⁸ Cf. *supra*, p. 394-395.

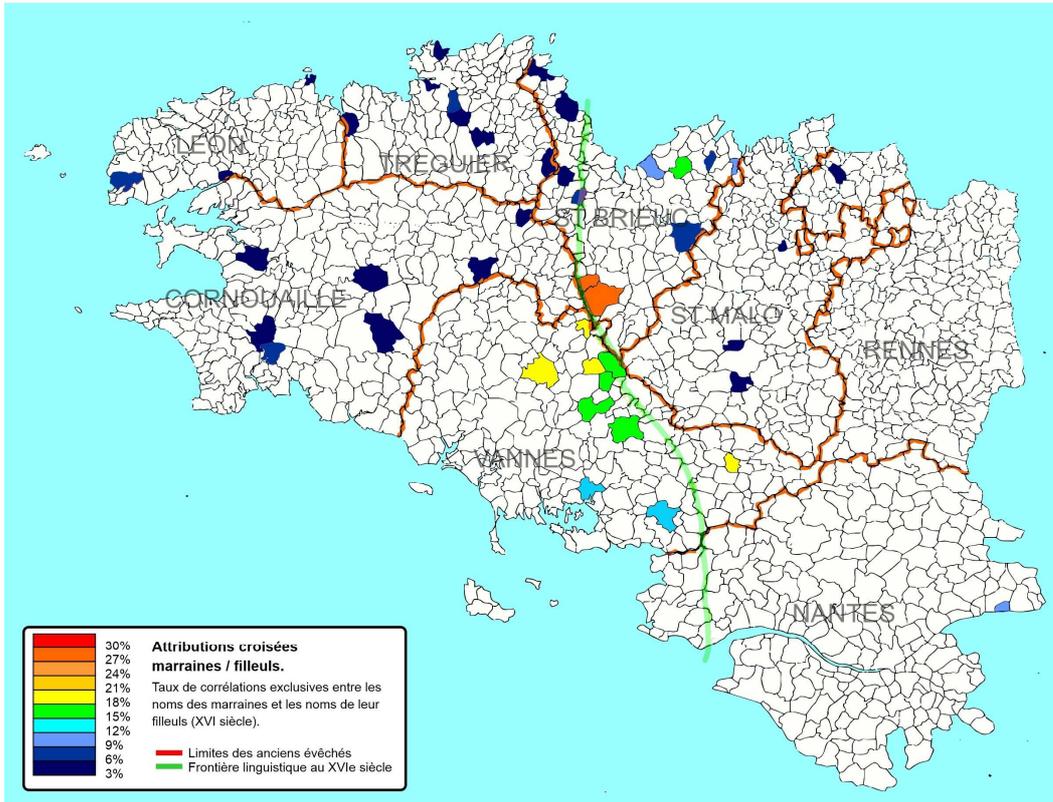


Figure 76 : Taux des attributions croisées entre marraines et filleuls

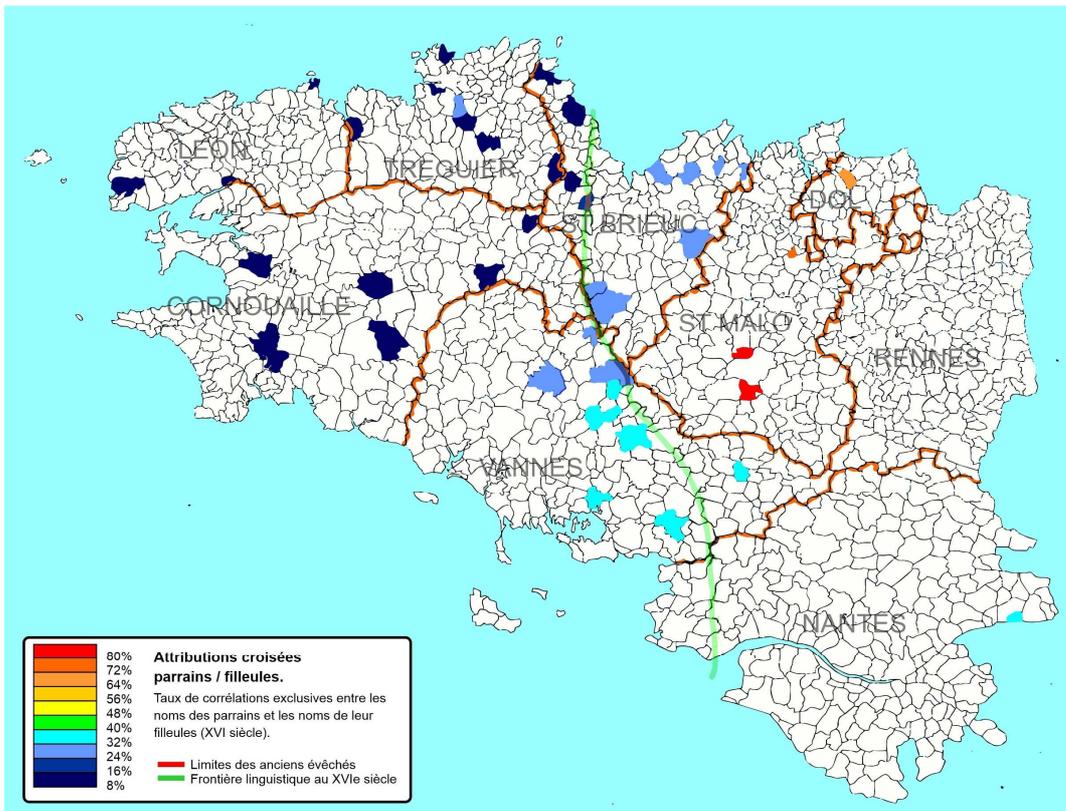


Figure 77 : Taux des attributions croisées entre parrains et filleules

5.3. En Bretagne : recherches de corrélation

5.3.1. Une absence de corrélation avec les limites ecclésiastiques

Les limites des trois zones prédéfinies ne coïncident pas avec celles des circonscriptions ecclésiastiques : dans l'évêché de Saint-Brieuc, le Goëlo appartient indiscutablement à la zone occidentale et, dans l'évêché de Vannes, toute la partie ouest se rattache également à cette zone occidentale qui couvre entièrement les trois évêchés de Cornouaille, de Léon et de Tréguier. L'examen des registres de baptêmes de l'évêché de Vannes montre en effet que la limite des pratiques nominatives ne se plaçait pas sur la rivière de l'Ellé, frontière naturelle entre la Cornouaille et le Vannetais, mais sur une autre rivière, le Blavet, qui prend sa source dans les monts de haute Cornouaille, près de Bourbriac, et descend jusqu'à l'estuaire de la rade de Lorient. À Séglien, paroisse vannetaise située à une vingtaine de kilomètres de Pontivy, du côté de la rive droite du Blavet, les noms des filles étaient attribués principalement par les marraines et les noms de saintes femmes y étaient fréquents, et c'était la même chose plus au sud à Guidel, autre paroisse vannetaise située entre l'Ellé et le Blavet. Par contre, à Nostang, dans le pays de Lorient mais du côté de la rive gauche de la rivière, les noms des filles étaient bien attribués par les marraines à la fin du XVI^e siècle, mais avec une prépondérance très nette de noms masculins féminisés et peu de noms de saintes femmes, ce qui permet de présumer un changement récent de pratique nominative, succédant à une période de nomination des filles par les parrains. La limite occidentale de la zone intermédiaire ne concorde nulle part avec les bornes des évêchés de Vannes et de Saint-Brieuc. Il faut donc écarter l'idée d'une influence décisive du clergé sur les pratiques sociales du parrainage dans cette région avant le XVII^e siècle. Si tel avait été le cas, nous n'aurions qu'une seule pratique dans un même diocèse.

5.3.2. Une corrélation avec les frontières linguistiques

D'une certaine façon, on le voit bien sur toutes les cartes, les pratiques du parrainage en Bretagne avaient quelque chose à voir avec les pratiques linguistiques car la frontière entre le pays bretonnant et le pays gallo se situe en plein dans la zone intermédiaire. D'une certaine façon seulement car l'on constate aussi que la frontière linguistique ne s'accorde pas parfaitement avec la limite occidentale de la zone intermédiaire, ni avec sa limite orientale. Dans l'évêché de Saint-Brieuc, la limite linguistique coïncide avec le changement de pratique nominative (le Goëlo est bretonnant) mais ce n'est pas du tout le cas dans le Vannetais qui est essentiellement bretonnant et où l'on observe plusieurs pratiques nominatives. Le Blavet, dont on a dit plus haut qu'il marquait la limite occidentale de la zone intermédiaire, correspond cependant à une sous-frontière linguistique puisque la rivière fixe dans son cours inférieur la limite entre les dialectes bas-

vannetais à l'ouest et haut-vannetais à l'est¹²⁷⁹. En définitive, on ne peut pas dire qu'aux XV^e et XVI^e siècles, il existait dans le pays bretonnant une pratique du parrainage qui était radicalement différente de celle du pays gallo. Par ailleurs, même si cela avait été le cas à l'origine, cela ne nous dirait encore rien des motivations. Lorsque l'on observe un phénomène d'acculturation, la modification des pratiques linguistiques ne se produit pas nécessairement en même temps que celle des pratiques sociales. Une population peut perdre sa langue tout en conservant son mode de vie, ses croyances et ses traditions. Et l'inverse est également possible. On retiendra donc l'hypothèse plausible, mais ancienne, d'une diversité de pratiques nominatives justifiée par une diversité culturelle, voire ethnique.

5.3.3. Une corrélation avec les paysages ruraux

Si les pistes religieuses et linguistiques ne s'avèrent guère concluantes, celle des paysages agraires paraît plus intéressante. Un rapprochement entre la carte actuelle des paysages ruraux (figure 79) et celle du relief (figure 78) montre qu'en Bretagne, ces paysages ont été modelés au fil des siècles par l'activité humaine en tenant compte de la nature du sol. On distingue clairement deux formes principales de paysages. À l'est, dans les plaines du Penthièvre, du Vannetais et du bassin Rennais, domine le « paysage cultivé à ragosses » tandis qu'à l'ouest dominant les « paysages de bocage » dans les massifs des monts d'Arrée et les « paysages cultivés avec talus » dans les zones moins élevées. Cette carte des paysages agraires présente la situation actuelle en Bretagne mais son intérêt pour l'étude de l'anthroponymie réside surtout dans la mise en évidence d'une nouvelle frontière qui sépare l'est et l'ouest de la région, celle du « pays des ragosses », représenté en jaune pâle sur la carte. La limite occidentale de ce type de paysage coïncide en effet assez précisément – que ce soit au nord ou au sud – avec la limite occidentale de la zone intermédiaire où les noms masculins féminisés étaient majoritaires mais avec une part significative de noms de saintes femmes (cf. le tableau 70, p. 462). Le « paysage à ragosses » tire son nom de l'appellation locale donnée à cette forme d'arbre particulière, consécutive à des émondements réguliers qui ne laissent généralement sur pied qu'un tronc noueux, parfois muni d'un « tire-sève » à son extrémité. Cette pratique perdure essentiellement aujourd'hui dans le bassin rennais. L'expression définit plus largement un paysage de semi-bocage composé de grandes parcelles, parfois laniérées, autour desquelles subsistent par endroits de grandes haies d'arbres. Il se distingue du paysage de bocage proprement dit, que l'on trouve à l'ouest, caractérisé par des parcelles entourées de haies vives, parfois plantées sur un talus.

¹²⁷⁹ Sur ce sujet, voir Loïc Cheveau, *Approche phonologique, morphologique et syntaxique de breton du Grand Lorient (bas-vannetais)*, Thèse de breton-celtique, Université européenne de Bretagne, Rennes 2, 2007, p. 29-30.



Figure 78 : La Bretagne en relief
(Source : www.georelief.com)

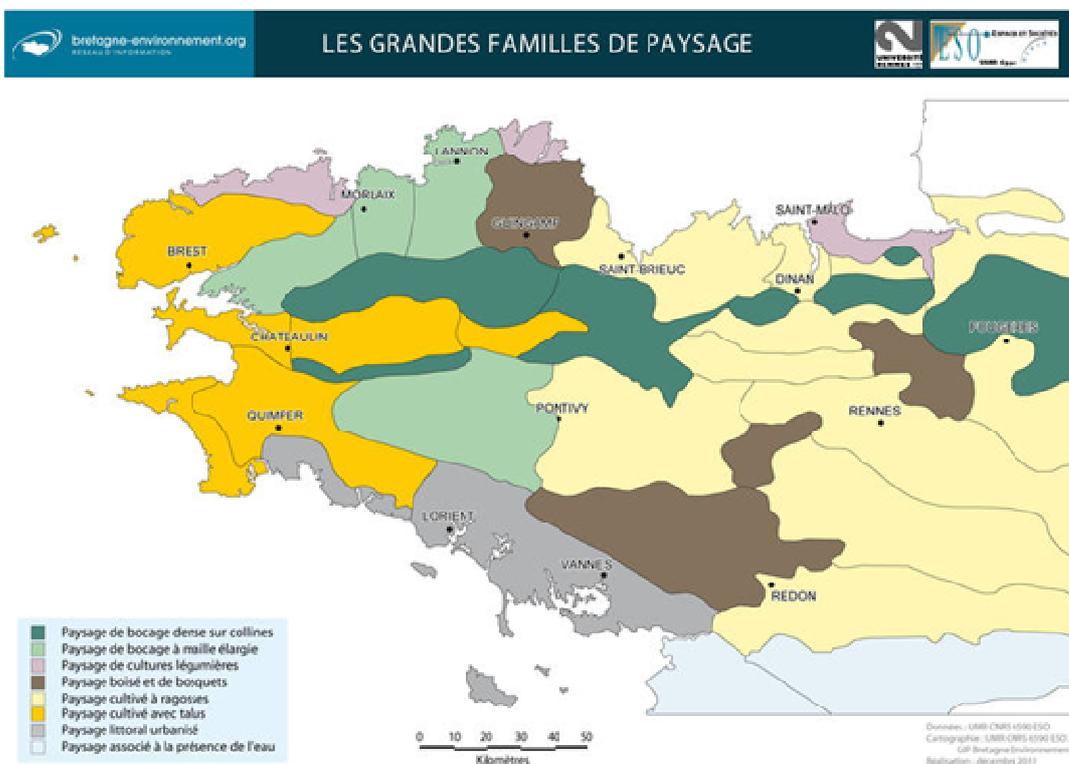


Figure 79 : Les paysages ruraux actuels en Bretagne
(Source : www.bretagne-environnement.org)

Dans un rapport de synthèse présenté en 1976 à l'occasion d'un colloque sur l'histoire, l'écologie et l'économie du bocage, Pierre Flatrès établissait ainsi une distinction entre les bocages occidentaux, constitués d'enclos généralement petits et irréguliers, d'un maillage complexe, de talus et d'îlots de champs ouverts (les *méjous*), et les bocages orientaux possédant des mailles généralement assez grandes et plus régulières¹²⁸⁰. Il estimait que les paysages de l'ouest n'avaient pris une forme achevée que très tard, parfois au XIX^e siècle, mais que certains de leurs constituants existaient dès le début du Moyen Age, tandis que les paysages de l'est étaient de composition récente et avaient remplacé des structures agraires antérieures¹²⁸¹. La question de la datation de la formation du bocage breton est encore discutée mais un consensus général s'accorde sur l'idée d'un premier développement à l'occasion des grands défrichements des XI^e et XII^e siècles, puis un autre plus important aux XV^e et XVI^e siècles, au moment de la reconstruction agraire imposée par les destructions de la guerre de Cent Ans et les ravages de la peste noire¹²⁸².

L'analyse des pratiques du parrainage permet de penser que la délimitation entre les deux types de bocages bretons – maillage élargi à l'est et enclos plus petits à l'ouest – existait sans doute déjà au XV^e siècle. Elle coïncide en tout cas avec les modalités générales de la nomination des filles : le nom était donné par la marraine à l'ouest et par le parrain à l'est. Au XVI^e siècle cependant, les pratiques n'étaient plus les mêmes dans la zone intermédiaire qui relie le Penthièvre au pays Nantais car les filles y étaient désormais nommées essentiellement par les marraines. Toutefois, comme celles-ci avaient généralement reçu un nom masculin féminisé, le

¹²⁸⁰ Pierre Flatrès, « Rapport de synthèse [géographie] », dans *Les bocages. Histoire, écologie, économie (actes de la table ronde CNRS « Aspects physiques, biologiques et humains des écosystèmes bocagers des régions tempérées humides »*, Rennes, juillet 1976), Rennes, INRA, ENSA et Université de Rennes, 1976, p. 21-30.

¹²⁸¹ Voir la synthèse de Magali Watteaux, « Sous le bocage, le parcellaire... », *Études rurales*, 2005/03, n° 175, p. 64.

¹²⁸² Jean Meyer, « L'évolution des idées sur le bocage en Bretagne », dans *La pensée géographique française. Mélanges offerts à André Meynier*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1972, p. 453-467. Daniel Pichot envisage une « sensible accélération du processus de clôture » à la fin du Moyen Age et aux temps modernes : Daniel Pichot, « Images du paysage : les bords de la Vilaine au XVI^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 276. Sur l'histoire du bocage, voir aussi Annie Antoine, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002 et l'ouvrage collectif dirigé par Annie Antoine et Dominique Marguerie, *Bocages et sociétés, Actes du colloque organisé à l'université de Rennes 2 (29 septembre – 1^{er} octobre 2004)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Louis Chaumeil, « L'origine du bocage en Bretagne » dans Fernand Braudel (éd.), *Éventail de l'histoire vivante : hommage à Lucien Febvre*, Paris, Colin, 1954, t. 1, p. 163-185.

Dans le Trégor, deux textes de 1444 et 1445 attestent que le bocage était une création récente dans la région et que son apparition n'avait pas encore entraîné la disparition totale des champs ouverts : « *Ainsi continuerent à fere leurs gaigneries chacun en certains lieux, l'une gaignerie après l'autre, et après comancerent à fere failliz, haes et deffanse sur leur gaignerie, durant icelles gaigneries* ». Cf. Jeanne Laurent, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle. La quévaise*, Paris, SEVPEN, 1972, p. 133-142 [138].

principe de la transmission homonymique entraînait la pérennisation automatique des noms de cette catégorie.

Si le modèle du parrainage peut avoir un lien avec la typologie des paysages agraires, il convient dès lors de s'interroger sur les causes qui ont produit un bocage plus dense à l'ouest qu'à l'est. L'ensemble des spécialistes de cette question s'accorde aujourd'hui à dire que la fonction principale des clôtures était de protéger les cultures et les prés à foin des divagations du bétail que l'on faisait paître dans les communs¹²⁸³. Il se pourrait donc que la formation d'un bocage dense à l'ouest soit liée au développement précoce ou intensif de l'élevage du gros bétail¹²⁸⁴. Plusieurs historiens ont par ailleurs souligné le lien entre le paysage bocager et les comportements individualistes : le paysan isolé dans son champ clos gèrerait son activité en toute indépendance et serait moins astreint aux servitudes collectives¹²⁸⁵. Mais, dans ce cas, est-ce la pratique bocagère qui a contribué au développement de l'individualisme ou est-ce l'individualisme qui a créé le bocage ? En ce qui concerne les pratiques du parrainage et de la nomination, il est clair que les filles ont toujours porté des noms typiquement féminins à l'ouest de la Bretagne (noms ethniques bretons ou francs puis noms de saintes femmes) tandis qu'à l'est, ces noms étaient majoritaires au XIII^e siècle mais ils ne l'étaient plus au XV^e siècle¹²⁸⁶. Les pratiques nominatives étaient distinctes avant le développement du bocage à la fin du Moyen Age. On peut en déduire que les deux types de bocages bretons (dense à l'ouest, élargi à l'est) se sont formés sans doute à partir du XV^e siècle dans des zones qui possédaient déjà des identités culturelles distinctes. Il existe une corrélation apparente entre les paysages ruraux et la nomination des filles mais les pratiques bocagères ne peuvent être à l'origine des pratiques nominatives.

¹²⁸³ Jean Meyer, « L'évolution des idées sur le bocage... », art. cit., p. 459 ; Daniel Pichot, « Images du paysage... », art. cit., p. 277 ; Annie Antoine, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Age au début du XIX^e siècle », dans *Bocages et sociétés...*, op. cit., p. 185-200. Voir aussi E. Juillard, A. Meynier, X. de Planhol et G. Sautter, *Structures agraires et paysages ruraux*, Nancy, 1957, p. 68-75.

¹²⁸⁴ Sur les usages de la haie bocagère et l'élevage, cf. Annie Antoine, *Le paysage de l'historien...*, op. cit., p. 164-173.

¹²⁸⁵ Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1999 (édition originale en 1931), p. 100s ; André Meynier, *Les paysages agraires*, Paris, Armand Colin, 1970, p.28 ; Daniel Pichot, « Paysage et société féodale dans l'Ouest de la France », dans *Bocages et sociétés...*, op. cit., p. 263-275 ; Magali Watteaux, « Sous le bocage, le parcellaire... », art. cit., p. 60.

¹²⁸⁶ Pour l'ouest de la Bretagne : la part des noms masculins féminisés est nulle dans les actes du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé (1029-1232) ; elle représente 5% des attributions dans les actes du XIV^e siècle du cartulaire de l'église de Quimper et 26% dans les actes du XV^e siècle du cartulaire de l'abbaye de Bégard (dont 17% pour le nom *Jeanne*).

Pour l'est de la Bretagne : les noms masculins féminisés représentent déjà 36% des attributions dans le livre des miracles de Savigny (pays de Fougères) en 1243, 86% dans les registres de baptêmes de Roz-Landrieux (1451-1528), 93% dans les registres de baptêmes de Beignon (1500-1524). Cf. tableaux 90 et 103 en annexe.

5.3.4. Une corrélation avec les modes de faire-valoir des sols

La distribution de l'anthroponymie féminine bretonne en trois zones bien spécifiques a-t-elle un lien avec les modes de faire-valoir des sols ? La question mérite d'être posée car une nouvelle distinction entre les pratiques occidentales et orientales apparaît sur la carte des modes d'exploitation des terres en Bretagne sous l'Ancien Régime (figure 80).

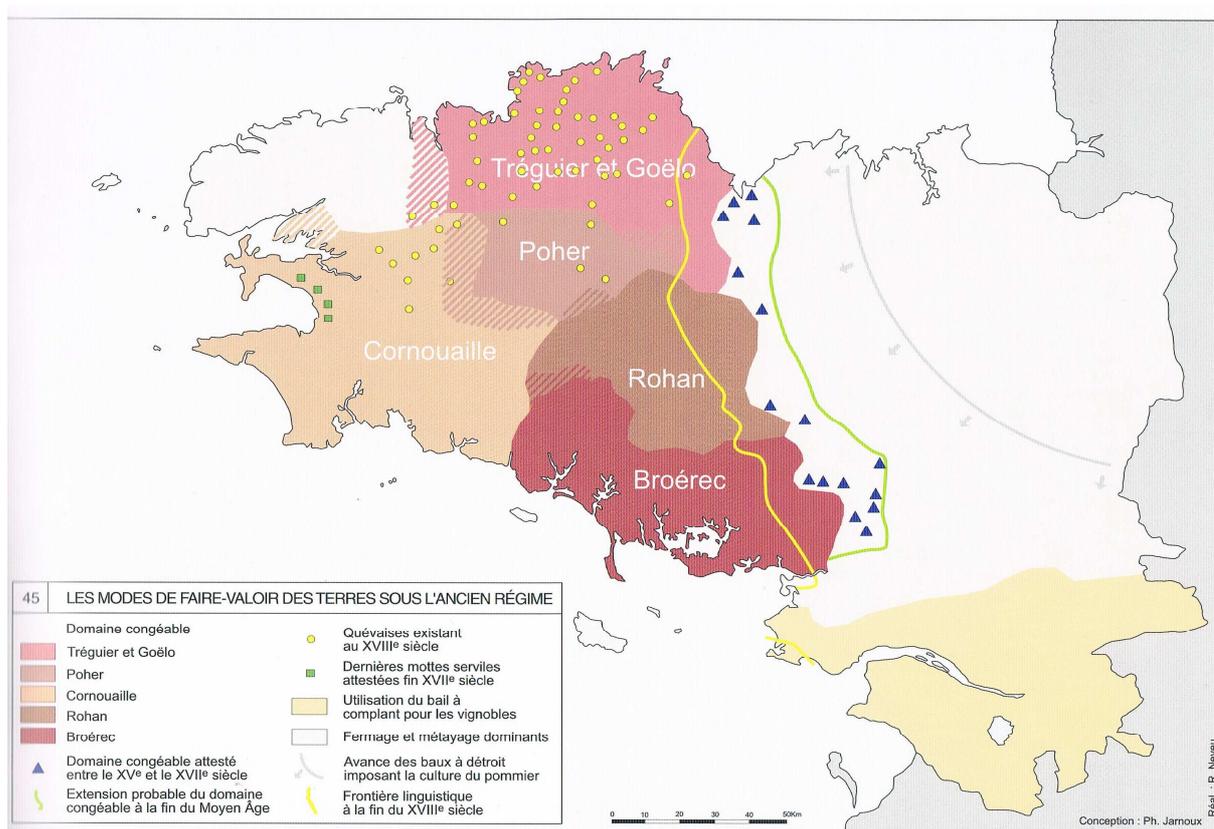


Figure 80 : Les modes de faire-valoir des terres sous l'Ancien Régime (Source : *Atlas d'Histoire de Bretagne*, éd. Skol Vreiz, 2002, p. 103)

Le domaine congéable dominait à l'ouest tandis que le fermage et le métayage dominaient à l'est. L'évêché de Léon constituait cependant un cas particulier puisqu'il formait à l'extrémité nord-ouest de la péninsule une enclave de fermage en basse Bretagne. La limite entre les deux systèmes coïncide assez nettement avec la frontière linguistique entre le pays bretonnant et le pays gallo telle qu'elle pouvait être au XVI^e siècle. Cette configuration des modes de faire-valoir des sols est toutefois relativement récente. À la fin du Moyen Âge, le mode de tenure le plus fréquent en Bretagne était celui de la censive¹²⁸⁷. Il existait sous ce régime une forme de copropriété du fonds entre le seigneur et le tenancier. Le seigneur possédait la « propriété éminente », propriété

¹²⁸⁷ Brice Rabot, *Les structures seigneuriales rurales, Bretagne méridionale (XIV^e-XVI^e)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 112.

symbolique qui justifiait la perception d'une redevance (le *cens*) et de certains services. Le paysan possédait la « propriété utile » : il pouvait exploiter sa terre, la vendre ou la transmettre par donation tout en restant redevable du cens vis-à-vis de son copropriétaire¹²⁸⁸.

Les régimes de location (fermage et métayage) étaient semble-t-il fréquents dès le IX^e siècle mais l'affermage se développe surtout à partir du XIII^e siècle¹²⁸⁹.

Le régime du « domaine congéable » était un régime hybride original qui distinguait la propriété du fonds (le roc nu) appartenant au « foncier », et celle des édifices et améliorations (bâtiments d'exploitation, cultures, aménagements) appartenant au « domanier »¹²⁹⁰. Un bail à court terme, généralement de neuf ans, fixait le montant de la redevance annuelle due par le domanier au foncier pour la mise à disposition de ses terres. Ce mode de faire-valoir se développa uniquement en basse Bretagne. Il était initialement destiné à faciliter la remise en état des terres abandonnées et retournées en friche depuis la crise démographique et les guerres incessantes qui ravagèrent la région au XIV^e siècle¹²⁹¹. Dans le Vannetais, la première attestation de bail à domaine congéable date de 1372. Pour Brice Rabot, le fait que les premières mentions surviennent quelques années seulement après la fin de la guerre de Succession de Bretagne (1341-1364) n'est pas anodin. Cette coïncidence indique que la mise en œuvre du nouveau régime dans le Vannetais est liée à la fin de ce conflit et aux besoins de reconstruction des exploitations¹²⁹².

¹²⁸⁸ Le montant du cens était souvent insignifiant et marquait surtout l'autorité du seigneur sur le censitaire. Cf. Brice Rabot, *id.*, p. 113 ; Stéphane Strowski, *La censive et le fief roturier en Bretagne*, Amiens, Yvert et Teller, 1922, p. 3 ; Jean Gallet, *La seigneurie bretonne (1450-1680), L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 183-186. On parle de « mode de faire-valoir direct » lorsque le propriétaire exploite lui-même sa terre.

¹²⁸⁹ La difficulté d'appréciation chronologique tient notamment à la carence documentaire sur les baux à courte durée qui devaient être détruits lorsqu'ils ne présentaient plus d'utilité. Cf. Jean-Marc Moriceau, « Le changement agricole (XII^e-XIX^e siècle) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 1^{er} semestre 1994, p. 41. Dans le régime du métayage, le seigneur confie l'exploitation de sa terre à un paysan moyennant le versement d'une partie de la récolte, variable selon les années. Dans les baux de fermage, le bailleur perçoit un loyer annuel fixe. Voir aussi Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, Giard et Brière, 1906, p. 241-305 ; Thierry Hamon, « L'exploitation des terres agricoles en droit coutumier breton (XIV^e-XIX^e siècle) », dans Christian Dugas de la Boissony (dir.), *Terre, Forêt et Droit. Actes des Journées internationales d'histoire du droit, Nancy, 12-15 juin 2002*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2006, p. 273-318.

¹²⁹⁰ Voici la définition donnée en 1742 dans le *Traité des domaines congéables à l'usage de Tréguier et comté de Goüello* : « Le domaine congéable est un droit, titre ou contrat, par lequel le convenancier ou Domanier devient propriétaire à perpétuité des maisons et superficies en sa tenué, qui sont les maisons, fossez et bois puînaïs, arbres fruitiers, desquelles choses ils peuvent disposer à leur volonté, comme aussi les émondés des chênes seulement, sans les abattre ». Cité par Michel Sauvageau, *Coutumes de Bretagne*, t. 1, Rennes, Vatar, 1742, p. j.

¹²⁹¹ Jean Gallet, *id.*, p. 69, 214-215 ; Brice Rabot, *id.*, p. 116-118, 242-243. Sur la crise démographique du XIV^e siècle, voir par exemple Georges Duby, *Hommes et structures du Moyen Age*, Paris, Mouton, 1973, p. 309-323 ; Arlette Higounet-Nadal, « La démographie des villes françaises au Moyen Age », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 196-208.

¹²⁹² Brice Rabot, *id.*, p. 227, 117. L'aveu de 1372 concerne des conventions situés à Guidel et Elven. Les autres attestations de baux à domaine congéable dans le Vannetais sont postérieures à 1385. Brice Rabot a constaté au XV^e siècle la disparition des censives dans le Vannetais au profit des baux à domaine congéable tandis que dans le pays Nantais, où le domaine congéable ne s'est pas diffusé, la censive s'est au contraire

Quel rapport peut-il y avoir entre l'évolution des modes d'exploitation des sols à la fin du Moyen Age et les pratiques nominatives féminines ? La corrélation tient vraisemblablement à la mise en œuvre de différents modes de solidarités (solidarités familiales ou de voisinage) justifiés par des contextes sociaux et familiaux différents.

5.3.5. Une corrélation avec les systèmes familiaux

Un « ménage » est constitué par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit. On distingue les ménages « nucléaires » constitués uniquement du couple conjugal et de ses enfants non mariés, les ménages « élargis » incluant également la présence d'ascendants ou de collatéraux célibataires et les ménages « multiples » ou « polynucléaires » formés de plusieurs couples conjugaux vivant ensemble, éventuellement avec leurs enfants¹²⁹³.

En 1986, André Burguière proposait une typologie tripartite des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne, fondée sur les travaux menés à la fin du XIX^e siècle par Frédéric Le Play¹²⁹⁴. Il distinguait ainsi trois modèles familiaux principaux, définis par des pratiques de cohabitation ou non des enfants mariés avec leurs parents, en lien avec les règles d'héritage :

- Le *modèle nucléaire* est centré sur le groupe conjugal : chaque nouveau couple fonde son propre foyer. En raison du placement systématique des enfants à l'extérieur et du besoin permanent de domestiques, il s'agit d'un modèle familial largement ouvert à la société environnante. À l'époque moderne, le modèle nucléaire domine dans tout le nord-ouest de l'Europe.
- Le *modèle de famille souche* est bâti sur le principe de la transmission de l'exploitation à un seul héritier. Celui-ci reste vivre dans la maison familiale après son mariage tandis que les autres enfants s'installent en dehors. Ce modèle domine en France méridionale et dans la zone alpine.
- Le *modèle communautaire* s'efforce de rassembler et de garder sous le même toit la plus grande partie du réseau de parenté. Il favorise le repli autarcique sur l'univers familial. Dans ce système, l'exploitation familiale n'est jamais partagée. Les enfants restent vivre au foyer paternel après leur mariage et ceux qui le quittent renoncent à l'héritage.

accrue au nord de la Loire, vraisemblablement parce que les conditions du métayage étaient plus contraignantes pour les paysans. *Id.*, p. 228, 242-243.

¹²⁹³ Peter Laslett, « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 4-5, 1972, p. 847-872 ; André Armengaud, *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1975, p. 12.

¹²⁹⁴ André Burguière, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 41^e année, n° 3, 1986, p. 639-655 ; Frédéric Le Play, *L'organisation de la famille*, Tours, Mame, 1884, p. 9-11.

L'exploitation en indivision est à l'origine des *frérèches* (associations entre plusieurs frères ou sœurs mariés) et des *communautés taisibles* qui furent fréquentes notamment dans le Bourbonnais et en Franche-Comté¹²⁹⁵. Ce modèle se rencontre principalement en Auvergne, Limousin et Poitou.

Burguière distingue par ailleurs le *modèle nucléaire*, « structure familiale faiblement articulée à la parenté et largement ouverte à la société environnante », où l'on « attend peu de la solidarité entre générations et beaucoup de la solidarité de voisinage », et le *modèle familial complexe* (*souche* ou *communautaire*), structure fermée où l'individu attend tout de la famille et rien ou presque des autres¹²⁹⁶.

Émanuel Todd défend pour sa part une typologie quadripartite en distinguant deux modèles de familles nucléaires : la *famille nucléaire égalitaire* et la *famille nucléaire absolue*¹²⁹⁷. Dans les deux cas, les enfants quittent le foyer paternel dès qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes mais les

¹²⁹⁵ Sur les communautés taisibles, voir Henriette Dussourd, *Au même pot et au même feu... Étude sur les communautés familiales agricoles du centre de la France* [1962], Paris, Maisonneuve et Larose, 1979 ; Bernard Derouet, « Système d'autorité et gestion des communautés familiales du Bourbonnais », *Revue d'Auvergne*, 1986, t. 100, p. 129-158 ; Jean Tricard, « Frérèches et comparsonneries à la fin du XV^e siècle : un exemple limousin », *Revue d'Auvergne*, 1986, t. 100, p. 119-127 ; Amable Chassigne, *Les communautés de famille en Auvergne*, Paris, Rousseau, 1911.

Frédéric Le Play nommait ces trois régimes familiaux en fonction de leur degré de stabilité et d'attachement à l'exploitation familiale : la *famille instable*, la *famille souche* et la *famille patriarcale*.

¹²⁹⁶ André Burguière, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 100, n° 4, 1993, p. 395-410 [400].

¹²⁹⁷ Émanuel Todd, *La diversité du monde, Structures familiales et modernité*, Le Seuil, 2017 (éditions originales en 1983 et 1984), p. 35-41, 69, 99, 161. Voir également *L'invention de l'Europe*, Paris, Seuil, 1990, p. 29-67 ; *L'origine des systèmes familiaux, t. 1, L'Eurasie*, Gallimard, 2011, p. 45-83 ; Hervé Le Bras et Émanuel Todd, *Le mystère français*, Seuil, 2013, p. 39-55. Sa théorie selon laquelle les anciennes structures familiales paysannes expliqueraient en partie les comportements actuels est quelquefois contestée. Cf. André Burguière, « Les historiens de la France saisis par l'anthropologie », *Ethnologie française*, t. 37, 2007, p. 99-102.

La bibliographie sur les coutumes d'héritage et les systèmes familiaux est abondante. Je renvoie notamment à Jean Yver, *Essai de géographie coutumière. Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés*, Paris, Sirey, 1966 ; Georges Augustins, « Division égalitaire des patrimoines et institution de l'héritier », *Archives européennes de sociologie*, t. 20, 1979, p. 127-141 ; Georges Augustins, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Société d'ethnologie, 1989 ; Georges Augustins, « Les transmissions entre générations dans les sociétés paysannes européennes », dans *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, p. 149-166 ; Tiphaine Barthélémy, « Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », *Études rurales*, n° 110-112, 1988, p. 195-212 ; Martine Segalen, *Quinze générations de bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud (1720-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1985 ; Martine Segalen, « Diversité des systèmes d'héritage en Finistère : le cas contrasté du pays bigouden et du pays léonard », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 116, 1987, p. 171-190 ; Émanuel Le Roy Ladurie, « Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI^e siècle : système de la coutume », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 27^e année, n° 4-5, 1972, p. 825-846 ; Fabrice Boudjaaba et Marie-Pierre Arrizabalaga, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de démographie historique*, 2015/1, n° 129, p. 165-199 ; Benoit Carteron, « Transmission des domaines chatelains, grandes fermes et petites propriétés paysannes dans le bocage vendéen. Le cas de Saint-Hilaire-de-Loulay », *Sociétés contemporaines*, n° 56, 2004/4, p. 19-52.

règles d'héritage sont différentes : dans le premier modèle, les règles de succession fixent une égalité stricte entre tous les héritiers ; dans le second modèle, la dévolution des biens entre les enfants se fait généralement par testament, au bon vouloir des parents. Selon Emmanuel Todd, le *modèle nucléaire absolu* domine en Angleterre, en Hollande et au Danemark. En outre, et c'est là où le rapprochement avec l'anthroponymie féminine devient intéressant, il dominerait également en Bretagne orientale. La carte de la figure 81 met en effet en évidence la présence de deux systèmes familiaux principaux en Bretagne : un *modèle souche* à l'ouest et un *modèle nucléaire absolu* à l'est. Les positions d'Emmanuel Todd au sujet de la Bretagne ont évolué depuis les années 1980. Il avait identifié primitivement dans l'Ouest français une zone de *modèle souche* en basse Bretagne et une zone de *modèle nucléaire absolu* dans un territoire qui couvrait la haute Bretagne, la Manche, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée (Cf. figure 2, page 47). La distinction entre ces deux zones reposait notamment sur le constat d'un « véritable tabou sur la cohabitation de parents et d'enfants mariés » en milieu agricole dans les départements de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne et de la Sarthe¹²⁹⁸.

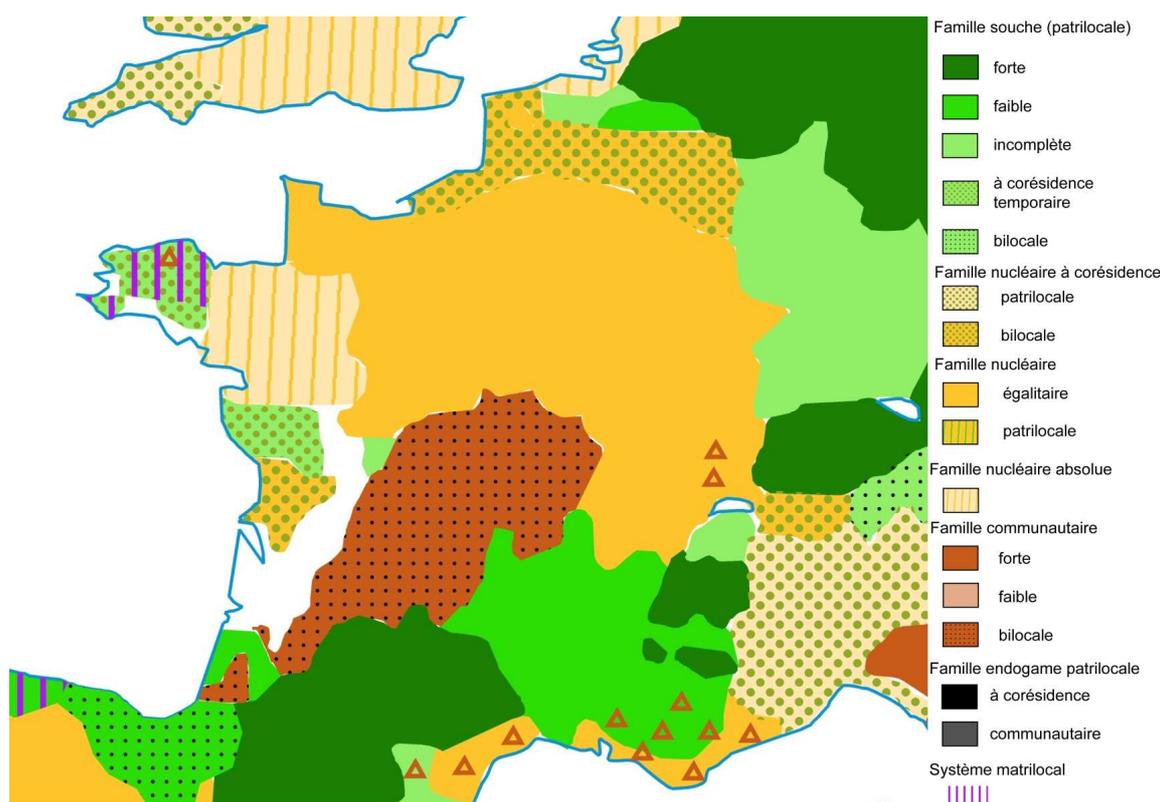


Figure 81 : Les systèmes familiaux en Europe d'après Emmanuel Todd (extrait)
(Source : Wikipédia Commons)

¹²⁹⁸ Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, *L'invention de la France*, Librairie générale française, 1981, p. 118.

Todd constate aujourd'hui que la Bretagne est un « conservatoire de formes familiales archaïques »¹²⁹⁹ où les structures familiales étaient complexes et en évolution rapide au XIX^e siècle¹³⁰⁰. À la suite des travaux de Martine Segalen et Éric Le Penven, il affecte désormais à l'ouest extrême une forme particulière de *famille souche*, caractérisée par l'absence de corésidence permanente des enfants mariés auprès des parents et par une théorie égalitaire de l'héritage¹³⁰¹. Du fait de sa position à l'extrême périphérie du continent eurasiatique, il estime en outre qu'il s'agit vraisemblablement de l'une des formes familiales les plus archaïques.

En centre Bretagne, Todd signale une zone spécifique couvrant le Trégor, le Goëlo, le Poher (haute Cornouaille) et le pays de Rohan caractérisée par un modèle de *famille souche* favorisant l'ultimogéniture¹³⁰². Cette hypothèse de Todd est confirmée par des sources historiques peu connues. Ces territoires étaient régis par les anciens usements de Quévaïse et de Rohan. En Bretagne, la coutume affirmait dès le XIV^e siècle le caractère strictement égalitaire des partages successoraux mais ce principe général devait aussi s'adapter aux exigences des seigneurs fonciers définies dans les différents usements locaux¹³⁰³. Ainsi, dans l'usement de Rohan¹³⁰⁴, le seigneur reprenait à son compte l'intégralité des édifices si le domanier décédait sans avoir d'enfant. Toutefois, les frères et sœurs du défunt pouvaient lui succéder à la double condition de vivre réellement dans la tenue et de n'être pas mariés¹³⁰⁵. L'objectif de cette règle particulièrement

¹²⁹⁹ Emmanuel Todd, *L'origine des systèmes familiaux*, op. cit., p. 463.

¹³⁰⁰ *Id.*, p. 420.

¹³⁰¹ *Id.*, p. 419, 462-465 ; Martine Segalen, « Diversité des systèmes d'héritage en Finistère... », art. cit. ; Éric Le Penven, *La famille bretonne : une forme originale. Plounevez-Quintin au XIX^e siècle*, 9 août 2017, étude en ligne sur le site http://geoquantitative.fr/demographie_historique.php [consulté le 21 décembre 2019]. Martine Segalen a notamment mis en évidence la fréquence des structures familiales complexes dans le Léon. Cf. *infra*, p. 491.

¹³⁰² Cf. Emmanuel Todd, *L'origine des systèmes familiaux*, op. cit., p. 417-425 (« Les mystères de l'Ouest français »).

¹³⁰³ La *Très ancienne coutume de Bretagne* a été rédigée dans le premier quart du XIV^e siècle. L'article consacré aux règles de succession des roturiers stipule que « *les enffanz ez bourgeois ou à autres gienz de basse condicion doivent estre aussi granz les uns comme les autres tant en meubles que en heritages* ». Cf. Marcel Planiol, *La Très ancienne coutume de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1896, p. 208 ; Jean Yver, « Les caractères originaux du groupe de coutumes de l'ouest de la France », *Revue historique de droit français et étranger*, t. 29, 1952, p. 55, et *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, p. 122-125 ; Thierry Hamon, art. cit., p. 2-3.

Les usements de Quévaïse et de Rohan ont été publiés pour la première fois dans l'édition complète de la Coutume de Bretagne de 1580 (version amendée de l'édition de 1539). Texte complet dans Charles Bourdot de Richebourg, *Nouveau coutumier général*, t. 4, Paris, Brunet, 1724, p. 407-408 (Rohan) et p. 412-413 (Quévaïse).

¹³⁰⁴ L'usement de Rohan s'appliquait à un nombre important de domaniers de la Bretagne intérieure (pays de Pontivy et de Loudéac, Porhoët). Voir la carte de la figure 80, p. 472.

¹³⁰⁵ « *Avenant le décès de l'homme détenteur desdites terres sans héritiers de sa chair et de loyal mariage, les édifices et superficies de la tenue ou tenues qu'ils tiennent, tombent en desherence et saisine du Seigneur qui en peut disposer comme de la propriété, ainsi que bon lui semble* » (art. III) ; « *Sans que les collatéraux succèdent pour le regard desdites tenues, édifices et superficies d'icelles, fors et réservés les frères et sœurs faisant leur continuelle résidence en la tenue lors du décès de leur frère, ou qui sont à service, ou à apprendre mestier hors de la tenue, qui ne sont mariés et qui n'ont pris domicile hors la tenue, qui succèdent* »

contraignante était d'empêcher un nouvel abandon de la tenue. Elle contribuait indirectement à encourager les cohabitations familiales. Sous le régime de la quévaise, dont la principale spécificité était d'être un domaine « non congéable »¹³⁰⁶, la tenue revenait également au seigneur foncier si le tenancier décédait sans descendance mais sans aucun droit pour les collatéraux¹³⁰⁷. Pour éviter que les terres retournent en friche, un article prévoyait même que le quévaisier perdait sa tenue s'il cessait d'y demeurer pendant plus d'un an¹³⁰⁸. Que ce soit sous l'usement de Rohan ou sous celui de la quévaise, la règle de l'ultimogéniture désignait le fils dernier-né – le *juveigneur* – comme successeur légitime du tenancier.

L'usement de Rohan stipule qu'en « *succession directe de père et de mère, le fils juveigneur et dernier né desdits tenanciers, succède au tout de ladite tenue, et en exclut les autres soient fils ou filles* » (art. XVII) ; « *Et au cas qu'il n'y auroit enfans masles, la fille dernière née exclut les autres* » (art. XVIII) ; « *Le fils juveigneur, auquel seul appartient la tenue, comme il dit est, doit loger ses frères et sœurs jusques à ce qu'ils soient mariez ; et d'autant qu'ils seroient mineurs d'ans, doivent les frères et sœurs estre nourris et entretenus sur le bail et profit de la tenue pendant leur minorité ; et estans ses frères et sœurs mariez, le juveigneur les peut expulser hors* » (art. XXII).

De la même manière, dans l'usement de quévaise, « *l'homme laissant plusieurs enfants légitimes, le dernier des masles succède seul au tout de la tenuë à l'exclusion des autres, et au défaut des*

audit cas à leur frère decédé sans hoirs de sa chair » (art. IV). Charles Bourdot de Richebourg, *Nouveau coutumier général*, op. cit., p. 407. Cf. Jean Gallet, op. cit., p. 161.

¹³⁰⁶ Dans la quévaise, l'hôte n'était pas congéable et était assuré de pouvoir rester toute sa vie sur son exploitation, moyennant une redevance très minime. C'est un régime destiné à attirer et à maintenir des colons défricheurs sur des terres incultes.

Contrairement à Henri Sée et à Léon Dubreuil qui voient dans la quévaise une survivance du servage, Jeanne Laurent estime que les quevaisiers jouissaient d'une liberté de mouvement bien plus grande que celle des domaniers puisqu'ils pouvaient quitter leurs tenues à tout moment tout en étant assurés de pouvoir demeurer sur leur exploitation à perpétuité s'ils le souhaitaient. En outre, en matière de propriété, les quevaisiers étaient assimilables aux domaniers congéables et possédaient les édifices et superficies. Cf. Jeanne Laurent, *Un monde rural en Bretagne...*, op. cit., p. 188-211 ; Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, Giard, 1906, p. 7-22 ; Léon Dubreuil, « L'usement de quévaise dans le domaine de Penlan (Évêché de Tréguier) », *Annales de Bretagne*, t. 68, n° 3, 1961, p. 405, 431.

¹³⁰⁷ « *Et le decez du detenteur sans hoirs de corps, la tenuë retourne en entier au Seigneur, à l'exclusion de tous les collatéraux, soient paternels ou maternels, fors les veillons et engrais que les collatéraux peuvent poursuivre dans deux ans* » (art. VII). Jeanne Laurent, *Un monde rural en Bretagne...*, op. cit., p. 193-194. L'usement de la quévaise n'était en usage que sur les terres élevées des monts d'Arrée, les dernières qui aient été défrichées en basse Bretagne à l'initiative des Hospitaliers et des abbayes cisterciennes de Bégard et du Relec. Pour Jeanne Laurent, cet usement est fondamentalement l'expression d'un monde de champs ouverts (p. 142) structuré à la manière des communautés religieuses : à l'origine, chaque hôte avait reçu en concession une *hostise*, petite exploitation familiale comprenant un emplacement de maison, un courtil et un journal de terre labourable, généralement clos. A l'instigation des religieux, ces hostises étaient regroupées dans des villages tout autour desquels s'étendaient les terres indivises à défricher, immenses et décloses. De nombreux conflits éclatèrent au moment de la reconstruction des campagnes au XV^e siècle, lorsque les nouveaux arrivants commencèrent à s'accaparer et à enclorre les terres indivises.

¹³⁰⁸ « *Le détenteur est tenu d'occuper actuellement et en personne la tenuë en quevaize et la mettre en deui estat, tant à l'égard des terres qu'édifices ; et si par an et jour il la laisse et cesse d'y demeurer, il en demeure privé, et peut le seigneur en disposer* » (art. II).

masles la dernière des filles, sans que les autres puissent prétendre aucune récompense » (art. VI).

On se situe clairement dans un pays de *famille souche* dont la caractéristique principale est la transmission de l'exploitation familiale à un seul héritier. À l'origine, la mesure visait à inciter les aînés à quitter le foyer familial au plus tôt et à prendre en charge l'exploitation directe d'une autre tenue. Elle répondait aussi aux souhaits des seigneurs fonciers qui pouvaient ainsi proposer aux jeunes couples des emplacements de terres incultes à remettre en état à proximité¹³⁰⁹.

Dans l'est breton, Emmanuel Todd ampute finalement l'aire du *modèle nucléaire absolu* de la Manche, désormais reclassée dans la zone du *modèle nucléaire égalitaire* au motif que la propriété paysanne y était réellement égalitaire. En dépit de l'affirmation explicite de la *Très ancienne coutume de Bretagne* selon laquelle la province était un pays de stricte égalité, Todd maintient la haute Bretagne dans la zone du *modèle nucléaire absolu*, considérant que la règle de succession y était égalitaire en théorie, mais non en pratique¹³¹⁰.

Quoi qu'il en soit du classement de la Bretagne orientale dans le modèle du *nucléaire absolu* ou du *nucléaire égalitaire*, l'important pour notre recherche d'une corrélation possible entre les systèmes familiaux et l'anthroponymie féminine est la mise en évidence de l'existence de modèles familiaux distincts dans la région, caractérisés principalement par des pratiques différentes en matière de groupement domestique. Quelles que soient les appellations, l'ouest se distingue plus généralement par une pratique plus ou moins soutenue de cohabitation familiale tandis qu'à l'est les enfants mariés quittent le foyer familial immédiatement après leur mariage. En outre, les trois zones spécifiques identifiées par Todd coïncident approximativement avec les trois aires de l'anthroponymie féminine précédemment définies.

5.3.6. Une corrélation avec les pratiques de proximité familiale

L'explication de la diversité des typologies onomastiques féminines par les systèmes familiaux est toutefois trop complexe et inappropriée.

Trop complexe parce qu'elle aboutit à un découpage géographique ample et minutieux, fondé sur les règles d'héritage, établissant une distinction fondamentale entre le *modèle souche* (un seul héritier reste vivre avec ses parents après son mariage) et le *modèle communautaire* (tous les enfants restent vivre auprès des parents après leur mariage). Cette distinction est particulièrement nette dans le sud de la France mais elle n'offre pas de correspondance avec l'anthroponymie féminine méridionale.

¹³⁰⁹ Jeanne Laurent, *Un monde rural en Bretagne...*, op. cit., p. 188.

¹³¹⁰ Emmanuel Todd, *L'origine des systèmes familiaux*, op. cit., p. 421.

L'explication par les systèmes familiaux est par ailleurs inappropriée car elle se focalise sur la cohabitation d'une parentèle sous le même toit sans prendre en compte la concentration du groupe familial dans des maisons séparées mais relativement proches, que ce soit dans des maisons contiguës, dans un même village ou même dans un village situé à proximité. La prise en compte de ce critère de proximité de résidence du groupe familial est cependant essentielle lorsque l'on cherche à expliquer les diversités de l'anthroponymie féminine.

Les illustrations des figures 82 et 83 mettent en évidence les carences de la typologie classique des systèmes familiaux pour l'analyse des solidarités sociales.

La figure 82 présente un bloc de trois maisons contiguës photographiées au village de Guernalgout, dans la commune actuelle de Berné, au nord-ouest du Morbihan. La présence de trois cheminées indique qu'il s'agissait vraisemblablement dès l'origine de trois maisons d'habitation, autrement dit de trois « foyers » ou « feux » indépendants. Les maisons sont relativement petites et devaient héberger chacune un couple avec ses enfants. Selon les critères de la typologie des systèmes familiaux, ces différents foyers relèvent du *modèle nucléaire* centré sur le couple conjugal. Or, la proximité spatiale suggère ici une proximité non seulement sociale mais également familiale car ce bloc de maisons est nettement distinct des autres blocs de maisons que l'on peut observer dans le village. En outre, cet ensemble immobilier se situe, sur le plan cadastral actuel, à l'extrémité d'une parcelle unique, ce qui permet de penser que les maisons étaient habitées à l'origine par des membres d'un même groupe familial.



Figure 82 : Maisons anciennes à Berné (Morbihan)
(Source : collection privée)



Figure 83 : Plan cadastral de Guernalgout (Berné)
(Source : Service de la Documentation Nationale du Cadastre)

Les concepts de « système résidentiel familial » et de « proximité familiale », utilisés par les géographes étudiant les phénomènes actuels d'urbanisation dans les sociétés africaines, américaines ou européennes, me paraissent plus pertinents pour étudier les rapports entre l'anthroponymie et les structures familiales aux XV^e et XVI^e siècle¹³¹¹. Dans le cadre des sociétés africaines, Émile Le Bris propose par exemple une typologie familiale comportant trois catégories de familles urbaines : la *famille élémentaire*, équivalente au modèle nucléaire de type européen ; la *famille élargie*, constituée de plusieurs familles élémentaires, augmentées le plus souvent de parents éloignés, isolés ou eux-mêmes en familles nucléaires ; la *famille étendue*, forme proche de la structure familiale villageoise¹³¹². Un *système résidentiel* désigne « un ensemble articulé de

¹³¹¹ Voir notamment Émile Le Bris, Alain Marie, Annick Osmont et Alain Sinou, « Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines », *Annales de la recherche urbaine*, n° 25, 1985, p. 13-30 ; Françoise Dureau, « Les systèmes résidentiels : concepts et applications », dans Jean-Pierre Levy et Françoise Dureau (éd.), *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 355-382 ; Thomas Pfirsch, « Proximité familiale et organisation résidentielle de la parentèle dans les élites d'une ville d'Europe du Sud : l'exemple de Naples », *Articulo. Journal of Urban Research*, Special issue 1, 2009, p. 1-16, [<https://articulo.revues.org/1052>], mis en ligne le 11 avril 2009, consulté le 25 février 2020.

¹³¹² Émile Le Bris et al., *op. cit.*, p. 22-23

lieux de résidence (unités d'habitation) des membres d'une famille étendue ou élargie »¹³¹³. Ces chercheurs constatent le manque de pertinence des concepts de résidence et de ménage pour décrire les pratiques résidentielles actuelles dans certaines sociétés. À l'inverse, le concept de proximité familiale prend en compte les pratiques de « quasi-cohabitation » qui font se côtoyer des membres d'une même parentèle non pas dans le même logement, mais dans des appartements indépendants d'un même immeuble ou d'un même quartier¹³¹⁴.

Je m'en tiendrai donc pour l'analyse des corrélations entre l'anthroponymie et les structures familiales à une classification binaire fondée sur ce critère de proximité familiale en distinguant deux modèles principaux :

- Un *modèle ouvert* sur l'extérieur, qui s'appuie sur les solidarités de voisinage,
- Un *modèle fermé* sur le milieu familial, qui s'appuie sur les solidarités familiales.

Ces deux modèles présentent des correspondances partielles avec les modèles de systèmes familiaux définis par André Burguière ou Emmanuel Todd.

Du point de vue de la composition des ménages, le *modèle ouvert* correspond globalement au *modèle nucléaire* centré sur le noyau conjugal au sens le plus restreint, à savoir un couple et ses enfants non mariés, mais le critère fondamental est celui de l'isolement. Après leur mariage, les enfants ne cherchent pas à rester près des parents et s'installent là où ils peuvent subvenir aux besoins de leur foyer. Le qualificatif d'*instable* utilisé autrefois par Le Play leur convient particulièrement bien. Les membres de ces familles ont un état d'esprit de locataires et ne voient pas d'inconvénient à déménager lorsque cela est nécessaire. Ils éprouvent un attachement vif à l'idéal d'indépendance. Ce modèle était majoritaire en France du Nord aux XV^e et XVI^e siècles, à l'exception de la Bretagne occidentale. C'est une situation où les ménages sont isolés et le réseau familial très distendu. L'organisation du travail s'appuie sur les solidarités de voisinage.

Le *modèle fermé* rassemble plusieurs couples ou individus appartenant à la même parentèle dans une maison, une rangée de maisons ou un village. Que ce soit pour des questions d'héritage ou pour des problèmes plus immédiats d'organisation du travail, la recherche du maintien de la proximité familiale est une priorité. Il s'agit ici du groupe familial au sens le plus large, incluant tous les individus liés par un lien de parenté. Après leur mariage, les enfants restent vivre dans la maison familiale ou s'installent dans un logement proche. Le critère essentiel est celui de la proximité. Dans le *modèle fermé*, il peut donc y avoir des ménages de toutes natures : nucléaires (s'ils vivent à proximité de ménages apparentés), élargis ou polynucléaires. Par ailleurs, ce modèle

¹³¹³ *Id.*, p. 25

¹³¹⁴ Thomas Pfirsch, art. cit., p. 3-4.

se caractérise par un attachement à la propriété, ou tout au moins à un idéal d'accession à la propriété. L'organisation du travail s'appuie sur les réseaux familiaux qui présentent l'avantage de fournir une main-d'œuvre non rémunérée. Au bas Moyen Age, ce modèle était prépondérant dans le Midi et en Bretagne occidentale. Aux XV^e et XVI^e siècles, il tend à se développer en Bretagne centrale et en Franche-Comté septentrionale.

5.4. En Bretagne : essai de synthèse

L'hypothèse proposée repose sur l'idée que l'honneur particulier dont bénéficiaient les parrains en matière de nomination en Bretagne orientale répondait à un besoin d'assistance important de la part de leurs compères. *A contrario*, les attentes n'étaient vraisemblablement pas aussi fortes en Bretagne occidentale. Je pense que le niveau différent des attentes et la diversité des pratiques nominatives s'expliquent principalement par le degré de dispersion familiale sur le territoire.

5.4.1. Archéologie du paysage autour de la forêt de Paimpont

J'illustrerai premièrement cette thèse par une étude des paysages ruraux autour de la forêt de Paimpont aux XV^e et XVI^e siècles, plus spécialement ceux des communes actuelles de Tréhorenteuc et de Beignon, situées respectivement à l'ouest et au sud de la forêt (cf. figure 84)¹³¹⁵.

Les parcelles cultivées de ces communes ont été créées à la suite de campagnes de défrichement systématiques qui datent vraisemblablement de la fin du Moyen Age ou du début de l'époque moderne. En 1961, Annick Deniaud avait étudié les paysages agraires de ces deux localités après avoir observé, dans le dessin du bocage des landes défrichées depuis le XVIII^e siècle, des secteurs plus clairs où la haie ne jouait plus dans le paysage le rôle prépondérant¹³¹⁶. Ces paysages de champs ouverts sont notamment caractérisés par des longues bandes laniérées et un habitat groupé, avec des maisons construites en rangées, disposées à l'extrémité de ces lanières (figure 85). Pour Annick Deniaud « le dessin agraire révèle ici incontestablement un défrichement fait en commun, une occupation collective du sol par un groupe de cultivateurs »¹³¹⁷. À la différence du bocage de formation récente, les parcelles de champs ouverts que l'on observe à la lisière de la forêt de Paimpont apparaissent donc comme une « forme très ancienne d'aménagement du sol dans cette région »¹³¹⁸.

¹³¹⁵ Sur le concept d'*archéologie du paysage*, voir Sam Turner, « Paysages et relations : archéologie, géographie, archéogéographie », *Études rurales*, t. 188, 2011, p. 143-154.

¹³¹⁶ Annick Deniaud, « Champs ouverts à la lisière de la forêt de Paimpont », *Norois*, n° 30, avril-juin 1961, p. 11.

¹³¹⁷ *Id.*, p. 156.

¹³¹⁸ *Id.*, p. 161.



Figure 84 : Situation de Beignon et Tréhorenteuc autour de la forêt de Paimpont
(Source : Wikipédia Commons)

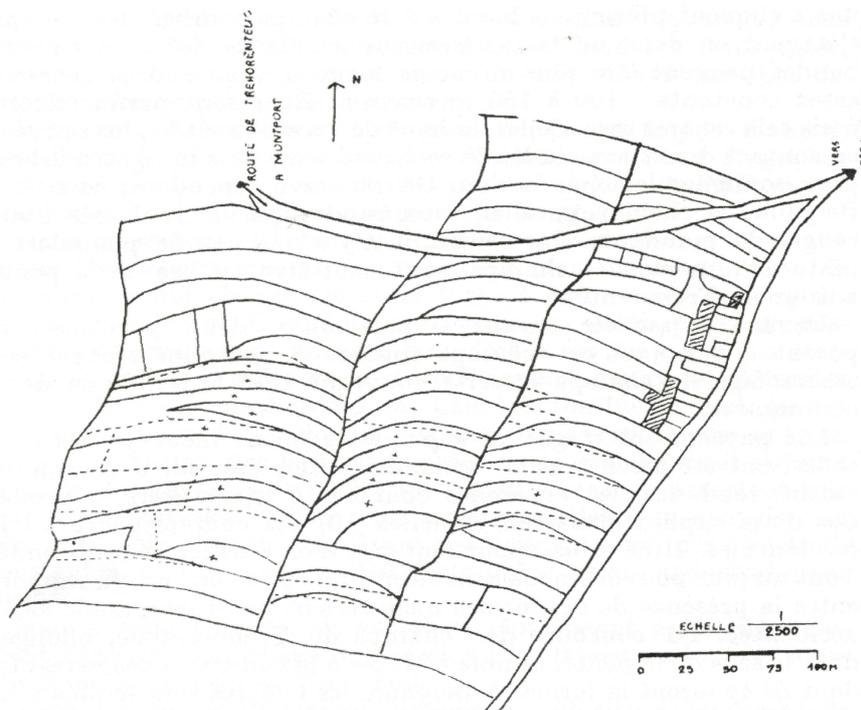


Figure 85 : Champs ouverts à Tréhorenteuc
(Source : Annick Deniaud)

L'analyse des registres de baptêmes de Beignon permet de proposer une datation plus précise de l'époque de la colonisation de ces terres. Nous avons en effet la chance de disposer pour cette paroisse de séries de baptêmes quasiment ininterrompues pour tout le XVI^e siècle. La répartition des baptêmes par années (figure 86) montre qu'il y a eu un bond démographique très net dans les années 1560¹³¹⁹. Manifestement, il y a eu un repeuplement de la paroisse à partir de cette date. L'examen des nouveaux patronymes relevés dans les registres postérieurs à 1560 permet de penser que cette croissance démographique s'explique en partie par l'installation de nouveaux arrivants originaires de localités relativement proches. Il s'agit en effet de noms d'origine française déjà existants dans la région. En 1577, l'octroi de lettres patentes pour l'établissement de foires et marchés à Saint-Malo et Saint-Pierre-de-Beignon par François Thomé, évêque du diocèse de 1573 à 1586, pourrait signifier que les évêques malouins qui résidaient régulièrement à Saint-Malo-de-Beignon participèrent à cette politique de repeuplement¹³²⁰.

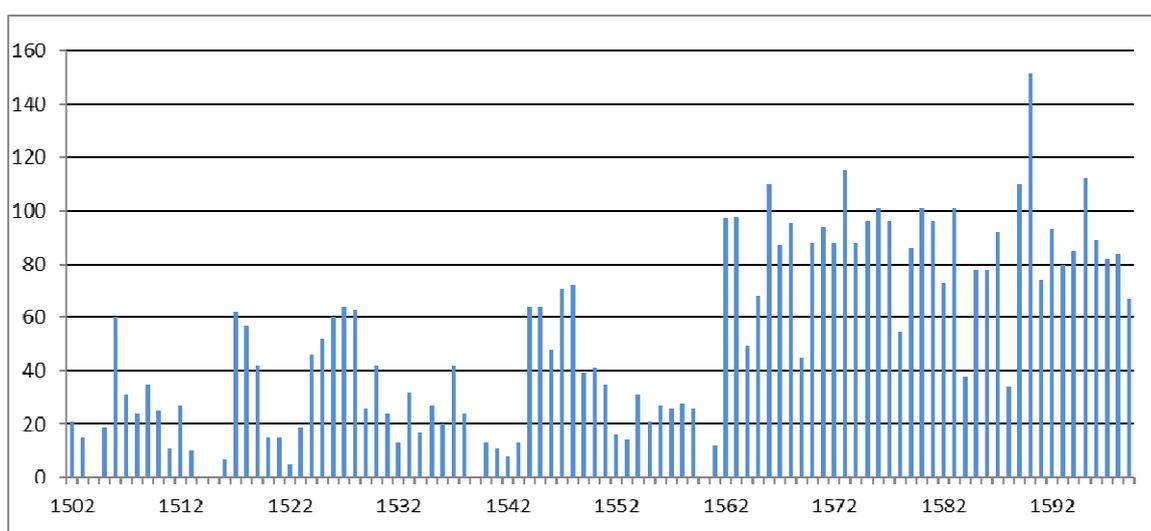


Figure 86 : Nombre de baptêmes à Beignon au XVI^e siècle

L'évolution des taux de transmission homonymique montre également un changement notable dans la seconde moitié du XVI^e siècle (figure 87).

¹³¹⁹ Certaines années sont lacunaires dans la première moitié du XVI^e siècle. Néanmoins, si l'on se base sur les années complètes (1517-1519, 1524-1529), on peut estimer que la moyenne des naissances oscillait entre 50 et 60 par année jusqu'en 1560. La mortalité était très variable. D'après les registres de décès, il y eut en moyenne 24 décès par an de 1552 à 1559. Les épidémies font parfois des ravages : on compte 66 décès en 1560, essentiellement en septembre et octobre ; il y en aura 53 en 1578 et 207 en 1597. Parce que la mort frappe aussi les jeunes parents, le nombre de naissances par couple est relativement faible, de deux à quatre enfants dans la paroisse. En 1562 cependant, la natalité explose et on passe alors à une moyenne de plus de 80 naissances par an.

¹³²⁰ Amédée Guillotin de Corson, « Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 20^e année, t. 39, janvier 1876, p. 370.

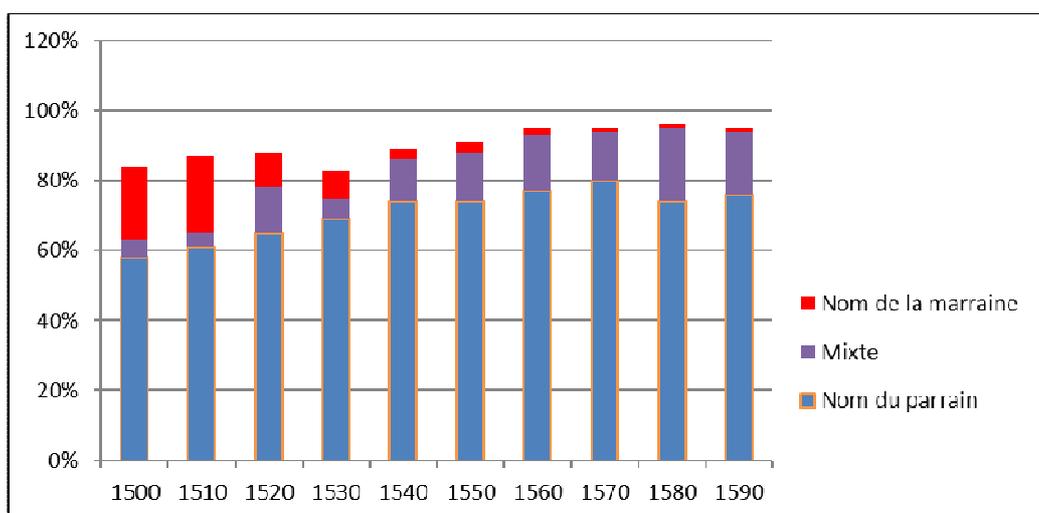


Figure 87 : Taux de transmission homonymique des filles à Beignon¹³²¹

On constate en effet que la participation des marraines à la nomination des filleules se réduit progressivement au fil des décennies pour ne plus rien représenter à la fin du siècle, alors même que les taux de transmission homonymique n'ont jamais été aussi élevés. Partant du principe que l'honneur est toujours proportionnel au bénéfice attendu, le double constat du niveau très élevé des transmissions homonymiques et de la transmission systématique du nom des parrains à leurs filleules permet de penser que les attentes des parents vis-à-vis de leurs compères étaient alors très fortes¹³²². Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la population de la paroisse s'était considérablement accrue parce qu'il y avait à ce moment-là une demande importante de main d'œuvre pour les travaux de défrichement. Ces paysans avaient reçu chacun des parcelles personnelles à défricher mais, comme le souligne Annick Deniaud, le découpage systématique du terrain en lanières régulières demande un minimum d'organisation communautaire¹³²³. Il s'agit d'une colonisation collective du sol qui suppose de l'entraide mutuelle. Pour tous ces nouveaux arrivants qui n'avaient aucune assise familiale dans la région, la constitution de réseaux sociaux de solidarité était une nécessité. Et le recours au parrainage extrafamilial était d'autant plus vital que

¹³²¹ Je parle de « transmissions mixtes » lorsque le nom de la fille est à la fois celui de la marraine et une forme féminisée du nom du parrain.

¹³²² Sur la perception de l'honneur au début de l'époque moderne et la nécessité de rétribuer l'honneur par une forme de solidarité et de services, notamment dans le contexte familial, voir Michel Nassiet, « L'honneur au XVI^e siècle », dans Hervé Drévilion et Diego Venturino (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 71-90.

¹³²³ Annick Deniaud, art. cit., p. 162. Sur ce point, voir également Daniel Pichot, « Communauté et territoire villageois dans l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 10, 2003, p. 9-28. D. Pichot rappelle l'existence à l'est de la forêt de Paimpont d'anciennes parcelles laniérées, non closes, organisées concentriquement autour d'un hameau (Trédeal) qui paraissent résulter d'une mise en culture opérée de façon communautaire.

le but était de pouvoir solliciter en cas de besoin une main-d'œuvre qu'il n'y aurait pas à rémunérer parce qu'elle participait au réseau d'amitiés. Le besoin d'entraide a ainsi favorisé le développement d'une solidarité de voisinage particulièrement forte, soudée principalement par les liens du parrainage et symbolisée par la transmission du nom des parrains aux filleules.

5.4.2. Mobilité sociale et solidarités de voisinage

L'intérêt du réseau social extrafamilial est inversement proportionnel à l'importance du noyau familial : moins il y a de parents proches à proximité, plus il est vital de pouvoir compter sur la solidarité de voisinage, et en priorité sur les compères. Ce besoin était crucial pour ceux qui quittaient leur paroisse et s'installaient loin de leur pays d'origine. Cette situation a dû être celle de nombreux colons lors des programmes de repeuplement des campagnes et de défrichement des terres laissées à l'abandon après les crises du XIV^e siècle. Mais le choix du mode de faire-valoir des sols a vraisemblablement influencé également le niveau des attentes des colons vis-à-vis de leur réseau social extrafamilial.

Sous le régime de la censive, comme sous celui du domaine congéable, le paysan était propriétaire d'une partie de son exploitation. Il y était donc naturellement attaché et si, en théorie, un domanier pouvait contractuellement être congédié au terme de son bail, cela se produisait rarement dans la pratique car le congément obligeait le foncier à verser au domanier une indemnité en compensation des améliorations apportées. Ces deux systèmes de propriété partagée avaient donc pour effet de maintenir les exploitants sur leurs terres. En outre, le patrimoine foncier était généralement transmis aux héritiers dont l'un au moins assurait la continuité de l'exploitation. Comme les seigneurs fonciers étaient naturellement opposés au morcellement de leur propriété, les tenues étaient quelquefois exploitées en indivision si leur taille était suffisante pour faire vivre plusieurs ménages.

Enfin, les travaux de défrichement nécessitaient le recours à une main d'œuvre importante. Cette perspective a probablement incité les chefs d'exploitation à garder leurs enfants et leurs collatéraux auprès d'eux aussi longtemps que possible afin de pouvoir bénéficier d'une force de travail non rémunérée. Pour différentes raisons, le régime du domaine congéable favorisait la proximité familiale et, *a contrario*, une moindre nécessité de recourir aux solidarités de voisinage.

Dans le Vannetais intérieur¹³²⁴, Patricia Gaillard-Bans a par ailleurs constaté que l'habitat rural y avait pris des formes spécifiques caractérisées par la fréquence d'alignements de plusieurs maisons accolées les unes aux autres, formant parfois des rangées de trente à quarante mètres

¹³²⁴ Cantons de Baud, de Plouay et de Locminé. Ces localités sont situées dans la partie ouest du Broérec dans la carte de la figure 80, p. 472.

(cf. figure 88)¹³²⁵. En 1976, elle avait émis l'hypothèse qu'il pouvait exister une relation entre ce type d'alignements et des structures familiales complexes, associant plusieurs ménages appartenant à une même parentèle. Par la suite, l'auteur indiqua qu'elle n'était plus autant convaincue par la pertinence de l'hypothèse¹³²⁶ mais il me semble qu'elle demeure néanmoins valable, pour autant qu'il s'agisse d'alignements limités à un nombre réduit de maisons dont la cohésion peut être confirmée par des plans cadastraux.



Figure 88 : Anciennes maisons rurales à Quistinic (Morbihan)
(Source : Patricia Gaillard-Bans, *Études rurales*, n° 62, 1976)

Dans le Vannetais également, Jean Gallet a noté l'inadaptation des classifications limitées au seul critère de la corésidence pour rendre compte de la réalité des concentrations familiales. Dans une étude portant sur les ménages des villages de la paroisse de Carnac, en 1475, il a comptabilisé les parts respectives des « mesnies noyaux » (composées uniquement d'un couple et de ses enfants) et des « mesnies larges » (regroupant sous le même toit plusieurs couples avec leurs enfants). Les premières représentaient alors 75% des foyers et les secondes 25%, ce qui attesterait *a priori* la prépondérance du *modèle nucléaire*¹³²⁷. Jean Gallet précise toutefois que le Vannetais, comme sans doute beaucoup d'autres pays d'habitat dispersé, présente un type particulier d'habitat rural,

¹³²⁵ Patricia Gaillard-Bans, « Maison longue et famille étendue en Bretagne », *Études rurales*, n° 62, avril-juin 1976, p. 73-87.

¹³²⁶ Patricia Gaillard-Bans et Jean-Christian Bans, « Maisons et bâtiments agricoles dans l'Ancien Régime en Vannetais : un problème d'histoire économique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 31, janvier-mars 1984, p. 17, n. 11. Les auteurs considèrent que ce type d'approche était peut-être « trop marqué par la scholastique ethnologique à la mode ».

¹³²⁷ Jean Gallet, *La seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, p. 173-174.

celui de la « mesnie village », forme de communauté familiale dont les membres ne vivaient pas tous sous le même toit mais dans le même village, dans des maisons très proches les unes des autres¹³²⁸. Ce nouveau constat confirme que la classification des modèles familiaux fondée sur des pratiques de cohabitation n'est pas appropriée pour l'étude de l'anthroponymie féminine. Il n'est pas possible de déterminer la nature des solidarités principalement mises en œuvre dans la vie quotidienne si l'on se base uniquement sur les statistiques de corésidence des enfants mariés avec leurs parents ou sous d'autres formes d'associations familiales. C'est la raison pour laquelle il est préférable de rechercher prioritairement le niveau de proximité familiale, selon que l'on se situe dans un *modèle ouvert* ou un *modèle fermé* comme je l'ai défini plus haut.

Si le régime du domaine congéable correspond au *modèle fermé*, les régimes du fermage ou du métayage correspondent quant à eux au *modèle ouvert*. Sous ces régimes, le paysan ne dispose d'aucun droit patrimonial sur la tenue qu'il exploite¹³²⁹. Au décès du père, il n'y a essentiellement que des biens meubles à partager entre les héritiers et les problèmes de morcellement de la propriété ne se posent pas. Dans le Maine, les baux étaient souvent renouvelés et les exploitants restaient en moyenne douze ans sur leurs terres au XVII^e siècle. Certaines exploitations pouvaient rester cinquante ans et plus affermées dans la même famille, parfois de père en fils ou de père en gendre¹³³⁰. Dans le cas général, les autres enfants n'ont pas d'intérêt financier à rester vivre sur l'exploitation occupée par leurs parents, et cela encore moins s'ils ont déjà pris une autre exploitation en fermage ou en métayage après leur mariage. Il s'ensuit une dislocation, ou *a minima* un éparpillement de la famille, chacun s'en allant travailler là où il pourra satisfaire aux besoins de son ménage, que ce soit comme fermier, métayer ou simple journalier. Comme le souligne Henri Sée, la situation des fermiers et métayers est instable : « Ni les uns ni les autres ne sont sûrs du lendemain. Leur bail terminé, ils sont à la merci du propriétaire. Ils peuvent être

¹³²⁸ *Id.*, p. 174-175.

¹³²⁹ Dans l'évêché de Léon par exemple le fermier avait l'obligation de « rendre le tenüe affermée en bonne et duë réparation à la fin de la ferme ». Dans la juridiction de Daoulas, « les maisons, plants de jardins, vergers, rabines, fossez et autres réparations nécessaires, utiles ou voluptueuses que font les fermiers pendant le tems de leurs fermes [...] appartiennent de plein droit au Seigneur propriétaire à l'issue de la ferme, sans que lesdits fermiers puissent prétendre aucune récompense du mérite de leurs augmentations ». Cité par Michel Sauvageau, *Coutumes de Bretagne*, op. cit., p. 416. Sur le fermage et le métayage en Bretagne à l'époque moderne, voir Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne...*, op. cit., p. 241-262.

Pour Michel Gautier, le développement du fermage dans la seconde moitié du XV^e siècle visait à favoriser l'installation du plus grand nombre de familles qui ne disposaient pas en général d'un train de culture et que les maîtres du sol ne pouvaient pas toutes aider dans un premier temps en apportant le capital qui manquait. Cf. Michel Gautier, « Une si longue (re)construction. La gestion foncière d'une abbaye dans le Haut Maine de 1450 à 1790 », *Histoire et sociétés rurales*, t. 38, n° 2, 2012, p. 51-84 (75).

¹³³⁰ Michel Gautier, art. cit., p. 71. Voir aussi Vincent Corriol, « Heurts et malheurs d'une abbaye : l'abbaye de l'Epau à la fin du Moyen Age (v. 1350–v. 1450) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 120, n° 3, 2013, p. 29-47 ; Jean-Marc Moriceau, « Le changement agricole (XII^e–XIX^e siècle) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 1994, p. 37-66 et 153-190 ; Robert Fossier, *Paysans d'Occident (XI^e–XIV^e siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 1984, p. 150-157.

obligés de quitter la ferme au moment même où elle commence à leur rapporter quelques bénéfices. En fait, quoique certaines familles se maintiennent longtemps sur la même ferme, nombreuses sont les métairies qui changent souvent de locataires »¹³³¹. Dans une telle situation, les ménages comptent davantage sur les solidarités de voisinage du simple fait de leur isolement familial. Par ailleurs, le régime du fermage est fréquemment associé aux structures familiales restreintes, limitées au foyer conjugal. Géographiquement, on distingue ainsi au nord une « France nucléaire de laboureurs ou de journaliers structurée par le fermage » et, au sud, une France de « propriétaires attachés à la famille-souche », regroupant sous un même toit les parents et le fils héritier avec ses enfants¹³³². Cette répartition contrastée des régimes d'exploitation agricole était encore très perceptible au XIX^e siècle¹³³³.

5.4.3. Le développement du domaine congéable dans la zone intermédiaire

À partir du XV^e siècle, la diffusion du domaine congéable dans tout le Vannetais a eu pour effet de déplacer la limite entre les pratiques nominatives des parties est et ouest de la Bretagne, antérieurement sur les rives du Blavet. L'adoption de ce mode de faire-valoir dans le bas Vannetais et le comté de Rohan est l'indice d'une acculturation en faveur des pratiques de la Bretagne occidentale. Comme le régime du domaine congéable favorise la proximité familiale, le recours aux solidarités de voisinage perd de son importance et l'assistance des parrains est moins sollicitée. La dépréciation du rôle social des parrains entraîne par compensation une revalorisation du rôle des marraines qui récupèrent progressivement l'honneur de la nomination des filles. Cette évolution est nettement perceptible à Bignan où l'on constate la progression continue des taux de transmission du nom des marraines à leurs filleules au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle (figure 89), tout à fait à l'inverse de ce qui se passait à Beignon. Cette revalorisation des marraines au sein de la parenté spirituelle explique vraisemblablement leur participation exceptionnelle à la nomination des garçons observée dans la zone intermédiaire.

Dans le Penthivèrre, au nord de la zone intermédiaire, les marraines nomment désormais leurs filleules au XVI^e siècle mais l'adoption des usages de la Bretagne occidentale ne s'est pas accompagnée pour autant de la mise en place du domaine congéable. Il y a eu un phénomène d'acculturation par contamination. Daniel Pichot a rappelé par ailleurs que le bocage s'est

¹³³¹ Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne...*, op. cit., p. 256.

¹³³² André Burguière, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 100, n° 4, 1993, p. 401.

¹³³³ Voir les cartes du fermage et du faire valoir direct en 1870 présentées dans l'atlas publié par Gustave Heuzé, en 1875, dans *La France agricole*. Ces cartes sont consultables en ligne sur le site www.unicaen.fr/mrsh/bibaqr2/. Bien sûr, la situation devait être différente aux XV^e et XVI^e siècles, d'autant plus que la Révolution était passée par là. En 1790, la mainmorte fut définitivement abolie. En Bretagne, le domaine congéable fut aboli en 1792 mais rétabli en 1797.

développé également très tardivement dans cette région composée principalement de champs ouverts au XIII^e siècle¹³³⁴.

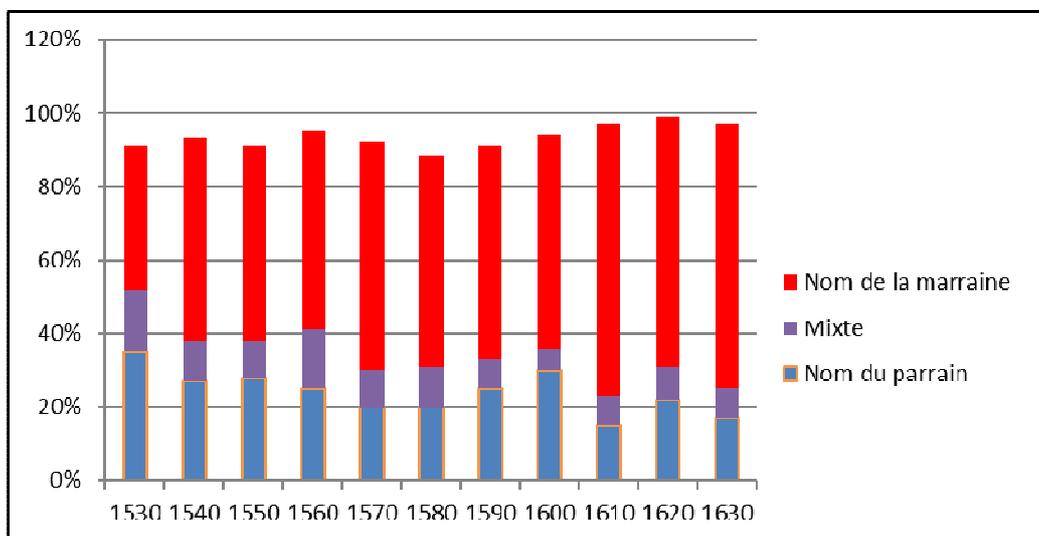


Figure 89 : Taux de transmission homonymique des filles à Bignan

5.4.4. Le cas particulier du Léon

Le diocèse de Léon constitue un cas très particulier en matière de mode de faire-valoir des terres puisque c'est le seul territoire de la basse Bretagne où le domaine congéable ne s'est pas implanté (figure 80, p. 472). Au XVI^e siècle, le régime dominant est celui du fermage et, pour autant, le système de nomination des filles est le même que partout ailleurs à l'ouest, à savoir la transmission du nom de la marraine à la filleule. Ce paradoxe apparent s'explique sans doute par la nature particulière des activités agricoles en pays léonard. On y pratiquait en effet principalement les cultures maraîchères, activité relativement lucrative, ne nécessitant qu'une surface de terre réduite mais avec un besoin de main d'œuvre important. Ce dernier critère favorisait déjà à lui seul les associations familiales pour éviter le recours à la main d'œuvre salariée. Martine Segalen a analysé les systèmes d'héritage en pays léonard au XIX^e siècle et s'étonnait de la grande stabilité des systèmes d'exploitation agraires dans cette région¹³³⁵. L'organisation du travail y était clairement familiale : « L'installation est rarement celle d'une famille nucléaire indépendante qui gère seule sa ferme. La plupart des ménages sont de structure complexe associant parents et enfants mariés, ainsi que les célibataires adultes. Les cas de

¹³³⁴ Daniel Pichot, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 252.

¹³³⁵ Martine Segalen, « Diversité des systèmes d'héritage en Finistère : le cas contrasté du pays bigouden et du pays léonard », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 116, 1987, p. 181.

frérèches, c'est-à-dire d'associations entre deux couples de frères et sœurs mariés associés sur l'exploitation est également fréquente »¹³³⁶. On se situe bien dans un *modèle fermé* sur le milieu familial. Les pratiques nominatives dépendent essentiellement de l'importance du rôle des parrains dans les réseaux de solidarité.

Dans le Léon, l'amplitude et la force des liens familiaux trouvent également un écho dans la moindre intensité des transmissions homonymiques, ce qui reflète sans doute au XVI^e siècle un recours moindre aux solidarités de voisinage. Le cas est particulièrement sensible à Ploumoguier et à Roscoff où l'on relève des taux de transmission extrêmement bas, respectivement de 40% et de 29%¹³³⁷. Ceci pourrait s'expliquer par les spécificités du milieu maritime. Ploumoguier et Roscoff sont en effet deux paroisses du littoral, où les hommes devaient être mariniers pour la plupart, et donc rarement à terre. Les besoins d'entraide y sont radicalement différents de ceux que l'on peut avoir dans une paroisse rurale où les travaux des champs requièrent régulièrement la mutualisation de certaines tâches. En milieu maritime, le parrain occupe une place moins importante et il ne bénéficie donc pas des mêmes honneurs.

5.4.5. Synthèse : structures familiales et anthroponymie féminine en Bretagne

Il apparaît finalement qu'en Bretagne l'évolution des modes de nomination des filles est très dépendante de l'évolution de l'organisation sociale des communautés.

En Bretagne occidentale, l'organisation sociale du travail agricole s'appuyait sur les réseaux familiaux depuis le XIII^e siècle au moins. Les attentes en matière de compérage étaient relativement faibles avec pour corollaire la nomination habituelle des filles par les marraines. Cette pratique est repérable dans les répertoires onomastiques par la diffusion importante des noms de saintes femmes. On peut penser que l'attachement à la propriété du bâti explique en partie le succès du domaine congéable dans la région. Le régime favorise la proximité familiale et fait écho à la formation du bocage dense de la Bretagne occidentale, révélateur d'une certaine forme d'individualisme dans le sens où la présence d'un milieu familial élargi permettait de se passer plus facilement de l'entraide communautaire. Il ne s'agit toutefois pas d'un individualisme strict, limité au seul foyer nucléaire, mais étendu à toute la parentèle, qu'elle vive ou non sous le même toit. On parle ici de *modèle fermé* sur le milieu familial.

En Bretagne orientale où l'attachement à la proximité familiale était moins prégnant, l'organisation du travail reposait principalement sur les solidarités de voisinage. C'est en quelque sorte

¹³³⁶ *Id.*, p. 184. Sur les frérèches, voir Jean Gallet, *La seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, p. 173-174 et Jean Tricard, « Frérèches et comparsonneries à la fin du XV^e siècle : un exemple limousin », *Revue d'Auvergne*, t. 100, n^o 1, 1986, p. 119-127.

¹³³⁷ Voir la carte de la figure 48, p. 392. La paroisse de Ploumoguier est située à l'extrême ouest de la péninsule et celle de Roscoff à la pointe nord du diocèse.

l'isolement familial qui favorise l'ouverture à la société environnante et qui justifie la qualification de *modèle ouvert* pour ce type d'organisation familiale. La demande de solidarité s'adressait prioritairement aux parrains, sollicités généralement en dehors de la famille mais dans le même milieu social et professionnel. En contrepartie, les parrains bénéficiaient d'un honneur particulier, à savoir la possibilité de transmettre leur nom non seulement à leurs filleuls mais aussi à leurs filleules. Ce double honneur entraîna la formation d'un répertoire féminin composé essentiellement de noms masculins féminisés. Le système a été mis en place en Bretagne orientale à partir du XIII^e ou du XIV^e siècle, simultanément au développement du fermage, avec pour limite occidentale une diagonale qui traversait la région du pays de Saint-Brieuc à celui de Lorient.

À partir du XV^e siècle, lors de la remise en état des terres dévastées par les guerres, ou abandonnées à la suite des crises démographiques, une acculturation s'est produite dans toute la frange occidentale du « pays des ragosses ». Les familles abandonnent l'organisation sociale structurée par les solidarités de voisinage et adoptent le système de la Bretagne occidentale fondé sur les solidarités familiales. Le poids des parrains dans les relations sociales s'amenuisa et ils perdirent progressivement l'honneur de la nomination des filles au profit des marraines. Le maintien des usages de la transmission homonymique contribua toutefois à pérenniser dans les répertoires féminins un socle important de noms masculins féminisés. Cette évolution marque la faveur grandissante pour les *modèles fermés*. À l'échelle européenne, André Burguière note une évolution similaire de la géographie des formes familiales au début de l'époque moderne. Il constate notamment une tendance générale en Europe du Nord au développement du *modèle communautaire* et du *modèle souche* au détriment du *modèle nucléaire* dans une conjoncture de tension démographique et de dégradation de l'emploi¹³³⁸.

La recherche ou le rejet de la proximité familiale expliquent ainsi la diversité des répertoires féminins. À l'ouest de la Bretagne, la préférence allait à la fin du Moyen Âge au *modèle fermé* tandis que le *modèle ouvert* dominait dans la partie orientale. L'histoire de l'anthroponymie féminine montre que ces formes d'organisation familiale ne sont toutefois pas figées et immuables. On a en effet observé dans l'est du diocèse de Vannes la mutation simultanée de l'organisation familiale et du système agraire à partir du XV^e siècle. Par ailleurs, l'adéquation absolue entre le modèle familial et le système agraire ne se vérifie pas toujours. Ainsi dans le Léon où l'on a constaté la coexistence d'un *modèle fermé* et d'un système agraire de non-propriété. Dans le Penthièvre, on assiste également au XVI^e siècle à un renforcement des solidarités familiales caractéristiques du *modèle fermé* sans qu'il y ait eu pour autant adoption du domaine congéable.

¹³³⁸ André Burguière, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 41^e année, n° 3, 1986, p. 653.

5.5. En Franche-Comté

Mais revenons maintenant à la Franche-Comté. Au XVI^e siècle, l'anthroponymie féminine y était très contrastée selon que l'on se trouvait dans la zone méridionale, qui correspondait globalement à l'aire linguistique du francoprovençal, ou dans la zone septentrionale où l'on parlait franc-comtois. Dans le sud, le répertoire féminin était complètement dominé par les noms masculins féminisés et correspond à celui de la Bretagne orientale. Dans le nord, le répertoire féminin était similaire à celui de la zone bretonne intermédiaire : des noms de saintes femmes sont présents dans le classement des noms les plus portés mais dans une proportion relativement faible. Dans le sud, les filles sont nommées par leurs parrains tandis qu'elles sont nommées par leurs marraines dans le nord. J'en ai déduit que les pratiques nominatives devaient être autrefois identiques dans les deux secteurs mais qu'il est possible qu'il y ait eu une acculturation progressive de la zone nord par adoption des pratiques nominatives en usage dans la région de Dijon. Je fixe le début de cette acculturation au XV^e siècle. Il s'agit à présent de voir si cette évolution de l'anthroponymie féminine présente des corrélations avec l'histoire des paysages agraires, avec celle des modes de faire-valoir des sols ou avec celle des structures familiales.

Considérant que le privilège de la nomination est une marque d'honneur des parents à l'égard du nommeur et que l'honneur est proportionnel aux bénéfices attendus, pour quelles raisons les familles du Jura méridional et du Bugey confiaient-elles au XVI^e siècle la nomination de leurs filles aux parrains plutôt qu'à leurs marraines ?

5.5.1. Une géographie humaine contrastée

Les études portant sur la géographie humaine de la Franche-Comté ont fréquemment souligné le contraste entre le nord et le sud à bien des égards¹³³⁹. Les limites ne coïncident toutefois pas exactement selon que l'on s'intéresse à la langue, aux paysages ruraux, aux formes de l'habitat ou à leur répartition géographique (figure 90).

Il est vraisemblable d'ailleurs que certaines de ces lignes se soient déplacées au fil des siècles car elles ne s'accordent pas aux frontières naturelles du relief. Il est probable également qu'il y ait eu une zone de transition multiculturelle. Du point de vue linguistique, j'ai signalé plus haut qu'il semblerait que le francoprovençal était anciennement parlé plus au nord de la Franche-Comté et

¹³³⁹ René Lebeau, « Les contrastes du nord et du midi dans la géographie humaine du Jura français », *Les Études rhodaniennes*, t. 23, n° 1-2, 1948, p. 93-103 et *La vie rurale dans les montagnes du Jura méridional*, Lyon, Trévoux, 1955 ; E. Juillard et *alli*, *Structures agraires et paysages ruraux*, *op. cit.*, 1957, p. 44-46 ; Werner Kreisler, « Structures agraires de *Waldhufendorf* dans la Jura », *Revue de géographie de Lyon*, t. 44, n° 1, 1969, p. 89-90.

qu'il ait reculé vers le sud au profit du parler franc-comtois. En ce qui concerne les pratiques nominatives, le caractère approximatif de ces limites n'a guère d'importance puisque l'ensemble des localités où j'ai relevé une nomination majoritaire des filles par les parrains se situe au sud de toutes les limites observées (voir la carte de la figure 72, p. 458).

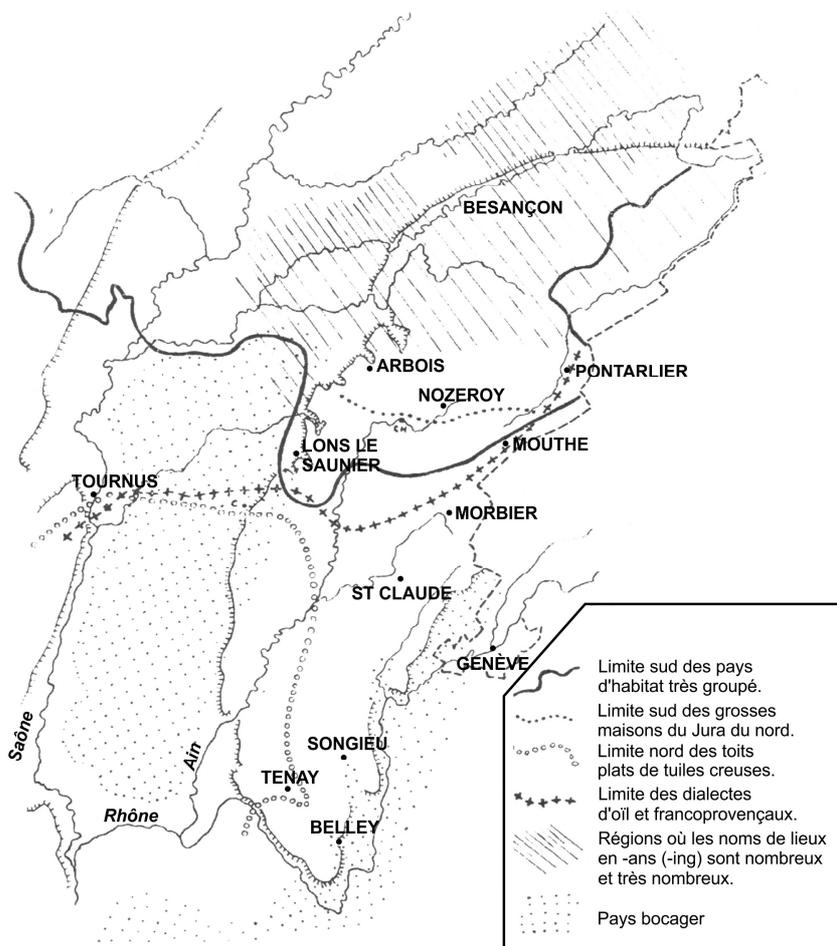


Figure 90 : Frontières culturelles et linguistiques dans le Jura
 (Source : René Lebeau, *Les contrastes du nord et du midi dans la géographie humaine du Jura*)

Le Jura septentrional se distingue notamment du Jura méridional par le groupement de l'habitat et le paysage rural. Au nord, l'habitat est très groupé et c'est un pays de champs ouverts comme cela est généralement le cas dans les régions voisines de la Champagne, de l'Alsace et de la Lorraine. Au sud, l'habitat est au contraire plutôt dispersé et le paysage est bocager avec des champs irréguliers entourés de haies épaisses, dans le prolongement de ce que l'on trouve dans les plaines de la Bresse, du Dauphiné et de la Savoie. En examinant le cas de la Bretagne, j'ai indiqué précédemment que les pratiques nominatives étaient distinctes entre l'est et l'ouest avant le développement du bocage à la fin du Moyen Age. La comparaison avec l'exemple de la Franche-

Comté confirme que le paysage rural et la répartition de l'habitat ne sont pas des facteurs déterminants pour expliquer la diversité des pratiques nominatives. En effet, la nomination des filles par les marraines (et l'attribution de noms de saintes femmes) se produit en Bretagne à l'ouest, en pays de bocage dense et d'habitat dispersé alors que c'est exactement l'inverse en Franche-Comté : les filles sont nommées par les marraines au nord et par les parrains au sud.

Le contraste entre le nord et le sud du Jura est particulièrement flagrant lorsque l'on prête attention aux formes des maisons rurales. Dans le nord, les maisons sont volumineuses avec de nombreuses pièces d'habitation tandis qu'elles sont petites dans le sud, voire très petites¹³⁴⁰. Il est difficile de dire si cette configuration remontait à la fin du Moyen Age mais l'on peut penser tout au moins qu'au début de l'époque moderne, les exploitations étaient plutôt grandes dans le nord, avec des habitations susceptibles d'héberger plusieurs couples avec leurs enfants tandis que l'habitat méridional correspondait davantage à des ménages nucléaires et à des exploitations individuelles. J'examinerai plus loin le lien éventuel entre les formes de l'habitat et le régime de la mainmorte qui fut en usage en Franche-Comté jusqu'à la fin de l'époque moderne.

Les mentalités que l'on prête habituellement aux montagnards jurassiens tracent elles-aussi une frontière entre le nord et le sud. Dans les années 1950, les montagnards du nord étaient présentés comme des hommes à l'esprit conservateur, méfiants envers les idées avancées, mais très favorables à toutes les formes de vie associative en dépit des contraintes qu'elles pouvaient générer dans la vie quotidienne. Les montagnards du sud étaient au contraire caractérisés par leur attirance pour les idées nouvelles et les théories sociales avancées mais aussi par leur mentalité individualiste à tel point que, dans les héritages, la moindre parcelle de terre était partagée entre tous les descendants¹³⁴¹.

Ces constats sur la typologie des habitations et les mentalités permettent d'établir un premier rapprochement intéressant avec le cas breton. En Bretagne occidentale, comme dans le Jura septentrional, on observe un phénomène de recherche de proximité familiale avec pour corolaire une nomination des filles par les marraines et l'attribution de noms de saintes femmes. En Bretagne orientale et dans le Jura méridional, nous avons au contraire un phénomène d'isolement familial et des ménages nucléaires, avec pour corolaire une nomination des filles par les parrains et l'attribution de noms masculins féminisés. Les pratiques nominatives sont dictées par les besoins de solidarité : plus une famille est isolée, plus elle comptera sur son réseau de solidarité

¹³⁴⁰ René Lebeau, « Notes sur les types d'habitations rurales du Jura central », *Les Études rhodaniennes*, t. 13, n° 3, 1937, p. 207-211.

¹³⁴¹ René Lebeau, « Les contrastes du nord et du midi dans la géographie humaine du Jura français », art. cit., p. 99-102.

extrafamilial et prioritairement sur l'assistance des compères dans la mesure où ceux-ci sont choisis hors du milieu familial.

5.5.2. Le temps des défrichements

D'une manière générale, il semblerait donc que ce soit la préférence culturelle pour un type de structure familiale qui promeut le développement des solidarités familiales ou des solidarités de voisinage. Certains facteurs historiques ont néanmoins pu contribuer à mettre en œuvre prioritairement l'un ou l'autre de ces réseaux.

Les géographes ont en effet noté dans tout le Jura et le Bugey l'existence d'anciens « villages-routes à champs contigus » au pourtour des forêts de montagne sur un modèle similaire à ceux que l'on a décrit précédemment autour de la forêt de Paimpont. Dans l'est de la France, ce type de village est connu sous l'appellation de *waldhufendorf*¹³⁴². Les maisons sont alignées le long d'une route, chacune à l'extrémité d'une parcelle de terre laniérée censée suffire à l'entretien d'une famille. Werner Kreisel fait remonter les plus anciens *waldhufendorf* du Jura à la fin du XII^e siècle et l'explique par une décision d'Henri 1^{er} de Joux qui avait encouragé la colonisation des espaces forestiers en promettant aux paysans défricheurs des privilèges fiscaux considérables¹³⁴³. On a affaire ici à une population de colons migrants qui ont quitté leur milieu familial et qui attachent par nécessité une importance accrue aux solidarités de voisinage. Ces campagnes de défrichement furent vraisemblablement menées sur l'ensemble de la Franche-Comté au XIII^e siècle et il est probable qu'elles favorisèrent à cette époque la pratique de la nomination des filles par les parrains dans toute la région¹³⁴⁴.

Dans le haut Bugey, René Lebeau a étudié la géographie du village de Champdor qu'il décrit comme un *village-rue* au milieu d'un beau finage d'*openfield*¹³⁴⁵. L'auteur précise que ce bourg, tout comme les bourgs voisins de Brénod et de Corcelles, est un village entouré d'un finage nu, sans arbre ni haie, occupé par des champs en lanière créant un paysage typique en lames de

¹³⁴² Terme allemand signifiant littéralement *forêt-tenure-village*. On utilise aussi l'expression « villages linéaires en pleine forêt ». Cf. André Meynier, *Les paysages agraires*, op. cit., p. 21-22 ; Werner Kreisel, « Structures agraires de *Waldhufendorf* dans le Jura », art. cit., p. 85-87.

¹³⁴³ Werner Kreisel, *id.*, p. 102-103.

¹³⁴⁴ L'évolution des pratiques nominatives dans le Jura septentrional pourrait s'expliquer par une extension de l'aire d'influence de l'état bourguignon à la fin du Moyen Age. Cf. E. Juillard et *alli*, *Structures agraires et paysages ruraux*, op. cit., p. 45. Aux XIII^e et XIV^e siècles, il existait déjà une anthroponymie féminine très différenciée entre Dijon au nord et Chalon au sud : le nom *Marie* était dominant à Dijon et non significatif à Chalon. Cf. *supra*, tableau 63, p. 442.

¹³⁴⁵ René Lebeau, « Champdor en Haut-Bugey : un village et son château », *Revue géographique de l'Est*, t. 26, n° 3-4, 1986, p. 167-178. Sur la carte de la figure 72, p. 458, Champdor se situe à proximité de Brénod.

parquet¹³⁴⁶. Cette configuration particulière remonterait au XII^e siècle, quand tout le Haut-Bugey appartenait encore aux grandes abbayes de Nantua et Saint-Rambert, époque à laquelle elles organisèrent le peuplement de la montagne en y faisant venir des colons défricheurs¹³⁴⁷. L'impossibilité de mener à bien individuellement ces grands travaux de défrichements, et l'isolement familial des colons, ont vraisemblablement contribué à renforcer les solidarités de voisinage dans cette région comme dans le Jura voisin.

En Haute-Savoie, Nicolas Carrier a également constaté que le peuplement du massif de Faucigny remontait pour l'essentiel aux grands défrichements qui s'étendirent principalement entre la mi-XII^e et la mi-XIV^e siècle¹³⁴⁸. Les hameaux se seraient constitués à partir de concessions de tenures accordées par des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques à des colons défricheurs. Au bas Moyen Age, les structures familiales s'adaptent aux nouvelles contraintes économiques et démographiques mais l'on perçoit à travers ces évolutions la même mentalité individualiste déjà observée dans le Jura méridional. En effet, Nicolas Carrier a noté au moment de la reprise démographique, de la seconde moitié du XIV^e siècle jusqu'à la fin des années 1470, un accroissement continu de la population sans que le nombre de feux augmente pour autant. À son maximum, vers 1480, la « famille large » représente un foyer sur deux¹³⁴⁹. Il en déduit que les maisons devaient à cette époque être suffisamment grandes pour héberger des ménages élargis. Par contre, entre 1480 et 1520, le nombre de feux augmente de 60% tandis que la proportion des « familles larges » retombe à un quart des foyers. Il y aurait donc eu au tournant du XVI^e siècle une véritable fièvre de construction et un processus de nucléarisation que Nicolas Carrier explique par l'aspiration des foyers à jouir d'une plus grande indépendance¹³⁵⁰.

5.5.3. Mainmorte et structures familiales

Dans les massifs montagneux du Bugey, de Savoie et de Franche-Comté, la question se pose de savoir si l'essor du régime de la mainmorte au bas Moyen Age a pu exercer une influence sur les structures familiales et, indirectement, sur la structuration des réseaux de solidarité. L'historiographie française récente a souvent présenté les structures familiales complexes (ménages *élargis* ou *polynucléaires*) comme un archétype des sociétés de montagne, un modèle de référence justifié dans les pays de mainmorte par la nécessité de faire foyer commun pour

¹³⁴⁶ *Id.*, p. 169.

¹³⁴⁷ *Id.*, p. 173-174

¹³⁴⁸ Nicolas Carrier, « De la maison au village : les origines de la morphologie de l'habitat dispersé dans les montagnes de la Savoie du Nord », dans Annie Antoine (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, de l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 280.

¹³⁴⁹ *Id.*, p. 282.

¹³⁵⁰ *Ibid.* Voir aussi Nicolas Carrier et Fabrice Mouthon (dir.), *Paysans des Alpes, Les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 186-187.

pouvoir hériter¹³⁵¹. En Franche-Comté, ce régime se développa essentiellement à partir de la fin du XIV^e siècle. Sa particularité était d'octroyer au seigneur foncier un droit à saisir les biens du tenancier défunt à moins que ses descendants en ligne directe continuassent à exploiter ses terres et à y faire résidence. En cas de déguerpissement, le seigneur récupérait la totalité des immeubles et tout ou partie de ses biens meubles¹³⁵². Le régime maintenait ainsi les paysans qui y étaient soumis dans un état proche de servitude puisqu'il impliquait non seulement le tenancier, qui devait renoncer explicitement à toute autre forme de statut pour pouvoir demeurer sur sa tenue, mais aussi sa descendance et les générations suivantes¹³⁵³.

¹³⁵¹ Sur cette problématique, voir notamment Georges Duby et Armand Wallon (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975, t. 2, p. 258 ; Bernard Derouet et Joseph Goy, « Transmettre la terre. Les inflexions d'une problématique de la différence », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 110, n° 1, 1998, p. 117-153 ; Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude, Étude sur la condition servile au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 295 ; Roland Viader, « Maisons et communautés dans les sociétés montagnardes. Le temps juridique (XIII^e-XV^e siècle) », dans *Montagnes médiévales, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 34^e congrès (Chambéry, 2003)*, Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 263-291.

¹³⁵² Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude, op. cit.*, p. 175. Dans la terre de Saint-Claude, la retenue sur les biens meubles était d'un tiers en 1289 (*id.*, p. 129). Voir aussi Vincent Corriol, « *Sicut homo liber sui juris*. Pratiques et significations de l'affranchissement personnel dans les terres de Saint-Claude (XIV^e-XVI^e siècle) », dans Nicolas Carrier (éd.), *Nouveaux servages et société en Europe (XIII^e-XX^e siècle)*, Actes du colloque de Besançon (4-6 octobre 2007), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 151-171.

Le droit de mainmorte est une règle de succession qui limite drastiquement le droit à la libre transmission des biens. Lorsque la mainmorte s'étend à l'ensemble des biens d'un individu, et que le contrat qui le lie au seigneur foncier le prive de sa liberté de résidence, elle constitue le critère essentiel de la distinction entre le serf, non-libre, et le franc. Fiscalement, les mainmortables étaient assujettis à la taille. Le statut de cette taxe a évolué au cours du bas Moyen Age. Dans le premier quart du XIV^e siècle, la condition juridique des paysans de la terre de Saint-Claude était déterminée par leur régime fiscal : les serfs étaient taillables à volonté, c'est-à-dire imposés arbitrairement, au bon vouloir du seigneur, tandis que les francs étaient redevables du cens dont le montant était fixé à l'avance. Être redevable de la taille constituait dès lors une présomption de servitude. A la fin du Moyen Age, à des rythmes différents selon les régions, les communautés villageoises obtinrent l'abonnement de la taille qui devint une taxe d'un montant fixe et modéré et qui ne se distinguait donc plus véritablement du cens. Vincent Corriol note que la mainmorte a finalement supplanté la taille comme marqueur de la servitude dans la terre de Saint-Claude. *Id.*, p. 99-108, 134.

Sur l'histoire de la mainmorte, voir aussi Henri Sée, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age*, Paris, Giard, 1901, chap. III, p. 156-211 (« La classe servile et le servage ») ; Ernest Girod, « Notice historique sur la mainmorte dans la terre de la Grande-judicature de Saint-Claude, Franche-Comté de Bourgogne », *Mémoires de la société d'émulation du Jura*, 3^{ème} série, n° 1, 1880, p. 339-378 ; Jean Gallet, *Seigneurs et paysans en France (1600-1793)*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 76-100 (« Serfs, mainmortables francs, quevaisiers, domaniers ») ; L. Falletti, « Le contraste juridique entre Bourgogne et Savoie au sujet de la mainmorte seigneuriale », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 12^e fascicule, 1948-1949, p. 117-139 [138-139].

¹³⁵³ Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude..., op. cit.*, p. 173. Les régimes bretons de la quévaise et de l'usement de Rohan ont fréquemment été assimilés à celui de la mainmorte et considérés comme des vestiges de l'ancien servage. Cf. *supra*, p. 478, n. 1306 ; Thierry Bressan, « La mainmorte dans la France du XVIII^e siècle. Le cas des provinces du Centre », *Histoire et sociétés rurales*, n° 6, 1996, p. 51-76. Ce rapprochement est sans doute abusif. En Bretagne, les quevaisiers et les domaniers de l'usement de Rohan étaient fondamentalement des hommes libres. Ces différents régimes ont été fortement critiqués au siècle des Lumières mais leur perception était vraisemblablement très différente à la fin du Moyen Age. Il s'agissait essentiellement pour les propriétaires fonciers d'attirer et de maintenir sur leurs terres des colons défricheurs et d'optimiser l'organisation du travail agricole. Les conditions d'exploitation devaient donc être suffisamment

Paradoxalement, alors que la règle de la mainmorte fut généralement adoucie sur le territoire français au XIII^e siècle, elle se développa considérablement en Franche-Comté à partir du XIV^e siècle¹³⁵⁴. Plus précisément, elle fut mise en œuvre essentiellement par les seigneuries ecclésiastiques de la Franche-Comté méridionale (abbayes de Saint-Claude, Nantua et Saint-Rambert) pour accélérer la reconstruction des campagnes après la crise démographique de la seconde moitié du XIV^e siècle. Dans le nord, les seigneurs laïcs privilégièrent au contraire les affranchissements collectifs¹³⁵⁵. Pour les uns et pour les autres, la motivation était la même et visait à une pérennisation des revenus par l'accensement des terres abandonnées à des colons défricheurs dont on pouvait s'assurer de l'engagement à long-terme. Pour les partisans de la mainmorte, l'avantage du statut servile était d'obliger le colon et ses descendants à demeurer sur leurs terres ; pour les partisans de l'affranchissement, c'était la promesse d'une fiscalité avantageuse et d'un statut d'homme libre qui permettait d'attirer des colons sur les terres dépeuplées¹³⁵⁶.

Élisabeth Carry Renaud a montré que, dans la haute vallée du Doubs, les mesures d'affranchissements avaient été prises pour la plupart au XIV^e siècle, essentiellement après 1350, et qu'il s'agissait manifestement d'une volonté des seigneurs fonciers pour pallier un peuplement déficient¹³⁵⁷. Parmi ces seigneurs, il faut citer en premier lieu la famille des Chalon-Arlay qui était alors la plus puissante du comté¹³⁵⁸. Un acte d'affranchissement établi par Hugues de Chalon en 1364 justifie explicitement la suppression de la mainmorte par la nécessité de repeupler la région : « Parce que plusieurs de nos hommes et femmes de Chaux-Neuve, de Chaux-Choulet et des autres lieux dépendant de Châtelblanc sont morts lors de la grande mortalité, que ces lieux et leurs habitants situés en un pays difficile et pauvre sont de serve condition et de mainmorte, pour ces diverses raisons personne ne veut venir y habiter, mais au contraire le pays se vide de sa

attractives pour les colons. La rigueur des conditions successorales avait sa contrepartie dans des avantages compensatoires (redevances minimales, facilités de résiliation).

Sur la notion de servage, voir Dominique Barthélemy, « Qu'est-ce que le servage, en France, au XI^e siècle ? », *Revue historique*, t. 287, fasc. 2 (582), avril-juin 1992, p. 233-284.

¹³⁵⁴ Henri Sée, *Les classes rurales et le régime domanial...*, *op. cit.*, p. 180 et p. 201-211 pour l'évolution du servage dans les différentes régions françaises.

¹³⁵⁵ Michelle Salitot, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, ARF Éditions, L'Harmattan, 1988, p. 24.

¹³⁵⁶ La perpétuité est à la fois une contrainte et un avantage pour le mainmortable puisqu'il est assuré sous ce régime de pouvoir vivre toute sa vie durant sur son exploitation et de transmettre ses biens à ses enfants dans la mesure où ils restent vivre sous son toit. Cf. Bernard Derouet, « La terre, la personne et le contrat : exploitation et associations familiales en Bourbonnais (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003, n° 50-2, p. 50-51.

¹³⁵⁷ Élisabeth Carry Renaud, *L'homme et la forêt dans la Haute-Vallée du Doubs à la fin du Moyen Age : modalités et paradoxes d'une anthropisation tardive*, Thèse d'histoire soutenue à l'université de Franche-Comté le 17 décembre 2010, 2011, p. 346, 412-413.

¹³⁵⁸ Sur la maison de Chalon, voir Michelle Salitot, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté...*, *op. cit.*, p. 18-23 ; Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude...*, *op. cit.*, p. 61-63.

population... »¹³⁵⁹. Dans le Jura méridional, la plus grande partie des terres appartenait à l'abbaye de Saint-Claude et la stratégie de repeuplement décidée par les abbés fut tout autre. Vincent Corriol a observé dans cette région une multiplication des réaccensements dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le plus souvent conditionnés par des clauses de mainmorte liant l'exploitant à sa tenue pour limiter le risque d'un nouvel abandon des terres¹³⁶⁰.

Le régime de la mainmorte est intrinsèquement lié aux structures familiales puisque la règle de succession imposait aux enfants qui souhaitaient bénéficier de l'héritage paternel une cohabitation de tous les instants avec leurs parents au moment de leur décès : les héritiers présomptifs devaient avoir vécu « au même pot et au même feu »¹³⁶¹. Mais est-ce l'instauration de la mainmorte qui a créé les structures familiales complexes ou est-ce parce que ces structures existaient antérieurement en Franche-Comté que la mainmorte a pu s'y développer ?

En Franche-Comté septentrionale

Les formes de l'habitat qui se sont perpétuées en Franche-Comté à l'époque moderne laissent penser que les populations du Jura septentrional étaient bien plus attachées aux formes de vie communautaire que celles du sud. En Bourgogne, les grandes maisons typiques de la région ont en effet subsisté bien après la disparition de la mainmorte comme il ressort d'un mémoire de 1735 : « *Tant que la mainmorte a subsisté dans Beneuvre, les mainmortables autant qu'il leur a été possible, ont demeuré en communion avec leurs parents successibles ; deux ou trois ménages habitoient souvent la même maison, et vivoient au même feu, pot et sel. Depuis que ces habitants ont été affranchis, ils ont continuer d'habiter ensemble autant qu'ils l'ont pu et ils y sont même en quelque façon réduits parce qu'il n'y a pas, à beaucoup près autant de maisons que d'habitants* »¹³⁶². L'auteur du mémoire présente la communauté familiale comme un palliatif à un habitat insuffisant mais il n'est pas impossible que ce système familial ait des racines culturelles plus profondes et que le choix de corésidence avec des membres de la parentèle correspondait à un souhait réel des ménages.

¹³⁵⁹ Cité par Élisabeth Carry Renaud, *op. cit.*, p. 424-425. Voir également p. 489-496 (la mainmorte et les chartes de franchise).

¹³⁶⁰ Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude...*, *op. cit.*, p. 167-171.

¹³⁶¹ Michelle Salitot, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté...*, *op. cit.*, p. 127-28 ; Bernard Derouet, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1995, n° 3, p. 659-660.

¹³⁶² *Archives départementales de la Côte d'Or*, cote E 942. Cité par Pierre de Saint Jacob, *Les paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Association d'histoire des sociétés rurales, 1995 [1960], p. 106, et Gilles Gudine de Vallerin, « Habitat et communautés de famille en Bourgogne (XVII^e-XIX^e siècle) », *Études rurales*, n° 85, 1982, p. 38.

La localité de Beneuvre se situe au nord de Dijon, à proximité de Minot (cf. fig. 71, p. 456).

A Aillevans, Paul Delsalle a noté par exemple que certaines communautés familiales regroupaient à la fois des résidents francs et des résidents mainmortables au début du XVII^e siècle¹³⁶³. Les structures familiales complexes de la Franche-Comté septentrionale correspondraient donc à un état d'esprit, à un trait culturel, sans que l'on doive y voir la conséquence d'une contrainte institutionnelle imposée par l'application du régime de la mainmorte. Inévitablement, le choix préférentiel d'un certain type de structure familiale dans une communauté a une incidence sur la nature des solidarités qui y sont mises en œuvre. En l'occurrence, lorsque toute une parentèle vit en milieu fermé, le recours aux solidarités familiales est naturellement privilégié.



Figure 91 : Maisons du début de l'époque moderne à Aillevans (Haute-Saône)
(Source : carte postale, début du XX^e siècle)

En Franche-Comté méridionale

L'évolution du droit de mainmorte en Franche-Comté méridionale et dans les territoires voisins du Bugey montre que ce régime successoral n'a eu finalement qu'un effet mineur sur l'organisation des structures familiales. Dans la terre de Saint-Claude, l'analyse des recueils de reconnaissances a révélé que les ménages élargis ou polynucléaires étaient rares au XV^e siècle et qu'ils ne

¹³⁶³ Le village d'Aillevans appartient à la Franche-Comté septentrionale. Il est situé près de Vesoul, dans le département actuel de la Haute-Saône (cf. fig. 72, p. 458). Il subsiste actuellement une quinzaine de maisons antérieures à la guerre de Trente Ans et les reconnaissances de 1628-1629 évoquent dix-sept maisons. Il devait y avoir moins d'une trentaine dans le village. Il y avait par contre une quarantaine de feux déclarés dans le village au tournant du XVII^e siècle. Paul Delsalle en donne une description détaillée dans « Les mainmortables et leurs maisons en Franche-Comté (XV^e-XVII^e siècle) », dans Nicolas Carrier (éd.), *Nouveaux servages et société en Europe, op. cit.*, p. 233-246. Ces grosses maisons étaient vraisemblablement habitées par des ménages élargis ou polynucléaires. Voir aussi Michèle Salitot-Dion, « Coutume et système d'héritage dans l'ancienne Franche-Comté », *Études rurales*, 1979, t. 74, p. 12.

regroupaient jamais plus de deux frères ou d'un oncle et deux de ses neveux¹³⁶⁴. À la même époque, la situation est identique à Vernantais, localité située à proximité de Lons-le-Saunier et donc tout au sud du Jura septentrional (cf. fig. 90, p. 495), dans un territoire non soumis à la mainmorte : les ménages nucléaires représentaient 84% des déclarants en 1418¹³⁶⁵. On se rend compte finalement que le statut de mainmortable était largement accepté par la population de la Franche-Comté méridionale et du Bugey. Il n'y a eu aucun déplacement de population vers les terres franches au moment des affranchissements massifs des villages de la Franche-Comté septentrionale¹³⁶⁶. En outre, dans le sud, les affranchissements individuels n'étaient pas l'expression d'un rejet du système. Ils étaient généralement accordés par l'abbaye de Saint-Claude aux membres de familles mainmortables qui choisissaient de renoncer à leur héritage pour pouvoir s'installer en ville.

En définitive, il ne semble pas que le régime de la mainmorte soit à l'origine de la constitution des structures familiales complexes en Franche-Comté, même s'il a contribué à leur développement. Dans le nord, il semblerait que la préférence pour le *modèle fermé* sur le milieu familial soit antérieure au développement de la mainmorte et qu'elle se soit maintenue après les affranchissements massifs du XIV^e siècle. Dans le sud, la concentration des ménages multiples sous un même toit au XV^e siècle s'expliquerait en partie par la pression démographique et l'on a vu que la préférence pour le *modèle ouvert* et l'indépendance du foyer conjugal avait repris toute sa vigueur au tournant du XVI^e siècle. Par ailleurs, ce qui semble différencier les deux aires culturelles de la Franche-Comté, c'est le niveau d'attachement à l'idéal d'accession à la propriété. Il est vif dans le nord où l'on a souhaité très tôt s'affranchir du joug de la mainmorte et où la

¹³⁶⁴ Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude...*, op. cit., p. 299. En 1417-1419, on compte 97 familles nucléaires pour un total de 127 familles. C'est par contre au moment de la généralisation du droit de mainmorte dans la terre de Saint-Claude que se développent les « communautés rurales », structures intermédiaires mises en place à partir de la fin du XIV^e siècle pour gérer les conflits entre paysans et seigneurs fonciers comme mesure compensatoire à l'institutionnalisation du statut servile. *Id.*, p. 226. Sur ces communautés villageoises à la fin du Moyen Age, voir aussi Nicolas Carrier et Fabrice Mouthon (dir.), *Paysans des Alpes, Les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 99-134 (les communautés paysannes) et p. 171-205 (les communautés familiales) ; Fabrice Mouthon, *Les communautés rurales en Europe au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 ; Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, op. cit., p. 198-214 ; Jean Jacquart, « Immobilisme et catastrophes (1560-1660) » dans Georges Duby et Armand Wallon, *Histoire de la France rurale, t. 2, De 1340 à 1789*, Éditions du Seuil, 1975, p. 257-311 ; Daniel Pichot, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age*, op. cit., p. 335-348 ; Jean Tricard, *Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle, Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 108-115 ; Bertrand Badie, « Communauté, individualisme et culture », dans Pierre Brinbaum et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991, p. 107-131.

¹³⁶⁵ Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude...*, op. cit., p. 300. Les foyers correspondant à un ménage nucléaire représentent 89 des 98 déclarations contenues dans le recueil de reconnaissances de cens de 1418 de la seigneurie de Vernantais.

¹³⁶⁶ Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude...*, op. cit., p. 216.

proximité permanente et durable des ménages contribuait à créer une histoire autour de la maison familiale. L'attachement à la propriété familiale est bien moindre dans le sud. Les populations se sont généralement accommodées sans difficulté du régime de la mainmorte et ceux qui ne s'en accommodaient pas sollicitaient leur affranchissement, en renonçant de plein gré à leur droit de résidence sur l'exploitation familiale.

5.5.4. L'affranchissement de la mainmorte et la mutation des pratiques nominatives

La constatation d'une préférence pour le modèle fermé sur le milieu familial dans le nord et pour le modèle ouvert sur l'extérieur dans le sud suffit à rendre compte de la diversité des répertoires féminins au XVI^e siècle. Lorsqu'un groupe familial vit en vase clos, il accepte de subir les contraintes liées à la promiscuité mais il peut en contrepartie s'appuyer plus facilement sur les solidarités familiales. Il n'y a pas lieu dans cette configuration d'honorer outre-mesure les parrains choisis habituellement en dehors du milieu familial. L'honneur de la nomination des filles est conféré aux marraines qui peuvent ainsi transmettre à leurs filleules des noms typiquement féminins. Lorsque les ménages privilégient au contraire le foyer nucléaire et une forme d'isolement familial, ils se privent du recours systématique aux solidarités familiales et attachent par compensation une importance accrue aux solidarités de voisinage, avec pour corolaire un honneur particulier conféré aux compères pour la nomination des filles. Dans les répertoires féminins, la conséquence immédiate est la multiplication des noms masculins féminisés.

Un regard rétrospectif sur l'anthroponymie féminine de la Franche-Comté septentrionale amène à penser que les structures familiales de cette région n'ont pas toujours été celles du modèle fermé. Au début du XIV^e siècle, les répertoires féminins du nord et du sud étaient en effet sensiblement identiques : on relève une majorité de noms masculins féminisés et très peu de noms de saintes femmes dans les testaments de l'Officialité de Besançon¹³⁶⁷. À la fin du XVI^e siècle, les répertoires étaient pourtant profondément différenciés¹³⁶⁸ : les noms de saintes femmes se sont diffusés dans le nord tandis que les noms masculins féminisés monopolisent toujours le haut des classements

¹³⁶⁷ Dans les testaments rédigés entre 1300 et 1324, les noms de saintes femmes représentent 9% (*Marguerite* est le nom le plus porté de cette catégorie et figure au 7^{ème} rang du classement) et les noms masculins féminisés cumulent 57% des attributions (statistiques personnelles portant sur un échantillon de 290 individus). Le *Livre des vassaux* de l'abbaye de Saint-Claude, composé entre 1315 et 1325, ne comporte pas un nombre élevé de noms féminins (seize au total) mais cet échantillon limité constitue néanmoins un indicateur des préférences onomastiques : j'ai relevé neuf occurrences de noms masculins féminisés (*Johannete*, *Nychola*, *Perreta*, *Perrenelle*, *Guillaume*, *Guillermete* et *Huguete*) représentant 56% des attributions, quatre occurrences de noms ethniques (*Alays*, *Alis*), un nom de sainte femme (*Marguerite*) et deux autres noms (*Clémence*, *Isabeax*). Cf. A. Vayssière, *Le livre d'or ou livre des vassaux de l'abbaye de Saint-Claude*, Bâle, Lyon, Genève, Georg, 1885.

¹³⁶⁸ Voir *supra*, p. 457, tableau 64.

dans le sud¹³⁶⁹. L'évolution majeure des répertoires de Franche-Comté septentrionale entre le milieu du XIV^e siècle et le milieu du XVI^e siècle est vraisemblablement liée à une transformation sociale profonde. Il se trouve que c'est à cette époque que les populations de la Franche-Comté septentrionale ont été majoritairement affranchies de la mainmorte.

Le cas particulier de la ville de Nozeroy accrédite l'hypothèse d'une corrélation entre l'affranchissement de la mainmorte et la mutation de l'anthroponymie féminine. Nozeroy se situe à la limite des zones du parler franc-comtois et du francoprovençal, entre Arbois et Mouthe, mais c'est une ville où les filles étaient nommées par les marraines et où l'on trouvait donc une proportion importante de noms de saintes femmes¹³⁷⁰. Elle se situe à proximité immédiate de localités où les filles étaient normalement nommées par les parrains. Or, toutes ces localités (Mouthe, Morbier, La Rixouse, Les Rousses) appartenaient à la terre de Saint-Claude tandis que Nozeroy relevait du domaine des Chalon. La ville fut leur résidence principale durant les XIV^e et XV^e siècles¹³⁷¹ et son château avait été construit sur ordre de Jean de Chalon en 1262, après qu'il eut acquis le Val de Miège¹³⁷². En 1348, la population de Nozeroy est décimée par la peste et les Chalon affranchissent tout le Val de Miège de la mainmorte dès 1351 afin d'attirer de nouveaux colons¹³⁷³.

On constate ainsi que là où il y a eu des affranchissements collectifs massifs, la nomination des filles était conférée aux marraines tandis qu'elle restait du ressort des parrains là où subsistait le droit de mainmorte. L'obtention de la liberté de résidence et de la libre transmission des biens coïncide avec la mutation des pratiques nominatives. Autrement dit, les affranchissements massifs de la mainmorte ont pu être à l'origine d'une fixation pérenne des paysans sur leurs terres et d'un renforcement des réseaux familiaux, ce qui a produit un effet significatif sur l'anthroponymie féminine puisque les solidarités de voisinage – et donc les compères – étaient moins sollicités.

5.5.5. Synthèse : structures familiales et anthroponymie féminine en Franche-Comté

L'analyse de la nomination dans la Franche-Comté a mis en évidence l'existence de pratiques nominatives différentes dans le nord et le sud. Dans le nord, au XVI^e siècle, les filles étaient généralement nommées par leurs marraines et portaient fréquemment des noms de saintes

¹³⁶⁹ Voir *supra*, p. 460-462 les tableaux de Flangebouché (65) et d'Arbois (66) pour le nord, et ceux de Saint-Claude (67), de Mouthe (68) et de Belley (69) pour le sud.

¹³⁷⁰ Pour la localisation, voir les cartes 72 (p. 458) et 90 (p. 495). Pour l'anthroponymie, voir le tableau 64, p. 457. J'ai déjà souligné la spécificité de cette ville à propos de la présence exceptionnelle du nom *Marie* dans le répertoire féminin au XVI^e siècle (p. 459, n. 1273)

¹³⁷¹ Vincent Corriol, *Les serfs de Saint-Claude...*, *op. cit.*, p. 130.

¹³⁷² Michelle Salitot, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté...*, *op. cit.*, p. 19.

¹³⁷³ Michelle Salitot, « La gestion de la propriété commune dans le canton de Nussey (Jura) », *Ethnologie française*, t. 17, n° 2/3, 1987, p. 247.

femmes. Dans le sud, les filles étaient nommées par leurs parrains et portaient essentiellement des noms masculins féminisés. On observe cependant dans le nord une proportion significative de noms masculins féminisés dans les classements des noms dominants, ce qui permet de supposer qu'à une époque antérieure les filles étaient nommées par leurs parrains. La vérification de cette hypothèse est difficile à établir dans la mesure où l'on ne dispose pas de registres de baptêmes pour le bas Moyen Age mais l'analyse des testaments de l'Officialité de Besançon a montré que les noms de saintes femmes étaient encore faiblement attribués dans la Franche-Comté septentrionale avant le XV^e siècle, tandis que les noms masculins féminisés y étaient largement prépondérants.

La divergence des pratiques nominatives offre une correspondance avec les zones linguistiques du parler franc-comtois et du francoprovençal et confirme que les différents modèles anthroponymiques féminins possèdent des racines culturelles lointaines. Il semblerait en outre que le changement de pratique nominative dans le nord, à partir du XV^e siècle, corresponde à un recul progressif de l'aire du francoprovençal en Franche-Comté. L'adoption tardive des noms de saintes femmes dans le nord serait donc liée à un phénomène d'acculturation.

Les paysages ruraux actuels tracent également une limite entre le nord et le sud de la région. Par son habitat groupé et ses champs ouverts, le nord se rattache aux paysages de la Champagne, de l'Alsace et de la Lorraine tandis que le paysage bocager et l'habitat dispersé du sud se retrouvent dans les plaines de la Bresse et du Dauphiné.

Le maintien tardif du régime de la mainmorte en Franche-Comté a certainement influencé les structures familiales et favorisé la cohabitation de plusieurs membres d'une même parentèle et la constitution de ménages élargis ou polynucléaires. Cette influence doit cependant être relativisée. Dans le nord, des ménages multiples ont continué à habiter dans des maisons volumineuses après la disparition de la mainmorte tandis que dans le sud, les couples préféraient à la fin du XV^e siècle jouir de leur indépendance dans des maisons plus petites tout en restant sous le régime de la mainmorte. Il y a donc un attachement culturel fort dans le nord au *modèle fermé* sur le milieu familial et au contraire une préférence nette pour le *modèle ouvert* dans le sud. Ces choix favorisent le développement de réseaux de solidarités différents : les solidarités familiales sont actionnées prioritairement lorsque tous les membres du groupe familial vivent à proximité les uns des autres ; les solidarités de voisinage sont privilégiées, par défaut, lorsqu'un ménage isolé se trouve dans l'incapacité de solliciter sa parentèle. Dans l'un et l'autre cas, les implications sociales des parrains ne sont pas du tout les mêmes. Comme à cette époque ils étaient encore très majoritairement choisis en dehors du milieu familial, ils étaient peu sollicités dans les structures familiales fermées. Par contre, dans les structures ouvertes, compte tenu de l'intensité des relations de parrainage, ils étaient naturellement les premiers auxquels un père de famille recourrait lorsqu'il avait besoin d'assistance. L'honneur de la nomination des filles, conféré

prioritairement aux parrains en milieu ouvert, se justifiait par les attentes importantes qu'avaient les parents à leur égard lorsqu'ils étaient isolés de leur groupe familial.

5.6. L'anthroponymie féminine révèle les structures familiales

Les résultats de l'analyse comparative entre les pratiques nominatives bretonnes et franco-comtoises des XV^e et XVI^e siècles sont particulièrement nets. Lorsqu'une société privilégie les structures fermées sur le milieu familial, les noms de saintes femmes abondent dans l'anthroponymie féminine parce que les filles sont nommées par les marraines. Si au contraire les structures familiales sont ouvertes sur l'extérieur, la nomination des filles est déléguée aux parrains, sollicités généralement en dehors du milieu familial, et l'anthroponymie féminine est dominée par des noms masculins féminisés en raison de la pratique habituelle de la transmission du nom du nommeur au nouveau-né. Les premières recherches effectuées en Auvergne confirment ce constat : en basse Auvergne, le parrainage était très majoritairement intrafamilial au XVI^e siècle, ce qui suppose *a priori* une structure familiale en modèle fermé. Corrélativement, les noms de saintes femmes étaient largement représentés dans les répertoires des noms féminins¹³⁷⁴.

Les répertoires féminins du XV^e et XVI^e siècle constituent ainsi des indicateurs particulièrement pertinents pour déterminer les structures familiales et les réseaux de solidarité mis en œuvre dans une communauté. Un simple coup d'œil sur le classement des noms les plus portés suffit parfois à dire à qui revenait l'honneur de la nomination des filles.

Si, outre les noms de *Jeanne*, *Françoise* et *Louise*, tous les autres noms dominants du répertoire sont des noms typiquement féminins (noms ethniques ou noms de saintes femmes), on peut être assuré que dans ce secteur la nomination des filles a toujours été l'affaire des marraines depuis que la nomination fut confiée aux parrains et marraines. Les femmes disposent d'une forte autorité. Les activités quotidiennes s'organisent en milieu familial étendu et ce sont principalement les solidarités familiales qui sont mises à contribution en cas de besoin.

Si à l'inverse tous les noms dominants sont des formes féminisées de noms masculins et que le répertoire féminin n'est qu'un décalque du répertoire masculin, il est certain que les filles étaient nommées par les parrains. Dans la mesure où les parrains et marraines étaient sollicités en dehors du cercle familial, nous pouvons présumer que, dans cette société, les familles étaient

¹³⁷⁴ Pierre-Yves Quémener, « Parrainage et solidarités en basse Auvergne au XVI^e siècle », *Histoire, économie et société*, 2018, n° 4, p. 31-37.

relativement dispersées et que la vie familiale se focalisait essentiellement autour du foyer conjugal. En compensation, le ménage comptait fortement sur les solidarités de voisinage. Ce système familial pouvait être choisi par goût ou par défaut à la suite de migrations.

Ces deux situations sont des extrêmes. Bien souvent le classement des noms dominants des répertoires féminins du XVI^e siècle présente une combinaison de noms de saintes femmes et de noms masculins féminisés. Parmi ces derniers il faut distinguer les noms de *Jeanne*, *Louise* et *Françoise* (mais aussi dans certaines régions *Clauda* et *Antonia*) de l'ensemble des noms masculins féminisés spécifiques (*Guillemette*, *Perrine*, *Jacquette*, etc.) qui indiquent une nomination ancienne des filles par les parrains. Cette configuration mixte est l'indice d'une transformation de la société au cours du XV^e siècle : le *modèle ouvert*, centré sur le foyer conjugal, est délaissé pour le *modèle fermé* qui se développe en prenant appui sur le réseau familial. Par contrecoup les solidarités de voisinage sont moins sollicitées, à l'inverse des solidarités familiales.

Cette tendance représente le schéma général. Il arrive qu'en certains lieux une tendance contraire se dessine, avec un recours plus accentué aux solidarités de voisinage comme on a pu le voir autour de la forêt de Paimpont au XVI^e siècle, mais cette évolution semble plutôt rare. Il est possible de détecter le sens des tendances en analysant l'évolution des taux de transmission du nom des parrains aux filleules.

Ces deux modèles de structures familiales génèrent des solidarités de nature différente mais elles correspondent également à des aspirations différentes.

Lorsque la priorité est donnée à l'indépendance du foyer conjugal, à l'autonomie de la cellule familiale dans sa dimension la plus restreinte, il s'en suit un éparpillement fréquent des familles et une plus grande mobilité sociale. Les enfants mariés ne restent pas vivre chez leurs parents et quittent au plus tôt le foyer familial pour s'installer là où ils trouveront du travail. L'attachement à la transmission de l'exploitation familiale est moins prégnant et ces conditions sont particulièrement propices au développement des régimes locatifs (fermage et métayage) et de la mainmorte.

Le développement du modèle fermé à l'époque de la Renaissance marque aussi un attachement plus fort à la famille. On souhaite profiter plus intensément de la compagnie des membres de sa parenté et une sédentarité se développe autour des lieux où se construit l'histoire et l'identité familiale. On veut continuer à vivre là où ont vécu les ancêtres et cette aspiration promeut un idéal d'accession à la propriété. Indirectement, les systèmes agraires qui s'épanouissent sont ceux qui accordent aux ménages un droit de propriété ou de copropriété sur tout ou partie des biens, ou tout au moins une liberté de transmission des biens.

L'analyse des répertoires féminins présente donc un intérêt non négligeable pour la compréhension de l'évolution de la société en France aux XV^e et XVI^e siècles. La méthode utilisée

n'est toutefois pas applicable pour les siècles suivants. En effet, par l'instauration d'une police onomastique chargée de mettre à l'index les noms de baptême indésirables et la promotion de modèles de sainteté reconnus, les initiateurs de la réforme catholique ont profondément modifié le tissu des usages antérieurs. *Guillemette, Perrine, Jacquette* et *Raoulette* disparaîtront peu à peu des répertoires féminins.

L'interprétation des statistiques repose par ailleurs sur le caractère normatif du recours au parrainage extrafamilial. En l'état actuel des recherches, cette pratique semble avoir été la plus courante en France jusqu'à la fin du XVI^e siècle, à l'exception de quelques régions comme le Rouergue ou le sud de l'Auvergne. Le recours ancien et massif au parrainage intrafamilial dans ces régions, avec pour corolaire une sollicitation accrue des solidarités familiales, s'explique peut-être par l'histoire du peuplement de ces territoires par des groupes familiaux isolés. Des investigations supplémentaires mériteraient d'être menées pour tout le massif Central.

Enfin, les analyses sociétales ne sont pertinentes que si elles se fondent sur des échantillons représentatifs des populations étudiées. Dans le domaine onomastique, les élites sociales s'accordent toujours des libertés particulières, autant par leur rejet d'un carcan social non désiré que par leur souci de démarquage des pratiques populaires. Il convient donc de les étudier en tant que catégorie sociale spécifique.

6. L'influence du milieu : conclusions

Aux XV^e et XVI^e siècles, le milieu social et culturel exerçait une influence considérable sur les choix de nomination. Je résume ci-dessous le poids respectif des principaux facteurs d'influence qui pouvaient être la littérature et le théâtre, les croyances et les représentations, les codes sociaux.

6.1. La littérature et le théâtre

L'influence de la littérature et du théâtre sur le choix des noms de baptême était insignifiante avant le XV^e siècle, à l'exception notable des noms de trois personnages des anciennes chansons de geste : Guillaume, héros du cycle de *Guillaume d'Orange*, Roland et Olivier, les deux héros malheureux de la *Chanson de Roland*. Ces trois noms appartenaient déjà aux répertoires onomastiques de la fin du premier millénaire où l'on relevait la présence de *Guillaume* en Aquitaine, d'*Oliva* dans le Narbonnais et de *Roland* au nord de la Loire. Incontestablement, le succès des chansons a conféré aux noms de ces héros épiques une grande popularité aux XII^e et XIII^e siècles. Comme nom de baptême, *Guillaume* a bénéficié très tôt du prestige de Guillaume d'Orange et il figura rapidement dans la liste des noms dominants de nombreuses régions françaises. La popularité des noms de *Roland* et *Olivier* dans les répertoires onomastiques est bien plus tardive : elle se développe essentiellement à partir du XIV^e siècle, au moment de la création des ordres de chevalerie, plus particulièrement en basse Bretagne. Les noms des héros des romans arthuriens peinent encore plus à se diffuser et n'étaient portés que très marginalement comme noms de baptême avant le XV^e siècle. Lorsque l'on relève des noms de personnages de fiction dans les chroniques, cartulaires ou autres documents du XII^e au XIV^e siècle, il s'agit fréquemment de surnoms ou d'anciens surnoms pérennisés comme noms de baptême par transmission homonymique.

Aux XV^e et XVI^e siècles, l'influence de la littérature médiévale sur les répertoires onomastiques est plus significative. On assiste notamment à une faveur particulière de la noblesse pour les noms arthuriens. Il faut inscrire ce phénomène dans le mouvement général de renouvellement du répertoire onomastique à la fin du Moyen Âge. Les anciens noms ethniques ou noms d'apôtres ne sont pas abandonnés mais déclinent au profit de noms jusqu'alors délaissés ou taboués : noms de martyrs et confesseurs essentiellement, noms de l'Antiquité dans les milieux cultivés, noms des héros de la chevalerie dans la noblesse. La levée des tabous onomastiques profite aussi aux noms royaux (*Louis* et *Charles*) et au nom de *Marie* dans certaines régions. La faveur tardive pour les noms arthuriens ne s'explique pas seulement par une nostalgie des temps héroïques de la chevalerie. Elle a été rendue possible par une remise en question de la conception traditionnelle du nom et des codes sociaux antérieurs.

L'influence de la littérature romanesque du XVI^e siècle est insignifiante. Les noms de *Gargantua*, *Pantagruel* ou *Gargamelle* sont complètement absents des répertoires des noms de baptême. On s'autorise peu de fantaisie en matière anthroponymique et les auteurs de farces s'en amusent ouvertement, que ce soit en caricaturant les noms devenus ridicules à force d'avoir été trop portés (*Jean*, *Guillaume* et quelques autres) ou en raillant malicieusement les bourgeois qui se complaisaient à porter des noms rares (*Aliboron*, *Mymin*, *Enguerrant*, etc.).

6.2. Les croyances et représentations

L'influence des croyances et représentations est beaucoup plus forte que celle de la littérature. Elle se fonde sur la conviction qu'il existait une adéquation, pas toujours apparente mais néanmoins réelle, entre les noms et les choses désignées. La science étymologique des érudits du langage consistait notamment à rechercher les termes de cette adéquation. Elle s'appliquait sans distinction aux noms propres comme aux noms communs.

S'agissant des noms de personnes, et des noms de baptême en particulier, tout nom pouvait être l'objet de plusieurs interprétations qui éclairaient diversement les multiples facettes d'un individu, ou qui pouvaient rendre compte différemment de plusieurs individus qui portaient le même nom. Trois axes de recherche permettaient de donner du sens à un nom de personne :

- La relation avec un référent prestigieux. On présume dans ce cas que le nouveau porteur héritera des qualités ou vertus de son prédécesseur. Le nouveau porteur a vocation à être une réincarnation partielle de son référent homonyme, son représentant. Cette prétention n'était pas sans inconvénient pour le nouveau porteur puisqu'elle l'engageait à ressembler à son homonyme. C'est ce qui explique les réticences fréquentes à attribuer à un enfant le nom d'un référent trop prestigieux (*Marie* par exemple) ou représentatif d'un niveau social trop différent (un nom royal par exemple ou un nom à forte connotation aristocratique) ou encore représentatif d'un milieu social spécifique (*Benoît* par exemple pour les moines).
- Les connotations du nom. Dante s'en faisait l'écho dans l'un de ses poèmes : le nom de *Blanche* évoque la beauté, celui de *Jeanne* la sagesse et celui de *Comtesse* la courtoisie. Il n'existe pas pour les XV^e et XVI^e siècles de manuels de noms de baptême qui permettraient de connaître la personnalité présumée ou les traits de caractère attendus de tel ou tel porteur, à la manière de certains de nos dictionnaires de prénoms modernes. Il n'en demeure pas moins que les noms les plus courants possédaient très vraisemblablement des connotations populaires construites à partir de l'histoire d'un référent illustre ou d'une association étymologique. Ces connotations n'étaient ni figées ni exclusives : le nom de *Jean* pouvait évoquer à la fois la sagesse et le mari cocu, celui de *Guillaume* la force et la sottise. Toutefois, les connotations d'un nom de baptême, à la

différence des surnoms, étaient très généralement positives. Lorsque ce n'était pas le cas, il s'agissait d'une forme de dérision. L'idée courante était qu'un nom devait être propice à son porteur. Et l'on rencontre ici les mêmes thèmes sémantiques qui servaient à la construction des anciens *noms composés* des Francs ou des Bretons du haut Moyen Age, à savoir principalement la sagesse, la force et la beauté. J'ai émis l'hypothèse que ces thèmes, qui n'ont d'ailleurs pas totalement disparu dans les prénoms actuels, renvoyaient aux trois fonctions fondamentales des civilisations indo-européennes (les fonctions sacerdotale, guerrière et nourricière).

- La recherche étymologique était quelquefois mise en œuvre pour retrouver l'adéquation entre le nom d'une personne et sa destinée ou sa nature profonde. Au sens médiéval, l'étymologie est la recherche du mot originel, celui qui exprime l'essence de la chose. Elle se fonde en outre sur l'idée que, lorsque deux mots se ressemblent, les choses qu'ils désignent se ressemblent également. L'étymologiste s'efforçait donc de rechercher par le biais des analogies et par sa connaissance des langues anciennes les termes primitifs qui lui permettaient de donner la signification profonde d'un nom et de dévoiler son mystère.

Si l'individu est ainsi lié d'une manière quasi ontologique à son nom, ceci explique en partie la concentration des noms de baptême sur des répertoires dominés par quelques noms vedettes. Les familles favorisaient naturellement les noms que leur milieu social et culturel considérait comme étant les plus propices aux porteurs, c'est-à-dire ceux qui étaient à même de leur assurer les meilleures chances de survie et de prospérité. Parallèlement, la croyance en l'existence d'un lien entre l'individu et son nom évinçait des répertoires ou reléguait au rang des raretés tous les noms qu'il n'était pas convenable de porter. On attribuait à la nomination une certaine capacité à transférer sur le porteur les qualités inscrites dans le nom. Les familles n'attendaient pas pour autant une intervention du référent homonyme en faveur du nouveau porteur, c'est le nom en lui-même qui était censé être bénéfique. Par ailleurs, la nomination créait le réceptacle mais il n'y avait aucune transmission automatique. Celle-ci requérait la participation du porteur. On ne croyait pas en effet que le nom pouvait exercer véritablement une influence sur la vie de son porteur indépendamment de sa volonté. Le porteur devait au contraire accorder sa vie à la signification de son nom pour en percevoir les bénéfices.

Tout ce système de pensée se lézarda à la fin du Moyen Age. Les uns après les autres, les voix s'élevèrent pour dénoncer le caractère artificiel de l'adéquation du nom aux choses désignées. Dès la fin du XIII^e siècle, Thomas d'Aquin défendait l'idée d'une relation entre le nom et la personne nommée mais pour lui le nom ne définissait pas l'être intérieur, il rappelait essentiellement les circonstances initiales de la nomination. C'est surtout au XVI^e siècle que les rationalistes commencèrent à souligner l'illusion des noms et leur incapacité à rendre compte de la nature

profonde des choses désignées. Les noms ne sont ainsi bien souvent qu'apparences trompeuses pour Érasme. Pour Scaliger, ils sont inopérants, ils ne peuvent agir sur le destin d'un individu. Ils n'ont aucune réalité, ce sont des œuvres de l'esprit, des simples signes d'identification. Montaigne renchérit, en 1580, regrettant que les noms et les surnoms ne soient finalement que des « traits de plumes » ne disant rien sur la nature des individus qui les portent. Au mieux, le nom est comme le titre d'un livre ou d'un chapitre : il annonce quelque chose au lecteur mais son contenu ne correspond pas toujours à la proclamation initiale.

La levée progressive des tabous onomastiques, à partir du XV^e siècle montre que l'ensemble de la population croyait de moins en moins au principe d'une consubstantialité entre le nom et la personne : il n'y avait plus d'obstacle culturel à porter le nom de *Lancelot*, de *Tristan* ou celui de n'importe lequel des héros des romans de chevalerie, celui de *Louis* sans être pour autant d'ascendance royale, ou celui de *François* sans avoir à mener la vie d'un Franciscain. Le nom avait perdu de sa puissance créatrice.

Cette dévalorisation de la signification des noms et des surnoms s'accompagna d'un réaménagement du système anthroponymique. La transmission quasi automatique du nom du parrain à son filleul ôtait au nom de baptême tout caractère personnel et n'était plus à même de rendre compte de la nature particulière de son porteur ; la transmission systématiquement héréditaire des surnoms privait également ceux-ci de toute leur signification originelle. Au XV^e siècle, le nom de baptême était principalement un marqueur du réseau social et le surnom un marqueur de la lignée familiale. Le développement des noms multiples, au XVII^e siècle, permettra de réintroduire dans le système anthroponymique des éléments plus personnels et signifiants.

6.3. Les codes sociaux

En définissant ce qu'il est convenable de faire ou de ne pas faire, le code social constitue un facteur majeur d'intégration de l'individu dans son milieu. Les tabous onomastiques entrent dans le cadre de cette définition. Ils n'ont d'ailleurs pas totalement disparu de nos jours puisque la principale interdiction légale actuelle en matière de prénoms est d'ordre culturel et concerne ceux qui seraient susceptibles de nuire à l'intérêt de l'enfant en raison de leur caractère ridicule.

Dans le domaine de la nomination, le nom assigne à l'individu une place dans un réseau social ou dans un système de parenté. Aux XV^e et XVI^e siècles, le code social fondamental en nomination est, en France tout au moins, la transmission à l'enfant du nom du parrain ou de la marraine. Cet usage s'est maintenu avec plus ou moins de vigueur jusque dans les années 1960, époque à laquelle il a été abandonné et remplacé par les phénomènes de modes qui produisent les mêmes effets d'intégration sociale. Par le biais de la transmission homonymique, il s'agissait pour les parents d'honorer ceux qui les honoraient. L'acceptation du nom proposé par les parrains et marraines était une marque de reconnaissance des parents à l'égard de ceux qui avaient répondu

positivement à leur sollicitation de parrainage. L'engagement des parrains et marraines générait en effet quelques obligations tacites : la prise en charge de tout ou partie du coût de la cérémonie du baptême, le don de cadeaux aux filleuls, l'assistance en cas de besoin jusqu'au mariage, éventuellement la mise à profit du réseau social par le compère. Il n'existait toutefois pas de règles formelles et les situations pouvaient être bien différentes selon le milieu social des participants, la typologie du parrainage (horizontal ou vertical, intrafamilial ou extrafamilial). En contrepartie, dans le cadre d'un pacte implicite de réciprocité, le parrain était en droit d'attendre une offre d'assistance de son compère s'il en faisait la demande. La dation du nom par les parrains et marraines marquait donc l'intégration du nouveau-né dans un réseau social de solidarités.

Un autre code social particulièrement prégnant du XI^e siècle au XVI^e siècle, depuis l'abandon des noms composés et l'adoption des noms entiers, était l'usage de donner à un enfant le nom d'une personne bien connue du groupe social, membre de la parenté, parrain ou marraine, ou même saint ou sainte décédés depuis des siècles mais présumés être en la présence de Dieu. La reprise du nom de ce référent était une manière de lui témoigner publiquement de l'amour et de l'honneur. Il était donc important que le groupe social du nouveau-né ait connaissance de l'identité du référent homonyme, et que celui-ci ait également connaissance de l'honneur qui lui était fait. Ces principes élémentaires expliquent pourquoi l'on recense si peu de noms de personnages de fiction ou de noms de héros de l'Antiquité dans les listes nominatives de la période médiévale. *A contrario*, la diffusion de ces noms à partir du XV^e siècle marque l'étiollement du code social usuel.

Enfin, la dation du nom des garçons par les parrains et la dation du nom des filles par les marraines constituait un dernier code social fréquent aux XV^e et XVI^e siècles. À cette époque, l'usage n'était toutefois pas appliqué uniformément lorsqu'il s'agissait de nommer une fille. Dans certaines régions, celles-ci n'étaient pas nommées par leurs marraines mais par leurs parrains. Il est par ailleurs vraisemblable que la pratique était bien plus répandue aux XIII^e et XIV^e siècles sur une bonne partie du territoire français. Ces diverses modalités de la dation du nom, associées à la pratique de la transmission homonymique, ont fortement influencé la typologie des répertoires féminins. Comme ces modalités reflètent des pratiques sociales différentes, à savoir la mise en œuvre prioritaire des solidarités familiales ou des solidarités de voisinage, l'analyse des répertoires féminins permet de mieux connaître l'évolution des structures familiales d'une région. Si le répertoire comporte une part prépondérante de noms de saintes femmes, on se situe dans une structure fermée sur le milieu familial qui s'appuie fortement sur les solidarités familiales. Si au contraire le répertoire est entièrement dominé par des noms masculins féminisés, on est dans un milieu familial ouvert sur l'extérieur, composé essentiellement de ménages nucléaires isolés qui comptent fortement sur les solidarités de voisinage. Lorsque le répertoire est mixte et que l'on relève dans la liste des noms les plus portés des noms masculins féminisés typiques de la seconde

catégorie, il est vraisemblable que la situation est celle d'anciennes structures familiales ouvertes qui ont évolué vers un modèle familial fermé.

Conclusion générale

Le nom de baptême, sceau de l'amitié

L'anthroponymie des XV^e et XVI^e siècles est résolument médiévale. Plus exactement, il s'agit d'une anthroponymie de la Renaissance que l'on peut considérer ici comme la phase ultime du Moyen Age occidental¹³⁷⁵. Elle se distingue en effet de l'anthroponymie du XVII^e siècle, fortement marquée par les efforts de la réforme catholique pour promouvoir l'association systématique du nom de baptême à la dévotion d'un saint homonyme érigé en protecteur privilégié. Le développement des noms multiples amorce en outre le déclin de l'institution du compérage, la moindre utilité du recours aux solidarités de voisinage et traduit le souhait des parents de retrouver la maîtrise des choix de nomination de leurs enfants. D'un point de vue culturel, le XVII^e siècle sonne également le glas de la conviction médiévale de l'efficacité des noms et de leur adéquation aux choses désignées qui restreignait considérablement le champ des possibles dans le choix des noms de baptême. *A contrario*, les XV^e et XVI^e siècles constituent une période intermédiaire d'une grande cohérence, solidement ancrée dans les conceptions anthroponymiques antérieures mais caractérisée par de multiples tentatives de « faire autrement » : les répertoires s'ouvrent aux noms des martyrs et confesseurs, à ceux des héros de la chevalerie ou de l'Antiquité, les interdits sociaux tombent, les anciens noms de lignée de l'aristocratie sont abandonnés et les surnoms perdent définitivement leur caractère mobile et temporaire.

La dation du nom

Fondamentalement, les pratiques nominatives de la Renaissance restent cependant sensiblement les mêmes que celles des siècles précédents. Le nom est donné à l'enfant le jour de la cérémonie du baptême. Il est indiqué par le parrain à la demande de l'officiant. La dation du nom clôt le rituel du baptême. Les modalités du choix sont rarement énoncées mais quelques récits épars permettent de penser que le nom de l'enfant était préalablement choisi d'un commun accord entre les parents et les parrains et marraines, vraisemblablement entre le père et le parrain principal. Par principe, la décision ultime en cas de désaccord revenait au collège des parrains et marraines mais le code social accordait une préséance naturelle à celui qui disposait du rang social le plus élevé. En outre, la prérogative de la nomination dépendait de la nature de l'alliance contractée entre parents et compères. L'institution du parrainage suppose des échanges de services mutuels sans qu'il n'y ait aucune réglementation, aucun contrat. Les attentes peuvent être différentes pour chacune des parties, même dans le cadre d'un parrainage horizontal, en fonction de l'isolement social ou non des parents. La dation du nom par le parrain est le signe visible de cette alliance et

¹³⁷⁵ Sur ce concept, voir Philippe Hamon, « Du Moyen Age aux Temps modernes : une charnière canonique et ses remises en cause », *ATALA Cultures et sciences humaines*, n° 17, « Découper le temps – Actualité de la périodisation en histoire, 2014, p. 143-145.

elle est exacerbée par la pratique des transmissions homonymiques. La transmission du nom peut toutefois être analysée comme la compensation d'un échange inégalitaire dans lequel le parrain donne davantage qu'il reçoit. Les prérogatives du parrain en matière de nomination sont donc proportionnelles à ce déséquilibre : moins les parents s'estimeront redevables envers leurs compères, plus ils pourront conserver la maîtrise du choix du nom de leurs enfants.

La désignation d'un référent

Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, la norme sociale privait les familles de leur pleine faculté d'innovation dans le choix du nom. Même lorsque le rang social des parents était supérieur à celui des parrains et marraines, leur choix ne pouvait se faire au mépris des conventions sociales. En l'occurrence, il importait que le nom d'un enfant soit attribué en l'honneur ou par amour pour une personne, vivante ou décédée, connue *a minima* des parrains et marraines. Le nom que l'on donne au nouveau-né est celui de quelqu'un d'autre. Une exception notable est l'attribution d'un nom auguratif signifiant non porté par le parrain ou la marraine et choisi en fonction des vœux formulés pour l'avenir de l'enfant. Cette pratique semble avoir été courante aux XII^e et XIII^e siècles mais elle n'a cessé de décroître dans les derniers siècles du Moyen Age.

Qu'il soit choisi par les parents ou par les parrains et marraines, le nom est donc quasiment toujours emprunté à un répertoire onomastique restreint. Dans tous les cas, il y a un modèle, un référent. Plus généralement, il existe deux référents potentiels : la référence sociale immédiate et la référence historique, culturelle ou religieuse. La référence sociale immédiate est le plus souvent le parrain ou la marraine, moins fréquemment un autre membre de la famille du baptisé ou bien un membre de l'entourage des parrains et marraines. La référence historique, culturelle ou religieuse est constituée de l'ensemble des connotations accumulées par un nom à une époque donnée en fonction de la notoriété, de la vie et des qualités attribuées à ses porteurs les plus prestigieux. Il n'y a pas lieu de restreindre cette référence à un personnage historique unique pour en faire un « protecteur » privilégié du nouveau-né. La connotation du nom est issue d'une sélection de valeurs ou qualités qui lui ont été affectées culturellement à partir de données biographiques historiques ou légendaires. Dans les représentations populaires, le nom possède une efficience telle qu'il est à même de transférer sur le nouveau porteur les qualités et vertus qui lui sont associées. En donnant le nom de *Guillaume* ou celui d'*Olivier* à un garçon, on ne le place pas sous la protection d'un saint Guillaume ou d'un prince quelconque porteur de l'un de ces noms mais on espère qu'il acquerra au cours de sa vie force ou sagesse. Le nom de baptême est un héritage virtuel, souhaité par les nommeurs. Par le biais de son nom, tout nouveau porteur est désormais appelé à remplacer son référent dont il devient un représentant. Pour celui qui le porte, le nom pourrait être assimilé aujourd'hui au maillot de foot-ball d'une équipe prestigieuse. Il lie et relie. Il honore son porteur en le rattachant à un groupe dont il peut être fier mais il l'oblige en même temps à se montrer digne du référent pour ne pas le déshonorer.

Choix du parrain ou choix du nom ?

La réception du nom par un enfant est ainsi le fruit d'une combinaison entre les attentes implicites associées aux connotations onomastiques et l'honneur conféré aux parrains et marraines. L'examen des livres de raisons et des généalogies familiales montre que la priorité était généralement donnée à la constitution ou à la consolidation des réseaux de compérage et que cela pouvait occasionner quelquefois des homonymies dans une même fratrie. Ce constat pourrait indiquer que les parents choisissaient en premier lieu les parrains et que l'usage des transmissions homonymiques déterminait automatiquement le nom de l'enfant. En même temps cependant, on a relevé des cas où le parrain était sollicité expressément en fonction de son nom. De plus, l'analyse de l'évolution des répertoires montre la progression de certains noms et le déclin de certains autres et suppose donc une volonté réelle de favoriser quelques noms particuliers. Il n'y a pas lieu par conséquent de supposer que les parents se trouvaient confrontés systématiquement au dilemme cornélien entre le choix du parrain ou le choix du nom avant chaque nomination. Des consensus étaient possibles et le parrain renonçait parfois à la transmission homonymique à la demande expresse du père. En général, on constate que les alliances étaient privilégiées pour les aînés et que les parents s'immisçaient alors peu dans les questions de nomination. Par contre, le recours à un parrainage intrafamilial de moindre importance pour les derniers-nés leur permettait de faire valoir plus facilement leurs préférences.

Honorer le nommeur

Le nom de baptême scelle une amitié. L'alliance du compérage s'inscrit en effet pleinement dans les réseaux d'amitiés. Lorsque l'on sollicite un compère pour parrainer son enfant, c'est d'abord pour s'en faire un ami. Comme toute amitié, celle du compérage est par nature ambivalente car elle est un mélange de sentiments forts et d'intérêts personnels. C'est ce que Julian Pitt-Rivers appelait le « paradoxe de l'amitié »¹³⁷⁶. À la différence des contrats commerciaux, des baux agraires ou des contrats de mariage, l'alliance du compérage n'est pas contractuelle au sens où elle lierait les participants par des obligations précises, fixées à l'avance, pouvant donner lieu à des compensations financières. Le compérage vise à créer des solidarités, à nouer des relations

¹³⁷⁶ Julian Pitt-Rivers, « The paradox of friendship », dans Giovanni da Col et Andrew Shryock (éd.), *From hospitality to grace. A Julian Pitt-Rivers omnibus*, Chicago, Hau Books, 2017, p. 199-209 (texte d'un discours présenté par l'auteur à Palerme en 1983 et traduit par Matthew Carey). Voir aussi du même auteur « Le paradoxe de l'amitié » dans Georges Ravis-Giordani (éd.), *Amitiés. Anthropologie et histoire*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1999, p. 17-28. Michel Rey conteste cette notion paradoxale de l'amitié dans *L'amitié à la Renaissance. Italie, France, Angleterre (1450-1650)*, San Domenico, Institut universitaire européen de Florence, 1999, p. 17-40. Voir aussi Jean-Louis Briquet, « Des amitiés paradoxales. Échanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle », *Polix*, vol. 12, n° 45, 1^{er} trimestre 1999, p. 7-20 ; Christiane Klapisch-Zuber, « Parents, amis, voisins » dans *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 59-80.

fortes fondées sur l'affection mutuelle et le désintéressement. Toutefois, et c'est là où pourrait se situer le paradoxe, il ne fonctionne et ne subsiste que grâce aux actes d'entraide, aux dons gratuits et désintéressés qui appellent cependant des contre-dons sans lesquels l'amitié ne pourrait se pérenniser¹³⁷⁷. Il s'agit en quelque sorte d'une économie parallèle non marchande. La correspondance entretenue au tournant du XV^e siècle entre le célèbre marchand de Prato, Francesco Datini, et son ami le notaire florentin Lapo Mazzei, en fournit une vivante illustration. Face à Lapo Mazzei qui défend l'idée d'une amitié absolument désintéressée et fondamentalement affectueuse¹³⁷⁸, Datini partage sans état d'âme l'opinion courante selon laquelle les amitiés ne valent que si elles sont utiles¹³⁷⁹. Le premier n'hésite pourtant pas à recourir ponctuellement aux services de son ami, en vertu précisément de l'amitié qui les relie¹³⁸⁰. Les deux hommes étaient d'ailleurs liés par une alliance de compérage, tant il était naturel que l'on sollicitât premièrement pour le parrainage de ses enfants des amis proches ou des personnes avec lesquelles on souhaitait devenir ami¹³⁸¹.

Dans cette alliance, la transmission du nom au filleul n'est pas une nécessité. Elle est seulement le signe de cette alliance, comme l'anneau qui scelle l'union du mariage, un témoin extérieur qui rappellerait à chacun la réalité de ses obligations morales. Le nom de baptême est un nom qui honore.

La dimension dévotionnelle des noms de baptême

L'attribution d'un nom religieux permet en outre d'honorer en même temps un saint ou une sainte. Ces noms se sont développés dans les répertoires onomastiques essentiellement à partir du XIII^e siècle mais il reste difficile d'expliquer pour quelles raisons leur essor s'est produit précisément à

¹³⁷⁷ Sur le don, l'ouvrage de référence est toujours celui de Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Presses universitaires de France, 2007 (1^{ère} édition en 1925). Sur ce thème, voir aussi Eliana Magnani, « Le don au Moyen Âge. Pratique sociale et représentation. Perspectives de recherche », *Revue du MAUSS*, 2002/1, n° 19, p. 309-322.

¹³⁷⁸ Michelle Schuller, « Les lettres de Lapo Mazzei à Francesco Datini : l'amitié entre le notaire et le grand marchand », *Arzanà*, n° 13, 2010, p. 304-305.

¹³⁷⁹ Cf. Iris Origo, *Le marchand de Prato. La vie d'un banquier toscan au XIV^e siècle*, traduit de l'anglais par Jane Fillion, Paris, Albin Michel, 1959, qui cite p. 204 la recommandation d'un auteur toscan anonyme dans un petit manuel à l'usage des marchands : « Il est bon d'avoir des amis à condition qu'ils vous soient utiles. Et les meilleurs sont ceux qui sont à la fois bons, capables et riches ». Voir aussi Laure-Hélène Gouffran, « *Yau vos regracii vostra amor* : amitiés marchandes en Provence à la fin du XIV^e siècle », *Discussions*, n° 8, 2013 [revue en ligne].

¹³⁸⁰ Michel Rey, *L'amitié à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 47.

¹³⁸¹ *Ibid.*, p. 46. Datini était parrain d'un fils de Mazzei. Cela aurait pu ne pas être le cas car les deux hommes se sont rencontrés tardivement, vers 1390, alors que Mazzei avait déjà 40 ans et Datini 55 ans. La position de Lapo Mazzei, homme d'une piété sincère et profonde, se démarque encore des usages courants puisqu'il avait choisi comme parrains de la plupart de ses enfants (il en avait quatorze) des hommes humbles et obscurs. Il accepta le parrainage de Francesco Datini à la condition expresse qu'il vienne sans aucun des présents habituels, comme un « pauvre pèlerin ». Toujours idéaliste et désintéressé, il considérait que « là où il existe une vraie amitié, il n'est pas nécessaire d'y ajouter la parenté de *compare* ». Cf. Iris Origo, *op. cit.*, p. 206.

cette époque. Ce succès n'est en tout cas pas imputable à une pression des institutions religieuses car ni les rituels ni les actes des conciles de la fin du Moyen Age ne font état de recommandations particulières aux officiants, parents, parrains ou marraines au moment du choix du nom de baptême. Il y a une indifférence quasi générale de l'institution catholique en la matière jusqu'à la publication du catéchisme tridentin de 1566, dont la doctrine sur les noms de baptême est d'ailleurs une réponse indirecte à la doctrine développée par les églises réformées depuis 1546. À Genève, Calvin s'était en effet efforcé de réglementer l'usage des noms de baptême dans une perspective réformatrice, afin de réduire les pratiques superstitieuses et de préserver la dignité des noms des personnages cités dans l'Écriture. L'Église catholique utilisera à son tour le nom de baptême comme outil de développement et d'orientation de la piété au moment de sa grande réforme du XVII^e siècle. Jusqu'à cette époque, l'attribution d'un nom de saint à un enfant résultait donc d'une initiative personnelle, motivée par la conviction que ce nom pouvait être bénéfique à son porteur et lui assurer de meilleures chances de survie et de prospérité.

Il y a naturellement une dimension dévotionnelle dans le fait donner un nom de saint à un enfant. Les répertoires onomastiques ne reflètent pas pour autant une hiérarchie générale des dévotions populaires. Au même titre que les noms ethniques et que les noms auguratifs les plus populaires, les noms religieux préférés sont ceux que l'on considère être les plus propices pour l'avenir de l'enfant, ceux qui peuvent lui apporter force, sagesse ou beauté. Le registre religieux est différent selon que l'on cherche à assurer la sécurité des nouveau-nés, celle du bétail, celle des récoltes ou celle des navires. Le nom de baptême possède donc un caractère protecteur mais les noms de saints le sont au même titre que peuvent l'être ceux de *Roland* ou de *Bonaventure*. À la manière des amulettes ou des tatouages antiques, c'est le nom qui protège sans qu'il y ait lieu d'ériger le personnage référent en intercesseur privilégié et en « saint patron » de son homonyme. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle le « saint patron » d'un individu est rarement un patron personnel, c'est plus généralement le saint patron d'une paroisse, d'une confrérie ou d'une corporation.

En outre, le nom d'un individu n'est pas une simple invocation adressée à un saint ou une sainte. De la même manière que lorsque l'on donne un nom ethnique ou un nom auguratif, les nommeurs s'attendent à ce que le nom puisse exercer une influence sur celui qui le porte. Il ne s'agit pas de mettre l'enfant sous la protection permanente d'un intercesseur mais d'émettre le vœu qu'il devienne ce que son nom évoque ou signifie. On souhaite que *Béat* soit riche et *Boniface* beau, que *Guillaume* soit « comme un noble baron » et que *Jean* soit sauvé par la grâce du Seigneur. Tout porteur a vocation à être ce que son nom annonce, à bénéficier des qualités et avantages assignés au nom de son référent. En définitive, un nom de saint suppose une dévotion et une action protectrice mais il n'y a pas lieu pour autant de faire du saint homonyme un saint patron personnel chargé de veiller sur son protégé durant toute sa vie. Les noms de saints sont protecteurs au même titre que les noms ethniques ou les noms auguratifs.

Les fonctions sociales de la nomination

On donne donc un nom à un enfant par amour et en l'honneur de quelqu'un. Cependant, l'honneur ni l'amitié ne sont une fin en soi et ils possèdent, comme la dévotion, une vocation utilitaire. En l'occurrence, ils visent dans la nomination deux objectifs : l'obtention d'un bénéfice pour l'enfant et son intégration dans un réseau.

D'une part, le parrain honoré par la transmission de son nom à son filleul est tacitement tenu de lui apporter des cadeaux à la naissance et de le soutenir du mieux qu'il peut pendant sa jeunesse. Lorsque le nom attribué n'est pas celui du parrain ou de la marraine mais celui d'un saint, d'un ancêtre ou d'un tiers, on espère surtout que l'enfant héritera des qualités et vertus de son référent homonyme. Les deux situations ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

D'autre part, le nom permet d'intégrer le nouveau-né dans le réseau de solidarités de son parrain, s'il porte le nom de celui-ci, ou dans la lignée familiale, s'il a reçu le nom d'un proche parent ou d'un ancêtre.

Honorer, rendre propice, intégrer, telles sont les trois fonctions sociales essentielles de la nomination. Il est remarquable de constater que, de nos jours, si l'on espère toujours qu'un prénom puisse porter chance à l'enfant ou favoriser son insertion sociale¹³⁸², la fonction honorifique n'existe quasiment plus dans les sociétés industrielles. La volonté d'indépendance et le goût de l'individualisme s'accommodent mal de la participation d'un tiers aux processus de nomination. *A contrario*, l'absence de cette fonction honorifique dans nos pratiques nominatives actuelles projette une lumière d'autant plus vive sur le rôle essentiel de l'honneur et de l'amitié dans les relations sociales à l'époque de la Renaissance.

La place du nom de baptême au sein du système anthroponymique

L'influence prépondérante du milieu social sur le choix du nom, bien plus prégnante aux XV^e et XVI^e siècles que celle des institutions religieuses ou celle des traditions familiales, atteste que la finalité première du nom de baptême était de permettre l'intégration de son porteur dans un réseau social sécurisant. Dans la vie d'un individu, ce nom de baptême ne constituait cependant que l'un des éléments de sa panoplie onomastique. Au cours de son existence, il pouvait en effet être désigné ou se désigner de multiples façons, en fonction généralement des relations sociales qu'il entretenait avec ses interlocuteurs. L'usage de formes hypocoristiques était très développé et il ne s'agissait pas seulement de formes diminutives attribuées dans l'enfance ou à l'âge adulte. Les parents pouvaient choisir très librement d'appeler leur enfant par un nom totalement différent de leur nom de baptême et, à l'âge adulte, il était aussi possible de se faire appeler par un nom

¹³⁸² Voir Anne-Laure Sellier, *Le pouvoir des prénoms*, Paris, HélioPoles, 2018, p. 15-31. Cette chercheuse soutient l'idée que tout individu cherchera plus ou moins inconsciemment à reproduire au cours de sa vie les connotations sociales véhiculées par son prénom.

d'usage de son choix. En définitive, il existait une très grande flexibilité dans les usages du nom propre. On peut penser néanmoins qu'à l'âge adulte, chacun s'était sans doute approprié suffisamment son nom pour ne plus avoir à en changer par la suite, ce qui ne devait toutefois pas empêcher l'usage simultané de plusieurs dénominations. À travers cette multiplicité onomastique qui ne trace pas de véritable frontière entre le nom de baptême, le diminutif, le surnom ou le sobriquet, l'essentiel est de se faire connaître par un nom propre par lequel on est connu et reconnu.

A la Renaissance, le nom individuel constituait avec le surnom familial l'un des deux éléments du système anthroponymique que nous utilisons encore aujourd'hui. La profusion des formes hypocoristiques que l'on peut observer à cette époque me paraît être la conséquence d'une déficience du système. Un système anthroponymique fonctionne en effet correctement lorsqu'il comporte à la fois des marqueurs individuels et des marqueurs de lignée. Toute l'histoire anthroponymique de la seconde partie du Moyen Age est une suite d'adaptations visant à rétablir un équilibre qui s'était perdu depuis l'abandon des noms composés et l'adoption des noms entiers. Comme on l'a vu, l'avantage des noms composés en usage au cours du haut Moyen Age était de pouvoir rassembler dans un même nom une désignation individuelle et une référence familiale. Les noms entiers, qu'il s'agisse de noms ethniques ou de noms religieux, étaient principalement des marqueurs des réseaux sociaux puisqu'ils renvoyaient généralement à des référents connus de la communauté. Leurs fonctions antérieures s'étaient considérablement affaiblies. Dans l'aristocratie, la transmission systématique de quelques noms de baptême favoris en fit des marqueurs de lignée. D'un autre côté, l'affectation de surnoms, essentiellement personnels à l'origine, apporta un marquage individuel que les noms de baptême ne parvenaient plus à exprimer suffisamment en raison du développement des transmissions homonymiques entre parrains et filleuls. L'évolution des surnoms personnels en surnoms familiaux héréditaires modifia leur fonction à la fin du Moyen Age et leur conféra alors le rôle de marqueurs de lignée. Par compensation, le développement des formes hypocoristiques a été un moyen d'accentuer la connotation individuelle des noms de baptême. Finalement, tout l'enjeu de la nomination était, hier comme aujourd'hui, que chacun se sente unique dans sa communauté tout en y étant fondu.

L'anthroponymie féminine révèle la typologie des solidarités

En France, la primauté de l'influence du milieu social sur les influences religieuses ou lignagères fait également de l'anthroponymie un outil remarquable pour le repérage de l'organisation sociale d'une communauté, et notamment pour la connaissance de ses structures familiales. À l'exception de quelques noms peu courants, repris précisément pour leur originalité par les élites sociales, les noms de baptême renseignent peu sur les milieux sociaux. Toute la population d'une région, tant masculine que féminine, puise généralement au même répertoire. Un nom de baptême ne suffit pas à lui seul à déterminer le statut social de son porteur. Du point de vue sociétal, l'intérêt de

l'anthroponymie est ailleurs. Il réside plus particulièrement dans la typologie de l'anthroponymie féminine. Aux XV^e et XVI^e siècles, les parts des noms ethniques et des noms auguratifs ne représentaient plus grand-chose dans les répertoires féminins. Les noms les plus portés étaient, selon les régions, soit essentiellement des noms masculins féminisés, soit un assortiment de quelques noms masculins féminisés et de noms de saintes femmes. L'analyse comparative entre les pratiques nominatives de la Bretagne et celles de la Franche-Comté a révélé que la typologie des répertoires féminins reflétait les structures familiales des communautés, selon que ces communautés privilégiaient les solidarités familiales ou les solidarités de voisinage. Un répertoire dominé par des noms masculins féminisés est révélateur d'une société dans laquelle les ménages attachent de l'importance à leur autonomie sociale et vivent relativement isolés de leur milieu familial. Ils privilégient par contre la consolidation des liens sociaux avec leurs relations de voisinage. Il s'agit d'une structure familiale à la fois centrée sur le foyer conjugal et très ouverte sur l'extérieur. À l'inverse, lorsqu'un répertoire comporte une part importante, voire prépondérante, de noms de saintes femmes, on se situe dans une société dans laquelle les ménages accordent une valeur majeure aux liens familiaux. Ils privilégient la proximité familiale et résident les uns à côté des autres, que ce soit dans un même immeuble, dans des maisons contiguës ou dans un même village.

L'examen de la typologie des répertoires féminins permet ainsi d'appréhender le système de valeurs d'une communauté et de repérer son évolution. En Bretagne, les populations de l'ouest de la péninsule ont toujours été très attachées à un modèle fermé sur le milieu familial. À l'est de la péninsule, le modèle ouvert sur la société environnante était au contraire dominant jusqu'à la fin du XVI^e siècle. On perçoit toutefois une évolution très nette, au moment de la reconstruction des campagnes au XV^e siècle, en Bretagne centrale où les familles délaissèrent progressivement le modèle ouvert pour adopter le modèle fermé de la Bretagne occidentale.

Une évolution sensiblement identique se dessine en Franche-Comté. Dans le sud de la région et dans le haut Bugey, les noms masculins féminisés dominaient dans le répertoire féminin au XVI^e siècle, ce qui signifie que populations étaient fermement attachées aux structures familiales ouvertes sur l'extérieur et aux solidarités de voisinage. Par contre, en Franche-Comté septentrionale, la configuration du répertoire féminin indique que l'on est passé, à la fin du Moyen Age, d'un modèle ouvert sur l'extérieur à un modèle fermé privilégiant les solidarités familiales. Les sondages effectués dans d'autres régions françaises permettent de penser qu'une évolution similaire s'est produite à la même époque dans une grande partie du pays. L'anthroponymie de la Renaissance est un domaine de recherches qui offre encore de belles perspectives aux historiens.

Annexes

Tableau 71 : la part des *noms ethniques* masculins

Source	Total noms	Noms ethniques	En % des noms	En % des attributions
Cartulaire de Quimperlé, XI ^e -XII ^e siècle	476	440	92%	92%
Cartulaire de Bégard, XIII ^e siècle	35	27	77%	83%
Trégunc et Nevez, vers 1300	35	23	66%	73%
Procès canonisation Yves de Kermartin, 1330	95	69	73%	78%
Quévaisiers de Bégard, 1350	27	23	85%	85%
Bourgeois de Vitré, 1363	28	16	57%	40%
Procès de canon. Ch. De Blois, Guingamp, 1371	59	33	56%	62%
Procès de canon. Ch. De Blois, Angers, 1371	45	25	56%	51%
Minu de Jehan le Barbu, 1413	31	22	71%	69%
Fouages de Morlaix, 1426	50	30	60%	58%
Fouages de l'évêché de Rennes, 1427-1429	63	26	41%	37%
Nobles du Trégor et Goëlo, 1437	45	27	60%	63%
Bourgeois de Guingamp, 1447	70	42	60%	64%
Recensement de Carnac, 1475	30	12	40%	36%
Maîtres des navires bretons, 1470-1509	53	24	45%	54%
Baptêmes Roz-Landrieux 1451-1528	48	18	37%	38%
Baptêmes Locmaria 1534-1556	49	12	24%	36%
Baptêmes Morlaix 1538-1550	64	23	35%	34%
Baptêmes Guingamp 1570-1599	42	17	40%	36%
Baptêmes Beignon 1575-1599	42	13	45%	29%

Tableau 72 : La part des noms de *martyrs et confesseurs*

Source	Total noms	Martyrs et confesseurs	En % des noms	En % des attributions
Cartulaire de Quimperlé, XI ^e -XII ^e siècle	476	7	1,5%	1%
Cartulaire de Bégard, XIII ^e siècle	35	2	6%	3%
Rentes de Trégunc et Nevez, vers 1300	35	1	3%	1%
Procès canonisation Yves Hélor, 1330	95	6	6%	4%
Quévaisiers de Bégard, 1350	27	2	7%	1%
Bourgeois de Vitré, 1363	28	2	7%	3%
Procès de canon. Ch. De Blois, Guingamp, 1371	59	9	15%	3%
Procès de canon. Ch. De Blois, Angers, 1371	45	7	16%	7%
Minu de Jehan le Barbu, 1413	31	3	10%	2%
Fouages de Morlaix, 1426	50	4	8%	2%
Fouages de l'évêché de Rennes, 1427-1429	63	12	19%	4%
Nobles du Trégor et Goëlo, 1437	45	8	18%	5%
Bourgeois de Guingamp, 1447	70	9	13%	4%
Recensement de Carnac, 1475	30	10	33%	8%
Maîtres des navires bretons, 1470-1509	53	15	28%	7%
Baptêmes Roz-Landrieux 1451-1528	48	14	29%	20%
Baptêmes Locmaria 1534-1556	49	23	47%	26%
Baptêmes Morlaix 1538-1550	64	25	39%	19%
Baptêmes Guingamp 1570-1599	42	14	33%	16%
Baptêmes Beignon 1575-1599	42	16	38%	18%

Tableau 73 : Noms des bourgeois de Fougères en 1348

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean, Jehan	Ad	30	20,1%	20,1%
2	Guillaume	Nf	16	10,7%	30,9%
3	Pierre	Ad	13	8,7%	39,6%
4	Jamet	Ad	8	5,4%	45,0%
5	Thomas	Ad	7	4,7%	49,7%
6	Michel, Michiel	A	6	4,0%	53,7%
7	Raoul	Nf	6	4,0%	57,7%
8	Gilot, Gelot	Mc	5	3,4%	61,1%
9	Michau, Michiau	A	5	3,4%	64,4%
10	Denis	Mc	3	2,0%	66,4%
11	Emeri	Nf	3	2,0%	68,5%
12	Estienne	Mc	3	2,0%	70,5%
13	Huillot, Guiot	Nf	3	2,0%	72,5%
14	Perrot	Ad	3	2,0%	74,5%
15	Robin	Nf	3	2,0%	76,5%
16	Colin	Mc	2	1,3%	77,9%
17	Fouque	Nf	2	1,3%	79,2%
18	Geuffroy	Nf	2	1,3%	80,5%
19	Hamelot	Nf	2	1,3%	81,9%
20	Hervé	Mc	2	,13%	83,2%
21	Robert	Nf	2	1,3%	84,6%
22	Anthoine	Mc	1	0,7%	85,2%
23	Aubin	Mc	1	0,7%	85,9%
24	Berthelot	Nf	1	0,7%	86,6%
25	Bertrand	Nf	1	0,7%	87,2%
26	Drouet	Nf	1	0,7%	87,9%
27	Eon	Nb	1	0,7%	88,6%
28	Gaignois	Nf	1	0,7%	89,3%
29	Gaudon	Nf	1	0,7%	89,9%
30	Gautier	Nf	1	0,7%	90,6%
31	Giroton	Nf	1	0,7%	91,3%
32	Guillemot	Nf	1	0,7%	91,9%
33	Hamelin	Nf	1	0,7%	92,6%
34	Helio	Pp	1	0,7%	93,3%
35	Henri	Nf	1	0,7%	94,0%
36	Jamot	Ad	1	0,7%	94,6%
37	Jorget	Mc	1	0,7%	95,3%
38	Jorgin	Mc	1	0,7%	96,0%
39	Julien	Mc	1	0,7%	96,6%
40	Lorans	Mc	1	0,7%	97,3%
41	Rechelot	Nf	1	0,7%	98,0%
42	Richart	Nf	1	0,7%	98,7%
43	Simon	Ad	1	0,7%	99,3%
44	Thibaut	Nf	1	0,7%	100%
1	Noms bretons	Nb	1	0,7%	
22	Noms francs	Nf	52	34,9%	
23	Noms ethniques		53	35,6%	
2	Anges	A	11	7,4%	
1	Patriarches et prophètes	Pp	1	0,7%	
7	Apôtres et disciples	Ad	63	42,3%	
11	Martyrs et confesseurs	Mc	21	14,1%	

	Autres religieux	Ar		
21	Noms religieux		96	64,4%
	Autres noms	An		
44	Totaux		149	100%

Source : Cartulaire de Fougères, t. 3, doc. 64, p. 201

Tableau 74 : Noms masculins cités dans l'accord de Lannion en 1350

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Alen	Nb	25	14,8%	14,8%
2	Yvon	Mc	22	13,0%	27,8%
3	Jahan	Ad	21	12,4%	40,2%
4	Guillaume	Nf	20	11,8%	52,1%
5	Hamon	Nf	15	8,9%	60,9%
6	Rivallen	Nb	12	7,1%	68,0%
7	Geffroy	Nf	9	5,3%	73,4%
8	Olivier	An	6	3,6%	76,9%
9	Derian	Nb	5	3,0%	79,9%
10	Rollant	An	5	3,0%	82,8%
11	Guillou	Nf	4	2,4%	85,2%
12	Prigent	Nb	4	2,4%	87,6%
13	Hervé	Nb	3	1,8%	89,3%
14	Robert	Nf	3	1,8%	91,1%
15	Daniel	Pp	2	1,2%	92,3%
16	Guihemin	Nf	2	1,2%	93,5%
17	Autret	Nb	1	0,6%	94,1%
18	Brient	Nb	1	0,6%	94,7%
19	Conen	Nb	1	0,6%	95,3%
20	Doux	Nf	1	0,6%	95,9%
21	Gueguen	Nb	1	0,6%	96,4%
22	Henry	Nf	1	0,6%	97,0%
23	Judicael	Nb	1	0,6%	97,6%
24	Morice	Mc	1	0,6%	98,2%
25	Morvan	Nb	1	0,6%	98,8%
26	Nicholas	Mc	1	0,6%	99,4%
27	Tili	Nb	1	0,6%	100,0%
13	Noms bretons	Nb	78	46,2%	
8	Noms francs	Nf	55	32,5%	
21	Noms ethniques		133	78,7%	
	Anges	A			
1	Patriarches et prophètes	Pp	2	1,2%	
1	Apôtres et disciples	Ad	21	12,4%	
2	Martyrs et confesseurs	Mc	2	1,2%	
	Autres religieux	Ar			
4	Noms religieux		25	14,8%	
2	Autres noms	An	11	6,5%	
27	Totaux		169	100%	

Source : Claude Evans,

Tableau 75 : Noms des bourgeois de Vitré en 1363

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	14	18,4%	18,4%
2	Guillaume	Nf	8	10,5%	28,9%
3	Pierre	Ad	7	9,2%	38,2%
4	Michel	A	7	9,2%	47,2%
5	Geffroy	Nf	4	5,3%	52,6%
6	Jamet	Ad	3	3,9%	56,6%
7	Luc	Ad	3	3,9%	60,5%
8	Perrot	Ad	3	3,9%	64,5%
9	Robin	Nf	3	3,9%	68,4%
10	Thomas	Ad	3	3,9%	72,4%
11	Mathieu	Ad	2	2,6%	75,0%
12	Raoul	Nf	2	2,6%	77,6%
13	Renaud	Nf	2	2,6%	80,3%
14	Adenet	Pp	1	1,3%	81,6%
15	Barthélemy	Ad	1	1,3%	82,9%
16	Bertrand	Nf	1	1,3%	84,2%
17	Colin	Mc	1	1,3%	85,5%
18	Drouet	Nf	1	1,3%	86,8%
19	Drouin	Nf	1	1,3%	88,2%
20	Georges	Mc	1	1,3%	89,5%
21	Guerin	Nf	1	1,3%	90,8%
22	Guillot	Nf	1	1,3%	92,1%
23	Guy	Nf	1	1,3%	93,4%
24	Henri	Nf	1	1,3%	94,7%
25	Juhel	Nb	1	1,3%	96,1%
26	Ligier	Nf	1	1,3%	97,4%
27	Thibaud	Nf	1	1,3%	98,7%
28	Yvon	Mc	1	1,3%	100,0%
1	Noms bretons	Nb	1	1,3%	
14	Noms francs	Nf	28	36,8%	
15	Noms ethniques		29	38,2%	
1	Anges	A	7	9,2%	
1	Patriarches et prophètes	Pp	1	1,3%	
8	Apôtres et disciples	Ad	36	47,4%	
3	Martyrs et confesseurs	Mc	3	3,9%	
	Autres religieux	Ar			
13	Noms religieux		47	61,8%	
	Autres noms	An			
28	Totaux		76	100%	

Source : Brousillon, *La maison de Laval*, t. 2, p. 262

Tableau 76 : Noms masculins dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1371)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	68	18,8%	18,8%
2	Guillaume	Nf	40	11,1%	29,9%
3	Alain	Nb	25	6,9%	36,8%
4	Geoffroy	Nf	24	6,6%	43,5%
5	Olivier	An	24	6,6%	50,1%
6	Perrot	Ad	19	5,3%	55,4%
7	Yves	Mc	18	5,0%	60,4%
8	Guillot	Nf	10	2,8%	63,2%
9	Hamon	Nf	10	2,8%	65,9%
10	Pierre	Ad	10	2,8%	68,7%
11	Roland	An	10	2,8%	71,5%
12	Hervé	Nb	9	2,5%	74,0%
13	Henri	Nf	8	2,2%	76,2%
14	Thomas	Ad	7	1,9%	78,1%
15	Prigent	Nb	6	1,7%	79,8%
16	Robin	Nf	5	1,4%	81,2%
17	Mathieu	Ad	4	1,1%	82,3%
18	Morvan	Nb	4	1,1%	83,4%
19	Richard	Nf	4	1,1%	84,5%
20	Denis	Mc	3	0,8%	85,3%
21	Derien	Nb	3	0,8%	86,1%
22	Lucas	Ad	3	0,8%	87,0%
23	Robert	Nf	3	0,8%	87,8%
24	André	Ad	2	0,6%	88,4%
25	Colin	Mc	2	0,6%	88,9%
26	Euzen	Nb	2	0,6%	89,5%
27	Even	Nb	2	0,6%	90,0%
28	Menguy	Nb	2	0,6%	90,6%
29	Michel	A	2	0,6%	91,1%
30	Raoul	Nf	2	0,6%	91,7%
31	Simon	Ad	2	0,6%	92,2%
32	Bartholomé	Ad	1	0,3%	92,5%
33	Bertrand	Nf	1	0,3%	92,8%
34	Clément	Mc	1	0,3%	93,1%
35	Colas	Mc	1	0,3%	93,4%
36	Étienne	Mc	1	0,3%	93,6%
37	Fabre	An	1	0,3%	93,9%
38	François	Mc	1	0,3%	94,2%
39	Giraud	Nf	1	0,3%	94,5%
40	Guidomar	Nb	1	0,3%	94,7%
41	Guidon	Nf	1	0,3%	95,0%
42	Honoré	Mc	1	0,3%	95,3%
43	Jamet	Ad	1	0,3%	95,6%
44	Jegat	Nb	1	0,3%	95,8%
45	Judicel	Nb	1	0,3%	96,1%
46	Léon	Mc	1	0,3%	96,4%
47	Louis	Nf	1	0,3%	96,7%
48	Merien	Nb	1	0,3%	97,0%
49	Nicolas	Mc	1	0,3%	97,2%
50	Paul	Ad	1	0,3%	97,5%
51	Philippe	Ad	1	0,3%	97,8%
52	Pierrick	Ad	1	0,3%	98,1%
53	Renaud	Nf	1	0,3%	98,3%
54	Rivallon	Nb	1	0,3%	98,6%
55	Robinet	Nf	1	0,3%	98,9%

56	Rollon	Nf	1	0,3%	99,2%
57	Salomon	Pp	1	0,3%	99,4%
58	Samson	Pp	1	0,3%	99,7%
59	Thibaud	Nf	1	0,3%	100,0%
13	Noms bretons	Nb	58	16,1%	
17	Noms francs	Nf	114	31,6%	
30	Noms ethniques		172	47,6%	
1	Anges	A	2	0,6%	
2	Patriarches et prophètes	Pp	2	0,6%	
13	Apôtres et disciples	Ad	120	33,2%	
10	Martyrs et confesseurs	Mc	30	8,3%	
	Autres religieux	Ar			
26	Noms religieux		154	42,7%	
3	Autres noms	An	35	9,7%	
59	Totaux		361	100%	

Tableau 77 : Noms féminins dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1371)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Amicie	An	5	8,6%	8,6%
2	Azénore	Nf	5	8,6%	17,2%
3	Jeanne	Mr	5	8,6%	25,9%
4	Olive	Me	5	8,6%	34,5%
5	Catherine	Sf	4	6,9%	41,4%
6	Margilie	Nb	4	6,9%	48,3%
7	Marguerite	Sf	4	6,9%	55,2%
8	Typhaine	Ar	4	6,9%	62,1%
9	Bienvenue	An	2	3,4%	65,5%
10	Guillotte	Me	2	3,4%	69,0%
11	Aliette	Nf	1	1,7%	70,7%
12	Coline	Mr	1	1,7%	72,4%
13	Euchatie	An	1	1,7%	74,1%
14	Eutère	An	1	1,7%	75,9%
15	Guillaumette	Me	1	1,7%	77,6%
16	Guillerme	Me	1	1,7%	79,3%
17	Hazevise	Nf	1	1,7%	81,0%
18	Hélène	Sf	1	1,7%	82,8%
19	Isabelle	An	1	1,7%	84,5%
20	Julienne	Sf	1	1,7%	86,2%
21	Levezé	Nb	1	1,7%	87,9%
22	Marion	Sf	1	1,7%	89,7%
23	Michèle	Mr	1	1,7%	91,4%
24	Olivette	Me	1	1,7%	93,1%
25	Perrote	Mr	1	1,7%	94,8%
26	Recheta	An	1	1,7%	96,6%
27	Salou	Mr	1	1,7%	98,3%
28	Sybille	An	1	1,7%	100,0%
2	Noms bretons	Nb	5	8,6%	
3	Noms francs	Nf	7	12,1%	
5	Noms ethniques		12	20,7%	
5	Saintes femmes	Sf	11	19,0%	
1	Autres religieux	Ar	4	6,9%	
6	Noms religieux		15	25,9%	
5	Noms masculins ethniques	Me	10	17,2%	
5	Noms masculins religieux	Mr	9	15,5%	
10	Noms féminisés		19	32,8%	
7	Autres noms	An	12	20,7%	
28	Totaux		58	100%	

Tableau 78 : Noms masculins dans le minu de rachat de Jehan le Barbu en 1413

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	36	25,4%	25,4%
2	Yvon	Mc	33	23,2%	48,6%
3	Hervé	Nb	16	11,3%	59,9%
4	Alein	nb	8	5,6%	65,5%
5	Gueguen	Nb	7	4,9%	70,4%
6	Guillaume	Nf	7	4,9%	75,4%
7	Derian	Nb	3	2,1%	77,5%
8	Evein	Nb	3	2,1%	79,6%
9	Raoul	Nf	3	2,1%	81,7%
10	Guihomar	Nb	2	1,4%	83,1%
11	Hamon	Nf	2	1,4%	84,5%
12	Henry	Nf	2	1,4%	85,9%
13	Riou	Nb	2	1,4%	87,3%
14	André	Ad	1	0,7%	88,0%
15	Autret	Nb	1	0,7%	88,7%
16	Bernard	Nf	1	0,7%	89,4%
17	Briand	Nb	1	0,7%	90,1%
18	Daniel	Pp	1	0,7%	90,8%
19	Grall	Nb	1	0,7%	91,5%
20	Jouhan	Ad	1	0,7%	92,3%
21	Jourdan	Ar	1	0,7%	93,0%
22	Mahe	Ad	1	0,7%	93,7%
23	Marzin	Mc	1	0,7%	94,4%
24	Menguy	Nb	1	0,7%	95,1%
25	Morice	Mc	1	0,7%	95,8%
26	Nicolas	Mc	1	0,7%	96,5%
27	Nuz	Nb	1	0,7%	97,2%
28	Olivier	An	1	0,7%	97,9%
29	Omnes	Nb	1	0,7%	98,6%
30	Prigent	Nb	1	0,7%	99,3%
31	Robert	Nf	1	0,7%	100,0%
14	Noms bretons	Nb	48	33,8%	
6	Noms francs	Nf	16	11,3%	
20	Noms ethniques		64	45,1%	
	Anges	A			
1	Patriarches et prophètes	Pp	1	0,7%	
4	Apôtres et disciples	Ad	39	27,5%	
4	Martyrs et confesseurs	Mc	36	25,4%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,7%	
10	Noms religieux		77	54,2%	
1	Autres noms	An	1	0,7%	
31	Totaux		142	100%	

Tableau 79 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de 1426 à Morlaix

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	154	29,9%	29,9%
2	Yvon	Mc	104	20,2%	50,1%
3	Hervé	Nb	44	8,5%	58,6%
4	Alen	Nb	41	8,0%	66,6%
5	Guillaume	Nf	40	7,8%	74,4%
6	Thomas	Ad	15	2,9%	77,3%
7	Pierres	Ad	12	2,3%	79,6%
8	Henry	Nf	8	1,6%	81,2%
9	Geffroy	Nf	6	1,2%	82,3%
10	Jouhan	Ad	6	1,2%	83,5%
11	Raoul	Nf	6	1,2%	84,7%
12	Roland	An	6	1,2%	85,8%
13	Guyhomar	Nb	5	1,0%	86,8%
14	Salomon, Sallamon	Pp	5	1,0%	87,8%
15	Even	Nb	4	0,8%	88,5%
16	Nicholas	Mc	4	0,8%	89,3%
17	Richart	Nf	4	0,8%	90,1%
18	Gueguen	Nb	3	0,6%	90,7%
19	Mahe	Ad	3	0,6%	91,3%
20	Olier	An	3	0,6%	91,8%
21	Perrot	Ad	3	0,6%	92,4%
22	Bernart	Nf	2	0,4%	92,8%
23	Derian	Nb	2	0,4%	93,2%
24	Eon	Nb	2	0,4%	93,6%
25	Hamon (et)	Nf	2	0,4%	94,0%
26	Morice	Mc	2	0,4%	94,4%
27	Nedelec	Ar	2	0,4%	94,8%
28	Olivier	An	2	0,4%	95,1%
29	Perrin(et)	Ad	2	0,4%	95,5%
30	Prigent	Nb	2	0,4%	95,9%
31	Steffan	Mc	2	0,4%	96,3%
32	André	Ad	1	0,2%	96,5%
33	Audren	Nb	1	0,2%	96,7%
34	Auffroy	Nf	1	0,2%	96,9%
35	Conan	Nb	1	0,2%	97,1%
36	Guennolloy	Mc	1	0,2%	97,3%
37	Huon	Nf	1	0,2%	97,5%
38	Jacob	Ad	1	0,2%	97,7%
39	Jamert	Ad	1	0,2%	97,9%
40	Lucas	Ad	1	0,2%	98,1%
41	Mauri	Nf	1	0,2%	98,3%
42	Menou	Nb	1	0,2%	98,4%
43	Meryadec	Nb	1	0,2%	98,6%
44	Meryan	Nb	1	0,2%	98,8%
45	Morvan	Nb	1	0,2%	99,0%
46	Pezron	Ad	1	0,2%	99,2%
47	Robin	Nf	1	0,2%	99,4%
48	Salaun	Pp	1	0,2%	99,6%
49	Selvestre	Mc	1	0,2%	99,8%
50	Tudguel	Mc	1	0,2%	100,0%
14	Noms bretons	Nb	109	21,2%	
11	Noms francs	Nf	72	14,0%	

25	Noms ethniques		181	35,1%
	Anges	A		
2	Patriarches et prophètes	Pp	6	1,2%
12	Apôtres et disciples	Ad	200	38,8%
7	Martyrs et confesseurs	Mc	125	22,3%
1	Autres religieux	Ar	2	0,4%
22	Noms religieux		323	62,7%
3	Autres noms	An	11	2,1%
50	Totaux		515	100%

Tableau 80 : noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Cornouaille en 1426

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	286	28,0%	28,0%
2	Guillaume	Nf	176	17,2%	45,2%
3	Yvon	Mc	127	12,4%	57,6%
4	Alain	Nb	117	11,4%	69,1%
5	Henry	Nf	62	6,1%	75,1%
6	Hervé	Nb	30	2,9%	78,1%
7	Pierre	Ad	28	2,7%	80,8%
8	Geoffroy	Nf	24	2,3%	83,2%
9	Guillemot	Nf	21	2,1%	85,2%
10	Olivier	An	20	2,0%	87,2%
11	Mahé, Mathieu	Ad	10	1,0%	88,2%
12	Daniel	Pp	8	0,8%	88,9%
13	Nicolas	Mc	8	0,8%	89,7%
14	Guillou	Nf	7	0,7%	90,4%
15	Roland	An	7	0,7%	91,1%
16	Bizien	Nb	6	0,6%	91,7%
17	Even	Nb	5	0,5%	92,2%
18	Gueguen	Nb	5	0,5%	92,7%
19	Morice	Mc	5	0,5%	93,2%
20	Morvan	Nb	5	0,5%	93,6%
21	Juquel	Nb	4	0,4%	94,0%
22	Noël	Ar	4	0,4%	94,4%
23	Philippe	Ad	4	0,4%	94,8%
24	Auffroy, Auffret	Nf	3	0,3%	95,1%
25	Guihomarch	Nb	3	0,3%	95,4%
26	Robert, Rosperz	Nf	3	0,3%	95,7%
27	Anxeau	Nf	2	0,2%	95,9%
28	Charles	Nf	2	0,2%	96,1%
29	Gourmaleon	Nb	2	0,2%	96,3%
30	Hamon, Hemon	Nf	2	0,2%	96,5%
31	Julien	Mc	2	0,2%	96,7%
32	Pezron	Ad	2	0,2%	96,9%
33	Prigent	Nb	2	0,2%	97,1%
34	Raoul	Nf	2	0,2%	97,3%
35	Riou	Nb	2	0,2%	97,5%
36	Rivalen	Nb	2	0,2%	97,7%
37	Selvestre	Mc	2	0,2%	97,8%
38	Thomas	Ad	2	0,2%	98,0%
39	Armel	Mc	1	0,1%	98,1%
40	Bernard	Nf	1	0,1%	98,2%
41	Bertrand	Nf	1	0,1%	98,3%
42	Bidau	Nf	1	0,1%	98,4%
43	Colin	Mc	1	0,1%	98,5%
44	Conan	Nb	1	0,1%	98,6%
45	Eliezou	Pp	1	0,1%	98,7%
46	Estienne, Stephan	Mc	1	0,1%	98,8%
47	Fravall	Nb	1	0,1%	98,9%
48	Gourcuff	Nb	1	0,1%	99,0%
49	Gracian	Mc	1	0,1%	99,1%
50	Jacob	Ad	1	0,1%	99,2%
51	Lois	Nf	1	0,1%	99,3%
52	Lucas	Ad	1	0,1%	99,4%
53	Machezre	Nb	1	0,1%	99,5%
54	Paen	An	1	0,1%	99,6%
55	Pasquiou	Ar	1	0,1%	99,7%

56	Richard	Nf	1	0,1%	99,8%
57	Tanguy	Nb	1	0,1%	99,9%
58	Thebaud	Nf	1	0,1%	100,0%
17	Noms bretons	Nb	188	18,4%	
17	Noms francs	Nf	310	30,3%	
34	Noms ethniques		498	48,7%	
	Anges	A			
2	Patriarches et prophètes	Pp	9	0,9%	
8	Apôtres et disciples	Ad	334	32,7%	
9	Martyrs et confesseurs	Mc	148	14,5%	
2	Autres religieux	Ar	5	0,5%	
21	Noms religieux		496	48,5%	
3	Autres noms	An	28	2,7%	
58	Totaux		1022	100%	

Tableau 81 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Nantes en 1427

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	158	34,3%	34,3%
2	Guillaume	Nf	69	15,0%	49,3%
3	Pierre	Ad	39	8,5%	57,8%
4	Perrot	Ad	22	4,8%	62,6%
5	Ollivier	An	20	4,3%	67,0%
6	Geffroy	Nf	9	2,0%	68,9%
7	Jamet	Ad	9	2,0%	70,9%
8	Allain	Nb	7	1,5%	72,4%
9	Jacques	Ad	7	1,5%	73,9%
10	Thebaud	Nf	7	1,5%	75,4%
11	Renaud	Nf	6	1,3%	76,7%
12	Rolland	An	6	1,3%	78,0%
13	Charles	Nf	5	1,1%	79,1%
14	Eonnet	Nb	5	1,1%	80,2%
15	Robert	Nf	5	1,1%	81,3%
16	Brient, Briand	Nb	4	0,9%	82,2%
17	Gilles	Mc	4	0,9%	83,0%
18	Macé	Ad	4	0,9%	83,9%
19	Thomin, Thomain	Ad	4	0,9%	84,8%
20	Joachim	Pp	3	0,7%	85,4%
21	Nicolas	Mc	3	0,7%	86,1%
22	Raoul	Nf	3	0,7%	86,7%
23	Simon	Ad	3	0,7%	87,4%
24	Bertrand	Nf	2	0,4%	87,8%
25	Eon	Nb	2	0,4%	88,3%
26	Georges	Mc	2	0,4%	88,7%
27	Guyon	Nf	2	0,4%	89,1%
28	Huguet	Nf	2	0,4%	89,6%
29	Lucas	Ad	2	0,4%	90,0%
30	Martin	Mc	2	0,4%	90,4%
31	Michel	A	2	0,4%	90,9%
32	Perrin	Ad	2	0,4%	91,3%
33	Phelippot, Philipot	Ad	2	0,4%	91,7%
34	Robin	Nf	2	0,4%	92,2%
35	Sevestre	Mc	2	0,4%	92,6%
36	Thomas	Ad	2	0,4%	93,0%
37	Yvon	Mc	2	0,4%	93,5%
38	André	Ad	1	0,2%	93,7%
39	Aubin	Mc	1	0,2%	93,9%
40	Auffray	Nf	1	0,2%	94,1%
41	Colin	Mc	1	0,2%	94,3%
42	Collet	Mc	1	0,2%	94,6%
43	Deniou	Mc	1	0,2%	94,8%
44	Denis	Mc	1	0,2%	95,0%
45	Durand	Nf	1	0,2%	95,2%
46	Edouard	Nf	1	0,2%	95,4%
47	Étienne	Mc	1	0,2%	95,7%
48	Geslesquin	Nb	1	0,2%	95,9%
49	Girard	Nf	1	0,2%	96,1%
50	Guille	Nf	1	0,2%	96,3%
51	Henry	Nf	1	0,2%	96,5%
52	Hervé	Nb	1	0,2%	96,7%
53	Jobert	Nf	1	0,2%	97,0%
54	Laurent	Mc	1	0,2%	97,2%
55	Mahé	Ad	1	0,2%	97,4%

56	Marc	Ad	1	0,2%	97,4%
57	Mathelin	Mc	1	0,2%	97,6%
58	Morice	Mc	1	0,2%	97,8%
59	Perrinet	Ad	1	0,2%	98,3%
60	Perrony	Ad	1	0,2%	98,5%
61	Pierrot	Ad	1	0,2%	98,7%
62	Placidus	An	1	0,2%	98,9%
63	Raoullet	Nf	1	0,2%	99,1%
64	Richard	Nf	1	0,2%	99,3%
65	Robinet	Nf	1	0,2%	99,6%
66	Rouaud	Nb	1	0,2%	99,8%
67	Tristan	An	1	0,2%	100,0%
 					
7	Noms bretons	Nb	21	4,6%	
21	Noms francs	Nf	122	26,5%	
28	Noms ethniques		143	31,1%	
 					
1	Anges	A	2	0,4%	
1	Patriarches et prophètes	Pp	3	0,7%	
18	Apôtres et disciples	Ad	260	56,5%	
15	Martyrs et confesseurs	Mc	24	5,2%	
	Autres religieux	Ar			
35	Noms religieux		289	62,8%	
 					
4	Autres noms	An	28	6,1%	
 					
67	Totaux		460	100%	

Tableau 82 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Plouguiel en 1426

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	74	29,6%	29,6%
2	Yvon	Mc	52	20,8%	50,4%
3	Guillaume	Nf	30	12,0%	62,4%
4	Alen, Alain	Nb	18	7,2%	69,6%
5	Olivier	An	8	3,2%	72,8%
6	Deryen, Deryan	Nb	6	2,4%	75,2%
7	Pierres	Ad	6	2,4%	77,6%
8	Estienne	Mc	5	2,0%	79,6%
9	Meryen, Merian	Nb	5	2,0%	81,6%
10	Rolland	An	5	2,0%	83,6%
11	Geffroy	Nf	4	1,6%	85,2%
12	Morice	Mc	3	1,2%	86,4%
13	Nicholas	Mc	3	1,2%	87,6%
14	Thomas	Ad	3	1,2%	88,8%
15	Tutgal	Mc	3	1,2%	90,0%
16	Elias	Pp	2	0,8%	90,8%
17	Huon	Nf	2	0,8%	91,6%
18	Jouhan	Ad	2	0,8%	92,4%
19	Lorent	Mc	2	0,8%	93,2%
20	Pezron	Ad	2	0,8%	94,0%
21	Eon	Nb	1	0,4%	94,4%
22	Even	Nb	1	0,4%	94,8%
23	Gilet	Mc	1	0,4%	95,2%
24	Guillou	Nf	1	0,4%	95,6%
25	Hamon	Nf	1	0,4%	96,0%
26	Hemar	Nf	1	0,4%	96,4%
27	Hervé	Nb	1	0,4%	96,8%
28	Jacob	Ad	1	0,4%	97,2%
29	Loys	Nf	1	0,4%	97,6%
30	Menguy	Nb	1	0,4%	98,0%
31	Nedelec	Ar	1	0,4%	98,4%
32	Perrot	Ad	1	0,4%	98,8%
33	Raoul	Nf	1	0,4%	99,2%
34	Robert	Nf	1	0,4%	99,6%
35	Symon	Ad	1	0,4%	100,0%
7	Noms bretons	Nb	33	13,2%	
9	Noms francs	Nf	42	16,8%	
16	Noms ethniques		75	30,0%	
	Anges	A			
1	Patriarches et prophètes	Pp	2	0,8%	
8	Apôtres et disciples	Ad	90	36,0%	
7	Martyrs et confesseurs	Mc	69	27,6%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,4%	
17	Noms religieux		162	64,8%	
2	Autres noms	An	13	5,2%	
35	Totaux		250	100%	

Tableau 83 : Noms dans les rôles de la réformation des fouages de Pommerit le Vicomte en 1427

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	137	19,0%	19,0%
2	Alain, Alen	Nb	135	18,7%	37,7%
3	Yvon	Mc	78	10,8%	48,5%
4	Jouhan	Ad	66	9,1%	57,6%
5	Guillaume	Nf	63	8,7%	66,3%
6	Geffroy	Nf	51	7,1%	73,4%
7	Olivier	An	34	4,7%	78,1%
8	Pierres	Ad	30	4,2%	82,3%
9	Guiomarch	Nb	11	1,5%	83,8%
10	Hervé	Nb	11	1,5%	85,3%
11	Merian	Nb	11	1,5%	86,8%
12	Rolland	An	10	1,4%	88,2%
13	Guillo	Nf	9	1,2%	89,5%
14	Hamon	Nf	9	1,2%	90,7%
15	Robin	Nf	9	1,2%	92,0%
16	Thomas	Ad	7	1,0%	92,9%
17	Guehennec	Nb	6	0,8%	93,8%
18	Huon	Nf	5	0,7%	94,5%
19	Guyon	Nf	4	0,6%	95,0%
20	Mahé	Ad	4	0,6%	95,6%
21	Brient	Nb	2	0,3%	95,8%
22	Giquel	Nb	2	0,3%	96,1%
23	Henri	Nf	2	0,3%	96,4%
24	Nicholas	Mc	2	0,3%	96,7%
25	Perrôt	Ad	2	0,3%	97,0%
26	Prigent	Nb	2	0,3%	97,2%
27	Roperz	Nf	2	0,3%	97,5%
28	Boscher	Nf	1	0,1%	97,6%
29	Collet	Mc	1	0,1%	97,8%
30	Derian	Nb	1	0,1%	97,9%
31	Ernaud	Nf	1	0,1%	98,1%
32	Guillemet	Nf	1	0,1%	98,2%
33	Guillemot	Nf	1	0,1%	98,3%
34	Hernel	Nb	1	0,1%	98,5%
35	Huet	Nf	1	0,1%	98,6%
36	Juhel	Nb	1	0,1%	98,8%
37	Lorrens	Mc	1	0,1%	98,9%
38	Menguy	Nb	1	0,1%	99,0%
39	Michel	A	1	0,1%	99,2%
40	Mouscoent	Nb	1	0,1%	99,3%
41	Pezron	Ad	1	0,1%	99,4%
42	Raoul	Nf	1	0,1%	99,6%
43	Richart	Nf	1	0,1%	99,7%
44	Rivallen	Nb	1	0,1%	99,9%
45	Robert	Nf	1	0,1%	100,0%
14	Noms bretons	Nb	186	25,8%	
17	Noms francs	Nf	162	22,4%	
31	Noms ethniques		348	48,2%	
1	Anges	A	1	0,1%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
7	Apôtres et disciples	Ad	247	34,2%	

4	Martyrs et confesseurs	Mc	82	11,4%
	Autres religieux	Ar		
12	Noms religieux		330	45,7%
2	Autres noms	An	44	6,1%
45	Totaux		722	100%

Tableau 84 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Rennes en 1427

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean, Jehan	Ad	220	34,0%	34,0%
2	Guillaume	Nf	86	13,3%	47,3%
3	Pierre	Ad	83	12,8%	60,1%
4	Allain	Nb	20	3,1%	63,2%
5	Raoul	Nf	18	2,8%	66,0%
6	Geffroy	Nf	16	2,5%	68,5%
7	Bertrand	Nf	14	2,2%	70,6%
8	Perrot	Ad	13	2,0%	72,6%
9	Robert	Nf	11	1,7%	74,3%
10	Macé	Ad	10	1,5%	75,9%
11	Thibaud, Thebaud	Nf	10	1,5%	77,4%
12	Jamet	Ad	9	1,4%	78,8%
13	Guyon	Nf	8	1,2%	80,1%
14	Robin	Nf	8	1,2%	81,3%
15	Thomas	Ad	7	1,1%	82,4%
16	Eon	Nb	6	0,9%	83,3%
17	Simon	Ad	6	0,9%	84,2%
18	Yvon, Yves	Mc	6	0,9%	85,2%
19	André	Ad	5	0,8%	85,9%
20	Michel	A	5	0,8%	86,7%
21	Perrin	Ad	5	0,8%	87,5%
22	Rolland	An	5	0,8%	88,3%
23	Amaury	Nf	4	0,6%	88,9%
24	Gilles	Mc	4	0,6%	89,5%
25	Raoullet	Nf	4	0,6%	90,1%
26	Renaud	Nf	4	0,6%	90,7%
27	Georget	Mc	3	0,5%	91,2%
28	Guy	Nf	3	0,5%	91,7%
29	Hervé	Nb	3	0,5%	92,1%
30	Raffray	Nf	3	0,5%	92,6%
31	René	Mc	3	0,5%	93,0%
32	Armel	Mc	2	0,3%	93,4%
33	Bernard	Nf	2	0,3%	93,7%
34	Charles	Nf	2	0,3%	94,0%
35	Colin	Mc	2	0,3%	94,3%
36	Georges	Mc	2	0,3%	94,6%
37	Gérard, Girart	Nf	2	0,3%	94,9%
38	Hardoin	Nf	2	0,3%	95,2%
39	Jacques	Ad	2	0,3%	95,5%
40	Jacquet	Ad	2	0,3%	95,8%
41	Jannet	Ad	2	0,3%	96,1%
42	Mathelin	Mc	2	0,3%	96,4%
43	Ollivier	An	2	0,3%	96,8%
44	Pierrot	Ad	2	0,3%	97,1%
45	Aguesse	An	1	0,2%	97,2%
46	Denis	Mc	1	0,2%	97,4%
47	Eonnet	Nb	1	0,2%	97,5%
48	Gevrinet	An	1	0,2%	97,7%
49	Gillet	Mc	1	0,2%	97,8%
50	Hamelin	Nf	1	0,2%	98,0%
51	Jamin	Ad	1	0,2%	98,1%
52	Jouan	Ad	1	0,2%	98,3%
53	Julien	Mc	1	0,2%	98,5%
54	Lancelot	An	1	0,2%	98,6%
55	Laurent	Mc	1	0,2%	98,8%

56	Louis	Nf	1	0,2%	98,9%
57	Morice	Mc	1	0,2%	99,1%
58	Philippe	Ad	1	0,2%	99,2%
59	Philippot	Ad	1	0,2%	99,4%
60	Placidus	An	1	0,2%	99,5%
61	Seraine	An	1	0,2%	99,7%
62	Thomin	Ad	1	0,2%	99,8%
63	Touquet	An	1	0,2%	100,0%
4	Noms bretons	Nb	30	4,6%	
19	Noms francs	Nf	199	30,8%	
23	Noms ethniques		229	35,4%	
1	Anges	A	5	0,8%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
18	Apôtres et disciples	Ad	371	57,3%	
13	Martyrs et confesseurs	Mc	29	4,5%	
	Autres religieux	Ar			
32	Noms religieux		405	62,6%	
8	Autres noms	An	13	2,0%	
63	Totaux		647	100%	

Tableau 85 : Noms masculins dans le serment des nobles de Tréguier et Goëlo en 1437

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	55	20,3%	20,3%
2	Yvon	Mc	26	9,6%	29,9%
3	Alain	Nb	23	8,5%	38,4%
4	Roland	An	22	8,1%	46,5%
5	Guillaume	Nf	20	7,4%	53,9%
6	Olivier	An	16	5,9%	59,8%
7	Geffroy	Nf	12	4,4%	64,2%
8	Pierres	Ad	11	4,1%	68,3%
9	Henry	Nf	9	3,3%	71,6%
10	Jouhan	Ad	7	2,6%	74,2%
11	Hervé	Nb	5	1,8%	76,0%
12	Morice	Mc	5	1,8%	77,9%
13	Prigent	Nb	5	1,8%	79,7%
14	Raoul	Nf	5	1,8%	81,5%
15	Eon	Nb	4	1,5%	83,0%
16	Perrot	Ad	4	1,5%	84,5%
17	Phelippes	Ad	3	1,1%	85,6%
18	Richart	Nf	3	1,1%	86,7%
19	Thomas	Ad	3	1,1%	87,8%
20	Charles	Nf	2	0,7%	88,6%
21	Even	Nb	2	0,7%	90,0%
22	Guillou	Nf	2	0,7%	90,8%
23	Lorens	Mc	2	0,7%	90,8%
24	Merien	Nb	2	0,7%	91,5%
25	Nicolas	Mc	2	0,7%	92,3%
26	Riou, Riouet	Nb	2	0,7%	93,0%
27	Audren	Nb	1	0,4%	93,4%
28	Bizien	Nb	1	0,4%	93,7%
29	Colin	Mc	1	0,4%	94,1%
30	Conan	Nb	1	0,4%	94,5%
31	Estienne	Mc	1	0,4%	94,8%
32	Fraval	Nb	1	0,4%	95,2%
33	Gauven	An	1	0,4%	95,6%
34	Gillet	Mc	1	0,4%	95,9%
35	Gonzen	Nb	1	0,4%	96,3%
36	Guillemet	Nf	1	0,4%	96,7%
37	Guiomar	Nb	1	0,4%	97,0%
38	Guyon	Nf	1	0,4%	97,4%
39	Huon	Nf	1	0,4%	97,8%
40	Lancelot	An	1	0,4%	98,2%
41	Loys	Nf	1	0,4%	98,5%
42	Mathelin	Mc	1	0,4%	98,9%
43	Percevaux	An	1	0,4%	99,3%
44	Sevestre	Mc	1	0,4%	99,6%
45	Tanguy	Nb	1	0,4%	100,0%
14	Noms bretons	Nb	50	18,5%	
10	Noms francs	Nf	56	20,7%	
24	Noms ethniques		106	39,1%	
	Anges	A			
	Patriarches et prophètes	Pp			
6	Apôtres et disciples	Ad	83	30,6%	

9	Martyrs et confesseurs	Mc	40	14,8%
	Autres religieux	Ar		
15	Noms religieux		123	45,4%
6	Autres noms	An	42	15,5%
45	Totaux		271	100%

Tableau 86 : Noms masculins dans les rôles des étagers de Melesse en 1445

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jouhan	Ad	65	19,9%	19,9%
2	Guillaume	Nf	49	15,0%	34,9%
3	Perrot	Ad	32	9,8%	44,6%
4	Jehan	Ad	23	7,0%	51,7%
5	Raoul	Nf	20	6,1%	57,8%
6	Perrin	Ad	15	4,6%	62,4%
7	Jamet	Ad	11	3,4%	65,7%
8	Geffroy	Nf	10	3,1%	68,8%
9	Pierres	Ad	10	3,1%	71,9%
10	Allain	Nb	8	2,4%	74,3%
11	Bertran	Nf	7	2,1%	76,5%
12	Macé	Ad	7	2,1%	78,6%
13	Robin	Nf	6	1,8%	80,4%
14	Charles	Nf	5	1,5%	82,0%
15	Estienne	Mc	5	1,5%	83,5%
16	Guillemet	Nf	5	1,5%	85,0%
17	Georget	Mc	4	1,2%	86,2%
18	Michel	A	4	1,2%	87,5%
19	Pasquier	Ar	4	1,2%	88,7%
20	Robert	Nf	4	1,2%	89,9%
21	Thomas	Ad	4	1,2%	91,1%
22	Gilles	Mc	3	0,9%	92,0%
23	Olivier	An	3	0,9%	93,0%
24	André	Ad	2	0,6%	93,6%
25	Berthelot	Nf	2	0,6%	94,2%
26	Julien	Mc	2	0,6%	94,8%
27	Laurans, Lorans	Mc	2	0,6%	95,4%
28	Raoulet	Nf	2	0,6%	96,0%
29	Simon	Ad	2	0,6%	96,6%
30	Armel	Mc	1	0,3%	96,9%
31	Benoist	Mc	1	0,3%	97,2%
32	Galeran	An	1	0,3%	97,6%
33	Gillet	Mc	1	0,3%	97,9%
34	Guillot	Nf	1	0,3%	98,2%
35	Guion	Nf	1	0,3%	98,5%
36	Nicolas	Mc	1	0,3%	98,8%
37	Regnaud	Nf	1	0,3%	99,1%
38	Regne	Nf	1	0,3%	99,4%
39	Roland	An	1	0,3%	99,7%
40	Ronel	Nf	1	0,3%	100,0%
Sommaires					
1	Noms bretons	Nb	8	2,4%	
15	Noms francs	Nf	115	35,2%	
16	Noms ethniques		123	37,6%	
Noms religieux					
1	Anges	A	4	1,2%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
10	Apôtres et disciples	Ad	171	52,3%	
9	Martyrs et confesseurs	Mc	20	6,1%	
1	Autres religieux	Ar	4	1,2%	
21	Noms religieux		199	60,9%	
3	Autres noms	An	5	1,5%	
40	Totaux		327	100%	

Tableau 87 : Noms des bourgeois de Guingamp en 1447

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	111	22,5%	22,5%
2	Yvon, Yves	Mc	45	9,1%	31,6%
3	Guillaume	Nf	39	7,9%	39,6%
4	Alain	Nb	36	7,3%	46,9%
5	Rolland, Rollant	An	35	7,1%	54,0%
6	Olivier	An	33	6,7%	60,6%
7	Geffroy	Nf	24	4,9%	65,5%
8	Henri, Henry	Nf	23	4,7%	70,2%
9	Pierre, Pierres	Ad	15	3,0%	73,2%
10	Hamon	Nf	10	2,0%	75,3%
11	Hervé	Nb	10	2,0%	77,3%
12	Nicholas	Mc	6	1,2%	78,5%
13	Thomas	Ad	6	1,2%	79,7%
14	Philippes	Ad	5	1,0%	80,7%
15	Prigent	Nb	5	1,0%	81,7%
16	Guille	Nf	4	0,8%	82,6%
17	Guillou	Nf	4	0,8%	83,4%
18	Meryan, Meryen	Nb	4	0,8%	84,2%
19	Raoul	Nf	4	0,8%	85,0%
20	Bertram, Bertran	Nf	3	0,6%	85,6%
21	Colin	Mc	3	0,6%	86,2%
22	Jegou	Nb	3	0,6%	86,8%
23	Morice	Mc	3	0,6%	87,4%
24	Phelippes	Ad	3	0,6%	88,0%
25	André	Ad	2	0,4%	88,4%
26	Deryan	Nb	2	0,4%	88,8%
27	François, Francois	Mc	2	0,4%	89,2%
28	Guillemin	Nf	2	0,4%	89,7%
29	Guion	Nf	2	0,4%	90,1%
30	Jehannin	Ad	2	0,4%	90,5%
31	Mahé	Ad	2	0,4%	90,9%
32	Morvan	Nb	2	0,4%	91,3%
33	Pezron	Ad	2	0,4%	91,7%
34	Riou	Nb	2	0,4%	92,1%
35	Rivalan	Nb	2	0,4%	92,5%
36	Robert	Nf	2	0,4%	92,9%
37	Robin	Nf	2	0,4%	93,3%
38	Auffray	Nf	1	0,2%	93,5%
39	Bernard	Nf	1	0,2%	93,7%
40	Berthelot	Nf	1	0,2%	93,9%
41	Conan	Nb	1	0,2%	94,1%
42	Denis	Mc	1	0,2%	94,3%
43	Eon	Nb	1	0,2%	94,5%
44	Eonet	Nb	1	0,2%	94,7%
45	Estiemble	Mc	1	0,2%	94,9%
46	Estienne	Mc	1	0,2%	95,1%
47	George	Mc	1	0,2%	95,3%
48	Gicquel	Nb	1	0,2%	95,5%
49	Guerault	Nf	1	0,2%	95,7%
50	Guihout	Nf	1	0,2%	95,9%
51	Guillo	Nf	1	0,2%	96,1%
52	Huon	Nf	1	0,2%	96,3%
53	Jamin	Ad	1	0,2%	96,6%
54	Janot	Ad	1	0,2%	96,8%
55	Jehannou	Ad	1	0,2%	97,0%

56	Kermarec	Nb	1	0,2%	97,2%
57	Lambert	Nf	1	0,2%	97,4%
58	Lorans	Mc	1	0,2%	97,6%
59	Maesou	Nb	1	0,2%	97,8%
60	Menguy	Nb	1	0,2%	98,0%
61	Noël	Ar	1	0,2%	98,2%
62	Paoull	Ad	1	0,2%	98,4%
63	Perin	Ad	1	0,2%	98,6%
64	Perrot	Ad	1	0,2%	98,8%
65	Richart	Nf	1	0,2%	99,0%
66	Rivoal	Nb	1	0,2%	99,2%
67	Rualan	Nb	1	0,2%	99,4%
68	Salaun	Pp	1	0,2%	99,6%
69	Salomon	Pp	1	0,2%	99,8%
70	Symon	Ad	1	0,2%	100,0%
18	Noms bretons	Nb	75	15,2%	
21	Noms francs	Nf	128	26,0%	
39	Noms ethniques		203	41,2%	
	Anges	A			
2	Patriarches et prophètes	Pp	2	0,4%	
16	Apôtres et disciples	Ad	155	31,4%	
10	Martyrs et confesseurs	Mc	64	13,0%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,2%	
29	Noms religieux		222	45,0%	
2	Autres noms	An	68	13,8%	
70	Totaux		493	100%	

Tableau 88 : Noms féminins cités dans le cartulaire de Bégard au XV^e siècle

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Marguerite	Sf	9	19,6%	19,6%
2	Catherine	Sf	6	13,0%	32,6%
3	Jeanne	Mr	5	10,9%	43,5%
4	Plezou	Nb	5	10,9%	54,3%
5	Joanne (Jauhanne, Jouhanne)	Mr	3	6,5%	60,9%
6	Marie	Sf	3	6,5%	67,4%
7	Alice	Nf	2	4,3%	71,7%
8	Margilie	Nb	2	4,3%	76,1%
9	Amice	An	1	2,2%	78,3%
10	Constance	An	1	2,2%	80,4%
11	Élisabeth	Sf	1	2,2%	82,6%
12	Françoise	Mr	1	2,2%	84,8%
13	Geneviève	Sf	1	2,2%	87,0%
14	Havoise	Nf	1	2,2%	89,1%
15	Levenez	Nb	1	2,2%	91,3%
16	Margiou (Margou)	Sf	1	2,2%	93,5%
17	Olive	Me	1	2,2%	95,7%
18	Perrine	Mr	1	2,2%	97,8%
19	Yvonne	Mr	1	2,2%	100,0%
3	Noms bretons	Nb	8	17,4%	
2	Noms francs	Nf	3	6,5%	
5	Noms ethniques		11	23,9%	
6	Saintes femmes	Sf	21	45,7%	
	Autres religieux	Ar			
6	Noms religieux		21	45,7%	
1	Noms masculins ethniques	Me	1	2,2%	
5	Noms masculins religieux	Mr	11	23,9%	
6	Noms féminisés		12	26,1%	
2	Autres noms	An	2	4,3%	
19	Totaux		46	100%	

Tableau 89 : Noms de baptêmes masculins à Roz-Landrieux (1451-1528)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	133	23,3%	23,3%
2	Guillaume	Nf	89	15,6%	38,9%
3	Jacques	Ad	25	4,4%	43,3%
4	Georges	Mc	22	3,9%	47,2%
5	Olivier	An	22	3,9%	51,1%
6	Alain	Nb	20	3,5%	54,6%
7	Étienne	Mc	16	2,8%	57,4%
8	Pierre	Ad	16	2,8%	60,2%
9	Robert	Nf	16	2,8%	63,0%
10	Colin	Mc	14	2,5%	65,4%
11	Julien	Mc	14	2,5%	67,9%
12	Massé	Ad	14	2,5%	70,4%
13	Nouel	Ar	14	2,5%	72,8%
14	Robin	Nf	14	2,5%	75,3%
15	Bertrand	Nf	13	2,3%	77,5%
16	Gilles	Mc	13	2,3%	79,8%
17	Thomas	Ad	13	2,3%	82,1%
18	Nicolas	Mc	12	2,1%	84,2%
19	Michel	A	11	1,9%	86,1%
20	Roulet	Nf	9	1,6%	87,7%
21	Mathurin	Mc	8	1,4%	89,1%
22	Guyon	Nf	7	1,2%	90,4%
23	François	Mc	6	1,1%	91,4%
24	Thibaud	Nf	6	1,1%	92,5%
25	Eon	Nb	5	0,9%	93,3%
26	Roland	An	5	0,9%	94,2%
27	Antoine	Mc	3	0,5%	94,7%
28	Arthur	An	3	0,5%	95,3%
29	Louis	Nf	3	0,5%	95,8%
30	Auffray	Nf	2	0,4%	96,1%
31	Barthélemy	Ad	2	0,4%	96,5%
32	Brient	Nb	2	0,4%	96,8%
33	Henri	Nf	2	0,4%	97,2%
34	Philippe	Ad	2	0,4%	97,5%
35	André	Ad	1	0,2%	97,7%
36	Benoit	Mc	1	0,2%	97,9%
37	Bonanus	An	1	0,2%	98,1%
38	Charles	Nf	1	0,2%	98,2%
39	Chrétien	Ar	1	0,2%	98,4%
40	Colas	Mc	1	0,2%	98,6%
41	Denis	Mc	1	0,2%	98,8%
42	Eustache	Mc	1	0,2%	98,9%
43	Geoffroy	Nf	1	0,2%	99,1%
44	Nesmond	An	1	0,2%	99,3%
45	Samson	Pp	1	0,2%	99,5%
46	Simon	Ad	1	0,2%	99,6%
47	Vincent	Mc	1	0,2%	99,8%
48	Yves	Mc	1	0,2%	100,0%
3	Noms bretons	Nb	27	4,7%	
12	Noms francs	Nf	163	28,6%	
15	Noms ethniques		190	33,3%	

1	Anges	A	11	1,9%
1	Patriarches et prophètes	Pp	1	0,2%
9	Apôtres et disciples	Ad	207	36,3%
15	Martyrs et confesseurs	Mc	114	20,0%
2	Autres religieux	Ar	15	2,6%
28	Noms religieux		348	61,1%
5	Autres noms	An	32	5,6%
48	Totaux		570	100%

Tableau 90 : Noms de baptêmes féminins à Roz-Landrieux (1451-1528)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jeanne	Mr	124	22,5%	22,5%
2	Guillemette	Me	85	15,4%	37,9%
3	Julienne	Sf	21	3,8%	41,7%
4	Robine	Me	21	3,8%	45,5%
5	Gillette	Mr	19	3,4%	48,9%
6	Macée	Mr	19	3,4%	52,4%
7	Étiennette	Mr	18	3,3%	55,6%
8	Marie	Sf	17	3,1%	58,7%
9	Olive	Me	17	3,1%	61,8%
10	Perrine	Mr	16	2,9%	64,7%
11	Jacquette	Mr	14	2,5%	67,2%
12	Thomasse	Mr	14	2,5%	69,7%
13	Allenette	Me	11	2,0%	71,7%
14	Noëlle	Ar	11	2,0%	73,7%
15	Georgette	Mr	10	1,8%	75,5%
16	Colette	Mr	9	1,6%	77,2%
17	Roberte	Me	9	1,6%	78,8%
18	Thibaude	Me	9	1,6%	80,4%
19	Bertrande	Me	8	1,4%	81,9%
20	Guyonne	Me	8	1,4%	83,3%
21	Raoulette	Me	8	1,4%	84,8%
22	Françoise	Mr	7	1,3%	86,1%
23	Marguerite	Sf	7	1,3%	87,3%
24	Nicole	Mr	7	1,3%	88,6%
25	Goffrette	Me	6	1,1%	89,7%
26	Louise	Me	6	1,1%	90,8%
27	Hélène	Sf	4	0,7%	91,5%
28	Henriette	Me	4	0,7%	92,2%
29	Michelle	Mr	4	0,7%	92,9%
30	Anne	Sf	4	0,7%	93,7%
31	Artura	Me	3	0,5%	94,2%
32	Bertheline	Me	3	0,5%	94,7%
33	Charlotte	Me	3	0,5%	95,3%
34	Fleur	An	3	0,5%	95,8%
35	Laurence	Mr	3	0,5%	96,4%
36	Mathurine	Mr	3	0,5%	96,9%
37	Rolande	Me	3	0,5%	97,5%
38	Isabelle	An	2	0,4%	97,8%
39	Sansone	Mr	2	0,4%	98,2%
40	Typhaine	Ar	2	0,4%	98,6%
41	Catherine	Sf	1	0,2%	98,7%
42	Clémence	Mr	1	0,2%	98,9%
43	Coline	Mr	1	0,2%	99,1%
44	Orfraise	An	1	0,2%	99,3%
45	Pascale	Ar	1	0,2%	99,5%
46	Pétronille	Sf	1	0,2%	99,6%
47	Philipine	Mr	1	0,2%	99,8%
48	Simone	Mr	1	0,2%	100,0%
Noms bretons		Nb			
Noms francs		Nf			
Noms ethniques					

7	Saintes femmes	Sf	55	10,0%
3	Autres religieux	Ar	14	2,5%
10	Noms religieux		69	12,5%
16	Noms masculins ethniques	Me	204	37,0%
19	Noms masculins religieux	Mr	273	49,5%
35	Noms féminisés		477	86,4%
3	Autres noms	An	6	1,1%
48	Totaux		552	100%

Tableau 91 : Noms masculins cités dans l'enquête de canonisation de Vincent Ferrier en 1453

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	155	36,0%	36,0%
2	Guillaume	Nf	39	9,0%	45,0%
3	Pierre	Ad	37	8,6%	53,6%
4	Yves	Mc	33	7,7%	61,3%
5	Olivier	An	30	7,0%	68,2%
6	Alain	Nb	19	4,4%	72,6%
7	Thomas	Ad	10	2,3%	74,9%
8	Henri	Nf	9	2,1%	77,0%
9	Perrot	Ad	9	2,1%	79,1%
10	Eudes	Nb	7	1,6%	80,7%
11	Guillot	Nf	6	1,4%	82,1%
12	Nicolas	Mc	6	1,4%	83,5%
13	Gilles	Mc	4	0,9%	84,5%
14	Raoul	Nf	4	0,9%	85,4%
15	Geoffroi	Nf	3	0,7%	86,1%
16	Jamet	Ad	3	0,7%	86,8%
17	Mathieu	Ad	3	0,7%	87,5%
18	Michel	A	3	0,7%	88,2%
19	Robin	Nf	3	0,7%	88,9%
20	Simon	Ad	3	0,7%	89,6%
21	Sylvestre	Mc	3	0,7%	90,3%
22	Yvonne	Mc	3	0,7%	91,0%
23	Hervé	Nb	2	0,5%	91,4%
24	Jacques	Ad	2	0,5%	91,9%
25	Laurent	Mc	2	0,5%	92,3%
26	Roland	An	2	0,5%	92,8%
27	André	Ad	1	0,2%	93,0%
28	Antoine	Mc	1	0,2%	93,3%
29	Auffray	Nf	1	0,2%	93,5%
30	Bernard	Nf	1	0,2%	93,7%
31	Berthelot	Nf	1	0,2%	94,0%
32	Bertrand	Nf	1	0,2%	94,2%
33	Bonabes	An	1	0,2%	94,4%
34	Colin	Mc	1	0,2%	94,7%
35	Daniel	Pp	1	0,2%	94,9%
36	Denis	Mc	1	0,2%	95,1%
37	Denoual	Nb	1	0,2%	95,4%
38	Etienne	Mc	1	0,2%	95,6%
39	Gervais	Mc	1	0,2%	95,8%
40	Gillet	Mc	1	0,2%	96,1%
41	Gonet	Nf	1	0,2%	96,3%
42	Guy	Nf	1	0,2%	96,5%
43	Jegot	Nb	1	0,2%	96,8%
44	Joubin	Nf	1	0,2%	97,0%
45	Luc	Ad	1	0,2%	97,2%
46	Martin	Mc	1	0,2%	97,4%
47	Mathelin	Mc	1	0,2%	97,7%
48	Maurice	Mc	1	0,2%	97,9%
49	Noël	Ar	1	0,2%	98,1%
50	Pean	An	1	0,2%	98,4%
51	Perrin	Ad	1	0,2%	98,6%
52	Perrinet	Ad	1	0,2%	98,8%
53	Pregent	Nb	1	0,2%	99,1%
54	Rivald	Nb	1	0,2%	99,3%
55	Robert	Nf	1	0,2%	99,5%

56	Salomon	Pp	1	0,2%	99,8%
57	Thibaut	Nf	1	0,2%	100,0%
8 Noms bretons					
8	Noms bretons	Nb	35	8,1%	
15	Noms francs	Nf	73	16,9%	
23	Noms ethniques		108	25,1%	
14 Noms religieux					
1	Anges	A	3	0,7%	
1	Patriarches et prophètes	Pp	2	0,5%	
12	Apôtres et disciples	Ad	226	52,4%	
14	Martyrs et confesseurs	Mc	57	13,2%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,2%	
30	Noms religieux		289	67,1%	
4 Autres noms					
4	Autres noms	An	34	7,9%	
57	Totaux		431	100%	

Tableau 92 : Noms féminins cités dans l'enquête de canonisation de Vincent Ferrier en 1453

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jeanne	Mr	44	29,9%	29,9%
2	Perrine	Mr	13	8,8%	38,8%
3	Guillemette	Me	10	6,8%	45,6%
4	Catherine	Sf	9	6,1%	51,7%
5	Marion	Sf	8	5,4%	57,1%
6	Marguerite	Sf	7	4,8%	61,9%
7	Olive	Me	7	4,8%	66,7%
8	Louise	Me	5	3,4%	70,1%
9	Jeannette	Mr	4	2,7%	72,8%
10	Aliette	Nf	3	2,0%	74,8%
11	Aline	Nf	3	2,0%	76,9%
12	Guiotte	Me	3	2,0%	78,9%
13	Amette	An	2	1,4%	80,3%
14	Margote (ou Marguerite)	Sf	2	1,4%	81,6%
15	Marie	Sf	2	1,4%	83,0%
16	Perronelle	Mr	2	1,4%	84,4%
17	Richarde	Me	2	1,4%	85,7%
18	Ysabeau	An	2	1,4%	87,1%
19	Yvonne	Mr	2	1,4%	88,4%
20	Angélique	An	1	0,7%	89,1%
21	Bienvenue	An	1	0,7%	89,8%
22	Blanche	An	1	0,7%	90,5%
23	Étienne	Mr	1	0,7%	91,2%
24	Françoise	Mr	1	0,7%	91,8%
25	Georgette	Mr	1	0,7%	92,5%
26	Gonette	An	1	0,7%	93,2%
27	Hélène	Sf	1	0,7%	93,9%
28	Henriette	Me	1	0,7%	94,6%
29	Mariette	Sf	1	0,7%	95,2%
30	Morette	An	1	0,7%	95,9%
31	Pétronille (ou Perrine)	Sf	1	0,7%	96,6%
32	Raoulette	Me	1	0,7%	97,3%
33	Théophanie	Ar	1	0,7%	98,0%
34	Théophémie	Ar	1	0,7%	98,6%
35	Thomasie	Mr	1	0,7%	99,3%
36	Yvonne	An	1	0,7%	100,0%
Noms bretons		Nb			
2	Noms francs	Nf	6	4,1%	
2	Noms ethniques		6	4,1%	
8	Saintes femmes	Sf	31	21,1%	
2	Autres religieux	Ar	2	1,4%	
10	Noms religieux		33	22,4%	
7	Noms masculins ethniques	Me	29	19,7%	
9	Noms masculins religieux	Mr	69	46,9%	
16	Noms féminisés		98	66,7%	
8	Autres noms	An	10	6,8%	
36	Totaux		147	100%	

Tableau 93 : Noms des maîtres et armateurs bretons cités dans les rôles de l'enregistrement maritime de Bordeaux en 1470-1509

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	130	26,7%	26,7%
2	Yvon	Mc	94	19,3%	46,1%
3	Guilhem	Nf	66	13,6%	59,7%
4	Hervé	Nb	26	5,3%	65,0%
5	Alain	Nb	20	4,1%	69,1%
6	Jacques, Jacob	Ad	18	3,7%	72,8%
7	Pierre	Ad	15	3,1%	75,9%
8	Henry, Harri	Nf	12	2,5%	78,4%
9	Riou	Nb	8	1,6%	80,0%
10	Guyon	Nf	7	1,4%	81,5%
11	Vincent	Mc	7	1,4%	82,9%
12	Laurens	Mc	5	1,0%	84,0%
13	Olivier	An	5	1,0%	85,0%
14	Daniel	Pp	4	0,8%	85,8%
15	Mathieu, Macé, Mahé	Ad	4	0,8%	86,6%
16	Michel	A	4	0,8%	87,4%
17	René	Mc	4	0,8%	88,3%
18	Thomas	Ad	4	0,8%	89,1%
19	Bernard	Nf	3	0,6%	89,7%
20	Bertrand	Nf	3	0,6%	90,3%
21	Estienne	Mc	3	0,6%	90,9%
22	Geoffroy	Nf	3	0,6%	91,6%
23	Phelipot	Ad	3	0,6%	92,2%
24	André	Ad	2	0,4%	92,6%
25	Brian	Nb	2	0,4%	93,0%
26	Denis	Mc	2	0,4%	93,4%
27	Guynolé	Mc	2	0,4%	93,8%
28	Lucas	Ad	2	0,4%	94,2%
29	Martin	Mc	2	0,4%	94,7%
30	Nouel	Ar	2	0,4%	95,1%
31	Tanguy	Nb	2	0,4%	95,5%
32	Anthoine	Mc	1	0,2%	95,7%
33	Armél	Mc	1	0,2%	95,9%
34	Derien	Nb	1	0,2%	96,1%
35	Fiacre	Mc	1	0,2%	96,3%
36	François	Mc	1	0,2%	96,5%
37	Gabriel	A	1	0,2%	96,7%
38	Guelven	Mc	1	0,2%	96,9%
39	Guymark	Nb	1	0,2%	97,1%
40	Hamon	Nf	1	0,2%	97,3%
41	Huguet	Nf	1	0,2%	97,5%
42	Kannet	Nb	1	0,2%	97,7%
43	Korentin	Mc	1	0,2%	97,9%
44	Loys	Nf	1	0,2%	98,1%
45	Morice	Mc	1	0,2%	98,4%
46	Orens	An	1	0,2%	98,6%
47	Patrics	Mc	1	0,2%	98,8%
48	Paul	Mc	1	0,2%	99,0%
49	Renou	Nb	1	0,2%	99,2%
50	Richard	Nf	1	0,2%	99,4%
51	Robert	Nf	1	0,2%	99,6%
52	Roulet	Nf	1	0,2%	99,8%
53	Umphrey	Nf	1	0,2%	100,0%

9	Noms bretons	Nb	62	12,8%
13	Noms francs	Nf	101	20,8%
22	Noms ethniques		163	33,5%
2	Anges	A	5	1,0%
1	Patriarches et prophètes	Pp	4	0,8%
8	Apôtres et disciples	Ad	178	36,6%
17	Martyrs et confesseurs	Mc	128	26,3%
1	Autres religieux	Ar	2	0,4%
29	Noms religieux		317	65,2%
2	Autres noms	An	6	1,2%
53	Totaux		486	100%

Tableau 94 : Noms masculins cités dans le recensement des villages de Carnac en 1475

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan, Jean	Ad	73	34,4%	34,4%
2	Jouhan	Ad	19	9,0%	43,4%
3	Yvon	Mc	16	7,5%	50,9%
4	Guille	Nf	13	6,1%	57,1%
5	Olivier	An	13	6,1%	63,2%
6	Alain	Nb	11	5,2%	68,4%
7	Pierre	Ad	10	4,7%	73,1%
8	Henry	Nf	8	3,8%	76,9%
9	Nicholas	Mc	7	3,3%	80,2%
10	Perrot	Ad	7	3,3%	83,5%
11	Pezron	Ad	5	2,4%	85,8%
12	Robert	Nf	4	1,9%	87,7%
13	Guillou	Nf	3	1,4%	89,2%
14	Hemery	Nf	3	1,4%	90,6%
15	Guillo	Nf	2	0,9%	91,5%
16	Jacob	Ad	2	0,9%	92,5%
17	Laurent	Mc	2	0,9%	93,4%
18	Morice	Mc	2	0,9%	94,3%
19	Bastien	Mc	1	0,5%	94,8%
20	Christophe	Mc	1	0,5%	95,3%
21	Cornely	Mc	1	0,5%	95,8%
22	Eon	Nb	1	0,5%	96,2%
23	François	Mc	1	0,5%	96,7%
24	Girart	Nf	1	0,5%	97,2%
25	Grégoire	Mc	1	0,5%	97,6%
26	Jahadnin	An	1	0,5%	98,1%
27	Jullien	Mc	1	0,5%	98,6%
28	Million	Nf	1	0,5%	99,1%
29	Patern	Mc	1	0,5%	99,5%
30	Thomas	Ad	1	0,5%	100,0%
2	Noms bretons	Nb	12	5,7%	
8	Noms francs	Nf	35	16,5%	
10	Noms ethniques		47	22,2%	
	Anges	A			
	Patriarches et prophètes	Pp			
7	Apôtres et disciples	Ad	117	55,2%	
11	Martyrs et confesseurs	Mc	34	16,0%	
	Autres religieux	Ar			
18	Noms religieux		151	71,2%	
2	Autres noms	An	14	6,6%	
30	Totaux		212	100%	

Tableau 95 : Noms de baptêmes féminins à Pannecé (1476-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jeanne	Mr	38	19,8%	19,8%
2	Perrine	Mr	112	7,2%	27,0%
3	Julienne	Mr	98	6,3%	33,4%
4	Pétronille	Sf	93	6,0%	39,3%
5	Françoise	Mr	89	5,7%	45,1%
6	Marie	Sf	78	5,0%	50,1%
7	Mathurine	Mr	74	4,8%	54,9%
8	Marguerite	Sf	70	4,5%	59,4%
9	Renée	Mr	70	4,5%	63,9%
10	Guillemette	Mr	54	3,5%	67,4%
11	Simone	Mr	44	2,8%	70,2%
12	Michelle	Mr	30	1,9%	72,1%
13	Nicole	Mr	25	1,6%	73,7%
14	Olive	Me	24	1,5%	75,3%
15	Louise	Me	22	1,4%	76,7%
16	Jamine	Mr	19	1,2%	77,9%
17	Bertranne	Me	17	1,1%	79,0%
18	Jacquette	Mr	17	1,1%	80,1%
19	Antoinette	Mr	16	1,0%	81,1%
20	Catherine	Sf	16	1,0%	82,2%
21	Bertrande	Me	14	0,9%	83,1%
22	Orable	An	12	0,8%	83,8%
23	Andrée	Mr	11	0,7%	84,5%
24	Hervée	Me	11	0,7%	85,3%
25	Rolande	Me	11	0,7%	86,0%
26	Denise	Mr	10	0,6%	86,6%
27	Thomine	Mr	10	0,6%	87,3%
28	Aliette	Nf	9	0,6%	87,8%
29	Beatrix	An	9	0,6%	88,4%
30	Magdeleine	Sf	9	0,6%	89,0%
31	Alnette	Me	8	0,5%	89,5%
32	Jacquine	Mr	8	0,5%	90,0%
33	Macée, Mathée	Mr	8	0,5%	90,5%
34	Appoline, Apolonie	Sf	7	0,5%	91,0%
35	Mauricette	Mr	7	0,5%	91,4%
36	Yvonne	Mr	7	0,5%	91,9%
37	Agnès	Sf	6	0,4%	92,3%
38	Barbe	Sf	6	0,4%	92,7%
39	Hélène	Sf	6	0,4%	93,0%
40	Anne	Sf	5	0,3%	93,4%
41	Anthonie	Mr	5	0,3%	93,7%
42	Benoite, Bénédicte	Mr	5	0,3%	94,0%
43	Florie	Ar	5	0,3%	94,3%
44	Martine	Mr	5	0,3%	94,7%
45	Reine	An	5	0,3%	95,0%
46	Blaisine	Mr	4	0,3%	95,2%
47	Gillette, Egidie	Mr	4	0,3%	95,5%
48	Guillemine	Me	4	0,3%	95,8%
49	Colette	Mr	3	0,2%	95,9%
50	Élisabeth	Sf	3	0,2%	96,1%
51	Goharde	Me	3	0,2%	96,3%
52	Thomasse, Thomasie	Mr	3	0,2%	96,5%
53	Vincente	Mr	3	0,2%	96,7%
54	Agathe	Sf	2	0,1%	96,8%
55	Anastasia	Sf	2	0,1%	97,0%

56	Désirée	An	2	0,1%	97,1%
57	Étiennette	Mr	2	0,1%	97,2%
58	Gatienne	Mr	2	0,1%	97,4%
59	Georgette	Mr	2	0,1%	97,5%
60	Guyonne	Me	2	0,1%	97,6%
61	Honorable	An	2	0,1%	97,7%
62	Laurence	Mr	2	0,1%	97,9%
63	Lucaise, Lucasse	Mr	2	0,1%	98,0%
64	Théophaine	Ar	2	0,1%	98,1%
65	Thienette	Mr	2	0,1%	98,3%
66	Valence	An	2	0,1%	98,4%
67	Alma	Nf	1	0,1%	98,5%
68	Arthure	Me	1	0,1%	98,5%
69	Aubine	Mr	1	0,1%	98,6%
70	Bertine	Me	1	0,1%	98,6%
71	Bonaventure	An	1	0,1%	98,7%
72	Bonne	An	1	0,1%	98,8%
73	Cécile	Sf	1	0,1%	98,8%
74	Claire	Sf	1	0,1%	98,9%
75	Claude	Mr	1	0,1%	99,0%
76	Clémence	Mr	1	0,1%	99,0%
77	Emerence	Sf	1	0,1%	99,1%
78	Fleurie	Ar	1	0,1%	99,2%
79	Fraise	An	1	0,1%	99,2%
80	Jamette	Mr	1	0,1%	99,3%
81	Noëlle	Ar	1	0,1%	99,4%
82	Omane	An	1	0,1%	99,4%
83	Philipelle	Mr	1	0,1%	99,5%
84	Pregente	Me	1	0,1%	99,5%
85	Radegonde	Sf	1	0,1%	99,6%
86	Sébastienne	Mr	1	0,1%	99,7%
87	Sigette	Me	1	0,1%	99,7%
88	Stéphanie	Mr	1	0,1%	99,8%
89	Théonette	Mr	1	0,1%	99,9%
90	Thomasine	Mr	1	0,1%	99,9%
91	Ysabeau	An	1	0,1%	100,0%
	Noms bretons	Nb			
2	Noms francs	Nf	10	0,6%	
2	Noms ethniques		10	0,6%	
18	Saintes femmes	Sf	405	26,1%	
4	Autres religieux	Ar	9	0,6%	
22	Noms religieux		414	26,7%	
15	Noms masculins ethniques	Me	174	11,2%	
41	Noms masculins religieux	Mr	918	59,1%	
56	Noms féminisés		1092	70,3%	
11	Autres noms	An	37	2,4%	
91	Totaux		1553	100%	

Tableau 96 : Noms masculins dans la montre de Vannes de 1477

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	160	31,7%	31,7%
2	Guillaume	Nf	66	13,1%	44,8%
3	Pierres	Ad	32	6,3%	51,2%
4	Henri	Nf	28	5,6%	56,7%
5	Alain	Nb	23	4,6%	61,3%
6	Olivier	An	23	4,6%	65,9%
7	Yvon	Mc	20	4,0%	69,8%
8	Loys	Nf	18	3,6%	73,4%
9	Morice	Mc	10	2,0%	75,4%
10	Charles	Nf	9	1,8%	77,2%
11	Eon	Nb	9	1,8%	79,0%
12	Eonnet	Nb	7	1,4%	80,4%
13	Rolland	An	7	1,4%	81,7%
14	François	Mc	6	1,2%	82,9%
15	Bonabes	An	4	0,8%	83,7%
16	Nicolas	Mc	4	0,8%	84,5%
17	Selvestre	Mc	4	0,8%	85,3%
18	Guyon	Nf	3	0,6%	85,9%
19	Perrot	Ad	3	0,6%	86,5%
20	Robert	Nf	3	0,6%	87,1%
21	Robin	Nf	3	0,6%	87,7%
22	Bertram	Nf	2	0,4%	88,1%
23	Geffroy	Nf	2	0,4%	88,5%
24	Gilles	Mc	2	0,4%	88,9%
25	Guillemot	Nf	2	0,4%	89,3%
26	Lancelot	An	2	0,4%	89,7%
27	Lorans	Mc	2	0,4%	90,1%
28	Mahé	Ad	2	0,4%	90,5%
29	Paen	An	2	0,4%	90,9%
30	Renault, Regnault	Nf	2	0,4%	91,3%
31	Simon	Ad	2	0,4%	91,7%
32	Thomas	Ad	2	0,4%	92,1%
33	Anthoine	Mc	1	0,2%	92,3%
34	Artur	An	1	0,2%	92,5%
35	Baudet	Nf	1	0,2%	92,7%
36	Bernard	Nf	1	0,2%	92,9%
37	Berthelot	Nf	1	0,2%	93,1%
38	Bizien	Nb	1	0,2%	93,3%
39	Brient	Nb	1	0,2%	93,5%
40	Christople	Mc	1	0,2%	93,7%
41	Deryan	Nb	1	0,2%	93,8%
42	Disaroez	Nb	1	0,2%	94,0%
43	Estienne	Mc	1	0,2%	94,2%
44	Eustache	Mc	1	0,2%	94,4%
45	Galays	An	1	0,2%	94,6%
46	Germain	Mc	1	0,2%	94,8%
47	Gillet	Mc	1	0,2%	95,0%
48	Guillo	Nf	1	0,2%	95,2%
49	Hervé	Nb	1	0,2%	95,4%
50	Jacquet	Ad	1	0,2%	95,6%
51	Jamet	Ad	1	0,2%	95,8%
52	Jehannin	Ad	1	0,2%	96,0%
53	Jehanson	Ad	1	0,2%	96,2%
54	Jorget	Mc	1	0,2%	96,4%
55	Jouhan	Ad	1	0,2%	96,6%

56	Llaes	Nb	1	0,2%	96,8%
57	Lucas	Ad	1	0,2%	97,0%
58	Martin	Mc	1	0,2%	97,2%
59	Mathias	Ad	1	0,2%	97,4%
60	Morezre	An	1	0,2%	97,6%
61	Nouel	Ar	1	0,2%	97,8%
62	Perceval	An	1	0,2%	98,0%
63	Perrin	Ad	1	0,2%	98,2%
64	Raoul	Nf	1	0,2%	98,4%
65	Raoullet	Nf	1	0,2%	98,6%
66	Richart	Nf	1	0,2%	98,8%
67	Tanguy	Nb	1	0,2%	99,0%
68	Tebaud	Nf	1	0,2%	99,2%
69	Terrien	Nb	1	0,2%	99,4%
70	Thomelin	Ad	1	0,2%	99,6%
71	Vincent	Mc	1	0,2%	99,8%
72	Yvonnet	Mc	1	0,2%	100,0%
12	Noms bretons	Nb	48	9,5%	
19	Noms francs	Nf	146	29,0%	
31	Noms ethniques		194	38,5%	
	Anges	A			
	Patriarches et prophètes	Pp			
15	Apôtres et disciples	Ad	210	41,7%	
16	Martyrs et confesseurs	Mc	57	11,3%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,2%	
32	Noms religieux		268	53,2%	
9	Autres noms	An	42	8,3%	
72	Totaux		504	100%	

Tableau 97 : Noms masculins dans la montre de Saint-Brieuc de 1479

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean, Jehan	Ad	473	23,6%	23,6%
2	Guillaume	Nf	292	14,6%	38,2%
3	Pierre, Peron	Ad	184	9,2%	47,4%
4	Olivier	An	147	7,3%	54,7%
5	Roland	An	118	5,9%	60,6%
6	Alain	Nb	91	4,5%	65,2%
7	Bertrand	Nf	53	2,6%	67,8%
8	Jacques, Jacquet	Ad	39	1,9%	69,7%
9	Eon, Eonnet	Nb	38	1,9%	71,6%
10	Geffroy	Nf	36	1,8%	73,4%
11	Yvon, Yves, Yvonnet	Mc	36	1,8%	75,2%
12	Thomas	Ad	35	1,7%	77,0%
13	Mathurin	Mc	31	1,5%	78,5%
14	Sylvestre, Sevestre	Mc	26	1,3%	79,8%
15	Charles	Nf	25	1,2%	81,1%
16	François	Mc	24	1,2%	82,3%
17	Gilles, Gillet	Mc	21	1,0%	83,3%
18	Étienne	Mc	20	1,0%	84,3%
19	Henry	Nf	19	0,9%	85,3%
20	Thebaud	Nf	19	0,9%	86,2%
21	Robert	Nf	17	0,8%	87,1%
22	Philippe	Ad	14	0,7%	87,8%
23	Richard	Nf	14	0,7%	88,5%
24	Louis, Loys	Nf	13	0,6%	89,1%
25	Michel	A	13	0,6%	89,8%
26	Robin	Nf	12	0,6%	90,4%
27	Lancelot	An	11	0,5%	90,9%
28	Hervé	Nb	10	0,5%	91,4%
29	Laurens, Lorens	Mc	10	0,5%	91,9%
30	Raoul, Raoullet	Nf	9	0,4%	92,4%
31	Amaury	Nf	7	0,3%	92,7%
32	Guyon	Nf	7	0,3%	93,1%
33	Jouhan, Jouan	Ad	7	0,3%	93,4%
34	Morice	Mc	7	0,3%	93,8%
35	Prigent	Nb	7	0,3%	94,1%
36	Anthoine	Mc	6	0,3%	94,4%
37	Arthur	An	6	0,3%	94,7%
38	Julien	Mc	6	0,3%	95,0%
39	Nicolas	Mc	6	0,3%	95,3%
40	Tristan	An	6	0,3%	95,6%
41	Vincent	Mc	6	0,3%	95,9%
42	Perrot	Ad	5	0,2%	96,2%
43	Barthélemy	Ad	4	0,2%	96,4%
44	Denis	Mc	4	0,2%	96,6%
45	Berthelot	Nf	3	0,1%	96,7%
46	Christophe	Mc	3	0,1%	96,9%
47	Noël	Ar	3	0,1%	97,0%
48	Perceval	An	3	0,1%	97,2%
49	Simon	Ad	3	0,1%	97,3%
50	Clément	Mc	2	0,1%	97,4%
51	Colin	Mc	2	0,1%	97,5%
52	Conan, Conen	Nb	2	0,1%	97,6%
53	Eustache	Mc	2	0,1%	97,7%
54	Gabriel	A	2	0,1%	97,8%
55	Georges	Mc	2	0,1%	97,9%

56	Guillo, Guillot	Nf	2	0,1%	98,0%
57	Hector	An	2	0,1%	98,1%
58	Léonard	Mc	2	0,1%	98,2%
59	Martin	Mc	2	0,1%	98,3%
60	Morin	An	2	0,1%	98,4%
61	Pean	An	2	0,1%	98,5%
62	Therezen	Nb	2	0,1%	98,6%
63	Tudual	Nb	2	0,1%	98,7%
64	Valance	Mc	2	0,1%	98,8%
65	André	Ad	1	0,1%	98,9%
66	Aubert	Nf	1	0,1%	98,9%
67	Aubin	Mc	1	0,1%	99,0%
68	Belite	An	1	0,1%	99,0%
69	Bienvenu	An	1	0,1%	99,1%
70	Bizien	Nb	1	0,1%	99,1%
71	Brice	Mc	1	0,1%	99,2%
72	Edouard	Nf	1	0,1%	99,2%
73	Even	Nb	1	0,1%	99,3%
74	Guyomar	Nb	1	0,1%	99,3%
75	Hardy	Nf	1	0,1%	99,4%
76	Herscouet	Nb	1	0,1%	99,4%
77	Hilaire	Mc	1	0,1%	99,5%
78	Honoré	Mc	1	0,1%	99,5%
79	Huon	Nf	1	0,1%	99,6%
80	Joscelin	Nf	1	0,1%	99,6%
81	Juhel	Nb	1	0,1%	99,7%
82	Mahé	Ad	1	0,1%	99,7%
83	Merien	Nb	1	0,1%	99,8%
84	Normand	An	1	0,1%	99,8%
85	Parthizien	Nb	1	0,1%	99,9%
86	Pezdron	Ad	1	0,1%	99,9%
87	Ponthus	An	1	0,1%	100,0%
88	Regan	Nb	1	0,1%	100,0%
15	Noms bretons	Nb	160	8,0%	
20	Noms francs	Nf	533	26,6%	
35	Noms ethniques		693	34,6%	
2	Anges	A	15	0,7%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
12	Apôtres et disciples	Ad	767	38,3%	
25	Martyrs et confesseurs	Mc	224	11,2%	
1	Autres religieux	Ar	3	0,1%	
40	Noms religieux		1009	50,4%	
13	Autres noms	An	301	15,0%	
88	Totaux		2003	100%	

Tableau 98 : Noms masculins dans la montre de Cornouailles de 1481

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	279	27,0%	27,0%
2	Guillaume	Nf	147	14,2%	41,2%
3	Yvon, Yves	Mc	98	9,5%	50,7%
4	Henry	Nf	73	7,1%	57,8%
5	Alain	Nb	53	5,1%	62,9%
6	Pierre	Ad	51	4,9%	67,9%
7	Hervé	Nb	37	3,6%	71,4%
8	Charles	Nf	28	2,7%	74,2%
9	Louis	Nf	26	2,5%	76,7%
10	Olivier	An	23	2,2%	78,9%
11	Maurice, Morice	Mc	15	1,5%	80,3%
12	Bertrand	Nf	14	1,4%	81,7%
13	Riou, Priou	Nb	13	1,3%	83,0%
14	Roland	An	13	1,3%	84,2%
15	Geoffroy	Nf	10	1,0%	85,2%
16	Jacob	Ad	9	0,9%	86,1%
17	Thomas	Ad	8	0,8%	86,8%
18	François	Mc	7	0,7%	87,5%
19	Jacques	Ad	7	0,7%	88,2%
20	Mahé	Ad	6	0,6%	88,8%
21	Michel	A	6	0,6%	89,4%
22	Raoul, Traoul	Nf	6	0,6%	89,9%
23	Bizien	Nb	5	0,5%	90,4%
24	Daniel	Pp	5	0,5%	90,9%
25	Nicolas	Mc	5	0,5%	91,4%
26	Thibaut, Thebaud	Nf	4	0,4%	91,8%
27	Anceau	Nf	3	0,3%	92,1%
28	Christophe	Mc	3	0,3%	92,4%
29	Guyomar	Nb	3	0,3%	92,6%
30	René	Mc	3	0,3%	92,9%
31	Robert	Nf	3	0,3%	93,2%
32	Yvonnet	Mc	3	0,3%	93,5%
33	Armel	Mc	2	0,2%	93,7%
34	Auffroy	Nf	2	0,2%	93,9%
35	Bernard	Nf	2	0,2%	94,1%
36	Gilles	Mc	2	0,2%	94,3%
37	Glezian, Glezran	Nb	2	0,2%	94,5%
38	Gueguan, Gueguen	Nb	2	0,2%	94,7%
39	Jamet	Ad	2	0,2%	94,9%
40	Laurent	Mc	2	0,2%	95,1%
41	Maheus	Ad	2	0,2%	95,3%
42	Marc	Ad	2	0,2%	95,5%
43	Martin	Mc	2	0,2%	95,6%
44	Perceval	An	2	0,2%	95,8%
45	Peron	Ad	2	0,2%	96,0%
46	Prigent	Nb	2	0,2%	96,2%
47	Silvestre	Mc	2	0,2%	96,4%
48	Tugdual	Nb	2	0,2%	96,6%
49	Antoine	Mc	1	0,1%	96,7%
50	Arthur	An	1	0,1%	96,8%
51	Augier	Nf	1	0,1%	96,9%
52	Barudous	Nb	1	0,1%	97,0%
53	Baudet	Nf	1	0,1%	97,1%

Tableau 99 : Noms masculins dans la montre de Vannes de 1492

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	64	23,4%	23,4%
2	Guille	Nf	19	6,9%	30,3%
3	Pierre	Ad	17	6,2%	36,5%
4	François	Mc	10	3,6%	40,1%
5	Jannot	Ad	8	2,9%	43,1%
6	Loys	Nf	8	2,9%	46,0%
7	Anthoine	Mc	7	2,6%	48,5%
8	Bertrand	Nf	7	2,6%	51,1%
9	Hervé	Nb	7	2,6%	53,6%
10	Jacques	Ad	7	2,6%	56,2%
11	Olivier	An	6	2,2%	58,4%
12	Charles	Nf	5	1,8%	60,2%
13	Christophe	Mc	5	1,8%	62,0%
14	Alain	Nb	4	1,5%	63,5%
15	Martin	Mc	4	1,5%	65,0%
16	Claude	Mc	3	1,1%	66,1%
17	Estienne	Mc	3	1,1%	67,2%
18	Guillaume	Nf	3	1,1%	68,2%
19	Guillo, Guillot	Nf	3	1,1%	69,3%
20	Henri	Nf	3	1,1%	70,4%
21	Jamet	Ad	3	1,1%	71,5%
22	Bernard	Nf	2	0,7%	72,3%
23	Colin	Mc	2	0,7%	73,0%
24	Germain	Mc	2	0,7%	73,7%
25	Gilbert	Nf	2	0,7%	74,5%
26	Gilles	Mc	2	0,7%	75,2%
27	Gratien, Gracin	Mc	2	0,7%	75,9%
28	Guion	Nf	2	0,7%	76,6%
29	Julien	Mc	2	0,7%	77,4%
30	Nicolas	Mc	2	0,7%	78,1%
31	Phelipot	Ad	2	0,7%	78,8%
32	Raymond, Remond	Nf	2	0,7%	79,6%
33	Regné	Nf	2	0,7%	80,3%
34	Remonet	Nf	2	0,7%	81,0%
35	Robinet	Nf	2	0,7%	81,8%
36	Simon	Ad	2	0,7%	82,5%
37	Yvon	Mc	2	0,7%	83,2%
38	Amorry	Nf	1	0,4%	83,6%
39	André	Ad	1	0,4%	83,9%
40	Annet	Ar	1	0,4%	84,3%
41	Arnaulton	Nf	1	0,4%	84,7%
42	Badie	Nf	1	0,4%	85,0%
43	Bartholomeo	Ad	1	0,4%	85,4%
44	Berault	Nf	1	0,4%	85,8%
45	Bertrannet	Nf	1	0,4%	86,1%
46	Blaize	Mc	1	0,4%	86,5%
47	Boileau	An	1	0,4%	86,9%
48	Cordeher	Nb	1	0,4%	87,2%
49	Denis	Mc	1	0,4%	87,6%
50	Dommison	An	1	0,4%	88,0%
51	Fiacre	Mc	1	0,4%	88,3%
52	Firmin	Mc	1	0,4%	88,7%
53	Geffrin	Nf	1	0,4%	89,1%
54	Gillet	Mc	1	0,4%	89,4%
55	Girard	Nf	1	0,4%	89,8%

Tableau 100 : Noms masculins dans la montre de Tréguier de 1503

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	246	24,1%	24,1%
2	Yvon	Mc	120	11,8%	35,9%
3	Guillaume	Nf	89	8,7%	44,6%
4	Olivier	An	62	6,1%	50,7%
5	Pierre, Pezron	Ad	59	5,8%	56,5%
6	Roland	An	55	5,4%	61,9%
7	François	Mc	34	3,3%	65,2%
8	Alain	Nb	29	2,8%	68,0%
9	Henry	Nf	23	2,3%	70,3%
10	Charles	Nf	20	2,0%	72,3%
11	Prigent	Nb	19	1,9%	74,1%
12	Hervé	Nb	17	1,7%	75,8%
13	Guion, Guy	Nf	14	1,4%	77,2%
14	Philippe	Ad	13	1,3%	78,4%
15	Geffroy	Nf	12	1,2%	79,6%
16	Maurice, Morice	Mc	12	1,2%	80,8%
17	Vincent	Mc	11	1,1%	81,9%
18	Christophe	Mc	10	1,0%	82,8%
19	Jacob, Jacques	Ad	10	1,0%	83,8%
20	Louis	Nf	10	1,0%	84,8%
21	Tugdual, Tugoel, Tugdoel	Nb	10	1,0%	85,8%
22	Gilles	Mc	9	0,9%	86,7%
23	Nicolas	Mc	9	0,9%	87,5%
24	Richard	Nf	8	0,8%	88,3%
25	Silvestre	Mc	8	0,8%	89,1%
26	Thomas	Ad	8	0,8%	89,9%
27	Bertrand	Nf	7	0,7%	90,6%
28	Raoul, Raul	Nf	7	0,7%	91,3%
29	Amaury	Nf	6	0,6%	91,9%
30	Merien, Merian	Nb	6	0,6%	92,5%
31	Arthur	An	5	0,5%	92,9%
32	Perceval	An	5	0,5%	93,4%
33	Bizien	Nb	4	0,4%	93,8%
34	Even	Nb	4	0,4%	94,2%
35	Huon	Nf	4	0,4%	94,6%
36	Lorans, Lorens	Mc	4	0,4%	95,0%
37	Tanguy	Nb	4	0,4%	95,4%
38	Renault, Regnault	Nf	3	0,3%	95,7%
39	Robert	Nf	3	0,3%	96,0%
40	Salomon	Pp	3	0,3%	96,3%
41	Anthoine	Mc	2	0,2%	96,5%
42	Chestien	Ar	2	0,2%	96,7%
43	Conan	Nb	2	0,2%	96,9%
44	Foulques	Nf	2	0,2%	97,1%
45	Lancelot	An	2	0,2%	97,3%
46	Marc	Ad	2	0,2%	97,5%
47	Maudetz	Mc	2	0,2%	97,6%
48	Meriadec	Mc	2	0,2%	97,8%
49	Noël	Ar	2	0,2%	98,0%
50	André	Ad	1	0,1%	98,1%
51	Arnoul	Nf	1	0,1%	98,2%
52	Briand	Nb	1	0,1%	98,3%
53	Connery (Gonery ?)	Mc	1	0,1%	98,4%
54	Galehaut	An	1	0,1%	98,5%
55	Grégoire	Mc	1	0,1%	98,6%

Tableau 101 : Noms masculins dans la montre de Léon en 1503

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	213	23,6%	23,6%
2	Yvon	Mc	114	12,7%	36,3%
3	Guillaume	Nf	76	8,4%	44,7%
4	Hervé	Nb	65	7,2%	51,9%
5	Olivier	An	46	5,1%	57,0%
6	Alain	Nb	42	4,7%	61,7%
7	François	Mc	30	3,3%	65,0%
8	Tanguy	Nb	28	3,1%	68,1%
9	Henry	Nf	23	2,6%	70,7%
10	Robert	Nf	22	2,4%	73,1%
11	Prigent	Nb	16	1,8	74,9%
12	Christophe	Mc	15	1,7%	76,6%
13	Morice	Mc	15	1,7%	78,2%
14	Pierre, Pezron	Ad	15	1,7%	79,9%
15	Bernard	Nf	13	1,4%	81,4%
16	Guion, Guyon	Nf	12	1,3%	82,7%
17	Nicolas	Mc	10	1,1%	83,8%
18	Louis, Loys	Nf	9	1,0%	84,8%
19	Even	Nb	8	0,9%	85,7%
20	Paul	Mc	8	0,9%	86,6%
21	Thomas	Ad	8	0,9%	87,5%
22	Vincent	Mc	8	0,9%	88,3%
23	Goulven	Mc	7	0,8%	89,1%
24	Derrien, Derrian	Nb	6	0,7%	89,8%
25	Nouel	Ar	6	0,7%	90,5%
26	Salomon	Pp	6	0,7%	91,1%
27	Charles	Nf	5	0,6%	91,7%
28	Hamon	Nf	5	0,6%	92,2%
29	André	Ad	4	0,4%	92,7%
30	Bertrand	Nf	4	0,4%	93,1%
31	Guyomarch	Nb	4	0,4%	93,6%
32	Laurent	Mc	4	0,4%	94,0%
33	Mahé	Ad	4	0,4%	94,5%
34	Jacob	Ad	3	0,3%	94,8%
35	Lancelot	An	3	0,3%	95,1%
36	Christien	Ar	2	0,2%	95,3%
37	Gilles	Mc	2	0,2%	95,6%
38	Jacques	Ad	2	0,2%	95,8%
39	Maudet, Maudetz	Mc	2	0,2%	96,0%
40	Perric	Ad	2	0,2%	96,2%
41	Richard	Nf	2	0,2%	96,4%
42	Roland	An	2	0,2%	96,7%
43	Auffroy	Nf	1	0,1%	96,8%
44	Bertelle	Nf	1	0,1%	96,9%
45	Bizien	Nb	1	0,1%	97,0%
46	Briand	Nb	1	0,1%	97,1%
47	Clément	Mc	1	0,1%	97,2%
48	Daniel	Pp	1	0,1%	97,3%
49	Denis	Mc	1	0,1%	97,4%
50	Didier	Mc	1	0,1%	97,6%
51	Ely	Pp	1	0,1%	97,7%
52	Estienne	Mc	1	0,1%	97,8%
53	Fiacre	Mc	1	0,1%	97,9%
54	Gabriel	A	1	0,1%	98,0%
55	Geffroy	Nf	1	0,1%	98,1%

56	Guegat	Nb	1	0,1%	98,2%
57	Heguiner	Nb	1	0,1%	98,3%
58	Jouhan	Ad	1	0,1%	98,4%
59	Lucas	Ad	1	0,1%	98,6%
60	Marc	Ad	1	0,1%	98,7%
61	Mériadec	Mc	1	0,1%	98,8%
62	Michel	A	1	0,1%	98,9%
63	Nedelec	Ar	1	0,1%	99,0%
64	Nuz	Nb	1	0,1%	99,1%
65	Parceval	An	1	0,1%	99,2%
66	Perrot	Ad	1	0,1%	99,3%
67	Renau	Nf	1	0,1%	99,4%
68	Riou	Nb	1	0,1%	99,6%
69	Sébastien	Mc	1	0,1%	99,7%
70	Symon	Ad	1	0,1%	99,8%
71	Tugdual	Nb	1	0,1%	99,9%
72	Valentin	Mc	1	0,1%	100,0%
14	Noms bretons	Nb	176	19,5%	
14	Noms francs	Nf	175	19,4%	
28	Noms ethniques		351	39,0%	
2	Anges	A	2	0,2%	
2	Patriarches et prophètes	Pp	8	0,9%	
13	Apôtres et disciples	Ad	256	28,4%	
19	Martyrs et confesseurs	Mc	223	24,8%	
3	Autres religieux	Ar	9	1,0%	
40	Noms religieux		498	55,3%	
4	Autres noms	An	52	5,8%	
72	Totaux		901	100%	

Tableau 102 : Noms de baptêmes masculins à Beignon (1500-1524)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	61	21,6%	21,6%
2	Guillaume	Nf	44	15,5%	37,1%
3	Pierre	Ad	37	13,1%	50,2%
4	Olivier	An	21	7,4%	57,6%
5	Raoul	Nf	16	5,7%	63,3%
6	Robert	Nf	16	5,7%	68,9%
7	Yvon	Mc	11	3,9%	72,8%
8	Michel	A	10	3,5%	76,3%
9	Guyon	Nf	9	3,2%	79,5%
10	Thomas	Ad	9	3,2%	82,7%
11	Jacques	Ad	8	2,8%	85,5%
12	Jocelin	Nf	8	2,8%	88,3%
13	Julien	Mc	4	1,4%	89,8%
14	Alain	Nb	3	1,1%	90,8%
15	Lorans	Mc	3	1,1%	91,9%
16	Bertrand	Nf	2	0,7%	92,6%
17	François	Mc	2	0,7%	93,3%
18	Gregoerre	Mc	2	0,7%	94,0%
19	Macé	Ad	2	0,7%	94,7%
20	Armel	Mc	1	0,4%	95,1%
21	Clément	Mc	1	0,4%	95,4%
22	Denis	Mc	1	0,4%	95,8%
23	Estienne	Mc	1	0,4%	96,1%
24	Gabriel	A	1	0,4%	96,5%
25	Gilles	Mc	1	0,4%	96,8%
26	Malo	Mc	1	0,4%	97,2%
27	Matelin	Mc	1	0,4%	97,5%
28	Mathieu	Ad	1	0,4%	97,9%
29	Mathurin	Mc	1	0,4%	98,2%
30	Maury	Nf	1	0,4%	98,6%
31	Nicholas	Mc	1	0,4%	98,9%
32	Pasquier	Ar	1	0,4%	99,3%
33	Sébastien	Mc	1	0,4%	99,6%
34	Symon	Ad	1	0,4%	100,0%
1	Noms bretons	Nb	3	1,1%	
7	Noms francs	Nf	96	33,9%	
8	Noms ethniques		99	35,0%	
2	Anges	A	11	3,9%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
7	Apôtres et disciples	Ad	119	42,0%	
15	Martyrs et confesseurs	Mc	32	11,3%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,4%	
25	Noms religieux		163	57,6%	
1	Autres noms	An	21	7,4%	
34	Totaux		283	100%	

Tableau 103 : Noms de baptême féminins à Beignon (1500-1524)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehanne	Mr	61	23,6%	23,6%
2	Guillemette	Me	41	15,8%	39,4%
3	Perrine	Mr	23	8,9%	48,3%
4	Raoulette	Me	19	7,3%	55,6%
5	Michèle	Mr	17	6,6%	62,2%
6	Jacquette	Mr	13	5,0%	67,2%
7	Olive	Me	11	4,2%	71,4%
8	Julienne	Sf	9	3,5%	74,9%
9	Thomasse	Mr	9	3,5%	78,4%
10	Marie	Sf	5	1,9%	80,3%
11	Yvonne	Mr	5	1,9%	82,2%
12	Mathurine	Mr	4	1,5%	83,8%
13	Benoïste	Mr	3	1,2%	84,9%
14	Bertranne	Me	3	1,2%	86,1%
15	Estiennette	Mr	2	0,8%	86,9%
16	Françoise	Mr	2	0,8%	87,6%
17	Geffeline	Me	2	0,8%	88,4%
18	Gregoerette	Mr	2	0,8%	89,2%
19	Guyonne	Me	2	0,8%	90,0%
20	Lorance	Mr	2	0,8%	90,7%
21	Maurie	Me	2	0,8%	91,5%
22	Robine	Me	2	0,8%	92,3%
23	Symone	Mr	2	0,8%	93,1%
24	Alinette	Me	1	0,4%	93,4%
25	Armelle	Mr	1	0,4%	93,8%
26	Berthelemine	Mr	1	0,4%	94,2%
27	Bertheline	Me	1	0,4%	94,6%
28	Charlotte	Me	1	0,4%	95,0%
29	Clémence	Mr	1	0,4%	95,4%
30	Gabrielle	Mr	1	0,4%	95,8%
31	Gillette	Mr	1	0,4%	96,1%
32	Jamette	Mr	1	0,4%	96,5%
33	Joceline	Me	1	0,4%	96,9%
34	Macée	Mr	1	0,4%	97,3%
35	Marguerite	Sf	1	0,4%	97,7%
36	Mateline	Mr	1	0,4%	98,1%
37	Regnette	Me	1	0,4%	98,5%
38	Roberde	Me	1	0,4%	98,8%
39	Rolande	Me	1	0,4%	99,2%
40	Théphanie	Ar	1	0,4%	99,6%
41	Ysabeau	An	1	0,4%	100,0%
3	Saintes femmes	Sf	15	5,8%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,4%	
4	Noms religieux		16	6,2%	
15	Noms masculins ethniques	Me	89	34,4%	
21	Noms masculins religieux	Mr	157	60,6%	
36	Noms féminisés		242	93,4%	
1	Autres noms	An	1	0,4%	
41	Totaux		259	100%	

Tableau 104 : Noms de baptêmes féminins à Anetz (1500-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jeanne	Mr	232	20,0%	20,0%
2	Julienne	Sf	103	8,9%	28,9%
3	Marie	Sf	69	6,0%	34,9%
4	Pétronille	Sf	67	5,8%	40,6%
5	Guillemine	Me	63	5,4%	46,1%
6	Mathurine	Mr	58	5,0%	51,1%
7	Yvonne	Mr	53	4,6%	55,7%
8	Catherine	Sf	49	4,2%	59,9%
9	Renée	Mr	47	4,1%	63,9%
10	Guillaume	Me	35	3,0%	67,0%
11	Françoise	Mr	33	2,8%	69,9%
12	Denise	Mr	27	2,3%	72,7%
13	Tienette	Mr	26	2,2%	75,1%
14	Jacquette, Jacoba	Mr	26	2,2%	77,3%
15	Perrine	Mr	22	1,9%	79,2%
16	Marguerite	Sf	21	1,8%	81,0%
17	Michèle	Mr	21	1,8%	82,8%
18	Ambroise	Mr	15	1,3%	84,1%
19	Madeleine	Sf	15	1,3%	85,4%
20	Gerarde, Geralde	Me	11	0,9%	86,4%
21	Simone	Mr	10	0,9%	87,2%
22	Anne	Sf	9	0,8%	88,0%
23	Macée	Mr	9	0,8%	88,8%
24	Louise	Me	8	0,7%	89,5%
25	Andrée	Mr	7	0,6%	90,1%
26	Mauricette	Mr	7	0,6%	90,7%
27	Moricie	Mr	7	0,6%	91,3%
28	Henrica	Me	6	0,5%	91,8%
29	Gillete	Mr	5	0,4%	92,2%
30	Guillemette	Me	5	0,4%	92,7%
31	Nicole	Mr	5	0,4%	93,1%
32	Claude, Claudine	Mr	4	0,3%	93,4%
33	Jacquine	Mr	4	0,3%	93,8%
34	Lucette	Mr	4	0,3%	94,1%
35	Martine	Mr	4	0,3%	94,5%
36	Bastienne	Mr	3	0,3%	94,7%
37	Eustasie, Eutesse (Eustache ?)	Mr	3	0,3%	95,0%
38	Justine	Sf	3	0,3%	95,3%
39	Laurence	Mr	3	0,3%	95,5%
40	Matheline	Mr	3	0,3%	95,8%
41	Sébastienne	Mr	3	0,3%	96,0%
42	Suzanne	Sf	3	0,3%	96,3%
43	Alenette, Allane	Me	2	0,2%	96,5%
44	Barbe	Sf	2	0,2%	96,6%
45	Benoite	Mr	2	0,2%	96,8%
46	Bertheline	Me	2	0,2%	97,0%
47	Coline	Mr	2	0,2%	97,2%
48	Edmonde	Me	2	0,2%	97,3%
49	Fleurie	Ar	2	0,2%	97,5%
50	Guillemine	Me	2	0,2%	97,7%
51	Olive	Me	2	0,2%	97,8%
52	Thebaude	Me	2	0,2%	98,0%
53	Ysabeau, Ysabelle	An	2	0,2%	98,2%
54	Agathe	Sf	1	0,1%	98,3%
55	Alliette	Nf	1	0,1%	98,4%

Tableau 105 : Noms de baptême féminins à Bouvron (1504-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Janne	Mr	295	22,2%	22,2%
2	Perrine	Mr	164	12,3%	34,6%
3	Julienne	Sf	158	11,9%	46,5%
4	Françoise	Mr	98	7,4%	53,8%
5	Guillemette	Me	69	5,2%	59,0%
6	Marguerite	Sf	57	4,3%	63,3%
7	Marie	Sf	48	3,6%	66,9%
8	Jacquette	Mr	46	3,5%	70,4%
9	Mathurine	Mr	46	3,5%	73,9%
10	Renée	Mr	36	2,7%	76,6%
11	Charlotte	Me	35	2,6%	79,2%
12	Yvonne	Mr	24	1,8%	81,0%
13	Catherine	Sf	21	1,6%	82,6%
14	Emerance	Sf	21	1,6%	84,2%
15	Olive	Me	21	1,6%	85,8%
16	Andrée	Mr	20	1,5%	87,3%
17	Anne	Sf	20	1,5%	88,8%
18	Gillette	Mr	20	1,5%	90,3%
19	Michelle	Mr	10	0,8%	91,0%
20	Louise	Me	9	0,7%	91,7%
21	Vincente	Mr	8	0,6%	92,3%
22	Bertranne	Me	7	0,5%	92,8%
23	Madeleine	Sf	7	0,5%	93,4%
24	Thomasse	Mr	6	0,5%	93,8%
25	Thomine	Mr	6	0,5%	94,3%
26	Étiennette	Mr	5	0,4%	94,7%
27	Claire	Sf	4	0,3%	95,0%
28	Clémence	Mr	4	0,3%	95,3%
29	Denise	Mr	4	0,3%	95,6%
30	Geffriote	Me	4	0,3%	95,9%
31	Laurence	Mr	4	0,3%	96,2%
32	Alnette	Me	3	0,2%	96,4%
33	Georgette	Mr	3	0,2%	96,6%
34	Gildase, Guedaze	Mr	3	0,2%	96,8%
35	Martine	Mr	3	0,2%	97,1%
36	Nicole	Mr	3	0,2%	97,3%
37	Simone	Mr	2	0,2%	97,5%
38	Agnès	Sf	2	0,2%	97,7%
39	Antoinette	Mr	2	0,2%	97,8%
40	Bertrande	Me	2	0,2%	98,0%
41	Christine	Ar	2	0,2%	98,1%
42	Félicie	An	2	0,2%	98,3%
43	Isabeau, Ysabeau	An	2	0,2%	98,4%
44	Suzanne	Sf	2	0,2%	98,6%
45	Agathe	Sf	1	0,1%	98,6%
46	Agaysse	Nf	1	0,1%	98,7%
47	Arthurine	Me	1	0,1%	98,8%
48	Aubine	Mr	1	0,1%	98,9%
49	Barthelémine	Mr	1	0,1%	98,9%
50	Colette	Mr	1	0,1%	99,0%
51	Élisabeth	Sf	1	0,1%	99,1%
52	Germaine	Mr	1	0,1%	99,2%
53	Gervaise	Mr	1	0,1%	99,2%
54	Guillemine	Me	1	0,1%	99,3%
55	Henriette	Me	1	0,1%	99,4%

Tableau 106 : Noms de baptême masculins à Bignan (1530-1591)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	350	25,3%	25,3%
2	Guillaume	Nf	192	13,9%	39,2%
3	Yves	Mc	159	11,5%	50,7%
4	François	Mc	104	7,5%	58,2%
5	Olivier	An	92	6,6%	64,8%
6	Pierre	Ad	85	6,1%	71,0%
7	Louis	Nf	73	5,3%	76,2%
8	Alain	Nb	70	5,1%	81,3%
9	Jacques	Ad	36	2,6%	83,9%
10	Vincent	Mc	34	2,5%	86,3%
11	Julien	Mc	33	2,4%	88,7%
12	Payen	An	25	1,8%	90,5%
13	Nicolas	Mc	24	1,7%	92,3%
14	Guy	Nf	21	1,5%	93,8%
15	René	Mc	17	1,2%	95,0%
16	Georges	Mc	15	1,1%	96,1%
17	Robert	Nf	11	0,8%	96,9%
18	Mathieu	Ad	6	0,4%	97,3%
19	Antoine	Mc	4	0,3%	97,6%
20	Charles	Nf	3	0,2%	97,8%
21	Michel	A	3	0,2%	98,0%
22	Pregent	Nb	3	0,2%	98,3%
23	Simon	Ad	3	0,2%	98,5%
24	Thomas	Ad	3	0,2%	98,7%
25	Gilles	Mc	2	0,1%	98,8%
26	Henry	Nf	2	0,1%	99,0%
27	Noël	Ar	2	0,1%	99,1%
28	André	Ad	1	0,1%	99,2%
29	Bertrand	Nf	1	0,1%	99,3%
30	Claude	Mc	1	0,1%	99,3%
31	Donatien	Mc	1	0,1%	99,4%
32	Droual	Nb	1	0,1%	99,5%
33	Laurent	Mc	1	0,1%	99,6%
34	Luc	Ad	1	0,1%	99,7%
35	Marc	Ad	1	0,1%	99,7%
36	Mathurin	Mc	1	0,1%	99,8%
37	Patern	Mc	1	0,1%	99,9%
38	Renaud	Nf	1	0,1%	99,9%
39	Tanguy	Nb	1	0,1%	100,0%
4	Noms bretons	Nb	75	5,4%	
8	Noms francs	Nf	304	22,0%	
12	Noms ethniques		379	27,4%	
1	Anges	A	3	0,2%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
9	Apôtres et disciples	Ad	486	35,1%	
14	Martyrs et confesseurs	Mc	397	28,7%	
1	Autres religieux	Ar	2	0,1%	
25	Noms religieux		888	64,2%	
2	Autres noms	An	117	8,5%	
39	Totaux		1384	100%	

Tableau 107 : Noms de baptêmes féminins à Bignan (1530-1591)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Janne, Jeanne	Mr	270	23,0%	23,0%
2	Guillemette	Me	104	8,9%	31,8%
3	Yvonne	Mr	101	8,6%	40,4%
4	Françoise	Mr	98	8,3%	48,8%
5	Louise	Me	81	6,9%	55,7%
6	Olive	Me	71	6,0%	61,7%
7	Marie	Sf	70	6,0%	67,7%
8	Julienne	Sf	48	4,1%	71,7%
9	Perrine	Mr	46	3,9%	75,7%
10	Vincente	Mr	45	3,8%	79,5%
11	Marguerite	Sf	33	2,8%	82,3%
12	Catherine	Sf	29	2,5%	84,8%
13	Allanette	Me	26	2,2%	87,0%
14	Jacquette	Mr	24	2,0%	89,0%
15	Béatrice	An	19	1,6%	90,6%
16	Nicole	Mr	19	1,6%	92,3%
17	Guyonne	Me	15	1,3%	93,5%
18	Elizabeth	Sf	12	1,0%	94,6%
19	Magdeleine	Sf	7	0,6%	95,1%
20	Marianne	Sf	7	0,6%	95,7%
21	Hellene	Sf	6	0,5%	96,3%
22	Georgette	Mr	5	0,4%	96,7%
23	Suzanne	Sf	5	0,4%	97,1%
24	Charlotte	Me	4	0,3%	97,4%
25	Roberte	Me	4	0,3%	97,8%
26	Eonette	Me	3	0,3%	98,0%
27	Gilette	Mr	3	0,3%	98,3%
28	Renée	Mr	3	0,3%	98,6%
29	Amice	An	2	0,2%	98,7%
30	Aliette	Nf	1	0,1%	98,8%
31	Antoinette	Mr	1	0,1%	98,9%
32	Barbara	Sf	1	0,1%	99,0%
33	Clémence	Mr	1	0,1%	99,1%
34	Gervaise	Mr	1	0,1%	99,1%
35	Gillone	Mr	1	0,1%	99,2%
36	Henriette	Me	1	0,1%	99,3%
37	Isabelle	An	1	0,1%	99,4%
38	Jehanette	Mr	1	0,1%	99,5%
39	Luce	Mr	1	0,1%	99,6%
40	Mathurine	Mr	1	0,1%	99,7%
41	Maurillia	Me	1	0,1%	99,7%
42	Michelle	Mr	1	0,1%	99,8%
43	Philippine	Mr	1	0,1%	99,9%
44	Simone	Mr	1	0,1%	100,0%
Noms bretons		Nb			
1	Noms francs	Nf	1	0,1%	
1	Noms ethniques		1	0,1%	
10	Saintes femmes	Sf	218	18,6%	
	Autres religieux	Ar			
10	Noms religieux		218	18,6%	

10	Noms masculins ethniques	Me	310	26,4%
20	Noms masculins religieux	Mr	624	53,1%
30	Noms féminisés		934	79,5%
3	Autres noms	An	22	1,9%
44	Totaux		1175	100%

Tableau 108 : Noms de baptême masculins à Locmaria (1534-1556)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	66	25,4%	25,4%
2	Guillaume	Nf	24	9,2%	34,6%
3	François	Mc	18	6,9%	41,5%
4	Yves	Mc	17	6,5%	48,1%
5	Alain	Nb	15	5,8%	53,8%
6	Pierre	Ad	15	5,8%	59,6%
7	Louis	Nf	12	4,6%	64,2%
8	Goulven	Mc	7	2,7%	66,9%
9	Vincent	Mc	7	2,7%	69,6%
10	Bertrand	Nf	6	2,3%	71,9%
11	Hervé	Nb	6	2,3%	74,2%
12	Ronan	Mc	5	1,9%	76,2%
13	Charles	Nf	4	1,5%	77,7%
14	Guénolé	Mc	4	1,5%	79,2%
15	Jacques	Ad	4	1,5%	80,8%
16	Arnouf	Nf	3	1,2%	81,9%
17	Étienne	Mc	3	1,2%	83,1%
18	Olivier	An	3	1,2%	84,2%
19	Thomas	Ad	3	1,2%	85,4%
20	Chrétien	Ar	2	0,8%	86,2%
21	Corentin	Mc	2	0,8%	86,9%
22	Denis	Mc	2	0,8%	87,7%
23	Laurent	Mc	2	0,8%	88,5%
24	Mathieu	Ad	2	0,8%	89,2%
25	Nicolas	Mc	2	0,8%	90,0%
26	Philibert	Mc	2	0,8%	90,8%
27	Rioc	Mc	2	0,4%	91,5%
28	Antoine	Mc	1	0,4%	91,9%
29	Barnabé	Ad	1	0,4%	92,3%
30	Barthélemy	Ad	1	0,4%	92,7%
31	Benoît	Mc	1	0,4%	93,1%
32	Claude	Mc	1	0,4%	93,5%
33	Conogan	Mc	1	0,4%	93,8%
34	Daniel	Pp	1	0,4%	94,2%
35	Fiacre	Mc	1	0,4%	94,6%
36	Gabriel	A	1	0,4%	95,0%
37	Geffroy	Nf	1	0,4%	95,4%
38	Germain	Mc	1	0,4%	95,8%
39	Gilles	Mc	1	0,4%	96,2%
40	Henry	Nf	1	0,4%	96,5%
41	Hilaire	Mc	1	0,4%	96,9%
42	Julien	Mc	1	0,4%	97,3%
43	Michel	A	1	0,4%	97,7%
44	Noël	Ar	1	0,4%	97,7%
45	Pascal	Ar	1	0,4%	98,5%
46	Philippe	Ad	1	0,4%	98,8%
47	Primaël	Mc	1	0,4%	99,2%
48	Sébastien	Mc	1	0,4%	99,6%
49	Thibaud	Nf	1	0,4%	100,0%
2	Noms bretons	Nb	21	8,1%	
8	Noms francs	Nf	52	20,0%	
10	Noms ethniques		73	28,1%	

2	Anges	A	2	0,8%
1	Patriarches et prophètes	Pp	1	0,4%
8	Apôtres et disciples	Ad	93	35,8%
24	Martyrs et confesseurs	Mc	84	32,3%
3	Autres religieux	Ar	4	1,5%
38	Noms religieux		184	70,8%
1	Autres noms	An	3	1,2%
49	Totaux		260	100%

Tableau 109 : Noms de baptêmes féminins à Locmaria (1534-1556)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Marie	Sf	39	18,1%	18,1%
2	Jeanne	Mr	36	16,7%	34,9%
3	Marguerite	Sf	28	13,0%	47,9%
4	Catherine	Sf	25	11,6%	59,5%
5	Levenez	Nb	13	6,0%	65,6%
6	Françoise	Mr	12	5,6%	71,2%
7	Louise	Me	9	4,2%	75,3%
8	Azelice	Nf	7	3,3%	78,6%
9	Béatrice	An	6	2,8%	81,4%
10	Laurence	Mr	6	2,8%	84,2%
11	Sébastienne	Mr	5	2,3%	86,5%
12	Elieudre	Nf	3	1,4%	87,9%
13	Yvorée	Nf	3	1,4%	89,3%
14	Guillaumette	Me	2	0,9%	90,2%
15	Isabelle	An	2	0,9%	91,2%
16	Pétronille	Sf	2	0,9%	92,1%
17	Annette	Sf	1	0,5%	92,6%
18	Artuse	Me	1	0,5%	93,0%
19	Audrée	Nf	1	0,5%	93,5%
20	Blanche	An	1	0,5%	94,0%
21	Claude	Mr	1	0,5%	94,4%
22	Gillette	Mr	1	0,5%	94,9%
23	Guedrech	Nb	1	0,5%	95,3%
24	Jacquette	Mr	1	0,5%	95,8%
25	Julienne	Sf	1	0,5%	96,3%
26	Lucie	Sf	1	0,5%	96,7%
27	Madeleine	Sf	1	0,5%	97,2%
28	Meance	Nb	1	0,5%	97,7%
29	Nobilie	An	1	0,5%	98,1%
30	Olive	Me	1	0,5%	98,6%
31	Renée	Mr	1	0,5%	99,1%
32	Robine	Mr	1	0,5%	99,5%
33	Tiphaine	Ar	1	0,5%	100,0%
3	Noms bretons	Nb	15	7,0%	
4	Noms francs	Nf	14	6,5%	
7	Noms ethniques		29	13,5%	
8	Saintes femmes	Sf	98	45,6%	
1	Autres religieux	Ar	1	0,5%	
9	Noms religieux		99	46,0%	
5	Noms masculins ethniques	Me	14	6,5%	
8	Noms masculins religieux	Mr	63	29,3%	
13	Noms féminisés		77	35,8%	
4	Autres noms	An	10	4,7%	
33	Totaux		215	100%	

Tableau 110 : Noms de baptême masculins à Morlaix (1538-1550)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	112	20,6%	20,6%
2	Yvon	Mc	68	12,5%	33,0%
3	Pierre	Ad	45	8,3%	41,3%
4	François	Mc	34	6,2%	47,5%
5	Jacques	Ad	31	5,7%	53,2%
6	Guillaume	Nf	25	4,6%	57,8%
7	Alain	Nb	20	3,7%	61,5%
8	Olivier	An	16	2,9%	64,4%
9	Thomas	Ad	15	2,8%	67,2%
10	Hervé	Nb	13	2,4%	69,5%
11	Philippe	Ad	12	2,2%	71,7%
12	Vincent	Mc	12	2,2%	73,9%
13	Paul	Mc	10	1,8%	75,8%
14	Martin	Mc	7	1,3%	77,1%
15	Mathieu	Ad	7	1,3%	78,3%
16	Dominique	Mc	6	1,1%	79,4%
17	Gilles	Mc	6	1,1%	80,6%
18	Léonard	Mc	6	1,1%	81,7%
19	Maurice	Mc	6	1,1%	82,8%
20	Henri	Nf	5	0,9%	83,7%
21	Nicolas	Mc	5	0,9%	84,6%
22	Roland	An	5	0,9%	85,5%
23	Étienne	Mc	4	0,7%	86,2%
24	Louis	Nf	4	0,7%	87,0%
25	Pezron	Ad	4	0,7%	87,7%
26	Sébastien	Mc	4	0,7%	88,4%
27	Bizien	Nb	3	0,6%	89,0%
28	Christophe	Mc	3	0,6%	89,5%
29	Fiacre	Mc	3	0,6%	90,1%
30	Laurent	Mc	3	0,6%	90,6%
31	Pezres, Piezres	Ad	3	0,6%	91,2%
32	Tanguy	Nb	3	0,6%	91,7%
33	Ambroise	Mc	2	0,4%	92,1%
34	Barnabé	Ad	2	0,4%	92,5%
35	Charles	Nf	2	0,4%	92,8%
36	Christian	Ar	2	0,4%	93,2%
37	Geffroy	Nf	2	0,4%	93,6%
38	Gui	Nf	2	0,4%	93,9%
39	Jérôme	Mc	2	0,4%	94,3%
40	Maudet	Mc	2	0,4%	94,7%
41	Michel	A	2	0,4%	95,0%
42	Renaud	Nf	2	0,4%	95,4%
43	Richard	Nf	2	0,4%	95,8%
44	Rioc	Nb	2	0,4%	96,1%
45	Tugdual	Mc	2	0,4%	96,5%
46	Alexandre	Mc	1	0,2%	96,7%
47	Ambroisien	Mc	1	0,2%	96,9%
48	André	Ad	1	0,2%	97,1%
49	Antoine	Mc	1	0,2%	97,2%
50	Bernard	Nf	1	0,2%	97,4%
51	Cervais	Mc	1	0,2%	97,6%
52	Côme	Mc	1	0,2%	97,8%
53	Derian	Nb	1	0,2%	98,0%
54	Even	Nv	1	0,2%	98,2%
55	Guidomar	Nb	1	0,2%	98,3%

56	Joeven	Mc	1	0,2%	98,5%
57	Julien	Mc	1	0,2%	98,7%
58	Marc	Ad	1	0,2%	98,9%
59	Mathias	Ad	1	0,2%	99,1%
60	Meriadec	Mc	1	0,2%	99,3%
61	Pascal	Ar	1	0,2%	99,4%
62	Raoul	Nf	1	0,2%	99,6%
63	Robert	Nf	1	0,2%	99,8%
64	Simon	Ad	1	0,2%	100,0%
8	Noms bretons	Nb	44	8,1%	
11	Noms francs	Nf	47	8,6%	
19	Noms ethniques		91	16,7%	
1	Anges	A	2	0,4%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
14	Apôtres et disciples	Ad	245	45,0%	
26	Martyrs et confesseurs	Mc	183	33,6%	
2	Autres religieux	Ar	3	0,6%	
43	Noms religieux		433	79,4%	
2	Autres noms	An	21	3,9%	
64	Totaux		545	100%	

Tableau 111 : Noms de baptêmes féminins à Morlaix (1538-1550)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Marie	Sf	107	19,7%	19,7%
2	Anne	Sf	69	12,7%	32,4%
3	Marguerite	Sf	67	12,3%	44,8%
4	Françoise	Mr	60	11,0%	55,8%
5	Catherine	Sf	53	9,8%	65,6%
6	Jeannette	Mr	36	6,6%	72,2%
7	Louise	Me	19	3,5%	75,7%
8	Barbe	Sf	15	2,8%	78,5%
9	Michèle	Mr	13	2,4%	80,8%
10	Amicie	An	12	2,2%	83,1%
11	Isabelle	An	9	1,7%	84,7%
12	Yvonne	Mr	7	1,3%	86,0%
13	Denise	Mr	6	1,1%	87,1%
14	Jacquette	Mr	6	1,1%	88,2%
15	Plesotte	Nb	6	1,1%	89,3%
16	Adelice	Nf	5	0,9%	90,2%
17	Constance	An	5	0,9%	91,2%
18	Guillemette	Me	4	0,7%	91,9%
19	Aliette	Nf	3	0,6%	92,4%
20	Juzette	Nb	3	0,6%	93,0%
21	Levenez, Laetitia	Nb	3	0,6%	93,6%
22	Olive	Me	3	0,6%	94,1%
23	Basilie	An	2	0,4%	94,5%
24	Béatrice	An	2	0,4%	94,8%
25	Claudie	Mr	2	0,4%	95,2%
26	Étienne	Mr	2	0,4%	95,6%
27	Jeanne	Mr	2	0,4%	95,9%
28	Magdelène	Sf	2	0,4%	96,3%
29	Thomase	Mr	2	0,4%	96,7%
30	Violente	An	2	0,4%	97,1%
31	Annette	Sf	1	0,2%	97,2%
32	Cécile	Sf	1	0,2%	97,4%
33	Christine	Ar	1	0,2%	97,6%
34	Eliette	Nf	1	0,2%	97,8%
35	Geneviève	Sf	1	0,2%	98,0%
36	Guidone	Me	1	0,2%	98,2%
37	Hélène	Sf	1	0,2%	98,3%
38	Jaevene	Me	1	0,2%	98,5%
39	Julienne	Sf	1	0,2%	98,7%
40	Mabille	An	1	0,2%	98,9%
41	Noëlle	Ar	1	0,2%	99,1%
42	Perrine	Mr	1	0,2%	99,3%
43	Pétronille	Sf	1	0,2%	99,4%
44	Renée	Mr	1	0,2%	99,6%
45	Sibille	An	1	0,2%	99,8%
46	Tiphaine	Ar	1	0,2%	100,0%
3	Noms bretons	Nb	12	2,2%	
3	Noms francs	Nf	9	1,7%	
6	Noms ethniques		21	3,9%	
12	Saintes femmes	Sf	319	58,7%	
3	Autres religieux	Ar	3	0,6%	

15	Noms religieux		322	59,3%
5	Noms masculins ethniques	Me	28	5,2%
12	Noms masculins religieux	Mr	138	25,4%
17	Noms féminisés		166	30,6%
8	Autres noms	An	34	6,3%
46	Totaux		543	100%

Tableau 112 : Noms masculins dans les rentes de Callac en 1549

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan	Ad	52	19,8%	19,8%
2	Guillaume	Nf	32	12,2%	31,9%
3	Pierre	Ad	24	9,1%	41,1%
4	Yvon	Mc	22	8,4%	49,4%
5	Henry	Nf	18	6,8%	56,3%
6	Allain	Nb	15	5,7%	62,0%
7	Ollivier	An	14	5,3%	67,3%
8	Jacques	Ad	12	4,6%	71,9%
9	Louis	Nf	11	4,2%	76,0%
10	François	Mc	9	3,4%	79,5%
11	Charles	Nf	6	2,3%	81,7%
12	Pezdron	Ad	5	1,9%	83,7%
13	Guyon	Nf	4	1,5%	85,2%
14	Rolland	An	4	1,5%	86,7%
15	Morvan	Nb	3	1,1%	87,8%
16	Yves	Mc	3	1,1%	89,0%
17	Geffroy	Nf	2	0,8%	89,7%
18	Gilles	Mc	2	0,8%	90,5%
19	Hervé	Nb	2	0,8%	91,3%
20	Morice	Mc	2	0,8%	92,0%
21	Nedellec	Ar	2	0,8%	92,8%
22	Prigent	Nb	2	0,8%	93,5%
23	Alban	An	1	0,4%	93,9%
24	Bertrand	Nf	1	0,4%	94,3%
25	Bonabes	An	1	0,4%	94,7%
26	Germain	Mc	1	0,4%	95,1%
27	Guenollay	Mc	1	0,4%	95,4%
28	Guy	Nf	1	0,4%	95,8%
29	Jacob	Ad	1	0,4%	96,2%
30	Jaffroy	Nf	1	0,4%	96,6%
31	Mahé	Ad	1	0,4%	97,0%
32	Mathias	Ad	1	0,4%	97,3%
33	Merian	Nb	1	0,4%	97,7%
34	Michel	A	1	0,4%	98,1%
35	Perrot	Ad	1	0,4%	98,5%
36	Philippe	Ad	1	0,4%	98,9%
37	Richard	Nf	1	0,4%	99,2%
38	Thomas	Ad	1	0,4%	99,6%
39	Vincent	Mc	1	0,4%	100,0%
5	Noms bretons	Nb	23	8,7%	
10	Noms francs	Nf	77	29,3%	
15	Noms ethniques		100	38,0%	
1	Anges	A	1	0,4%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
10	Apôtres et disciples	Ad	99	37,6%	
8	Martyrs et confesseurs	Mc	41	15,6%	
1	Autres religieux	Ar	2	0,8%	
19	Noms religieux		143	54,4%	
4	Autres noms	An	20	7,6%	
39	Totaux		263	100%	

Tableau 113 : Noms de baptêmes masculins à Guingamp (1570-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jean	Ad	87	25,4%	25,4%
2	Pierre	Ad	39	11,4%	36,8%
3	François	Mc	30	8,8%	45,6%
4	Yves (24), Yvon (3)	Mc	27	7,9%	53,5%
5	Guillaume	Nf	22	6,4%	59,9%
6	Jacques	Ad	18	5,3%	65,2%
7	Louis	Nf	17	5,0%	70,2%
8	Rolland	An	10	2,9%	73,1%
9	Barthélemy (8), Berthélemy (1)	Ad	9	2,6%	75,7%
10	Henry	Nf	7	2,0%	77,8%
11	Robert	Nf	7	2,0%	79,8%
12	Alain	Nb	6	1,8%	81,6%
13	Hervé	Nb	6	1,8%	83,3%
14	Olivier	An	6	1,8%	85,1%
15	Arthur	An	4	1,2%	86,3%
16	Maurice	Mc	4	1,2%	87,4%
17	Nicolas	Mc	4	1,2%	88,6%
18	Vincent	Mc	4	1,2%	89,8%
19	Charles	Nf	3	0,9%	90,6%
20	René	Mc	3	0,9%	91,5%
21	Rodolphe (Raoul ?)	Nf	3	0,9%	92,4%
22	Almaury	Nf	2	0,6%	93,0%
23	Christophe	Mc	2	0,6%	93,6%
24	Gui	Nf	2	0,6%	94,2%
25	Noël	Ar	2	0,6%	94,7%
26	Philippe	Ad	2	0,6%	95,3%
27	Adrien	Mc	1	0,3%	95,6%
28	Antoine	Mc	1	0,3%	95,9%
29	Bastien	Mc	1	0,3%	96,2%
30	Bernard	Nf	1	0,3%	96,5%
31	Bertrand	Nf	1	0,3%	96,8%
32	Denis	Mc	1	0,3%	97,1%
33	Étienne (Stephan)	Mc	1	0,3%	97,4%
34	Geffroy	Nf	1	0,3%	97,7%
35	Gilles	Mc	1	0,3%	98,0%
36	Julien	Mc	1	0,3%	98,2%
37	Mathieu	Ad	1	0,3%	98,5%
38	Michel	A	1	0,3%	98,8%
39	Pasques	Ar	1	0,3%	99,1%
40	Prigent	Nb	1	0,3%	99,4%
41	Sébastien	Mc	1	0,3%	99,7%
42	Silvestre	Mc	1	0,3%	100,0%
3	Noms bretons	Nb	13	3,8%	
11	Noms francs	Nf	66	19,3%	
14	Noms ethniques		79	23,1%	
1	anges	A	1	0,3%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
7	Apôtres et disciples	Ad	157	45,9%	
15	Martyrs et confesseurs	Mc	82	24,0%	
2	Autres religieux	Ar	3	0,9%	
25	Noms religieux		243	71,1%	

3	Autres noms	An	20	5,8%
42	Totaux		342	100%

Tableau 114 : Noms de baptêmes féminins à Guingamp (1570-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jeannette (54), Johannette (12)	Mr	66	21,0%	21,0%
2	Marguerite	Sf	39	12,4%	33,3%
3	Catherine	Sf	35	11,1%	44,4%
4	Marie	Sf	35	11,1%	55,6%
5	Anne	Sf	23	7,3%	62,9%
6	Françoise	Mr	21	6,7%	69,5%
7	Isabelle (1), Ysabelle (18)	An	19	6,0%	75,6%
8	Louise	Me	15	4,8%	80,3%
9	Jacquette	Mr	11	3,5%	83,8%
10	Plésote	Nb	8	2,5%	86,3%
11	Julienne	Sf	6	1,9%	88,3%
12	Béatrice	An	5	1,6%	89,8%
13	Barbe	Sf	4	1,3%	91,1%
14	Gillette	Mr	3	1,0%	92,1%
15	Mathurine	Mr	3	1,0%	93,0%
16	Ollive	Me	3	1,0%	94,0%
17	Alliette	Nf	2	0,6%	94,6%
18	Denise	Mr	2	0,6%	95,2%
19	Gabrielle	Mr	2	0,6%	95,9%
20	Guillemette	Me	2	0,6%	96,5%
21	Leticia (2), Levenzeze (0)	Nb	2	0,6%	97,1%
22	Claudine	Mr	1	0,3%	97,5%
23	Judith	Sf	1	0,3%	97,8%
24	Laurence	Mr	1	0,3%	98,1%
25	Magdeleine	Sf	1	0,3%	98,4%
26	Margelie	Nb	1	0,3%	98,7%
27	Pétronille	Sf	1	0,3%	99,0%
28	Renée	Mr	1	0,3%	99,4%
29	Roberte	Me	1	0,3%	99,7%
30	Sébastienne	Mr	1	0,3%	100,0%
3	Noms bretons	Nb	11	3,5%	
1	Noms francs	Nf	2	0,6%	
4	Noms ethniques		13	4,1%	
9	Saintes femmes	Sf	145	46,0%	
	Autres religieux	Ar			
9	Noms religieux		145	46,0%	
4	Noms masculins ethniques	Me	21	6,7%	
11	Noms masculins religieux	Mr	112	35,6%	
15	Noms féminisés		133	42,2%	
2	Autres noms	An	24	7,6%	
30	Totaux		315	100%	

Tableau 115 : Noms de baptêmes masculins à Beignon (1575-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehan, Jean, Jan	Ad	303	27,0%	27,0%
2	Pierre	Ad	161	14,3%	41,4%
3	Guillaume	Nf	129	11,5%	52,9%
4	Julian, Julien	Mc	68	6,1%	58,9%
5	Raoul, Roul	Nf	67	6,0%	64,9%
6	Olivier	An	51	4,5%	69,4%
7	Michel, Michiel	A	46	4,1%	73,5%
8	Thomas	Ad	26	2,3%	75,8%
9	Jacques	Ad	25	2,2%	78,1%
10	François	Mc	24	2,1%	80,2%
11	Robert	Nf	23	2,0%	82,3%
12	Mathurin	Mc	21	1,9%	84,1%
13	Gregoere, Grégoire	Mc	17	1,5%	85,7%
14	Rolland	An	17	1,5%	87,2%
15	Armel	Mc	16	1,4%	88,6%
16	Yvon	Mc	16	1,4%	90,0%
17	Jocelin	Nf	14	1,2%	91,3%
18	Guyon	Nf	11	1,0%	92,2%
19	Mathieu	Ad	10	0,9%	93,1%
20	Gilles	Mc	9	0,8%	93,9%
21	Macé	Ad	8	0,7%	94,7%
22	Arthur, Artuz	An	6	0,5%	95,2%
23	Estienne	Mc	6	0,5%	95,7%
24	Laurens	Mc	6	0,5%	96,3%
25	Regné, René	Mc	6	0,5%	96,8%
26	Louis, Louys	Nf	5	0,4%	97,2%
27	Bertran	Nf	3	0,3%	97,5%
28	Germain	Mc	3	0,3%	97,8%
29	Léonard	Mc	3	0,3%	98,0%
30	Malo	Mc	3	0,3%	98,3%
31	Nycolas, Nicolas	Mc	3	0,3%	98,6%
32	Charles	Nf	2	0,2%	98,8%
33	Gabriel	A	2	0,2%	98,9%
34	Noel, Nouel	Ar	2	0,2%	99,1%
35	Pasquier	Ar	2	0,2%	99,3%
36	Symon	Ad	2	0,2%	99,5%
37	Alain	Nb	1	0,1%	99,6%
38	Benoist	Mc	1	0,1%	99,6%
39	Berthelot	Nf	1	0,1%	99,7%
40	Colas	Mc	1	0,1%	99,8%
41	Marc	Ad	1	0,1%	99,9%
42	Paul	Ad	1	0,1%	100,0%
1	Noms bretons	Nb	1	0,1%	
9	Noms francs	Nf	255	22,7%	
10	Noms ethniques		256	22,8%	
2	Anges	A	48	4,3%	
	Patriarches et prophètes	Pp			
9	Apôtres et disciples	Ad	537	47,9%	
16	Martyrs et confesseurs	Mc	203	18,1%	
2	Autres religieux	Ar	4	0,4%	
29	Noms religieux		792	70,6%	

3	Autres noms	An	74	6,6%
42	Totaux		1122	100%

Tableau 116 : Noms de baptêmes féminins à Beignon (1575-1599)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jehanne, Jeanne	Mr	244	23,9%	23,9%
2	Perrine	Mr	142	13,9%	37,7%
3	Guillemette, Guillette	Me	118	11,5%	49,3%
4	Julianne, Julienne	Sf	72	7,0%	56,3%
5	Raoulette, Roulette	Me	64	6,3%	62,6%
6	Olive	Me	50	4,9%	67,4%
7	Michèle, Michelle	Mr	47	4,6%	72,0%
8	Thomasse	Mr	27	2,6%	74,7%
9	Françoise	Mr	23	2,2%	76,9%
10	Jacquette	Mr	23	2,2%	79,2%
11	Josseline, Jocelyne	Me	23	2,2%	81,4%
12	Mathurine	Mr	22	2,2%	83,6%
13	Roberde	Me	20	2,0%	85,5%
14	Armelle	Mr	16	1,6%	87,1%
15	Rollande	Me	14	1,4%	88,5%
16	Artusse, Artuze	Me	12	1,2%	89,6%
17	Guyonne	Me	2	1,2%	90,8%
18	Macée	Mr	12	1,2%	92,0%
19	Gillette	Mr	10	1,0%	93,0%
20	Gregoirette	Mr	9	0,9%	93,8%
21	Yvonne	Mr	8	0,8%	94,6%
22	Gabrielle	Mr	7	0,7%	95,3%
23	Bastianne	Mr	5	0,5%	95,8%
24	Regnée, Renée	Mr	5	0,5%	96,3%
25	Louysse	Me	4	0,4%	96,7%
26	Magdelaine	Sf	4	0,4%	97,1%
27	Berthelotte	Me	3	0,3%	97,4%
28	Bertranne	Me	3	0,3%	97,7%
29	Helaine	Sf	3	0,3%	97,9%
30	Symone	Mr	3	0,3%	98,2%
31	Vincente	Mr	3	0,3%	98,5%
32	Benoïste	Mr	2	0,2%	98,7%
33	Estiennette	Mr	2	0,2%	98,9%
34	Marie	Sf	2	0,2%	99,1%
35	Tiennette	Mr	2	0,2%	99,3%
36	Andrine	Mr	1	0,1%	99,4%
37	Anthoinette	Mr	1	0,1%	99,5%
38	Denise	Mr	1	0,1%	99,6%
39	Laurence	Mr	1	0,1%	99,7%
40	Léonarde	Mr	1	0,1%	99,8%
41	Nicolle	Mr	1	0,1%	99,9%
42	Susanne	Sf	1	0,1%	100,0%
5	Saintes femmes	Sf	82	8,0%	
	Autres religieux	Ar			
5	Noms religieux		82	8,0%	
11	Noms masculins ethniques	Me	323	31,6%	
26	Noms masculins religieux	Mr	618	60,4%	
37	Noms féminisés		941	92,0%	
42	Totaux		1023	100%	

Tableau 117 : Noms de baptême féminins à Amanlis (1576-1590)

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Jeanne	Mr	74	25,6%	25,6%
2	Perrine	Mr	35	12,1%	37,7%
3	Julienne	Sf	34	11,8%	49,5%
4	Françoise	Mr	25	8,7%	58,1%
5	Guillemette	Me	17	5,9%	64,0%
6	Jacquette	Mr	15	5,2%	69,2%
7	Michelle	Mr	11	3,8%	73,0%
8	Thomasse	Mr	9	3,1%	76,1%
9	Regnée	Mr	7	2,4%	78,5%
10	Armelle	Mr	6	2,1%	80,6%
11	Georgette	Mr	6	2,1%	82,7%
12	Ysabelle	An	6	2,1%	84,8%
13	Arture	Me	5	1,7%	86,5%
14	Ysabeau	An	5	1,7%	88,2%
15	Andrée	Mr	4	1,4%	89,6%
16	Gillette	Mr	3	1,0%	90,7%
17	Lucasse	Mr	3	1,0%	91,7%
18	Pétronille	Sf	3	1,0%	92,7%
19	Guyonne	Me	2	0,7%	93,4%
20	Hellenne	Sf	2	0,7%	94,1%
21	Katherine	Sf	2	0,7%	94,8%
22	Magdallenne	Sf	2	0,7%	95,5%
23	Mathurine	Mr	2	0,7%	96,2%
24	Allenette	Me	1	0,3%	96,5%
25	Antoinnette	Mr	1	0,3%	96,9%
26	Benoyste	Mr	1	0,3%	97,2%
27	Claudine	Mr	1	0,3%	97,6%
28	Louyse	Me	1	0,3%	97,9%
29	Lucette	Mr	1	0,3%	98,3%
30	Marie	Sf	1	0,3%	98,6%
31	Olive	Me	1	0,3%	99,0%
32	Pauline	Mr	1	0,3%	99,3%
33	Roberde	Me	1	0,3%	99,7%
34	Tiennette	Mr	1	0,3%	100,0%
	Noms bretons	Nb			
	Noms francs	Nf			
	Noms ethniques				
6	Saintes femmes	Sf	44	15,2%	
	Autres religieux	Ar			
6	Noms religieux		44	15,2%	
7	Noms masculins ethniques	Me	28	9,7%	
19	Noms masculins religieux	Mr	206	71,3%	
26	Noms féminisés		234	81,0%	
2	Autres noms	An	11	3,8%	
34	Totaux		289	100%	

Tableau 118 : Jours chômés en Bretagne de 1437 à 1536

Jours	Jr	Tréguier 1437	Tréguier 1459	Rennes 1464	Quimper 1536
Janvier	1	Circoncision	Circoncision	Circoncision	Circoncision
	6	Épiphanie	Épiphanie	Épiphanie	Épiphanie
	17	Antoine			
	20	Fabien & Sébastien	Fabien & Sébastien	Fabien & Sébastien	Fabien & Sébastien
	21	Agnès			
Février	22	Vincent de Saragosse		Vincent de Saragosse	Vincent de Saragosse
	25	Conversion de Paul	Conversion de Paul	Conversion de Paul	Conversion de Paul
	2	Purification de la V.			
	5	Agathe			
	22	Pierre à Antioche	Pierre à Antioche	Pierre à Antioche	Pierre à Antioche
Mars	24	Mathias	Mathias	Mathias	Mathias
	7	Thomas d'Aquin	Thomas d'Aquin		
	12	Grégoire	Grégoire		Grégoire
	21	Benoit			
	25	Annonciation	Annonciation	Annonciation	Annonciation
Avril	4	Ambroise	Ambroise		
	23	Georges	Georges		
	25	Marc	Marc	Marc	Marc
	30		Eutrope		
Mai	1	Philippe & Jacques	Philippe & Jacques	Philippe & Jacques	Philippe & Jacques
	3	Invention Sainte Croix	Invention Sainte Croix	Invention Sainte Croix	Invention Sainte Croix
	6	Jean Porte Latine	Jean Porte Latine	Jean Porte Latine	Jean Porte Latine
	9				Translation de Nicolas
	19	Yves	Yves	Yves	Yves
Juin	1				Ronan
	11	Barnabé	Barnabé	Barnabé	Barnabé
	24	Nativité Jean Baptiste	Nativité Jean Baptiste	Nativité Jean Baptiste	Nativité Jean Baptiste
	29	Pierre & Paul	Pierre & Paul	Pierre & Paul	Pierre & Paul
	2			Visitation de N.D.	Visitation de N.D.
Juillet	18	Goneri	Goneri		
	20	Marguerite	Marguerite		
	22	Marie Madeleine	Marie Madeleine	Marie Madeleine	Marie Madeleine
	25	Jacques	Jacques	Jacques	Jacques
	26	Anne	Anne		
	1	Pierre aux liens	Pierre aux liens	Pierre aux liens	Pierre aux liens
Août	3	Invention d'Étienne			
	10	Laurent	Laurent	Laurent	Laurent
	15	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption
	24	Barthélemy	Barthélemy	Barthélemy	Barthélemy
	28	Augustin	Augustin		Augustin
	29	Décollation Jean-Bapt.	Décollation Jean-Bapt.	Décollation Jean-Bapt.	Décollation Jean-Bapt.
	1	Gilles	Gilles		
Septembre	8	Nativité de N.D.	Nativité de N.D.	Nativité de N.D.	Nativité de N.D.
	14	Exaltation Sainte Croix	Exaltation Sainte Croix	Exaltation Sainte Croix	Exaltation Sainte Croix

	21	Mathieu	Mathieu	Mathieu	Mathieu
	29	Michel	Michel	Michel	Michel
	30	Jérôme	Jérôme		Jérôme
Octobre	4	François		François	François
	9	Denis	Denis	Denis	Denis
	15				Conogan
	18	Luc	Luc	Luc	Luc
	26				Alor
	28	Simon & Jude	Simon & Jude	Simon & Jude	Simon & Jude
	29	Translation d'Yves	Translation d'Yves		
Novembre	1	Toussaint	Toussaint	Toussaint	Toussaint
	2	Trépassés	Trépassés	Trépassés	Trépassés
	11	Martin	Martin	Martin	Martin
	18	Maudez	Maudez	Maudez	
	21		Présentation de N.D.	Présentation de N.D.	Présentation de N.D.
	22	Cécile			
	23	Clément	Clément		Clément
	25	Catherine	Catherine	Catherine	Catherine
	30	André & Tugdual	André & Tugdual	André	André
Décembre	1	Eloi			
	6	Nicolas		Nicolas	Nicolas
	8	Conception de N.D.	Conception de N.D.	Conception de N.D.	Conception de N.D.
	12				Corentin
	13	Lucie			
	?		Briec		
	21	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre
	25	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.
	26	Étienne	Étienne	Étienne	Étienne
	27	Jean l'évangéliste	Jean l'évangéliste	Jean l'évangéliste	Jean l'évangéliste
	28	Innocents	Innocents	Innocents	Innocents
	29	Thomas de Canterbury			
	31	Sylvestre			
Total		67 jours	58 jours	47 jours	56 jours

Tableau 119 : Jours chômés en Bretagne en 1539

Jours	Jr	Dol	Rennes	Nantes	Saint-Malo	Vannes
Janvier	1	Circoncision	Circoncision	Circoncision	Circoncision	Circoncision
	6	Épiphanie	Épiphanie	Épiphanie	Épiphanie	Épiphanie
	8			Lucien ?		
	10	Maur				
	13	Hilaire	Hilaire	Hilaire		
	17	Antoine	Antoine	Antoine	Antoine	Antoine
	18	Chaire saint Pierre	Chaire saint Pierre			
	20	Sébastien	Sébastien		Sébastien	Sébastien
	21	Agnès	Agnès	Agnès		Agnès
	22	Vincent de Saragosse			Vincent de Saragosse	Vincent de Saragosse
23			Emerentienne			
25	Conversion de Paul	Conversion de Paul	Conversion de Paul	Conversion de Paul	Conversion de Paul	
27	Julien du Mans	Julien du Mans	Julien du Mans		Julien du Mans	
Février	2	Chandeleur	Chandeleur	Chandeleur	Chandeleur	Chandeleur
	3		Blaise			
	5	Agathe	Agathe	Agathe		Agathe
	22	Chaire Saint Pierre	Chaire Saint Pierre	Chaire Saint Pierre	Chaire Saint Pierre	Chaire Saint Pierre
	24	Mathias	Mathias	Mathias	Mathias	Mathias
Mars	1	Aubin	Aubin			
	12	Grégoire	Grégoire	Grégoire	Grégoire	Grégoire
	21	Benoît	Benoît			
	25	Annonciation	Annonciation	Annonciation	Annonciation	Annonciation
Avril	4	Ambroise	Ambroise	Ambroise	Ambroise	Ambroise
	23	Georges	Georges	Georges	Georges	Georges
	25	Marc	Marc	Marc	Marc	Marc
	30	Eutrope				
Mai	1	Jacques & Philippe	Jacques & Philippe	Jacques & Philippe	Jacques & Philippe	Jacques & Philippe
	3	Invention Ste Croix	Invention Ste Croix	Invention Ste Croix	Invention Ste Croix	Invention Ste Croix
	6	Jean Porte Latine	Jean Porte Latine		Jean Porte Latine	Jean Porte Latine
	9	Translation Nicolas	Translation Nicolas		Translation Nicolas	Translation Nicolas
	13	Gervais			Gervais	
	16		Renobert			
	19	Yves	Yves	Yves	Yves	Yves
	24		Donatien			Donatien
25	Urbain	Urbain				
Juin	11	Barnabé	Barnabé	Barnabé	Barnabé	Barnabé
	17			Avit de Micy		
	19		Gervais	Gervais		
	21		Méen		Méen	
	24	Nativité Jean Bapt.	Nativité Jean Bapt.	Nativité Jean Bapt.	Nativité Jean Bapt.	
	25	Translation Eloi	Translation Eloi	Translation Eloi	Translation Eloi	
	26	Jean & Paul				
	29	Pierre & Paul	Pierre & Paul	Pierre & Paul	Pierre & Paul	
30	Commémoration Paul					

Juillet	1	Octave Jean Baptiste	Octave Jean Baptiste			
	2	Visitation de N.D.	Visitation de N.D.		Visitation de N.D.	
	4	Consécration Martin				
	7			Nicostrate		
	11		Bonaventure			
	13	Thuriau				
	20	Marguerite	Marguerite	Marguerite	Marguerite	Marguerite
	22	Marie Madeleine				
	25	Jacques	Jacques		Jacques	
	26		Anne	Anne		Anne
	27	Sept dormants		Sept dormants		Sept dormants
	28		Samson	Samson		
	29		Marthe		Marthe	Marthe
	31		Germain d'Auxerre			
Août	1	Pierre aux liens				
	3	Invention Étienne				
	6		Transfiguration	Transfiguration		Transfiguration
	10	Laurent	Laurent	Laurent	Laurent	Laurent
	14			Vigile Assomption		
	15	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption
	16		Roch	Roch	Roch	Roch
	24	Barthélemy	Barthélemy	Barthélemy	Barthélemy	Barthélemy
	25		Louis	Louis		
	28	Augustin	Augustin	Augustin	Augustin	
	29	Décollation Jean-B.				
	30	Fiacre				
Sept.	1	Gilles	Gilles	Gilles		Gilles
	2	Antonin d'Apamée				
	8	Nativité de N.D.				
	14	Exaltation Ste Croix				
	21	Mathieu	Mathieu	Mathieu	Mathieu	Mathieu
	22		Maurice d'Agaune			
	29	Michel	Michel	Michel	Michel	Michel
	30	Jérôme	Jérôme		Jérôme	Jérôme
Octobre	4		François			François
	9	Denis	Denis	Denis	Denis	Denis
	10			Paulin d'York		
	16	Michel Mont Tombe				
	18	Luc	Luc	Luc	Luc	Luc
	21		Onze mille vierges			Onze mille vierges
	22		Mellon			
	24	Magloire				
	28	Simon & Jude	Simon & Jude		Simon & Jude	Simon & Jude
	29		Translation Yves	Translation Yves	Translation Yves	Translation Yves
Nov.	1	Toussaint	Toussaint	Toussaint	Toussaint	Toussaint
	2	Trépassés	Trépassés	Trépassés	Trépassés	Trépassés
	3		Eustache			

	6	Melaine	Melaine			
	11	Martin	Martin	Martin	Martin	Martin
	15		Malo		Malo	Malo
	21	Présentation N.D.	Présentation N.D.	Présentation N.D.	Présentation N.D.	
	22	Cécile				
	23	Clément	Clément	Clément	Clément	
	25	Catherine	Catherine	Catherine	Catherine	
	30	André	André	André	André	André
Déc.	1	Eloi	Eloi			
	6	Nicolas	Nicolas	Nicolas	Nicolas	Nicolas
	8	Conception N.D.	Conception N.D.	Conception N.D.	Conception N.D.	Conception N.D.
	13	Lucie	Lucie	Lucie		Lucie
	18	Gatien	Gatien	Gatien		Gatien
	21	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre	Thomas l'apôtre
	25	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.	Nativité de N.S.
	26		Étienne	Étienne		Étienne
	27	Jean l'évangéliste	Jean l'évangéliste	Jean l'évangéliste		
	28	Innocents	Innocents	Innocents		
	29	Thomas de Cantor.	Thomas de Cantor.	Thomas de Cantor.		Thomas de Cantor.
	31	Silvestre	Silvestre			
Total		84 jours	93 jours	72 jours	60 jours	63 jours

Tableau 120 : Statues de saints et saintes dans les églises et chapelles du Finistère

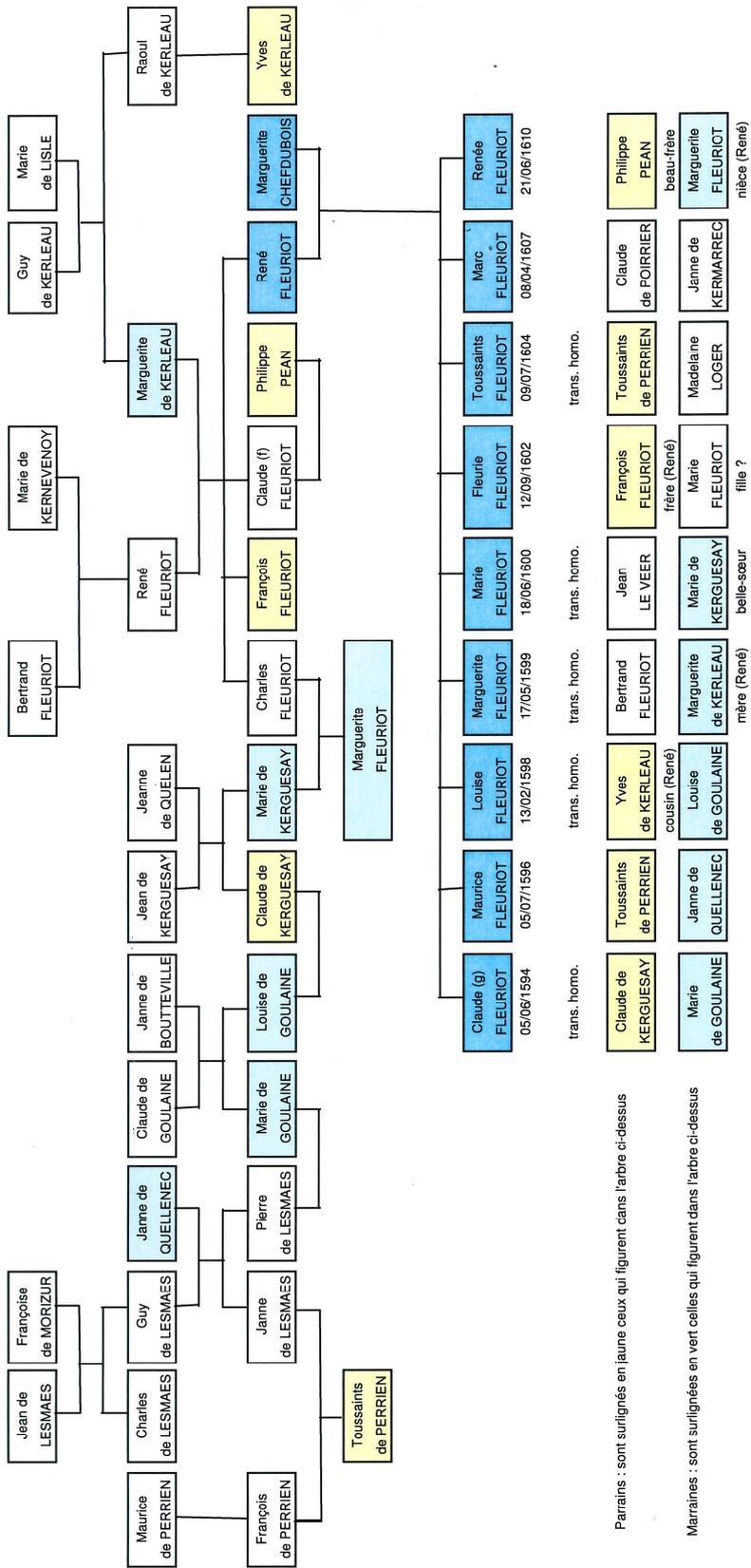
Saint	Statues	Sainte	Statues
Michel	69	Barbe	107
Jean Baptiste	157	Marguerite	99
Joseph	115	Catherine	82
Jacques	43	Madeleine	34
Sébastien	148	Apolline	20
Yves	133	Brigitte	13
Eloi / Alar	89		
Roch	73		
Corentin	62		
Herbot	62		
Laurent	59		
Guénolé	43		
Nicolas	40		
Fiacre	38		
François	38		
Antoine	36		
Paul Aurélien	36		
Maudez	33		
Mathurin	26		
Étienne	24		
Cornély	20		
Hervé	19		
Tugdual	18		
Tugen	18		
Louis	17		
Melar	16		
Christophe	15		
Côme et Damien	15		
Ronan	14		
Cado	13		
Guénaël	13		
Isidore	13		
Maurice	13		
Méen	12		
Gouesnou	11		
Goulven	9		
Gurloës	9		
Trémeur	9		
Egarec	8		
Divy	7		
Gildas	7		
Thégonnec	7		
Ivy	6		
Théleau	5		
Houardon	3		
Jaoua	3		
Totaux	239		967

Tableau 121 : Généalogie des seigneurs de Laval

Ord	Date	Parents	Grands-parents	Enfants
1a	XIe s.	Guy 1 ^{er}		Jean, Hamon
		Berthe		Hildelinde, Agnès, Hildeburge
1b	XIe s.	Guy 1 ^{er}		Guy, Gervais
		Rotrude	Hamon x Hildeburge	
2	XIe s.	Hamon	Guy x Berthe	Guy II, Hugues
		Hersende		
3	XIe s.	Guy II	Hamon x Hersende	Guy IV, Gervais
		Cécile		Agnès
4	XIIe s.	Guy IV (ou Guy III)	Guy II x Cécile	Guy V, Hamon
		Emma		Emma
5	XIIe s.	Guy V	Guy IV x Emma	Guy VI
		Emma		Céciel (ou Sybille)
6	Fin XIIe	Guy VI	Guy V x Emma	Guyonnet
		Avoise	Maurice x Isabelle	Ozanne, Emma, Isabelle
7a	1214	Robert d'Alençon	Jean x Beatrix	Robert
		Emma de Laval	Guy VI x Avoise	
7b	1218	Mathieu II de Montmorency	Bouchard x Laurette	Guy VII
		Emma de Laval	Guy VI x Avoise	Avoise
7c	1231	Jean de Toucy	Ithier x Élisabeth	
		Emma de Laval	Guy VI x Avoise	Jeanne
8a	1239	Guy VII	Mathieu x Emma	Guy VIII
		Philippa de Vitré	André x Catherine	Emette, Catherine
8b	1257	Guy VII	Mathieu x Emma	Mahé (Mathieu), Bouchard
		Thomasse de Pouancé	Guillaume x Hersende	Yolande
9a	1260	Guy VIII	Guy VII x Philippa	Guy IX, Guillaume
		Isabelle de Beaumont	Guillaume x Jeanne	
9b	1286	Guy VIII	Guy VII x Philippa	André, Guy, Louis, Mathieu, Thibaut
		Jeanne de Brienne	Louis x Agnès	Philippa, Agnès, Catherine
10	1297	Guy IX	Guy VIII x Isabelle	Guy X, Rasses, Mathieu, Jean, Pierre,
		Beatrix de Gavre	Rasses x Beatrix	Foulque, Isabelle, Catherine
11	1315	Guy X	Guy IX x Beatrix	Guy XI, Jean (Guy XII)
		Beatrix de Bretagne	Arthur II x Yolande	Beatrix ou Catherine
12a	1348	Guy XII	Guy IX x Beatrix	Guy, Louis
		Louise de Chateaubriand	Geffroy x Louise	
12b	1384	Guy XII	Guy IX x Beatrix	Guy
		Jeanne de Laval	Jean x Isabeau	Anne
13	1405	Jean de Montfort (Guy XIII)	Raoul x Jeanne	Guy XIV, André, Louis
		Anne de Laval	Guy XII x Jeanne	
14a	1430	Guy XIV	Guy XIII x Anne	François (Guy XV), Jean, Pierre
		Isabeau de Bretagne	Jean V x Jeanne	Yolande, Françoise, Jeanne, Anne, Artuse, Elaine, Louise
14b	1450	Guy XIV	Guy XIII x Anne	Pierre, François, Jacques
		Françoise de Dinan	Jacques x Catherine	
15	1461	Guy XV	Guy XIV x Isabeau	Louis

		Catherine d'Alençon	Jean x Marie	
16a	1500	Nicolas (Guy XVI)	Jean x Jeanne	Guy, Louis, François
		Charlotte d'Aragon	Frédéric x Anne	Catherine, Anne
16b	1517	Nicolas (Guy XVI)	Jean x Jeanne	René, Claude (Guy XVII)
		Anne de Montmorency	Guillaume x Anne	Marguerite, Anne
16c	1526	Nicolas (Guy XVI)	Jean x Jeanne	François
		Antoinette de Daillon	Jacques x Jeanne	Louise, Charlotte

Tableau 122 : Généalogie de René Fleuriot



Parrains : sont surlignés en jaune ceux qui figurent dans l'arbre ci-dessus
 Mairaines : sont surlignées en vert celles qui figurent dans l'arbre ci-dessus

Tableau 123 : Noms masculins dans les farces

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Adam	Pp	1	0,6%	
2	Aliboron	An	1	0,6%	
3	Amice	An	1	0,6%	
4	Ancelme	Mc	1	0,6%	
5	Ancelot	Tf	1	0,6%	
6	Antitus	An	1	0,6%	
7	Audin	Tf	1	0,6%	
8	Barat	An	2	1,1%	
9	Bernard	Tf	1	0,6%	
10	Bertrand	Tf	1	0,6%	
11	Caillette	An	1	0,6%	
12	Calbain	An	1	0,6%	
13	Colas	Mc	1	0,6%	
14	Colechon	An	1	0,6%	
15	Colin	Mc	6	3,4%	
16	Colinet	Mc	2	1,1%	
17	Collart	Mc	1	0,6%	
18	Cristofle	Mc	1	0,6%	
19	Dando	An	1	0,6%	
20	Domine	Ar	1	0,6%	
21	Drouet	Tf	1	0,6%	
22	Eloy	Mc	1	0,6%	
23	Enguerrant	Tf	1	0,6%	
24	Esopet	An	1	0,6%	
25	Fillebert	Mc	1	0,6%	
26	Fouquet	Tf	1	0,6%	
27	Guillebert	Tf	1	0,6%	
28	Ganymèdes	An	1	0,6%	
29	Gaultier	Tf	8	4,5%	
30	Gautier, Gauthier	Tf	3	1,7%	
31	Genin	Ad	1	0,6%	
32	George	Mc	1	0,6%	
33	Gille	Mc	1	0,6%	
34	Goulpharin	An	1	0,6%	
35	Guermouset	An	1	0,6%	
36	Guillaume	Tf	4	2,2%	
37	Guillemin	Tf	1	0,6%	
38	Guillerme	Tf	1	0,6%	
39	Guilliod	Tf	1	0,6%	
40	Guillot	Tf	4	2,2%	
41	Henry	Tf	1	0,6%	
42	Hermant	Tf	1	0,6%	
43	Hubert	Tf	1	0,6%	
44	Jacob	Pp	1	0,6%	
45	Jacques	Ad	1	0,6%	
46	Jaquet, Jacquet	Ad	4	2,2%	
47	Jamet	Ad	1	0,6%	
48	Janot	Ad	2	1,1%	
49	Jaquinot	Ad	1	0,6%	
50	Jean, Jehan	Ad	17	9,6%	
51	Jehannet	Ad	1	0,6%	
52	Jehanny	Ad	1	0,6%	
53	Jenin	Ad	4	2,2%	
54	Jeninot	Ad	1	0,6%	
55	Joachim	Ad	1	0,6%	

56	Johannes	Ad	3	1,7%
57	Jolyet	An	1	0,6%
58	Jouan, Jouhan	Ad	3	1,7%
59	Jouart	An	1	0,6%
60	Jullien	Mc	1	0,6%
61	Lucas	Ad	3	1,7%
62	Macé	Ad	1	0,6%
63	Mahuet	An	1	0,6%
64	Marceau	Ad	1	0,6%
65	Marin	Mc	1	0,6%
66	Marmet	Mc	1	0,6%
67	Martin	Mc	8	4,5%
68	Mathieu	Ad	1	0,6%
69	Mengin	Ar	1	0,6%
70	Michault	A	3	1,7%
71	Mimin	An	2	1,1%
72	Naudet	Tf	1	0,6%
73	Niquet	An	1	0,6%
74	Ollinicque	An	1	0,6%
75	Oudin	Tf	1	0,6%
76	Pernet	Ad	2	1,1%
77	Peroton	Ad	1	0,6%
78	Peyre	Ad	1	0,6%
79	Philipot	Ad	1	0,6%
80	Philipes	Ad	1	0,6%
81	Philipin	Ad	1	0,6%
82	Philipot	Ad	1	0,6%
83	Piere, Pierre	Ad	5	2,8%
84	Pierrou	Ad	1	0,6%
85	Raoul	Tf	1	0,6%
86	Raoullet	Tf	1	0,6%
87	Raulet	Tf	1	0,6%
88	Regnault	Tf	1	0,6%
89	Richard	Tf	2	1,1%
90	Riffart	An	2	1,1%
91	Rignot	An	1	0,6%
92	Robin	Tf	1	0,6%
93	Robinet	Tf	1	0,6%
94	Roger	Tf	1	0,6%
95	Rogier	Tf	1	0,6%
96	Rolhiart	An	1	0,6%
97	Rollant	An	1	0,6%
98	Sandrin	An	1	0,6%
99	Socie	An	1	0,6%
100	Tarabas	An	1	0,6%
101	Thevot	Mc	1	0,6%
102	Thibault	Tf	3	1,7%
103	Thomelin	Ad	1	0,6%
104	Thonault	An	1	0,6%
105	Tierry	Tf	1	0,6%
106	Tignon	An	1	0,6%
107	Trubert	Tf	2	1,1%
			178	100%
Noms bretons		Tb		
32	Noms francs	Tf	51	28,7%
32	Noms ethniques		51	28,7%

1	Anges	A	3	1,7%
2	Patriarches et prophètes	Pp	2	1,1%
29	Apôtres et disciples	Ad	63	35,4%
14	Martyrs et confesseurs	Mc	27	15,2%
2	Autres religieux	Ar	2	1,1%
48	Noms religieux		97	54,5%
27	Autres noms	An	30	16,9%
107	Totaux		178	100%

Tableau 124 : Noms féminins dans les farces

Ordre	Noms	Cat.	Nombre	En %	Cumul
1	Agnès	Sf	1	1,2%	
2	Alison	Tf	5	6,0%	
3	Alix	Tf	1	1,2%	
4	Alizon	Tf	1	1,2%	
5	Ameline	Tf	1	1,2%	
6	Audette	Tf	1	1,2%	
7	Barbette	An	1	1,2%	
8	Beatrix	An	2	2,4%	
9	Bietrix	An	1	1,2%	
10	Claudine	Mr	1	1,2%	
11	Colette, Collette	Mr	3	3,6%	
12	Crespinette	Mr	1	1,2%	
13	Françoise	Mr	1	1,2%	
14	Gillecte	Mr	1	1,2%	
15	Gillette	Mr	1	1,2%	
16	Guilalmeta	Me	1	1,2%	
17	Guillemette	Me	6	7,2%	
18	Hamelot	Tf	1	1,2%	
19	Hannin	Me	1	1,2%	
20	Jaquette, Jacqueline	Mr	2	2,4%	
21	Jana	Mr	1	1,2%	
22	Janeton	Mr	1	1,2%	
23	Janette	Mr	1	1,2%	
24	Jacqueline	Mr	1	1,2%	
25	Jehanne	Mr	2	2,4%	
26	Jehannette	Mr	2	2,4%	
27	Jennette	Mr	1	1,2%	
28	Lison	Tf	1	1,2%	
29	Lubine	Mr	1	1,2%	
30	Magdelaine	Sf	1	1,2%	
31	Mahault	Tf	1	1,2%	
32	Mannette	An	1	1,2%	
33	Margot	Sf	2	2,4%	
34	Marguerite	Sf	1	1,2%	
35	Marguet	Sf	1	1,2%	
36	Marion	Sf	4	4,8%	
37	Michon	Mr	1	1,2%	
38	Miquelette	Mr	1	1,2%	
39	Nicolle	Mr	1	1,2%	
40	Olyve	Me	1	1,2%	
41	Pérete, Perrete	Mr	2	2,4%	
42	Perine	Mr	1	1,2%	
43	Perison	Mr	1	1,2%	
44	Perneta	Mr	1	1,2%	
45	Pernette	Mr	1	1,2%	
46	Phelipotte	Mr	1	1,2%	
47	Poncette	Mr	1	1,2%	
48	Prosperpine	An	1	1,2%	
49	Rose	An	1	1,2%	
50	Rousine	An	1	1,2%	
51	Sadinette	An	1	1,2%	
52	Sebille	An	1	1,2%	
53	Sibille	An	1	1,2%	
54	Tabarin	An	1	1,2%	
55	Thomasse	Mr	3	3,6%	

56	Tivena	Mr	1	1,2%
57	Toynon	Mr	1	1,2%
58	Trétaulde	An	2	2,4%
59	Typhaine	Ar	1	1,2%
60	Ysabeau	An	1	1,2%
	Noms bretons	Nb		
8	Noms francs	Nf	12	14,5%
8	Noms ethniques		12	14,5%
6	Saintes femmes	Sf	10	12,0%
1	Autres religieux	Ar	1	1,2%
7	Noms religieux		11	13,3%
4	Noms masculins ethniques	Me	9	10,8%
28	Noms masculins religieux	Mr	36	43,4%
32	Noms féminisés		45	54,2%
13	Autres noms	An	15	18,1%
60	Totaux		83	100%

Tableau 125 : Taux de transmission homonymique en Bretagne

Ordre	Paroisse	Diocèse	Période	TH	Marr.	TH	Parr.
				Garçons	Filleuls	Filles	Filleules
1	Locmaria	Cornouaille	1534-1556	85%	6%	81%	3%
2	Penhars	Cornouaille	1528-1600	67%	1%	74%	1%
3	Dinéault	Cornouaille	1549-1566	61%	0%	54%	1%
4	Spézet	Cornouaille	1564-1599	73%	2%	78%	3%
5	Guiscriff	Cornouaille	1584-1599	59%	3%	66%	4%
6	Plouguernevel	Cornouaille	1558-1599	59%	2%	59%	2%
7	Bothoa	Cornouaille	1579-1599	57%	3%	62%	4%
8	Ploumoguier	Léon	1518-1575	30%	5%	40%	3%
9	Landerneau	Léon	1527-1600	76%	2%	67%	6%
10	Lesneven	Léon	1545-1599				
11	Roscoff	Léon	1550-1599	64%	2%	29%	6%
12	Morlaix	Léon	1538-1599	90%	1%	93%	4%
13	Ploulec'h	Tréguier	1553-1583	74%*	2%	74%*	5%
14	Perros-Guirec	Tréguier	1524-1599	76%*	1%	72%*	2%
15	Tonquédec	Tréguier	1548-1599	91%*	5%	91%*	9%
16	Pluzunet	Tréguier	1533-1593	90%	1%	93%	1%
17	Péder nec	Tréguier	1565-1599	96%	3%	94%	3%
18	Plouagat	Tréguier	1542-1599	90%	2%	94%	1%
19	Paimpol	Saint-Brieuc	1536-1599	81%	1%	90%	1%
20	Plouha	Saint-Brieuc	1580-1599	93%	3%	93%	3%
21	Plouvara	Saint-Brieuc	1543-1599	48%	3%	58%	5%
22	Plaine Haute	Saint-Brieuc	1575-1599	51%	6%	53%	5%
23	Trévé	Saint-Brieuc	1574-1599	91%	26%	89%	24%
24	Cadelac	Saint-Brieuc	1582-1599	74%	25%	81%	19%
25	Planguenoual	Saint-Brieuc	1574-1599	68%*	8%	66%*	9%
26	Hénansal	Saint-Brieuc	1540-1599	60%*	13%	55%*	11%
27	Ruca	Saint-Brieuc	1576-1599	70%	6%	68%	20%
28	Saint Lormel	Saint-Brieuc	1578-1599	56%	12%	59%	10%
29	Plénée Jugon	Saint-Brieuc	1583-1599	74%	4%	77%	15%
30	Tréfumel	Saint-Malo	1518-1599	88%	2%	91%	69%
31	Concoret	Saint-Malo	1558-1600	90%	2%	88%	77%
32	Beignon	Saint-Malo	1550-1599	97%	1%	95%	77%
33	Montfort sur Meu	Saint-Malo	1540-1566				
34	Roz-Landrieux	Dol	1451-1528	92%	1%	90%	63%
35	Lanloup	Dol	1472-1599	83%	2%	87%	2%
36	Saint-Méloir des	Rennes	1576-1590				
37	Rennes	Rennes	1576-1590				
38	Amanlis	Rennes	1576-1590				
39	Bais	Rennes	1576-1590				
40	Pannecé	Nantes	1476-1599				
41	Anetz	Nantes	1500-1599	82%	8%	82%	30%
42	Bouvron	Nantes	1504-1599				
43	Les Fougerêts	Vannes	1548-1599	92%	16%	95%	32%
44	Noyal Muzillac	Vannes	1559-1588	92%	12%	90%	29%
45	Vannes	Vannes	1555-1599	93%	10%	92%	28%
46	Plumelec	Vannes	1572-1599	92%	13%	93%	25%
47	Bignan	Vannes	1530-1599	94%	14%	92%	25%
48	Radenac	Vannes	1581-1599	91%	14%	86%	27%
49	Pleugriffet	Vannes	1548-1599	85%	13%	83%	23%
50	Réguiny	Vannes	1575-1596	92%	16%	91%	22%
51	Gueltas	Vannes	1561-1595	82%	17%	76%	20%
52	Pluméliau	Vannes	1584-1594	84%	17%	85%	24%
53	Plouay	Vannes	1576-1601				

(*) taux de transmission incomplets : les relevés donnent seulement les noms des premiers parrains et marraines

Sources et bibliographie

1. Sources

1.1. Sources manuscrites

1.1.1. Registres paroissiaux

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

10 NUM 35002	Amanlis : Baptêmes 1516-1599
10 NUM 35014	Bais : Baptêmes 1507-1597
10 NUM 35188	Montfort-sur-Meu – Saint-Jean : Baptêmes 1540-1566
10 NUM 35238 11	Rennes – Saint-Sauveur : Baptêmes 1501-1599
10 NUM 35246 1	Roz-Landrieux : Baptêmes 1451-1528

Archives départementales des Côtes-d'Armor

1 MI EC 18 R1	Bothoa : Baptêmes 1579-1599
5 MI 188	Cadelac : Baptêmes 1582-1599
5 MI 173	Guingamp – Notre-Dame : Baptêmes 1540-1599
5 MI 241	Henansal : Baptêmes 1540-1599
5 MI 681	Lanloup : Baptêmes 1472-1599
5 MI 297	Paimpol : Baptêmes 1536-1599
5 MI 433	Pédervec : Baptêmes 1565-1599
5 MI 132	Perros-Guirec : Baptêmes 1524-1599
5 MI 392	Plaine-Haute : Baptêmes 1575-1599
5 MI 080	Planguenoual : Baptêmes 1574-1599
5 MI 325	Plénée-Jugon : Baptêmes 1583-1599
5 MI 020	Plouagat : Baptêmes 1542-1599
5 MI 258	Plouguernevel : Baptêmes 1558-1599
5 MI 283	Plouha : Baptêmes 1580-1599
5 MI 156	Ploulec'h : Baptêmes 1553-1583
5 MI 355	Plouvara : Baptêmes 1543-1599
5 MI 602	Pluzunet : Baptêmes 1533-1593
2 MI 424	Ruca : Baptêmes 1576-1599
5 MI 646	Saint-Lormel : Baptêmes 1578-1599
5 MI 589	Tonquédec : Baptêmes 1548-1599
1E DEPOT 239	Tréfumel : Baptêmes 1518-1599
5 MI 189	Trévé : Baptêmes 1574-1599

Archives départementales du Finistère

1 MI EC 59/5	Dinéault : Baptêmes 1549-1566
1 MI EC 125/1-6	Landerneau – Saint Thomas : Baptêmes 1527-1600
3 E 150/41	Lesneven : Baptêmes 1545-1599
1 MI EC 183/1	Morlaix – Saint-Mathieu : Baptêmes 1538-1599
1 MI EC 195/1	Penhars : Baptêmes 1528-1600
1 MI EC 241/1	Ploumoguer : Baptêmes 1518-1575
3 E 295/1	Roscoff : Baptêmes 1550-1599
1267 E Dépôt 1	Spézet : Baptêmes 1564-1599

Archives municipales de Quimper

2 MI 119	Locmaria : Baptêmes 1534-1556
----------	-------------------------------

Archives départementales du Morbihan

1 MI EC 12-R1	Beignon : Baptêmes 1502-1599
1 MI EC 17-R1	Bignan : Baptêmes 1530-1591
1 MI EC 43-R01	Concoret : Baptêmes 1558-1600
1 MI EC 72-R1	Gueltas : Baptêmes 1561-1595
1 MI EC 81-R1	Guisriff : Baptêmes 1584-1599

1 MI EC 60-R1	Les Fougerêts : Baptêmes 1548-1599
1 MI EC 149-R01	Noyal-Muzillac : Baptêmes 1559-1588
1 MI EC 160-R01	Pleugriffet : Baptêmes 1548-1599
1 MI EC 166-R01	Plouay : Baptêmes 1576-1601
1 MI EC 172-R1	Plumelec : Baptêmes 1572-1599
1 MI EC 173-030/3 ^E	Pluméliau : Baptêmes 1584-1594
1 MI EC 189-R01	Radenac : Baptêmes 1581-1599
1 MI EC 190-R01	Réguiny : Baptêmes 1575-1596
1 MI EC 260-R04	Vannes – Saint-Patern : Baptêmes 1555-1599

Archives départementales de Loire-Atlantique

Anetz - Saint Clément :	Baptêmes 1500-1599
Bouvron – La Transfiguration :	Baptêmes 1510-1599
Pannecé – Saint-Martin :	Baptêmes 1476-1599

Archives d'État de la République et canton de Genève

Répertoire des baptêmes de la ville (1550-1798), cote E.C. rép. 1.1.1 mat, consultable sur le site <https://ge.ch/arvaegconsult/ws/consaeg/public/fiche/AEGSearch>

1.1.2. Relevés de baptêmes

Centre généalogique Centre-Est Bretagne, Relevés de baptêmes
 Centre généalogique des Côtes-d'Armor, Relevés de baptêmes
 Centre généalogique de Loire-Atlantique, Relevés de baptêmes
 Centre généalogique du Finistère, Relevés de baptêmes
 Centre généalogique et historique du Poher, Relevés de baptêmes
 Cercle généalogique Sud-Bretagne, Relevés de baptêmes
 Centre généalogique et héraldique de l'Auvergne et du Velay, Relevés de baptêmes
 Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté, Relevés de baptêmes

1.1.3. Livres d'heures

Les *Heures d'Isabeau de Pontbriand*, exécutées vers 1430, Rennes, BM, ms. 1277. Inklus le livre de raison de Jean de Carcaing (1510-1530) et celui de Gilles de Carcaing (1543-1566). Consultables en ligne sur le site des *Tablettes Rennaises* : <http://www.tablettes-rennaises.fr/app/photopro.sk/rennes/>
 Les *Heures de Mathefelon*, Ms 1924.4.1 du Musée du Berry à Bourges, consultable en ligne sur le site des *Bibliothèques Virtuelles Humanistes* : <http://www.bvh.univ-tours.fr/index.htm>

1.1.4. Rôles de réformation de la noblesse

Réformation de la noblesse de Bretagne (1426-1513), BnF Ms Fr 8311, copie du XVIII^e siècle pour les évêchés de Rennes, Nantes et Saint-Malo, en ligne sur le site Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90651122> [consulté le 16 janvier 2019]

1.2. Sources imprimées

1.2.1. Cartulaires

AUBERGE, Jacques, *Le cartulaire de la seigneurie de Fougères*, Rennes, Oberthur, 1913
 BARRET (Abbé), *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne, Meaux, 1894
 BROUSSILLON (DE), Bertrand, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, Angers, Germain et Grassin, 1903

- Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, Rennes, 1998
- CHEVALIER, Ulysse, *Cartulaire de l'abbaye de St-Chaffre du Monastier*, Montbéliard, Hoffmann, 1891
- COURSON (DE), Aurélien, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1868
- CYPRIEN, Henry, QUAGHEBEUR, Joëlle et TANGUY, Bernard (éd.), *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014
- DEPOIN, Joseph, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*, Paris, Jouve, t. 1, 1912
- EVANS, Claude, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, 2012
- GERMER-DURAND, Eugène, *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*, Nîmes, Catélan, 1874
- GRANDMAISON, Ch.-L., *Le livre des serfs de Marmoutier*, Tours, Ladevèze, t. 16, 1864
- LONGNON, Auguste, *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, Paris, Champion, 1886
- MABILLE, Émile, *La Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, Paris, Henaux, 1866
- MABILLE, Émile, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, Chateaudun, Lecesne, 1874
- MAITRE, Léon, et DE BERTHOU, Paul, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, Plihon et Hommay, 1904
- MARTENE, Edmond, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, Tours, Guillaud-Verger, t. 2, 1875
- OURLIAC, Paul, et MAGNOU, Anne-Marie (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, t. 1, 1984 et t. 2, 1987
- REYDELLET, Chantal, CHAUVIN-LECHAPTOIS, Monique, et BACHELIER, Julien (éd.), *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015
- VERNIER, J.-J., *Chartes de l'abbaye de Jumièges*, Paris, Picard, t. 1, 1916

1.2.2. Enquêtes de canonisation

- BOURGES, Aziliz, *Edition et commentaire historique de l'enquête inédite réalisée à Guingamp sur Charles de Blois (+ 1364)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Brest, 2000, transcription et traduction du Ms *Collectorie 434 A des Archivio Segreto Vaticano*
- CAMBELL, Jacques, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1978
- CASSARD, Jean-Christophe, et LE GUILLOU, Jean-Paul, *L'hermine ensanglantée, Naître et survivre au XIV^e siècle*, Skol Vreizh, n° 47, Décembre 2000 (Traduction des déclarations faites par les témoins cités à l'enquête en vue de la canonisation de Charles de Blois, Angers 1371)
- FAGES, Pierre-Henri, *Procès de la canonisation de saint Vincent Ferrier*, Paris, Picard, 1904
- LA BORDERIE, Arthur, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, Prud'Homme, 1887
- LE GUILLOU, Jean-Paul, *Saint Yves, Enquête de canonisation, Ceux qui l'ont connu témoignent, ceux qu'il a guéris racontent*, Saint-Brieuc, Teck, 1989, réédité sous le titre *Saint Yves de Tréguier*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- MORICE (DOM), Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, tome II, 1744, col. 1-33 (Transcription de l'enquête de canonisation de Charles de Blois, d'après le manuscrit de Saint-Aubin d'Angers, aujourd'hui perdu)
- MOUILLARD, J.-M., *Vie de saint Vincent Ferrier*, Vannes, De Lamarzelle, 1856 (Traduction de l'enquête de canonisation de Vincent Ferrier réalisée en 1453 et 1454)
- SERENT (DE), Albert, *Monuments du procès de canonisation du Bienheureux Charles de Blois*, 1921 (Transcription de l'enquête de canonisation de Charles de Blois d'après le Ms 4025 des *Archives Vaticanes*)

1.2.3. Rôles de la réformation des fouages de 1426-1427 et montres de la noblesse

- FREMINVILLE (DE), Chevalier, « Monstre de l'Euesché de Cornouailles de l'an 1481 », *Antiquités de Bretagne : Finistère*, 1852, p. 316-378, consultable sur le site www.tudchentil.org, mis en ligne en 2002.
- LAIGUE (DE), René, *La noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles, Réformations et montres*, Évêché de Vannes, Rennes, Plihon et Hommay, t. 1, 1902
- LORANT, Éric et FLOURY, Jérôme, *Montres générales & réformations des fouages de Bretagne aux 15^e et 16^e siècles*, tome 1, Évêché de Saint-Brieuc, 2003
- Montres de l'évêché de Saint-Brieuc tenues en l'an 1479*, Transcription publiée initialement par Pol Potier de Courcy dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1870, p. 285-331, consultable en ligne sur le site www.tudchentil.org
- TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, Diocèse de Cornouaille*, Paris, La Pérenne, 2002
- TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, Diocèse ou évêché de Tréguier*, Paris, La Pérenne, 2003
- TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, Diocèse ou évêché de Saint-Malo*, Paris, La Pérenne, 2003
- TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, Diocèse ou évêché de Léon*, Paris, La Pérenne, 2009

1.2.4. Registres paroissiaux

- BERNARD, Norbert, *Registres de baptême de Locmaria 1534-1556* (Transcription intégrale), Archives municipales de Quimper, 2005
- LART, Charles Edmund, *The Registers of the Protestant Church at Caen*, Huguenot Society of London, Vol. 1 (B & M 1560-1572), 1908

1.2.5. Généalogies

- ANSELME (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, Compagnie des libraires associés, t. 6, 1730 et t. 7, 1733 (3^{ème} édition)
- BROUSSILLON (DE), Bertrand, *La Maison de Laval (1020-1605)*, Paris, Picard, 1895
- CARLIER, Claude, *Histoire du duché de Valois*, Paris, Guillyn, t. 2, 1764
- CHESNE (DU), André, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval*, Paris, Cramoisy, 1624
- CHESNE (DU), André, *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux*, Paris, Cramoisy, 1631
- LAINE, Pierre-Louis, *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, Paris, Chez l'auteur, t. 6, 1839
- MARTIN, Georges, *Histoire et généalogie de la maison de Rohan*, Lyon, Martin, 1998
- MORVAN, Frédéric, *La chevalerie bretonne et la formation de l'armée ducale (1260-1341)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009
- PAZ (DU), Augustin, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Buon, 1619
- VITON DE SAINT-ALLAIS, Nicolas, *Nobiliaire universel de France*, Paris, Bachelin-Deflorenne, t. 1, 1872

1.2.6. Livres de raison

- BALINCOURT (DE), Edgar Testu, *Deux livres de raison du XV^e siècle, Les Merles de Beauchamps*, Nîmes, Clavel et Chastagnier, 1903
- BARTHELEMY (DE), Anatole, « Le journal de René Fleuriot, gentilhomme breton, 1593-1624 », *Le Cabinet historique*, 1878, t. 24, p. 99-117

- DELMARE, Bernard, « Le livre de famille des le Borgne (Arras 1347-1538) », *Revue du Nord*, avril-juin 1983, t. 65, p. 301-326
- FORESTIER, Edouard, *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du XIV^e siècle*, Paris, Champion, t. 1, 1890
- FROISSARD-BROISSIA (famille), « Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia, de 1532 à 1701 », *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1886, t. 2, p. 29-105
- GOFF (LE), Hervé, *Le journal de Jean et Pierre Hamon, père et fils* [inédit]
- GUIBERT, Louis, « Le livre de raison d'Étienne Benoist », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1881, t. 29/1, p. 225-318
- ISBLED, Bruno, *Moi, Claude Bordeaux... Journal d'un bourgeois de Rennes au XVII^e siècle*, 1992
- LAIGUE (DE), René, « Le livre de raison de Jehan de La Fruglaye, seigneur de la Villaubaut », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1902, p. 108-132
- LAIGUE (DE), René, « Le livre de raison de la famille de la Landelle de la Graë (1569-1602), *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1893, p. 33-52
- LEHOUX, Françoise, « Le livre de Simon Teste, correcteur à la chambre des comptes (1481-1557) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1942, p. 137-199
- LEROUX, Alfred et BOSVIEUX, Auguste, *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, Tulle, Crauffon, 1886, p. 203-237 (« Chronique et Journal de Gérald Tarneau, notaire de Pierrebuffière, 1423-1438 »)
- Livre de raison de Raymond d'Austray*, transcrit et annoté par Antoine Debat, *Archives historiques du Rouergue*, vol. 23, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1991
- MOUYSSSET, Sylvie, « Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710). Edition critique du livre de raison des Perrin », *Études aveyronnaises*, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 2004, p. 209-244
- PARFOURU, Paul, « Anciens livres de raison de familles bretonnes », *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, 1898, t. 16, p. 395-470
- RAISON DU CLEUZIQUO, Alain, « Journal de François Grignart, Esquier Sr de Champsavoy (1551-1607) », *Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes du Nord*, 1899, t. 37, p. 37-110

1.2.7. Littérature

Textes du Moyen Age

- ADAM de la Halle, *Le Jeu de Robin et Marion*, Les Éditions de Londres, 2017
- Aiol*, chanson de geste publiée d'après le manuscrit unique de Paris par Jacques Normand et Gaston Raynaud, Paris, Didot, 1877
- Aiol. Chanson de geste (XII^e-XIII^e siècles)*, éditée par Jean-Marie Ardouin d'après le manuscrit unique BnF fr.25516, Paris, Champion, 2016
- Aiol. Chanson de geste (XII^e-XIII^e siècles)*, première traduction en français moderne par Alain Gaubert, mise en ligne sur le site http://www.alaingaubert.fr/Site_AIOL_1-4000/ACCUEIL_AIOL.html
- AYMON de Varennes, *Le roman de Florimont. La ballade du Povre Perdu, 1188*, Traduit de l'ancien français par Jean-Paul Desgoutte, Joinville-le-Pont, Arpublique, 2014
- BEDIER, Joseph, *Le roman de Tristan et Iseut*, édition critique par Alain Corbellari, Genève, Droz, 2012
- CHRETIEN de Troyes, *Le conte du Graal ou le roman de Perceval*, édition du manuscrit 354 de Berne, traduction critique, présentation et notes de Charles Méla, Le livre de poche, 1990
- CHRETIEN de Troyes, *Conte du Graal (Perceval)*, édité par Pierre Kunstmann, Ottawa ; Publié en ligne par la Base de français médiéval, <http://catalog.bfm-corporus.org/PercevalKu>, dernière révision le 23 juin 2013
- COHEN, Gustave, *La « Comédie » latine en France au XII^e siècle*, textes publiés sous la direction et avec une introduction de G. Cohen, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 1931

- COHEN, Gustave, *Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*, Cambridge, The Mediaeval Academy of America, 1949
- DANTE, *Œuvres complètes*, traduction et commentaires par André Pézard, Paris, Gallimard, 1965
- DANTE, *Rimes*, édition bilingue, traduite par Jacqueline Risset, Flammarion, 2014
- DANTE ALIGHIERI, *Vie nouvelle*, édition et traduction d'après l'édition critique de Guglielmo Gorni, version française de Jean-Charles Vegliante, Paris, Garnier, 2011
- DUVAL, Frédéric, *Lectures françaises de la fin du Moyen Age. Petite anthologie commentée de succès littéraires*, Genève, Droz, 2007
- FAIVRE, Bernard, *Répertoire des farces françaises, des origines à Tabarin*, Paris, Imprimerie nationale, 1993
- Huon de Bordeaux*, édition bilingue établie, traduite, présentée et annotée par William W. Kibler et François Suard, Paris, Champion, 2003
- La belle Hélène de Constantinople, Chanson de geste du XIV^e siècle*, édition critique par Claude Roussel, Genève, Droz, 1995
- La belle Hélène de Constantinople*, traduit du moyen-français, présenté et annoté par Marie-Claude de Crécy, dans REGNIER-BOHLER, Danielle (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne, Récits et chroniques*, Paris, Laffont, 1995, p. 111-249
- La chanson de Roland*, publiée d'après le manuscrit d'Oxford et traduite par Joseph Bédier, Paris, Piazza, 1922
- Lancelot, roman en prose du XIII^e siècle*, édition critique par Alexandre Micha, Genève, Droz, t. 7, 1980
- Le livre de Alixandre empereur de Constantinople et de Cligés son filz. Roman en prose du XV^e siècle*, édition critique par Maria Colombo Timelli, Genève, Droz, 2004
- Le livre de Baudoin, comte de Flandre*, traduit du moyen français, présenté et annoté par Danielle Régnier-Bohler, dans REGNIER-BOLHER, Danielle (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne, récits et chroniques*, Paris, Laffont, 1995, p. 3-110
- Le livre de Caradoc*, traduit de l'ancien français par Michelle Szkilnik, dans REGNIER-BOLHER, Danielle (dir.), *La légende arthurienne, Le graal et la table ronde*, Paris, Laffont, 1989, p. 431-507
- Le Livre du Graal. I. Joseph d'Arimathie, Merlin, Les Premiers Faits du roi Arthur*. Édition préparée par Daniel Poirion, publiée sous la direction de Philippe Walter, Paris, Gallimard, 2001
- Le Livre du Graal. II. Lancelot. De « La Marche de Gaule » à « La Première Partie de la quête de Lancelot »*. Édition préparée par Daniel Poirion, publiée sous la direction de Philippe Walter, Paris, Gallimard, 2003
- Le Livre du Graal. III. Lancelot (La Seconde Partie de la quête de Lancelot), La Quête du saint Graal, La Mort du roi Arthur*. Édition préparée par Daniel Poirion, publiée sous la direction de Philippe Walter, Paris, Gallimard, 2009
- Le roman de Gliglois, récit arthurien du XIII^e siècle*, édition critique par Jacques-Charles Lemaire, Liège, Éditions de l'Université de Liège, 2005
- Le roman de Brut, par Wace, poète du XII^e siècle*, publié pour la première fois, d'après les manuscrits des bibliothèques de Paris, par Le Roux de Lincy, Rouen, Édouard, 1836
- Le « Roman de Rou » de Wace*, édité par Anthony-John Holden, Paris, Picard, 1970, 3 volumes
- Le roman de Tristan*, par Thomas, poème du XII^e siècle publié par Joseph Bédier, Paris, Didot, t. 1, 1902
- Les miracles de saint Éloi*, poème du XIII^e siècle publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque bodléienne d'Oxford, et annoté par M. Peigné-Delacourt, Paris, Aubry, 1859
- Lion de Bourges, poème épique du XIV^e siècle*, édition critique par William W. Kibler, Jean-Louis Pichéri et Thelma S. Fenster, Genève, Droz, t. 1 ; 1980
- L'ystoire du vaillant chevalier Pierre filz du conte de Provence et de la belle Maguelonne*, Texte du Manuscrit S IV 2 de la Landesbibliothek de Cobourg (XV^e siècle) édité par Régine Colliot, *Senefiance*, n° 4, Aix-en-Provence, CUERMA, 1977
- Macaire*, chanson de geste, publiée d'après le manuscrit unique de Venise, avec un essai de restitution en regard, par François Guessard, Paris, Franck, 1866
- Maugis d'Aigremont, chanson de geste suivie de La mort de Maugis*, publiés par Rémi Fournier-Lanzoni et Jérôme Devard, Paris, L'Harmattan, 2014

- Meliador (extraits)*, par Jean Froissart, traduit du moyen français par Florence Bouchet, dans REGNIER-BOLHER, Danielle (dir.), *La légende arthurienne, Le graal et la table ronde*, Paris, Laffont, 1989, p. 1039-1078
- Merlin*, roman en prose du XIII^e siècle, édité par Gaston Paris et Jacob Ulrich, Paris, Didot, t. 1, 1886
- Parise la Duchesse*, deuxième édition, revue et corrigée d'après le manuscrit unique de Paris par F. Guessart et L. Larchey, Paris, Vieweg, 1860
- Parise la Duchesse*, chanson de geste du XIII^e siècle, édition et commentaires par May Plouzeau, Aix-en-Provence, CUERMA (Senefiance, 17-18), 1986, 2 tomes
- Perceforest, Première partie*, édition critique par Gilles Roussineau, Paris, Droz, 2007, 2 tomes
- Perlesvaus, Le haut livre du Graal*, traduit de l'ancien français par Christiane Marchello-Nizia, dans REGNIER-BOLHER, Danielle (dir.), *La légende arthurienne, Le graal et la table ronde*, Paris, Laffont, 1989, p. 117-309
- PHILIPPE de Mézières, *Songe du Vieux Pèlerin*, traduit de l'ancien français par Joël Blanchard, Pocket, 2008
- PHILIPPE de Mézières, *Songe du viel pelerin*, édition critique établie par Joël Blanchard, avec la collaboration d'Antoine Calvet et de Didier Kahn, Genève, Droz, 2015
- PHILIPPE de Rémi, *Le roman de Jehan et Blonde*, traduit en français moderne par Sylvie Lécuyer, Paris, Champion, 1987
- PHILIPPE de Rémi, *La Manekine*, édition bilingue, Publication, traduction, présentation et notes par Marie-Madeleine Castellani, Paris, Champion, 2012
- REGNIER-BOLHER, Danielle (dir.), *La légende arthurienne, Le graal et la table ronde*, Paris, Laffont, 1989
- REGNIER-BOHLER, Danielle (dir.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne, Récits et chroniques*, Paris, Laffont, 1995
- RENAUD de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, publié, présenté et annoté par Michèle Perret, traduction de Michèle Perret et Isabelle Weill, Paris, Champion, 2003
- RENART, Jean, *L'escoufle, roman d'aventures*, traduit en français moderne par Alexandre Micha, Paris, Champion, 1992
- RENART, Jean, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, traduction, présentation et notes de Jean Dufournet avec le texte édité par Félix Lecoy, Paris, Champion, 2008
- Richars li biaux*, roman du XIII^e siècle, édité par Anthony J. Holden, Paris, Champion, 1983
- Richard le beau*, roman du XIII^e siècle. Introduction de Gérard Jacquin, Fleur Vigneron et Julien Vinot. Traduction en français moderne de Gérard Jacquin et Fleur Vigneron, Paris, Champion, 2004
- RIVIERE, Jean-Claude, *Pastourelles*, Genève, Droz, t. 2, 1975
- ROBERT d'Orbigny, *Le conte de Floire et Blanche fleur*, publié, traduit, présenté et annoté par Jean-Luc Leclanche, Paris, Champion, 2003
- ROBERT-BUSQUET, Louis, *Farces du Moyen Age*, Paris, Lanore, 1973
- Tristan et Iseut, Les poèmes français, la saga norroise*. Textes originaux et intégraux présentés, traduits et commentés par Daniel Lacroix et Philippe Walter, Paris, Lettres gothiques, Le livre de poche, 1989
- RUTEBEUF, *Œuvres complètes*, Texte établi, traduit, annoté et présenté par Michel Zink, Le livre de poche, 2005
- SAINT-GELAIS (DE), Octavien, *Le séjour d'honneur*, édition critique, introduction et notes par Frédéric Duval, Genève, Droz, 2002
- TISSIER, André, *Recueil de farces (1450-1550)*, Genève, Droz, t. 1, 1986, t. 7, 1993, t. 12, 1998
- TISSIER, André, *Farces françaises de la fin du Moyen Age*, Genève, Droz, t. 4, 1999
- VILLON, François, *Œuvres complètes*, édition établie par Jacqueline Cerquiglini-Toulet avec la collaboration de Laetitia Tabard, Paris, Gallimard, 2014
- WAUQUELIN, Jean, *La belle Hélène de Constantinople, Mise en prose d'une chanson de geste*, édition critique par Marie-Claude de Crécy, Genève, Droz, 2002

Textes de l'époque moderne

- BELLAY (DU), Joachim (1522 ?–1560), *Œuvres poétiques, VIII. Autres œuvres latines*, édité par Geneviève Demerson, Paris, Société des textes français modernes, Nizet, 1985
- CARDAN, Jérôme, *Les livres de Hierome Cardanus, médecin milanois, intitulés De la Subtilité, et subtiles inventions, ensemble les causes occultes, et raisons d'icelles*, Traduit de Latin en Francois par Richard le Blanc, Paris, Guillaume le Noir, 1556
- CERVANTES, *Don Quichotte*, traduction de Francis de Miomandre, édition établie par Yves Roullière, Paris, Laffont, 2011
- ERASME, *Colloques*, traduction et présentation par Étienne Wolff, Paris, Imprimerie nationale, 1992
- FAIL (DU), Noël, *Propos rustiques, Baliverneries, Contes et discours d'Eutrapel*, édition annotée par J. Marie Guichard, Paris, Gosselin, 1842
- FAIL (DU), Noël, *Œuvres facétieuses de Noël du Fail*, par J. Assézat, Paris, Daffis, t. 1, 1874
- FLAUBERT, Gustave, *Correspondance*, Nouvelle édition augmentée, Arvensa éditions, 2014
- LA BRUYERE (DE), Jean, *Les Caractères*, Paris, Librairie Générale Française, 1995
- LA RAMEE (DE), Pierre, *Dialectique, 1555, Un manifeste de la Pléiade*, texte modernisé par Nelly Bruyère, Paris, Vrin, 1996
- MAROT, Clément, *Œuvres poétiques*, édition G. Defaux, Paris, Bordas, t. 2, 1993
- MONTAIGLON (DE), Anatole, *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles. Morales, facétieuses, historiques*, Paris, Jannet, t. 3, 1856
- MONTAIGNE (DE), Michel, *Les Essais*, édition établie par Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, 2007
- NAVARRÉ (DE), Marguerite, *L'Heptaméron*, nouvelle édition revue sur les manuscrits avec une introduction, des notes et un index par Michel François, Paris, Garnier, 1943
- RABELAIS, François, *Les œuvres de M. François Rabelais*, Amsterdam, 1659
- RABELAIS, François, *Œuvres de Maître François Rabelais avec des remarques historiques et critiques de Mr Le Duchat*, Amsterdam, 1741
- RABELAIS, François, *Les Chroniques Gargantuines*, éditées par Christiane Lauvergnat-Gagnière et Guy Demerson, Paris, Nizet, 1988
- RABELAIS, François, *Œuvres complètes*, édition établie, annotée et préfacée par Guy Demerson, Paris, Seuil, 1995
- SCALIGER, Jules César, *Exotericarum exercitationum liber quintus decimus De Subtilitate, Ad Hieronymum Cardanum*, Lutetiae, 1557
- SCALIGER, Jules César, *De subtilitate ad Hieronymum Cardanum*, 1634
- TABOUROT, Estienne, *Les Bigarures du Seigneur des Accords, Quatrième livre*, Paris, Richer, 1586
- TABOUROT, Estienne, *Les bigarures du Seigneur des Accords, Fac-similé de l'édition de 1588*. Notes et variantes par Francis Goyet, Genève, Droz, 1986
- TABOUROT, Étienne, *Les Bigarures du Seigneur des Accords, Quatrième Livre avec les Apophtegmes du Sr Gaulard*, édition coordonnée par G.-A. Pérouse, Paris, Champion, 2004
- TYARD (DE), Pontus, *Œuvres complètes. Tome VII. La droite imposition des noms (De recta nominum impositione)*, édition et traduction du texte publié à Lyon en 1603, introduction par Jean-Claude Margolin, texte établi et traduit par Jean Céard, Paris, Champion, 2007
- VIGNEULLES (DE), Philippe, *Les cent nouvelles nouvelles*, éditées par Charles H. Linvingston, Genève, Droz, 1972

1.2.8. Autres sources imprimées

- ALBERIGO, Guiseppe (dir.), *Les conciles œcuméniques. Les décrets de Trente à Vatican II*, t. II-2, Paris, Cerf, 1994
- ANTONINI (Sancti), *Summa theologica*, t. 3, Verone, 1740
- AYMON, Jean, *Tous les synodes nationaux des églises réformées de France*, t. 1, La Haye, Delo, 1710
- BABIN, François, *Conférences ecclésiastiques du diocèse d'Angers sur les Sacrements en général, sur le Baptême et la Confirmation, tenues en l'année 1716*, Avignon, Giroud et Delorme, 1735

- BARDONNET, Abel, « Serment de fidélité des habitants de La Rochelle au roi de France en 1224 », *Archives Historiques du Poitou*, 1889, t. 20, p. 232-261
- BARTHELEMY, Charles, *Rational ou Manuel des divins offices de Guillaume Durand*, t. 4, Paris, Vivès, 1854
- BERGER, Roger, WARIN, Patrick, et PELISSIER, Jean-Pierre, *Répertoire des noms de personnes artésiens en 1569*, Hesdin, Centre d'études généalogiques du pays des 7 vallées, 2000, 2 tomes
- BERGIER, Jean-François (dir.), *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin, t. 1 (1546-1553)*, Genève, Droz, 1964
- BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 - vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, vol. 3 (Appendices : « Mouvement de la navigation à Bordeaux de 1445 à 1520, d'après les archives notariales »)
- BOEHME, Johann, *Le recueil des pais selon leur situation avec les mœurs, loix et ceremonies d'iceux*, Paris, Cavelier, 1558
- BOUGARD, Pierre, et GYSSELING, Mauritz, *L'impôt royal en Artois (1295-1302). Rôles du 100^e et du 50^e présentés et publiés avec une table anthroponymique*, Leuven, Instituut voor Naamkunde, 1970
- BOURDOT DE RICHEBOURG, Charles, *Nouveau coutumier général*, Paris, Brunet, t. 4, 1724
- BLANCHARD, René, *Archives de Bretagne, t. 4, Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1891
- CALVIN, Jean, *Opera quae supersunt omnia*, Brunsvigae, Schwetschke, vol. 10, 1871
- CALVIN, Jean, *Sermons de M. Jean Calvin sur le V livre de Moyse nommé Deutéronome*, Genève, Impr. Thomas Courteau, 1567
- CALVIN, Jean, *Commentaires sur le Nouveau Testament*, Paris, Meyrueis, t. 1, 1854
- Catéchisme du concile de Trente*, traduction nouvelle avec des notes par M. l'abbé Doney, Dijon, Simonnot-Carion, t. 1, 1842
- Catéchisme du saint concile de Trente*, traduit par A. Carpentier, Paris, Desclée, 1923
- CHAUVIN, Yves, *Livre des miracles de Sainte-Catherine-de-Fierbois (1375-1470)*, Poitiers, Archives historiques du Poitou, 1976
- Chronique de Gislebert de Mons*, publiée par Léon Vanderkindere, Bruxelles, Kiessling, 1904
- Chronique de Savigny*, « *E chronico savigniacensi* », dans DE WAILLY, DELISLE et JOURDAIN, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Imprimerie impériale, 1865, t. 23, p. 584-605
- Cosmographie ou description des quatre parties du Monde, écrite en latin par Pierre Apian*, corrigée et augmentée par Gemma Frison, Anvers, Bellere, 1581
- COUFFON, René, « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », *Bulletins et mémoires de la société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 70, 1938
- COUFFON, René, et LE BARS, Alfred, *Nouveau répertoire des églises et chapelles, Diocèse de Quimper et de Léon*, Association diocésaine de Quimper, 1988
- COVELLE, Alfred, *Livre des Bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève, Jullien, 1897
- DELACHENAL, Roland (éd.), *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. 2 (1364-1380), Paris, Renouard, 1916
- DELISLE, Léopold, *Chronique de Robert de Torigni*, Rouen, Métérie, t. 2, 1873
- DELISLE, Léopold, « Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier au XV^e siècle. Lettre à M. Arthur de La Borderie, membre de l'Institut », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1900, t. 61, p. 59-70
- DESBONNETS, Théophile, et VORREUX, Damien, *Saint François d'Assise. Documents, écrits et premières biographies*, Paris, Éditions franciscaines, 1981
- DIDEROT et D'ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des arts, des sciences et des métiers*, Paris, t. 4, 1751
- DUBOIS, Jacques, *Le Martyrologe d'Usuard*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1965
- DUJARDIN TROADEC, Louis, *Les cartographes bretons du Conquet, la navigation en images, 1543-1650*, Brest, Imprimerie commerciale et administrative, 1966
- DUVERNOY, Jean, *Le livre d'Inquisition de Jacques Fournier (1318-1325)*, 3 vol., Toulouse, Privat, 1965 et corrections, *id.*, 1972

- DUVERNOY, Jean, *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier (évêque de Pamiers), 1318-1325*, Paris – La Haye, Mouton, 1978, 3 vol.
- Ensuyt le kalendriez pour trouver les jours ferielz tant a clero que les courtz et jurisdictions tant ecclesiastiques que seculiers des eveschez de Dol, Rennes, Nantes, Saint Malo et Vennes*, édité par Jacques Berthelot pour Thomas Mestrard, 1539, Bibliothèque de Rennes, cote R 10064/1
- EUSEBE de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, Livres V-VIII, texte grec et traduction française par Emile Grapin, Paris, Picard, 1911
- FUSCHS, Leonart, *L'histoire des plantes, nouvellement traduit du Latin en François*, Lyon, Rouille, 1558
- GAILLARD, Michèle, *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Age, Le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006
- GALIFFE, J.-B.-G., *Nouvelles pages d'histoire exacte, soit le procès de Pierre Ameaux*, Genève, Georg, 1863
- GARASSE, François, *Les Recherches des Recherches et autres œuvres de Me Estienne Pasquier*, Paris, Chapelet, 1622
- GEOFFROY de Monmouth, *Histoire des rois de Bretagne*, Paris, Les Belles Lettres, 2008
- GERAUD, Hercule, *Paris sous Philippe-le-Bel, d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Paris, Crapelet, 1837
- GERSON (DE), Jean, *Traité contre la secte des flagellants [Tractatus contra sectam flagellantium]*, dans Joannis Gersonii, *Opera omnia*, t. 2, 1728 [1^{ère} édition en 1417]
- GIBERT, M., *Consultations canoniques sur les sacremens*, Paris, Bauche, t. 2, 1750
- GINESTE, Bernard, *Registres censitaires étampoises dames de Longchamp*, en ligne sur le site du *Corpus étampoises*, <http://www.corpusetampoises.com/che-13-longchamp1268a1274.html>
- GLABER, Raoul, *Histoires*, traduites et présentées par Mathieu Arnoux, Turnhout, Brepols, 1996
- GODEAU, Antoine, *Ordonnances et instructions synodales*, Paris, Savreux, 1672 (5^{ème} édition)
- GOLDSCHMIDT, E.-Ph., « Le voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France, 17 sept. 1494 – 14 avril 1495 », *Humanisme et Renaissance*, t. 6, n° 2, 1939, p. 198-220
- GREGOIRE de Tours, *Histoire des Francs*, Paris, Les Belles Lettres, t. 2, 1963
- GUERIN, P., *Les Conciles généraux et particuliers*, Paris, Palmé, t.3 (1327-1868), 1869
- GUIBERT de Nogent, *Autobiographie*, Introduction, édition et traduction par Edmond-René Labande, Paris, Les Belles Lettres, 1981
- GUILLOT, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014
- GUILLOTIN DE COURSON, Amédée, « Les évêques de Saint-Malo dans leur baronnie de Beignon », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 20^e année, t. 39, janvier 1876, p. 360-371
- GUILLOTIN DE COURSON, Amédée, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes, Fougeray, t. 1, 1880
- GUIZOT, F., (éd.), *Histoire de Normandie, par Orderic Vital*, Paris, Brière, t. 4, 1827
- HERLIHY, David, « Tuscan Names, 1200-1530 », *Renaissance Quarterly*, n° 41, 1988, p. 561-582
- Heures à l'usage de Romme*, imprimé à Paris par Gillet Hardouyn [vers 1510], *Bibliothèque historique de la Ville de Paris*, cote 8-RES-0105, ouvrage consultable en ligne sur le portail des bibliothèques municipales spécialisées, folio 83v
- Histoire de Charles VIII, roi de France, par Guillaume de Jaligny et André de La Vigne et autres Historiens de ce temps-là [...]*, le tout recueilli par feu Monsieur Godefroy, Paris, Mabre-Cramoisy, 1684
- HEYER, Henri, *L'Église de Genève (1555-1909)*, Genève, Jullien, 1909
- ISIDORE de SEVILLE, *Étymologies*, livre IX, *Les langues et les groupes sociaux*, Texte établi, traduit et commenté par Marc Reydellet, Paris, Les Belles Lettres, 1984
- JANIER, Léonard, *Sermons évangéliques et apostoliques sur les dimanches et festes solennelles de toute l'année, t. 2, Depuis la Pentecoste jusques à l'Advent*, Paris, Chaudière, 1578
- JEAN CHRYSOSTOME (Saint), *Œuvres complètes*, traduites sous la direction de M. Jeannin, Bar-le-Duc, Guérin, t. 5, 1865

- JEROME (Saint), *Œuvres complètes*, traduites en français et annotées par l'abbé Bareille, Paris, Vivès, 1878, t. 4 (« Fragments grecs du Livre des noms hébreux »)
- KINGDON, Robert M. (dir.), *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin, t. 2 (1545-1546)*, Genève, Droz, 2001
- La Bible, Ancien testament, I*, traduction œcuménique de la Bible, Le livre de poche, 1979
- La Bible de Jérusalem*, Paris, Cerf, 1973
- LA RONCIERE (DE), Ch.-M., CONTAMINE, Philippe, et DELORT, Robert (dir.), *L'Europe au Moyen Age, Documents expliqués, t. 3 : fin XIII^e siècle – fin XV^e siècle*, Paris, Colin, 1971, et notamment pour le document 127, p. 320-321 (traduction du mandement épiscopal de Christophe de Penmarch du 26 mai 1496)
- LA ROQUE (DE), Gilles André, *Traité de la Noblesse et de toutes ses différentes espèces. Nouvelle édition augmentée des Traités du Blason des Armoiries de France, de l'Origine des Noms Surnoms, et du Ban et Arrière-Ban*, Le Boucher, Rouen, 1734 [1681 pour l'édition originale du Traité sur l'origine des noms]
- LE BAUD, Pierre, *Chroniques de Vitré*, rédigées vers 1305, publiées par le sieur d'Hozier, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, Paris, Alliot, 1638
- LE GRAND, Albert, *La vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne armorique*, Nantes, Doriou, 1637
- LE VAVASSEUR, Achille, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, par Guillaume Gruel, Paris, Renouard, 1890
- LEMEILLAT, Marjolaine (éd.), *Actes de Pierre de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013
- LOBINEAU, Gui Alexis, *Les vies des saints de Bretagne*, Rennes, Compagnie des imprimeurs libraires, 1725
- LONGNON, Auguste, *Le livre des vassaux de Champagne et de Brie (1172-1222)*, Paris, Franck, 1869
- LOYSEAU, Charles, *Traité des ordres et simples dignitez*, Chasteaudun, L'Angelier, 1610
- MARTENE, Edmond, *Thesaurus novus anecdotorum, Lutetiae Parisiorum*, t. 4, 1717
- MERCIER, Louis-Sébastien, *Tableau de Paris*, Amsterdam, t. 7, 1783
- Minu de rachat de Jehan le Barbu en Léon en 1413, *Archives départementales de la Loire-Atlantique, Archives de la chambre des comptes de Bretagne*, document transcrit par Hervé Torchet, consultable en ligne sur le site <http://www.laperenne-zine.com>. Voir aussi *Bibliothèque Nationale*, Paris, F11531, p. 387
- MOLINIER, Auguste, *Obituaires de la province de Sens*, t. 1 (Diocèses de Sens et de Paris), Paris, Imprimerie nationale, 1902
- MORICE (Dom), Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, Osmont, t. 2, 1744, t. 3, 1756
- NASSIET, Michel, « Lettres de pardon du roi de France (1487-1789) », *Criminocorpus* [en ligne], Les sources de la recherche, Articles, mis en ligne le 6 septembre 2017.
- NICOLINI, Domenico, *Sacerdotale Romanum*, Venise, 1585
- NICOT, Jean, *Thresor de la langue francoyse tant ancienne que moderne*, Paris, Douceur, t. 2, 1606
- Nouveau dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Coignard, t. 1, 1718
- PANNIER, Léopold, *La noble-maison de Saint-Ouen*, Paris, Franck, 1872
- PASQUIER, Estienne, *Les recherches de la France*, Paris, Mettayer et L'Huillier, 1596
- PASTORET (M. le marquis de), *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, Imprimerie royale, t. 18, 1828
- PERICARD-MEA, Denise (éd.), *De Nuremberg à Grenade et Compostelle : itinéraire d'un médecin allemand, août 1494-avril 1495*, Traduction du récit de voyage de Jérôme Münzer par Anne Berthelot et Carlos Montenegro ainsi que Paule Ciselet [et al.], Biarritz, Atlantica, 2009
- PELTIER, (Abbé), A.-C., *Le Grand catéchisme de Canisius*, Paris, Vivès, t. 2, 1873
- PLANIOL, Marcel, *La Très ancienne coutume de Bretagne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1896
- RIGAUDIÈRE, Albert, *L'assiette de l'impôt direct à la fin du XIV^e siècle. Le livre d'estimes des consuls de Saint-Flour pour les années 1380-1385*, Paris, Presses universitaires de France, 1977

- RIPART, Laurent, « Une liste de saints francs-comtois de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (fin XII^e siècle) », dans CASTELNUOVO, Guido, et VICTOR, Sandrine, *L'Histoire à la source : acter, compter, enregistrer (Catalogne, Savoie, Italie, XII^e-XV^e siècle)*, Chambéry, Université Savoie Mont-Blanc, 2017, vol. 1, p. 75-77
- Rituel du diocèse d'Évreux publié en 1741, revu, corrigé et augmenté par Monseigneur Charles-Louis de Salmon du Chatellier*, Dijon, Douiller, 1833
- ROBERT, Ulysse, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, Paris, Imprimerie nationale, 2 tomes, 1902 et 1907
- ROBERT de Torigni, *Chronique*, publiée par Léopold Delisle, Rouen, Métérie, t. 2, 1873
- ROPARTZ, Sigismond, *Guingamp : Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, Saint-Brieuc, Prud'homme, t. 2, 1859
- SAINTE-MARTHE (DE), Denis, *Gallia christiana*, Paris, Ex Typographia Regia, t. 2, 1720
- SAUVAGEAU, Michel, *Coutumes de Bretagne*, Rennes, Vatar, t. 1, 1742
- Serment des nobles de Tréguier et Goëlle en 1437*, transcription publiée par Hervé Torchet, consultable en ligne sur le site <http://www.laperenne-zine.com>. Documents originaux conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique, Trésor des chartes du duc de Bretagne, cotes E-144 à E-147
- THIERS, Jean Baptiste, *Traité des superstitions selon l'Écriture Sainte, les Décrets des Conciles et les sentiments des Saints Pères et des théologiens*, Avignon, Chambeau, 1733
- THIERS, Jean Baptiste, *Traité des superstitions qui regardent les sacrements*, t. 2, Avignon, Chambeau, 1778, p. 102-106 [1^{ère} édition en 1679]
- THOMAS D'Aquin (Saint), *Somme théologique*, IIIa Pars (« Le Christ, Les sacrements, jusqu'à la pénitence »), édition numérique, bibliothèque de l'édition du Cerf, 1999, Mise à disposition du site sur les œuvres complètes de saint Thomas d'Aquin, <http://docteurangelique.free.fr>, 2004
- TURLLOT, Nicolas, *Le vray thresor de la doctrine chrétienne, reveu et mis en meilleur ordre qu'auparavant par le Sieur de Balesdam*, 1654
- VAYSSIERE, A., *Le livre d'or ou livre des vassaux de l'abbaye de Saint-Claude*, Bâle, Lyon, Genève, Georg, 1885
- VORAGINE (DE), Jacques, *La légende dorée*, édition publiée sous la direction d'Alain Boureau, Paris, Gallimard, 2004
- WAQUET, Henri, « Statuts synodaux de Cornouaille et de Léon », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, n° 21, 1922, p. 76-85

2. Bibliographie

2.1. Ouvrages généraux

- ANHEIM, Étienne, et GREVIN, Benoît, « Choc des civilisations ou choc des disciplines ? Les sciences sociales et le comparatisme », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2002/5, n° 49-4 bis, p. 122-146
- ANTOINE, Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999
- ANTOINE, Annie, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002
- ANTOINE, Annie (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, de l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005
- ANTOINE, Annie, et MARGUERIE, Dominique (dir.), *Bocages et sociétés, Actes du colloque organisé à l'université de Rennes 2 (29 septembre - 1^{er} octobre 2004)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007
- ANTOINE, Annie, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Age au début du XIX^e siècle », dans ANTOINE, Annie, et MARGUERIE, Dominique (dir.), *Bocages et sociétés, Actes du colloque organisé à l'université de Rennes 2*

- (29 septembre – 1^{er} octobre 2004), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 185-200
- ARSAC, Jacques, *La science et le sens de la vie*, Paris, Fayard, 1993
- AURELL, Martin, « Conclusions », dans MACE, Laurent (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, CNRS – Université de Toulouse – Le Mirail, Toulouse, 2006, p. 263-276
- AUTRAND, Françoise, *Naissance d'un grand corps de l'État : les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981
- BADIE, Bertrand, « Communauté, individualisme et culture », dans BRINBAUM, Pierre, et LECA, Jean (dir.), *Sur l'individualisme. Théories et méthodes*, Paris, Presses de Sciences Po, 1991, p. 107-131
- BAKHTINE, Mikhaïl, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970
- BARTHELEMY, Dominique, « Qu'est-ce que le servage, en France, au XI^e siècle ? », *Revue historique*, t. 287, fasc. 2 (582), avril-juin 1992, p. 233-284
- BARTHELEMY, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme, de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993
- BARTHOLEYNS, Gil, « Le paradoxe de l'ordinaire et l'anthropologie historique », *L'atelier du centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010
- BEAUJOUR, Sophronyme, « Les registres de l'ancienne Église de Caen retrouvés dans une ferme en Normandie », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 11, n° 1/3, 1862, p. 1-7
- BEDOS-REZAK, Brigitte Miriam, et IOGNA-PRAT, Dominique (dir.), *L'individu au Moyen Age, Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier, 2005
- BENNETT, Philip E., « Autour de L'Archamp : perspectives épiques sur Guillaume d'Orange », dans MACE, Laurent (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, CNRS – Université de Toulouse – Le Mirail, Toulouse, 2006, p. 233-245
- BERNARD, Jacques, *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 – vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, 3 vol.
- BERTHE, Maurice, *Le Comté de Bigorre, un milieu rural au Bas Moyen Age*, Paris, SEVPEN, 1976
- BIARD, Joël, *Le nominalisme au Moyen Age tardif*, mis en ligne en 2013, consultable à la page <http://ockham.free.fr/NominalismeTardif-VF4.pdf>
- BIRABEN, Jean-Noël, BLUM, Alain, « La population de la Bretagne de 1500 à 1839 », dans *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François LEBRUN*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, p. 21-30
- BLOCH, Marc, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, t. 46, 1928, p. 15-50
- BLOCH, Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1999 (édition originale en 1931)
- BLOCH, Marc, *La société féodale*, Paris, Albin Michel, 1994 [première édition en 1939]
- BLOCH, Marc, *Apologie pour l'histoire*, Paris, Colin, 1974
- BOGLIONI, Pierre, DELORT, Robert, et GAUVARD, Claude (dir.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2002
- BOUREAU, Alain, « Questions disputées *quomodo Historiam scribere* », *L'atelier du centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010
- BRESSAN, Thierry, « La mainmorte dans la France du XVIII^e siècle. Le cas des provinces du Centre », *Histoire et sociétés rurales*, n° 6, 1996, p. 51-76
- BRIQUET, Jean-Louis, « Des amitiés paradoxales. Échanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle », *Politix*, vol. 12, n° 45, 1^{er} trimestre 1999, p. 7-20
- BURGUIERE, André, « Anthropologie historique », dans BURGUIERE, André (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 52-59
- BURGUIERE, André, « Les historiens de la France saisis par l'anthropologie », *Ethnologie française*, t. 37, 2007, p. 99-102

- BURGUIERE, André, « L'anthropologie historique et l'école des annales », *Les Cahiers du centre de recherches historiques*, 1999, n° 22 [en ligne], mis en ligne le 17 janvier 2009
- CARRIER, Nicolas, « De la maison au village : les origines de la morphologie de l'habitat dispersé dans les montagnes de la Savoie du Nord », dans ANTOINE, Annie (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé, de l'Antiquité au XX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 279-289
- CARRIER, Nicolas, et MOUTHON, Fabrice (dir.), *Paysans des Alpes. Les communautés montagnardes au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010
- CARRIER, Nicolas (éd.), *Nouveaux servages et société en Europe (XIII^e-XX^e siècle), Actes du colloque de Besançon (4-6 octobre 2007)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010
- CARRY RENAUD, Élisabeth, *L'homme et la forêt dans la Haute-Vallée du Doubs à la fin du Moyen Age : modalités et paradoxes d'une anthropisation tardive*, Thèse d'histoire soutenue à l'université de Franche-Comté le 17 décembre 2010, 2011
- CARTERON, Benoît, « Transmission des domaines chatelains, grandes fermes et petites propriétés paysannes dans le bocage vendéen. Le cas de Saint-Hilaire-de-Loulay », *Sociétés contemporaines*, n° 56, 2004/4, p. 19-52
- CASAGRANDE, Caria, et VECCHIO, Silvana, « Clercs et jongleurs dans la société médiévale (XII^e et XIII^e siècles) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1979, n° 5, p. 913-928
- CASSAGNES-BOUQUET, S., CHAUOU, A., PICHOT, D., ROUSSELOT, L. (dir.), *Religions et mentalités au Moyen Age. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003
- CASSARD, Jean-Christophe, « Les marins bretons au début du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de L'Ouest*, t. 86/3, 1979, p. 379-397
- CASSARD, Jean-Christophe, « Les flottes du vin de Bordeaux au début du XIV^e siècle », *Annales du Midi*, t. 95, n° 162, 1983, p. 119-133
- CASSARD, Jean-Christophe, « Arthur est vivant ! Jalons pour une enquête sur le messianisme royal au moyen âge », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 126, avril-juin 1989, p. 135-146
- CASSARD, Jean-Christophe, « Vannetais des villes, Vannetais des champs en 1453-1454 », *Britannia monastica*, t. 12, 2008, p. 341-352
- CHASTANG, Pierre, « De saint Guilhem à Guillaume d'Orange : les métamorphoses d'un comte carolingien (fin X^e – début du XII^e siècle) », dans MACE, Laurent (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, CNRS – Université de Toulouse – Le Mirail, Toulouse, 2006, p. 207-231
- CHAUMEIL, Louis, « L'origine du bocage en Bretagne » dans BRAUDEL, Fernand (éd.), *Éventail de l'histoire vivante : hommage à Lucien Febvre*, Paris, Colin, 1954, t. 1, p. 163-185
- CORRIOL, Vincent, *Les serfs de Saint-Claude, Étude sur la condition servile au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009
- CORRIOL, Vincent, « *Sicut homo liber sui juris*. Pratiques et significations de l'affranchissement personnel dans les terres de Saint-Claude (XIV^e-XVI^e siècle) », dans CARRIER, Nicolas (éd.), *Nouveaux servages et société en Europe (XIII^e-XX^e siècle), Actes du colloque de Besançon (4-6 octobre 2007)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 151-171
- CORRIOL, Vincent, « Heurts et malheurs d'une abbaye : l'abbaye de l'Epau à la fin du Moyen Age (v. 1350-v. 1450) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 120, n° 3, 2013, p. 29-47
- CROIX, Alain, « La démographie du pays nantais au XVI^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1967, p. 63-90
- CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne (1532-1675)*, Rennes, Ouest-France, 1993
- CURSENTE, Benoît (dir.), *L'habitat dispersé dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1999
- DELARUE, P., *Charles-Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, chef de la Conjuraton bretonne*, Rennes, Plihon et Hervé, 1899
- DELSALLE, Paul, « Les mainmortables et leurs maisons en Franche-Comté (XV^e-XVII^e siècle) », dans CARRIER, Nicolas (éd.), *Nouveaux servages et société en Europe (XIII^e-XX^e siècle), Actes du colloque de Besançon (4-6 octobre 2007)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 233-246

- DENIAUD, Annick, « Champs ouverts à la lisière de la forêt de Paimpont », *Norois*, n° 30, avril-juin 1961, p. 153-165
- DEROUET, Bernard, « Système d'autorité et gestion des communautés familiales du Bourbonnais », *Revue d'Auvergne*, 1986, t. 100, p. 129-158
- DETIENNE, Marcel, « L'olivier : un mythe politico-religieux », *Revue de l'histoire des religions*, t. 178, n° 1, 1970, p. 5-23
- DIEDLER, Jean-Claude, « Penser et vivre l'honneur dans les communautés rurales : l'exemple de la Lorraine du sud des XVI^e et XVII^e siècles », dans DREVILLON, Hervé, et VENTURINO, Diego (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 301-317
- DITTMAR, Pierre-Olivier, « Deux comparatismes pour une anthropologie historique », *L'atelier du centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010, mis en ligne le 14 juillet 2010
- DOUMERGUE, Émile, *Jean Calvin, Les hommes et les choses de son temps*, Lausanne, Georges Bridel et Cie, t. 3, 1905
- DUBREUIL, Léon, « L'usage de qu'évaise dans le domaine de Penlan (Évêché de Tréguier) », *Annales de Bretagne*, t. 68, n° 3, 1961, p. 403-435
- DUBY, Georges, *Hommes et structures du Moyen Age*, Paris, Mouton, 1973
- DUBY, Georges, et WALLON, Armand (dir.), *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975, tomes 1 et 2
- DUHAMEL-AMADO, Claudie, « Introduction. Guillaume historique et héroïque : généalogie du thème et perspectives », dans MACE, Laurent (éd.), *Entre histoire et épopée, Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, Toulouse, CNRS - Université Toulouse - Le Mirail, 2006, p. 9-21
- DUMEZIL, Georges, *L'idéologie tripartite des Indo-Européens*, Bruxelles, Latomus, 1958
- DUMEZIL, Georges, *Mythe et épopée, L'idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens*, Paris, Gallimard, 1968
- DUPAQUIER, Jacques, *Histoire de la population française*, t. 1 (« Des origines à la Renaissance ») et t. 2 (« De la Renaissance à 1789 »), Paris, Presses universitaires de France, 1988
- DUPARC, Pierre, « Le cimetière, séjour des vivants (XI^e-XII^e siècles) », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (Année 1964), Paris, Bibliothèque nationale, 1967
- DURKHEIM, Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1895
- DUTUIT, Eugène, *Manuel de l'amateur d'estampes, Introduction générale*, Paris, Lévy, 1884
- ELFASSI, Jacques, et RIBEMONT, Bernard, « La réception d'Isidore de Séville durant le Moyen Age tardif (XII^e-XV^e s.) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2008, t. 16, p. 1-5
- FALLETI, L., « Le contraste juridique entre Bourgogne et Savoie au sujet de la mainmorte seigneuriale », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 12^e fascicule, 1948-1949, p. 117-139
- FEBVRE, Lucien, « Changement de climat. À Amiens : de la Renaissance à la Contre-Réforme », *Annales d'histoire sociale*, III, 1941, p. 41-55
- FLATRES, Pierre, « Rapport de synthèse [géographie] », dans *Les bocages. Histoire, écologie, économie (actes de la table ronde CNRS « Aspects physiques, biologiques et humains des écosystèmes bocagers des régions tempérées humides »*, Rennes, juillet 1976), Rennes, INRA, ENSA et Université de Rennes, 1976, p. 21-30
- FLEURIOT, Léon, et SEGALIN, Auguste-Pierre (dir.), *Héritage celtique et captation française. Des origines à la fin des États*, dans BALCOU, Jean, et LE GALLO, Yves (dir.), *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, tome 1, Paris, Champion / Spezed, Coop Breiz, 1997
- FOSSIER, Robert, *Paysans d'Occident (XI^e-XIV^e siècles)*, Paris, Presses universitaires de France, 1984
- GAILLARD-BANS, Patricia, « Maison longue et famille étendue en Bretagne », *Études rurales*, n° 62, avril-juin 1976, p. 73-87
- GAILLARD-BANS, Patricia, et BANS, Jean-Christian, « Maisons et bâtiments agricoles dans l'Ancien Régime en Vannetais : un problème d'histoire économique », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 31, janvier-mars 1984, p. 3-26
- GALLET, Jean, « Une société rurale bretonne : Carnac en 1475 », *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, 1981, p. 15-36

- GALLET, Jean, *La Seigneurie Bretonne (1450-1680), l'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983
- GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans en France (1600-1793)*, Rennes, Ouest-France, 1999
- GAUTIER, Michel, « Une si longue (re)construction. La gestion foncière d'une abbaye dans le Haut Maine de 1450 à 1790 », *Histoire et sociétés rurales*, t. 38, n° 2, 2012, p. 51-84
- GAUVARD, Claude, « *De grace especial* ». *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991
- GICQUEL, Yvonig, *Jean II de Rohan ou l'indépendance brisée de la Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 1994
- GIROD, Ernest, « Notice historique sur la mainmorte dans la terre de la Grande-judicature de Saint-Claude, Franche-Comté de Bourgogne », *Mémoires de la société d'émulation du Jura*, 3^{ème} série, n° 1, 1880, p. 339-378
- GIRY, Arthur, *Manuel de diplomatique*, Paris, Alcan, 1925 (1894), p. 353-376 (« Des noms de personne »)
- GOFMAN, Alexandre, « Les éternels retours. Notes sur les cycles de mode », *Revue européenne des sciences sociales*, t. 42, 2004, n° 129, p. 135-144
- GOUFFRAN, Laure-Hélène, « *Yau vos regracii vostra amor* : amitiés marchandes en Provence à la fin du XIV^e siècle », *Discussions*, n° 8, 2013 [revue en ligne]
- GOUREVITCH, Aaron J., *La culture populaire au Moyen Age*, Paris, Aubier, 1996
- GOUREVITCH, Aron J., *La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale*, Paris, Seuil, 1997
- GOURINAT, Jean-Baptiste, *La dialectique des stoïciens*, Paris, Vrin, 2000
- GREVIN, Benoît, « Enfin la fin du Moyen Age ?... », *Questes* [en ligne], 2016, n° 33, p. 1-12
- GRISWARD, Joël H., « Triades de calamité et médecine tripartite », dans TAILLARDAT, Jean, LAZARD, Gilbert, et SERBAT, Guy (éd.), *E. Bienveniste aujourd'hui, Actes du colloque international du C.N.R.S.*, Louvain, Peeters, 1984, t. 2, p. 63-75
- GUENEE, Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2011
- HABASQUE, François-Marie, « Notice sur quelques villes du département », *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1838, p. 59-68
- HALGOUET (DU), Hervé, *Contribution à l'étude du régime seigneurial dans l'ancienne France, t. 1, La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc, Prud'homme, et Paris, Champion, 1921
- HAMON, Philippe, *Les Renaissances (1453-1559)*, Paris, Belin, 2013
- HAMON, Philippe, « Du Moyen Age aux Temps modernes : une charnière canonique et ses remises en cause », *ATALA Culture et sciences humaines*, 2014, n° 17, p. 133-145
- HAMON, Thierry, « L'exploitation des terres agricoles en droit coutumier breton (XIV^e-XIX^e siècle) », dans DUGAS DE LA BOISSONY, Christian (dir.), *Terre, Forêt et Droit. Actes des Journées internationales d'histoire du droit, Nancy, 12-15 juin 2002*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2006, p. 273-318
- HAR-PELED, Misgav, « Décoloniser l'histoire occidentale : les naissances politiques de l'anthropologie historique », *L'atelier du centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010
- HIGOUNET-NADAL, Arlette, « La démographie des villes françaises au Moyen Age », *Annales de démographie historique*, 1980, p. 196-208
- HILLION, Yannick, « La Bretagne et la rivalité Capétiens-Plantagenêts. Un exemple : la duchesse Constance (1186-1202) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 92, n° 2, 1985, p. 111-144
- HUIZINGA, Johan, *L'automne du Moyen Age*, Payot, 1989 (titre original : *Hersfsttij der Middeleeuwen*, Harlem, 1919), publié en 1932 sous le titre : *Le déclin du Moyen Age*, aux éditions Payot et réédité en 1975 sous le titre *L'automne du Moyen Age*.
- JACQUART, Jean, « Immobilisme et catastrophes (1560-1660) » dans DUBY, Georges, et WALLON, Armand (dir.), *Histoire de la France rurale, t. 2, De 1340 à 1789*, Paris, Seuil, 1975, p. 257-311
- JUILLARD, E., MEYNIER, A., DE PLANHOL, X., SAUTTER, G. (dir.), *Structures agraires et paysages ruraux*, Nancy, Annales de l'Est, 1957
- JULIEN, Élise, « Le comparatisme en histoire. Rappels historiographiques et approches méthodologiques », *Hypothèses*, 2005/1, n° 8, p. 191-201

- KALIFA, Dominique, « L'histoire culturelle contre l'histoire sociale ? », dans MARTIN, Laurent, et VENAYRE, Sylvain (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain*, Paris, Nouveau Monde, 2005, p. 75-84
- KERHERVE, Jean, *L'état breton aux XIV^e et XV^e siècles, Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987, t. 2
- KREISEL, Werner, « Structures agraires de Waldhufendorf dans la Jura », *Revue de géographie de Lyon*, t. 44, n° 1, 1969, p. 85-113
- LA BORDERIE (DE), Arthur, *Archives du bibliophile breton. Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne*, t. 1, Rennes, Plihon et Hommay, 1880
- LA BIGNE (DE), Paul, « Combour et ses seigneurs », *Revue de Bretagne*, t. 39, 1908, p. 185-201
- LABANDE-MAILFERT, Yvonne, *Charles VIII, le vouloir et la destinée*, Paris, Fayard, 1986
- LAIGUE (DE), René, *Le Combat des Trente et les champions du Parti Breton*, Rennes, Société des bibliophiles bretons, 1913
- LAURENT, Jeanne, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle. La quévaise*, Paris, SEPVEN, 1972
- LE BIHAN, Jean, MAZEL, Florian, « Aux frontières des quatre périodes canoniques. Premier bilan d'une enquête », *Atala*, 2014, n° 17, p. 233-247
- LE GOFF, Jacques, *Pour un autre Moyen Age. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, 1977
- LE GOFF, Jacques, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Flammarion, Paris, 2008 [1964]
- LE GUENNEC, Louis, *Le Finistère monumental*, t. I, *Morlaix et sa région*, Les Amis de Louis Le Guennec, Quimper, 1979
- LE JAN, Régine, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Age*, Paris, Picard, 2001
- LE MEE, René, « La réglementation des registres paroissiaux en France », *Annales de démographie historique*, 1975, n° 1, p. 433-477
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire des paysans français, de la Peste noire à la Révolution*, Paris, Seuil, 2002
- LEBEAU, René, « Notes sur les types d'habitations rurales du Jura central », *Les Études rhodaniennes*, t. 13, n° 3, 1937, p. 207-211
- LEBEAU, René, « Les contrastes du nord et du midi dans la géographie humaine du Jura français », *Les Études rhodaniennes*, t. 23, n° 1-2, 1948, p. 93-103
- LEBEAU, René, *La vie rurale dans les montagnes du Jura méridional*, Lyon, Trévoux, 1955
- LEBEAU, René, « Champdor en Haut-Bugey : un village et son château », *Revue géographique de l'Est*, t. 26, n° 3-4, 1986, p. 167-178
- LEBOIS, Michelle, *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Age (1365-vers 1525-30)*, Thèse de doctorat es Lettres, Université de Rennes II, 1986 [non publiée]
- LEGROS, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval : reprise d'une enquête », *La Mayenne, archéologie, histoire*, 2013, article en ligne sur le site www.archives53.fr/Textes-en-ligne/La-Mayenne-Archéologie-Histoire [consulté le 12 janvier 2019].
- LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé (dir.), *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532)*, Rennes, Ouest-France, 1982
- LEMERCIER, Claire, et ZALC, Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008
- LIONETTI, Roberto, *Le lait du père*, Paris, Imago, 1988
- LORCIN, Marie Thérèse, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Age*, Paris, CNRS, 1981
- LUZEL, François-Marie, « Jean et Nicolas Coëtanlem », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1886, t. 13, p. 251-300
- MACE, Laurent (éd.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange (IX^e-XIII^e siècles)*, CNRS - Université de Toulouse - Le Mirail, Toulouse, 2006
- MAGNANI, Eliana, « Le don au Moyen Age. Pratique sociale et représentation. Perspectives de recherche », *Revue du MAUSS*, 2002/1, n° 19, p. 309-322
- MAHIEU (DE), Wauthier, *Structures et symboles. Les structures sociales du groupe Komo du Zaïre dans leur élaboration symbolique*, Paris, Institut africain international, 1980
- MAITRE, Léon, « L'assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789 », *Annales de la société académique de Nantes*, 1879, vol. 9, n° 5, p. 328-356 [« Aumôneries de Saint-Julien »]

- MAUSS, Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Presses universitaires de France, 2007
- MAZEL, Florian, « Un, deux, trois Moyen Age... Enjeux et critères des périodisations internes de l'époque médiévale », *Atala*, 2014, n° 17, p. 101-113
- MEYER, Jean, « Un témoignage exceptionnel sur la noblesse de province à l'orée du XVII^e siècle. Les *advis moraux* de René Fleuriot », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1972, t. 79-2, p. 315-347
- MEYER, Jean, « L'évolution des idées sur le bocage en Bretagne », dans *La pensée géographique française. Mélanges offerts à André Meynier*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1972, p. 453-467
- MEYNIER, André, *Les paysages agraires*, Paris, Colin, 1970
- MINOIS, Georges, « La démographie du Trégor au XV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1976, t. 83, n° 3, p. 407-424
- MORDEFROID, Jean-Luc, « *Hermite* contraires du premier XVII^e siècle. Portraits croisés du père Jean Menet et du frère Roland Goguin, solitaires de Sainte-Anne à Saint-Claude (Jura) », dans Véronique Blanchet-Rossi (dir.), *Jura Patrimoine, les passions de Robert Le Pennec*, Saint-Claude, Les Amis du Vieux Saint-Claude et l'Association pour la promotion de l'archéologie dans le Haut-Jura, 2014, p. 229-240
- MORICEAU, Jean-Marc, « Le changement agricole (XII^e-XIX^e siècle) », *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 1^{er} semestre 1994, p. 37-66 et 153-190
- MOUTHON, Fabrice, *Les communautés rurales en Europe au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014
- NAEPELS, Michel, « L'anthropologie au sein des sciences sociales historiques », dans MINARD, Philippe, et al., « Histoire et anthropologie, nouvelles convergences ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2002/5, n° 49-4 bis, p. 103-120
- NASSIET, Michel, « L'honneur au XVI^e siècle : un capital collectif », dans DREVILLON, Hervé, VENTURINO, Diego, *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, 2011, p. 71-90
- NOULIN, Franck, et WAGNIART, Jean-François, « La place de l'histoire sociale : de la recherche à l'enseignement », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2014, n° 122, p. 19-43
- ORIGO, Iris, *Le marchand de Prato. La vie d'un banquier toscan au XIV^e siècle*, traduit de l'anglais par Jane Fillion, Paris, Albin Michel, 1959
- PASTOUREAU, Michel, « La naissance de la médaille : des impasses historiographiques à la théorie de l'image », *Revue numismatique*, 1988, t. 30, p. 227-247
- PASTOUREAU, Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Paris, Seuil, 2004
- PICHARD-RIVALAN, Mathieu, *Rennes, naissance d'une capitale provinciale (1491-1610)*, Thèse de doctorat, Université de Rennes 2, vol. 1, 2014
- PICHOT, Daniel, « L'individu et la communauté dans les villages de l'Ouest français (XI^e-XIII^e siècles) », dans ANTOINE, Annie (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 201-220
- PICHOT, Daniel, « Images du paysage : les bords de la Vilaine au XVI^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 78, 2000, p. 261-283
- PICHOT, Daniel, *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002
- PICHOT, Daniel, « Communauté et territoire villageois dans l'ouest de la France (XI^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 10, 2003, p. 9-28
- PICHOT, Daniel, « Paysage et société féodale dans l'Ouest de la France », dans ANTOINE, Annie, et MARGUERIE, Dominique (dir.), *Bocages et sociétés, Actes du colloque organisé à l'université de Rennes 2 (29 septembre - 1^{er} octobre 2004)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 263-275
- PITT-RIVERS, Julian, « Le paradoxe de l'amitié » dans RAVIS-GIORDANI, Georges (éd.), *Amitiés. Anthropologie et histoire*, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1999, p. 17-28
- PITT-RIVERS, Julian, « The paradox of friendship », dans COL (DA), Giovanni, et SHRYOCK, Andrew (éd.), *From hospitality to grace. A Julian Pitt-Rivers omnibus*, Chicago, Hau Books, 2017, p. 199-209

- PLATELLE, Henri, « Le problème du scandale : les nouvelles modes masculines aux XI^e et XII^e siècles », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, fasc. 4, 1975, p. 1071-1096
- PRIGENT, Christiane, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne de 1350 à 1575*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1992
- PUTTER (DE), Éric, *Les trois fonctions indo-européennes et l'instrument de musique*, thèse de doctorat en Sciences religieuses, Université de Strasbourg, 2009
- QHAGHEBEUR, Joëlle, et MERDRIGNAC, Bernard (dir.), *Bretons et Normands au Moyen Age. Rivalités, malentendus, convergences*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008
- RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales rurales, Bretagne méridionale (XIV^e-XVI^e)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017
- RENAUT, Luc, « Marquage corporel et signation religieuse dans l'Antiquité », *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses, Annuaire*, t. 113, 2004-2005, 2004, p. 471-480
- REY, Michel, *L'amitié à la Renaissance. Italie, France, Angleterre (1450-1650)*, San Domenico, Institut universitaire européen de Florence, 1999
- REYDELLET, Marc, « La diffusion des *Origines* d'Isidore de Séville au haut Moyen Age », *Mélanges de l'école française de Rome*, 1966, t. 78-2, p. 383-437
- ROGET, Amédée, *Histoire du peuple de Genève, depuis la Réforme jusqu'à l'escalade*, t. 2, Genève, Jullien, 1873
- SAINTE-JABOB (DE), Pierre, *Les paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, Éditions universitaires de Dijon 1995 [1960]
- SCHMITT, Jean-Claude, « Anthropologie historique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* [en ligne], Hors-série n° 2, 2008, mis en ligne le 13 janvier 2009
- SCHMITT, Jean-Claude, « L'anthropologie historique de l'Occident médiéval, un parcours », *L'atelier du centre de recherches historiques* [en ligne], n° 6, 2010, mis en ligne le 19 juin 2010
- SCHULLER, Michelle, « Les lettres de Lapo Mazzei à Francesco Datini : l'amitié entre le notaire et le grand marchand », *Arzanà*, n° 13, 2010, p. 304-305
- SEE, Henri, *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age*, Paris, Giard, 1901
- SEE, Henri, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*, Paris, Giard et Brière, 1906
- SINCLAIR STEVENSON, Margaret, *Les Rites des deux-fois-nés*, Paris, Le Soleil Noir, 1982
- SMITH, Pierre, et SPERBER, Dan, « Mythologiques de Georges Dumézil », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3-4, 1971, p. 559-586
- STAUFFENEGGER, Roger, *Église et société : Genève au XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1984
- STROWSKI, Stéphane, *La censive et le fief roturier en Bretagne*, Amiens, Yvert et Tellier, 1922
- THIREAU, Jean-Louis, « L'identité des personnes : perspectives historiques », dans CHEVALLIER, Jacques (dir.), *L'identité politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, p. 156-168
- THO NGO, E., *Caractères interdits au Vietnam à travers l'histoire*, traduit et annoté par Emmanuel Poisson, Centre de l'École française d'Extrême-Orient, 1997
- TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne, Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 1994
- TRICARD, Jean, *Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle, Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996
- TURNER, Sam, « Paysages et relations : archéologie, géographie, archéogéographie », *Études rurales*, t. 188, 2011, p. 143-154
- VIADER, Roland, « Maisons et communautés dans les sociétés montagnardes. Le temps juridique (XIII^e-XV^e siècle) », dans *Montagnes médiévales, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 34^e congrès (Chambéry, 2003)*, Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 263-291
- VINCENT, Catherine, « Structures et rituels de sociabilité à la fin du Moyen Age : bilan et perspectives de recherche », *Memoria y Civilizacion*, 2000, n° 3, p. 7-36
- WATTEAUX, Magali, « Sous le bocage, le parcellaire... », *Études rurales*, 2005/03, n° 175, p. 53-80

- YEURC'H, Bertrand, *Le Vannetais du IX^e au XI^e siècle*, étude mise en ligne sur le site <https://cirdomoc.academia.edu/BertrandYeurch>, consultée le 11 mars 2018
- YVER, Jean, « Les caractères originaux du groupe de coutumes de l'ouest de la France », *Revue historique de droit français et étranger*, t. 29, 1952, p. 18-79
- ZINK, Michel, *L'humiliation, le Moyen Age et nous*, Albin Michel, 2017

2.2. Littérature médiévale et moderne

- AEBISCHER, Paul, « Les trois mentions les plus anciennes du couple Roland et Olivier », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1952, t. 30, fasc. 3-4, p. 657-675
- AEBISCHER, Paul, « L'entrée de Roland et d'Olivier dans le vocabulaire onomastique de la Marca hispanica », *Institut d'estudis catalans*, 1955, publié dans *Estudis Romanics*, 1956, n° 5, p. 55-76
- AURELL, Martin, et GIRBEA, Catalina, « Mordred, traître scélératissime : inceste, amour et honneur aux XII^e et XIII^e siècles », dans BILLORE, Maïté, et SORIA, Myriam (dir.), *La Trahison au Moyen Age, De la monstruosité au crime politique (V^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 133-149
- AURELL, Martin et GIRBEA, Catalina (dir.), *L'imaginaire de la parenté dans les romans arthuriens (XII^e - XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2010
- BAILLARD-PERONA, Blandine, « Du nom de Dieu au nom de Montaigne », dans *Faire signe, La mise en scène du sens à la Renaissance, du Tiers Livre au Moyen de Parvenir*, Thèse de doctorat en Littérature française, soutenue à l'Université de Paris IV-Sorbonne le 22 novembre 2008
- BALDWIN, John W., « Jean Renart et le tournoi de Saint-Tron : une conjonction de l'histoire et de la littérature », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1990, n° 3, p. 565-588
- BAUELLE, Yves, « Les connotations sociales des prénoms dans l'univers romanesque », dans BAUELLE, Yves, et al., *Roman, histoire, société. Mélanges offerts à Bernard Alluin*, Lille, Université Charles de Gaulle - Lille 3, 2005, p. 49-63
- BECK, Patrice, « Discours littéraires sur l'anthroponymie (VI^e-XVI^e siècles) », dans BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e - XVI^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997, p. 121-161
- BENUCCI, Alessandro, « Nomina sunt consequentia rerum (Vita Nova, XIII, 4) : que reste-t-il de l'adage dantesque dans l'Italie contemporaine ? », *Silène, revue électronique de littérature et poétique comparées*, mis en ligne le 14 mai 2012
- BIANCHINI, Simonetta, « Interpretatio nominis e pronominatio nel Cligès di Chretien de Troyes », *Vox Romanica*, n° 61, 2002, p. 181-221
- BLOCH, Howard, *Étymologie et généalogie, Une anthropologie littéraire du Moyen Age français*, traduit de l'anglais par Béatrice Bonne et Jean-Claude Bonne, Paris, Des Travaux/Seuil, 1989
- BOUCHE, Thérèse, « De l'enfant trouvé à l'enfant prouvé : Richars li biaux, une mise en roman du mythe d'Œdipe au XIII^e siècle », dans *Les relations de parenté dans le monde médiéval, Senefiance*, n° 26, 1989, p. 143-159
- BOUTET, Dominique, *Charlemagne et Arthur ou le roi imaginaire*, Paris, Champion, 1992
- BOUTET, Dominique (dir.), *Le Cycle de Guillaume d'Orange*, Librairie Générale Française, 1996, p. 23-28 ; Michel Stanesco, *Lire le Moyen Age*, Paris, Dunod, 1998
- BRANDIN, Louis, « Nouvelles recherches sur Fouke Fitz Warin », *Romania*, t. 55, n° 217, 1929, p. 17-44
- BURGER, André, « La question rolandienne, faits et hypothèses », *Cahiers de civilisation médiévale*, juillet-septembre 1961, p. 269-291
- CERQUIGLINI, Bernard, « Roland à Roncevaux, ou la trahison des clercs », *Littérature*, n° 42, 1981, p. 40-56
- CERQUIGLINI, Jacqueline, « Un engin si subtil », *Guillaume Machaut et l'écriture au XIV^e siècle*, Paris, Champion, 1985

- CERQUIGLINI-TOULET, Jacqueline, « Eustache Deschamps en ses noms », dans LACASSAGNE, Miren, et LASSABATERE, Thierry (dir.), *Les « Ditez vertueux » d'Eustache Deschamps. Forme poétique et discours engagé à la fin du Moyen Age*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005, p. 9-17
- CHAREILLE, Anne, « Des noms et De la gloire : deux essais de Michel de Montaigne », dans BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e – XVI^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997, p. 211-221
- CHARPENTIER, Françoise, « La guerre des Andouilles, Pantagruel IV, 35-42 », dans *Études seisiémistes offertes à Monsieur le Professeur V.-L. Saulnier*, Genève, Droz, 1980, p. 119-136
- CHENERIE, Marie-Luce, « Le thème du nom dans la carrière héroïque de Lancelot du Lac. Deuxième partie : la révélation du nom et du lignage », *Littératures* 12, printemps 1985, p. 15-30
- COMPAGNON, Antoine, *Nous, Michel de Montaigne*, Paris, Seuil, 1980
- DANIEL, Catherine, « De la parenté imaginaire à la parenté historique : la récupération du lignage d'Arthur et de Joseph d'Arimathie » dans AURELL, Martin et GIRBEA, Catalina (dir.), *L'imaginaire de la parenté dans les romans arthuriens (XII^e – XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 197-210
- DAUPHINE, James, « De la *galimafrée* des noms (I, 46) à la *fricassée* (III, 13) des Essais », *Loxias*, n° 31, mis en ligne le 15 décembre 2010
- DELAMAIRE, Anne, « *Dictes hardiement, bons motz n'espargnent personne* ». *Approche typologique, esthétique et historique du comique dans Perceforest*, Thèse de Doctorat, Université de Rennes 2, 2010
- DELBOUILLE, Maurice, *Sur la genèse de la Chanson de Roland*, Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1954
- DEMONET, Marie-Luce, *Les Voix du signe, Nature et origine du langage à la Renaissance (1480-1580)*, Paris, Champion, 1992
- DEMONET, Marie-Luce, « Le *trait de plume* de Montaigne », *Études françaises*, n° 292, 1993, p. 45-63
- DESAN, Philippe, « *Pour clore nostre conte* : la comptabilité de Montaigne », *Littérature*, 1991, n° 82, p. 28-42
- DESPREZ, Vincent, *Les « Macaire » dans l'Occident latin (IV^e-XV^e s.). Contribution à l'étude de la réception du dossier macarien en Occident*, document pdf accessible en ligne sur le site <https://nominis.cef.fr/contenus/MacaireOccidentDesprez.pdf>
- DESROSIERS-BONIN, Diane, « Les *Chroniques gargantuines* et la parodie du chevaleresque », *Études françaises*, t. 32, n° 1, 1996, p. 85-95
- DEVARD, Jérôme, *Parenté et pouvoir(s) dans la Matière de France et le Roman de Renart. Approche socio-juridique de la représentation familiale aux XII^e-XIII^e siècles*, Thèse de Doctorat, Université de Poitiers, 2014
- DRAGONETTI, Roger, *La vie de la lettre au Moyen Age (le Conte du Graal)*, Paris, Seuil, 1980
- DRAGONETTI, Roger, *Le gai savoir dans la rhétorique courtoise*, Paris, Seuil, 1982
- FAABORG, Jens N., *Les enfants dans la littérature française du Moyen Age*, Copenhague, Museum Tusulanum Press, 1997
- FERLAMPIN-ACHER, Christine, et HUE, Denis (dir.), *Lignes et lignages dans la littérature arthurienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007
- FERLAMPIN-ACHER, Christine (éd.), *Perceforest, Un roman arthurien et sa réception*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012
- FERLAMPIN-ACHER, Christine, « À la mode de Bretagne : la culture arthurienne dans le *Roman du Hem* de Sarrasin (1278) et le *Roman de Guillaume d'Orange* (entre 1454 et 1456) », dans FERLAMPIN-ACHER, Christine (dir.), *Arthur après Arthur, La matière arthurienne tardive en dehors du roman arthurien (1270-1530)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 517-538
- FERRADOU, Carine, « La réflexion sur le pouvoir du langage dans plusieurs colloques d'Érasme, le *Lucien batave* », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 58, 2004, p. 76-77

- FRANCON, Marcel, « Des *Chroniques Gargantuines à Pantagruel* », *Modern Philology*, t. 53, n° 2, 1955, p. 82-87
- FRANCON, Marcel, « Les *Chroniques* de Gargantua et les romans de Rabelais », *Romance Notes*, t. 15, n° 2, 1973, p. 337-340
- FREEMAN REGALADO, Nancy, « La fonction poétique des noms propres dans le Testament de François Villon », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 32, 1980, p. 51-68
- FRUGANI, Silvia, *Érasme, Rabelais et l'écriture dissidente*, Thèse soutenue à l'Université de Padoue, 2017, édition en ligne http://tesi.cab.unipd.it/56821/1/Silvia_Frugani_2017.pdf
- GAIGNEBET, Claude, « Le combat de Carnaval et de Carême », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 2, 1972, p. 313-345
- GALLAIS, Pierre, « Bleheri, la cour de Poitiers et la diffusion des récits arthuriens sur le continent », *Actes du 7^e congrès national, Poitiers, 1965. Moyen Age et littérature comparée*, Paris, Didier, 1967, p. 46-79
- GALLOIS, Martine, *L'idéal héroïque dans Lion de Bourges, poème épique du XIV^e siècle*, Paris, Champion, 2012
- GARAPON, Robert, « Le réalisme de la farce », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1974, n° 26, p. 9-20
- GAUCHER, Élisabeth (dir.), « Le Vrai et le Faux au Moyen Age », *Bien Dire et Bien Apprendre*, n° 23, 2005
- GENETTE, Gérard, *Mimologiques, Voyage en Cratylie*, Paris, Seuil, 1976
- GEORGES, Alban, *Tristan de Nanteuil, Écriture et imaginaire épiques au XIV^e siècle*, 2006
- GREENE, Virginie, « Le débat sur le Roman de la Rose comme document d'histoire littéraire et morale », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 14 spécial, 2007, p. 297-311
- GREENLEE, James W., and BENTON, John F., « Montaigne and the 110 Guillaumes : a note on the sources », *Romance Notes*, 1970, Vol. 12, n° 1, p. 177-179
- GRISWARD, Joël H., *Archéologie de l'épopée médiévale : structures trifonctionnelles et mythes indo-européens dans le cycle des Narbonnais*, Paris, Payot, 1981
- GRISWARD, Joël H., « La naissance du couple littéraire Vivien et Rainouart », *Medioevo romanzo*, t. 21, 1997, p. 441-456
- GUIETTE, Robert, « Symbolisme et Senefiance au Moyen Age », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1954, n°6, p. 107-122
- GUIETTE, Robert, « L'invention étymologique dans les lettres françaises au Moyen Age », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 11, 1959, p. 273-285
- GUILLEMOT GALLOIS, Martine, *Étude sur Lion de Bourges, poème épique du XIV^e siècle*, Thèse de Doctorat de Lettres et Arts, Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 2011
- GUIRAUD, Pierre, *Le Testament de Villon ou le gai savoir de la Basoche*, Paris, Gallimard, 1970
- HARF-LANCNER, Laurence, « Le Florimont d'Aimon de Varennes : un prologue du Roman d'Alexandre », *Cahiers de civilisation médiévale*, n° 147, Juillet-septembre 1994, p. 241-253
- HARF-LANCNER, Laurence, « Florimont : du roman d'Aimon de Varennes (1188) à la mise en prose de 1528 », dans *Le Roman à la Renaissance*, Actes du colloque international dirigé par Michel Simonin, publiés par Christine de Buzon, Lyon, RHR, 2012, p. 187-201
- HENEIN, Eglal, « Le nom propre et le topos », dans BOURSIER, Nicole, et TROTT, David (éd.), *La naissance du roman en France. Topique romanesque de l'Astrée à Justin*, Paris, Biblio 17, 1990, p. 1-12
- HUCHON, Mireille, « Variations rabelaisiennes sur l'imposition du nom », dans *Prose et prosateurs de la Renaissance, Mélanges offerts à M. le Professeur Robert Aulotte*, Paris, SEDES, 1988, p. 93-100
- KICHENIN, Guillaume, *La poétique du nom chez Chrétien de Troyes, Du signe au symbole*, Mémoire de maîtrise de Lettres modernes, Lyon, Université Lumière-Lyon 2, 1999 [en ligne], consulté le 14 mai 2015
- LACASSAGNE, Miren, et LASSABATERE, Thierry (dir.), *Les « Dicter vertueux » d'Eustache Deschamps. Forme poétique et discours engagé à la fin du Moyen Age*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005
- LA LANDE DE CALAN (DE), Charles, *Les personnages de l'épopée romane*, Redon, Bouteloup, 1900

- LAGORGETTE, Dominique, « Avoir a non : étude diachronique de quelques expressions qui prédisent le nom », *Linx*, n° 32, 1995. Diachronie, énonciation, p. 113-132
- LAGORGETTE, Dominique, « La vérité du nom : métadiscours sur le droit nom, métadiscours sur l'origine ? » dans GAUCHER, Elisabeth (dir.), « Le Vrai et le Faux au Moyen Age », *Bien Dire et Bien Apprendre*, n° 23, 2005, p. 277-293
- LARDET, Pierre, « L'onomastique facétieuse de Jules-César Scaliger », dans BURIDANT, Claude (éd.), « L'étymologie, de l'Antiquité à la Renaissance », *Lexique* 14, 1998, p. 167-186
- LATIMIER-IONOFF, Adeline, *Lire le nom propre dans le roman médiéval : onomastique et poétique dans le roman arthurien tardif en vers*, Thèse de doctorat en littérature française, soutenue à l'Université de Rennes 2 le 1^{er} décembre 2016
- LEJEUNE, Rita, « La naissance du couple littéraire Roland et Olivier », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves*, 1950, t. 10, p. 371-401
- LEJEUNE, Rita, « Pour quel public la farce de Maistre Pierre Pathelin a-t-elle été rédigée ? », *Romania*, t. 82, n° 328, 1961, p. 482-521
- LEJEUNE, Rita, « La naissance du couple littéraire Guillaume d'Orange et Rainouard au Tinel », *Marche romane*, 1970, t. 20/1, p. 39-60
- LEJEUNE, Rita, « Le nom de Vivien, héros épique. Étude anthroponymique », dans *Symposium in honorem prof. M. de Riquer*, Barcelona, Universitat de Barcelona, 1984, p. 115-136
- LEJEUNE, Rita, « Jean Renart, pseudonyme littéraire de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont (1200-1229) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1999, n° 77-2, p. 271-297
- LEWICKA, Halina, « Notes sur quelques pièces du Recueil de farces inédites du XV^e s. », *Romania*, t. 76, n° 303, 1955, p. 342-373
- LEWICKA, Halina, « Le langage et la nature sociale de la farce », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n° 11/1, 1980, p. 15-16
- MAC CULLOCH, Florence, « La création du monde de Robert de Blois », *Romania*, 1970, t. 91, n° 362, p. 262-277
- MACE, Laurent (éd.), *Entre histoire et épopée, Les Guillaume d'Orange (IX^e - XIII^e siècles)*, Toulouse, CNRS - Université Toulouse - Le Mirail, 2006
- MAGNUSDOTTIR, Asdis R., *La voix du cor : la relique de Roncevaux et l'origine d'un motif dans la littérature du Moyen Age, XII^e-XIV^e siècle*, Amsterdam, Rodopi, 1998
- MARCHIORI, Alessia, « Forgier fins besans », *Le Songe du Vieil Pelerin de Philippe de Mézières : projet sotériologique et pouvoir de l'écriture à la fin du XIV^e siècle*, Thèse soutenue à l'Université de Paris IV-Sorbonne en 2014 [édition en ligne]
- MARX, Jean, « La vie et les aventures de la reine Guenièvre et la transformation de son personnage », *Journal des savants*, 1965, p. 332-342
- MENARD, Philippe, « La révélation du nom pour le héros du conte du Graal », dans QUERUEL, Danielle (éd.), *Amour et Chevalerie dans les romans de Chrétien de Troyes*, Paris, Les Belles Lettres, 1995, p. 47-59
- MICHA, Alexandre, *Essais sur le cycle du Lancelot-Graal*, Genève, Droz, 1987
- MILLION-HAZO, Louise, « Quelles bestes sont ce là ? », *L'humanisme rabelaisien à l'épreuve de ses bestiaires*, thèse de doctorat en littérature française soutenue à l'Université de Sorbonne Nouvelle le 16 décembre 2017, en ligne sur le site <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01789634/document>
- MONMERQUE, Louis Jean Nicolas, et MICHEL, Francisque, *Théâtre français au Moyen Age*, Paris, Delloye, 1839
- MOTTE, Warren F. (Jr), « Procédés anthroponymiques chez Rabelais », *Neophilologus*, n° 64, 1980, p. 503-513
- MULLER, Catherine, « Pour une poétique de la dénomination dans Mélusine de Jean d'Arras et de Coudrette », *Le Moyen Age*, 2001/1, t. 107, p. 29-48
- OBRY, Vanessa, *Et pour ce fu ainsi nommee. Linguistique de la désignation et écriture du personnage dans les romans français en vers des XII^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 2013
- PASTOUREAU, Michel, « L'enromancement du nom. Enquête sur la diffusion des noms de héros arthuriens à la fin du Moyen Age », dans Bansard, R. et alli (dir.), *Les romans de la Table ronde. La Normandie et au-delà...*, Condé-sur-Noireau, Corlet, 1987, p. 73-84

- PASTOUREAU, Michel, « Jouer au roi Arthur, Anthroponymie littéraire et idéologie chevaleresque », dans PASTOUREAU, Michel, *Une histoire symbolique du Moyen Age occidental*, Paris, Seuil, 2004, p. 293-305
- PASTOUREAU, Michel, *Armorial des chevaliers de la Table Ronde. Etude sur l'héraldique imaginaire à la fin du Moyen Age*, Paris, Le Léopard d'or, 2006
- PERRUS, Claude, « Fonctions du nom propre dans le comique dantesque, *Enfer*, chants XXI-XXII », *Arzana*, n° 2, 1994, p. 7-26
- PEZARD, André, *Dante sous la pluie de feu (Enfer, chant XV)*, Paris, Vrin, 1950 (Appendice V : « *Nomina sunt consequentia rerum* », p. 355-364)
- PINVIDIC, Marie-Jane, « Les noms propres dans La Geste de Garin de Monglane en prose » dans *Ce nous dist li escrits... Che est la verite, Etudes de littérature médiévale offertes à André Moisan par ses collègues et amis*, Aix-en-provence, Presses universitaires de Provence, 2000, p. 217-241
- PLET-NICOLAS, Florence, *La création du monde. Les noms propres dans le roman de Tristan en prose*, Paris, Champion, 2007
- PLET-NICOLAS, Florence, « Comment nommer un bâtard arthurien ? » dans FERLAMPIN-ACHER, Christine, et HUE, Denis (dir.), *Lignes et lignages dans la littérature arthurienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 51-71
- RIBARD, Jacques, *Le moyen âge, Littérature et symbolisme*, Paris, Champion, 1984
- RIBEMONT, Bernard, « Mabrien ou le cheminement d'un chevalier du XV^e siècle en route vers le roman d'aventures », *Le Moyen Age*, 2007/2, T. 113, p. 335-359
- RIGOLOTT, François, *Poétique et onomastique. L'exemple de la Renaissance*, Genève, Droz, 1977
- RIGOLOTT, François, « D'Isidore à Platon : Rabelais et la *figura etymologica* », dans BURIDANT, Claude (éd.), « L'étymologie, de l'Antiquité à la Renaissance », *Lexique* 14, 1998, p. 187-200
- ROUSSEL, Claude, *Conte de geste au XIV^e siècle, Inspiration folklorique et écriture épique dans La belle Héléne de Constantinople*, Genève, Droz, 1998
- ROUSSEL, Claude, « L'automne de la chanson de geste », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 12, 2005, p. 15-28
- ROY, Bruno, et JOSSEAUME, Michel et Foulques, « C'est ung Guillaume qui a seurnom de Joceume (Pathelin, V. 389-390) », *Moyen Age*, 1990, t. 96, n° 3-4, p. 503-518
- ROY, Bruno, *Pathelin : l'hypothèse Triboulet*, Orléans, Paradigme, 2009
- SAINEAN, Lazare, *La langue de Rabelais*, Paris, De Boccard, 1923, 2 tomes
- SCHOELL, Konrad, *La farce du quinzième siècle*, Tübingen, Narr, 1992
- SCHOELL, Konrad, « Commerçants et paysans. Structures de *Pathelin* : l'opposition des personnages », dans HUE, Denis, et SMITH, Darwin (dir.), *Maistre Pierre Pathelin, Lectures et contextes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 51-65
- SCHOELL, Konrad, « L'individu et le groupe social dans la farce », dans HUSKEN, Wim, et SCHOELL, Konrad (dir.), *Farce and Farcical Elements*, Amsterdam, Sondergaard, 2002, p. 103-119
- SERP, Claire, « Mères, sœurs et oncles : le Graal, une histoire de famille ? » dans AURELL, Martin, et GIRBEA, Catalina (dir.), *L'imaginaire de la parenté dans les romans arthuriens (XII^e - XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 141-153
- SIMONIN, Michel, *L'encre et la lumière*, Genève, Droz, 2004
- STIENNON, Jacques, et LEJEUNE, Rita, « La légende arthurienne dans la sculpture de la cathédrale de Modène », *Cahiers de civilisation médiévale*, Juillet-septembre 1963, n° 23, p. 281-296
- STUFFERIN, Christine, *Le nom, une clé de lecture (dans la littérature en vers et en prose, de Chrétien de Troyes au Perlesvaus)*, thèse de doctorat en littérature ancienne, soutenue à l'université de Rennes 2, le 20 mai 2000
- SUARD, François, *Chanson de geste et tradition épique en France au Moyen Age*, Caen, Paradigme, 1994 (*Varia*, 14)
- SUARD, François, « Y a-t-il un avenir pour la tradition épique médiévale après 1400 ? », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 11 spécial, 2004, p. 75-89
- SZKILNIK, Michelle, « Méraugis, l'homme sans père », dans *Lignes et lignages dans la littérature arthurienne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 293-302

- TAKENAKA, Koji, « Montaigne et le nom : problématique de l'incipit de l'essai *De la gloire* », *Cahiers d'études françaises*, Université Keio, n° 16, 2011, p. 33-48
- THONON, Sandrine, « Le peuple de la farce. Jalons pour une approche littéraire des activités urbaines à la fin du Moyen Age », dans BOGLIONI, Robert et *alli* (dir.), *Le petit peuple dans l'Occident médiéval*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 213-232
- TODOROV, Tzvetan, « Introduction à la symbolique », *Poétique*, 1972, n° 11, p. 273-308
- VAILLANCOURT, Luc, « La rhétorique des titres chez Montaigne », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 97^e année, n° 1, janvier-février 1997, p. 3-17
- VUAGNOUX-UHLIG, Marion, « Le roman familial du Florimont en prose (Ms BnF fr 1488) », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 20, 2010, p. 107-123
- WALTER, Philippe (dir.), *Le devin maudit. Merlin, Lailoken, Suibhne. Textes et étude*, Grenoble, Ellug, 1999
- WALTER, Philippe, *Gauvain, le chevalier solaire*, Paris, Imago, 2013
- WALTER, Philippe, *Dictionnaire de mythologie arthurienne*, Paris, Imago, 2014
- WATHELET-WILLEM, Jeanne, *Recherches sur la Chanson de Guillaume*, Paris, Les Belles Lettres, t. 1, 1975
- WHITE-LE GOFF, Myriam, « Entre Histoire et mythe : quand il faut être un héros pour être hors-la-loi », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 18, 2009, p. 293-305
- ZINK, Michel, *Littérature française du Moyen Age*, Paris, Presses universitaires de France, 1992

2.3. Parenté, systèmes familiaux, héraldique

- ARMENGAUD, André, *La famille et l'enfant en France et en Angleterre du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, SEDES, 1975
- AUGUSTINS, Georges, « Division égalitaire des patrimoines et institution de l'héritier », *Archives européennes de sociologie*, t. 20, 1979, p. 127-141
- AUGUSTINS, Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989
- AUGUSTINS, Georges, « Les transmissions entre générations dans les sociétés paysannes européennes », dans JEUDY, Henri-Pierre (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, p. 149-166
- AURELL, Martin, et CARDONA, M., « Le lignage aristocratique en Provence au XI^e siècle », *Annales du Midi*, avril-juin 1986, t. 98, n° 174, p. 149-163
- AURELL, Martin, « La parenté en l'an mil », *Cahiers de civilisation médiévale*, Avril-juin 2000, n° 170, p. 125-142
- BARDET, Jean-Pierre, et RUGGIU, François-Joseph, *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005
- BARRIERE, Bernadette, « La dénomination chez les vicomtes limousins : le lignage des Comborn », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 65-80
- BARTHELEMY, Tiphaine, « Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France », *Études rurales*, n° 110-112
- BOUDJAABA, Fabrice, et ARRIZABALAGA, Marie-Pierre, « Les systèmes familiaux. De la cartographie des modes d'héritage aux dynamiques de la reproduction familiale et sociale », *Annales de démographie historique*, 2015/1, n° 129, p. 165-199
- BURGUIERE, André, « Pour une typologie des formes d'organisation domestique de l'Europe moderne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 41^e année, n° 3, 1986, p. 639-655
- BURGUIERE, André, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 100, n° 4, 1993, p. 395-410

- CASSARD, Jean-Christophe, « Quelques aperçus sur la famille en Trégor au XIV^e siècle », *Kreiz*, 1994, n° 3, p. 5-18
- CHASSEL, Jean-Luc, « Le nom et les armes : la parenté aristocratique du second Moyen Age », *Droit et cultures*, 2012, t. 64, p. 117-148
- CHAUME, Maurice, *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, Rebourseau, t. 1, 1925, (« Appendice : les grandes familles comtales de la Bourgogne carolingienne », p. 505-553)
- CHASSAIGNE, Amable, *Les communautés de famille en Auvergne*, Paris, Rousseau, 1911
- COLLOMP, Alain, « Les systèmes familiaux en Europe : de l'intérêt des modèles », *L'Homme*, 1997, t. 37, n° 142, p. 99-103
- COULET, Noël, « Les livres de raison provençaux du Moyen Age », *Provence Historique*, t. 54, fascicule 217, 2004, p. 293-305
- DEROUE, Bernard, « Territoire et parenté. Pour une mise en perspective de la communauté rurale et des formes de reproduction familiale », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1995, n° 3, p. 645-686
- DEROUE, Bernard, et GOY, Joseph, « Transmettre la terre. Les inflexions d'une problématique de la différence », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 110, n° 1, 1998, p. 117-153
- DEROUE, Bernard, « La terre, la personne et le contrat : exploitation et associations familiales en Bourbonnais (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003, n° 50-2, p. 27-51
- DUBUIS, Pierre, *Les vifs, les morts et le temps qui court. Familles valaisannes 1400-1550*, Lausanne, Université de Lausanne, 1995
- DUREAU, Françoise, « Les systèmes résidentiels : concepts et applications », dans LEVY, Jean-Pierre, et DUREAU, Françoise (éd.), *L'accès à la ville : les mobilités spatiales en questions*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 355-382
- DUSSOURD, Henriette, *Au même pot et au même feu... Étude sur les communautés familiales agricoles du centre de la France*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1979 [1962]
- GALLET, Jean, « Seigneuries bretonnes et structures familiales », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Bretagne*, 1993, t. 70, p. 149-165
- GUDIN DE VALLERIN, Gilles, « Habitat et communautés de famille en Bourgogne (XVII^e-XIX^e siècle) », *Études rurales*, n° 85, 1982, p. 33-47
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Parents, amis, voisins », dans *La maison et le nom, Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, EHESS, 1990, p. 59-80
- LASLETT, Peter, « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 4-5, 1972, p. 847-872
- LE BRAS, Hervé, et TODD, Emmanuel, *L'invention de la France*, Librairie générale française, 1981
- LE BRAS, Hervé, et TODD, Emmanuel, *Le mystère français*, Seuil, 2013
- LE BRIS, Émile, MARIE, Alain, OSMONT, Annick et SINOÛ, Alain, « Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines », *Annales de la recherche urbaine*, n° 25, 1985, p. 13-30
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle)*, *Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995
- LE JAN, Régine, « Entre maîtres et dépendants : réflexions sur la famille paysanne en Lotharingie, aux IX^e et X^e siècles », dans MORNET, Élisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 277-296
- LE PENVEN, Éric, *La famille bretonne : une forme originale. Plounevez-Quintin au XIX^e siècle*, 9 août 2017, étude en ligne sur le site http://geoquantitative.fr/demographie_historique.php
- LE PLAY, Frédéric, *L'organisation de la famille*, Tours, Mame, 1884
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Structures familiales et coutumes d'héritage en France au XVI^e siècle : système de la coutume », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 1972, n° 4-5, p. 825-846
- LEMAITRE, Nicole, « Les livres de raison en France (fin XIII^e-XIX^e siècles) », *Testo & Senso*, n° 7, 2006, article mis en ligne, consultable sur le site www.testoesenso.it
- LETT, Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Hachette, 2000

- LETT, Didier, « L'enfant, la famille et la parenté sous le regard des clercs. Interdits et transgressions dans la société médiévale (XII^e - XV^e siècle) », GUERRAOU, Zhora, et REVEYRAND-COULON, Odile (dir.), *Pourquoi l'interdit ?*, ERES, *Petite enfance et parentalité*, 2006, p. 177-187
- LEWIS, Andrew W., *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, Xe-XIVe siècle*, Paris, Gallimard, 1986
- MAILLET, Chloé, *La parenté hagiographique (XIII^e-XV^e siècle). D'après Jacques de Voragine et les manuscrits enluminés de la Légende dorée (c. 1260-1490)*, Turnhout, Brepols, 2014
- MAUREL, Christian, « Un artifice contre l'extinction des familles ? La substitution de nom et d'armes à Marseille (fin XIVe - fin XVe s.), *Médiévales*, n° 19, 1990, p. 29-35
- MAUREL, Christian, « Structures familiales et solidarités lignagères à Marseille au XV^e siècle : autour de l'ascension sociale des Forbin », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1986, p. 657-681
- MAURICE, Philippe, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle (1380-1483)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998
- MORSEL, Joseph, « Changements anthroponymiques et sociogenèse de la noblesse en Franconie à la fin du Moyen Age », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 89-121
- MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e - XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007
- NASSIET, Michel, « Signes de parenté, signes de seigneurie : un système idéologique (XVe-XVIe siècle) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1991, p. 175-232
- NASSIET, Michel, « Nom et blason : un discours de la filiation et de l'alliance (XIVe - XVIIe siècle) », *L'Homme*, 129, 1994, p. 5-30
- NASSIET, Michel, « Alliance et filiation dans l'héraldique des XIV^e et XV^e siècles », *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, t. 64, 1994, p. 26-27
- NASSIET, Michel, « Quelques éléments de signification des modes de désignation de lignées au XVe siècle », *Sources travaux historiques*, n° 45-46, 1996, p. 87-96
- NASSIET, Michel, *Parenté, noblesse et états dynastiques (XV^e-XVI^e siècles)*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2000
- PANFILI, Didier, « Aristocratie, anthroponymie et dominium en Quercy et Toulousain (XIe-XIIe siècle), dans CURSENTE, Benoît (dir.), *Écrire le nom. Les noms de personnes dans l'histoire et dans les lieux*, 2011, édition électronique, p. 21-34
- PASTOUREAU, Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1979
- PASTOUREAU, Michel, « Du nom à l'armoirie : héraldique et anthroponymie médiévale », dans BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VIe - XVIe siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997, p. 83-105
- PFIRSCH, Thomas, « Proximité familiale et organisation résidentielle de la parentèle dans les élites d'une ville d'Europe du Sud : l'exemple de Naples », *Articulo. Journal of Urban Research*, Special issue 1, 2009, p. 1-16, [<https://articulo.revues.org/1052>], mis en ligne le 11 avril 2009
- SALITOT-DION, Michèle, « Coutume et système d'héritage dans l'ancienne Franche-Comté », *Études rurales*, 1979, t. 74, p. 5-22
- SALITOT, Michelle, « La gestion de la propriété commune dans le canton de Nussey (Jura) », *Ethnologie française*, t. 17, n° 2/3, 1987, p. 247-252
- SALITOT, Michelle, *Héritage, parenté et propriété en Franche-Comté du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, ARF Éditions, L'Harmattan, 1988
- SEGALIN, Martine, *Quinze générations de bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud (1720-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1985
- SEGALIN, Martine, « Diversité des systèmes d'héritage en Finistère : le cas contrasté du pays bigouden et du pays léonard », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 116, 1987, p. 171-190
- TODD, Emmanuel, *L'invention de l'Europe*, Paris, Seuil, 1990

- TODD, Émmanuel, *L'origine des systèmes familiaux. t. 1, L'Eurasie*, Paris, Gallimard, 2011
- TODD, Émmanuel, *La diversité du monde, Structures familiales et modernité*, Le Seuil, 2017 (éditions originales en 1983 et 1984)
- TRICARD, Jean, « Frères et comparsonneries à la fin du XV^e siècle : un exemple limousin », *Revue d'Auvergne*, t. 100, n° 1, 1986, p. 119-127
- TRICARD, Jean, « La mémoire des Benoist : livre de raison et mémoire familiale au XV^e siècle », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 13^e congrès, Aix-en-Provence*, t. 13 (« Temps, mémoire, tradition au Moyen Age »), 1982, p. 119-140
- TRICARD, Jean, « Qu'est-ce qu'un livre de raison limousin du XV^e siècle ? », *Journal des savants*, 1988, p. 263-276
- TRICARD, Jean, « Les livres de raison français au miroir des livres de famille italiens : pour relancer une enquête », *Revue historique*, 2002/4, n° 624, p. 993-1011
- TRICARD, Jean, « Vie religieuse et attentes familiales particulières dans les livres de raison limousins de la fin du Moyen Age », dans CASSAGNES-BROUQUET, Sophie, CHAUOU, Amaury, PICHOT, Daniel et ROUSSELOT, Lionel (dir.), *Religions et mentalités au Moyen Age. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003
- TRICARD, Jean, *Livres de raison, Chroniques, Terriers... Les passions d'un médiéviste*, Limoges, Presses universitaires de Limoges et du Limousin, 2007
- VIRET, Jérôme Luther, *Le sol et le sang. La famille et la reproduction sociale en France du Moyen Age au XIX^e siècle*, Paris, CNRS, 2014
- YVER, Jean, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966

2.4. Piété populaire, liturgie et art religieux

- ADAM, Paul, *La vie paroissiale en France au XIV^e siècle*, Paris, Sirey, 1964
- BASTARD-FOURNIE, Michèle, « Mentalités religieuses aux confins du Toulousain et de l'Albigeois à la fin du Moyen Age », *Annales du Midi*, 1973, t. 85, n° 113, p. 267-287
- BARRALIS, Christine, « L'évolution du nombre de jours chômés à la fin du Moyen Age : enjeux spirituels et économiques », dans MAZAURIC, Claude (dir.), *Temps social, temps vécu. 129^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques (Besançon 2004)*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2007, p. 88-98
- BARTHOLEYNS, Gil, DITTMAR, Pierre-Olivier, et JOLIVERT, Vincent, « Des raisons de détruire une image ? », *Images Re-vues* [en ligne], n°2, 2006, document 1
- BIQUET, Valérie, « Le livre d'heures d'Anne de Mathefelon », *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, t. 187, 2011, p. 19-34
- BLAISE, Alexandra, *Les représentations hagiographiques à Rouen à la fin du Moyen Age (vers 1280 - vers 1530)*, Thèse de Doctorat en histoire de l'art, Université Paris-IV Sorbonne, 2009
- BON, Dominique, « De l'Étoile de Mer à Notre-Dame du Bon-Secours : la dévotion à la *Stella-Maris* », *Les Cahiers de l'Atan*, Pratiques dévotionnelles. Études anthropologiques, n° 1, Automne 2003, Nice. Consultable en ligne sur le site <http://atan.chez-alice.fr/stella.pdf> [consulté le 13 octobre 2018]
- BOUET, Pierre, et NEVEUX, François (éd.), *Les Saints dans la Normandie médiévale*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000
- BOURGES, André-Yves, « Le dossier hagiographique de saint Melar, prince et martyr en Bretagne. Texte, traduction commentaires », *Britannia monastica*, n° 5, 1997
- BOURGES, André-Yves, « Melar, prince breton », *Skol Vreizh*, octobre 1999, n° 44
- BOURGES, André-Yves, « En tournant les pages du Bréviaire imprimé de Léon de 1516 : Quelques réflexions sur l'hagiographie bretonne à la fin du Moyen Age », *Britannia monastica*, t. 15, 2011, p. 139-161

- BOURGES, André-Yves, *Culte marial et dévotion à Notre Dame au Moyen Age : l'exemple de la Bretagne du XI^e au XV^e siècle*, Texte présenté au colloque de Notre-Dame de Kernitron à Lanmeur, 2009 [en ligne], consulté le 17 mai 2015
- BOURGES, André-Yves, « La dimension arthurienne de saint Armel », en ligne sur le blog <http://www.hagio-historiographie-medievale.org/>
- BOUYSSOU, Marc, *Réforme catholique et déchristianisation dans le sud du diocèse de Chartres (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1998
- BOZOKY, Edina, « Les moyens de la protection privée », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, n° 8, 2001, p. 175-192
- BRESC, Geneviève et Henri, « Les saints protecteurs de bateaux (1200-1460) », *Ethnologie française*, t. 9, n° 2, avril-juin 1979, p. 161-178
- BROWN, Peter, *Le culte des saints. Son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*, traduit de l'anglais par Aline Roussel, Paris, Cerf, 1984
- BRUNA, Denis, « Témoins de dévotions dans les livres d'heures à la fin du Moyen Age », *Revue Mabillon*, t. 9, 1998, p. 127-161
- BRUNA, Denis, *Enseignes de plomb et autres menues chosettes du Moyen Age*, Paris, Le Léopard d'Or, 2006
- CAHANIER, Simon, « Les boutons-enseignes. Un groupe original d'enseignes religieuses des XV^e et XVI^e siècles », *Revue Mabillon*, vol. 28, t. 89, 2017, p. 173-215
- CAHIER, Charles, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Paris, Poussielgue, 1867
- RAYMOND de Capoue, *La vie de sainte Catherine de Sienna*, traduction par le R.P. Hugueny, Paris, Téqui, 2000
- CARNANDET, J. et FEVRE, J., *Le martyrologe romain*, Paris, Palmé, et Lyon, Gauthier, 1866
- CARRE, André, et MERDRIGNAC, Bernard, *La vie latine de saint Lunaire*, Landévennec, Britannia monastica, 1991
- CHAUOU, Amaury, « La religion souterraine à Saint-Malo en 1434 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 102, n°2, 1995, p. 107-112
- CHAUOU, Amaury, « Les évêques réformateurs en Bretagne au bas Moyen Age », dans BOUCHERON, Patrick, et CHIFFOLEAU, Jacques (éd.), *Religion et société urbaine au Moyen Age*, Études offertes à Jean-Louis Biget, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2000, p. 69-80
- CHARLAND, Paul-Victor, *Le culte de sainte Anne en Occident*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1921
- CHIFFOLEAU, Jacques, « Culte des saints et pastorale de la sainteté chez les Cordeliers d'Avignon », dans *Le peuple des saints : croyances et dévotions en Provence et Comtat venaissin à la fin du Moyen Age*, Avignon, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1987, p. 223-238
- COUFFON, René, et LE BARS, Alfred, *Nouveau répertoire des églises et chapelles, Diocèse de Quimper et de Léon*, Association diocésaine de Quimper, 1988
- COULET, Noël, « La désolation des églises de Provence à la fin du Moyen Age : les clercs et leurs paroisses », *Provence historique*, 1956, t. 6, fasc. 24, p. 123-141
- COULET, Noël, « Jalons pour une histoire religieuse d'Aix au Bas Moyen Age (1350-1450) », *Provence historique*, 1972, t. 22, fasc. 89, p. 203-260
- COULET, Noël, « Les saints locaux dans l'onomastique provençale », dans *Le peuple des saints : croyances et dévotions en Provence et Comtat venaissin à la fin du Moyen Age*, *Mémoire de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1987, p. 167-178
- CRETIN, Nadine, *Hagiographie, toponymie et prénomination : les saints des Propres diocésains de Chartres et de Mende*, Thèse de doctorat présentée le 30 janvier 2010 à l'École des hautes études en sciences sociales (non publiée)
- DALARUN, Jacques, « François d'Assise et la quête du Graal », *Romania*, t. 127, 2009, p. 147-167
- DALARUN, Jacques, (dir.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, Paris, Cerf, 2010
- DALARUN, Jacques, *François d'Assise en questions*, Paris, CNRS, 2016
- DELARUELLE, Étienne, *La piété populaire au Moyen Age*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1975
- DELARUELLE, Étienne, LABANDE, E.-R., et OURLIAC, Paul, *L'Église au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, Paris, Bloud et Gay, t. 2, 1964

- DELISLE, Léopold, « Les Heures bretonnes du XVI^e siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1895, t. 56, n^o1, p. 45-83
- DELISLE, Léopold, « L'ancien bréviaire de Saint-Pol de Léon », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1904, t. 65, p. 537-540
- DELISLE, Léopold, *Le Missel de Barbechat*, Rennes, Prost, 1906
- DELUMEAU, Jean, « Les mentalités religieuses saisies à travers les farces, les sotties et les sermons joyeux (XV^e - XVI^e s.) », dans *La piété populaire au Moyen Age. Actes du 99^e congrès national des sociétés savantes, Besançon, 1974. Philologie et histoire, jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, t.1, 1977, p. 181-195
- DENELE, Clémentine, *L'iconographie de saint Michel archange dans les peintures murales et les panneaux peints en Italie (1200-1518)*, thèse de doctorat en histoire de l'art médiéval, Université de Bourgogne, 2014
- DEONNA, W., « *Salva me de ore leonis*. À propos de quelques chapiteaux romans de la cathédrale Saint-Pierre à Genève », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1950, t. 8, fasc. 2, p. 479-511
- DESMETTE, Philippe, « Les fêtes de précepte dans le diocèse de Cambrai à l'époque moderne », *Revue du Nord*, 2009, t. 379, p. 61-84
- DESROCHES, Henri et LE BRAS, Gabriel, « Religion légale et religion vécue », *Archives des sciences sociales des religions*, n^o29, 1970, p. 15-20
- DEUFFIC, Jean-Luc, « Calendrier à l'usage de l'abbaye de Landévennec », *Britannia christiana*, 1985, fasc. 5
- DEUFFIC, Jean-Luc, *Un voyage dans le temps : les heures d'Isabeau de Pontbriand (Rennes, BM, ms. 1277)*, en ligne sur blog/pecia.fr [consulté le 10 avril 2017]
- DEUFFIC, Jean-Luc, *Inventaire des livres liturgiques de Bretagne. Livres d'heures, de piété, de dévotion et ouvrages associés antérieurs à 1790. Manuscrits et imprimés*. CDRom, 2014
- DEUFFIC, Jean-Luc, *Le livre d'heures enluminé en Bretagne*, Turnhout, Brepols, 2019
- DUINE, François, « Saint Armel », *Annales de Bretagne*, t. 20, n^o 4, 1904, p. 431-471
- DUINE, François, « Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes antérieurs au XVII^e siècle », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1906, t. 35
- DUINE, François, « Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille et Vilaine*, 1918, t. 46
- DUINE, François, « Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1922, t. 49
- DUINE, François, « Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XII^e siècle », *Annales de Bretagne*, t. 35, n^o3, 1921, p. 424-432 et t. 38, n^o2, 1928, p. 425-476
- DULIN-ALADJIDI, Priscille, *Le pèlerinage de Saint-Mathurin de Larchant, aspects spirituels et matériels*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Colette Beaune, Histoire médiévale, Université de Paris X, 1995
- DULIN-ALADJIDI, Priscille, « Les pèlerins de Saint-Mathurin de Larchant du XI^e au XVII^e siècles », *Bulletin de l'association culturelle de Larchant*, déc. 1998, consultable en ligne sur le site <https://www.saint-jacques.info/larchant.htm>
- DUNN-LARDEAU, Brenda, « Les enluminures et les bordures du livre d'heures de Pellegrin de Remicourt », dans *Le livre médiéval et humaniste dans les Collections de l'UQAM : Actes de la première Journée d'études sur les livres anciens, suivis du Catalogue et l'exposition « L'humanisme et les imprimeurs français au XVI^e siècle »*. Montréal, 2006, coll. Figura, vol. 15
- DUVAL, Yvette, « *Les saints protecteurs ici-bas et dans l'au-delà. L'intercession dans l'Antiquité chrétienne* », dans MOEGLIN, Jean-Marie (dir.), *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne*, Genève, Droz, 2004
- FEBVRE, Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 2003
- FOURNEE, Jean, *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie : étude générale*, Paris, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1973

- FROESCHLE-CHOPARD, Marie Hélène, « Les dévotions populaires d'après les visites pastorales : un exemple, le diocèse de Vence au début du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 60, n° 164, 1974, p. 85-100
- GIRAULT, Marcel, et GIRAULT, Pierre-Gilles, (dir.), *Livre des Miracles de saint Gilles*, Orléans, Paradigme, 2007
- GLORIEUX, Palémon, « Mœurs de chrétienté au temps de Jeanne d'Arc. Le traité *Contre l'institution de fêtes nouvelles* de Nicolas de Clémenges », *Mélanges de science religieuse*, 1966, t. 23, p. 5-29
- GIRY, François, *Vie des saints*, corrigée, complétée et continuée par M. Paul Guérin, Paris, Palmé, t. 8, 1863 (4^{ème} édition)
- GOUGAUD, Louis, *Les saints irlandais hors d'Irlande*, Louvain, Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique, 1936
- GY, Pierre-Marie, « Le culte des saints dans la liturgie d'Occident entre le IX^e et le XIII^e siècle », dans FAVREAU, Robert (Publ.), *Le culte des saints aux IX^e - XIII^e siècles. Actes du Colloque tenu à Poitiers les 15-16-17 septembre 1993*, Poitiers, Université de Poitiers, 1995, p. 85-89
- JUHEL, Enora, *Le culte des saints à la Baumette à la fin du Moyen Age*, Angers, Société des études angevines, 2011
- LA RONCIERE (DE), Charles, « L'influence des franciscains dans la campagne de Florence au XIV^e siècle (1280-1360) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age, temps modernes*, t. 87, n°1, 1975, p. 27-103
- LAHORE, Charles, *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes*, Troyes, Caffé, 1869
- LALIBERTE, Micheline, « Religion populaire et superstition au Moyen Age », *Théologiques*, n°8/1, 2000, p. 19-36
- LE BRAS, Gabriel, « Pratique religieuse et religion populaire », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 43/1, 1977, p. 7-22
- LE BRAZ, Anatole, « Les saints bretons d'après la tradition populaire », *Annales de Bretagne*, t. 8, n° 1, 1893, p. 33-52, n° 2, 1894, p. 238-253, n° 4, 1894, p. 579-601
- LE GOFF, Jacques, *Saint François d'Assise*, Paris, Gallimard, 1999
- LE HIR, J., « Le bréviaire de Saint-Pol-de-Léon de 1516, Notes sur les auteurs et les éditeurs », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1906, t. 35, p. 389-401
- Les fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque organisé par l'École française de Rome avec le concours de l'Université de Rome « La Sapienza » (Rome, 27-29 octobre 1988), Rome, École française de Rome, 1991
- LEBIGUE, Jean-Baptiste, *Initiation aux manuscrits liturgiques*, Ateliers du cycle thématique de l'IRHT de l'année 2003-2004 consacrée aux manuscrits liturgiques, 2007, consultable en ligne sur le site HAL : <https://cel.archives-ouvertes.fr/cel-00194063> [consulté le 17 août 2018]
- LECOUTEUX, Claude, *Le livre des talismans et des amulettes*, Imago, Paris, 2005
- LEMAITRE, Nicole, « Société et vie religieuse du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle. Les formes élémentaires de la pratique religieuse », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, t. 1-2, 1995, p. 39-54
- LEONELLI, Marie-Claire, « La dévotion aux saints d'après les livres d'heures confectionnés à Avignon », dans *Le peuple des saints : croyances et dévotions en Provence et Comtat venaissin à la fin du Moyen Age*, Avignon, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1987, p. 327-336
- LEROQUAIS, Victor, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Chez l'auteur, 1924
- LEROQUAIS, Victor, *Les livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, Chez l'auteur, 1927
- LEROQUAIS, Victor, *Le Bréviaire de Philippe le Bon, Bréviaire parisien du XV^e siècle*, Bruxelles, Weckesser - Paris, Maurice Rousseau, 1929
- LEROQUAIS, Victor, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934
- LEROU, Paul et LEROU, Roger, « Culte des saints populaires et espace sacré », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 90, n°2, 1983, p. 233-247
- MALE, Émile, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, Colin, 1910

- MALE, Émile, *L'art religieux de la fin du Moyen Age en France*, Paris, Colin, 1995 [1^{ère} édition en 1908]
- MALE, Émile, *Les saints compagnons du Christ*, Paris, Beauchesne, 1988 [1^{ère} édition en 1958]
- MANEVY, Anne, « Le droit chemin. L'ange gardien, instrument de disciplinarisation après la Contre-Réforme », *Revue de l'histoire des religions*, 2006, n° 2, p. 195-227
- MANEVY, Anne, *L'ange gardien. Enjeux et évolution d'une dévotion*, Paris, Cerf, 2008
- MANHES-DEREMBLE, Colette, *Les vitraux narratifs de la cathédrale de Chartres*, Paris, Le Léopard d'Or, 1993
- MANSELLI, Raoul, *La religion populaire au Moyen Age. Problèmes de méthode et d'histoire*, Montréal, Institut d'études médiévales Albert-le-Grand, Paris, Vrin, 1975
- MARTIN, Arthur, et CAHIER, Charles, *Vitraux peints de Saint-Étienne de Bourges*, Paris, Poussiègue-Rusand, 1842
- MARTIN, Hervé, *Les ordres mendiants en Bretagne : vers 1230 – vers 1530. Pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen Age*, Paris, Klincksieck, 1975
- MARTIN, Hervé, « Religieux mendiants et classes sociales en Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 82, n° 1, 1975, p. 19-46
- MARTIN, Hervé, « Religion et culture à la fin du Moyen Age », dans LEGUAY, Jean-Pierre, et MARTIN, Hervé (dir.), *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Rennes, Ouest-France, 1982, p. 341-388
- MATER, Daniel, « Le livre d'heures d'Anne de Mathefelon », *Mémoires de la société des Antiquaires du Centre*, 1903, t. 26, p. 1-15
- MATZ, Jean-Michel, « Le calendrier et le culte des saints : l'abbaye Saint-Aubin d'Angers (XII^e – début XVI^e siècle) », *Revue Mabillon*, 1996, t. 7, p. 127-155
- MIGNE, Jacques-Paul, *Theologiae cursus completus*, Paris, 1840, t. 20
- MILLET, Hélène, « Eustache Deschamps, précoce témoin de la dévotion aux saints privilégiés », dans LASSABATÈRE, Thierry, et LACASSAGNE, Miren (dir.), *Eustache Deschamps, témoin et modèle*, Paris, PUPS, 2008, p. 159-171
- MINOIS, Georges, « Culte des saints et vie religieuse dans le diocèse de Tréguier au XV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 87, n°1, 1980, p. 17-42
- MINOIS, Georges, « Réforme catholique et liturgie en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles : le cas de la cathédrale de Tréguier », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 89, n°4, 1982, p. 451-478
- MOCKLER, Anthony, *François d'Assise, les années d'errance*, Paris, L'Harmattan, 2009
- MOEGLIN, Jean-Marie (dir.), *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne, Autour d'une pratique sociale*, Genève, Droz, 2004
- MORVANNOU, Fañch, *Saint Guénaël*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, et *Britannia monastica*, n° 4, 1997
- NASSIET, Michel, « Deux cultes de fertilité, un invariant (1770-1855) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1993, n° 100-4, p. 499-508
- PERDRIZET, Paul, *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Age, d'après le bréviaire et les livres d'heures*, Paris, Les Belles Lettres, 1933
- PERDRIZET, Paul, *Le calendrier de la nation d'Allemagne de l'ancienne université de Paris*, Paris, Les Belles Lettres, 1937
- PLONGERON, Bernard, et PANNET, Robert (dir.), *Le christianisme populaire, les dossiers de l'histoire*, Paris, Le Centurion, 1976
- PROVOST, Georges, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Cerf, 1998
- RAPP, Francis, *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Age*, Paris, Presses universitaires de France, 1971
- QUEMENER, Pierre-Yves, *Saint Alain, En quête d'identité*, étude consultable en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>, mis en ligne en 2012
- QUEMENER, Pierre-Yves, *Quirin : culte et prénomination en Vannetais au 17^e et 18^e siècle*, étude consultable en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>, mise en ligne en 2014

- QUEMENER, Pierre-Yves, *Le saint patron dont on porte le nom. Genèse d'une dévotion (15^e-16^e siècle)*, étude mise en ligne en 2015, consultable sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>
- RAPP, Francis, « La paroisse et l'encadrement religieux des fidèles du XIV^e au XVI^e siècle », dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Age et jusqu'au Concile de Trente, 109^e congrès national des sociétés savantes, Dijon, 1984. Histoire médiévale et philologie, t. 1, 1985*, p. 27-43
- REAU, Louis, *Iconographie de l'art chrétien, tome I, Introduction générale*, Paris, Presses universitaires de France, 1955
- REAU, Louis, *Iconographie de l'art chrétien, tome III, Iconographie des saints, vol. I (A-F)*, Paris, Presses universitaires de France, 1958
- REAU, Louis, *Iconographie de l'art chrétien, tome III, Iconographie des saints, vol. II (G-O)*, Paris, Presses universitaires de France, 1958
- RESTIF, Bruno, *La révolution des paroisses. Culture paroissiale et Réforme catholique en haute-Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006
- REZEAU, Pierre, *Les prières aux saints en français à la fin du Moyen Age*, Genève, Droz, t. 1, 1982 (« Les prières à plusieurs saints ») et t. 2, 1983 (« Prières à un saint particulier et aux anges »)
- SAENGER, Paul, « Prier de bouche et prier de cœur, Les livres d'heures du manuscrit à l'imprimé », dans CHARTIER, Roger (dir.), *Les usages de l'imprimé*, Paris, Fayard, 1987, p. 191-227
- SAINT-PATHUS (DE), Guillaume, *Vie de Saint Louis*, Paris, Delaborde, 1899
- SAXER, Victor, « Les calendriers liturgiques de Saint-Victor et le sanctoral médiéval de l'abbaye », *Provence historique*, fasc. 65, 1966, t. 16, p. 463-519
- SCHMITT, Jean-Claude (dir.), *Les Saints et les Stars, Le texte hagiographique dans la culture populaire, Études présentées à la Société d'ethnologie française*, Paris, Beauchesne, 1983
- SCHMITT, Jean-Claude, « La fabrique des saints », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n^o 2, 1984, p. 286-300
- SHIMAHARA, Sumi, « Daniel et les visions politiques à l'époque carolingienne », *Médiévales*, 2008, n^o 55, p. 19-32
- SIBOLD, Marcel, « La vie religieuse d'une petite ville bretonne au XVII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1983, t. 69, n^o 183, p. 233-257
- SUIRE, Éric, *La sainteté française de la réforme catholique (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2001
- TALLON, Alain, « Père et mère honoreras : quelques commentaires catholiques du quatrième commandement au XVI^e siècle », dans Jean-Pierre Poussou et Isabelle Robin-Romero (dir.), *Histoire des familles, de la démographie et des comportements*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 699-711
- TANGUY, Bernard, *St Hervé, vie et culte*, Landerneau, Minihi Levenez, 1990
- TANGUY, Bernard, « Anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 2002, n^o 131, p. 453-480
- TANGUY, Bernard, « Les lieux de culte de saint Yves en Bretagne », dans CASSARD, Jean-Christophe, et PROVOST, Georges (dir.), *Saint Yves et les Bretons*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 125-139
- TANGUY, Bernard, « De l'origine des anciennes litanies bretonnes des X^e et XI^e siècles », *Britannia monastica*, 2006, t. 10, p. 43-62
- THILS, Gustave, « La religion populaire : approches, définition », *Revue théologique de Louvain*, 1977, n^o 8-2, p. 198-210
- THOISON, Eugène, « Saint Mathurin. Légende. – Reliques, pèlerinages. – Iconographie », *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 4, 1886, t. 5, 1887 et t. 6, 1888
- THOISON, Eugène, *Saint Mathurin, étude historique et iconographique*, Paris, Picard, 1889
- TOUSSAERT, Jacques, *Le sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Age*, Paris, Plon, 1963
- VAUCHEZ, André, *La spiritualité du Moyen Age occidental (VIII^e - XII^e siècle)*, Paris, Presses universitaires de France, 1975

- VAUCHEZ, André, « La religion populaire dans la France méridionale au XIV^e siècle d'après les procès de canonisation », dans « La religion populaire en Languedoc », *Cahiers de Fanjeaux*, n° 11, 1976, p. 91-108
- VAUCHEZ, André, « *Beata stirps* : sainteté et lignage en Occident aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974)*, Rome, École française de Rome, 1977, p. 397-406
- VAUCHEZ, André, « Les procès de canonisation médiévaux comme sources de l'histoire de la religion populaire », dans *La religion populaire, Actes du colloque international du CNRS*, Paris, 1979, p. 109-113
- VAUCHEZ, André, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, Rome, École française de Rome, 1981
- VAUCHEZ, André, « Le duc Charles de Blois (+ 1364) et le culte des saints rois bretons du haut Moyen Age », dans SOT, Michel (dir.), *Haut Moyen Age, Culture, éducation et société. Etudes offertes à Pierre Riché*, Nanterre-La Garenne-Colombes, Publidix – Éditions européennes Érasme, 1990, p. 605-615
- VAUCHEZ, André, « Saints admirables et saints imitables : les fonctions de l'hagiographie ont-elles changé aux derniers siècles du Moyen Age ? » dans *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle), Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988)*, Rome, École française de Rome, 1991, p. 161-172
- VENARD, Marc, « Dans l'affrontement des réformes du XVI^e siècle : regards et jugements portés sur la religion populaire », dans *La religion populaire, Actes du colloque international du CNRS (Paris 17-19 octobre 1977)*, Paris, CNRS, 1979, p. 116-125
- VEYSSIERE, Gérard, *Vivre en Provence au XIV^e siècle*, Saint-Denis – Paris, Université de la Réunion – L'Harmattan, 1998
- VINCENT, Catherine, « Protection spirituelle ou vigilance spirituelle ? Le témoignage de quelques pratiques religieuses des XIII^e-XV^e siècles », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2001, t. 8, p. 193-205
- VINCENT, Catherine, « L'intercession dans les pratiques religieuses du XIII^e au XV^e siècle », dans MOEGLIN, Jean-Marie (dir.), *L'intercession du Moyen Age à l'époque moderne*, Genève, Droz, 2004, p. 171-193
- VOVELLE, Michel, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1973
- VOVELLE, Marc, « La religion populaire : problèmes et méthodes », *Le monde alpin et rhodanien, Revue régionale d'ethnologie*, 1977, n° 1-4, p. 7-32
- WALTER, Philippe, *La mémoire du temps. Fêtes et calendriers de Chrétien de Troyes à la Mort Artu*, Paris, Champion, 1989
- WARREN, F.-E., « Un monument inédit de la liturgie celtique », *Revue celtique*, 1888, t. 9, p. 88-96

2.5. Baptême et parenté spirituelle

- ALFANI, Guido, « La famille spirituelle des prêtres en Italie septentrionale avant et après le concile de Trente », *Annales de démographie historique*, 2004/1, n° 107
- ALFANI, Guido, et MERGER LEANDRI, Marie-France, « Les réseaux de marrainage en Italie du Nord du XV^e au XVII^e siècle : coutumes, évolution, parcours individuels », *Histoire, économie et société*, 2006, n° 4, p. 17-44
- ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe, et GOURDON, Vincent (dir.), *Baptiser, pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009
- ALFANI, Guido, et GOURDON, Vincent, « Fêtes du baptême et publicité des réseaux sociaux en Europe occidentale », *Annales de démographie historique*, 2009/1, n° 117, p. 153-189
- ALFANI, Guido, et GOURDON, Vincent (éd.), *Spiritual Kinship in Europe (1500-1900)*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2012

- ALFANI, Guido, GOURDON, Vincent, et VITALI, Agnese, « Social Customs and Demographic Change : the Case of Godparenthood in Catholic Europe », *Journal for the Scientific Study of Religion*, Volume 51/3, septembre 2012, p. 482-504
- ALFANI, Guido, COURDON, Vincent, et ROBIN, Isabelle (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique, Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2015
- ANGENENDT, Arnold, « Le parrainage dans le haut Moyen Age. Du rituel liturgique au cérémoniel politique », dans ROUCHE, Michel (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 243-254
- BARDET, Jean-Pierre, « Angelots, familles, patrie », dans ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe, et GOURDON, Vincent (dir.), *Baptiser, pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009, p. 167-184
- BAUDUIN, Pierre, « Quelques observations sur la parenté spirituelle en Normandie (X^e-XII^e siècles) », dans « Mélanges Pierre Bouet », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 32, 2002, p. 81-91
- BERTEAU, Camille, GOURDON, Vincent, et ROBIN-ROMERO, Isabelle, « Familles et parrainages, l'exemple d'Aubervilliers entre les XVI^e et XVII^e siècles », *Dix-septième siècle*, 2010/4, n° 249, p. 597-621
- BERTEAU, Camille, GOURDON, Vincent, et ROBIN-ROMERO, Isabelle, « Réseaux sociaux et parrainage : les conséquences de l'application du concile de Trente dans une paroisse française, Aubervilliers (1552-1631) » *Obradoiro de Historia Moderna*, n° 19, 2010, p. 279-306
- BERTEAU, Camille, GOURDON, Vincent, et ROBIN, Isabelle, « Trois siècles de parrainages à Aubervilliers. De la Réforme catholique au temps des banlieues industrielles », dans Guido Alfani, Vincent Gourdon et Isabelle Robin (dir.), *Le Parrainage en Europe et en Amérique. Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècles)*, Bruxelles, Peter Lang, 2015, p. 39-68
- BERTHET (Abbé), « Un réactif social : le parrainage. Du XVI^e siècle à la Révolution. Nobles, bourgeois et paysans dans un bourg perché du Jura », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1946, p. 43-50
- BRERO, Thalia, *Les baptêmes princiers : le cérémonial dans les cours de Savoie et de Bourgogne (XV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale (n° 36), 2005
- CHAUVARD, Jean-François, « Ancora che siano invitati molti compari al Battesimo. Parrainage et discipline tridentine à Venise (XVI^e siècle) », dans ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe, et GOURDON, Vincent (dir.), *Baptiser, pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009, p. 341-368
- CHRISTINAT, Jean-Louis, *Des parrains pour la vie*, Neuchâtel, Éditions de l'Institut d'ethnologie, 1989
- COLLOMP, Denis, « Le parrainage : une parenté spirituelle peu exploitée », dans *Les relations de parenté dans le monde médiéval, Seneffiance*, n° 26, 1989, p. 9-23
- CORBLET, Jules (Abbé), *Histoire du sacrement de baptême*, Paris, Palmé, t. 2, 1881
- COURIOL, Étienne, *La parenté spirituelle à Lyon sous l'Ancien Régime : prénomination, vie sociale et vie religieuse*, Thèse de doctorat d'histoire (non publiée), Université Jean Moulin, Lyon 3, soutenue le 18 juin 2015
- COURIOL, Étienne, « La place de la parenté dans les baptêmes d'une paroisse lyonnaise d'Ancien Régime », dans ALFANI, Guido, COURDON, Vincent, et ROBIN, Isabelle (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique, Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2015, p. 293-313
- DIELEMAN, Margreet, *Le baptême dans les Églises réformées de France (vers 1555-1685) : un enjeu confessionnel. L'exemple des provinces synodales de l'Ouest*, Thèse de doctorat d'histoire soutenue à Angers le 17 novembre 2018
- FINE, Agnès, « Le parrain, son filleul et l'au-delà », *Études rurales*, n° 105-106, 1987, p. 123-146
- FINE, Agnès, *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994
- GARRETT, Janette, « Spiritual Kinship, Godparenthood and Proofs of Age of Heirs to Northumberland Estates, 1401-1472 », *Northern History*, t. 49/2, septembre 2012, p. 185-201

- GOURDON, Vincent, « Le renouveau de l'histoire du parrainage aux époques moderne et contemporaine en France », *Obradoiro de Historia Moderna*, 2015, n° 24, p. 23-48
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « Sur les structures de parenté dans l'Europe médiévale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°6, 1981, p. 1028-1049
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, n° 46-47, 1988, p. 65-108
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « *Spiritus et caritas*. Le baptême dans la société médiévale », dans HERITIER-AUGE, Françoise, et COPET-ROUGIER, Élisabeth (dir.), *La parenté spirituelle*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1995, p. 133-203
- GY, Pierre-Marie, « Du baptême pascal des petits enfants au baptême *quamprimum* », dans SOT, Michel (coordination), *Haut Moyen Age. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, Nanterre et La Garenne-Colombes, Publidix et Éditions européennes Érasme, 1990, p. 353-365
- GY, Pierre-Marie, « *Quamprimum*, Note sur le baptême des enfants », *La Maison Dieu*, n° 32, 1952, p. 124-128
- HAAS, Louis, « Social Connections between Parents and Godparents in Late Medieval England », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 159-176
- HERITIER-AUGE, Françoise, et COPET-ROUGIER, Élisabeth (dir.), *La parenté spirituelle*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 1995
- HERMAN, Gabriel, « Le parrainage, l'hospitalité et l'expansion du christianisme », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1997, n°6, p. 1305-1338
- JUSSEN Bernhard, *Spiritual Kinship as Social Practice. Godparenthood and Adoption in the Early Middle Ages*, Newark, University of Delaware Press, 2000
- JUSSEN, Bernhard, « Le parrainage à la fin du Moyen Age : savoir public, attentes théologiques et usages sociaux », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1992, Vol. 47, n° 2, p. 467-502
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Parrains et filleuls, Étude comparative », dans *La maison et le nom, Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, EHESS, 1990, p. 109-122
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Compérage et clientélisme », dans *La maison et le nom, Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, EHESS, 1990, p. 123-133
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Parrains et compères, À propos d'un « bon » rapport social », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 1999, Volume 54/3, p. 739-745
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Les patrons célestes des filles et des garçons au baptistère de Florence (XIV^e-XV^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, 2017, p. 61-83
- MAILLET, Chloé, « À quelle anthropologie de la parenté se réfèrent les historiens ? L'histoire de la parenté spirituelle à l'épreuve des *new kinship studies* », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [en ligne], n°6, 2010
- MINVIELLE, Stéphane, « baptême et parrainage à Bordeaux sous l'Ancien Régime », dans ALFANI, Guido, COURDON, Vincent, et ROBIN, Isabelle (dir.), *Le parrainage en Europe et en Amérique, Pratiques de longue durée (XVI^e-XXI^e siècle)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2015, p. 259-291
- PEGEOT, Pierre, « Un exemple de parenté baptismale à la fin du Moyen Age. Porrentruy (1482-1500) », dans les *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 12^e congrès, Nancy, 1981. Les Entrées dans la vie. Initiations et apprentissages*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1982, p. 53-70
- PITT-RIVERS, Julian, « Le choix du parrain et le choix du nom : introduction à l'étude de cas », *L'Uomo*, t. 7, n° 1-2, 1983, p. 31-38
- QUEMENER, Pierre-Yves, « Parrainage et nomination en Bretagne aux XV^e et XVI^e siècles », *Annales de démographie historique*, 2017, n° 1, p. 145-179
- REDONDO, Augustin (dir.), *Les parentés fictives en Espagne (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988
- ROLKER, Christof, « *Pater spiritualis*. La parenté spirituelle à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne », dans CERTIN, Aude-Marie (dir.), *Formes et réformes de la parenté à la fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne*, Frankfurt, Peter Lang, 2016, p. 69-92

- RUBELLIN, Michel, « Entrée dans la vie, entrée dans la chrétienté, entrée dans la société : Autour du baptême à l'époque carolingienne », *Annales de l'Est*, n°1-2, 1982, p. 31-51
- RUGGIU, François-Joseph, « Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de *Kinship in Europe*. », *Annales de démographie historique*, 2010/1, n° 119, p. 223-256
- SAXER, Victor, « Les rites du baptême de Clovis dans le cadre de la pratique paléochrétienne », dans ROUCHE, Michel (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1997, p. 229-241
- VALLET, Gérard, « Pratiques du baptême en Forez d'après les livres de raison, XVI^e-XVIII^e siècles », dans ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe, et GOURDON, Vincent (dir.), *Baptiser, pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009, p. 185-202
- ZONABEND, Françoise, « La parenté baptismale à Minot (Côte-d'Or) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1978, p. 656-676

2.6. Linguistique et étymologie

- ALLONCLE, Romain, « Le nom propre dans la théorie du langage de John Stuart Mill », dans *Nom propre et référence*, mémoire de Master 2, Philosophie, Université Pierre Mendès France, Grenoble, 2011-2012, p. 8-26
- BARTHES, Roland, « Éléments de sémiologie », *Communications*, 1964, n° 4, p. 91-135
- BARTHES, Roland, *Nouveaux essais critiques*, Paris, Seuil, 1972
- BARTHES, Roland, « Analyse textuelle d'un conte d'Edgar Poë », dans CHABROL, Claude (éd.), *Sémiotique narrative et textuelle*, Paris, Larousse, 1973
- BARTHES, Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985
- BENVENISTE, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris, Gallimard, 1966
- BILLY, Pierre-Henri, « Nom propre et nom commun au Moyen Age », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1995, n° 25-26, p. 19-35
- BILLY, Pierre-Henri, « Pour une redéfinition du nom propre », dans NOAILLY, Michèle (dir.), *Nom propre et nomination. Colloque international de Brest (21-23 avril 1994)*, Toulouse, Klincksieck, 1995, p. 137-144
- BOURDIEU, Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Éditions de minuit, 1980
- BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982
- BREAL, Michel, *Essai de sémantique (science des significations)*, Limoges, Lambert-Lucas, 2005 (1897)
- BURIDANT, Claude (éd.), « L'étymologie, de l'Antiquité à la Renaissance », *Lexique* 14, 1998
- BURIDANT, Claude, « Les paramètres de l'étymologie médiévale », *Lexique*, n° 14, 1998, p. 11-56
- CHAMBON, Jean-Pierre, « Remarques sur l'histoire du toponyme Coisevaux (Haute-Saône) : un indice du francoprovençal submergé dans le nord-est de la Franche-Comté ? », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 53, 2011, p. 7-14
- CHARAND, Jacques, « Du nom propre : à propos de *Nom propre et nomination*. Actes du colloque de Brest », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1995, n° 25-26, p. 3-10
- CHEMLA, Karien, et MARTIN, Françoise, « De l'adéquation entre noms et réalités en Chine ancienne », *Extrême-Orient – Extrême-Occident*, 1993, n° 15, p. 5-10
- CHEVEAU, Loïc, *Approche phonologique, morphologique et syntaxique de breton du Grand Orient (bas-vannetais)*, Thèse de breton-celtique, Université européenne de Bretagne, Rennes 2, 2007
- CLERGET, Joël (dir.), *Le nom et la nomination. Source, sens et pouvoirs*, Toulouse, Erès, 1990
- DUBOIS, Claude-Gilbert, *Mythe et langage au seizième siècle*, Bordeaux, Ducros, 1970
- DUTEIL-MOUGEL, Carine, « Introduction à la sémantique interprétative », *Texte ! Textes et Cultures*, Équipe sémantique des textes, 2004, t. IX (4), p. 1-59
- ECO, Umberto, *Kant et l'ornithorynque*, Paris, Grasset, 1977

- FOUCAULT, Michel, *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966
- FRATH, Pierre, « Pour une sémantique de la dénomination et de la référence », dans MURGUIA, Adlofo (dir.), *Sens et références, Sinn und Referenz*, Günther Narr Verlag, Tübingen, 2005, p. 121-148
- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle, « Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? », *Langue française*, 1991, n° 92 (« Synthaxe et sémantique des noms propres »), p. 4-25
- GILSON, Étienne, *Les Idées et les lettres*, Paris, Vrin, 1932
- GUIRAUD, Pierre, « Étymologie et *ethymologia* (motivation et rétro-motivation) », *Poétique*, n° 11, 1972, p. 405-413
- JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale, t. 1. Les fondations du langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1963
- JAUCH, Heike, « Les frontières linguistiques extérieures du francoprovençal », dans OSSENKOP, Christina (dir.), *Manuel des frontières linguistiques dans la Romania*, Berlin, De Gruyter, 2018, p. 93-113
- KRIPKE, Saül, *La logique des noms propres (Naming and necessity)*, traduit par Pierre Jacob et François Récanati, Éditions de Minuit, 1982
- LAFONT, Robert, *Le Travail et la langue*, Paris, Flammarion, 1978
- LECOLLE, Michelle, PAVEAU, Marie-Anne, et REBOUL-TOURE, Sandrine, « Les sens des noms propres en discours », *Les Carnets du Cediscor*, 2009, n° 11 (« Le nom propre en discours »), [revue en ligne]
- LEGUY, Cécile, « Noms propres, nomination et linguistique », dans CHAVE-DARTOEN, Sophie, LEGUY, Cécile et MONNERIE, Denis (dir.), *Nomination et organisation sociale*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 51-81
- LEVI-STRAUSS, Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 2016 [1958]
- LEVI-STRAUSS, Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962
- MARTIN, Robert, « La notion d'univers de croyance dans la définition du nom propre », *Linx*, 1983, n° 9 (« Sémantique, poétique, vérité »), p. 7-28
- MOLINO, Jean, « Le nom propre dans la langue », *Langages*, 1982, n° 66 (« Le nom propre »), p. 5-20
- NOAILLY, Michèle (dir.), *Nom propre et nomination. Colloque international de Brest (21-23 avril 1994)*, Toulouse, Klincksieck, 1995
- OGDEN, Charles Kay, et RICHARDS, Ivor Armstrong, *Meaning of Meaning. A Study of the Influence of Language upon Thought and of the Science of Symbolism*, London, Kegan Paul, Trench, Trubner and Co, 1923
- RASTIER, François, « La triade sémiotique, le trivium et la sémantique linguistique », *Actes sémiotiques*, 2008, n° 111, publié en ligne le 13 octobre 2008
- RECANATI, François, « La sémantique des noms propres : remarques sur la notion de désignateur rigide », *Langue française*, 1983, n° 57 (« Grammaire et référence »), p. 106-118
- SAUSSURE (DE), Ferdinand, *Cours de linguistique générale*, édition critique préparée par Tullio de Mauro, Paris, Payot, 1995 (1916)
- SIBLOT, Paul « De la signifiante du nom propre », *Cahiers de praxématique*, 1987, n° 8 (« Théories et fonctionnements du nom propre »), p. 97-114
- SIBLOT, Paul, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, 1997, n° 127 (« Langue, praxis et production de sens »), p. 38-55
- SIBLOT, Paul, « D'un nom à l'autre », *Nouvelle revue d'onomastique*, 1997, n° 29-30, p. 3-18
- SIBLOT, Paul, « Signifiante du praxème nominal », *L'information grammaticale*, 1998, n° 77, p. 24-27
- SIBLOT, Paul, « L'antonomase entre nom propre et catégorisation nominale », *Mots*, 2000, n° 63 (« Noms propres »), p. 89-104
- SIBLOT, Paul, « De la dénomination à la nomination », *Cahiers de praxématique*, 2001, n° 36, p. 189-214
- STUART MILL, John, *Système de logique déductive et inductive*, Paris, Ladrance, t. 1, 1866
- VANDENDORPE, Christian, « Quelques considérations sur le nom propre. Pour un éclairage du linguistique par le cognitif et réciproquement », *Langages et société*, 1993, n° 66, p. 63-75

- VAXELAIRE, Jean-Louis, *Les noms propres*, Paris, Champion, 2005
- VAXELAIRE, Jean-Louis, « Étymologie, signification et sens », *Congrès mondial de linguistique française (CMLF 2008)*, Paris, Institut de linguistique française, 2008, p. 2187-2199
- VAXELAIRE, Jean-Louis, « Lexicologie du nom propre et onomastique », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2009, n° 51, p. 301-315

2.7. Dictionnaires et répertoires onomastiques

- ARMENGAUD, Françoise, article « Nom », dans *Dictionnaire de la Philosophie, Encyclopaedia Universalis*, Paris, Albin Michel, édition 2000, p. 1262-1273
- BRENON, Anne, *Le petit livre aventureux des prénoms occitans au temps du catharisme*, Portes-sur-Garonne, Loubatières, 1992
- CRETIN, Nadine, *Dictionnaire des prénoms de France*, Paris, Perrin, 2006
- DAUZAT, Albert, *Les noms de famille en France*, Paris, Payot, 1945
- DAUZAT, Albert, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, édition revue et augmentée par Marie-Thérèse Morlet, Paris, Larousse, 1980
- DESHAYES, Albert, *Dictionnaire des noms de famille bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée/ArMen, 1995
- DESHAYES, Albert, *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée / ArMen, 1999
- DESHAYES, Albert, *Dictionnaire des prénoms celtiques*, Douarnenez, Le Chasse-Marée/ArMen, 2000
- Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, ATILF, CNRS et Université de Lorraine, consultable en ligne sur le site <http://www.atilf.fr/dmf>
- FLUTRE, Louis Fernand, *Table des noms propres figurant dans les romans du Moyen Age*, Poitiers, Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 1962
- GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Vieweg, t. 2, 1883 ; t. 7, 1892
- GREGOIRE de Rostrenen, *Dictionnaire françois-celtique*, Rennes, Vatar, 1732
- LANGLOIS, Ernest, *Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées*, Paris, Bouillon, 1904
- LE MENN, Gwennole, *Grand choix de prénoms bretons*, Spézet, Coop Breizh, 1990
- LE MENN, Gwennole, *Les noms de famille les plus portés en Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 1993
- LE PELLETIER, Louis, *Dictionnaire de la langue bretonne*, Paris, Delaguette, 1752
- LOTH, Joseph, *Les noms des saints bretons*, Paris, Champion, 1910
- MOISAN, André, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz, 1986, deux tomes
- NASSIET, Michel, « Dictionnaire des feudataires des évêchés de Dol et de Saint-Malo en 1488 », *Bulletin de l'Association Bretonne*, 1990, p. 183-203 ; 1991, p. 265-296 ; 1992, p. 221-251
- NASSIET, Michel, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Saint-Brieuc en 1480 », *Société d'émulation des Côtes d'Armor*, 1996, p. 7-89
- SEBILLOT, Yves, *Les noms de baptême en Bretagne*, Lorient, 1904
- STEPHAN, Alain, *Tous les prénoms bretons*, Gisserot, 1996
- TANGUY, Bernard, et LAGREE, Michel (dir.), *Atlas d'Histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreiz, 2002
- TANET, Chantal, et HORDE, Tristan, *Dictionnaire des prénoms*, Larousse, 2007

3. Études anthroponymiques

3.1. Généralités

- ABRAHAM, Karl, *Rêve et mythes*, 1912, *Œuvres complètes, t. 1 (1907-1914)*, Paris, Payot, 1965, p. 114-115 (« La force déterminante du Nom »)
- ADDOBBATI, A., BIZZOCCHI, R. et SALINERO, G. (dir.), *L'Italia dei cognomi. L'antroponimia italiana nel quadro mediterraneo*, Pise, University Press, 2012
- ARNAUD, Véronique, « Longévitité et ancêtres (Botel Tobago, Taiwan) », dans MASSARD-VINCENT, Josiane, et PAUWELS, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est. Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, p. 61-83
- BANGE, Raphaël, « Jean ou Pierre Marie ? Le nombre de prénoms considéré comme un indicateur de la vigueur des convictions religieuses », in *Mélanges Michel Vovelle sur la Révolution, approches plurielles*, Volume de l'Institut d'histoire de la Révolution française, 1997, p. 75-86
- BERGANTON, Marcel-François, *Le dérivé du nom individuel au Moyen Age en Béarn et en Bigorre. Usage officiel, suffixes et formations*, Paris, CNRS, 1977
- BERTHELOT, Jean-Michel, « Le choix du prénom. Des régularités statistiques aux mécanismes cognitifs », *Revue européenne des sciences sociales*, 2004, t. 42, n° 129, p. 13-21
- BESNARD, Joséphine, et DESPLANQUES, Guy, *La cote des prénoms en 2005. Connaître la mode pour bien choisir un prénom*, Paris, Balland, 2004
- BESNARD, Philippe, et DESPLANQUES, Guy, *Un prénom pour toujours, La cote des prénoms, hier, aujourd'hui et demain*, Paris, Balland, 1986
- BESNARD, Philippe, « Pour une étude empirique du phénomène de mode dans la consommation des biens symboliques : le cas des prénoms », *Archives européennes de sociologie*, t. 20, n° 2, 1979, p. 343-351
- BESNARD, Philippe, et GRANGE, Cyril, « La fin de la diffusion verticale des goûts ? (Prénoms de l'élite et du vulgum) », *L'Année sociologique*, 1993, Vol. 43, p. 269-294
- BIHL, Michael, « De nomine sancti Francisci », *Archivum Franciscanum Historicum*, t. 19, 1926, p. 469-526
- BILLY, Pierre-Henri, « L'anthroponymie historique. Essai sur la basse-Auvergne », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n° 29-30, 1997, p. 19-62 et n° 37-38, 2001, p. 151-163
- BIZZOCCHI, Roberto, et SALINERO, Gregorio, *Les études de l'anthroponymie dans l'historiographie de l'époque moderne*, [en ligne], site ICOS-Barcelona [consulté le 14/05/2015]
- BOUTIER, Jean et PEROUAS, Louis, « L'évolution des prénoms de Limousin du XI^e au XX^e siècle », dans DUPAQUIER, Jacques, et al., *Le prénom, mode et histoire, Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 67-77
- BOZON, Michel, « Histoire et sociologie d'un bien symbolique, le prénom », *Population* 1/1987, p. 83-98
- BROMBERGER, Christian, « Pour une analyse anthropologique des noms de personnes », *Langages*, n° 66, 1982, p. 103-124
- BRUCK (VOM), Gabriele, et BAGGIO, Pauline (traducteur), « Le nom comme signe corporel. L'exemple de la noblesse yéménite », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56^e année, n° 2, 2001, p. 283-311
- BRUNET, Guy, DARLU, Pierre, et ZEI, Gianna (dir.), *Le patronyme. Histoire, anthropologie, société*, 2001
- BURGUIERE, André, « Prénoms et parenté », dans DUPAQUIER, Jacques, et al., *Le prénom, mode et histoire, Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 29-35
- CALAME-GRIAULE, Geneviève, « Le Malchanceux. Conte dogon », *Cahiers de Littérature Orale*, 2006, n° 59-60 (« Des noms et des personnes »), p. 117-130
- CASPER, Marie-Claude, « L'effet de transmission du prénom : d'un héritage à son appropriation », *Cliniques Méditerranéennes*, 2001, n° 64, p. 157-168
- CHALANSET, Alice, et DANZIGER, Claudie, *Nom, prénom. La règle et le jeu*, Paris, Autrement, 1995

- CHAREILLE, Pascal, « Anthroponymie et statistique : quelques outils d'analyse », dans ADDOBATTI, A., BIZZOCCHI, R. et SALINERO, G. (dir.), *L'Italia dei cognomi*, Pise, University Press, 2012, p. 169-201
- CHAVE-DARTOEN, Sophie, LEGUY, Cécile, et MONNERIE, Denis (dir.), *Nomination et organisation sociale*, Paris, Colin, 2012
- COULMONT, Baptiste, « Des prénoms qui ont du chien : le partage des prénoms entre hommes et chiens », *Annales de démographie historique*, 2016, n° 1, p. 151-170
- CURSENTE, Benoît, et SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose (dir.), *Écrire le nom. Les noms de personnes dans l'histoire et dans les lieux*, Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, édition électronique, 2011
- DELAISI DE PARSEVAL, Geneviève, « Enfants sans noms », *Études*, avril 1998
- DEPOIN, Joseph, « Le choix des prénoms à travers l'histoire de France », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, 1922, t. 37, p. 17-26
- DESPANQUES, Guy, « Les enfants de Michel et Martine Dupont s'appellent Nicolas et Céline », *Économie et statistique*, n° 184, Janvier 1986, p. 63-83
- DOUTREPONT, Georges, « Les prénoms français à sens péjoratif », *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. 27, 1929
- DUFFAUT, Henri, « Recherches historiques sur les prénoms en Languedoc », *Annales du Midi*, 1900, t. 12-46, p. 180-193, et t. 12-47, p. 329-354
- DUPAQUIER, Jacques, « Prénoms, parrains et parenté. Recherches sur les familles dans le Vexin français », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin*, n° 69, 1980, pages 55-87
- DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire, Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984
- EDJENGUELE, Mbonji, et ABOUNA, Paul, *L'onomastique en négro-culture : dits et non-dits*, Saint-Denis, Connaissance et Savoirs, 2018
- ELOI, Jean-Serge, *Une consommation symbolique : le choix du prénom*, UTLB 2014/2015 [en ligne]
- FEDRY, Jacques, « Le nom, c'est l'homme. Données africaines d'anthroponymie », *L'Homme*, 2009/3, n° 191, p. 77-106
- FINE, Agnès, et OUELLETTE, Françoise-Romaine (éd.), *Le nom dans les sociétés occidentales contemporaines*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005
- GILLET, Maurice, *Le jean-foutre et la marie-salope, Les prénoms dénigrés, dévoyés ou encanaillés, du Moyen Age à nos jours*, 2013, Livre en version électronique
- GOVINDAMA, Yolande, *Le monde hindou à La Réunion. Une approche anthropologique et psychanalytique*, Paris, Karthala, 2006
- GRANGE, Cyril, « Nommer : enjeux symboliques, sociaux et politiques », *Annales de démographie historique*, 2016, n° 1, p. 7-11
- GUEUNIER, Noël-J., « L'évolution récente des noms de personnes à Madagascar », dans CHAVE-DARTOEN, Sophie, LEGUY, Cécile, et MONNERIE, Denis (dir.), *Nomination et organisation sociale*, Paris, Colin, 2012, p. 181-208
- GUILLOREL, Hervé, « Onomastique, marqueurs identitaires et plurilinguisme. Les enjeux politiques de la toponymie et de l'anthroponymie », *Droits et cultures*, 2012, t. 64, p. 11-50
- HÄRTEL, Reinhard, « Anthroponymie et diplomatique. Communication au 11^e Congrès international de diplomatique tenu à Troyes en septembre 2003, étude consultable en ligne sur <http://elec.enc.sorbonne.fr/CID2003/hartel>
- HERAN, François, « Un classique peu conformiste : la cote des prénoms », *Revue européenne des sciences sociales*, 2004, t. 42, n° 129, p. 159-178
- HOLAS, B., « Remarque sur la valeur sociologique du nom dans les sociétés traditionnelles de l'Ouest africain », *Journal de la Société des Africanistes*, 1953, t. 23, p. 77-86
- HOUGH, Carole (dir.), *The Oxford Handbook of Names and Naming*, Oxford, 2016
- JEUDY-BALLINI, Monique, « Homonymie et sobriquets. Le lien de nom dans une société de Nouvelle-Bretagne », dans MASSARD-VINCENT, Josiane, et PAUWELS, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est. Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, p. 83-104

- KOUBI, Jeannine, « Noms et classe sociale chez les Toradja de Sulawesi », dans MASSARD-VINCENT, Josiane, et PAUWELS, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est. Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, p. 129-164
- LAME (DE), Danielle, « Enfants des ancêtres, enfants du monde. Les rituels rwandais de dation du nom, moments-clés d'intelligence sociale », dans NDAYWEI E NIZEM, Isidore et al. (dir.), *Images, mémoires et savoirs*, Paris, Karthala, 2009, p. 417-433
- LE MENN, Gwennole, « Anthroponymie bretonne et état civil », in *Charpania, Mélanges en l'honneur de Jacques Charpy*, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 361-375
- LEFEBVRE-TEILLARD, Anne, *Le nom, droit et histoire*, Paris, Presses universitaires de France, 1990
- LEGUY, Cécile, « Noms de personne et expression des ambitions matrimoniales chez les Bwa du Mali », *Journal des africanistes*, n° 75-2, 2005 [en ligne]
- LEROY Sarah, « Les prénoms ont été changés. Pseudonymisation médiatique et production de sens des prénoms », *Cahiers de sociolinguistique*, 2006/1, n° 11, p. 27-40
- MASSARD-VINCENT, Josiane, et PAUWELS, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est. Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999
- MAUREL, Christian, « Prénomination et parenté baptismale du Moyen Age à la Contre-Réforme », *Revue de l'histoire des religions*, 1992, Volume 209, p. 393-412
- MECHIN, Colette, « La fonction prénominale », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 37-2, 2006, p. 165-180
- MENANT, François, « Le nom, document d'histoire sociale, ou l'anthroponymie comme outil de classement social », Séminaire *Les sociétés européennes au Moyen Age : modèles d'interprétation, pratiques, langages* (21 janvier 2011), p. 1-17, en ligne sur le site <https://histoire.ens.fr/Archives-du-seminaire-Les-societes.html>
- MERDRIGNAC, Bernard, « Jehan, Pierre, Robert, Guillaume et les autres : l'anthroponymie », dans *Les sciences annexes en histoire du Moyen Age*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 187-200
- NASSIET, Michel, « Dévotions et prénomination dans la noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles », dans *Enquêtes et documents*, n° 27 (« Église et société dans l'Ouest atlantique du Moyen Age au XX^e siècle »), CRHMA, Nantes, 2000, p. 115-132
- OFFROY, Jean-Gabriel, « Prénom et identité sociale. Du projet social et familial au projet parental », *Spirale*, 2001/3, n° 19, p. 83-99
- PELRAS, Christian, « Le système de dénomination individuelle des Bugis », dans MASSARD-VINCENT, Josiane, et PAUWELS, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est. Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, p. 165-192
- PEROUAS, Louis, BARRIERE, Bernadette, BOUTIER, Jean, PEYRONNET, Jean-Claude, TRICARD, Jean et le groupe Rencontre des historiens du Limousin (éd.), *Léonard, Marie, Jean et les autres : Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris, CNRS, 1984
- PINA-CABRAL (DE), Joao, « Les noms de famille lusophones : une lecture anthropologique », dans ADDOBBATI, A., BIZZOCCHI, R. et SALINERO, G. (dir.), *L'Italia dei cognomi. L'antroponimia italiana nel quadro mediterraneo*, Pise, University Press, 2012, p. 155-168
- QUEMENER, Pierre-Yves, *Yves, histoire d'un prénom breton*, étude mise en ligne en 2012, consultable en ligne sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>
- QUEMENER, Pierre-Yves, *Le choix du nom de baptême à Roz-Landrieux (Haute-Bretagne) au 15^e et 16^e siècle*, étude mise en ligne en 2014, consultable sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>
- QUEMENER, Pierre-Yves, « Réflexions sur l'évolution de l'anthroponymie du XIII^e au XVI^e siècle : fonctions, normes, valeurs sociales », *Nouvelle revue d'onomastique*, 2016, n° 58, p. 179-233
- RENARD-CLAMARGIRAND, Brigitte, « Le nom wewewa : jeu et enjeu (Sumba, Indonésie de l'Est) », dans MASSARD-VINCENT, Josiane, et PAUWELS, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est. Approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, p. 27-44
- RITTER, Eugène, *Les noms de famille*, Paris, Franck, 1875, p. 57-76 (Appendice : « Une ordonnance calviniste sur les noms de baptême »)

- SCHNAPPER, Dominique, « Essai de lecture sociologique », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 13-21
- SCOTT, Édouard Léon, *Les noms de baptême et les prénoms*, Paris, Houssiaux, 1858
- SELLIER, Anne-Laure, *Le pouvoir des prénoms*, Paris, Héliopoles, 2018
- SEVERI, Carlo, « Le Nom de lignée », *L'Homme*, 1980, t. 20, n° 4, p. 105-118
- TIEROU, Alphonse, *Le nom africain ou langage des traditions*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1977
- VERNIER, Bernard, « Prénom et ressemblance. Appropriation symbolique des enfants, économie affective et systèmes de parenté », dans FINE, Agnès (dir.), *Adoptions. Ethnologie des parentés choisies*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 97-119
- VERNIER, Bernard, « Le pouvoir de nommer et ses effets de genre. Matériaux pour une anthropologie comparative », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2017, n° 45 (« Le nom des femmes »), p. 223-259
- WERNER, Karl Ferdinand, « Liens de parenté et noms de personne. Un problème historique et méthodologique », dans *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974)*, Rome, École française de Rome, 1977, p. 13-18, 25-34
- WILSON, Stephen, *The Means of Naming. A social and cultural history of personal naming in western Europe*, London, UCL Press, 1998
- ZONABEND, Françoise, « Le nom de personne », *L'Homme*, Vol. 20, n°4 (« Formes de nomination en Europe »), 1980, p. 7-23
- ZONABEND, Françoise, « Prénom, temps, identité », *Spirale*, 2001/3, n°19, p. 41-49

3.2. Antiquité et Moyen Age

- ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'), Henri, « Les noms propres francs et les noms propres bretons du cartulaire de Redon », *Revue celtique*, t. 2, 1873-1875, p. 404-407
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (D'), Henri, « Mots bretons dans les chartes de l'abbaye de Beauport », *Revue celtique*, t. 3, 1876-1878, p. 395-418
- AUGUSTINI, Muriel, « Noms de baptême dans quatre paroisses de la Beauce et du Perche au XV^e siècle », *Population*, 1989, n° 2, p. 445-451
- BARTHELEMY, Dominique, « Vendômois : le système anthroponymique (X^e – milieu XII^e siècles) », dans BOURIN, Monique (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Tours, Publications de l'université de Tours, 1989, p. 35-60
- BARTHELEMY, Dominique, « Éléments d'anthroponymie féminine d'après le cartulaire du Ronceray d'Angers (1028-1184 environ), dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 67-80
- BARTHELEMY, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme. De l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993
- BECK, Patrice, « Les noms de baptême en Bourgogne à la fin du Moyen Age », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984 p. 161-167
- BECK, Patrice, « Évolution des formes anthroponymiques en Bourgogne (900-1280) », dans BOURIN, Monique (dir.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, Publications de l'Université de Tours, t. 1, 1990, p. 61-85
- BECK, Patrice, « Anthroponymie et désignation des clercs en Bourgogne (X^e-XIV^e siècles) », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-1, *Persistance du nom unique. Le cas de la Bretagne, anthroponymie des clercs*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 99-104
- BECK, Patrice, « Anthroponymie et désignation des femmes en Bourgogne au Moyen Age (X^e-XIV^e siècles) », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 89-100

- BECK, Patrice, « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne au Moyen Age (X^e – XV^e siècles), dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 123-141
- BECK, Patrice, « Anthroponymie et parenté », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 365-381
- BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. IV, *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e – XVI^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997
- BECK, Patrice, « Porter le même nom au Moyen Age : de l'homonymie et de sa signification », dans CURSENTE, Benoît (dir.), *Écrire le nom. Les noms de personnes dans l'histoire et dans les lieux*, 2011, édition électronique, p. 35-46
- BECK, Patrice, « Le nom protecteur », dans « La protection spirituelle au Moyen Age », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001, p. 165-174
- BEECH, George T., « Les noms de personne poitevins du IX^e au XII^e siècle », *Revue internationale d'onomastique*, 1974, n° 2-3, p. 81-100
- BEECH, George T., « La dévolution des noms et la structure de la famille : l'exemple poitevin », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 401-411
- BEECH, George T., BOURIN, Monique, CHAREILLE, Pascal (dir.), *Personal Names Studies of Medieval Europe. Social Identity and Familial Structures*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2002
- BENNETT, Michael, « Spiritual Kinship and the Baptismal Name in Traditional European Society », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 115-146
- BIGET, Jean-Louis, « L'évolution des noms de baptême en Languedoc au Moyen Age (IX^e-XIV^e siècles) », dans « Liturgie et musique », *Cahiers de Fanjeaux*, t. 17, 1982, p. 297-347
- BILLY, Pierre-Henri, « Nommer à Toulouse aux XI^e – XIV^e siècles, dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 171-189
- BILLY, Pierre-Henri, « Nommer en basse Normandie aux XI^e – XV^e siècles », *Cahiers des Annales de Normandie*, n° 26, 1995, p. 223-232
- BILLY, Pierre-Henri, « La société bas-auvergnate au prisme de la nomination (XIV^e-XV^e siècles », *Onoma*, n° 34, janvier 1999, p. 45-58
- BILLY, Pierre-Henri, « La transmission du nom en France aux XI^e-XIV^e siècles », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 45-46, 2005-2006, p. 43-58
- BILLY, Pierre-Henri, « Les noms de baptême issus de noms de saints paroissiaux au Moyen Age en France », *I nomi nel tempo e nello spazio : a del XXII Congresso internazionale di scienze onomastiche (Pisa, 28 agosto-4 settembre 2005)*, M.G. Arcamone et al. dir., Pisa, ETS, 2010, vol. IV, 49-60.
- BIROLINI, Alain, « Étude d'anthroponymie génoise », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age, Temps modernes*, t. 107-2, 1995, p. 467-496
- BOURIN, Monique (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. I, Tours, Publications de l'université de Tours, 1990
- BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-1, *Persistance du nom unique. Le cas de la Bretagne, anthroponymie des clercs, et t. II-2, Persistances du nom unique. Désignation et anthroponymie des femmes. Méthodes statistiques pour l'anthroponymie*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992
- BOURIN, Monique, « L'anthroponymie des clercs en Bas-Languedoc : le cartulaire du chapitre d'Agde », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-1, *Persistance du nom unique. Le cas de la Bretagne, anthroponymie des clercs*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 9-40

- BOURIN, Monique, « Choix des noms et culte des saints aux XI^e et XII^e siècles », dans FAVREAU, Robert (Publ.), *Le culte des saints aux IX^e – XIII^e siècles. Actes du Colloque tenu à Poitiers les 15-16-17 septembre 1993*, 1995, p. 1-9
- BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995
- BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal, « Le choix anthroponymique : entre hasards individuels et nécessités familiales », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. t. III, *Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 217-241
- BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996
- BOURIN, Monique, « France du Midi et France du Nord : deux systèmes anthroponymiques ? », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 179-202
- BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. V-1, *Intégration et exclusion sociale : lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Age (VIII^e – XII^e siècles)*, et t. V-2, *Serfs et dépendants au Moyen Age, le nouveau servage*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997
- BOURIN, Monique, et MARTINEZ SOPENA, Pascual (éd.), *Anthroponymie et migrations dans la chrétienté médiévale*, Madrid, Casa de Velazquez, n° 116, 2010
- BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal, *Noms, prénoms, surnoms au Moyen Age*, Paris, Picard, 2014
- BOURLET, Caroline, « L'anthroponymie à Paris à la fin du XIII^e siècle d'après les rôles de la taille du règne de Philippe Le Bel », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 9-44
- BRUNET, Guy, DARLU, Pierre et ZEI, Gianna (dir.), *Le patronyme. Histoire, anthropologie, société*, Paris, CNRS, 2002
- CARREZ, Henri, « Noms de personne féminins dans la région dijonnaise du XII^e au XV^e siècle », *Annales de Bourgogne*, 1942, t. 14, n° 54, p. 85-129
- CHEDEVILLE, André, « L'immigration bretonne dans le royaume de France du XI^e au début du XIV^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1974, t. 81, n° 2, p. 301-343
- CHEDEVILLE, André, « L'anthroponymie bretonne », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-1, *Persistance du nom unique. Le cas de la Bretagne, anthroponymie des clercs*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 9-40
- CHEYNET, Jean-Claude, « L'anthroponymie aristocratique à Byzance », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 267-294
- CLARK, Cecily, « English Personal Names ca. 650-1300 : some Prosopographical Bearings », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 7-28
- COMPAN, André, *Les noms de personne dans le comté de Nice (XIII^e, XIV^e et XV^e siècles). Étude d'anthroponymie Provençale*, Nice, Serre, 2004
- COULET, Noël, « Les noms de baptême en Provence au bas Moyen Age. Complément d'enquête », *Provence historique*, t. 53, fasc. 212, 2003, p. 175-192
- CURSENTE, Benoît, « Les femmes de Gascogne et leur nom d'après le cartulaire de Berdoues (milieu XII^e – milieu XIII^e siècle) », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 111-132

- CURSENTE, Benoît, « Aspects de la révolution anthroponymique dans le Midi de la France (début XI^e – début XIII^e siècle) », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, 1996, p. 41-62
- DALARUN, Jacques, « Dis-moi comment tu t'appelles, je te dirai qui tu es », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 1-5
- DAVIS, Virginia, « The popularity of Late Medieval Personal Names as Reflected in English Ordination Lists, 1350-1540 », in POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, 2006, p. 103-114
- DEPOIN, Joseph, « De la propriété et de l'hérédité des noms dans les familles palatines », *Revue des études historiques*, 1902, p. 545-557
- DEPOIN, Joseph, « Recherches sur l'état civil, les conditions du baptême et le mode de dénomination des enfants du IX^e au XI^e siècle », *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1911, p. 34-54, et tiré à part, Paris, Imprimerie nationale, 1914
- DONDIN-PAYRE, Monique (dir.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Paris, De Boccard, 2011
- DOSSAT, Yves, « Les noms de baptême en Toulousain et Albigeois (1272-1273) », dans « Liturgie et musique (IX^e-XIV^e siècles) », *Cahiers de Fanjeaux*, t. 17, 1982, p. 343-358
- DUBOIS, Henri, « Offensive chrétienne et résistance germanique ? Les prénoms en Bourgogne à la fin du Moyen Age », dans *Media in Francia...*, *Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner*, Maulévrier, Hérault Éditions, 1989, p. 101-117
- DUBOIS, Henri, « Riches et pauvres à la campagne (Normandie, 1381) », dans MORNET, Élisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 327-340
- EMERICH, Michel, « Les prénoms dans la vallée de Thônes du XIV^e au XVII^e siècle », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 39-40, 2002, p. 144-149
- ESTIENNE, Joseph, « Noms de personnes de la région du Nord (1267-1312) », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1942, p. 201-221
- EVANS, Claude, « Les noms bretons dans les chartes de l'abbaye de Bégard (1156-1458) », *Études celtiques*, t. 15, 1976-1977, p. 195-224
- EVANS, Claude, « Les noms de lieux et de personnes dans les chartes de l'abbaye de Bégard (1251-1463), Étude d'une base de données », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 81, 2003, p. 317-335
- GOURVIL, Francis, « Noms de famille, prénoms, surnoms et noms de lieux à Trégunc et Névez au XIII^e siècle », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t. 106, 1978, p. 239-270
- FELLOUS, Sonia, « Les noms des juifs à Paris, XII^e-XIV^e siècles », *Nouvelle revue d'onomastique*, n° 60, 2018, p. 7-41
- FIEVE, M.-C., BOURIN, Monique et CHAREILLE, Pascal, « Désignation des clercs et des laïcs en Touraine : le cartulaire de Noyers. Étude anthroponymique comparative », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. II-1, Persistance du nom unique. Le cas de la Bretagne, anthroponymie des clercs*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 68-85
- FLEURIOT, Léon, « Brittonica : notes philologiques », *Études celtiques*, 1982, t. 19, p. 259-274
- FLOCH, Adrien, *Prénom et noblesse de 1398 à 1503 dans les diocèses de Léon et de Tréguier*, Mémoire de Master, Université de Bretagne Occidentale, 2015 (non publié)
- FRANKLIN, Peter, « Normans, Saints, and Politics : Forename Choice among Fourteenth-Century Gloucestershire Peasants », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 177-188
- GABDRAKHMANOV, Pavel Sh., « Comportements anthroponymiques dans les familles de sainteurs (Flandre, fin XII^e – début XIII^e siècle) », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. V-1, Intégration et exclusion sociale :*

- lectures anthroponymiques. Serfs et dépendants au Moyen Age (VIII^e – XII^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 2002, p. 215-246
- GROS, Colette, « La transmission des prénoms féminins dans une famille florentine du XIV^e siècle, les Velluti », *Italies*, n° 3, 1999, p. 323-344
- GUYOTJEANNIN, Olivier, « L'onomastique émilienne (XI^e – milieu XII^e siècle) », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, t. 106-2, 1994, p. 381-446
- GUYOTJEANNIN, Olivier, « Les filles, les femmes, le lignage », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 383-400
- HELAS, Jean-Claude, « Les prénoms en Gévaudan au début du XIV^e siècle d'après les *Feuda Gabalorum* », dans MORNET, Elisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 341-353
- HERLIHY, Daniel, et KLAPISCH-ZUBER, Christiane, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto florentin de 1427*, Paris, EHESS, Presses de la FNSP, 1978, p. 537-542
- HUBER, Konrad, « Les éléments latins dans l'onomastique de l'époque carolingienne », *Vox Romanica*, n° 23, 1964, p. 239-255
- HUBERT, Étienne, « Évolution générale de l'anthroponymie masculine à Rome du X^e au XIII^e siècle », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, t. 106-2, 1994, p. 573-597
- HUBERT, Étienne, « Structures urbaines et système anthroponymique (à propos de l'Italie centro-septentrionale, X^e-XIII^e siècle) », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 313-347
- JACOB, André, « L'anthroponymie grecque du Salento méridional », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age, Temps modernes*, t. 107/2, Rome, École française de Rome, 1995, p. 361-379
- JACOBSSON, Harry, *Études d'anthroponymie lorraine. Les bans de Tréfonds de Metz (1267-1298)*, Göteborg, Gumpert, 1955
- JARNUT, Jörg, « Avant l'an mil », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 7-18
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Le nom refait, La transmission des prénoms à Florence (XIV^e-XVI^e siècles) », *L'Homme*, 1980, Vol. 20, n° 4, p. 77-104
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « L'attribution d'un prénom à l'enfant en Toscane à la fin du Moyen Age », *Senefiance*, n° 9 (« L'enfant au Moyen Age »), 1980, p. 75-85
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Constitution et variations temporelles des stocks de prénoms », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 37-47
- KLAPISCH-ZUBER, Christiane, « Quel Moyen Age pour le nom ? », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 473-480
- KEDAR, Benjamin Z., « Noms de saints et mentalité populaire à Gênes au XIV^e siècle », *Le Moyen Age*, t. 73, 1967, p. 431-446
- KEATS-ROHAN, Katherine S.B., et SETTIPANI, Christian, *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Oxford, Unit for Prosographical Research, Linacre College, 2000
- KRAWUTSCHKE, Eleanor, et BEECH, George, « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI^e – XII^e siècles) : l'importance de noms familiaux », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse Médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 143-170
- LA RONCIERE (DE), Charles, « Orientations pastorales du clergé, fin XIII^e – XIV^e siècle : le témoignage de l'onomastique toscane », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 127^e année, n°1, 1983, p. 43-65

- LA RONCIERE (DE), Charles, « Les ricordanze florentines aux XIV^e et XV^e siècles », *Provence Historique*, t. 54, fascicule 217, 2004, p. 285-292
- LALIENA CORBERA, Carlos, « Los sistemas antroponimicos en Aragon durante los siglos XI y XII », Pascual Martinez Sopena et Carmen Diez Herrera (éd.), *Antroponimia y sociedad, Sistemas de identificacion hispano - cristianos en los siglos IX a XIII*, Valladolid, Universidades de Santiago de Compostela y Valladolid, 1995, p. 297-326
- LE JAN, Régine, « Nommer / identifier ou la puissance du nom dans la société du haut Moyen Age », *Sources travaux historiques*, n° 45-46, 1996, p. 47-56
- LE PESANT, Michel, « Notes d'anthroponymie normande. Les noms de personne à Évreux du XII^e au XIV^e siècles », *Annales de Normandie*, 6^e année, n° 1, 1956, p. 47-74
- LESTREMAU, Arnaud, « Le genre du nom dans l'Occident médiéval (VI^e-XI^e siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 45, 2017, p. 199-221
- LESTREMAU, Arnaud, *Donner sens au nom de personne dans le royaume anglo-saxon (X^e-XI^e siècles)*, Turhout, Brepols, 2018
- LETT, Didier, « Les noms des hommes, des filles et des épouses dans les Marches d'après le procès de canonisation de Nicolas de Tolentino (1325) », *Mélanges de l'École française de Rome*, n° 119-2, Rome, École française de Rome, 2007, p. 401-413
- MARCHAIS, Patricia, « Le système anthroponymique messin au XIV^e siècle », *Les cahiers lorrains*, 1998, n° 2, p. 139-184
- MARTIN, Jean-Marie, « Anthroponymie et onomastique à Bari (950-1250) », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, t. 106-2, Rome, École française de Rome, 1994, p. 683-701
- MARTIN, Jean-Marie, « Anthroponymie de l'Italie méridionale lombarde (VIII^e-IX^e siècles) », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age, Temps modernes*, t. 107-2, 1995, p. 333-342
- MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, t. 106-2, 1994, t. 108-2, 1995 et t. 110-1, 1998
- MARTIN, Jean-Marie, « L'Italie méridionale », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 29-39
- MARTINEZ SOPENA, Pascual, « L'anthroponymie de l'Espagne chrétienne entre le IX^e et le XII^e siècle », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 63-85
- MAURICE, Philippe, « L'état civil des notaires du Gévaudan à la fin du Moyen Age : choix des parrains, choix des noms », dans BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e - XVI^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997, p. 179-209
- MAZEL, Florian, « Noms propres, dévolution du nom et dévolution du pouvoir dans l'aristocratie provençale (milieu X^e - fin XII^e siècle) », *Provence historique*, t. 53, fasc. 212, avril-mai-juin 2003 [« Les prénoms en Provence (XI^e-XIX^e siècles) »], p. 131-174
- MENANT, François, « L'Italie centro-septentrionale », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 19-28
- MENANT, François, « L'anthroponymie du monde rural », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 349-363
- MENANT, François, « Entre la famille et l'État : l'héritage du nom et ses détours dans l'Italie des communes », dans MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien. Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, t. 110-1, Rome, École française de Rome, 1998, p. 253-270
- MICHAELSSON, Karl, *Études sur les noms de personnes français d'après les rôles de taille parisiens (rôles de 1292, 1296-1300, 1313)*, t. 1, Uppsala, A.B. Lundequistska Bokhandeln, 1927, et t. 2, *Lexique raisonné des noms de baptême (A-B)*, 1936

- MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Hommes et femmes dépendants de Déols au XIII^e siècle, l'apport de l'étude anthroponymique », dans MORNET, Élisabeth (éd.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, p. 313-325
- MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Dans son pays on l'appelait Jeannette. Essai sur le discours et l'usage anthroponymique dans le procès de Jeanne d'Arc », dans BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e - XVI^e siècles)*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1997, p. 143-156
- MITTERAUER, Michael, « Une intégration féodale ? La dénomination, expression des relations de service et de vassalité », dans BOURIN, Monique, MARTIN, Jean-Marie, et MENANT, François (éd.), *L'anthroponymie : document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 295-311
- MORLET, Marie-Thérèse, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle. I. Les noms issus du germanique continental et les créations gallo-germaniques*, Paris, CNRS, 1968
- MORLET, Marie-Thérèse, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle. II. Les noms latins ou transmis par le latin*, Paris, CNRS, 1972
- NEVEU, François, « Le système anthroponymique en Normandie d'après le cartulaire du chapitre de Bayeux, XI^e - XII^e siècles », dans BOURIN, Monique (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. 1*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1990, p. 127-139
- NIGOUL, Marie, « Désignation et anthroponymie des femmes dans le Lézadois », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. II-2, Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 133-150
- NILES, Philip, « Baptism and the Naming of Children in Late Medieval England », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 147-158 (première édition en 1982)
- ORPUSTAN, Jean-Baptiste, « Anthroponomastique médiévale en Pays basque : Prénoms et surnoms en basse-Navarre et Soule au début du XIV^e siècle (1305-1350) », *Lapurdum*, n° 5, 2000, p. 183-221
- PASCAUD, Norbert, « L'anthroponymie des clercs dans la région de Grenoble vers 1100 », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, t. II-1, Persistence du nom unique. Le cas de la Bretagne, anthroponymie des clercs*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 106-113
- POSTLES, Dave, « Identity and Identification : Some Recent Research into the English Medieval Forename », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 29-64
- POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006
- POSTLES, Dave, *Naming the People of England, c. 1100-1350*, Cambridge, Scholars Press, 2006
- PRINET, Max, « Changements de nom de famille autorisés par François 1^{er} », *Revue du seizième siècle*, t. 5, 1917-1918, p. 21-27
- PRINET, Max, « Questions d'anthroponymie. Noms de baptême, tirés de l'Écriture Sainte, employés en France, sous des formes féminisées, du IX^e au XIII^e siècle », *Revue des études anciennes*, 1919, t. 21, p. 35-42
- QUEMENER, Pierre-Yves, *À situation nouvelle, nom nouveau. Les doubles appellations dans l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital et la christianisation des noms de baptême aux XI^e et XII^e siècles*, étude mise en ligne en 2013, consultable sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>
- RAEPSAET-CHARLIER, Marie-Thérèse, « Réflexions sur les anthroponymes à double entrée dans le monde romain », *L'antiquité classique*, t. 74, 2005, p. 225-231
- RAEPSAET-CHARLIER, Marie-Thérèse, « Noms de personnes, noms de lieux dans l'Occident romain. Quelques outils récents », *L'antiquité classique*, t. 77, 2008, p. 289-307
- RACINE, Pierre, « À propos du système anthroponymique placentin (XIII^e siècle) », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien, Vol. 3, Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Age*, 110-1, 1998, p. 447-458

- RIPPE, Gérard, « L'onomastique dans la Vénétie du XIII^e siècle : l'exemple de Monselice », dans BIGET, Jean-Louis, HERVE, Jean-Claude et THEBERT, Yvon (éd.), *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique*, Rome, École française de Rome, 1989, p. 269-285
- ROSENTHAL, Joel T., « Names and Naming Patterns in Medieval England : An Introduction », dans POSTLES, Dave (éd.), *Studies on the Personal Name in Later Medieval England and Wales*, Kalamazoo, Medieval Institute Publications, 2006, p. 1-6
- SARGENT, Steven D., « Saints' Cults and Naming Patterns in Bavaria, 1400-1600 », *Catholic Historical Review*, Octobre 1990, volume 76/4, p. 673-696
- SAUVAGE, Jean-Paul, « Formes anthroponymiques féminines à Blois d'après une liste d'habitants de 1334 », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 45-66
- SIGAL, Pierre-André, « L'anthroponymie féminine en Provence d'après le *Livre des miracles* et le procès de canonisation de saint Louis d'Anjou (fin XIII^e - début XIV^e siècle) », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. II-2, *Persistances du nom unique*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1992, p. 187-205
- STOUFF, Louis, « Pierre, Jean, Guillaume et les autres. Les noms de baptême à Arles 1200-1500 », *Provence historique*, t. 49, fasc. 195-196, 1999, p. 487-494
- TANGUY, Bernard, « Les noms d'hommes et les noms de lieux », dans *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, Association des amis des archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, Rennes, 1998, p. 49-69
- TANGUY, Bernard, « Noms d'hommes et noms de lieux », dans CYPRIEN, Henry, QUAGHEBEUR, Joëlle et TANGUY, Bernard (présenté et introduit par), *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes, Presses universitaires de Rennes / Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014, p. 83-93
- TILLIETTE, Jean-Yves, « Sémantique du nom de personne dans le haut Moyen Age (VI^e-XII^e siècle) », dans BECK, Patrice (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. IV, Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e - XVI^e siècles)*, Publications de l'université de Tours, 1997, p. 3-22
- TROTIGNON, Olivier, « Hiérarchie sociale et dévolution généalogique du nom dans le Berry méridional », dans BOURIN, Monique, et CHAREILLE, Pascal (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. t. III, Enquêtes généalogiques et données prosopographiques*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1995, p. 81-87
- UCKELMAN, Sara L., « Given Names in Early 14th-Century Imola », [article en préparation en 2017, non publié en 2019]
- VALLET, Antoine, *Les noms de personnes du Forez et confins (actuel département de la Loire) aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1961
- VAN TORHOUDT, Éric, « Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances (950-1200 environ) : une approche onomastique de la question de l'identité », dans QUAGHEBEUR, Joëlle, et MERDRIGNAC, Bernard (dir.), *Bretons et Normands au Moyen Age. Rivalités, malentendus, convergences*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 113-144
- VENTURINI, Alain, « Les noms de baptême de Nice et du pays niçois (XIII^e - XIV^e siècles) », dans *Le peuple des saints : croyances et dévotions en Provence et Comtat venaissin à la fin du Moyen Age, Mémoire de l'Académie de Vaucluse*, Avignon, Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1987, p. 179-198
- VIGNAL, Marie-Catherine, « Étude anthroponymique : patrons et patronymes à la fin du Moyen Age », *Annales de Normandie*, 1991, n° 4-5, p. 261-294
- ZIMMERMANN, Michel, « Les débuts de la révolution anthroponymique en Catalogne (X^e-XII^e siècles) », *Annales du Midi*, t. 102, n° 189-190, 1990, p. 289-308

3.3. Époque moderne

- BENEVENT, Christine, « Nommer à la Renaissance », *La Lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2012, t. 87, p. 29-40
- BORELLO, Céline, « Pierre, Marie, Jean et les autres : prénommer dans la Provence protestante d'Ancien Régime », *Provence historique*, 2003, t. 53, fasc. 212, p. 225-239
- BOUTIER, Jean, « Prénoms et identité urbaine en Toscane au XVI^e siècle » dans CASSAN, M., BOUTIER, J., LEMAIRE, N. (éd.), *Croyances, pouvoirs et société, Études offertes à Louis Pérouas*, Treignac, Les Monédières, 1988, p. 143-163
- BURGUIERE, André, « Un nom pour soi : Le choix du nom de baptême en France sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVII^e siècles) », dans « Formes de nomination en Europe », *L'Homme*, Vol. 20, n°4, 1980, p. 25-42
- COUSIN, Bernard, « Prénommer en Provence (XVI^e-XIX^e siècle) », *Provence historique*, t. 53, fasc. 212, avril-juin 2003, p. 193-224
- COUSSEAU, Vincent, *Prendre nom aux Antilles. Individu et appartenances (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2012
- CROIX, Alain, *Nantes et le Pays nantais au XVI^e siècle. Étude démographique*, Paris, SEPVEN, 1974
- DELORD, Jean-François, « Les prénoms à Fronton du XVI^e siècle à nos jours », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 85-98
- DICKINSON, John, « La prénomination dans quatre villages de la plaine de Caen, 1670-1800 », *Annales de Normandie*, mars-avril 1998, pages 67-104
- DUPAQUIER, Jacques, « La fréquence des prénoms dans le Vexin français », dans Jacques Dupâquier et alli (dir.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 357-367
- GERMAIN, Jean, « Les prénoms à Namur (Wallonie) de la fin du XV^e siècle au XVII^e siècle. Permanences et mutations », dans BOULANGER, Jean-Claude (dir.), *Actes du XVI^e congrès international des sciences onomastiques*, Québec, 1990, p. 273-286
- GOURVIL, Francis, « Les prénoms masculins à Morlaix dans la première moitié du XVI^e siècle », *Actes du 107^{ème} congrès national des sociétés savantes, Brest, 1982. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610. T. II : Questions d'histoire de Bretagne*, Paris, ENSB - CTHS, 1984, p. 7-17
- FINE, Agnès, « Transmission des prénoms et parenté en pays de Sault, 1740-1940 », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 109-125
- FINE, Agnès, « L'héritage du nom de baptême », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°4, 1987, p. 853-877
- GANIAGE, Jean, « Les choix des prénoms au XVII^e siècle : l'exemple du Beauvaisis », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 369-372
- GASPERONI, Michaël, « Le nom fragile : mobilité onomastique, sociale et géographique entre Marches et Romagne (Italie centrale) à l'époque moderne », *L'atelier du centre de recherches historiques* [en ligne], n° 19 bis, 2018, mis en ligne le 25 juin 2018
- GUIBEAUD, Jean, « Étude sur les noms de baptême à Perpignan, de 1516 à 1738 », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques (année 1897)*, 1898, p. 339-487
- HADDAD, Elie, « Noms de famille et noms de terre dans la noblesse française à l'époque moderne », *Annales de démographie historique*, 2016, n° 1, p. 13-36
- HOYEZ, Suzanne, et RUFFELARD, Andrée, « Prénoms protestants au XVII^e siècle en Brie et en Provence », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 223-230
- KINTZ, Jean-Pierre, « Société luthérienne et choix des prénoms à Strasbourg, XVI^e-XVII^e siècles », dans DUPAQUIER, Jacques, BIDEAU, Alain, et DUCREUX, Marie-Élisabeth (éd.), *Le prénom, mode et histoire. Les entretiens de Malher 1980*, Paris, EHESS, 1984, p. 231-240

- LETHUILLIER, Jean-Pierre, « Yves, un prénom en Bretagne entre le XVII^e et le XIX^e siècle », dans CASSARD, Jean-Christophe, et PROVOST, Georges (dir.), *Saint Yves et les Bretons. Culte, image, mémoire, 1303-2003*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 155-168
- LE VERDIER, Pierre, « Les prénoms dans le canton de Longueville (Seine Inférieure) aux XVI^e et XVII^e siècles », *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1894-1895*, Rouen, Cagniard, 1896, p. 131-157
- NEVEUX, Hugues, « Les prénoms masculins à Caen (1568-1775), *Annales de Normandie*, 1981, n° 2, p. 115-145
- NEVEUX, Hugues, « Du prénom Guillaume et des Normands au XVI^e siècle », *Cahier des Annales de Normandie*, 1990, n° 23, p. 439-448
- PEROL, Céline, « Les Marguerite de Cortone : lecture onomastique d'une cité toscane (XVI^e – XX^e siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 104-2, 1992, p. 611-641
- QUEMENER, Pierre-Yves, *Les choix de prénomination dans la Sénéchaussée de Gourin aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Mémoire de Master en histoire, sous la direction de Jean-Pierre Lethuillier, Université de Rennes 2, 2012 étude mise en ligne, consultable sur le site <https://univ-angers.academia.edu/PIERREYVESQUEMENER>
- QUILGARS, H., « Une procédure de changement de prénom au XVII^e siècle », *Annales de Bretagne*, 1905-1906, T. 21, p. 290-291
- SALINERO, Gregorio, TESTON NUNEZ, Isabel (dir.), *Un juego de engaños. Movilidad, nombres y apellidos en los siglos XV a XVIII*, Madrid, Casa de Velazquez, 2010
- SALINERO, Gregorio, « Recherche de la stabilité et recherches sur l'instabilité anthroponymique moderne », dans ADDOBATI, A., BIZZOCCHI, R., SALINERO, G. (dir), *L'Italia dei cognomi*, Pise, University Press, 2012, p. 39-57
- SANGOI, Jean-Claude, « La transmission d'un bien symbolique : le prénom (Bas-Quercy 1750-1872) », dans « Famille et parenté », *Terrain* n° 4, Mars 1985, p. 70-76
- SEGALIN, Martine, « Le nom caché : La dénomination dans le pays bigouden sud », dans « Formes de nomination en Europe », *L'Homme*, Vol. 20, n°4, 1980, p. 63-76
- TASSIN, Guy, *Anthroponymie et changement dans une société villageoise, Les noms de personne à Haveluy au XVIII^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997
- VIRET, Jérôme-Luther, « Parent charnel, parent spirituel, Les prénoms multiples en basse Normandie au XVIII^e siècle », dans ALFANI, Guido, CASTAGNETTI, Philippe, et GOURDON, Vincent (dir.), *Baptiser, pratique sacramentelle, pratique sociale (XVI^e-XX^e siècles)*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2009, p. 223-241

Index des noms masculins

<i>Abel</i>	148, 160, 397	<i>César</i>	85, 157, 160, 349, 367, 399
<i>Abraham</i>	60, 154	<i>Charles</i>	206, 285, 304, 313, 358, 371, 451, 510
<i>Achille</i>	85, 160	<i>Charles Orland</i>	291, 380
<i>Adam</i>	60	<i>Charlot</i>	44
<i>Agésilan</i>	371	<i>Chrétien</i>	84
<i>Aimé</i>	86, 380	<i>Christophe</i>	84, 102, 148, 191, 198, 203, 212
<i>Alain</i>	68, 77, 98, 115, 119, 126, 148, 160, 183, 215, 273, 396, 428	<i>Claude</i>	41, 102, 108, 139, 140, 145, 212, 216, 332, 402, 416, 428
<i>Aliboron</i>	326, 511	<i>Cleden</i>	198, 203
<i>Ambroise</i>	84	<i>Clément</i>	60, 85, 198, 380, 450
<i>André</i>	198, 364	<i>Clotaire</i>	57, 128
<i>Antoine</i>	41, 102, 212, 428	<i>Cognogan</i>	84
<i>Archambaud</i>	451	<i>Colas</i>	14
<i>Armel</i>	102	<i>Côme</i>	187
<i>Arthur</i>	72, 84, 105, 158, 208, 304, 418	<i>Conogan</i>	102, 208
<i>Augustin</i>	84	<i>Constant</i>	85
<i>Barthélemy</i>	211	<i>Corentin</i>	84, 102, 203
<i>Béat</i>	20, 338	<i>Cornely</i>	165
<i>Benoît</i>	60, 128, 330, 371	<i>Dan</i>	21
<i>Bernard</i>	183, 206, 420, 452	<i>Daniel</i>	60, 64, 82, 160
<i>Bertrand</i>	183	<i>David</i>	60
<i>Bienaimé</i>	450	<i>Denis</i>	84, 102
<i>Bienfortuné</i>	86	<i>Derian</i>	98, 160
<i>Boémond</i>	290	<i>Désiré</i>	450
<i>Bonabes</i>	210	<i>Dominique</i>	26, 41, 61, 446
<i>Bonaventure</i>	86, 106, 193, 201	<i>Eléazar</i>	386
<i>Boniface</i>	20, 338	<i>Élie</i>	296
<i>Brandan</i>	208	<i>Eloi</i>	203, 214
<i>Brient</i>	160	<i>Enguerrant</i>	326, 511
<i>Caïn</i>	201	<i>Eon</i>	115, 158, 160, 208
<i>Can</i>	367	<i>Esaü</i>	337, 354
<i>Caradoc</i>	208, 310, 312	<i>Étienne</i>	41, 83, 212
<i>Catherin</i>	149, 465	<i>Eudon</i>	65, 68, 98, 208
<i>Catlouen</i>	14		

<i>Even</i>	208	<i>Henri</i>	119, 183, 206, 215
<i>Ézéchiel</i>	371	<i>Herbot</i>	214
<i>Fañch</i>	414	<i>Herpin</i>	316
<i>Félix</i>	356	<i>Hervé</i>	68, 78, 98, 115, 129, 215
<i>Fiacre</i>	102	<i>Hilaire</i>	102
<i>Foulques</i>	451	<i>Hoarvé</i>	129
<i>François</i> 84, 102, 112, 123, 128, 207, 212, 228, 324, 333, 371, 386, 415, 418, 422, 427, 431, 432, 513		<i>Hugues</i>	332, 416, 452
<i>Gabriel</i>	81	<i>Isaac</i>	60, 148, 160, 397
<i>Galaad</i>	311	<i>Israël</i>	60
<i>Gautier</i>	323	<i>Jacob</i>	21, 60
<i>Gauvain</i>	72, 290, 304	<i>Jacques</i> 41, 120, 149, 191, 198, 203, 211, 215, 333, 428	
<i>Gauven</i>	105	<i>Jaoua</i>	208
<i>Geffroy</i>	69, 98, 116, 198, 396, 397	<i>Jean</i> 59, 60, 64, 70, 101, 111, 122, 126, 132, 149, 191, 198, 203, 211, 215, 217, 327, 331, 335, 352, 356, 362, 416, 428, 431, 511	
<i>Geoffroy</i>	120	<i>Jean-Baptiste</i>	82, 247
<i>Georges</i>	84, 102, 212, 428	<i>Jehan</i>	115
<i>Germain</i>	187	<i>Jeninot</i>	44
<i>Gildas</i>	208	<i>Jérôme</i>	84
<i>Gilles</i>	102, 148, 212, 352	<i>Jésus</i>	60, 353
<i>Gouesnou</i>	208	<i>Joachim</i>	434
<i>Goulven</i>	84, 102, 208	<i>Joseph</i>	161, 434
<i>Grégoire</i>	84	<i>Jourdain</i>	84
<i>Grumedan</i>	371	<i>Jules</i>	62, 349, 350, 367
<i>Guenlodoë</i>	87	<i>Julien</i>	102, 192, 198, 212, 431, 463
<i>Guérolé</i>	84, 102, 192, 198, 203, 208	<i>Lancelot</i>	84, 105, 154, 305, 310, 513
<i>Guillaume</i> 33, 69, 70, 98, 112, 115, 120, 126, 183, 198, 206, 215, 280, 302, 316, 323, 327, 333, 371, 420, 427, 510, 511		<i>Laurent</i>	60, 84, 102, 203, 212
<i>Guillot</i>	99, 335, 371	<i>Léonard</i>	428
<i>Guillou</i>	80	<i>Louis</i> 112, 128, 183, 207, 229, 304, 313, 333, 371, 428, 451, 510, 513	
<i>Guy</i>	42, 98, 183, 225, 273, 451	<i>Luc</i>	83
<i>Guyon</i>	120, 215	<i>Maelon</i>	14
<i>Haelhoiarn</i>	87	<i>Malachie</i>	371
<i>Hamon</i>	80, 98, 116, 120	<i>Malo</i>	102
<i>Hector</i>	85	<i>Mama</i>	140, 141
<i>Helias</i>	60		

<i>Manassé</i>	297, 354	<i>Percevaux</i>	105
<i>Manessier</i>	297	<i>Philibert</i>	102
<i>Marc</i>	83, 148, 397	<i>Philippe</i>	41, 211, 364
<i>Marguerin</i>	149, 465	<i>Pierre</i> 59, 60, 62, 64, 115, 119, 127, 149,	
<i>Marin</i>	148, 397	191, 198, 203, 211, 215, 234, 332, 350,	
<i>Martin</i>	212, 324	371, 428	
<i>Mathelin</i>	149, 431	<i>Prigent</i>	115
<i>Mathieu</i>	211	<i>Quedragan</i>	371
<i>Mathurin</i>	84, 102, 161, 427, 429	<i>Quirin</i>	161
<i>Mathusalem</i>	371	<i>Raoul</i>	183, 198, 273
<i>Maudet</i>	84, 102	<i>Raphaël</i>	81
<i>Maudez</i>	208	<i>Raymond</i>	420, 452
<i>Maurice</i> 60, 84, 102, 128, 148, 212, 352,		<i>Rémi</i>	62, 350, 353
397		<i>Riou</i>	119, 215
<i>Maury</i>	148, 158, 397	<i>Rivalen</i>	160
<i>Médard</i>	187	<i>Rivalon</i>	68, 98, 208
<i>Melar</i>	350	<i>Robert</i>	115, 183, 198, 206, 335, 389, 452
<i>Meriadec</i>	102	<i>Robin</i>	14, 44
<i>Merlin</i>	310	<i>Roch</i>	203, 214
<i>Michault</i>	44	<i>Roland</i> 72, 73, 74, 84, 104, 115, 120, 126,	
<i>Michel</i>	67, 81, 148, 192, 211, 371	183, 210, 280, 302, 333, 428, 510	
<i>Moisan</i>	60	<i>Ronan</i>	102, 208
<i>Moïse</i>	296	<i>Ruben</i>	21
<i>Morvan</i>	160	<i>Saliou</i>	60
<i>Mymin</i>	326, 511	<i>Salomon</i>	60
<i>Nicolas</i> 60, 62, 84, 102, 115, 122, 148, 191,		<i>Sébastien</i>	84, 102, 203
198, 203, 212, 324, 350		<i>Senan</i>	208
<i>Noël</i>	84, 158	<i>Simon</i>	60
<i>Olivier</i> 73, 74, 84, 104, 115, 119, 126, 160,		<i>Suaire</i>	140, 145
183, 210, 280, 302, 317, 333, 399, 427,		<i>Suliau</i>	208
510		<i>Sylvestre</i>	60
<i>Pascal</i>	84	<i>Tançrède</i>	160, 399
<i>Patern</i>	84, 102	<i>Tanguy</i>	160
<i>Paul</i>	62, 83, 164, 165, 192, 213, 350	<i>Tenenan</i>	208
<i>Payen</i>	92, 258, 261, 418	<i>Thegonnec</i>	208
<i>Peran</i>	208	<i>Thomas</i>	211, 297
<i>Perceval</i>	84, 105, 305, 311	<i>Toussaint</i>	84

<i>Tremer</i>	203	<i>Vincent</i>	84, 102, 212
<i>Tremeur</i>	198	<i>Vital</i>	60
<i>Tristan</i> 11, 16, 84, 105, 158, 290, 305, 310, 513		<i>Yves</i> 40, 65, 84, 102, 115, 183, 198, 203, 212, 333, 338, 428, 445	
<i>Tudal</i>	198	<i>Yvon</i> 40, 65, 77, 81, 116, 119, 126, 198, 215, 445	
<i>Tugdual</i>	102, 164	<i>Zacharie</i>	88, 354
<i>Valentin</i>	187		

Index des noms féminins

<i>Adelice</i>	100	<i>Blezven</i>	87
<i>Agathe</i>	90, 108	<i>Blonde</i>	92
<i>Agnès</i>	90, 108, 435	<i>Bonne</i>	92, 106, 151, 380
<i>Aimée</i>	151, 446	<i>Brigitte</i>	187, 205
<i>Alane</i>	465	<i>Catherine</i> 66, 90, 108, 150, 161, 198, 204,	
<i>Alice</i>	87, 448	213, 324, 358, 395, 414, 436, 438, 455,	
<i>Aliénor</i>	112	459	
<i>Aliette</i>	100	<i>Cécile</i>	90, 108, 213
<i>Alison</i>	324	<i>Christine</i>	148
<i>Alix</i>	87, 100, 112, 160, 324	<i>Clarisse</i>	106
<i>Amette</i>	106	<i>Clauda</i>	508
<i>Amice</i>	158	<i>Clémence</i>	92, 106
<i>Amicie</i>	91, 106, 448	<i>Colette</i>	323
<i>Angélique</i>	106	<i>Comtesse</i>	72, 92, 356, 414, 511
<i>Anne</i> 108, 144, 150, 161, 199, 204, 230,		<i>Constance</i>	92, 106, 151, 448
324, 395, 434, 455, 459		<i>Derc'hen</i>	414
<i>Antonia</i>	508	<i>Désirée</i>	106
<i>Aourken</i>	87, 92	<i>Douce</i>	92, 446, 450
<i>Apolline</i>	204, 205	<i>Élaine</i>	234
<i>Arganken</i>	92	<i>Élisabeth</i>	88, 108, 144, 436, 438
<i>Argent</i>	87	<i>Ermengardis</i>	87
<i>Argentken</i>	87	<i>Esther</i>	88, 153
<i>Azelice</i>	87	<i>Étiennette</i>	108
<i>Azenor</i>	100	<i>Euphrosyne</i>	358
<i>Barbe</i>	187, 199, 204, 213, 214	<i>Ève</i>	21
<i>Basilie</i>	106	<i>Félicie</i>	106
<i>Béatrice</i>	106, 158, 357	<i>Fleur</i>	106
<i>Beatrix</i>	91	<i>Fleurance</i>	151
<i>Belet</i>	44	<i>Fleurie</i>	151, 158, 252
<i>Bienvenue</i>	106	<i>Florence</i>	158
<i>Blanche</i>	72, 106, 151, 356, 511	<i>Florette</i>	92
<i>Bleuven</i>	158, 160	<i>Florie</i>	106
<i>Bleuzven</i>	395	<i>Franche</i>	446
<i>Bleven</i>	100, 106	<i>Françoise</i>	108, 199, 324, 395, 463, 507

<i>Gaillarde</i>	446	<i>Lucesse</i>	106, 158
<i>Geneviève</i>	161, 213, 298	<i>Mabille</i>	91, 106
<i>Gillette</i>	463	<i>Madeleine</i>	198, 204, 213
<i>Gloeguen</i>	87	<i>Mahaut</i>	87, 100, 112, 160
<i>Gracieuse</i>	151	<i>Margelie</i>	100
<i>Guenièvre</i>	91, 314	<i>Margilie</i>	87, 160, 316, 448
<i>Guenlodoë</i>	87	<i>Margot</i>	44, 323
<i>Guillemette</i>	108, 323, 395, 463, 508	<i>Marguerite</i> 90, 108, 148, 150, 192, 198,	
<i>Guongad</i>	208	204, 213, 395, 397, 436, 438, 455, 459	
<i>Guyette</i>	108	<i>Mariate</i>	445
<i>Haduis</i>	87	<i>Marie</i> 61, 108, 144, 148, 150, 161, 192,	
<i>Havoise</i>	87, 160, 296, 448	198, 213, 214, 321, 324, 361, 371, 395,	
<i>Hélène</i>	148, 213, 396, 415, 465	397, 434, 437, 438, 439, 455, 459, 510	
<i>Hodiern</i>	87	<i>Marieta</i>	445
<i>Honorable</i>	106	<i>Mariete</i>	324, 445
<i>Honorée</i>	106	<i>Marion</i>	44, 323, 324, 445
<i>Honorine</i>	158	<i>Mariote</i>	445
<i>Isabeau</i>	151	<i>Mariotte</i>	192, 199, 324
<i>Isabelle</i>	44, 88, 106, 148, 397, 414	<i>Marita</i>	448
<i>Iseut</i>	91, 305, 314	<i>Maroie</i>	324, 445
<i>Jacquette</i>	108, 323, 463, 508	<i>Marote</i>	44
<i>Jeanne</i> 40, 66, 72, 90, 108, 111, 132, 149,		<i>Marquise</i>	446
323, 357, 395, 436, 463, 507, 511		<i>Mathilde</i>	87
<i>Jeannette</i>	108	<i>Mathurine</i>	432
<i>Jehanne</i>	355	<i>Meance</i>	87, 158
<i>Jehannette</i>	192	<i>Mélusine</i>	310
<i>Johanette</i>	192	<i>Michelle</i>	463
<i>Joïeuse</i>	319	<i>Milesande</i>	87
<i>Jolie</i>	106	<i>Morgane</i>	314
<i>Judith</i>	88, 144, 153	<i>Morvan</i>	160
<i>Julienne</i>	110, 132, 198, 213, 463	<i>Nobilie</i>	91, 106
<i>Laura</i>	415	<i>Nonne</i>	198, 203
<i>Laurence</i>	192	<i>Oriane</i>	158
<i>Levenez</i>	87, 100, 158, 160, 395, 448	<i>Peronnelle</i>	44
<i>Louise</i>	100, 108, 111, 395, 463, 507	<i>Perrette</i>	108, 323, 325
<i>Lucie</i>	90	<i>Perrine</i>	325, 395, 463, 508
<i>Lucrece</i>	157, 160	<i>Pétronille</i>	66, 110, 213

<i>Pheline</i>	158, 239, 396, 397	<i>Savie</i>	408
<i>Plésote</i>	100	<i>Simonette</i>	108
<i>Plezou</i>	87, 100, 160, 395, 448	<i>Suzanne</i>	88, 144, 153, 199, 319
<i>Primevère</i>	355	<i>Sybille</i>	91, 106
<i>Rachel</i>	144, 153	<i>Taxine</i>	158
<i>Raoulette</i>	463	<i>Thomasse</i>	463
<i>Renée</i>	253	<i>Typhaine</i>	66, 91, 140
<i>Robine</i>	463	<i>Violente</i>	106
<i>Rose</i>	192	<i>Viviane</i>	314
<i>Rosette</i>	92	<i>Yolande</i>	87
<i>Sara</i>	144, 153	<i>Ysabeau</i>	106, 296

Index des auteurs et œuvres littéraires

Adam de la Halle	44, 321	<i>Jehan et Blonde</i>	71, 310
<i>Aiol</i>	295	<i>Joufroi de Poitiers</i>	310
<i>Aliscans</i>	290	<i>L'escoufle</i>	38, 70, 89, 310
<i>Anseis de Cartage</i>	290	La Bruyère	160, 399
<i>Beuve de Hamptone</i>	84	<i>la farce des troys nouveaulx Martirs</i>	328
Calvin	383	<i>la Légende dorée</i> 90, 123, 150, 183, 319,	
Cardan	20, 367	351, 435	
Cervantès	372	<i>la Manekine</i>	71, 310
<i>Chanson d'Aspremont</i>	290	La Ramée	366
<i>Chanson de Roland</i>	73, 85, 294, 308, 313	<i>Lancelot en prose</i>	282, 311
<i>Charroi de Nîmes</i>	290	<i>Le badin qui se loue</i>	327
Chrétien de Troyes	85, 281, 308	<i>Le Cuvier</i>	327
<i>Conte du Graal</i>	282	<i>le Jeu de Robin et Marion</i>	44, 321
Dante	72, 355, 511	<i>le livre de Alixandre et de Cligés</i>	358
de Tyard	281, 341, 363, 377, 380	<i>Le petit Jehan de Saintré</i>	310
du Bellay	361	<i>Les deux maris et leurs deux femmes</i>	328
du Fail	41, 44, 329	<i>Lion de Bourges</i>	315, 421
<i>Enfances Vivien</i>	290	Loyseau	377
Érasme	338	<i>Macaire</i>	386
<i>Erec et Enide</i>	281	<i>Maître Pierre Pathelin</i>	328, 336
<i>Floriant et Florette</i>	290	<i>Mélusine</i>	310
<i>Fouke</i>	310	Montaigne	18, 330, 370, 438
Fuchs	285	Nicolas de Clamanges	167
Guibert de Nogent	62, 350	Orderic Vital	290, 389, 402
Guillaume d'Ockham	23	Pasquier	330
<i>Guillaume d'Orange</i> 72, 295, 302, 313, 317,		Philippe de Mézières	275, 284, 358
346, 421		Philippe de Rémi	71
<i>Guillaume de Dole</i>	70, 71, 310	Philippe de Vigneulles	283
Isidore de Séville	22, 284, 348, 349, 351	Platon	22, 333, 362
Jacques de Voragine	351	<i>Ponthus et Sidoine</i>	310
Jean Chrysostome	155, 157, 221	Rabelais	66, 329, 333, 360
Jean de Gerson	163	Raymond de Capoue	358
Jean Renart	70	Robert de Torigni	421
Jehan d'Ivry	384	<i>Roman du Hem</i>	310

Ronsard.....	360	<i>Villon</i>	44, 325, 329, 336
Scaliger.....	347, 367, 399	<i>vita</i> ancienne de saint Melar	349
<i>Songe du Vieux Pèlerin</i>	150, 284, 358	Vital de Blois	351
Tabourot	329, 377	Wace.....	308
Thomas d'Aquin 22, 169, 186, 209, 353, 369, 512			

Table des illustrations

Figure 1 : Les acteurs de la nomination	17
Figure 2 : Les types familiaux en Europe d'après Émmanuel Todd	47
Figure 3 : La christianisation du répertoire onomastique en Bretagne	68
Figure 4 : La christianisation du répertoire onomastique en Franche-Comté	69
Figure 5 : La part des dix noms les plus portés en Franche-Comté	70
Figure 6 : Roland. Portail de la cathédrale de Vérone (XII ^e siècle)	74
Figure 7 : Olivier. Portail de la cathédrale de Vérone (XII ^e siècle)	74
Figure 8 : Noms bretons et noms francs en Bretagne (XI ^e – XIV ^e siècles)	76
Figure 9 : Évolution des <i>noms ethniques</i> masculins	100
Figure 10 : Évolution des <i>noms ethniques</i> féminins	101
Figure 11 : Noms masculins religieux	102
Figure 12 : Noms de martyrs et de confesseurs	103
Figure 13 : Autres noms masculins	104
Figure 14 : Autres noms féminins	107
Figure 15 : Évolution du répertoire féminin à Besançon	109
Figure 16 : Noms masculins féminisés	110
Figure 17 : Évolution du répertoire féminin en Bretagne occidentale	110
Figure 18 : Évolution du répertoire féminin en Bretagne orientale	111
Figure 19 : Le combat de saint Jacques à Clavijo	121
Figure 20 : Dieric Bouts, <i>La dernière Cène</i> (vers 1468)	122
Figure 21 : Les bourgeois de Guingamp en 1447	124
Figure 22 : Les villageois de Carnac en 1475	124
Figure 23 : Les maîtres de navires bretons en 1470-1509	124
Figure 24 : Noms des nobles de Tréguier et Goëlo en 1437	127
Figure 25 : Noms des nobles à la montre de Saint-Brieuc de 1479	127
Figure 26 : Noms masculins à Morlaix en 1427	130
Figure 27 : Noms masculins dans l'évêché de Rennes en 1427-1429	130
Figure 28 : Noms féminins à Bégard au XV ^e siècle	131
Figure 29 : Noms féminins à Roz-Landrieux (1451-1528)	132
Figure 30 : Noms des Bourgeois de Genève (1500-1549)	143
Figure 31 : Noms de baptême masculins à Genève en 1550-1563	143
Figure 32 : Noms de baptême féminins à Genève en 1550-1563	143
Figure 33 : Calendrier conquétois de 1546 pour les mois de janvier et février	185
Figure 34 : Le sanctoral des litanies des saints des Grandes heures d'Anne de Bretagne (1508)	188

Figure 35 : Le sanctoral du calendrier nautique du Conquet de 1546	189
Figure 36 : Nombre de navires inscrits à l'enregistrement	194
Figure 37 : Origine des navires présents à Bordeaux en 1470-1509	195
Figure 38 : Origine des navires bretons déclarés à Bordeaux en 1470-1509	196
Figure 39 : Noms des navires bretons à Bordeaux en 1470-1509	197
Figure 40 : Noms dominants dans le Cartulaire de Redon	208
Figure 41 : Les enfants de Guy XIV de Laval et d'Isabeau de Bretagne	231
Figure 42 : Noms masculins à Bignan (1530-1591).....	256
Figure 43 : Noms féminins à Bignan (1530-1591).....	256
Figure 44 : Parrainage intrafamilial à Bignan	263
Figure 45 : La généalogie de Lion de Bourges	315
Figure 46 : Noms masculins dans les Testaments de Besançon	331
Figure 47 : <i>Le combat de Carnaval et de Carême</i>	340
Figure 48 : Les transmissions homonymiques masculines au XVI ^e siècle	392
Figure 49 : Les transmissions homonymiques féminines au XVI ^e siècle	393
Figure 50 : Attribution des noms <i>Geffroy</i> et <i>Pheline</i> dans l'évêché de Rennes	397
Figure 51 : Évolution du nom <i>Claude</i> dans les Testaments de Besançon.....	402
Figure 52 : Parrainage intrafamilial en Bretagne et Rouergue à la fin du XVI ^e siècle.....	411
Figure 53 : Les noms <i>Isabelle</i> et <i>Catherine</i> dans les testaments de Besançon.....	414
Figure 54 : Attributions du nom <i>Laura</i> en France depuis 1900.....	416
Figure 55 : <i>Jean, Hugues</i> et <i>Claude</i> dans les Testaments de Besançon.....	417
Figure 56 : Évolution du nom <i>Claude</i> en France depuis 1600	417
Figure 57 : Acte de baptême de <i>Franczia Carre</i>	425
Figure 58 : Le duc François 1er de Bretagne et son épouse Isabelle Stuart en prière.....	425
Figure 59 : Modes de transmission du nom <i>François</i> à Beignon au XVI ^e siècle.....	426
Figure 60 : Évolution des transmissions homonymiques à Beignon au XVI ^e siècle.....	427
Figure 61 : Évolution de quelques noms masculins à Beignon au XVI ^e siècle.....	427
Figure 62 : Lieux de culte de saint Mathurin en France.....	430
Figure 63 : Évolution de quelques noms masculins à Pannecé au XV ^e et XVI ^e siècle.....	431
Figure 64 : <i>Mathurin</i> et <i>Mathurine</i> à Pannecé aux XV ^e et XVI ^e siècles	432
Figure 65 : Noms de saintes femmes à Perpignan en 1516-1605.....	436
Figure 66 : Noms de saintes femmes à Besse en 1537-1599	436
Figure 67 : Les provinces françaises à la fin du XVIII ^e siècle	444
Figure 68 : Fréquence du nom <i>Marie</i> en Bretagne au XVI ^e siècle	447
Figure 69 : Attribution des noms de "saintes femmes" en Bretagne au XVI ^e siècle	447
Figure 70 : La diffusion du nom <i>Louis</i> au XVI ^e siècle	452
Figure 71 : Le duché et le comté de Bourgogne au XIV ^e siècle	456

Figure 72 : Les attributions croisées parrains/filleules en Franche-Comté	458
Figure 73 : Typologie des noms féminins à Besançon (1265-1560).....	459
Figure 74 : Attributions du nom <i>Julienne</i> en Bretagne au XVI ^e siècle.....	463
Figure 75 : Attributions du nom <i>Guillemette</i> en Bretagne au XVI ^e siècle.....	464
Figure 76 : Taux des attributions croisées entre marraines et filleuls	466
Figure 77 : Taux des attributions croisées entre parrains et filleules	466
Figure 78 : La Bretagne en relief.....	469
Figure 79 : Les paysages ruraux actuels en Bretagne.....	469
Figure 80 : Les modes de faire-valoir des terres sous l'Ancien Régime	472
Figure 81 : Les systèmes familiaux en Europe d'après Emmanuel Todd (extrait).....	476
Figure 82 : Maisons anciennes à Berné (Morbihan)	480
Figure 83 : Plan cadastral de Guernalgout (Berné).....	481
Figure 84 : Situation de Beignon et Tréhorenteuc autour de la forêt de Paimpont	484
Figure 85 : Champs ouverts à Tréhorenteuc.....	484
Figure 86 : Nombre de baptêmes à Beignon au XVI ^e siècle	485
Figure 87 : Taux de transmission homonymique des filles à Beignon	486
Figure 88 : Anciennes maisons rurales à Quistinic (Morbihan)	488
Figure 89 : Taux de transmission homonymique des filles à Bignan	491
Figure 90 : Frontières culturelles et linguistiques dans le Jura	495
Figure 91 : Maisons du début de l'époque moderne à Aillevans (Haute-Saône)	502

Table des tableaux

Tableau 1 : Les quevaisiers de Bégard en 1350	65
Tableau 2 : Les bourgeois de Fougères en 1348	67
Tableau 3 : Les bourgeois de Vitré en 1363	67
Tableau 4 : bases de données bretonnes	97
Tableau 5 : Noms cités au procès de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1371).....	99
Tableau 6 : Noms de baptêmes à Guingamp (1570-1599).....	99
Tableau 7 : Noms de baptême à Locmaria (1534-1556)	113
Tableau 8 : Noms de baptême à Morlaix (1538-1550).....	113
Tableau 9 : Noms de baptême à Roz-Landrieux (1451-1528).....	113
Tableau 10 : Noms de baptême à Beignon (1500-1524).....	114
Tableau 11 : Noms dominants à Beignon (1575-1599).....	114
Tableau 12 : Nombre de noms utilisés pour nommer 80% de la population	116
Tableau 13 : Typologie des stocks onomastiques socioprofessionnels (en %)	117
Tableau 14 : Répartition des attributions par catégories socioprofessionnelles (en%)	117
Tableau 15 : Noms masculins à Genève au XVI ^e siècle	142
Tableau 16 : Noms des parents protestants (Caen 1560-1572).....	147
Tableau 17 : Noms des enfants protestants baptisés (Caen 1560-1572)	151
Tableau 18 : Attributions du nom des saints fondateurs des évêchés bretons	164
Tableau 19 : Litanies du <i>Bréviaire imprimé de Léon</i> (1516)	177
Tableau 20 : Les litanies des saints dans quelques livres d'heures et dans le Bréviaire de Léon .	181
Tableau 21 : Litanies des <i>Grandes heures d'Anne de Bretagne</i>	183
Tableau 22 : Noms de navires bretons à Bordeaux en 1308-1309	191
Tableau 23 : Noms des navires bretons à Bordeaux en 1470-1509.....	196
Tableau 24 : Statues de saints et lieux de culte dans le Finistère	204
Tableau 25 : Statues de saintes et lieux de culte dans le Finistère.....	204
Tableau 26 : Transmission du nom du père à Roz-Landrieux (1451-1528)	223
Tableau 27 : Transmission du nom du père à Bignan (1530-1591)	224
Tableau 28 : Noms masculins dans la maison de Laval.....	226
Tableau 29 : Noms féminins dans la maison de Laval.....	227
Tableau 30 : Parrains et marraines des enfants de Guy XIV de Laval	233
Tableau 31 : Enfants de Jean de Carcaing et de Jacquette Berthelot.....	238
Tableau 32 : Enfants de Gilles de Carcaing et de Julienne de Horlande.....	240
Tableau 33 : Enfants de Guillaume de Languedoc et de Guillemette de Carcaing.....	242
Tableau 34 : Enfants d'Étienne Becdelièvre et de Jeanne Dautye.....	246

Tableau 35 : Enfants de Michel de la Fruglaye et de Jacquette Pelouaisel	248
Tableau 36 : Enfants de Bertrand de la Fruglaye et de Jehanne Rouxel	249
Tableau 37 : Enfants de René Fleuriot et de Marguerite Chefdu Bois	254
Tableau 38 : Nombre moyen d'attributions par nom à Bignan	257
Tableau 39 : Part des quatre noms les plus portés à Bignan	257
Tableau 40 : Enfants de Payen Eudoux et de Jacquette Guycheust	264
Tableau 41 : Enfants de Payen Eudoux et de Suzanne du Fresne	264
Tableau 42 : Enfants de Robert Eudoux et de Louise Boscher	265
Tableau 43 : Enfants d'Olivier Kergrohen et de Louise Gouic	265
Tableau 44 : Enfants de Pierre Kergrohen et d'Yvonne Cabelguen	265
Tableau 45 : Enfants de Guillaume Cabelguen et de Marie Kergrohen	266
Tableau 46 : Enfants de Pierre Corff et d'Olive Mouel	266
Tableau 47 : Enfants de Payen Corff et de Jacquette Brazedec	266
Tableau 48 : Enfants de Jean Corff et de Jeanne Picault	267
Tableau 49 : Récapitulatif du parrainage par la parenté	272
Tableau 50 : Les noms des héros des chansons de geste	279
Tableau 51 : les noms des héros arthuriens	280
Tableau 52 : Noms des personnages dans la chanson d'Aiol	298
Tableau 53 : Noms arthuriens en Bretagne (1)	306
Tableau 54 : Noms arthuriens en Bretagne (2)	306
Tableau 55 : Noms de personnages dans les farces du XVe et XVIe siècle	323
Tableau 56 : Fréquence de quelques noms de baptême en France aux XV ^e et XVI ^e siècles	324
Tableau 57 : Noms des légataires dans le <i>Testament</i> de Villon	326
Tableau 58 : Noms masculins en Franche-Comté au XVIe siècle	331
Tableau 59 : Noms des filles et transmissions homonymiques en Bretagne orientale au XVI ^e siècle	395
Tableau 60 : Enfants de Raymond d'Austry et d'Antoinette Causse	407
Tableau 61 : Enfants d'Étienne Perrin et d'Antoinette de Coquelet	407
Tableau 62 : Parrainage intrafamilial en Bretagne et Rouergue à la fin du XVIe siècle	410
Tableau 63 : Fréquences du nom <i>Marie</i> en France aux XIII ^e et XIV ^e siècles	442
Tableau 64 : Taux de transmission homonymique en Franche-Comté et Bugey	457
Tableau 65 : Noms de baptême à Flangebouche (1571-1599)	460
Tableau 66 : Noms de baptême à Arbois (1552-1589)	461
Tableau 67 : Noms de baptêmes à Saint-Claude (1592-1599)	461
Tableau 68 : Noms de baptême à Mouthe (1559-1599)	461
Tableau 69 : Noms de baptême à Belley (1574-1590)	462
Tableau 70 : Typologie des noms féminins en Bretagne aux XV ^e - XVI ^e siècles	462

Tableau 71 : la part des <i>noms ethniques</i> masculins	529
Tableau 72 : La part des noms de <i>martyrs et confesseurs</i>	530
Tableau 73 : Noms des bourgeois de Fougères en 1348	531
Tableau 74 : Noms masculins cités dans l'accord de Lannion en 1350.....	533
Tableau 75 : Noms des bourgeois de Vitré en 1363	534
Tableau 76 : Noms masculins dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1371)	535
Tableau 77 : Noms féminins dans l'enquête de canonisation de Charles de Blois (Guingamp 1371)	537
Tableau 78 : Noms masculins dans le minu de rachat de Jehan le Barbu en 1413	538
Tableau 79 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de 1426 à Morlaix ..	539
Tableau 80 : noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Cornouaille en 1426	541
Tableau 81 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Nantes en 1427.	543
Tableau 82 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Plouguiel en 1426	545
Tableau 83 : Noms dans les rôles de la réformation des fouages de Pommerit le Vicomte en 1427	546
Tableau 84 : Noms masculins dans les rôles de la réformation des fouages de Rennes en 1427	548
Tableau 85 : Noms masculins dans le serment des nobles de Tréguier et Goëlle en 1437	550
Tableau 86 : Noms masculins dans les rôles des étagers de Melesse en 1445.....	552
Tableau 87 : Noms des bourgeois de Guingamp en 1447.....	553
Tableau 88 : Noms féminins cités dans le cartulaire de Bégard au XV ^e siècle	555
Tableau 89 : Noms de baptêmes masculins à Roz-Landrieux (1451-1528)	556
Tableau 90 : Noms de baptêmes féminins à Roz-Landrieux (1451-1528)	558
Tableau 91 : Noms masculins cités dans l'enquête de canonisation de Vincent Ferrier en 1453 .	560
Tableau 92 : Noms féminins cités dans l'enquête de canonisation de Vincent Ferrier en 1453 ...	562
Tableau 93 : Noms des maîtres et armateurs bretons cités dans les rôles de l'enregistrement maritime de Bordeaux en 1470-1509	563
Tableau 94 : Noms masculins cités dans le recensement des villages de Carnac en 1475	565
Tableau 95 : Noms de baptêmes féminins à Pannecé (1476-1599).....	566
Tableau 96 : Noms masculins dans la montre de Vannes de 1477	568
Tableau 97 : Noms masculins dans la montre de Saint-Brieuc de 1479	570
Tableau 98 : Noms masculins dans la montre de Cornouailles de 1481	572
Tableau 99 : Noms masculins dans la montre de Vannes de 1492	574
Tableau 100 : Noms masculins dans la montre de Tréguier de 1503.....	576
Tableau 101 : Noms masculins dans la montre de Léon en 1503.....	578

Tableau 102 : Noms de baptêmes masculins à Beignon (1500-1524)	580
Tableau 103 : Noms de baptême féminins à Beignon (1500-1524)	581
Tableau 104 : Noms de baptêmes féminins à Anetz (1500-1599)	582
Tableau 105 : Noms de baptême féminins à Bouvron (1504-1599)	584
Tableau 106 : Noms de baptême masculins à Bignan (1530-1591)	586
Tableau 107 : Noms de baptêmes féminins à Bignan (1530-1591)	587
Tableau 108 : Noms de baptême masculins à Locmaria (1534-1556)	589
Tableau 109 : Noms de baptêmes féminins à Locmaria (1534-1556)	591
Tableau 110 : Noms de baptême masculins à Morlaix (1538-1550)	592
Tableau 111 : Noms de baptêmes féminins à Morlaix (1538-1550)	594
Tableau 112 : Noms masculins dans les rentes de Callac en 1549	596
Tableau 113 : Noms de baptêmes masculins à Guingamp (1570-1599)	597
Tableau 114 : Noms de baptêmes féminins à Guingamp (1570-1599)	599
Tableau 115 : Noms de baptêmes masculins à Beignon (1575-1599)	600
Tableau 116 : Noms de baptêmes féminins à Beignon (1575-1599)	602
Tableau 117 : Noms de baptême féminins à Amanlis (1576-1590)	603
Tableau 118 : Jours chômés en Bretagne de 1437 à 1536	604
Tableau 119 : Jours chômés en Bretagne en 1539	606
Tableau 120 : Statues de saints et saintes dans les églises et chapelles du Finistère	609
Tableau 121 : Généalogie des seigneurs de Laval	610
Tableau 122 : Généalogie de René Fleuriot	612
Tableau 123 : Noms masculins dans les farces	613
Tableau 124 : Noms féminins dans les farces	616
Tableau 125 : Taux de transmission homonymique en Bretagne	618

Table des matières

INTRODUCTION	9
POURQUOI CE NOM PLUTÔT QU'UN AUTRE ?	9
1. Le cadre chronologique : 1350-1600	14
2. Problématiques sémantiques et anthropologiques	17
2.1. Approche sémantique	20
2.2. Approche anthropologique.....	31
2.3. Le traitement de l'onomastique littéraire	37
2.4. Typologie anthroponymique générale	39
3. Les sources	45
4. Motivations, fonctions, influences	49
PREMIÈRE PARTIE : ÉVOLUTION ET TYPOLOGIE DES RÉPERTOIRES ONOMASTIQUES... 57	
1. L'évolution du stock onomastique entre le XI^e et le XIV^e siècle	59
1.1. Les noms de saints en Bretagne avant le XIII ^e siècle : un caractère programmatique ?	59
1.2. La démocratisation des noms de saints au XIII ^e siècle.....	62
1.3. Spécificités de basse et de haute Bretagne	64
1.4. Bilan de l'évolution de l'anthroponymie en Bretagne entre le XI ^e et le XIV ^e siècle.....	68
1.4.1. L'influence des aires linguistiques	68
1.4.2. La concentration des répertoires	69
1.4.3. Jean et Guillaume dans la littérature réaliste du XIII ^e siècle.....	70
2. Typologie des répertoires onomastiques	75
2.1. Typologie des répertoires masculins.....	76
2.1.1. Noms ethniques	76
2.1.2. Noms religieux.....	81
2.1.3. Autres noms masculins	84
2.2. Typologie des répertoires féminins.....	87
2.2.1. Noms ethniques	87
2.2.2. Noms religieux.....	88
2.2.3. Autres noms féminins spécifiques	91
2.2.4. Noms masculins féminisés	92
2.3. L'évolution des pratiques nominatives	93
3. Évolution des répertoires onomastiques de 1350 à 1600	96
3.1. Le déclin des noms ethniques	98
3.2. Le succès des noms religieux.....	101
3.3. Les autres noms : une évolution disparate.....	103
3.4. La féminisation des noms masculins.....	107
3.5. Bourgeois, ruraux et marinières	114
3.6. La tonalité sémantique des noms de baptême	117
3.7. Le marquage onomastique de la noblesse.....	126
3.8. Noms de baptême et aires linguistiques au XV ^e siècle	129
4. Conclusions	133
DEUXIÈME PARTIE : DONNER UN NOM DE SAINT	135
1. Les églises et la nomination	137
1.1. Les églises protestantes.....	138
1.1.1. Conflits de nomination à Genève en 1546.....	138
1.1.2. Les premiers synodes français (1559-1594).....	145
1.1.3. Les registres de l'église protestante de Caen (1560-1572)	147
1.2. L'Église catholique.....	154
1.2.1. Avant le concile de Trente	154

1.2.2.	Le concile de Trente et la réforme catholique	156
1.2.3.	Quelques précisions sur la dévotion, le culte des saints et les saints patrons	161
2.	Des indicateurs pour recenser les dévotions	165
2.1.	Les catalogues de jours chômés.....	167
2.2.	Les calendriers liturgiques.....	169
2.3.	Les litanies des saints dans les ouvrages liturgiques	176
2.4.	Les litanies des saints dans les livres d'heures	180
2.5.	Les catalogues des saints dans les calendriers de navigation	184
2.6.	Les noms de navires.....	189
2.7.	Les dévotions locales d'après la statuaire religieuse	202
2.8.	Les noms de saints en Bretagne aux XV ^e et XVI ^e siècles : synthèse	206
3.	Quelles concordances entre dévotions et noms de baptême ?	210
3.1.	Des noms de baptême sans connotation religieuse	210
3.2.	Des noms de saints repris comme noms de baptême	211
3.3.	Des noms de saints délaissés comme noms de baptême	213
4.	Conclusions	215
TROISIÈME PARTIE : LE POIDS DES TRADITIONS FAMILIALES.....		219
1.	Approches sérielles : donner le nom du père	222
2.	Approches généalogiques	225
2.1.	La maison de Laval.....	225
2.2.	Les heures d'Isabeau de Pontbriand	235
2.3.	Le livre de raison de la famille Dautye (1467-1576).....	243
2.4.	Le livre de raison de Jehan de la Fruglaye (1481-1546)	246
2.5.	Le journal de René Fleuriot (1594-1610)	249
2.6.	Généalogies bignanaises (XVI ^e siècle)	255
3.	Conclusions	267
QUATRIÈME PARTIE : L'INFLUENCE DU MILIEU.....		275
1.	Les noms de la littérature	279
1.1.	Le droit nom.....	281
1.2.	Processus d'attribution de noms littéraires comme noms de baptême.....	289
1.3.	Les noms de la littérature du XI ^e au XIII ^e siècle.....	293
1.3.1.	Les héros des chansons de geste	293
1.3.2.	Les noms arthuriens	304
1.3.3.	Les noms des chansons de geste et des romans arthuriens : bilan	312
1.4.	Les noms dans la littérature du Moyen Age finissant et de la Renaissance.....	314
1.4.1.	<i>Lion de Bourges</i>	315
1.4.2.	Le dénigrement des noms dans les farces du XV ^e et XVI ^e siècle.....	321
1.4.3.	Anthroponymie rabelaisienne	333
1.5.	Le nom et la littérature : conclusions	342
1.5.1.	La littérature, reflet des structures sociales ?	343
1.5.2.	Influence de la littérature sur les pratiques nominatives du XV ^e et XVI ^e siècle	346
2.	Le nom et l'évolution des mentalités	348
2.1.	Le nom dans la pensée médiévale.....	348
2.2.	La réflexion sur le nom à la Renaissance.....	360
2.2.1.	La nostalgie des noms signifiants.....	360
2.2.2.	La critique des rationalistes	366
2.3.	Analyse des processus de fixation des surnoms.....	373
3.	Le parrainage et la nomination	382
3.1.	Le système du compérage.....	382
3.2.	Le nombre des parrains et marraines	387
3.3.	La transmission du nom aux filleuls.....	389
3.4.	Parrainage intrafamilial et extrafamilial	403
3.5.	Parrainage et nomination : conclusions	412

4.	Causes et modalités de l'évolution des répertoires	414
4.1.	Grandeur et décadence des noms	415
4.1.1.	<i>Guillaume</i> , du « noble baron » au sot.....	420
4.1.2.	<i>François</i> et le renversement des valeurs	422
4.1.3.	<i>Mathurin</i> , un nouveau modèle de référence à la fin du Moyen Age.....	429
4.1.4.	Culte et usage du nom de sainte Anne	434
4.2.	Les tabous onomastiques	439
4.2.1.	Le problème de <i>Marie</i>	439
4.2.2.	Les noms des puissants	450
4.3.	Conclusion : se doter de nouveaux modèles de référence.....	454
5.	L'anthroponymie féminine, une clé pour la connaissance des structures familiales.....	455
5.1.	L'attribution du nom des filles en Franche-Comté	456
5.2.	L'attribution du nom des filles en Bretagne	462
5.3.	En Bretagne : recherches de corrélation	467
5.3.1.	Une absence de corrélation avec les limites ecclésiastiques	467
5.3.2.	Une corrélation avec les frontières linguistiques	467
5.3.3.	Une corrélation avec les paysages ruraux	468
5.3.4.	Une corrélation avec les modes de faire-valoir des sols	472
5.3.5.	Une corrélation avec les systèmes familiaux.....	474
5.3.6.	Une corrélation avec les pratiques de proximité familiale.....	479
5.4.	En Bretagne : essai de synthèse	483
5.4.1.	Archéologie du paysage autour de la forêt de Paimpont	483
5.4.2.	Mobilité sociale et solidarités de voisinage	487
5.4.3.	Le développement du domaine congéable dans la zone intermédiaire	490
5.4.4.	Le cas particulier du Léon	491
5.4.5.	Synthèse : structures familiales et anthroponymie féminine en Bretagne.....	492
5.5.	En Franche-Comté.....	494
5.5.1.	Une géographie humaine contrastée	494
5.5.2.	Le temps des défrichements.....	497
5.5.3.	Mainmorte et structures familiales	498
5.5.4.	L'affranchissement de la mainmorte et la mutation des pratiques nominatives	504
5.5.5.	Synthèse : structures familiales et anthroponymie féminine en Franche-Comté	505
5.6.	L'anthroponymie féminine révèle les structures familiales	507
6.	L'influence du milieu : conclusions	510
6.1.	La littérature et le théâtre	510
6.2.	Les croyances et représentations	511
6.3.	Les codes sociaux.....	513
	CONCLUSION GÉNÉRALE	517
	LE NOM DE BAPTÊME, SCEAU DE L'AMITIÉ.....	517
	ANNEXES	527
	SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	619
1.	Sources	621
1.1.	Sources manuscrites	621
1.1.1.	Registres paroissiaux.....	621
1.1.2.	Relevés de baptêmes.....	622
1.1.3.	Livres d'heures	622
1.1.4.	Rôles de réformation de la noblesse	622
1.2.	Sources imprimées.....	622
1.2.1.	Cartulaires.....	622
1.2.2.	Enquêtes de canonisation.....	623
1.2.3.	Rôles de la réformation des fouages de 1426-1427 et montres de la noblesse.....	624

1.2.4.	Registres paroissiaux.....	624
1.2.5.	Généalogies.....	624
1.2.6.	Livres de raison	624
1.2.7.	Littérature	625
1.2.8.	Autres sources imprimées	628
2.	Bibliographie	632
2.1.	Ouvrages généraux	632
2.2.	Littérature médiévale et moderne	640
2.3.	Parenté, systèmes familiaux, héraldique.....	645
2.4.	Piété populaire, liturgie et art religieux	648
2.5.	Baptême et parenté spirituelle.....	654
2.6.	Linguistique et étymologie	657
2.7.	Dictionnaires et répertoires onomastiques	659
3.	Études anthroponymiques	660
3.1.	Généralités	660
3.2.	Antiquité et Moyen Age.....	663
3.3.	Époque moderne	671
	INDEX DES NOMS MASCULINS	673
	INDEX DES NOMS FÉMININS.....	677
	INDEX DES AUTEURS ET ŒUVRES LITTÉRAIRES.....	680
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	682
	TABLE DES TABLEAUX	685

Titre : Le nom de baptême aux XV^e et XVI^e siècles. L'observatoire breton

Mots clés : anthroponymie, nomination, baptême, parrainage, prénoms

Résumé : Cette thèse étudie la prénomination aux XV^e et XVI^e siècles en Bretagne, non pas tant pour réaliser une monographie sur cette région que pour élaborer systématiquement des corpus qui sont comparés ensuite à des données d'autres régions. La méthode comparative est utilisée en effet pour faire apparaître, par delà points communs et spécificités, des éléments d'explication : des intentions et des motifs. C'est en ce sens que la Bretagne est ici d'abord un observatoire. La thèse ambitionne ainsi de combler une lacune en tâchant d'approcher les motivations de la nomination.

Les données bretonnes permettent de proposer une typologie des répertoires, d'analyser ceux-ci, et de mesurer leur évolution.

La thèse étudie la place du nom de baptême au sein du système anthroponymique et le rôle des parrains et marraines dans les processus de dation du nom. Elle aborde la nomination sous des angles multiples : statistique, généalogique, littéraire, philosophique, dévotionnel ou culturel. Elle étudie les *fonctions* du nom de baptême et le poids des influences religieuses, familiales, sociales et culturelles. Il s'avère que la Renaissance est une époque où l'on remet en cause la croyance en l'efficience des noms et où l'on s'appuie avec force sur les liens du compérage. Enfin, en étudiant les corrélations possibles avec le statut social, les systèmes familiaux, les frontières linguistiques, la thèse propose l'hypothèse d'un lien entre anthroponymie féminine et type de relations de solidarité aux XV^e et XVI^e siècles.

Title : The baptismal name in the 15th and 16th centuries. The Breton observatory.

Keywords : anthroponymy, naming, baptism, sponsorship, first names

Abstract : This thesis studies first names in the 15th and 16th centuries in Brittany, not so much to produce a monograph on this region as to determine the corpora which are then compared with data from other regions. The comparative method is used to reveal, beyond common points and specificities, elements of explanation: intentions and motives. It is in this sense that Brittany is first and foremost an observatory. The thesis thus aims to fill a gap by trying to approach the motivations of the appointment.

Breton data makes it possible to propose a typology of repertoires, of analyzers and to measure their evolution.

The thesis studies the place of the baptismal name within the anthroponymic system and the role of godparents in the naming process. It approaches nomination from multiple angles: statistical, genealogical, literary, philosophical, devotional or cultural. It studies the functions of the baptismal name and the weight of religious, family, social and cultural influences. It turns out that the Renaissance is a time when the belief in the efficiency of names is being challenged and when strong reliance is placed on the bonds of conspiracy. Finally, by studying the possible correlations with social status, family systems, linguistic borders, the thesis proposes the hypothesis of a link between female anthroponymy and type of relationships of solidarity in the 15th and 16th centuries.

